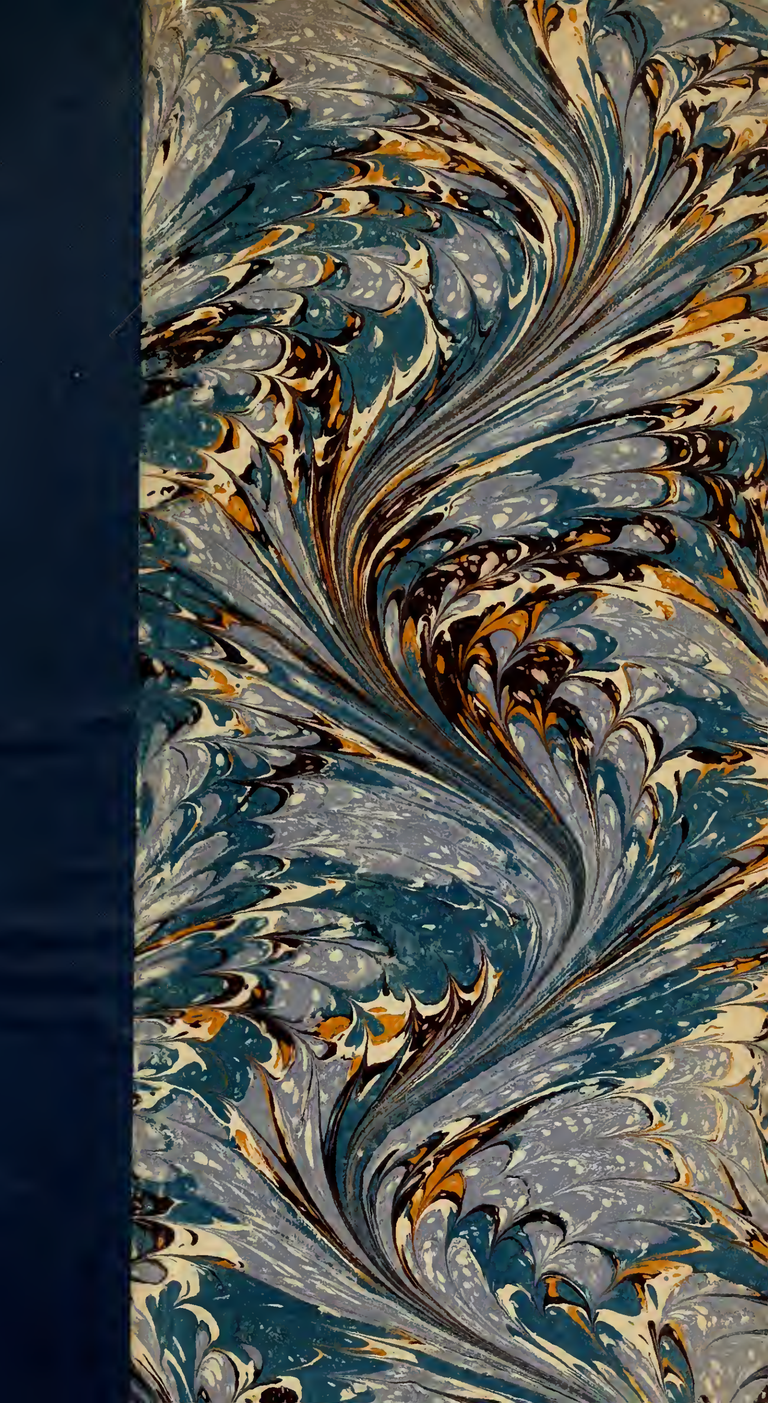


L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX



L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE, D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES, ECHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITION ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES, DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

38e ANNÉE — 1902

PREMIER SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

XLV° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Janvier 1902.

N° 955
—
31, bis r. Victor Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

38° Année
—
31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Louis XVI et les Suisses, au 10 août 1792. — On peut voir, exposé au Musée Carnavalet, dans la salle réservée à la Révolution, un autographe de Louis XVI bien curieux. C'est l'ordre donné par le Roi, aux Suisses, de cesser le feu à la fin de la journée du 10 août.

L'authenticité de cette pièce a été contestée, peut-être avec raison. Voici un nouveau motif de suspicion : Chateaubriand, en visitant à Lucerne, le 15 mai 1832, le monument destiné à commémorer la fidélité des Suisses, dit qu'il a vu dans ce monument « le billet de Louis XVI qui ordonne aux Suisses de mettre bas les armes. » (*Mémoires d'outre-tombe*, t. V, p. 553; de l'édition Biré).

Je demande ceci : Le *billet* vu par Chateaubriand à Lucerne existe-t-il encore ? Si oui, quel en est le texte ? Si ce texte est semblable à celui du document exposé à Paris, comme il ne peut exister qu'un seul ordre, lequel est authentique ?

B. (de Ch.)

—

Le château de Richelieu, à Rueil. — Reste-t-il encore à Rueil une partie du domaine de Richelieu ? Quel en était l'emplacement exact ? X.

—

Mlle Agar. — La belle tragédienne, qui n'eut jamais de chance pendant sa vie, n'en a pas beaucoup plus après sa mort.

Mlle Florence Léonide Charvin naquit :

1° Le 18 septembre 1836, à Saint-Claude (Jura) selon Larousse.

2° Le 18 septembre 1836, à Valence (Drôme), selon Vapereau et M. Arthur Pougin.

3° Le 18 septembre 1837, à Sedan, selon M. G. Monval.

Serait-il possible de se mettre d'accord ? H. Lyonnet.

—

Armoiries à déterminer : de gueules à la tour d'or. — A qui ont pu appartenir des objets en cristal, faisant partie d'un nécessaire de toilette, ainsi armoriés :

Ecartelé, au 1er et 4, de gueules, à la tour d'or.

Au second et 3e, d'argent au lion de gueules.

Sur le tout, *d'azur à 3 fleurs de lys d'or*, deux en chef, une en pointe (qui est de France). L'écu est surmonté d'une couronne royale, accompagnée d'une branche de laurier d'un côté et d'une palme ou roseau de l'autre. B. de C.

—

Jean Talon, intendant de la Nouvelle France (1665-72). — Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements au sujet de la famille de ce fonctionnaire ? Il fut nommé intendant de la Nouvelle France (Canada) par Louis XIV en 1665 et y demeura jusqu'en 1668 ; puis il fut renvoyé en 1670 et en revint en 1672.

Charlevoix, — dans son *Histoire de la Nouvelle France* — dit qu'il était intendant dans le Hainaut, en 1665, quand il fut nommé à Québec. Il paraît aussi qu'il avait passé par les généralités de Bordeaux et de Lyon.

Où était-il né ? et en quelle année ? Etait-ce à Châlons-sur-Marne, où il y avait une branche de la famille Talon ?

Quelle était sa parenté avec les célèbres parlementaires Omer et Denis Talon ?

Pourrait-on indiquer les noms de ses frères et sœurs, et leurs alliances ?

En quelle année mourut-il ?

Son neveu, Jean-François Talon, commissaire de la marine à Nevers, institué son héritier, a-t-il laissé une descendance actuellement représentée en France ?

Louis XIV avait conféré à Jean Talon le titre de comte d'Orsainville. Ce titre est-il resté dans sa famille ? Celle-ci existe-t-elle encore ?

Son testament, daté du 29 avril 1694, fut déposé chez Henry, notaire au Châtelet de Paris, le 24 novembre de la même année. Il y eut sentence du Châtelet pour la délivrance du legs universel, le 18 mars 1695. Pourrait-on retrouver le texte de cet arrêt ? Le 10 mars 1696, MM. Royer et Duport, notaires au Châtelet, certifiaient un extrait du testament. Serait-il possible que ce testament existât encore, et dans quel dépôt d'archives pourrait-il être trouvé ?

Dans le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, de M. Jal, publié chez Plon, en 1867, on trouve, à la page 1173, que M. Fourchy, notaire à Paris, conservait plusieurs actes relatifs aux Talon, en particulier « un acte passé en 1669 par François, Jean et Nicolas Talon ». Que sont devenus les minutes et manuscrits de M. Fourchy ?

En 1682, Talon demandait au roi de transférer à sa terre de Locquignol, dans le Hainaut, que Louis XIV lui avait donnée à son départ pour l'Amérique, le titre de comté donné à sa terre d'Orsainville en Canada. Ce titre a-t-il été transféré, et qu'est-il advenu du domaine de Locquignol ?

Enfin, on lit dans Harrisse, — *Notes pour servir à l'histoire de la Nouvelle France*, — qu'en 1675 Jean Talon obtint pour lui et ses héritiers la baronnie d'Ormale. Pourrait-on nous indiquer quelque trace de cette baronnie d'Ormale ?

QUÉBEC.

Armoiries : à un tourteau. — Sur un cachet en cire rouge du commencement du XVIe siècle, d'... *à un tourteau (ou besan) d'... bastillé de trois pièces d ..*

Quelles sont ces armoiries ?

A. B. Y.

—

Armoiries à déterminer : deux étoiles en chef. — Ecusson frappé sur les plats d'un exemplaire du *Rozier des guerres*, portant deux étoiles en chef et un croissant en pointe. Plus, au dos, un chiffre entrelacé, où je crois voir un M. un A et un H. Guiguard attribue ces armoiries à « Beauville La Verny », sans entrer dans aucun autre détail. Qu'est-ce que cette famille ? D'après le chiffre cité plus haut, je ne pense pas que cet écusson soit le sien.

LESLIE.

—

Jetons de peste. — Un correspondant bien informé m'apprend qu'il existe, antérieurement au XIXe siècle, une nombreuse série de jetons en cuivre relatant diverses épidémies de peste, voire d'autres maladies *populaires* — terme bien connu encore au XVIIIe siècle — non moins graves.

On aurait même parfois attribué à ces humbles monuments numismatiques une action préservatrice, le rôle de talismans, en un mot. Ils seraient aujourd'hui très rares et très recherchés, malgré leur mince valeur artistique.

On demande où cette question a été traitée : quelles sont les collections publiques ou privées offrant des *Jetons de peste*.

On voudrait en voir quelque type, n'en ayant jamais rencontré jusqu'à ce jour.

LÉDA.

—

Ex-libris de Mgr de Brunet de Castelpers. — Cet ex-libris, écartelé des alliances de la maison de Jean de Brunet de Castelpers, fils d'une Toulouse Lautrec, est attribué, par la curiosité universelle, à un évêque in partibus d'*Evris*, (sic), qui serait mort à Munster en 1803, archevêque de Rouen. Aucun almanach du temps ne donne son nom. Pourrait-on identifier cet ex-libris ?

LESLIE.

Comte de Suzor. — Quelle est l'origine de la famille qui existe en Russie? Quel est son titre ? Moskwa.

—

Lieu de naissance de Claude Erard. — Les dictionnaires biographiques font naitre, vers 1646, Claude Erard, l'avocat au Parlement de Paris qui se distingua par son érudition et ses talents oratoires et plaida contre Me Sachot la cause célèbre du duc de Mazarin contre Hortense Mancini, sa femme. Erard fut reçu au serment d'avocat le 24 avril 1664. On le disait de famille noble.

Quelque savant confrère pourrait-il faire connaitre la date et le lieu de naissance de Cl. Erard et dire à quelle famille il appartenait ? (Il serait sans doute possible de trouver ces indications dans les archives du Parlement de Paris).

C. Erard appartient il à la famille normande de ce nom, qui occupa des charges importantes au Bailliage et Siège Présidial d'Alençon ? — Louis Erard, écuyer, sieur de Ray, Touches et les Haies-Médavi, conseiller du roi, prit possession de la charge de lieutenant général au B. et S. P. d'Alençon que son père Louis résigna en sa faveur, le 4 décembre 1628. Il se maria à Paris en janvier 1629 (le contrat est du 11 janvier), à Magdeleine de Montholon, fille de Jérosme, chevalier, seigneur de Parronseaux, conseiller du roi, maistre d'hostel ordinaire de la Reyne et de dame Renée de Florette. P. B.

—

Famille de Luchet et de Durfort. — Je possède les preuves « de la noblesse « de Delle Judith-Eléonor de Bernard de « Luchet, agréée par le Roi pour être « admise au nombre des Delles que sa « Majesté fait élever dans la Maison Royale « de Saint-Louis, à Saint-Cyr, et dont les armes sont : *d'or à trois cors de chasse de gueules, posés deux et un.* Attestations signées de Denis Louis d'Hozier. Existe-t-il encore une famille de ce nom ? On m'a assuré que monsieur Le Coq de Boisbaudran, membre correspondant de l'Institut, aurait épousé une Delle de Bernard de Luchet. Comment vérifier le fait ?

En outre, par Extrait des Registres de la Cour du sénéchal de Bigorre, il a été célébré, le 18 may 1749, le mariage de messire Charles Bernard, écuyer, fils légitime de messire Daniel-Bernard, seigneur de Luchet, et de Dame Marie Vilain, et Delle Charlotte de Durfort fille légitime de feu messire Louis de Durfort, d'Astugue et de Dame Françoise d'Augosse.

Cette dame de Durfort aurait-elle appartenu à la nombreuse famille de Durfort habitant Paris et dont je relève les noms dans le *Tout-Paris* ?

Un Abonné.

—

Famille Stouy ou Stoupy. — Pour un petit travail généalogique, un collègue serait-il assez aimable pour me donner quelques renseignements sur cette famille dont un des aïeux aurait émigré en 1800 avec le duc d'Enghien et s'établit en Pologne ?

Cette famille est actuellement représentée à Vienne (Autriche), et porte dans ses armoiries *trois barbes d'or.*

Je désirerais être renseigné sur les titres nobiliaires, les personnages marquants et les armoiries exactes de cette famille. Je remercie à l'avance l'obligeant collègue qui voudra bien m'éclairer à ce sujet.

P. Albert Dubourg.

—

Jean le Typographe. — Le *Magasin pittoresque* de 1879 (page 139 et suivantes) publie les *Souvenirs de Jean le Typographe*, autobiographie non signée, comme c'était alors la règle de cette publication.

Jean le Typographe était né avant 1820; il passa son existence en province, dans sa ville natale, laquelle possédait au moins deux imprimeries. Il y fut académicien, conseiller prudhomme et conseilleur municipal ; il écrivit une brochure sur l'histoire de l'imprimerie dans son pays, grâce surtout aux documents qu'un typo-bibliophile, son compatriote, lui avait communiqués

Il avait réuni des collections d'autographes contemporains et de poésies « refusées » au journal qui s'imprimait chez son patron ; il avait dressé une liste des inventeurs incompris de sa province et dut laisser — s'il est mort — un recueil manuscrit de notes et réflexions sur l'art dramatique, dont il suivait de près le mouvement.

A ce portrait, quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il attacher un nom

d'homme, un nom de lieu, des dates extrêmes, voire des renseignements complémentaires ? LOUIS MORIN.

—

En quelle année est né Catulle Mendès ? — Les uns disent 1841, d'autres 1842, d'autres 1843. Notre ami Ch. Nauroy a-t-il publié son acte de naissance dans son *Curieux* ? G. P.

***

Voir la réponse que j'ai faite, il y a deux ou trois ans, à la question posée sous ce titre : *Catulle Mendès (le nom de)*. *XXXVI*. NAUROY.

—

Salomon Pacolier. — Sur une *Logica* manuscrite de 1700 environ, je trouve la signature ci-dessus du temps, qu'on peut lire aussi *Patalier*. A quelle région appartient cette famille, et que sait-on du personnage ? En 1838, ce manuscrit appartenait à Constance Choisne, de Conches. A.

—

L'Eglise gnostique de France. — J'ai lu dernièrement dans un journal dont le nom m'échappe, que cette église avait pour patriarche, M. Fabre des Essarts. Quel est le lieu de réunion de cette secte religieuse et philosophique ? Compte-t-elle de nombreux adeptes ?

PAUL PINSON.

—

Les petits Chinois. — Dans le *Mercure français*, de janvier 1901, se trouvent un certain nombre de lettres inédites d'Alfred de Vigny, parmi lesquelles je relève celle-ci :

8 septembre 1855.

L'abbé Hue, le bon missionnaire, pour qui j'ai présidé à l'Académie, et à qui nous venons de donner une couronne d'or plus douce que celle du martyre, qu'il a cherchée quatorze ans en Chine, m'a dit que les Chinois avaient recours à tous les sortilèges du monde pour ne pas avoir de filles et les exposent comme Œdipe ou les jettent à l'eau dans un sac comme de petites chattes.

Encore une question qui n'a jamais été bien élucidée.

Les missionnaires ont toujours affirmé que les Chinois tuaient leurs enfants pour s'éviter la peine de les nourrir et de les élever : d'où l'Œuvre des petits Chinois qui a fait verser pas mal d'encre. — D'autre part, des historiens très autorisés ont déclaré qu'en Chine les populations avaient souci de la vie et de l'éducation de leurs enfants, tout autant que les autres peuple du monde, et que ces prétendus massacres étaient de pures bourdes.

De quel côté est la vérité ?

RIP-RAP.

—

Uniformes militaires. — On sait que sous Napoléon Ier les colonels de ses régiments avaient la faculté d'habiller selon leur fantaisie leurs têtes de colonnes, c'est-à-dire les sapeurs, tambours, cornets et musiques. Il s'ensuivait de là une grande diversité de costumes et de couleurs. Serait-il possible aux savants collaborateurs de l'*Intermédiaire* de me donner la description des uniformes de ces têtes de colonnes ? Toutes ne sont pas encore connues, mais les renseignements que l'on fournirait à cet égard seraient très bien venus, pour servir à une étude sur l'habillement des troupes impériales.

E. D.

—

Réformés à la Paix. — On voit souvent, dans les états de service des officiers de l'ancien régime : « Réformé à la paix ».

Est-ce qu'ils n'avaient pas acheté leurs grades ? Alors, je pense qu'en les réformant, on ne les renvoyait pas dans leurs foyers sans leur rembourser ce qu'ils avaient payé ?

Comment se réglait cette réforme ? Y avait-il des droits acquis ? LESLIE.

—

Prisonniers de guerre anglais en France. — Où puis-je me procurer la liste, authentique si possible, de ces marchands anglais qui, étant en France lors de la reprise des hostilités en 1803, après la rupture de la paix et momentanément rassurés par le traité d'Amiens, furent retenus en France par ordre de Bonaparte et, bien que n'étant pas précisément prisonniers de guerre, ne furent pas autorisés à retourner chez eux avant la chute de l'empereur, onze ans plus tard ? POLITICIAN.

(*Notes and Queries*).

—

Echauffourée de Boulogne. — Je possede une lettre autographe, non signée, mais qui paraît bien être de la main

du duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe, et adressée au prince de Joinville, le lendemain de l'échauffourée de Louis-Napoléon à Boulogne (6 août 1840).

Un aimable confrère pourrait-il me dire si, à cette date, le duc d'Orléans qui faisait depuis quelque temps campagne en Afrique, ne se trouvait pas à Paris, le roi et la cour étant hors de la capitale ?

Cette particularité expliquerait la correspondance dont une épave assez curieuse est tombée entre mes mains.

TH. L.

—

Procès Desrue-Delamothe. — Où pourrai-je trouver ce procès (d'assises sans doute) : Desrue, acquéreur des biens de madame de la Mothe (?) la tua, l'ensevelit dans une cave, alla se donner quittance chez un notaire en prenant le nom, les vêtements et le rôle de sa victime, puis demandait partout madame de la Mothe « ayant soupçon, disait-il, qu'elle s'était noyée *par désespoir* » ?

GAILLARD.

—

Comment doit-on prononcer le mot « rail »? — Les ingénieurs prononcent *rèl*, mais le simple vulgaire prononce *rail* comme dans *ail* et *bail*. Qui a raison ?

MARTELLIÈRE.

—

Bignon. —

Le Dieu du goût n'a pu voir sans colère
Un noir pédant, honni, discrédité,
Louer Bignon aux dépens de Voltaire.

(Métra : *Chronique de 1775 à 1785*).

Qu'est-ce que ce Bignon ? Ce ne peut être ni l'oratorien, prédicateur et bibliothécaire du roi (1662-1743), qui a été membre de l'Académie française, ni son neveu et successeur, comme bibliothécaire et académicien qui n'a rien écrit 1742-1792. Qui était-ce?

C. U. A.

—

Les confessions du comte de ** — Un intermédiairiste pourrait-il me dire quel est l'auteur du livre suivant : *Les Confessions du comte de ***. — A Amsterdam, M. DCC. XLII ? — Je lui en serais très reconnaissant.

ANDRÉ LEBEY.

—

Matinées senonoises ou proverbes français. — L'*Intermédiaire*, s'occupant de l'origine du mot *Pimbèche* (XLIV, 145), renvoie à Née de la Rochelle, *Matinées senonoises*, n° 173. L'attribution de cet ouvrage à l'abbé Tuet serait-elle contestée ? L'édition que j'ai sous les yeux, sans nom d'auteur, porte : « A Paris chez Née de la Rochelle, et à Sens, chez la veuve Tarbé, 1789 ». De là viendrait ce que je considère comme une erreur.

J. LT.

—

Iconographie de la famille Béjart. — Connait-on des portraits authentiques des membres de la famille Béjart, Madeleine, Geneviève, Armande (Mlle Molière), Joseph et Louis Béjart, les camarades de Molière ? Que pense M. G. Monval des portraits publiés par Hillemacher (*Troupe de Molière*) ou de ceux qui figurent dans l'ouvrage du trop fantaisiste Arsène Houssaye ?

H. LYONNET.

—

Portraits gravés de certains ministres. — Un aimable lecteur de l'*Intermédiaire*, collectionneur de portraits, pourrait-il faire connaître s'il existe des portraits gravés des ministres de la guerre dont les noms suivent :

Chastenet-Puységur (Louis-Pierre) mort en 1807, ministre en 1788-1789.

Cte de Grave (1792).

Lajard (1792).

Gal L. A. Pille (1794-1795).

Louis de Narbonne, ministre en 1791-1792, a été portraituré au physionotrace par Quenedey, mais on ne rencontre jamais cette petite pièce (B. 63), tandis qu'on voit des caricatures qui représentent plus ou moins le ministre-*linotte*. A-t-il été fait de lui un véritable portrait, outre celui de Quenedey ?

Connait-on aussi quelque portrait gravé du duc de La Vauguyon, ministre des Affaires étrangères pendant huit jours en 1789, et qui fut plus tard pair de France ?

A. A.

—

Phonographe. — Cette intéressante découverte a-t-elle été due, comme nombre d'autres, au hasard, ou à des déductions et recherches méthodiques ? Fut-elle préparée, annoncée par quelques données antérieures ?

N.

—

Gascogne. — Peut-on m'indiquer des livres, etc., ayant rapport au folklore de la Gascogne ?

A. G. C.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Madame de Sainte-Amaranthe (T. G., 813). — Répondant à une question posée sur cette aventurière du dernier siècle, M. A. Dieuaide cite un ouvrage in-8, tiré à un petit nombre d'exemplaires non mis dans le commerce, intitulé *La famille de Sainte-Amaranthe*, par madame A. R... (Armande Roland), et publié en 1869.

Sa réponse remontant à l'année 1893, le livre a, très probablement, changé de propriétaire depuis cette époque, mais M. Dieuaide sait peut-être ce qu'il est devenu. Il me rendrait un réel service, s'il pouvait me fournir quelques renseignements à ce sujet, car je l ai vainement cherché à la Nationale et ailleurs.

Je ne serais pas moins obligé au collaborateur de l'*Intermédiaire* qui pourrait m'en signaler un autre exemplaire.

Z. Y. X.

—

Bague à déterminer (XLIV). — M. Jadart, conservateur de la bibliothèque de Reims, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Le musée de Reims possède une bague en argent, qui me paraît semblable à celle dont on demande la destination, dans le n° 952 de l'*Intermédiaire* (10 décembre 1901), col. 844. Des pendeloques sont attachées et circulent dans l'anneau, deux cœurs sont soudés en chaton.

Cette bague, qui nous a été donnée en 1900, a été classée par nous comme bague de fiançailles ; les cœurs sont l'emblème de l'union matrimoniale, les pendeloques variées symbolisent les travaux des époux et particulièrement les charges du ménage.

H. Jadart.

—

Demander son condé (XLIV). — J'ai entendu souvent cette expression aux séances du jury du Concours des camelots organisé par M. Lépine. Elle intriguait beaucoup Sardou. M. Laurent, le secrétaire général de la Préfecture, croyait à un ancien marché franc, fondé par quelque Condé, comme il y a le marché d'Aguesseau. Est-ce *condeau* ou *écriteau* ? Cela ne satisfait pas beaucoup. Je crois plutôt que *condé* est la forme normale de *condatum*, donné, accordé, et veut dire tout simplement : permission.

Léo Claretie.

***

Je n'ai eu de rapports suivis avec la police qu'a l'époque où étant maire de Canton, les fonctions de commissaire m'étaient à peu près déléguées ; cependant j'ai connu sous l'Empire un étudiant en droit qui, jeté sur le pavé par la ruine de son père, se décida, après avoir vainement cherché d'autres moyens d'existence, à entrer dans cette administration, sur les instances d'un commissaire de quartier, son compatriote.

A son entrée dans les bureaux, on lui délivra un carré de carton sur lequel était imprimé le mot *condé* auquel il n'attribuait aucune signification précise, bien que fort lettré.

C'était, me disait-il, un signe de reconnaissance donné aux agents sans uniforme pour leur permettre de bien établir leur identité.

De là, on en est sans doute venu à donner ce nom de *condé* à une autorisation donnée par la police, attestée par un permis de forme à peu près semblable.

En somme, la définition d'Alfred Delvau : Le condé est un fonctionnaire (de la police) me parait des plus exactes.

Léda.

***

Le mot *condé*, dans l'argot des marchands forains, des camelots et des filles publiques, paraît synonyme de « permis d'exercer sur la voie publique ».

César Birotteau.

—

Fautes de français sur Alfred de Musset (XLIV). — M. Jean Rameau nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de répondre deux mots à l'entrefilet que l'un de mes derniers articles du *Gaulois* vous a inspiré.

Il s'agissait de Musset.

Vous avez écrit à propos de *coûtées* :

« La grammaire enseigne, au contraire, que les participes passés *valu* et *coûté* restent toujours invariables.. »

Pas toutes, cher confrère. La grammaire sur laquelle j'ai pâli, jadis, s'exprime ainsi :

« L'usage le plus général assimile aux verbes actifs les verbes neutres *coûter et valoir* dans le sens de causer, procurer, parce qu'en effet, ils ont alors un sens actif. On fait donc accorder le participe de ces verbes avec le complément.Ex : « Après tous les ennuis que ce jour m'a *coûtés* » (Racine).

Quant à l'autre petite querelle que je me permettais de chercher à Musset

(Car j'en sais une par le monde
Que jamais ni brune ni blonde
N'ont valu le bout de son doigt...)

je persiste à trouver ce *que* bien hardi. Il est populaire, dites-vous. Sans doute ! Mais « qu'est-ce que vous avez besoin ? » aussi est populaire. Est-ce à dire qu'il faille s'exprimer ainsi dans « le langage des dieux ? »

A moins que les dieux ne soient devenus des concierges...

Veuillez agr er, monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments bien distingués.

JEAN RAMEAU.

—

Virescit vulnere vir (XLIV).— Ne serait-ce point la devise abrégée de François II, de Marie Stuart ou de Duprat : *Virescit vulnere virtus*, citée dans le *Dictionnaire des devises* de Chassant et Tausin (Tomes I et II).

P. CORDIER.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV). — Peut-être M. P. du Gué trouverait-il toute satisfaction à son désir d'être renseigné sur la famille qui porte la devise *Moriendo vives*, s'il s'adressait à M. Marc de Vivès, directeur de l'assurance *la Providence*, à Orléans, rue des Grands Champs, 29.

O. DE STAR.

—

Titres honorifiques italiens (XLIV). — L'ordre de la Couronne d'Italie n'est pas à comparer avec l'ordre de la Légion d'honneur C'est avec raison que M. P. nous a dit, col. 626 : « *Cavalière* de la Couronne équivaut à nos palmes. »

A S.

—

Collège de Lisieux (XLIV). — J'ai eu l'occasion, dans une notice lue à la dernière assemblée générale de la Société de l'Histoire de la Révolution, de constater que Girey-Dupré, le principal collaborateur de Brissot au *Patriote françois*, Bignon, dont la carrière diplomatique est bien connue, Méchin, avaient été condisciples au collège de Lisieux. Ils firent ensemble, en 1791, un journal satirique, la *Légende dorée*. J'avais lieu de présumer aussi, sans l'avoir vérifié d'une façon aussi formelle, qu'Honoré Riouffe avait fait ses études dans le même collège.

G. I.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV). — C'est parfaitement à madame Paule Minck, que se réfère le fait attribué par l'intermédiairiste Duclos des Erables. Et j'ajoute que le fait s'est passé à Montpellier où Mme Paule Minck avait fini par s'établir, après y avoir été d'abord appelée pour faire des conférences socialistes et anti-cléricales. Elle continua d'ailleurs à en faire ; mais, comme elle n'était pas française,et qu'elle craignait qu'on interdît ses conférences et même qu'on l'expulsât,elle avait épousé un français, pour qu'il lui communiquât la qualité de française.

Elle épousa, alors, un nommé Négro, ancien mécanicien, je crois, au port de Toulon, et c'est de lui qu'elle eut,je crois bien que c'est vers 1886, ou 1887, un enfant que son époux voulut faire inscrire sous les noms de *Lucifer-Blanqui*, et,aussi, *Vercingétorix*, quoique je ne comprenne guère ce que venait faire là le nom de cet aristocrate gaulois ..

Comme on le sait,madame Paule Minck est morte il y a quelques mois. Son mari vit encore.

UN CLAPASSIÉ.

* * *

Comme noms curieux,ou peu communs, je relève les suivants,dans un livre de raison de ma famille, ayant été employés au XVIIe et XVIIIe siècle, dans la province de Genevois (ancien duché de Savoie) .

NOMS D'HOMMES : *Apollonnie* (*sic*), Bonnet, Partaléon, Philibert.

NOMS DE FEMMES : Apollonie, Clauda, Estienna, Jacobella, Jacquemine, Jéronime, Mia ou Mya, Péronne, Philiberte, Prospère, Prospérine, Romaine.

Quelques-uns de ces noms sont d'origine italienne. SABAUDUS.

* * *

Le programme des questions à traiter aux congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, (programme annuel élaboré au Ministère de l'Instruction Publique), a indiqué plusieurs fois, il y a quelques années, cette matière :

Etudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner autant que possible la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms. Dépouiller les registres paroissiaux, les minutes de notaires... ou tout autre fonds d'archives... en établissant la proportion numérique des divers noms... empruntés aux courants d'opinion politique, aux modes littéraires, aux souvenirs patriotiques...

Lors du congrès de Pâques 1895, je me souviens d'un remarquable rapport sur ce sujet présenté par un membre d'une société archéologique normande (je n'ai pas le nom présent à la mémoire, on le retrouverait a l'*Officiel* d'avril 1895). Moi-même je lus une communication sur le même sujet, qui fut imprimée ensuite dans le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*. Sur 1096 actes concernant des hommes, j'ai relevé les prénoms de *Jean*, 212 fois ; — *François* 146 ; — *Pierre*, 113. Pour les femmes 744 actes : *Marie* 150 fois ; — *Jeanne* 76 ; — *Marguerite* 75 ; mais tout cela antérieur à la Révolution et postérieur au XVIe siècle. Antérieurement à 1600, les prénoms les plus usités sont, par ordre décroissant, dans notre province : Jean, Pierre, François, Antoine, Hélie, Jacques, Guillaume, Bernard, Raymond, Etienne, Arnaud ; — Jeanne, Marguerite, Anne, Françoise, Marie, Catherine.

SAINT SAUD.

—

Maubert, son étymologie (XLIV). — Lorédan Larchey donne à *Maubert*, en latin *Madelbertus*, l'étymologie germanique de *madal* discours et *bert* renommé. Le nom aboutit évidemment à cela comme sens, mais les éléments cités ne sont pas absolument exacts. *Madal*, en ancien haut allemand, n'a *jamais* été employé que comme nom propre. En gotique (et non gothique) *mathl* signifie « place publique » *mathljan* « parler » *mathleins* « discours ». L'anglo saxon, dans *madhel*, *medhel* confond les trois sens — Le sens de *madal* reste, en somme, le même, mais ne vaut-il pas mieux être exact pendant qu'on y est ?

La seconde partie du mot comme étymologie est le moyen haut-allemand *Berht signifiant brillant qui a donné Berhtac* « épiphanie ». *Berht* est une contraction de l'ancien haut-allemand *Bëraht Bëreth* avec le même sens. En gotique, *Bairhts* a le sens de « clair, manifeste intelligible » ; c'est la même parenté comme mot et comme idée.

PAUL ARGELÈS.

* * *

D'après Lorédan Larchey, le nom de Maubert est un nom de saint. *madelbertus*, du vieux germanique madelbert, orateur renommé, *madat* discours, *Bert* renommé.

Peut-être pourrait-on y voir encore la signification de mauvais baron : Mal-Ber,

On sait que dans l'ancien français le terme mal employé comme préfixe se prononçait *mau*, exemple : mautourné, mauvoisin, etc.

Il y a un certain nombre de localités qui portent le nom de Maubert.

Le nom de la place Maubert vient, dit-on, de *Magnus Albertus*, ou *Magister Albertus*, le Grand Albert. La rue Maître-Albert existe encore. Il est difficile d'expliquer comment grand *magnus*, ou maître, *magister*, a pu se transformer en mau. Il serait bon d'avoir là-dessus l'avis de la Société de la montagne Sainte-Geneviève.

MARTELLIÈRE

—

Moutard (XLIV). — Littré n'indique pas motiacho mais *muchacho* prononcez *moulchatcho* comme étymologie espagnole douteuse de *moutard*. *Mutchacho* signifie petit garçon, mousse. Diez en fait le diminutif de *mozo* garçon ; italien *mozzo* qu'il dérive du latin *mustus* frais, nouveau. On trouve chez Caton et chez le grammairien Priscianus : *musta agna* pour « jeune brebis ». Mais on se fait alors la réflexion que le radical de *moutard* se rapproche beaucoup plus du latin que de l'espagnol et qu'il serait peut-être beaucoup plus simple de prendre, de suite, comme Scheler l'étymologie de

mustus, d'autant plus que faute de date de naissance connue notre mot peut jusqu'à nouvel ordre jouir du bénéfice de l'immémorialité. *Ard* serait le suffixe péjoratif qu'on trouve dans *veinard*, *pendard* etc. Ce qui viendrait à l'appui de cette opinion c'est que d'après Littré, Ampère aurait entendu dans le Tyrol le mot *mut* (prononcez *mout*) avec la signification d'*enfant*. Notre mot nous serait il venu par là ? PAUL ARGELÈS.

* * *

Moutard, jeune garçon, vient probablement du latin *mustus*, jeune, frais, nouveau. Pour en être bien sûr, il faudrait trouver un vieil écrit où ce mot soit orthographié moustard, ou moûtard, avec un accent circonflexe sur l'*u* de ce dernier mot.

Dr B.

—

Clapas (XLIV). — Ce nom que les Montpelliérains donnent à leur ville, veut dire, en langue d'oc, *tas de pierres*. Et lorsqu'en effet on contemple Montpellier des hauteurs voisines, par exemple du Plan des Quatre-Seigneurs ou de Montmore, il apparait, en effet, comme un grand amas de pierres.

— A côté de Montpellier, il y a un petit village qui s'appelle Clapiers.

UN CLAPASSIÉ.

—

Molette de Morangiez (XLIV). — On peut trouver des renseignements sur ce général, chez ses deux petites-filles, la comtesse Visconti et madame Edgard Cugnotet. Celle-ci possède, je crois, plusieurs lettres de l'Empereur, adressées à son grand-père. Elle habite actuellement rue de France, à Nice et à Chambolle-Musigny (Côte d'Or). X.

* * *

Viton Saint-Allais contient au tome 6 de la réimpression une généalogie de cette famille. Voltaire s'est beaucoup occupé du fameux procès du comte de Morangiès de Saint-Alban, maréchal de camp et a écrit, en 1773, le précis très détaillé de cette affaire, en prenant très chaudement la défense de Jean-François, Charles de Molette, comte de Morangiès, contre la famille Veron.

Dans la collection des factums de Corda, tome 3, on retrouve au long toute cette cause célèbre. Cette famille se composait alors d'un comte de Molette de Morangiès qui avait épousé Marie-Louise-Josephe de l'Espignière, d'un Jean Annet de Morangiès, baron de Saint-Alban officier, et d'un Jean-Adam de Molette de Morangiès aussi dans l'armée.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Pelet-Narbonne et Narbonne-Pelet (XL ; XLI ; XLII ; XLIV). — Dans le *Trésor héraldique*, A. de la Porte cite le mot suivant qu'il serait grand dommage de ne pas conserver : « Si je n'étais Bourbon, disait le prince de Conti, je voudrais être Pelet. »

F. M.

* * *

Le château de Salgas situé près de Vebron, dans la vallée du Tarnou, entre le causse Mejean et la Can de l'Hospitalet, appartenait à la famille de Pierre Pelet, baron de Salgas, qui pendant la guerre des Camisards fut envoyé aux galères parce que les Bernis avaient envie de ses biens. Les Bernis possèdent encore Salgas, et le cardinal a fait construire pour s'y rendre, en venant de Pompidou et de la Vallée du Gardon, un chemin descendant de la Can de l'Hospitalet, qui s'appelle encore la « Côte Cardinale ». Il serait possible que la famille de notre confrère Marcellin Pellet, qui possède depuis le XVe siècle la terre de Fretmat, sur le causse Mejean, à deux heures au dessus de Salgas, fût allié ou plutôt eût été alliée à celle de Pierre Pelet de Salgas, ce nom patronymique étant rare en Lozère.

S.

—

Madame de Buffon et M. Renouard de Bussierre (XLIV). — M. J. Miron désire savoir le nom de famille de Mme de Buffon et si son premier mari était de la famille du célèbre naturaliste ?

Georges-Louis-Marie Leclerc de Buffon, né à Montbard le 22 mai 1764, était le fils unique du naturaliste.

Il avait épousé en 1res noces (1784) Marguerite-Françoise de Bouvier de Cepoy ; il divorça, puis se remaria le 1er septembre 1793 à Elisabeth-Georgette Daubenton, qui fut veuve à 19 ans et mou-

rut seulement le 17 mai 1852, sans avoir consenti à se séparer d'un nom qu'elle était fière de porter.

C'est la première femme, divorcée, qui est devenue Mme de Bussierre.

Des renseignements inédits sur Buffon fils et quelques membres de la famille Daubenton ont été publiés par Th. Lhuillier dans l'*Amateur d'autographes*, n° d'octobre-novembre 1878. X.

—

Temporal de Lyon. (XLIV, 669, 786' 985. Lire 1566 au lieu de 1556.

—

Mlle Le Duc (XLIV). — L'*Armorial du bibliophile* de Joannès Guigard dit qu'elle était sans éducation mais qu'elle voulut suivre les traces de la marquise de Pompadour, et se fit en conséquence, une bibliothèque dont le catalogue manuscrit se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal. Un catalogue des livres de Mlle Le Duc fut, en outre, dressé par Prault, fils aîné, li raire, quai Conti (Paris 1757 — in-4° de 225 pages). L'année 1757 serait-elle celle de la mort de cette danseuse dont le père aurait été un suisse du palais du Luxembourg ?

Ln. G.

* * *

Monsieur Adrien Marcel a sans doute oublié certain *Journal d'un bourgeois de Popincourt* publié par le signataire de cet article et Gaston Capon dans le Bulletin de la Société historique *Le Faubourg Saint-Antoine* ? Il est vrai que ce qui en parut le renseignerait bien peu sur la demoiselle Leduc.

Dans la partie inédite de ce *Journal* qui va paraitre dans la « Correspondance Historique » notre bourgeois donne quelques renseignements sur la danseuse de l'Opéra, ils éclaireront monsieur Marcel sur la fin de la carrière de cette « honneste dame » :

Entre tous les personnages qui cette année ont fait le très peu dévôt pélerinage à Longchamps,(1) s'est distinguée la dame de Turvoy toujours vivante et logée, rue de Popincourt, Faubourg Saint-Antoine, en face de l'ancien monastère des religieuses Annonciades (1).

Elle est fille du sieur Leduc, jadis l'un des suisses du Luxembourg à la porte du jardin vis-à-vis celle des *Carmes Déchaussés* : c'était un suisse qui n'entendait ni raison, ni railleries sur l'honneur des filles et qui même un jour appliqua publiquement sur la joue de la sienne un très rude soufflet pour la punir d'une indécence qu'elle venoit de commettre, soufflet que celle-ci, sans doute, n'a jamais pu lui pardonner, si l'on doit en juger par l'anecdote suivante. Quelque tems après son installation dans la couche ou dans le harem de son Altesse sérénissime, la demoiselle Leduc voit arriver un matin dans son appartement son père tout effarouché, qui lui fait les reproches les plus piquants et les plus amers sur le scandale de sa conduite, reproches impatiemment écoutés par sa superbe fille qui, du ton le plus aigre et le moins respectueux, lui commande de se retirer sur le champ, appelle ses gens, et leur enjoint impérieusement de ne plus laisser entrer cet homme, lorsqu'il osera se présenter chez elle ; un instant ensuite, survient le prince qui paisiblement lui demande le sujet de tout ce vacarme et du courroux extrême dont il la voit animée, elle se hâte de l'en instruire et de lui déclarer formellement qu'elle sera bientôt forcée de renoncer à tout commerce avec lui, s'il ne la défait pas au plus vite de ce fâcheux censeur dont elle ne sauroit plus supporter les continuelles incartades ; en vain, Monsieur le comte de Clermont, avec tout le sang froid dont il est capable, dit que la douceur seroit préférable en ce cas-là, à la rigueur, combien surtout il leur importait d'éviter un éclat qui lui feroit le plus grand tort et la feroit considérer à l'égard de son père comme une fille dénaturée ; elle insiste, lui fait entendre que sa place de suisse au Luxembourg exposait depuis longtemps le sieur Leduc au soupçon de faire la contrebande, soupçon dont aisément on pourrait profiter pour la desservir auprès du gouvernement. A force de criailleries, de larmes et de menaces, elle détermine enfin son trop faible amant à faire usage de cet infâme moyen, il obtient en conséquence et sur la délation de sa propre fille, un ordre supérieur en vertu duquel le pauvre diable est mené à

(1) Cette promenade à Longchamps eut lieu pendant la semaine sainte de 1786.

(1) Dans une autre partie de son journal, notre auteur dit : « C'est vers la barrière précédemment dite de la Roulette (coin de la rue de Ménilmontant et de Popincourt), non loin du logis de madame de Turvois, connue autrefois sous le nom de mademoiselle Leduc, ancienne maîtresse de monseigneur le comte de Clermont, etc).

Bicêtre, où sans doute il est mort au sein de la misère et de l'opprobre, nous ignorons si réellement est douée d'une nature aussi perverse une sœur de la demoiselle Leduc qui vit encore, originairement aussi peu réglée dans ses mœurs, et mariée avec un cordon bleu de la finance nommé Desforges. »

Dans une note en marge du manuscrit, nous voyons que Turvoy ou plus exactement Tourvoye était : « le nom d'une terre voisine de Sceaux et de Bourg-la-Reine dont elle a joui pendant quelques années et qu'elle a prudemment vendue quelque temps avant le décès de son illustre amant, en 1771, dans la crainte d'être, lors de cet événement, inquiétée par les héritiers mêmes ou les créanciers de ce Prince ». (1)

Les rapports de police de l'agent Meusnier qui documentèrent Cousin sur cette demoiselle, sont conservés à l'Arsenal (Papiers de la Bastille, mss 10237-10238), nous les avons revus pour en comparer le texte avec celui de notre auteur, l'anecdote que nous venons de citer est inédite.

Au sujet de l'âge de la danseuse, les notes du policier sont assez explicites, datées du 1er août 1753, il y est dit que la demoiselle Leduc : « grande, brune, bien faite, point jolie, est âgée au moins de 34 à 35 ans ». L'ex-maîtresse du comte de Clermont avait donc 67 ou 68 ans lorsqu'elle habitait la rue de Popincourt.

Une recherche toute récente dans le précieux fonds des Hypothèques aux Archives de la Seine m'a fait découvrir une autre pièce relative à la danseuse :

Du 25 jours de mars 1793

Opposition à la requête du citoyen Pierre Lattré, ci-devant cocher au service de défunte Marie, Elizabeth, Claire Leduc de Tourvoye, demeurant à Paris, rue Saint-Louis au Marais n° 92.

Sur le citoyen Cailleux, commissaire de la Commune, demeurant à Paris, rue de Popincourt, au nom et comme seul héritier de la citoyenne Leduc de Tourvoye.

Pour sûreté de la pension annuelle et viagère de 500 livres de rente constituée à son profit par la dite défunte.

Ce document fait connaître les prénoms de la demoiselle Leduc et permet d'établir exactement la date de son décès.

(1) Tourvoye, commune de Fresne-les-Rungis, à 2 kil. Antony, *Dictionnaire des Postes* (1900).

Je n'ai pu jusqu'à ce jour définir exactement à quelle époque la dame de Tourvoye vint habiter Popincourt ; si au cours de mes recherches, je parviens à découvrir quelques nouveaux renseignements, je m'empresserai de les faire connaître à monsieur A. Marcel, qui s'est constitué l'historiographe du XIe arrondissement.

Dans un ouvrage qui va paraître chez Daragon, éditeur, ayant pour titre : *Les petites maisons galantes de Paris au* XVIIIe *siècle*, publié par mon collaborateur Gaston Capon, on trouvera quelques renseignements sur deux autres maisons possédées par la dame Leduc, l'une à la Petite Pologne, l'autre rue de Richelieu.

HENRI VIAL.

—

Coquelet, auteur picard (XLIV). — Extrait d'un dictionnaire historique du XVIIIe siècle :

Coquelet, Louis, né à Péronne, mort le 27 mars 1754, à 78 ans, a amusé le public frivole de son temps par quantité de pièces badines qui prouvent moins de goût et de fonds qu'un esprit superficiel et ami des bagatelles.

Voici les noms de ces brochures :

Eloge de la goutte, de rien, de quelque chose, de la méchante femme ; l'*Ane* ; le *Triomphe de la charlatanerie* ; le *Calendrier des fous* ; l'*Almanach burlesque*, l'*Almanach des Dames*.

Il a collaboré aux Mémoires historiques d'Amelot de la Houssaye.

P. c. c.

EUGÈNE GRÉCOURT.

* * *

M. Routier aura l'indication des œuvres connues et imprimées de Louis Coquelet (Péronne, 1676 † 26 mars 1754) en consultant Quérard (*La France littéraire*) ; Desessarts (*Les siècles littéraires*), la *Biographie* Didot, tome XI. T. L.

—

Hégésippe Moreau (XLIV). — Notre confrère V. A. demande quand se fera le monument destiné à la tombe du poète. — Voici la réponse d'un ancien membre du Comité pour l'érection du susdit monument. Il y a une dizaine d'années que la souscription est ouverte, et l'encaisse, qui n'a pas augmenté depuis six ou sept ans, est d'environ mille francs.

Chaque année, quelques membres du Comité se rendent au cimetière du Montparnasse sur la tombe du poète de *La Voulzie*, là, un d'entre eux fait un discours — j'en ai prononcé pas mal pour ma part — dans lequel on annonce que l'inauguration du monument aura lieu prochainement et... en voilà pour un an ; l'année suivante,on recommence.

Quand je faisais partie du comité, j'ai demandé que la souscription fût close et que, déclarant la somme en caisse suffisante, on demandât à quelque artiste la maquette, ou le dessin d'un modeste monument — qui prouve que le poète à qui l'on doit tant de jolis vers n'est pas oublié ; — la chose est bien possible pour mille francs.

En formulant ma proposition j'ajoutais : en agissant ainsi, nous serons les premiers qui, depuis soixante ans que l'on a fait des *Souscription pour élever un monument à la mémoire d'Hegésippe Moreau*, qui, dis je, seront arrivés à un résultat. Ce que je demandais alors,je le demande encore aujourd'hui ; je le demande parce que chaque jour le nom de Moreau va s'effaçant de la mémoire des quelques-uns qui se sont souvenus de lui.

Je sais bien qu'il y a un projet de monument du sculpteur Taluet, il est fort beau ce projet, mais son exécution demande de huit à neuf mille francs... que l'on n'aura jamais. A l'œuvre, messieurs du comité ; ornez la tombe du poète de son médaillon et d'une corbeille garnie de myosotis, et votre tâche sera accomplie !

Eugène Baillet.

—

Origine du nom de Waldeck dans Waldeck-Rousseau (XLIV). — Ce nom allemand ne signifie pas tout à fait coin de bois, comme le dit notre très honorable ophélète : voici pourquoi.

D'abord cette traduction présente une amphibologie, à cause du double sens qu'elle a en français : coin en bois, pour caler un meuble par exemple, et coin d'un bois. Combien y a-t-il de personnes ignorant l'allemand, qui comprendront le premier sens, au détriment de l'autre ? Peut-être la moitié ; car pourquoi y mettraient-elles une préférence ?

Ensuite Wald ne veut pas dire bois mais forêt ; de sorte qu'il pourrait très bien se faire que ce nom d'homme tiré d'une localité eût un sens précis tout différent de notre locution française : *au coin d'une forêt*. Elle pourrait, au contraire, correspondre à notre expression géographique : *queue de forêt* (angle en pointe, prolongement en coin), comme on dit la Queue St-Eloi, la Queue Vinemare, dans la forêt de Carlepont, dont elles dédendent. Si ce sens est exact, comme nous l'avons toujours cru, Waldeck serait une expression désignant une localité,comme nous avons,en France,la Queue en-Brie, par exemple. Dr Bougon.

* * *

M. René Waldeck-Rousseau, président du Conseil, est né à Nantes, mais son père qui fut maire de Nantes à plusieurs reprises, n'y était pas né. Il n'était même pas breton, mais normand ; il naquit, en effet, le 27 septembre 1809, à Avranches, où son père, Charles Waldeck-Rousseau, ancien officier à l'armée de Mayence, exerçait les fonctions de directeur des Contributions indirectes.

D'après le *Livre Doré de l'Hôtel de Ville de Nantes*, de MM. Perthuis et de La Nicollière qui ont dû se renseigner auprès de l'ancien maire de cette cité et qui étaient des historiographes consciencieux, le nom de Waldeck ne serait pas un nom, mais un prénom, commun dans cette famille et qui, à un moment donné,aurait été ajouté comme indication distinctive, au nom patronymique de Rousseau.

Resterait encore pour répondre minutieusement à la question posée à savoir d'où vient,non plus ce nom, mais ce prénom. Leon Brunschvicg.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; XL ; XLI : XLII ; XLIII ; XLIV).— Il y en a eu au moins deux à Florence.

Aux termes des lois de la République, nul ne pouvait être nommé Prieur, s'il n'était inscrit sur la matricule d'un *Arte* (corporation). Pour remplir cette condition, Dante se fit recevoir parmi les pharmaciens.

En principe, on devait exercer réellement la profession, mais bientôt cette règle ne fut plus observée et on se con-

tenta de l'inscription, qui du reste ne pouvait avoir lieu qu'avec l'agrément des consuls de l'*Arte*.

Le second pharmacien, sans être aussi illustre que Dante, était cependant très estimé à Florence, comme en témoigne une inscription commémorative placée sur sa boutique qui existe toujours.

Matteo Palmieri, né à Florence, en 1405, mort en 1475, était pharmacien, poète, historien et orateur. Ses talents furent appréciés à Rome, Naples, Sienne et Bologne, où il se rendit successivement.

Il a écrit un poème scientifique *La Città Divina* ; un dialogue moral *la Vita civile*, une histoire du monde *La Cronaca generale*.

En 1453, il fut élevé à la dignité de Gonfalonier de justice de Florence ; ce magistrat formait, avec le collège des Prieurs, *la Signoria*, pouvoir exécutif de la République. GERSPACH.

—

Un fils d'Hérault de Séchelles ; M. de Genoude, son précepteur (XLIII ; XLIV). — Je n'ai pas suivi la question posée ni les réponses données, mais il semble qu'on peut en trouver la solution dans une monographie récente et très détaillée de Garat par Lafond (Paris 8° : 1900) :

Maltia ou Mallia Garat, membre du Tribunat, frère du chanteur Pierre Garat, succéda à son frère, dans les bonnes grâces de Françoise-Aimée Franquetot de Coigny, duchesse de Fleury, surnommée dans sa famille Nigritta.

Dans cet ouvrage on trouvera de nombreux détails sur les demoiselles de Bellegarde et sur Chenoise.

Cte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Tumuli de Chaudieu-Toussieu (XLIV). — Monsieur E. M. Roe conseiller général, château de Saint Pierre de Chaudieu, sera sans doute à même de donner tous renseignements demandés.

S.

—

Un petit neveu de la Pucelle (T. G. 737 ; XLIII ; XLIV). — Dans notre précédente communication (XLIII, 1025, ligne 15) au lieu de « vente que ce dernier » il faut lire « donation que Pierre du Lis ».

Maintenant, revenons sur le fond de la question, puisqu'on nous le demande. Il nous sera pourtant difficile de ne pas nous répéter un peu.

L'assertion qui nous intéresse par dessus tout dans la *requête* ou mémoire de M. le chanoine Debout, c'est celle du point de départ. Elle consiste dans la distinction que l'auteur établit entre une Jeanne et une Catherine du Lis dont les généalogistes antérieurs faisaient une seule et même personne et dans laquelle ils voyaient l'épouse de François de Villebresme. Or, M. Debout laisse Catherine audit Villebresme et revendique Jeanne comme ayant convolé en 1456, avec Philippe Macquart, un représentant de cette même famille Macquart dont l'un des membres, Georges Macquart, épousera, avons-nous dit, une autre du Lis en 1665.

Véritablement cette première alliance Macquart du Lis, tout en étant un fait possible dans les conditions où il est présenté, parait néanmoins assez difficile à démontrer, puisque la preuve authentique n'en a pu être retrouvée, ainsi que M. l'abbé Debout le déclare lui-même (p. 15). Sans doute, Lottin, historiographe orléanais, qui écrivait en 1836, parle d'un contrat de mariage passé à Gondrecourt en Bassignie par devant Maillot et Rambonneau, notaires. Malheureusement cet auteur ne donne aucune référence pour expliquer où se trouve la copie, sinon l'original, du document ainsi invoqué ! C'est à se demander s'il n'en aurait pas simplement entendu parler par ouï-dire. Après tout, les hommes d'étude ne considèrent aujourd'hui l'ouvrage de Lottin que comme une compilation très souvent utile, mais à ce point surchargée d'erreurs, que chacun de ses dires réclame le plus sérieux contrôle.

Dans l'espèce, les *Recherches historiques sur la ville d'Orléans* (t. 1, p. 310), paraissent insinuer qu'une allusion au mariage Macquart du Lis en 1456 se trouverait contenue en quelque pièce des archives de la mairie d'Orléans et plus spécialement sur les feuilles d'un registre consacré aux *Comptes de ville*. Nous n'avons pas à répéter que les comptes de commune de 1455 à 1458 — la chose a été par nous constatée *de visu* — ne font

pas la moindre mention de cet événement.

Cependant le même livre (p. 311) a encore la prétention de nous faire croire que, dans le contrat de mariage, Pierre d'Arc aurait donné *en dot* à sa fille Jeanne les revenus de l'Ile-aux-bœufs, sise lès Orléans. Eh bien, non ! pareille donation de ce domaine ne peut avoir été faite à la femme de Philippe Macquart en 1456, et cela pour de multiples raisons :

En droit, tout d'abord, parce que le détenteur de l'Ile-aux-bœufs était alors incapable d'en librement disposer, vu que la concession temporaire en avait été faite par le duc d'Orléans, au moyen de ses lettres patentes du 28 juillet 1443, à Pierre du Lis, frère de la Pucelle, afin que ladite concession produisît son effet « la vie durant de luy et de Jehan du Liz, son fils naturel et légitime » et plus loin « la vie durant d'eulz deux et de chascun d'eulx, tant comme le survivant d'eulx vivra et aura la vie au corps ». (Boucher de Molandon, *La famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais*, t. XVII, p. 27 et 30 des *Mém. de la Société arch. de l'Orléanais*). La clarté et la précision de ces termes ne laissent planer aucun doute sur les intentions du prince donateur. Il s'agit d'un usufruit créé au profit exclusif de deux personnes pour lors vivantes, le père et le fils. Donc la rétrocession qu'eut faite en 1456 Pierre du Lis en faveur de sa fille et de son gendre, aurait entraîné la déchéance *ipso-facto* de l'acte de 1443.

En fait, maintenant, nous constaterons, comptes domaniaux ou autres textes entre les mains, que le père et le fils conservèrent, leur vie durant, la jouissance gratuite de l'Ile-aux-bœufs (B. de Molandon, *Op. cit.* p. 31. Cf. Et. Pasquier *Recherches de la France*, liv. VI, ch. v). Tels détails d'administration forestière pour l'année 1477, nous présentent Jean du Lis comme réel détenteur de cette propriété. Et ce qui paraîtra plus fort, c'est que nous devons ces renseignements à Lottin, en vérité fort peu conséquent avec lui-même (*Recherches historiques*, p. 311). Le 15 octobre 1482, le même Jean du Lis affermait encore à deux marchands bouchers une portion des dépendances de l'Ile-aux-bœufs, (B. de Molandon. *Op. cit.*, p. 52). Quant à la requête du 3 octobre 1501, elle nous atteste clairement que Jean du Lis, jusqu'au moment de sa mort, resta toujours en possession de sa seigneurie. Or, cette seigneurie se trouvait en réalité très restreinte dans ses droits, puisqu'à la même date, le domaine en recouvrait la possession en vertu de l'acte de concession de 1443. Aussi bien, voyons-nous les lettres patentes de 1527, disposer à nouveau de cet usufruit en faveur des frères Burgensis. (B. de Molandon, *Op. cit.*, p. 55, note 1).

Et Lottin d'écrire dans ses *Recherches historiques* (1, p. 352) :

25 janvier 1503,

Philippe Macquart, qui avait épousé en 1456, Jehanne du Lys, nièce de Jehanne d'Arc, cède *à son beau-frère* l'Ile-aux-bœufs qu'il possédait à Orléans, pour aller en Lorraine, pays de sa femme. L'acte de translation de cette île existe aux archives de la mairie d'Orléans.

Voilà une phrase qui, par son manque de précision, était bien faite pour nous induire en erreur. En effet, croyant comprendre, mais à tort, que Lottin voulait parler *d'un beau-frère* qui, dans le ménage de Philippe Macquart, aurait appartenu à la famille de la femme, et qui, par conséquent, eût été, aux yeux de l'auteur, Jean du Lis, fils du chevalier Pierre, nous avons écrit (*Intermédiaire*, XLIII, p. 1025) :

Comment donc cette inexplicable rétrocession de 1503 existerait-elle, puisque Jean du Lys, l'un des contractants supposés, était mort dès l'année 1501 ?

Or le mémoire de M. l'abbé Debout (p. 5) nous apprend qu'effectivement il le faut bien entendre *d'un beau frère* tenant au côté d'une dame Macquart. Mais il y a lieu de remarquer en outre qu'il s'agit d'une autre génération que celle indiquée par Lottin. Car de Philippe Macquart et de Jeanne du Lis serait issue un fils, François Macquart, écuyer, seigneur de Dainville, lequel, ayant épousé Françoise de Rodoan, aurait opéré le fameux échange de l'Ile-aux-bœufs *avec un sien beau-frère*, appelé Jean de Rodoan.

De toute nécessité, les quelques lignes de Lottin contiennent donc des erreurs et des confusions de personnes. Dût-on retrouver, un jour ou l'autre, dans les ar-

chives longtemps négligées de la mairie d'Orléans, le fameux acte de translation de l'Ile-aux bœufs en date du 25 janvier 1503, il y aurait beaucoup à rectifier dans la phrase si fautive et si obscure de celui que M. l'abbé Debout (*Requête*, p. 15) appelle trop gratuitement *un archiviste de la ville d'Orléans, un témoin compétent et irrécusable.* Mais comment ce document intéressant un domaine *ducal* situé extra-muros, pourrait-il avoir trouvé sa place dans les archives *communales* d'Orléans ? Ce détail-là nous laisse encore quelque peu rêveur.

En somme, contrat de mariage de 1456 et acte d'échange de 1503, à condition qu'ils fussent tels qu'on veut bien les supposer, deviendraient des pièces capitales, fort précieuses pour prouver que Pierre du Lis, frère de la Pucelle, avait eu d'autre descendance que son fils Jean, mort lui-même sans postérité. Malheureusement les deux titres se trouvent en déficit.

M. l'abbé Debout invoque également (p. 6 et 16) un acte que MM. de Bouteiller et de Braux ont donné dans leur ouvrage *La famille de Jeanne d'Arc* (p. 246.) De ce contrat d'échange, passé le 9 juillet 1544, entre une Catherine du Lis (encore une soi-disant fille du chevalier Pierre, frère de la Pucelle !) épouse de Mre Georges Haldat, d'une part, et Demenge Macquar, d'autre part, comment tirer des conclusions propres à étayer le système généalogique de M. l'abbé Debout ? Nous ne le voyons pas clairement. Même en lui changeant son prénom Demenge en Nicolas, pourquoi Macquar, laboureur à Dainville en Lorraine, devrait-il être regardé comme un petit-fils d'une Jeanne du Lis ?

Sans doute tout cela paraît, au premier abord, manquer de clarté et de précision. Mais, empressons-nous de le dire, la *Requête* imprimée de M. l'abbé Debout est aussi concise que possible (20 pages in-4). L'auteur se contente de renvoyer aux pièces qui composent son dossier. Il faudrait connaître ce dossier lui-même pour juger de la valeur de la *Requête*. Ici nous ne saurions donc faire autre chose qu'exprimer les plus grandes réserves sur les apparences de force probante, présentées par ce travail, en ce qui concerne spécialement la descendance de Pierre du Lis, frère de la Pucelle. Mais que les familles Harduin, de Songnis et Debout se rattachent par plusieurs générations des Macquart à l'un des autres frères de Jeanne d'Arc, voilà ce que nous n'avons pas la prétention de discuter le moins du monde.

Donc le seul fait qui nous semble acquis, répétons-le, c'est ce que B de Molandon a jadis prouvé, à savoir que si de très nombreuses familles ont le droit de se dire parentes de la Pucelle, c'est par le fait de la descendance d'un frère de l'héroïne qui peut s'appeler Jacques ou Jean, mais ne saurait être le vaillant chevalier Pierre. Celui-ci n'eut qu'un seul fils, mort sans postérité, puisque l'héritage qu'il laissa fut aussitôt revendiqué par « Marguerite du Lis, femme d'Anthoine de Brunet, escuier,... cousine germaine du défunt et sa plus prochaine parente et lignagère, habile à lui succéder par la coutume gardée au royaume ». Ces termes de la sentence prévôtale d'Orléans, datée du 3 octobre 1501 (B. de Molandon *Op. cit.* p. 57) ne sauraient être plus catégoriquement exclusifs de l'idée que Jean du Lis ait pu laisser, soit des sœurs, soit des neveux ou des nièces. Que si un Pierre du Lis doit figurer à bon droit en tête des tableaux généalogiques de bien des familles actuelles, il faudra nécessairement admettre qu'il était lui-même un fils de Jacques ou de Jean d'Arc, frères de la Pucelle, et que par conséquent il était neveu et non plus frère de celle-ci. C'est à ce dernier parti que s'arrêtent désormais plusieurs investigateurs sérieux qui s'occupent de la généalogie des du Lis et qui sont bien forcés de tenir compte du document produit par B. de Molandon et des conclusions qui en découlent.

Il serait plus flatteur sans doute, au regard de beaucoup, de pouvoir se dire issu de ce sang généreux qui se prodiguait aux côtés mêmes de l'héroïne, car l'intrépide Pierre d'Arc, dit le chevalier du Lis, batailla sous les murs de Compiègne et y demeura prisonnier de l'Anglais comme sa sœur qu'il avait secondée de toute la force de son bras. Voilà bien la vision généreuse qui a fait la fortune d'une légende généalogique très difficile aujourd'hui à démolir. Il était si tentant de supposer que le du Lis dont on se flattait de descendre, était celui-là même qui avait joué le rôle le plus glorieux ?

O. DE STAR.

Louis XV et les Juifs de Venise (XLIV). — Puisqu'il s'agit de la protection des juifs par la France au XVIIIe siècle, voici un fait qui le confirme. On voit, par là, que l'ancien régime n'a pas persécuté les Juifs, autant qu'on le croit généralement. Ainsi, à Alger avant 1789, c'étaient les consuls de France qui avaient les Juifs de cette ville sous leur protection ; ce qui n'empêchait pas la population musulmane de les mettre tout à fait à l'écart ; de plus, un juif d'Alger coupable d'un crime, même d'un vol, était brûlé vif. Les juifs d'Alger étaient soumis également à beaucoup d'affronts. Il ne leur était permis de prendre de l'eau aux fontaines de cette ville qu'à leur rang, qui devait être le dernier.

AMBROISE TARDIEU.

—

Le Cadran bleu (XLIV). — L'aimable collabo qui me met si courtoisement sur la sellette, avait-il sous la main le texte de Dufey ? Il ne me paraît guère affirmatif, ce texte ! Au surplus, le voici :

Quelques historiens de notre révolution ont répété, d'après les journaux, que les conjurés du 10 août s'étaient réunis, dans la nuit qui précéda cette journée, au *Cadran bleu*, rue Saint-Antoine. Il n'existe point d'auberge du Cadran bleu dans cette rue ; mais j'en ai remarqué une assez ancienne et qui porte ce nom, à l'entrée de la rue de la Roquette, près de la place de la Bastille ?

(Dufey, *Mémorial parisien*, etc., 1821, in-12).

De quels historiens et de quels journaux, Dufey a-t-il voulu parler ? — Je serai très reconnaissant à M. Adrien Marcel de vouloir bien me le dire.

J'ai toujours cru, et je le crois encore parce que je l'ai lu partout, que le *Directoire secret d'insurrection*, composé de quinze membres, se réunit, pour la première fois, dans la nuit du 25 au 26 juillet, au cabaret du *Soleil d'Or*, rue Saint-Antoine ou au faubourg Saint-Antoine. J'ai dit dans mon livre (p. 161, note 2) que je n'avais pu identifier ce dernier cabaret, malgré mes recherches. Le dernier mot, en histoire, n'étant jamais dit, peut-être serai-je plus heureux par la suite.

Et si j'appuie sur ce fait, et plus qu'il ne convient, c'est que je suis persuadé que Dufey a confondu le *Soleil d'Or* avec le *Cadran bleu*, la réunion du 25 juillet et celle 4 août.

J'ai écrit ceci :

Dans la soirée du 4 août, le directoire secret d'insurrection tient sa seconde séance au Cadran bleu, chez le restaurateur Bancelin, boulevard du Temple...

Où se trouvait le Cadran bleu ? — Boulevard du Temple, ou rue de la Roquette ? Voici mes auteurs.

— Le lendemain, 4 août, le directoire insurrectionnel des fédérés tint une nouvelle séance au Cadran bleu, sur les boulevards (L. Blanc, *H. de la Révolution*, liv. VII, ch. XIV).

— La seconde séance eut lieu le 4 août au Cadran bleu, sur le boulevard de la Bastille. (Lamartine, *Hist. des Girondins* (3e édition, t. III, p. 85).

— Le jardin de Bancelin prend un peu plus d'espace que les tonnelles des maisons adjacentes ; c'est l'établissement qui rivalise avec le Cadran bleu, du coin de la rue Charlot, où Fanchon-la-vielleuse chante les couplets de Collé et de Piron, et où les Bancelin eux-mêmes ne tardent pas à succéder aux Henneveu. Le *Directoire de l'insurrection du 10 août tient sa seconde séance au Cadran bleu*, et c'est d'une maison habituée aux parties fines, aux soupers d'après le spectacle, aux dîners et aux bals de noces, que part nuitamment le mouvement qui décidera du sort de la monarchie.

(Lefeuve, *Les anciennes maisons sous Napoléon III*, Paris, 1875, 3e livraison, p. 427).

Veut-on suspecter ces témoignages ?— Louis Blanc, Lamartine, Lefeuve n'ont pas été témoins des faits ; soit.

Alors, voici ce qu'a écrit Carra, qui fut un des membres les plus actifs du Directoire insurrectionnel du 10 août :

Les mêmes personnes à peu près se trouvèrent dans cette séance (*la deuxième*) et, en outre Camille Desmoulins ; elle se tint au *Cadran bleu*, SUR LES BEAUX BOULEVARDS....

(*Annales patriotiques*, 30 novembre 1792).

Je m'excuse d'avoir demandé une si longue attention aux intermédiairistes ; j'espère qu'ils ne m'en garderont pas rancune.

EDMOND BEAUREPAIRE.

—

Une lettre de Napoléon Bonaparte (XLII). — La lettre à laquelle fait allusion le collaborateur Alex, figure

dans l'*Autographe* du 15 décembre 1863.

Elle est ainsi conçue :

A Messieurs les Administrateurs de Versailles.

Messieurs,

Bonaparte, frère et tuteur de la demoiselle Marianne Bonaparte a l'honneur de vous exposer que la loi du 7 Aoust et plus particulierement l'article aditionelle déciété le 16 du même mois, suprimant la maison de St Louis, il vient réclamer l'exécution de la loi et ramener dans sa famille la dite demoiselle sa sœur, des affaires très instantes et de service publique l'obligeant à partir de Paris sans délai, il vous prie de vouloir bien ordonner qu'elle jouise du bénéfice de la loi du 16 et que le thrésorié du distric soit autoriser à lui esconter les 20 fr. par lieu jusqu'en la municipalité d'Ajaccio, Corse, lieu du domicile de la dite demoiselle où elle doit se rendre auprès de sa mère.

Avec respect,

Ce 1er septembre 1792

Buonaparte.

A cette lettre est joint le post-scriptum suivant :

J'ay l'honneur de faire observer à Messieurs les administrateurs que n'ayant jamais connu d'autres père que mon frère, sy ses affaires l'obligaient a partir sans qu'il me ramenât avec luy je me trouverais dans une impossibilité absolu d'avacuer la maison de St Cyr.

Avec respect,

Mariann Buonaparte.

Inutile de faire remarquer que l'orthographe de ces lettres a été scrupuleusement respectée.

Eugène Grécourt.

—

Emigrés français à Londres (XLIV). — Voir : L'*Intermédiaire* T. G. p.312 : *Emigrés* (*Les métiers des*) *à l'étranger*.

P. Cordier.

—

Habits retournés (XLIV). — Le confrère W. S. demande si cette pratique pour faciliter la surveillance des prisonniers existait en France. On peut le croire, et en voici au moins un exemple :

Dans les *Mémoires du colonel de Pontbriand sur les guerres de la Chouannerie*, cet officier raconte qu'à un combat livré prés de Vitré, à la fin d'octobre 1795, « il fit prisonnier un jeune soldat de dix-sept ans qui lui demanda la vie : « *Retourne ton habit,* lui dit-il, et ne « me quitte pas » et le prisonnier resta près de lui pendant toute l'affaire ».

P. du Gué.

Le sultan Mahmoud II et la famille Bonaparte (XLIV). — C'est la troisième fois que l'*Intermédiaire des Chercheurs* s'occupe de cette question, je veux dire de Mlle Aimée du Buc de Rivry.

La première fois remonte au 10 juin 1882, vol. XV, 321 et 434. L'ophélète (La Maison Forte) demandait si Mlle du Buc de Rivry était une picarde, sans doute parce qu'il existe un village de ce nom dans l'arrondissement d'Amiens, seulement le nom du village s'écrit *Rivery*.

La deuxième fois, ce fut en 1895 ; la question était lancée par moi, mais sous un autre aspect, vol. XXXII, 514.

Puis, répondant moi-même à la question, je renvoyais, pour ceux que ce point d'histoire intéressait, à un article d'un journal de Paris, donnant des indications nouvelles et précises sur le mystère qui entoure le sultan Abd-ul-Hamid Ier, la sultane française, sa favorite, et la naissance de Mahmoud II, leur fils, vol. XXXIII, 192.

Pour la troisième fois, je retrouve la question agitée par le collaborateur Septmonts.

Seulement, les réponses qu'il a obtenues, n'ont pas jeté beaucoup de clarté sur le point de savoir qui est cette demoiselle Aimée du Buc de Rivry ?

Eh bien, puisque j'ai signalé un article d'un journal parisien dans lequel l'auteur dit : « avoir reçu la visite d'un des descendants des du Buc de Rivry, qui a bien voulu mettre à sa disposition une série d'actes et de pièces de famille à faire la joie d'un généalogiste, » — pourquoi de ne pas puiser à cette source qui paraît sûre ?...

A. Fréchas.

* * *

J'ai dit que le nom présumé de cette sultane était Dubuc-Derivry. Ce renseignement a été emprunté à Dessales qui avait fait des recherches aux archives coloniales sur la famille Dubuc et qui a écrit une histoire des Antilles bien documentée. Rufz de Lavizois, l'auteur d'un remarquable travail sur la Martinique, adopte la même orthographe.

Il est certain que différents membres de la famille Dubuc ont signé Dubuc, Dubuq, Dubucq ou Du Buc,

Un Dubuc marié à une de Rivery, a pris pour nom de branche le nom de la famille de sa femme. Tandis que les descendants actuels signent Derevry, les anciens membres de la famille écrivent leur nom de la façon suivante : *de Rivery* ou de Rivry.

De l'examen récent de plusieurs actes authentiques il en résulte qu'il faut adopter l'orthographe suivante : *Dubuq de Rivery*.

J'ai découvert un membre de la famille Malet (de la Dordogne), alliée aux Dubuq et j'ai eu, grâce à son obligeance, quelques détails intéressants.

Peut-on me dire dans quel journal, en 1807 ou 1808, on a parlé pour la première fois de la sultane française ? Il en a été de nouveau question en 1817. Dans quelle publication ?

Dr R. Pichevin.

—

La veuve de Philippe-Egalité s'est-elle remariée (XXXVIII ; XL ; XLI ; XLII ; XLIV). — Le document qu'on va lire plus loin, et dont l'original appartient au docteur Pichevin, semble lever les derniers doutes sur la liaison du comte de Falmon avec la veuve de Philippe-Egalité ; mais il ne témoigne pas encore de la nature de cette liaison.

M. G. Lenotre a publié dans le *Temps*, sur le comte de Falmon, une étude très documentée et très curieuse qu'il faut avoir lue.

Lorsque la crypte de Dreux eut été édifiée par ses soins, la duchesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, veuve de Philippe-Egalité, fit préparer, à côté l'un de l'autre, deux tombeaux absolument semblables On sut pourquoi, lorsqu'en 1820 mourut le comte de Falmon : l'un des deux tombeaux lui était destiné. La duchesse, un peu plus tard, mourut a son tour et occupa le tombeau voisin.

Quel était cet homme dont elle n'avait pas voulu se séparer dans la mort ? Son mari ou son ami ?

En réalité, le comte de Falmon s'appelait Rouzet. Il était né à Toulouse, qui l'avait élu député. C'était un être sensible et bon ; il n'avait pas voté la mort de Louis XVI et il avait protesté contre l'arrestation des Girondins. Sa modération en fit un suspect. Emprisonné, il eût porté sa tête sur l'échafaud sans l'heureuse chute de Robespierre. Le 9 thermidor ne le délivra pas tout à fait ; mais il fut soustrait aux tracas immédiats, en devenant pensionnaire, à Charonne, de la maison de santé du docteur Belhomme. Il rencontra là une femme que ses malheurs et son grand nom lui rendirent sympathique : la duchesse d'Orléans, veuve de Philippe-Egalité, qui n'avait à se louer ni du mariage, ni de la Révolution. Rouzet sut trouver l'éloquence qui persuade, et l'infortunée, en son compagnon, reconnut un consolateur.

De retour à l'Assemblée, Rouzet s'employa en faveur de la « veuve Orléans », et obtint de changer sa détention en exil. Elle en prit la route avec ses gens et ses bagages. A la frontière, on fouilla sa berline, et quelle ne fut pas la surprise de tous, lorsqu'on y découvrit, caché sous les manteaux et les cartons, un homme. Il lui fallut se nommer : « Je suis Rouzet, membre du conseil des Cinq-Cents. » L'aventure était compromettante et ridicule.

La duchesse eut le bon goût de s'évanouir, pendant que, piteux, le pauvre Rouzet reprenait le chemin de Paris. Le temps des violences était passé, et l'on inclinait plutôt à fêter les accidents sentimentaux. Rouzet ne fut astreint qu'à donner sa démission ; ce qu'il fit. Et aussitôt, il reprit la poste pour rejoindre, près de Barcelone, la princesse qui se morfondait. Elle le reçut avec les transports de l'amitié la plus tendre. Il ne la quitta plus. Il fut aux yeux du monde son intendant, et comme le nom de Rouzet était un peu plébéien pour une telle tâche, la duchesse obtint du roi d'Espagne que l'ancien conventionnel fût créé comte de Falmon et pourvu d'ordres avantageux.

Cette situation équivoque était subie par les enfants de la duchesse, mais ils l'estimaient désagréable. La reine Caroline, femme de Ferdinand de Naples et des Deux-Siciles, ayant le projet d'écrire une relation de la vie de la duchesse Adélaïde de Penthièvre d'Orléans, soumit l'écrit à son gendre, celui qui devait être Louis-Philippe. Il lui répondit par la lettre suivante, dont le docteur Pichevin possède l'original. Dans cette lettre, le futur roi des Français juge sa mère avec une indulgence un peu chagrine.

Madame,

Je serais bien mal avisé de profiter de l'extrême bonté avec laquelle Votre Majesté daigne me consulter sur la réponse qu'Elle fait à la lettre de ma Mère, pour lui conseiller des changemens. Il m'est impossible d'en désirer ; et tous les changemens ne pourraient que gâter la lettre, et en atténuer l'effet, puisque tous les sentimens que Vous avés daigné vouloir y manifester à ma Mère, y sont exprimés avec autant de force que de dignité, et avec ces formes et cette tournure qui vous est particulière, et que je serais bien fâché que altéries en rien, parce que cela ne permet pas de douter que la lettre est bien entièrement votre ouvrage, et par conséquent cela y ajoute un grand poids.

Je vous exprime donc bien sincèrement ma profonde reconnaissance pour tous les efforts que vous faites pour rendre ma pauvre Mere à elle-même, et recouvrer cette tendresse dont elle se glorifiait pour ses enfans. Qu'elle examine de bonne foi ses prétendus griefs contre ses enfans, et elle verra qu'ils se réduisent au reproche imaginaire de n'avoir pas eu d'égards pour celui envers lequel ils ont fait beaucoup plus que ma mère n'aurait jamais dû *désirer* qu'ils fissent, pour sa propre considération, et au reproche non moins imaginaire d'avoir accueilli et bien traité ceux et celles que l'incompatibilité d'humeur du susdit personnage a chassés de chés elle, en la réduisant au tête à tête dont nous sommes les victimes ainsi qu'elle-même, car ne doutés pas, madame, qu'elle ne souffre beaucoup dans tous les sens.

Pardonnés mes ratures à la presse où je suis et daignés agréer mes hommages, Madame, de votre Majesté, le tres humble et très dévoue fils et serviteur,

Louis-Philippe d'Orléans.

Palerme, le 24 novembre 1810.

Les princes d'Orléans rentrent en France, la duchesse avec M. de Falmon. Elle fait édifier la chapelle de Dreux, pour y être enterrée à côté de lui...

Mais elle n'est plus aujourd'hui à côté de lui.

Louis-Philippe devenu roi, une nuit, dit-on, descendit dans la crypte. Il renvoya tous les serviteurs. Seul, il considéra les ossements qui s'y trouvaient et qui étaient ceux de ses ancêtres. Il les disposa dans les divers sarcophages. Puis il donna l'ordre de remonter les cercueils à l'étage supérieur — sauf un : celui du comte de Falmon, ainsi abandonné dans le sous-sol et soustrait à la curiosité publique.

La lettre qu'on vient de lire et qui devait être recueillie dans l'*Intermédiaire*, car elle ne figure dans aucun ouvrage relatif à ces hautes personnalités, sans éclairer complètement le mystère qui plane sur cette liaison, dont on ne sait dire si ce fut un mariage, montre du moins ce qu'en pensaient les enfants de la duchesse. Après avoir lu cette lettre, on se sent davantage porté à ajouter crédit à la légende qui fait voir le roi, dans une scène d'un pittoresque shakespearien, descendant seul, en le caveau, pour faire cesser, dans la mort, un tête-à-tête qui, dans la vie, l'avait tant humilié.

A. B. X.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV). — Cette question ne sera décidément jamais épuisée. Dans *La Pompadour*, pièce en 5 actes, en prose, de Bergerat, jouée à la Porte-St-Martin par Mme Jane Hading, on fait lire à la Pompadour *Les liaisons dangereuses* de Laclos. Or, en 1764, époque à laquelle mourait la marquise, Laclos, né en 1741, avait 23 ans, et son célèbre chef-d'œuvre ne devait paraître que longtemps après !

Dans la même pièce, au deuxième acte, la populace ameutée veut faire un mauvais parti à la marquise et la poursuit jusque chez Jacques Guay « pour qu'on la fouette » dit un personnage. Et son mari, Lenormant d'Etiolles, la sauve de ce traitement. Outre que l'anecdote n'est pas vraie, ce qui importerait peu dans une œuvre d'imagination, ces corrections, étudiées naguère par l'*Intermédiaire*, n'ont eu lieu que sous la Révolution vers 1793, et il n'en était pas question sous Louis XV.

G. P.

—

Les plus anciens journaux (XLII ; XLIII ; XLIV). — Le journal de Trévoux n'est pas un journal proprement dit. C'était une *Revue mensuelle*, publiée et connue sous le nom de *Mémoires de Trévoux* (1).

Le titre exact est : « *Mémoires pour l'Histoire des sciences et des beaux-arts* recueillis

(1) Même observation dans le *Mercure de France*.

par l'ordre de son Altesse Sérénissime Monseigneur prince souverain de Dombes. A. Trévoux, de l'Imprimerie de S. A. S. Et se vendent à Paris chez Etienne Ganeau. »

Si l'on tient à regarder cette Revue littéraire et scientique comme un journal, alors il convient de classer au même titre, sous la même rubrique, le *Journal des savans*. Mais plutôt ni l'un ni l'autre.

HENRI ROCHET.

—

Bibliographie sur la mort du duc de Bourbon (XLIV). — Dans ma Bibliographie manuscrite du département de Seine-et-Oise, qui rendrait de grands services aux travailleurs si elle était imprimée, j'ai catalogué à la commune de Saint-Leu-Taverny un grand nombre d'ouvrages relatifs à la mort tragique du prince de Condé, qui eut lieu, comme chacun le sait, au château de Saint-Leu.

Pour faire plaisir au collaborateur M. O. M., je m'empresse de lui donner par ordre chronologique, les titres des écrits qui ont été publiés sur cet événement qui eut un grand retentissement en France et à l'étranger, et jeta un certain discrédit sur la famille d'Orléans, mais qui dans tous les cas fit la fortune du duc d'Aumale.

Appel à l'opinion publique sur la mort de Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé, par l'auteur des *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France* (Lafont d'Aussonne). Paris, Dentu, 1830, in-8°). *Observations pour le prince Louis de Rohan, sur l'instruction relative à la mort du duc de Bourbon.* Paris, 1830, in-4°. *Examen médical des causes de la mort de S. A. R. le prince de Condé, par le docteur Marc.* Paris, 1831, in-8° de 90 pp., in-8° avec 6 planches (opuscule rare). *Trois ans au palais Bourbon*, par le général Lambot, aide de camp de feu Mgr le duc de Bourbon. Paris, Dentu, 1831, in-8° (Pièce très rare). *Observations sur l'instruction relative à la mort du duc de Bourbon, prince de Condé* (par Hennequin) Paris, G. Warée, 1831, in-8°. Une deuxième édition fut publiée en 1832 et porte le nom de l'auteur. *Lettre de M. de Surval à Me Lavaux, avocat, sur son plaidoyer en faveur de miss Daws, baronne de Feuchères.* Paris, Dentu, 1831, in-8. Brochure rare. L'auteur était intendant général du prince de Condé au moment de sa mort. *Mémoire medico-légal sur la mort violente du prince de Condé, et à cette occasion sur les conditions dans lesquelles la mort peut être produite par la suspension incomplète et sur les signes de la strangulation par suspension*, par le docteur Gendrin. Paris, J. B. Baillière, 1831, in 8° de 55 pp. *Consultation médico-légale sur les circonstances et les causes de la mort violente du prince de Condé, en réponse à un mémoire à consulter adressé au nom du prince Louis de Rohan*, par le même, Paris, imp. de Crapelet, 1831, in-4° de 80 pp. *Les Secrets de Saint-Leu. Notice curieuse sur ce château, suivie d'une biographie complète sur la baronne de Feuchères et des détails sur la mort du duc de Bourbon*, par Adolphe de Belleville. Paris, Dentu, 1831, in-8° de 64 pp. *L'assassinat du dernier des Condé, démontré contre la baronne de Feuchères et ses avocats, suivi d'observations sur les procès-verbaux et de pièces importantes et inédites contenant l'enquête, le fameux testament et son procès*, par l'abbé Pelier de Lacroix. Paris, Levasseur, 1832, 2 vol. in-8°. Le tome 2 a pour titre : *Mensonges et calomnies pour la baronne de Feuchères par les avocats du suicide. Pétition adressée à la Chambre des Pairs par le général Lambot, relativement à la mort du prince de Condé.* Paris, Dentu (1832), in-8° de 32 pp. Brochure très rare.

Examen de la procédure criminelle instruite, à Saint-Leu, à Pontoise et devant la Cour royale de Paris, sur les causes et les circonstances de la mort de S. A. R. le duc de Bourbon, prince de Condé. Paris, imp. de Plassan, 1832, in-8°, avec 4 plans. La 4e planche qui représente la pièce du château où le prince de Condé a été trouvé pendu, manque souvent. *Plaidoyer de Me Hennequin pour MM. les princes de Rohan, contre S.A.R. Mgr le duc d'Aumale, représenté par M. Borel de Bretizel, et contre Mme la baronne de Feuchères.* Paris, Warée, 1832, in-8°.

Plaidoyer de Me Ph. Dupin pour le duc d'Aumale, en réponse à celui de Me Hennequin. Paris, 1832, in-8°. *Le Prince de Condé, le duc d'Orléans et Mme de Feuchères.* Paris, L. Hivert, 1832, in-8° de 56 pp. *Procès relatif au testament du feu duc de Bourbon. Plaidoyer de Me Philippe Dupin pour S. A. R. Mgr le duc d'Aumale.* Paris, imp. de Pihan de la Forêt, 1832, in-8° de 52 pp.

Quelques pages sur Mgr le duc de Bourbon, tirées des mémoires inédits du comte de Choulot, gentilhomme de la Chambre de S. A. R. Paris Dentu, 1832, in-8°. *Replique de Me Dupin, avocat du duc d'Aumale.* Paris, 1832, in-8°. *Réplique de Me Hennequin, avocat des princes de Rohan.* Paris, Warec, 1832, in-8°. *Réponse pour MM. les princes de Rohan aux répliques entendues à l'audience* du 27 janvier 1832 (par Hennequin). Paris (1832) in-8°.

La baronne et le prince, catastrophe, par Théodore Anne et James Rousseau. Paris, 1832, in-8°. *Le dernier des Condé*, par Albert de Calvimont. Paris, A. Vézard, 1832, in-8°. *Le dernier des Condé, sa mort et son testament, ou abrégé du procès entre les princes de Rohan et Mme de Feuchères, relativement à la succession du prince de Bourbon.* Paris, Bricon, 1832, in-18. *Mensonges et calomnies pour la baronne de Feuchères par les avocats du suicide. 2e partie de l'assassinat du dernier des Condé*, Paris, 1832, in-8°.

Histoire complète et impartiale du procès relatif à la mort et au testament du duc de Bourbon, prince de Condé, précédée de notes historiques et biographiques sur le duc de Bourbon, la baronne de Feuchères et toutes les autres personnes qui figurent dans cette cause. Paris, librairie universelle, 1832, in-18°.

Conclusions des princes de Rohan contre le duc d'Aumale. Réponse contre les répliques. Paris, 1833, in-8°. *Plainte en diffamation de l'abbé Pelier de Lacroix.* Paris, s. d.. in-8°. *Plainte en diffamation de Mme de Feuchères.* Paris, s. d., in-8°. Pièce lithographiée. *L'Espagnolette de Saint-Leu, calcul rationnel des probabilités sur la fin tragique de S. A. R. le duc de Bourbon, prince de Condé.* Paris, Jaillet, 1841, in-8°. Première partie par J. Augustin Chaho. C'est tout ce qui a paru. L'exemplaire déposé à la Bibliothèque nationale a été enlevé, et dans le commerce il est devenu introuvable. *Monument de Saint-Leu (élevé sur l'emplacement où le prince de Condé fut trouvé pendu en 1830* avec *l'histoire de la souscription*). Paris, 1844, in-8°.

Monseigneur le duc de Bourbon. Notice historique sur la vie et la mort de son Altesse Royale, par le comte R. Villemur. Paris, Devarenne, 1852, in-8°. *Histoire et politique de la famille d'Orléans. Révélations sur la mort du prince de Condé. Correspondance inédite avec fac-simile d'autographes de Louis-Philippe, de Marie-Amélie, de la baronne de Feuchères, du prince de Condé*, par Alexandre de Lasalle. Paris, 1853, in-8°.

Presque tous les exemplaires de cet ouvrage ont disparu. Les pièces et documents autographes dont l'auteur s'est servi, furent trouvés aux Tuileries en 1848. On a ajouté à l'exemplaire que je possède deux portraits du prince de Condé et une figure gravée sur cuivre représentant l'assassinat du prince en présence de la baronne Feuchères.

Révélations sur la mort du prince de Condé. Correspondance inédite avec fac-simile. Paris, 1853, in-8°. *Quelques pages sur Monseigneur le duc de Bourbon*, par le comte Choulot. Paris, 1858, in-8°.

PAUL PINSON.

* * *

Le testament du duc de Bourbon prince de Condé (1830) forme les livraisons 73 à 75 (48 pages grand in-8° à 2 colonnes) de la collection intitulée *Causes célèbres* de tous les peuples, par Armand Fouquier, (Lebrun, éditeur). — La mort du prince y est racontée avec le plus grand détail, ainsi que le procès auquel a donné lieu son testament. V. A. T.

—

Voir mon article de la *Revue libérale*, de 1884 : *La mort du prince de Condé (1830).*

NAUROY.

—

Berg-op-Zoom (XLIV). — Je trouve dans un vieux *Conversations Lexicon* allemand, de 1819 (Leipzig, Brockhaus), la phrase dont voici la traduction :

> Un assaut tenté contre cette place, le 8 mars 1814, par sir Th. Graham (depuis, Lord Lynedoch), à la tête d'un corps de troupes anglais, fut repoussé avec des pertes extraordinaires.

Pas de détails ultérieurs. V. A. T.

* * *

Une notice sur la défense de Berg-op-Zoom et le général Legrand, signée Pierre Huguenin, fait partie du tome XI des Mémoires de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, dont le siège est à Dijon. H. C. M.

*
* *

Il existe en effet un ouvrage qui traite ce sujet. En voici le titre exact :

Relation de la surprise de Berg-op-Zoom le 8 et le 9 mars 1814, avec un précis du blocus et des événements qui l'ont amené, précédée d'une Notice historique et topographique militaire, et d'un plan-croquis par le chevalier Legrand, colonel au Corps royal du génie, etc. etc. A Paris chez Magimel, Anselin et Pochard, libraires pour l'Art militaire, rue Dauphine, n° 9 ; 1816.

Je possède cette brochure (132 pages et plan) et la communiquerai volontiers à monsieur Piétro s'il le désire.

CAMILLE HATRISSE.

—

Carlyle — traduction (XLIV). — Si M. P. désire être amplement renseigné sur le grand critique anglais, il n'a qu'à faire appel à l'obligeance de M. *Edmond Barthélemy*, lequel a publié un *Thomas Carlyle* (Essais biographiques et critiques) édité par les soins de la *Société du Mercure de France*.

L'*Essai sur le travail de Carlyle* doit figurer dans les *Miscellanées*, recueil d'articles divers publiés d'abord en *Revue*.

Des pages choisies de Carlyle ont été traduites en français et réunies en volume, mais je suis incapable de préciser où, quand et par qui. V. J. DU D.

—

La psychologie des agonisants (XLIV). — On peut consulter sur ce sujet deux articles de M. Egger parus dans la *Revue philosophique* en janvier et octobre 1896 et des observations de MM. Sollier, Moulin et Keller publiées par la même revue, en mars 1896.

ALBERT DE ROCHAS.

—

Anciens textes de prières (XLIV) — J'engage notre collaborateur, M. F. Pingenet, à chercher et à consulter un petit livre de piété intitulé *Journée sainte pour les pensionnaires de Sainte Ursule de Mâcon* (Mâcon 1787, in-12). Il y trouvera des textes curieux dans le goût de celui-ci : « *En se peignant.* Seigneur, mon Dieu, je vous supplie très humblement que mes pensées, qui sont les cheveux de mon âme, soient si bien nettoyées et purifiées par votre sainte crainte, que jamais elles ne vous déplaisent ». BIBL. MAC.

—

Balances dans les églises (XLIV). — Il existait à l'abbaye royale de Saint-Vincent de Senlis, une chapelle des Balances. Que l'on consulte les Titres de l'abbaye dans la coll. Afforty, à la bibliothèque municipale de Senlis (T. I, p. 236 et suiv.) ou l'Histoire du P. Quesnel.

PRIOR DE E.

—

Voilà bien du bruit pour une omelette ! (XLIV). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 novembre dernier, on a demandé si l'origine de cette phrase n'était pas indiquée dans la 3me édition du *Musée de la conversation*. Je n'ai pas jugé utile de répondre. Mais voici qu'à ma grande surprise, dans le numéro du 30 novembre, M. Paul Pinson dit ne l'avoir pas trouvée dans mon ouvrage. Je tiens à me justifier et je le prie de se reporter à la page 356, où j'ai cité quelques lignes de Tallemant des Réaux, qui attribue le mot au poète Des Barreaux (1602-1673).

ROGER ALEXANDRE.

—

Les orgues de Barbarie (T. G., 660 ; XLIV). — Votre correspondant V. A. trouvera tous les détails qu'il désire sur les orgues de Barbarie et sur leur origine, dans le livre concernant l'émigration italienne en Angleterre et les joueurs d'orgue, « *I girovaghi italiani in Inghilterre e i suonatori ambulanti*, par le marquis Paulucci di Calboli, 1er secrétaire de l'ambassade d'Italie à Paris. (Città di Castello. Lapi, éditeur 1892). Ce livre peut être consulté à la Bibliothèque nationale de Paris. UN ABONNÉ.

—

Portraits de nains célèbres (XLIV) — Le portrait du petit homme en vue en 1773, pourrait bien être celui de Bornlawski, dit Joujou, né en 1739, mort le 5 septembre 1837. A l'âge de 21 ans, Joujou mesurait 0.775 de hauteur. M. Husson n'aurait qu'à comparer le portrait qu'il possède avec celui qui se trouve, page 146, dans *les Nains et les Géants*, par Edouard Garnier. Paris, Hachette, 1884, (Fait partie de la *Bibliothèque de Merveilles*). A. S.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Récit inédit d'un témoin du naufrage de la Méduse. — Nous avons publié, sur le naufrage de la Méduse, une communication émanant du fils du chirurgien Savigny qui fut l'une des victimes du naufrage. Non moins émouvante est la relation *inédite* que nous adresse M. Gaston Rabaroust. Ce sont des feuillets écrits par son grand-père Marie Antoine Rabaroust, qui s'intitule, au moment de la rédaction, « ex-chirurgien au 9e régiment de cuirassiers en retraite à Saint-Léger en Yvelines ».

Nommé, en prairial, an 13, chirurgien sous-aide au 40e d'infanterie de ligne, il prit ses grades dans les rangs de la Grande Armée où il fut plusieurs fois blessé. Il reprit du service aux Cent-jours, démissionna, et, en compagnie de son parent le Dr Geffroy, qui avait été au Sénégal le compagnon de Boufflers, il demanda à faire partie d'une expédition scientifique ; ce qui lui fut accordé. Le navire qui devait l'enmener en Afrique, avec ses compagnons, était la *Méduse*, commandée par Duroi de la Chaumarais, et escortée de trois bâtiments : La *Loire*, l'*Argus* et l'*Echo* ; mais la Méduse devait les perdre en route. Arrivons au drame. Le 2 juillet à 3 heures du soir, le navire talonne en pleine baie d Arguin où il échoue ; il s'entrouvre ; on prépare les embarcations, on construit le radeau. Nous citons :

On voit la nuit venir, le vent qui fraîchit, soulève de nouveau la mer : notre frégate se disloque, sa quille casse, son gouvernail se démonte, un dernier choc nous renverse pêle-mêle, une révolte éclate, suscitée par des militaires qui redoutent de ne pas trouver place dans les embarcations. L'ordre va être rétabli, quand violemment entraîné par le flot, le radeau brise l'amarre qui le retenait à la frégate. On lance à sa poursuite, les chaloupes qui la ramènent, et on rattache l'amarre à nouveau. Cet incident a calmé les esprits. Quelle nuit ! nous avions déjà vingt pieds d'eau dans la cale ! A la pointe du jour, il y en avait jusqu'à l'entrepont ; on retire à la hâte ce qui y reste de biscuits, d'eau douce et de vin afin de le transporter dans les chaloupes et sur le radeau, qui eut du vin en assez grande quantité et deux barriques d'eau-de-vie, mais à peu près point de biscuits.

Quand le moment fut venu d'embarquer, pour éviter toute confusion, une liste avait été dressée sur laquelle j'étais inscrit. On fit en premier lieu descendre 127 militaires, 21 marins ou passagers, et une femme. J'étais le 150e à descendre ; je ne bougeai pas. Le capitaine Duroi me voyant immobile sur le pont me dit : « Pour l'amour de Dieu, monsieur, descendez donc ! — J'aime mieux mourir sur la frégate, répondis-je, il me sera permis, au moins de choisir mon genre de mort ». En effet, il me semblait n'y avoir chance de salut que dans les chaloupes, mais toutes les places en étaient réservées. En même temps, Duroi de la Chaumarais ne fit qu'un bond de la frégate dans la chaloupe qui l'attendait à l'avant. Le premier à se sauver !

Un individu qui se tenait à côté de moi, à cette vue, prend sa carabine et couche en joue ces officier ; j'engage une sorte de lutte avec mon compagnon qui semblait avoir perdu la tête : désigné pour le radeau, il en était remonté et courait de droite et de gauche avec une exaltation inexprimable.

Le capitaine en fuite avec son monde, nous restions 72 à bord de la frégate, 72, dont la femme de chambre de madame Schwarz et son enfant. Les passagers de la chaloupe s'étant bornés, en s'éloignant, à nous faire signe que la *Méduse* était devenue impossible, nous avions à chercher un refuge sur le radeau. Je m'y résignais et d'autres aussi, quand ceux du radeau, déjà trop entassés, mirent le sabre à la main pour nous en défendre l'accès. Enfin, le radeau, ses amarres coupées, s'ébranla, remorqué par la chaloupe du capitaine et les quatre autres embarcations qu'il forçait à la dérive ; elles l'abandonnèrent et il resta seul au milieu de l'Océan.

Une clameur s'éleva — cris d'exécration et d'angoisse !

Nous aussi, délaissés de la frégate, nous maudissions notre sort. La vue d'un malheur égal au nôtre releva nos courages. Pour rétablir l'ordre, nous fîmes choix d'un chef, un maître pilote assez instruit. On mit de côté les provisions, édictant la mort contre quiconque s'en empararerait par désobéissance. Les jours s'écoulaient et nous n'avancions pas ; nous envisagions la perspective de faire, nous aussi, un radeau, quand nous vîmes vers nous, se diriger une embarcation, une chaloupe et sa yole, manœuvrée par un homme énergique, M. Lespin, Nous nous embarquâmes : j'étais avec quinze autres sur cette yole. En cet équipage, nous passâmes près du radeau. Les malheureux ! A notre approche, ils crierent « Vive le roi ! vive la France ! » Un drapeau blanc flottait au dessus d'eux. Ils nous saluaient sans pouvoir nous suivre, avec l'espoir que le secours leur viendrait comme à nous.

Le chirurgien Rabaroust raconte ensuite la tragique odyssée de ce périlleux voyage

Après deux jours d'accalmie, les naufragés essuient une tempête. La barque détachée de la chaloupe, sombre : la plupart de ceux qu'elle porte se noient. Le chirurgien Rabaroust est assez heureux pour se tirer d'affaires. Il aborde à la côte, non loin du Cap Vert.

Il revint en France, sur la gabarre l'*Eglantine*.

Nous avons pensé que cette relation *inédite* d'un fait aussi douloureux, aussi tragique et aussi populaire, était de nature à intéresser ceux de nos collaborateurs qui ont soulevé cette question.

—

Le Deux-décembre — Ce que coûte un coup d'Etat. — Le rappel bruyant des circonstances qui amenèrent la mort de Baudin et la discussion du mot fameux sur les vingt-cinq francs pour lesquels on meurt, donnent quelque intérêt à cette note de frais : c'est celle des fonds secrets afférents aux *frais d'impression*, que coûta le coup d'Etat du Deux-décembre 1851 :

	fr. c.
1° Appel au peuple	1.607.31
2° Proclamation à l'armée	1.353 01
3° Le Préfet de police aux habitants de Paris	111.18
4° Circulaires aux commissaires de police	7.52
5° Décret du 2 décembre	1.367.55
6° Décret de convocation	1.255.71
7° Décret relatif au vote de l'armée.	191.67
8° Circulaire aux généraux commandants de division	32.14
9° Circulaire à chaque général	11 80
10° Circulaire aux Préfets	13.73
11° Circulaire aux maires	726.17
12° Circulaire aux juges de paix	683.01
13° Circulaires aux Procureurs généraux	18.47
14° Proclamation aux habitants de Paris	160.25
15° Proclamation du préfet de police	71 98
16° Proclamation	60.84
17° Proclamation aux habitants de Paris	60.84
18° Proclamation aux habitants de Paris	60.84
19° Dépêche du Préfet du Rhône	35 58
20° Arrêté du ministre de la guerre	42.62
21° Trois proclamations réunies	68.69
22° Dépêche du Préfet du Rhône	42.52
23° Dépêches télégraphiques	104.86
24° Dépêches télégraphiques	105.53
25° Nouvelles officielles	888.09
26° Proclamation du Président	2.072.26
27° Instructions électorales	1.093.81
28° Nouvelles officielles	339.67
29° Circulaire aux juges de paix	65.45
30° Nouvelles officielles	528.70
31° Circulaire aux préfets	560.65
32° Nouvelles officielles	524.03
33° Instruction (2e tirage)	27.04
34° Nouvelles officielles	524.03
35° Circulaires aux Préfets	4.05
36° Dépêche télégraphique	88.05
37° Avis au peuple français	3.367.61
38° Circulaire aux maires	464.99
39° Pour 13 nuits, du 1er au 15 : pour 2 dimanches, 7 et 14, frais de voitures	4 707.50
Total	23.452.50

Telle est — pour les imprimés — la note de frais d'un coup d'Etat ; l'affichage d'un simple discours ministériel coûterait aujourd'hui trois fois plus. A. F.

Nécrologie

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de l'un des plus anciens collaborateurs de l'*Intermédiaire*, M. Albert Verpy, dont les communications étaient toujours marquées au coin d'une érudition si sûre.

La table du deuxième semestre de l'année 1901 sera adressée, en un fascicule spécial, et sous couverture, avec le numéro prochain.

Cette disposition laisse au dernier numéro du semestre toute son étendue, en offrant l'avantage de permettre la réunion des tables entre elles, jusqu'au jour où elles seront refondues dans la table générale.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Janvier 1902.

N° 956 — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

38e Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Un contre-seing de la reine Marie-Antoinette. — J'ai trouvé récemment, égarée dans un lot d'autographes, d'une authenticité absolue, et provenant d'un directeur des postes, une pièce de beaucoup antérieure à celles qu'on y rencontrait, qui frappa mon attention par sa bizarrerie.

On en trouvera le fac-simile ci-contre. Elle se compose d'une feuille de papier à lettre de petit format pliée, dont la première page contient les indications que l'on va lire, et qui ne sont pas sans appeler quelques réflexions au point de vue matériel. Ce document présentait-il quel-

Type du Contreseing la Reine par S. A. S. Madame la Princesse de Lambale.

La Reine

Ce Deux octobre Mil sept Cent soixante dix huit S. A. S. a remis sa maniere de Contresigner à Campan

ques garanties ? Je le montrai à différentes personnes autorisées en ces matières qui n'y décelèrent au premier examen rien de suspect. L'écriture pouvait être de Mme de Lamballe pour les deux mots *la reine* et de Campan pour le reste et la signature.

Mais il fallait retenir que le nom de la princesse de Lamballe était écrit avec un seul l : *Lambale.*

Cette pièce était-elle connue des historiens de Marie-Antoinette ? Quel sens pouvaient-ils lui attribuer ? De quel autre document se rapprochait-elle ?

L'enquête à laquelle je me suis livrée m'amène à pouvoir déclarer qu'elle leur est inconnue ; qu'ils en sont réduits sur son objet à des hypothèses ; qu'il ne se rencontre, à leur connaissance, aucun autre document dont elle se rapproche.

Elle semble, en effet, révéler que Marie-Antoinette délégua sa signature à madame de Lamballe, ou plutôt une formule impersonnelle qui tenait lieu de seing : *la Reine.* Ce seing était apposé par madame la princesse de Lamballe, qui jouait dans cette circonstance le rôle de secrétaire de la main.

Pourquoi et envers qui ? C'est ce qu'il convenait de rechercher.

Le billet est daté du 2 octobre 1778. A cette date, madame de Lamballe, par lettres patentes de 1775, est surintendante de la maison de la Reine (1), « les controleurs généraux et tous autres qu'il appartiendra lui doivent pleinement et paisiblement obéir ». Elle a dans ses attributions multiples les vastes et compliqués services d'une maison, à cette époque encore fastueuse. Un nombreux personnel obéit, par elle, aux volontés de la reine

Elle approuve les comptes, les révise, transmet les suppliques de la livrée écoute les doléances des fournisseurs et fait observer dans toute l'étendue des domaines privés les consignes royales.

A ce moment, Campan est secrétaire du cabinet, mais elle en a un particulier, Després, choisi parmi les maîtres d'hôtel de la reine, qui est entré en fonction en 1775. Ce n'est pas une raison, toutefois, que pour le billet dont on a vu le fac-simile puisse avoir été établi non par le secrétaire de la surintendante, mais par le secrétaire du cabinet.

A qui pouvait-il être adressé ? On prend tant de garanties qu'où l'on craint un dommage. Où pouvait-on abuser si gravement de l'assentiment de la reine, qu'il était nécessaire de prémunir les intéressés ? Chez « les gens des comptes » sans doute. Il en est ainsi dans nos banques, où la signature est déposée, pour être rapprochée de toute décharge en ordonnancement.

Savait-on que Marie-Antoinette eût jamais agi de la sorte ? M. Noël Charavay nous déclara n'avoir jamais eu entre les mains d'autographes qui l'établissent. Un des historiens de Marie-Antoinette, parmi les plus avertis et les plus prudents, M. de Nolhac, nous dit que c'était la première fois qu'un tel billet tombait sous ses yeux ; qu'il ignorait cette particularité de la reine déléguant sa signature; qu'il ne l'avait vue signalée nulle part.

Se trouvait-on en face d'un de ces caprices dont la souveraine était coutumière, caprice éphémère souvent et oublié sitôt que réalisé ? Vers ce temps, dans son domaine de Trianon, n'écrivait-elle pas en tête des consignes à ses gens : « De par la reine » ?

Etait-il impossible de trouver une pièce authentique, portant ce seing la *Reine* qui eût apporté l'explication de ce document et établi sa certitude? J'ai consulté aux Archives nationales les papiers de la maison de la Reine, de O¹3790 à O¹ 3796, et je n'ai rien trouvé qui fournisse l'explication désirée.

La reine approuve les comptes ou les décisions par cette formule laconique : *Bon.* Une seule fois, on lit : *Bon Marie-Antoinette.*

De nombreuses notes avisent les intéressés ou leurs protecteurs de la nomination de leurs protégés et sont signés invariablement *M. L. P. de Savoye.* C'est la signature de madame de Lamballe.

Dans aucune des suppliques qui lui sont adressées, dans aucun des documents qui sont placés sous ses yeux, son nom n'est écrit avec un seul l. Je n'en ai point vu qui fussent attribués à Campan ; mais faudrait-il donc supposer qu'il était de tous les personnages susceptibles d'écrire

(1) Voir Archives nationales. *Maison de la Reine*, Dossier O¹3792.

le nom de cette princesse, le seul qui usât d'une orthographe fantaisiste ? Cette faute me semble injustifiable et jette jusqu'à explication satisfaisante, une ombre de suspiscion sur ce billet par tant d'autres côtés déjà énigmatique.

Sur la princesse de Savoie, il existe un remarquable livre de M. Georges Bertin, *Madame de Lamballe, d'après des documents inédits*. Paris, *Revue rétrospective*. L'historien ignore également, car il ne le relate point, la particularité du contreseing.

En feuilletant les manuscrits de la *Maison de la reine*, aux archives nationales, on est frappé d'une singularité, qui n'est, que je sache, expliquée nulle part. Dans un dossier qui porte, d'une écriture très ancienne, cette indication : *Lettres du ministre, démissions et feuilles approuvées par la reine* ; *année 1782*, de nombreuses pièces concernant des nominations de dessinateurs, de joailliers, de maitres d'hôtel, de maîtres-queux de fourrier de logis sont signées en toutes lettres *Marie-Antoinette* ; mais une plume trempée d'une encre noire et relativement récente, a largement biffé toutes ces signatures. C'est dans ce dossier même que ces ratures ont été opérées, car l'encre fraîche du trait de plume a maculé chaque fois le revers de la pièce qui la précédait.

Ces signatures étaient-elles apocryphes ? C'est probable. Faut-il voir un rapprochement entre ces ratures et la polémique que souleva l'apparition des volumes de lettres de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Mme Elisabeth, publiées par M. Feuillet de Conches, chez Plon ? L'*Intermédiaire*, a un écho de ses polémiques dans l'année 1865, col. 191-221-284 ; ces polémiques sont résumées avec toutes les références désirables dans le précieux essai bibliographique de M. Maurice Tourneux, *Marie-Antoinette devant l'histoire* (Leclerc, Paris, 1901). Que s'est-il passé aux Archives nationales ? Qui a donné l'ordre d'effacer, sans au reste nulle précaution et rageusement, ces signatures ? Qui l'a fait sans ordre ? et à quelle date ?

Mais là n'est point l'objet de cette question, d'une longueur inusitée et dont je m'excuse pour la particulière curiosité que je lui suppose. J'ai essayé, avec mes seules lumières, d'établir l'authenticité du billet mis sous vos yeux et d'en déterminer l'exacte nature, s'il est authentique : je n'y suis pas parvenu. M. de Nolhac m'a cependant encouragé à résoudre ce petit problème. Je vois bien que je n'y parviendrai que s'il me vient les concours que je sollicite.

M.

—

Ex-libris à déterminer, signé : Regnault. — Est-ce bien un ex libris ? Il a 0,15 × 0,19, signé J. Regnault. Porte : *de gueules au lion d'hermines* ; supports *deux horribles sauvages fort mal dessinés* Couronne de baron surmontée d'un casque de face. Autour de l'écusson, collier d'un ordre qui est peut-être celui de N. D. du Mont-Carmel, le chiffre MA. alternant avec une fleur de lis d'où sortent des flammes Croix fleurdelisée en bas.

Leslie.

—

Poids ou jeton ? — Quelle peut être la véritable destination d'un petit disque en cuivre jaune paraissant dater de la fin du XVIIe siecle ou du commencement du XVIIIe, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Diamètre, 22 millimètres (sensiblement 10 lignes) ; épaisseur 2 millimètres 1/2 (un peu plus d'une ligne); poids, 9 gr. 1/2 L'une des faces porte en relief une croix à branches égales terminées, chacune par une fleur de lys ; l'autre face porte aussi en relief une couronne royale fleurdelisée, et au-dessous ces notations :

VII D XII G

surmontant une petite fleur de lys entre deux points et un petit croissant à droite.

D'Agnel.

—

Médaille de Louis XVII frappée en 1834. — M. de Beauchamp dont j'ai déjà parlé, possède dans son médaillier cette pièce en étain ; M. Otto Friedrichs l'a en bronze. Elle ne représente point Louis XVII, mais bien son second fils Louis-Charles de Bourbon, décédé en Hollande le 26 novembre 1899. Que M. Valleyres veuille bien me donner son adresse, et nous pourrons, probablement, lui procurer l'empreinte en plâtre qu'il désire.

Albert Renard.

—

Prieuré de Cerfroid. — Cet établissement religieux, fort important,

situé au diocèse de Meaux, était le chef-lieu de l'Ordre des Trinitaires.

On désirerait savoir si quoique simple prieuré, il n'y résidait pas un abbé ou tout autre dignitaire portant les insignes abbatiaux : mitre et crosse tournée en dedans ; de plus, si au cours du XVIIIe siècle, il n'y a pas eu à Cerfroid de dignitaire du nom de Colin de la Chapelle, originaire du Barrois et portant pour armes : *d'azur, à un massacre de cerf d'or, entre les bois duquel est une aigle éployée d'argent.*

A. B.

—

N. D. d'Avenières, à Laval. — Existe-t-il une histoire érudite et détaillée de cette église ? G. SERVANDY.

—

Eglises communes aux catholiques et aux protestants. — A Landau (Bavière) et à Darmstadt, il n'existait au XVIIIe siècle, qu'une paroisse commune aux catholiques et aux luthériens.

Connaît-on d'autres paroisses affectées au service des deux cultes ?

A. DIEUAIDE.

—

Noms véritables des Communautés, Congrégations et Ordres religieux. — La loi du 1er juillet 1901 ayant appelé l'attention sur les associations religieuses, on aimerait à connaître les noms officiels des Ordres religieux. Un grand nombre sont inconnus du public. N'a-t-on même pas vu le président du Tribunal de la Seine, nommant le liquidateur des *Jésuites*, les appeler *Société des prêtres de Jésus*, alors que le nom est : *Compagnie de Jésus* (*Societas Jesu*).

Qui connaît par exemple le véritable nom des *Trappistes* ? Ce sont des *Cisterciens réformés.* — Celui des *Dominicains* : (*Frères Prêcheurs*) ; des *Dames de la Retraite* (N. D. du Cénacle) ; *Religieuses des Oiseaux* (*Chanoinesses régulières de saint Augustin*) ? — Les Carmélites, les Visitandines, les Ursulines, les Sœurs-Grises, les Franciscains, les Récollets, les Oratoriens, les Marianites, les Barnabites, les Hiéronymites, les Pères Blancs, les Sœurs de saint Vincent de Paul (*Filles-de-la-Charité*), Feuillants, Jacobins etc. ne portent pas leurs vrais noms, ou du moins ne sont pas désignés sous leurs vrais noms. Ces noms, il serait intéressant de les connaître. LA COUSSIÈRE.

—

Famille de Balaguer. — En 1541, lors du siège d'Alger par Charles-Quint, un chevalier de Malte, français, appelé Ponce de Balaguer, seigneur de Savignac, planta son poignard dans l'une des portes de cette ville et fut tué en héros. Il était donc chevalier de Malte et de la Langue de France, disent les historiens. Mais je désirerais avoir des détails sur cette famille de Balaguer, ses armoiries, etc., et apprendre si cette maison noble existe en France. Qui la représente ?

AMBROISE TARDIEU.

—

Les frères d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire. — L'illustre naturaliste avait plusieurs frères qui, pour se distinguer entre eux, avaient accolé un autre nom à celui de Geoffroy. Quelque intermédiairiste pourrait-il me faire connaître la profession qu'ils exerçaient et la filiation de chacun ? P. PONSIN.

—

Billaudet, peintre miniaturiste. — Je ne trouve ce nom dans aucun dictionnaire de peintres. Un aimable collègue ne peut-il me renseigner au sujet de cet artiste qui doit être lorrain. J'ai vu un très beau portrait miniature signé : « Billaudet, 1807 ». C'était, sans aucun doute, un ami ou un compatriote du charmant peintre miniaturiste J. B. Soyer, de Nancy.

A. H.

—

Contre l'architecture gothique. — Dans le *Voyage pittoresque de Paris, ou Indication de tout ce qu'il y a de plus beau dans cette ville, en peinture, sculpture et architecture*, par M. D*** (Dezalier d'Argenville), 6e édition, Paris, de Bure, 1778, in-12, page 1, on lit le passage suivant :

L'Eglise de Notre-Dame, *quoique d'une architecture gothique*, a quelque chose de si hardi et de si délicat, qu'elle a toujours été regardée comme une des plus belles du royaume.

Connaitrait-on quelques appréciations de ce genre, relatives à d'autres monuments français ou étrangers, *quoique d'une architecture gothique* ? SABAUDUS.

Descente de Croix de Rembrandt. — Connaît-on l'histoire de la *Descente de Croix* peinte par Rembrandt en 1632 et gravée par lui en 1633 ? Nous avons quelque raison de croire que ce tableau, qui, naturellement, n'est ni celui de Munich, ni celui de Pétersbourg, se trouve aujourd'hui dans une collection particulière ; il serait sur bois et aurait des dimensions exactement doubles de celles de la gravure ? N'appartenait-il pas, au XVIIIe siècle, au musée de Cassel (Hesse) ?

Bibl Mac.

—

« Les Thébains de Laïus n'ont point vengé la cendre ». — Girault-Duvivier, dans la *Grammaire des Grammaires*, attribue à Racine (*Athalie, IV*, 6) le vers :

Les Thébains de Laïus n'ont point vengé la [cendre.

C'est certainement une erreur. Ce vers n'est-il pas plutôt dans *Œdipe* de Voltaire ? et quelque aimable *ophélète* pourrait-il me faire savoir d'où il est tiré ?

Dr A. Cordes.

La méprise est évidente, le vers est dans *Œdipe*, acte I, scène III.

La confusion de l'écrivain s'explique peut-être par une assonnance. Il s'est souvenu de ce vers d'*Athalie* :

La voix du Dieu vivant a ranimé ta cendre.

—

Dans certaines phrases est-il bon de traduire le *ne* latin par le *ne* français ? — Par exemple, l Académie et les grammairiens ont-ils raison de distinguer à l'infini pour *craindre, trembler, empêcher* etc., et de faire suivre ces verbes de *ne*, même contre la pensée de l'écrivain ou de l'orateur ? D'après la grammaire, *je crains qu'il ne pleuve* signifie : *j'ai peur de la pluie*. Alors, comment dira-t on : *je souhaite qu'il tombe de l'eau* ? En ajoutant *pas* ou *point* à la suite du mot *pleuve*, répond-on. Ce sont là chinoiseries. Je comprends, à la rigueur, la locution latine :- *Metuo ne pluat* parce que, en l'espèce, *ne* est employé pour *ut non*, ce qui permet de traduire par : *Mon appréhension a pour but qu'il ne pleuve pas*. Il n'en va point de même avec le *ne* français qui n'a pas *que* devant lui. Quant à moi, tout en reconnaissant que des écrivains, pour lesquels j'ai la plus grande admiration, Fénelon, Bossuet, Racine, Molière, Voltaire, se sont servi de *ne* dans le cas discuté, je n'hésite plus à écrire : *je crains qu'il pleuve*, *je crains qu'il ne pleuve*, selon que je redoute l'averse ou que je la désire. Mais ne vaudrait-il pas encore mieux pouvoir dire, après Montaigne : « Me voicy devenu grammairien, moy qui n'apprins jamais langue que par routine et qui ne sçay encore que c'est d'adjectif, conjonctif et d'ablatif ? » Voilà le rêve.

Alfred Duqeut.

—

Les chansons d'Auguste Romieu. — Dans sa réponse si intéressante sur un chansonnier ignoré (XLIV, 979), M Philibert Audebrand fait allusion à « des chansons irrévérentes et ultra-révolutionnaires » composées par Auguste Romieu.

Ces chansons ont-elles été publiées ?

Dans l'affirmative, où peut-on se les procurer ?

Eugène Grégourt.

—

Les livres sans faute. — L'*Intermédiaire* gémit de ses fautes d'impression ; à propos des *Romans à clé de Balzac*, il ne faisait dire Saucourt au lieu de Jaucourt, récemment... Heureusement nous ne sommes pas les seuls. Le catalogue de l'exposition de gravures du Cercle de la librairie (1881) a imprimé Mantz au lieu de Muntz au bas d'une figure du *Raphaël* de l'aimable bibliothécaire des Beaux-Arts ; le livre remarquable de M. Vicaire, *Guide de l'amateur de livres du XIX siècle*, fait écrire par Balzac : *La femme de soixante ans*. Mais voici un livre sans faute exposé par la maison Didot à l'Exposition du cercle de la librairie de 1880 ; je l'ai là devant moi ; c'est le premier volume de la collection des stéréotypes, en grand papier vélin : *Publius Virgilius Maro. Bucolica, Georgica et Aeneis*, in-18, *Parisiis, excudebam Petrus Didot, natu major, anno reip. VI. in aedibus palatini scientiarum et artium*. XXVIII et 390 pages et 1 page non chiffrée de prospectus, figures d'Andrieu, carte de l'Enéide gravée par Picquet.

Connait-on d'autres livres sans faute ?

Nauroy.

Une phrase de Veuillot. — Le P. Etienne Cornut, dans son livre *Les malfaiteurs littéraires*, (p. 108), cite cette phrase de Veuillot : « Il me semble que si ma femme signait de tels livres, j'aurais quelque scrupule à signer ses enfants ». De qui Veuillot a t-il écrit cela ?

A. G. C.

—

Les plus anciens manuscrits connus. — Quels sont les plus anciens manuscrits connus, soit en France, soit à l'étranger, 1° de langue orientale, 2° de langue grecque ; 3° de langue latine ?

ALPHONSE RENAUD

—

« A qui se fier ? » Manuscrit non signé. — Je possède un manuscrit anonyme intitulé : *A qui se fier* ? C'est un in-12 de 50 pages, doré sur tranches, petit chef d'œuvre de calligraphie, dans une reliure très soignée, à l'intérieur de laquelle on lit : « Durand le j. relieur. »

Ce manuscrit si élégamment traité parait être de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le sujet, — une nouvelle en prose assez fade, met en scène deux amis, Volanges et Delphont, dont l'un supplante l'autre auprès de la belle Lésia ; la conclusion est que tôt ou tard il faut céder à l'amour, et qu'il est dangereux de montrer trop souvent sa maîtresse à son ami.

Par hasard, cette nouvelle aurait-elle été imprimée et en connaîtrait-on l'auteur ?

TH. L.

—

Carthaginois (Les). — L'académicien Droz, suivant Montalembert, ne craignait pas de préférer les Carthaginois aux Romains. Un ouvrage récent peut-il nous aider à étudier cette question au point de vue du commerce, de la navigation, de la politique de Carthage ; ou devons-nous continuer à accepter une fois de plus l'opinion des vainqueurs sur les vaincus ?

FIRMIN.

—

Mémoires à publier. — Monsieur Scheurer - Kestner a-t-il laissé des mémoires ? Il me semble qu'il eut une part très active aux mouvements républicains qui eurent lieu sous le second Empire.

THÉOPHILE GONSE.

Péquin. — Je suis étonné de trouver qu'en 1841, on se servait déjà du mot péquin (ainsi orthographié) pour désigner un civil. V. Touchard-Lafosse, *Mémoires d'un frotteur*, dans la *Chronique des Tuileries et du Luxembourg*. Je croyais que cette expression de *pékin* datait de la guerre de Chine, sous le second Empire. D'où vient ce mot d'abord ? et pourquoi l'applique-t on à ceux qui ne sont pas militaires ?

C. DE LA BENOTTE.

—

L'applaudissement. — Je lis dans la *Chronique Secrète de Paris sous Louis XVI*, 1774, à la date du jeudi 1er septembre, à propos de la foule qui attendait le passage du roi, à la Porte-Maillot : « On a beaucoup battu des mains : c'est la nouvelle mode d'applaudir ».

Cette mode était-elle si nouvelle ? D'où venait-elle ? Un peu de lumière pour éclairer un lecteur dans l'embarras.

V.

—

La guelte. — Que signifie cette expression en usage dans les grands magasins de nouveautés et d'où vient-elle ?

S A.

—

L'héritage Thellusson. — On lit dans le *Bulletin officiel du Directoire Helvétique* n° 31 du 6 juin 1799 :

Londres, 18 mai : Une cause qui a fixé l'attention du public, est celle que plaidaient les enfants de feu M. Thellusson, pour obtenir la cassation de son testament. Mort l'année passée, il a ordonné que sa fortune, presqu'entière, montant à six cent mille livres sterling, placée dans les fonds publics, fut accumulée avec les intérêts pendant l'espace de soixante et dix ans et qu'à cette époque, elle passât entre les mains de l'aîné de ses descendants futurs du même nom que lui. On a calculé que le petit fils de M. Thellusson se trouvera possesseur de dix-huit millions sterling, fortune dont n'a jamais joui aucun particulier. Le testament a décidé qu'à défaut d'héritiers directs du nom de Thelluson, cet immense capital fût appliqué au payement de la dette nationale. La Cour de chancellerie a confirmé ce singulier testament.

Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur le sort de ce legs et s'il a été réclamé en 1868 ? La somme en valait la peine !

J. C.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Chevaliers de la Toison d'or (XLIII ; XLIV). — Dans les stalles du chœur de la cathédrale de Barcelone, il y a les armoiries peintes, avec leurs noms, des chevaliers de la Toison d'or, en 1519, c'est-à-dire de ceux formant le premier chapitre de cet ordre, sans doute tenu dans cette ville. Autant que je puis me rappeler, les légendes sont en français et en flamand. Il serait intéressant de les voir reproduites. OROEL.

—

Raparlier (XLIV). — 1er quartier : *contre-écartelé aux 1 et 4, de sable à la face d'argent chargée d'un arbre de sinople. Aux 2 et 3 d'argent, à la montagne de sinople, au chef d'azur chargé de 2 étoiles* (5) *d'argent.*

2e quartier : *d'argent à la bande de sable accompagnée de 2 cotices du même.*

3e quartier : *contre-écartelé aux 1 et 4, fascé d'argent et de gueules de 8 pièces, la face de gueules en chef crenelée ; aux 2 et 3, d'argent à la branche de boux* (?) *de sinople.*

4e quartier : *contre-écartelé, aux 1er de sable, à 3 fasces d'argent* ; *au 2e, d'or à la croix ancrée de gueules*; *au 3, de gueules à 3 boucles d'argent posées 2 et 1* ; *au 4e, d'or, à la fasce vivrée de gueules accompagnée en pointe de deux molettes de*... En abime, brochant sur le tout : *d'or à 3 rats de sable, 2 et 1.* A. SAFFROY.

—

Titres honorifiques italiens (XLIV ; XLV, 13). — D'après le rapporteur du budget de la Légion d'honneur, 12,536 citoyens français civils sont décorés de la Légion d'honneur.

Pour compléter la statistique et faire la comparaison entre la France et l'Italie, il faudrait maintenant connaitre le nombre d'Italiens civils décorés de Saint-Maurice et Lazare et de l'ordre de la couronne d'Italie.

La parole est à nos confrères italiens. XX.

L'Emilie de Dumoustier (XLIV). — M. E. T. fait erreur (XLIV, 790) : Mme Benoist (et non Benoit) et M. Benoist, ministre d'Etat en 1828, étaient, au contraire le père et la mère de mon grand-père le comte Benoist d'Azy, né en 1796 et que vous avez vu présider, en 1871, l'Assemblée à Bordeaux. Comte BENOIST D'AZY.

—

Jean de Jambes (XLIV). — La famille de Chambes a fait aussi « bonne figure » au Maine où elle possédait de nombreux fiefs, et était alliée aux grandes familles de la contrée.

1°) On peut encore consulter sur cette famille :

Cauvin. *Armorial du diocèse du Mans.* Le Mans 1840. p. 52 ; A. Ledru. *Les seigneurs de la Roche Coisnon.* Mamers 1881. pp. 60 32, 66, 71 73. *Histoire de la maison de Mailly.* Paris. Lechevalier. 1893 t. 1 pp 148, 175, 190 ; t II, pp. 260, 280 ; *La Province du Maine* (revue mensuelle) Le Mans. t I, (1894) ; pp. 340, 341 ; t. II, (1894), pp. 101, 218 ; t. IV 1896, pp. 278-281 et passim, etc.

2°) Voici ce que nous lisons dans une déposition des habitants de Loubert, conservée aux archives de Montsoreau, dans le chartrier de Sourches, au Maine : 1508 :

Plusieurs appellent le dit lieu noble (le château de Chambes) *Jambes* et les autres *Chambes*, mais les mot Chambes et Jambes est tout un mesme mot et est tout un et il n'y a de différence que du lenguage, et d'ancienneté s'appeloyt *Chambes* et depuis et de présent aucuns le nomment Jambes.

3°) Le 2 mai 1461, Charles VII écrit à « nostre amé et féal conseiller et chambellan Jehan de Jambes, chevalier, sire de Montsoreau », puis le 15 mai 1461 ; Louis XI lui écrit le 18 septembre 1471 (chartrier de Sourches à Saint-Symphorien (Sarthe). Louis XII écrit à Jean III de Chambes le 13 novembre (idem).

L C. DE LA M.

—

Le sigillum P. Gambæ ne se rapporterait-il pas plutôt à la famille gaillacoise Gambar qui a donné à la marine française un officier distingué, notre contemporain ? F.

*
* *

Jean de Jambes était vers 1460, chevalier, seigneur de Montsourel, premier maistre d'hostel du Roy, chastelain

et viguier d'Aigues Mortes. »

Voir dans l'*Intermédiaire* (XII, 671) un fait curieux relatant l'exécution d'un lorrain nommé Mongin, « qui fust con- » damné d'estre pendu avec une asnesse avec laquelle il avait commis la sodomie «bestiale ; laquelle asnesse s'étant trouvée « morte en fust acheptée une autre qui « fust pendue avec le dict lorrain ».

Jean des Jambes fut chargé de régler la dépense de cette pendaison et il produisit le compte sous le titre suivant :

Compotus Nobilio vise Johannis de Jambis Expenso pro malefactoribus.

La dépense totale compris toute tourniture, — voire même d'une échelle, — s'éleva à la somme de « 13 livres 10 sols»

La question « Procès aux animaux » étant pendante en ce moment, on peut considérer celui auquel a pris part *Johannis de Jambis*, comme un des plus piquants. La justice d'Aigues-Mortes n'y allait pas de *main morte* puisqu'il a fallu une seconde ânesse pour expier le crime de l'autre.

Après le dit procès on peut tirer l'échelle. J. MIRON.

—

Monthozon ou Monthoson (XLIV) — Ce nom s'écrit aussi Montozon et Montauzon. C'est celui d'une ancienne famille bourgeoise du Périgord, à laquelle appartiennent plusieurs officiers. La comté, si elle est authentique, est d'origine très récente.

Les armoiries (parlantes) sont : *d'azur au* MONT *d'or, sommé d'un* OISEAU *d'argent s'essorant vers un soleil d'or mouvant de l'angle dextre de l'écu.*

Les mêmes armoiries ont été appliquées par d'Hozier en 1694 à plusieurs familles, parmi lesquelles les Durand, de Montcenis en Bourgogne, sous la forme (également parlante) : *d'azur à un* DUC *d'argent, s'*ESSORANT *d'une montagne d'or, et regardant un soleil de même.* C'est un exemple de plus, d'un même écusson porté par plusieurs familles de nom et d'origine absolument différents. On peut hardiment attribuer aux commis de d'Hozier la paternité de ces rébus souvent pénibles à déchiffrer. E. H.

*
* *

Je crois bien qu'il y a eu deux familles de ce nom. Dans le midi, sous le gouvernement de Juillet, existait à Auterive (Haute-Garonne), un fonctionnaire de l'enregistrement, du nom de Monthozon (dont le frère, appartenant aussi à l'administration des domaines, résidait à Limoux, (Aude).

Le premier, célibataire endurci, a dû mourir dans l'impénitence finale. Quant au second, il épousa, vers 1843, Mlle Rose (?) Barrière, fille d'un avoué près le tribunal de première instance Limouxin. De ce mariage naquit un fils qui — en 1875 — était chef de cabinet du préfet de l'Aude, Martial Beyle, le même qu'un instituteur du département de la Drôme, au cours d'une tournée du Conseil de révision, avait gratifié d'un coup de poignard dans le dos. Il n'y a rien d'impossible à ce que « le comte de M. » cité par les échotiers du *High life* soit le fils ou le petit-fils des époux N. de Monthozon et Barrière.

Les armoiries me sont inconnues.

A. S.

—

Amboile. Escorchy. Steuil (XLIV). — A la question que pose notre collègue Paul Pinson pourrait s'ajouter celle-ci : Pourquoi Henri François de Paule le Fèvre d'Ormesson fut-il appelé toujours d'*Ormesson* d'*Amboile*, alors que ses père, oncles et grand-père n'avaient jamais été qu'*Ormesson* tout court ?

TÉOPHILE GONSE.

—

La famille de la Baume de Montrevel (XLIV). — Il existe à La Garde-Adhémar (Drôme), une famille de Bocher *de la Baume* du Puy Montbrun qui se rattache certainement aux La Baume de Montrevel. C. S.

*
* *

J'ignore où M. Roos a trouvé les armoiries : *une baume ou grotte de.. sur champ de...* Grandmaison, *Dictionnaire héraldique* et Ludovic Lalanne, *Dictionnaire historique* qui renvoie au P. Anselme, t, VII, attribuent à cette famille : *d'or, à la bande vivrée d'azur.* A. S.

—

Chaumette (XLII). — Il n'est pas douteux que le véritable nom de ce procureur général de la Commune de Paris, décapité le 13 avril 1794, était Pierre-Gaspard Chaumette (et non Chaumet). Les signatures de ce personnage ne sont

pas rares ; à l'une des ventes d'autographes de la collection Etienne Chavavay (5 avril 1900), a passé une lettre du 9 décembre 1792, qu'il avait signée « P. G. Anaxagoras Chaumette ». A une autre vente de la même collection (18 mai 1901), on a adjugé moyennant 60 francs l'ordre d'arrestation de *Chaumette*, daté du 27 ventôse an II (17 mars 1794), et signé par 12 membres des Comités de salut public et de sûreté générale.

Inutile de faire remarquer que l'acte d'inhumation d'un enfant de Jean-François Chaumette, jardinier à Vincennes en 1788 (XLII. 1084), n'a aucun rapport avec l'état-civil de la famille de Pierre-Gaspard (de Nevers). L.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV. – La veuve et la fille du conventionnel VADIER, mort à Bruxelles, à la fin de 1828, vivaient en 1830 à l'étranger. La fille était mariée. Voici l'extrait d'une lettre qu'elle adressait le 19 février 1830, au libraire Babœuf, à Paris, rue de la Harpe, n° 11 (au second étage) :

Nous désirerions bien connaître ces *Mémoires* de Levasseur, qui vont nous valoir tant de gentillesses de la part de MM. les procureurs du roi ; mais comme le fruit défendu est en général fort cher et que nous ne sommes pas attachés à la grande mangeoire du budget, nous voudrions savoir le prix de ce livre avant d'en faire l'acquisition. Si toutefois, le livre est bon à votre jugement et le prix e rapport avec des fortunes d'exilés, veuillez nous l'envoyer.

Mon mari voulait vous demander quelques articles de biographies où la mémoire de mon père se trouve vengée des calomnies atroces dont tant d'autres biographies cherchent à le ternir ; mais mon mari étant absent, je ne puis vous désigner l'ouvrage dont il voulait parler, peut-être le devinerez-vous.

Maman se joint à moi pour vous prier d'agréer l'assurance des sentiments d'estime et d'attachement que tant de souvenirs consacrent pour la vie. TASSAN née VADIER.

TH. L.

—

Napoléon et Corneille (XLIV) – J'emprunte à la 3e et dernière édition du livre classique de Taschereau sur Corneille, le tableau de la postérité du grand tragique, dont Napoléon 1er disait à Sainte-Hélène : « S'il vivait, je le ferais prince. » (*Mémorial de Sainte-Hélène*, à la date du 26 février 1816).

Pierre Corneille a eu 6 enfants : 1. Marie ci-après. 2. Pierre ci-apres. 3. un fils, lieutenant de cavalerie, tué devant Grave en 1674. 4. Charles, mort en 1667 à 14 ans ; 5. Thomas, abbé d Aiguevive, mort en 1699 : 6, Marguerite, religieuse dominicaine.

Pierre, fils aîné du grand Corneille, capitaine de cavalerie, gentilhomme de la maison du roi, né le 7 septembre 1643, mort le 31 janvier 1698, eut pour fils Pierre-Alexis, né le 28 mars 1694, marié vers 1718 à Bénigne Larmanat, d'où Marie-Anne, née vers 1719 et Claude-Et.-né le 15 avril 1728, reçu par Voltaire à Ferney le 9 mars 1763, marié à Marie-Rose Bérenger, d'où : 1. Louis-Ambroise ci-après, 2 Jeanne-Marie, née le 21 juillet 1765, pensionnée par Louis XVI en 1785 et par la Comédie française. 3. une fille, née le 10 novembre 1771, épouse Girard, sans postérité. 4. J.-B. ci-après.

Louis-Ambroise, né le 9 décembre 1756, marié à Catherine-Rose Fabre, en a eu huit enfants : 1. Louise-Madeleine, née le 19 octobre 1786 ; 2. Marie-Thérèse, née le 7 septembre 1787 ; 3. Marie-Augustine, née le 4 septembre 1790 ; 4. Pierre-Alexis, né le 24 janvier 1792, mort député au Corps législatif le 15 mars 1868 (Vapereau lui a consacré un article dans ses quatre premières éditions) ; 5. Catherine, née le 5 novembre 1793 ; 6. Pierre, né le 6 septembre 1796 ; 7. Joseph-Augustin, né le 4 février 1798 ; 8. Joseph-Michel.

J.-B., né le 17 janvier 1776, marié à Marie Chazel, en a eu 5 enfants : 1. Marie-Alexandrine, née le 2 messidor an VI ; 2. Thérèse-Philippine, née le 2 pluviose an X ; 3. P. Xavier, né le 1er août 1809 ; 4. Marie-Anne, née le 27 juillet 1812 ; 5. Catherine-Julie, née le 17 juillet 1816.

Marie Corneille, fille aînée du grand Corneille, née le 10 janvier 1642, épousa: 1. le 13 septembre 1661 Félix Guénébault de Boislecomte, sieur Du Buat, mort à Candie en 1678, d'où Benoît de Boisle, comte Du Buat, religieux théatin ; 2. Jacques-Adrien de Farcy, président des trésoriers de France, d'où Marie, dont la postérité s'est éteinte à la 2e génération, et Fr. de Farcy, née en 1684, mariée le 22

octobre 1701 à Adrien de Corday, d'où Jacques-Adrien de Corday, né le 7 avril 1704, mort le 21 janvier 1795, marié le 22 août 1729 à Renée-Adél. de Belleau de La Motte, d'où huit enfants : 1. J.-B.Jacques de Corday ci-après,2.Pierre-Jacques, né le 19 février 1734, mort sans postérité ; 3. Jacques-François de Corday d'Armans,ci-après ; 4. Charles-Amédée, mort sans postérité ; 5.Marthe ; 6. Mad.-Franç. 7. Marguerite, mortes filles toutes trois. 8. Marie-Anne-Charlotte, mariée, a eu un fils, mort sans postérité.

J.-B -Jacques de Corday, né le 7 mai 1731, mort en 1803, marié à Franc. Levaillant de Rebées des Bottereaux, en a eu quatre enfants : trois filles, mortes filles, Marie-Françoise, Marie et Marie Charl. Dorothée, et un fils, J. J. Marie de Corday, né le 27 juillet 1767, marié à Le Cornu de Corboyer, d'où 1 fils et 4 filles, dont les noms ne nous ont pas été donnés (*sic*), *branche survivante*.

Jean-Franç. de Corday d'Armans, lieutenant au régiment de la Fère, né le 2 septembre 1737, mort à Barcelone le 30 juin 1798, marié le 1er février 1764 à Charlotte-Jacqueline de Gaulthier, en a eu 5 enfants : 1. Jacques-Adr.-Alexis, né le 17 janvier 1765, marié le 1er juin 1803 à Marthe du Hauvel, d'où un fils et une fille, morts sans postérité; 2.Marie-Char.-Jacq., morte fille ; 3. Marie-Anne-Charlotte, née aux Ligueries le 7 juillet 1768, morte sur l'échafaud le 17 juillet 1793 pour avoir tué Marat; 4. Jacq. Eléonore, morte fille ; 5 Charles-Franç -Jacques, mort sans postérité. NAUROY.

—

La communication des registres de l'état-civil (XLIV). — Nous avons contre nous la loi, c'est évident : mais les Sociétés savantes devraient se syndiquer pour obtenir au moins que les registres antérieurs à la Révolution fussent communiqués sans frais, à leurs membres, dans les greffes des tribunaux surtout et dans les mairies, où là,d'ailleurs, on est presque toujours accueilli avec courtoisie, quand on ne s'y présente que comme historien Cette question. soulevée avec raison, est aussi intéressante que celle des archives des notaires.

V. A.

***

Le confrère Pierre Meller proteste avec raison contre les difficultés que l'on éprouve parfois à se faire communiquer les registres de l'état civil, fût-on animé des intentions les plus désintéressées et guidé par le seul désir d'éclaircir des questions d'histoire locale.

Je me rappelle que traversant Beauvais en 1884 (c'était dans les 4 ou 5 premiers jours du mois de mars), je voulus disposer de quelques heures de loisir pour relever, sur les registres d'état civil du XVIIIe siècle, certains détails venant à l'appui d'un sujet que j'avais étudié. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque l'employé de la mairie me déclara qu'à défaut d'une autorisation en règle délivrée par le premier magistrat de la cité, il me fallait verser des arrhes de dix francs, quitte à tenter des démarches ultérieures pour m'en faire rembourser,si toutefois la haute administration jugeait favorablement le but par moi poursuivi ! J'avoue que pressé par l'heure du train, non moins que désireux d'atteindre mon but, je m'exécutai sans plus discuter. Satisfait des notes que j'emportais et peu soucieux d'entrer en discussion par correspondance avec une édilité si fiscale, j'ai laissé M. le receveur municipal de Beauvais porter aux bénéfices de sa caisse les 10 fr. si facilement acquis. A supposer que la comptabilité de l'Hôtel-de-Ville susdit soit aussi bien tenue que la mienne, le contrôle de ce que j'avance serait facile à faire au besoin, puisque je viens de préciser la date du fait, à trois ou quatre jours près. Ma petite vengeance ne trouve l'occasion de s'exercer qu'au bout de dix-sept ans ; c'est assez drôle pour que j'en profite bien volontiers en signalant ce qui alors me parut être un petit abus de pouvoir.

Mais le collègue Ysem nous apprend que le 30 août 1880, la cour de Bordeaux a jugé qu'un maire avait le droit de refuser la communication des registres de l'état civil, même lorsqu'il s'agissait de simples recherches historiques. Il est fort heureux que cette rigoureuse jurisprudence ne soit guere mise en pratique. Combien d'œuvres d'érudition elle étoufferait ! Et pour ne parler que de l'histoire de l'instruction publique sous l'ancien

régime, sujet si consciencieusement approfondi depuis trente années, que d'informations précieuses eussent manqué aux plus infatigables investigateurs, si les registres des vieilles paroisses leur avaient été systématiquement refusés !

O. DE STAR.

—

Les tumuli de Chandieu — Toussieu, (XLIX ; XLIV).— Il est rare que les tumuli soient de simples charniers Généralement, le tumulus, de terre ou de pierres, recouvre un dolmen. Le tumulus peut être la sépulture d'un chef ou une sépulture collective. Comme on enterrait les morts avec leurs armes et des objets, en fouillant les tumuli, on retrouve ceux-ci, à moins que la sépulture n'ait déjà été violée.

B-F.

—

Les clous de la Passion (XLIV). — Le Christ, jusqu'au XIIIe siècle, a été représenté percé de quatre clous et les pieds posant sur un support. Par suite de l'hérésie des Albigeois, on n'a plus mis que trois clous et on a supprimé le support.

La basilique Sainte-Croix-de-Jérusalem à Rome, possède un clou déclaré authentique par Benoît XIV ; là se trouve également le titre de la croix. SEDANIANA.

* * *

1° *Nombre de clous.* Il y en avait probablement quatre, d'autant plus que c'était un usage chez les Romains de clouer les deux pieds séparément « Deux fois on fixera les pieds et deux fois les mains » dit Plaute en parlant du supplice de la croix. Ces clous devaient être assez gros, puisque dans la blessure qu'ils firent on put introduire le doigt. (Joa XX. 27).

Sainte Hélène les retrouva en même temps que la croix. Avec l'un d'eux, elle fit exécuter un mors pour le cheval de Constantin (conservé à Carpentras). Le second fut fixé au casque de l'empereur (couronne de fer de Monza). Un troisième fut jeté, ou du moins plongé par l'impératrice, dans la mer pour apaiser une tempête. Le quatrième fut fixé à la tête de la statue de Constantin (Grégoire de Tours — Gretzer. Ch. XIII).

2° *Leur Multiplicité* — Aujourd'hui 29 villes prétendent posséder des clous de la croix. Comment expliquer cette multiplicité ?

I. On a donné souvent cette raison plausible sans doute, mais moins probable que les deux autres : Pour assujettir entre elles les différentes pièces de la croix, on s'est servi de clous de fer — Il est sûr qu'on s'est servi de chevilles en bois ; certains clous vénérés seraient de ce nombre.

II. Par dévotion, dans la suite des temps, on lima ou brisa l'un ou l'autre des quatre clous, et mêla avec du fer ordinaire, des parcelles ou un peu de limaille du clou véritable. De cette mixtion on forma d'autres clous identiques quant à la forme aux véritables.

III. D'autres fois, on fit simplement toucher des clous en fer, au clou de la Passion et augmenter leur valeur par ce contact (clou envoyé à Philippe par saint Charles Borromée).

3° *Bibliographie.* Pour plus de détails, on peut consulter : Vigouroux, *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes.* 2e édition 1896 pp. 182-183. — J. Hoppenot. *Le Crucifix dans l'Histoire et dans l'Art.* Paris 1899, pp. 33-34 ; Rohault de Fleury. *Instruments de la Passion.* Paris 1870, p. 181 et passim *Dictionnaire de la Bible.* t. II, col. 809-812, article de H. Lesetre, etc...

L. C DE LA M.

* * *

Les clous étaient très longs, très forts, avec une tête arrondie en demi-sphère, bord en disque comme une pièce de monnaie. Il dut y avoir 4 clous, ce n'est qu'au XIIIe siècle qu'on mit trois clous sur les crucifix, un par main et un pour les deux pieds croisés l'un sur l'autre.

Un des clous fut mis par l'empereur Constantin dans le mors de son cheval ; il est conservé à Carpentras, un autre mis par sainte Hélène dans la *Couronne de Fer*, fait partie du trésor royal d'Italie. Enfin un troisième se conserve à Trèves. Quant au quatrième, il fut jeté par Constantin dans l'Adriatique pour apaiser une tempête. On ignore s'il fut plongé et retiré, ou s'il est perdu. On dit qu'il y en a un à Paris, mais ce ne pourrait être qu'un *fac-simile.*

Il y en a un dans le *trésor* de la sacristie de la chapelle, au palais royal de Madrid.

Volé à une époque de troubles, on fit

savoir qu'on permettrait au voleur de garder les pierreries qui l'entouraient. s'il remettait le clou. Ainsi fut fait. La relique fut trouvée, sans diamants, un jour dans la chapelle. De nouveau, elle est entourée de pierres précieuses. OROEL.

—

Zizim — le lieu de son internement en France (XLIV).

Bourganeuf n'est célèbre dans l'histoire, que par la résidence du prince Zizim ou Djem, frère de Bajazet II, auquel il avait disputé le trône des sultans. Pierre d'Aubusson, grand maître de l'Ordre, accueillit d'abord Zizim dans l'île de Rhodes, en 1482 ; puis l'ayant envoyé en France, au mois de septembre de la même année pour le soustraire aux embûches de Bajazet, il l'établit au château de Rochechinard, en Dauphiné, d'où il le fit transférer dans sa commanderie de Bourganeuf.... Il y demeura pendant six ans...

Maurice Ardant (de Limoges) in *Histoire des Villes de France*, VI, 278.

D'autre part, on lit dans le *Dictionnaire géographique* de Joanne, PAUDY. (Indre) :

Château féodal, flanqué d'une tour célèbre, et dans laquelle, suivant la tradition, le prince Zizim aurait été momentanément renfermé.

A S.

* * *

La tradition veut, en effet, que Zizim ait été enfermé dans le château de Paudy, lequel communiquait, d'après la même tradition, avec celui de Lormeteau, jadis de Ulmo Tiaudi (1) par des souterrains dans lesquels le diable se promenait en carrosse pendant la nuit de Noël.

Mais est-il bien certain que les Blanchefort aient été seigneurs de ce château à cette époque ? Ce qu'on sait, c'est que le 23 avril 1480, Anne de Savoie, femme de Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, qui avait reçu de Louis XI la capitainerie et le revenu d'Issoudun, mourut dans ce château de Paudy qui paraît avoir été englobé ensuite dans la chatellenie d'Issoudun. En 1482, Paudy appartenait à la famille Chevrier qui le conserva fort longtemps. LN. G.

—

Testament de Louis XVI sur satin (XLIV). — Le quatrième exemplaire ne se trouve-t-il pas au musée des Arts et métiers, à Paris ? CURIOSUS.

(1) Lormeteau est une ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dépendant du grand prieuré d'Auvergne, et fait partie aujourd'hui de la commune de Reuilly, département de l'Indre, arrondissement d'Issoudun.

—

Les violations du secret des lettres et le cabinet noir (T. G., 156 ; XLIV).— Dans une lettre sans date, écrite à Napoléon III, et publiée dans les *Papiers saisis aux Tuileries*, Persigny reconnaissait l'existence du Cabinet noir. Sous l'Empire, le 12 février 1867, Scheurer-Kestner écrivait de Thann (Alsace) au *Temps* et à l'*Avenir national* une lettre qui fit grand bruit. Il affirmait l'existence du fameux *Bureau des Retards* où les lettres adressées à certains hommes politiques de l'opposition étaient retenues, décachetées et copiées, et accusait, avec preuves à l'appui, le gouvernement de violer depuis longtemps sa propre correspondance. L'opération se faisait maladroitement. Les lettres mises à la poste en province, étaient envoyées à Paris sous pli spécial. Quand on les remettait au destinataire, avec un retard moyen de 12 heures, elles ne portaient ni le timbre du bureau ambulant, ce qui était naturel, ni, ce qui s'explique moins, sauf par la hâte des employés du bureau central, le timbre de Paris.

L'administration comprit qu'elle se trouvait dans son tort. Elle ne répondit pas et ne chercha pas même à inquiéter Scheurer-Kestner qui était pourtant sous le coup de la loi de sûreté générale. Ce que voyant, deux jours plus tard, le 22 février, Eugène Pelletan porta la question à la tribune du Corps législatif. Vandal, directeur général des Postes, se borna à des protestations indignées, mais vagues. Ernest Picard intervint et cita la lettre de Scheurer-Kestner, restée sans réponse. Rouher vint au secours de Vandal et nia effrontément toute violation du secret des lettres. Le *Cabinet noir* existait pourtant ; il existait si bien qu'on le supprima le 12 janvier 1870. Il fut rétabli le 23 juillet pour disparaître définitivement au 4 septembre.

En août 1871, M. Emile Lombry, rédacteur de la *Vérité*, publia une brochure intitulée : *Les mystères du Cabinet noir sous l'Empire*. Il exposait avec une étrange compétence, le mécanisme de cette institution, et racontait les hauts faits de son directeur, Simonel. Le dit Simonel, mis à pied par le gouvernement du 4 septembre,

après avoir réclamé inutilement sa réintégration avec une touchante absence de sens moral, eut l'audace d'aller, en juillet 1872, à l'Assemblée de Versailles, trouver Scheurer-Kestner, alors député de Paris, pour lui demander sa protection sans doute à titre d'ancienne victime. Non seulement, il avouait ses fautes, mais il apportait à Scheurer-Kestner, en lui offrant de le lui vendre, un volumineux dossier de cinq cents lettres environ ouvertes et recopiées par lui. Ces lettres émanaient, les unes, de notables républicains, le plus grand nombre d'excellents bonapartistes. Ainsi le gouvernement faisait décacheter toutes celles adressées à leurs familles par les officiers du corps expéditionnaire du Mexique, et la correspondance des hauts fonctionnaires de Paris et de province. L'authenticité de ces copies fut établie aux yeux de Scheurer-Kestner, qui refusa naturellement de les acheter, en dehors des siennes propres, par une lettre de Charras à Clément Thomas, dont il put vérifier l'exactitude absolue en comparant l'original conservé par la veuve du général.

Ce dossier rendu par Scheurer-Kestner à Simonel, et dont celui-ci dut se défaire au profit d'un amateur moins scrupuleux, contenait notamment la correspondance complète de Bazaine et de nombreuses lettres de Baroche et de Rouher. L'empereur tenait à connaître sans doute les secrets de ses ennemis ; mais ceux de ses amis l'intéressaient bien davantage. Cela se comprend. MARCELLIN PELLET.

*
* *

Consulter à ce sujet : *La Police dévoilée depuis la Restauration*, par Froment, ex-chef de brigade du Cabinet particulier du préfet (Lemonnier, 1829).

Le tome III contient un chapitre tout entier relatant l'historique de la question et établissant que sous le Directoire, le Consulat, l'Empire, et après la Restauration, le Cabinet noir, qui était théoriquement illégal, n'a jamais cessé, dans la pratique, de fonctionner à la Direction des Postes. EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Un mot de M. Guizot (T. G. XLIV). — M. Roger Alexandre a adressé au *Temps* la lettre suivante :

Paris, 25 décembre.

Monsieur le directeur,

Voulez-vous permettre à un chercheur de dire un mot dans le débat qui s'est élevé ces jours derniers, à propos du discours de M. Fallières, sur la parole célèbre de M. Guizot : « Enrichissez-vous », débat auquel le *Temps* a pris part ?

Un article inséré dans votre numéro d'hier soir contenait ces lignes :

« La lettre de M. Cornélis de Witt, petit-fils de Guizot..., rétablit exactement le langage tenu par son grand-père et qu'il est aisé, d'ailleurs, de retrouver au *Moniteur* de l'époque ; mais qui prend la peine, en pareil cas, de remonter aux sources ? »

M'étant occupé d'un travail sur les mots dits « historiques », j'ai pris cette peine et, malgré mes recherches, je n'ai pu rencontrer le fameux mot dans aucun des discours de M. Guizot à ses électeurs de Lisieux.

Le seul discours où on l'ait retrouvé est celui qu'il prononça à la Chambre des députés, le 1er mars 1843.

Répondant, en sa qualité de ministre, à ceux qui demandaient des réformes plus rapides, il affirmait que le seul progrès devait consister, pour le moment, à apprendre l'usage des droits sociaux et politiques conquis par la Révolution :

« A présent, disait-il, usez de ces droits, fondez votre gouvernement, affermissez vos institutions, éclairez-vous, enrichissez-vous, améliorez la condition morale et matérielle de notre France : voilà les vraies innovations, voilà ce qui donnera satisfaction à cette ardeur de mouvement, à ce besoin de progrès qui caractérise cette nation. »

(*Moniteur* du 2 mars 1843, p. 345, col. 2).

Ceci ne veut pas dire, bien entendu, que le mot n'ait pas été répété dans une réunion électorale, mais il serait intéressant d'être fixé d'une manière définitive sur ce point, et M. Cornélis de Witt rendrait un réel service à l'histoire (ou tout au moins aux curieux), en faisant connaître à quelle date et dans quelles circonstances M. Guizot aurait tenu le langage qu'on lui prête.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma respectueuse considération.

ROGER ALEXANDRE.

M. Cornélis de Witt a répondu en ces termes à l'érudit auteur du *Musée de la Conversation* :

27 décembre 1901.

A. M. Roger Alexandre.

Monsieur,

A l'occasion de la lettre que j'ai cru devoir adresser à M. Fallières relativement à l'interprétation par lui donnée à la phrase de M. Guizot : « Enrichissez-vous », vous voulez bien me rappeler le discours du 1er mars 1843

à la Chambre des députés et me demander si la même phrase a été prononcée par mon grand-père dans d'autres circonstances.

Je m'empresse de répondre à cette question.

La même année, et à une date que je compte préciser dès que j'aurai consulté les documents que j'ai à la campagne, un groupe d'électeurs de l'arrondissement de Lisieux s'était donné rendez-vous au bourg de Saint-Pierre-sur-Dives pour y recevoir M. Guizot en un banquet.

C'est en répondant aux compliments de bienvenue qui lui étaient adressés, que M. Guizot a renouvelé la phrase : « Enrichissez-vous », dans les termes que j'ai rapportés.

Mon grand-père, du reste, les a rappelés aux siens à diverses reprises, et il aimait à les rapprocher de ce fragment d'une lettre émanant d'un de ses amis d'Angleterre, lord Aberdeen, je crois : « Une de vos grandes forces, en France, c'est que, sur dix personnes, il y en a neuf qui améliorent leur condition par le travail et l'épargne : nous sommes loin d'avoir cette proportion. »

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Cornélis de Witt.

Puisque ce petit problème d'érudition historique a été soulevé dans nos colonnes, il y a un certain nombre d'années, on trouvera bon que nous publiions tous les documents qui ont été produits au cours de cette courtoise polémique. La R.

—

Comment est mort Baudin — Légende et vérité (XLIV). — Je viens de lire la version du Dr Cabanès sur la mort du député Baudin. J'ai si souvent entendu mon père parler de cette catastrophe avec un de ses amis le commandant Cellarier, que j'en ai retenu tous les détails et que je puis en certifier l'exactitude, sauf certains poins, que je vous signale.

Il existerait en outre de ceux cités par le Dr Cabanès, deux survivants, connus de moi, témoins oculaires ou plutôt acteurs dans ce drame :

MM. Meyret, lieutenant-colonel en retraite, adjoint au maire d'Angoulême, et Cellarier chef de bataillon en retraite.

La patrouille formée par quatre compagnies du centre du 1er bataillon du 19e léger étaient à un effectif égal de 120 à 130 hommes.

Le chef de bataillon Pujol en avait le commandement.

La 1re compagnie, sous les ordres du capitaine Henri, du lieutenant Denoix et du sous-lieutenant Meyret était en tête, une demi-section d'avant-garde marchait à une faible distance, elle s'arrêta non loin de la barricade.

En arrivant avec le gros de sa troupe au pied de cette barricade où se trouvaient deux, d'autres disent trois représentants du peuple, leurs insignes apparents, le commandant Pujol a fait, après le signal des clairons, les sommations prescrites. Sa voix a été accueillie par les cris des défenseurs de la barricade. Cependant quelques paroles ont été échangées entre cet officier supérieur et les représentants du peuple qui se tenaient toujours sur les parties élevées, ce sont à peu près celles relatées dans l'article que j'ai sous les yeux.

Aux premiers coups de feu provenant des fenêtres des maisons voisines, des soupiraux de cave, ainsi que de la barricade, un homme fut tué dans les rangs de la 1re compagnie et deux furent blessés. Les premiers rangs ripostèrent sur le commandement d'en avant. Sitôt le mouvement exécuté, le feu cessa.

Au commandement d'en avant que donna le commandant Pujol, le capitaine Henri enleva sa compagnie la dirigeant sur la barricade; le sergent major Mathieu, doué d'une vigueur herculéenne, se lança le premier sur les obstacles, les dispersa, bouscula les défenseurs et ouvrant la marche à ses hommes qui le suivaient. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur à la suite de cette affaire. Mathieu est mort comme lieutenant au 94e de ligne (ancien 19e Léger).

Le sous lieutenant Meyret s'élança vers M. Baudin au moment où ce dernier était frappé, le reçut dans ses bras, le soutint, et avec l'aide d'un sous-officier, il le porta dans une boutique contiguë à la barricade.

Si donc, au point de vue de l'histoire, il importe d'être fixé sur les paroles exactes prononcées à la mort par Baudin, on peut invoquer les souvenirs du colonel Meyret qui se trouvait auprès de lui en ce moment. Bleger.

Ancien enfant de troupe au 19e léger.

*
* *

Le colonel Meyret a fait des déclarations conformes dans les journaux.

La R

*
* *

Alphonse Baudin, le représentant du peuple laissait un fils, Georges, mort à Nantua, lequel eut trois fils, Georges, Victor et Félix, ces deux derniers, ingénieurs. Or, dans une lettre collective, publiée le 3 septembre 1888, dans l'*Abeille du Bugey*, ils disaient, parlant de l'attitude prêtée à Alphonse Baudin par son frère, le docteur Baudin :

La simplicité de sa mort est assez grande pour ne pas demander à être entourée de hors-d'œuvre théâtraux : il est tombé comme tombent ceux qui ne veulent pas se rendre, et c'est bien assez.

La phrase même de *vingt-cinq francs* semble plus tenir du poète que de la réalité. Elle est absolument inutile à sa mort.

Rectifions un détail de l'article si intéressant du docteur Cabanès : le soldat tué ne s'appelait pas *Pyran*, mais *Siran*. Il appartenait au 44e de ligne. L.

—

La mort de Rossel à Satory (XLIII ; XLIV). — M. Elie Peyron nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Nîmes, 25 décembre 1901.

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro du 20 décembre courant de votre intéressante revue, vous publiez trois consultations au sujet de *La mort de Rossel à Satory*.

Le 31 mars 1900, j'ai fait à Nîmes, sur mon compatriote Rossel, une conférence qui a paru, depuis, en librairie. La famille de Rossel m'avait fourni un certain nombre de documents inédits, que j'ai utilisés dans ce travail.

Je me permets donc de vous donner mon opinion sur la question que vous posez.

Pour moi, il est hors de doute que Rossel n'a eu aucune défaillance, au moment de la mort. Tout ce que je connais de lui m'autorise à le dire.

L'homme qui, avant de quitter la prison pour marcher au supplice, écrivait à ses parents un billet que j'ai eu entre les mains, qui contient ces mots : *Je suis ferme et de bon courage*, n'a pas tremblé à la dernière heure.

Il ne tenait qu'à Rossel d'avoir la vie sauve. M. Thiers lui avait fait offrir la liberté, à la condition, — refusée fièrement par le prisonnier, — que Rossel s'engageât à ne plus rentrer en France. C'est cette proposition qu'était venu faire le *personnage* qui pénétra auprès de Rossel « à la tombée de la nuit. » Mais, seuls Rossel et son avocat à la cour de cassation, Me Julien Larnac, ont su le nom de ce personnage.

Je n'ai pas le droit de révoquer en doute le récit attribué au lieutenant Eymard — bien que de pareilles déclarations veuillent être certifiées et authentiquées — ; ce récit doit être véridique ; mais j'ajoute que le fait n'est pas vraisemblable.

Rossel aurait absorbé un *stupéfiant*, pour ne pas avoir la douleur de voir l'uniforme des soldats du génie qui devaient le fusiller, parce qu'ils appartenaient à la même arme que lui !.. cette sensibilité m'étonne. Rossel en avait vu bien d'autres....

Il n'est pas sous l'influence d'une sorte de poison soporifique, l'homme qui dit à son avocat : *Je meurs pour les droits civils du soldat.* — qui, en passant devant le cops des officiers, les salue avec une douceur gracieuse ; — qui demande à commander le feu de peloton.

Du petit discours que lui prête l'auteur des *Papiers posthumes* (1), avant de mourir, je ne crois, d'ailleurs, pas un mot. Mais ce qui précède suffit pour que je pense que si Rossel a demandé du poison, cela a pu être pour échapper, le cas échéant, à la dégradation militaire — devant laquelle le gouvernement a reculé au dernier moment, — mais nullement pour l'aider à achever de gravir son calvaire.

Quand je songe à la mort de Rossel, qui aurait une statue à Metz si cette ville était restée française, je relis le récit de la mort de Gauvain, dans le *Quatre-vingt-treize*, de Victor Hugo

« Il ressemblait à une vision.... Il était sur l'échafaud, rêveur. Ce lieu-là aussi est un sommet. Gauvain y était debout, superbe et tranquille. Le soleil, l'enveleppant, le mettait comme dans une gloire. »

Elie Peyron,
avocat à la Cour d'appel.

—

Les petits Chinois (XLV, 7). — La fréquence de l'infanticide en Chine ne peut être contestée. Les communications assez récentes du Dr Matignon, médecin major de l'armée, attaché à la légation de la République en Chine et médecin chef de l'hôpital du Nan-t'ang ne sauraient laisser de doute à cet égard. Il faut se reporter aux *Archives d'anthropologie criminelle, de criminologie, de psychologie normale et pathologique* de 1896 et de 1898 (Storck, Lyon) pour y lire les études attachantes et bien documentées

(1) Page 377.

de ce médecin militaire, qui a reproduit des séries iconographiques et des affiches recueillies dans les rues de Pékin, infiniment probantes et suggestives. L'auteur mentionne du reste les efforts louables des autorités provinciales pour enrayer l'infanticide, particulièrement fréquent dans les provinces du sud et du centre (Fou-Kien, Kian-Sou, Shan-Si, Kivang-Tong). V dans la note additionnelle sur l'infanticide la proclamation du trésorièr-général de la province du Hou-Pé et celle du vice-roi de Fou-t'chéou.

Dr A. LAMOUREUX.

—

Etymologie du nom de Paris (XLIV). — Quelques auteurs tirent cette étymologie du nom d'Isis, déesse de la navigation, qui aurait eu des temples à Paris et à Melun. Sur le temple de Melun une note de M. Fernand Bournon est à retenir :

A Melun de même qu'à Paris, un temple païen s'élevait à la pointe orientale de l'île, et c'est sur l'emplacement de ce premier monument que plus tard, les deux villes bâtirent leur première église. L'historien de Melun, S. Roulliard, rapportant la tradition, y voyait un buste élevé en l'honneur d'Isis, déesse de la navigation... « Tant y ha que le populaire de Melun tient que les ruines de certain temple, qui se voyent à la coste septentrionale de la pointe de l'isle, le long de l'eaue qui baigne ses fondements soient les restes du temple de cette déesse Isis.... » (Cf. *Histoire de Melun* p. 29-37). Lebeuf connaissait aussi ces ruines, mais par ouï-dire plus que pour les avoir examinée. Il en parle dans une lettre à Tenel : « Avez-vous jamais vu une antiquité qu'on dit être à Melun, à la pointe orientale de l'île, du côté du Nord-Ouest ? On dit que c'est un reste du temple des païens » (*Lettres de Lebeuf*, publiées par la *Société des Sciences historiques* et *naturelles de l'Yonne* III, 184).

En s'occupant de la cathédrale de Paris, notre auteur n'a plus songé au temple de Melun ni au rapprochement qu'on pouvait en faire avec le temple des nautes parisiens.

Rectification et addition à l'histoire de Paris, de l'abbé Lebeuf, par M. Fernand Bournon.

***

Dans le n° de l'*Intermédiaire* du 20 novembre dernier, un de nos collaborateurs exprime le regret que je n'aie pas donné plus de développements et de relief à l'*étymologie* du nom de Paris, dont je me suis occupé incidemment à propos de l'*argot* de cette ville. Il a raison. Cette question est des plus intéressantes et mérite, certes, qu'on ne néglige rien pour la résoudre, sinon définitivement, au moins d'une manière qui satisfasse tous les bons esprits. Je vais donc essayer de mettre, ici, dans un plus grand jour, ce que j'avais dit, le 22 mars dernier, sur cette importante origine. Mais, pour faire ma démonstration, j'ai besoin de prendre les choses de très loin. Cependant, je tâcherai de n'être pas trop long.

Pour moi, je l'ai déjà déclaré dans cette revue, les langues occidentales ne sortent pas du latin ; elles ne sont qu'une évolution, ou plutôt, un perfectionnement d'elles-mêmes. Le français moderne est une évolution du vieux français ou *galou* et celui-ci du gaulois. Mais le français, le galou ou le gaulois, qu'est-il au fond ? Il est grec, non pas du grec classique, du grec de Sophocle ou de Démosthène, mais du vieux grec, du grec pélasgique. Ce sont les Pélasges qui sont les ancêtres des tribus helléniques, des populations italiotes, gauloises et espagnoles, et, par conquent, c'est du parler pélasgique que sont sortis « l'hellène », l'italien, l'espagnol et le gaulois ; car la parenté des peuples implique celle de leurs idiomes et réciproquement.

Ce grec primitif, où faut-il le chercher ? Il constitue les parties élémentaires et comme la base profonde des idiomes qui en relèvent. Il est dans les plus archaïques dialectes de la Grèce, tels que le dorien et l'éolien ; il est dans les langues sœurs, mais plus sensible, plus transparent dans leurs vieux écrits et dans leurs immuables patois : il apparaît dans tous ces idiomes, souvent divers de forme et comme de costume, mais toujours le même en ses racines. Et il faut remarquer que l'histoire vient au secours de notre langue, pour affirmer que les Pélasges ont colonisé les Gaules. Ils ne sont pas un mythe, comme Niebuhr l'avait cru, un jour, ils occupèrent, d'abord, toute la Grèce ; le Péloponèse même porta longtemps le nom de *Pélasgie*. Puis, de la Grèce ils se répandirent de tous côtés et couvrirent le sol méditerranéen en entier. On peut les suivre, avec Raoul-Rochette

et Larcher, en Asie-Mineure, dans les îles, en Italie, en Gaule et en Espagne. Timagène, cité par Ammien-Marcellin, parle d'une colonie dorienne ou pélasgique qui vint s'établir en Gaule, sur les bords de l'Océan, sous la conduite d'un Hercule,et saint Jérôme dit des Aquitains qu'ils se vantaient d'avoir une origine grecque. Ils étaient grecs, en effet, car leur langue trahit, encore aujourd'hui, le dialecte dorien. On sait aussi qu'une autre colonie dorienne envahit la Gaule par les Alpes, et que cette partie de la montagne porta, depuis ce passage, le nom d'Alpes grecques. Enfin, tout le midi de la Gaule se convrit de villes phocéennes, et les Phocéens étaient un mélange d'Ioniens et de hélèges, c'est-à-dire de Pélasges.

Mais le peuplement de notre Gaule par des tribus doriennes n'est pas prouvé seulement par la langue et l'histoire,mais encore par les noms des lieux qui sont grecs, par les noms de métiers qui sont grecs, par les plus anciennes monnaies qui sont grecques, par nos poids et me sures qui sont grecs.

Ne comptait-on pas, chez nous, par *oboles*, au XIIIe siècle ? N'y avait-il pas l'*obole* simple, l'*obole* tierce, l'*obole* de Gueldres, l'*obole* du Rhin, l'*obole* de Horne, l'*obole* postulat ?

N'avait-on pas pour mesures : la *drame*, la *mine*, la *minée*, le *minel*, l'*bénine*, le *cofin*, le *cheme*, l'*omilée* ?

Tout cela, sans doute, est propre à frapper les esprits réfléchis et sans préventions, et, pourtant, l'origine pélasgique de notre race n'éclate nulle part avec autant d'évidence que dans la vieille langue de Paris, appelée *argot* ; car on y trouve les vocables les plus archaïques du dialecte dorien, dans un état de conservation parfaite. Nous en avons indiqué un certain nombre, bien dignes de fixer l'attention, au sujet de l'origine du mot *boscard*. En voici d'autres, peut-être plus importants encore :

Français-grec	Sens
Arnache . . .	tromperie
Berge . . .	année.
Berlue . . .	couverture.
Bifin . . .	chiffonnier.
Clampin . . .	fainéant.
Coco	cheval.
Colon . . .	coup.
Maquereau . .	débaucheur.
Ornie . . .	poule.
Pige . . .	mesure.
Rif	feu.
Tabai . . .	manteau.

Tous ces mots ont en grec, dans le dialecte donien, le même sens, le même son et la même orthographe qu'en français.

Je terminerai cet exposé rapide, en rappelant que les Gaulois se servaient de l'*alphabet grec* dans leur écriture ; que Sauval, l'historien des antiquités de Paris, raconte qu'on découvrit, en 1635, en fouillant le sol, près du *Marché aux chevaux*, des cercueils en pierre, où se trouvaient des corps d'une grandeur extraordinaire et *des inscriptions grecques* ; qu'en 1592, les vignerons travaillant près de Dijon, dans un vignoble, appelé le *climat des Poussots*, firent la découverte d'une urne renfermant des ossements et portant une inscription grecque, traduite ainsi : *Dans le bocage de Mittra, ce tombeau couvre les restes du grand pontife Chyndonax. Arrière, impie, les dieux veillent sur ma cendre* Certe découverte fit tant de bruit que le roi Henri IV demanda qu'on lui en envoyât un rapport, et que Casaubon et Saumaise se rendirent en Bourgogne pour visiter ce tombeau. Un tombeau d'un pontife des druides, ce n'était pas chose banale !

L'existence de la langue grecque étant ainsi bien constatée dans toute la Gaule, peut-on s'étonner que le nom de Paris soit grec et qu'il ait précisément l'origine que nous lui avons attribuée ? Durant de longs siècles, on suivit la légende accréditée par Anius de Viterbe qui fait bâtir et nommer Paris par Francus, fils d'Hector, en l'honneur de son oncle, le beau *Pâris,* ravisseur d'Hélène. Legrand et Landon, dans leur magnifique description de Paris et de ses édifices, sont, je crois, les derniers auteurs qui aient paru ajouter foi à ce conte ridicule, qui ne peut soutenir une minute de critique sérieuse, non plus que l'étymologie imaginée par Tristan : *Paria-Isis.*

Dulaure, l'auteur très partial de l'histoire de Paris, veut que le nom de cette ville vienne de *Bar* ou *Barrois*, qui sépa-

rait la Lorraine de la Champagne, parce que le territoire des Parisiens séparait aussi les *Senones* des *Carnutes*. Cette étymologie, on le voit, n'est qu'une puérilité.

Est-ce que tout pays n'a pas une limite ? Et cette limite n'est-elle pas une séparation ?

D'autres amalgament *Parisii* et *Lutetia* pour en tirer une origine acceptable, ignorant, sans doute, que *Lutecia* est un mot latinisé, et que le nom antique de *Lutèce* était *Lucotitia*, où lutum n'a rien à voir. Parmi les étymologies données dans l'*Intermédiaire*, IV, 25, par Th. Pasquier, il y a une trentaine d'années, il n'y en a qu'une seule qui mérite de fixer l'attention du lecteur, celle qui fait dériver Paris de *Par*, navire ; mais les explications qui la suivent sont insuffisantes. Je pense donc qu'on ne peut pas rejeter raisonnablement l'origine que j'ai donnée du nom de Paris, dans mon article du 22 mars dernier. Il est difficile, ce semble, d'en trouver de plus naturelle. *Baris*, en effet, est le même que Paris, parce que les labiales permutent ; or, Baris signifie barque, vaisseau, et, par extension, maison, fortification, ville ; parce que les anciens traînaient sur le rivage leurs embarcations, pour s'y abriter et s'y défendre.

L'inscription latine trouvée, en 1711, sous le chœur de Notre-Dame de Paris, et traduite ainsi : « Sous Tibère César Auguste, les bateliers parisiens ont publiquement élevé cet autel à Jupiter très bon, très grand », ne paraît-elle pas témoigner que cette corporation de nautoniers était déjà puissante, à Paris, au premier siècle ? Et, plus tard, n'est-ce pas elle qui, sous le nom de *hanse parisienne* ou *marchands par eau*, fait un traité avec les bateliers de la Bourgogne construit uu grand port à Paris, y achète les *criages*, obtient le droit de rendre la *petite justice*, et finit, enfin, par devenir un corps municipal dont le chef a le titre de prévot des marchands ? C'est elle aussi qui a donné probablement à Paris sa fière devise : *fluctuat, nec mergitur*, comme ses embarcations lui avaient donné son nom.

DARON.

—

Provincialismes bretons (XLIV). — J'ai toujours entendu autour de moi l'expression *Prendre ses cliques et ses claques*, et je suis parisien....de Montmartre.

J. C. WIGG.

—

Perrey (XLIV). — Ce nom de localité n'est pas spécial à la Normandie On peut compter dans le Dictionnaire des postes plus de cent cinquante Peray, Peré, Peret, Perey, Perrey, Peray, Perray, Perré, Perras, Perrat, Perret, Perreux, Perron, Perroy, Perry, etc, répartis sur tous les points de la France, sans compter les Perriers, Perrières, Peyrieres. Tous ces noms viennent du latin *petra*, pierre. On sait que dans l'ancien français Pierre se prononçait souvent perre. On trouve aussi au moyen-âge les termes perron, grande roche plate ; perroy les galets du bord de la mer.

Dans le bas latin, *perrcia* veut dire grève, *perreta* lieu entouré de murs en pierre, *petronus* tas de pierres.

Perreux vient évidemment du bas latin *petrosus* pierreux.

On appelle perré un revêtement de pierres sèches destinées à maintenir un talus en terre. Les cantonniers perréyeurs sont ceux qui sont chargés de l'entretien des perrés des levées de la Loire.

Dans la vallée du Loir on appelle Perron des roches isolées et même des monuments mégalithiques, dolmens, polissoirs, etc.

Il est probable que presque tous les Perrey ont la même origine.

Il est aussi possible que certains de ces noms terminés en *y*, *ay* ou *ey* soient dérivés de noms propres tous venant de *Petrus*, témoin Saint-Peray, Saint Perreux, Saint-Peyret. Mais pour se prononcer avec quelque certitude, il faudrait avoir les noms antiques de ces localités qui pourraient signifier domaine de Pierre.

MARTELLIÈRE.

* * *

On trouve dans tous les dictionnaires : *Perré* « revêtement en pierre sèche qui protège un ouvrage et empêche les eaux de le dégrader ». *Perré* a été appliqué dans l'ancien français à toute construction de pierre ainsi que le prouvent ces vers cités par Godefroy :

Qu'en lors moustier fut entéré
Raous en un tumbel *perré*
(Vie de saint Evroult).

On retrouve *Perrey* en toute sa pureté primitive dans les dérivés *perreyer, perreyeur* qui figurent encore aux dictionnaires de Littré, Larousse, etc. et où les suffixes l'ont protégé contre les dégradations de l'usage. Le sens est le même que *Perré* et l'étymologie est *petra*, pierre.

On trouve dans Godefroy *perreyer* pour *pierrier* avec la signification de carrière de pierre. Actuellement, c'est un verbe qui signifie « revêtir d'un perré, d'une construction en pierre sèche. »

Dans Du Cange, la basse latinité nous offre *Perreya* donnant, en vieux français, *Perroy*, au milieu de deux textes du XV[e] siècle dont une lettre de rémission de 1425, toujours avec le sens de revêtement en pierre. Le provençal a *peira* et *peya*. Je crois qu'après ces citations, il ne doit pas rester de doute sur l'étymologie de notre mot qui peut signifier par extension « chaussée empierrée »

PAUL ARGELÈS.

—

Hoministe (XLIV). — Est-ce que le corrélatif de féministe ne serait pas plutôt homministe que hommiste ? A. S.

C'est bien homministe qu'il fallait lire.

—

Maubert. Son étymologie (XLIV ; XLV, 15) — Maubert est pour Malbert, comme Aubert est pour Albert, élision d'Adalbert. De même Malbert est Madalbert par contraction ; de sorte que Maubert ou Madalbert veut dire : esprit brillant, ou brillant d'esprit, d'âme, d'intelligence. On l'a même traduit par brillant orateur, brillant d'éloquence. Il est possible que Madal ait eu successivement ces différents sens, par évolution.

De même Mauduit est pour Madalwitt, esprit de sagesse, et ne veut pas du tout dire mal élevé, comme on pourrait le croire, par sa traduction latine de *Maleductus*, mal éduqué. Cet exemple montre combien il faut se défier des traductions latines des noms germaniques au moyen-âge. Elles nous sont parfois d'un grand secours ; mais quelquefois aussi elles nous exposent à nous tromper. D[r] B.

—

L'auteur d'un ouvrage sur Marie-Amélie de Bourbon, reine des français (XLIII). — M. Châlons d'Argé, auteur de ce livre et de quelques autres, cités par L. de Leiris, était, en 1850, attaché au ministère de l'Intérieur (direction des Beaux-Arts), et en 1856 au ministère d'Etat, toujours aux Beaux-Arts.

N'est-ce pas le même littérateur, ami des arts, qui, en 1829, a dirigé le *Journal des Comédiens*, fondé au n° 9 du boulevard Montmartre et qui eut, je crois, une courte existence ? X.

—

Vers attribués à Victor Hugo (XLIII ; XLIV). — Les vers sont bien de M[me] Anaïs Ségalas, qui les écrivit au Vivier (Fontenay-Trésigny) vers 1834, sur l'album de l'avocat Parquin, propriétaire des belles ruines de ce château. Achille Jubinal les a lus dans cet album et il en parle, en citant le nom de l'auteur, dans un *Voyage aux ruines du Vivier*, inséré au n° du 26 juillet 1835, du journal l'*Artiste*. (Il y a eu un tirage à part de l'article de Jubinal ; Paris, imp. P. Baudouin, 1835, in-8° de 16 p.). TH. L.

—

Livres perdus, introuvables ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique (XLIV). — Voir la question que j'ai posée ici même, il y a deux ans environ, sous le titre : *Les livres perdus*. NAUROY.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV,). — A propos de ces inadvertances, M. Revillout est amené à révoquer en doute la communauté de langage et d'origine des Bretons d'Angleterre établis en Armorique et des anciennes peuplades armoricaines.

« La légende, dit-il, prétend qu'ils (les Bretons d'Angleterre), étaient les frères de race des Armoricains et parlaient la même langue ; *cela n'est pas démontré du tout* ».

Il remarque, à l'appui de cette opinion, que les mots gaulois *aripenna, leuca, alota* « ont donné du français et non de l'irlandais ou du breton du pays de Galles ou de la petite Bretagne moderne ». Cela peut être, mais il est au moins un autre mot, ou plutôt deux, dont on ne peut discuter le caractère à la fois celtique et gaulois ; ce sont ceux de *ar mor* (la mer)

d'où le nom même de l'*Armorique*, qui suffiraient, je crois, à établir l'identité de langage des deux peuples.

On ne peut guère contester non plus que les monuments contemporains des anciens habitants de l'Armorique ont dû conserver leurs noms primitifs, et que *men hir*, *dol men*, etc. soient des mots armoricains, comme ils sont des mots bretons.

Enfin, parmi les poésies populaires de la Bretagne recueillies par la Villemarqué sous le nom de *Barzas Breiz*, et que George Sand déclarait supérieures à l'Iliade, on trouve plusieurs morceaux ou fragments qui sont évidemment antérieurs à l'établissement du Christianisme et inspirés par la religion druidique. Il faut donc y voir des monuments de l'ancienne langue indigène ; nulle apparence, en effet, qu'ils aient été importés par les Bretons insulaires, tous chrétiens à l'époque des migrations.

P. DU GUÉ.

—

Gascogne (XLV, 10). — Consulter les nombreuses et très autorisées publications sur ce sujet de Jean-François Bladé, correspondant de l'Institut et l'un des érudits les plus documentés sur la Gascogne. A signaler notamment ses *Contes populaires de la Gascogne*. 3 vol. petit in-12. Paris 1886. Maisonneuve, édit.

G. R.

—

Procès Desrues de la Motte (XLV, 19). — A l'occasion d'une étude de criminologie rétrospective, actuellement en cours d'exécution, j'ai trouvé dans la bibliothèque d'une petite ville de province, *l'Arrêt du 5 Mai 1777 de la cour du Parlement de Paris contre Antoine-François Desrues et Marie-Louise Nicolaïs convaincus d'avoir empoisonné la Vve de St-Faus de la Motte et son fils.* Il existe en outre un petit livre assez rare sur cette cause célèbre du XVIII° siècle, qui porte le titre de : *Vie privée et criminelle d'Antoine-François Desrues*, avec figures, in-12, 1777, Paris, Cailleau. Je possède enfin trois reproductions d'estampes de l'époque représentant

1° *Antoine-François Desrues prêt à être rompu vif et jetté au feu le 6 mai 1777 après avoir empoisonné plusieurs personnes.*

2° *Antoine-François Desrues rompu vif et jetté au feu pour avoir empoisonné plusieurs personnes.* Dans le bas, le quatrain suivant :

Vit-on jamais projet plus exécrable,
Pour dévorer la brebis et l'agneau ?
Qui ne voudrait, hélas ! pour ce coupable
Faire à l'instant l'office de bourreau ?

3° *Enfin Antoine François Desrues après avoir été rompu vif est mis sur un bûcher pour y être réduit en cendres, pour avoir empoisonné Mme de la Motte et son fils, dans le dessein de s'approprier la terre de Buisson-Souef appartenant aux sienr et dame de la Motte ; il a subi la peine de son crime le 6 mai 1777.*

Dr A. LAMOUREUX.

* * *

Par sentence du Châtelet du 30 avril 1777, confirmée le 5 mai par le Parlement, les époux Desrue furent condamnés pour avoir empoisonné le jeune De Lamotte, le mari a être roué et brulé vif, la femme au fouet, à la marque, et à l'internement perpétuel dans un hôpital.

Voir : *Histoire générale des tribunaux des peuples tant anciens que modernes* : ou *Dictionnaire historique et judiciaire*, par des Essarts. T. VI (1er du supplément) page 92.)

M. LAILLER.

—

Primerose. Manuscrit à retrouver (XLIV). — J. C. Wigg et Y répondant à ma question, me disent que mon manuscrit pourrait bien être celui d'un roman de Morel-Vindé. C'est possible, mais mes correspondants mettraient le comble à la complaisance s'ils pouvaient m'apprendre, en deux mots, quel est le sujet du roman de Morel-Vindé, s'ils le savent ; éloigné de Paris, je ne puis me livrer à aucune recherche à ce sujet. Merci d'avance.

MAXENCE.

* * *

Le titre du catalogue cité col. 930, n'est pas absolument exact. Le voici : *Catalogue des livres rares et précieux, des manuscrits, etc. de la bibliothèque rassemblée par feu M. Paignon-Dijonval et continuée par M. le vicomte de Morel-Vindé, pair de France.* Paris, De Bure frères 1822. *Primerose* ne s'y trouve ni imprimé, ni manuscrit.

J. C. WIGG.

—

Ouvrage sur les décrotteurs (XLIV) — Le collaborateur J. F. fait évidemment allusion à une corporation d'in-

dividus plus connus à Paris sous le nom de « commissionnaires », qui avec l'autorisàtion du préfet de police, stationnent sur la voie publique et joignent à leur profession habituelle celle de « décrotteur ».

Je ne sache pas qu'une étude spéciale ait été faite sur cette catégorie de modestes et honnêtes travailleurs qui, depuis les progrès faits par le télégraphe et le téléphone, tend à disparaître.

On peut trouver néanmoins quelques notes à leur sujet dans tous les ouvrages qui traitent particulièrement des types parisiens et des petits métiers de la voie publique.

D'autre part, tous les dictionnaires d'administration municipale ou de police donnent à l'article « commissionnaires » des détails sur la réglementation de cette profession.

EUGÈNE GRÉGOURT,

—

Vers espagnols accompagnant un portrait de femme (XLII). — En juillet 1900 (col. 104), j'ai posé la question, et donné ces vers tels que j'avais pu les déchiffrer ; en août (col. 311), un aimable confrère a tenté l'interprétation et complété le premier vers en en donnant la traduction. De l'ensemble, il résulte bien que c'est un *torero*, poète, qui fait l'éloge d'une belle dame, poète aussi, et sans nul doute, dame de haut lignage de la région du Midi, car le Nord ne connaissait pas encore les combats de taureaux.

Le tableau dont il s'agit a, comme tous les tableaux anciens, poussé au noir. La partie inférieure, surtout, où se voient les vers, est d'une très difficile reproduction par la photographie. Néanmoins, j'ai chargé deux excellents artistes de me donner, par agrandissement de clichés, le texte aussi complet que possible de cette poésie ; et de nouveau avec mes yeux, une loupe, j'ai recommencé le déchiffrage. Aidé, en outre, d'un savant bibliothécaire de la Mazarine, qui sait l'espagnol, j'ai obtenu le résultat suivant :

En cielo claro sol que resplandesce
. . . . ura
. . . . . gentil, essa figura
. . nuestra edad y ia enriquesce.

. . . . que uega y rotro
. . . pequena piedad, gran hermosura
. . . . blandas, condicion y. . . . ura
. . . alegres y vista que entristesce.

Por esse estoy, senora a resignado
. . . . ver lo que desco
. . . . . . passa el tiempo. . . .

Ce qui signifie :

Cette beauté si noble est l'ornement et la richesse de notre âge; en elle se trouvent la source de joie et de tristesse, une grâce extrême et peu de compassion. Je suis résigné à l'aimer sans espoir, et à passer mon temps en vains soupirs.

De rechef, cette poésie catalane a-t-elle été imprimée ? Qui en est l'auteur ? Et quelle est la belle dame — toulousaine peut-être — qui l'a inspirée ?

Et d'abord, en quelles villes du Midi eurent lieu fréquemment des courses de taureaux à la fin du XVIIe siècle ? Cette première question satisfaite aidera beaucoup à la solution de toute autre.

V. ADVIELLE.

—

Tableaux de Greuze (XLIV). — Le sujet décrit n'est pas connu dans l'œuvre de Greuze. Le tableau de l'*Oiseau mort*, actuellement à la baronne Nathaniel de Rothschild, et qui a été gravé par Flipart, paraît être celui qui s'en rapprocherait le plus. Dans un musée du Midi (Narbonne ou Béziers) il y a, en outre, une toile *attribuée* à Greuze et représentant un buste de jeune fille à côté d'une cage.

Généralement, Greuze ne signait pas ses peintures. L'initiale G ne se retrouve que sur quelques-uns de ses dessins,

Spindler nous est inconnu.

H. H. devrait s'aboucher avec l'érudit conservateur du musée Greuze, à Tournus, M. J. Martin, et lui soumettre une photographie de son tableau qu'il pourrait être suggestif de rapprocher des nombreuses esquisses du grand artiste. BIBL. MAC.

—

Vierges blondes (XLIV). — Dans les souvenirs de la primitive Eglise, les traits du visage de Jésus-Christ et de la Sainte-Vierge ne nous ont pas été conservés avec la garantie d'une documentation précise, moins encore faut-il leur demander des particularités telles que la couleur de leur chevelure. Au point de vue de la ressemblance, ni les tableaux attribués au pinceau de saint Luc, ni les icones où

les fidèles se refusaient à reconnaître l'intervention d'une main humaine (εἰκόνες ἀχειροποίητοι) n'offrent à la critique un caractère suffisant d'authenticité. Quant aux peintures des catacombes, il convient d'y chercher l'interprétation souvent variable de types hiératiques plutôt que des figures individualisées, des portraits dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot. Le Christ de Sainte-Domitille, celui du cimetière de Saint-Calliste et la Vierge de la catacombe de Priscilla sont peut-être les exemples les plus remarquants de modèles ayant pu exercer quelque influence sur les artistes de la Renaissance.

Au témoignage de saint Irénée (*Adv. hæreses*, l. I, c. XXV.) et de saint Augustin (*De Trinite*. c. IV et VIII), jusqu'au triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme officiel, on ne possédait pas de données certaines sur l'iconographie du Christ et de la Vierge Marie. D'après saint Jean Damascène, ce serait aussi au règne de Constantin que remonterait la tentative de fixer, à leur sujet, la représentation historique : « Constantin, dit-il, représenta le Christ avec des sourcils qui se rejoignent, de beaux yeux, le nez long, les cheveux bouclés, l'attitude légèrement courbée, une figure jeune, une barbe noire, le teint ayant la couleur du blé ainsi qu'était celui de sa mère, de longs doigts. » (*De fide orthod*. L. IV, c. XVI.)

Ces réserves faites, il est intéressant de recueillir, ne fût-ce qu'à titre de témoins de la tradition, les descriptions qui sont dues aux écrivains des temps postérieurs.

La première en date et la plus connue est une pièce apocryphe mentionnée par les anciens Pères de l'Eglise, le prétendu signalement de Jésus-Christ envoyé par P. Lentulus au Sénat romain : «..... Cet homme est d'une taille haute et bien proportionnée ; sa physionomie est sévère et pleine de vertu, de façon qu'à le voir on puisse l'aimer et le craindre aussi. Les cheveux de sa tête ont la couleur du vin et, jusqu'à la naissance des oreilles, tombent droit et sont sans éclat ; mais, de là aux épaules, ils brillent et se bouclent.... distribués en deux parties à la manière des Nazaréens. Le front est pur et uni, la figure sans tache et tempérée d'une délicate rougeur, est noble et gracieuse. Le nez et la bouche sont d'un dessin irréprochable. La barbe est abondante, de la couleur des cheveux, et séparée en deux pointes. Les yeux sont bleus et très brillants.... Le visage est d'une gravité et d'une grâce merveilleuses.... » (*Epis. Lentuli ad senat*. Fabricius, *Cod. apocryph.* I, p. 301, 302).

Un passage de l'historien Nicéphore Calliste n'est pas moins formel : « Le visage (du Sauveur) était remarquable par sa beauté et son expression. Sa taille était de sept palmes. Ses cheveux de nuance blonde, n'étaient pas fort épais, mais frisaient un peu vers l'extrémité. Ses sourcils étaient noirs mais non régulièrement arqués. Ses yeux, tirant sur le brun et pleins de vivacité, avaient un charme inexprimable. Sa barbe était rousse et assez courte, mais il portait de longs cheveux.... Son teint était à peu près de la couleur du froment lorsqu'il commence à mûrir. Le visage n'était ni rond ni allongé et tenait beaucoup de celui de sa mère, surtout pour la partie inférieure.... » (*Hist. eccl.* I, c. XL.)

Le même auteur esquisse de la Sainte-Vierge ce portrait emprunté à saint Epiphane : «... Sa taille était moyenne. Elle avait le teint couleur de froment, les cheveux blonds, les yeux vifs, la prunelle nuancée de jaune ou plutôt d'un coloris qui rappelait le fruit de l'olivier, les sourcils d'un beau noir et bien arqués, le nez assez long, les lèvres vermeilles..... Sa figure... était ovale, elle avait les mains et les doigts longs... » (Niceph. Call. *Hist. eccl.* II, c. XXIII).

Enfin, voici les règles de composition que dans son *Guide* ou *Manuel d'iconographie chrétienne*, traduit et publié par MM P. Durand et Didron, (Paris 1845) le moine Denys traçait au sujet de la *Panaghia* pour les peintres du mont Athos : « Plusieurs assurent qu'elle avait le teint couleur de blé, les cheveux bruns ainsi que les yeux ; de beaux yeux et de grands sourcils, un nez moyen et de longs doigts. »

Que conclure de ces relations écrites, comme de l'examen des documents graphiques qui sont loin de présenter une concordance parfaite ? Qu'à défaut d'une effigie réelle et authentique, les généra-

tions chrétiennes n'ont pu se transmettre, par tradition orale, que les linéaments principaux de ces augustes physionomies.

F. BL.

—

Les cathédrales de Wiener (XLI). — L'auteur de *Chérubin*, Francis de Croisset, écrit le 17 juin 1901 :

Mon père Alexandre Edouard Wiener, est artiste peintre... Jacques Wiener (le graveur des Cathédrales) dont je suis fier d'être le petit-fils, fut graveur en médailles. Il vint à Paris, à l'âge de seize ans, apprendre l'art de la gravure chez Oudiné. C'est lui qui imprima, en 1830, les premiers timbres poste belges. Il a laissé un nom à la fois illustre et respecté dans son pays. Mes ancêtres se sont, pour la plupart, voués à l'art de la gravure. Mes grands-oncles, Charles et Léopold Wiener, furent graveurs, et ses ascendants, de père en fils, gravèrent pour les princes-évêques de Liège.

Je possède, de Léopold Wiener, une fort belle médaille en bronze, représentant au droit le premier roi des Belges, avec cette légende : Léopold, premier roi des Belges, Fêtes du Commerce d'Anvers 1 et 2 août 1863. L. Wiener, et au revers trois femmes et à leurs pieds un vieillard symbolisant l'Escaut, avec cette légende : Affranchissement de l'Escaut, Traité du 19 juil. 1863.

NAUROY.

—

Camées antiques (XLIV). — Il est probable que la question de la perfection à laquelle est parvenue la glyptique des anciens, grecque ou romaine, a été l'objet de travaux érudits. Loin de ma bibliothèque, ma mémoire ne me fournit rien.

Mais je viens de voir passer à la vente du mobilier de la villa Godillot, à Hyères et vendu pour quelques francs, à un marchand, qui n'y connaissait rien, un cadre rond, de 0.50 cent. environ de diamètre, renfermant une plaque de laiton légèrement convexe, laquelle plaque était entièrement formée de reproductions galvanoplastiques très finement exécutées, de nombre de camées antiques, imbriqués les uns sur les autres, sans laisser aucun jour à travers l'ensemble. J'en ai reconnu quelques uns, tels que le supplice de Dircé, liée par ses frères aux cornes d'un taureau furieux, et beaucoup d'autres connus, environ trois cents. L'auteur de cet étrange arrangement s'est surtout préoccupé de la dimension des pièces reproduites, les plus petites étant repoussées aux bords du cercle factice ainsi produit. Le centre est occupé par un soleil rayonnant. Il est impossible que ce minutieux travail n'ait été tiré qu'à un seul exemplaire ; en connaît-on d'autres ? Quel en est l'auteur (moderne) ? Quelle en est la valeur ?

Cz.

—

Mesures à la porte des églises (XLIV). — J'ai vu, en effet, tout dernièrement, cette particularité dans un coin du Valentinais. La vieille église de Cognin, au fond de la vallée de l'Isère, non loin de Saint-Marcellin, quoique désaffectée par suite de l'érection d'un nouveau sanctuaire, reste encore debout. A quelques pas en avant de sa façade, ou plus exactement à gauche de l'entrée du cimetière qui la précédait, se trouve un monolithe formant une grande boite divisée en deux compartiments. Je n'en saurais donner les dimensions, parce que j'y ai apporté en somme peu d'attention. J'ai néanmoins remarqué la pente qui permettait aux grains de se déverser par un trou pratiqué dans la partie inférieure de chaque compartiment. On m'a dit que c'était une ancienne mesure ayant servi au paiement de la dîme. Il est probable que ce petit monument archéologique disparaîtra d'ici peu avec l'édifice qu'il accompagne. *Caveant consules !* dirons-nous aux antiquaires de la contrée.

O. DE STAR.

—

Les tables des salles à manger XVIIIe siècle (XLIV). — Dans les anciennes gravures, on remarque qu'elles sont posées sur des tréteaux à pieds droits ou légèrement arqués. Voir à ce sujet le chef-d'œuvre : *la Cène* de Léonard de Vinci.

A. S.

—

La rue de la Tombe Issoire (XLIV). — J'ai fourni, cette année, à la Bibliothèque de la ville de Paris, d'anciens baux du moulin ou des moulins de Moquesouris, Montsouris, etc., datés du XVIe et XVIIe siècle. Chacun pourra les consulter. L'un dénommait tous les outils et appareils d'un des moulins.

A. S.

La Toussaint et les noix (XLIV). — On sait qu'au moyen âge de singuliers usages avaient cours, pour forcer les enfants à se souvenir de certains actes publics, contrats particuliers ou sentences judiciaires qui étaient susceptibles d'avoir pour eux une grande importance dans l'avenir, lorsqu'arrivait l'âge de la majorité. Tel un vigoureux soufflet, par exemple, que l'on donnait par surprise au jeune mineur, à la suite de la lecture d'un acte dans lequel il figurait comme partie directement intéressée. En raison de la vive contrariété qu'il produisait, ce genre de sévices offrait des chances d'atteindre le but désiré à l'endroit d'une imagination facile à impressionner fortement. Cependant les mœurs venant à s'adoucir, au lieu de violenter l'enfant, on s'attacha au contraire à intéresser sa mémoire par une complaisante condescendance pour ses goûts et ses désirs. La séduction des choses de la bouche a toujours été, à cet égard, le grand et invincible argument. Dans son *Discours sur l'attrait des plaisirs*, le grand évêque d'Hippone ne dit-il pas : *Nuces puero demonstrantur et attrahitur* Voilà donc, de par saint Augustin, des fruits érigés en un vrai moyen de réclame, apte à gagner les faveurs du jeune âge Cherchez-vous à vous faire aimer d'un enfant, visez-vous à ce qu'il ne vous oublie pas, donnez-lui des noix. Il en usera tour à tour comme d'un jeu et d'un régal Aussi bien, en revoyant des noix, pensera-t il à vous, car elles lui serviront en quelque sorte de *memento*.

Les gens de justice estimèrent sans doute que l'on pourrait efficacement utiliser ce phénomène psychique pour la préservation morale de la jeunesse. Ce fut donc dans le but d'enseigner aux générations nouvelles le respect de la loi ou des coutumes locales, que l'on s'imagina de leur faire de bruyantes distributions de noix lorsqu'étaient prononcées telles ou telles condamnations judiciaires.

Nous voyons la prévôté d'Orléans recourir à cette pratique bizarre dans les répressions qu'elle exerçait contre deux sortes de délits : les falsifications de boissons et les atteintes au droit de banvin. En voici quelques preuves fournies par la période qui s'étend de la fin du XIV[e] siècle au commencement du XVI[e].

En 1391, on jeta des noix dans les rues, pour rappeler aux petits enfants que messire Jehan Rigollot, prêtre, venait d'être condamné à une forte amende, parce qu'il vendait du vin en taverne contre les privilèges de la ville d'Orléans et contre son honneur. Les tonneaux du coupable furent vidés sur la voie publique. (Cuissard. *Essai sur le commerce à Orléans*. T. XXXV, p. 135 des *Mémoires de la Société des sciences et arts d'Orléans*).

Jugement de 1481 par lequel le nommé Moreau, vigneron à la Bergère, près l'abbaye de Micy Saint-Mesmin, est condamné à plusieurs jours de prison, pour avoir vendu du mauvais vin qu'il avait fait lui-même sans raisin, et à la saisie de toute cette boisson frelatée qui, ayant été trouvée chez lui, fut répandue à tous les coins, places et carrefours de la ville, par les mains du bourreau Celui-ci, pour perpétuer le souvenir de l'événement dans la mémoire des enfants, leur jetait à la tête des noix qu'il prenait à pleines mains dans des sacs portés par ses valets. (Lottin. *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. I, p. 332).

Le 28 septembre 1513, sentence contre Guillaume Tassin. marchand, dans le pressoir duquel on a trouvé 24 poinçons non jaugés à la mesure d'Orléans. Les poinçons seront brûlés publiquement par les mains de l'exécuteur des hautes justices qui les répartira, quatre par quatre, sur six points différents du territoire de la ville. Le tout s'opérera après lecture faite par le crieur public des motifs de l'exécution Et pour perpétuer ce jugement dans l'esprit des enfants d'Orléans, les valets de l'exécuteur présenteront au crieur, dans des sacs, les noix que celui-ci jettera au peuple pour *souvenance*, en même temps que retentira la trompette. Lottin. *Op. cit.*, p. 360).

Ce rôle des noix dans les mœurs judiciaires a sans doute existé dans bien des provinces autres que l'Orléanais. De là peut-être l'idée de commémoration attachée à l'action de distribuer ces fruits. Il nous parait donc très supposable que les largesses faites aux enfants, à l'occasion de la Toussaint, en Franche Comté, en Bourgogne et en Lorraine, comme nous les signale le collègue Ysem, se prati-

quaient originairement à la fin de cette journée, c'est-à-dire à l'heure des premières vêpres de la fête des Morts. C'était le *memento* des défunts, pieux usage à rapprocher d'une autre coutume qui subsistait encore à Orléans, il y a un peu plus de cent ans, et qui consistait pour un crieur public à parcourir, le soir de la Toussaint,les rues et les places de la cité, une clochette à la main, en répétant de distance en distance, sur un ton mélancolique : « Bonnes gens qui ici veillez,priez Dieu pour les trépassez. »

O. DE STAR.

—

Procès aux animaux (XLIII; XLIV). — A la requête du gouvernement de Berne, l'évêque de Lausanne excommunia les *hannetons*, parce que ces animaux, à peine dignes de ce nom, ne se trouvaient pas dans l'arche de Noé, qui ne contenait que des êtres parfaits.

ALEXANDRE DAGUET. *Histoire de la Confédération Suisse*. 5e Ed., Neuchâtel et Paris, 1861. in-12, p. 291. (Tableau de la civilisation au XVe siècle).

SABAUDUS.

—

Le colombier de l'apothicaire (XLIV). — En 1896, je citais dans le *Progrès médical* (1), d'après la *Gazette médicale de Liège* (2), le cas du Dr Harrey, cet écossais, qui venait d'inventer l'art d'appliquer la Colombophilie à la pratique médicale ; cela d'un seul coup.

Colombophile par besoin, en allant voir ses clients,il emportait quelques-uns de ses pigeons, et les lâchait porteurs d'une ordonnance, en cas d'urgence.Chez les malades graves, il laissait d'ordinaire des pigeons de réserve,qui se chargeaient de le prévenir, si l'on avait à nouveau besoin de lui.

Quelques années plus tard, un médecin américain a suivi cet exemple ; et nous avons alors, dans diverses revues,raconté ses exploits.

Tout récemment, M. le Dr Kaplan (de Janville, Eure-et-Loir) a repris ces expériences et, le premier, en France,a imité ses confrères écossais et américains. Il a, à ce propos, publié un intéressant article dans la *Gazette des Hôpitaux*.

Cet aimable confrère a bien voulu nous adresser des photographies de son colombier et de l'appareil récepteur-avertisseur, qui lui permet de savoir quand rentrent les pigeons.

J'aurais pas mal de choses à ajouter à mon article de la *Gazette des Hôpitaux*, nous écrit M. Kaplan ; mais je suis trop occupé en ce moment pour écrire plus longuement et je suis en train de perfectionner mon organisation colombophilique. Je suis arrivé, non seulement à *recevoir des dépêches*, mais aussi à ENVOYER DES RÉPONSES et cela de deux façons différentes.

Je ne parlerai de cela que dans quelques semaines, quand les résultats seront tout à fait acquis, un *dressage* spécial assez long à obtenir *étant nécessaire*. Je suis arrivé à dresser ainsi quelques pigeons, et les résultats sont tout à fait élégants et même merveilleux.

Si la nouvelle que nous donne M. le Dr Kaplan est exacte en tous points, il aura fait faire à la question un grand progrès, car, en Ecosse et en Amérique, à ce que nous sachions, on n'a pas encore réussi à envoyer des réponses aux dépêches venues des clients. Il faut, en effet, *dresser* les *pigeons* ;et c'est ce dressage très particulier qui doit être délicat (1).

MARCEL BAUDOIN.

*
* *

Le Dr Bonenfant, de Liensellės (Nord) a recours aux pigeons voyageurs depuis 1894, au moins (Cf. *Chronique médicale*, 1900, p. 114). Le Dr Caplan, de Janville (Eure-et-Loir) se sert également des mêmes messagers pour rester en rapport constant avec ses malades atteints d'affections graves (Cf. *Chron. médicale*, 1900, p. 17,et la *Gazette des Hôpitaux* de 1899 ou 1900 pour plus de détails).

Dr CABANÈS.

*
* *

Procédé analogue adopté, en 1899, entre le Dr Kaplan, de Janville, et ses malades (*le Journal des Débats* du 21 decembre 1899. *Textes manuscrits des*

(1) *Progrès Médical*, 1896,29 août 1896, p. 150.
(2) *Gazette médicale de Liège*, 1896.

(1) *Gaz. méd. de Paris*, 1900, 13 janvier, n° 2, p. 14.

Collections du progrès de la Bibliothèque de l'Arsenal : M 758 13).

ALPHONSE RENAUD.

—

Les mouillettes de noce (XLIV. — Ne s'agirait-il pas d'un usage qui se pratiquait et peut-être se pratique encore dans certaines régions à l'occasion des mariages. Après les noces,à la sortie de l'église, on offrait aux mariés le vin d'honneur,une table était disposée devant la porte, et les mariés devaient boire du vin dans lequel ils trempaient un morceau de pain, quelquefois de pain bénit. J'ai encore vu pratiquer cet usage, il y a une vingtaine d'années,dans le Jura.

Un autre cérémonie avait aussi lieu le lendemain du mariage ; de grand matin les jeunes gens se rendaient au domicile des époux de manière à les surprendre au lit. On leur offrait alors une rôtie au vin, qu'ils étaient obligés de manger avec accompagnement des lazzis plus ou moins spirituels des assistants.

Peut-être les mouillettes de Beauvais étaient-elles un usage analogue à ceux que nous venons de décrire.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Jadis, à Beauvais, les nouveaux époux, au sortir de la messe de mariage, s'arrêtaient un instant au portail de l'église Saint-Pierre ou Saint-Etienne, et là trempaient quelques morceaux de pain dans une même tasse, symbole de la communauté de vies, ou reste de l'antique gamelle.

PRIOR DE E.

—

Gâteaux sacrés (XLIV). — Des gâteaux ont été et sont toujours donnés à l'occasion d'une fête. Cet usage du reste, remonte à la plus haute antiquité. Il est si bien ancré dans nos mœurs populaires que, dans l'ouest de la France, on distribue au repas de noces des paysans des parts de gâteaux assez copieuses pour que, pliées délicatement,elles soient emportées dans les maisons, pour en faire jouir ceux qui n'ont pas assisté au festin. Les fermiers apportent à leur maître un gâteau spécial le jour de leur mariage, si le maître n'a pas assisté au repas.

LA COUSSIÈRE.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Les Fraudeurs de lait... en 1742. — Un cri d'alarme vient d'être poussé qui réveillera nous l'espérons, de leur torpeur ceux qui ont charge de l'hygiène et de la santé publiques. Le lait, cet aliment que rien ne saurait remplacer, cette nourriture idéale des enfants du premier âge, des vieillards et des tempéraments affaiblis ou épuisés, le lait qui sert à la consommation de plusieurs centaines de milliers de Parisiens, n'est, parfois, ce dont nous nous doutions bien un peu, qu'une horrible mixture dont l'eau sale fait la base et qui, en place de beurre, de laiton et autres éléments reconstituants, contient de la margarine et nombre de substances innommables qui en altèrent la pureté et le rendent non seulement inefficace, mais dangereux.

L'industrie des fraudeurs s'est à ce point perfectionnée que les plus habiles limiers mis en campagne par le directeur du Laboratoire municipal, le savant M. Girard, ne parviennent pas toujours à déjouer leurs artifices. Et cependant on ne saurait méconnaître que de grands progrès aient été réalisés depuis quelques années, grâce aux efforts réunis des chimistes et des hygiénistes.

Certains, qui s'imaginent que la fraude du lait date d'hier, pensent qu'elle a été surtout favorisée par les découvertes de la science moderne. Cette erreur, si accréditée qu'elle soit, est une légende bonne à détruire. La sophistication du lait, comme celle d'ailleurs du vin, de la viande etc. est, au contraire d'origine fort ancienne, et de tout temps les pouvoirs publics ont fait une guerre sans merci aux falsificateurs, qui n'en ont pas moins poursuivi, du reste, leurs exploits. A cet égard, notre époque ne vaut ni mieux ni pire que les époques antérieures. Nous disposons peut-être de plus de moyens pour découvrir et réprimer la fraude ; au temps jadis elle s'exerçait plus ouvertement, mais non moins communément qu'à l'heure actuelle.

On baptisait déjà le lait à Paris, sous Charles V, nous conte M. d'Avenel dans un de ses ouvrages si curieusement documentés, on l'écrémait par des procédés analogues presque à ceux qui sont en

usage de nos jours : le lait non beurré faisait même prime sur le marché !

Un des lieutenants généraux de police du XVIII[e] siécle, M. Lenoir, dut un moment interdire de vendre du lait dans des vaisseaux de cuivre,à cause des nombreux empoisonnements qui s'étaient produits.

A cette époque du reste, la fraude sévissait à un tel point que des mesures rigoureuses durent être prises contre des criminels qui, comme de nos jours, cherchaient à s'assurer des bénéfices illicites en falsifiant ou dénaturant un des aliments les plus utiles, celui sur lequel nous sommes le plus en droit de compter.

Une ordonnance de police que nous avons très opportunément retrouvée, ordonnance « portant règlement sur ce qui doit être observé pour prévenir les abus qui se commettent dans la vente et distribution du lait », est à cet égard particulièrement démonstrative. Sa date (20 avril 1742) nous indique que sous Louis XV déjà, on se préoccupait de cette question, si importante pour la santé publique,de la bonne qualité du lait.

Le document est, à ce qu'il semble, complètement ignoré ; à ce titre, on nous pardonnera d'en donner ci-dessous la reproduction :

Sur ce qui Nous a été remontré par le procureur du Roy ; qu'ayant esté informé qu'il se commettait des abus dans la vente et distribution du lait, il s'est crû obligé de remonter à la source de la fraude ; que non seulement il a découvert qu'elle se pratiquait par les gens de la campagne, mais même par ceux qui le détaillent dans Paris ; que la plupart d'entre eux ne se contentaient pas de tromper le public sur les mesures, qu'ils alteroient encore la qualité, soit en-y mêlant de l'eau et de la farine, soit en ôtant la crème ; et que souvent même ils en vendoient qui estoit aigre ou tourné; que cet aliment destiné principalement à la nourriture des enfants, et qui fait aussi une ressource pour les pauvres et pour les malades, deviendroit une susbtance presque inutile, et même dangereuse pour la santé,s'il n'estoit par Nous remédié aux mauvaises pratiques de ceux qui en font le debit ; que les anciennes ordonnances rendues sur cette matière, n'ont parlé que de la nourriture des vaches,et qu'il croit nécessaire d'y ajouter de nouvelles dispositions pour réprimer les fraudes qu'il a constatées.

A ces causes ; Vu l'ordonnance rendue le 4 novembre mil sept cent un ; et tout considere.

Nous, faisant droit sur le réquisitoire du procureur du Roy, ordonnons :

Article premier

Que les Arrests et Règlemens du Parlement, et notamment l'Ordonnance de police du 4 novembre mil sept cens un, seront exécutez selon leur forme et teneur ; et,en conséquence faisons deffenses aux brasseurs de vendre leurs dresches, lorsqu'elles seront vieilles ou corrompües, et aux Regratiers et Nourrisseurs de Vaches, Chevres et Anesses, d'en acheter, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de deux cens livres d'amende pour chaque contravention tant contre les Vendeurs, que contre les Acheteurs , dont les Maistres seront garants et responsables pour leurs Domestiques.

II

Deffendons pareillement aux Amidonniers de vendre le mate (*sic*) de leur amidon, et aux Nourrisseurs de Vaches, Chevres et Anesses, de l'acheter, sous les mêmes peines de deux cens livres d'amende,et de punition corporelles tant contre les uns que contre les autres ; lesquels seront en outre civilement responsables de tous les inconvéniens qui pourroient en arriver.

III

Disons que tous ceux qui apportent du Lait de la Campagne à Paris, que les Détailleurs et Détailleresses,qui en font commerce ne pourront en exposer en vente, que de bonne qualité et sans mélange; leurs deffendans d'y mettre de l'eau, ni des jaunes d'œufs, à peine de deux cens livres d'amende pour chaque contravention.

IV

Faisons aussi deffenses sous les mêmes peines de vendre du lait aigre ou corrompu, et généralement toute sorte de lait nuisible à la santé. Enjoignons à ceux qui le vendent de se servir de mesure de jauge, et de se conformer à cet égard aux Ordonnances.

V

Mandons aux Commissaires au Chastelet, et enjoignons aux Inspecteurs et autres Officiers de Polices de tenir la main, chacun à leur égard, à l'exécution de nostre présente ordonnance qui sera imprimée, lü, publiée et affichée dans tous les lieux ordinaires et accoutumes de cette Ville et Fauxbourgs, même dans les villages de la Banlieüe, à ce que personne n'en ignore.

Ce fut fait et dressé par Nous Claude Henry Feydeau de Marville, chevalier, Conseilller du Roy, etc.

Si on a lu avec attention le document que nous venons d'exhumer, on a pu se rendre compte que tout y a été prévu : il n'y aurait que bien peu de choses à y modifier pour qu'au lieu d'être signé Fey-

DEAU DE MARVILLE, il puisse être signé : LÉPINE.

Et d'abord, il nous apprend que l'on savait, dès cette époque et bien avant — nous l'avons dit plus haut — écrémer le lait, le mélanger de farine, de jaunes d'œufs, sans doute pour en augmenter la densité.

On avait déjà remarqué que la nourriture des vaches notamment influait sur la qualité du lait, et c'est pourquoi on interdisait sagement aux nourrisseurs d'écouler leur marchandise avariée, leurs « dresches » viciés ou corrompus.

Enfin on édictait une amende contre ceux qui exerçaient la fraude ; amende relativement forte pour l'époque, mais qui, apparemment, n'était pas suffisante puisqu'elle n'a rien empêché

Il est temps de recourir à une répression plus sévère, et de traiter les falsificateurs comme de véritables empoisonneurs — car ils sont responsables de la mortalité de plusieurs milliers de petits êtres qui meurent d'inanition, faute de trouver dans le lait qui leur est donné une nourriture saine et suffisante.

Dr CABANÈS.

—

Une lettre de Troppmann. — Le 19 janvier a ramené l'anniversaire de l'exécution de l'un des plus grands scélérats qui aient passé en ce monde : Troppmann.

Maxime Ducamp, qui écrivait à l'époque du crime son fameux ouvrage sur Paris, s'était tout particulièrement attaché à cette énigmatique physionomie d'assassin. L'administration lui avait donné de grandes facilités d'accès dans les endroits les plus mystérieux ; il en profita pour rassembler une série de documents d'un haut intérêt d'étude et de curiosité Du nombre est cette lettre de Troppman qui se trouve dans ses papiers légués à la bibliothèque de la Ville de Paris:

17 janvier 1870,

Cher frère,

J'ai conçu un plan d'évasion c'est vrai ; il est un peu tard, mais peut-être si tu te dépêches, il sera encor temps, si j'avais du chloroforme, je pourrais endormir le gardien et le soldat qui est avec moi et habillé en soldat je pourrais sortir, je serai libre. Aussi aussitôt que tu recevras cette lettre fut-ce toi ou Françoise, tu feras tout de suite un flacon de chloroforme et un peu d'acide prussique, si tout de fois, je ne pourrai pas m'évader, du moins vous serez préservé de la honte que je serai exécuté, si tu n'as pas de cornues va en chercher tout de suite et fais ces deux choses le jour même et encore le (1)... au bas de la lettre, c'est la seule demande que je te fais encore, envoie-le dès le lendemain, et envoie le à l'adresse au bas de la lettre, on me le remettra, envoie le par la grande vitesse et bien empaqueté, fait vite, le temps presse.

Ton frère,

J.-B. TROPPMANN.

Adresse

Monsieur Carette,

Surveillant à la prison de la Roquette,

Paris.

J'ai oublié de t'écrire de m'envoyer une boussole si tu pouvoi en avoir une chez M. Meray.

Il n'est pas besoin d'expliquer que le personnage qui s'entremettait et permettait à l'assassin de faire parvenir ce billet à destination était un *mouton*. Obstinément, Troppmann niait avoir été l'exécuteur du crime : « C'est mon complice », répétait-il. Cette lettre, en même temps que l'aveu de sa culpabilité, donnait une idée des machinations criminelles dont son cerveau était constamment le creuset.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

THÉOPHILE GONSE. — Sujet plus médical que littéraire.

—

La Table du 2e semestre doit être servie avec ce numéro.

(1) Mot illisible.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Janvier 1902.

N° 957 — 31 bis r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider*

38ᵉ Année — 31 bis r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

La médaille de Fouquier-Tinville. — M. Lenôtre, dans le *Temps* du 8 janvier 1902, affirme que la fille de Fouquier-Tinville est morte à Saint-Quentin en 1856, laissant une médaille en cuivre de la Vierge à laquelle était attachée une carte portant la mention suivante écrite par la veuve elle-même : « il l'avait au cou quand il fit condamner « la veuve Capet. » — Qu'est devenue cette médaille ? La ville de Saint-Quentin l'aurait-elle conservée comme souvenir historique ?

PAUL ARGELÈS.

—

L'ordre d'exécution de J. C. de Cock, père de Paul de Kock. — Pourrait-on indiquer le détenteur actuel de l'ordre d'exécution de l'ancien banquier, Conrad de Cock, condamné comme hébertiste et exécuté avec ses co-accusés le 4 germinal an II ? M.

—

Le beau Brummel et Barbey d'Aurevilly. — Je serais heureux si quelque lecteur des *N. and Q.* pouvait me dire s'il existe une traduction anglaise *Du dandysme et de G. Brummel* de Barbey d'Aurevilly. J'ai découvert que ce livre fut imprimé à l'origine, en 1845, à Caen ; il n'en fut tiré qu'une seule édition de 30 exemplaires seulement. La troisième édition, publiée en 1879, par Lemerre à Paris contient deux portraits, un de Brummel et l'autre de Barbey, tous deux à l'âge de 20 ans. A-t-on jamais donné, dans notre langue, les raisons qui incitèrent l'auteur français à écrire son extraordinaire histoire du *Bel anglais* ? CHARLES HIATT.

(*Notes and Queries*).

—

Mort de Victor-Emmanuel I prédite. — On raconte un peu partout qu'une bohémienne ou une somnambule quelconque, aurait prédit à Victor-Emmanuel, *il galante uomo*, qu'il mourrait s'il couchait à Rome, après s'être emparé de cette ville. Aussi jamais n'y aurait-il passé la nuit, et chaque soir, il se serait retiré dans une villa... (proche sans doute de la Ville-Eternelle), mais laquelle ?

Cependant, un certain soir, je ne sais quelles affaires urgentes, quel conseil de ministres, se seraient prolongés au point qu'il n'aurait pu quitter le Quirinal. Se souvenant de la prédiction, il aurait refusé de se coucher, et aurait terminé la nuit en fumant de gros cigares à une fenêtre du palais. Il aurait pris froid ; et obligé de s'aliter le lendemain, il serait mort peu après.

Voilà ce qui se dit. J'ai peine à croire que ce soit exact. D'abord, les rois ne consultent guère plus les sorcières, puis, en admettant que Victor-Emmanuel eût pris l'habitude de se retirer le soir dans une villa, rien n'eût pu l'empêcher de s'y rendre à n'importe quelle heure de la nuit. Il serait bon de donner un corps à cette légende, ou d'en saper la base.

Aux intermédiairistes, ayant des relations en Italie, de chercher et de parler.

OROEL.

—

Armoiries et devises : serpent d'argent. — Sur une bannière : serpent d'argent surmonté d'un gui de chêne garni de glands.

Devise royale : autour d'une massue d'Hercule : *Pour la valeur point d'obstacles.*

F. P.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à un lion léopardé. — A qui ont pu appartenir des pièces d'argenterie ainsi armoriées :

2 écus accolés ;

A gauche. — *D'azur à un lion léopardé et couronné au chef des Ducs de l'Empire.*

A droite. — *D'azur à la fasce chargée de 3 tourteaux de gueules accompagné de 3 roses d'or ; 2 en chef, 1 en pointe.*

CHAMPAGNE.

—

Armoiries des Protestants « endeuillées » après la Révocation de l'Edit de Nantes. — Dans les *Mémoires de la famille de Portal* (*Les descendants des Albigeois et des Huguenots, ou mémoires de la famille de Portal*, par F. de Portal, Paris, 1860, in-8), on lit, page 390 et suivantes (*passim*), qu'un membre de cette famille, Portal de Saint-Guilhen, fit inscrire ses armes en deuil sur le registre officiel de Louis XIV, transformant en noir l'émail du *chef* et du *chevron* ; — et d'autres remarques du même genre :

La famille de Portal avait été égorgée en partie en 1863 ; plusieurs de ses membres avaient disparu ; on ne savait s'ils avaient péri, s'ils étaient en prison ou aux galères, ou s'ils avaient fui à l'étranger. Portal de Saint-Guilhen (1697) protesta contre ces indignités et sa protestation est inscrite sur l'*Armorial général de France* (tome XIV, Languedoc, p. 252) : *d'argent à un chevron de sable, accompagné en pointe d'un lion de même, et un chef aussi de sable, chargé de trois étoiles d'or.*

. . . .

Portal de Bouquies (Villefranche de Rouergue) suivit la même idée et prit deux portes noires : *d'or à deux portes de sable posées l'une sur l'autre.*

. . . .

Jean Preissac, de Montauban, prit comme armoiries : *de gueules à une fasce d'or, chargée de trois larmes d'azur.*

Ces larmes d'azur, ces larmes fidèles n'ont pas besoin de commentaire ; ces signes d'une douleur muette, ne sont pas rares sur les blasons protestants ; on retrouve ces larmes sur l'écusson des Joly de Sammeville et d'autres familles.

. . . .

Dans tous les titres publics et de l'état-civil, on biffa la particule qui précédait le nom des anciennes familles protestantes.

Enfin, Louis XIV ayant fait saisir les registres de l'État-civil des protestants, eux-ci ne purent prouver leur filiation et furent présumés bâtards : les habitants de Bagnols protestèrent ; plusieurs prirent pour écusson la *barre*, signe de bâtardise ordinaire, *mais occupant le tiers de l'écu* ; or, dans ce cas, d'après les lois du blason, la barre est une des pièces les plus honorables (La Colombière : *Science héroïque* et Jouffroy d'Eschavannes : *Armorial universel*). Les protestants s'honoraient ainsi de leur prétendue bâtardise.

Joseph Portal prit l'écusson suivant : *d'argent à une barre losangée d'or et de sinople.*

. . . .

L'auteur de ces *Mémoires* dit qu'on ferait un curieux volume en publiant les blasons protestants inscrits sur le registre de Louis XIV, blasons qui n'ont aucun rapport avec les armes des familles qui protestaient contre les persécutions par le seul moyen qui fût à leur disposition.

Il a raison et quelques lecteurs des *Mémoires* cités ont pensé, avec lui, qu'il serait intéressant de rechercher les noms et les blasons des familles protestantes qui ont *endeuillé* leurs armoiries, ou qui les ont modifiées, d'une manière quelconque, dans un sens de protestation, après la Révocation de l'Edit de Nantes. Je me fais l'écho de leur désir auprès de nos collègues de l'*Intermédiaire*, qui voudront bien, je l'espère, apporter leur contribution à l'étude de cette question. Elle me paraît devoir être très-curieuse aux points de vue historique et héraldique.

Ce qui a été dit ci-dessus, de la *barre* héraldique, le singulier emploi qui en a été fait, l'opinion qui s'attache généralement à cette pièce de premier ordre, tout cela pourrait donner lieu aussi à une enquête régulière et suivie, pour mettre les choses en leur état. Mais ce doit être l'objet d'une question spéciale.

SABAUDUS.

Fer de Reliure à déterminer. — Je possède un volume contenant : 1° Arnaud, les *Amants malheureux*, 1764 avec la figure de Restout d'avant la lettre, 2° Parmentier, *Lettre à Caton d'Utique*. 1766, avec une figure. — 3° Fenouillot de Falbaire. — l'*Honnête criminel*, Paris 1767, avec les cinq charmantes figures de Gravelot, le tout dans une Reliure de l'époque. Le fer représente trois maillets dans un cartouche, entouré de deux anges debout, et surmonté d'une couronne de comte. Je n'ai pas trouvé ce fer dans l'*Armorial du Bibliophile* de Guignard. Je serais heureux si quelque collègue obligeant pouvait me renseigner.

Dr Rire.

—

Un duc souverain de Bouillon en 1815. — Je possède un essai de 5 francs sur cuivre rouge, frappé à la Monnaie de Paris en 1815, à l'effigie de *Philippe d'Auvergne, duc souverain de Bouillon*. Quel est ce personnage ? et quelles prétentions pouvait-il avoir à la souveraineté de Bouillon ? Je serai très reconnaissant à celui de nos confrères qui voudra bien m'éclairer.

H. D.

—

Famille de Bardonenche.— Pourrait-on me donner des renseignements sur une branche de la famille de Bardonenche, dite branche de *Souville*, passée en Prusse après la révocation de l'Edit de Nantes ? Il parait qu'elle est encore représentée.

César de Bardonenche, seigneur de Souville, mort en 1671, épousa Jeanne de Clément dont il eut au moins six fils : 1° Samson, seigneur de Tournes, marié à Mlle de Charencey — 2° Jean, capitaine — 3° Jacques — 4° Pierre — 5° Juvénal — 6° Etienne. — Ce sont ceux-ci ou leurs enfants qui s'exilèrent.

Je recevrai du reste avec plaisir tous les renseignements qu'on voudra bien me donner sur cette très-ancienne et illustre famille, originaire du Dauphiné, qui remonte filiativement à l'année 1186. Le chef de cette maison chevaleresque, Ferdinand, comte de Bardonenche, né en 1863, habite la Gironde, et se trouve dans une situation des plus modestes. J'ai entre les mains tous ses papiers de famille, dont quelques-uns sont fort anciens ; je voudrais reconstituer l'histoire de ses ancêtres.

P. M.

—

L'abbé Herluison. — Le 18 août 1790, René-Auguste Dosne, sous-diacre de Châlons en Champagne, demeurant à Paris, fit son testament devant Me Bouillat, notaire. Il s'y trouve cette disposition :

Je donne à M. l'abbé Herluison, ancien vicaire de la paroisse Saint-Jean de Troyes, quinze cents livres, une fois payées.

Qu'était-ce que cet abbé Herluison ?

V. A.

—

Lemercier de Jauvelle. — Y a-t-il une communauté d'origine entre la famille *Lemercier de Maisoncelle de Richemont*, résidant à la Guadeloupe avant 1789, et la famille *Lemercier de Jauvelle* dont il existait récemment des représentants en Saintonge ?

Quel est le point d'attache de ces deux maisons que l'on suppose issues l'une de l'autre ?

Cam.

—

Le ministre Beaulieu. — En juin-juillet 1792, Beaulieu a été ministre des contributions publiques pendant une quinzaine de jours ; il remplaçait Clavière et il a eu pour successeur Le Roux-Delaville.

On ne trouve aucun renseignement biographique sur Beaulieu dans les Biographies, pas même dans le *Dictionnaire des parlementaires*, dont les auteurs déclarent n'avoir rien trouvé à son sujet.

Quelque érudit chercheur ou collectionneur s'occupant spécialement de la période révolutionnaire, ou des ministres ou de la province dont Beaulieu serait originaire, n'aurait-il pas des renseignements qu'on cherche vainement dans les ouvrages imprimés ?

Merci d'avance à qui voudra bien en fournir.

A. A.

—

Familles Horngacher et Pinsart — Je voudrais connaître le nom de la

localité française (Lorraine-Champagne ou Vermandois) où fut célébré de 1785 à 1791, le mariage de Jean-Philippe-Louis *Horngacher de Châteauvieux*, capitaine protestant calviniste, natif de Fribourg (1) ou de Genève, avec Marie-Françoise *Pinsart*, native de Réthel.

Le comte P. A. du Chastel.

—

Sermet, évêque métropolitain du Sud. – Existe-t-il une notice biographique de Sermet, évêque métropolitain du Sud? Existe-t-il un travail sur les prêtres français réfugiés en Espagne pendant la Révolution?

Existe-t-il, au moins, une liste de ces prêtres? Quels sont-ils?

Où pourrait-on trouver l'*Album catholique*, périodique qui paraissait en 1833?

F. Buisson.

—

Constantin Scarlati. — Où trouverait-on des renseignements sur un prince de Moldavie de ce nom, né à Jassy, mort à Paris en 1814? Zim.

—

Jean de Falaise. — Qui est cet auteur de *Contes normands* auquel les Goncourt ont consacré une notice dans leurs *Pages retrouvées* (pp. 33-100)? Est-ce M. Ph. de Chennevières, auquel la notice est dédiée sous forme de lettre?

A. G. C.

—

Guise le Balafré. — Henri de Lorraine, 1er du nom, duc de Guise, assassiné à Blois, par ordre de Henri III, le 23 déc. 1588, défit, en 1575, au combat de Dormans, les troupes du seigneur de Thoré (Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, capitaine de 50 hommes d'armes, 5e fils du connétable Anne de Montmorency et de Madeleine de Savoie). Il y fut blessé à la jambe et à la joue gauche et conserva à cette joue une cicatrice qui le fit surnommer *le Balafré*. Cuvilier de Wissignicourt, dans son *Histoire du canton d'Anizy-le-Château*, désigne comme l'auteur de cette blessure Adrien de Pommerie, chevalier (*sic*), époux de Jacqueline de Lancy-Laval et père d'Antoine de Pommerie, écuyer, seigneur de Marcilly, qu'il vendit en 1605 à Josias de Condé, seigneur de Faucoucourt. Cette désignation est-elle exacte? Quel est, en d'autres termes, l'auteur de la blessure faite au duc de Guise? Th. Courtaux.

(1) Dans un acte passé à Tournai en 1792, il se dit natif de la paroisse de Saint-Quentin à Frisbourg.

—

La sultane Mirmah. — La sultane Mirmah, fille de Soliman et de Roxelane, épousa le vizir Roustan-pacha et fit construire un grand aqueduc pour conduire l'eau dans le désert que traversent les pèlerins allant à la Mecque. Quelque obligeant et savant collègue pourrait-il me dire: 1° En quelle année ce travail fut commencé et en quelle année il fut terminé? 2° la date de la mort de Roustan-pacha et celle de la mort de Mirmah, sa veuve? Ecuodnof.

—

« Cambronne à Waterloo ». — Où se trouve ce tableau d'Armand Dumaresq?

A. G. C.

—

Etymologie de Verneugheol. — Il existe un chef-lieu de commune appelé Verneugheol, près d'Herment (Puy-de-Dôme). Quelle en est l'étymologie? Il y a, je crois, d'autres Verneugheol en France.

Ambroise Tardieu.

—

Ulmensis. — Dans son très intéressant ouvrage couronné par la Société archéologique du midi de la France, 2e édition, *Histoire du Bourg-Saint-Bernard*, l'abbé Saternin Aries cite, d'après une charte de 1284, les archidiaconés *Ulmensis*, *Gimonensis*, *Veteri ismorensis* et *Lesatensis*. Je comprends la signification des 2e, 3e et 4e qui signifient de Gimont, de Vielmur ou Villemur et de Lézat, mais Ulmensis? Quelle est la traduction française de ce mot? A. R.

—

Le livre des pèlerins polonais traduit par Montalembert. — D'après l'*Inventaire Fillon*, n° 1265, Montalembert fait envoyer sa traduction du *Livre des pèlerins*, de Mickiewicz, notamment aux douze personnes suivantes: 1. Mme de Swetchine, 2. Sainte-Beuve, 3. Michelet, 4. Liszt, 5. Emile de Girardin, 6. La Fayette, 7. Vigny, 8. Ballanche, 9. Ampère, 10. Victor Hugo, 11. Nodier, 12. Lamennais. Pourrait-on me dire ce que

sont devenus ces douze exemplaires ?

Le titre exact est celui-ci : *Livre des pélerins polonais, traduit du polonais d'Adam Mickiewicz* par le comte Ch. de Montalembert, suivi d'un *Hymne à la Pologne* par F. de la Mennais Paris, Eugène Renduel, rue des Grands Augustins, 1833, in-32, imp. A. Pinard quai Voltaire, 15. Avant-propos du traducteur pages I-LXXV, signé Ch. de Montalembert. Paris, 21 avril 1833. Texte pages 1-170. *Hymne à la Pologne* pages 171-176, signé F. de La Mennais, Rome, avril 1832 (*Bibliothèque polonaise*, 6, quai d'Orléans à Paris)

Comment expliquer que je n'en connaisse pas d'autre exemplaire ?

NAUROY.

—

La belle Maguelonne. — Peut-on m'indiquer où se trouvent des détails par rapport à cette romance, au roman en prose du même nom ; à l'auteur de la romance ; à l'auteur du roman ?

Et où se rencontre une traduction moderne de la romance ?

Pourrait on la publier dans les colonnes de l'*Intermédiaire* ?

A. G. C.

—

Tuberculeux et phtisiques célèbres. — Où pourrait-on trouver, dans l'intérêt d un travail sérieux, des renseignements sur les poètes, écrivains, peintres, musiciens, artistes dramatiques, chanteurs, etc. .. morts jeunes et de ce terrible mal ? Mozart, Chopin, la Malibran ?... Hégésippe Moreau, Gilbert, Millevoye ?

L R.

—

Un tableau de Jules Garnier. — Au Salon de 1886, fut exposé un tableau de Jules Garnier, intitulé d'après le catalogue (n° 1007) : « Baptême par immersion ; Episode de la vie de saint Firmin ».

Qu'est devenu ce tableau ? Est-il dans un musée, et lequel ? Ou quel en est maintenant le possesseur ?

ZIM.

—

Le peintre G. Carelli. — Que sait-on de cet artiste qui était de Naples et travaillait vers 1843, d'après les *Dictionnaires* ? Son prénom était Gonzalve, je crois qu'il remporta une médaille à un salon de l'époque.

On ne mentionne pas ses ouvrages; j'ai rencontré une étude de chèvre placée dans une campagne italienne qui est signée de *Carelli* ; l'œuvre est satisfaisante comme dessin et vigueur.

H. H.

—

Lampes de l'époque Empire. — Je serai reconnaissant aux chercheurs de l'*Intermédiaire* de me donner le nom désigné par les initiales J.S, d'un marchand de lampes. Ces lettres se trouvent gravées sur une lampe intéressante de l'époque de l'Empire ; elle est ornée de bronzes très soignés qui représentent une scène de sacrifice ; les femmes sont vêtues à la mode du jour.

H. H.

—

Ménagerie des Tuileries. — Tallemant des Réaux raconte, dans son « historiette » intitulée le *Comte de Montsoreau*, que Bussy (celui qui courtisait la reine Marguerite), un jour « qu'il était allé voir les bêtes aux Tuileries avec des dames », ramassa dans la cage d'un lion le gant que l'une d'elles y avait laissé tomber

A quel endroit était cette ménagerie ? De quand datait elle ? Qui l'a fait disparaitre ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Le Réveil du peuple. — J'ai trouvé dernièrement, dans un roman intitulé : *Le double louis d'or*, par Auguste de Barthélemy (E. Dentu, 1880) la citation des premiers vers du *Réveil du peuple*, que je recopie ici :

Peuple français, peuple de frères,
Peux-tu voir, sans frémir d'horreur,
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la terreur !
Tu souffres qu'une horde atroce
Et d'assassins et de brigands
Souille de son souffle féroce
Le territoire des vivants !
Mânes plaintifs de l'innocence,
Consolez-vous, dans vos tombeaux !
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux !...

Un de nos collaborateurs pourrait-il compléter cette poésie historique ?

V. A. T.

—

Origine du proverbe : tout lasse !.. — De qui est ce proverbe si répandu : Tout passe, tout lasse, tout casse ?

F. P.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Les nouvelles armoiries d'Italie. (XLIV). — Les armoiries que l'Italie vient de faire figurer sur ses récents timbres-poste de 1, 2, et 5 centimes ne sont pas précisément nouvelles. Elles ont déjà été frappées sur la monnaie de billon émise pendant le règne de Charles-Félix. Avant la refonte de notre petite monnaie de bronze, en 1853, il circulait en Provence une grande quantité de pièces sardes de 5 centesimi et de 1 centesimo, la plupart, sinon toutes, au millésime de 1826. Elles ne portaient pas d'effigie. A l'avers on voyait, entouré d'une couronne de chêne et surmonté de la couronne royale, un écu ogival *d'or à l'aigle éployée et couronnée, chargée, sur la poitrine, d'un écusson ovale, de gueules à la croix d'argent.* Le revers mentionnait la valeur et le millésime, et portait, en exergue, l'inscription suivante :

CAR, FÉLIX D. G. REX SAR. CYP. ET HIER
Carolus-Felix Dei gratia rex Sardiniæ, Cypri et Hierosolymæ)

Il est donc infiniment probable que les armes des nouveaux timbres-poste, malgré qu'elles ne donnent pas l'indication de l'émail du champ — qui peut, par suite se blasonner *d'argent* — et que l'aigle soit couronnée, mais d'une *couronne royale*, sont bien celles des anciens comtes de Maurienne chargées de l'écu de Savoie, et dont on aurait couronné l'aigle, lorsque les ducs de Savoie eurent pris le titre de roi. D'AGNEL.

—

Armoiries à déterminer de gueules à la tour d'or (XLV, 2). — Mais c'est le blason bien connu de l'écusson royal d'Espagne : Castille et Léon et sur le tout de France-Bourbon ; il y manque cependant en pointe : *d'argent à la grenade de gueules fruitée d'or tigée et feuillée de sinople*

Ce nécessaire a dû appartenir à un membre de la famille royale. Y a-t-il quelque signe dans la forme qui puisse en indiquer la date ? Vte DE CH.

—

Armoiries : chevron, trois cœurs (XLIV). – Si les indications de notre correspondant sont exactes, les hachures verticales indiquant la couleur rouge, *id est* de gueules. Ces armoiries doivent être lues : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs de même,* et appartiennent à la famille Arnoult, (Champagne et Picardie). A. S.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à six billettes (XLIV).— Je me permets de relever une légère erreur dans la réponse de M. Henry André : la terre de la Ferronnays n'appartient plus, et depuis longtemps, je crois, aux Ferron de la Ferronnays, mais aux Ferron du Chesne, dont le général de division, vicomte de Ferron, actuellement en activité de service.

La communauté d'origine des deux familles Ferron ne fait d'ailleurs pas de doute quoique leur jonction ne soit pas exactement connue. La seconde porte en effet des armes très voisines de celles de la première : *d'azur semé de billettes d'argent, à la bande d'argent chargée d'hermines de sable,* et les terres de la Ferronnays et du Chesne-Ferron qui se touchent presque et sont situées toutes les deux dans la petite commune de Calorguen près Dinan.

Aux illustrations de la famille Ferron de la Ferronnays que cite justement M. André, il aurait pu ajouter un lieutenant général et plusieurs maréchaux de camp, dont le dernier fut le comte de la Ferronnays, pair de France et ministre des affaires étrangères sous la Restauration, un des plus nobles caractères de cette époque. Par contre, le président à la Chambre des comptes de Bretagne appartient aux Ferron de la Villeaudon, branche du Chesne-Ferron.

Quant à la question de notre confrère au sujet des *besants* substitués aux *annelets* sur l'*ex-libris* en sa possession, la variante s'explique aisément, non seulement parce que les deux pièces sont faciles à confondre, mais parcequ'elles figurent indistinctement sur les anciens sceaux de la famille Ferron. Ainsi les sceaux de Olivier Ferron, en 1371, et de Geoffroy Ferron, en 1397,

portent des *besants*, tandis que celui de Jean Ferron, en 1375 et 1380, porte des *annelets* (Voir les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* de dom Morice). J'ai même en ma possession un armorial manuscrit dressé d'après les arrêts de la réformation de 1668-1671, qui attribue aux Ferron de la Ferronnays le *chef cousu de gueules, chargé de 4 besants d'or*.

P. du Gué.

—

Jeton Louis XIV à déterminer (XLIV). — Puisque le savant collaborateur, J. Florange, nous annonce la prochaine publication d'un travail illustré sur les jetons des familles françaises, je lui demande d'avoir la bienveillance de nous faire connaître où et quand paraîtra cet ouvrage.

Si le renseignement suivant peut être utile, j'en serais heureux. Je possède un jeton en cuivre de 30 millim. de diamètre. D'un côté, un écu sans couronne, soutenu par deux nymphes, l'une debout, versant un vase plein d'eau, l'autre accroupie : *de gueules, au lion d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de 3 fleurs de lys de...* (*or*). Ce sont là les armes d'une ville. Revers, ou plutôt avers du jeton : un écu timbré d'une couronne comtale, soutenu par deux aigles, entouré du collier de Saint-Michel : *d'azur au lion d'argent tenant entre ses pattes une flèche du même* ; date 1763 en bas de la croix. Légende : 6e PREVOte D. Mre J. B. FLACHAT ECUr CHr D. LORD. DU ROY SEr D. ST-BONNET. *

Qu'est-ce que ce jeton ?

La Coussière.

—

Jetons de peste (XLV, 4). — Voici l'indication des ouvrages traitant des médailles et amulettes concernant la peste :

1° L. Pfeifer et C. Ruland, *Pestilentia in nummis*. Tübingen, in-8° de XI-189 p. avec 2 pl., 1882 ; cf. p. 72-125.

2° L. Pfeiffer und C. Rulano, Die deutschen Pestamulette. *Deutsches Archiv für Geschichte der Medicin*, VIII, p. 465-497, 1885.

3° R. Blanchard, Notes historiques sur la peste. *Archives de Parasitologie*, III, p. 589 643, 1900 ; cf. p. 638-643.

Ma collection de numismatique médicale renferme plus de 100 pièces relatives à la peste. Je puis les montrer à l'ophélète Léda.

Dr R. Blanchard.

* * *

Les personnes « bien informées » qui ont renseigné *Léda* me paraissent exagérer un peu, en affirmant qu'il existe une nombreuse série de *jetons* en cuivre relatifs à la *peste* !

Nous autres, hommes de métier, nous ne connaissons guère que quelques rares *médailles* ; mais, peut-être sommes-nous mal renseignés par nos documents — En tout cas, nous pourrions indiquer le nom d'un marchand qui possède les médailles suivantes, à vendre :

1° La Peste à Wittemberg ; 2° La Peste en Allemagne ; 3° Une médaille de pélerinage relative à la peste.

Léda ne confond-il pas *jetons* et *médailles* ?

Il pourra consulter sur ce point :

1° *Pestilentia in nummis* ; Weimar, 1880, R. W., 52 p. 8°.

2° *Pestilentia in nummis* ; par Pfeiffer et Ruland ; Tubingen, 1882, 8°.

3° *La Numismatique à l'Exposition de 1900. — Gaz. méd. de Paris*, 1900, n° 24, p. 279.

Deux médecins célèbres s'occupent à Paris de ces questions.

Nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas, à notre connaissance, de jetons, ni de médailles, pour la peste, d'origine française.

Marcel Baudouin.

—

Vox populi, vox Dei (T. G., 933 ; XLIII ; XLIV).

Le peuple est juge récusable ;
En quel sens est donc véritable
Ce que j'ai lu dans certain livre,
Que sa voix est la voix de Dieu ?

Lafontaine.

En entendant le premier coup de tocsin, Danton répondit à un député qui lui demandait d'intervenir : *Vox populi, vox Dei*.

Victor Ducange, Michel Chevalier, Vacherot, Jules Simon, citent cette expression comme argument démontré.

Bookworm.

—

L'abbaye de Fives-Lille (XLIV). — On trouvera à la page 340 du *Cameracum christianum* de Le Glay, (Lille, 1849, in-4°), une notice sur le Prieuré de Fives

suivie d'une liste des prieurs qui, tout incomplète qu'elle est, contient seize noms de 1396 à 1686.

De Mortagne.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV ; XLV, 14). — Les prénoms que l'on choisit dans mon petit coin de Picardie ne manquent pas d'une certaine saveur. En voici quelques échantillons. *Hommes* : Olwinski, Oswald, Armel, Arthemis, Esilda, Marceau, Ildevert, Arcidony (!), Furcy, Isorée, Gérasime, Alidas, Dorlis, Hyriesse.

Femmes : Eugadrême, Réjane (!), Athalie, Obéline, Angella, Olda, Lodoïska, Erzélie, Valérine.

Il y a de quoi choisir, comme l'on voit !

E. B.

—

Faire-part de naissance (XLIV). — J'étends la question posée aux lettres de mariage. En effet, l'érudit M. Vivarez, président du *Vieux Papier*, me signale, avec une courtoise obligeance, un faire-part de mariage du même type et du même graveur. Seulement l'image représente un autel sur lequel est placé un amour qui tend une couronne au-dessus de la tête de deux fiancés entourant l'autel de guirlandes de fleurs.

Mêmes indications d'origine pour cette lettre gravée en passe-partout. Reste à savoir l'époque, et si l'on connait de ces lettres-de-part avec blancs remplis.

Saint-Saud.

*
* *

Le *peintre* (?) graveur Desmaison, de la rue Gallande, qui vendait au XVIIIe siècle, les formules imaginées par lui pour faire-part des naissances, ajoutait à la suite de son adresse (comme on le voit sur nombre de gravures) A. P. D. R. — *Avec privilège du Roi*.

Ce graveur n'est-il-pas le père d'E. Desmaison, peintre et dessinateur, qui a exposé des lithographies et des toiles à divers salons — un portrait entre autres en 1833, — et qui demeurait alors rue Guénégaud, n° 9 ?

T. L.

—

Jean Talon, intendant de la Nouvelle France (1665-72) (XLV, 2). — La Chesnaye des Bois et Badier, dans leur dictionnaire, écrivent : Orsainville, terre en Canada, sur la rivière Saint-Charles, érigée en *comté* en 1675, en faveur de N. Talon, intendant du pays. Ses héritiers l'ont vendue à l'évêque de Québec, qui l'a réunie à l'Hôpital Général.

P. Cordier.

—

Famille Stouy ou Stoupy (XLV, 6). — Stoupy : *d'azur à trois épis effeuillés d'or*. Cimier : *un épi de l'écu entre un vol d'azur* (Rietstap).

Barbe-Louise-Josèphe *Stoupy*, veuve de Mathias Nettine, en son vivant trésorier de la cour de Bruxelles et receveur des subsides, fut anoblie, *le 1er avril 1758*, avec rétroaction de noblesse en la personne de son mari, avec tenants et une couronne sur le heaume, (de Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas*, Edition du baron de Herckenrode, p. 1414).

Le comte P. A. du Chastel.

—

Mlle Le Duc (XLIV ; XLV, 19). — Monsieur Henri Vial est si obligeant qu'il y a vraiment du plaisir, le cas échéant, à lui rendre service. « Je n'ai pu, dit-il dans la réponse si documentée qu'il a bien voulu faire à ma question, je n'ai pu jusqu'à ce jour définir exactement à quelle époque la dame de Tourvoye vint habiter Popincourt ». Eh bien, que Monsieur Vial ne cherche plus. Mlle Marie-Elisabeth-Claire Le Duc de Tourvoye acheta, le 18 décembre 1765, à Jacques-Charles-André de La Guerche, colonel d'infanterie, une maison sise dans la rue de Popincourt, tenant d'une part au couvent des Annonciades, et par derrière à une ruelle commune (*Insinuations de ventes*, reg. 114, fol. 225 v. — Archives départementales de la Seine). Je suis heureux de pouvoir fournir à notre aimable collaborateur cette indication, qui l'aidera à annoter le *Journal du Bourgeois de Popincourt* dont la publication sera si utile à tous ceux qui s'occupent du passé des faubourgs de Paris.

Adrien Marcel.

—

Callières ou Caillères de l'Estang, sa naissance, sa mort (XLIV). — Suivant Charavay (*Assemblée électorale*, 1791-92), Callières de l'Estang (Pierre-*Jean*-Georges) était né à Brain le 28 janvier 1724, et cela nous rapproche de l'indication de la Biographie de Leipzig, qui lui donne 66 ans au début de la Révolution.

D'autre part,le procès-verbal de l'assemblée de la section du Théâtre-Français (juin 1791) lui donne toujours 66 ans. Suivant Etienne Charavay encore, il ne serait mort qu'en 1795 : le jour et le lieu ne sont pas précisés ; il est peu probable qu'après être revenu de sa mission et de sa captivité en Vendée, il ait de nouveau quitté Paris. Il y logeait rue Mignon.

G. I.

***

Le catalogue Etienne Charavay, 1re serie, n° 131, donne un fac-simile de l'écriture et de la signature de *Callières de l'Estang*, c'est ainsi qu'il orthographie son nom. Le même catalogue dit que Callières est né à Brain (Maine-et-Loire), 28 janvier 1724, et qu'il est mort en 1795. Ces renseignements ont sans doute été pris au bas d'un portrait contemporain. Sur Callières V. *Biographie moderne*, Leipzig, 1806. La *Grande Encyclopédie* (26 août 1791 - 12 août 1792) ; *Assemblée électorale de Paris*, par Etienne Charavay.

R. B.

—

Pelet-Narbonne et Narbonne-Pelet (XL ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLV, 18). — Nous lisons dans le journal *La Fédération de la Seine* du 4 janvier dernier, l'annonce suivante :

Monsieur de Pelet, (Paulin-Victor), né à Nîmes le 5 janvier 1829, et son fils, de Pelet (Charles-Ernest-Edouard - Raymond), né à Camarès (Aveyron) le 29 avril 1861, demeurant ensemble, 17, rue du Congrès, a Asnières, (Seine), demandent à adjoindre le nom de Narbonne à celui de de Pelet.

Cette famille de Pelet est-elle alliée aux Narbonne descendant de Bernard de Narbonne, surnommé Pelet, à cause de son « mantel tranché de menu vair et de blanche hermine ».

Bernard de Narbonne était le père de l'illustre Raymond, comte de Melgueil et d'Alais, dont tous les historiens des Croisades, et notamment Guillaume de Tyr, ont exalté la vaillance, la beauté, la magnificence et l'esprit.

Dans ses souvenirs, la marquise de Créquy fait remonter cette famille à Manfred, vicomte et souverain de Narbonne, qui comparait, avec sa femme Adélaïs et leur oncle Emmérick, archevêque de Narbonne, dans une charte datée des Kalendes de Mars en l'an 910.

Le 8 septembre 1901, est mort, en son château de Ribécourt (Oise), Joseph-Raymond-Théodoric, duc de Narbonne-Pelet. La lettre de faire part donne comme parents :

La duchesse de Luynes douairière, la marquise de Tholozan ; le duc et la duchesse de Luynes ; le duc de Chaulnes ; le duc et la duchesse de Noailles ; le duc et la duchesse d'Uzès.

Nous voudrions savoir si la famille de de Pelet qui adresse une demande, afin d'adjoindre le nom de Narbonne à celui de de Pelet, est alliée à la famille Narbonne Pelet, le nom de de Pelet ne figure pas sur la lettre de faire-part du décès du duc de Narbonne-Pelet.

Mmes V. VINCENT ET MAURICEAU.

—

Jean de Jambes (XLIV ; XLV, 62). — Sans prétendre le moins du monde trancher la question posée par M. Cz. au sujet d'un certain Jean de Jambes, chevalier, maître d'hôtel du roi, etc., je ferai simplement remarquer qu'au moyen-âge, ainsi que chacun le sait, les noms propres n'étaient pas toujours des noms que l'on devait rechercher dans la nuit des temps. Beaucoup de familles, voire un nombre considérable, parties d'une origine modeste, et qui, dans la suite, ont conservé le *nom* de leur auteur, anobli, portent tout simplement le nom de la localité où celui-ci a vu le jour, principalement s'il était établi en pays étranger. Nous en citerions par douzaines, par centaines, mais....

Or, il existe près de Namur (Belgique) une très ancienne et importante commune, dont l'origine fut, selon la légende, celle de Namur même, et qui porte le nom de Jambes.

Ne peut-on en déduire qu'un certain Jean, parti de cette commune au XVe siècle, pour la France (ce qui n'était certes pas rare à cette époque), soit devenu, après *fortune faite*, le Jean de Jambes en question, soit qu'il ait voulu ainsi conserver le souvenir du pays natal, soit qu'il ne fût connu que par ce nom dans le nouveau pays où il s'était fixé ? Je n'affirme pas, mais j'ai quelque présomption.

A. H.

Famille de la Baume de Montrevel (XLIV ; XLV, 64). — L'ancienne famille de ce nom, originaire de la Bresse, avait certainement des armoiries : *d'or à la vivre d'azur mise en bande*. Le blason indiqué par M. Roos aurait-il été adopté par la branche nîmoise, qui s'allia à la fille du savant Laplace ? X.

*
* *

C'est une des plus illustres et des plus anciennes maisons de la Bresse, Guichenon *Histoire de Bresse et de Bugey*, IIIe partie, page 12 et suiv. P. Anselme. Tome 7, page 41 et suivantes.

Armoiries : *d'or à la vivre d'azur mise en bande*. G. C. P.

*
* *

Les armoiries de cette famille, la plus ancienne qui subsiste dans la Bresse, après celle de Coligny, sont : *d'or à la vivre d'azur posée en bande* (ou à la bande vivrée d'azur). Cimier : *un cygne d'argent*. Supports : *deux griffons d'or*. Cri : La Baume. Devise : L'honneur guide mes pas.

On trouvera de nombreux renseignements dans :

Armorial historique de Bresse, Bugey, etc. par Ed. Révérend du Mesnil, Lyon, 1874, in-4°, p. 68.

L'*Histoire de Bresse et de Bugey*, etc. de Guichenon ; Lyon, 1650 In-fol. 3e partie : Généalogies, pages 12 à 59

L'*Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, de Guichenon, Lyon, 1660. In-fol., tome Ier, p. 466 et 918.

L'*Armorial général* de d'Hozier ; Bourgogne, Bourg en Bresse, fol. 288, n° 261.

Le *Catalogue des Gentilshommes de Bourgogne, Bresse, Bugey*, etc ; Etats généraux de 1789 ; par L. de la Roque et Ed. de Barthélemy. Paris, 1892. in-8, p. 13.

Les *Mémoires historiques de Franche-Comté*, de Gollut, qui prétend que cette famille descend des princes de Thèbes, martyrisés à Saint-Maurice en Valais, en 297.

L'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne de France*, du P. Anselme.

Le *Dictionnaire historique* de Moreri.

Le *Dict. de la Noblesse* de La Chesnaye des Bois.

La *Bibliographie de l'Ain*, de A. Sirand ; Bourg, 1851 in-8. Nos 623, 635, 714.

Les *Remarques critiques de Philibert Collet sur l'Histoire de Bresse et Bugey*, *des deux Guichenon*, (Manuscrit très-curieux et très rare, dont il existe encore quelques copies dans le département de l'Ain. M. Jarrin lui a consacré une notice dans sa brochure : *La Bresse au XVIIe siècle* ; *Philibert Collet* Bourg, 1872. In 8, page 77 à 82).

L'*Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, de A. de Foras, donne quelques citations du nom, dans les tableaux généalogiques des trois volumes parus à ce jour (Voir les tables).

La description des armoiries : *de... à une baume ou grotte de...*, me paraît être une erreur ou une confusion.

Sabaudus.

—

Les Soyecourt (XLIV). — Cette famille est éteinte et ses biens ont passé par alliance dans la famille d'Hinnisdal.

L. C. D. L. H.

—

Famille de Luchet et de Durfort (XLV, 5. — Un marquis de Luchet de la Roche du Maine, né à Orléans vers 1720 et mort après 1776, n'y est guère connu que par le premier volume de son *Histoire d'Orléans*. Cet ouvrage fit grand scandale, surtout en raison des attaques qui y étaient dirigées contre la mission providentielle de Jeanne d'Arc. Le marquis de Luchet avait été officier de cavalerie. Voir encore quelques détails littéraires sur ce personnage dans un article signé V. R. et paru au t. I, p. 250-252 du recueil intitulé : *Les hommes illustres de l'Orléanais*. (Orléans, 1852).

O. de Star.

—

Descendance du général Simon Bernard (XL ; XLI).— Parmi les documents que j'ai pu consulter à la bibliothèque de Dôle, j'en ai rencontré trois qui donnent quelques renseignements sur cette question, savoir :

1° Une lettre manuscrite du général Bernard, à son père, à Dôle :

Washington City, juillet 7 — 1828.

Mon cher Père,

Mon épouse et vos petits enfants vous envoyent tous leurs sentiments les plus tendres. Nous allons quitter Washington, etc., etc.

2° La lettre de faire-part de la mort du général Bernard :

Madame la baronne Bernard, née de Lencherfeld, Monsieur Columbus Bernard, Madame de Saint-Georges, née Bernard, Monsieur de Saint-Georges, Préfet du département des Deux-Sèvres, et Mademoiselle Sophie Bernard ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de Monsieur Bernard. — (ici l'énumération de ses titres) leur époux, père et beau-père.

3° Une lettre datée de Besançon, le 10 mai 1858, (signature illisible).

Monsieur

Les décorations du général Bernard étant restées entre les mains de son fils, capitaine au 9ème régiment d'artillerie, actuellement en garnison à Metz, etc., etc.

QUINTARD.

—

La descendance du général Pelletier (XLIV). — Le général d'artillerie Pelletier n'est pas né en Eure-et-Loir et n'a été général qu'en 1808.

Le dernier alinéa de ma réponse (colonne 521 du XLIVe volume) ne s'applique donc pas au général de l'armée d'Italie.

Mais en 1814, le baron Pelletier, général d'artillerie, est en captivité d'abord, puis en disponibilité ; ce n'est donc pas lui qui exerce un commandement à Montpellier. Peut-être est-ce le brigadier de la campagne de 96 en Italie. E. G.

—

Comte de Suzor (XLV, 5). — Le tome XII du *Nobiliaire universel* par Ludovic de Magny, contient une notice généalogique très complète sur la famille PERSIN DE SUZOR, actuellement en Russie. Cet ouvrage existe à la bibliothèque Nationale. O'KELLY DE GALWAY.

—

Le poète Bracq de Valenciennes (XLIV). — Charles-Pierre Bracq naquit à Valenciennes, le 29 juin 1749.

Son père était chirurgien Il fit de fortes études au séminaire de Cambrai.

Il fut ensuite précepteur dans une famille distinguée à Paris. (Sans aucun doute la famille de Magny).

Protégé par M. Hue de Miromesnil, il entra dans l'administration des fermes, d'où il passa dans les douanes.

Il fut directeur des douanes à Gènes en 1806 : il se distingua parmi les membres de la Société littéraire de cette ville.

Il appartenait à plusieurs compagnies savantes de l'Europe.

Napoléon le nomma administrateur général de la douane.

A la Restauration, il fut envoyé à Valenciennes et chargé de la direction des douanes.

Arthur Dinaux lui a consacré quelques pages dans le sixième volume des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, 2e série (Valenciennes, 1847).

Dans cet article, Arthur Dinaux cite quelques-uns des ouvrages de Charles Bracq ; des traductions d'ouvrages italiens et anglais, et une petite *plaisanterie galante* qui fut imprimée à Valenciennes chez Henry, et qui fut distribuée aux dames dans un bal offert aux officiers de la garnison par les habitants, pendant l'hiver de 1814-1815.

Charles Bracq était frère de l'abbé Bracq, curé de Ribécourt, qui fut député aux Etats-généraux en 1789.

Il eut pour fils Fortuné Bracq, qui fut un général distingué et qui dirigea quelque temps l'école de Saumur.

Tous, dans cette famille, eurent la manie de modifier leur nom. Le chirurgien écrivait souvent Bracqs ; le littérateur Brack, changeant le q en k ; le général supprimait le c, et écrivait Brak.

Charles Bracq mourut à Paris vers 1830 : il avait donc environ 80 ans.

—

Demoiselle Compoint (XLIV). — Une famille de ce nom existe depuis longtemps à Montmartre et à Saint-Ouen.

J. C. WIGG.

—

Le « lieu » et le « jour » de la naissance de Voltaire (T. G., 937 ; XLIV). — Dans ses *Ephémérides*, manuscrit autographe de l'astronome Lalande, que je possède, il est dit que Voltaire est « né à Chatenay ». Personnellement, et depuis longtemps, je le considère comme « né à Paris », pour l'excellente raison juridique donnée par Jal. Tout enfant de famille catholique devait être baptisé au lieu de sa naissance (décision, je crois, du concile de Trente), à moins d'autorisation du curé de sa paroisse, autorisation qui devait être mentionnée en l'acte de baptême. V. A.

Quelle était la femme de Raymond de Ségur, morte en 1836. (XLIV). — Il n'est pas étonnant que Mme Swetchine parle d'elle. Elle s'appelait Nadine-Marie-Espérance Swetchine. De qui fille ? Je l'ignore, j'aimerais à le savoir. Je sais que le mariage de Raymond-Joseph-Paul, comte de Ségur d'Aguesseau, fut célébré à Rome en 1825 ; la date précise me manque. Je sais aussi, — et c'est curieux, — que l'acte de mariage portait *de Staal* au lieu de Swetchine, et fut rectifié par jugement du tribunal d'Aix, le 10 août 1833 seulement. Quel mystère cela cache-t-il ? M. de L. pourrait nous l'apprendre.

Une fois veuf, R. de Ségur, qui fut sénateur, se remaria, en avril 1845, avec Valentine-Marie-Isabelle, princesse Lubormiska, comtesse de Wizniez. Leurs fils Raymond et Emmanuel se sont mariés il y a peu d'années. Je ne crois pas qu'il y ait eu des enfants du premier mariage.

La Coussière.

***

Cette Nadine s'appelait : Nadine-Marie-Espérance Swetchine ; elle était la belle-fille de M. Swetchine, c'est-à-dire la fille du général Nicolas Swetchine son mari, issue de son premier mariage. Mme Swetchine, n'ayant pas d'enfants, a élevé Nadine comme si elle était sa propre fille, et celle-ci a épousé, en 1824 ou 1825, à Rome, Raymond-Paul, comte de Ségur d'Aguesseau. Elle est morte aux eaux de Luz-Saint-Sauveur, le 15 juillet 1836. Son mari, qui fut depuis préfet des Hautes-Pyrénées, député et sénateur du second Empire, s'est remarié, le 20 avril 1875, avec Valentine-Marie, princesse Lubomirska (1889) et il est mort le 13 février 1889, au château d'Oléac (Basses-Pyrénées). De son mariage avec le comte de Ségur, Nadine Swetchine a laissé trois enfants : un fils, Edouard et deux filles : Laure et Marie-Louise mariée en 1851, à Jean Paul-François de Malézieu.

Duc Job.

—

Le général Joubert commandant en chef l'armée transvaalienne (XL ; XLI ; XLIV). — Notice de M. Georges Musset, (Extrait du *Recueil de la commission des arts* tome IVe) à Saintes. Impr. A. Hus. Titre : *L'origine du général Joubert*. Réponse à l'article publié dans l'*Écho Rochelais* (20 décembre 1899), par l'abbé Brodut, curé de Tonnay-Charente, sur l'origine saintongeoise de ce général. M. Musset conteste cette origine.

Dans un autre article très long et très documenté, il résulte d'après M. Georges Musset, toujours, que Pierre Joubert, de Tonnay-Boutonne que l'on donne pour aïeul au Joubert le héros transvaalien, ne serait pas un protestant émigré au Cap.

Nous tenons ce dernier article a la disposition de M. J. Joubert.

Dans le recueil cité plus haut, il a été publié également un article sur le *Parler des Boërs* qui n'est pas étranger à la question.

La Réd.

—

Gérard de Nerval s'est-il suicidé ? (T. G. 384 ; XL). — On sait que la question reste indécise. Voici, en tous cas, le texte de l'acte de décès, reconstitué, tel que je viens de le relever à l'état-civil de Paris :

L'an mil huit cent cinquante cinq, le vingt neuf janvier, à la mairie du neuvième arrondissement de Paris, Acte de décès de Gérard Labrunie, dit de Nerval, homme de lettres, âgé de quarante sept ans, présumé décédé le vingt six du même mois, né à Paris, demeurant rue des Bons-Enfants, n° 13. — Vérification faite du décès, rue du Marché neuf, n° 21.

Jules Janin (*Rachel et la Tragédie*, 1859, p. 517), narrant une conversation de Rachel, de l'année 1857, lui prête ce langage :

Riez ! et moquez-vous du nombre 13 !... Et pourtant rappelez-vous ce dîner de la place Royale, chez M. Victor Hugo, après la reprise d'*Angelo* ? Nous étions treize, en effet... et voyez ce qui est arrivé ! —... Gérard de Nerval s'est tué de ses mains, dans la rue de la Lanterne, à la porte d'un égoût, et moi, *me voilà !*

N'est-ce point là une suffisante autorité en faveur du suicide ?

V. Advielle.

—

Mlle Agar (XLV, 1). — C'est à tort que les biographies dauphinoises réclament la tragédienne comme née à Vienne ou à Valence. Agar se disait volontiers de cette dernière ville. Mais le registre de l'état-civil est formel : c'est bien à Sedan,

le 18 septembre 1837, que naquit Florence-Léonide Charvin, la belle Sylvia du *Passant*. G. MONVAL.

*
* *

Je ne puis préciser la date de naissance de la tragédienne Agar plus que je ne l'ai fait ailleurs. Je ne trouve, dans mes notes, rien de nouveau sur elle. Entre les affirmations diverses de Larousse, (Saint-Claude, 18 septembre 1836), de Vapereau et de moi (Valence, 18 septembre 1836), et de M. Monval (Sedan, 18 septembre 1837), le mieux serait sans doute, pour qui veut être exactement renseigné, de s'adresser aux trois municipalités indiquées et de leur demander copie de l'acte de naissance de l'actrice (Mlle Charvin). Celle des trois qui pourrait donner satisfaction ne manquerait certainement pas de le faire. C'est ainsi que j'ai souvent âgi pour beaucoup de mes travaux, et jamais je ne me suis heurté à une négligence ou à un mauvais vouloir, même, à moins d'impossibilité, lorsqu'il s'agissait de documents remontant à 150 ou 200 ans.

En ce qui concerne Agar, voici ce que je me rappelle. Dans ma tendre jeunesse (il y a longtemps !), alors que je sortais du Conservatoire et que j'étais second chef d'orchestre au gentil théâtre d'opérette qui s'appelait les Folies-Nouvelles et qui est aujourd'hui le théâtre Déjazet, il existait au fond de l'ancien boulevard du Temple, derrière le vieux Château-d'Eau (relégué maintenant aux Abattoirs), un café-concert qui s'appelait le concert du Cheval blanc. A ce concert chantait avec beaucoup de goût (ce qui tranchait sur l'ensemble), une jeune femme charmante, d'une beauté pleine de grâce, à laquelle l'affiche donnait le nom de madame Lallier. J'avais plaisir, avec deux ou trois camarades, à aller l'entendre chaque fois que je pouvais. Malgré le temps écoulé, je me la rappelle bien, et il me semble la voir encore, avec sa robe blanche, son air modeste, et sa jolie voix au timbre très pur.

Or, la madame Lallier du concert du Cheval blanc n'était autre que celle qui devint, grâce à son intelligence et aux soins de l'excellent Ricourt, son professeur, qui sut la deviner, la remarquable tragédienne qui prit le nom d'Agar et qui parvint à escalader les planches majestueuses de la Comédie-Française. Qu'elle n'ait jamais eu de chance pendant sa vie, comme certains le prétendent, ceci serait à discuter, et il y aurait beaucoup à dire là dessus, pour qui a connu ses dernières années et la façon dont elle a dispersé l'argent honorablement gagné.

Quoi qu'il en soit, voici ce que je sais sur les commencements d'Agar, et que peu de personnes connaissent sans doute aujourd'hui. Cela ne me rajeunit pas, mais c'est un souvenir qui est loin de m'être désagréable. ARTHUR POUGIN.

*
* *

Peu avant sa mort, l'inoubliable tragédienne vint faire une cure à Lamalou-les-Bains. Combien était navrante, à l'heure du bain, l'arrivée de la malade, dans sa voiturette d'invalide ! Elle ne marchait plus. On revoyait bien toujours le masque superbe d'impératrice romaine ; mais voilé par tant de tristesse ! De même, elle avait gardé le verbe pathétique d'autrefois.

A la piscine, pour le rare bonheur de ses compagnes de traitement et des dames, qui se baignaient pour le seul plaisir de l'entendre, elle redisait les tirades vibrantes qui avaient semé tant d'enthousiasmes.

A la même époque, Mounet Sully était là ; et ce fut une grande émotion, quand tous deux se rencontrèrent sous les platanes des thermes. Silencieux, profondément remué, le maître tragédien alla lui baiser la main. Alors la petite voiture de malade prit des airs de trône impérial et une larme glissa sur la joue d'Agar..... la pauvre impératrice tant malheureuse !

La triste grandeur de cet épisode n'eût pas été indigne du pinceau et de la plume de Daudet et de Munkaczy, les deux autres maîtres, qui venaient aussi chercher le bienfait des eaux.

A côté de Mounet-Sully et pour les pauvres, elle voulait encore paraitre au théâtre de la station thermale. Assise, soutenue sur la scène par des oreillers, Agar eût retrouvé les splendides flammes d'autrefois.

Sa charité inépuisée comptait sans l'inexorable maladie : soudain, elle dut repartir mourante.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

***

M. Guillemin, inspecteur général de la navigation, qui est en même temps un chercheur et un érudit, a découvert l'acte de naissance de Mme Agar et l'a publié dans son ouvrage sur *le Dauphiné et les Dauphinois dans la charge et la caricature.*

Nous le reproduisons ci-dessous :

L'an *mil huit cent trente deux*, le dix-huit septembre, sur les trois heures de relevée, par devant nous Charles-François-Franquet-Chayaux, maire et officier de l'état-civil de Sedan, est comparu Pierre Charvin, maréchal des logis au huitième régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Sedan, âgé de trente deux ans, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui, à une heure après-midi, au dit Sedan, de lui déclarant et de Marie Fréchuret, son épouse âgée de 17 ans, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de *Marie Léonide*, les dites déclaration et présentation faites en présence d'Alexandre Demarée, maréchal des logis au susdit régiment de chasseurs, âgé de 27 ans, et de Jean-Baptiste Varlet, brigadier au même régiment âgé de 29 ans, tous deux en garnison à Sedan, etc......

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV). — Pour revenir à cette question éternellement discutée et qui le sera toujours, il me semble que les arguments récemment cités comme tirés des *traditions* populaires ne sont pas des preuves *historiques* acceptables. En histoire, on ne se contente pas de tradition, spécialement pour celles qui auraient cours en Ille-et-Vilaine, car je crois qu'il est bon d'ajouter au débat, ces paroles de l'historien national breton, M. de la Borderie, de l'Institut, auquel généralement on reconnaissait le droit de dire le dernier mot pour tout ce qui regarde l'histoire du pays :

Inutile de dire qu'en Bretagne on ne trouve nulle trace de cet odieux devoir du seigneur, qui à titre d'abus subsiste encore çà et là, dit-on, dans la féodalité industrielle contemporaine, mais qui, à titre d'institution dans l'Europe chrétienne, n'exista jamais nulle part. (A. de la Borderie. *Histoire de Bretagne*, III, p. 122).

D'ailleurs si, en soutenant l'existence de ce droit on a beau jeu pour maudire les abus de l'ancien régime, on oublie qu'on fait en même temps l'injure la plus grande à l'honneur du peuple, en supposant qu'il ait pu supporter si longtemps cet odieux esclavage sans se révolter.

LESLIE.

—

Louis XIII, en décembre 1615 (XLIV). — Voici la réponse du *Mercure Français* à cette question :

... La cour partit de Bordeaux avec l'armée conduite par monsieur de Guise, le 17 décembre, et leurs Majestés allèrent coucher à Créon. Le 18, elles passèrent la Dordogne à Brenne et allèrent à Libourne où l'on séjourna. Le 22, elles logèrent à Coutras. Le 23, à la Rochechalais. Le 24, à Aubeterre où on séjourna jusqu'au 28, que leurs Majestés allèrent à Villebois et le lendemain à la Rochefoucault où l'on demeura jusqu'au deuxiesme janvier...

P. c. c.

C. P. V.

—

Les Archives du maréchal prince de Rohan-Soubise (XLIII ; XLIV). — Il y a à la B. N., dans le Ms français n° 33086, *Généalogies des familles de France avant 1400* par don Caffiaux), pp. 916-926, de larges extraits tirés du *Répertoire des titres de la maison de Melun chez M. le prince de Soubise, à Paris*. On trouve là, sous les rubriques : Mariages, Partages, Accords et transactions, Reliefs, fois et hommages, Titres d'acquisition, Testaments et donations, Dons et récompenses du roi, Affaires des maisons de Melun, Ligne, etc., Titres de la principauté d'Epinoy..., l'indication d'une foule de pièces concernant les ancêtres maternels du Maréchal et notamment les maisons de Werchin et d'Antoing dont les de Melun étaient les héritiers. Mais tout intéressant que soit ce document ce n'est qu'un inventaire, et ce sont précisément ces titres de famille proprement dits que, pour ma part, je désirerais retrouver.

DE MORTAGNE.

—

Le château de Richelieu, à Rueil (XLV, 1). — Il ne reste absolument rien du beau domaine de Richelieu, dont les jardins ont précédé ceux de Vaux et de Versailles.

On peut consulter à ce sujet l'intéressant ouvrage de M. de Cramail sur l'ancien château de Rueil, avec un plan d'ensemble et plusieurs gravures.

G. MONVAL.

*
* *

L'auteur de la question trouvera tous les renseignements nécessaires dans l'excellent ouvrage intitulé « LE CHATEAU DE RUEIL ET SES JARDINS SOUS LE CARDINAL DE RICHELIEU ET SOUS LA DUCHESSE D'AIGUILLON » par *Alfred Cramail* [Fontainebleau, 1888]. De fort beaux plans accompagnent le texte dû à l'érudition de l'homme qui connait le mieux à l'histoire de la ville de Rueil.

ECOLU.

*
* *

Si mes souvenirs ne me trompent pas, il existe une fort belle gravure de Perelle, représentant ce château détruit plus tard par la bande noire, dans tout l'éclat de sa somptuosité architecturale.

Je me demande si, par une recherche dans les *Tables* — les Tables ! le plus précieux des instruments de travail, surtout celle « à venir » de l'*Intermédiaire*, depuis 1896 — de la *Gazette des Beaux-Arts*, on ne retrouverait pas la reproduction de la gravure de Perelle et la description de ce château ?

Cz.

—

Un contre-seing de Marie-Antoinette (XLV, 49). — Voici une réponse à l'une des questions posées par le collaborateur M., au sujet des signatures biffées de Marie-Antoinette, qui se trouvent aux Archives nationales. Au XVIIIe siècle il était d'usage, pour indiquer qu'un paiement avait été fait, de raturer la signature qui l'ordonnait. C'est ainsi que l'on trouve un certain nombre de pièces de madame Du Barry avec des signatures biffées, de nombreux billets à ordre avec des noms barrés par un ou plusieurs traits de plume. Si les pièces auxquelles le collaborateur M. fait allusion, sont des ordres de paiement, on peut, avec quelque vraisemblance, expliquer ainsi les ratures. En ce qui concerne le fac-simile donné en tête du n° du 20 janvier 1902, il n'est pas douteux que les deux mots : *la Reine* soient de la main de Mme de Lamballe, et la signature Campan, celle du secrétaire du cabinet de la reine L'orthographe *Lambale* pour *Lamballe* n'est pas suffisante pour contester l'authenticité. Il y a relativement peu de temps que l'on s'attache à l'orthographe exacte des noms propres.

R. B.

Barrère, l'Anacréon de la guillotine (T. G, 407). — Un intermédiairiste demandait, il y a quelques années, (je n'ai pu trouver la date exacte), de qui Barrère tenait le surnom d'*Anacréon de la guillotine* — Or, je viens de lire dans les *Mémoires* du conventionnel Picqué que celui ci attribuait à Pitt la priorité du mot.

PAUL EDMOND.

—

Le dévouement paternel d'Aved de Loizerolles (XLIII ; XLIV). — Le personnage qui a fait l'objet de ma question était le fils du célèbre peintre de portraits Jacques-André-Joseph Aved, marié à Anne-Charlotte Gauthier de Loizerolles, qui serait né à Douai en 1702, bien que sa naissance ne soit pas consignée sur les registres de l'état-civil, et mourut à Paris en 1766, dont le nom figure au pourtour de la colonne l'*Espérance*, élevée à Douai, place Thiers, en l'honneur des Douaisiens célèbres. La famille Aved de Loizerolles est représentée de nos jours par un ancien élève de l'Ecole polytechnique, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine en premier au 27e régiment d'artillerie, en garnison à Douai.

PAUL PINSON.

—

Le Cadran bleu (XLIV ; XLV, 31). — Mon Dieu, je n'avais pas d'autre intention, en signalant à M. Beaurepaire le passage de Dufey sur le *Cadran bleu* de la rue de la Roquette, que de le mettre en garde contre l'allégation relative au *Cadran bleu* du boulevard du Temple, que les historiens de la Révolution se sont transmise de l'un à l'autre, et que l'auteur du *Mémorial parisien* semblait révoquer en doute. Ce dernier parle d'historiens et de journaux que M. Beaurepaire me met en demeure de citer. Je n'ai pas la prétention de me substituer à Dufey. Je me suis borné à signaler un passage de son livre qui m'a paru intéressant pour M. Beaurepaire ; mais je n'ai pas rompu de lance en faveur de son assertion : elle lui reste personnelle.

Si ma mémoire ne me trompe pas, je crois bien qu'Edouard Fournier a adopté le sentiment de Dufey ; mais où ? J'ai négligé d'en prendre note, je l'avoue à ma grande confusion

J'ai dit qu'un obscur cabaret du fau-

bourg Saint-Antoine paraissait mieux indiqué, pour la réunion d'un *Directoire secret*, que l'établissement de Bancelin, très fréquenté et très bruyant : voilà tout. Le témoignagne de Louis Blanc, de Lamartine et de Lefeuve n'a pas grande valeur en l'espèce Mais celui de Carra décide de la querelle. Celui-ci parle, en effet, du *Cadran bleu* du boulevard, dans les *Annales politiques et littéraires*, n° 335, 30 novembre 1792 (article dont il fut fait un tirage à part avec ce titre : *Précis historique et très exact sur l'origine et les véritables auteurs de la célèbre insurrection du 10 août, qui a sauvé la République*). C'est sur l'attestation de ce collaborateur de Mercier que j'ai moi-même, jadis, placé chez Bancelin la seconde réunion du Directoire secret d'insurrection (voir Jh Pollio et Adr. Marcel, *Le bataillon du 10 août*, Charpentier, 1881. p. 246). — Mais il est si vrai que ce restaurant était l'endroit le plus mal choisi qui se pût, que les conspirateurs, ne s'y trouvant pas en sûreté, se rendirent à huit heures du soir dans la chambre qu'Anthoine, de Metz, ex-constituant et président en exercice des Jacobins, habitait dans la maison de Duplay, rue Saint-Honoré, et où il avait Robespierre pour voisin. En fait, la seconde réunion dont parle Carra ne se tient ni au *Cadran bleu* du boulevard, ni à celui de la rue de la Roquette. On se donna rendez-vous chez Bancelin, mais la réunion eut lieu chez Anthoine.

Voilà un point d'histoire qu'il n'est peut-être pas à regretter d'avoir éclairci.

ADRIEN MARCEL.

—

Réformés à la paix (XLV, 8). — Les officiers supérieurs et autres, jusques et y compris le règne de Louis XIV, recevaient commission pour des régiments levés à l'occasion d'une campagne, mais l'Etat ne leur garantissait pas la permanence de leur emploi, parce que, sauf un petit nombre de vieux corps, les régiments étaient, par économie, licenciés à la paix.

On n'achetait les emplois que dans les régiments permanents ou en passe de le devenir.

Plus tard, sous Louis XV, on réformait encore par licenciement et surtout on réduisait les corps en temps de paix. Les officiers non employés par surnombre s'en allaient chez eux ; peu à peu, on les replaçait dans les milices ou bien dans leurs anciens régiments ou dans d'autres corps. En attendant, on leur donnait peu ou même rien et ils plantaient leurs choux s'ils en avaient.

COTTREAU.

—

Historique du 1er régiment de cavalerie (XLIV). — Le régiment colonel-général devient, en 1791, 1er régiment de cavalerie. Ses colonels ou chefs de brigade sont successivement :

En 1791, le comte de Clermont-Tonnerre ; en 1792, le comte de la Varenne ; en 1793, Doncourt puis Maillard : en 1794. Maillard ; en 1795, Sévérac.

Le régiment se trouve : à Jemmapes, Anderlecht, et Tirlemont, 1792; Maestricht, la Roër, Nerwinden, Maubeuge, 1793 ; Mouscron, Pont-à-Chin, Rousselaer, prise de Malines, 1794.

E. G.

—

La soubise (XLIV). — La soubise est un ornement, en forme d'accolade, placé derrière les tuniques et les dolmans ; elle est généralement garnie de 2 ou 3 boutons.

Cette soubise est due à l'engouement que l'on eut dans l'armée, à la suite des succès du grand Frédéric, pour tout ce qui était prussien ; on supprima dans le vaste habit tunique de Louis XIV tout ce qui pouvait faire saillie au dehors et gêner le maniement d'armes.

On arriva ainsi « à cet idéal de l'uniforme dans lequel retroussis, parements, poches, doublures n'existaient plus qu'à l'état de fiction, indiqués par un passepoil ». Suzane, *Histoire de l'Infanterie*.

Quant à la patte de manche, c'est également aujourd'hui une fiction, mais il y a quelques années, les capotes et les vestes étaient munies, sur le côté extérieur de la manche, d'un ou 2 boutons et boutonnières permettant d'ouvrir les manches et de les retrousser. Ils n'existent plus.

La rangée de boutons avait donc un tout autre but que celui que lui prête la tradition qui, dans le cas actuel, n'a, je crois, jamais été prise au sérieux.

E. G.

Les complices de Louvel (XLIV). — Dégageons la question de tous les enjolivements dont il a plu à M. A. des C. de l'entourer et ramenons-la à ce simple fait : Louvel était-il à Pau en 1820 ? Les actes mêmes du procès donnent sur ce point une réponse négative catégorique. L'instruction suit Louvel pas à pas depuis 1816, comme lui-même suivait les victimes qu'il choisissait successivement, et il ne reste pas, dans la série des tentatives avouées par le meurtrier, place pour une absence assez prolongée permettant d'aller jusqu'à Pau, d'y passer un temps plus ou moins long et d'en partir le mardi 8 février (précision bien hasardée s'agissant d'un homme qui ne voyageait sans doute pas en poste, et alors que le voyage ne se faisait pas comme aujourd'hui en moins de quinze heures), pour se trouver à Paris vers le 11, jour où Louvel avoue avoir été rôder autour de l'Opéra, dans l'espoir d'y rencontrer sa victime. Négligeons bien d'autres détails, nos observations et rectifications tiendraient plus de place que l'*Intermédiaire* ne pourrait nous en accorder, et concluons que si Louvel a eu des complices, ils ne sont pas venus le chercher à Pau en 1820.

Je comprends que M. A. des C. ne voie pas s'évanouir sans regret la petite histoire à laquelle il a su donner une forme si pittoresque. Elle m'avait frappé, moi aussi, lorsque je l'entendis, il y a beaucoup plus de cinq ans, de la bouche des deux filles du sellier G***, dont l'une était ma belle-mère, mais l'anecdote était tellement en contradiction avec les faits jusqu'alors établis que j'ai cru bon de la contrôler soigneusement. Après examen sérieux, j'ai acquis la conviction que d'un incident primitivement vrai, le séjour de Louvel à Pau, séjour qui n'avait pas été oublié à cause de la singularité du départ, on avait formé après la mort de G*** une légende en rapprochant de l'événement de 1820, l'aventure arrivée dix ans auparavant, époque où, par parenthèse, le sellier G*** n'avait pas de filles en âge d'être mariées. Cette vérification dictée par la plus élémentaire prudence et dont le résultat m'a prouvé l'utilité, m'a privé de faire jadis pour notre ami l'*Intermédiaire* un article auquel, je l'avoue, je n'aurais pas su donner un tour aussi romanesque, et m'a mis aujourd'hui dans la nécessité toujours désagréable de contredire un collaborateur de bonne foi.

M. A des C., vis-à-vis de qui j'ai levé directement le voile dont il se plaint de me voir couvert, me permettra de conserver la fausse barbe qui est d'usage presque général dans ces colonnes.

PALENSIS.

—

Sur un mot de M. Guizot (T. G., 315,). — M Fallières, président du Sénat, dans un discours prononcé devant la statue de Baudin, a fait allusion au mot prêté à M. Guizot : « Enrichissez-vous ! » M. Cornélis de Witt a adressé à M. Fallières la lettre suivante (1) :

Monsieur le président du Sénat,

Je lis dans le discours par vous prononcé le dimanche 22 décembre, devant la statue du député Baudin, la phrase suivante : « Lorsque des sommets du pouvoir une voix superbement dédaigneuse de ce qui fait la grandeur morale des peuples lança délibérément aux classes dirigeantes d'alors ces mots tristement célèbres : « Enrichissez-vous ! » Baudin y vit comme une sorte d' « arrêt de déchéance nationale. »

Cette allusion à mon grand-père, M. Guizot, et cette citation tronquée d'un discours prononcé par lui devant un auditoire de cultivateurs normands, me fournissent l'occasion et me font un devoir de rétablir dans son entier, pour la vérité contre la légende, une phrase dont vous avez oublié de lire la fin.

M. Guizot parlant aux électeurs de Lisieux leur disait : « Enrichissez-vous par le travail, par l'épargne et la probité ».

Direz-vous encore, monsieur le président du Sénat, qu'il y a eu là, de la part d'un homme d'Etat, au désintéressement, duquel ses adversaires ont toujours rendu hommage, un langage contraire à ce qui fait « la grandeur des peuples » et que la « déchéance nationale » est au bout d'un tel programme ?

Laissez-moi penser, au contraire, que le conseil donné par mon grand-père est de ceux qu'on peut utilement rééditer à toutes les époques et qu'il serait d'une bonne morale et d'une saine politique de rappeler aux Français d'aujourd'hui que les plus nobles origines de la fortune sont le travail, l'esprit d'épargne et la probité.

Veuillez agréez, monsieur le président du Sénat, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CORNÉLIS DE WITT.

23 décembre 1901.

---

(1) Cette lettre aurait dû passer en tête de l'article consacré à cette rubrique dans le dernier numéro.

Une épée de Charles-Edouard (XXXIX ; XLIV). — Le vicomte Joseph-Alexis Walsh est mort à Paris, le 11 février 1870, d'après Vapereau, qui lui a consacré un article dans ses trois premières éditions. Je ne sais pas si son fils, le vicomte Edouard, est mort ; je remarque cependant qu'il ne figure ni dans l'*Annuaire Hachette* ni dans le *Livre d'or des Salons*, où le nom de Walsh n'existe pas.

NAUROY.

—

Barrère — Les hommes de la Commune de Paris de 1871 (XLIV). — En ce moment, il y a quatre députés à la Chambre et plusieurs fonctionnaires dans l'administration, qui ont fait partie des comités ou des commissions de la Commune de 1871.

Mais il y en a qui ont eu, depuis la Commune, des mandats ou des fonctions et qui ont disparu par décès, démissions, retraites, non élections, etc., etc.

C'est la liste à établir, elle sera instructive. VOX.

—

Les violations du secret des lettres et le cabinet noir (T. G. 156 ; XLII ; XLIII ; XLIV). — Voir les détails intéressants publiés sur le cabinet noir de la Poste et sur le cabinet noir de la Préfecture de Police, dans la *Police Dévoilée*, par Froment, ex-chef de brigade du Cabinet particulier du Préfet de Police.

(Lemonnier, éditeur, 1829). T. II, pages 309 et suivantes. T. III, pages 328 et suivantes. EUGÈNE GRÉCOURT.

*
* *

J'ai eu entre les mains une lettre autographe de Napoléon III, adressée au préfet de police Boïtelle, dans laquelle l'Empereur gourmandait vivement son préfet de son excès de zèle à ouvrir les correspondances des amis du gouvernement.

L'empereur excusait l'ouverture des lettres des ennemis de l'Empire, mais il disait très nettement qu'il se fâcherait si l'on continuait d'ouvrir les lettres des personnes de son entourage. La lettre est conservée dans une collection parisienne.

R. B.

—

Attentat contre Napoléon III (XLIII ; XLIV). — Je suis l'auteur du feuilleton (paru, non dans le *Temps*, mais dans le *Siècle*) dont il est question. L'histoire est-elle vraie ? Tout ce que je puis affirmer, c'est que je ne l'ai point inventée. Elle m'avait été contée par un de mes collègues algériens.

Il est vrai que ce collègue était Paul Masson.

S'il a voulu me mystifier, il a réussi. J'ai pleinement cru que c'était arrivé — et je le crois encore.

Pour en avoir le cœur net, il faudrait fouiller dans les archives du tribunal de Philippeville, où mon conteur prétendait avoir trouvé tout un dossier.

Deux mots, puisque l'occasion s'en présente, sur ce pauvre Paul Masson, qui certes méritait mieux que de finir dans le maillot pailleté de Lemice-Terrieux.

Il m'avait succédé comme juge d'instruction à Tlemcen ; je le revis à Tunis, lors de la création de la juridiction française, en avril 1883. Il y avait été nommé substitut.

C'était un magistrat laborieux, zélé, étudiant à fond les affaires, s'y attachant, les suivant avec persistance jusqu'au dénouement, péchant peut-être par excès en ce sens : il creusait trop. Trop de minuties dans ses recherches ; trop de rigueur dans ses déductions. Aux fai s de la vie usuelle il appliquait une logique de mathématicien qui aboutissait parfois à des conclusions absurdes, hétéroclites, qu'il maintenait, imperturbable.

Il resta cinq mois à Tunis, partit en vacances et ne revint pas.

Combien nous fûmes stupéfaits, quelques années après, d'apprendre que ce représentant du ministère public, dont nous avions encore dans l'oreille la parole grave, froide, compassée, austère, était l'auteur des fumisteries inénarrables qui défrayaient alors la gaité publique.

Oui, nous fûmes très étonnés, et pourtant...

Sous le plâtre du clown, on reconnait le visage du magistrat : fumisteries et réquisitoires portent la même marque, c'est le même procédé de facture ; de même que Henri Monnier avec Prudhomme, Paul Masson avec Lemice-Terrieux a réalisé (inconsciemment ?) sa propre caricature.

J'ai vu Paul Masson pour la dernière fois à Paris, en septembre 1897.

Il n'avait pas précisément vieilli, mais

il était étrangement émacié et pâle. Quelque chose d'un ascète. Toujours aimable, cordial, il se faisait effort pour être gai. Je lui proposai de déjeuner ensemble comme autrefois. Il me répondit d'une voix creuse :

— Depuis longtemps je ne déjeune plus.

On causa du passé... Il me parut atteint de ce mal qu'éprouvent tous, plus ou moins, ceux qui ont vécu dans ce beau pays du soleil et qui l'ont abandonné, — mal que les camarades de là-bas ont appelé si drôlement : la *nostalgérie*.

— Achetez une ferme en pays arabe, conseillai-je, faites-vous colon ; c'est la vraie vie !...

Je le quittai, le cœur serré d'un sombre pressentiment.

Trois mois après, le pauvre garçon allait se noyer dans le ruisseau de son village natal. ALBERT FERMÉ.

—

Eglises communes aux catholiques et aux protestants (XLV, 55). — Il existait en 1898, à Lavey-les-Bains (canton de Vaud) en Suisse, une chapelle servant alternativement au culte catholique et au culte protestant : elle était desservie, en ce qui concerne le premier culte, par un prêtre de Saint-Maurice en Valais. L. C.

—

Eglise gnostique de France (XLV, 7). — On trouvera tous les renseignements demandés, en lisant *La Gnose Moderne, organe de l'Eglise gnostique de France*, 66, rue Gambetta, Toulouse, ou en s'y adressant. B.-F.

* * *

Je m'empresse de répondre à la question posée par M. Paul Pinson, dans l'*Intermédiaire* du 10 janvier 1902, au sujet de l'Eglise gnostique. Je suis effectivement le Patriarche élu de cette église, sous le nom mystique de Synésius. Nous comptons à l'heure qu'il est un certain nombre d'adeptes, et si nous ne sommes pas encore légion, il ne s'en faut prendre qu'à la malignité des hommes. Il y a deux ans environ, le mystificateur Karl mêla irrévérencieusement mon nom au récit de son prétendu enlèvement de Gyp.

Le *Matin*, où ledit récit avait paru, refusa l'insertion de ma protestation, qui n'en parut pas moins dans d'autres journaux, notamment dans les colonnes de l'*Eclair*. Mais le mal était fait. Cet événement fut suivi de douloureuses défections. Le pasteur ayant été frappé, le troupeau fut dispersé. Heureusement, nous nous sommes ressaisis et une indiscutable preuve de notre existence, c'est l'encyclique publiée contre nous par Léon XIII, à laquelle j'ai d'ailleurs répondu par une homélie dont je tiens un exemplaire à la disposition de M. Pinson. Je m'occupe en ce moment de négociations, qui doivent aboutir à la construction d'un temple où nous pourrons régulièrement célébrer nos offices. C'est surtout dans le midi, dans la région où jadis a flori l'albigéisme, que la moisson gnostique est prospère.

En Bohême, nous avons aussi de nombreux adhérents. Momentanément, nos réunions se tiennent à Paris, dans un très modeste local que les persécutions dont nous avons été victimes nous empêchent, jusqu'à nouvel ordre, de faire connaître aux profanes. Nos fidèles ne s'y rendent que sur invitation personnelle. On peut toutefois écrire pour tous renseignements à l'adresse que voici : Synésius, 58, Boulevard de Clichy, Paris.

FABRE DES ESSARTS.

—

Bessé-sur-Braye (XLIV). — Si l'on admet que *Bessé* vient de *Bassiacus*, il faut aller jusqu'au bout et admettre comme conséquence que c'est un ancien *fundus* qui a tiré son nom d'un gentilice *Bassius*. D'Arbois de Jubainville a démontré que les *fundi* créés par les Romains avaient pris leurs noms de celui de leur *gentilice* auquel avait été ajoutée la terminaison *anus*, *Valerius* donnant un *fundus valerianus*, etc, mais que les nobles gaulois ayant obtenu des *gentilices* de Rome avaient dénommé leurs *fundi* en y ajoutant la terminaison *acus*, latinisant ainsi un ancien suffixe celtique.

Il va jusqu'à affirmer que cette terminaison pour désigner un *fundus* ne s'applique jamais qu'à un nom de personne.

Ainsi : *Camaracus* (Cambrai) ne tirerait pas son nom du crabe *cammarus*, mais d'un individu surnommé le *crabe* qui aurait ainsi baptisé son *fundus*. Cette opinion se justifie par cette raison que le suffixe

acus implique l'idée de propriété et parce qu'on ne peut citer de cas où il aurait été employé dans un autre sens. Bassiacus s'appliquant à Baissey (Haute-Marne), — à Bassé (Deux-Sèvres) — à Bessey-la-Cour et Bessey-les-Citeaux (Côte-d'Or), il n'y a pas de raison pour qu'il ne s'applique pas à Bessé-sur Braye (puisque nous sommes dans les probabilités). L'objection qu'il y aurait eu bien des *Bassius* en Gaule me touche peu. D'abord il n'y a pas cent *Bessé* ou *Bessay* etc. en France. On arriverait difficilement à en compter plus de vingt, j'avoue que je ne les ai pas trouvés. Ne pourrait-on trouver en France vingt familles portant les noms de Martel ou de Bigot ? Maintenant que pouvait vouloir dire *Bassius* ? L'imagination peut s'exercer là comme sur tout nom propre, en général, sans arriver à un résultat certain.

On peut trouver des racines celtiques se rapportant à ce mot dont on peut tirer les significations de « coutume, bouleau, gaieté, plaisir, doigt, anneau, » Il y en a pour tous les goûts. Mais je me demande si l'on en est plus avancé ?

Je ne veux pas terminer sans fournir aux adversaires des *gentilices* et du système de d'Arbois de Jubainville une hypothèse qui pourrait, à leur point de vue, avoir une certaine vraisemblance.

L'illustre jurisconsulte romain Julianus rédacteur de l'Edit perpétuel d'Adrien, emploie l'expression *Bes fundi* pour désigner les deux tiers d'un fonds de terre.

Les nombreux *Bessé* orthographiés ainsi ou autrement ne représenteraient-ils pas d'anciens lots provenant des *fundi* gallo-romains ? La multiplication des lots de cette espèce effrayera moins notre collaborateur que celle des familles *Bassius*.

PAUL ARGELÈS.

—

Demander son condé (XLIV ; XLV, 11). — Dans mes haltes aux journaux, j'ai eu pour intime Pierre Joigneaux, un des vétérans de la cause démocratique, très savant agronome, qui, tout récemment encore, était rédacteur en chef de la *Gazette du Village*. Il est mort, voilà six ou sept ans, à l'état de sénateur de la Côte-d'Or, après avoir été trois fois député de Beaune. Sous le règne de Louis-Philippe, il avait été condamné à cinq ans de détention pour fait d'imprimerie clandestine et de complot contre le roi, ce qui l'amena à séjourner un peu dans les diverses prisons de Paris, la Conciergerie, la Force, Sainte-Pélagie, les Madelonnettes et La Roquette. Il a, du reste, consigné ses impressions à travers ces enfers sociaux dans un livre intitulé : *Les Prisons de Paris*.— Il va sans dire qu'il m'en a donné un exemplaire avec une très belle dédicace, signée de sa main. — Ce même livre, très curieux, parce qu'il contient de piquantes observations, est surtout remarquable par un chapitre consacré à la langue imagée, à l'argot spécial, dont on se servait, il y a soixante-dix ans, dans ces lieux de supplice. Entre autres mots colorés, l'auteur y indique la racine et le sens qu'il faut donner au vocable en litige : *le condé*.

A en croire Pierre Joigneaux, le peuple de Paris, celui des faubourgs, celui du petit commerce et des ateliers, se sert très fréquemment de ce mot. Suivant lui, soit comme arrière-goût de vieux faits historiques, soit comme souvenir de ces épisodes de la Fronde, où l'on voit si bien figurer les trois membres de la célèbre famille : la belle Mme de Longueville, le prince de Conti et celui qui sera le vainqueur de Rocroy, le peuple de Paris fait de leur nom un substantif et il y attache l'idée de la force et du courage.

L'ancien détenu les a suivis des yeux et des oreilles, ces hommes illettrés qui font de la philologie sans le savoir. — « Un Tel a *le condé* de travailler qua- « torze heures sans fatigue ; — un Tel a « *le condé* de casser la gueule à qui l'em- « bête ; — etc., etc » — Messieurs les grammairiens, que dites-vous de cette interprétation ? N'est-ce pas la bonne ?

Puisque je viens d'être amené à citer le nom de Pierre Joigneaux, on ne m'en voudra pas, j'imagine, si, à ce que j'ai dit, je couds un détail supplémentaire. Au Deux-Décembre, le représentant de Beaune s'était joint à Victor Hugo, à Michel (de Bourges), à Jules Favre, à Victor Schœlcher et aux autres qui cherchaient à soulever les boulevards contre l'attentat. On sait la suite. Comme les autres vaincus, mon vieil ami a dû prendre le chemin de l'exil, où il est resté dix-huit ans. En 1870, après l'écroulement de l'Empire et

après nos désastres, il est rentré en France. Pendant le siège de Paris, toujours actif, toujours ardent, il a fait partie de la Commission des subsistances et nous a appris alors à propager la culture du cresson alénois, ce cresson des jardins, plante rafraîchissante et tonique qui nous aidait à manger du boudin de cheval.

PHILIBERT AUDEBRAND.

* * *

Je ne crois pas à l'étymologie par *condeau* et préférerais le latin *conditum* de M. Léo Claretie. Il convient toutefois de ne point perdre de vue qu'avant d'avoir la signification de permission, autorisation, *condé*, en argot, avait et a encore le sens de maire. Un adjoint, c'est un *demi-condé* et le Préfet de Police, grand dispensateur des autorisations, c'est le *grand condé*.

Condé, en ce sens, se trouve déjà dans l'édition de 1836 *du Jargon de l'argot*, et Vidocq, dans ses *Mémoires*, écrit : « Le condé de Nanterre et un quart d'œil sont aboulés ce matois à la taule », ce qui, en bon français, veut dire : Le maire de Nanterre et un commissaire de police sont venus ce matin à la maison.

De *condé*, maire, préfet, donnant la permission, à *condé*, permission elle-même il n'y avait pas loin ; les argotiers eurent tôt fait de franchir la distance.

Quant au mot en lui-même, pourquoi n'y point voir un membre de la famille qui compte le latin *conducere*, le français *conduire*, *conducteur*, l'espagnol *conde*, conte etc. ?

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

Je ne voudrais pas être désagréable à M. Léda dont je lis toujours avec plaisir les intéressantes communications, mais je ne puis laisser passer, sans la critiquer, sa réponse qui démontre une certaine incompétence et de vieux préjugés en matière de police.

L'étudiant en droit qui, *après avoir cherché vainement d'autres moyens d'existence, s'est décidé* — avec répugnance, semble-t-il — à entrer dans une administration tout aussi honorable qu'une autre, n'a certainement pas fait partie du personnel officiel de la Préfecture de Police où l'on n'a jamais attendu le concours des gens qui ne savent à quoi s'occuper et où il y a, comme partout ailleurs, pléthore de candidats, tous pourvus de diplômes *et de moyens d'existence*.

L'étudiant de M. Léda, en admettant qu'il ait *rendu des services* à la police, a tout simplement mystifié notre honorable confrère en lui racontant l'histoire du carré de carton sur lequel aurait été imprimé le mot *condé*.

Il ne peut venir à l'idée de personne qu'une administration de l'Etat ou de la Ville emploie des mots d'argot dans des documents officiels.

Je suis certain que M. Léda n'a pas vu et ne verra jamais le carton auquel il fait allusion, et je m'étonne qu'un érudit aussi fin que lui ait pu accorder créance à un racontar invraisemblable.

Il voudra bien excuser ces quelques observations tendant uniquement au rétablissement de la vérité.

Revenons au sujet qui nous occupe.

C'est à tort, selon moi, que le rédacteur du « *Radical* » applique le mot « *condé* » à la permission dont bénéficient les teneurs des petites baraques du jour de l'an.

Je ferai remarquer, tout d'abord, qu'il s'agit d'un mot d'argot qui n'est pas usité dans les bureaux de la préfecture de police où, d'ailleurs, on n'a jamais délivré de *condé*.

Le *condé* est, en effet, non pas une permission régulière, mais bien une simple tolérance de stationnement sur la voie publique pour tenue de jeux de hasard.

Cette tolérance illicite était accordée autrefois, par certains fonctionnaires de police — à l'insu du préfet de police lui-même — à des individus qui, en échange, rendaient des services comme *indicateurs* ou agents secrets.

Le « *condé* » doit remonter à l'époque de la Restauration et de la création du service de sûreté.

On sait, en effet, que les agents de la sûreté furent alors recrutés parmi les anciens voleurs choisis par Vidocq puis par Coco Latour.

Le préfet de police Delavau accordait, personnellement, des autorisations de tenue de jeux de hasard, et ces autorisations donnaient lieu, comme les cartes de prostitution, à la perception d'un droit

qui figurait officiellement au chapitre des recettes, sur le budget de la préfecture de police.

L'arrêté ci-dessous est édifiant :

Paris le 15 janvier 1823,
Nous, conseiller d'Etat, Préfet de Police,
Arrêtons ce qui suit :

A compter de ce jour, les sieurs Drissenn et Ripaud, précédemment autorisés à tenir sur la voie publique un jeu de trou-madame, feront partie de la brigade particulière de sûreté, sous les ordres du sieur Vidocq, chef de cette brigade.

Ils continueront à tenir ce jeu mais il leur sera adjoint six autres personnes qui feront également le service d'agents secrets.

Le Conseiller d'Etat, etc.

Delavau.

C'est cette immoralité de la police d'autrefois qui a fait croire pendant longtemps que les agents du service de sûreté ou du service des mœurs étaient recrutés dans les bas-fonds de la Société, alors que depuis le préfet de police Gisquet qui mit fin à ces abus, on ne choisit, au contraire, que des agents parfaitement honorables, n'ayant même pas un délit de chasse ou un délit de pêche à se reprocher.

Mais, pour revenir à la question, je me résume en répétant que le *condé* était *une permission irrégulière et illégale de tenue de jeu de hasard sur la voie publique accordée à un agent secret.*

Ces sortes de tolérances n'existent plus aujourd'hui à Paris, et il faut se garder de les confondre avec celles dont sont titulaires les braves industriels ou forains que nous voyons exercer leur profession, dans les rues ou sur les boulevards de la capitale, en vertu d'une autorisation administrative à l'abri de toute critique.

Il se peut que dans le monde des camelots on ait étendu à cette autorisation l'application du mot *condé*, mais c'est là une interprétation abusive.

J'ajoute qu'on a aussi, dans ce milieu, désigné quelquefois le préfet de police sous le nom de *grand condé*, le commissaire de police sous celui de *condé franc*.

En ce qui concerne l'étymologie du mot, je crois, comme Larousse, qu'il faut y voir une corruption de « concédé ». le « condé » étant, en effet, une concession de stationnement, d'une nature spéciale. EUGÈNE GRÉCOURT.

La guelte (XLV, 60). — Ce mot veut dire gratification, pourboire, et vient du mot allemand *Geld*, argent.

TOUBIB-EL-SRIR.

***

Guelte vient du mot germanique gelt, prix, valeur, qui a fait le verbe allemand *gelten* valoir. On sait que la guelte, pour les employés de commerce, est la gratification qui leur est remise, proportionnellement au bénéfice qu'ils ont fait gagner à leur patron. Dr B.

***

On appelle *guelte*, dans les magasins de nouveautés le tant pour cent délivré à l'employé qui est parvenu à vendre un article détérioré, ou, mieux encore, passé de mode, ce que vous et moi appelons un *rossignol*.

L'histoire de la douillette de Mlle Déjazet dans la *Fiole de Cagliostro* est célèbre. Larousse la raconte du reste au mot *guelte*.

L'origine de ce mot est facile à trouver. C'est évidemment la corruption du mot allemand *geld*, argent.

THÉOPHILE GONSE.

—

L'histoire dans les romans (XLIV). — Paul de Kock, dans *La pucelle de Belleville*, dit que la famille Troupeau avait sa maison de campagne dans la rue de Calais, à Belleville, et que cette rue déserte donnait sur la rue de Paris. Cette rue existe-t-elle toujours et, dans ce cas, quel nom porte-t-elle actuellement ?

LE RIPELET.

Il s'agit sans doute de la rue Rouvet, autrefois de Calais, qui est à la Villette et non à Belleville, mais la différence géographique n'est pas très sensible pour un romancier.

—

Les confessions du comte de** (XLV, 9). — Voir la Notice de Octave Uzanne sur la vie et les œuvres de Duclos, dans l'édition Quantin, 1880.

La 1re édition (sans nom d'auteur ni lieu d'impression) est de 1742. Paris, 1 vol. in-12.

L'édition citée de 1742, Amsterdam, est la première réimpression, 2 vol. in-12.

ODO.

***

L'auteur de ce petit livre est Duclos, l'auteur des *Mémoires sur Louis XIV et Louis XV*, qui font partie de toutes les collections d'histoire. P. CORDIER.

***

Cet ouvrage est généralement attribué à Duclos, s'il faut en croire une note de la page neuvième des *Bijoux Indiscrets* de Diderot, édition Garnier frères. VIERZON.

—

Berg-op-Zoom (XLIV ; XLV, 42). — La *Bibliotheca historico militaris* de POHLER registre à la page 353 du tome 2e, imprimé à Cassel en 1890, divers travaux spéciaux sur ce siège. Je n'y trouve pas mentionné un article inséré dans le tome 1er de l'année 1838 de la revue viennoise: *Oesterreichische milit. Zeitschrift*, ayant pour titre : *Die Bestürmung von Bergen-op-Zoom in der Nacht vom 8-9 Marz*. M. BURGHERSH consacre aussi quelques pages (235-238) à ce fait dans son ouvrage, dont la première traduction italienne a été publiée à Turin en 1824, avec le titre: *Ragguaglio delle operazioni degli eserciti confederati agli ordini del principe de Schwarzenberg*.

UN CURIEUX NON INTERMÉDIAIRISTE.

—

Un Plutarque (XLIII). — L'ouvrage qui fait l'objet de la question de A. G. C. ne serait-il pas : *La France illustre, ou le Plutarque français*, par Turpin, in-4°, 1775 ? A S.

—

Vers latins pouvant se lire également par les deux bouts (XLII). — En voici qui me paraissent moins connus, et en tout cas d'un sens moins tourmenté que le distique *Signa te*, etc.

Ils sont extraits de l'*Apis romana*, de 1878, revue mensuelle latine publiée par l'abbé A. Rainguet, supérieur du Petit séminaire de Montlieu. Ils s'appliquent à Bonaparte (bona pars).

Vaticinor tibi, quod navalis laurea cinget
Tempora, nec magnas spes mare destituet.
Dejiciet tua gens cunctos, nec Gallia victrix
Denique frangetur littus ad Albionum.
Sors bona, non mala sors, concludet prœlia, quare
Tempora te dicent : « Pars bona, non mala pars »

Qu'on les lise en allant du dernier au premier mot, la quantité prosodique se retrouve, mais le sens est tout à fait changé, ce qui me semble un tour de force émérite.

« Pars mala, non bona pars », dicent te tempora, quare
Prœlia concludet sors mala, non bona sors
Albionum ad littus frangetur denique victrix
Gallia, nec cunctos gens tua dejiciet
Destituet mare spes magnas, nec tempora cinget
Laurea navalis, quod tibi vaticinor.

L'*Apis romana* loc. cit. 543, les aurait pris dans le journal l'*Univers* ; et ils seraient dus à un moine allemand

Dr VIGEN.

—

Madame de Sainte-Amaranthe (T. G., 813 ; XLV, 11). — *La famille de Sainte-Amaranthe*, in-8° chez Goupy, 1869, par madame A. R. Ce livre n'est pas aussi rare que le collaborateur Z. Y. X. parait le penser. On le trouve de temps à autre dans les catalogues mensuels des libraires, à un prix très abordable. Si cela peut lui être agréable, je le rechercherai dans ma bibliothèque, à la campagne, pour le mettre à sa disposition (1).

P. CORDIER.

—

Les romans à clé de Balzac (XXXVIII ; XXXIX ; XLIV). — A propos de l'étude d'avoué de Me. Guillonnet-Merville où Balzac et Scribe avaient été clercs... amateurs, on contait, dans ma jeunesse, que l'on y disait de ce dernier : « Sa présence à l'étude équivaut à l'absence de trois clercs ; non seulement il n'y fait rien, mais il empêche ses deux voisins de travailler. » G. R.

—

L'Elvire de Lamartine (T. G. ; 489). — Un lot de lettres de Mme Charles (Elvire) a passé en vente par les soins de M. Charavay. L'acquéreur en a été M. Chéramy. Dans l'une de ses lettres, il est fait allusion à Lamartine. Au dossier était jointe une lettre enjouée de Charles racontant les circonstances de son mariage C'est ce dossier qui a servi à M Anatole France pour son étude sur Elvire. Tout est aujourd'hui à peu près connu de cette liaison du poète, à laquelle nous devons de si beaux vers. Toutefois, le lieu où repose Elvire est toujours controversé. Les récents travaux de critique de l'histoire littéraire ont-ils fait avancer la question ?

Y.

—

Les livres sans fautes (XLV, 58). — On lit, dans une lettre du docteur

(1) Le livre a été retrouvé depuis.

Charles Richet à M. Dureau, le bibliothécaire de l'Académie de médecine, au sujet de cet immense travail, la *Bibliographia medica*, dont le docteur Marcel Baudoin est l'âme :

Dans ce Recueil où il y a près de cinquante mille travaux ou livres indiqués, *on ne rencontre pas une seule faute typographique*. Ce n'est pas un paradoxe de prétendre que la *Bibliographia medica* est impeccable, qu'on y rencontre sans effort les documents qu'on cherche et que ces documents sont rigoureusement exacts. Baudoin et moi, nous sommes seuls à savoir ce que cette perfection typographique et documentaire représente de travail et d'argent. Nous avons donc fait, non pas aussi bien, mais mieux que l'*Index medicus*.

On craint en ce moment la disparition de cet utile Recueil, s'il ne se produit une souhaitable intervention. LE V.

* * *

Notre distingué collaborateur M. E B., nous signale quelques fautes d'impression de l'*Intermédiaire*, dont nous sommes au regret. Le temps manque pour revoir en troisième épreuve, les corrections indiquées et non typographiquement faites. Il signale quelques incorrections latines laissées dans le texte cité par M. Miron (Compte de Jean de Jambes) et une coquille qu'il relève spirituellement. Dans une question de Gomboust sur l'ile d'Ovide, on transforme *cartes* en *carpes*. Nous avons pensé que la correction à dû se faire naturellement. Nous n'en sommes pas moins confus.

—

La clef des «Maritimes» (XLIV). — Le caractère du ministre Vingrandy est quelconque, mais son nom est évidemment dérivé de Lockroy « l'eau croît ». Certains faits appartiennent d'ailleurs à ce ministre, d'autres à son successeur

Barry de la Glu, dans l'édition originale, s'appelait Aunot de la Bry, et visait manifestement l'amiral Aubry de la Noe. Frimeur s'appelait Forineur, anagramme de Fournier. Manou, c'est Humann ; le duc de Frontin est le lieutenant de vaisseau de Castries (le cheval Frontin qui a gagné le grand prix était de l'écurie de Castries) ; Nopert est le général retraité Pernot, aujourd'hui décédé, fourré on ne sait pourquoi dans cette histoire ; Bichin est une sorte de synthèse de différents commandants, choisis parmi les moins aptes à commander, et dont le caractère rappelle les traits les plus saillants qu'on leur impute. XXX***

—

Ça n'se peut pas (XLIV). — C'est un refrain très courant sur lequel il a été fait bien des couplets, et, pour trouver justement la chanson demandée, il faudrait avoir quelques indications. S'agit-il d'une chanson révolutionnaire ou contre révolutionnaire ? Se rapportait-elle à quelque évènement spécial ? En attendant ce complément d'information, je puis signaler, dans le n° 24 (10 mai 1791) de la *Légende dorée* une chanson qui a pour titre : *Ça n'se peut pas, ou la Contre-Révolution*. — G. I.

Voilà bien du bruit pour une omelette (XLIV ; XLV, 44). — M. Roger Alexandre se trompe. Dans ma réponse qui se compose de deux lignes, il n'est pas question de son ouvrage. Celle qui la précède, dans laquelle il en est parlé et qui n'est pas signée, ne m'est pas imputable. PAUL PINSON.

* * *

Je n'écris pas pour les successeurs de Des Barreaux. Ce poète faisant gras un jour maigre, fut surpris d'entendre, tout à coup, de violents éclats de tonnerre ; s'imaginant, dans sa vanité, que Dieu s'occupait de lui, il jeta son assiette par la croisée en s'écriant : « Que de bruit pour une omelette au lard ! »..

Extrait de la préface de l'ouvrage : *De l'abstinence du samedi*, par un vieux théologien (Renier Hubert Ghislain Chalon, de Mons), Bruxelles, 1841, in-8 sur vélin. JOIRE.

* * *

D'après une autre version, Des Barreaux était bien à Saint Cloud, « mangeant tranquillement une omelette au lard, un vendredi. Pendant ce temps l'orage gronde, les roulements du tonnerre se font entendre avec violence, la foudre tombe tout près ». C'est alors que Des Barreaux prononce la phrase ; mais il n'est pas dit qu'il jeta son omelette dans la rue. Il vaut mieux admettre qu'en vrai libre penseur, il n'en continua pas moins à manger « tranquillement » son omelette. Cette histoire typique doit être vraie. Ce qui lui donne une certaine créance, c'est que Boileau a cru devoir y faire allusion dans sa *Satire contre les femmes*.

Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux

Et nous parlant de Dieu du ton de Des Bar-[reaux ?

J. MIRON.

—

Concerts dits spirituels (T. G. 229). — Qu'on me permette de renouveler cette question restée sans réponse.

Que sait-on de cette institution qui a tant fait parler d'elle au XVIIIe siècle ? Existe t-il sur elle des publications spéciales ? Où pourrait-on trouver une liste complète donnant les programmes des morceaux exécutés dans les séances musicales de cette institution ?

F. L. A. H. M.

—

Portraits de nains célèbres (XLIV ; XLV,44).— Je possède une petite statuette en argent, haute de 31 millimètres, représentant Tom Pouce, avec son nom gravé sur le socle ; d'après mes souvenirs d'enfant, c'est fort ressemblant. NAUROY.

—

Portraits gravés de certains ministres (XLV, 10). — J'ignore l'existence d'un portrait gravé de Louis de Narbonne, mais je lis dans le « *Journal* du docteur Prosper Ménière », publié par la *Revue hebdomadaire*, (n° du 11 janvier 1902, page 228), qu'il y avait, en 1854, au château de Champgrenon (Saône-et-Loire), appartenant à M. A. Rambuteau, ancien préfet de la Seine, un portrait du ministre de Louis XVI, peint par Gérard. « C'est un vrai chef-d'œuvre », dit l'auteur du Journal.

Mme de Rambuteau était fille de M. de Narbonne. MADEL.

—

La Baillée des roses au Parlement (T. G., 79). — Les pairs de France offraient au Parlement de Paris des roses en avril, mai et juin. Le Parlement qui représentait le roi, recevait cet hommage comme marque de suzeraineté. Pendant un jour d'audience, à la grand'chambre, le *Pair* qui devait la *Baillée*, faisait semer de roses les chambres du Parlement et faisait porter devant lui, sur un plat d'argent, des roses qu'il offrait aux magistrats. Cet usage s'est conservé jusqu'au XVIe siècle. A Toulouse, on offrait des boutons de roses, et à Rouen, les magistrats municipaux présentaient à l'Echiquier un chapeau de roses et de violettes. SÉDANIANA.

Elections académiques (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXIX ; XLIV). — « C'est Montalembert qui a fait entrer à « l'académie M. Emile Ollivier » écrit le confrère Nauroy dans l'*Intermédiaire* du 22 décembre 1901.

D'autres pensent que c'est Camille Doucet.

Il y a eu. en effet, au grand 16 du café Anglais un déjeuner offert par Camille Doucet à Emile Ollivier, ministre de la justice, où assistaient Emile Augier Jules Sandeau et peut-être d'autres académiciens.

La réunion avait pour but de préparer la candidature. GERSPACH.

—

Mémoires à publier (XLV, 59). — Scheurer-Kestner a, en effet, laissé des *Souvenirs*, relatifs à sa jeunesse en Alsace, à sa lutte contre l'Empire, à sa captivité à Sainte-Pélagie avec Blanqui, au 4 septembre et à la guerre, au gouvernement de la Défense nationale, et à sa vie parlementaire depuis 1871. Ces *Souvenirs* sont plutôt un recueil de notes, représentant la matière de huit à neuf volumes ; ils sont particulièrement intéressants, à cause surtout des relations intimes de l'auteur avec Gambetta et Jules Ferry, de ses rapports avec Jules Simon, Jules Ferry, d'Audiffred-Pasquier, etc., etc. Les élections des sénateurs inamovibles y sont racontées pour la première fois en détails, et par un témoin. Il y a aussi de nombreux renseignements sur l'histoire de l'Alsace-Lorraine depuis 30 ans. La dernière partie a trait à l'affaire Dreyfus, et se termine au duel Picquart-Henry.

Ces *Souvenirs* seront-il publiés ? Peut-être, mais alors considérablement réduits ; certaine partie ne pouvant pas être imprimées avant la mort des personnages dont il est parlé peut être avec trop de franchise. O. S.

—

Verrières flamandes (XLIV). — Les clefs et les serrures qui figurent sur les anciens vitraux se prêtent à deux interprétations bien différentes :

1° Saint Pierre est souvent représenté, tenant à la main une clef qui, d'après l'Ecriture sainte, ouvre la porte du royaume des cieux.

Cette allégorie *Janua cœli* est invoquée dans les litanies.

2° Les clefs et les verrous symbolisent

aussi l'incarcération ; nous en trouvons la preuve dans ces expressions : mettre quelqu'un sous clef ou sous verrou.

La clef et le verrou reproduits sur la verrière de West-Cappel (Nord, font évidemment allusion à un emprisonnement, car j'ai remarqué sur le vitrail signalé par M. Henri L. et qui malheureusement n'existe plus qu'à l état de débris une tour et des vestiges d'une robe de femme, ce qui permet de croire que la chapelle éclairée par cette fenêtre était dédiée à sainte Barbe. Cette sainte, vierge et martyre, a été condamnée par son pere, qui fut son bourreau, à passer une partie de son existence dans une tour.

Les curieuses verrières de West-Cappel renferment de nombreux rébus ; il en existe un bizarre qui mérite d'être étudié par les amateurs d'hiéroglypes. On voit, sur un fond bleu, des fioles renversées, de couleur rouge, d'où s'échappe un liquide blanc qu'un chat vient lécher.

Quel est l'avis de messieurs les archéologues sur cette énigme ? X.

—

Gâteaux sacrés (XLIV; XLV, 99). —Le jour de la première communion, les enfants riches et pauvres de la ville de Lille distribuent à leurs parents et amis des objets en pain d'épice, appelés ordinairement *pain-perboles*, et plus vulgairement crottes de baudet à cause de leur forme.

Des gamins les suivent dans les rues, en demandant : *des crottes de baudet*.

Pour les attraper, souvent on leur jette des pains-perboles extrêmement poivrés.

Ce mot ne vient pas d'une contraction du mot *parabolique*, n'est pas une réminiscence du mystère qui vient de s'accomplir à la sainte table.

Il signifie tout simplement *boule de pain d'épice* : du flamand *piper*, poivre, épice.

Les gamins poursuivent les communiants en criant:

Un p'tit pain perbole
J'irai à l'éco'e.
Un p'tit bouton de guête
Je n' t'rai pus *quenette*.

Quenette signifie l'école buissonnière, les *boutons de guêtres* sont des petits macarons qu'on donne également le jour de la première communion.

L'usage des pains-perboles se perd.

Il est toutefois encore en vigueur dans les vieilles familles lilloises qui sont plus folkloristes et plus éprises de la vie locale qu'on ne croirait à Paris. Cet usage vient des ancêtres flamands. On vend des pains perboles en Belgique et à Bruxelles notamment. VANDEVELDE.

—

Germination après X siècles (XIV). — Au cours de la séance, du 23 décembre 1902 de l'Académie des sciences, M. Burton-Bonnier a résumé une note de M. Edmond Gain qui fait justice de cette légende.

L'auteur a constaté que les graines de blé ont, avec l'âge, leur embryon de plus en plus atteint par le brunissement. Déjà, après 40 ans, l'embryon brunit, et les grains perdent tout pouvoir germinatif. On conçoit dès lors que la germination des blés recueillis dans des tombes gallo-romaines ou dans des sépultures pharaoniques n'est qu'une pure invention.

Dr A. LAMOUREUX.

—

Une muette réponse d'un prélat normand (XXXVII). — Sous ce titre, notre excellent confrère Ulric R. D. dont, par parenthèse, je regrette de ne plus voir depuis quelque temps la signature dans l'*Intermédiaire*, a raconté un acte héroïque de feu Mgr Germain, alors qu'il était vicaire de la cathédrale de Bayeux.

Le fond du récit est exact ; mais la *Revue catholique de Coutances et Avranches* en donne une version différente, laquelle ne fait, du reste, que rendre le trait plus héroïque encore. En voici l'analyse :

Le jeune vicaire visitant une femme atteinte de la petite vérole et moribonde, crut qu'elle pourrait encore prendre le saint viatique ; mais la malade l'avait à peine reçu qu'un vomissement se produisit. Le prêtre n'hésita pas à recueillir l'hostie et à la consommer, malgré le danger auquel il s'exposait et la répugnance qu'il éprouvait.

La Revue ajoute que Mgr. Germain n'aimait pas qu'on lui en parlât, et à l'occasion il donnait cette humble explication : « J'étais jeune alors et sans expérience du ministère ; j'aurais dû voir que ma pénitente n'était plus en état de communier. »

T. R.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le centenaire de Victor Hugo. — Le poète et le roi de Rome. — En 1831, l'auteur de l'*Ode au duc de Bordeaux*, orienté vers un nouvel idéal, travaillait à une restauration bonapartiste. Il songeait à relever pour le duc de Reischstadt le trône de Napoléon. Il y apportait une ardeur, un zèle, une éloquence qui devaient, vingt ans plus tard, assurer, par le deux-décembre, le triomphe de cette idée. Mais alors, il n'y aurait point de protestations plus indignées, et le promoteur de la restauration de l'Empire, serait l'une des premières — et la plus illustre — des victimes que frapperait l'Empire restauré

C'est dans une lettre *inédite*, que l'on trouvera la trace des sentiments de Victor Hugo en 1831. La lettre est adressée très probablement au roi Joseph. Ce ne sont point des vœux platoniques que le poète forme alors ; il apporte une adhésion et un concours ; il entre dans un plan de restauration dont il jette les bases, il en veut être l'agent actif, par la presse qui « est le plus puissant de tous les agens »; car par elle, si le roi l'approuve, il influencera la jeunesse des écoles.

Voici cette lettre curieuse et inconnue, à laquelle les fêtes prochaines donnent l'attrait de l'actualité :

Paris, le 6 septembre 1831.

Sire,

Votre lettre m'a profondément touché. Je manque d'expressions pour remercier Votre Majesté.

Je n'ai pas oublié, Sire, que mon père a été votre ami. C'est aussi le mot dont il se servait. J'ai été pénétré de reconnaissance et de joie en le retrouvant sous la plume de Votre Majesté.

J'ai vu M. Poinsett. Il m'a paru en effet un homme de réelle distinction. Au reste, Sire, vous êtes et vous avez toujours été bon juge.

J'ai causé à cœur ouvert avec M. Poinsett. Il vous dira mes espérances, mes vœux, toute ma pensée. Je crois qu'il y a dans l'avenir des événemens certains, nécessaires, calculables, que la destinée amènerait à elle seule, mais il est bon quelquefois que la main des hommes aide un peu la force des choses. La Providence a d'ordinaire le pas lent. On peut le hâter.

La presse est le plus puissant de tous les agens. C'est parce que je suis dévoué à la France, dévoué à la liberté que j'ai foi en l'avenir de votre royal neveu. Il peut servir grandement la Patrie s'il donnait, comme je n'en doute pas, toutes les garanties aux idées d'émancipation, de progrès et de liberté. Personne ne se rallierait à sa couronne plus cordialement et plus ardemment que moi, et avec moi, Sire, j'oserais m'en faire un garant en son nom, toute la jeunesse de la France qui vénère le souvenir de l'Empereur et sur laquelle, dans ma position obscure mais indépendante, j'ai peut-être quelqu'influence.

C'est sur la jeunesse qu'il faudrait s'appuyer maintenant, Sire ; les anciens hommes de l'Empire ont été ingrats et sont usés. La jeunesse fait tout aujourd'hui en France. Elle porte en elle l'avenir du pays, et elle le sait.

Je recevrai avec reconnaissance le document précieux que Votre Majesté a l'intention de me faire remettre par M Presle. Je crois que Votre Majesté peut immensément pour le fils de l'Empereur.

Je sais que Votre Majesté a toujours aimé les lettres, et qu'elle les a cultivées avec un éclat tel qu'il a rehaussé jusqu'à une couronne.

Aussi votre suffrage, si éclairé et si bienveillant, m'est-il glorieux de toutes les manières. Permettez-moi donc d'offrir à Votre Majesté, comme un hommage personnel, un exemplaire de mon dernier ouvrage. M. Poinsett partant demain, le temps me manque pour le présenter à Votre Majesté sous une forme digne d'elle. J'espère, Sire, que vous le lirez avec indulgence. Vous y verrez, comme dans mes autres écrits, le nom de l'Empereur. Je le mets partout, parce que je le vois partout. Si Votre Majesté m'a fait l'honneur de lire ce que j'ai publié jusqu'ici. Elle a pu remarquer qu'à chacun de mes ouvrages mon admiration pour son illustre frère est de plus en plus profonde, de plus en plus sentie, de plus en plus dégagée de l'alliage royaliste de mes premières années.

Comptez sur moi, Sire, le peu que je puis, je le ferai pour l'héritier du plus grand nom qui soit au monde. Je crois qu'il peut sauver la France, je le dirai, je l'écrirai, et, s'il plaît à Dieu, je l'imprimerai.

Ce que vous avez fait pour mon père, pour ma famille, ne sortira jamais de mon cœur, ni de ma mémoire. En portant le plus haut que je puis le nom de Napoléon, en le défendant comme un soldat fidèle, contre toute attaque, contre toute injure, je satisfais tout ensemble ma conscience et ma reconnaissance ; j'ai à la

fois le double bonheur de remplir un devoir et d'acquitter une dette.

Je suis, avec respect, Sire, de
Votre Majesté
Le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur,

VICTOR HUGO.

Pourrait-on savoir qui est M. Poinsett? Pourrait-on savoir également à quel « document précieux », que, de la part du roi, devait lui remettre M. Presle, Victor Hugo fait allusion? L.

—

Le Deux-décembre. — Ce que coûte un coup d'Etat (XLV, 47). — *Ce que coûte l'affichage des discours.* — M. Mesureur, président de la commission du budget, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante, en réponse à la polémique qui s'est élevée dans la presse, sur la dernière phrase de l'article consacré aux frais d'affichage du deux décembre 1851 :

« Telle est — pour les imprimés — la « note de frais d'un coup d'Etat ; l'affichage « d'un simple discours ministériel coûte- « rait aujourd'hui trois fois plus ».

Chambre des Députés

Paris, le 17 janvier 1902.

Monsieur et cher Directeur,

C'est avec empressement que je réponds à l'invitation que vous avez bien voulu m'adresser de vous donner des renseignements, aussi précis et exacts que je le puis, sur la *grave* question que l'*Intermédiaire* a mise à l'ordre du jour : *l'affichage des discours parlementaires* — je ne dis pas *ministériels*, car de simples députés ont eu, eux aussi, les honneurs de l'affichage. — Je le fais d'autant plus volontiers que je prends toujours un vif intérêt à la lecture de l'*Intermédiaire*, comme au temps de notre amitié commune pour Lucien Faucou, et qu'en aidant à renseigner exactement le public sur ces affichages, je contribuerai à écarter définitivement, des polémiques de la presse, les exagérations qu'on y rencontre parfois sur les dépenses faites, aux dépens des contribuables, lorsqu'un nouveau discours sollicite, sur nos murailles, l'attention des passants.

Vous invoquez la compétence particulière que doit me donner mon rôle de président de la commission du budget, permettez-moi de me récuser à ce titre car, dans l'espèce, il s'agit du budget spécial de la Chambre, et vous savez que, par une tradition séculaire en France, les assemblées délibérantes sont absolument maîtresses de leur budget, qu'elles gardent jalousement cette prérogative et que ni le gouvernement, ni la commission du budget ne se permettraient d'y jeter un regard indiscret. Je m'y suis risqué néanmoins, me rappelant que j'étais membre du bureau, persuadé qu'on me pardonnera en raison de l'intention qui me porte à défendre le régime parlementaire contre le reproche de gaspillage qu'on lui adresse dans la circonstance.

Lorsque l'une des deux chambres a décidé, par un vote, l'affichage d'un discours, ce discours est considéré comme un extrait du procès-verbal, il porte la signature du Président de l'assemblée qui en affirme ainsi l'exactitude et l'authenticité. L'impression en est donc confiée à l'imprimerie de l'assemblée et payée par son budget particulier. Le tirage pour un discours est d'environ 55.000 exemplaires. La dépense, papier, composition et tirage, s'élève, selon l'étendue du discours, de 3900 à 9000 francs au maximum.

Le discours est ensuite envoyé, par les soins du ministre de l'intérieur, à tous les Préfets, par ballots contenant un nombre d'exemplaires correspondant au nombre des communes et au chiffre de la population. Les Préfets font la répartition entre les communes de leurs départements et l'affichage est assuré par les maires. Tous ces envois sont faits en franchise.

La dépense d'affichage devient ainsi infinitésimale et aucune réclamation n'a jamais été produite de ce chef ; toutefois, en principe, les dépenses d'affichage doivent être supportées également par le budget de l'assemblée qui a ordonné l'affichage ; une seule ville, la ville de Paris, demande le remboursement de ces frais ; ce remboursement s'élève à environ 250 francs.

Voilà, mon cher Directeur, la vérité sur ce qu'il en coûte pour afficher un discours parlementaire.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments bien dévoués.

G. MESUREUR.

—

Les fraudeurs de lait en... 1742 (XLV, 100). — Colonne 100, ligne 16, lire « en place de beurre, de *lactose* et autres éléments reconstituants. » Ligne 13, lire *cens* au lieu de *uns*.

Petite Correspondance

C.U.A.—*L'arbre de Cracovie.* Voir *Intermédiaire.* XIX, 364. L'arbre de Cracovie — de *craques* mensonges, — était celui sous lequel se réunissaient, au Palais Royal, au XVIIIe siècle, les nouvellistes.

M. PAUL CHÉRONNET. — Lettre transmise.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond

XLVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Février 1902.

38ᵉ Année — 31 bis r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nº 958 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Un pseudonyme connu de M. Ranc et resté inconnu à Quérard. — Le 31 mai 1869, M. A. Ranc, alors rédacteur de la chronique théâtrale du *Journal de Paris* ressuscité par Ed. Hervé, profita d'une semaine de chômage dramatique pour signaler la réimpression des *Supercheries littéraires* de Quérard dont le premier volume venait de paraître à la librairie Daffis. A ce propos, il esquissa un très vivant et très curieux portrait du quinteux bibliographe avec qui le hasard l'avait mis en rapport, et pour l'achever de peindre, ajouta la particularité suivante :

Tout en causant, j'eus le malheur de dire à Quérard que je savais le véritable nom d'un journaliste presque célèbre, qui n'a jamais écrit que sous un pseudonyme, et qui n'est connu, non-seulement du public, mais même de ses amis, que sous ce pseudonyme. A l'instant, je sentis que j'avais dit une sottise. Il ne me convenait pas de pousser plus loin la confidence. J'eus beau dire à Quérard que je ne pouvais absolument trahir un secret que j'avais appris par des relations de famille, il ne se tint pas pour battu. Il était bien homme à se payer de pareilles raisons !

De ce jour, ma vie fut empoisonnée. Je voyais Quérard jusqu'à deux ou trois fois par jour ; il me prenait au saut du lit et m'attendait le soir, à ma porte. Il voulait le nom de mon journaliste. J'étais le gibier, et il était le chasseur. Il comptait me dompter par la fatigue.

Quand la patience m'échappait, je lui disais des injures ; il pliait le dos, ne répondait pas et revenait le lendemain. Sa mort seule m'a délivré de cette petite persécution.

L'article de M. Ranc a présentement tout près de trente-trois ans de date. Le secret dont son auteur avait la clé doit-il donc demeurer toujours impénétrable et si les motifs du mutisme qu'il observait alors n'existent plus, ne pourrait-il aujourd'hui donner aux lecteurs de l'*Intermédiaire* la satisfaction qu'il avait si obstinément refusée à Quérard ?

Maurice Tourneux.

—

« L'almanach des noms » de Lorédan Larchey. — M. le baron A. du P. nous envoie la question suivante :

« Je m'adresse à vous dans l'espoir de trouver, par votre intermédiaire, l'*Almanach des noms* et le *Dictionnaire des noms* de M. Lorédan Larchey que je n'ai pu trouver en librairie. »

Communiquée à notre collaborateur, il a bien voulu nous faire l'honneur de la réponse suivante, trop intéressante au point de vue de l'histoire bibliographique pour que nous résistions au désir de la publier :

Mon cher Directeur,

L'*Almanach des noms* est effectivement épuisé ; je l'avais préparé avec soin, simplifié par un procédé nouveau, fait imprimer sur un excellent papier ; j'y tentais l'explication de 2800 noms pour le prix trop modique de cinquante centimes. Le public n'a point voulu abuser de ma générosité : il avait acheté le Dictionnaire parce qu'il était cher ; il s'est défié de l'Almanach à trop bon marché. On en a vendu cent tout au plus. Selon mon

habitude, j'ai offert aussitôt aux bibliothèques publiques les exemplaires restants.

Quant au *Dictionnaire des noms*, il s'est complètement vendu. Il contenait vingt mille noms environ ; il était tiré à 1600 exemplaires et coûtait 7 francs. J'avais pris des mesures en cas d'un second tirage, mais le vif désir de corriger des fautes inévitables m'a fait détruire les empreintes et préparer une édition nouvelle (quatre-vingt mille noms au moins). Cette préparation, qui dure toujours, a déjà pris vingt-deux ans ; elle aura cet inconvénient de laisser encore plus de fautes à corriger que la première. C'est dans l'ordre naturel des choses.

LORÉDAN LARCHEY.

—

Ex-libris à déterminer : D'or au lion d'azur. — *D'or au lion d'azur, armé et lampassé, au chef de pourpre chargé d'une étoile d'or* (5) *accostée de 2 croissants d'argent*. Supports : *2 lions* ; couronne : de marquis XVIIIe siècle.

A. S.

—

Ecrin à déterminer. — Que pouvait contenir un écrin en cuir rouge, doublé de soie rose qui porte, en lettres frappées et dorées, au milieu d'ornements dorés aussi, l'inscription suivante :

R. S. P.
FRANC.

L'écrin est à peu près ovale, mais le bas est pointu et non arrondi.

Il mesure 7 centimètres de long.

C. B.

—

Chronogrammé. — Quelque complaisant chercheur et curieux pourrait-il me dire s'il connaît d'autres chronogrammes que le suivant, que l'on voit partout cité à titre d'exemple ?

franCorVM tVrbIs sICVLVs fert
fVnera Vesper.

Les lettres numérales, additionnées, font MCCLVVVVVVII, soit 1282, date des Vêpres Siciliennes.

Il doit avoir été fait d'autres vers, mnémotechniques de certains événements remarquables. Sans attacher une grande importance à ces sortes de jeux d'esprit, je serais content d'en connaître quelques-uns.

VIERZON.

—

Cage du cardinal La Balue. — L'abbé Pougeois, dans son ouvrage, *L'antique et royale cité de Moret-sur-Loing*, parlant de la cage de fer (qui est de madriers de chêne reliés par des barres en fer) qui se trouve sous l'une des grandes portes de la ville, dite Porte du Pont, et dont une tradition fait remonter l'invention au cardinal La Balue sous Louis XI, — l'abbé raconte : « On dit que plusieurs personnages célèbres, qu'on ne nomme pas, y furent enfermés ».

Je serais reconnaissant aux chercheurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient me donner des noms et l'époque des incarcérations et des élargissements.

ROBERT GÉRAL.

—

L'Académie de Dangeau. — Le marquis de Dangeau, le célèbre auteur du *Journal de la cour de Louis XIV*, affecta les revenus de sa charge de grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare à la création et à l'entretien d'un établissement destiné à l'éducation des enfants des premières familles du royaume. Cette « Académie », installée dans un local de la rue de Charonne, fut dirigée par le frère du fondateur, l'abbé de Dangeau, et l'auteur des *Mémoires secrets* ; Duclos, y fut élevé. Je demande quelques renseignements sur la date de la création de cette Académie, sur son fonctionnement, sur l'enseignement qu'on y donnait, sur l'époque où elle fut fermée, etc., etc.

ADRIEN MARCEL.

—

La déclaration de Louis XVI aux Français, à sa sortie de Paris. — Avant de quitter Paris (20 juin 1791), Louis XVI rédigea une longue déclaration qui fut remise à Laporte, intendant de la liste civile, par un domestique du premier valet de chambre du roi. Laporte en prit connaissance, la communiqua au ministre de la justice Duport Dutertre et, sur la demande de Charles Lameth, on en donna lecture à l'Assemblée nationale dans la séance du 21 juin 1791. Barnave demanda que cette déclaration, avant d'être remise aux membres des comités de recherches et des rapports, fut signée par Laporte et paraphée par le président de l'Assemblée (Alexandre de Bauharnais). Je demande si l'on connaît l'endroit — dépôt public ou collection particulière — où l'on conserve l'original de la déclaration de Louis XVI.

B. (DE CH.).

Mirabeau et Mme de Lamballe. — A la page 32 de son introduction aux *Lettres d'amour de Mirabeau*, Mario Proth dit que, pendant ses trois années de détention au donjon de Vincennes (1777-1780), le grand orateur ne vécut point seul, et que « deux femmes, celle du gouverneur, dit-on, et une princesse française, victime prédestinée de la Révolution, illuminèrent tour à tour de leur tendresse la cellule de Gabriel »

Je sais pertinemment que la « princesse » désignée est Mme de Lamballe. Mais où Mario Proth a -t-il pu puiser son renseignement ? C'est là ce qui m'intéresse et ce qu'un érudit collaborateur de l'*Intermédiaire* pourra peut-être me révéler. Z. Y. X.

—

Les parents de Molière et la famille Mazuel. — La grand'mère paternelle de l'illustre Molière était une Mazuel, fille d'excellents violonistes de Paris, de la chambre du roi. Par ma mère, je descends, moi-même, de Marie Mazuel, (l'une de ses ancêtres maternels), mariée à Aurières (Puy-de-Dôme) en 1701 ; mais d'une branche des Mazuel, de Paris. Quelques savants collaborateurs pourraient-ils dire s'il existe des Mazuel actuellement, en France, et dans quelle localité ? Les mêmes ou autres savants ont-ils trouvé anciennement des Mazuel ailleurs qu'à Paris, Clermont-Ferrand et Aurières (Puy-de-Dôme). Il va sans dire que je connais et que je possède le joli petit volume in-16 publiée sur les Mazuel, musiciens à Paris. Y a-t-il, actuellement en France, des personnes qui se prétendent parentes à Molière et comment ?

AMBROISE TARDIEU.

—

Sainte-Croix (Le chevalier de). — Je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui voudrait bien m'indiquer un ou des portraits du chevalier de Pascalis de Sainte-Croix, chevalier de Malte, défenseur de Belle-Ile en 1761, né à Monmoiran (Comtat-Venaissin). RENÉ VILLÈS.

—

Marquis des Baux. — Est-il vrai que par le fait de la mort récente d'un Grimaldi, dernier représentant de ces Grimaldi en faveur desquels Louis XIII avait érigé en marquisat la puissante seigneurie provençale des Baux, le titre de marquis des Baux appartienne aujourd'hui au général de Gallifet ? O. DE S.

—

Le marquis Baudran de Parabère. — Où trouver des détails sur un marquis Baudran de Parabère, auteur d'un ouvrage en deux volumes, in-8, Liège 1777, ayant pour titre : « *Le militaire en Franconie ou Traité sur une constitution militaire adaptée à des principes de tactique qui lui sont propres*, par B. de P. »

Baron B.

—

Gouy d'Arsy (Louis-Marthe, comte de). — Né à Paris le 15 juillet 1753, il fut député de Saint-Domingue en 1789. Je désirerais connaitre ses armes et sa descendance. ROBERT GÉRAL.

—

Sépulture d'Abel Rémusat. — Le célèbre sinologue J. P. Abel Rémusat, membre de l'Académie des inscriptions, professeur au Collège de France, né à Paris en 1788, est mort dans cette ville, victime du choléra, le 3 juin 1832. Il a été inhumé à Saint-Fargeau, canton sud de Melun. Aurait-il été proprietaire d'une habitation dans ce village? Z.

—

Stagnon le fils, graveur. — Je désirerais quelques courts, mais prompts renseignements sur ce graveur, qui vivait au XVIIIe siècle (deuxième moitié). Je possède un bel *ex-libris* dû à son burin. Devant faire une note sur cette pièce, je désirerais que l'obligeance d'un collaborateur de l'*Intermédiaire*, qui n'a pas comme moi la tristesse d'être loin d'une grande bibliothèque, me permit de donner quelques lignes sur Stagnon, qui habitait Paris. LA COUSSIÈRE.

—

Le peintre Heinsius. — Le *Dictionnaire historique des Peintres de toutes les Ecoles*, par Siret, donne sur Jean-Ernest Heinsius, né à Weimar en 1740, mort à Orléans en 1812, l'indication suivante :

Travailla à Rudolstadt, s'établit et se maria à Orléans, et reçut le titre de peintre de Mesdames de France.

Le musée du Louvre possède, en effet, de lui, un portrait de Madame Victoire, fille de Louis XV, peint en 1786.

Où trouver des détails biographique

un peu étendus, sur cet artiste, qui fut un bon peintre de portraits ? Sait-on, notamment, à quelle date il *s'établit* et *se maria* à Orléans ? Z. Y. X.

L'oiseau mort. — J'avais posé dans l'*Intermédiaire*, sous le titre : *Tableaux de Greuze*, une demande de renseignements au sujet d'une toile représentant une jeune fille habillée simplement et assise à côté d'une cage et d'un chardonneret mort. Il faut écarter le nom de *Greuze*, mais la question est aussi intéressante, car il s'agit de *Chardin*. Au lieu de G, il faut lire C, et la signature de *Chardin* se trouve en toutes lettres sur le corsage, avec une date que je lis : 1754. Cette année-là, Chardin n'exposait pas, et en 1755 il envoya seulement deux sujets. Il travaillait sans doute pour des particuliers, c'est ce qui m'expliquerait le nom de *Spindlen* qui se trouve au bas du tableau avec une date 1770 ; ce serait l'acquéreur.

Le problème reste donc ouvert, car dans l'*Œuvre de Chardin*, il n'est fait mention nulle part qu'il ait traité ce sujet, il n'a certainement pas été gravé. Je ferai observer que les peintres du XVIIIe siècle ont aimé à traiter ce sujet de la jeune fille à l'oiseau. A l'*Exposition de l'enfance*, en 1901, il y avait un tableau de *Boucher*, dans ce genre. Mon tableau est ovale (82 centim. de hauteur sur 64 de larg.), la jeune fille est à mi-corps et a les bras appuyés sur la cage. La peinture est saisissante de vérité et d'une énergie rare ; le chat et le chardonneret mort sont très bien traités. Des analogies avec d'autres tableaux de Chardin sont à signaler : mêmes plis de fichu, le collier qu'il met généralement dans ses portraits de femmes. En dehors de cela, je ne trouve aucun renseignement, aucune trace de l'*Oiseau mort*. Existerait-il dans un musée ou des archives quelque source qui complèterait ces données, car Chardin est un peintre que l'on *ne copie pas* ? H. H.

Statues au Palais de Justice de Nîmes. — On trouve, dans une récente monographie sur les édifices judiciaires nîmois, (*Le Palais de Justice de Nîmes par M. le conseiller Michel Jouve*), p.69, que, d'après une note du *Journal du Gard* du 9 avril 1807, les deux statues ornant la façade du palais actuel auraient été exécutées, vers 1806, par le sculpteur *Duvaudé*.

On désirerait des renseignements sur cet artiste, spécialement le lieu et la date de sa naissance, l'école à laquelle il appartenait et ses œuvres principales.

Une des deux statues, qui représenterait la *Prudence*, la tête ornée d'un ample casque grec, le bras cerclé du serpent consacré à Pallas, est entourée de nombreux symboles, notamment un poisson, et un animal portant des petites cornes recourbées, assez semblable à une chèvre ou à un bouquetin.

Quel serait exactement le sens symbolique de ces figures d'animaux ? et dans quel ouvrage trouverait-on l'explication complète des symboles judiciaires et autres ? NEMAUSUS.

Anciens régiments et demi-brigades. — Quel fut, sous la première République, le sort des anciens régiments de Turenne, de Normandie, de Foix et d'Armagnac ?

Turenne ne devint-il pas la 37e demi-brigade, et *Normandie* la 179e ? *Quid* des deux autres ? P. DU GUÉ.

Carabiniers. — Qu'était-ce que les compagnies de *carabiniers*, que l'on rencontre dans les armées de la République ?

Il ne semble pas qu'elles fussent rattachées à des régiments. Avaient-elle une existence indépendante ? Par qui commandées ? Quelle force ?.

P. DU GUÉ.

« Histoire de l'Ecole navale ». — Est-il permis de savoir qui en est l'auteur, lequel signe : « un ancien officier » ?

A. G. C.

Le Prince Impérial. — Un artiste nommé *Journès* a signé en *1881* une terre cuite représentant le portrait du Prince Impérial avec la date de la naissance, 16 mars 1856 Ce portrait est tenu dans les serres d'un aigle qui porte également un poignard. La pièce est-elle rar ou a-t-elle été faite pour la vente courante ?

H. H.

Un ouvrage de Briansiaux de Milleville. — L'ouvrage ci-après, porté au Catalogue de la bibliothèque Nationale, n'a pu être retrouvé malgré plusieurs demandes : Briansiaux de Milleville, *Armements en course à Dunkerque durant la guerre de 1756 à 1762*. Paris 1765, in-folio.

Nous aurions la plus vive reconnaissance à l'un de nos aimables collègues possédant cet ouvrage de vouloir bien nous le confier pour quelques jours.

F. L. A. H. M.

—

Les œuvres de Laville de Mirmont. — Où peut-on se procurer, et où existe encore — bibliothèques, collections, etc. — la collection des œuvres dramatiques de M. Laville de Mirmont. — Paris 1846 — 4 volumes.

Baron B.

—

La clef des Sévriennes. — Pourrait-on donner la clef du roman les *Sévriennes* ? On reconnaît facilement MM. Jules Favre et Legouvé. Mais les autres personnages, les professeurs, notamment ? On a dit, à l'apparition de ce livre, qu'il y avait une cruelle critique de Félix Pécaut.

Je ne m'en suis pas aperçu. L'auteur est il une femme ? O. S.

—

Pagination bizarre. — J'ai un exemplaire du *Paris à l'envers* du comte de Villedeuil (Librairie nouvelle 1853) dont la pagination s'établit au bas de chaque feuillet, contrairement aux habitudes reçues.

Connait-on beaucoup d'exemples de de ce mode de pagination ?

Rip-Rap.

—

L'alcool est un poison ! Français, n'en buvez pas ! — De qui ce vers, qui me revient en mémoire sans que je puisse l'attribuer à quelqu'un ?

G. P.

—

Fumée sans feu ; feu sans fumée. — Etant donné que le langage des proverbes emploie les deux formules suivantes :

« Il n'y a pas de feu sans fumée »
« Il n'y a pas de fumée sans feu »

Quelle est celle de ces deux formules qui est le *véritable proverbe*.

André.

Enseignes de commerçants en latin. — Rue Saint-Aubert, à Arras, on lit sur l'enseigne d'un marchand de chaussures : *Nil melius*. Rien de mieux, assurément ; mais existe-t-il en France d'autres enseignes de ce genre ? V. A.

—

Giclage. — On apprend tous les jours des mots nouveaux, même dans sa propre langue. Quelle est donc la signification et aussi l'origine de ce mot qui figure au récent procès de Chartres (Crime de Corancez), au cours de la déposition de M. Ogier, expert-toxicologiste ?

Le gilet à manches — le gilet de travail trouvé dans le fumier — porte des taches de sang, les unes produites par *giclage* ou éclaboussement, les autres par contact d'objets ensanglantés. La nature de ce sang n'a pu être constatée avec netteté. Il y a lieu de croire cependant que c'est du sang humain.

G. Servandy.

—

Haricots et « fayots ». — D'où vient le mot haricot ? N'est il pas vraiment déraisonnable de le faire dériver de faba, fève, comme le dit Ménage ; soit dit, sans vouloir offenser personne, car nous vénérons Ménage !

On sait, qu'en argot de collège, les haricots se disent des fayots. D'où vient ce nom de fayots ? Nous croyons tenir son étymologie ; mais nous serions bien désireux si on pouvait la confirmer ou l'infirmer, sans être influencé à l'avance par une prévention favorable ou défavorable. Dr Bougon.

—

Pion. — Pourquoi le maître d'étude est-il appelé pion ? P. Sonpin.

—

Les femmes en ballon — Les femmes montent en ballon avec des hommes, et personne n'y trouve à redire. On a même vu des aéronautes passionnés passer leur nuit de noce dans les airs. Un petit recueil assure, en citant quelques lignes d'un texte, que le pape Grégoire XVI aurait interdit aux femmes de monter en ballon avec des hommes : j'aurais besoin d'avoir la confirmation de ce fait.

Y. Y.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

La Décoration du Lys (XLII ; XLIII ; XLIV). — Copie d'un brevet autorisant provisoirement à porter la Décoration du Lys.

« Le COMMANDANT SUPÉRIEUR, inspecteur des Gardes-Nationales de l'Arrondissement de Cambrai, chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur autorise provisoirement Monsieur....... *fusilier de la Compagnie du Drapeau, 1re cohorte, Légion de Cambrai*, à porter la DÉCORATION DU LYS suspendue à un Ruban blanc ayant sur chaque bord une raie bleu-d'azur.

« Cambrai, le *trois* Mai 1816 ».

De Noyan.

Dans le bas se trouve la reproduction de la décoration (fleur de Lys surmontée de la colonne royale), avec la note ci-dessous.

« La Fleur de Lys doit être conforme au modèle ci-contre. Défense est faite d'en porter d'une autre forme sous les armes ».

A la troisième page du brevet on lit :

« N. B. D'après les Règlements et Instructions, ce Ruban ne devant être accordé qu'à ceux des Gardes-Nationaux habillés, armés et équipés à leurs frais, et faisant partie des Compagnies d'Elites, tout individu qui s'en décorerait sans être muni de Brevet, serait poursuivi selon la rigueur des lois contre ceux qui portent des Décorations sans y être autorisés ».

Le tout est imprimé à l'exception des mots en italiques.

PAUL DY.

—

Armoiries à déterminer : de gueules à la tour d'or (XLV, 2). — Le nécessaire a été la propriété du roi ou de la reine d'Espagne, ou tout au moins d'un infant d'Espagne de la maison de Bourbon. Les armoiries sont un *écartelé de Castille et de Léon*, portant *en surtout de France*.

LE comte P. A. DU CHASTEL.

* * *

Se trouve dans Rietstap :

Sevilla ; Andalousie : Ecartelé : *aux 1 et 4, de gueules, à une tour sommée de trois tourelles d'or* ; celle du milieu plus élevée ouverte et ajourée d'azur ; (Castille) *aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules couronné d'or* (Léon).

Ce pourraient donc être les armes du duc de Séville puisque, en cœur se trouvent les armes des Bourbons.

VILLEROY.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à six billettes (XLIV ; XLV, 116). — D'après l'*Armorial général de France* — de d'Hozier 1696 — généralité de Bourgogne, publié par H. Bouchot, tome I, p. 186 :

Marie-Anne Boillot, femme d'Edme Carnot, conseiller du Roy, auditeur en la Chambre des Comptes de Dijon, portait : *d'azur à six billettes d'or, posées une, deux et trois.*

Mais il est à croire que ces armoiries parlantes (Boillot-billettes) ont été, comme tant d'autres, inventées de toutes pièces par les commis de d'Hozier ; car la famille beaunoise des Boillot ne les a jamais portées, à ma connaissance, et avait adopté l'écusson d'Anne Lebreth, arrière-grand'mère de Marie-Rose (et non Marie-Anne) Boillot.

NOLLIAC.

—

Jeton Louis XIV à déterminer (XLIV ; XLV, 117). — Ce jeton appartenant à J.-B. Hachat, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Bonnet, prévôt de Lyon, figure sous le n° 619 de l'Armorial du Jetonophile, que vient de publier et d'éditer avec beaucoup de soin notre collaborateur, M. J. Florange, expert en médailles, Paris, 21 Quai Malaquais.

X. X.

—

Ecus de six livres à la vache (T. G. 306). — Les armes du Béarn sont *d'or, à deux vaches de gueules, accolées et clarinées d'azur.*

La monnaie frappée à Morlaas, capitale de ce comté, fut toujours considérée comme vierge de toute altération. C'est sans doute cette circonstance qui avait donné naissance à la croyance po-

pulaire que la possession des écus à la vache portait bonheur. A. S.

—

Ex-libris à déterminer, signé Regnault (XLV, 54). — C'est bien le collier de l'ordre du Mont-Carmel à Saint-Lazare qui entoure l'écu en question. On trouvera probablement les armoiries cherchées dans un des volumes du *Bulletin héraldique de France*. Cette publication a publié les armes des chevaliers de ces ordres réunis, dans les volumes de 1895 et 1896. Je ne les ai pas sous la main. Je sais qu'une année de ce recueil est restée en arrière. LA COUSSIÈRE.

*
* *

L'armoirie signée Regnault est bien un ex-libris. C'est celui de Chabannes La Palice. Il n'est pas rare. Un exemplaire a figuré à l'Exposition de 1900. Depuis, j'en ai possédé deux autres.

Cette pièce a été l'objet de doutes pour quelques amateurs inexpérimentés, parce que sa forme est peu usitée ou peu commune.

Il en est ainsi de quantité d'ex-libris; dans ce genre de gravure, chacun ayant composé ses modèles suivant les goûts du temps, ses fantaisies, sa volonté.

Il s'agit de parcourir quelques registres à la bibliothèque Nationale pour se convaincre des bizarreries et des caprices des auteurs et des graveurs.

A. SAFFROY.

—

Le médailleur J. P. Droz (XLIV). — A défaut de renseignements plus complets, je puis indiquer à M. Etienne Bourgey l'ouvrage de Bolzenthal, *Kunstgeschichte der modernen médaillen Arbeit*, Berlin 1840 ; l'auteur signale La Chaux-de-Fonds en Suisse, comme le lieu où naquit Jean Pierre Droz en 1746. Après un séjour à Paris où il fit ses premières études de gravure et où il composa plusieurs médailles remarquables, Droz se rendit en Angleterre, après quoi il revint en France où il mourut en 1823. Les pièces qui lui ont valu son grand renom, sont entre autres un grand médaillon de Napoléon Ier d'après le buste de Chaudet, la médaille de la paix de Lunéville et d'Amiens, celle de la flotte de mille bateaux qui étaient destinés à une invasion de l'Angleterre.

Droz a également gravé l'avers de la médaille du séjour de Pie VII en France, le revers de celle de la Paix de Tilsitt, ainsi qu'un grand nombre de jetons.

Son œuvre capitale est la série des quinze superbes médailles, dite « Série de la Grande Armée », gravée en collaboration avec Dominique Vivant-Denon (1825). C'est volontiers que j'enverrai à M. Bourgey des empreintes de cette dernière collection, ainsi que d'autres œuvres du même artiste faisant partie de mon médaillier. VALLEYRES.

—

Virescit vulnere vir (XLIV ; XLV, 13). — Le dernier mot est très probablement tronqué. Il faudrait le compléter ainsi :

Virescit vulnere virtus

et nous aurions la devise que Marie Stuart accompagnait de la figure suivante : Un cep de vigne ayant deux branches, l'une chargée de pampres et de raisins, l'autre stérile et désséchée que commence à tailler un bras issant d'une nuée.

La même devise, appartenant au cardinal Du Prat, avait pour *corps* : Un homme qui foule aux pieds une plante d'oseille. (Le P. Anselme).

Elle est aussi attribuée aux familles Barnett de Leys, Stewart de Galloway, de Sevin. Les Virot, les Vassan l'écrivaient presque de même : *Virtus vulnere virescit* (A. Chassant et H. Tausin)

Quant à la traduction demandée, elle n'est pas sans difficulté, notre langue étant loin de se prêter à l'énergique concision des épigraphes latines. Faute de mieux, je proposerai celle-ci :

Par revers, vertu reverdit.

On pourrait répéter à ce propos ce que je ne sais plus quel auteur disait de la gloire : Elle ne reverdit pas seulement, elle refleurit. F. BL.

—

Prieuré de Cerfroid (XLV, 54). — Le supérieur de ce couvent était ministre supérieur général et chef de l'ordre des Trinitaires ; il avait droit aux insignes abbatiaux. Aux derniers siècles, il ne résidait plus là et était allé habiter la maison des Mathurins, à Paris, ayant institué à Cerfroid (qu'on écrivait alors Cerfroy) un prieur, lequel était de droit *custos*, et un sous-prieur.

Cerfroy se trouvait dans la paroisse de Brumetz, autrefois du diocèse de Meaux, aujourd'hui dépendant du département de l'Aisne.

Les documents sur ce monastère ne fournissent pas, à ma connaissance, le nom de Colin de La Chapelle parmi les religieux qui l'ont habité au XVIIIe siècle et où ils étaient en 1730, au nombre de 12, dont 8 pères, 2 frères convers et 2 frères « à chapeau ». En 1789, il y avait encore 8 trinitaires dont j'ai les noms, y compris le prieur Louis Jacquot. Dans un titre de 1791 se trouve cité Pierre Chauvier « ci-devant général de l'ordre », dont le portrait a été gravé par Duponchel, in-fol. d'après Kymli. Ce fut le dernier ministre général. La liste de ses prédécesseurs de 1198 à 1730 se trouve dans le 1er volume (page 566) de l'*Histoire de l'Eglise de Meaux* par Dom Toussaint Du Plessis (1731, in-4°). T. L.

—

Jean Delpech, marquis de Méréville (XLIII). — Jean Delpech devint propriétaire du comté de Méréville, près Etampes, par adjudication qui lui en fut faite le 22 août et le 16 septembre 1698, et en vertu de la main levée donnée par les créanciers de la famille des Monstiers qui précédemment avait possédé cette seigneurie pendant cent onze ans. Le comté valait alors 8000 l. de rente.

Jean Delpech appartenait à une famille d'origine toulousaine. Son père avait été fermier général et lui-même était, depuis le 16 juin 1691, conseiller du roi en la Cour du Parlement et chevalier.

En 1709, Louis XIV érigea Méréville en marquisat « en considération, disent les lettres patentes, des bons, fidèles et agréables services que notre amé et féal Jean Delpech nous rend depuis plusieurs années dans les fonctions de sa charge de nostre conseiller en nostre cour de Parlement de Paris, ainsi que le sieur Delpech son frère, nostre premier avocat général en nostre Cour des aydes de Paris, et le sieur Delpech, leur père, lequel nous a donné des preuves de son zèle, de son affection et de son attachement à nostre service dans les différents emplois que nous lui avons confiez. »

Le long procès soutenu pendant 35 ans par Jean Delpech, contre les dames de la maison royale de Saint-Cyr au sujet de la seigneurie d'Angervile, a déjà été signalé ici. Contentons-nous de dire que l'arrêt de la Chambre des comptes prononcé en 1736 formulait une transaction. Or, le nouvel historien de la seigneurie de Méréville fait remarquer que la supérieure de Saint-Cyr crut n'avoir pas perdu, tandis que le marquis prétendit avoir gagné.

Jean Delpech a écrit une *Dissertation sur les droits des souverains touchant l'administration de l'Eglise*, opuscule in-12 imprimé à Londres. Il prit parti dans les querelles du jansénisme et publia encore à ce sujet : *Les bornes de la puissance ecclésiastique et civile, avec un sommaire chronologique des entreprises des papes.* Il mourut le 2 août 1737.

Il laissait de son mariage avec Anne-Geneviève Boisson plusieurs fils et une fille qui a épousé Pierre-Nicolas Bertin, trésorier général de la Chambre des revenus casuels et deniers extraordinaires. Mme Bertin devenue en 1741 seule propriétaire de toute la seigneurie de Méréville, mourut en 1755. — Une de ses filles, Madeleine fut la duchesse d'Ossuna. Une autre, Jeanne, épousa Philippe-Antoine-Gabriel de la Tour du Pin de la Charce auquel elle apporta le marquisat de Méréville ; mais celui-ci le vendit, en 1784, à Jean-Joseph Laborde, banquier de la cour.

Tels sont les renseignements que nous fournit le travail publié tout récemment par M. l'abbé Bernois, sous le titre de *Histoire de Méréville et de ses seigneurs*, au tome IX des *Annales de la Société historique du Gâtinais.* O. DE STAR.

—

Bignon (XLV, 9). — Le Bignon dont parle Métra dans sa chronique est certainement l'abbé Bignon (1662-1743), Jean Paul, neveu du comte de Pontchartrain, bibliothécaire du roi, membre de l'Académie française, etc. C'était un homme d'un mérite reconnu dans l'Europe, et protecteur des sciences, a dit de lui Voltaire. Rousseau avait fait contre Bignon quelques mauvais vers. Voltaire prit sa défense: Il y a, dit-il, (note *Temple du Goût*, 1733.) dans les œuvres de Rousseau une mauvaise épigramme contre M. l'abbé Bignon, qui est regardé dans l'Europe, depuis

quarante ans, comme le protecteur le plus zélé des lettres. Rousseau a tâché, dans cette épigramme, de tourner en ridicule une vertu si respectable ; et voici comme il définit ce sage prélat, bibliothécaire du roi :

C'est celui qui sous Apollon
Prend soin des haras du Parnasse,
Et qui fait provigner la race
Des bidets du sacré vallon.

E. M.

—

Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France (1665-1672) (XLV, 2, 119). — Le testament de Jean Talon du 29 avril 1694, insinué le 11 février 1695, se trouve aux Archives nationales de Paris, dans le registre Y, 38 des Insinuations au Châtelet de Paris, folio 78, verso 80.

Emile Fourchy, notaire à Paris, dont parle Jal, a pour successeur actuel Me Marcel Eugène-Clément Cocteau, boulevard Saint-Germain 242, Paris. L'acte passé en 1669 par François, Jean et Nicolas Talon, a dû être reçu par Jean Néra, notaire au Châtelet de Paris, du 14 mars 1667 au 9 septembre 1685 et prédécesseur desdits Cocteau et Fourchy. La réponse aux autres questions posées nécessiterait d'assez longues recherches.

Th. Courtaux.

—

Famille de Balaguer (XLV, 56). — Il existe en France une famille Balaguier qui porte : *d'or à trois fasces de gueules*, mais en Espagne, existent deux familles Balaguer. La première qui est aragonaise ou catalane porte : *d'argent à trois ballots cylindriques de couleur brunâtre, liés de cordes et couchés ;* la seconde porte : *coupé : au 1 parti : A. de gueules à trois étoiles d'argent ; B, de gueules à trois boules d'azur ; au 2 d'azur à une mer d'argent agitée de sable.* (Rietstap).

P. A. du C.

* *
*

Poncet de Balaguier fut reçu chevalier de Rhodes en 1522.

C'est une maison de Rouergue (dont Guillaume, croisé en 1248), qui subsistait à fin du XVIIIe siècle et que l'on croit éteinte. Armes : *d'or à trois fasces de gueules.*

Madel.

Famille de Luchet et de Durfort (XLV, 5, 124). — Le marquis de Luchet (J. B. L.) est un publiciste connu de la fin du XVIIIe siècle. Il a collaboré, entre autres ouvrages, avec le comte de Mirabeau, le comte de Rivarol et Choderlos de Laclos, à la *Galerie des Etats généraux* et à la *Galerie des dames françaises* (qui en est la suite), S. L. 1789-1790, 3 part. en un vol. 8° « Cet ouvrage, dit Barbier, se distingue de la foule des brochures de cette époque par le talent d'exposition et l'impartialité des portraits qui y sont tracés. »

Les cors de chasse des armoiries de cette famille constituent des armoiries parlantes : cet instrument se dit « huchet » en langue héraldique. Il me semble que ce ne serait pas chose impossible que d'écrire à M. Lecoq de Boisbaudran, savant fort connu à Paris et amateur distingué de musique, ce qui ne l'a pas empêché de découvrir le *gallium*, métal nouveau.

Les Durfort de Lorges et de Montgomery ont leurs généalogies dans tous les ouvrages spéciaux ; ce nom d'Astugue, qui a une saveur pyrénéenne, pourrait appartenir à la branche languedocienne.

Cz.

*
* *

M. Lecoq de Boisbaudran, membre correspondant de l'Institut, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Paris le 30 janvier 1902.

Monsieur,

Je reçois le N° du 10 janvier de l'*Intermédiaire* et j'y vois une question relative à la famille de Luchet.

Ce n'est pas moi qui ai épousé une demoiselle Bernard de Luchet ; mais mon grand-père « Barthélemy Lecoq de Boisbaudran » avait épousé, un peu avant la Révolution, une demoiselle de Luchet.

Vous voyez, Monsieur, qu'il y a eu simple confusion de dates et de personnes, mais il est exact de dire que les familles Bernard de Luchet et Lecoq de Boisbaudran se sont alliées.

Espérant vous être agréable en vous donnant ces petits renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Boisbaudran.

—

La famille de la Baume de Montrevel (XLIV ; XLV, 64, 123). Il convient de retenir un certain nombre de faits sur le compte des Montrevel qui, au témoignage

d'un de nos contemporains(1)« remplissent l'histoire de la Bresse pendant les deux derniers siècles ». Le 2 novembre 1652, Ferdinand de la Baume, comte de Montrevel, intervint d'une façon odieuse contre le présidial et la maréchaussée de Bourg en faveur de comédiens ambulants dans un conflit qui ensanglanta les rues de la ville. Contre toute justice et toute raison, le présidial dut s'humilier devant le lieutenant général du roi en Bresse, comte de Montrevel Je renvoie pour cet épisode de l'histoire de Bourg, à l'étude de M. Claude Perroud dans les *Annales de la Société d'émulation de l'Ain* (1868), et pour tout ce qui concerne la famille de Montrevel à l'ouvrage de M. Jarrin : *La Bresse au* XVIIIe *siècle.* Dr A. LAMOUREUX.

* * *

Il y a, à Montpellier (Hérault), rue Marceau, n° 14, une pension de jeunes filles dirigée par une demoiselle de la Baume de Montrevel. Il est permis de penser qu'elle doit être de la famille qui intéresse notre collaborateur M. Ross et, sans doute, en s'adressant à elle, il pourrait avoir quelques renseignements.

Comment se représente dans un écusson *une baume* ou *grotte* ? N'ayant point trouvé ce meuble dans le *Dictionnaire de la science du Blason*, pourtant si complet, que le vicomte O'Kelly de Galway vient de faire paraître, je serai bien aise d'être instruit à cet égard. XVIB.

* * *

La famille de Puy-Montbrun s'éteignit par le décès de Raymond, marquis du Puy-Montbrun, qui n'avait eu que deux filles, l'une mariée au comte de Cotton, l'autre au comte de Rocher de Labaume. Les enfants issus de ces deux unions obtinrent, par décret du 7 avril 1866, l'autorisation de relever le nom des du Puy-Montbrun.

M Louis de Rocher de Labaume, marquis du Puy-Montbrun, habite soit l'hôtel du Puy-Montbrun à Montélimar (Drôme), soit le château de Chartroussas, commune de La Garde-Adhémar (Drôme).

La maison de la Baume-Montrevel n'a pas la même origine que celle des Rocher-de-Labaume. LN. G.

(1) L. de Combes: Le *présidial de Bourg.*

Quelle était la femme de Raymond de Ségur, morte en 1836 (XLIV ; XLV, 127). — Dans l'article du duc Job, colonne 127, lig. 27, lire *Mme Swetchine* au lieu de *M. Swetchine.* Ligne 39, lire *1845* au lieu de *1875.* Et à la ligne qui suit, ne pas tenir compte de la date *1889* mise entre parenthèses.

—

Les frères d'Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire (XLV, 56). — 1° L'aîné, qui prit le nom de Geoffroy-Dumortoux parce qu'il épousa Mlle Dumortoux, succéda à ses beaux-parents dans leur commerce de rouennerie et épicerie faubourg Saint-Pierre, à Etampes. Il eut deux filles dont l'une épousa le notaire Narcisse Venard et l'autre un M. Barré qui fut président du tribunal de Rouen et cousin d'un autre Barré, gendre de Narcisse Venard.

2° Geoffroy du Port (promenade d'Etampes) épousa à Etampes une demoiselle Denizet, eut à Paris un commerce de sucre en gros, laissa trois enfants : deux fils dont un marin mort célibataire, une fille qui fut la mère de madame Edmond About ; le dernir fils, magistrat et marié, est mort, je crois, sans laisser d'enfant.

3° Geoffroy Saint-Hilaire (village près d'Etampes).

4° Geoffroy-Maisonrouge, vit obscur et meurt sans postérité.

5° et dernier, Geoffroy-Château, officier, tué en duel, laisse une veuve et deux garçons, magistrats tous les deux, l'un président à Bernay, l'autre juge à Paris. Celui-ci seul a deux enfants. J'ignore ce qu'ils sont devenus.

Enfin il y a eu une demoiselle Geoffroy, de chétive apparence, alors que ses frères étaient tous beaux hommes, qui ne s'est jamais mariée.

UN VIEIL ETAMPOIS.

—

Un auteur de la famille Montault à déterminer (XLI). — Dans le n° du 22 juin 1900 de l'*Intermédiaire*, on demande des renseignement sur l'auteur des *Amours de Colas*, comédie loudunoise faite en 1691 par M. de Montault. Je ne sais si Mgr Barbier de Montault (1) a ré-

(1) Mgr de Montault n'a pas répondu.

pondu à cette question qui m'intéresse particulièrement, car je serai très désireux de me procurer ces *Amours de Colas*, le Montault dont il s'agit doit être Daniel de Montault, procureur du roi, notaire royal, receveur général des consignations du baillage, siège royal, prévôté, élection, grenier à sel, maréchaussée, justice royale et justice seigneuriale de Loudun. Son fils a laissé des manuscrits très curieux sur ses amours. Je n'en possède qu'un, il est intitulé: *Mémoire des amours du sieur de Montault, — à Loudun chez monsieur* *** MDCCXXVIII. Cet ouvrage est dédié à Mlle Suzanne Briant de la Garenne, qu'il appelle Suzon, fille de François Briant sieur la Garenne et conseiller du roi, commissaire aux montres de la maréchaussée du Loudunois, et de Suzanne Maurat. Le manuscrit relié veau ancien comportait deux volumes, mais je ne possède que le premier; je serais très désireux de savoir où je pourrais me procurer les *Amours de Colas*, comédie Loudunaise du sieur de Saint-Long. Lisez de Montault, 1691. Etant descendant direct de la famille de Montault dont je possède tous les papiers.

B. de Rollière.

—

La comtesse de Hatzfeldt (XXXVI).

Le comte de Hatzfeld, ambassadeur d'Allemagne en Angleterre, est mort hier matin à Londres... Paul Melchior Gustave de Hatzfeld, né le 8 octobre 1831, était le fils du comte Edmond et de la comtesse Sophie, née de Hatzfeld divorcée en 1840 en des circonstances qui firent beaucoup de bruit. Il s'agissait d'un coffret contenant des documents de haute importance, que la comtesse Sophie avait soustraits à la maîtresse de son mari pour les donner à Lasalle, le chef des socialistes allemands, qui était son amant et avec lequel elle vécut jusqu'en 1864, époque de la mort du célèbre révolutionnaire.

Le comte Paul de Hatzfeld épousa à Paris, en 1863, miss Hélène Isabelle-Suzanne Moulton. Divorcé, il se remaria avec elle en octobre 1888. De ce mariage naquirent le comte Hermann de Hatzfeld et deux filles : la comtesse Maximilien de Hohenlohe-Œhringen morte il y quelques mois, et la princesse Frédéric Karl de Hohenlohe-Œhringen, si connue dans le monde parisien.

(*Figaro* du 23 novembre 1901).

Nauroy.

—

Quand et comment mourut Volange ? (XLIII). — M. Lyonnet indiquait naguère la présence, à Milan, au théâtre Carcano, en août 1806, de l'acteur Volange, — le créateur du rôle de Janot, 27 ans auparavant. Volange, dit-il, avait alors 50 ans, il était accompagné de sa femme, de sa fille Minette et de son fils Louis, âgé de 12 ans, qui jouaient dans sa petite troupe.

Nous pouvons ajouter qu'un mois plus tard, cette troupe donnait des représentations dans le département de Seine-et-Marne. Le 1er octobre 1806, M. Lagarde, préfet, la recommandait en ces termes au sous-préfet de Provins :

Une troupe de comédiens sous la direction de Volange père vient de passer quelque temps à Melun ; elle se propose de parcourir successivement les chefs-lieux de sous-préfecture de ce département et a témoigné le désir de vous porter une lettre de ma part, avec laquelle elle peut se présenter à vous avec plus de confiance. Je la leur (*sic*) donne volontiers. Je me fais un plaisir de vous témoigner qu'ils ont tenu à Melun une bonne conduite et que les représentations qu'ils ont données ici ont été goûtées. Je suis porté à croire qu'ils s'efforceront également chez vous de mériter les suffrages du public et la protection de l'autorité.

Je ne trouve nulle part le prénom de cet acteur, — et son nom lui-même n'était-il pas un pseudonyme pris pour le théâtre ?

En tout cas, celui qu'on appelait en 1806 Volange père, était lui-même fils d'un acteur du même nom, qui en 1780 allait jouer à l'occasion sur des théâtres de société établis dans maints châteaux. Il avait été ainsi, avec son fils, au château de La Brosse-Saint-Ouen, chez le duc de Montmorency, — et M. Th. Lhuillier (*Le théâtre dans la Brie au* XVIIIe *siècle ;* congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements, impr. Plon, 1896, in-8°) cite une lettre écrite de Chartres le 4 octobre 1780, par Volange fils à la duchesse de Montmorency, pour lui offrir de nouveau ses services. On voit là que son père devant aller à La Brosse vers le 20, il se propose de le suivre, — et il termine sa lettre en se disant modestement « le plus zélé de tous les acteurs, mais le moins habile ».

Est-ce Volange père ou Volange fils (alors âgé de 25 à 26 ans) qui avait créé le rôle de Janot aux Variétés amusantes en 1779 ?

M. Lhuillier dit que le fils, directeur de troupes courant la province, eut surtout le talent d'attirer le public par les titres et sous-titres singuliers des pièces de son répertoire. X.

—

Le beau Brummel et Barbey d'Aurevilly (XLV, 105). — *Du Dandysme et de Georges Brummel* existe en anglais (London : J. M. Dent et C°, 67 S. Jame's Street, S. W. 1867), traduit par M. Douglas Ainslie, d'après la plaquette de Trebutien.

La 2me édition (Poulet-Malassis, 97 rue de Richelieu, 1862) contient une préface que le traducteur anglais ne donne pas, et à la dédicace à son ami César Daly, de 1844, Barbey d'Aurevilly ajoute quelques lignes : « Eh bien, cette dédicace d'il y a « dix-sept ans, je n'en changerai pas un « seul mot aujourd'hui, et c'est la pre- « mière fois que dix-sept ans n'auront « rien changé à quelque chose... », etc...

J'ignore s'il a jamais été question en Angleterre des motifs qui incitèrent Bar-Bey d'Aurevilly à écrire son *Brummel*, une de ses œuvres les plus distinctives et pour laquelle il fallait tout à la fois son élégance et son originalité.

Mais Brummel habita Caen un certain temps avant d'y mourir lamentablement au Bon-Sauveur, et c'est à Caen que peu d'années après, Barbey d'Aurevilly fit son droit. De là son attention éveillée sur « cet homme frivole et qui avait passé pour « le type le plus accompli de la frivolité « élégante, dans une société difficile ».

Et puis Byron l'avait nommé !

L. R.

—

Mlle Agar (XLV, 1, 128). — Les renseignements donnés sur elle dans le n° du 10 janvier sont tous inexacts. Ayant eu à écrire, en 1897, la biographie d'Agar dans mon volume : *Les Dauphinois dans la Caricature*, je me trouvai en présence de telles contradictions sur ses origines que je perdis six mois en vaines recherches : *quatorze* lieux de naissance me furent indiqués ! Agar avait pris elle-même mille précautions pour se rajeunir et parents ni amis intimes ne savaient plus rien de précis sur elle. Je suis arrivé à trouver la bonne piste, au moment où j'étais amené à chercher du côté de... l'île Maurice !

La grande tragédienne est née à Sedan, le 18 septembre 1832, et elle est enregistrée sous le nom de CHARVIN (Marie-Léonide). Son père, maréchal des logis au 8e régiment de chasseurs à cheval, était né à Faramans (Isère) et sa mère, Marie Fréchuret, à Vienne. Ainsi s'établissent ses origines dauphinoises.

Je vous envoie pour M. H. Lyonnet une coupure de ma notice. Il trouvera là, in extenso, l'acte authentique qui met fin à tant de légendes amusantes. (1)

PAUL GUILLEMIN.

—

Le général Joubert, commandant en chef l'armée transvaalienne (XL ; XLI ; XLIV ; XLV, 127). — Parmi les ouvrages les plus importants qui ont été publiés dans les revues sur le général Joubert, il est bon de signaler un rarissime opuscule, de M. Brothier de Rollière, au château de la Rollière, par Morthemer (Vienne), tiré à 25 exemplaires seulement. Edition de 1900 épuisée. Intitulés : *Emigration des Poitevins au Transvaal en 1686*, dans lesquels on trouve les vraies origines du général Joubert. E. RUDIT.

—

Les Maures en Maurienne (XLIV). — Le village de Bessans, dans la haute Maurienne, est célèbre par ses ânes. Tout le monde, hommes, femmes, enfants, monte à âne pour la moindre sortie.

Une tradition locale veut que la population descende d'un groupe d'arabes refoulés entre le Mont-Cenis et l'Iseran et qui aurait gardé les traditions *âniéres* de l'Orient. A. D.

—

Eglises communes aux catholiques et aux protestants (XLV, 55, 141). — En 1889, lorsque j'ai visité Wœrth, en Alsace, l'église était affectée aux services des deux cultes.

C'est comme cela sans doute aujourd'hui. ALBANY.

(1) Le n° du 20 janvier contient le renseignement que donne aujourd'hui M. Paul Guillemin ; il lui a même été emprunté.

*
* *

Dans la première moitié de l'année 1870, je visitai l'église d'Héricourt près de Montbéliard ; elle servait alors aux deux cultes. Le chœur était entièrement réservé aux catholiques ; en avant de la balustrade, une table servait au pasteur pour y déposer la Bible pendant les offices protestants.

A. B.

*
* *

L'Eglise du Saint-Esprit à Heidelberg est divisée par un mur entre les catholiques et les protestants, qui adorent, sous le même toit, mais aux bouts opposés.

SAINT MÉDARD.

*
* *

Dans son étude sur les *Cloches protestantes*, Henri Gelin cite un édifice servant encore, en France, aux exercices des deux cultes.

LÉDA.

*
* *

Je crois me souvenir que l'église d'Héricourt (Haute-Saône) servit aux deux cultes pendant assez longtemps. Il en fut ainsi pour plusieurs églises du pays de Montbéliard.

A. D.

*
* *

Il y a fort longtemps, passant à Francfort-sur-le-Mein, j'ai vu une église qui servait aux deux cultes. Cela se rencontre encore parfois en Allemagne.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

A Interlaken, l'église est commune.

Je ne rappellerai que pour mémoire les églises de Jérusalem et de Bethléem, contenant une multitude d'autels contigus appartenant aux divers cultes chrétiens ; la pierre tombale du Saint-Sépulcre est absolument commune aux Romains, aux Arméniens et aux Grecs, qui y célèbrent la messe alternativement.

G. GONDINET.

*
* *

En 1867, le gros bourg de Munster, chef-lieu de canton du département du Haut-Rhin, ne possédait qu'une église. Dans cette église, en forme de croix latine, le curé catholique disait sa messe. La messe terminée, on tirait deux grands rideaux qui venaient masquer l'autel, placé au fond de l'église : celle-ci, par cette simple manœuvre, se trouvait transformée en temple protestant, où le pasteur montait en chaire, et où les fidèles chantaient leurs psaumes.

Je ne sais si cette pratique, pleine de bonhomie et de tolérance, subsiste encore.

T. G.

—

Les clous de la Passion (XLIV, XLV, 69). — Les fouilles exécutées au Forum romain en 1900, sous la savante et sagace conduite de M. le commandeur G. Boni, ont mis au jour l'église de Santa Maria Antiqua.

Je ne puis ici m'étendre sur cette découverte, l'une des plus importantes qui ait été faite pour l'histoire de la peinture en Italie.

L'église est décorée de fresques, et par une fortune rare, on sait l'époque où certaines de ces peintures ont été faites.

Par exemple, dans une chapelle du chœur, le pape Zacharias (pontificat 741-752) est figuré en nimbe carré — ce qui prouve qu'il était vivant au moment où la fresque a été peinte — et de plus son nom est inscrit à côté de son effigie.

Parmi les peintures de cette chapelle, j'ai été frappé par une *Crucifixion* absolument remarquable comme expression, dessin et couleur.

Le divin crucifié, revêtu d'une longue robe bleue avec galons jaunes, est attaché sur la croix avec quatre clous, c'est-à-dire les pieds séparés ; il est vivant encore ; la tête légèrement inclinée a une expression de tristesse, mais non d'angoisse ; toute la physionomie est empreinte d'une douleur résignée.

Voilà donc un Christ crucifié, authentique du VIII[e] siècle à quatre clous, comme on dit en Italie.

L'usage a continué longtemps de le représenter ainsi ; puis on a figuré le Sauveur mort ; mais toujours attaché avec quatre clous, enfin on a adopté les pieds croisés, au XIII[e] siècle : cependant la coutume précédente a persisté dans quelques cas isolés, tous les peintres n'étant pas au courant des prescriptions pontificales.

GERSPACH.

*
* *

Les historiens de l'art ecclésiastique ont soutenu qu'antérieurement au XII[e] siècle, les pieds du Crucifié étaient représentés attachés à la croix par deux clous. Primitivement, les signes d'agonie étaient sup-

primés ; la tête de N. S. portait une couronne royale et le corps était vêtu d'une robe longue jusqu'aux pieds : *Regnavit a ligno Deus.*

Peu à peu les artistes introduisirent les traits réalistes, ils placèrent les pieds l'un sur l'autre et les fixèrent d'un seul clou. Pourquoi ? Je ne saurais le dire, sans doute par égard pour le symbole. Il y avait alors trois clous qui accomplissaient la volonté éternelle des trois Personnes divines.

Te, fons salutis, Trinitas,
Collaudet omnis spiritus,
Quibus crucis victoriam
Largiris adde præmium

Dans *Sacrum commercium Beati Francisci cum Domina Paupertate*, ouvrage de 1227 que M. Montgomery Carmichael a récemment traduit en anglais, je trouve dans une prière de saint François pour se procurer la sainte pauvreté, le passage qui suit :

Thy own Mother... could not by reason of the height of the Cross reach up unto thee, but the Lady Poverty in all her penury, like a most dear servitor, did there hold thee in an ever closer embrace, and join herself more and more nearly to Thy sufferings. For the which reason she did not wait to smooth thy Cross nor, is it thought, did she even make sufficient Nails for Thy Wounds, nor sharpen or polish them, but furnished *three only*, all rough and jagged and blunted.

C'est à peu près « Votre Mère... ne pouvait pas vous toucher parce que la croix était trop haute, mais la Dame de Pauvreté,dans toute son indigence,comme serviteur bien aimé, vous a supporté dans un embrassement serré et s'unit toujours plus à vos souffrances. C'est pourquoi elle n'a pas arrêté d'aplanir votre croix ni même — on le suppose — fabriqué assez de clous pour vos plaies,ni ne les aiguise ; mais elle en a fourni *trois seulement* qui étaient rudes, déchiquetés et émoussés ».

Ce sont les trois clous qu'on voit aujourd'hui parmi les emblèmes de la Passion dans nos églises.

Les traditions touchant le nombre des clous trouvés avec la croix à Jérusalem par sainte Hélène ne sont pas d'accord. L'Eglise en a maintenant vingt-cinq au moins, dont trois montrés à Notre-Dame de Paris. Plusieurs d'entre eux doivent être des modèles de quelque chose que nos ancêtres tenaient pour vrai ; ou des clous qui ne contiennent qu'une portion qui soit authentique. La couronne célèbre de Lombardie conservée à Monza consiste en un anneau d'or qui incorpore un cercle de fer, fait, dit-on, d'un des clous originaux, inventé au IVe siècle. SAINT-MÉDARD.

* * *

Je vois que plusieurs de nos collaborateurs rééditent de bonne foi cette vieille erreur qui consiste à croire qu'un des clous de la Sainte-Croix a servi à consolider à l'intérieur la couronne de fer ! Ils ne sont allés jamais, sans doute à Monza, et n'ont pas payé la lire d'usage pour voir la couronne et le clou. Ils en seraient revenus désillusionnés. Il y a beau temps, du reste, que les archéologues italiens ont fait justice de cette légende.

Je demanderai la permission aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de les conduire à la bibliothèque de Bréra, à Milan.

Remontant à l'année 844, Muratori, qui semble être le plus fort sur la question, nous laisse d'abord entendre que l'usage de la couronne de fer — qui est en or — n'était pas encore introduit dans les cérémonies du couronnement des rois d'Italie à Milan, Monza, Pavie « ainsi que je l'ai prouvé jadis, ajoute-t-il, dans une brochure consacrée à la question ».

Les *Novelle Litterarie* de Rome ne disent pas le contraire, et le P. Catalani, dans son *Giornale di Roma* n'ajoute aucune réflexion. Voilà, certes, des ecclésiastiques bien peu chauds alors qu'il s'agit d'une relique si vénérée. Mais voici qui va devenir beaucoup plus explicite : Muratori, déjà cité, parlant du couronnement de Charles Quint, en 1530, et du transfert de la couronne de fer de Monza à Bologne, dit textuellement : « *fu messo il ferro per di dentro per tener la forte.* » « Le fer fut mis en dedans pour la renforcer. » Et il dit encore : « Personne ne songea alors que ce fer pût être un clou de la Passion du Seigneur. »

Ouvrons à présent les *Memorie del Regno dei Logobardi*, Venise, 1753, p. 139, note XXXV : « La couronne *ferrée* est ainsi appelée d'un cercle de fer noblement ouvragé qui l'environne intérieurement. Les habitants de Monza gardent la ferme opinion que ce cercle est formé d'un des quatre clous de la Sainte-Croix... Mais comme cette particularité ne fut pas

notée par les anciens, et a pris seulement naissance dans ces derniers temps, on ne doit pas y accorder une entière croyance. »

Quant à l'historien Pietro Verri (1783) il donne des preuves qu'en 961, on n'en faisait aucun cas. Je n'ignore pas que le brave chanoine de Monza, Angelo Bellani, dédiait en 1819 un opuscule au Prince Rainieri sur l'authenticité et sainteté de la célèbre couronne! Bref, après des voyages à Monza et à Milan, j'avais traité le sujet dans la *Nouvelle Revue Internationale* puis, dans mes *Excursions historiques et litteraires* et je n'y pensais plus guère lorsque je lis dans la *Corriere della sera* du 21 janvier 1902: « la couronne de fer suivant de nouvelles inductions ». Il s'agit d'un article de M. le Prof. Venturi, publié dans la *Nuova Antologia* du 1 janvier 1902, lequel semble voir dans la couronne de fer un ancien diadème flexible auquel on ajouta un cercle de fer pour lui donner de la rigidité. Nous voilà loin du Clou de la Passion !

H. LYONNET.

—

Zizim — le lieu de son internement en France (XLIV, XLV, 71). — Les habitants de Bourganeuf appellent encore Tour de Zizim la superbe tour coiffée d'un toit aigu, flanquée de machicoulis, aux parois taillées en pointe de diamant, qui flanque le château. Ils prétendent que le malheureux prince y aurait installé un hammam à la mode de Constantinople.

A. D.

—

Louis XVI et les Suisses, au 10 août 1792 (XLV, 1) — L'ordre remis par Louis XVI au capitaine de Dürler a été publié en fac-simile dans un petit volume devenu assez rare : *Récit de la conduite du régiment des Gardes-Suisses à la journée du 10 août 1792*, par le colonel Pfyffer d'Altshofen, Genève, 1824, in-4° (B. V.P. 641). — Le texte et le fac-simile sont exactement ceux du document conservé au musée Carnavalet et il ne faut pas s'étonner : ce document est bien celui que Chateaubriand a vu en 1832, le même que le colonel Pfyffer a publié, le même encore que l'on a pu voir à Lucerne.

Il est à Paris depuis le 27 juillet 1886. A cette date, M. Jules Cousin, alors conservateur du musée Carnavalet, l'acquit de M. L. G. Pacquemont de Trooz, chef de bureau au comptoir d'escompte de Paris, agissant, je crois, au nom de M. Félix Schumacher. La vente fut consentie sous toutes garanties d'authenticité, et pour preuves à l'appui, le vendeur remit à M. J. Cousin plusieurs pièces certifiées par M. Dagobert Schumacher, avocat à Lucerne, petit-fils du général de Dürler, qui, étant capitaine, l'avait reçu de Louis XVI. En outre, le vendeur remit deux lettres écrites en 1795 par le duc de Berry et Louis XVIII au général de Dürler, pour le remercier de ses services.

L'authenticité du document de Carnavalet est donc d'autant plus incontestable que c'est celui de Lucerne. E. B.

—

Un contre-seing de la reine Marie-Antoinette (XLV, 49, 133) — M. Campan peut bien avoir fait la faute au mot Lamballe. Au siècle dernier, on portait peu d'attention à l'orthographe des noms. Quant à l'authenticité de la pièce, bien malin celui qui aurait imité ainsi un original, d'autant plus qu'il revint d'un bon marché exceptionnel à son possesseur.

A. S.

—

Prisonniers de guerre anglais en France (XLV, 8), — Un de mes parents d'Angleterre, Henry Cz , cousin-issu de germain de mon grand-père, banquier à Londres, vint avec sa famille en France, en avril 1803, dans l'intention de revoir les membres français de sa famille et les correspondants de sa maison, ayant l'intention de passer deux ans en France ou sur le continent.

Il n'alla pas bien loin ; le 23 mai, un officier de police se présente à son domicile à Paris, et lui enjoint de comparaître à l'état-major dans les 24 heures. Un article du *Moniteur* lui indique le motif de cette étrange convocation.

Tous les Anglais liés au service militaire ou susceptibles de servir dans la milice de 18 à 60 ans, seront arrêtés et traités comme prisonniers de guerre.

Par l'utile intervention d'un ami influent, le général Junot, chef de l'état major impérial, exila mon parent et les siens à Genève, où ils eurent la joie de retrouver une partie de leur famille, entre autres,

leur oncle paternel, Charles-Louis Cz, maire de Satigny, sous l'empire. Meaux, Melun, Verdun, Fontainebleau, furent les lieux d'internement choisis pour les Anglais arrêtés en France.

Le récit, sous forme de journal, de mon cousin, est fort intéressant, car il touche, de 1803 à 1810, à la politique, à l'administration, aux arts, aux lettres, à la société de l'Empire et de l'émigration plus ou moins forcée. Peut-être le publierai-je un jour, aussi bornerai-je là cet extrait. — En garnison à Briançon, mon fils retrouva en 1888, un cadran solaire gravé sur ardoise par un prisonnier anglais, daté 1812, portant la fameuse sentence *Smile Britannia* et quelques mots d'imprécations à l'adresse de Napoléon.

Notre parent ne rentra en Angleterre, après s'être évadé de Genève, que le 16 juillet 1811, c'est-à-dire huit ans après son départ de Londres pour un voyage de plaisir. Cz.

Je suis à la disposition de « Politician » pour répondre aux questions qu'il pourrait me faire à propos de mon manuscrit, et serai heureux de connaître le résultat de ses recherches.

—

Le sultan Mahmoud II et la famille Bonaparte (XLIV ; XLV, 34). — Je possède un portrait de Aimée Dubuc de Rivery, devenue sultane Validé, mère de Mahmoud II, qui a été gravé par Audibrand en 1846, mais je ne sais de quelle publication il est détaché.

J.-C. Wigg.

—

L'arme de Charlotte Corday (XLIV). — L'arme de Charlotte Corday est un couteau et non un poignard. Toutes les pièces de la procédure (Voir *Charlotte de Corday* par M. Henri de Monteyremar) ne font mention que d'un couteau. La nature de la plaie indique également que la blessure a été faite à l'aide d'un couteau.

Dans le procès-verbal du commissaire de police de la section du Théâtre Français, qui a fait les premières constatations, l'arme de Charlotte Corday est décrite en ces termes :

Ayant jeté les yeux à côté du cadavre, nous avons trouvé un couteau à manche en bois d'ébène, dont la lame, toute fraîche émoulue, nous a paru être teinte de sang et avoir été l'instrument avec lequel ledit Marat avait été assassiné dans son bain.

Charlotte Corday, interrogée, reconnut le couteau et déclara l'avoir acheté le matin, à 8 heures au Palais-Royal et l'avoir payé 40 sols.

Dans la gorge de la répondante s'est trouvée une gaîne en façon de chagrin et servant au couteau avec lequel la répondante a assassiné Marat, et en sa présence nous avons présenté le couteau qui nous a paru y aller.

Dans un second interrogatoire par devant M. Montané, Président du Tribunal révolutionnaire, Charlotte Corday, interpellée sur ce qu'elle a acheté au Palais-Royal le matin du crime, répond qu'elle a acheté... un couteau de table à gaîne, à manche noire, de grandeur ordinaire, pour 40 sols.

Le procès-verbal de la séance où Charlotte Corday comparaît devant ses juges, dit :

Après la déposition des témoins, il a été représenté un couteau de table avec sa gaîne, dont la lame a environ cinq pouces, le manche de bois brun avec virole d'argent, à Charlotte Corday, qu'elle reconnut être celui dont elle s'est servie pour commettre l'assassinat de Marat.

Enfin le jugement de condamnation porte :

« Vu... la déclaration du Jury portant qu'il est constant : 1° que le 13 juillet du présent mois, entre sept et huit heures du soir, Jean-Paul Marat, député à la Convention nationale, a été assassiné chez lui, dans son bain, d'un coup de couteau dans le sein. »

Suivant l'usage, le dit couteau a dû être déposé au greffe du tribunal, puis comme il ne présentait rien de particulier, être vendu dans un lot quelconque de pièces à conviction remises à l'Administration des Domaines. Bodros.

—

Habits retournés (XLIV ; XLV, 33). — Cette coutume a parfaitement été en usage dans l'armée française. Elle doit dater seulement de l'époque à laquelle les troupes ont été casernées (fin du règne de Louis XIV).

Ce qui est sûr, c'est qu'une décision ministérielle du 6 février 1821 prescrit que, dans la caserne, les hommes punis porteront le gilet retourné.

Dès le XVIIIe siècle, les hommes punis étaient signalés à l'attention du sergent de planton à la porte,

« Les bas officiers et soldats consignés à la Chambre seront distingués par une guêtre noire qu'ils auront à la jambe gauche..... » (*Livre d'ordres d'un régiment d'infanterie en 1781*, par le capitaine de la Jonquière).

En 1800, il est prescrit que les hommes punis porteront une guêtre blanche et une guêtre noire.

Cette prescription est renouvelée en 1818. E. G.

—

Bataillon d'Etampes (XLIII). — Le 13e bataillon de Seine-et-Oisie ou 3e révolutionnaire s'est levé par compagnie dans les districts de Corbeil, Etampes, Dourdan, Pontoise, Mantes, etc... du 20 au 29 mai 1793. Les compagnies réunies à Versailles le 7 juin avaient élu pour lieutenant-colonel en premier : Bizet, capitaine de la 1re compagnie et pour lieutenant colonel en 2e : Massiet, lieutenant de la 6e.

Le bataillon part le 9, dirigé sur Brest ; il arriva le 20 à Rennes, d'où il fut appelé à Nantes.

On retrouve ce bataillon à l'attaque du camp des Naudières, le 5 septembre 1793. Il sert à former, le 26 novembre 96, la 86e demi-brigade de 2e formation.

Il se pourrait que ce fût de ce bataillon qu'ait fait partie la 13e compagnie d'Etampes.

Il est à remarquer que les hussards de la Mort ont formé le 10e hussards en 1793. Ce serait donc avant son entrée dans la 13e compagnie d'Etampes que monsieur Morin aurait servi aux hussards de la Mort. E. G.

—

Uniformes militaires (XLV, 8). — Les uniformes des sapeurs, tambours, trompettes et musiciens des armées du 1er Empire avant 1812, ont eu des couleurs très diverses. Leur description complète, en ce qui concerne les corps de troupes pour lesquels on connaît ces détails, tiendrait un numéro entier de l'*Intermédiaire* et serait fastidieuse pour les lecteurs.

Au Musée de l'armée, existe la collection de soldats de papier de feu M. Wurtz. Elle comprend 16.000 hommes. Les têtes de colonne de tous les régiments de cette collection vont être prochainement exposées et il sera facile de les étudier en détail.

COTTREAU.

—

Napoléon et Corneille (XLIV ; XLV, 65). — La lettre ci-après atteste que, sous la Restauration, des descendants de Pierre Corneille jouissaient d'une allocation sur le Trésor, qu'ils n'avaient pas obtenue sous l'Empire.

Cette lettre signée de Mlle Jeanne-Marie-Corneille, est adressée au vicomte de..... La Rochefoucauld-Doudeauville (Sosthène) directeur des Beaux-Arts ?]

Monsieur le Vicomte,

A l'instant je reçois votre lettre du 24 de février, où vous me faites l'honneur de me demander mes titres sur la pension de 1200 fr. dont je jouis sur les fonds particuliers du roi.

Louis XVIII, après avoir été instruit par les ministres, que je descendais en ligne directe du grand Corneille, et que j'avais été pupille du vertueux Malesherbes, Sa Majesté a daigné m'accorder cette pension en indemnité d'une que j'avais perdue par une loi des chambres. Sa Majesté sait aussi que j'avais passé 18 ans à me priver de mon strict nécessaire pour prendre soin de trois neveux et deux nièces, dont une est encore à ma charge et dont les pères ont souffert dans les prisons pour la cause royale.

Dans ce moment, Monsieur le Vicomte, je ne puis vous faire passer les titres que vous exigez, j'ai été obligée de les donner à l'Académie française, pour la mettre à même de faire une demande à Charles X d'une pension que Sa Majesté vient d'accorder. Elle n'est que pour les filles de mes deux frères.

Quoique ces papiers soient encore à l'Académie, si vous le désirez, Monsieur le Vicomte, veuillez, je vous en supplie, m'indiquer un jour, une heure, pour vous montrer et vous assurer que la pupille du sage Malesherbes, dans son infortune, ne connaît que l'honneur et la simple vérité, avec lesquels je suis avec une très haute considération,

Monsieur le Vicomte,

Votre très humble et très obéissante servante,

J. M. CORNEILLE.

Paris, le 24 février 1825.
Rue Montmartre, n° 68,
quartier Saint-Eustache.

(Collection Th. Lhuillier à Melun).

La Biographie Didot mentionne cette demoiselle Jeanne-Marie-Corneille, née le 21 juillet 1765, descendante directe de l'auteur du *Cid* et pupille de Malesherbes, qui lui avait fait obtenir, paraît-il, une

pension sur la Comédie française. C'est à son profit que M. Lepan donna une édition des chefs-d'œuvre de Corneille en 1816, et c'est elle aussi qui jouissait sous la Restauration d'un modeste bureau de tabac, rue Montmartre. X.

—

La mort de Rossel à Satory (XLIII); XLIV; XLIV, 77).

> je remercie tous ceux qui ont cherché à me sauver; dites-leur qu'ils continuent à me défendre après ma mort ».
> (*Une des dernières paroles à la Prison, 28 novembre 1871.*)

L'*Intermédiaire des Chercheurs* du 20 décembre dernier a inséré, sous la signature Y, un long article sur la mort de Rossel. L'écrivain anonyme qui répand par le monde d'aussi étranges détails sur un des faits les plus navrants de nos désordres civils, ne peut en garantir l'authenticité : ce récit, dit-il, a été fait publiquement par un officier, il y a plusieurs années. Quand et comment le signataire en a-t-il eu connaissance ? Il ne le dit pas, mais les particularités abondent, les noms propres sont cités à chaque instant ; pour beaucoup de lecteurs, ce luxe de détails peut paraître un sûr garant de la vérité.

Rossel, dit l'article, averti de son sort dès le 27 par un officier qui allait souvent le voir clandestinement, avait demandé à son visiteur de lui procurer un stupéfiant, afin de ne pas reconnaître les soldats du peloton. L'officier aurait accédé à cette demande et le lui aurait porté et vu prendre, à la prison, le matin du 28.

Tout d'abord, le caractère de Rossel, son énergie, sa dignité dans les plus cruelles circonstances rendent cette version peu vraisemblable ; et puis, comment croire que sa plus grande torture ait été de reconnaître les soldats ? Ceux qui ont lu les derniers jours savent qu'il avait déjà et longuement épuisé toute l'amertume de la douleur. Mais ce sont là raisons de sentiment, raisons du cœur ; on est en droit d'en exiger d'autres. Venons aux faits.

M. A. n'a pu faire les visites clandestines, la surveillance à la prison Saint-Pierre, en ces temps troublés, était des plus rigoureuses. Ceux qui allaient voir Rossel avaient une permission : vieux amis, camarades d'Ecole fidèles à l'infortune, quelques journalistes. On le voyait au parloir à travers des grilles, sous la surveillance d'un gardien. Seul, le pasteur, les avocats entraient dans sa cellule qui n'a jamais été au *sous-sol*.

Le général Appert n'a jamais annoncé publiquement aux officiers le drame du lendemain qui a été, pour bien des raisons, entouré à l'avance du secret le plus absolu. De plus un officier, commandé le 28 pour un service, n'aurait pu se rendre à la prison, tromper toutes les surveillances, n'être vu que d'un seul, et, se procurant un cheval, aller en amateur, rejoindre les troupes. Celui qui a écrit l'histoire n'a aucune notion du service des officiers, de *leurs habitudes*, du régime des prisons.

Quant à Rossel, loin d'avoir été prévenu clandestinement du sort qui l'attendait, il a reçu tard dans la journée du 27 la visite de sa famille et tous, dit-il dans ses notes (1), étaient plus calmes après les angoisses des jours précédents, les délais écoulés leur permettant un peu d'espoir.

« A tout prendre, écrit-il dans la soirée, je crains moins aujourd'hui qu'hier d'être *réveillé pour aller au feu* ». Puis, faisant allusion à la journée de la veille, où sa douleur longtemps comprimée, s'était donné un libre cours, il annonce l'intention de s'endormir de bonne heure et termine par cette phrase : « Je verrai mes parents demain, dans la matinée ; certainement ces deux derniers jours m'ont un peu bronzé » (2).

Ce sont là les dernières lignes qu'il ait tracées ce soir-là, si l'on en excepte une page militaire où il dit des Prussiens : « Je suis toujours convaincu qu'on aurait pu et dû les vaincre ». Hommage sincère et touchant à ceux qu'il allait bientôt rencontrer.

La journée du lendemain se lève, sombre et froide ; le prisonnier, instruit de son sort, montre sa fermeté d'âme. Dans le peu de temps qui lui est laissé il écrit ses touchants adieux et une page où il recommande à ceux qui ont l'honneur de

(1) Papiers Posthumes.
(2) Papiers Posthumes.

défendre la liberté de ne pas venger ses victimes. (1)

Et comme ceux qui l'entourent, et qu'il a remerciés de leur bienveillance, ne peuvent retenir leurs larmes : « Quand on ne veut point être jugé par les autres, on doit commencer par ne les point juger : c'est la Bible qui a fait ainsi par avance la morale de ma situation » (2)

Mais le temps s'avance : malgré le désir évident que montre le Directeur de ne pas perdre de vue son prisonnier, dont il se sent responsable, un geste d'autorité le congédie et Rossel, seul avec son ministre, demande et reçoit la communion que Dieu, écrit-il ensuite, a bénie (3).

Un détail touchant, entre bien d'autres que l'on pourrait citer : Rossel plaint celui qui le charge de fers et dont les yeux étaient pleins de larmes.

« On lui fait faire là, dit-il, un dur métier ».

Le cœur se refuse à dépeindre ce qui va suivre ; il faut pourtant prouver que cet homme si fort et si bon a gardé jusqu'au bout sa force et sa bonté. Là-bas, à la dernière étape, le condamné passant devant ses camarades, ses amis, les salue avec sa grâce austère ; puis il pense à ses juges, demande au pasteur s'il y a là quelqu'un d'entre eux et prononce quelques paroles que l'on n'entend pas. Le pasteur, se retournant, articule d'une voix forte :

« Colonel Merlin, Rossel me charge, et c'est sa dernière volonté, de vous dire que ses juges ont fait leur devoir puisqu'ils ont cru le faire, et qu'il voudrait, s'ils étaient là, leur serrer la main. »

Le colonel baisse la tête et l'épée et répond par une parole de compassion.

Je reviens au récit que je réfute :

Rossel est supposé, pendant tout le temps que je viens de décrire, avoir été rendu insensible par un breuvage.

Que dirons-nous donc de son apostrophe fougueuse et bien dans sa nature, quand le greffier lui lit la sentence :

« Abrégeons ces formalités, s'écrie-t-il, voilà trop longtemps que cela dure ». (4)

(1) *Le Ministère de la guerre sous la commune* — Séguin.

(2) Papiers Posthumes.

(3) Journaux du temps, lettre autographe.

(4) Journaux du temps et *Le colonel Rossel* par Prolès.

Il demande à voir le feu, à le commander, on le lui refuse, il se soumet.

Ici nous touchons à ce qu'il y a de plus sacré dans l'âme et dans la vie humaine, et nous inclinerions à n'en point parler, si l'accusation d'inconscience au dernier moment n'avait été nettement formulée. J'estime du reste que, contrairement à certains biographes qui ont passé avec intention sous silence tout ce qui offrait un caractère religieux, je n'ai pas le droit de supprimer des indices qui concourent à l'ensemble de la personnalité dont je m'occupe.

J'ajoute donc que le jeune officier prononça au moment suprême les mêmes paroles que le premier martyr chrétien, Mon triste récit est terminé. Je voudrais connaitre celui dont je combats les affirmations et lui dire : Comment avez-vous pu raconter de telles choses sans en être sûr ?

N'avez vous pas senti qu'un sujet de cette nature a droit au silence et qu'un voile de pitié, de remords pour plusieurs, devrait le protéger contre les discussions ?

Pourquoi n'avoir pas bravement signé de votre nom ?

Il y a trente ans que cet événement douloureux a violemment ému le monde entier. Il est bien tard pour échafauder cette lamentable légende. Il est aussi trop tôt, car elle a pu tomber sous des yeux qui ne méritaient pas ce surcroît de peine.

Ami de Rossel, ayant eu le privilège de connaitre tout ce qui le concerne, je n'ai pu supporter cette déformation de sa simple et noble figure et j'en appelle au lecteur impartial pour juger entre l'un et l'autre récit.

Pour conclure ; tous les faits que j'ai cités ont été, dès les premiers jours, rapportés par de nombreux témoins oculaires. La Presse les a publiés et nul n'y a contredit. Les témoignages sont relativement récents et peuvent être facilement retrouvés. Ils offrent les garanties de la spontanéité, de la concordance, du désintéressement. Les faits d'un caractère moins public ont laissé des traces dans les Notes et la Correspondance.

Tout cela constitue, il me semble, la certitude historique.

CLAUDE LISBEL.

* * *

La version du lieutenant Eymard publiée en 1886, dans le *Matin*, n'avait encore donné lieu à aucune observation. La mise en lumière de cette déclaration par notre collaborateur Yaura donc suscité une utile réponse.

* * *

M. Alphonse Humbert, condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour participation à la Commune, occupait une des cellules du rez-de-chaussée, voisine de celle dans laquelle avait été placé Rossel. Après avoir pris connaissance des récits représentant le condamné à mort comme ayant absorbé un stupéfiant, il nous a fait le récit suivant :

« Je fus réveillé ce matin-là par un bruit inusité dans le corridor ; je compris que l'on venait chercher des condamnés pour une exécution. Je mis l'œil au judas de ma cellule, et j'eus, pendant un très court moment, la vision du départ de Rossel pour la mort. J'ai le souvenir précis de cette scène poignante. Tous les assistants étaient silencieux et graves ; la physionomie attristée du pasteur protestant me frappa. Seul, faisant contraste avec ces sentiments de convenance respectueuse, l'officier de gendarmerie qui mettait les menottes au condamné, affectait un air indifférent et dégagé.

« Rossel était pâle, mais parfaitement calme ; son regard était limpide et clair. Il portait autour du cou un foulard ; un vêtement était jeté sur ses épaules. J'entendis qu'il disait :

— Il fait un peu froid... Je désirerais garder ce vêtement.

Il redoutait évidemment de trembler de froid, et la méprise qui en pourrait résulter.

« On le lui laissa. L'officier de gendarmerie ayant achevé ses préparatifs, d'une voix satisfaite qui détonnait avec l'air douloureux des autres assistants, prononça : « Là ! voilà qui est fait ! »

« Le groupe s'éloigna. Je ne vis plus rien ; profondément remué par cette scène, je me recouchai... Mon impression est que Rossel, à ce moment, n'était sous l'empire d'aucun agent artificiel, que son esprit était libre et, qu'en face de la mort, son calme et sa fermeté ne devaient pas un instant se démentir. »

ALPHONSE HUMBERT.

Les 363 (XLIV). — Je sais qu'au moment des luttes contre le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, il fut fabriqué et distribué dans le public un certain nombre d'articles destinés à faire connaître ou à rappeler l'union de tous les groupes républicains en vue des élections de 1877. Je possède un foulard ou mouchoir en soie, portant en impression, les portraits de Thiers et Gambetta dans deux médaillons séparés par les armes de la ville de Paris et au-dessous les déclarations des sénateurs et députés, datées du 26 juin 1877, en vue de la réélection des 363. Ce foulard qui porte la mention : *Breveté S. G. D, G. déposé*, me paraît être de fabrication lyonnaise. En tout cas, il m'a été donné discrètement, en 1877, par un lyonnais. A-t-il été fabriqué et mis en circulation, à la même époque, des boutons de manchette avec le chiffre 363 ? C'est fort possible, mais je n'en ai pas eu connaissance. YSEM.

—

Hoministe (XLIV ; XLV, 85). — Il faut écrire, suivant les écrivains, *hoministe* avec un seul *m*. V. VINCENT.

* * *

Il me semble que si on veut créer un « corrélatif » au nouveau terme assez barbare « de féministe », on n'a qu'à dire « masculiste », qui détermine beaucoup plus exactement l'idée qu'on veut énoncer, car c'est une distinction de sexe et pas de race qu'on recherche.

PAMPHILE.

—

Quest-ce qu'un soisson ? (XLIV). — Dans la région de Mantes, on appelle encore « soissons » les petits cultivateurs qui, n'ayant qu'un cheval, s'entendent à deux pour faire en commun leurs labours ou leurs récoltes. Les noms de famille cités existent toujours dans les mêmes villages. A. C.

—

Tibi (XLIV). — Les fabricants de boutons de nacre, dans l'Oise et à Paris, appellent *tibi* le petit bouton double qui sert à fixer les plastrons de chemises.

A. D.

—

Rue Choron (XLIV). — Ce nom, essentiellement français, se prononce à la française. Il est aujourd'hui porté par un

ingénieur en chef de la marine, fils ou petit-fils de l'homme célèbre.

XXX***.

***

Le musicien Alexandre-Etienne Choron, né à Caen en 1772, mort à Paris le 29 juin 1834, était un ancien élève du collège de Juilly ; j'ai connu des membres de sa famille et il est certain que leur nom se prononçait à la française, non à l'italienne : Choron, comme *chope* et non comme *choral*. X.

—

La guelte (XLV, 60, 148). — On appelle ainsi, dans les magasins de nouveautés, ou autres maisons de vente au détail, le tant-pour-cent alloué aux employés sur le montant des ventes opérées par eux Certaines marchandises sont plus « gueltées » les unes que les autres ; d'autres ne le sont pas ; c'est un moyen, pour le patron, d'inciter ses employés à la vente de telle ou telle marchandise.

Quant à l'étymologie, connais pas.

César Birotteau.

***

Guelte appartient à l'argot des magasins de nouveautés ; j'ai entendu prononcer *gueulte* et dire assez indifféremment article guelté ou gueulté ; mais de l'origine du mot, rien ne m'est parvenu.

Il indique une pratique ancienne puisqu'il en est déjà amplement parlé dans les journaux du second Empire.

Léda.

***

Je lis dans le *Vocabulaire du Haut-Maine*, par C. R. de M ; Paris, Dumoulin 1859. — « guelte, *s f.* solde de l'ouvrier. C'est le mot allemand *geld* (argent). Je le soupçonne d'origine très moderne et contemporain de l'occupation des Prussiens. » L. C. de la M.

***

La guelte était une prime accordée au commis qui réussissait à vendre des marchandises défectueuses. — Mais bientôt on s'aperçut que les employés ne s'occupaient plus que des articles gueltés. Alors on mit de la guelte sur toutes les marchandises (Naviaux) — Germanisme de *geld*, qui veut dire *argent* en allemand *Dic. d'argot* de Loredan Larchey.

P. c. c.

P. Cordier.

***

De l'allemand «geld», argent, famil. Primitivement, Boni que l'on accordait sur le prix de vente au commis de magasin qui écoulait un « rossignol ».

Auj. Tantième supplémentaire accordé à l'employé, au prorata des ventes qu'il opère.

E. G. de T.

***

Autrefois, la guelte s'entendait des bénéfices qu'un employé faisait réaliser à son patron, soit en surfaisant au client le prix d'un article et en forçant, comme on force la carte, ledit article à l'acheteur, soit en lui faisant prendre pour bonnes et neuves, des marchandises avariées et démodées, soit encore en illusionnant la pratique sur la valeur et la qualité des objets vendus. Patron et commis se partageaient fraternellement le bénéfice ainsi réalisé. V. Pierre Giffard : *Les grands bazards* ; P. Mahalin : *Au bal masqué*, 1869 ; Zola : *Le bonheur des dames* 1883 ; d'Avenel : *Les grands magasins*. — *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1894

Aujourd'hui, la guelte s'entend de la commission donnée aux employés sur les objets par eux vendus sans qu'il y ait de leur part la moindre supercherie ou tromperie.

Littré (*Supplément au Dictionnaire*) définit ainsi la guelte : nom donné aux tantièmes, en sus des appointements accordés aux commis sur le produit de leurs ventes. Littré fait venir guelte de l'allemand *geld*, argent et dit que ce mot a été probablement importé par les ouvriers allemands.

J'ajouterai que nous avions autrefois *tringuelte* pourboire, venant de l'allemand *trinken*, boire et *geld*, argent. Voici un exemple de tringuelte, pris dans les *Confessions* de J. J. Rousseau :

> Nous allâmes voir la verrerie à Murano ; elle acheta beaucoup de petites breloques, qu'elle nous laissa payer sans façon ; mais elle donna partout des *tringueltes* beaucoup plus forts que ce que nous avions dépensé.... »

On trouve aussi *ghelt* dans Saint-Amant :

> Et l'honneur mis au bas bout
> Y voit écrit sur la porte :
> Le *ghelt* autorise tout.

De guelte, les commis de nouveautés ont fait *guelter*. « As-tu bien guelté aujour-

d'hui ? » Traduisez : As-tu fait de belles ventes aujourd'hui, as-tu beaucoup vendu, as-tu réalisé de beaux bénéfices ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Demander son condé (XLIV ; XLV, 11, 143). — J'évite autant que je le puis toute occasion de polémique avec mes très honorables confrères de l'*Intermédiaire*, surtout à l'occasion de simples souvenirs datant de près de 40 ans.

Je déclare tout d'abord n'avoir jamais rien voulu insinuer de défavorable à la police, pas plus d'ailleurs qu'à mon pauvre camarade aujourd'hui décédé depuis longues années.

Avant d'être attaché à un bureau, il avait subi un examen en forme ; il était, je le répète, fort honorable, et je ne vois point quelle raison il aurait eu de me tromper.

A mon avis, la question revient à ceci : est-il bien inadmissible que les agents non en tenue, quels qu'ils soient, ne reçoivent aucune pièce pour se faire reconnaître des autres personnes du service qu'ils peuvent avoir à requérir ?

Poser cette question, c'est à mon avis la résoudre par l'affirmative. Que cette pièce se nomme un *condé* ou autrement, peu importe.

LÉDA.

—

Comment doit-on prononcer le mot « rail » ? (XLV, 9). — Pourquoi créer une prononciation spéciale pour un mot très français d'allure, employé journellement, et vraisemblablement destiné à toujours faire partie de notre langue ? C'est contraire au bon sens à une époque où tout le monde est d'accord pour demander la simplification de l'orthographe.

C'est contraire aussi à la logique, car les dérivés dérailler et déraillement (qui ne sont pas des mots anglais) sont là pour démontrer que le radical est raill et non pas rel.

CONTRIBUTEUR.

* * *

Bien que les ingénieurs prononcent rel, je demande que le mot rail se prononce comme le mot dérailler, mot incontestablement français aujourd'hui, et qui ne veut point dire le contraire de *railler*, mais bien sortir du..... rail.

G. GONDINET, *ingénieur*.

* * *

On ne dit pas *dérèler* mais *dérailler*, cela doit guider pour la prononciation.

A. D.

* * *

« Martellière » demande comment il faut prononcer le mot *rail*. Si l'on admet l'autorité de Littré (à mon avis il a raison, comme presque toujours) qui figure la prononciation la plus voisine possible de celle des langues auxquelles nous avons emprunté les mots, il faut prononcer à l'anglaise rél. — comme coaltar, pr : coltar, etc. — Si, au contraire, comme club, comme confortable, qui nous est *revenu* d'Angleterre, le mot est devenu français, par un long usage, il faut prononcer rall (*l* mouillée comme dans bail), ray, dit Darmesteter qui ne veut pas connaitre l'articulation tellement française, de *l* mouillée, et qui la remplace par celle d'un *y*.

Littré donne dérailer pr : (*dérèler*). Cette fois, je ne puis pas lui donner raison, car *dérailer* n'est point anglais. L'anglais fait une périphrase : *to come out of the rail*. Dérailer est donc tout à fait français, et tout le monde dit *dèrailler* (toujours l mouillée) *dérayer*, dans Darmesteter. Il faudrait écrire dérailler avec Darmesteter. Pour le dire en passant, Darmesteter a une figuration *très personnelle* de la prononciation : le son *oi*, très-français, est figuré par un w, lettre anglaise :— en allemand il a le son de notre *v*. — *oizeau* (wazo,) *oui* (wi).

A. CORDES.

—

Gobette (XLIV). — M. Pierre Loüys, dans sa réponse à M. Henry-André, traduit le mot « Backfisch » par « poisson frit ». C'est une erreur : par « Backfisch » il faut entendre « poisson à frire » et non pas « poisson frit ». C'est par « Gebackener Fisch » qu'il faut traduire « poisson frit ».

Sous le nom de « Backfisch, les Allemands comprennent tout le menu fretin des poissons de rivière : bon seulement à faire frire.

Si donc, l'on traite de « Backfisch » les jeunes filles, n'est-ce pas que c'est, non en raison de leur mutisme, (beaucoup sont très bavardes), mais plutôt à cause de leur insignifiance, leur peu de valeur, encore?

Tel le menu poisson que le pêcheur

rejette en attendant qu'il grandisse, à moins..... d'en faire une friture : c'est-à-dire, un accessoire dans le repas ; non pas comme le beau poisson, arrivé à la maturité, qui, lui, mérite la place d'honneur comme plat de résistance.

Les Grecs, qui étaient fins gourmets, artistes et raffinés comprenaient peut-être aussi la chose de cette manière.

INVICTA.

*
* *

La conversation a tourné : il s'agit maintenant de la signification de *backfisch*, terme allemand dont le sens propre est « poisson de friture », et qui s'emploie familièrement pour désigner la petite jeune fille, quatorze à dix-sept ans, la fillette, la gamine.

Quel rapport entre le propre et le figuré ?

On répond qu'une jeune fille est *backfich* à l'âge où elle ne sait rien dire, où elle est » muette comme un *poisson frit* ». Selon M. Pierre Loüys, qui a tenté d'introduire dans la langue française l'épithète berlinoise, sous la forme « poisson frit », le mot,en allemand. « ne comporte pas d'autres mystères.»

La part du mystère est encore trop grande, à mon avis, dans cette interprétation. J'avais toujours cru et je continue à croire qu'avant de signifier « poisson frit »,*backfisch* signifie « poisson à frire », c'est-à-dire tout simplement « petit poisson » au sens de La Fontaine.

La force du composé allemand est moins dans le substantif « poisson », et même dans l'adjectif « à frire », que dans la nuance comparative « petit ».

Le *backfisch* (*le* et non *la*), c'est la femme à l'état de fretin, s'il m'est permis d'imiter le tour de phrase du fabuliste :

Un carpeau qui n'était encore que fretin.

On a bien, d'autre part, en France comme ailleurs, le proverbe : muet comme un poisson, ignorant comme une carpe. Mais cela ne justifie peut-être pas suffisamment l'exégèse de l'auteur d'*Aphrodite* : Poisson, soit ; mais « poisson frit » !

J. B. D.

*
* *

N'en déplaise à nos érudits confrères, le mot allemand : Backfisch ne veut pas dire : *poisson frit*, mais bien : *poisson à frire* c'est-à-dire cette espèce de poisson, que l'on mange habituellement non pas cuit, mais en friture, comme l'éperlan, par exemple. Quant au *poisson frit*, on l'appelle dans la langue allemande : *Gebratener Fisch.*

Au figuré, on donne le nom de Backfisch aux jeunes filles de 14 à 17 ans, qui ne sont plus des enfants, mais qui ne sont pas encore des jeunes filles à marier.

Quand le Backfisch est petite ou fort jeune, on l'appelle : Backfischlein, qui en est le diminutif.

Dans le dialecte viennois, on les appelle Backfischr'l.

On leur donne également les noms de : Flizze, Splette, mais surtout celui de Grasaffe, qui est une sorte de petit singe fort remuant et que l'on appelle, je crois, babouin, en français, lequel, au figuré, veut dire : petite sotte, petite folle.

Il est bien entendu qu'aucune de ces appellations ne comporte la moindre idée de malveillance, c'est bien plutôt des petits noms d'amitié dont les jeunes filles ne s'offensent guère

Dans la langue allemande, ce surnom de Backfisch est d'un usage courant et même fort ancien, car Goëthe, par exemple, l'employa à plusieurs reprises, dans l'œuvre de sa jeunesse en 1773 et 1776, ce qui a donné à cette dénomination familière un droit de cité, pour ainsi dire.

Mais à quelle cause faut-il rapporter l'attribution de cette dénomination aux jeunes filles ? C'est là, croyons-nous, le but que se proposait notre érudit confrère et ami. M. Henry-André, dans l'intéressante question posée dans l'*Intermédiaire* du 30 octobre passé. En effet, il serait très intéressant de connaître l'origine de cette appellation, et j'attendais avec impatience que quelqu'un de plus autorisé que moi,vienne nous en donner l'explication ; mais cette explication tardant à venir, je me permettrai de faire une simple hypothèse, et sans m'égarer dans les méandres de la métaphysique, je croirais, moi, que la raison en est fort simple, que l'on a donné ce sobriquet *par similitude*, car, en effet, à l'âge où sont les Backfisch elles vont encore soit à l'école, soit aux cours de musique ou de dessin, et on les voit sortir de ces cours par bandes, à la file indienne, déambulant par les rues,en

longues théories, dont la vue fait penser à une brochette d'éperlans. C'est là, je pense, la genèse probable de cette appellation familière et amicale, étant surtout donné qu'en Allemagne on mange beaucoup de ces fritures de petits poissons en brochette. Duc Job.

—

La langue française à l'Ecole normale supérieure (XLIV). — Je suis tout à fait de l'opinion de M. Emile Faguet : il faut prendre et laisser de certaines règles grammaticales, c'est une question de tact, de mesure, et je pense que l'on doit écrire : invectiver *quelqu'un* et non *invectiver contre quelqu'un*. En effet *invectiver contre* est une répétition puisque le mot vient de : *vehere* traîner, *in* contre. *Invectiver contre* signifie alors : *traîner contre contre*. Aussi bien, quoi qu'en pense M Emile Faguet, *invectiver* « a été employé comme verbe actif par un bon auteur » ; nous avons un répondant sérieux, attendu que Diderot a écrit : « Lorsqu'il invectiva un homme connu et révéré »

Quant à *soi-disant métamorphose*, je ne pourrai jamais m'y faire ; si l'on accepte cette tournure, mieux vaut parler auvergnat. Alfred Duquet.

—

Madame ou mademoiselle (De l'emploi du mot) (T. G. 545). — La Société pour le suffrage des femmes a émis un vœu, exposé par madame Hubertine Auclerct, tendant à supprimer l'expression *demoiselle*, appliquée aux femmes non mariées ; comme on se sert d'un seul mot pour les hommes, on se servirait d'un seul mot « madame » en s'adressant aux femmes.

On sait qu'autrefois, seule la fille aînée du roi, du dauphin, du frère du roi, était appelée « Madame », ce qui inspira à Bussy-Rabutin ce piquant quatrain adressé à Mlle de Créancé, qui avait manqué son mariage :

Séraphine, voici pourquoi
Je vous nomme mademoiselle :
Il faut être fille de roi
Pour être madame et pucelle

Dr L

—

Fautes de français sur Alfred de Musset (XLIV ; XLV, 12). — Je ne voudrais point paraître monter une véritable scie à M. Jean Rameau, mais j'ai encore à relever une de ses remarques sur Alfred de Musset :

Que j'aime à voir dans la vallée
désolée,
Se lever comme un mausolée,
Les quatre ailes d'un noir moutier !

Moutier signifie monastère, observe M. Rameau, et Musset a cru que ce mot signifiait moulin.

Mais pas du tout !

Le poète n'a jamais eu l'idée de placer un moulin à vent dans ces stances d'une teinte si noblement mélancolique et encore moins celle de comparer un moulin à vent à un mausolée.

Les quatre ailes sont les quatre parties du bâtiment, les monastères étant généralement construits sur le modèle de la croix. A. F.

* *
*

Coûter est un verbe neutre et non un verbe actif, comme écouter. Or *le participe passé de coûter est invariable*, comme celui de tous les verbes neutres. Coûter une grande peine, coûter des larmes, pris dans le sens actif, était tout au plus une licence poétique. Musset était donc d'accord avec la grammaire de son temps. En serait il de même aujourd'hui ? c'est une autre question ; l'essentiel est d'être de son époque, n'est-il pas vrai ?

Dr Bougon.

—

« Le » ou « la » Gallia Christiana (XLII ; XLIII) — M. Welter, libraire à Paris, en ses catalogues, dit : *la* et aussi : *du Gallia*. M. Brants, érudit belge, en son livre sur Jehan Richardo (*Louvain*, 1891 p 20), emploie cette forme : *la Gallia*, ainsi qu'un autre savant de notre région du Nord, M. l'abbé Pierre Debout, archiviste de l'évêché d'Arras, dans un récent opuscule sur l'*Election du successeur de Jean Sarrazin, archevêque de Cambrai*.

Au 2e Registre des Senieurs de l'Abbaye de Saint-Germain-des Prés à Paris (Bibl. nat. msc, f. f 16 860), je relève ce qui suit :

Et le lundy, 18 février 1781, le R. P. Dom Enocq, Grand-Prieur, s'est transporté avec ses senieurs, comme de coutume, dans les chambres 11 et 66 de l'infirmerie, occupées ci-devant par D. Nicolas Jamin et D. Pierre Henry, décédés les 9 et 10 du présent mois,

à l'effet de faire l'inventaire des livres, linges, habillemens et autres effets à leur usage, pour être ensuite chaque chose remise ou distribuée suivant la prudence et la coutume, à la réserve des livres et papiers ou portefeuilles de D. Henry, qui sont destinés aux auteurs du *Gallia Christiana*, dont il sera dressé un état par l'un des dits auteurs, aux fins de laisser dans la chambre 66, pour les continuateurs du même ouvrage, tout ce qui y est relatif, ainsi que les manuscrits de Dom Etiennot...

Des professeurs que j'ai consultés donnent la préférence à *le* : « Le livre appelé *Gallia* » C'est aussi mon avis. On dit : « Il est allé à Versailles dans *sa douze chevaux* », ce qui répond bien à l'idée, sous entendue, de *voiture appelée*... V. A.

—

Les confessions du comte de *** (XLV, 9, 148). - Amsterdam... attribué à Ch. Pinot, sieur Duclos. Souvent réimprimé.

D'après Quérard, Duclos ne serait qu'un plagiaire. — Les *Supercheries littéraires* indiquent d'où ont été tirés les différents chapitres de l'ouvrage en question. A. C.

—

Livres perdus, introuvables ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique (XLIV ; XLV, 86) — M. Armand Delpy en publie en ce moment une liste dans le *Bulletin de la Société du Vieux Papier*, dont le dernier fascicule (1er janvier 1902) donne 99 numéros, rien que pour la lettre A.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

La reine des bibliothèques (XLIV). — Je ne sais pas si la bibliothèque d'Oxford est réellement « reine sans rivale des bibliothèques du monde », mais, ce qui est certain, c'est que l'Amérique possède, actuellement, plus de bibliothèques que la France, grâce aux divers milliardaires, qui, chaque jour, font des dons qui les honorent grandement. Et je constate avec peine qu'en France également les bibliothèques privées deviennent de plus en plus rares. Jadis, elles étaient très nombreuses ; mais la plupart ont été achetées par des libraires, souvent à un prix dérisoire. Il est pénible de le dire ; mais nos bibliothèques publiques provinciales ont peu de fonds pour les augmenter ; aussi achètent-elles peu ou pas de livres ; ce qui est fort regrettable. Récemment, on me signalait la bibliothèque dite *nationale*, à Alger, qui compte, je crois, 40,000 volumes et n'avait coûté que 500 francs de fonds annuels, soit pour payer ses employés, soit pour acheter des livres ; et cette même bibliothèque a reçu jadis des livres dépareillés, tels que le bel ouvrage de M. de Wailly, intitulé *Eléments de Paléographie*. Comprend-on pareille chose dans un pays où le budget s'élève à des milliards ? AMBROISE TARDIEU.

*
* *

Je crois que ce titre sera aussi difficile à décerner que serait celui de *roi des musées*.

Au contraire, si on demandait quelle a été en Europe, depuis l'antiquité, la première bibliothèque *ouverte au public*, on arriverait peut-être à s'entendre.

Si l'*Intermédiaire* ouvre la question, je donne, pour ce qu'il vaut, le renseignement que voici :

Dans un testament rédigé à Florence en 1448, il est fait au canonicat de la cathédrale de Sainte-Marie de la Fleur, un legs de livres *per farne una libreria commune a tutti gli abitanti di Firenze*.

GERSPACH.

—

Le père dom des Pilliers : son livre sur les bénédictins de Solesmes (T. G. 705 ; XLIII ; XLIV). — Si Effem avait jeté les yeux sur la Table des matières du volume XLIII, il aurait vu qu'il y est deux fois (col. 634 et 1074) question de l'ex-bénédictin des Pilliers. A. S.

—

Les chansons d'Auguste Romieu (XLV, 58). — Ainsi que j'ai eu à le dire, une des chansons bachiques et révolutionnaires d'Auguste Romieu a pour titre : *Le pape est gris*, et a été visiblement composée sur le patron d'une chanson de Béranger, dont le refrain est : *le Diable est mort*. L'œuvre du préfet de la Dordogne date de 1829 et a paru originairement dans le *Voleur*, journal reproducteur et bihebdomadaire que faisaient alors, à coups de ciseaux, deux débutants, MM. Emile de Girardin et Lautour-Mézeray. Plus tard, en 1886, je crois, j'ai ressuscité ces couplets dans un feuilleton du *Charivari*, en les entourant de commentaires. Comme

ils me sont demandés de divers côtés, je les communiquerai prochainement à l'*Intermédiaire* afin de donner satisfaction à ceux qui aiment ces frivoles détails de notre histoire littéraire.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Un chansonnier ignoré (XLIV). — Jules Simon (*Le soir de ma journée* p. 87), donne ce gracieux souvenir à l'un de ses anciens collègues :

« Il y a aussi de grands écrivains qui font de petits écrits... Rémusat dont les chansons formeraient deux gros volumes. »

Cet homme assurément n'aimait pas la musique. Il l'a d'ailleurs bien prouvé à la cérémonie funèbre d'Auber.

H. QUINNET.

—

Etre dans le lac (XLIV). — Il ne s'agit nullement ici d'un naufrage en eau douce. Rétablissons donc la forme régulière, qui est *lacs*, et disons avec l'Académie : Il est tombé dans le lacs. On lui a tendu des lacs. Elle le tient dans ses lacs... etc.

Cette métaphore, empruntée à un terme de chasse, est d'un usage fort ancien et se rencontre fréquemment dans la Bible. Les langues grecque et latine font l'une et l'autre emploi, au sens figuré, des mots παγις et *laqueus*. On trouve notamment : *induere se in laqueos* (Cicer.), « *in laqueos incidere* (Quintil), *cadere in laqueos* (Ovid.), dont nos locutions françaises « se mettre » ou « être dans le lacs », « tomber dans le lacs » sont la fidèle traduction. F. BL

—

Peintres à identifier (XLIII ; XLIV). — Le peintre François Marot, fils de Jean-Baptiste, peintre du roi, épousa à 35 ans Marie-Louise Bidault, le 3 septembre 1703, à Paris, et en eut au moins 10 enfants. Il obtint le même titre que son père, fut admis à l'Académie de peinture, où il professa, et il est mort à 77 ans, rue Guénégaud, le 3 décembre 1719. — Voir Jal, *Dictionnaire critique*, p. 840.

Il était né dans la capitale en 1667, et appartenait à la même famille que le poète Clément Marot ; il avait eu pour maître Charles de La Fosse, avec lequel il rivalisa. D'Argenville en parle dans sa *Vie des peintres*, et fait connaître qu'il existe dans l'église Notre-Dame, de Paris, plusieurs toiles de François Marot, attestant son habileté dans les sujets religieux.

L.-H.-R.

—

Le graveur N. F. en 1620 (XLIII). — Michel Natalis signait quelquefois de cette façon — un N et un F séparés, en caractères romains (Natalis faciebat). — Voir la « Galerie Justinienne ».

PAMPHILE.

—

Contre l'architecture gothique (XLV, 56). — Ces appréciations de l'art gothique, qui nous paraissent si étranges aujourd'hui, étaient monnaie courante jadis ; on les retrouve partout, notamment au XVIIIe siècle. En voici un exemple tiré du catalogue peu connu de la collection Picard, dont la vente eut lieu en 1779 : « *Morceaux gothiques* ». Ces morceaux ne peuvent exciter la curiosité que par leur ancienneté et la singularité de leur composition, ainsi que tous les morceaux gothiques qui ont si longtemps défiguré les arts, et se sont étendus jusque dans la Grèce, cette ancienne patrie de la Peinture, de la Sculpture et de l'Architecture, dont enfin on a secoué le joug pour suivre le bon goût dont on s'était si longtemps écarté. »

Le catalogue, avec son étonnant commentaire, est l'œuvre de l'expert Glomy, dont j'ai eu l'occasion de parler à propos des verres dits *églomisés*.

EDMOND BONNAFFÉ.

* * *

Contre l'architecture gothique, on peut lire une étude de M. E. Beulé sur *l'Enseignement de l'Architecture*, dans *Causeries sur l'art*. Paris, Didier et Cie, 1867, in-16, pp. 40-60. L. C. DE LA M.

* * *

Il a déjà été répondu par deux fois à ce sujet dans l'*Intermédiaire*. Voir la table du 1er semestre 1901 aux mots Notre-Dame de Paris. ARDOUIN-DUMAZET.

—

Objets marqués d'un cœur (XLIV). — Je ne pense pas que l'usage de marquer un cœur sur sa maison ou sur ses objets usuels date du moyen-âge, mais c'est bien une tradition huguenote que nous signale ici le collaborateur Ch. Gerbois et dont il nous donne de multiples et

curieux exemples. Qu'il me permette de lui signaler une source de renseignements que je n'ai pas consultée moi-même, mais où il trouvera, à n'en pas douter, beaucoup de détails remplis d'intérêt. C'est dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXIV, p, 310, que je lis :

A la réunion annuelle de 1883, des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, M. Marchand a lu, au nom de M. d'Aussy, membre des *Archives historiques de la Saintonge*, un mémoire sur la faction du *Cœur navré*. sorte de conjuration organisée par les ministres protestants de la Rochelle en 1753.

A Orléans, il existe un immeuble sis rue de Recouvrance 23, qui dans ses titres est dénommé *maison des Cœurs navrés*.

O. DE STAR.

—

Iconographie de la famille Béjart (XLV, 10). — Les termes mêmes dans lesquels M. H. Lyonnet a posé la question me font penser qu'il a deviné ma réponse.

Je ne connais aucun portrait authentique d'aucun des Béjart des deux sexes. Le seul dont on puisse affirmer l'existence est celui d'Armande, que l'abbé de Monville dit avoir été peint par Pierre Mignard vers 1666. Mais qu'est-il devenu ? Existe-t-il encore, n'ayant jamais été gravé ?

Les eaux-fortes de F. Hillemacher ont été faites, pour la plupart, d'après la fantastique collection d'apocryphes réunie à grands frais par le trop crédule commandant Soleirol ; leur source même condamne ces portraits.

« Franchement, ils sont bons à mettre au cabinet », mais pas au Cabinet des Estampes.

Quant à Arsène Houssaye, l'aimable et charmant homme apportait, en érudition comme en critique, la fantaisie légère et souriante, mais périlleuse, d'un poète et d'un romancier. Nous avons de lui, notamment, une étonnante Béjart en naïade du prologue des *Fâcheux*, qu'il a pris soin de graver lui-même, d'après son rêve d'une nuit d'été.

GEORGES MONVAL.

—

Ménagerie des Tuileries (XLV, 114). — M. de Saintfoix, dans ses *Essais sur Paris*, édition de 1776. T. I p. 226, raconte, d'après Brantôme, un fait semblable, qui doit être la même légende à laquelle on aurait changé les noms des personnages.

D'après le spirituel écrivain, la scène aurait eu pour théâtre la ménagerie de l'hôtel Saint-Paul, qui était située aux abords de la rue des Lions, à l'endroit où se trouve exactement l'hôtel de La Vieuville. Voici comment il raconte la chose :

Un jour que François I[er] s'amusait à regarder un combat de ses lions, une dame ayant laissé tomber son gant, dit à *De Lorges* : Si vous voulez que je croye que vous m'aimez autant que vous me le jurez tous les jours, allez ramasser mon gant. De Lorges descend, ramasse le gant au milieu de ces terribles animaux ; remonte, le jette au nez de la Dame ; et depuis, malgré toutes les avances et les agaceries qu'elle lui faisoit, ne voulut jamais la voir.

Le malheur dans cette affaire, dans celle-ci tout au moins et non dans celle de M. de la Benotte qui se serait passée aux Tuileries, c'est que, à l'époque de François I[er], il y avait beau temps, probablement que les *grands et petits lions* avaient quitté l'hôtel Saint-Paul.

LUCIEN LAMBEAU.

—

Le colombier de l'apothicaire (XLIV ; XLV, 97). — Cf. la *Chron médicale*. n° du 1[er] octobre *1897*, p. 626. Il y a dans l'article reproduit un certain nombre de détails qui ne se trouvent ni dans la communication du D[r] M. Baudouin, ni dans celle de M. Alphonse Renaud.

D[r] A. C.

—

Phrases faites avec des noms propres — (XXXVIII ; XXXIX ; XLIV). — L'ancien *Figaro* hebdomadaire s'était livré jadis, sur cette matière, à des jeux d'esprit assez amusants. Il avait traduit en distiques la nomenclature des 89 départements et de leurs chefs-lieux, que comptait alors la France. L'un d'eux peut passer pour une vraie trouvaille :

VARions nos plaisirs et quand la mort [vienDRA,
GUIGNANt nos os, contents elle nous trou-[vera].

Plus tard, les hommes politiques qui siégeaient dans les deux chambre, vers les premières années du régime actuel, donnèrent prise à sa verve :

« Cézanne avec Mathieu Bodet font pour total dix-sept... » etc.

J HIXE,

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Prix des autographes. La valeur du manuscrit de la « Nouvelle Héloïse », il y a un siècle. — En 1803, un M. Rivière possédait le manuscrit de la *Nouvelle Héloïse* et offrait de le céder à la bibliothèque Nationale, mais il l'estimait, paraît-il, un prix qui semblait excessif. Nous ignorons la suite de la négociation, mais voici une lettre de Capperonnier, administrateur de la Bibliothèque, adressée le 20 frimaire an XI, au ministre de l'Intérieur, qui n'est pas sans intérêt au point de vue des prix des autographes à cette époque. C'était le temps où l'on payait 25 fr. une lettre de Racine de 4 pages : ce temps est loin de nous !

.... Le citoyen Rivière nous a remis le manuscrit.... Il y a deux volumes in-4°, est en très bon état, parfaitement relié, et est bien réellement d'un bout à l'autre de la main de J.-J. Rousseau. Il serait sans doute à désirer qu'il fût déposé à la bibliothèque Nationale, qui ne possède qu'un manuscrit de cet homme célèbre, formant un recueil d'airs, de chansons, etc., avec musique ; mais le citoyen Rivière met à celui qu'il offre un prix si exagéré, qu'à moins qu'il ne le diminue considérablement, quelque désir que nous ayons de l'avoir, nous n'oserions jamais prier V. Exc. d'en ordonner l'acquisition. Ces sortes d'objets n'ayant qu'une valeur de fantaisie, cette valeur peut être pour ainsi dire sans bornes, et n'est fixée que par le caprice ou les facultés des amateurs. C'est ce qui est en conséquence arrivé pour le manuscrit dont il s'agit. Il est resté au citoyen Rivière à la vente du citoyen Hérault de Séchelles pour une somme dérisoire, 700 fr. Nous estimons donc que ce serait le payer très convenablement aujourd'hui, où les choses de curiosité ont acquis plus de valeur, si on en donnait 1500 francs.

L.

—

La décoration du peintre J. F. Millet. — Sait-on comment le célèbre peintre de Barbizon, auteur de l'*Angelus*, fut décoré en 1868 ? Le passage suivant d'une lettre de Ch. Et. Conti, secrétaire de Napoléon III, adressée le 22 août 1868, de Fontainebleau, à l'un de ses parents, nous l'apprend : « L'empereur a ajouté de sa main. sans en rien dire à personne, le nom de Millet dans le décret qui accorde des récompenses aux artistes. Je viens d'envoyer ce décret au maréchal qui sera fort étonné d'y trouver un nom de plus. »

La lettre de Conti a été adjugée dans une vente d'autographes faite à Paris, le 19 mai 1900, par M. Noël Charavay ; elle faisait partie de la collection d'un amateur franc-comtois.

Th. L.

—

Les noms de la grippe. — « Tout ce que nous avons pu faire contre le rhume de cerveau ça a été de l'appeler coryza » disait un médecin spirituel. Tout ce qu'on a pu faire contre la grippe, ça a été de lui donner différents noms. La lettre suivante établit qu'en 1789 on l'appelait « Brienne ».

Naples, 17 janvier 1789.

Je suis fâché de l'indisposition de mon neveu ; il faut que ce rhume soit une bien vilaine maladie pour lui avoir donné un aussi vilain nom que celui de Briene. Nous avons pourtant quelque obligation à ce mauvais archevêque, nous autres Dauphinois, car il a donné occasion à notre Province de se signaler. Nous avons seu icy tout ce quelle a fait d'exemplaire. Je suis associé à la *Gazete de Leyde* qui est la meilleure de toute l'Europe ; le gazetier a raporté avec exactitude et avec les plus grans éloges toutes les pièces immortelles qui sont sorties de la plume de nos dignes compatriotes qui dans ce moment fixent l'attention de l'Europe entière et s'attirent son admiration. Ils méritent à juste titre la reconnaissance de tous les français et de servir de modèle à toutes les autres Provinces. Je fais relier toutes les années ma gazete ; mais ces dernières seront reliées sur tranche dorée.

Lettre adressée à Monsieur Forquet, avocat en parlement, à Montélimart, par son frère, négociant à Naples.

L. R.

—

Petite Correspondance

—

A.L. Ce livre est de Charles Cousin.

F. H. « Se mettre sur son trente-et-un » (V. VIII 419-504.).

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond

XLVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Février 1902.

38e Année — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 959 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Linguaglossa. — Nos confrères héraldistes italiens pourraient-ils nous renseigner sur la valeur et l'antiquité de cet étrange nom du prince italien, gendre de M. Crispi, et qui en français doit se traduire par : Le prince de *Langue Langue ?*

LESLIE.

—

Du rôle de la presse en temps de guerre. — Cette question souvent soulevée prend, avec l'apparition du 2e vol. du : « *Maréchal Canrobert, souvenirs d'un siècle,* » par Germain Bapst, un regain d'actualité.

En effet, cet auteur, parlant de la presse anglaise, lors de la guerre de Crimée, nous dit qu'elle eut l'action la plus pernicieuse sur les opérations de guerre en dévoilant à l'état-major russe les projets et les travaux des alliés : deux officiers d'état major russe, dans Sébastopol, n'avaient d'autre occupation que d'éplucher les journaux anglais et d'y relever tous les renseignements qu'ils fournissaient. Sans cesse les généraux en chef anglais se plaignirent de la divulgation de leurs plans ; ils déclarèrent que le feu des Russes était souvent dirigé sur les indications fournies par les journaux et que les pertes qu'il occasionnait prouvaient qu'à Sébastopol on savait profiter de ces indications.

Par contre, M. Germain Bapst démontre que, d'un autre côté, la presse a été utile aux soldats anglais en dévoilant les vices de l'administration, en indiquant les remèdes, et en appelant l'attention des pouvoirs publics sur les réformes et les améliorations à faire. M. Germain Bapst n'hésite pas à attribuer à la presse le mérite d'avoir obtenu la réorganisation du service sanitaire, de l'installation et de l'habillement des soldats anglais ; et il conclut que c'est grâce à ses appels que l'armée anglaise dut, dans la deuxième partie de la campagne, de *n'avoir eu que 2 o/o de pertes par la maladie, tandis que l'armée française en avait 22 o/o !*

Que pensent les intermédiairistes du rôle de la presse en cas de guerre ? Les avantages qu'elle procure sont-ils supérieurs au mal qu'elle cause ? Sont-ils d'avis qu'il faut la supprimer, ou la bâillonner, ou la laisser libre le jour de la déclaration de la guerre ?

UN ANCIEN VÉLITE DE LA GARDE.

—

Un surnom de Mme de Maintenon. — Quel est le contemporain de madame de Maintenon qui l'avait surnommée : « Madame de Maintenant » ?

Trouve-t-on cette appellation dans les Mémoires du temps ?

VIERZON.

—

Page inédite de Chateaubriand. — La Bibliothèque de Montpellier (ville) possède un autographe de Chateaubriand, début d'une nouvelle restée sans doute inachevée. L'authenticité de ce morceau

(dont la graphie est d'ailleurs fort reconnaissable) est garantie par la lettre suivante de la donatrice, Mme Lenormant. Mais on voudrait savoir si cette œuvre que Chateaubriand « n'a jamais menée plus loin que ces cinq pages » est restée inédite. Les savants lecteurs de l'*Intermédiaire* sauront sans doute répondre à cette question. L. G. P.

Lettre de Mme Lenormant

Paris ce 2 mai 1872.

Je charge ma petite fille Amélie et mon gendre de vous remettre, Monsieur, deux autographes que vous avez désiré pour votre belle bibliothèque. L'un est le commencement d'une œuvre que M. de Chateaubriand n'a jamais menée plus loin que ces cinq pages. Sa grande, ferme et très particulière écriture est assez connue pour que ce fragment n'ait pas besoin de signature.

J'y joins un billet de ma tante, Madame Récamier, adressé au baron Gérard. Ce billet est écrit quelques semaines après la mort de Mme de Stael ; Gérard s'occupait de peindre le portrait de cette femme célèbre, le même qui a été gravé, et s'entourait de tout ce qui pouvait aider son pinceau et ses souvenirs. Le tableau que Mme Récamier lui envoyait était un portrait en pied de Mme de Stael avec sa fille Albertine, devenue la duchesse de Broglie, tableau de chevalet peint par un génevois Massot. Ce tableau a été légué par Mme Récamier au prince Albert de Broglie.

Croyez, Monsieur, etc.

Amélie Lenormant.

Léonie

Entre la Crète et la Lycie, à l'entrée de la mer Carpathienne, s'élève comme un écueil au milieu des flots la petite isle d'Astypalée consacrée à Achille. Les fleurs dont cette isle est couverte l'ont fait surnommer la table des Dieux. Elle offre dans la tempête un azyle aux navigateurs qui vont en Chypre implorer Vénus ou en Egypte étudier la sagesse.

Genséric régnoit sur Carthage où il avait transporté les dépouilles de Rome ; ses vaisseaux parcouroient les mers de la Grèce. L'Elide avait enseveli ses jeux, Eleusis ses fêtes sous les ruines de leurs monumens et leurs temples renversés par Alaric. Antimaque l'Athénien fuyoit sa patrie désolée. Assis sur la poupe de la galère qui le portait en Egypte, il appercevoit encore la citadelle de la ville de Minerve et le Parthénon frappé des rayons du soleil couchant.

Son cœur était attaché à ces rivages dont il s'éloignoit pour toujours. Il saluait pour la dernière fois tous les objets sacrés que parcouroient ses regards, la citadelle de Corinthe, l'isle d'Argine, le Pirée, le tombeau de Thémistocle et le temple du cap Sunium. Quand la nuit vint dérober la terre à ses yeux il s'enveloppa la tête de son manteau et laissa couler ses larmes.

Il y avoit déjà quatre jours qu'il voguait vers l'Egypte, où sa famille s'était retirée, lorsqu'on découvrit des vaisseaux que le pilote reconnut pour être une flotte des Barbares : « Nous sommes perdus, s'écria-t-il, si nous ne pouvons gagner l'isle d'Astypalée. » Aussitôt il ordonne que l'on tourne la proue vers cette isle que l'on appercevoit à peine à l'horizon. La peur de la force *(sic)* à l'équipage ; les mariniers penchés sur leurs rames font voler la galère d'Antimaque, qui vient au milieu de la nuit se réfugier sous le haut promontoire où s'élevoit le temple d'Achille.

Il fallut attendre le jour pour entrer dans le port. Les matelots fatigués s'endormirent. Antimaque veilloit seul, lorsque le son d'une lyre et d'une voix de femme, mêlé aux murmures des flots, frappa tout à coup son oreille. Ce son semblait venir du temple d'Achyle. dont on appercevoit les colonnes à la lueur des étoiles. On eût cru entendre les chants de la belle esclave dont l'enlèvement produisit la colère du héros, de la charmante Briséis.

. . . .

—

Armoiries épiscopales à déterminer. — Parti : *au 1er d'azur à la croix à double branche et potencée de gueules, s'élevant sur un mamelon pointu de sinople, avec le mot* PAX *d'argent brochant sur le pied de la croix en fasce ; au 2me d'argent à l'arbre* (il ressemble à un pin parasol, formant deux ombrelles superposées) *de... le fut accosté de deux cerfs de... posés sur une terrasse de...*

Cette description n'est guère héraldique ; elle l'est encore plus que le dessin que j'ai sous les yeux. Dans le cartouche de l'écu, il y a un Sacré-Cœur de Jésus de gueules sur fond d'or en haut, et un Saint-Cœur de Marie semblable dans le bas.

Devise : *In visceribus Jesu-Christi.*

C'est une lithographie du XIXe siècle.

La Coussière.

—

Armiger — Scutarius — Scutifer. — Dans une charte non datée, (Bibl. Rouen, Cartul. de la Cathédrale fos 44 vo et 45 ro), Louis, premier abbé de Saint-Georges de Boscherville (1114-1157), confirme à Nicolas fils de Benoist, secrétaire [du chapitre] de l'église Sainte-Marie de Rouen, la possession de terres relevant de l'abbaye, moyennant la redevance annuelle d'une livre d'encens livrable à la Saint-Georges. Les témoins sont, du côté

du secrétaire, Germond, chanoine de Sainte-Marie, Milon, Raoul et Robert, cousins de Nicolas (*cognati ipsius*), et Godefroy, *armiger suus*.

Quelle pouvait être la fonction, non militaire assurément, de ce Godefroy ? Le glossaire de Ducange ne me fournit aucune lumière sur ce point.

Il ne me paraît pas inutile de noter, comme addition ou rectification aux documents imprimés :

1° Qu'*armiger*, avec la signification certaine d'écuyer, se rencontre dès décembre 1244, dans une charte de *Galterus de Longocesse, miles, et Henricus dictus Torel, armiger*, (Arch. S. Inf. Fonds du Valasse) ;

2° Qu'en novembre 1217, dans une charte d'Isabelle, femme de Nicolas de Monteigni, chevalier, le dernier témoin est un écuyer, *Robertus Holere, scutarius* (Bibl. Rouen, Livre d'ivoire, p.25) ; je ne connais pas d'autre exemple de *scutarius* ;

3° Que *scutifer*, autre équivalent d'*armiger*, écuyer, se lit, dès décembre 1241, dans une charte de *Petrus de Guitrencort* (Fonds du Valasse).

A. E. H. T.

—

Origine du nom de Perrache, à Lyon — J'avais toujours cru, et crois encore, que ce quartier conquis sur les marais qui partaient de l'église d'Ainay pour aboutir au confluent, beaucoup plus rapproché alors de l'abbaye de ce nom, avait été créé par l'industrie et les efforts persévérants de l'architecte Claude (?) Perrache, dont le portrait existe au Musée de Lyon, et qui est un personnage fort réel, ayant justement donné son nom à sa conquête.

Mais voici que je lis dans le *Petit Marseillais* du 29 décembre dernier, sous la signature d'Antonin Paillès, un intéressant article sur la ville et le territoire d'Ampus, très ancienne petite ville fortifiée, non loin de Draguignan. Dans cette notice, il est question « d'un seigneur Perrache d'Ampus « qui fut pendu à Lyon dans le quartier « qui porte son nom. »

Un peu plus loin, il est dit que « Am- « pus a donné le jour au maréchal Perra- « che d'Ampus, mort à Draguignan, au « commencement du XVIIIe siècle, descen- « dant du seigneur Perrache qui fut pendu « à Lyon ».

D'ordinaire, M. A Paillès est fort bien informé, mais il y a une erreur évidente dans les deux articulations ci dessus énoncées. A moins qu'un maréchal d'Ampus — il serait facile de consulter la liste de ces grands officiers, — du nom de Perrache, eût appartenu à une branche plus relevée d'une famille de ce nom, que celle à laquelle aurait appartenu l'architecte lyonnais.

Quel était le lieu d'origine de ce dernier personnage ? Cz.

—

Ponthieu. — Quelque intermédiairiste ne saurait-il me renseigner sur cette famille originaire du nord de la France ? Ses armoiries ? A. Le Clercq.

—

La baronne de Waxheim. — Anne-Henriette Boucherin, née vers 1747, épouse du baron de Waxheim, capitaine d'infanterie au régiment du Port-au-Prince, séparée de son mari quant aux biens en 1766, veuve au plus tard en 1781, fut guillotinée le 22 pluviôse an II (8 février 1794). Elle possédait une maison rue de Ménilmontant (rue Oberkampf) et une autre rue Saint-Pierre (rue Amelot) qui furent confisquées, puis restituées, par arrêt du Bureau du Domaine du 14 messidor an III, à sa fille, Mme de Waxheim de Commaere, épouse divorcée de M. de Saint-Martin J'ai consulté aux Archives départementales de la Seine les divers documents qui mentionnent la mère et la fille (*Domaine*, V. 4. ; *Actes de décès* de 1793 à l'an II ; *Sommier des biens nationaux* ; etc.) Peut-on me fournir des indications plus complètes sur l'état-civil de ces deux dames et sur leur existence ? Les *Mémoires* du temps s'en sont-ils occupés ? Je serais fort reconnaissant qu'on voulût bien me donner le moyen de compléter les notes que j'ai déjà et qui présentent quelques lacunes.

Adrien Marcel.

—

L'abbé Abraham. — C'est sans doute un abbé du XVIIIe siècle, si j'en juge par le papier, l'encre et le style de l'autographe que je possède... mais un abbé de cour, qui écrit d'un ton badin à un ami

(inconnu) pour lui parler d'une Iris sans dents, d'une Glycère sur le retour, et qui lui conseille d'abandonner une lèvre pleine d'inquiétude pour venir rejoindre le plus fidèle de ses amis. Quel était cet abbé Abraham ? Dr Rire.

—

Descendance de Pétion. — Pétion ou Péthion, dit de Villeneuve, qui fut en 1791, maire de Paris et « idole du peuple », et qui, exilé en 1793, fut, dit-on, trouvé mort, à moitié dévoré par les loups, dans les landes de Bordeaux, a-t-il laissé une descendance ? et, dans l'affirmative, qu'est-elle devenue ?

Un Curieux.

—

Un La Rochefoucauld fusillé et enterré à Maubeuge. — Pendant le siège de Maubeuge, en 1793, un La Rochefoucauld, qui combattait dans l'armée de Cobourg, ayant été fait prisonnier par les troupes républicaines, fut condamné à mort et fusillé. Il mourut bravement en criant : « Vive la Religion ! Vive le Roi ! »

Plus tard, la famille de l'émigré fit faire des recherches, qui restèrent vaines, pour découvrir les restes de ce La Rochefoucauld et lui faire donner une sépulture convenable.

Telle est une tradition orale que j'ai recueillie à Maubeuge, je ne sais si elle est vraie. Il est possible que cet émigré ait été fait prisonnier soit par l'armée investie, soit par l'armée de secours de Jourdan, ou bien encore que le fait se soit passé pendant le siège de 1794.

Je sollicite des éclaircissements. L'histoire, au moins généalogique, de la famille de La Rochefoucauld, doit avoir été publiée.

Un émigré de ce nom combattait-il dans l'armée de Cobourg ?

Ou bien y a-t-il un émigré appartenant à la haute noblesse de France qui ait péri dans les circonstances que j'ai rappelées plus haut ? R. M.

—

Le duc d'Enghien au fossé de Vincennes. — Existe-t-il une relation complète établissant la nature des honneurs posthumes qui furent rendus au duc d'Enghien, à Vincennes ? Le dernier historien de Vincennes, M. de Fossa, dont les journaux ont prononcé le nom cette semaine, est-il sur ce point complètement édifié ? L. O.

—

Hennequin. Sanguin. Mézard. Gadolle. Paget. Durochat. Vien. — On fait appel aux intermédiairistes, pour savoir si les personnages ci-après désignés ont laissé des descendants encore vivants actuellement, et, dans l'affirmative, leur domicile.

1. Hennequin (Antoine-Louis-Marie), célèbre avocat à la Cour d'appel de Paris, sous la Restauration et le gouvernement de Louis-Philippe ; avocat né en 1786, à Clichy-la-Garenne, et décédé à Paris le 10 février 1840.

2. Hennequin (Victor-Antoine), fils du précédent, né à Paris le 3 juin, et décédé dans cette ville le 10 décembre 1854.

3. Sanguin, comte de Livry (Hippolyte), officier de dragons, sous le 1er Empire et sous la Restauration, fils du marquis Sanguin de Livry.

4. Mézard (Annet), major au 15e régiment d'infanterie légère, sous la Restauration.

5. Gadolle, capitaine d'Etat-major sous la Restauration.

6. Paget (Paul-François-Joseph), capitaine au 53e régiment d'infanterie, sous la Restauration, admis au traitement de réforme le 1er novembre 1831.

7. Durochat, capitaine au 9e régiment de cuirassiers, à Tours, en 1825, décédé à Grenoble en 1846.

8. Vieu ou Vien, géographe, à Paris, en 1839. B. Sen.

—

Le peintre Flack. — Il a été volé il y a quelque temps, au Musée d'Arras, une jolie gouache (0,12 sur 0,11) de cet artiste représentant *Cléopâtre*. Que nos confrères veuillent bien la rechercher autour d'eux. C'est la seule œuvre de l'artiste que nous possédions.

Thomas Flack, né à Garboldisham, comté de Norfolk (Angleterre), le 18 octobre 1771, suivant le Catalogue du Musée, ou à Londres, d'après son acte de décès, s'était fixé à Arras en 1811, et y a professé ou donné des leçons, jusqu'à sa mort, arrivée le 1er septembre 1844. Il était veuf de Marie-Joseph Lestievenant. De son mariage, il eut deux filles : *Cornélie*, propriétaire, née à Douai, morte en

célibat à Arras, le 23 juillet 1871, âgée de 67 ans : *Fanny*, religieuse Ursuline, née à Lille, morte aussi à Arras, le 3 janvier 1878, âgée de 79 ans.

V. ADVIELLE.

—

Peintre miniaturiste au XVIIIe siècle signant D. M. — Je possède une très remarquable miniature représentant un avocat au parlement de Bretagne et datée de 1779 Elle est signée D. M.

Peut-on me dire quel est le peintre qui employait cette signature ? E L.L.

—

Le député Néron-Bancel. — L'*Eclair* a publié, le 7 janvier 1902, le portrait de M. Emile Néron-Bancel, député d'Yssengeaux, né à la Véra-Cruz le 23 janvier 1859 ; ce portrait est accompagné d'une note biographique où il est dit que le jeune parlementaire a joint à son nom, — Néron — celui d'une victime célèbre du Deux-Décembre.

Je croyais qu'il avait simplement ajouté à son nom celui de sa mère, née Bancel (de Melun), — ou de son oncle, le docteur Ernest Bancel, décédé maire de Melun, et dont il a été l'héritier.

Qu'y a-t-il de commun entre cette famille de médecins melunais et le représentant Bancel (de la Drôme), victime du Deux-Décembre ? L. H. R.

—

Federico Ricci et « La Coupe et Les Lèvres » de Musset. — Le compositeur italien *Federico Ricci* a mis en musique un passage du poème dramatique d'Alfred de Musset : *La coupe et les lèvres*.

J'ai entre les mains cette pièce autographe signée datée de Field Curjo, 24 décembre 1856, 3 pages et demie in-folio.

Le sujet est tiré de la 3me scène du 2me acte, ce sont les vers suivants :

Frank a Monna Belcolore

Parlons sincèrement, je t'ai paru robuste ;
Tes yeux, ma chère enfant, n'ont pas deviné [juste.
Je comprends qu'une femme aime les portefaix ;
C'est un goût comme un autre, il est dans la [nature,
Mais moi, si j'étais femme, et si je les aimais,
Je n'irais pas chercher mes gens à l'aventure ;
J'en ferais lutter six, et puis je choisirais.

Je désirerais savoir si ce morceau a été édité, et chez qui ?

M. Parran, dans sa bibliographie des œuvres d'Alfred de Musset, 4me partie, musique, ne le cite pas.

VICTOR DÉSÉGLISE.

—

Victor Hugo anonyme. — Dans son livre intéressant sur sa famille, Eugène Plon publie une lettre de Victor Hugo à son père, se plaignant que sur ses volumes, l'imprimeur fasse suivre son nom de la mention : « de l'Académie française » Peut être des ouvriers trop zélés ont-ils pris au sérieux la modestie du grand poète, car j'ai deux volumes de lui imprimés par Béthune et Plon, où le nom même de Victor Hugo a disparu sur le titre. Ce sont :

1° *Les feuilles d'automne. Les chants du crépuscule*, 1841, in 18, Charpentier, 29 rue de Seine. Le scrupuleux Beuchot mentionne un exemplaire identique au *Journal de la librairie*, N° 83.

2° *Les voix intérieures. Les rayons et les ombres*, 1844, in-18, Charpentier, 29 rue de Seine.

Il est évident qu'on a dû s'apercevoir de la double erreur au cours du tirage, mais les exemplaires de ce genre doivent être fort rares ; tous ceux que j'ai pu voir en plus portaient le nom de Victor Hugo. Connaît-on d'autres exemplaires identiques ? NAUROY.

—

La pauvreté de Lamartine. — L'*Echo de Paris* a publié une lettre de Lamartine, où ce poète faisait un appel à la générosité de ses lecteurs pour l'aider à sortir de la situation embarrassée dans laquelle il se trouvait, leur promettant de les rembourser, soit en livres, soit en argent, lorsque la vente de ses œuvres le lui aura permis. Un autre journal croit savoir que l'Empereur, pris de compassion, lui fournit sur sa cassette particulière la somme nécessaire pour désintéresser ses créanciers.

Pourrait-on dire ce qu'il y a dans cette assertion, et l'offre qui a pu être faite ? N'aurait-elle pas plutôt été refusée ?

L.

—

La béquille du père Barnaba. — La Revue *Le Livre* a publié, dans son n° de juillet 1883, une pièce de vers intitulée : *La Béquille du père Barnaba*, dont elle

attribue la paternité à madame de Longueval, et la réponse à cette pièce, réponse dont elle attribue la paternité à Racine et qui se termine par ces vers :

Vous ne haïssez pas, belles, qu'on vous admire,
Vous le méritez bien, mais s'il faut vous le dire,
Malheureux près de vous, qui ne sait qu'ad-
[mirer,

Cette réponse n'est pas indigne du talent aimable et gracieux de Racine, lorsqu'il oublie les accents de la muse tragique, pour se contenter d'être spirituel. Y a-t-il vraiment des raisons de croire que cette réponse, réponse légère et badine à une pièce badine et plus que badine, est de l'auteur d'*Andromaque* ?

P. S. M.

—

Le budget de nos musées publics. — J'ai lu, récemment, dans un grand journal de Paris, que le musée de l'Opéra de cette ville n'avait que 1500 francs de budget, ce qui est bien peu ; mais que le savant M. Nuitter, son conservateur, mort il y a peu de mois, lui avait légué 300.000 francs. Cet érudit et littérateur, qui fut notre vénéré ami s'était dévoué, comme on le sait, à la création de la bibliothèque et du musée de l'Opéra.

S'il est une chose étonnante dans un grand pays riche comme la France, c'est de voir le peu de budget qu'ont nos musées nationaux ! L'Angleterre, l'Allemagne, l'Amérique surtout sont très larges pour leurs musées ; de sorte que nos principaux tableaux de maîtres passent à l'étranger. A Alger, le musée des Beaux-Arts, qui a quelques fort belles toiles modernes est placé dans une véritable remise indigne de lui, sous un toit qui fait honte a cette belle et grande ville. Connait-on d'autres musées en France, dans ce cas, et quels sont leurs budgets ?

AMBROISE TARDIEU.

—

Les ouvriers du canal de Suez. — Dans ses *Lettres d'Egypte* (1862-1863) lady Duff Gordon affirme que de malheureux fellahs furent arrachés, sur l'ordre du vice-roi d'Egypte, à leurs villages pour aller travailler au canal de Suez, moyennant une piastre par jour, soit trente centimes, qui devaient servir à la nourriture et aux vêtements de ces ouvriers malgré eux.

Je sais bien que la corvée joua un grand rôle dans l'affaire. Mais les faits et les chiffres ont-ils réellement la brutalité que leur prête lady Duff Gordon ? Et ne faut-il pas croire qu'ils ont été singulièrement exagérés par la grande dame, ennemie résolue de l'esclavage et de l'entreprise, comme l'étaient, dans le principe, tous les Anglais ?

ALPHA.

—

Prenant, prenante. — Est-ce une nouvelle manière de s'exprimer ? J'ai lu, naguère, au moins en deux auteurs différents, « beauté prenante », pour séduisante, captivante, irrésistible. Il me semble que le besoin de ce néologisme ne se fait pas généralement sentir. Me trompé-je ?

A. R.

—

Papiers militaires du maréchal Sébastiani, des généraux Guilleminot, Kellerman, Pelet. — On désirerait savoir si les descendants des familles des généraux, Guilleminot, Kellerman, Pelet, et du maréchal Sébastiani ont gardé les papiers militaires de ces officiers ; papiers pouvant servir à l'histoire des campagnes du Premier Empire.

La question intéresse les auteurs de travaux historiques ayant un caractère officiel.

E-M,

—

Amelot de la Houssaye. — Existait-il une famille Amelot de la Houssaye, sous Louis XVI ? Quelle était sa parenté avec la famille Amelot de Chaillou, dont un membre fut ministre de la Maison du Roi ? Quelles furent les fonctions exercées par ses membres, sous ce règne; et où pourrait-on trouver sa généalogie et des renseignements à son égard ? (Pour un travail extrêmement pressé).

ZYX.

—

Les Jaunes. — D'où vient cette appellation donnée à certains groupes ouvriers, par rapport aux rouges ? Ce titre est en passe de devenir historique ; tandis que nous sommes à la source, essayons d'en dégager l'origine exacte

M.

—

Châteaubriand, terme culinaire. — Pourquoi donne-t-on ce nom à un morceau de filet de bœuf grillé, garni de pommes de terre et de champignons ? Est-ce le grand écrivain qui a inventé ce mets ?

P. IPSONN.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Jeton Louis XIV à déterminer (XLIV ; XLV, 117, 172). — La réponse est facile et topique.

Messire Jean-Baptiste Flachat, écuyer, chevalier de l'ordre du Roy, Seigneur de Saint-Bonnet, Prévôt des marchands de Lyon, pour la sixième fois, était un personnage assez important du XVIIIe siècle dans sa ville natale, pour que l'armorialiste du Consulat lyonnais, Chaussonnet lui dédiât un manuscrit peint à la main, de son *Armorial des Prévosts des marchands et Échevins de Lyon*, sauf erreur de ma part, en 1761.

Le hasard, un hasard heureux, a mis avant moi, dans ma bibliothèque, cet intéressant travail, avec une belle dédicace de Chaussonnet au personnage consulaire, dont les armoiries sont fort exactement décrites dans la question posée par La Coussière, auquel je suis heureux de donner un renseignement précis et empressé. Les armoiries du revers sont celles de la ville de Lyon. Cz.

—

Fer de reliure à déterminer (XLV, 109). La maison de Mailly, connue en Picardie depuis l'année 1070, est indiquée dans *Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie*, par P. Roger. Les armes de cette famille : *d'or à trois maillets de sinople*, sont probablement celles des volumes de Baculard d'Arnaud, signalés par le Dr Rire.

— CH. REV.

La décoration du lis (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 171). — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Voici pour documenter encore votre correspondant sur la « décoration du Lys ».

Il paraît démontré par cette pièce, adressée à mon arrière grand-père (et dont je communiquerai l'original, si on le désire) que cette décoration était conférée aussi par les membres de la famille royale.

Je suis, Monsieur, etc.

EMMANUEL BOURGUET.

Copie

« D'après les ordres de son Altesse Royale, monseigneur le duc de Berry, il est permis à M. Bourguet, docteur en chirurgie, de porter la décoration de la fleur de Lys.

Signé : « Chr. de Fontane, Paris, le 21 septembre 1814.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à un lion léopardé (XLV, 107). — Le premier écu à gauche est celui du maréchal Augereau, duc de Castiglione : *d'azur au lion léopardé d'or lampassé et couronné de même ; au chef des Ducs de l'empire.*

Le second écu à droite, celui de la duchesse, deuxième femme d'Augereau, Adelaïde Joséphine Bourlon de Chavanges, mariée le 23 février 1809, morte le 2 décembre 1869, remariée en secondes noces à Charles-Joseph-Camille, comte de Sainte-Aldegonde.

Elle portait : *d'azur à la fascie d'argent chargée de trois tourteaux de gueules ; accompagnée de 3 roses d'or ; 2 en chef, une en pointe.* VILLEROY.

Même réponse : ô KELLY DE GALWAY.

***

Ces armoiries sont celles d'Augereau et de la famille de Bourlon.

Le maréchal Augereau, duc de Castiglione, avait en effet épousé Adele Bourlon de Chavanges, fille de Gilles Bernard Bourlon, baron de Chavanges, maréchal de camp.

La famille Bourlon comptait 3 branches : de Chavanges, de Rouvre, de Sarty d'Haironville.

La branche aînée s'est éteinte avec la duchesse de Castiglione qui épousa en secondes noces le comte de Sainte-Aldegonde; la branche de Rouvre est actuellement représentée par le député de la Haute-Marne et celle de Sarty par M. Paul Bourlon de Sarty qui a épousé Mlle de Bouthillier Chavigny. Nous trouvons ici les origines françaises d'une des plus hautes personnalités du corps diplomatique.

En effet, de son mariage avec le comte de Sainte-Aldegonde, ambassadeur de France en Russie, Adèle Bourlon de Chavanges eut une fille, Valentine qui épousa Edmond, marquis de Talleyrand Périgord duc de Dino. De ce mariage est née Elisabeth de Talleyrand Périgord, mariée au comte d'Oppersdorff qui ont eu pour fille

Jeanne, comtesse d'Oppersdorff, mariée à Son Altesse le prince de Radolin, grand écuyer de l'empereur, actuellement ambassadeur d'Allemagne à Paris.

CHERIN.

—

Armoiries du pont Alexandre et armoiries de France (XLII, XLIII; XLIV). — Il y aurait cependant un moyen bien simple de trancher cette question des armoiries nationales. Mais, pour cela, il faudrait se placer à un point de vue exclusivement historique et surtout répudier toute passion royaliste ou toute intransigeance révolutionnaire.

Personne ne contestera un point capital : c'est que dans les siècles passés l'instinct patriotique voyait dans le roi — dans le chef de l'Etat, pour nous servir d'une expression plus moderne, — l'incarnation de la France elle-même. Il y avait union étroite entre le trône et la nation. Donc, pour ces deux parties contractantes d'une sorte de mariage symbolique, point n'était besoin de se distinguer l'une de l'autre au moyen de signes extérieurs particuliers. Comme dans un ménage le blason de l'époux devient celui de l'épouse, ainsi les armes royales étaient aussi les armes de France. Et pareillement, comme dans une famille les gloires des parents deviennent celles des enfants, ainsi les trois lys du roi et de la France, étaient filialement portés par les bonnes villes de France, Paris en tête, car Paris en surmontait et en surmonte toujours les agrès de son antique navire.

Les groupes provinciaux ont suivi l'exemple des grandes cités. La Bretagne juxtapose les fleurs de France à ses blanches hermines. Fils de France à l'égal de cet héritier présomptif de la couronne dont il était le spécial apanage et auquel il donnait un nom si caractéristique, le Dauphiné portait en écartelé ses propres dauphins et le fleurdelisé de France. Aujourd'hui encore ce double emblème s'étale, sans que personne y trouve rien à redire, sur tout ce qui vise à affirmer le type original et distinctif de cette grande région alpine Les choses même de l'usage le plus démocratique en sont décorées, témoin ces tramways et ces cars qui sillonnent en tous sens le pays et qui y maintiennent la tradition héraldique franco-dauphinoise, en arborant sur leurs caisses cette ornementation de couleur toute locale.

Au Mans, même spectacle se présentait ces jours-ci à nos yeux Aussi bien pourrions-nous multiplier les faits de ce genre. Contentons-nous de noter qu'hier encore les Orléanais, si habitués dans leurs fêtes annuelles à voir arborer côte à côte les deux blasons fleurdelysés de leur cité et de Jeanne d'Arc, se plaignaient amèrement de ce que la base des nouveaux candélabres à lumière électrique installés dans leurs rues présentait un écusson complètement fruste dans cette partie supérieure que l'on appelle le chef. Et l'on chuchotait tout bas à l adresse de M. le baron Portalis, maire de la ville :

Tête d'armoiries, l'embléme
Est donc malséant ?
Fin de votre nom, de même
N'est-il pas gênant ?
Alors supprimez bien vite
Ces trois lettres là,
Et vous serez tout de suite
Citoyen *Porta*.

Vous l'avez décapité
De ses vieux fleurons,
Le blason de la cité
Que nous chérissons !
Auriez-vous donc renoncé,
Sans aucune feinte,
Au dicton : *Me vindice
Lilia florent* !

Oui, l'antique chef de France,
Jadis dit *royal*,
Restait sans inconséquence
Chef *national*.
Jamais aucun municipe
Vraiment éclairé,
— Excepté sous Louis-Philippe, —
Ne l'avait barré.
Etc , etc.

Et M. le baron Portalis, avant même que ces malicieux propos n'eussent choqué le tympan de ses oreilles, donnait l'ordre de modifier le décor des porte-lumières en y rétablissant les lys qui n'y font pas moins bonne figure que dans son nom à lui. Ce petit incident si actuel est une preuve de plus qu'à l'heure présente les villes de France tiennent essentiellement à leur gracieuse parure d'autrefois. Alors pourquoi donc dépouille-t on la mère, cette douce et bien aimée France,

d'un ornement que, pour leur propre compte, revendiquent si hautement ses plus illustres filles ? Il y a là une flagrante et inexplicable contradiction. Un emblème ne saurait être réputé antipathique à la nation, qui, au regard particulier des provinces, des cités et de la capitale elle-même, est considéré comme un intangible ressouvenir des fastes du passé.

Sans doute entre le trône et la nation, il y a eu rupture de ce lien intime dont nous parlions en commençant. Mais alors, que les parties ci-devant contractantes et aujourd'hui séparées en quelque sorte de corps et de biens, gardent donc, chacune en ce qui les concerne, l'imprescriptible jouissance de la vieille image symbolique qui leur était devenue commune. D'une part, ne disputons pas aux représentants de l'antique race capétienne le privilège de porter les lys qui ont protégé la poitrine de leurs vaillants ancêtres sur tant de champs de bataille. D'autre part, revendiquons pour la mère patrie le droit d'être caractérisée par ces mêmes lys qui sont encore plus siens qu'ils ne sauraient être un bien patrimonial pour tels de ses enfants les plus glorieux, s'appelassent-ils Paris ou Orléans, Bretagne ou Dauphiné ! O. DE STAR.

—

Lo que ha de ser no puede faltar (XL ; XLI). — Voici les renseignements demandés ; malheureusement, Poggiarido n'est plus là pour en prendre connaissance !

On lit dans le *Guide de l'étranger* à Pau, 1878, p. 134 :

Cette inscription serait, d'après la tradition, la reproduction textuelle des paroles d'un seigneur Aragonnais, proscrit et accueilli au château de Coarraze. Bientôt après son arrivée, il y reçut la nouvelle de son pardon et insistant pour retourner en Espagne, il répondit aux craintes manifestées par ses hôtes : *Lo que ha de ser no puede faltar*.

Mais à peine de retour à Saragosse, l'infortuné gentilhomme fut pendu, ce qu'apprenant, le châtelain de Coarraze voulut que ces paroles, gravées sur le portail, attestassent que l'hospitalité n'avait pas failli, mais que son malheureux ami avait été sourd aux remontrances de l'hospitalité.

Rappelons à Abbelibé que, spontanément, il nous a offert, le 7 décembre 1899, la traduction de la devise de la ville de Salies-de-Béarn : *Sé you n'ou y éri mourt arrès, n'ey bibéré*, et que nous attendons toujours ! A. S.

—

Jallemain et Château - Landon (XLIII ; XLIV). — Jean de Corbeil appelé aussi Jean de Grez, seigneur de Jallemain, maréchal de France sous Philippe-le-Bel (1299), mort la veille de Saint-Mathieu 1318, était fils de Jean de Corbeil, seigneur de Gretz par son mariage avec Isabelle de Gretz, veuve de Pierre de Courtenay, s[r] d'Yères. Il était neveu de Guillaume de Corbeil, dit de Gretz, évêque d'Auxerre.

Il s'agit ici de la petite ville de Corbeil (Seine-et-Oise), de Gretz près Tournan (Seine-et-Marne) et de l'ancien fief de Jallemain, aujourd'hui hameau dépendant de Château-Landon. Disons en passant que ce fief de Jallemain sortit de la maison de Corbeil au cours du XIV[e] siècle ; en 1399 il appartenait à Etienne de Fay ; deux cents ans plus tard c'était à la famille de Voisines, puis il a passé aux seigneurs de Courtempierre (Loiret). Sous Louis XVI Louis de Mousselard, ancien capitaine au régiment de Vermandois-infanterie, chevalier de Saint-Louis, était encore seigneur de Courtempierre, Jallemain, Maison-Rouge et autres lieux.

Quant au maréchal Jean de Corbeil, mort en 1318, il eut jusqu'en 1643, dans le chœur de l'église Saint-Jean de Gretz, près Tournan, qu'il avait rebâtie très peu de temps avant son décès, un monument funèbre qui devait être remarquable, mais fut transporté au XVII[e] siècle dans une chapelle latérale et détruit par la suite. Il n'en reste que des fragments épars, notamment une jolie statue en pierre de grandeur naturelle, des vestiges de soubassement et d'une sorte de dais sculpté. M. de Guilhermy, en signalant l'existence de ces débris archéologiques dans son ouvrage sur les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris* (t. IV, p. 378), appelle de tous ses vœux la restauration du tombeau de Jean de Corbeil, qui, à son avis, « s'accomplirait sans difficulté et presque sans dépense ». TH. L.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV ; XLV, 14, 119). — Les Lorientais m'ont rappelé bien souvent

qu'un des membres de la famille Cosmao-Dumanoir a porté ces quatre prénoms dont il s'était fait une touchante devise : *Amant-Constant-Marie-Fidèle.*

G. GONDINET.

—

Famille de Luchet et de Durfort (XLV, 5, 124, 178).— Monsieur O. de Star fait erreur lorsqu'il dit que le marquis de Luchet de La Roche du Maine, né à Orléans vers 1720, est mort après 1776. Cependant les détails biographiques sur ce littérateur ne manquent pas, les dictionnaires de Michaud et de Didot lui consacrent une assez longue notice et Quérard fait l'énumération de son œuvre relativement importante pour un homme qui ne consacra pas sa vie entière à la littérature.

L'auteur de l'*Histoire de l'Orléanais depuis l'an 703 de la fondation de Rome jusqu'à nos jours* ; Amsterdam (Paris) 1766, Jean, Pierre, Louis, marquis de Luchet (1), né à Saintes, le 13 janvier 1739, était fils de François-Louis de Luchet, écuyer, lieutenant d'infanterie dans le régiment du Perche, et de Marie-Anne Revillaud. Le marquis de Luchet fut, en effet, officier de cavalerie ; il donna sa démission pour épouser, en 1765, mademoiselle Suzanne Delon (2); de ce mariage un fils naquit à Paris en 1770, il fut déclaré sous les noms de Jean-Pierre-Louis Dubois de Luchet, mort à Altmorschen (Allemagne) en 1816 (3).

Jean, Pierre, Louis Luchet qui s'occupait de minéralogie et qui a laissé un curieux livre sur cette matière, partit en Suisse pour y exploiter des mines, mais il fit de mauvaises affaires, et à peu près ruiné, s'en vint à Ferney auprès de son ami Voltaire qui voulut bien le recommander au landgrave de Hesse-Cassel ; grâce à cette protection et à ses mérites personnels, le marquis de Luchet fut nommé bibliothécaire de ce prince (1); jusqu'à la mort de celui-ci. De Luchet demeura à Cassel, il fit cependant quelques voyages à Paris pour s'occuper de ses intérêts, fort compromis chez les éditeurs de ses ouvrages, puis revint dans la capitale Le marquis de Luchet qui habitait rue de Sèvres en 1789, vint élire domicile plus tard chez son frère l'abbé Jean, Louis, André de Luchet, lequel demeurait « rue ci-devant Royale au coin de la place ci-devant Louis XV »; c'est là qu'il mourut le 6 avril 1792 (2).

Les descendants du marquis de Luchet existent encore aujourd'hui et j'eus l'honneur d'être chargé, l'an dernier, par monsieur Albert Dubois de Luchet qui réside en Allemagne, de rechercher dans les différents dépôts d'archives, certaines pièces relatives à sa famille ; c'est ainsi que je fus amené à découvrir le testament du marquis, la dispense d'extrait baptistaire pour son épouse Suzanne Delon, et une liasse de correspondance relative aux affaires commerciales du littérateur saintongeois. Autorisé par le dernier représentant de cette famille, je publierai dans quelque temps ces documents inédits.

HENRI VIAL.

*
* *

« Un marquis de Luchet de La Roche du Maine, né à Orléans vers 1720 et mort après 1776, n'y est guère connu que par le premier volume de son *Histoire d'Orléans* », écrit M. O. de Star, et il renvoie « pour quelques détails sur ce personnage dans un article paru au recueil intitulé : *Les hommes illustres de l'Orléanais* (1852)».

D'autre part, dans la *Biographie Sainton-*

(1) Le marquis de Luchet prenait souvent le pseudonyme de marquis de la Roche-du-Maine.

(2) Biographie Saintongeoise de P.D. Rainguet.

(3) Ce fils du marquis nommé Louis-Pierre Dubois de Luchet, qui fut capitaine en Westphalie, eut à Cassel, en 1811, un fils qui reçut les prénoms de Jean-Baptiste-Jérôme Dubois de Luchet. L'extrait de naissance de ce descendant du marquis fut retrouvé par M. le baron de Tourtoulon d'Aix-en-Provence et publié dans le recueil de la Commission des Arts et Monuments Historiques de la Charente-Inférieure.

(1) Correspondance de Voltaire (1775).

(2) Monsieur Debrin, archiviste de la direction de l'Enregistrement, rue de la Banque, a retrouvé dans les Tables des sépultures de la poroisse Saint-Roch, conservées dans ses archives, l'extrait suivant qui permet de fixer la date exacte du décès :

« M. Deluchet Jean, Pierre, Louis, époux de Suzanne Delon, domicilié rue cy-devane Royale, place cy devant Louis 15 est décédé le 6 avril 1792 ».

geoise ou *Dictionnaire de tous les personnages qui se sont illustrés par leurs écrits et leurs actions dans les anciennes provinces de Saintonge et d'Aunis* (1851). Pierre-Damien Rainguet écrit: « Jean Pierre-Louis, marquis de Luchet, naquit à Saintes le 13 janvier 1739. Après avoir fait ses études dans sa ville natale, il embrassa comme deux de ses frères, l'état ecclésiastique et se fit jésuite. A la suppression de l'ordre, il rentra dans le monde et prit le parti des armes; il devint officier de cavalerie. Luchet était alors connu sous le pseudonyme de marquis de La Roche du Maine... » Et l'auteur, cite parmi ses nombreux ouvrages, « *Histoire de l'Orléanais depuis l'an 703 de la fondation de Rome jusqu'à nos jours* (1766, in-4°) Le 1er volume seul a paru, de 763 à 1430. Voilà où ma perplexité commence. Est-ce le même personnage ? Sans doute : mais est il orléanais ? Est il saintongeois ? Qui a raison des deux biographes ? Rainguet ajoute : « Il mourut à Paris, le 6 avril 1792 Il avait épousé, en 1765, Mlle Suzanne Delon, de Genève », ce qui ne s'accorde plus avec le texte d'Orléans.

D'autre part, dans l'ouvrage de M. Louis Audiat, *Deux victimes des septembriseurs Mgr Pierre-Louis de La Rochefoucauld*, on lit, p. 423, un chapitre, *Les Luchet, chanoines de Saintes*, où est indiquée cette famille de Luchet. Voir aussi p. 77 79. *Etudes, documents et extraits sur la ville de Saintes* où est une généalogie de la famille, qui indique au 13 janvier 1739. la naissance de Jean-Pierre, connu sous le nom de marquis de Luchet, jésuite, officier de cavalerie, bibliothécaire du roi de Prusse, auteur de nombreux ouvrages. C'est, je crois, les auteurs saintongeois qui ont raison. A.

—

Famille de Bardonenche XLV, 109). — Cette famille est, en effet, fort anciennement connue dans les Alpes françaises dont elle est originaire (Embrunois ou Gapençais). J'ai souvent retrouvé son nom dans des documents anciens concernant les vallées de Freissinnières et du Queyras, et sauf erreur, leurs armoiries : *trois griffes d'aigle en champ de...* sont sculptées sur la clé d'une voûte dans une vieille maison, peut-être l'église d'Arvieux en Queyras — mes souvenirs datent de 1872, il y a quelque temps. Ces Bardonenche ne semblent pas avoir été largement pourvus des dons de la fortune ; du reste les gentilshommes de ces âpres régions ne menaient pas une vie autre que celle des paysans de leurs domaines : les Rapin de la Chaudane, en Maurienne, allaient « successivement » à la messe, car il n'y avait dans la maison qu'un habit pour trois seigneurs, et les procès, interminables dans ces montagnes, mangeaient le peu d'argent que donnait une agriculture dans l'enfance. Il me paraît certain que dans les historiens du Dauphiné, on trouverait de quoi glaner, sinon les éléments d'une restitution généalogique longue et compliquée, en l'absence des généalogies officielles du P. Anselme ou des quatre ou cinq d'Hozier et sa monnaie, providence et autorité des chercheurs, mais au moins quelques mailles de leur descendance. Peut-être à Montpellier, dans les *Notes Mss* de Guichenon, qui remplissent 76 in-folios à la Faculté de Médecine, pourrait-on trouver quelque chose. Du reste, une fois au centre de mes vieux papiers, il me sera plus facile d'apporter un modeste concours à M. P. M. Cz.

***

Bardon*enche*, de Bardoneschia, dans la vallée d'Oulx, est la terre de Bardonesche qui a donné son nom à cette famille qui l'a autrefois possédée. Elle était en grande considération sous les anciens Dauphins, et j'ai écrit ailleurs la mort tragique de François de Bardonesche — sous le dauphin Humbert II.

Eynord de B. vivait l'an 1225. Il fut cette année ci présent à un traité fait entre le comte Lucque XI et Guiffrey de Salvaing, seigneur de Boissieu, et y est qualifié chevalier. Cet acte est remarquable ; le voici :

Suit l'acte — en latin :

Lantelme de B. est nommé entre les nobles d'Héron, dans la révision des feux de l'an 1428 comme l'est Jean de B. son petit-fils, dans celle de l'an 1461. Jean de B. épousa l'an 1574 Jeanne de Révillasc et eut d'elle, entre autres enfants : Alexandre, André, et César seigneur de Souville qui ont fait plusieurs branches. Du premier et de Lucrèce de Montchenu sont nés, Alexandre de B. seigneur de St-Martin de Tourane, cidevant conseiller au parlement de Grenoble en la chambre de l'édit et César de B. seigneur de Champiney, qui, d'Anne Pascat, sa femme, a laissé César et Lucrèce. César de B.

seigneur de Souville est vivant : de Jeanne Clément qu'il épousa l'an 1626, il a 12 enfants vivants. Les mâles sont : Sanson de B. seigneur de Tourres; Jean, seigneur de Souville; Pierre, seigneur de Chourons; Juvénal, seigneur du Rivet; Etienne, seigneur du Planet. D'André et d'Ennemonde de Reynard, qu'il épousa l'an 1624, sont nés André de B. seigneur des Ténoux et Alexandre de B. seigneur de Morgeat.

Tout ce qui précède est tiré de L'*Etat politique de la province du Dauphiné* par Nicolas Chorier, 1672, tome II.

Ce qui suit — du supplément :

Hugues de Bardonesche vivait l'an 1202, Eynord — en 1215, 1219, Arrel en 1223. Leurs bienfaits ont conservé leurs noms dans le *Cartulaire de la Prévôté d'Oulx*, et Boniface de B. possédant une terre dans le Faucignye, il fut co venu, par le traité fait entre le Dauphin Humbert 1er et Gaston, vicomte de Béarn, que le Dauphin procurerait qu'elle fut rendue au vicomte Bardonesche ; on dit maintenant Bardonenche ; *d'argent au treillis de gueules, cloués d'or au chef de même, chargé d'un aigle naissant de sable.*

Devise : *Tutum forti praesidium virtus.*

MONTMOREL.

—

Spierinck (XLIII). — J'ai rassemblé quelques notes sur une famille Spirinck van Well (aliàs Spierinck, Spiringue. .), ainsi appelée, dit Scohier qui lui a consacré un article (B. N., Ms. fr. 32 442, f° 133), « en distinction d'aultres Spirinck, lesquelz ne sont de ceste famille ». D'après cet auteur, les Spirinck van Well portaient *de sable à la roue d'or*

Riestap enregistre des Spiringe (Fl.) portant *d'hermine au chevron de gueules chargé de trois houppes d'argent*. Le Spirinck de Lens portait, paraît il, *d'azur à 3 poissons d'argent en fasce.*

L'écheveau ne semble pas facile à débrouiller. Il faudrait, en tous cas, se reporter aux sources indiquées dans l'*Indicateur nobiliaire de France, de Belgique... d'après les collections manuscrites des bibliothèques publiques de Belgique* (Paris, 1869, in-8°), aux mots Spirinck, Spierinck, Spiring. J. Huyttens, dans l'*Art de vérifier les généalogies belges et hollandaises* (Bruxelles, 1865, in-8°), donne également quelques indications de sources au mot Spiering, et il enregistre une famille Arents dit Spierink.

J'ajouterai que Le Glay a publié, dans la *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche* (T. I, p. 502), une lettre du 25 mars 1511, par laquelle Maximilien recommande de faire inscrire au rôle des bénéfices, un certain Jean Spirinck, dont le père, Andrieu Spirinck, était fourrier de l'hôtel de l'archiduc Charles.

Enfin, si je ne me trompe, l'*Intermédiaire* s'est jadis occupé d'un graveur appelé Spirinck. DE MORTAGNE.

—

Le colonel de la Vallière (XLIII). — Voir sur le frère de la maîtresse de Louis XIV l'intéressant article de MM. J. Lemoine et André Lichtemberger : *Le marquis de la Vallière*, dans la *Revue de Paris* du 15 septembre 1901.

Dr O. LAMOUREUX.

—

Le carnet de la Lisette de Béranger (XLIV). — Selon l'usage, qui a presque force de loi, il n'y a que les fils cadets de *ducs* ou de *marquis* qui soient autorisés, — *par courtoisie*, — à faire précéder leur prénom et leur nom de famille du titre de « Lord » ; or il n'y a pas une seule famille « Ducale » ou « Marquisale » dans le *Peerage* d'Angleterre, d'Ecosse ou d'Irlande, qui portât le nom de Ramsay. Il y a les comtes de Dalhousie, création de 1633, mais un cadet de cette famille ne serait que *l'Honorable* Sidney Ramsay et pas *Lord* Sidney Ramsay.

Il y a en ce moment un *Lord* Ramsay, mais sans prénom, qui, tout en restant comte de Dalhousie en Ecosse, a été créé *Baron* Ramsay d'Angleterre, en 1875; donc ce n'est certainement pas lui qui a flirté avec Lisette.

PAMPHILE.

—

Gérard de Nerval s'est-il suicidé? (T. G., 384 ; XL ; XLV, 128), — L'acte de décès de Gérard de Nerval n'est pas inédit ; je l'ai publié ici même, il y a plus de trois ans, XXXVIII, 771, sous la rubrique : *Les enfants de Napoléon Ier.*

L'acte de naissance de Gérard est dans *le Curieux*, I, 251.

Le père putatif de Gérard, Etienne Labrunie, né à Agen le 12 juillet 1776, demeurant à Paris, médecin, est porté pour une pension de 496 francs sur l'Etat au

Recueil des pensions de 1817, VI, 332 (*Bibliothèque Nationale*). NAUROY.

—

Madame Henri Heine (XLIV). — Tout me porte à croire que cette femme, qui s'occupait du ménage et qui habitait avec Henri Heine à Asnières et à Bois Colombes, était et ne pouvait être autre que Mathilde, ou plutôt madame Henri Heine. Camille Selden, qui a vu Mathilde pour la première fois en 1855 dit : que c'était une bonne grosse dame brune, au teint coloré et au visage jovial. Vers 1853, Henri Heine était dé à presque mourant, car sa vie depuis qu'il avait eu sa première attaque de paralysie aux eaux de Barèges, en janvier 1845, n'était plus qu'un long martyre. Mathilde le soignait avec un dévouement jaloux, et elle le soignait admirablement. Lorsque la maladie avait pris une gravité extrême, madame Heine ne pouvant plus suffire aux soins qu'exigeait l'état de son mari, on avait pris une garde ; on était m me obligé quelquefois d'en prendre deux, mais on en changeait souvent ; la der ière garde qui le soigna jusqu'au moment de sa mort et qui est restée fort longtemps auprès de lui, s'appellait Catherine Bourlois.

Il y avait encore Pauline, une sorte d'amie boiteuse qui cumulait les fonctions de demoiselle de compagnie et de femme de chambre, comme le dit Camille Selden, et que H. Heine avait surnommée *la mouche*, qui, elle, servait de secrétaire intime Ce sont les seules femmes de l'entourage de Henri Heine Il y avait bien des visiteuses qui venaient lui apporter des fleurs et des paroles de consolation, et que Heine appelait son « demi-monde princier » ; c'était la princesse de Belgiojoso, la princesse Carolyne Wittgenstein, une grande dame anglaise que l'on appelait lady Mathilde, madame de Kalergis et enfin madame Jaubert, qui était fort intime dans la maison.

Mais ce séjour qu'il aurait fait en 1853 à Asnières et à Bois-Colombes, n'est pas noté dans les nombreuses biographies de Henri Heine, ou du moins dans celles que je connais ; on connaît tous les logements qu'il a occupés à Paris, mais on ne fait mention ni d'Asnières, ni de Bois-Colombes. Ainsi, à peine arrivé à Paris, il se loge dans la rue du Faubourg-Montmartre ; puis à la fin de 1834, cité Bergère 3, déjà avec Mathilde ; puis au moment du mariage en 1841, ils habitent 25, rue des Grands-Augustins.

Au mois de mai 1848, ils vont passer l'été à Passy, 64, Grande rue, mais ils rentrent à Paris au mois d'octobre suivant et s'établissent 50, rue d'Amsterdam, où ils restent cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1854. Au mois de septembre de cette année, ils vont habiter Grand rue aux Batignolles, mais le logement étant humide et malsain, ils vont s'établir, au mois de novembre, aux Champs-Elysées, 3, rue Matignon, où le poète meurt dans la nuit du 16 au 17 février 1856.

Je crois par c nséquent que leur séjour à Asnières en 1853 devait être une villégiature d'été, pendant qu'ils occupaient un appartement, 50, rue d'Amsterdam, à Paris.

En 1853, madame Heine n'avait que 38 ans, étant née le 15 mars 1815, à Vinot-de-la-Crétoise (Seine-et-Marne) ; elle était encore fort belle et assez élégante, car elle aimait la toilette. Elle avait pris dans la vie de Henri Heine une place prépondérante, et certes elle était la seule femme qu'il ait véritablement et sincèrement aimée. Les biographes de H. Heine s'en occupent peu ; Robert Proelss lui consacra quelques pages. Alexandre Weill, qui vivait dans l'intimité du ménage Heine, en parle longuement, il est vrai ; mais il n'est tendre ni pour elle ni pour H. Heine. Elle était fort belle, s'il faut en croire son portrait publié dans l'ouvrage du même Proelss et dans celui d'Adolphe Kohut.

Elle était loin d'être une sotte, elle manquait absolument de culture, mais elle avait beaucoup d'esprit naturel et de sens pratique. Mathilde ne s'appelait pas Mathilde ; dans son acte de naissance elle portait les noms de : Crescence Eugénie Mirat, fille de Jean et Crescence Mirat, d'origine belge, cultivateurs à Vinot ; ce fut Henri Heine qui l'appela Mathilde, en souvenir de sa cousine Mathilde Heine, morte avant son arrivée à Paris ; il vit Mathilde pour la première fois au mois d'octobre 1834, dans une boutique de cordonnerie, tenue par sa tante, une dame Maurel. (Alexandre Weill prétend que

c'était dans une boutique de ganterie où elle était vendeuse) : elle avait 18 ans. Heine en devint amoureux, l'enleva presque et la plaça aussitôt dans le pensionnat de Mᵉ Parte, à Chaillot, car Mathilde ne savait ni lire ni écrire, et finalement se logea chez elle 3, cité Bergère à la fin de l'année 1834.

On a souvent rapproché cette rencontre de H. Heine avec Mathilde, de celle que fit Goethe avec Christiane Vulpius, et en effet, ces deux jeunes filles, sans aucune culture intellectuelle, ont épousé les deux grands poètes du siècle et les ont rendus parfaitement heureux.

H. Heine épousa Mathilde civilement et religieusement, car Mathilde était une fervente catholique, et H. Heine n'a jamais voulu froisser ses sentiments religieux, mais les biographes ne sont l'accord ni sur la date exacte de ce mariage ni sur le lieu où il a été célébré. Les uns fixent la date du mariage religieux au 30 ou 31 août 1841 et prétendent qu'il a été célébré à l'église Saint-Sulpice par l'abbé Barrande ; d'autres le rapportent au 1ᵉʳ septembre et disent qu'il a eu lieu à l'église Saint-Julien-le-Pauvre.

Ce point de controverse a été définitivement tranché par Adolphe Kohut, qui dans son excellent ouvrage sur Heine (*Heinrich Henne und die Frauen*), nous donne la copie des actes du mariage civil et du mariage religieux. Le mariage civil a eu lieu le 31 août 1841, à dix heures du matin, à la mairie du xiᵉ arrondissement, et le mariage religieux a été célébré aussitôt après, c'est-à dire à midi de la même journée, à l'église de Saint-Sulpice, et fût béni par l'abbé Barrande. La copie de l'acte du mariage religieux fut délivrée le 1ᵉʳ septembre et porte cette date, ce qui fit naître probablement la controverse au sujet de la date de ce mariage.

Ce mariage n'a précédé que de plusieurs jours le duel de H Heine avec Salomon Strauss ; ce duel est encore un point qui n'a pas été suffisamment élucidé. On sait seulement que c'est à la suite de la publication d'un livre sur Louis Boerne que le duel a eu lieu ; ce livre est d'ailleurs une mauvaise action de Henri Heine, car il frappait un mort ; Boerne, qui avait été jadis son ami, et qui certes était un des esprits des plus éminents de son temps, était décédé en 1837 ; ce livre qui en son temps avait fait beaucoup de bruit, fut édité en Allemagne en 1841. Etant encore à Francfort, c'est-à dire bien avant 1831, Louis Boerne s'était lié avec Jeannette Wohl, femme divorcée d'un certain Otten, une juive de Francfort fort belle et fort intelligente. Louis Boerne vint à Paris en 1831 et ses célèbres lettres qu'il écrivait à cette époque, étaient adressées à Mᵐᵉ Wohl.

Entre temps, Mᵐᵉ Wohl, qui avait une certaine fortune, épousa Salomon Strauss, et lorque Boerne tomba malade, et pria son amie de venir le rejoindre à Paris ; — elle vint en effet en amenant avec elle son mari Strauss — le couple se logea avec Boerne et forma un ménage à trois. A l'apparition du livre de H Heine sur Boerne, Mᵐᵉ Strauss, voulant venger la mémoire de Boerne, força son mari d'en demander raison à H. Heine, prétendant avoir été visée elle-même dans ce livre ; les pourparlers durèrent fort longtemps ; bref, Salomon Strauss, pour venger la mémoire de l'amant de sa femme, chercha querelle à Henri Heine et même l'attaqua dans la rue ; un duel, d'ailleurs sans résultat, s'en est suivi ; il eut lieu le 7 septembre 1841, dans la plaine de Saint-Germain.

Mais c'est bien certainement ce duel qui amena le mariage de H. Heine avec Mathilde. H. Heine, craignant une issue fatale, car son adversaire Strauss était comme un enragé et promettait de le tuer, voulut assurer l'avenir de Mathilde en lui laissant, en cas de vengeance, tout son avoir et la pension dont il était pourvu par son oncle.

Mathilde n'était pas une ingrate — j'ai connu certains membres de la famille de H. Heine, un de ses frères, des nièces, des petits-neveux et des petites-nièces — et, bien entendu j'ai souvent causé avec eux de H. Heine et par conséquent de Mathilde, et ils m'ont tous assuré, avec quelques restrictions, il est vrai, que, à part quelques défauts d'origine, Mathilde avait été pour son mari, une véritable providence et que son dévouement pour lui n'avait pas de bornes.

A la mort de son mari, auquel elle a survécu longtemps, elle s'est retirée à Passy 50, rue de Passy Son existence matériele fut absolument assurée par le testament de H. Heine qui en fit son

héritière universelle. Elle continua à toucher une rente de 6.000 fr. que Charles Heine servait à son mari et qui était reversible sur elle, puis elle jouissait d'une rente de 2,500 fr. servie par les éditeurs Hoffmann et Campe, et en même temps elle toucha 10.000 fr. de Hoffmann et Campe pour les manuscrits laissés par son mari et 18.000 fr. de la maison Michel Lévy pour le droit de traduction.

Elle est morte à Passy en 1883, mais ici encore les biographes de H. Heine ne sont pas d'accord sur la date exacte de sa mort. Les uns disent le 15, d'autres le 17, et même le 20 février, et ajoutent qu'elle fut enterrée le jour anniversaire de la mort de son mari, ce qui ferait croire qu'on l'avait enterrée vivante Nous sommes allés chercher cette date à la source même, c'est-à-dire aux registres des décès, et nous pouvons certifier que Mathilde, qui est dénommée Clémence-Mathilde Mirat, veuve Heine (Clémence par erreur, vraisemblablement au lieu de Crescence) est morte, 50, rue de Passy, XVIe arrondissement, le 17 février, à l'âge de 67 ans. Elle a été inhumée le 20 du même mois, dans le tombeau de son mari.

Sur le monument que l'on a inauguré tout dernièrement, au-dessous du nom de Henri Heine, on lit : Frau Heine (Madame Heine) sans autre indication ; ni son nom de fille, ni les dates de sa naissance et de sa mort n'y sont mentionnés. Pourquoi ? Nous pensons qu'on a cru devoir le faire, probablement pour ne pas dire : Crescence-Eugénie, lorsque dans l'histoire littéraire, elle restera toujours : Mathilde. Duc Job.

—

Mademoiselle Leduc (XLIV ; XLV' 19, 120). — Supplément d'informations sur la demoiselle Leduc.

C'est en 1765 qu'elle vint habiter Popincourt, comme en témoigne l'extrait suivant du registre d'insinuation de ventes (Archives de la Seine, Reg. 114, f° 225, verso) :

Par acte devant Boulard, notaire au Châtelet de Paris, le dix huit décembre mil sept cent soixante-cinq, apert Me Jacques, Charles, André de La Guerche, colonel d'infanterie avoir vendu à demoiselle Elizaeth, Claire, Leduc de Tourvoye, fille majeure, demeurant rue d Popincourt, faubourg Saint-Antoine, une mai-



son sise en cette ville susdite, rue de Popincourt, faubourg Saint-Antoine, tenante aux Religieuses Annonciades et par derrière à une ruelle commune, moyennant 48.000 livres.

On verra ci-contre les armes parlantes que la susdite dame s'était fait établir et qui figurent sur la reliure d'un volume conservé à la bibliothèque de l'Arsenal sous la cote : mss 4636 ; c'est le catalogue manuscrit dont parle dans sa réponse M. Ln. G ; ce catalogue fut connu par Jules Cousin qui le décrit ainsi dans son curieux livre sur le comte de Clermont : « Volume in-4°, maroquin rouge, estampé d'une riche dentelle d'or encadrant aux quatre angles les armes parlantes de la marquise de Tourvoye : une tour soutenue d'une terrasse abaissée qui symbolise sans doute une voie ».

Le souvenir de Mademoiselle Leduc a subsisté jusqu'à nos jours ; une cloche de l'église paroissiale de St-Eloi à Fresnes-les-Rungis porte encore sur ses flancs l'incription suivante :

Au mois de novembre 1749 lay été bénite
par Mre Laurent fresneau Prestre curé de
cette paroisse et nommée Louise Elisabeth
par très hault très puissant et très excellent
prince monseigneur Louis de Bourbon comte
Clermont prince du sang abbé commanda-
taire de l'abbaye royale de St-Germain des Pres
les Paris et en cette qualité seigneur de
lieu et par Elisabeth Le Duc dame du
chateau et seigneurie de Tourvois
Jacques Havard et Pierre Chailloux Marg.

NICOLAS JOSEPH GUILLAUME RECEVEUR ET PROCUREUR FISCAL DE CETTE SEIGNEURIE
L. GAUDIVEAU ET SES FILS M'ONT FAITE (1)

Voilà tout ce que j'ai pu apprendre d'inédit sur la marraine de la cloche de Fresnes-les-Rungis. HENRI VIAL.

—

Famille d'Azémar (XLIV). — On trouve un d'Azémar, parmi les barons-maires du Premier Empire. Il portait *d'azur,à la bande d'argent chargée de 3 croissants de sable et senestrée d'un lion contre-rampant d'or ; au franc quartier de gueules, à la muraille crénelée d'argent*, (de Magny, la *Science du blason* ; 3° partie, 1860, p 306).

Le personnage qui avait ce blason est probablement Baptiste-Pierre-Melchior d'Azémar, qui fut préfet du Var et fait baron de l'Empire le 23 décembre 1810.

L.-R.

—

Quand et comment mourut Volange (XLIII). — Une notice très intéressante, de 8 pages, sur Volange et sa famille, a été publiée par Dumersan dans le *Monde dramatique*, 5° vol. page 65 et suivantes. JULES BRIVOIS.

—

Barère, l'Anacréon de la guillotine(T. G , 407 ; XLV, 134). — Barère, membre de la Commune, ambassadeur à Rome,a été élève, à Saintes, de la pension Amouroux, laquelle a disparu depuis avec son chef M. Edouard Amouroux, de qui je tiens le fait. A.

—

Marguerite Bellanger (XXXVII ; XL ; XLIII). — On n'a pas tout dit, à propos de la fin de cette jolie blonde aux yeux noirs, qu'un caprice impérial avait brusquement mise en lumière en 1863. Il paraît qu'au lendemain de 1870, elle abandonna Paris et épousa un marin anglais nommé Montback ; mais l'union fut vite rompue, Marguerite revint habiter Passy, puis acheta un hôtel à Saint-Cloud et plus tard une ancienne propriété seigneuriale, à Villeneuve-sous-Dammartin, dans l'arrondissement de Meaux, où elle vécut en fidèle paroissienne, fréquentant l'église et le curé du village.

C'est,paraît-il, à Villeneuve-sous-Dammartin qu'elle est morte le 23 novembre 1886, à 48 ans. Le *Siècle* et le *Figaro* en ont parlé quelques jours après.

Sa propriété fut acquise par un ingénieur connu, M. Maurice Hutin, directeur de la nouvelle compagnie de Panama, qui reconstruisit le château de Villeneuve dans le style des deux pavillons anciens, restés debout et formant depuis dix ans deux ailes à la nouvelle demeure.

L.-R.

—

Un petit neveu de la Pucelle. (T. G. 737; XLIII ; XLIV; XLV, 25). — *La famille de Jeanne d'Arc*. Un chanoine du chapitre Saint Martin de Champeaux-en-Brie, au XVIII° siècle, prétendait être de la famille de Jeanne d'Arc ; il se nommait Henri-François de Colombe du Lys. Ce chanoine, qui était prieur de Coutras, fut nommé en 1749 et mourut à Paris le 29 juin 1760. Il était en effet, d'après le P. Lelong et A. Barbier, le dernier représentant de cette famille du Lys, collatérale de la pucelle d'Orléans ; — et descendait de Charles du Lys, conseiller d'Etat, avocat général à la cour des aides au commencement du XVII° siècle.

Au dire du P. Lelong, il recevait une pension du roi, à raison de sa parenté.

L.-R.

* * *

Je possède un certain nombre d'actes, contrats de mariage, actes de maintenue de noblesse de novembre 1699 devant Larcher, Intendant de Champagne, etc., concernant la famille de Jeanne d'Arc.

Ces actes prouvent la filiation (qui se trouve d'ailleurs dans de Bouteiller et de Braux) de Claude Gillòt du Lys,mariée,le 3 décembre 1630, à Jean Perrin, écuyer sieur des Almons (on écrit quelquefois Zalémont) et de Hautbois. gruyer d'Ancerville, commissaire des guerres sous Louis XIV.

Jean Perrin eut 2 enfants dont le nom est connu :

1° Gillette Perrin, épouse de Pierre de Martinet, seigneur de Gudmont.

2° Nicolas Perrin du Lis, commandeur de Malte, lieutenant pour le roi du Gouvernement de Sarrelouis.

(1) De Guilhermy, *Inscriptions de France*, 1877, t. III, p. 621.

Ces deux enfants furent reconnus comme parents et issus de Didier du Lis (petit-fils de Jean d'Arc et de sa nièce Jeanne fille de Jacques d'Arc) aïeul commun, par la famille Le Picard de Fulaine du Lis, suivant acte passé devant le notaire de Vaucouleurs, le 19 mars 1695.

Je voudrais savoir si la descendance de Jean d'Arc s'éteint avec François de Martinet, fils de Gillette Perrin, mort sans enfants de Marguerite Perrin des Almons sa cousine?

Jean Perrin n'a-t-il pas eu d'autres enfants que les deux ci-dessus indiqués ? Le lieutenant général Joseph Perrin baron des Almons qui, en 1789, vota pour les élections aux Etats-Généraux pour lui comme seigneur de Maizières et pour sa sœur madame de Martinet comme dame de Gudmont, descendait-il de Jean Perrin ou d'un de ses frères. René ou Simon Perrin qui signèrent le contrat de mariage de 1630 ?

C'est ce que je n'ai jamais pu établir.

La postérité du lieutenant-général des Almons est nombreuse et habite encore en partie la Haute-Marne, peut-être existe-t-il dans les archives du département des actes de nature à combler la solution de continuité qui existe entre Jean Perrin et le lieutenant-général.

L. L. E.

—

Un attentat contre François II, roi de France (XLIII). — Mon ami Dusolier a écrit (*Psychologie des derniers Valois*, Lyon, Storck, 1895) : « La légende s'est emparée de la mort de ce prince, qu'elle a fait victime du poison On connait, sans doute, l'histoire du fameux bonnet que le roi portait a la chasse et dans lequel Ambroise Paré aurait trouvé une poudre blanche aux émanations mortelles. L'obscurité merveilleuse qui entoure certains actes de Catherine de Médicis ; son goût passionné pour l'alchimie ; les longues heures qu'elle passait enfermée dans l'officine du Florentin René, son ami, son confident, son conseiller parfois, l'histoire a dit son complice, pouvaient bien favoriser certains soupçons et légitimer quelques inquiétudes Quelle que soit la part de vérité qu'on doive, en général, accorder aux légendes populaires, lorsqu'il s'agit de François II, la légende se trouve par hasard au dessous de la vérité. François II ne mourut pas seulement empoisonné ; il vécut empoisonné toute sa vie. Et le poison, il le portait en lui ; atteint d'une suppuration invétérée de l'oreille qui versait sans trève, dans la circulation, des produits septiques, il mourait lentement ; sa mort n'est que le résultat d'une longue intoxication chronique. Mais cette suppuration de l'oreille à son tour n'était qu'un symptôme, symptôme révélateur d'une otite consécutive à des végétations adénoïdes du pharynx nasal ».

Suivant le Dr Cabanès (*Les morts mystérieuses de l'histoire*, Paris, Maloine 1901, p. 207), l'hypothèse d'un empoisonnement ne supporte pas l'examen. Il supporte cependant l'opinion courante de l'époque, suivant laquelle la mort si rapide de François II fut considérée par les catholiques comme l'œuvre des huguenots. « Un catholique ardent, précepteur du duc de Lorraine, s'est fait l'écho complaisant de ce racontar. Il est même allé jusqu'à affirmer qu'Ambroise Paré, le chirurgien impeccable, aurait été le principal fauteur de ce crime monstrueux ».

Dr A. LAMOUREUX.

—

Le château de Richelieu à Rueil (XLV, 1, 132). — Il reste du moins un *banc* authentique, banc en pierre sculpté, long de 3 mètres environ ; il a une grande allure. Il se trouve dans une villa située avenue Carnot n° 24, portant le nom de *Villa du Banc Richelieu*.

Je crois qu'il existe d'autres vestiges du magnifique domaine légué par Richelieu à sa nièce, la duchesse d'Aiguillon.

La villa Crochard, qui a eu une certaine notoriété pendant la guerre de 1870 et qui est aujourd'hui la propriété des pères Salésiens, sous le nom d'*Oratoire Saint-Maurice*, faisait partie du domaine de Richelieu, et contient encore des sources et des canaux qui certainement remontent à cette époque. Les pères Salésiens pourraient donner des détails fort intéressants sur l'ancien château du célèbre cardinal.

P. S. M.

—

Napoléon et Corneille XLIV ;XLV, 65, 194). — A propos de « Napoléon et Corneille », l'*Intermédiaire* du 20 août 1901

demandait : « Existe-t-il une parenté entre la demoiselle Corneille adoptée par Voltaire et la demoiselle Corneille rentée par Napoléon ? »

Oui, il existe entre elles une parenté : elles étaient cousines éloignées, comme on va le voir.

Je ferai d'abord remarquer que le projet de décret de Napoléon du 24 mars 1813, concerne *deux* demoiselles Corneille, cousines germaines : Catherine, fille de Louis Ambroise, et Marie-Alexandrine, fille de J.-Baptiste-Antoine, tous deux descendants en ligne directe de Pierre Corneille, ainsi qu'en fait mention le décret.

J'ajouterai, en passant, sans la moindre récrimination — inutile d'ailleurs — que, Louis-Ambroise Corneille étant mon bisaïeul, il est regrettable, pour moi, que la sixième coalition et la campagne de 1813 aient emporté Napoléon loin de son projet de décret

Louis-Ambroise Corneille et J.-Baptiste Corneille, étaient les deux frères et les fils de Claude-Etienne Corneille, lequel était l'arrière-petit-fils de Pierre Corneille, ainsi que Voltaire le reconnut lui-même.

Catherine Corneille était la sœur de mon grand père et, par conséquent, ma grand'tante. Née le 5 novembre 1793, elle avait 19 ans 1/2 au moment du projet de décret de Napoléon ; elle est morte, vieille fille, à Paris, en 1876. Marie-Alexandrine Corneille, sa cousine germaine, était aussi ma grand'tante, mais à la mode de Bretagne. Née le 2 novembre 1797, elle avait 15 ans 1/2 au moment du projet de décret. Elle est morte jeune.

Quant à Marie-Françoise Corneille, dotée par Voltaire, elle ne descendait pas du grand Corneille, mais d'un oncle de celui-ci, François Corneille, procureur au Parlement de Rouen, celui qui, le 28 août 1623, fut le parrain de Marthe, sœur de P. Corneille, laquelle épousa Le Bovier de Fontenelle.

Elle était une petite nièce de P. Corneille, mais à la mode de Bretagne, et par conséquent cousine des demoiselles Corneille que Napoléon voulait pensionner.

Il se pourrait même que cette demoiselle Corneille, mariée par Voltaire à M. Dupuits de la Chaux, ne s'appelât pas du tout Corneille, ainsi qu'elle le prétendait. On trouve, en effet, dans une généalogie de la famille Corneille, dressée par les soins de l'Académie française et publiée par M. de Stassart (Firmin-Didot 1855) que le père de cette demoiselle, qui se faisait appeler Jean-François Corneille, était fils, non pas d'un François Corneille, mais d'une Françoise Corneille dont le mari et le nom qu'il portait ne sont pas connus.

Voltaire aurait donc été trompé, non seulement sur la parenté exacte, mais encore sur le nom, et Jean-François Corneille, pour mieux l'intéresser à son sort, ne se serait pas contenté de hausser son degré de parenté avec P. Corneille, mais aurait encore pris le nom de sa mère, née Corneille, au lieu de son vrai nom, celui de son père.

Les enfants de M. Dupuits de la Chaux feront du reste la même chose plus tard. C'est ainsi qu'en 1795, sa fille, mariée au baron d'Angely, adressera à la Convention une pétition signée Dupuits-Corneille d'Angely, au sujet de la confiscation des biens de son père, en même temps qu'elle se fera passer pour une arrière-petite-fille du grand Corneille. De même son frère, officier, sera nommé, le 1er septembre 1814, chevalier de Saint-Louis, sous le nom de Pierre-Louis Corneille Dupuits de Maconet.

Il y a bien une généalogie de Ballin (Rouen, 1833) d'après laquelle Marie-Françoise Corneille, dotée par Voltaire, se serait bien appelée Corneille de son véritable nom, mais Taschereau lui-même (*Histoire de la vie et des ouvrages de P. Corneille*, 3e Edition, 1869) déclare que cette généalogie manque de preuves.

En ma qualité de dernier descendant direct du grand Corneille, la question m'intéresse et je remercie d'avance ceux qui voudront bien m'apporter des documents nouveaux concernant la famille Corneille. E. P. CORNEILLE.

La déclaration de Louis XVI aux Français à sa sortie de Paris (XLV, 164). — L'original autographe de cette déclaration se trouve aux Archives Nationales, sous la cote C 187, n° 135. Le *Moniteur* et divers journaux du temps n'en publièrent qu'un texte tronqué. Mais elle fut publiée tout entière en annonce au procès-verbal de la séance de l'Assemblée constituante du 21 juin 1791.

A. AULARD.

—

Les complices de Louvel (XLIV ; XLV, 137) — Il est évident qu'on rechercha si Louvel avait des complices et qu'on n'en trouva pas.

A titre de renseignements, voici un rapport de police relatif à ces recherches, qui ne figure ni au dossier des Archives nationales, ni à celui de la Préfecture de police, puisqu'il est en ma possession, s'étant trouvé dans un lot d'autographes acheté dans une vente publique, il y a bien 30 ans.

L H.-R.

RAPPORT *du 17-18 février 1820.*

D'après les ordres que j'ai reçus, j'ai fait à Fontainebleau des recherches tendant à connaître les allures précédentes et les fréquentations de l'exécrable Louvel. A la mairie, j'ai obtenu un certificat qui prouve qu'un passeport délivré à Metz le 7 mai 1814 audit Louvel, pour se rendre à Versailles, son pays natal et de domicile, a été visé ici le 26 juillet suivant, pour se rendre à Lyon. Louvel était alors âgé de 30 ans. Le sieur Burdisser, suisse et concierge des petites écuries, m'a déclaré que lors de l'abdication (avril 1816), Louvel faisait partie de la maison de Bonaparte en qualité de garçon sellier de la vénerie, mangeait chez lui, Burdisser, et que souvent il a joué de l'or avec des muletiers de ladite maison ; qu'il était joueur, buveur, tapageur et très mauvais sujet ; qu'après cette époque, il n'a plus mangé chez lui, mais y est venu aux différents voyages qu'il a faits avec la vénerie du roy, à laquelle il était attaché en qualité de sellier ; qu'à l'un de ces voyages, pendant que les hussards étaient en garnison en cette ville, il a eu dispute à la fête de Frauchard avec un hussard et eût été battu, sans le sieur Sourdeval, brigadier-trompette du régiment qui, sans le connaître, le garantit en considération du sieur Périgot, perruquier de la vénerie, qui était avec lui. Burdisser croit aussi que Louvel avait un frère dans le régiment des hussards de la garde royale, mais sans certitude.

Mme veuve Bailly, cabaretière, rue des Trois Pucelles, m'a déclaré avoir 7 ou 8 fois donné à manger à un Louvel (septembre 1818), notamment une fois où il a soupé en compagnie d'un grenadier à cheval de la garde royale ; cette femme m'a remis un mémoire d'une dette de 9 fr. 12 sols, signé par Louvel, somme qui lui est encore due.

La femme Latré, cabaretière, rue de France, m'a déclaré ne pas avoir connu Louvel, l'assassin, mais avoir eu en pension chez elle pendant la garnison des hussards un individu du même nom, compagnon sellier aud. régiment, âgé alors de 22 ans environ, lequel mangeait souvent avec un nommé Pillet, commis de confiance du maître sellier du régiment. Ce Louvel est ensuite entré dans la vénerie du roy, où il a dit avoir un frère. Depuis cette époque, le sieur Latré fut à Paris, au Carrousel (demeure de ce Louvel ou Lauvel), pour obtenir payement de la dépense faite chez lui : il ne fut pas payé alors, mais il y a 18 mois le débiteur vint chez lui et paya sa dette. Il était alors dans la vénerie, et depuis en a été renvoyé. Tout me fait croire que cet homme est véritablement le frere de Louvel, de détestable mémoire.

Depuis ces renseignements, j'en ai pris de nouveaux près du sieur Hutte, garde forestier du roy, restant aux Grandes écuries. Hutte a connu, il y a 11 à 12 ans, un individu alors âgé de 25 à 26 ans, nommé Louvel, qui était sellier de la vénerie de Bonaparte et travaillait chez le sieur Chevalier, maître sellier. Ledit Louvel a été à l'ile d'Elbe ; il était mauvais sujet, joueur, buveur et libertin. L'épouse et la fille de Hutte ont aussi connu un autre Louvel, sellier à la vénerie du Roy, qui avait été également ouvrier du même sieur Chevalier, lorsque celui-ci était maître sellier aux hussards de la garde à Fontainebleau. Ce dernier Louvel doit être âgé présentement de 22 à 23 ans, puisqu'il a tiré il y a deux ans à Versailles, pour la levée du recrutement de l'armée. Celui-ci se disait orphelin, mais tout porte à croire qu'il est frère ou parent de Louvel, l'assassin; il est du même pays et aussi mauvais sujet, on l'a renvoyé de la vénerie. Le sieur Chevalier, ex-maître sellier des hussards de la garde royale, aujourd'hui retiré à Paris, pourrait fournir de plus amples renseignements sur ces deux hommes....

Il m'a été dit que le dernier Louvel, depuis son renvoi, avait été vu faisant le service dans un des régiments à pied de la garde royale, où il doit être encore.

A Fontainebleau, le 18 février 1820.
Le Commissaire de police, ROSSIN,
chevalier de la Légion d'honneur.

Les violations du secret des lettres et le cabinet noir (T. G., 156; XLIV ; XLV,72, 139).— Pendant la Révolution, les lettres des suspects, celles des partisans de la chouannerie, sur les limites des deux partis étaient violées. En Normandie, le gouvernement de Paris avait pour sa sécurité autorisé l'ouverture des correspondances.

Pendant le siège de Paris, le cabinet noir fonctionnait, et après encore, au moment des élections au conseil général: une lettre de M. Camille Pelletan fut photographiée. Peut-être en ferait-on aujourd'hui autant envers les adversaires de M. Pelletan. Les correspondances des militaires en instance de réforme sont ouvertes actuellement. S.

*
* *

Comme circulaire donnée en forme de règlement d'administration publique, je possède un exemplaire de la loi du 20 juillet 1791 portant enregistrement du 5 août de la même année et certifié conforme à l'original par la signature authentique de l'un de mes parents, *A.D. Challan*, ancien président du Tribunal et membre du Conseil des Cinq-Cents et contresigné également authentique par Martin, Warnet, vice-présidents ; et dont la teneur suit :

Loi

CONCERNANT LE SECRET ET L'INVIOLABILITÉ DES LETTRES

Donnée à Paris le 20 juillet 1791

Louis, par la grâce de Diu et par la loi constitutionnelle de l'Etat,roi des français ; A tous présents et à venir,Salut

L'Assemblée nationale a décrété et Nous voulons et ordonnons ce qui suit :

Décret de l'Assemblée nationale
du 10 juillet 1791

L'Assemblée nationale, après avoir ouï son comité des rapports, considérant que les précautions qu'elle a ordonnées pour la sûreté de l'Etat, par son Décret du 21 juin dernier, ont été exagérées en plusieur lieux ; que par l'effet d'un zèle inconsidéré, des corps administratifs et des municipalités avaient cru pouvoir soumettre à leur surveillance et à leur recherche la correspondance des particuliers ; Que l'arrestation qui a été faite en plusieurs villes des courriers des malles, les dépots forcés de leurs paquets en autres lieux qu'aux bureaux auquels ils étaient destinés ; les perquisitions faites chez les directeurs des postes, la vérification des lettres, les sursis ordonnés à leur distribution ne peuvent qu'interrompre les relations commerciales, et sont autant d'abus qu'il est indispensable d'arrêter ; que ces moyens illégaux qui ne peuvent être tolérés que dans un moment d'alarme universelle et dans un péril imminent, ne peuvent être plus longtemps employés, d'après les mesures qui ont été arrêtées pour la sureté de la défense de l'Empire ; (*sic*)

Décrète qu'il est enjoint aux corps administratifs de surveiller l'exécution du Décret du 10 août 1790 concernant le secret et l'inviolabilité des lettres, et de se conformer aux dispositions de l'art 1er du titre des attributions faisant partie du Décret du 26 du même mois d'août, qui défend aux corps administratifs et aux tribunaux d'ordonner aucun changement dans le service des postes.

Mandons et ordonnons à tous les tribunaux, corps administratifs et municipalités, que ces présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs ressorts et départements respectifs et exécuter comme loi du Royaume. En foi de quoi, le sceau de l'Etat a été apposé a ces présentes, à Paris, le vingt juillet mil sept cent quatre vingt onze.

En vertu des Décrets des 21 et 25 juin 1791.

Pour le roi : *Signé* M. L. F. DU PORT.

Certifié conforme à l'original.

CHALLAN.

P. c. c. : E. GAILLARD fils.

—

Les petits Chinois (XLV, 7, 78). — Les *Lettres édifiantes et curieuses* ainsi que les *Annales de la propagation de la Foi* et surtout l'Œuvre de la Sainte-Enfance, ne laissent pas même l'ombre d'un doute sur la question des petits Chinois. On sait que les enfants du sexe féminin abandonnés sont plus nombreux que les autres, et qu'on n'en sauve qu'un petit nombre, sur cent recueillis par les religieuses. Enfin, on en a une confirmation par les Chinois eux-mêmes,qui ont cru si longtemps qu'on ne recueillait leurs enfants abandonnés, que pour faire du collodion, pour la photographie, avec l'humeur vitrée de leurs yeux !

Il n'y a eu que Tcheng-Ki-Tong,qui ait osé écrire le contraire, dans son livre intitulé : *Les Chinois peints par eux-mêmes*. Celà nous donne une idée absolument convaincante de ce que vaut la sincérité des Chinois !

Terminons en faisant remarquer que, dès sa première promenade matinale en

Chine, le comte de Beauvoir en a découvert, à lui seul, une demi-douzaine, qu'on venait de déposer sur le sol pendant la nuit précédente, et que son témoignage a été confirmé par un prince de la famille d'Orléans. Entre le rusé Chinois parisianisé et la sincérité d'un noble Français, le choix ne saurait être douteux.

Pour notre part, même avant la naissance du Dr Matignon, non seulement nous étions fixé à cet égard, mais encore nous avions l'honneur d'être parrain d'un de ces enfants abandonnés, auquel nous donnions notre prénom de Georges, en 1855, à Chang-Haï.

Dr Bougon.

***

Ayant habité le sud de la Chine pendant plusieurs années (1860-1864), je puis affirmer qu'en général les Chinois ont souci de la vie et de l'éducation de leurs enfants. Pour les plus pauvres d'entre eux, ce n'est que lorsqu'ils estiment que leur progéniture ne pourra pas vivre, soit en raison d'une maladie grave, soit pour une cause de difformité qu'ils se décident à s'en séparer. Alors qu'autrefois ils les jetaient à l'eau, depuis l'arrivée en Chine des religieuses de l'œuvre de la Sainte-Enfance, ils les remettent entre les mains des sœurs de Saint Paul de Chartres. Moyennant une légère gratification, ces dernières soignent avec dévouement les petits êtres abandonnés dont la majeure partie succombe, après avoir reçu le baptême.

E. M.

—

Péquin (XLV, 60). — Voir l'*Intermédiaire* XI, 595 *Etymologies ar gotiques* et XIV, 709, 793 (*Pékin.Péquin*).

P. Cordier.

***

L'*Intermédiaire* s'est, à plusieurs reprises (v. T. G.) occupé de l'histoire de ce mot dont l'usage, comme je le prouverai tout à l'heure par des exemples, est antérieur à 1841.

Rappelons tout d'abord les étymologies déjà proposées par l'*Intermédiaire*, et donnons-en de nouvelles.

Il en est de deux sortes : les étymologies que nous qualifierons de savantes et les étymologies anecdotiques.

Voici les premières : Michel dérive *péquin* de *péquichinus*, goujat, enfant perdu : Ducange voit là une altération de *piquechien* et Carpentier de *pissechien*, terme d'injure usité au XIVe siècle. Dans son *Histoire de la formation de la langue française*, Ampère a proposé *paganus* qui, au temps de Cicéron signifiait paysan. Nou avons aussi les étymologies tirées de l'italien *picchiere*, soldat armé d'une simple pique et inspirant, de ce fait, un certain mépris au soldat armé du mousquet ; — de l'espagnol *pequeno* ; — du provençal *pèchin*. Dans le journal le *Temps*, du 21 octo're 1881, M. J. Claretie rapproche *péquin* de *pecque* et *pécore*. Suivant Génin, *péquin*, viendrait de *per quem* prononcé *pequan* que le parler vulgaire aurait transformé en *péquin* comme il a transformé *arlecamp* en *arlequin*. Quant à *pequan*, Genin en trouve l'origine dans cette citation tirée du *Langage françois italianizé* d'Henri Estienne :

Il y a longtemps aussi qu'on a dit, en latinisant, *liperquem*, *faire du liperquem* ou *faire le liperquem* au lieu de *luy per quem*. *Faire du liperquem*, ajoute Génin, c'est trancher de l'homme d'importance, faire l'homme par qui... *per quem omnia fiunt* ; c'est être un fat, un faquin, un impertinent. *Ly* et *luy* pour *celuy* est tombé, et il n'est resté que les deux mots *per quem*, un *perquem* ou un *péquin*.

Voyons maintenant les étymologies anecdotiques : il y en a trois, ayant toutes trois une origine commune : la Chine, ou les Chinois.

Littré a, dans son *Dictionnaire*, émis cette opinion qu'il fallait voir dans péquin le pékin étoffe qui, sous l'Empire, était beaucoup portée en pantalon ; on distinguait de la sorte à première vue, dit Littré, le militaire de celui qui ne l'était pas. Cette opinion a été confirmée par un professeur au Collège de France, (j'ignore son nom), qui a inséré, dans le *Courrier de Vaugelas*. (no du 1er décembre 1871), la note suivante, puisée, a-t-il dit, dans ses souvenirs :

C'est sous l'Empire que le pékin et le nankin, deux étoffes, l'une de soie, l'autre de coton, furent habituellement portées pendant l'été par la population bourgeoise. Les militaires qui ne portaient, eux, que de la toile ou du drap, trouvèrent bon de désigner sous le nom de pékins, les civils ou bourgeois porteurs de ces étoffes jaunâtres, imitées des étoffes chinoises.

V. aussi ce même *Courrier de Vaugelas*

15 octobre 1876 ; 15 janv.; 13 février ; 1er Mai 1877 et F. Sarcey : *Le Mot et la Chose*, 1882.

Revenant dans le *Supplément* à son *Dictionnaire* sur l'explication qu'il avait donnée, Littré en adopte une autre d'après laquelle *péquin* daterait de la Fête de la Fédération, suivant le dire d'un général qui y assistait, dire transmis de bouche en bouche, jusqu à la personne qui m'en a fait part, dit Littré.

A cette fête, il y avait des délégués militaires et des délégués des *Cantons* ; ces derniers, on les nomma par abréviation des *Cantons* ; la plaisanterie vit dans *Canton*, la ville chinoise et y substitua le nom de la capitale *Pékin*

Bien qu'en général je ne sois pas porté à faire grand fonds sur les étymologies anecdotiques, je crois qu'en l'espèce il convient de s'arrêter à celles que nous venons de rapporter, de rejeter les explications plus ou moins scientifiques, et voici pourquoi :

Jusqu'en 1808, époque où parut le *Dictionnaire du bas langage* de Dhautel, on ne trouve point, que je sache du moins, ni dans les textes, ni dans les Dictionnaires tels que ceux de Richelet, de Trévoux ou de Leroux, trace de ce mot *péquin* ou *pékin* (orthographiez-le comme vous le voudrez).

Il serait bien singulier qu'un tel mot, s'il était né antérieurement aux dernières années du XVIIIe siècle, n'eût point trouvé place dans les ouvrages que je viens de citer. Encore, en 1808, n'était-on point fixé sur son acception exacte, ou du moins *péquin* avait-il un sens plus étendu que celui que nous lui prêtons actuellement, puisque Dauthel dit :

Péquin terme injurieux qui équivaut à ignorant, sot, imbécile, homme intéressé, avare au premier degré. *C'est aussi* un sobriquet que les soldats se donnent entre eux.

Peut-être aussi Dhautel, au moment où il composait son Dictionnaire, s'est-il trompé ou n'était-il pas exactement fixé sur la valeur du mot qui venait d'entrer dans la langue.

Quoi qu'il en soit, il parait à peu près établi que le mot, comme je le crois, ne doit pas remonter au-delà des dernières années du XVIIIe siècle. Le passage suivant, tiré de l'*Histoire de Paris*, de Meindre (passage s'appliquant à la situation des esprits à Paris lors du retour en cette ville de la garde impériale, après le traité de Tilsitt, retour qui se fit le 25 novembre 1807) vient appuyer cette opinion :

Sa vanité traditionnelle (de la bourgeoisie) se trouvait incessamment froissée par l'orgueil rogue, la rude et violente outrecuidance de la nouvelle noblesse, des parvenus de l'Empire, et surtout des militaires de tous grades qui lui donnaient le nom de *pékin* et qu'à son tour, elle appelait avec humeur *traîneurs de sabres*.

(Meindre : *Histoire de Paris*, V, 213)

Je disais, en commençant, que l'apparition du mot *péquin* est antérieure à 1841 ; voici, indépendamment du livre de Dauthel (1808) deux exemples, l'un de 1829, l'autre de 1832 qui confirment mon assertion :

Les jeunes gardes du corps se hâtèrent d'imiter l'éternel dédain des vieux soldats pour la garde nationale. Ils aimaient peu que des *pékins* fissent avec eux le service auprès du roi.

(*Mémoires d'une femme de qualité* 1829).

Paris dépeuplé de militaires, rassemble dans ses salons une majorité immense de ce qu'on appelait alors si impoliment les *pékins*.

(*Le livre des Cent-et-Un*, 1832, VII, 17).

Je trouve encore *péquin*, mais alors employé postérieurement à 1841, dans les *Lettres parisiennes* du vicomte de Launay (1845) ; dans Balzac, *La cousine Bette* 1846; dans le *Traité de la vie élégante* (1855) du même Balzac ; dans Désaugiers, etc.

Quant à me prononcer sur la valeur de l'une ou de l'autre étymologie anecdotique, je n'ose le faire, penchant toutefois pour l'explication tirée de la Fête de la Fédération.

Pour terminer, le collaborateur C. de la Benotte me permettra t-il de le prier de bien vouloir me faire connaitre le texte de Touchard Lafosse ? Je lui en serais vivement reconnaissant.

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

Péquin est l'ancienne et véritable orthographe. Les citations de notre collaborateur elles-mêmes en sont la preuve Lorédan Larchey cite une phrase de Talleyrand dans laquelle le mot est employé avec l'orthographe « pékin ».

Il en tire l'étymologie *de péchin* signi-

fierait *petit* dans le midi. A l'appui de cette étymologie, on peut citer l'espagnol : *pequenô* et le portugais *pequeno*, qui ont bien le sens de *petit* et dont se rapproche l'orthographe primitive, *péquin*, qui n'a probablement changé que par analogie avec le nom de l'étoffe nommée *pékin*, le terme n'étant pas fixé par son admission dans le langage ordinaire.

PAUL ARGELÈS.

***

Lorsque je publiais, en 1867, dans le *Moniteur de l'armée*, mes articles d'*Argot militaire*, je disais, au sujet du terme *Péquin*, qu'il est des mots tellement détournés de leur véritable signification qu'on cherche longtemps les transformations successives qu'ils ont subies avant d'arriver à l'expression dernière que leur prête le langage vulgaire. Ainsi, *Péquin* ou pékin est un terme par lequel les militaires, surtout ceux des anciennes armées, désignaient généralement tout ce qui n'est pas soldat, tout ce qui n'appartient pas à l'armée, de même que M. de Talleyrand avait dit, paraît-il : « Nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil » ; définition plus spirituelle que vraie.

Pour le mot *péquin*, l'on a donné carrière aux étymologies les plus lointaines ; faire venir, par exemple, *péquin* de *paganus*, par opposition à *veteranus*. D'autres chercheurs ont pensé que *péquin* venait un peu indirectement, du mot *pichini*, *piquini*, espèce de gens non militaires qui, dans le Moyen-Age, suivaient les armées. D'autres font remonter cette expression à une époque plus moderne, au temps du Consulat et de l'Empire, alors que l'étoffe appelée *pékin* eut une vogue. Il se pourrait bien que nos soldats, vainqueurs de l'Europe, tout fiers de leurs succès, de leur promenade triomphale à travers les grandes capitales, ont dû appliquer ce mot de *pékins* à ceux qui ne voyageaient pas l'arme au bras et le sac au dos, mais trafiquaient paisiblement, en vendant l'étoffe imitée du tissu venu du Céleste-Empire

Quoi qu'il en soit, l'expression était bien connue sous le Consulat ; c'est Napoléon qui en donne une preuve certaine lorsqu'à Sainte-Hélène, dans une conversation avec le docteur O'Méara (27 janvier 1817) il rappelle l'attentat de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise « Limoléan (un des conjurés), ne savait pas dans quelle voiture je me trouvais, dit Napoléon, et n'était pas même certain que je fusse dans l'une ou dans l'autre. Afin de s'en assurer, il se plaça en avant pour regarder dans la première voiture et voir si j'y étais. Un de mes gardes d'escorte, grand et fort, irrité de voir un homme obstruer le passage, et regarder avec une si grande curiosité dans la voiture, marche sur lui et le repousse d'un coup de sa botte forte, en lui criant *Va t'en, pékin...* »

M. de La Benotte pourra se convaincre par cette anecdote que le mot pékin existait bien avant 1841. Dans beaucoup de lithographies antérieures à 1840, il verra cette même expression employée très fréquemment.

DÉSIRÉ LACROIX.

Mêmes observations de M. ACHILLE BENOIST.

—

Dans certaines phrases est-il bon de traduire le *ne* latin par le *ne* français ? (XLV, 57). — Notre collaborateur demande comment l'on dira « *je souhaite qu'il tombe de l'eau* » si l'on doit traduire *j'ai peur de la pluie*, par je *crains qu'il ne pleuve*? Eh bien! on dira « je crains qu'il ne pleuve *pas* ».

On distingue le *ne* en question du *ne* négatif en l'appelant *ne* explétif.

Il fallait bien lui donner un nom. On peut dire que ce *ne* explétif se distingue du *ne* négatif en ce qu'il renforce l'*idée* négative de la proposition sans lui retirer son expression affirmative. Quand je dis « je crains qu'il tombe », j'exprime *affirmativement* le désir négatif ou l'absence de désir que j'éprouve de « le voir tomber ». Si j'éprouvais le désir contraire, je dirais « je crains qu'il ne tombe pas » En disant je « crains qu'il ne tombe », je complète mon idée de crainte sans lui donner un attribut négatif.

Ce *ne* non complété de *pas* n'a pas le sens négatif qu'on trouve dans « je ne veux, je ne puis, etc. ». C'est pourquoi les grammairiens l'ont appelé *explétif*. Il offrirait certes de grands inconvénients s'il s'employait à tout propos, mais il a été réservé par *l'usage* aux verbes exprimant une intention négative *en fait* : « empêchez qu'il ne parte ; prenez garde qu'il ne

tombe; on n'agit pas ainsi à moins qu'on ne soit fou ». En somme, ce *ne* est une pure superfétation dont la *nécessité* ne se justifie pas, malgré toutes les discussions soutenues à cet égard.

Les meilleurs auteurs d'autrefois, tels que Malherbe, Sévigné, La Bruyère, etc., en ont fait bon marché, et il y a actuellement tendance à en faire autant. Son usage courant dans le vieux français paraît venir de l'influence du latin où : *Timeo ne veniat* « je crains qu'il vienne » a pour antagoniste » *timeo ut veniat* « je crains qu'il ne vienne pas » qui peuvent s'exprimer exactement par « je crains pour qu'il ne vienne pas » et « je crains pour qu'il vienne ».

PAUL ARGELÈS.

—

Caviar (XLIV) — Caviar provient du mot turc « Haiver », qui veut dire œufs de poisson. PAMPHILE.

—

Termes d'objets mobiliers (XLIV). — Aux termes déjà cités, j'ajoute celui de « moine » ; le moine est un appareil en bois, composé de deux planches doublées de fer blanc, et tenues à distance par quatre traverses ; à l'intérieur, on suspend un récipient que l'on remplit de braises. Le tout s'introduit dans le lit qu'il tempère et réchauffe d'une façon plus durable et complète que la moderne bassinoire de cuivre Le moine s'emploie fréquemment en Suisse, dans les campagnes du canton de Vaud ; rien ne saurait remplacer sa bienfaisante vertu à laquelle s'ajoute son nom original. VALLEYRES.

—

Oiseau de Chypre (XLIV). — La poudre de Chypre était, au XVe siècle, un parfum fort recherché et se composait de racine d'iris, de civette et de musc. On l'enfermait dans le corps d'oiseaux simulés en étoffes de soie et on suspendait ces oiseaux dans des cages d'argent.

« Un coffre carré hault, d'oz noir et blanc à la façon de quoy ont les selles pour les chevaulx, qui soulait estre plein d'oiselez de Chypre » (Invent. de la Bastille Saint-Antoine, 1418). « Une cagette d'argent, à mectre oysellez de Chypre ». (Invent. de la Reine Charlotte de Savoie, 1483). « Un petit coffre d'yvoine ferré d'argent doré, auquel y a plusieurs vauteurs et oysellets de Chypre ». Invent. des meubles de Cath. de Rohan, comtesse d'Angoulême, 1497).

PAMPHILE.

—

Anciens textes de prières (XLIV ; XLV ; 43). — On vient de rééditer un tout petit recueil de *Prières pour les soldats et pionniers de l'Eglise réformée*, etc., La Rochelle 1568, qui intéresserait probablement M. Pingenet. S'il tient à voir ces textes vraiment curieux, il pourrait en faire la demande à leur nouvel éditeur, M. Y. Vielles, directeur du séminaire protestant de Montauban, qui, je n'en doute pas, les lui soumettrait, en communication, tout au moins.

C. P.V.

*
* *

Jusqu'à la fin du XIIe siècle, les prières chrétiennes habituelles consistaient dans la récitation du *Pater* et du *Credo*. Alors seulement on y joignit la Salutation Angélique que l'institution du Rosaire, par saint Dominique, vers 1208, contribua à propager très rapidement

Cette prière ne comprenait d'abord que la première partie et se terminait aux mots *ventris tui Jesus. Amen*. Du XVe siècle aux dernières années du XVIe, une brève invocation y fut ajoutée. Je reproduis comme exemple le texte français tiré d'un recueil de 1583 et 1598, le *Manuel général et instruction des curés et vicaires* de Denys Peronnet :

« Je te saluë, Marie, pleine de grâce, le Seigneur Dieu est avec toy, tu es beneiste sur toutes femmes, et beneist est le fruit de ton ventre. Amen.

« Saincte Marie, mère de Dieu, prie pour nous pauvres pécheurs Amen. »

L'addition finale, pour demander une bonne mort, était donc d'introduction toute récente quand parut l'opuscule que cite M. F. Pingenet.

Pour la Confession des péchés, les variantes sont beaucoup plus nombreuses, comme il est facile de s'en rendre compte en consultant les auteurs qui traitent des anciennes liturgies. V. entre autres, le cardinal Bona (*De la liturg*. L. II, c. II). et les *Sacramentaires, Manuels, Rituels*, etc.

C'est plus particulièrement dans ceux de ces derniers qui renferment le Formu-

laire du prône que l'on pourrait recueillir, à diverses époques, le texte français des prières usuelles. Dans un Rituel d'Evreux réimprimé en 1706, quelques particularités sont à signaler à propos des Commandements de Dieu. La page, divisée en plusieurs colonnes, présente trois versions du Décalogue qui pouvaient, *ad libitum*, être lues en chaire. La première, « en vers anciens libres », diffère à peine de la rédaction actuelle. La seconde, « selon l'Ecriture Sainte », est en simple prose. La troisième, « en vers plus nouveaux », n'eut qu'une durée éphémère puisque je ne la retrouve plus dans le Rituel de 1741. Chaque distique est formé d'un alexandrin suivi d'un vers de six syllabes. Les Commandements de l'Eglise, semblablement disposés, sont au nombre de sept. Le septième, relatif au temps prohibé pour la célébration des mariages, est ainsi exprimé dans la 3me colonne :

En Carême, en Avent, l'Eglise, sans dispense,
Des noces fait deffense.

Le manuel de 1598, dont il est parlé plus haut, n'en compte que cinq et les range dans un ordre où ils correspondent à ceux qui sont aujourd'hui classés sous les nos 2, 3, 1, 5 et 4. F. BL.

—

Quels sont les littérateurs connus qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes ? (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII ; XLIV). — En tête du *Gil Blas*, publié en 1819 par François de Neufchâteau, chez P. Didot l'aîné, fig rent LXVIII pages intitulées : *Examen de la question de savoir si Le Sage est l'auteur de Gil Blas, ou s'il l'a pris de l'espagnol* ; *suivi de l'Essai sur les meilleurs ouvrages écrits en prose dans notre langue* ; *lu à l'Académie française dans sa séance extraordinaire du mardi 7 juillet 1818 ; par M. le comte François de Neufchâteau*. Cet *Examen* est dû en réalité à Victor Hugo.

Il ne faudrait pas en conclure que François de Neufchâteau ne savait pas l'espagnol, car je possède un exemplaire sur vélin de *L'Institution des enfants ou conseils d'un père à son fils imités des vers latins de Muret par N. François de* (*Neufchâteau*) (*sic*). On y a joint les *Traductions en vers italiens, espagnols et allemands* ; 1808, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné, 50 pages. NAUROY.

—

Une phrase de Veuillot (XLV, 59). — L'auteur n'est pas sorti de la généralité en écrivant la phrase en question.

Au surplus, voici le passage où elle se trouve.

Après avoir parlé de madame de Scudéri, de la Deshoulières, de madame de Sévigné, de la Riccoboni, Louis Veuillot continue :

Ces exemples me viennent à l'esprit quand j'étudie nos femmes auteurs. Je sais que jadis le mari n'existait pas ou qu'il était respecté.

Aujourd'hui une femme bourre de séductions, d'enlèvements, d'accouchements et de doctrines plus gaillardes encore, trois, quatre, dix volumes, qu'elle signe du nom de son mari vivant ; et même il y a progéniture dans la maison.

Il me semble que, si ma femme signait de tels livres j'aurais quelque scrupule à signer ses enfants.

(*Les Libres penseurs*, 5e édition, pages 203, 204, Paris, Victor Palmé, 1872.
A. VALKENIERS.

Même réponse de M. L. BARBEY.

—

Un ouvrage de Briansiaux de Milleville (XLIV ; XLV, 169). — M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque Nationale, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Paris le 12 février 1902.

Monsieur,

Voudrez-vous bien dire à l'un de vos correspondants (F. L. A. H. M.) que le livre de Briansiaux de Milleville, *Armements en course à Dunkerque* est bien à la Bibliothèque Nationale. Il peut venir en demander la communication, en marquant par son bulletin que ce volume, coté Lh 5, à la Reserv en raison de la très belle reliure aux armes du duc de La Vrillière dont il est revêtu.

Je regrette le malentendu qui a fait laisser en souffrance la demande de votre correspondant et je vous prie, Monsieur, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

L. DELISLE.

—

Mystiques catholiques (XLIV). — Il y a quelques mois, j'ai fait insérer une demande au sujet des livres mentionnés ci-dessous, sans qu'on ait fait de réponse. Puisqu'il s'agit de quelques livres très

rares du premier tiers du XIXe siècle, les connaissances sont sans doute un peu obscures. En m'adressant dernièrement directement à l'auteur M. Armande Palacio Valde, j'ai pu m'orienter de cette façon.

1. *Féderico o las minas del Jiral*, ouvrage traduit du français, et écrit probablement vers la fin du XVIIIe siècle.

2. *Saint-Clair de las islas o las desterrados à la isla de Barra*, de même une traduction du français par M. 1838.

3. *Oscar y Amanda*, roman écrit en français par le vicomte d'Arlincourt, romancier français qui fit beaucoup de bruit dans la première moitié du XIXe siècle. Traduit en espagnol par Mirs M. Roche, 1837.

4. *El Castillo del Aguelo Negro*, roman-feuilleton dont on ne se rappelle pas l'auteur.

5. *Matilde, o las Cruzadas*, roman dont l'auteur, une femme, ne peut pas être précisée avec les documents à ma portée. On dit que le roman eut une grande vogue de 1830 à 1840, à l'époque du romantisme, dont le sujet se ressentait.

6. L'incident du *Sapo Milagroso* a été résolu. Il s'agit d'un récit qui se trouve dans le Ch. VII de sa *Vida* ; la vue inattendue d'un objet quelconque, comme qui dirait un crapaud, marchant vers la jeune fille pendant qu'elle s'entretient avec un amoureux, frappe son imagination ; elle y voit le signe miraculeux par lequel Dieu veut qu'elle abandonne les plaisirs et la vanité du monde pour se consacrer à son service.

Donc, il reste à compléter les renseignements des articles 1. 2. 4.

RAOUL EMERSON BASSETT.

—

Gascogne (XLV, 10, 87). — Fr. Rivarès : *Chansons et Airs populaires du Béarn* (1844). — Cordier : *Légendes des Hautes-Pyrénées* (Lourdes, Cazenave 1855) — Mazure : *Chants nationaux de la Vallée d'Ossau*. — F. Couarraze de Laa : *Les Chants du Béarn et de la Bigorre* (Tarbes, Telmon 1861). — P. Raymond : *Mœurs Béarnaises, 1335-1550* (Pau, 1873). — Victor Lespy : *Les Sorcières dans le Béarn, 1393-1672* (Pau, 1875).— Pascal Lamazou : *Chants Pyrénéens* (Pau, Gachau). — *Le Croisé de Bigorre, légende*. — J. Hatoulet et E. Picot : *Proverbes Basques et Béarnais avec quelques Proverbes dans les autres dialectes du Midi* (Paris, Bouillon). — Norbert Rosapelly : *Au Pays de Bigorre* (Paris, Champion).— Léopold Dardy : *Anthologie populaire de l'Albret*. — Larroque : *Noces en Béarn*. — *Anciens Proverbes Basques et Gascons* recueillis par Voltoire et remis au jour par G.-B. (Gustave Brunet) (Paris, 1845). — Jean-François Bladé : *Contes Populaires de la Gascogne* (Paris, Maisonneuve, 3 vol.). — Id. : *Poésies Populaires de la Gascogne* (Paris, Maisonneuve, 3 vol). — Julien Sacaze : *Les Anciens Dieux des Pyrénées* (Saint-Gaudens, Abbadie 1885). — Félix Arnaudin : *Contes populaires* recueillis dans la Grande-Lande, le Born, les Petites-Landes et le Marensin (Bordeaux, Vve Moquet 1887. Réédition : Paris, Lechevalier 1896). — Id. : *Chants Populaires*, recueillis dans les mêmes régions. — B. de Lacaze : *Lou Rébénan de Cazause*, légende gasconne) Agen, Michel et Médan, 1888). — Xavier de Cardailhac : *Propos gascons* (Bordeaux, Genouilhou, 1900).

Consulter les collections : *Reclams de Biarn et Gascounhe* revue, Pau. — *Armanac déu bou Biarnès et déu Franc-Gascou* (Pau Lescher-Moutoué). — *La Tradition*, Paris, 70, quai des Orfèvres. — *La Revue des Traditions Populaires*. Paris, 80, boulevard Saint-Marcel. — *Mélusine*, Paris, 2, rue des Chantiers. B.-F.

—

L'histoire dans les romans (XLIV ; XLV, 148). — Il n'y a qu'à ouvrir un plan de Paris datant de 40 ans, et même moins, pour y voir que Paul de Kock avait raison. A cette époque, il y avait une rue de Calais à Belleville et une à la Villette.

A Belleville, la rue de Calais partait de la rue de Paris et aboutissait Chaussée de Ménilmontant. A la Villette, la rue de Calais commence à la rue de Flandre pour aboutir à la rue de Dunkerque, quai de l'Escaut. D^r L.

* * *

La rue de Calais dont il est question dans la *Pucelle de Belleville*, est non pas, comme le suppose une réponse faite à la question posée par Le Ripelet, la rue Rouvet à la Villette ; la rue de Calais s'appelle aujourd'hui rue Pixérécourt ; elle commence bien rue de Paris (aujourd'hui rue de Belleville) et aboutit rue de Ménilmontant.

Il existe encore dans la rue Pixérécourt, des maisons de l'époque du roman de Paul de Kock ; c'est aussi dans la rue des Moulins (aujourd'hui rue Clavel) et dans la rue Levert, que l'on trouvait des petits pavillons avec jardins, habités par des artistes et des comédiens, proches voisins de ces bourgeois grotesques si comiquement caricaturés par Paul de Kock. L. TESSON.

—

Procès aux animaux (XLIII ; XLIV ; XLV, 97). — 1° En juillet 1394, deux *pourceaux* furent jugés et exécutés pour avoir étranglé un enfant à Meulan (*bibliothèque Nationale, fonds français* 3. 638. — *Collection de Bastard*, t. II, col. 196 : « Se truie tue un enfant, ils la pendent et trainent ».

2°) En 1497. On condamne une *truie* à être assommée pour avoir mangé le menton d'un enfant du village de Charonne. La sentence a même ceci de curieux, qu'elle ordonne que les chairs de la truie soient coupées et jetées aux chiens ; que son propriétaire ferait, avec son épouse, un pélerinage à N. D. de Pontoise en criant merci. (Cf. *F. Rittiez. Histoire du Palais de Justice de Paris et du Parlement*, p. 47).

3°) On lit aux *Archives nationales* « que l'an XLVIII il fut défendu à Paris que nul ne norrist.... *pourceaux*... pour le fils du roy duquel son cheval trébucha par un pourceau dont il mourut » (X 1 a 4785 fol 119 v°). L. C. DE LA M.

—

Origine du proverbe : tout lasse... (XLV, 114) Il est d'Alexandre Dumas père, du moins à ce que j'ai toujours entendu dire. Mais *où* ? G. GONDINET.

Voir XXXVIII

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Documents sur le 24 février 1848. — L'abdication du Roi. — La proclamation de M. de Girardin. — Une étape de l'acte d'abdication. — Le 24 février 1848, à 8 heures du matin, M de Girardin arriva aux Tuileries. Il demanda à parler au roi Le général de Rumilly l'engagea à s'adresser à M. Thiers qui était à l'état-major du Carrousel, avec MM. Barrot, Duvergier de Hauranne, Rémusat et Lamoricière Il leur fit comprendre la difficulté de la situation. Une proclamation fut rédigée en toute hâte qui annonçait la formation d'un ministère Thiers et la dissolution de la Chambre. Vainement, on essaya de la placarder, le peuple arracha les affiches.

M de Girardin, qui jugea la situation extrêmement grave, de son autorité privée, rédigea alors une proclamation dont voici le fac-simile :

Abdication du Roi.
Régence de la Duchesse d'Orléans
Dissolution de la Chambre
Amnistie générale
E. Girardin

Il se rendit ensuite auprès du roi, qui l'interrogea, anxieux, « Que faire ? — Abdiquer, sire ». — L'émeute se rapprochant, les coups de feu se faisant entendre plus distinctement, les Tuileries allant être attaquées : « J'abdique, dit le roi. Partez, M. de Girardin. »

M. de Girardin alla aux émeutiers : il leur apporta la parole du roi, mais dans le cours de la lutte on ne l'entendit point. Il rentra alors aux Tuileries déjà désertes, et là, écrivit et signa les bulletins d'abdication qui colporteraient la nouvelle de la chute du trône et apaiseraient la colère de l'émeute victorieuse.

*
* *

Nous avons déjà dit comment (T. G. XLIII, XLIV), l'acte d'abdication fut arraché à Louis-Philippe, et ce qu'est devenue cette pièce historique qui a pris le chemin de l'exil pour rentrer aux Archives Nationales.

Nous ignorions de quelle façon, enlevée aux mains du général Lamoricière par Lagrange, cette pièce, au milieu du tumulte, et agitée au-dessus des baïonnettes, fut portée à la *Réforme*, où copie en fut prise.

La lettre suivante que M. Charavay veut bien nous communiquer, nous éclairera sur ce point.

Elle fut adressée, le 14 avril 1848, au rédacteur en chef de la *Réforme* :

Citoyen,

Les souvenirs de notre brave ami Lagrange l'ont trompé; le 24 février au soir, à la *Réforme*, en présence de Louis Blanc et de Flocon, il m'a confié l'acte d'abdication de Louis-Philippe permettant *à moi seul* d'en prendre copie.

Succombant à la fatigue, je n'ai pu assister à la première séance du gouvernement provisoire qui a eu lieu le même soir. Je n'ai, dès ce moment, pu revoir Lagrange parce que le lendemain 25, chargé d'une mission dans le nord par le citoyen Ledru-Rollin, je suis parti porteur de cet acte d'abdication qui m'a sauvé la vie dans des moments terribles.

Je reconnais donc que cet acte d'abdication, acte dont je n'ai laissé prendre copie à personne, appartient à Lagrange qui le tient du général Lamoricière, et que je le conserve à sa disposition.

Lagrange, dont j'ai été l'un des défenseurs dans le procès d'avril, est un républicain trop fier, trop loyal pour ne pas reconnaître la vérité de ces faits.

Salut et fraternité

ANTONY THOURET.

Ainsi nous pouvons retrouver de la sorte les étapes de l'acte d'abdication.

Le roi le signe (1848), il le donne à Lamoricière; Lamoricière se le laisse prendre par Lagrange qui commande le gros des insurgés. Lagrange le confie à Thouret ; Thouret en donne copie à la *Réforme* et le garde à la disposition de Lagrange ; celui-ci rentre en possession de cette pièce, il l'emporte en exil (Belgique et Angleterre 1851). Puis la confie au pasteur Martin Peschoud (Lyon), pour la remettre à la famille du roi Louis-Philippe.

A la mort de Lagrange (La Haye 1859) le pasteur s'informe des intentions de la famille d'Orléans qui refuse cette pièce comme appartenant à l'Etat.

M. Jules Simon en prend possession en 1872, et la dépose aux Archives. Enfin !

N'est-elle pas singulière l'odyssée de cette petite feuille de papier, volant, dans la tourmente, sur tant de choses qui s'effondrent, échappant à la fureur des combattants, à la rage des collectionneurs, à la destruction inconsciente d'indifférents; et qui, partie des Tuileries, par un détour aussi long qu'imprévu, revient, à peine froissée, dans les Archives de l'Etat où elle marque l'instant précis de la chute du dernier roi?

Petite Correspondance

VIERZON. — On insère autant que possible les articles dans leur ordre d'arrivée. Lorsque plusieurs articles émanent d'un même collaborateur, et s'il y a abondance, afin de répartir la place entre les divers collaborateurs, on ne met qu'une partie du travail. La matière de l'*Intermédiaire* est divisée théoriquement en différents chapitres dont nous nous efforçons d'égaliser l'importance, pour que chacun y trouve également intérêt. Les articles très-longs se trouvent, en raison de leur étendue même, souvent ajournés. Enfin, l'*Intermédiaire*, pour se tenir en contact avec la presse quotidienne, qui fait à ses articles l'honneur de fréquentes citations, donne naturellement le pas aux questions d'actualité susceptibles, dans le moment, d'intéresser d'une manière opportune.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 28 Février 1902.

38e Année — 31 bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 960 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Armoiries à déterminer : d'or à un lion rampant. — J'ai des assiettes en porcelaine ayant appartenu à un capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, sur lesquelles sont peintes les armoiries suivantes : *d'or à un lion rampant de sinople lampassé de gueules et à une palme (?) de sinople posée en pointe.* L'écu surmonté d'une couronne de marquis *a un lion hissant de sinople.* Devise : *fide et fortitudine.*

Je désirerais savoir à quelle famille appartiennent ces armes. Elles ne peuvent être appliquées à la Compagnie des Indes qui, vers 1745, portait pour devise : *florebo quocumque ferar ?* E. M.

—

Devises de canons. — Pendant la période révolutionnaire, il était d'usage de graver sur les canons des devises latines, (au moins en Bretagne).

Pourrait-on en citer quelques-unes en indiquant les villes qui les firent fondre, et dire quels musées de province possèdent des échantillons de ces curieux engins ?

CINCINNATUS.

—

Croix méraude ou mérode. — On m'a assuré que quelques protestants portaient, comme breloque ou comme ornement, une croix ancienne entourée d'un cercle, désignée sous le nom de croix méraude ou mérode. D'où vient le nom

de cette croix et à quoi se se rapporte cet emblème ? Dr BÉRILLON.

—

Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte. — Plusieurs historiens, une minorité infime, croient sérieusement que la République a survécu au 18 brumaire autrement que de nom. Tel n'était pas l'avis de l'intéressé ; le *Trésor de numismatique et de glyptique,* dans son volume consacré aux *Médailles de la Révolution* (1836), reproduit en effet, planche LXXIV, N° 4, une médaille portant au droit : *Napoleo imp. Galliæ* (Napoléon empereur de la France), et au revers : AUT CŒSAR *aut nullus.* PRINCIPIARIT (pour *principiavit*) REGNARE 15 décembre 1799. (*Ou César ou rien*) Il a commencé à régner le 15 décembre 1799).

Comme contre-partie, il faut citer une pièce d'argent, que je possède, portant au droit le portrait de Napoléon avec ces mots : NAPOLÉON EMPEREUR, signé Tiolier, et au revers : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, 1 FRANC, (un coq) AN 13 A.

Napoléon tenait peu aux mots, beaucoup aux choses ; il avait raison.

Connait-on des documents analogues ?

NAUROY.

—

Un insigne en cuivre. — Je viens d'acquérir, comme provenant d'une ancienne famille de Remiremont, un insigne en cuivre, certainement ancien, représentant un cor de chasse, au centre duquel se trouve disposée la scène bien connue

du miracle de saint Hubert ; le saint, en costume de chasseur, est descendu de son cheval pour se mettre à genoux, émerveillé devant un cerf portant la croix entre ses bois.

Cet objet, que je désigne sous le nom d'insigne, car un anneau placé à son sommet indique qu'il a été fait pour être suspendu, n'a-t-il pas une attribution déterminée ? Je crois avoir déjà vu pareil objet en Lorraine sans pouvoir autrement préciser mes souvenirs. B. P.

—

Jean Briden, imprimeur. — Un Jean Briden, né à Troyes en 1670, reçu imprimeur-libraire en 1696, dut s'établir dans une autre ville et y demeurer pendant trois ans au moins, après quoi, ayant eu « le malheur de ne pas réussir », il fut obligé de quitter. Il ne revint dans sa ville natale qu'en 1709.

On désirerait savoir, pour une monographie de sa famille, qui imprima à Troyes pendant cent trente ans au moins, dans quelle ville ce Jean Briden s'était établi.

Son frère Gabriel le fut à Chaumont, de 1709 à 1758. L. M.

—

Descendance de Mme de Sévigné. — Il y a des années que je recherche cette descendance et je ne peux l'avoir complète, de manière à savoir le nom de tous ceux qui ont quelques gouttes du sang de cette adorable femme. Il y a bien longtemps que cette question de la descendance des personnes illustres se pose dans l'*Intermédiaire*. Aucun ouvrage ne donne celle-ci d'une manière absolument complète, car au bout de quelque temps cela se multiplie à l'infini. En tout cas, je serais bien reconnaissant aux intermédiairistes s'ils voulaient m'aider. LESLIE.

—

Colin de Contrisson. — Je remercie bien cordialement le collaborateur T. L. de la réponse si complète qu'il a eu l'obligeance de faire à la question (*Prieuré de Cerfroid*, que j'avais posée. Mais le personnage sur lequel je désire être éclairé devait plutôt porter le nom de Colin de Contrisson, celui de *la Chapelle* étant porté par d'autres membres de sa famille. Je transforme donc ma demande en celle-ci :

De quelle abbaye Colin de Contrisson, évêque de Thermopyles, était-il abbé vers la fin du XVIIIe siècle ? A. B.

—

La fin de Marie de Villeprouvée — Poing coupé. — Marie-Claude de Villeprouvée, fille de Jean de Villeprouvée, chevalier, seigneur de Villette, le Martroy, Bercenay en Othe et les Barres, et de Marie Simonnot d'Arrentières, qui possédait les cristalleries royales de la Champagne, à Bayel, près Bar-sur-Aube, de 1755 à 1765, disparut de la commune à cette époque : et aucun acte d'inhumation la concernant n'a pu être retrouvé.

D'après la légende locale, cette demoiselle aurait détourné de sa destination une lettre adressée à un ouvrier verrier par un maître de verrerie de Lorraine, et aurait été passible, pour ce fait, d'une peine infamante : le poing droit coupé! Afin d'éviter cette condamnation, Marie de Villeprouvée aurait pris la fuite.

Un collaborateur pourrait-il fournir quelque exemple d'un pareil châtiment, et pourrait-il donner un renseignement quelconque sur la légende populaire de Bayel ? L. M.

—

M. de Franque. — Dans les mémoires de la *Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse, à Montmédy*, 2e semestre 1900, M. A. PIERROT publie des *Notes sur la fuite de Louis XVI pour servir à l'Histoire de Montmédy*.

Dans l'*Histoire des communes Luxembourgeoises* par E. Tandel, T. III, *arrondissement de Virton*, Notice sur Lamorteau, par Leclerc, on trouve le passage ci-après :

M. de Franque, habitait à Lamorteau une maison dite château, occupée aujourd'hui par des cultivateurs. La famille dont il descend jouit à juste titre, d'une considération peu commune. Elle compte plusieurs abbesses ou supérieures de couvents, plusieurs employés dans les grades supérieurs de l'armée et de la magistrature françaises. Par son alliance avec la famille des d'Ancillon de Jouy (aux Arches), il augmenta encore le crédit qui s'attachait déjà à son nom. Aussi eut-il l'insigne honneur de voir l'infortuné roi Louis XVI, fuyant les fureurs de la Révolution, faire appel à sa généreuse hospitalité. Déjà son fils et deux hommes de confiance (dont l'un Nicolas Flamion), chargés par ses soins empressés de la mission secrète et périlleuse d'aller servir de

guide au malheureux monarque, se portaient à sa rencontre, lorsqu'arrivés près de Varennes ils apprirent la fatale nouvelle de son arrestation. Une fuite précitée leur sauva la vie. Ce fait, non relaté par l'histoire, peut au besoin être attesté par le témoignage non suspect de la généralité des habitants de Lamorteau et par celui, non moins concluant, du fils de l'un des deux émissaires : Flamion, garde champêtre de la localité. (Ecrit en 1877).

Le village de Lamorteau où existe encore la maison château de Franque, est située à sept kilomètres de Montmédy.

Existe t-il quelque part trace de cette tradition qui dit que le roi Louis XVI devait s'y arrêter en fuyant Paris ?

E. T.

—

Famille de Brandenstein. — Pendant l'émigration, il y avait, dans le duché de Mecklembourg, une famille de Brandenstein, et Mme Caroline de Brandenstein devait faire partie de la cour de la duchesse. Pourrait-on me donner quelques détails sur cette famille et cette dame ? J'ai lu quelque part un entrefilet de journal, où ce nom et celui de Mme Arvède Barine étaient employés. Serait-il possible d'arriver par là à savoir quelque chose ?

LESLIE

—

Une révolte des prisonniers espagnols à Maubeuge, sous le premier Empire. — Sous l'Empire, pendant la guerre d'Espagne, Maubeuge reçut un contingent de prisonniers espagnols. Ceux-ci, un jour, se révoltèrent et battirent la faible garnison qui les surveillait et gardait la place. Je ne sais s'il y eut effusion de sang.

Mais l'arrivée d'une troupe de cavaliers polonais — des lanciers, — permit à la garnison de Maubeuge de reprendre l'avantage, et les Espagnols redevinrent ce qu'ils étaient avant cette échauffourée : des prisonniers. Vive la Pologne ! Messieurs !

Ce ne fut qu'une alerte, qui n'eut même pas la durée d'un jour.

M. Arthur Berteau, ancien maire de la ville, très au courant de l'histoire contemporaine dans notre région, m'assure presque l'authenticité de ce fait, bien qu'il n'ait trouvé dans les archives de Maubeuge aucun document s'y rapportant.

Où faudrait-il chercher pour s'assurer de la véracité de cet incident ? R. M.

Le général Verdière. — En 1799, la place de Paris était commandée par le général de division Verdière. Que sait-on sur cet officier général ?

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Les Prussiens en Bretagne en 1815. — Pourrait-on me donner des références sur ce sujet ? CHARLEC.

—

Camp du Nord, 1854. — Il existe à la bibliothèque Nationale, cabinet des Estampes, (Catalogue Duplessis, n° 15693, une lithographie représentant les *acteurs du Camp du Nord, 1854*. On y voit les portraits de Ferville, Mercier, Signac, Fay, Coste, Quillet, Miller, Mmes Bietry, Miller, Fay, Billemare, Signac, Plantade, Palmerine, Callais et Chauveau.

Qu'était ce que ce « Camp du Nord » oùl'on n'avait pas l'air de s'ennuyer ?

H. LYONNET.

—

L'hôtel de Rohan. Son architecte. — On sait que dans sa séance du 11 février, la Chambre, sur la proposition de M. Georges Berger, a décidé la désaffectation de l'hôtel de Rohan et la reconstruction de l'Imprimerie nationale à Grenelle. L'honorable rapporteur dit, page 577 du compte-rendu officiel, « qu'aucun nom d'architecte de quelque célébrité n'est attaché à sa construction. »

Or, Jules Quicherat, dans le tome II de ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, affirme que l'hôtel de Rohan est l'œuvre de l'architecte Delamaire (page 237). Thiery, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris* (1787) nomme également Delamaire (T. I, p. 583). D'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris* 1757 (p. 257), est du même avis. C'est également l'opinion de M. Henri Jouin, dans son remarquable travail sur *l'ancien hôtel de Rohan*. Lance, dans son *Dictionnaire des Architectes français*, t. I, page 200, cite parmi ses travaux, outre l'hôtel de Rohan celui de Soubise, aujourd'hui le palais des Archives.

Je ne crois pas que M. le rapporteur ait voulu contester que l'hôtel de Soubise soit d'un architecte dénué de célébrité ou tout au moins de mérite. Aussi lui demanderons-nous s'il a trouvé des documents qui lui permettent de contester à Dela-

maire la construction de l'hôtel de Rohan.
GOMBOUST.

—

Hôpital de Saint-Jacques aux Pélerins. — Cet hôpital situé à Paris en la *grant rue Saint-Denis* d'après d'anciens titres, paraissait fonctionner régulièrement sous le règne de Charles VI le *Bien-Aimé* et était dirigé par ses maîtres, recteurs et gouverneurs. Il devait sans doute donner asile aux voyageurs peu fortunés et aux pélerins fort nombreux qui se rendaient aux sanctuaires les plus réputés ; le nom de Saint-Jacques rappelait le fameux pélerinage de Compostelle. Quel fut son fondateur ? L'ordre de Saint-Lazare qui engloba tant de maisons hospitalières, absorba-t-il aussi l'hospice des Pélerins ? Je ne le sais. Dans la même rue Saint-Denis, un autre hôpital, celui de *Sainte-Catherine*, remontait à une époque très éloignée, puisque l'on trouve des titres de 1812, il avait sans doute un but différent et une organisation séparée.
HUSSON.

—

Vitrail de Jean Cousin, à Fleurigny. — Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* connaît-il le château de Fleurigny, près de Sens ? D'après J. B. Salgues, *Erreurs et Curiosités*, dont il a été question l'année dernière, dans ce journal, (1810, t. I, p. 337. note), il est dit que « la « chapelle de ce château possède un « excellent morceau de ce peintre ; il est « (le morceau), peu connu des artistes. » Il y a bien longtemps, peut-être dans le 12e tome de l'*Intermédiaire*, j'ai posé une question sur le secret perdu du « rouge coquelicot » des anciens verriers, couleur dont on ne voit pas d'exemples modernes. La grande *Table* n'a aucun article en réponse à ma question, sauf au t. XII, où, sous la rubrique : *rouge*, il y a plusieurs réponses que je ne puis vérifier. Il serait intéressant de savoir si Jean Cousin, qui a fait des tableaux sur verre, (soit vitraux) dans le chœur des Minimes de Vincennes, dans la nef des Cordeliers de Sens, s'était servi de ce rouge spécial. Il serait également intéressant de savoir si ce vitrail de Fleurigny est plus connu de nos jours, se réclamant d'un si grand nom artistique, s'il a été reproduit et où ?
Cz.

Fabrique des Trois-Levrettes. — Cette fabrique de faïence devait son nom à la marque que portaient ses produits, elle existait au XVIIIe siècle dans la rue de la Roquette. A la même époque et dans la même rue, le sieur Dicque était fabricant de faïence ; il vint s'établir en 1779 dans un hôtel qu'avaient habité successivement Dunoyer, le duc de Biron, Réaumur, le comte de Clermont et le marquis de Montalembert, et qui se dressait à l'endroit où l'on voit aujourd'hui la rue Godefroy-Cavaignac, déboucher sur la place Voltaire.

L'établissement de Dicque et celui des Trois-Levrettes sont indiqués comme se trouvant du même côté de la rue de la Roquette, c'est-à-dire à droite en tournant le dos à la Bastille. Je demande s'ils étaient bien distincts, ou s'ils ne formaient qu'une seule et même fabrique.
ADRIEN MARCEL.

—

Portraits en cheveux. — Christine Fouchère, peintre en miniature et femme de Bernard Piron, neveu du célèbre poète, exécuta beaucoup de portraits où elle faisait entrer des cheveux de guillotinés.

Est-ce exact ? Et connait-on beaucoup de ces miniatures ? PAUL EDMOND.

—

Un tableau des Minimes à retrouver. — Thierry dit, dans son *Guide* (tome 1, p. 687), qu'il y avait à la bibliothèque du couvent des Minimes, à Paris, un tableau représentant les princes contemporains de Louis XIII et que « par le moyen d'un verre tous ces portraits se réunissaient pour ne présenter que celui de ce monarque ».

Quel était l'auteur de ce... trompe-l'œil ? Et, lui-même, le trompe-l'œil, sait-on ce qu'il est devenu ? RIP-RAP,

—

Saint, peintre né à Caen. — Les registres des paroisses ont dû être conservés à Caen, et, dans tous les cas, au greffe du Tribunal, il doit exister un double, à partir du XVIIIe siècle. Je serai reconnaissant à un chercheur de cette région de me renseigner sur un bon peintre de portraits qui s'appelait Saint, et était de Caen. Je n'ai pas d'autres renseignements ; il vivait en 1690. Je désirerais savoir son prénom, s'il était marié, ses da-

tes de naissance et de décès, et si on connaît des œuvres de lui. H. H.

—

Cheminées protestantes. — Nous avons entendu dire à un prêtre de Sologne que, dans cette région, les protestants persécutés avaient l'habitude d'accoler les cheminées de leurs maisons d'une certaine façon, afin d'indiquer à leurs coreligionnaires qu'ils trouveraient là un foyer accueillant ?

Cette coutume existait-elle ailleurs, et sous quelle forme exacte était-elle manifestée ? VIERZON.

—

Les écrivains du Larousse. — Dans le *Temps* du 30 janvier, M Ad. Brisson rapporte une conversation avec M. Anatole France L'auteur de *l'Orme du Mail* dit avoir écrit, dans le *Larousse*, des « notices à deux sous la ligne sur les chefs-d'œuvre de la sculpture classique », et notamment les articles *Laocoon* (6), *Vénus* (*Médicis* et *Milo*). Pourrait-on en connaître d'autres ?

M. Anatole France ne doit pas être le seul écrivain de valeur qui ait collaboré à ce dictionnaire.

Ne pourrait-on mettre des signatures au bas de certaines notices importantes ? EUMÉE.

—

Acheson. — Dans une vieille ordonnance raportée par M. Aurélien de Courson (*Essai sur la Bretagne armoricaine*), je lis, page 421 : « Les beuffs peuvent pestre sans *acheson*.

Je désirerais connaître l'étymologie et le sens de ce mot qui se retrouve dans le patois du littoral de la Manche pour exprimer une idée de « dégoût ».

CHARLEC.

—

Charbonnier est maître chez soi. —Jules Janin, dans *Paris et Versailles il y a cent ans*, rapporte que le journal janséniste les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui était traqué par les sbires du lieutenant-général de police Hérault, s'imprimait clandestinement dans un bateau chargé de charbon, amarré près du Châtelet, dans lequel se trouvait une presse. « De ce trou de charbon, dit-il nous sommes tous sortis ; de là sans doute, est venu le proverbe : Charbonnier est maître chez soi. » L'opinion du célèbre critique est-elle partagée par les collaborateurs de l'*Intermédiaire* ?

— PAUL PINSON.

Les craques de Fontainebleau. — Ce sobriquet donné aux habitants de Fontainebleau, dans le sens de bavard, hâbleur, vantard, était déjà usité sous Napoléon Ier. Le bibliothécaire Rémard, dans une lettre adressée de cette ville à un ami, dit que « les craques justifient leur réputation, mais il y a ici tant d'étrangers! »

L'origine de ce surnom ? En est-il fait mention dans un ouvrage antérieur à 1800 ? — X.

Vin et pain de la répétition. — Sur l'état des sommes que coûta, au XVIIe siècle, le *Malade imaginaire*, on peut lire : « Vin de la répétition, 100 livres, Pain de la répétition, 86 livres. »

A quel usage se rapporte cette dépense relativement assez forte ?

H. LYONNET.

—

Le gaz d'éclairage par le marc de raisin. — Du *Charivari* :

Une question que j'adresse bien volontiers à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

On a fait, en 1843, à Montpellier, des expériences pour substituer le marc de raisin a la houille, pour la fabrication du gaz d'éclairage. Il paraît qu'en septembre 1843 la ville fut éclairée plusieurs soirs de suite, très brillamment par du gaz fabriqué ainsi ; le gaz obtenu par le marc de raisin aurait un pouvoir dix fois plus éclairant.

A-t-on abandonné ces expériences ? Depuis 1843, quelques essais ont-ils été repris ?

—

L'amour est aveugle. — Je trouve cette piquante anecdote dans les *Mémoires de Quincy* à l'année 1703.

Le galant chevalier, avisant à Castiglione une jolie femme, lui montre un louis, qu'il se met aussitôt sur l'œil. Et la donzelle de lui répondre :

Amore non è orbo ma cieco.

Je n'ai pas sous la main les deux volumes si singulièrement suggestifs de M. Lorédan Larchey : *Joueurs de mots et Riposteurs*. Peut-être l'anecdote en question s'y trouve-t-elle consignée ? En tout cas que de fois ne l'ai-je pas vu rééditer. Mais évidemment, elle doit être antérieure aux *Mémoires de Quincy* : car ces traits plaisants sont nés avec l'esprit gaulois. En tout cas quelqu'un de nos confrères en aurait-il découvert la genèse ? H. QUINNET.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Un tableau de Perrin (XLII). — M. Henri-Emile Perrin fils possède, non pas une *réplique*, mais une *copie* du *Corneille chez le savetier*, exécutée par le peintre Mazerolle, ami de son père, chez l'acteur Mélingue, propriétaire de l'original.

Je suis heureux d'ajouter à cette juste rectification que cet original est, dès aujourd'hui, légué au Musée de la Comédie Française par M. Gaston Mélingue, le seul survivant des trois enfants de l'acteur populaire.

Le vœu que j'exprimais ici même, il y a quinze mois, se trouve ainsi réalisé, et j'en remercie profondément le généreux donateur.

M. Gaston Mélingue est, comme on sait, le peintre distingué auquel on doit le *Molière à Auteuil* de 1877, aujourd'hui au Musée de Manchester, et la *Lecture aux enfants*, charmant tableau exposé au salon de 1887 et actuellement offert par l'artiste à la Comédie Française, avec le buste de sa mère, Mme Théodorine Mélingue, créatrice du rôle de Guanhumara, des *Burgraves*. GEORGES MONVAL

—

Armoiries épiscopales à déterminer (XLV,220). — Parti : *au 1er d'azur, à la croix haute de gueules à double croisillon et potencée, plantée sur une montagne de sinople de trois coupeaux, et chargée du mot* PAX *d'argent* (ce sont les armoiries de l'ordre des Bénédictins) ; *au 2e d'argent, au pin d'azur soutenu par deux cerfs de gueules affrontés*, le tout sur une terrasse du second émail. Devise : *In visceribus Jesu Christi.*

Ce sont les armoiries de Dom Anselme Nouvel, de l'ordre de Saint-Benoît de la congrégation du Mont-Cassin, de la primitive observance, né à Quimper le 26 décembre 1814, nommé évêque de Quimper par décret du 16 octobre 1871, préconisé le 23 décembre, sacré le 4 février 1872.

Précédemment religieux bénédictin de la Pierre-qui-vire.

Voir : Henri Tausin. *Armorial des cardinaux, archevêques et évêques contemporains de France.* Avec 86 Ecussons gravés. Nouvelle édition. Paris Rétaux-Bray, 1886. HENRI TAUSIN.

—

Iconographie de la famille Béjart (XLV, 10, 213). — Les armoiries d'Armande Béjart que j'ai trouvées, sont-elles connues ? Dans le cas contraire, j'en parlerai dans l'*Intermédiaire*, d'autant plus que ces armoiries pourraient figurer avantageusement au bas d'une reproduction d'un portrait de la veuve de Molière.

TH. COURTAUX.

—

Armoiries à déterminer : de gueules à la tour d'or (XLV, 2, 171). Je remercie l'aimable collaborateur qui a bien voulu répondre à ma question.

En effet, j'ai oublié d'indiquer la pointe du blason.

Ces objets de nécessaire, plus un petit sucrier en faïence, portant tous les armes royales espagnoles, datent de la fin du XVIIIe siècle.

Ils ont été trouvés chez des paysans dans un village de Provence.

Je pense qu'ils ont dû appartenir à la reine Marie-Louise, femme de Charles IV, qui habita Marseille après l'abdication du roi. B. DE C.

—

Un duc souverain de Bouillon en 1815 (XLV, 109). — En 1885, monsieur Henri Forneron a publié, dans une revue belge, dont j'ignore le nom, une très intéressante notice sur ce contre-amiral anglais Philip Dauvergne devenu prince d'Auvergne et Bouillon par le caprice du duc Godefroi Charles.

Comte SIGISMOND PUSLOWSKI.

* * *

Ce Philippe d'Auvergne est le commodore d'Auvergne, plus connu sous le nom de *prince de Bouillon*, qui joua un rôle assez important comme chargé de tous les rapports du gouvernement anglais avec les émigrés réunis à Jersey en vue d'une descente sur les côtes de France.

Il était issu d'une famille Jersyaire, portant le nom *d'Auvergne* et qui préten-

dait être un rameau détaché des la Tour-d'Auvergne-Bouillon.

Le dernier duc de Bouillon, se voyant sans postérité, l'adopta en lui léguant ses biens et ses titres ; et de simple lieutenant qu'il était alors, le gouvernement anglais le nomma capitaine de vaisseau, par une promotion spéciale, et commandant de la marine à Jersey.

Crétineau-Joly le traite assez mal dans son *Histoire de la Vendée militaire*. Il parait cependant qu'il sut toujours allier à son devoir de sujet anglais un zèle réel pour la cause des émigrés dont les intérêts lui étaient confiés.

Voir pour plus de détails : *Le dernier prince de Bouillon*, par H. FORNERON.

P. DU GUÉ.

*
* *

A la mort du dernier duc de Bouillon, de la famille de Turenne, en 1802, ce titre fut revendiqué par un de ses cousins éloignés, Philippe d'Auvergne, en vertu de l'institution de l'avant-dernier duc Charles Godefroid, qui l'avait substitué au duché de Bouillon en cas d'extinction de sa descendance mâle. Philippe mourut sans postérité en 1820. Le titre de duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry fut depuis porté par les comtes d'Apehier princes de la Tour d'Auvergne, en vertu d'une deuxième substitution de Charles Godefroid.

Je ne sais quelle était la valeur juridique de ces substitutions. Il est vrai que le duché de Bouillon était entré dans la famille de la Tour d'Auvergne dans des conditions un peu anormales. Il avait passé de Charlotte de la Marck, héritière des anciens ducs, à son mari, Henri vicomte de Turenne, puis aux descendants que ce dernier eut d'un second mariage.

Actuellement le titre de duc de Bouillon est porté par le chef de la maison de Rohan, duc de Montbazon, prince de Guéménée, etc. comme descendant d'une sœur de Charles Godefroid. Le *Gotha* indique que ce titre a été reconnu aux princes de Rohan en 1816, sans préciser par quelle autorité.

Je serais curieux de voir ce point éclairci et de savoir à qui est échue la grande fortune que les ducs de Bouillon possédaient avant la Révolution. Le duché de Bouillon a été réuni en 1815 aux Pays-Bas, mais je ne sais ce que sont devenues les propriétés personnelles des anciens souverains.

A. E.

*
* *

C'était, si je ne me trompe, un des derniers La Tour d'Auvergne-Bouillon. Sur Philippe d'Auvergne, il y a peut-être lieu de consulter : *Notice armoriale et généalogique sur la maison de Bouillon* (dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1893-1896) M. Stéphen Leroy est professeur d'histoire au collège de Gray (Haute-Saône).

CH. GODARD.

*
* *

La réponse à la question de M. H. D. se trouve dans : *Tandel. Histoire des communes Luxembourgeoises*, arrondissement de *Neufchâteau* p. 391. *Notice sur Bouillon*, par Félix Hutin (Frère Macédone).

La numismatique de Bouillon est une des plus compliquées du pays. Cela tient au grand nombre de princes qui se sont succédé en qualité d'évêques de Liège, et ducs de Bouillon.

Le 1er janvier 1815, l'amiral anglais Philippe d'Auvergne que le dernier prince de Bouillon avait adopté pour son fils et pour son héritier, se fait proclamer duc de Bouillon, titre qu'il garde pendant six mois. M. le baron de Koehne a fait connaître une pièce de cinq francs de ce souverain éphémère. Ce n'était probablement qu'un essai.

Les princes de Liège jusqu'à Jean-Théodore, se prétendirent ducs de Bouillon et agirent comme tels par une protestation constante contre l'usurpation de Louis XIV et des princes de Sedan. Il y eut donc deux monnayages simultanés : celui des évêques de Liège, possesseurs de Bouillon, pendant que les princes de Sedan prétendaient au duché, puis, en intervertissant les rôles, celui des princes de Sedan possesseurs, tandis que les évêques étaient prétendants. En effet, les princes de la Marck, et après eux les princes de Turenne, eurent un atelier monétaire à Sedan, et sur les pièces qui en sont sorties, ils prenaient le titre de « prince de Sedan et duc de Bouillon ».

M H D. avait donc raison en supposant que sa pièce n'était qu'un essai.

Sur cette question numismatique, il peut consulter :

C. Picqué. *Numismatique. Patria Belgica*, 3e partie, 1875, p. 693.

Ozeray. *Histoire de Bouillon*, p. 239 et suiv.

Ozeray. *Monnaies du duché de Bouillon. Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. V. 1869, p. 100.

De Poey d'Avant, *Monnaies féodales françaises*. t. III.

Warlomont. *Lettre. Revue belge*, 3e série, t. III, 1859, p 269.

De Koehne, *Une pièce de cinq francs du dernier duc de Bouillon.*

Berliner Blaetter *für Münz-Siegel. Wappen runde*, 1870.

Encyclopédie Roret. Numismatique moderne, p. 143. E. T.

—

Raparlier (XLIV; XLV, 61). — Je remercie sincèrement M. A. Saffroy, de son amabilité à me décrire les armoiries des Raparlier, mais puis-je encore solliciter de son obligeance ceci : Pourrait-il me procurer un *décalque* de cet ex-libris flamand dont il parle et qui donne les armoiries de cette famille ? Je serais si heureux. Ne saurait-il me donner des renseignements *complémentaires* sur cette famille ? Dans le n° du 20 octobre, M. Saffroy disait avoir rencontré cet « ex-libris » et connaître quelque peu cette famille. Je n'ai pu remonter que jusqu'en 1700. Merci d'avance. A. Leclerq.

* * *

La description de l'écusson a été donnée d'après un ex-libris du XVIIIe siècle.

Un autre ex-libris à ce nom et à cette date, porte des insignes maçonniques.

A. S.

—

Amboile. Escorchy. Steuil (XLIV ; XLV, 64) — Steuil est tout simplement la prononciation locale de Septeuil. Je tiens ce renseignement de M. le comte de Dion, président de la Société Archéologique de Rambouillet, que je consultai au sujet d'un prétendu prieuré de Stenil mentionné dans l'Armorial général, Ms de 1696, tome XXVI. A. S.

—

Adam de la Halle (XXXIX). — En publiant, en 1872, les *Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle,* M. E. de Coussemaker a été contraint d'avouer que malgré toutes les recherches faites avant lui, on n'était point parvenu encore à fixer les dates de la naissance et du décès de ce poète, On le croit né à Arras vers 1220, et mort à Naples vers 1285 à 1288.

Comment s'appelait-il ?

« Adam de *le* Hale, suivant les manuscrits La Vallière et du Vatican.

Adans de *la* Halle, etc., d'après les autres.

Etait-il bossu ? Non, sans nul doute, puisqu'il dit dans *le Roi de Sicile* :

On m'appèle Bochu, mais je ne le suis mie.

Mais il est présumable qu'il avait ou une petite taille, ou une difformité naturelle, qui justifiait ce surnom.

Son père, *Me Henry* appartenait, d'après lui, à la bourgeoisie d'Arras. Il avait, en outre, un neveu, « Jehan Mados », qui fut aussi poète.

Voici un document inédit, que j'ai découvert aux Archives départementales du Pas-de-Calais, (*Gros d'Arras* : *Testaments*), et qui va enfin nous fixer sur la véritable orthographe du nom de cette famille:

In nomine Domine. Amen. Je JEHENNE DE LE halle, vefue de feu Etienne Hannebicque, demeurant à Bethonssart. Estant en mon bon sens, vraye memoire et entendement. Congnoissant qu'il n'est chose plus certaine quela mort, ne moins incertaine que l'heure dicelle, fay mon Testament, devise et ordonnance pour dernière volonté, des biens qu'il a pleu a nostre Createur moy preste(*r*) en ce p(*rese*)nt monde, ainsi, et par la maniere que cy aprez s(*er*)a decl(*aré*), en retenant par moy puissance et auctorisé de icelluy mon present Testament, croistre et auquementer ou diminuer touttes et quanteffois que bon me se(m)blera, soit par codicille ou aultrement. Et réuocant par moy tous aultres Testamens que porrois avoir faict par cy-devant.

Primes, je recommande mon amme a Dieu, a la Vierge Marie et a Madame Sainte Elisabet, ma patronne, mon corps voeult estre innumé en la chamentiere dud. Bethonssart.

Je voeulx et ordonne mon s(*er*)uice estre faict, selon que mon estat appartient, en lad(*it*)e eglise de Bethonssart, mon corps p(*rese*)nt se faire se poeult. Avoecq vegilles, commandasses.

Item, je ordonne que le jour de mond. s(*er*)uice soient dictes treize basses messes pour le salut de mon amme, en lad(*it*)e église de Bethonssart. A laquelle église de Bethonssart je donne ung Philippus dor, avoecq le meilleur cœuvrechef que delaisseray au jour de mond. trespas, pour icelly emploier au *Corpus Domini.*

Item, je donne à mon Curé, pour ses bonnes visitacions, cincq sol tournois.

Item, à son Chappelain, trois sols, et au clercq douze deniers.

Item je donne à Ciprienne et Jehenne de le halle, filles de deffunct Jehan de le halle, qui fust mon frère, et à ch(*ac*)une d'icelles, la somme de vingt francs tournois de seize sols, pour ch(*ac*)un francq, a icelle somme prendre et avoir sur tous les plus apparans biens,

meubles et debtes que delaisseray au jour de mond. trespas, a icelle somme paier et delivrer ausd. deux filles et a ch(*ac*)une dicelles au jour quelles prenderont estat de mariage ou aultre estat honnourable par laduis de leurs parens et amis. Mais s'il aduenoit que après mond. t(*re*)spas, l'une desd. deux filles, ou toutes deux terminassent de vie a t(*re*)spas, sans avoir prins led. estat honnourable, en ce cas, je vœulx que lesd. sommes portans à quarante francs soient par mes exécuteurs cy aprez nommez, bailléez et délivréez à cesluy ou celles des mes nepueux ou nieches quy lors s(*er*)ont en plus grand nécessite et affaire, et selon la discretion de mesd. exécuteurs, lesquels mesd. exécuteurs polront tenir en leurs mains lesd. deniers, depuis le jour de mond. t(*re*)spas jusques au jour quelles prenderont led. estat honnourable,ou que lesd.filles yront de vie a trespas, sans que pour raison de ce on en puise demander a mesd. exécuteurs aulcun prouffyt.

Item, je donne a petit Jehan Jehennet et Pierotin de le halle, freres aux filles dessus nommez, la somme de trente six frans tournois, à ch(*ac*)un diceulx, lesquels trente six frans sont courans en rente et que debvoit deffunct Jehan de le halle, pere diceulx enffans, comme poit apparoir par L(*ett*)res obligatoires de ce faisans mention, et de laquelle rente jay le droit par achat que en ay faict a Collart le dre, demeurant à Vredel, connu poeult aussy apparoir par L(*ett*)res dz ce faisans mention, pour d'icelle somme de XXXVJ frans, ensemble des arrieraiges deube et escheux a cause d'icelle, en faire joir par lesd. trois enffans, ch(*ac*)un de sa part et porcion, incontinent mond. t(*re*)spas aduenu. Desquelz deniers led. petit Jehan de le halle sera tenu de faire apprendre mestier ausd(*it*)s Jehennet et Pierotin, ses frères, en ayant a son prouffyt lesd(*ic*)tes L(*ett*)res, et sil ne volloit ce faire parauant auoir lesd(*ic*)tes L(*ett*)res obligatoires en sa main, sera tenu furnir es mains de mesd. exécuteurs les pars et porcions de sesd.freres quy leur seroient escheux a cause dicelle, tant en principal comme en arrieraige, pour estre emploié en ce que dess(*u*)s.

Et de surplus de tous mes biens, aprez mes debtes paies, je les laisse es mains de mesd. exécuteurs, pour par eulx estre destribués a mes poures parens et amis, aultres que les dessus nommez, par l'ordonn(*anza*) de Jehan Bayart, seullement, auquel pour ce faire jay donne et donne pooir, sans ce que les aultres y puissent contredire ni baillée empeschemens, en quelque maniere que ce soit, et selon que mesd. exécuteurs trouueront estre affaire par rayson, pour lequel mon t(*dresen*) testament mectre a execuc(*i*)on de la manière que dess(*u*)s est dict.

Je denomme et eslis mes exécuteurs des mes chieres et bons amis de sire [*ici un nom en blanc*], p(*re*) b(*t*)re, Jehan Baiart et Vindicien [*ici un nom en blanc*], dem(*euran*)s à Raussecourt, ausquels je prie de ce volloir en prendre la charge et du tout aux despens de mesd.biens. et po^r le^r sall(*air*)e je leur donne a ch(*ac*)cun vingt solz tournois, leur priant prendre en patienche.

Faict, passé et recongnut en la ville Darras, le vingtcinquiesme jour d'apvril,lan mil cincq cens et vingt sept, aprez Pasques, pardevant nottaires de lempereur, n(*ostr*)e S(*ir*)e, souz signez. LEGRIS.

Ce document, si important, pour la biographie du poète arrageois prouve, sans conteste, qu'il s'appelait *Adam de le Halle* et non *Adam de la Halle*, qui est une forme modernisée du nom de sa famille. VICTOR ADVIELLE.

—

Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France (1665-72) (XLV, 2,119, 177). — Il ne me parait pas admissible que Jean Talon, intendant du Hainaut en 1665, ait été auparavant intendant à Bordeaux. Les lettres de Mazarin ne le mentionnent pas en cette qualité. Il ne figure pas non plus dans la liste qui se trouve en tête de l'Inventaire des archives d'Agen. Je ne connais aucun document qui permette de dire qu'il ait été intendant à Lyon.

Commissaire de l'armée en 1653, il fut intendant du Hainaut (ou pays d'entre Sambre-et-Meuse et outre Meuse) de 1655 à 1665, avec le Quesnoy, l'Artois en 1661, puis de Landrecies, Avesnes, Philippeville et Marienbourg. Dangeau dit qu'il avait 600 livres par mois d'appointements ; son successeur en avait 500.

Feu M.Pierre Clément,dans ses *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*,dit de lui qu'il fut intendant du Canada, de 1665 à 1667, puis de nouveau en 1672 ; que ses infirmités le forcèrent à rentrer en France en 1674 : il devint alors secrétaire du cabinet, puis premier valet de garde-robe du roi.

Ne pas le confondre avec son frère, Philippe Talon, mort intendant d'Oudenarde.

Peut-être y aurait-il lieu de consulter à son sujet le *Dictionnaire biographique* de Moréri, la table des mémoires de Dangeau, les *Mémoires d'Omer Talon* (id. Michaud). CH. GODARD.

Les parents de Molière et la famille Mazuel (XLV, 165). — A la question posée par M. Ambroise Tardieu, je puis répondre en toute assurance qu'il existe à Saint-Pierre-de-Chartreuse (Isère) une famille assez nombreuse de Mazuel.

Le chef de cette famille est bien connu dans le Dauphiné : il est architecte de la congrégation des Pères chartreux. Quant à savoir s'il y a de ce côté un semblant de filiation avec la souche de Molière, il faudrait interroger directement la personne dont je viens de signaler l'existence. JAPHET.

* * *

M. A. Tardieu demande s'il existe des Mazuel actuellement en France, et dans quelle localité ?

Le personnel enseignant du lycée de Toulouse a compté parmi ses membres pendant bien longtemps, un professeur très distingué du nom de Mazuel qui est maintenant en retraite et habite dans cette ville, place Esquirol, 7. L. D'AMBEL.

—

Le « lieu et le jour » de la naissance de Voltaire (T. G. 937 ; XLIV ; XLV, 126) — Après avoir relu attentivement l'article que Jal a consacré à Voltaire, dans son *Dictionnaire critique*, je considère comme chose certaine que François-Marie Arouet naquit à Paris, dans le quartier de Saint-André des Arcs, le dimanche 21 novembre 1674. C'est également l'opinion de M. Berriat Saint-Prix, (*Œuvres de Boileau*, T. 1. *Essai sur Boileau*, p. x j et suiv.) Une lettre de Pierre Bailly, cousin issu de germain du nouveau-né, datée de Paris du 24 novembre, nous offre une preuve certaine de la naissance à Paris le 21 novembre (Benjamin Fillon — *Lettres écrites de la Vendée* — Paris, Tross. 1861, in-8° E. M.

—

Le ministre Beaulieu (XLV, 110). — Jules-Emile-François-Hervé de Beaulieu naquit à la Guerche (Ille-et-Vilaine) le 16 septembre 1752. Il était fils de Jean-Baptiste-Hervé de Beaulieu et de Jeanne Dufrexou. Son père, avocat, mourut à Redon le 24 septembre 1807. Lui-même était avocat quand il devint commissaire de la comptabilité nationale. En juin 1792, il remplaça Clavière aux Finances et donna sa démission en juillet. Arrêté, il est bientôt mis en liberté. On perd ensuite ses traces. O. N.

—

Lemercier de Jauvelle (XLV, 110). — La famille Lemercier de Jauvelle, qui était représentée à Bordeaux, il y a peu de temps, par M. de Jauvelle directeur des contributions directes, n'a pas, je crois, de communauté d'origine avec la famille Lemercier de Maisoncelle de Richemont ; la première porte pour armes : *d'argent, au lion passant de geules, couronné de même*, et la seconde : *d'azur, à un chevron d'argent accompagné en chef de 2 étoiles d'or et en pointe d'un cœur aussi d'or*. On trouve parfois des changements d'émaux, des *roses* à la place des *étoiles* et une *cloche* à la place du *cœur*.

PIERRE MELLER.

* * *

Voir ce que je dis de la famille Le Mercier de Maisoncelle, aux pages 253-254 de l'*Histoire généalogique de la Maison de Lantivy et de ses alliances*, que j'ai publiée en 1899, en collaboration avec le comte de Lantixy de Trédion, Paris, in-4°.

TH COURTAUX.

—

Quand et comment mourut Volange ? (XLIII ; XLV, 181, 247). — Lorsque je découvris le passage d'un « Volange et sa famille » à Milan, en août 1806 (Théâtre Carcano), j'étais persuadé qu'il s'agissait du créateur de *Janot*, né en 1756. Il aurait eu alors cinquante ans. Mais l'article suivant de la *Gazette de France*, du 16 septembre 1809, me fit douter de la personnalité de ce Volange. Il y eut, en effet, un *Volange fils*. Voici l'article :

On écrit d'Angers, en date du 8 septembre (1809)... Dimanche dernier, M. Volange fils avait joué avec succès dans quatre pièces différentes... Lundi, il se sentit incommodé, et le mal qui venait de le saisir a fait des progrès si rapides qu'hier soir il a succombé.. Outre les Jeannots et les Pointus, et quelques rôles du répertoire des célèbres niais de nos jours, cet acteur jouait et chantait avec talent, etc.

Conclusion : il y eut deux Volange.

1° Volange père, le créateur de Janot, né en 1756, celui dont on trouve la biographie (sans date de la mort) dans la *Troupe de Nicolet*, de De Manne.

2° Volange fils, mort à Angers, en septembre 1809

Etant donné l'âge des enfants qui accompagnaient le « Volange » à Milan en 1806, (Louis, âgé de 12 ans, etc.), j'en déduis qu'il s'agit ici de Volange fils.

Je n'en connais pas d'autre... jusqu'à nouvel ordre. H. LYONNET.

—

Le Catalogue de Voisin, libraire, 37, rue Mazarine, (fév. 1902) donne cette indication n° 396 ?. — « Volange, célèbre acteur comique de la fin du XVIIIe siècle, créateur du type de *Janot*. — *Requête de Volange, dit Janot*, à *Mgr Hue de Miromesnil, garde des sceaux de France*. — Pièce manuscrite datée de 1783, formant 6 pages, in-4° — fr. 5. — Curieuse plaisanterie en forme de satire, dirigée contre le garde des sceaux ».

P. c. c. Cz.

—

Comtesse de la Ley (XLIV). — Son mari, le comte Philippe-François, né en 1766, † 1829, qui fut créé prince souverain de la Leyen membre de la confédération du Rhin en 1806, puis médiateur par l'acte final du congrès de Vienne en 1815, était, en 1804, dans une position assez critique, si l'on en juge par la lettre suivante, d'ailleurs très digne, adressée au Conseiller d'Etat, Laumond :

Citoyen conseiller d'Etat,

Le gouvernement vous a renvoyé l'examen de ma demande tendante à obtenir la mainlevée du sequestre apposé sur mes biens de la rive gauche du Rhin. Il ne me reste aucun doute sur le succès de cette demande, puisque déjà il m'est garanti par le premier consul, et par le texte clair et précis du traité de Lunéville. Mais chaque jour le retard apporté à cet acte de justice aggrave la position malheureuse de ma famille, privée de tout revenu depuis dix ans, et celle de mes nombreux créanciers.

C'est surtout l'intérêt de ces derniers, citoyen conseiller d'Etat, qui me donne le courage et me fait un devoir de réitérer auprès de vous mes pressantes sollicitations pour obtenir une prompte décision.

De mon sort dépend celui de plusieurs familles qui manquent de pain. Leur état d'indigence, la légitimité de leurs droits, et la qualité de français qui leur est acquise par la réunion de leur pays à la France, les rendant dignes de toute votre sollicitude, j'ose croire que je n'aurai pas appelé en vain votre justice et votre bienveillance sur leurs droits et les miens.

J'ay l'honneur de vous saluer avec une haute considération, LE COMTE DE LA LEYEN.

Paris, ce 14^r pluviôse, an XII.

L. R.

—

M. D. d'Avenières à Laval (XLV, 55). — Dom Piolin, Ch. Meignan, Steph. Couanier ont publié diverses notices sur Avenières, résumées par M. A. Angot, dans son savant ouvrage, en cours de publication : *Dictionnaire Historique, Topographique et Biographique de la Mayenne*, t. I, pp. 111-118, article : *Avenières*. L. C. DE LA M.

—

Gouy d'Arsy (Louis-Marthe, comte de) (XLV, 166) — Voir ses armes sur son portrait comme député à l'Assemblée nationale.

Les Gouy d'Arsy sont venus s'établir dans le Vexin français un peu avant le milieu du XIXe siècle. A. S.

* * *

Les Gouy d'Arsy ont été seigneurs de Marines (Seine et-Oise).

Madame la marquise de Beauvoir, qui est existante, est veuve d'un marquis de Gouy d'Arsy ; il a laissé deux fils dont l'un, l'aîné, est décédé il y a environ deux ans, et dont l'autre est dans l'armée. E. M.

—

Sermet, évêque métropolitain du Sud (XLV, 111). — I. Il existe certainement un travail, brochure ou article de revue, sur les prêtres réfugiés en Espagne pendant la Révolution, mais je ne puis retrouver ni l'auteur ni le titre de l'ouvrage.

II. Dom Piolin, dans son ouvrage : *l'Eglise du Mans durant la Révolution*, a donné : (tome II, p. 559) la liste des prêtres insermentés du département de la Sarthe qui avaient été conduits au château d'Angers et sont actuellement déportés à la Corogne (ville d'Espagne). Plus loin (p. 567-580) il donne les listes et notes sur les prêtres exilés en Espagne en 1792, trouvées dans les papiers de feu M. le P. Lemercier, oratorien » — Puis une « liste de cent douze prêtres français, déportés de France sur le navire l'*Aurore*, capitaine Mahé, et qui ont débarqué en ce port (de la Corogne), le 2 octobre 1792 » (p. 581-587).

III. Je possède la copie de nombreuses lettres écrites par un prêtre sarthois, G.

Bouin, exilé en Espagne, pendant la Révolution. L. C. de la M.

—

Les frères d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire (XLV, 56, 180). — Chacun des fils de Gérard Geoffroy avait un sobriquet. L'aîné s'appelait Dumortan, le second Maison-Rouge, le troisième Saint-Hilaire, le quatrième Château et le cinquième Duport.

1° Geoffroy Dumorten eut trois enfants, un fils tué à la tête d'une compagnie dans une émeute en 1832, et deux filles, Mme Barré et Mme Venard.

2° Geoffroy Maison-Rouge eut deux fils : Charles, conservateur des hypothèques à Verdun et Auguste négociant.

3° Eugène Geoffroy Saint-Hilaire, savant naturaliste, membre de l'Institut d'Egypte, eut un fils, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, naturaliste aussi, et professeur de zoologie, au Muséum, et une fille.

4° Marc-Antoine Geoffroy Château mort colonel du génie à Augsbourg, après la bataille d'Austerlitz, laissa deux fils qui furent adoptés par l'empereur ; l'aîné Louis-Napoléon Geoffroy Château devint juge au tribunal civil de Paris, l'autre, Hippolyte Napoléon, juge à Bernay.

5° Geoffroy Duport eut trois enfants, Paulin, mort capitaine de vaisseau, Adolphe, mort président du tribunal de Joigny et Louise, femme du commissaire de marine Hébert, qui, veuve, se remaria avec le baron de Guillerville, dont elle eut un fils qui mourut jeune et une fille, qui a épousé Edmond About.

Achille Benoit.

—

Famille de Bardonenche (XLV, 109, 237). — Il y a, dans les Hautes-Alpes, les descendants d'une vieille famille de Bardonèche qui parait se rattacher, à l'origine, à celle de Bardonenche sur laquelle on réclame des indications.

Le principal représentant de cette famille dauphinoise est M. de Bardonèche, maire de Vallouise, arrondissement de Briançon.

Le correspondant P. M. pourrait utilement lui demander des renseignements. M. de Bardonèche m'a dit posséder d'importants documents sur l'histoire de ses ancêtres. Japhet.

Familles Horngacher et Pinsart (XLV, 110). — La famille Horngacher est encore nombreuse et très bien placée à Genève. Le comte P. A. du Chastel pourrait s'adresser à M. Maurice Horngacher, à Genève. R.

—

Sépulture d'Abel Remusat (XLV, 166). — Le *Curieux*, II, 176, a publié l'acte de décès d'Abel Remusat « conservateur administrateur de la Bibliothèque du roi », mort rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12. Sa veuve, Andrée-Anne-Jenny Lecamus, dite de Monlignon, épousa en secondes noces, Philippe-Christophe, baron Hallez député ; elle était née à *Saint-Fargeau* (Seine-et-Marne) et mourut à Paris, rue de la Ville l'Évêque, n° 33, le 12 octobre 1838, à 35 ans.

Nauroy.

—

Le zouave Gicquel (XLIV). — Je possède tout un dossier sur ce triste personnage, que j'ai même connu personnellement.

Louis-Etienne-René Gicquel, né à Guingamp en 1839, était ouvrier menuisier à Poitiers, lorsqu'il se fit enrôler dans les zouaves pontificaux, afin de toucher la prime qui leur était attribuée et nullement dans l'intention de défendre le Saint-Siège, les armes à la main. Aussi ne tarda-t-il pas à être licencié par ses chefs pour inconduite, paresse et couardise. Mais avant de rentrer en France, et quelques jours après la catastrophe de Castelfidardo, il écrivit à un vicaire de Poitiers, qu'après un combat heureux livré à Pontecorvo, il avait été transporté gravement malade à Tivoli. Sa lettre, datée du 20 septembre 1860, était cachetée de noir et portait au verso ce mot fatal : *Mort* ! Quand elle fut ouverte, on vit que c'était une sorte de testament, par lequel le moribond donnait à ses amis rendez-vous dans le ciel. La fumisterie trompa tout le monde ; personne n'en eut le moindre soupçon. Mgr Pie, qui avait déjà payé publiquement, dans sa cathédrale de Saint-Pierre, un juste tribut d'éloges à la mémoire du marquis de Pimodan et des autres illustres victimes de Castelfidardo, crut devoir assister, le 30 octobre, au service solennel qui fut célébré dans l'église de Sainte-Radegonde pour l'âme du prétendu défunt, et prononcer une oraison funèbre, dans la-

quelle il faisait remarquer qu'il « s'agissait d'un humble enfant du peuple », afin de mieux faire ressortir en lui le « défenseur des justices divines ». Il terminait en demandant, pour ce jeune soldat chrétien, « des prières, des larmes et un modeste tombeau qui serait élevé par la souscription des volontaires partis comme lui de Poitiers ».

Deux jours après, l'évêque apprit que non seulement Gicquel était vivant, mais qu'il parcourait le midi et l'ouest de la France en vagabond, mendiant et escroc, exploitant son titre de soldat du Pape et ses prétendus services militaires. Aussitôt il s'en expliqua avec son clergé, et son discours du 20 octobre ayant été reproduit par la presse locale, il prit des mesures pour en empêcher l'insertion dans les journaux de Paris.

Cependant la police, mise en éveil, finit par mettre la main sur le pseudo-héros de Pontecorvo. Le 26 décembre 1861, il comparut devant le tribunal correctionnel de Laval, qui le condamna, pour délits d'escroquerie, à 15 mois d'emprisonnement non sans que le procureur impérial se fût donné le malin plaisir de lire à l'audience plusieurs passages du panégyrique épiscopal, où étaient célébrés à l'envi l'ex-zouave et chacune de ses vertus. Ce fut une grande joie pour les journaux libres-penseurs, anti-catholiques ou simplement hostiles à Mgr de Poitiers, de pouvoir servir à leurs lecteurs un ample compte rendu des débats, assaisonné de commentaires satiriques.

Quant au prisonnier, lorsqu'à l'expiration de sa peine il fut rendu à la liberté, il jugea bon de mettre la mer entre la magistrature française et lui, en passant à Jersey, où il essaya un peu de tous les métiers, sans réussir à y faire fortune. Mais il y fit la conquête d'une pauvre journalière de 18 à 19 ans, nommée Adèle Belley, qui était exactement de la même taille que lui et n'avait, avec une figure assez niaise, que la beauté du diable. Il la décida facilement à le suivre en France en lui promettant le mariage. Comme ils n'avaient l'un et l'autre que très peu d'argent, ils ne tardèrent pas à se livrer, non pas au travail, mais à la mendicité et au vagabondage. Arrêtés aux environs de Saint-Lô (Manche), ils furent écroués dans la prison de cette ville sous mandat de dépôt, le 23 septembre 1875.

Ce fut là que j'eus, pour la première fois, l'occasion de voir Gicquel : petit homme de 1 m. 50 cm., âgé de 36 ans, ayant les sourcils, la barbe et les cheveux très noirs, le front bas, presque entièrement caché sous les boucles de sa chevelure, le teint coloré, l'air sournois et rusé, se donnant la profession de colporteur. Quand je lui parlai de son oraison funèbre : « Je ne la connais, me répondit-il, que par ouï-dire ; mais, foi de Dieu ! j'aurais bien donné vingt sous pour l'entendre de mes propres oreilles, car il paraît que c'était bien beau ».

Condamné le 7 décembre à six mois de prison et à cinq de surveillance, en vertu des articles 274 et 282 du Code pénal, il fut libéré le 7 juin 1876, et reçut un passeport pour Landerneau (Finistère), sa résidence obligée, avec un pécule de 26 fr. 88, qu'il avait gagné en faisant des paniers, tandis que son ancienne compagne était sortie de prison le 22 décembre, par ordonnance de non-lieu, et remise entre les mains de la police pour être rapatriée.

Est-ce pour rejoindre cette bonne amie, ou plutôt pour échapper à la surveillance de la haute police ? Toujours est-il qu'il rompit presque immédiatement son ban pour retourner à Jersey. Dans un voyage que j'y fis au mois de juillet 1883, j'aperçus un individu misérablement vêtu, qui offrait a x excursionnistes des photographies et des guides de l'île avec une singulière insistance. Je reconnus, dans ce loqueteux, l'ancien détenu de Saint-Lô, et l'appelai par son nom en lui disant que puisqu'il était devenu Jersiais, il avait sans doute épousé Miss Adèle ? A quoi il répondit, d'un ton pénétré, que « sa conscience de catholique et de Breton ne lui permettrait jamais d'épouser une Anglaise et une protestante ! » Toujours l'hypocrite d'antan !

Il y aura bientôt vingt ans de cela, et déjà à cette époque le pauvre diable paraissait si vieilli, si usé avant l'âge, qu'aujourd'hui j'ai l'intime conviction qu'il est mort et pour tout de bon cette fois.

Un docteur en Droit.

—

Les Tumuli de Chandieu-Toussieu (XLIV ; XLV, 25, 69). — Ce tumu-

lus fait partie d'un groupe de tombelles très apparentes qui couronnent les collines au pied desquelles naît ou se forme la petite rivière d'Ozon. Près de l'embouchure de celle-ci, dans le Rhône, un autre tumulus, plus caractéristique encore, se dresse à l'extrémité d'une moraine glaciaire. Les habitants de Sérézin-du-Rhône, village qu'elle domine, lui donnent le nom de Pain de Sucre. Ce pays dut être ainsi jalonné, car il s'étend entre les deux grandes cités romaines de Vienne et de Lyon et, de bonne heure, fut très peuplé.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Les Maures en Maurienne (XLIV; XLV, 184). Il est certain qu'au VII[e] et au VIII[e] siècle une colonie de *Maures* venus d'Afrique avec Abdérame s'établit en Savoie et finit par se convertir au christianisme. Un prêtre aussi savant que modeste, que j'ai connu et qui est mort il y a peu d'années, affirmait à des amis qui lui trouvaient le type *mauresque très prononcé*, qu'en effet, il était de tradition dans sa famille, et dans quelques autres du village de la Maurienne d'où il était originaire, que leurs ancêtres étaient d'origine africaine et musulmane ; mais depuis plusieurs générations, ces derniers, isolés au milieu d'un peuple chrétien, avaient embrassé le christianisme ; mais le type ethnique a persévéré à travers les siècles.

A. PAR.....

—

Descendance poitevine du Tsar (XLII; XLIII). — Vers 1846, le journal *Le Siècle* rapportait un article de la *Quaterly Review* mentionnant l'origine française des maisons royales de Prusse et d'Angleterre et recevait la lettre suivante:

Monsieur,

L'article du *Quaterly Review*, rapporté aujourd'hui dans le *Siècle* est véritablement historique. Permettez-moi de le compléter avec mes titres de famille. La seigneurie d'Olbreuse, qui avait appartenu à Alexandre Desmiers, a été donnée à titre de parent par le roi d'Angleterre, Georges II, et sa sœur la reine de Prusse, en vertu d'un acte authentique remontant au 28 novembre 1728, à Alexandre Prévost, chevalier, seigneur de Gagemont, trisaieul paternel de ma mère, née Prévost de Gagemont.

CHARLES DE SAINT NEXENT.

J.-C. WIGG.

Souviens-toi du boulanger (XLIII). — Il existe dans la cathédrale de Rouen, l'inscription suivante :

Par permission de Messieurs du chapitre, Cy-gisent les corps de Jacques Turgis, Robert Tallebot et Charles Lebrasseur, natifs de Rouen, exécutez à mort par jugement présidial d'Andelys, le 25 octobre MDCXXV, pour assassinat, dont ils furent faussement accusés, et depuis déclarés innocens par arrest du grand Conseil donné à Poitiers, le dernier décembre MDCXXVII, suyvant lequel les corps, déterrez du dit lieu, ont été apportez en ce lieu, proche ceste chapelle des Martyrs innocens, le IIII[e] jour d'apvril MDCXXVIII, en laquelle se dira tous les samedis, à perpétuité, une messe pour le repos de leurs âmes, avec un obit tous les ans, le XXV[e] jour d'octobre, jouxte la fondation qui en a esté faite céans, suyvant le dit arrest du conseil. Priez Dieu pour leurs âmes.

Cette inscription est rapportée dans l'ouvrage déjà ancien de M. Ch. Desmaze (*Supplices, prisons et grâce en France*). Ce magistrat cite un autre exemple d'erreur judiciaire commise au XIV[e] siècle.

En 1309, Jean Borgois-Milan fut pendu, malgré son appel, sur accusation de vol par jugement du prévôt d'Issoudun. Son innocence ayant été reconnue, la cour ordonna que le prévôt paierait cent livres tournois aux héritiers du défunt et même somme au roi ; qu'en outre le corps du supplicié serait remis à sa famille.

Au tome XIII[e] des *Archives d'anthropologie criminelle*, M. H Chartier nous apprend que Claude Gentil et Guillaume Vauriot, accusés faussement de vol et de tentative d'assassinat sur la personne de l'ermite Nicolas Maret, furent condamnés par arrêt du 9 mars 1782 du Parlement de Bourgogne, l'un à être pendu, l'autre aux galères perpétuelles. Leur innocence fut reconnue quelques années après et leur réhabilitation prononcée, par arrêt de la Tournelle en date du 28 août 1789. Louis XVI fit parvenir aux familles Gentil et Vauriot une somme de 6.000 fr. prise sur sa cassette. Les juges du parlement de Dijon firent également remettre une somme importante aux deux familles.

En 1690, la lampe d'or offerte par Marie de Médicis à la cathédrale de Chartres fut volée pendant la nuit. Sur la dénonciation précise d'une cordière, on arrêta Jacques Aubry dit La Chapelle, sol-

dat aux gardes-françaises dans le régiment de la Feuillade. La cour des monnaies étant intervenue fit transférer Aubry au Châtelet, où il fut soumis à la question : vaincu par la souffrance, il avoua un crime dont il n'était pas coupable, au moment même où on arrêtait, à Chalons-sur-Marne le vrai voleur, François Duham, contrôleur provincial des guerres. Malgré les aveux de ce dernier, Aubry fut condamné à être pendu et étranglé le 3 mars 1691. Duham subit du reste la même peine.

Dix ans après, la veuve d'Aubry présentait une requête en revision du procès de son mari : des lettres de revision accordées le 19 mars 1702 étaient suivies en 1704 d'un arrêt de la Chambre des Tournelles déclarant la mémoire de Jacques Aubry déchargée du crime pour lequel il avait été exécuté. Dans une requête au roi, la veuve Aubry demandait que le chapitre de Chartres, solidairement avec les officiers de la cour des monnaies qui avaient coopéré au jugement inique d'Aubry, fussent condamnés en 30.000 livres de dommages et intérêts, et qu'à leurs frais on instituât, à perpétuité, une messe dans la cathédrale de Chartres pour le repos de l'âme de son mari ; enfin, qu'au pilier le plus proche de l'autel de la sainte Vierge fût apposée une inscription gravée sur marbre qui relatât l'arrêt du Parlement. Le roi évoqua l'affaire en son conseil privé qui, par un arrêt définitif rendu à Fontainebleau, le 15 octobre 1708, prit à partie les officiers qui avaient assisté au jugement d'Aubry, les condamna en 6000 livres tournois de dommages et intérêts et débouta les héritiers d'Aubry des demandes commémoratives faites contre le chapitre. Dr A. Lamoureux.

—

Les enfants naturels du maréchal de Bercheny.— Son ex-libris (XLII ; XLIII ; XLIV). — La bibliothèque du maréchal, au château de Luzancy, a été séquestrée à la révolution et les livres qui la composaient envoyés au district de Meaux. Quelques-uns de ces livres, avec ex-libris, sont encore à la bibliothèque publique de Meaux ; ils sont très peu nombreux. Il y a là également quelques manuscrits de même provenance, tels qu'un recueil (in-8° de 248 feuillets) de lettres de Voyer d'Argenson, ministre de la guerre, à Bercheny, et un autre recueil (in-f° de 278 feuillets) de lettres et mémoires adressés par Bercheny au maréchal de Belle-Isle, à d'Argenson, etc. N'ayant pas eu l'occasion de voir ces deux recueils depuis de longues années, je ne saurais dire s'ils portent l'ex-libris décrit par M. Paillot. T. L.

—

Cage du cardinal La Balue (XLV, 163). — Voir l'*Intermédiaire* T. G. au mot : *Cages de fer*, (*prisonniers mis dans les*) et XL, 189, 404, 494, 700.

P. Cordier.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV : XLV, 131). — Deux simples mots de réponse à M. Leslie. Nier l'existence du droit en question parce que M. de la Borderie n'en a pas trouvé de traces en Bretagne, alors que nous avons apporté des documents authentiques, prouvant qu'il a bel et bien existé ailleurs, c'est prolonger, en effet, éternellement une question jugée et nier l'évidence.

Dire en second lieu, que cet outrage n'a pas été fait au peuple parce que le peuple l'a supporté sans se révolter, c'est nier toute notre histoire et la retourner à l'envers. Mais si, monsieur Leslie, le peuple s'est révolté et a bondi maintes et maintes fois sous les outrages que les seigneurs lui faisaient subir, et vous savez aussi bien que moi comment les de *Poilevillain* et consorts ont réprimé ces révoltes.

La Jacquerie, en particulier, n'est pas un mythe, que je sache, pas plus que les bûchers sur lesquels périrent Jeanne d'Arc, Dolet et les milliers de pauvres martyrs condamnés comme sorciers ou comme hérétiques, et il n'y a pas à ergoter contre ; et c'est au nom de tous ces attentats je me révolte, moi aussi, contre ceux qui tâchent d'abolir notre histoire pour qu'il ne soit pas dit que le peuple n'a pas protesté chaque fois qu'on a voulu travestir la vérité.

Ln. G.

* * *

Le fureteur de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* a rouvert une controverse aussi vieille que délicate sur la légende populaire du droit d'épousailles du seigneur.

Je me sers d'une dénomination moins grossière que les termes employés par des auteurs féodistes très graves qui examinent la question de savoir si les stipulations dites droits de j..... sont traités dans les contrats féodaux.

Ce qui exclut, en général, les femmes de la possession des fiefs, dit un féodiste, c'est leur inaptitude à rendre les mêmes services féodaux que les hommes, et ceux que le seigneur investissant peut leur imposer en signe de reconnaissance doivent être exempts d'immoralité.

Il est bien sûr que ces commentateurs de l'ancien droit ne se plaçaient pas sur un terrain purement hypothétique, ils visaient des cas révélés par la pratique.

Pourtant M. de la Borderie de l'Institut, qui a composé des ouvrages très documentés sur l'histoire de Bretagne, est très affirmatif que ce prétendu droit du seigneur n'a jamais existé, et que c'est une pure légende.

L'opinion de M. de la Borderie est très discutable, si on remonte au seizième siècle.

Le savant historien aurait pu dire avec vérité, que jamais la justice des parlements et des cours souveraines ne sanctionna de tels abus de la puissance féodale, mais il y eut un temps où les tribunaux n'avaient pas à juger les querelles entre le seigneur et ses vassaux, le châtelain étant assez puissant pour se faire justice tout seul.

Nous voulons parler de l'époque où le sergent Jollivet sonnait de la trompe dans tous les carrefours de Nantes, pour appeler en justice Jean et Julien de Malestroit, tristes sires d'Oudon.

Le sergent se gardait bien d'aller corner à Oudon, où les seigneurs de céans l'auraient cousu dans un sac et jeté aux oubliettes du donjon.

Dans la longue énumération des crimes relevés contre eux, on lit précisément qu'on leur faisait grief d'avoir concédé des terres à des vassaux, sous des conditions de la plus révoltante immoralité.

Il y avait bien d'autres seigneurs qui faisaient comme eux, mais ces abus de la puissance féodale étaient considérés comme crimes dans certaines circonstances, et en tout cas c'étaient des clauses illicites qui viciaient les contrats d'inféodation.

On peut soutenir que le droit du seigneur se manifesta à titre d'abus, mais prétendre que ce fut une institution, c'est une erreur historique qui, comme dit très bien notre collaborateur, inflige l'injure la plus grave à la bourgeoisie d'autrefois.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

*
* *

Notre confrère Talibert croit que le droit du seigneur n'a jamais existé en Lorraine (XLIV, 969). J'ai sous les yeux un document qui tend à prouver le contraire. C'est un dénombrement du tiers de la seigneurie de Maxey-sur-Vaise, ancien duché de Bar, portant la date du 1er juillet 1769, et d'ailleurs parfaitement authentique. Il dit :

... Outre que lesdits habitans de la ditte seigneurie sont tenus, avant le mariage consommé, venir aux seigneurs, se composer et aboner pour leurs chefs, à peine d'emprisonnement mesme le jour de leurs nopces, et qui me payent pour ma part trente gros et trois parts de tartes différentes.

— N'est-ce pas là un exemple de la transformation du *jus primæ noctis* en une redevance pécuniaire ? Sinon, comment justifier cette réserve : « Avant le mariage consommé » ? Le manquement à cette condition pouvait-il compromettre le paiement des trente gros ? L'expression *se composer* est plus éloquente encore. Elle signifie, dans l'ancienne jurisprudence, qu'une partie se rachète moyennant finance d'un droit que l'autre peut réclamer d'elle en nature.

Comme si cela n'était pas assez clair, le dénombrement ajoute : *et abonner*. L'abonnement, dit Guyot (*Dictionnaire de jurisprudence*, éd. 1784, I, 54), est une convention par laquelle un seigneur convertit en un moindre devoir les services qui lui sont dus par son vassal.

Et enfin, pourquoi cette sanction brutale : « à peine d'emprisonnement le jour mesme de leurs nopces » ? N'était-ce pas l'infaillible moyen de livrer sans défense l'épousée aux entreprises du seigneur, lorsque le couple s'était montré récalcitrant ?

En résumé, tout s'explique si l'on présuppose ici l'existence du droit de première nuit. Si on ne l'admet pas, ces clauses draconiennes, paraissent n'avoir aucune raison d'être. A. RÉPLINE.

Le château de Richelieu, à Rueil (XLV,1,132,250). — N'ayant pas sous les yeux l'ouvrage de M. de Cramail, j'ignore s'il a reproduit la suite de 21 pièces admirablement gravées sur Rueil et son château, par Israël Silvestre, dont on trouvera le détail dans le catalogue de l'œuvre de cet artiste par M. Faucheux, publié en 1857 et devenu très rare.

En 1846, MM. Jacquin et Duesberg ont fait paraître un volume illustré de fort belles lithographies intitulé: *Rueil, le château de Richelieu, la Malmaison*, avec pièces justificatives. PAUL PINSON.

—

La violation du secret des lettres et le cabinet noir (T. G., 156; XLIV; XLV, 72, 139, 255).

Arras, ce 30 Ventose, l'an 2e de la république française une et indivisible.

Joseph Lebon, représentant du peuple dans les départements du Pas de Calais et circonvoisins.

Au comité de surveillance de Bayeux.

Je vous fais passer plusieurs lettres suspectes arrêtées à Calais, vous êtes à même de remonter à la source, puissiez-vous en tirer des renseignements utiles à la république et propres à écraser le fédéralisme.

Le représentant du peuple.
Signé : JOSEPH LEBON.
P. c. c. A SAFFROY.

—

Eon (le véritable sexe du chevalier d') (T.G., 317). — Comme chaque fois qu'il a pris la peine de répondre, Erasmus a été net et précis : il a renvoyé pour cette question au procès-verbal d'autopsie qui établit que le chevalier d'Eon était bien un homme.

Ce procès-verbal vient d'être publié par un nouvel historien de cet énigmatique personnage, M. G. Le Tainturier-Fradin, homme d'épée, qui a été conduit par ses goûts à s'occuper du fameux escrimeur, et qui, retenu par cette attachante physionomie, n'a été satisfait qu'après l'avoir étudiée sous tous ses aspects. Il en est résulté un ouvrage de documentation rigoureuse, et tel que nous les aimons à l'*Intermédiaire des chercheurs*. Il montre comment le chevalier d'Eon, par raison d'Etat, a été amené à prendre des vêtements de femme, mais si jusqu'au dernier jour, sur son sexe, on a pu hésiter, s'il a pu, à Londres, où il vécut ses dernières années s'engager des paris, sa mort a percé le mystère.

M. Le Tainturier-Fradin (*Le chevalier d'Eon*, Flammarion, Paris.) reproduit l'attestation du médecin qui autopsia le chevalier : attestation ainsi conçue :

Je certifie par la présente que j'ai inspecté et disséqué le corps du chevalier d'Eon, en présence de M. Adan, M. Wilson et du père Elysée, et que j'ai trouvé les organes mâles à tous points de vue, parfaitement conformés.
CAPELAND, chirurgien.
Le 23 mai 1810. Golden Square.

Ce certificat, qui fut publié dans le *Times*, du 25 mai 1810, était accompagné de la mention suivante :

Les personnes ci-après dénommées étaient également présentes.
(*Ici, onze signatures*).

A l'original, furent annexées les déclarations qui suivent :

Je déclare avoir connu le soi-disant Mlle d'Eon sous l'habit de femme, et avoir vu son corps après sa mort. En conséquence, j'atteste que ce corps constitue tout ce qui peut caractériser un homme sans aucun mélange de sexe.

Le chevalier DEGÈRES,
24 mai 1810.

Du comte de Béhague, lieutenant général :

Je déclare avoir connu la soi-disant Mlle d'Eon, en France et en Angleterre, et avoir servi dans la même compagnie en qualité de capitaine de dragons, au régiment d'Harcourt, en même temps que la soi-disant demoiselle d'Eon servait comme lieutenant au régiment de Caraman en 1757, et qu'ayant été appelé pour identifier sa figure depuis sa mort, j'ai reconnu la même personne du chevalier d'Eon ainsi que tout ce qui constitue les parties mâles de la génération en lui, et que l'on m'a fait voir son corps à découvert.

Le comte de BÉHAGUE, lieutenant-général.
« Londres, ce 8, Dean Street, th. 24 mai 1810 »

Parmi les personnes ayant assisté à l'opération se trouvait William Bouning qui certifia avoir vu le corps et reconnu que c'était celui d'un homme ; il ajoute, avec une touchante candeur : « Mon épouse fait la même déclaration ».

Le chevalier fut enseveli en l'église Saint-Pancrace, dans la matinée du 28 mai. Le cercueil portait cette inscription : *Charles Geneviève d'Eon de Beaumont, né le 17 octobre 1727, mort le 21 mai 1810.*

L'histoire vraie du chevalier d'Eon est

la page la plus romanesque de notre histoire nationale,et l'on doit savoir gré à M. Le Tainturier-Fradin d'avoir contribué à l'écrire avec autant d'exactitude.

M.

—

Le dévouement paternel d'Aved de Loizerolles (XLIII ; XLIV ; XLV, 134). — Aved de Loizerolles appartenait à une famille originaire des Flandres connue dès le xive siècle. Son trisaïeul Joseph Aved du Boisy fut lieutenant de Louvain en 1648, son grand-père Jean-Baptiste Aved était médecin et professeur à faculté de Louvain, enfin son père, Jacques-André-Joseph Aved, né à Douai le 12 août 1702, mort le 4 mars 1766 à Paris, est le peintre du roi, membre de l'Académie royale de sculpture et de peinture. Deux tableaux de lui sont au Louvre, plusieurs autres, dont deux portraits de son fils Aved de Loizerolles, au château de Gudmont, dans la Haute-Marne.

Jacques A. Joseph Aved eut d'Anne-Charlotte Gaultier de Loizerolles, fille d'un capitaine au régiment de Rouergue :

1° Charles-François Aved, avocat au parlement de Paris, maître particulier des eaux et forêts, qui prit le nom et les armes de Magnac par suite de son mariage avec la petite-fille et dernière héritière de Jules Arnolfini, comte de Magnac en Angoumois, Lieutenant-général sous Louis XIV,

2° Jean-Simon Aved de Loizerolles, qui nous occupe.

Avocat au parlement de Paris et gouverneur de l'Arsenal au moment de la Révolution, il put s'échapper au 14 Juillet ; ami de Tronchet et de de Sèze, il prépara avec eux la défense de Louis XVI, fut peu après arrêté comme suspect et enfermé à la Conciergerie où il se rencontra avec son fils, ancien chevau-léger de la maison du Roi et émigré rentré.

Il est de tradition dans la famille Aved de Magnac, que le 8 thermidor, Aved de Loizerolles répondit à l'appel du nom de son fils, fut conduit devant le Tribunal révolutionnaire et condamné à mort. A peine le jugement rendu, le greffier s'aperçut de l'erreur. Loizerolles supplia les juges de le laisser mourir à la place de son fils. On décida de guillotiner toujours celui qu'on avait sous la main, quitte à aller chercher l'autre le lendemain. Le lendemain 9 thermidor mit l'officier en liberté.

Un descendant d'Aved de Loizerolles est officier d'artillerie ; il pourrait peut-être donner des renseignements précis sur ces événements.

E. L. L.

—

Les complices de Louvel (XLIV ; XLV, 137, 253). — Le dernier article de M. Palensis offre l'avantage de révéler l'origine de détails matériels et locaux contenus dans ma première communication et de montrer que ma bonne foi n'avait pas été surprise par un intermédiaire, puisque le récit venait d'une source de nature à inspirer toute confiance.

Ma responsabilité personnelle ainsi dégagée, il reste acquis :

1° Que Louvel a séjourné dans la ville de Pau ;

2° Qu'il y reçut deux personnages, dont la visite détermina son brusque départ ;

3° Qu'il aurait acheté à La Rochelle, avant de revenir à Paris, l'arme qui devait lui servir à perpétrer son crime.

En rapprochant ces faits et ceux qui m'ont été fournis par les archives, du langage et des agissements relevés dans les débats judiciaires, la question dominante, sur laquelle était appelée l'attention, se trouve, désormais, en état, soit pour se former une opinion, soit pour diriger de nouvelles recherches.

A. D. C.

—

Anciens régiments et demi-brigades (XLV, 168). — M. P. Du Gué trouvera dans l'*Histoire de l'infanterie Française*, par le général Susane (1877. Dumaine) les renseignements les plus détaillés sur le sort des anciens régiments de *Turenne*, *Normandie*, *Foix* et *Armagnac*.

Le 1er bataillon du *régiment de Turenne* — du *maréchal Turenne* qui était le nom exact — forma avec un autre du régiment du Roi, la 74e demi-brigade (21 février 1796).

Le 2e fut envoyé à la Martinique, les débris rapatriés furent versés dans la 109e demi brigade, qui devint (1803) le 21e régiment de ligne.

En janvier 1791, le 2e bataillon de *Normandie* fut envoyé à Saint-Domingue où il s'insurgea, en 1792 ; les restes du

bataillon rejoignirent à Belle-Isle leur dépôt.

Le 1er bataillon resté en France, forma avec le dépôt du 2e et les débris rapatriés de Saint Domingue (1er septembre 1794) la 17e demi-brigade qui, (1796) devint la 46e.

Le 1er bataillon de *Foix*, avec le 2e du Régiment de Vintimille, forma (22 avril 1796) la 7e demi-brigade.

Le 2e bataillon entra (29 avril 1795) dans la 154e demi-brigade, puis dans la 10e (20 février 1796) qui devint sous l'Empire le 10e léger. Licencié en 1815, ce régiment est aujourd'hui le 34e de ligne.

En 1776, on forma, avec les 2e et 4e bataillons du régiment de Navarre, celui d'*Armagnac*.

Le 1er bataillon (21 décembre 1794) entra dans la 9e demi-brigade, devenue la 105e en 1796 ; c'est actuellement le 94e de ligne

Le 2e bataillon (31 mars 1798) fit partie de la 10e demi-brigade et en 1796 de la 33e ; c'est le 47e de ligne de nos jours.

A. FOURNIER.

* * *

Le 1er bataillon du régiment de Foix est entré directement, en 1796, dans la 7e demi-brigade ; le 2me bataillon a été versé, en 1795, dans la 154me qui, en 1796, servit à composer la 10me légère Armagnac. Le 1er bataillon d'Armagnac devait former la 11me demi-brigade en 1793, mais, étant prisonnier de guerre, la demi-brigade n'a pas été formée.

Le 2me bataillon d'Armagnac a formé la 12me demi-brigade en 1794, celle-ci est devenue ensuite la 81me.

Le régiment de Turenne, 37me, a formé de son 2me bataillon la 109me, devenue en 1796 la 74me. Le 1er bataillon n'a pas été amalgamé.

Normandie a formé les 16me, 17me demi-brigades devenues 16me et 46me.

COTTREAU.

* * *

Consulter Susane — *Histoire de l'Infanterie française*, t. I, p. 348 et suite.

Baron P.

—

Carabiniers (XLV, 168). — Dans la réorganisation de 1794, chaque bataillon de demi-brigade légère comprenait 9 compagnies dont une de carabiniers, était une compagnie d'élite. Dans les demi-brigades de bataille (ou de ligne) cette compagnie se composait de grenadiers. Cette dénomination exista jusqu'au 24 octobre 1854, date à laquelle on transforma les 25 régiments légers en régiments de ligne (76e de ligne au 100e). La composition était la même pour toutes l s compagnies du régiment. De même, dans chaque régiment de ligne, il y eut, depuis 1804, une compagnie de voltigeurs par bataillon. Cette compagnie ne fut créée dans les corps légers qu'en 1805.

Baron P.

* * *

Les carabiniers sont les grenadiers de l'Infanterie légère. — Ils ont toujours existé depuis la formation de cette arme en régiments et non plus en bataillons, par suite de l'amalgame en 1793, jusqu'à la fusion de l'infanterie légère avec celle de ligne, sous le 2e Empire. — On voit souvent, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, des compagnies de carabiniers ou de grenadiers détachées momentanément de leur corps ou réunies pour former des bataillons d'élites, parce qu'avec ces soldats de choix on pouvait entreprendre plus qu'avec les simples fusiliers ou chasseurs, et que, d'autre part, détachés de leurs bataillons, ils n'y laissaient pas un vide numérique trop considérable.

COTTREAU.

—

Etymologies incertaines (XLIII ; XLIV) Sous ce titre, plusieurs de nos collaborateurs se sont occupés de l'origine du mot *carabin*, sans parvenir à la débrouiller. Nous allons tenter à notre tour cette découverte. Nous serons, peut-être, plus heureux.

Carabin avait trois sens bien distincts dans notre vieille langue : il signifiait *blé noir*, *cavalier portant escopette* et *garçon chirurgien*. Il faut, par conséquent, trouver une étymologie qui satisfasse à ces trois sens, ou montrer que ce mot n'a pas une souche commune pour ses différentes acceptions. Or le mot grec *Kalamin* signifie précisément roseau, *tube, seringue*, *tige de blé* ; il a donc tous les sens que nous cherchons ; nous allons le montrer, après avoir expliqué comment *kalamin* est devenu *kalabin* et puis *carabin*.

Tout le monde sait que l'm et le b permutent, et que les Grecs, pour cette raison, disaient indifféremment *molgos* ou *bolgos*, sac de cuir ; les latins *Cemmena* ou *Cebenna*, les Cévennes, et que nous, en français, nous disons *meugler* ou *beugler* ; suivant cette loi, *kalamin* a donc été prononcé *kalabin*, et *kalabin* et *karabin* se confondent aussi dans la prononciation. Les Grecs n'appelaient-ils pas le mal de tête *kephalalgia* et *kephalargia*, et le four de campagne *klibanos* ou *kribanos*? Et les latins ne disaient-ils pas aussi *palilia* et *parilia*? Enfin, dans notre vieille langue, *mar* était usité pour *mal*, et *karamel* pour *kalamel*, chalumeau, et dans le midi de la France l'l se change aussi souvent en r : on dit, par exemple, *apera* pour appeler, *sera* pour selle, *bère* pour belle, etc. Il ressort clairement de ces divers exemples que *kalamin*, *kalabin* et *carabin* ne sont qu'un seul et même mot, sous trois formes qu'une seule lettre différencie à peine de l'une à l'autre.

A présent que nous tenons le mot, examinons attentivement ses sens et l'application qui en a été faite au *blé sarrasin*, au *chevau-léger* et au *garçon chirurgien*.

Nous avons dit, en commençant cet article, que l'on appelait autrefois le blé noir *carabin*. Pourquoi ce nom? Parce que le blé sarrasin a une grosse tige creuse qui se rapproche beaucoup de celle du roseau, c'est-à-dire de celle du *kalamin* ou *carabin*. C'est l'unique raison de son appellation. Maintenant voici pourquoi le chevau-léger s'appelait *carabin*, au XVI[e] siècle. Ce nom lui venait, comme au blé sarrasin, de l'escopette dont il était armé, qui n'était qu'un tube ressemblant au tuyau du *calamin* ou *carabin*. Enfin, le garçon chirurgien, surnommé *carabin*, tirait encore cette appellation du tube, c'est-à-dire de la seringue dont il devait souvent faire usage auprès de certains malades, et cette seringue se nommait justement en grec *Calamin* ou *carabin*. Aujourd'hui, dans la langue verte, on appelle *carabins* les étudiants en médecine ; les garçons chirurgiens leur ont passé ce nom. *Carabin* a donné aussi à notre langue *carabine*, *carabiner*, *carabinier*.

DARON.

Etymologie de Verneugheol (XLV, 112). — Dans le même département du Puy-de-Dôme, il existe un hameau appelé Verneuge, entre Clermont-Ferrand et le lac d'Aydat. G. GONDINET.

Le mot « Arietes » (XLIV). — *Brebis*, en italien *berbice*, du latin *berbicem*. Dans la loi Salique, *si quis berbicem furaverit*. *Berbicem* est une autre forme de *berbeum* qu'on trouve au premier siècle dans Petrone. *Berbecem* est la forme populaire du latin littéraire *vervecem*, accusatif de *vervex* qui semble provenir d'une racine *charva*, macher.

Le sanscrit possède la forme *charv*, *charvati*, avec ce sens de *mâcher* et le zend *baourva* avec le sens de nourriture, aliment. L'idée serait celle de ruminant qui mâche et remâche, en allemand *wiederkauer*. PAUL ARGELÈS.

*
* *

Brebis vient du vieux français berbis, du latin *berbex*, forme vulgaire de *vervex*, bélier. De là aussi, est dérivé le mot berger, *berbicarius*.

Quant au mot *vervex*, radical de tous ces mots, il semble provenir du celtique latinisé *veru*, broche, à cause des cornes du bélier, *vervex*, *cornes recourbées qui embrochent* ; du radical *wer*, défendre, guerrier, défenseur. On aurait alors *vervex*, de *veru versum*, broche recourbée, ververs, vervex. D[r] BOUGON.

Haricots et « fayots » (XLV, 170). — D'après Littré, qui s'appuie sur l'autorité de Génin, haricot n'a commencé à être usité pour désigner ce légume alimentaire que dans le XVII[e] siècle, (on disait fève jusque-là). C'est le haricot ou héricot de mouton, ragoût connu dès le XIV[e] siècle, qui, plus tard, a donné lieu à l'emploi du terme haricot, parce que le plat que fournissait ce légume fut comparé, à cause de ses grosses qualités, à un haricot de mouton, ou parce que ce légume s'unissait très bien avec le mouton en haricot ou autrement. Ce mot se rattache à l'ancien français haligote, pièce, morceau.

Fayot (de l'italien *faguiolo*, fait du latin *fascolus* ou *faselus*, venu lui-même du

grec Φάσηλος,) est le terme sous lequel le haricot est désigné dans la marine. Le jour où toutes les provisions fraîches sont consommées, lorsqu'on en est réduit à la stricte ration de cambuse, légumes secs, lard et bœuf salés, ce jour-là, on navigue sous le cap Fayot, parage désagréable, fâcheuse pointe qu'il importe de doubler au plus vite en prenant terre Les progrès de la vapeur commencent à réléguer le cap Fayot parmi les vieilles expressions maritimes, et les équipages de nos navires de guerre n'ont plus à le redouter.

E. M.

*
* *

L'étymologie de *fayot* est la même que celle de *flageolet* emprunté au provençal *faïoulet*, diminutif de *faiou*, du latin *faseolum* par l'intermédiaire de *fabeolum* où se voit l'influence de *faba*. *Haricot* s'est d'abord employé pour désigner des morceaux de viande, du verbe *harigoter*, signifiant déchiqueter.

Le mot a été employé dans ce sens bien avant de l'être dans l'autre. On suppose que le légume a pris son nom de l'habitude qu'on avait de l'apprêter avec le *haricot de mouton* qui ne comportait pas nécessairement sa présence.

PAUL ARGELÈS.

*
* *

Quand les marins embarqués ont épuisé les provisions fraîches et qu'ils en sont réduits aux conserves et aux légumes secs, aux haricots surtout, ils disent plaisamment qu'ils *naviguent sous le Cap Fayot*.

Il ne s'agit point ici de géographie, mais bien de cuisine. En effet *fayot* est une forme altérée de *fayol*, lequel est venu de l'italien *fagiccolo* fait du latin *faseolus*, qui n'est autre que le vocable grec *phasèlos*, un haricot ; et ce mot qui se dit communément dans l'ouest de la France a été adopté par les matelots.

Or, le jour où, à bord, toutes les provisions fraîches sont consommées, où l'on en est réduit au lard, au bœuf salé et aux légumes secs, dont le principal est le haricot, les matelots disent qu'ils naviguent sous le cap Fayot, passage qu'il importe d'effectuer le plus promptement possible en prenant terre quelque part.

(*Courrier de Vaugelas*)

P. c. c. GUSTAVE FUSTIER.

—

Alphonse de Candolle (*Origines des plantes cultivées*, 1 vol. in-8° Paris 1883. Germer-Baillère et Cie édit.), écrit, p.274 :

« Il est sûr que ce légume s'appelait en français fazéole ou faséole, du nom latin, jusque vers la fin du XVIIe siècle, mais le hasard m'a fait tomber sur la véritable origine du mot *haricot*. C'est un nom italien, *Araco*, qui se trouve dans Durante (*Erbario Nuovo* 1585) et dans Matthioli, en latin *Aracus niger*, pour une légumineuse que les modernes rapportent à la Gepse Ochrus. Il n'est pas surprenant qu'un nom italien du XVIIe siècle ait été transporté par des cultivateurs français à une autre légumineuse et qu'on ait changé *ara* en *ari*. C'est dans la limite des erreurs qui se font tous les jours. D'ailleurs l'*Aracos* ou *Arachos* a été attribué par les commentateurs à plusieurs légumineuses des genres Lathyrus, Vicia, etc. Durante donne pour synonyme à son *araco*, l'αρακος des Grecs, par où l'on voit bien l'étymologie. Le P. Feuillée (*Hist. des plantes médicinales du Pérou*, 1725) écrivait en français *aricot*. Avant lui, Tournefort mettait *haricot* ; il croyait peut-être que l'α du mot grec avait un esprit rude, ce qui n'est pas le cas, du moins dans les bons auteurs. »

J'ai lu d'autre part une notice, que je n'ai malheureusement pas sous la main en ce moment, où J. M. de Heredia (de l'Académie française) démontre, d'une façon qui m'a paru très vraisemblable, que l'origine de notre mot *haricot* (dont l'*h* serait dans ce même cas également superflu) doit être recherchée dans un vocable de la langue des anciens Mexicains. Rien d'étonnant du reste à cela puisque la plupart des variétés de la famille des *Phaseoli* cultivées en Europe ont été importées d'Amérique où cette légumineuse donne des produits abondants et bien supérieurs aux nôtres.

Pour plus de détails, M. le Dr Bougon pourrait s'adresser à M. de Heredia, à la bibliothèque de l'Arsenal, dont il est actuellement administrateur.

Quant à « fayot », il me paraît qu'il y a là une corruption par contraction de l'ancien nom *faséole* dont le diminutif *faseolet* est devenu, dans le langage actuel et par une perversion ridicule, le bien connu *flageolet*. G. R.

* * *

Le patois bourguignon ne possède pas le mot haricot, sinon comme emprunt relativement moderne au français. Il ne connaît que *fâviôle, féviôle, faiviôle* (Chalonnais, Bresse, Côte-d'Or, Morvan). V. A. Perrault-Dabot, *Le patois bourguignon* Dijon, 1897. Or, on ne peut guère nier la parenté de ce diminutif avec le mot fève. Comparez le mot français *fèverole* ou *faverole*. L'existence de mots tels que *fâviôle* ou *favercle* aurait-elle influé sur la création de « fayot » ? J. B. D.

—

La guelte (XLV, 60, 148, 201. — On a cité le mot (au masculin) dans des vers de Saint-Amant, l'un des premiers, — comme date, — des Quarante, celui qui fut chargé de la rédaction de, termes du langage populaire, dans le Dictionnaire. Voici ce vocable, employé dans son acception actuelle, par un littérateur contemporain, poète estimé et romancier applaudi. Il s'agit du public chorégraphique du *Moulin de la Galette* :

Les jeunes calicots au pied leste, au corps svelte,
Sentant dans leurs goussets tout l'argent de la guelte,
Offrent la limonade et la bière, à foison.......

Léon Duvauchel. *La Clé des champs*, poésies, Paris 1881. J. de S[t] J.

—

Sandwich (T. G., 819 ; XXXIX). — Dans le *Nuage*, de Gustave Guiches, représenté ces temps derniers à la Comédie-Française, Madame Doisy (M[lle] Marthe Régnier)s'exprime ainsi : « Je dis toujours deux parce que je ne sais pas si sandwich est du féminin... et je vois au silence général que personne ici ne le sait ».Dans sa dernière édition (1878), l'Académie ne reconnaît pas encore ce mot d'origine anglaise ; mais la plupart des *Dictionnaires*, Littré, Hatzfeld et Darmesteter, ainsi que la *Grande Encyclopédie* le donnent comme féminin ; Larousse seul fait exception. Avant la guerre, dans les salons, tout le monde disait une sandwich, et ce n'est que depuis une trentaine d'années que le masculin tend à s'employer. Littré, dans son *Supplément*, donne du mot l'étymologie suivante :

La sandwich a été ainsi appelée parce qu'elle était le mets favori du comte de *Sandwich*.

Serait-ce ce motif qui a fait prévaloir le masculin, le féminin semblant ne pouvoir s'appliquer à un plat recherché par un homme ? Gomboust.

* * *

Ce serait, d'après *La Paix*, l'invention d'un joueur passionné, le comte de Sandwich, qui vivait à Londres au XVIII[e] siècle, et dont un arrière petit-fils siège à la Chambre des lords (*Textes manuscrits des Collections du progrès* de la Bibliothèque de l'Arsenal : M. 1424-16).

Alphonse Renaud.

Noms de la grippe (XLV, 216). — Louis XV, d'après les Mémoires du temps, l'avait appelée la « folete » (follette).

Rip-Rap.

—

Dans certaines phrases, est-il bon de traduire le *ne* latin par le *ne* français (XLV, 57, 262).— *Je crains qu'il ne pleuve, je ne crains pas qu'il pleuve, je crains qu'il ne pleuve pas*, trois phrases qui expriment clairement des sentiments bien différents à l'égard de la pluie. Ce sont là, non pas chinoiseries, semble-t-il, mais simples gallicismes, dont les subtilités nous sont enseignées aussi bien par la « routine », comme veut Montaigne, que par la grammaire. Pourquoi trouver mauvaises des nuances, des délicatesses de langage qui, d'un mot en plus ou en moins et sans périphrase, permettent de faire entendre ce que l'on redoute ou ce que l'on désire ?

Ne pensez-vous pas, cher confrère, qu'après les verbes cités, l'emploi de *ne* et de *ne pas* dépend de la forme affirmative du verbe et du désir que l'on a de l'accomplissement d'un fait ? Madel.

* * *

Il semble que le *ne* latin ne s'emploie jamais que dans les cas où la proposition subordonnée exprime un fait que l'on désirerait ne point se voir produire ; il y a alors, dans la pensée, une sorte d'idée négative.

Quand je crains (*timere*), quand je dissuade (*cavere*), quand je prends garde (*curare*). je voudrais que la chose en question n'eût pas lieu, ne s'accomplit point : de là, l'emploi de la conjonction *ne*. Quant à la présence, en français, de la même négation, elle est naturelle, puisqu'elle ne se trouve que dans des tour-

nures de phrases analogues aux latines qui l'auraient exigée. C'est donc, en somme, un usage fondé sur une origine étymologique.

Je n'ai jamais rencontré d'autre explication dans aucune grammaire, latine ou française tandis que celle-ci est donnée par toutes et parait bonne.

VIERZON.

—

Pagination bizarre (XLV, 169). — J'en puis citer plusieurs exemples à l'étranger : en Amérique, notamment. La pagination est au bas de la page, au milieu, pour *Wild Animals I have Known*, de E. Seton Thompson, (New-York, 1898) et pour *The Insech-Book*, de L. O. Howard, (New-York, 1901). Et d'autres cas se présentent, mais je n'ai pas les ouvrages sous la main.

V.

*
* *

Je possède un ouvrage intitulé : *Organisation politique, judiciaire et administration du grand duché de Luxembourg*, par P. Ruppert, conseiller secrétaire général du gouvernement, 2e édition. Ce livre, remarquablement édité, en 1885, à Luxembourg, par V. Bück, est paginé par le bas.

E. T.

*
* *

Note relevée au bas de la Table des matières des *Chansons de la Roulotte*, par le Maitre ironiste, qu'est le poète Jacques Ferny:

Contrairement aux précédents, les numéros de la pagination sont inscrits au bas des pages, au lieu de l'être en haut. Mon excellent collaborateur Métivet m'a donné la raison de cette anomalie ; elle est très simple... Il est fâcheux que je ne m'en souvienne plus ; sans quoi, je vous l'aurais confiée avec plaisir.

Dans ces conditions, la recherche des chansons énumérées à la table, paraitra, au premier abord, un peu ardue à ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas pris la précaution de s'exercer dès l'enfance ; mais en deux ou trois semaines d'entraînement méthodique et de patient labeur, l'homme, le plus réfractaire à la science mystérieuse des chiffres, exécutera cette opération avec une telle facilité qu'elle deviendra pour lui un jeu, tout à la fois sain et passionnant. Même l'acheteur obtus ou complètement abruti, que le texte et les dessins n'intéresseraient pas, trouverait dans cette exquise distraction une compensation valant exactement 3 fr. 50, le prix du volume.

P.c.c. Capitaine P. DU R.

Les livres sans faute (XLV, 58 150) — M. Nauroy cite comme livre sans faute *le Virgile*, imprimé par Firmin Didot en l'an *VI*. Or ce livre contient un j dont le point manque. Ce détail est relevé dans le livre, *Une Bibliothèque*, que vient de faire paraître M Albert Cim. Le même auteur rappelle en une note très complète (page 111) « qu'il n'existe aucun livre sans faute, typographiquement parfait ».

LOUIS BIGOT.

—

Commissaires de police littérateurs (T.G. 227). — Aux noms précédemment cités, il convient d'ajouter ceux de M. Emile Lambin, mort récemment, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie sur les églises de France, principalement sur celles des environs de Paris, et de M. Goron, dont les romans policiers ont une très grande vogue.

P. IPSONN.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G. 279 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV). — Je rends toute justice à l'œuvre remarquable de M. Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, 1890-1900, 3 vol. in 4°, imprimerie nouvelle (association ouvrière) 11 rue Cadet. Il me sera donc permis de signaler une petite lacune. On n'y trouve pas : *Le Manuel républicain, première partie* (seule parue), *contenant la Constitution de la République française, suivie d'Instructions sur les nouveaux Poids et Mesures, sur l'usage de ces Mesures relativement aux terrains, sur les Monnoies républicaines, sur l'Annuaire républicain ; d'un Vocabulaire des mesures républicaines, et de Tables des matières sous la forme de questions, imprimé par ordre du ministre de l'Intérieur, édition stéréotype*, an VII, in 18, de l'imprimerie de P. Didot l'ainé, aux galeries du Palais National des sciences et arts, 226 pages et 3 tableaux se repliant. Imprimé à la veille du 18 brumaire, ce volume à dû rester au ministère de l'Intérieur, étant devenu caduc pour partie. Renouard le signale comme très-rare et il figure au catalogue de sa vente sous le n° 2858. Je ne connais que mon exemplaire.

NAUROY.

La paternité d'« Angola » (XLIV). — M. Vierzon nous demande un complément de renseignements sur cette question. Nous nous empressons de lui transmettre les indications suivantes :

A l'article *Angola*, le *Dictionnaire* de Barbier dit :

Le chevalier Ch. J. L. Aug. Rochette de la Morlière s'est attribué ce roman ; mais beaucoup de gens prétendent que c'est un manuscrit trouvé dans les papiers du duc de la Trémouille après sa mort. Voyez la *Vie privée de Louis XV*, tome II, page 44, édition originale de 1781.

Moufle d'Angerville, l'auteur de cette critique très vive, du Bien-aimé, de sa cour et de ses ministres, était bien documenté pour en écrire savamment. Une étude, publiée dans la *Nouvelle Revue Rétrospective* de 1892, si j'ai bonne mémoire, établit que Moufle d'Angerville eut à sa disposition des notes de police dont Louis XV avait eu connaissance.

Un article publié en septembre 1901, dans la *Revue hebdomadaire*, remarque, d'après des documents inédits puisés aux mêmes sources, qu'*Angola* était attribué à Crébillon fils.

La *Biographie du Dauphiné* de Rochas doit également exprimer des doutes sur l'attribution de la paternité d'*Angola* au chevalier de La Morlière.

Il me semble enfin que cette même question a été traitée dans un fascicule de la *Revue d'Histoire littéraire* du 15 juillet 1898, à propos des *Mémoires raisonnés* de Lefèvre de Beauvray. L'auteur de ce travail, qui analyse le journal de « l'aveugle de Popincourt », et en cite de nombreux extraits, d'après le manuscrit de la bibliothèque Nationale, signale tous les contemporains dont parle l'avocat au Parlement. Et je crois — mais sans l'affirmer — que Lefèvre de Beauvray s'occupe de La Morlière et d'*Angola*. Ceci, je le répète, sous toutes réserves, comme pour la *Biographie* de Rochas ; car je n'ai sous les yeux, ni cet ouvrage, ni la *Revue d'histoire littéraire*. ALPHA.

—

Jean de Falaise XLV, 111). — Je possède, parmi les livres de ma bibliothèque, un opuscule édité à Aix en 1840. Il contient des contes normands publiés sous ce titre : *Histoires baguenaudières*. L'auteur est bien M. Philippe de Chennevières, natif de Falaise, et qui prenait souvent ce pseudonyme, Jean de Falaise. C'est à cet auteur, incontestablement, que les Goncourt ont consacré une notice dans leurs pages retrouvées. J. DE T.

***

Jean de Falaise est bien effectivement le marquis Philippe Chennevières Pointel, qui fut directeur général des Beaux-Arts. C'est en 1842 qu'il publia ses premiers contes, à Caen, je crois.

La *Mosaïque de l'Ouest*, d'Emile Souvestre a reproduit (au 2e volume, p. 193) un de ces contes : *les Bergeries*. Il est daté du 5 janvier 1839 ; l'auteur l'aurait donc écrit à 18 ans ; son style est charmant de fantaisie et de grâce légère.

PENGUILLOU.

***

C'est bien le marquis Ph. de Chennevières-Pointel, qui est l'auteur des *Contes Normands par Jean de Falaises, traduits librement par l'ami Job*, c'est-à-dire ornés d'une lithographie et de plusieurs eaux-fortes de Jules Buisson ; vol. in-12 de 274 p., non compris l'*errata*, la table et deux pièces de vers datées de 1836 et 1842 ; Caen, E. Rupalley, libraire-éditeur, 1845 ; tiré à 300 exemplaires, dont 250 seulement mis en vente.

On a également de lui : *Histoires baguenaudières par un Normand*, vol. de 156 p. : Aix, chez Aubin, 1845.

Ces deux ouvrages humoristiques sont devenus très rares. T. R.

—

Les archives du maréchal prince de Rohan-Soubise (XLIII, XLIV ; XLV, 132. — Le maréchal prince de Rohan-Soubise était baron d'Herment, en Auvergne, comme descendant de la dernière héritière des de Lévis, ducs de Ventadour. Je sais, par ouï-dire, qu'il possédait de merveilleuses archives, intéressantes pour sa famille et les fiefs qu'il possédait en France ; mais ce qui est certain, c'est que ces archives furent brûlées, en 1793, comme titres féodaux. J'ai le bonheur de posséder, provenant de ces archives, un registre in folio, relié en veau, orné, sur les plats et le dos, des macles et des hermines des Rohan. Ce précieux registre est écrit sur du papier au timbre de la généralité de Riom. Il est signé du notaire d'Herment, Peyronnel,

et renferme toutes les prestations de foi, hommage, et les dénombrements de fiefs de la vaste et belle baronnie d'Herment, s'étendant dans le Puy-de-Dôme, la Creuse et la Corrèze. Ce volume, de haute rareté, en son genre, est très précieux et mériterait, un jour, de se trouver dans quelque grande bibliothèque publique de l'Auvergne. Peut-être ira-t-il; j'y tiens beaucoup. Voici son origine. En 1783, à la vente de la baronnie d'Herment, par le prince maréchal de Soubise, il fut remis à l'acquéreur Claude, comte de Bosredont, seigneur de Combrailles. Je l'ai trouvé dans le grenier du château de Combrailles, il y a bien plus de 30 ans ; et le propriétaire de Combrailles, d'alors, M. Gaillard, m'en a fait cadeau.

AMBROISE TARDIEU.

—

Portraits gravés de certains ministres (XLV, 10, 153). — Le tirage à part du discours de réception prononcé à l'Académie de Mâcon par le baron Lombard de Buffières (Mâcon, impr. Protat frères, 1889, in-8°) contient deux photographies : celle du portrait du comte de Narbonne, peint par Gérard et dessiné par Ciord (? *sic*), et celle du portrait de sa femme, Adélaïde-Marie de Montholon, peint par Mme Vigée-Lebrun. Ces deux tableaux se trouvent au château de Champgrenon, près Mâcon, qui appartient au baron Lombard de Buffières, petit-fils de M. A. de Rambuteau, préfet de la Seine.

BIBL. MAC.

—

Le peintre G. Carelli (XLV, 113). — Cet artiste a exposé à plusieurs Salons. En 1843, Carelli, Gonsalvo, 24, rue de la Victoire.

176. L'ermite de Monte-San-Michel en Calabre, guérissant un enfant malade; paysage historique. (Ouvrage commandé par le Ministre de l'Intérieur).

177. Vue du golfe de Naples, prise au sommet du mont Epomeo, dans l'ile d'Ischia.

178. Vue des bains de Casamicciola, dans l'ile d'Ischia.

On voit dans le fond l'ile de Procida, les Champs-Elysées et le Vésuve.

179. Vue de Capri, prise du château de Tibère.

180. Maison de pêcheurs napolitains dans l'île de Procida. (Appartient à la reine).

— Salon de 1844, même adresse.

267. Un ravin dans la campagne de Rome. Commandé par le Ministère de l'Intérieur).

268. Vue de Rome, prise du Monte Mario.

269. Vue prise dans l'île d'Ischia.

— Salon de 1845. A Rome ; et à Paris, chez M. Souty, 18, place du Louvre.

258. Vue de la Cava, près de Salerne.

259. Vue prise du haut du mont Epomeo, ile d'Ischia.

260. Temple de la Sibylle à Tivoli.

261. Ravin d'Amalfi.

262. Vue des bains de Casamicciola, ile d'Ischia.

Les tableaux de Carelli lui ont valu en 1843, une médaille de troisième classe. Cet artiste est mort en 1865 ou 1866.

CH. REV.

Le fils du peintre Carelli réside à Rome, rue Gregoriana 13

—

Stagnon le fils, graveur (XLV, 166). — On lit dans les *Archives de la Soc. franc. des collectionneurs d'ex-libris*, 1891, page 83, sous la signature de feu M. Th. Devaulx :

Deux graveurs nommés Stagnon vivaient à Turin vers la fin du XVIIIe siècle.

1° Stagnon (Giambattista) graveur en taille douce, on connaît de lui des vues et des portraits d'après Molinari, Cignaroli, et autres artistes. Le portrait du roi de Sardaigne, Victor-Amédée (1785).

2° Stagnon (Antonio-Maria) dessinateur, graveur à l'eau-forte et graveur de sceaux et armoiries. Cet artiste a travaillé quelque temps à Paris et y fut probablement élève de Phil. Le Bas. Il a travaillé pour le *Cabinet de M. Poullain* (1781, chez Basan et Poignant, à Paris), il a gravé quelques planches terminées par Choffard, pour *Voyage pittoresque d'Italie*. Une eau-forte faisant partie d'une suite, relative aux cultes anciens (pl. X du 14e cahier) est signée à la pointe : *Stagnon de Travellano* (peut-être son lieu de naissance ?)

Voici quelques ouvrages exécutés à Turin : une suite de planches pour *Etat général des uniformes des troupes de S. M. le roi de Sardaigne* (2 vol. Turin 1790). Une autre suite: *Recueil général des modes d'habillements des femmes des Etats de S. M. le roi de Sardaigne*, dessiné et gravé par Ant. Me Stagnon graveur des Sceaux du Roi à Turin.

J'ajoute que A. M. Stagnon a dû graver un assez grand nombre d'ex-libris. On

connaît ceux de Caissotti, Antonio Rivero, marquis de Castillon, du comte de Brusasco, du marquis Saint-Marsano et d'autres, anonymes,

C'est Stagnon le père (qui l'a signé J. Stagnon) qui est l'auteur de l'ex-libris de Mathieu-Bonafous, de Lyon.

J.-C. WIGG.

—

L'héritage Thellusson (XLV, 60). — Pierre Thellusson, d'une famille genevoise, plus tard à Paris, s'établit banquier à Londres, y fit une grande fortune dont il disposa de l'étrange façon suivante. Ayant établi ses fils (Pierre-Isaac, George et Charles) avec 50 000 livres sterling de capital à la tête de sa maison de commerce, et donné 10.000 livres sterling à ses trois filles, il voulut que la masse de son immense fortune (600,000) fut accumulée avec intérêts composés, jusqu'à la mort du dernier de ses descendants nés ou à naitre dans les neuf mois qui suivraient sa mort, pour être alors employée à l'acquisition de domaines territoriaux et remise au descendant mâle aîné de ses trois fils, avec bénéfice de survivance ; si sa postérité était éteinte avant le cas prévu, le tout devait faire retour à la nation anglaise.

Cet étrange testament attaqué à plusieurs reprises par ses enfants, fut finalement confirmé par la chambre des Lords, le 25 juin 1805, et de rechef en 1854. Mais un acte du parlement vint ensuite interdire toute accumulation de ce genre au profit d'enfants à naitre au delà du terme de 21 ans après le décès du testateur.

On supposait alors que le tout s'élèverait à un million et demi de livres sterling (37.500.000 fr.) avant d'arriver à l'ayant-droit ; mais les procès et les droits de fisc ont fortement rogné cette somme. Pierre Thellusson, né en 1735, mort en 1797, l'auteur du testament en question, avait laissé trois fils :

1° Pierre-Isaac né en 1761, mort en 1808 créé, le 1 février 1806, baron de Rendlesham, eut 3 fils ;

a) John 2e lord de Rendlesham 1785-1832.

b) William succède à son frère 1798-1839.

c) Frédéric 1798-1852, 4e lord R. ; son fils Frédéric William est aujourd'hui 5e lord Rendlesham, né en 1840.

2° George, mort sans postérité.

3° Charles (fils de Pierre) mort en 1815 a eu deux fils :

a) Thomas mort sans postérité mâle.

b) Charles, né le 31 janvier 1797, a cinq fils dont l'aîné Charles-Sabine-Augustus né en 1812, serait avec son cousin le lord R. actuel, héritier de la fortune de Pierre.

On lit en effet dans le peerage anglais de 1901, après un article sur le testament en question, que l'héritage fut partagé entre Frédéric 5e lord R. et son cousin Charles-Sabine, A. l'aîné des petits-fils de Charles, fils de Pierre, mais on n'y dit pas à quelle époque le partage fut effectué.

R.

* * *

Ce testament étrange a été pendant 50 ans en litige. Il a coûté si cher que le présent lord Rendlesham n'a que 500.000 livres sterling au lieu de 19 millions de livres sterling destinées au représentant de la 6e génération par M. Thellusson.

UN AMÉRICAIN.

—

Quels ont été dans l'antiquité les hommes les plus riches (XLIV). — « Il serait intéressant, dit M. A. Tardieu, « dans sa question, de connaitre les sou- « verains ou particuliers qui, depuis le « commencement du monde, ont eu les « plus grandes fortunes ».

La solution me paraît impossible.

Exemple : le calife Mostansser-Billah a été certainement l'un des souverains les plus riches du monde. En plus des impôts, il avait au Caire et dans les environs 20,000 maisons dont les loyers étaient régulièrement payés.

Il consacrait par an 80,000 dinars au Dépôt des Etendarts, magasin où il conservait des armes, des harnachements, des orfèvreries et toutes sortes d'objets précieux. Le Dépôt fut détruit dans une émeute en 1062.

On connait le poids du dinar d'or au XIe siècle, mais ce qu'on ne sait pas, c'est sa puissance d'achat par rapport à la monnaie d or actuelle.

En matière de distraction, j'ai essayé de me rendre compte de ce que représente aujourd'hui, comme pouvoir d'achat, le florin d'or créé en 1252 par la République de Florence.

La pièce correspond à peu près à une pièce d'or de notre temps de 11 fr. 50.

Hé bien, les écrivains sont en complète divergence de vues sur la question.

Les uns pensent que le florin avait une puissance égale à 60 fr. d'aujourd'hui ; les autres réduisent sa force à 30 francs !

Et même pour le XIXe siècle, on ne sait à quoi s'en tenir depuis le Consulat jusqu'en 1901.

J'ai déjà posé la question dans l'*Intermédiaire*, elle est restée sans réponse.

Cela ne me surprend pas à cause de la difficulté et des controverses qu'elle entraînerait forcément. GERSPACH.

—

L'origine des permis de chasse (T.G., 195 ; XLIV). — Dans un diplôme de Charles le Chauve, on voit que ce roi donne, au IXe siècle, l'autorisation de chasser, à son fils Louis le Bègue, dans le canton du Laonnois, en passant seulement ; mais à la condition expresse de ne pas tuer les cerfs ni les sangliers, qu'il se réserve absolument. On voit que l'idée des permis de chasse remonte loin ! D'autant plus que, si on avait interrogé le roi Charles le Chauve, il est bien probable qu'il aurait avoué qu'il n'était pas le premier à permettre à d'autres de chasser sur un domaine seigneurial ou même royal, et qu'il ne faisait que se conformer lui-même à la tradition de ses ancêtres. Clovis aussi était un grand chasseur, et nous connaissons au moins un de ses rendez-vous de chasse, à Chelles, près Paris, du côté de la Marne. Nous le voyons accorder, lui aussi, sinon des permis de chasse, du moins des autorisations analogues, en faveur de saint Remy et de sainte Geneviève ; c'est-à-dire des faveurs particulières dans ses domaines, forestiers ou non.

La donation d'un domaine comportait *ipso facto* tous ses droits seigneuriaux, *cum omnibus pertinentibus*. A coup sûr, les bois dépendant de Fère-en-Tardenois, octroyés à sainte Geneviève, comportaient la jouissance de la chasse. Or, comme elle ne chassait pas, ce droit passait au seigneur chargé de garder la propriété ; lequel pouvait en disposer à son gré.

Dr B.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Victor Hugo, traducteur de l'« Enéide ». — La note suivante paraissait dans l'*Intermédiaire*, en 1895, (t, II, p. 433), et depuis lors, nul, que nous sachions, n'a songé à la relever.

Le docteur Véron (*Mémoires d'un bourgeois de Paris*, tome 1er, chap. VII), parlant d'un diner littéraire auquel il assista « vers 1815 ou 1816, chez Edon, restaurateur rue de l'Ancienne-Comédie, faubourg Saint-Germain », énumère les convives et ajoute :

« M. Victor Hugo, alors dans sa première jeunesse, nous récita la traduction en vers d'un des chants de l'*Enéide*.

« Ces vers ont-ils été publiés ? »

Cette réponse qui s'est si longtemps fait attendre, nous sommes aujourd'hui en mesure de la donner : un hasard que nous pouvons qualifier de providentiel (n'est-il pas un Dieu, ou une Providence, ce qui est tout un pour les chercheurs tenaces ?) nous a fait découvrir dans un recueil bien oublié aujourd'hui, *Le lycée armoricain* (février 1823), la pièce de vers suivante, qui semble bien répondre exactement aux *desiderata* de notre confrère en *Intermédiaire*.

Comme le fragment de l'*Enéide* n'a pas été, à notre connaissance du moins recueillie dans les *Œuvres complètes* du maître, les *curieux* de tous ordres ne seront pas, je l'imagine, fâchés de le retrouver ici.

Dr CABANÈS.

CACUS

EXTRAIT D'UNE TRADUCTION INÉDITE DE L'ÉNÉIDE

Jam primum saxis supensam hanc adspice rupem, etc. (Liv. VIII).

Vois sur ce mont désert ces rochers entassés,
Vois ces blocs suspendus, ces débris dispersés :
Là, dans un antre immense, au jour inaccessible,
Vivait l'affreux Cacus, noir géant, monstre horrible.
A ses portes pendaient des crânes entr'ouverts,
Pâles, souillés de sang, et de fange couverts.
De ce monstre hideux Vulcain était le père ;
Sa gorge vomissait des tourbillons de feux,
Et son énorme masse épouvantait nos yeux.
Enfin, comblant nos vœux et vengeant ses victimes,
De ce géant farouche un dieu punit les crimes.
Heureux et fier vainqueur du triple Géryon
Arriva sur nos bords le fils d'Amphitrion,
Ses taureaux, bondissant dans de vastes prairies,
Erraient en liberté sur ces rives fleuries.
Cacus, que rien n'étonne et qui veut tout oser,
Au courroux du héros craint peu de s'exposer ;
Il dérobe à la fois, par d'obscurs artifices,
Quatre taureaux fougueux, quatre ardentes génisses,
Tremblant de voir leurs pas déceler ses larcins,

De leur superbe queue il saisit les longs crins
Il les traîne en arrière, espérant que peut-être,
Leur trace déguisée abusera leur maître.
Mais Hercule s'apprête à quitter ces beaux lieux,
Ses taureaux font mugir les bois de leurs adieux,
Et, fuyant pour jamais ces fertiles campagnes,
De leurs regrets plaintifs remplissent les montagnes.
Soudain, trompant l'espoir du monstre qui frémit,
Du vaste sein de l'antre un des taureaux gémit.
Le fiel de la fureur bouillonne au cœur d'Alcide ;
Terrible, il court, il prend sa massue homicide :
Pour la première fois on vit Cacus trembler,
Son front hideux pâlir et ses yeux se troubler.
Hercule, au haut du mont, s'élance plein de rage.
Cacus l'évite et fuit vers son antre sauvage.
Aussi prompt que le vent, redoutant le trépas,
Il s'échappe, la peur précipite ses pas.
Ce noir géant détache une roche pesante
Dont Vulcain suspendit la masse menaçante ;
Sa main brise le fer, rompt les chaînes d'airain,
Et le roc en tombant ferme le souterrain.
Mais Hercule le voit ; il court, frémit de rage,
Et de ses yeux errans cherche au loin un passage.
En vain de la caverne il tente d'approcher :
Trois fois son bras robuste ébranle le rocher ;
Trois fois, d'un pas rapide, il parcourt la mon-
[tagne,
Et trois fois fatigué s'assied dans la campagne.
Un roc, triste séjour des sinistres oiseaux,
S'inclinait vers la gauche et menaçait les eaux,
Et ses flancs escarpés, et sa cime orgueilleuse,
Couvraient de l'antre obscur la voûte ténébreuse ;
Pour le déraciner rassemblant ses efforts,
Le dieu sur son bras droit penche son vaste corps,
Pèse, l'ébranle enfin : la masse qui s'écroule
Dans la plaine à grand bruit tombe, bondit et roule.
D'un fracas prolongé l'air au loin retentit,
Dans les flots écumans la rive s'engloutit,
Le fleuve épouvanté recule... l'antre sombre,
Par les feux du soleil voit dissiper son ombre.
Si la terre brisait ses vieux flancs entr'ouverts,
Tels s'offriraient à nous les ténébreux enfers,
Le gouffre craint des Dieux, et les pâles fantômes,
Tremblant de voir le jour dans ces tristes royaumes
Le géant dans son antre, en hurlant de terreur,
Loin du jour ennemi se roule avec fureur ;
Mais l'Alcide le presse, et d'un bras implacable
D'arbres et de rochers à la fois il l'accable.
Cacus, n'espérant plus échapper au danger,
Par un dernier effort veut du moins se venger.
O prodige ! sa gorge, en sa caverne obscure,
Vomit en tourbillons une fumée impure ;
Le monstre, avec ses feux, souffle une affreuse
[nuit,
Et se cache aux regards du Dieu qui le poursuit.
Parmi des flots épais et de flamme et de soufre,
Alcide impatient se plonge au sein du gouffre,
Et malgré son courroux, malgré ses feux vaincus,
Dans ses bras vigoureux saisit le noir Cacus,
L'étreint, et fier de voir sa vengeance assouvie,
Arrête dans sa gorge et son sang et sa vie.
Le Dieu brise le seuil de ce fatal séjour ;
Les larcins de Cacus se découvrent au jour.
Le peuple, par les pieds, traîne son corps difforme ;
De ses membres hideux il contemple la forme,
Il voit ses yeux sanglants, ses flancs noirs et velus,
Et ses feux expirants, qu'il ne redoute plus.

VICTOR HUGO.

« C'est surtout quand on est jeune, disait Monselet, que l'on fait des vers vieux ».

—

L'abolition de la peine de mort. — On a évoqué quelques souvenirs de la révolution de 1848 : à la date du 24 février, c'est de tradition. Au moment où l'on s'agite de toutes parts pour ou contre la peine de mort, il n'est pas indifférent de redire que la première manifestation philosophique du Gouvernement provisoire fut l'abolition de la peine de mort en matière politique seulement, et pour les considérations que l'on va lire — ou plutôt relire :

Au nom du Peuple français

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Le gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'âme est la suprême politique, et que chaque révolution opérée par le Peuple français, doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus ;

Considérant qu'il n'y a de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine ;

Considérant que dans les mémorables journées où nous sommes, le Gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple ;

Déclare :

Que dans sa pensée, la peine de mort est abolie en matière politique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de l'assemblée nationale.

Le Gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité, qu'il proclame au nom du peuple français, que si les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France étaient dans les mains du peuple, il y aurait à ses yeux un châtiment plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper.

Les membres du gouvernement provisoire :

DUPONT (DE L'EURE), GARNIER PAGÈS, F. ARAGO, MARIE, LAMARTINE, CRÉMIEUX, LEDRU ROLLIN, LOUIS BLANC, ALBERT, ARMAND, MARRAST, FLOCON.

NÉCROLOGIE

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort, à 59 ans, de l'un des plus anciens et des plus distingués collaborateurs de l'*Intermédiaire* M. Joseph-Fischer-Ferron, qui, sous le pseudonyme de D. de Luxembourg, faisait preuve d'une si sûre érudition.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Mars 1902.

38e Année — 31 bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 961 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Armoiries de Victor Hugo. — En avait-il et quelles sont-elles ?

Un mondain.

—

Droit d'aiguillettes. — En faisant des recherches pour la publication d'une notice historique communale, j'ai trouvé une requête faite le 1er août 1689, au grand vicaire de l'évêché de Chalon, par Benoit Villot, curé de Jully, lequel supplie humblement disant qu'aïant voulut réprimer un abus qui se commetau temps des mariages par les garçons de la paroisse de Juilly, en exigeants de certains droits qu'ils appellent *aiguillettes* de ceux qui se présentent pour recevoir la bénédiction nuptiale,aïant esté surpris que les sacristains de la ditte église de Juilly nommés Claude Bonnot et Philibert Renault-Labry, au lieu d'empêcher un tel désordre, par leur exemple, furent les premiers qui arrestèrent violemment le nommé Thomas Gendeault, recteur d'eschole à Saint-Valeries, et Jeanne Billette sa femme, au bas de la croix de la paroisse de Juilly, rompirent les rennes de la bride du cheval que montait la dite Billette. prirent le chapeaux dudit Gendeault et firent plusieurs autres violences qui auroient esté suivies de fâcheux accidents si le dit suppliant ne si étoit remontré après avoir deffendu plusieurs fois en ces prosnes d'exiger de tels droits abusifs, ce qui l'obligeat de cesser et interdire les dits sacristains de leurs charges, et de leur défendre d'approcher du balustre du cœur qui est la place destinée pour les sacristains. Nonobstant telles défenses et par un mespris de sa personne, ne laissent pas que de s'approcher du balustre du cœur, voulant ainsi le venir braver jusques aux pieds de l'autel, ce qu'il contraint de recourir à ce qu'il vous plaise, etc..

Quelque intermédiairiste saurait-il en quoi consistait exactement ce droit, dont aucun souvenir n'est resté dans la commune en question et qui paraît avoir donné lieu à des abus et à des désordres que le parlement de Dijon fut appelé à réprimer ? Quelle était l'origine de cet usage et du nom qu'il portait ?

L. C.

—

La tombe de l'Homme au masque de fer. — Dans la séance du 2 juin 1898, à la commission du Vieux-Paris, M. Paul Viollet, sans se prononcer sur l'emplacement de cette tombe, a rappelé que « l'inscription gravée sur cette tombe existe encore et est parfaitement connue. » Qu'y lit-on et où se trouve-t-elle ?

Dr L.

—

Portrait de Camille de Neuville, archevêque de Lyon, en 1640. — Un obligeant confrère prêterait-il ce portrait à un photograveur de Paris, qui m'en ferait un *petit* cliché (pour ouvrage in-8°) sur zinc ? Le dit portrait a été gravé diverses fois, du temps de ce prélat.

Ambroise Tardieu.

—

Mémoires du général François-Raymond Duval. — Quel est le possesseur actuel des Mémoires du général François Raymond Duval, vendus vers mars 1888, à l'hôtel Drouot, pour la somme de 100 francs ?

R. D.

Guy Peccate et Mme de Villedieu. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements sur le bénédictin Guy Peccate, né dans la Sarthe et mort en 1580, auteur de poésies latines, et sur Mme de Villedieu, célèbre romancière, également née dans la Sarthe et morte en 1683 ? Les Notes d'Hauréau sont trop insuffisantes

L. C. de la M.

—

Velandia. — Je désirerais avoir des renseignements sur don Antonio de Velandia, mestre de camp espagnol, qui fut tué à Rocroy, et s'était marié en Flandre où il avait épousé Anne de Mol, fille d'Antoine de Mol, seigneur d'Escaubecke et de Jeanne de Ligne.

La famille de Velandia existe-t-elle encore? A-t-on publié sa généalogie ? Quelles étaient ses armes ?

De Mortagne.

—

Franquevie. — Dans une *Nomenclature des Personnages qui se sont fait remarquer dans l'arrondissement de Valenciennes*, Dinaux a fait figurer Morel (Gobert) dit Franquevie, héraut d'armes de Valenciennes, généalogiste et annaliste, avec cette mention : *Ses manuscrits*.

Je voudrais savoir ce que sont ces manuscrits et où ils se trouvent actuellement.

De Mortagne.

—

Rullière. — Si l'un de nos collaborateurs connaît ou possède des documents inédits sur le général Rullière, ministre de la guerre en 1848 1849, on lui serait très reconnaissant de vouloir bien les signaler.

Arm. D.

—

La mort de Geoffroy-Château. — Le frère puîné du grand naturaliste Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, Marc-Antoine Geoffroy-Chateau, major du génie, qui se distingua particulièrement pendant la campagne d'Egypte et sur les bords du Danube, mourut à Augsbourg, le 27 février 1806, à l'âge de 31 ans. Selon certains biographes, il aurait été tué en duel ; selon d'autres, il serait mort des suites de fatigues éprouvées pendant la guerre. Où est la vérité ?

Paul Pinson.

—

Priola. — Le nom de Priola, qui figure dans le titre d'une comédie jouée actuellement à la Comédie-Française, fait naître dans ma mémoire le souvenir d'une artiste lyrique qui le portait également et qui jouait, au voisinage de la guerre de 1870, soit à l'Opéra-Comique, soit au Théâtre-Lyrique de la Place du Châtelet.

Il serait intéressant de savoir si le nom de cette artiste était un nom réel ou un pseudonyme et, dans l'un et l'autre cas, quelle en était l'origine.

Il serait également intéressant, quoique peut-être un peu indiscret, de savoir ce qu'est devenue cette actrice qui, s'il m'en souvient bien, ne manquait pas de talent.

V.

—

La reine d'Angleterre Elisabeth s'est-elle mariée ? — L'évêque d'Aquila, ambassadeur d'Espagne à la cour d'Angleterre, dans une dépêche qui est aux Archives de Simancas, informe son souverain, qu'Elisabeth et Leicester « ont été réellement, mais secrètement, unis l'un à l'autre, dans la maison du comte de Pembroke. » (Lingard, *Histoire d'Angleterre*, traduction Léon de Wailly, 1844, Charpentier, IV, 347). Est-ce vrai ?

Nauroy.

—

Fêtes de l'Enfance sous la Révolution. — Il y eut, sous la Révolution, des fêtes civiques, des fêtes de l'Etre Suprême, de la Jeunesse, etc.

Je sollicite des renseignements sur les fêtes de l'Enfance qui ont été organisées sous la Révolution. Tous les documents qu'on pourra citer ou auxquels on me renverra, seront accueillis avec reconnaissance.

A ces réjouissances publiques étaient chantés des couplets ; la musique de plusieurs de ces hymnes est de Méhul, me dit-on

Pourrait-on me citer les couplets, me dire où se trouve la musique ?

Mêmes questions et mêmes désirs pour les fêtes de la Jeunesse sous la Révolution (M. Hanotaux, dans son livre sur l'*Energie française*, cite la fête de la Jeunesse à Beaurieux).

R. Minon.

—

A propos de la « Maison Victor Hugo. » — Pourquoi la plaque apposée sur la maison du poète par décision du Comité des Inscriptions parisiennes indi-

que-t-elle que cet hôtel fut habité par V. Hugo de 1833 à 1848 ?

Sur quelles pièces le Comité a t-il pu s'appuyer pour fixer définitivement cette date de *1833* ?

Plusieurs biographes, et des plus sérieux, disent que le poète vint s'installer, Place Royale en octobre 1882.

Les almanachs royaux de l'époque n'en parlent pas. Le *Bottin* de 1833 indique encore le n° 9 de la rue Jean Goujon comme adresse de Victor Hugo ; le *Bottin* de 1834 seulement donne sa nouvelle adresse : 6 place Royale. Peut-on nous dire sur quels documents on a pu se baser pour fixer la date d'entrée dans cet hôtel, plus que jamais historique, de celui qui est devenu notre poète national ?

GEORGES COLAS.

—

Victor Hugo et Louis-Bonaparte. — La *Revue hebdomadaire* a consacré à Victor Hugo un numéro d'un intérêt exceptionnel. M. Paul Chenay qui vécut dans l'intimité du poète, croit pouvoir dire que si Victor Hugo se sépara du prince-président, et après l'avoir prôné lui fut hostile si après lui avoir apporté le concours de l'*Evénement* il le lui retira, c'est que le prince-président Louis Bonaparte ne lui offrit que le portefeuille des Beaux-Arts.

Ailleurs qu'en ce récit, où trouve-t on trace de cette particularité. A. B. X.

—

Le roi Jérôme Bonaparte et la marquise. — Dans cet étrange et substantiel livre: *Choses vues*, de Victor Hugo, les contemporains ont beau ne faire que graviter autour de l'astre qui tient la plume, on y trouve une foule de *vues* et de documents sur tel ou tel fait, telle ou telle personnalité.

Seulement, ce qu'on savait de son temps avant la guerre de 1870, — il y a un siècle ! — on ne le sait plus aujourd'hui, et certaines des figures que désigne le poète par une appellation vague ou un euphémisme nous sont inconnues.

Qui est la marquise du H... « l'amie » de Louis-Napoléon, président de la République, qui fut « celle » du prince Napoléon, fils de Jérôme ?

Plus loin, Victor Hugo visite l'appartement du roi Jérôme, aux Invalides, il constate la présence de deux lits juxtaposés et recouverts d'un immense cachemire rouge, cadeau du grand empereur : l'un est le lit du roi, gouverneur des Invalides, l'autre celui de la marquise, sans plus. Quelle marquise ? Espérons que ce n'est pas la marquise du H., qui, après avoir été au fils, serait remontée dans les bras du père. Cz.

—

Le vandalisme révolutionnaire. - Alex. Lenoir (*Musée des monuments français*) cite la cathédrale de Cambra qui a été vendue, pendant la Révolution, à un particulier qui l'a fait démolir. Où trouve-t-on une liste sommaire, non pas des châteaux vendus, la liste en serait trop longue, mais des édifices publics qui ont partagé le malheureux sort de cette cathé rale ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

L'alliance italienne en 1870. — Je lis, dans le fascicule du 30 juillet, l'*Histoire de la Guerre* rédigée par la section historique de notre grand état major, que le 1er août, le comte Vimercati proposa à Napoléon III un traité d'alliance. Napoléon III aurait refusé le double concours de l'Autriche et de l'Italie pour ne pas abandonner à lui-même le pape qui tenait à conserver Rome. Le prince Napoléon aurait vainement insisté. Quelles preuves a-t-on de cette insistance du prince Napoléon ? S'il avait été écouté, l'Allemagne était contenue. H. G.

—

Béatrix ou Béatrice ? Doit-on écrire Béatrix ou Béatrice ? Le premier prénom est-il un souvenir de l'héroïne du Dante et le second dérive-t-il de la sainte mentionnée dans la Légende Dorée du bienheureux Jacques de Voragine ? Pourquoi rencontre-t on des femmes s'appelant Béatrix et d'autres Béatrice ? Quelle est l'orthographe la plus correcte à adopter en pur français?

JAPHET.

—

Fanfaronne. — S'il faut en croire Walter Scott, (*L'abbé* chap, XVII), on donnait le nom de fanfaronne aux chaînes d'or que les chevaliers portaient du temps de Marie Stuart. Est-ce bien exact? Je serais assez porté à l'admettre, car ce mot vient certainement de l'espagnol *fanfarron* et l'on sait que la mode de porter

des chaînes d'oret de riches ornements, du même genre avait surtout commencé parmi les conquérants du Nouveau-Monde. E. M.

—

Coisolage. — Je lis dans les registres de l'Hôtel de Ville de Corbeil, BB. 11 f°, 174r° :

Par la loi d'Avril furent abolis tous les droits de « ravage, fautrage, préage, *coisolage*, parcours ou pâturage des prés avant la fauche de la première herbe. »

Quelle est la signification du mot *coisolage*? A. LE P.

—

Bicêtre (origine de ce nom) T.G. *Voir Grange-aux-Queux*, 396. — Est-on exactement fixé aujourd'hui sur l'origine de ce nom ? La question a été débattue, mais non résolue : je demande à la reprendre. MONTSOURIS.

—

Vers latins sur une gravure.

Iste frigus et ardorem
Flatu pellit, hinc teporem
Rebus semper ingeret.

Semi caper hunc horrescit
Dum nec calet nec frigescit
Et quem Deus deseret.

De qui sont ces vers tracés sur l'estampe d'un tableau de Jordaens, gravé par Woïsterman ? L.

—

Ouvrages imprimés ayant disparu. — Un de mes aimables confrères pourrait-il me dire s'il a connaissance d'un livre intitulé : *Réflexions sur les Huit Béatitudes du sermon de Jésus-Christ sur la Montagne*, paru à Paris en 1678 ou 1688 et attribué par Moreri et Barbier à sa suite à Nicolas Fontaine ; c'est in-16. Il m'a été impossible de le trouver dans aucune des bibliothèques de Paris ou de Londres. CURIOSUS.

—

Livres de prières avec portraits. — J'ai entendu dire à un vieux débris du temps de la Restauration, assez narquois, que les belles dames de ce temps-là avaient des paroissiens ou livres d'heures dans lesquels, au lieu d'images de piété et de saints, et faisant corps avec le livre, on avait relié les portraits des princes de la maison royale : M. le comte d'Artois, le duc de Berry, le prince de Condé, etc. Quelqu'un de nos collaborateurs a-t-il vu des livres de ce genre ?

J'ai vu des paroissiens de cette époque avec le testament de Louis XVI qui pouvait, certes, faire l'objet d'une lecture de piété, mais jamais je n'ai rencontré les portraits susdits LESLIE.

—

Format Charpentier. — En 1838, M Charpentier père, libraire éditeur, 6, rue des Beaux-Arts, publia la *Physiologie du goût* (de Brillat-Savarin) dans un format qu'il appela *format anglais*, puis *in-18 grand-Jésus vélin;* mais que nous ne tardâmes pas à dénommer *format Charpentier*, qui lui est resté Il publia ensuite la *Physiologie du mariage* (de Balzac) ; on sait que quantite d'autres ouvrages se succédèrent. C'est depuis ce temps le format à la mode.

Sait-on pourquoi Charpentier se servit de l'expression format anglais? S. B.

—

Les colonnes entourant la statue de Louis XIV. — La statue de Louis XIV élevée sur la place des Victoires par le Mal de la Feuillade, était entourée de 12 colonnes de marbre royal, groupées par trois.

Chaque groupe supportait un fanal destiné à éclairer la place.

Que sont devenues ces colonnes ? E. DE C.

—

La musique de Lulli. — Où peut-on trouver les morceaux pour violon, composés par Lulli pour la musique de la Chambre du Roi ? LIONEL.

—

A propos de Radica-Doodica. — 1° M. Moreau (de Tours), dans le *Journal d'hygiène* de 1891 (p. 349), a dit que les Bouffons ont compté parmi leurs ancêtres un *monstre double*, qui fut « fou » d'office en titre du roi Jacques IV d'Ecosse (1488-1513), et qui était constitué par deux frères.

Si ce fait est exact, où trouver la description de ce fou ? Y en a-t-il un portrait publié ?

2° Nous avons lu quelque part, il y a quelque temps, qu'on avait opéré, en l'an 945, un sujet de même nature. Où avons-nous pu prendre ce renseignement, dont nous ne retrouvons pas la source ? MARCEL BAUDOUIN.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Marquis des Baux (XLV, 165). — A la question posée par notre collaborateur O. de S : « Est-il vrai que le titre de marquis des Baux appartienne aujourd'hui au général de Galliffet ? » M. le général de Galliffet nous fait l'honneur de répondre par la lettre suivante :

5 mars 1902.

Monsieur,

Je réponds : *non*.

Il y a *Baux* et *Baux* en Provence comme en mille autres lieux. Le mien n'est pas, je le regrette, celui que vise votre *Intermédiaire*.

Salutations,

Gal GALLIFFET.

—

Du rôle de la presse en temps de guerre (XLV, 217). — Il serait curieux de prendre là-dessus l'avis de l'*Association des Ecrivains militaires*, que préside M. Henri Houssaye.

Pour ma part, j'estime que la guerre étant déclarée, le pays tout entier n'a plus qu'une voix à entendre : celle qui commande.

Dans ce but, j'institue une Commission de quinze membres, prête, sur le papier, dès le temps de paix. Ces quinze membres sont 5 officiers d'Etat-major, 1 sénateur, 1 député, 3 délégués de la presse parisienne, 5 délégués de la presse provinciale. Cette commission fonctionne au Ministère de la guerre et rédige, chaque jour, les nouvelles des opérations, qu'elle communique d'urgence à tous les quotidiens, sans préférence ni distinction. Ces Communiqués officiels paraissent *obligatoirement* en première page, avant quoi que ce soit, dans *tous* les journaux, quotidiens ou non, sans *commentaire ni discussion*.

En aucun cas, point d'articles et d'informations sur LES FAITS A VENIR, les préparatifs d'opérations, de manœuvres, de marches, et même les mutations et nominations. Le Communiqué d'Etat s'occupe seul de tout cela dans la mesure que la Commission officielle juge bonne.

Sur *les faits passés*, les journaux sont tenus à la plus extrême réserve, ou, sinon, amendes, saisie, suppression, prison, à *la discrétion des Préfets*. Quant à la traditionnelle accusation : « Nous sommes trahis !... Nous sommes vendus !... Peuple, on te trompe !... » Suppression et prison, sans phrases.

Au surplus, interdiction des affiches sensationnelles, des appels aux lecteurs en vue de la vente ; interdiction même des *manchettes* .. (Axiome : les journaux qui ont des *manchettes* sont ceux dont les rédacteurs n'en ont pas !)

Bref, je suis pour le bâillon sur la bouche des ignorants, des sots et des gredins, et pour la possibilité de n'entendre, à l'heure des angoisses nationales, qu'une voix autorisée, responsable et raisonnable, — en l'espèce, la voix de la Commission dont je préconise la création.

La guerre est un état d'exception, et, qui entraîne des lois d'exception. Quand la liberté de la Nation et des citoyens est suspendue par l'obligation de combattre, la Presse, elle aussi, n'a qu'à rentrer dans le rang, et à se taire.

Le pays a tout à gagner à obtenir que derrière ceux qui, sans compter, versent leur sang, ceux qui ne versent que leur encre, la ménagent précieusement.

HENRI DE NOUSSANNE.

* * *

Baillonner pour ce qui est de la défense stratégiste, militaire, etc.

Laisser libre pour critiquer, blâmer et dénoncer les défauts d'organisation touchant l'hygiène, la santé, la vie des citoyens soldats, la nourriture, etc. S.

* * *

La presse en temps de guerre me paraît faire beaucoup plus de mal qu'elle ne procure d'avantages.

Je suis partisan de sa complète liberté d'études, même dans les camps et sur les champs de bataille, mais je voudrais qu'il ne lui fût permis de publier le fruit de ses constatations et de ses observations qu'à compter du lendemain de la signature de la paix. Pendant toute la durée des hostilités, le gouvernement publierait des bulletins exacts des faits que la presse reproduirait sans commentaires. La paix

signée, elle reprendrait tous ses droits, y compris et surtout ceux de critique, car il faut bien reconnaître que si la liberté de la presse a parfois de fâcheux effets, il lui arrive beaucoup plus souvent de travailler pour l'utilité et le bien-être de l'humanité

Supprimer totalement la presse en temps de guerre serait une lourde faute qui, le contrôle de la Nation disparaissant, aurait pour principal résultat, l'anarchie de l'armée qui mène au coup d'Etat.

En la bâillonnant, on l'obligerait à publier des extraits châtrés qui, fatalement, maquilleraient les faits et ne pourraient que trop souvent tromper l'opinion publique ; le Peuple s'énerverait de ces demi-confidences, sa critique des Pouvoirs dirigeants deviendrait amère, un vent de discorde soufflerait dans l'Etat qui peut faire naitre des germes révolutionnaires.

La laisser libre du jour de la déclaration de guerre, ce serait révéler à l'ennemi, sans profit pour nous, les points faibles de notre organisation et la marche de nos armées, car il est trop tard lorsque le canon gronde pour entreprendre d'heureuses réformes, et les tacticiens, par la connaissance de certains faits isolés qui, à première vue, semblent de peu d'importance, savent deviner et comprendre les voies et moyens d'attaque et de défense et parfois même tourner la victoire. ROBERT GÉRAL.

***

Cette question est fort intéressante. Je crois que la presse peut faire beaucoup plus de mal que de bien, si la prudence la plus grande, n'est pas sa règle de conduite ; car les journaux peuvent renseigner utilement l'ennemi et causer, quelquefois, un désastre à ses adversaires. Il ne faut pas supprimer la presse le jour de la déclaration de la guerre. Non ! mais lui demander, je le répète, une prudence extrême.

Par exemple, puisque la question de la liberté de la presse se pose, par le fait, je considère, malgré tout, la liberté de la presse comme une grande nécessité de notre époque. C'est le résultat forcé de nos principes de 1789 et de nos libertés publiques. La presse a le droit et le devoir de signaler les abus et même les turpitudes des fonctionnaires. Où en serions-nous si ces derniers avaient l'omnipentence ! Je trouve que certains fonctionnaires en prennent trop à leur aise Le rôle de la presse est de les signaler, non pas avec malveillance, mais avec vérité et modération. Cette crainte nous évitera, de ces mêmes fonctionnaires, beaucoup d'injustices scandaleuses et un arbitraire inqualifiable.

AMBROISE TARDIEU.

—

Armoiries épiscopales à déterminer (XLV,220.283). — Ce sont les armes de Dom Anselme *Nouvel* de la Flèche, bénédictin de la Pierre qui-vire, nommé évêque de Quimper, sous la présidence de M. Thiers, et mort il y a quelques années. Il y avait ajouté la croix, et le mot « *Pax* » qui est la devise de l'ordre de Saint-Benoît à cause de sa profession dans cet ordre.

Prière à M. La Coussière de vouloir bien dire s'il a trouvé ces armoiries au bas d'un portrait, et, dans ce cas, de qui il est signé. LESLIE.

—

Armoiries: Sur la « Barre » considérée, à tort, comme marque de bâtardise. — Au sujet des *Armoiries des Protestants « endeuillées » après la Révocation de l'Edit de Nantes*, question posée dans l'*Intermédiaire* (XLV, col. 107), il est parlé de la *barre* dans les termes suivants :

Louis XIV, ayant fait saisir les registres de l'état-civil des protestants, ceux-ci ne purent prouver leur filiation et furent présumés bâtards ; les habitants de Bagnols (Languedoc) protestèrent ; plusieurs prirent pour écusson la *barre*, signe de bâtardise ordinaire (*sic*), *mais occupant le tiers de l'écu* ; or, dans ce cas, d'après les lois du blason, la barre est une des pièces les plus honorables (La Colombière: *Science héroïque* et Jouffroy d'Eschavannes : *Armorial Universel*). Les protestants s'honoraient ainsi de leur prétendue bâtardise.

Joseph Portal prit l'écusson suivant : *d'argent à une barre losangée d'or et de sinople.* (F. de Portal : *Les descendants des Albigeois et des Huguenots, ou Mémoires de la famille de Portal.* Paris, 1860, in-8, p. 433).

Et j'ajoutais à ce sujet :

Ce qui a été dit ci-dessus de la *barre*, le singulier emploi qui en a été fait, l'opinion qui s'attache généralement à cette pièce de

premier ordre, tout cela pourrait donner lieu à une enquête régulière et suivie, pour mettre les choses en leur état. Mais ce doit être l'objet d'un article spécial.

La barre est considérée, à tort, comme marque de bâtardise, ai-je toujours cru. Il règne une certaine incohérence dans tout ce qui a été dit, sur cette pièce, par les héraldistes classiques et contemporains et dans les publications de tous genres et de toutes valeurs, où la science héraldique est le plus souvent fort malmenée.

Je demande à nos collègues de l'*Intermédiaire* d'ouvrir la question, en forme de *Consultation* en règle, comme le fait a eu lieu, avec profit, pour les *Hachures dans les Armoiries*.

Je leur demande aussi, comme entrée en matière, la permission de citer, en entier, l'article *Barre*, avec les *Remarques*, du comte A. de Foras (*Le Blason. Dictionnaire et Remarques*. Grenoble. 1883, in-4°, pages 47 et 48). Cet ouvrage se trouve *aujourd'hui* à la bibliothèque Nationale. (cote f V. 2268).

Barre. — Une des huit pièces héraldiques du premier ordre. Elle occupe environ le tiers de l'écu diagonalement, de senestre à dextre, dans le sens opposé à la bande. Tout ce qui a été dit de la *bande* et du *bandé*, dans le sens de partition, s'applique à la *barre* et au *barré*, mais toujours dans le sens de l'autre diagonale. Il est donc inutile de répéter. Quoique cette synonymie soit superflue, la barre s'appelle aussi contre-bande.

Remarque lxiv. (*Figure honorable, Preuves : Erreurs de Guichenon.*) Quelques auteurs n'admettent pas la *barre*, parmi les figures honorables du premier ordre, sous prétexte que la *barre* serait signe de bâtardise, comme venant du côté gauche. C'est un prétexte qu'il faut discuter. Est-il établi que la barre est un signe de bâtardise ? Si quelques-uns en doutent, moi je le nie et je pense pouvoir prouver mon dire.

Que le *bâton* ou le *bâton péri*, ou le filet *mis en barre*, ou la *traverse*, qui est toujours en barre, dénotent *généralement* la bâtardise sur un blason, c'est certain, mais cela ne prouve rien pour la *barre*. Du reste, nous voyons, parmi les brisures de la bâtardise de la maison de France, figurer quelquefois le bâton péri, *mis en bande*. D'où vient donc l'opinion vulgairement admise relative à la barre ? 1° des observateurs distraits ou ignorants qui confondent *la barre* avec *ce qui est mis en barre* ; 2° de ce qu'il est très commode de trouver une opinion toute faite au lieu de chercher et de travailler pour s'en faire une. Prenons le grave Guichenon, dans sa généalogie des branches naturelles de la royale Maison de Savoie. Il blasonne les armoiries des comtes de Tende, des comtes de Collegno et des seigneurs de Busque, avec la brisure d'une bande de sable brochant sur le tout. Et dans les figures qu'il donne, ce ne sont pas des barres, mais des bâtons mis *en barre*. Tous ceux qui ont remarqué comment Guichenon — ce n'était pas le premier venu — exprimait par le dessin ce qu'il appelait barre, en en faisant la marque de bâtardise, auront conclu que la *barre* (cette prétendue barre) était signe d'illégitimité de naissance.

C'est un exemple entre cent, et voilà comment la barre est muette.

Remarque lxv. — (*Erreur de Palliot : Barre n'est pas bâtardise*) Palliot, le grand Palliot (article Barre), blasonne les armoiries de Savoie-Molettes (branche bâtarde de la maison de Savoie) *de Savoie brisé d'une barre de sable br. s. l. t.* Avant tout, ce n'est pas la brisure de cette branche ; elle brisait la croix de Savoie de *cinq mufles de lion de sable*. Mais, où Palliot a-t-il pu voir que s'il y avait une pièce en barre, c'était une vraie barre occupant le tiers de l'écu ? On ne le saura jamais ! Pourquoi Palliot fait-il précéder immédiatement, par ce blason illégitime, celui de Chalant, sans dire s'il en tire une conséquence pour ou contre la thèse qu'il indique en passant, que la barre sert communément pour les bâtards ? Rien ne peut démontrer que la plus illustre famille du duché d'Aoste ait, dans sa souche, été entachée de bâtardise. Du reste, le blason que Segoing et Palliot attribuent aux Chalant est faux. Ils ne portaient ni *coupé*, ni une *barre*, ni même un *bâton mis en barre*, mais *d'argent au chef de gueules à la cotice* (ou *bâton*, sens de la bande) *de sable brochant sur le tout*.

Un peu plus loin, à l'article Bastards, Palliot donne plusieurs blasons de bâtards de la maison de France, de Bourgogne, etc. Tous sont *traversés* par un *filet* (cela veut dire mis en barre), chargés de *bâtons péris*, etc. De *barre*, il n'y a pas vestige. Et pourtant, Palliot, si fécond en exemples, après avoir dit que la barre sert communément pour les bâtards, non seulement n'en produit pas un seul exemple, mais il produit, à la page suivante, six exemples prouvant que les bâtards portaient « communément » autre chose que la barre. J'ai encore la main pleine d'arguments. Mais, forcé d'abréger, je crois en avoir dit assez pour justifier mes deux propositions :

1° La barre n'est point un signe de bâtardise ;

2° Presque toujours les bâtards ont brisé les armes paternelles d'un bâton ou filet mis en barre ou en traverse.

Suivant Scohier, les descendants légitimes d'un bâtard abandonnaient la barre, filet ou traverse, et mettaient, dans leur écu, leurs armes sur une *plaine*. Suivant le même auteur, les bâtards ont souvent mis leurs armes sur un *canton*. Cet usage n'a jamais été aussi général que la faiblesse humaine qu'il voulait signaler.

Cette exégèse du Joseph de Maistre de l'art héraldique pourrait se compléter, pour mémoire, par un coup d'œil sur les mots *Barré*,(avec remarque)*Barre réduite* ou *Traverse, Filet* et *Bâton péri*, de son Dictionnaire. Mais ils n'offrent rien de plus à l'esprit que le maître n'ait déjà dit.

Je soumets donc à l'attention de nos collègues le texte cité et l'étude générale de cette question controversée qui nous amènera, je l'espère, une série d'articles intéressants. SABAUDUS.

—

Ecus de six livres à la vache (T G. 306 ; XLV, 172). — C'est la *présence de la vache* et non son *bon aloi* qui donnait à ces écus le pouvoir de porter bonheur. Dans les Vosges (et un peu partout dans nos villages français), ils étaient fort recherchés et on les conservait précieusement pour se les transmettre de père en fils.

Ce pouvoir de *porter bonheur*, attribué à cette monnaie, était une survivance du culte antique de Mithra où le taureau jouait un si grand rôle.

Du reste, la tête de la vache était gravée non seulement sur la monnaie, mais sur certaines médailles. La tête de cet utile animal représentait, dans l'esprit des populations, le symbole ou l'emblème de la fécondité de la terre.

A. FOURNIER.

—

Chevaliers de la Toison d'Or (XLIII ; XLIV ; XLV, 61). — Je connais la très intéressante, sinon très belle cathédrale de Barcelone, et il me souvient parfaitement des écus peints qui avivent de leurs vieux ors et de leurs couleurs adoucies par le temps, la menuiserie sombre et ornée de la *silleria*, comme on dit d'un mot en Espagne pour désigner l'ensemble des stalles d'une église.

Le XIXe chapitre de la Toison d'Or s'est effectivement tenu à Barcelone, et c'est le premier qui ait été réuni hors des possessions héréditaires de la maison de Bourgogne. Les dix-huit premiers, en effet, ont eu pour siège Bruges, Dijon, Saint-Omer, Gand, Mons, La Haye, Valenciennes, Bois-le-Duc, Malines et Bruxelles. Ce XIXe chapitre tenu par Charles Ier, roi d'Espagne, qui sera l'empereur Charles-Quint le 5 juillet 1519, appartient, selon l'ancienne numération du temps à l'année 1518, mais pour nous il doit porter la date de 1519.

Voici, avec leurs armes, les noms des chevaliers qui y furent nommés, on disait alors élus — *electi* — bien que la nomination appartînt en fait au chef suprême seul.

Christiern II, roi de Danemarck ; *De gueules à la croix pleine d'argent*, qui est d'Aldemburg, *la croix cantonnée de quatre quartiers : le 1 d'or semé de cœurs de gueules, à trois lions léopardés d'azur, couronnés, langués et armés d'or*, qui est de Danemarck ; *le 2 d'azur à trois couronnes d'or posées 2 et 1*, qui est de Suède; *le 3 de gueules au lion couronné, d'or, tenant une hache d'armes d'argent emmanchée d'or*, qui est de Norvège ; *le 4, de gueules, au dragon couronné d'or*, qui est de Sclavie. *Sur le tout, écartelé aux 1 et 4, d'or à deux lions léopardés d'azur*, qui est de Sleswig, *au 2 de gueules à trois œillets, et trois feuilles d'orties d'argent, mis en triangle au cœur de l'écu qui est chargé d'un petit écusson d'argent*, qui est de Holstein ; *au 3 d'azur à un cygne d'argent accolé d'une couronne d'or*, qui est de Stormarie ; *sur le tout, d'or à la fasce de gueules de deux pièces*, qui est de Delmorst. Heaume couronné d'or, timbre huit banderoles d'azur, à la croix pleine d'argent, les lances d'or, quatre tournées à droite et quatre à gauche. Hachements d'or et d'azur.

II. Sigismond I, roi de Pologne : *De gueules à l'aigle d'argent, couronné, becqué et membré d'or, aux ailerons liés du même*, qui est de Pologne. Heaume couronné d'or ; timbre, un aigle naissant, au blason de l'écu ; hachements d'argent et de gueules.

III. Jacques de Luxembourg, comte de Gaure, seigneur de Fiennes ; *Ecartelé d'argent au lion de gueules, à la queue double, passée en sautoir, couronné et armé d'or, lampassé d'azur*, qui est de Luxem-

bourg, et *de gueules à une étoile d'argent de seize rais*, qui est des Baux. Timbre, un donjon de tour d'or, maçonné de sable, surmonté d'un dragon naissant d'argent, ombré d'or, langué et allumé de gueules. Hachements d'argent et de gueules.

IV. Adrien de Croy, seigneur de Beaurain ; *Ecartelé aux 1 et 4, d'argent à la fasce de gueules de trois pièces*, qui est de Croy ; *aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, deux en chef adossées et l'autre en pointe*, qui est de Renty ; *sur le tout, écartelé, aux 1 et 4 de Lorraine, au 2 d'Alençon, au 3 de gueules, à la fasce d'or de deux pièces*, qui est d'Harcourt.

Heaume couronné d'or ; timbre, une tête de brac de sable, accolé de gueules, au bord, clous et anneau d'or, au milieu d'un vol à trois rangs d'argent.

Hachements d'argent et de gueules.

Pour ce qui est des armoiries des chevaliers précédemment élus et composant le chapitre, il serait possible avec des généalogies bien faites et l'ouvrage de Jean Chifflet ; INSIGNIA GENTILITIA EQUITUM ORDINIS VELLERIS AVREI FECIALVM VERBIS ENVNTIATA ; ANTVERPIŒ, EX OFFICINA PLANTINIANA BALTHASARIS MORETI M DC. XXXII, de le reconstituer conformément aux armes peintes sur la silleria de Barcelone. C'est du reste à Chifflet que j'ai emprunté les détails héraldiques qui précèdent.

H. C. M.

—

Collège de Lisieux (XLIV ; XLV, 13). Je possède un petit in-18, de 36 pages, *Sacra et comitia venerandæ Normanorum Nationis* (Paris, Seguy-Thiboust 1788). Comme le titre l'indique, la première partie de ce cahier donne, pour chaque mois de l'année scolaire — d'octobre à septembre, — l'ordre des jours d'assemblée solennelle et des messes de fondation ou offices particuliers à la Nation de Normandie (1). A la suite viennent plusieurs listes où l'on reconnaitrait certainement des sujets sortis du collège de Lisieux. Fondé à Paris par Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, en faveur des étudiants pauvres de son diocèse, le collège resta sous la dépendance de ses successeurs qui, en qualité de fondateurs et proviseurs nés de cet établissement, en choisissaient les boursiers.

Les pages 17-23 énumèrent, avec indication du diocèse de Normandie dont ils étaient originaires, les noms de ceux de la « Nation » qui avaient pris le degré de Maîtres-ès-Arts de 1720 à 1787. Pag. 25-27 sont les « Primarii et professores venerandœ Nationis ». Les noms d'une dizaine d'entre eux qui étaient ou avaient été Régents au collège de Lisieux sont accompagnés de la mention : *docuit in Lex.*

Les derniers feuillets contiennent la série des Procureurs, Censeurs, Questeurs de la « vénérable Nation » et la liste de ceux qui étaient passés dans une des Facultés supérieures.

Si, parmi nos confrères de l'*Intermédiaire*, quelqu'un a rencontré d'autres livrets de ce genre, je lui serais reconnaissant de me les signaler. F. BL.

(1) La Faculté des Arts de l'Université de Paris se divisait en quatre Nations, ayant chacune leur Procureur, leurs Censeurs et autres officiers, et qui étaient désignées par un titre particulier. On disait l'*honorable* Nation de France, la *fidèle* Nation de Picardie, la *vénérable* Nation de Normandie, la *constante* Nation de Germanie ou des Etrangers.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV ; XLV, 14, 119, 234). — Très curieux à consulter les registres de l'état civil de Nantes, de l'an II, section des agriculteurs.

On constate l'engouement des Nantais pour le calendrier de Fabre d'Eglantine ; les prénoms de Rose, Giroflée et Margueritte sont fréquents, et ce sont des noms charmants, qui ne sont pas passés de mode. Quelques parents avaient l'idée singulière de feuilleter le nouveau calendrier et de donner au nouveau-né le nom du légume damant le pion au saint du calendrier démodé. On trouve dans cet ordre d'idée, des Oignons, Navets, Poires et même des Topinambours et des Cornichons. JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

—

Jean de Jambes (XLIV ; XLV, 62, 122). — Rien ne s'oppose à ce que la famille de Chambes, ou de Jambes, soit originaire des Flandres. Les comtes de Montsoreau portaient : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lion d'argent* (*aliâs de gueules*

couronné d'or. Or, Guillaume de Chambes, servant à l'*ost de Flandre*, le 1er décembre 1304, portait les mêmes armes, sans le lion, qui pourrait n'être qu'une brisure. Seulement on peut en conçlure que Jean de Chambes, marié en 1446 à Jeanne Chabot, n'est pas un soldat de fortune, à surnom, et qu'il est de vieille race flamande. SAINT-SAUD.

* * *

La famille de Chambes que l'on a écrit également de Jambes, est originaire du château noble de Chambes, commune de Voulème en Poitou ; ce château est déjà cité,dès l'an 960, sous le nom de Gamba, dans le cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers. En 1080, Adhémar de Chambes en était seigneur ; en 1322, il appartenait à Guillaume de Chambes ; en 1404, le seigneur de Chambes fait aveu de son fief à Jean, duc de Berri, comte du Poitou. Un peu plus tard, son fils Jehan de Chambes, chevalier, premier maitre d'hôtel du roi, ayant épousé le 16 mars 1446, Jeanne Chabot, fille du baron de Montsoreau, quitta le Poitou, pour se fixer à sa nouvelle résidence, laissant le château de Chambes à un de ses neveux, qui le fit reconstruire peu après. En 1549, Jehan de Chambes en était propriétaire, il comparait. à cette époque, 14 janvier 1549, dans la confrèrie de la benoiste vierge Marie, en l'église de Voulème, baronnie de Ruffec en Angoumois, ainsi qu'un de ses confrères en la même confrérie, sire Estienne Brothier, avec lequel il maria sa fille vers 1560. — Le 20 mai 1567, il y eut partage du château entre Estienne de Chambes, Estienne et Gervais Brothier ; depuis cette époque, ce fief resta dans la famille Brothier dont elle conserva le nom jusqu'en 1830, d'après les registres paroissiaux de Voulèmes et de Limalonges. En 1782, le château fut détruit par Jean Brothier de Saint-Abre, chevalier du point d'honneur, qui y construisit une maison moderne à la place qui existe encore ainsi que les quelques vestiges des servitudes du château situé sur un coteau à pic, plongeant de 30 mètres sur la Charente. Il ne faut pas confondre le château de Chambes ou maison noble de Chambes avec le manoir de Chambes qui se trouve à côté, connu sous le nom de Logis de Chambes et qui est de la même époque du XVe siècle. Le logis de Chambes portait sur sa façade, un écu en forme de cœur chargé de 3 fleurs de lys, Armoiries très anciennes des Brothier au XIIIe siècle et que l'on retrouve encore sur le scel de S. Roberti Broterii en 1394 et 1396.

L'inventaire des archives du château de Chambes, Paroisse de Voulêsmes, baronnie de Ruffec en Angoumois, donnant des actes de 695 à 1599 a été publié en 1874, par un archéologue du Poitou ou de l'Angoumois, il contient 221 pièces, le nom de Chambes s'y trouve cité.sous les noms de *Gamba*, *Chambis*, *chambe*, *chambes*. Les armes qui se trouvaient sur la porte d'entrée principale du château portaient : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lion d'argent couronné d'or*. Quoique cependant les armes primitives étaient bien plus simples ainsi que le témoigne le sceau de Guillaume de Chambes, encore pendant à un parchemin daté du 1er décembre 1304 portant simplement un *écu chargé de 3 fleurs de lys*.

Les documents ci-dessus sont absolument inédits. les ayant trouvés dans des archives particulières provenant du château de Chambes ; les branches de Chambes, seigneurs de Montsoreau sont connues,ainsi que celles qui en découlent ; celles des chevaliers de Chambes, seigneurs de Chambes sont absolument inconnues. Si la question intéresse notre collègue en érudition, je me ferai un plaisir de lui en donner une liste depuis l'origine jusqu'à la Révolution, ainsi que des propriétaires depuis cette epoque jusqu'à nos jours. CH. BERNARD.

—

Les ascendants de Nivelle de la Chaussée (XLIII). — En 1702, Elisabeth Nivelle de la Chaussée, dite de Sainte-Fare,était religieuse et dépositaire au couvent des bénédictinés de Montdenis, à Crécy-en-Brie.

Le 14 février 1718, est passé,devant un notaire de Crécy un contrat pour la réception d'une autre Elisabeth de la Chaussée, dans le même couvent. TH. L.

—

La baronne de Waxheim (XLV, 222). — En 1774, le 10 octobre, Anne-

Henriette Boucherat, femme séparée, quant aux biens, de Jean-Antoine Thibault de Waxheim, capitaine de cavalerie, vendit à Charles Hervé de Granges-Puiguyon,comte de Surgères, colonel du Régiment de Bourgogne-Infanterie, une maison et bâtiments, jardins et dépendances. rue de la Ville-l'Evêque, Faubourg Saint-Honoré. Cette maison appartenait à la dite dame comme l'ayant acquise de Denis Aubert, entrepreneur de bâtiments, et sa femme Elisabeth Aimée Lallemand, et avait été adjugée le 8 novembre 1770. (Arch. dela Seine, Lettre 2937, 1re série).

H. VIAL.

—

Famille de Luchet et de Durfort (XLV, 5, 124, 178, 235). — M. O. de Star a bien voulu me donner quelques renseignements sur un certain marquis de Luchet de la Roche du Maine. Je le remercie infiniment et bien sincèrement de sa complaisance. Aussi, j'ose m'adresser tout particulièrement à lui pour savoir comment me procurer le recueil dont il parle : *Hommes illustres de l'Orléanais*, ainsi que l'ouvrage dont ce M. de Luchet est l'auteur. J'aurais désiré prendre copie des passages qui concernent ce personnage. N'était-il pas d'origine protestante, à en juger par les *attaques dirigées contre la mission providentielle de Jeanne d'Arc ?*

UN ABONNÉ.

—

L'abbé Herluison (XLV, 110). — M. Henri Herluison, ancien libraire à Orléans, est l'arrière-neveu de l'abbé Herluison sur lequel une note biographique a été envoyée par mon homonyme en initiales.

L. M.

* * *

L'abbé Herluison (Grégoire-Pierre), organisateur et premier conservateur de la bibliothèque de Troyes, naquit le 4 novembre 1759, dans un faubourg de cette ville, appelé Saint-Martin-ès-Vignes. Ce fut aussi à Troyes qu'il mourut le 19 janvier 1811. Sa vie avait été écrite par L. M. Patris-Dubreuil sous ce titre : *Notice sur l'abbé Herluison, bibliothécaire*,etc. Une élégante et minuscule réédition en a été tirée à 25 exemplaires (Orléans, Herluison, 1868). On trouve dans cet opuscule une analyse bibliographique assez détaillée des productions dues à la plume de ce savant.

L'ancien journal du département de l'Aube, paru vers 1800, a conservé trois dissertations qu'Herluison avait lues dans des assemblées publiques. Les Mémoires de la Société académique de l'Aube ont enregistré neuf de ses discours littéraires, éloges de Grosley, de Pithou, dissertations sur divers sujets de morale. On connaît encore ses deux discours sur la révolution du 9 thermidor et sur le fanatisme.

Un petit neveu d'Herluison, fort érudit lui-même, a publié à Orléans,en 1895,une plaquette in-4° intitulée : *Le pape Pie VII à Troyes en 1805. Allocution* (en vers asclépiades) *adressée à Sa Sainteté* par G. P. Herluison, bibliothécaire de la ville de Troyes et président de la Société académique de l'Aube ; extrait de la brochure parue en 1806, sous le titre de *Relation du passage et du séjour de Leurs Majestés I. et R, et de S. S. Pie VII à Troyes dans le mois de germinal de l'an* XIII (par G. P. Herluison), Troyes, Goblet, 32 p. in-4° avec une planche.

Le bibliothécaire de Troyes a tourné d'autre jolies pièces de vers latins, qui figurent dans l'*Anthologia poetica*, recueil publié par Thévenot, ou qui sont restées inédites.

Citons enfin des écrits polémiques publiés séparément ou dans des journaux ; telles, les lettres contre le mariage des prêtres, celles qui examinent certains principes de grammaire professés par un contemporain,etc, etc.

Mais les trois plus grands ouvrages d'Herluison sont encore son *Cours de rhétorique*, divisé en huit parties, dont six seulement ont été achevées et qui n'ont pas été mises au jour ; — Un traité imprimé après sa mort sous le titre *De la religion révélée, des caractères et de l'authenticité de la révélation*, Paris, 1811 ; — *La théologie réconciliée avec le patriotisme*, étude politique imprimée en 1792, à Paris, 2 vol. in-12.

A tous ces écrits, il y a lieu de joindre quatre dissertations qui étaient restées inédites. L'une d'elles intitulée *Contre la lecture des romans* a seule été publiée récemment par M. Henri Herluison, membre de la Société académique de l'Aube

(Orléans, Herluison, 1895). C'est un discours prononcé à la distribution des prix du collège de Troyes en 1810. Le morceau valait la peine d'être révélé ; car il renferme de saines et solides pages de morale que les jeunes gens de nos jours pourraient méditer avec beaucoup d'intérêt avant de se créer des habitudes de vaines distractions littéraires. Ce fut du reste le dernier travail du professeur de belles-lettres au collège de Troyes. Et si l'on s'en rapporte au mérite de ce parallèle établi entre le danger inhérent aux lectures futiles et le profit à tirer des études historiques, on aura tout lieu de supposer que l'abbé Herluison était capable de former de brillants disciples à la fin de sa carrière, tout comme il avait contribué à préparer un sujet absolument exceptionnel au début de son professorat. Il est curieux, en effet, de noter que, ses études une fois achevées, il était sorti du grand séminaire de Troyes avant d'avoir pu recevoir les ordres, n'ayant pas encore atteint l'âge pour ce requis. Il entra donc momentanément à l'école de Brienne pour y enseigner, et Napoléon fut l'un de ses auditeurs. Chose certes bien regrettable, Herluison n'a pas laissé dans sa correspondance le moindre souvenir rétrospectif sur son ancien élève.

Telles sont, beaucoup trop résumées, les données que nous fournit sur cette originale physionomie un petit neveu de l'ancien bibliothécaire de Troyes. D'ailleurs nous savons que tous renseignements complémentaires seraient fournis avec le plus libéral empressement par ce même M. Henri Herluison, si avantageusement connu à Orléans comme ancien éditeur de très savantes publications d'histoire provinciale, ou comme attaché à la direction du musée historique et du musée de Jeanne d'Arc, non moins estimé aussi dans la capitale pour ses travaux présentés aux congrès annuels des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

O. DE STAR.

* * *

L'abbé en question n'est certainement autre que Herluison, (Pierre-Grégoire), né à Saint-Martin-ès-Vignes, faubourg de Troyes, le 4 novembre 1759.

Elève du Collège de l'Oratoire de Troyes, il s'y distingua par ses succès et après avoir été quelques années professeur à l'Ecole militaire de Brienne, il entra dans les ordres, fut ordonné prêtre à 23 ans et nommé vicaire de Saint-Jacques-aux-Nonnains de Troyes, puis de Saint-Jean, autre paroisse de cette ville.

Janséniste ardent, l'abbé Herluison abandonna volontairement le ministère sacerdotal avant la Révolution et se retira dans sa maison de Saint-Martin pour s'y livrer à l'étude de la théologie et des langues de l'antiquité. Pendant la Révolution, il dut émigrer ; puis revenu à Troyes en 1796, il obtint au concours la place de bibliothécaire de la ville, qui lui fut retirée peu après, à cause d'un discours contre-révolutionnaire qu'il avait prononcé dans une solennité publique.

Réintégré dans cette fonction en 1800, il établit le classement de l'importante bibliothèque qui lui était confiée, et fut également professeur de rhétorique au collège de Troyes.

Il est mort à Saint-Martin-ès-Vignes, le 19 janvier 1811, laissant un certain nombre d'ouvrages littéraires et de dissertations philosophiques estimables.

LUCIEN MOREL.

Même réponse : T. L.

—

Hennequin, Sanguin, Mézard, Gadolle, Paget, Durochat, Vien (XLV, 224). — Paget doit être le fils aîné de M. Victor Paget, régisseur du château de Pierre-en-Bresse (Saône-et-Loire) ; il était garde du corps du Roi en 1816. B. SEN. serait renseigné sur sa descendance en s'adressant soit au maire de Pierre-en-Bresse, soit au régisseur actuel du château, M. Chalumeau.

BIBL. MAC.

—

Sermet, évêque métropolitain du Sud (XLV, 111, 294). — Sur les prêtres français réfugiés en Espagne pendant la Révolution, voyez dans le *Correspondant* les nos des 10 et 25 septembre 1891 et du 10 mars 1899. Voyez aussi, dans les *Etudes religieuses* par les Pères de la Cie de Jésus, les n° de septembre, octobre et novembre 1891.

Dans : *le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, M. Alfred Lallié donne les listes des prêtres nantais embarqués à Nantes et Paimbœuf, pour l'Espagne, sur

les navires le Télémaque, la Marie-Catherine, le Bon citoyen, le Saint-Géréon. Il cite (t. I, p. 336) un travail de M. Marchegay, intitulé : *Documents sur la déportation en Espagne des prêtres angevins* (in-8° de 95 pp. tirage à part de la *Revue de l'Anjou* 1853 et 1854).

PENGUILLOU.

* * *

L'ouvrage le plus complet est celui du P. Delbrel, jésuite, intitulé : *Le clergé français réfugié en Espagne.*

Il faut lire aussi l'article publié par M. Victor Pierre, dans la *Revue des questions historiques,* il y a quelques années. Un des meilleurs travaux relatifs à cette question, est la *Vie de M. Forest, curé de Saumur*, par Mgr Maupoint, évêque de la Réunion (Angers, Barassé, 1864, in-12 de 491 pages.)

F. UZUREAU.

* * *

Né à Toulouse, le 8 avril 1732, mort à Paris le 24 août 1808, le P. Sermet n'a pas eu de notice biographique digne de lui. L'abbé Grégoire, alors sénateur, prononça sur sa tombe une *Oraison funèbre* imprimée à Toulouse, 1809 (pet. in-8° 12 pp.) où l'on trouve quelques renseignements sur sa vie.

M. Jean-Bernard a aussi publié un article sur Sermet dans la *Révolution Française*, (1885), revue historique dirigée par M. Dide ; mais ce sont là des panégyriques. Celui qui entreprendra une solide biographie du P. Sermet, devra consulter les journaux du temps, particulièrement le *Journal de Toulouse*, et lire les nombreuses brochures lancées pour ou contre cet évêque pendant la période révolutionnaire. J'en connais une soixantaine, et je ne me flatte pas de les connaître toutes.

La *Révolution Française* précitée (mai, 1899) contient encore un article sur les relations du P. Sermet avec les patriotes de Montauban, en 1790. — M. Asher a aussi publié quelques lettres du même dans la *Revue des Pyrénées*, 1898.

Après cela, il y aurait à fouiller les manuscrits des Archives de la ville de Toulouse et ceux des Archives générales.

On a beaucoup reproché à Sermet d'avoir dit en public, au début de la Révolution : « Si j'étais le maitre, je ferais brûler toutes les constitutions des religieux pour leur donner le Nouveau Testament ».

C. P. V.

* * *

M. M. signale également l'importante étude de M Jean-Bernard, dans la *Revue de la Révolution.*

—

Papiers militaires du maréchal Sébastiani, des généraux Guilleminot, Kellermon, Pelet (XLV, 228). — L'héritière unique des Kellermann est la princesse Ginetti à Rome ; elle a beaucoup de papiers.

Les héritiers du maréchal Sébastiani sont les Choiseul : on peut s'adresser au comte Horace de Choiseul.

G. B.

—

Le général Albermarle prisonnier (XXXIX ; XLIII). — Je ne dénie pas au capitaine de Ligny, du régiment d'Agénois, la gloire d'avoir concouru (*quoique blessé,* ce qui augmente encore son mérite) à la capture du général Albermarle, à Denain. Mais je n'ai aucune raison de refuser la même gloire au capitaine de Tricaud, du régiment de Lyonnais ; il est vrai que je ne possède pas ses états de services, mais c'est à lui que le *Journal Historique sur les matières du temps* (septembre 1712), attribue la prise du général anglais ; ce souvenir est rappelé dans une demande de pension établie en 1788, pour son descendant Jean-Marie de Tricaud ; et cette tradition, conservée comme vérité par sa famille, a été adoptée par le général Susane.

Pourquoi réserver un tel fait d'armes à un unique personnage ? N'y a-t-il pas plusieurs *tambours d'Arcole* ayant obtenu des baguettes d'honneur, bien que la légende n'en ait placé qu'un seul au fronton du Panthéon ?

Je profite de cette occasion pour offrir à mon collègue E. M., dont j'ignore l'adresse, un nouveau dossier sur la famille de Jean Bart.

S. C.

—

La veuve du marquis de Pezay, général et littérateur (XLIV). — Cette dame vivait encore sous Louis-Philippe, à Poitiers, sans doute, et dans une situation très précaire. J'ai dans mes cartons la lettre autographe ci-après, adressée par elle, en 1834, à la reine Marie-Amélie :

A la grand'maison, rue des Hautes Treilles, n° 32, ce 24 décembre 1834.

Madame,

La veuve d'un officier général mort en 1777, comblé des bontés de Louis XVI, et qui n'étoit riche que par ses bienfaits, a laissé en mourant sa femme sans fortune que les pensions de ses rois à la première révolution (*sic*). Quoiqu'on n'eut pas trouvé son nom sur la liste des émigrés, on lui a ôté une pension de 2000 écus sur le Trésor royal, son unique ressource ! A la restauration Louis XVIII, dès son arrivée,lui a donné mille écus sur sa liste, que 1830 lui a ôtés.. Depuis quatre ans elle n'a cessé de peindre sa déplorable position à la commission de l'ancienne liste civile, son grand âge et son indigence, sans que rien ait pu émouvoir la justice ni la pitié. Quoi ! cette nation si grande et si généreuse envers les étrangers même, serait sourde aux besoins d'une française octogénaire ? Non, madame, ces maux doivent finir lorsque la Providence lui inspire d'implorer l'ange tutélaire de la France ; elle ne demande qu'une pension pour vivre dans un couvent. Les fonds décrétés pour 1834 ont déjà circulé dans cette ville, sans que rien soit parvenu jusqu'à elle.

Je supplie.Madame,Votre Majesté si bonne, si digne des bénédictions du Ciel, de recevoir avec l'intérêt d'une religion, base de tous ses bienfaits, cette suplique.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Madame, votre très humble et très obéissante servante et sujette,

MURAT, MARQUISE DE PEZAY.

P. S. Mes souffrances sont connues de M. le préfet de Poitiers.

P. c. c. TH. L.

—

La famille de la Baume de Montrevel (XLIV ; XLV. 64, 123, 178). — J'ai retrouvé ces armoiries parlantes : *un rocher percé d'une grotte ou baume au chef formé de trois étoiles,* sur un cachet de cire rouge qui fermait une lettre datée de Viviers,le 21 septembre 1777, adressée à « Monsieur Feuiller, négociant de la ville de Viviers, de présent chez M. Rame procureur à la cour des Aydes à Montpellier », et signée Labaume.

Cette lettre est entre les mains de mademoiselle de La Baume, arrière-petite fille du signataire Paul-Antoine de L. B. de M. mort en 1819 Leur père, M. Eugène de L. B. né en 1820, mort en 1888 — leur a toujours affirmé que ces armoiries parlantes étaient celles des seigneurs de La Baume ; le blason, d'or à la bande vivrée d'azur appartenant aux comtes, puis marquis de Montrevel, dont le premier fut Jean de la Baume, né vers 1358,mort en 1435.

Mesdemoiselles de La Baume, qui sont effectivement les descendantes du savant de Laplace, ne se connaissent d'autres parents portant le nom patronymique de Labaume, que les Labaume Suze. Les Goirand de Labaume ne leur sont alliés que par les Laplace , mais les Savy de Labaume, les Bocher de Labaume du Puy Montbrun, Labaume-Pluvinel sont des familles distinctes. M. Roos.

—

Madame Henri Heine (XLIV ; XLV, 241). — J'ai lu avec plaisir et profit les détails fournis dans le n° du 20 février par le duc Job, toujours bien renseigné ; j'y ai appris que la véritable Mme Heine, — Crescence Eugénie Mirat, dite Mathilde — était native de Seine-et-Marne. où pourtant il n'existe aucune localité du nom de Vinot-de-la-Crétoise.Mais,pour un Briard, il était facile de deviner qu'il s'agit du hameau du Vinot, dans la commune de La Trétoire, canton de Rebais.

Le père était-il d'origine belge ? En tout cas,les Mirat sont bien de la contrée qui s'étend de La Ferté vers Rebais, où ils existaient dès le temps de la révocation de l'édit de Nantes, alors que plusieurs d'entre eux pratiquaient la religion réformée. T. L.

***

Qu'on nous permette, à ce propos, de signaler deux articles récents, qui ont paru dans la *Gazette médicale de Paris*:

1° *Quelques données sur la maladie et la mort d'Henri Heine. Gaz. méd. de Paris*, 1902, n° 7, 15 février.

2° *Un cas historique de télépathie. Pressentiment de la mort de Henri Heine par l'une de ses amies.Gaz méd. de Paris,* 1902, mars. ELL.

—

Nicolas-Michel Troche (XLIV). — Le dieppois Nicolas-Michel Troche, né le 29 août 1789. était certainement un proche parent de Troche père et fils, d'Eu, mêlés au procès Cadoudal, et de Troche, avoué à Neufchâtel-en-Bray, prédécesseur de M. E. Brichet, avoué, conseiller général et maire. Ce Troche, devenu parisien, avait un frère. je crois, habitant Neufchâtel-en-Bray, dans la même rue que M. Brichet, et qu'il vint voir rarement. Les Troche sont d'une très ancienne famille de Londinières. (arr. de Neufchâtel); l'un

d'eux devint maire de ce lieu en 1792, lorsque Doublet fut élu député à la Convention.

Je pense que Mme veuve Brichet, rentière à Neufchâtel, rue du Tribunal, pourrait renseigner le collaborateur Y sur le sort de Nicolas-Michel Troche.

HAUTENCLEF.

—

Sépulture d'Abel Rémusat (XLV, 166,296). — Je ne crois pas que le savant sinologue ait possédé des biens au village de Saint-Fargeau, près Melun ; mais sa sépulture en cet endroit s'explique par ce fait que, deux ans avant sa mort, c'est-à-dire en 1830, il avait épousé la fille du général Le Camus, maire de Saint-Fargeau, possesseur du domaine de Moulignon. La veuve d'Abel Rémusat, devant se retirer chez son père, fit rapporter près d'elle la dépouille mortelle du défunt.

T. L.

—

La pauvreté de Lamartine (XLV, 226). — Le fonctionnaire que le préfet du département de Saône-et-Loire chargea d'offrir à Lamartine la clef de la cassette impériale existe encore. Je lui ai entendu raconter maintes fois avec quelle décision, et de tout premier mouvement, le grand poète coupa court à la mission délicate dont il avait été investi. BIBL. MAC.

—

Eglises communes aux catholiques et aux protestants (XLV, 55, 141, 184). — J'ignore quel est l'état des choses en Alsace depuis l'annexion. Mais, avant 1871, il y avait, tant en Alsace que dans le pays de Montbéliard, un assez grand nombre d'édifices religieux soumis au *simultaneum*, — c'est le terme administratif technique,— et jamais cet usage commun n'a donné lieu à aucune difficulté sérieuse. Il était réglé, en dernier lieu, par un arrêté du ministre des Cultes du 22 avril 1843, qui est encore probablement en vigueur ; car il était très simple et très sage. On en trouvera le texte dans le *Dictionnaire d'administration ecclésiastique* de M. Ernest Lehr, (Paris, Berger-Levrault, 1869, p. 243.) Le *simultaneum* en Alsace remontait, pour diverses églises, à l'époque où la province était devenue française, et il est la preuve éclatante des excellentes relations qui y persistaient entre catholiques et protestants.

PAUL.

***

Il n'y a pas bien longtemps encore, dans de petites villes ou villages situés dans des pays de religion mixte (par exemple dans les Cévennes), pays très pauvres où les habitants ne pouvaient avoir leurs temples particuliers, le même édifice, ordinairement une église, servait pour les deux cultes. Cet usage datait de l'Edit de tolérance publié par Henri IV, à Nantes, et cessa après la révocation de ce même édit par Louis XIV en 1685. Mais après la Révolution, on revint à ce même usage, du moins pendant quelques années. Aujourd'hui les protestants ont des temples, construits moitié par les libéralités du gouvernement et moitié par les cotisations des habitants du culte réformé.

Après la cérémonie catholique de la messe, le prêtre enlevait le Saint-Sacrement et les ornements de l'autel, et les protestants, qui ont leurs offices à une heure plus tardive, (vers 10 ou 11 heures) ou même le soir, assistaient au prêche.

A. PAR...

***

A Berne, si je ne me trompe, j'ai vu, mais il y a de cela longtemps déjà, une église séparée en deux par un grand rideau et qui était commune aux catholiques et aux protestants.

Ce que j'ai vu d'assez curieux sous ce rapport, il y a une vingtaine d'années, c'est la façon dont le service religieux était organisé au Glacier du Rhône, à la descente de la Furka vers Brigue, Lausanne. A l'*hôtel du Glacier*, au second étage, plusieurs chambres étaient consacrées au service religieux des principales confessions ; chaque chambre portait sur sa porte une étiquette indiquant la nature du culte et les heures du service. Je ne sais si cette disposition existe encore. A Interlaken, l'ancien château contient la préfecture, divers services administratifs, l'hôpital, le tribunal où siègent les juges et le parquet en simple costume de ville, ainsi qu'une chambre pour le culte catholique, une autre pour le culte protestant une troisième pour le culte presbytérien. Et tout ce monde fait excellent ménage : je le constate chaque année.

M. Gondinet (N° 10 février) fait erreur.

A Interlaken, c'est bien dans un même bâtiment que se trouvent les trois églises, mais chacune y a son local séparé.

Enfin, on m'a assuré qu'à Zurich, il y a également une vingtaine d'années, les vieux catholiques et les protestants célébraient leurs offices dans les mêmes bâtiments. E. T.

*
* *

Cette tolérance remonte aux premiers temps du protestantisme. La chronique du Langon (Vendée), due au notaire Bernard, en fournit la preuve. Il s'agit de l'église même du Langon où alternaient, sans le moindre désordre, les offices catholiques et huguenots. Il est vrai que cet état d'innocence ne fut pas de longue durée.

Le journal de Bernard figure dans les *Chroniques fontenaisiennes* publiées par La Fontenelle de Vaudoré. Il sera facile de s'y reporter. Léda.

—

Lo que ha de ser no puede faltar XL ; XLI ; XLV, 233. — *Salies de Béarn.* — Suivant une ancienne tradition confirmée par un monument dont les traces sont à peine effacées, un sanglier donna lieu à la découverte de la fontaine salée possédée par des descendants des propriétaires de la partie de la forêt dans laquelle elle fut trouvée. Ce sanglier poursuivi se réfugia dans un marais bourbeux, où il fut blessé par les chasseurs ; il s'élança sur le coup, et alla mourir au loin ; on le suivit et on le trouva couvert de cristaux de sel produits par l'évaporation de l'eau de ce bourbier. C'est à cette découverte que la ville de Salies doit son origine.

Si you nou y eri mourt arrès ney bibéré.

« Si je n'y étais pas mort ou si je n'y avais pas été tué, personne n'y vivrait. » A. R.

—

Noms véritables des communautés, congrégations et ordres religieux (XLV, 55). — Le Ministère des finances a dressé le « Tableau des immeubles possédés et occupés par les congrégations, communautés et associations religieuses au 1er janvier 1900 ». Annexe au procès-verbal de la 2e séance de la Chambre des députés du 4 décembre 1900 (Documents parlementaires, Chambre, n° 2002), ce tableau présente, dans un premier volume, la statistique de ces immeubles par département, et, dans un second volume, la statistique par congrégation, — aux points de vue distincts des Contributions directes (1re partie) et de l'Enregistrement (2e partie).

Sous les rubriques de « Congrégations autorisées » (hommes — femmes) et de « Congrégations non autorisées » (hommes — femmes), les ordres religieux existant en France sont énumérés alphabétiquement avec leur nom véritable. Madel.

*
* *

Sans avoir la prétention d'être complet, nous donnons ici les noms des congrégations les plus célèbres:

I *Congrégations d'hommes*

1°) *Frères Agriculteurs.* — Congrégation des frères de saint François d'Assise. Maison mère au diocèse de la Rochelle. (Cf. *Le Clergé Français*).

2°) *Assomptionnistes.* — Le Père d'Alzon a fondé la congrégation des Pères augustins de l'Assomption.

3°) *Barnabites.* — Clercs réguliers de la congrégation de saint Paul, fondés par Antoine-Marie Zaccaria en 1530. On les appelle encore *Pauliniens*. (Dr Brück. « Hist. de l'Eglise », t. II, p. 250).

4°) *Basiliens* religieux de saint Basile « le plus ancien des ordres religieux » dit Feller. « Biographie Universelle », t. II, p. 102.

5°) *Bernardins.* — Cisterciens de l'Immaculée Conception. Maison mère au diocèse d'Avignon. Fondée par Robert de Melesme (1098) et illustrée par saint Bernard (1112). Ianauschek. (Ord. Cist.) « Origines Cisterc. » Vienne, 1877. — Winter, « Pie Cisterz im nordœst. Deutschl. » 3 vol. Gotha 1868 et suiv.

6°) *Pères Blancs.* — Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, fondés en 1874, par le cardinal Lavigerie, (cf. sa *Vie* par M. Baunard et *Missions Catholiques*, 1882, pp. 241 et sq. A ce propos, je trouve dans le « Nouveau Dictionnaire » Larousse, deux dates différentes. A l'article Pères *Blancs* je rencontre 1867, et à l'article Lavigerie je lis 1874.

7°) *Capucins.* — Fraction de l'ordre des « Frères mineurs ». — cf. « Histoire des Ordres religieux », t. VII, chap. XIX.

8°) *Camilliens.* — « Clercs réguliers de

saint Camille, ministres des infirmes » — fondés au XVIe siècle, par saint Camille de Lellis. (cf. sa *Vie* par Cicatello, traduite par Halloix, Anvers, 1632.

9°) *Carmes.* — Frères Carmes de la Bienheureuse Marie du Mont Carmel, fondés par Berthold et Albert de Verceil et confirmés en 1224).

10°) *Carmes déchaussés.* — Religieux de l ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. Voyez Henrion-Fehr I. 370 et s. — Koch P. Karmelitenkl, in-d, Niederdeutschen. Prov. v. 13-16 Jahrh. Fribourg, 1889.

11°) *Cisterciens.* — Ordre de Citeaux. Voyez Bernardins.

12°) *Chartreux.* — Cet ordre tire son nom du désert de la Chartreuse (Carthusium) près Grenoble, fondé au XIe siècle.

Les *frères Caulistes* sont une branche de cet ordre.

Cf, Tappert, Der hl. Bruno, Luxembourg 1872. Abbé Lefebvre : « Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux », Bar-le-Duc, 1884.

13°) *Dominicains.* — Ordre des Frères Prêcheurs, fondés par saint Dominique qui meurt en 1221. Voyez sa *Vie* par Lacordaire.

14°) *Eudistes.* — Congrégation de Jésus et de Marie établie à Caen en 1643 par Le P. Eudes. — Herembourg. « Les Vertus du vénérable serviteur de Dieu » J. Eudes.

11°) *Josephites.* — Frères de Notre-Dame de Sainte-Croix, fondés dans la Sarthe, par l'abbé Moreau, vers 1820.

Cf. « Notice historique sur la Congrégation des Sœurs de la Providence. » Le Mans 1877, p. 136, etc.

16°) *Grands Augustins.* — Ermites de saint Augustin, cf. « Nouveau Larousse illustré ».

17°) *Lamennais* (Frères de). — Frères de l'Instruction Chrétienne, Maison mère à Ploermel, fondés par le frère du fameux La Mennais en 1822.

18°) *Lazaristes.* — Prêtres de La Congrégation de la Mission de saint Vincent de Paul, fondés en 1624. Cf, Abelly. « Vie de saint Vincent de Paul », Paris 1664.

19°) *Liguoriens.* — Voyez Rédemptoristes.

20°) *Observantins.* — Frères Mineurs Observantins, branche franciscaine qui s'est divisée en observantins de la régulière observance, et en observantins de l'étroite observance ou *Dechaussés.* Voyez Province du Maine, t. III, 1895. p. 329.

21°) *Marianistes.* — Frères de la Société de Marie.

22°) *Maristes.* — Pères de la Société de Marie, fondés par Eugène de Mazenod en 1815. Voyez sa *Vie*, par un religieux Mariste.

23°) *Oratoriens.* — Prêtres de l'Oratoire, fondés par le Cardinal de Berulle en 1613. Voyez les divers travaux de l'abbé Houssaye.

24°) *Picpuciens.* — Pères et religieuses de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'adoration perpétuelle du Très saint Sacrement de l'Autel, fondés à Poitiers, par le vénérable Coudrin en 1805. Voyez sa *Vie*, et la *Vie du P. Damien.*

25°) *Recollets.* — « Religieux [reformés] de l'estroicte observance dicts Recollets ». Lettres du Grand Conseil 1606, cf. J.-P. Rapine, « Histoire des Recollets ». P. Calendini. « Les Recollets de Cherré. » Le Mans, 1896.

26°) *Salésiens.* — « Société de saint François de Sales », fondée par Dom Bosco, approuvée par Rome le 3 avril 1874, Dom Bosco a aussi fondé une congrégation de Marie auxiliatrice, cf. sa *Vie*, par V. M. Villefranche, p. 233.

27°) *Saint-Vandemont* (de) Frères de la Doctrine chrétienne », maison mère à Nancy.

28°) *Saint-Yon* (de) — *Frères des Ecoles chrétiennes*, maison mère à Paris.

29°) *Trappistes.* — Cisterciens reformés de N. D. de la Trappe, fondés par l'abbé de Rancé Chauteaubriant : « Vie de Rance », Paris 1844 ; La Trappe mieux connue par M. P., Paris, Gaume 1834 ; Gaillardin, « les Trappistes », Paris 1844, etc.

Supplément

1°) *Camaldules.* — Branche bénédictine, fondée vers 1018, par saint Romuald au lieu de Camaldoli en Toscane. Cf. « Henrion » Fehr. Allgr. Gesch. der Moenchsorden, I, 66 et sq.

2°) *Feuillants.* — Reforme de Citeaux (voyez Cisterciens), fondés par Jean de la Barrière au XVIe siècle.

3°) *Jacobins.* — Nom qu'avaient autrefois les Dominicains français. Le premier

couvent qu'ils eurent en effet, à Paris, fut établi dans un hospice dédié à saint Jacques (Jacobus).

4°) *Hieronymites*. — Ordre de saint Jérôme, non commun à quatre ordres religieux fondés en Espagne et en Italie aux XIVe et XVe siècles. Cf. Dr Brück, op. cit. p. 22.

5°) *Passionnistes*. — « Institut de la sainte Croix et Passion de Jésus-Christ », fondé par saint Paul de la Croix en 1720. « Hist. de saint Paul de la Croix », par le R. P. Louis Th. de Jésus agonisant, p. 73.

6°) *Premontrés*. — Religieux de la Primitive observance de Premontré, fondés, par saint Norbert en 1120, rétabli en 1856 par le P. Edmond. Cf. « Ordre de Premontré », etc., par le P. Louis de Gonzague, Paris, Palmé 1884.

7°) *Somasques* — Congrégation de clercs réguliers, fondée par saint Jérôme Emiliani en 1550, appelés encore *hieronymites*, du nom de leur fondateur. Cf. Bollandistes, mois de février, I, 217 et s. (Edit. de Paris 1867).

Dans un article suivant, nous mentionnerons les divers ordres de femmes dont le nom populaire est différent du nom de religion. L. C. DE LA M.

—

Date de l'établissement de l'impôt du sel en France (XLIV). — On lit dans l'*Histoire sommaire du Dunois, de ses comtes et de sa capitale*, par l'abbé Bordies (1762), p. 139 :

Dès l'an 1118, il (Geoffroy II, vicomte de Châteaudun) avoit donné aux religieux de la congrégation de Tyron, établis dans les petits monastères qu'ils tenoient dans le Dunois de la libéralité de Thibaud-le-Grand, la dixme sur ses grands impôts (*majorum teloneorum*), sur les revenus de son péage (*foragii*), de la fabrique des monnaies et de la gabelles (*et Salis*) à Châteaudun. Le terme de gabelle, qui signifie l'endroit où on fait le magasin du sel comme l'impôt que l'on exige pour en avoir, m'a semblé n'estre pas prématuré icy dans aucun sens ; si ce n'eût esté que le dépôt pour la provision du vicomte, il n'auroit pas donné une dixme dessus, on c'eût esté un objet bien peu considérable.

Dr A. LAMOUREUX.

—

Un surnom de Mme de Maintenon (XLV, 218). — Je lis dans *Les Précurseurs du féminisme*, par M. Louis Chabaud, (Librairie Plon et Nourrit, 1901), la citation suivante d'une lettre de Madame de Sévigné, qui répond directement à la question :

Je ne sais, écrit Mme de Sévigné, auquel des courtisans la langue a fourché le premier. Ils appellent tout bas Mme de Maintenon, Mme de Maintenant, et cette dame passe tous les soirs, depuis huit heures jusqu'à onze, avec sa majesté.

UN ABONNÉ.

—

Le duc d'Enghien au fossé de Vincennes (XLV, 223). — Lady Morgan écrivait en 1817 (*Voyage en France*) :

On nous montra la petite chambre qu'avait occupée le duc d'Enghien pendant son court et triste séjour dans le château de Vincennes. A gauche, un plus grand appartement dans lequel avait eu lieu son jugement précipité, offrait un spectacle sombre et imposant. La lumière du jour en était entièrement bannie ; et la pièce était disposée en chambre funéraire, en chapelle expiatoire. Elle était éclairée nuit et jour par une lampe suspendue au centre du plafond ; les murs étaient couverts de drap blanc bordé de noir ; un tapis de même étoffe garnissait le plancher, au milieu s'élevait un sarcophage couvert en velours noir richement brodé en or et portant des trophées et les armoiries de la maison de Condé.

Par dessous était placé un petit cercueil contenant tout ce qu'on avait pu recueillir du vaillant d'Enghien, quelques ossements retrouvés en creusant dans le fossé. A côté était une pierre sur laquelle on dit que sa tête avait frappé à l'instant de sa chute. Derrière cette triste scène était une croix d'argent massif. Douze cierges de cire dans de grands chandeliers d'argent brûlaient de chaque côté. A droite était un autel sur lequel on voyait un crucifix et tous les vases servant au cérémonial imposant du culte catholique. Une messe y est célébrée tous les jours pour le repos de l'âme du défunt. Mme d'Angoulême y était venue elle-même, la veille, offrir ses prières.

Ma réponse se doublera de cette question :

Que reste-t-il aujourd'hui de tout cet appareil funéraire ? D'E.

—

Les officiers français et la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis (XLII). — M. Ed D. a fait connaître ici, il y a longtemps déjà (22 novembre 1900), que la liste des officiers français ayant suivi Lafayette lors de la guerre de l'Indépendance, se trouve dans l'ouvrage en 2 volumes de Thomas Balch, publié à

Paris en 1872, et à Philadelphie en 1895.

Il me tombe sous la main l'indication d'une autre source de renseignements. Bien que tardive, ma note peut être utile au confrère Effem et à ceux que la question intéresse ; je crois devoir la donner.

Lors de la vente d'autographes de la collection Saint-Aubin, faite à Paris le 25 mars 1879, par l'expert Gabriel Charavay, il a été adjugé (n° 159 du catalogue) un manuscrit de 120 p in 4°, contenant des copies de lettres et de documents conservés aux archives des Affaires étrangères relatifs à l'expédition de Lafayette en Amérique. Il y avait là des lettres inédites de Lafayette, de Washington, de Vergennes, — et aussi une liste de tous les officiers de terre et de mer qui ont pris part à cette guerre.

Qu'est devenu ce manuscrit ?

On saurait au moins qui s'en est rendu acquéreur en 1879, en s'adressant à Mme Ve Charavay, rue du faubourg Poissonnière, 34. L. R.

—

Carabiniers (XLV, 168, 309). — Les compagnies de carabiniers ont existé jusqu'en 1855, époque de la suppression de l'Infanterie légère.

Ces compagnies étaient dans les troupes légères ce qu'étaient les grenadiers dans les troupes de ligne ou de bataille. Chaque bataillon de guerre avait sa compagnie de carabiniers, mais il est arrivé souvent que les grenadiers, les carabiniers, les voltigeurs étaient réunis pour former des bataillons d'Elite. Ce sont des bataillons ainsi formés qui furent réunis à Arras en 1804, sous les ordres du général Oudinot et qui se rendirent célèbres sous le nom de grenadiers d'Oudinot : expression impropre d'ailleurs, car la division Oudinot comprenait non seulement des grenadiers, mais encore des carabiniers et des voltigeurs.

La composition des compagnies de carabiniers a subi des fluctuations comme celle des autres compagnies.

Elles avaient trois officiers et en général un nombre d'hommes légèrement inférieur à celui des compagnies de fusiliers.

En 1799, 83 carabiniers ; à la 1re Restauration 72 ; en 1820, 80 ; en 1833, 96. E. G.

Descendance de Pétion (XLV, 223). — Voir ma réponse à ce sujet, dans ces dernières années, sous la rubrique : *Descendance des grands hommes de la Révolution.* NAUROY.

—

Barrère, l'Anacréon de la guillotine (T. G. 407 ; XLV, 134, 247). — Je ne sais pourquoi on qualifie de « membre de la Commune » mon ami Camille Barrère, ambassadeur à Rome. En 1871, Barrère, âgé de vingt ans, était simple employé dans les bureaux de l'Hôtel de Ville de Paris, comme le marquis de Rochefort autrefois. A-t-on jamais dit que celui-ci était préfet de la Seine sous l'Empire ? Cela équivaudrait à peu près. A. B.

—

Les complices de Louvel (XLIV ; XLV, 137, 253, 308). — Puisqu'on se met à côté de la question, me sera-t-il permis de signaler que Louvel a travaillé, pendant environ un an, du métier d'ouvrier bourrelier, à Saint-Laurent-lès-Mâcon (Ain) ? Il a pu faire ce séjour au cours de son déplacement de Versailles à Lyon ou de son retour de Lyon à Paris. BIBL. MAC.

—

Le Juvénal des Ursins disparu en mai 1871 (XLIII). — M. Paulin Paris qui connaissait merveilleusement les origines et l'histoire des précieuses collections de M Ambroise-Firmin-Didot ne semble pas douter que le fameux *Liber Pontificalis* de Jouvenel des Ursins ne soit devenu la proie des flammes en 1871. Il ne parle nullement, dans tous les cas, des efforts faits pour sauver ce manuscrit dans son introduction au *Catalogue illustré des livres précieux faisant partie de la bibliothèque de M. Ambroise-Firmin Didot*, d'où j'extrais les lignes suivantes :

M. Didot n'hésitait pas à se dessaisir, au profit des établissements publics, des pièces qui lui présentaient un intérêt exceptionnel. C'est ainsi qu'il avait cédé à la Ville de Paris, dont il était un des conseillers municipaux, le magnifique *Liber Pontificalis* exécuté vers 1420 pour Jacques Jouvenel des Ursins....... M. Didot se serait épargné bien des regrets s'il n'eût pas accompli ce sacrifice. Le chef-d'œuvre de l'art du XVe siècle est devenu la proie des flammes, qui, dans une journée à

jamais néfaste, dévorèrent l'Hôtel-de-Ville et la bibliothèque du Louvre.

Dr A. LAMOUREUX.

—

Le livre des pèlerins polonais traduit par Montalembert (XLV, 112). — Les exemplaires de la traduction du *Livre des Pèlerins polonais* par M. de Montalembert, sont rares, mais se rencontrent assez souvent dans le commerce. Ainsi, tout dernièrement, un bouquiniste des quais en offrait un exemplaire pour 3 fr. et l'on en trouve encore facilement chez les libraires antiquaires. L'édition de 1833 se vendit très vite et l'éditeur Renduel ne réimprima pas l'ouvrage, car aussitôt il en a paru une contrefaçon à Bruxelles. Madame Cardinal, qui tenait un cabinet de lecture rue des Canettes, a raconté qu'en 1849, au moment de prononcer son discours en faveur de l'Autriche, M de Montalembert lui prit l'exemplaire de sa traduction contre un dépôt, qu'il paya, en déclarant avoir égaré le volume. Un client de Mme Cardinal eut alors la curiosité de rechercher ce livre dans d'autres cabinets de lecture, où le même fait s'était produit. Il est permis d'en conclure que M. de Montalembert voulut par ce moyen rendre difficile aux journalistes un rapprochement entre ses opinions de 1834 et celles de 1849. Mais il y avait eu trop d'exemplaires de vendus, car entre 1833, date de la publication, et 1849, il s'était écoulé seize ans, et par conséquent on ne peut pas prétendre que l'exemplaire de la bibliothèque du quai d'Orléans soit le seul connu de cette édition ; il n'est pas plus rare, en somme, que les autres éditions de Renduel de la même époque.

Quant aux exemplaires offerts par M. de Montalembert aux douze personnes mentionnées dans la question posée, il serait difficile d'établir ce qu'ils sont devenus, ils ont suivi vraisemblablement le sort des bibliothèques dont ils ont fait partie : les uns ont été vendus et d'autres sont restés dans les familles des propriétaires de ces bibliothèques. D'ailleurs cela n'a plus une bien grande importance du moment que l'édition de l'ouvrage n'est pas trop rare, et que l'on peut se le procurer aisément.

Ces renseignements m'ont été obligeamment fournis par M. L. Mickiewicz, directeur de la bibliothèque Polonaise, quai d'Orléans 6, c'est-à-dire puisés à la source la plus autorisée en cette matière.

Duc JOB.

—

Dans certaines phrases, est-il bon de traduire le *ne* latin par le *ne* français (XLV, 57, 262, 316). — Je suis très heureux de voir que M. Paul Argelès est de mon avis, qu'il pense que le *ne*, dans l'espèce, « est une pure superfétation dont la nécessité ne se justifie pas, malgré toutes les discussions soutenues à cet égard ». Qu'on l'appelle *explétif*, peu importe, le nom ne fait rien à l'affaire ; là n'est point la question.

Seulement, M. Paul Argelès se trompe quand il regarde le *ne* comme une « pure superfétation », c'est un contre-sens, et qu'il me permette de lui faire remarquer que « je crains qu'il *ne* pleuve » et « je crains qu'il *ne* pleuve *pas* » n'ont point un sens différent : la seconde tournure ne signifie pas du tout : « je souhaite qu'il tombe de l'eau ». Grammaticalement, les deux tournures disent la même chose, *pas* ne modifiant en rien le *ne*. Je le prouve :

Puisque

Je jure les rayons du jour qui nous éclaire
Que tu *ne* mourras *point que* de la main d'un [père.

(Corneille, *Le Menteur*).

signifie : « tu *ne* mourras *que* de la main d'un père ».

Puisque cette phrase de Mme de Sévigné : « M. d'Ormesson *n'a pas* découvert cela *que* lorsqu'il n'y a plus eu de remède » signifie que « M. d'Ormesson *n'a* découvert cela *que* lorsqu'il n'y a plus eu de remède ».

Puisque ces vers de Victor Hugo, dans Ruy Blas :

Donc vous *n'*avez ici *pas* d'autres intérêts
Que d'emplir votre poche et vous enfuir après.

signifient : « Vous n'avez aucun autre intérêt que d'emplir votre poche et vous enfuir après ».

Puisque : « Il n'y avait *pas que* de la haine entre les deux époux » signifie : « Il *n'*y avait *que* de la haine entre les deux époux », il y avait seulement de la haine, et pas un autre sentiment. (Emile Faguet, Critique littéraire, *Revue latine*, n° du 25 janvier 1902), *pas* ne change point *ne*.

En effet, on lit dans Littré, au mot *que*, page 1413 : Le mot *pas* « soit qu'on le mette, soit qu'on l'omette » fait virtuellement partie de la première négation (*ne*) et ne saurait, à lui tout seul, en constituer une seconde. *Ne* tout seul, ou, à volonté, *ne pas*, n'est qu'une seule et même négation.

Ainsi, quand Fénelon a écrit : « Les plus sages rois sont souvent trompés, quelques précautions qu'ils prennent pour *ne* l'être *pas* », le mot *pas* ne modifie en quoi que ce soit le *ne* suivant le mot *pour*. Qu'on dise : « Elle *ne* chante », ou, « elle *ne* chante *pas* », c'est jus vert, verjus, selon le vieux dicton.

C'est pourquoi, revenant à la question spécialement posée, je tâcherai de me défaire des habitudes grammaticales de ma jeunesse et m'efforcerai d'écrire : « Je crains qu'il pleuve », quand j'aurai peur de l'averse, et : « je crains qu'il ne pleuve » ou « je crains qu'il *ne* pleuve *pas* », quand je désirerai de l'eau pour arroser mon jardin. ALFRED DUQUET.

—

Faute de français sur Alfred de Musset (XLV ; XLV, 12, 207). — Il n'y a pas de faute dans :

Comptons les douces larmes
Qu'à tes yeux a coûté
La volupté

Des larmes peuvent être *versées* ou *répandues* ou *simulées*, etc., mais elles ne peuvent *être coûtées*.

Coûter est intransitif et ne peut avoir de complément direct. L'expression est elliptique et remplace « combien de douces larmes ». *Que* n'est donc pas complément direct, il est pour « dont la volupté a coûté à tes yeux la quantité ».

Quant aux vers de l'*Andalouse*, j'y vois beaucoup plus un solécisme qu'un barbarisme ; la tournure correcte serait :

Car j'en sais une par le monde
Dont jamais ni brune ni blonde
N'ont pu valoir le bout du doigt.

Que je commette un *sacrilège* ou même une *cuistrerie* en refaisant deux vers de Musset, je ne le nie pas, mais franchement je ne m'extasie pas devant la tournure qu'il a choisie ; elle me rappelle trop un domestique qui me demandait si je remettrais les souliers *dont auxquels que j'étais sorti la veille avec*.

N'admirons pas le génie jusque dans es faiblesses ! PAUL ARGELÈS.

Inadvertances de divers auteurs (T. G. 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 38, 86). — Victor Hugo, *Quatre-vingt treize*. On est à la fin du mois de mai (p. 1). Des soldats rencontrent Michelle Fléchard. Dans l'interrogatoire du sergent (p. 17) :

— Qu'est-ce que tu manges ?
— Rien.
— Rien ?
— C'est-à-dire des prunelles, *des mûres dans les ronces, quand il y en a de reste de l'an passé...*

Ce qui rappelle la réponse du malin paysan au ministre de l'agriculture ne distinguant pas le seigle du blé, et demandant : Pourquoi celui-ci est-il tellement plus grand que celui-là ? C'est, monsieur le ministre, que celui-ci est du blé de l'année dernière. H. M.

—

Les belles femmes de Paris (T. G. 341 ; XL). — L'ouvrage en question ne contient, dit on, aucune notice sur Madame Chapp, Mlle Marie de Las Cases, Mlle Maria Willès, et d'autres encore, quoique leurs portraits aient été faits.

Peut-on avoir des renseignements sur ces trois dames ? JULES BRIVOIS.

—

La clef des Sévriennes (XLV, 169). — Ancienne élève de l'école de Sèvres, l'auteur des *Sévriennes* est une femme qui signe du pseudonyme de Gabrielle Réval.

Ce livre, violemment attaqué par les universitaires, a eu un grand retentissement dans la presse. Nous avons, dans notre collection, de nombreux articles de critique sur les *Sévriennes*.

Nous extrayons d'un article de Séverine, paru dans *Le Journal* du 18 juin 1900, les quelques lignes suivantes qui donnent un aperçu de la valeur morale du livre :

Ah ! que je voudrais que ce livre de haute portée rieur, attendri, sincère, ne fût pas lu à rebours, fût bien compris de vous, mes sœurs !

MADAME V. VINCENT.

—

Les écrivains du Larousse (XLV, 281). — A la fin du tome XV, dans une sorte de postface intitulée : *Aux lecteurs du grand dictionnaire*, un grand nombre de

ces collaborateurs sont nommés : il est à remarquer que le nom de M. Anatole France ne figure pas dans la liste. Il y a eu, pour les premiers collaborateurs, des prix inférieurs à deux sous la ligne. Mon vieil ami Louis Combes avait fourni, assez longtemps avant le commencement de l'impression, des articles à deux centimes et demi la ligne, puis avait été porté à 5 centimes. A ces prix, il fournissait, non pas des recopiages de compilations antérieures, mais le fruit de longues recherches. Il a fourni presque tous les articles importants sur la Révolution : son récit des journées du 18 et du 19 Brumaire (art. *Bonaparte*) a été reproduit par la suite dans divers journaux avec le nom de l'auteur. Il avait fourni d'autres articles historiques : sur diverses parties de l'histoire ancienne de la Grèce, sur le chevalier d'Assas, etc. Je crois me souvenir, bien que le temps me manque pour le vérifier, qu'une plaquette publiée par lui sous le titre : *Galilée et l'inquisition romaine* était le développement d'un article de lui repris dans le *Larousse*. G. V.

—

Un auteur de la famille Montault à déterminer (XLI ; XLV, 180). — Est-il bien certain que Saint-Long soit un pseudonyme ?

M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, signale un Saint-Long, apothicaire à Londun, à l'époque où cette pièce fut imprimée.

On pourrait s'informer près de lui. Je ne sais plus où il a mentionné cette coïncidence au moins curieuse.

LÉDA.

—

Rue Choron (XLIV ; XLV, 200). — Dans le n° du 10 février, je lis :

RUE CHORON....

Ce nom est aujourd'hui porté par un ingénieur en chef de la marine, fils ou petit-fils de l'homme célèbre.

Qu'il me soit permis de rectifier cette assertion.

M. Choron (Victor), ingénieur en chef de la marine, n'a aucun rapport de parenté avec le musicien Choron, né à Caen en 1772 et mort à Paris le 29 juin.

Le père de l'ingénieur, après avoir été, pendant plus de 30 ans, avoué des plus estimables, à Soissons (Aisne) a été maire de cette ville, puis député de son arrondissement.

Son grand père était garde-chasse dans la forêt de Villers-Cotterets et ami d'Alexandre Dumas.

Dans le second volume de ses *Mémoires* (édition Michel Lévy, 1866) trois chapitres sont consacrés par Alexandre Dumas (de la page 118 à la page 152) à ce garde-chasse et à sa fin tragique. M. F. A.

—

Le mot « Arietes » (XLIV ; XLV, 312). — Lire « *Berbicem* est une autre forme de *berbecem* » (et non *berbeum*) et au lieu de *charva, charv* et *charvati*, lire *bharva, bharv* et *bharvati*.

—

Pion (XLV, 170). — On trouve dans *Scarron* « aller aux coups comme un « simple pion » avec le sens de soldat à pied, fantassin.

Dans la *Chaumière indienne*, Bernardin de Saint-Pierre, en parlant des domestiques qui vont à pied, emploie cette expression « les pions du docteur coururent l'annoncer ».

Au jeu d'échecs, le pion ne fait qu'un pas par opposition au cavalier. L'étymologie paraît être *pedonem*, accusatif de *pedo* « qui a de grands pieds » ; par extension « qui va à pied » ; les transitions sont *pedon*, *peon* et *pion*, devenu synonyme de « pauvre diable ».

PAUL ARGELÈS.

* * *

Selon Toubin, du grec *païdenon*, participe présent de *païdeno*, j'instruis.

A mon avis, peut-être une acception figurée de *pion* qui valait autant que misérable, homme qui n'a ni fortune, ni force, ni crédit. On sait quelle a été autrefois la situation lamentable des maîtres d'études.

A signaler aussi cette explication donnée par Albanès dans son livre *Les Mystères du collège* (1845) :

Quelle est l'étymologie du mot pion ? Un collégien nous fait savoir que généralement on le considère comme un diminutif d'espion.

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

L'origine de ce sobriquet bien connu des collégiens et donné par eux à leurs surveillants, m'a été révélée par mes professeurs et aussi par certain de mes sur-

veillants eux-mêmes. Elle est d'ailleurs très plausible, si l'on considère les fonctions jadis si pénibles de ces modestes employés. Comme le *pion* du damier va où on le pousse et comme on le pousse, ainsi le surveillant, de collège qui n'est que surveillant va et vient *ad nutum*, au gré de ses supérieurs : au réfectoire, au dortoir, en étude, en récréation et... y *reste* jusqu'à ce qu'on vienne le relever. Notre spirituel collaborateur M. Pinson acceptera, je le crois, cette explication.

A.P.

—

Haricots et fayots (XLV, 170, 312). — Dans ma région, entre Loire et Gironde, nous avons toujours dit, au collège, des *Fayaux*, allongeant ainsi tout autrement que mon honorable confrère le Dr Bougon, la dernière syllabe. Ce mot appartient très certainement à la langue d'oc. On trouve, avec le même sens, dans le *Dict. de la langue romane* de Roquefort : *Faviau*. et dans le *Dict. Provençal Français* d'Honnorat : Fayol, Fayou, Fabarou, Fabou, Faviou. etc.

En Poitou, la désignation patoise du Haricot, est *mojette*, c'est évidemment le même mot que *moungeta* mentionné avec le même sens dans le *Dict.* d'Honnorat ; il nous apprend en outre que ce terme veut aussi dire : *nonne*, *religieuse*, sans doute à cause de l'extrême fréquence de ce mets sur la table des couvents, c'est comme si on appelait les Fayaux des Colléglens.

Fayau dérive donc de Faba, il pourrait bien remonter plus loin que haricot.

En voilà assez sur le *piano du pauvre*.

Léda.

—

Qu'est-ce qu'un soisson (XLIV ; XLV, 200). — En Basse-Bourgogne, quand deux amis mêlent leurs attelages pour labourer, charroyer, etc., on dit *Souhaiter*, *souhaitè soaiter*, *soiter*, etc. comme on voudra.

Soiter veut dire *travailler pour soi*, par opposition à *faire la corvée pour le seigneur*

Soiter et *soisser*, *soisson*, *soisant*, *soissant*, se rapprochent et se tiennent, car *soisson* est une altération ou une variante de *soissant*.

A. Saf.

Péquin (XLV, 60, 257). — Le *Journal de Paris* à l'article « Modes » l'emploie le mot Pékin sans dire au juste ce qu'il entend par là.

Voici un extrait de cet article :

Le basin de deux couleurs est aujourd'hui l'étoffe la plus en vogue pour les gilets et pantalons du grand négligé... En demi négligé, le nankin est admis, mais le nankin se rattache essentiellement au frac, il jurerait avec l'habit français et l'on ne peut porter du nankin que lorsqu'on est, suivant l'expression vulgaire, en costume de Pékin.

E. G.

—

Demander son condé (XLIV ; XLV, 11, 143, 203). — C'est un mot de l'argot souvent si pittoresque des camelots de Paris, qui désigne une permission irrégulière que certains inspecteurs de police délivraient parfois en récompense de services rendus. Les agents, dans leurs tournées, se montraient d'autant moins exigeants envers les détenteurs de *condés* qu'ils savaient pouvoir escompter leurs services.

L'usage du condé est devenu rare depuis quelque temps. Le Préfet de police en a proscrit l'emploi ; mais c'est là une administration où la tradition est la grande maîtresse et où les innovations se heurtent souvent aux habitudes et aux préférences du personnel.

Quant à l'origine du nom, il est tout à fait inutile d'espérer la trouver ; le camelot de Paris invente le mot qui sonne et qui correspond à son ton de voix. Un *condé* me semble une pure création du bitume parisien tout comme une *Louis XV*.

Fulbert Hardin.

—

La guelte (XLV, 60, 148, 201, 315). — La *guelte* est ainsi définie par Littré dans *les additions* de son *Dictionnaire de la langue française* : « Les tantièmes en sus des appointements accordés aux commis sur le produit de leurs ventes dans les magasins de nouveautés ». Mais cette explication manque d'exactitude. Delvau, dans son *Dictionnaire de la langue verte*, donne le sens véritable de ce mot, quand il dit : « la *guelte* est le bénéfice qu'on abandonne aux commis d'un magasin qui sont parvenus à vendre un objet jugé *invendable* » ; ainsi, pour que le bénéfice d'un commis mérite *proprement* le nom de *guelte*, il doit

provenir de la vente des vieilles marchandises démodées, de difficile défaite, qu'on nomme *rossignols*. Guelte, en effet, est le mot grec *gelte* (prononcez guelte), le même que *gelge*, *telge* et *geite*, signifiant chose de vil prix, car il est expliqué, dans Hésychius, par *ropon*, qui fait *rapun* ou *rapin*, dans le dialecte éolien, d'où vient notre vocable français *rapin*, mauvais peintre, apprenti de peintre, c'est-à-dire artiste qui travaille grossièrement, qui ne sait faire que des arabesques ou des choses communes. Pour avoir plus de détails sur ces mots, les hellénistes de l'*Intermédiaire* pourront consulter Henri Etienne, Hésychius et Pollux.

La permutation, l'addition ou le retranchement des lettres qui ont lieu dans certains mots, ne doivent pas étonner le lecteur ; car c'est cela même qui constitue principalement les divers dialectes. Voici, par exemple, un verbe grec, signifiant frapper et couper, qui, par suite de ces changements, a cinq formes différentes, à savoir : *copo, copto, cotto, cosso, costo*, et, chose bien digne de remarque, ces cinq formes ont passé *toutes* dans notre langue, et lui ont donné les verbes *couper*, *copter*, *cotir*, *cosser* et *coster* ou *costeir*, qui est dans le vieux français, avec le sens de se lamenter sur la mort de quelqu'un, *funera alicujus plangere*, comme disaient les latins. C'est dans cette acception que l auteur de la chanson de Roland emploie ce verbe dans le vers suivant :

Li Emperere fait Rolland *costëir*
E Olivier, l'arcevesque Turpin.

C'est encore en ce même sens qu'on trouve *costén*, dans les vers suivants, cités dans le dictionnaire de l'ancienne langue française de Frédéric Godefroy :

Li dus de Metz les fait bien costëir,
Mien escient, et bien ensevelir
Dedanz les bieres, et cochier et couvrir.

Lorsque Priam rapporte du camp des grecs le corps de son fils Hector, on voit Andromaque, Hécube et Hélène *costëir* aussi le héros troyen, c'est-à-dire se lamenter pitoyablement sur sa mort

Léon Gautier n'a pas compris *costëir* dans sa traduction de la chanson de Roland. Il adopte l'opinion de Hoffmann, et fait de *costëir*, *custoïr* garder, en le tirant du latin *custodire*, ce qui n'a aucun sens. Il n'y a qu'à voir le contexte. D'ailleurs *custoïr*, garder, n'est pas dans notre vieille langue, et il n'est pas permis de créer un mot pour sortir d'embarras. DARON.

* * *

Ce mot est de temps immémorial employé en allemand : *Trinkgeld*; pourboire. *Geld*, argent ; trinken, boire. E. T.

—

Origine du nom de Perrache, à Lyon (XLV, 221). — L'information que M. Cz. relève dans le *Petit Marseillais* nous semble assez fantaisiste. Nul ne doute, à Lyon, que le nom de Perrache, donné au côté sud de la presqu'île, ne rappelle le nom de l'ingénieur qui en a conçu et préparé la transformation. Ce n'était pas Claude, comme le pense M. Cz., mais bien Antoine-Michel Perrache, né en 1729, mort en 1779, et dont le portrait figure dans le grand tableau des Lyonnais, dignes de mémoire, placé dans la salle des séances du Conseil général du Rhône, à la Préfecture. Antoine-Michel Perrache était fils d'un bon sculpteur lyonnais qui décora plusieurs églises de Lyon. A-M. Perrache était plutôt ingénieur que sculpteur. Il obtint toutefois, à 15 ans, à Paris, le prix qui le faisait pensionnaire de l'Ecole de Rome, où il fut couronné par l'Académie de Saint-Luc. De retour à Lyon, il s'occupa beaucoup de décoration, entr'autres dans l'église Saint-Nizier. Il fut admis, en 1752, à l'Académie de Lyon, où il lut un mémoire qui proposait la création d'une école d'éducation artistique ; c'était, en germe, la création de l'Ecole Saint-Pierre, des Beaux-Arts, à Lyon. Il s'occupa alors de la transformation de la presqu'île, entre le Rhône et la Saône ; mais il ne put achever son projet, les fonds ayant manqué à sa Compagnie. Quand on reprit son projet, après l'achèvement de la presqu'île de Perrache, on donna au nouveau quartier le nom de l'ingénieur. Quelles relations de famille peut-il y avoir eu entre Antoine-Michel Perrache et Perrache d'Ampus ? je l'ignore absolument, comme j'ignore la pendaison dont parle votre correspondant.

PIERRE VIRÈS.

—

Le château de Richelieu, à Rueil (XLV, 1, 132, 250, 305). — J'ai parlé de la maison de Rueil dans mes *Recherches sur les collections de Richelieu* (Paris, Plon, 1883, pages 23 et 88). Le Louvre possède

une statue qui provient, sans aucun doute, du château. Il s'agit de l'Hercule de bronze, armé de sa massue et terrassant l'hydre, placé aujourd'hui dans la salle de Michel-Ange, au rez-de-chaussée. Cette statue a fait partie d'une fontaine, comme l'indique l'orifice des tuyaux sortant de la gueule du monstre, et les tronçons criblés de trous destinés à former des jets d'eau.

La terre de Rueil fut achetée, en 1633, par le Cardinal, aux héritiers de Jean de Moisset. Or, deux années avant cette acquisition, en 1631, le voyageur Golnitz signale, parmi les curiosités du jardin, la fontaine surmontée d'un Hercule de bronze : *Herculem cum clavâ, draconem multorum capitum, cerberum et alia e metallo aquam exspuentia cernes.*

A la fin du XVIIe siècle, l'Hercule de Rueil est transporté à Versailles et figure dans les jardins de l'Orangerie (*Vue du parterre de l'Orangerie*, par J. B. Martin en 1688) En 1768, Dargenville le signale à Marly ; en 1813, on le trouve à Saint-Cloud, plus tard à Meudon, d'où il revient à Saint Cloud en 1847, et arrive enfin au Louvre en 1872.

Le Louvre possède une autre épave de Rueil ; ce sont les chiens de bronze placés aujourd'hui dans la salle d'entrée du musée de la Renaissance. Ou je me trompe fort, ou ces chiens viennent également de la fontaine de Jean de Moisset. Golnitz en parle, il en donne même le signalement bien caractéristique que voici : *Canes ex œre conflati aquam è genitalibus in fossam éjicientes.* Comme on peut s'en assurer, les chiens du Louvre présentent exactement la même particularité. De Rueil. ils ont dû passer à Fontainebleau dans les jardins de la Reine, d'où ils sont entrés au Louvre en 1850 et en 1872.

M. le comte Paul de Chabrillan, héritier de la duchesse d'Aiguillon, possède encore une grande armoire en menuiserie de placage, ouvrage médiocre, qui provient, dit-on, de Rueil et du Cardinal.

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Puits dans la cathédrale de Langres (XLIV). — Au couvent des Célestins d'Avignon, incessamment occupé par le 7e régiment du génie, l'ancienne chapelle de Saint-Pierre de Luxembourg était autrefois célèbre par les guérisons miraculeuses attribuées aux propriétés merveilleuses d'un puits creusé dans l'abside et dont l'emplacement couvert d'une dalle est encore visible aujourd'hui.

Monde illustré, n° du 28 décembre 1901, p. 472. LÉDA.

*
* *

Dans la vieille église des Saintes Maries de Provence, immortalisée par Mistral, quoique bâtie sur les bords de la Méditerranée, il y a un puits profond d'eau douce où l'on allait en pélerinage pour boire cette eau miraculeuse qui guérissait de la fièvre, si commune en Camargue. B. DE C.

—

L'œuvre du peintre Boilly (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XL ; XLI). — Je viens de voir la *Solitude*, une jeune femme qui s'arrête avec un livre à la main, après avoir enjambé un petit ruisseau sous bois, d'un air pénétré. Cette estampe est de Boilly, ainsi que son pendant l'*Echo*, la femme qui se retourne pour voir si on ne l'a pas entendue. La *Solitude* sur certains tirages s'appelle le *Ruisseau*. F. R.

—

Peintre miniaturiste au XVIIIe siècle signant D.M. (XLV, 225). — Ne serait-ce pas Drolling Martin, le père, peintre de l'école française, né en 1752, mort en 1817 ? On trouve de lui des signatures diverses : *Drolling M. Drolling p^t, M.D.*

La date indiquée, 1779, et les initiales permettent cette hypothèse.

CH. REV.

—

Melchior Kuselli ou Kuseller (XLIV). — Les deux frères graveurs d'Augsbourg et les filles de Melchior font l'objet de 3 colonnes, pages 478 et 479 du *Manuel de l'amateur d'estampes*, mais avec l'orthographe Kuesel qui a induit en erreur Ch. Rev. SUS.

—

Contre l'architecture gothique (XLV, 56, 212). — Je n'ai plus malheureusement mes livres sous la main, mais tout recemment j'ai lu une phrase contenant les mêmes mots : « quoique de style gothique, » ; n'est-ce pas dans l'*Anthinea* de M. Charles Maurras ? G. GONDINET.

Portraits de nains célèbres (XLIV; XLV, 44, 153). — Avant les remaniements opérés à la suite des constructions nouvelles qui ont complètement changé la disposition intérieure de l'Ecole de Médecine de Paris, on voyait dans l'une des salles du Musée Orfila — comprise dans le périmètre de la salle actuelle du Conseil si remarquable par ses tapisseries des Gobelins — au dessus d'une vitrine tournée au couchant, un mannequin reproduisant l'effigie de Bébé, le célèbre nain du roi de Pologne, Stanislas, beau-père de Louis XV.

Cette poupée conservée sous un globe et revêtue de diverses pièces de costume, ayant toutes appartenu au petit favori de la cour de Nancy, a été remisée je ne sais où; il serait regrettable qu'elle vînt à se perdre. Sa provenance m'est inconnue.

D'ailleurs, il y avait un peu de tout dans ce musée, telles, par exemple, deux défenses de narval, provenant de Saint-Denis et portées au catalogue imprimé de cette abbaye mis à la disposition des visiteurs.

LÉDA.

—

Le peintre Revel (XLIII. — Il existe dans l'église de Germigny-sous-Coulombs (arrondissement de Meaux) deux petites peintures sur bois d'un peintre de ce nom, qui paraît être de la même famille que Gabriel Revel, de Château-Thierry, élève de Lebrun.

J'ai eu l'occasion, il y a plus de 30 ans, de signaler l'auteur de ces peintures à M. l'abbé Bécheret, qui publiait une notice sur son église (*Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, 5e année, 1870); mais j'eus le tort de lire *Renel*. sur le marché passé le 25 juin 1660, devant Lepreux, notaire à Germigny, entre les curés et marguilliers de ce village, et *Robert Revelle*, maître peintre et vittrier à Chaury (Château-Thierry). L'acte est signé : *Rober Revel*. Celui-ci s'engage à fournir deux panneaux d'un rétable d'autel, où seront peints aint Hubert et une Marie Madeleine, moyennant 30 livres.

TH. L.

—

Jésus au Sanhédrin (XLIII). — Je viens de rencontrer une lithographie coloriée qui, sans être une reproduction de la toile en question, présente, à quelques différences près, la même scène, pour laquelle on trouverait probablement d'utiles références soit dans les Evangiles apocryphes, soit dans la *Mischnah*, en recourant aux éditions du Thalmud où le passage relatif à la condamnation de Jésus n'a pas été supprimé.

Ici, vers le milieu et sous un dais, Caïphe, les mains étendues et la tête couverte d'une mitre, est debout devant un siège dont les bras sont formés de lions accroupis. A sa gauche, c'est-à-dire à la droite du spectateur, on voit le Christ, debout et les mains liées, puis Joseph d'Arimathée ; en arrière se pressent les Juifs Subath, Joram, Romophin, Simon le lépreux, Sabinti, Samech, Ehiéris, Achias et Potiphar.

A la droite du grand prêtre, au premier plan, ont pris place Nicodème et l'un des deux secrétaires du *Synedrium* à coté duquel en est un autre qui semble lui dicter le procès-verbal de la séance. Au second plan, Pilate, également abrité sous un ciel orné de draperies, est assis à son tribunal, escorté du serviteur qui tient le bassin à laver et l'aiguière. Viennent ensuite les Juifs Mésa, Ptolomeus, Diarabias, Josaphat, Riphar, Saréas, Raban et Téras. Chacun des membres du sanhédrin est accompagné d'une pancarte où se lisent son nom et, en français, son suffrage brièvement motivé. De plus, deux cartouches ovales renferment les inscriptions suivantes : *Caïphe, grand-prêtre des Juifs, dit à l'assemblée : Il est de notre intérêt que cet homme meure pour le peuple, afin de sauver la nation.— Tableau de la condamnation de Jésus retrouvé intacte* (sic) *à Jérusalem sculpté sur pierre*. Il n'est pas besoin de faire observer que cette indication de provenance est purement imaginaire.

La lithographie dans son état actuel, mesure 0,64 de largeur sur 0,47 de hauteur, mais a été légèrement rognée à l'époque où son possesseur l'a fait coller sur un châssis entoilé. Dans cette opération, le nom de l'éditeur a disparu, mais je ne crois pas cette pièce beaucoup antérieure à l'année 1845.

F. BL.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le dernier autographe de Victor Hugo. — La *Revue hebdomadaire,* dans son intéressant numéro consacré à Victor Hugo. a donné des détails curieux sur le dernier autographe du poète. Elle rappelle ce que disaient les journaux en 1886.

Cet autographe, est, à l'heure actuelle, la propriété d'une maison d'éditions de New-York. Il est accompagné d'une lettre de M Richard Lesclide annonçant l'envoi et d'une deuxième lettre datée du 20 mai 1885, avant-veille de la mort de V. Hugo. Dans cette réponse à une demande particulière d'autographe, faite au Poète, on avait inséré une feuille de papier sur laquelle V. Hugo avait écrit et signé ces seuls mots : *Aimer, c'est agir.* L'écriture tremblée et incertaine montre que si le Poete avait encore toute son intelligence, ses forces physiques l'avaient en partie abandonné.

L'autographe fut placé dans un livre, on l'y oublia ; le livre vendu revint en France.

Un collectionneur furetant un jour le long des quais, dit M. Tuillier, avisa, dans la boîte d'un bouquiniste, un méchant exemplaire de *Notre-Dame de Paris.* Il l'ouvrit machinalement, cherchant si la célèbre marque du hibou, qui donne tant de prix à la première édition de *Notre-Dame de Paris*, se trouvait au frontispice. Or, quelle ne fut pas sa surprise de voir, collé sur le feuillet de garde, le document qu'il croyait en Amérique, accompagné de la lettre du secrétaire particulier du poète prouvant son authenticité. Comme l'ouvrage n'avait pas de valeur en soi, il l'obtint pour un prix minime. Depuis, il garde précieusement dans sa collection particulière ces deux pièces.

Qui donc avait soutenu qu'on ne faisait plus de trouvailles curieuses dans les boîtes des bouquinistes?

Une indiscrétion nous a permis de savoir que le détenteur de ce précieux document est l'un des plus distingués collaborateurs de l'*Intermédiaire*, M. Georges Colas.

—

Le contrat d'engagement de Deburau aux Funambules. — Le musée Carnavalet est entré en possession d'une pièce fort curieuse : c'est l'original du contrat d'engagement de l'illustre mime Deburau au célèbre Théâtre des Funambules.

Cette pièce, datée de 1826, a été rédigée en double : l'une pour l'acteur, l'autre pour le directeur.

Dès 1832 Jules Janin a eu sous les yeux l'un des deux contrats ; il l'a reproduit *in extenso*, dans le deuxième des deux petits volumes qui portent ce titre : *Deburau, histoire du théâtre à quatre sous, pour faire suite à l'histoire du Théâtre Français.*

L'acte est passé entre les soussignés Nicolas Michel Bertrand. directeur des Funambules, demeurant à Paris, Boulevard du Temple, n° 18, et M. Jean-Baptiste Deburau, artiste Funambule, mime, demeurant à Paris, faubourg du Temple n° 28 ».

Par cet engagement, il est convenu que « Deburau remplira, dans la troupe, le « rôle de Pierrot ».

Les clauses de tous les engagements de théâtre sont léonines, et cela n'a guère changé. Deburau subit la règle commune : il se soumet aux amendes, il accepte de se contenter du chauffage et du luminaire — et lorsque, plus tard, il prouvera qu'on le contraint de s'habiller dans une cave où poussent des champignons, en vertu de son engagement, le tribunal se bornera à déclarer qu'il n'a que le droit de faire enlever les champignons. Il consent à assister au spectacle, même s'il ne joue pas, à se four-

nir « de bas, de chaussures, de gants et de rouge » dont sa face blafarde n'a pas besoin.

Moyennant les clauses ci-dessus, fidèlement exécutées, M. Bertrand s'engage à payer à M. Deburau la somme de trente-cinq francs par semaine.

Le dédit est de part et d'autre fixé à mille francs.

Cet engagement est consenti à la date du 10 décembre 1826, et ne sera exécutoire que le lundi d'après Pâques 1828. En sorte que, lié pour deux ans par contrat, pour 35 francs par semaine, quand il jouera, ce pauvre Deburau est engagé 18 mois, par avance, ce qui porte à trois ans et demi la durée d'un pareil contrat.

Par un article additionnel, qui est tout entier manuscrit — le reste du contrat est imprimé, c'est une formule —, il se charge de la garde et de l'entretien des armes.

M. Deburau se charge, de plus, de l'entretien des armes et du service des accessoires généralement quelconques des pièces, c'est-à-dire de les garder, les distribuer chaque soir, les renfermer ensuite, et enfin de fournir tous ceux nécessaires aux différentes pièces anciennes ou nouvelles, et dont la valeur sera supportée, moitié par M. Deburau, et l'autre moitié par M. Bertrand.

En considération du présent article additionnel, M. Bertrand s'engage à payer à M. Deburau *dix francs* par semaine, en outre de ses appointements.

De quoi pouvait bien se composer cet arsenal des Funambules dont Pierrot a la garde redoutable ? Un inventaire va nous l'apprendre. Il y a 30 fusils de bois, 12 hallebardes, 1 eustache, 4 boulets de canon, 2 canons, 1 épée à deux mains, 1 épée qui se casse, 2 fleurets, 1 espingole, 8 arcs et 8 carquois, 1 grosse caisse pour le canon, 2 trophées d'armes en carton, 1 hache en fer.

Voilà pour les accessoires guerriers, mais dans l'ensemble il a à veiller sur près de six cents objets qui constituent un pittoresque bric-à-brac : sceptre en bois doré, seringue, une main de justice, une pipe, trois chiens aboyants, une mèche de cheveux, un vase de nuit, une poële à marrons, un volume de la *Pucelle*, 12 sorbets en coton, 2 lyres, 1 toque virginale, 1 tonnerre, 1 pâté en carton, 12 têtes de mort, 1 vieux cor de chasse, etc.,

Deburau partage avec Molière ce privilège de ne pas encombrer de son écriture les cartons des amateurs. Aussi Jules Janin a-t-il cru devoir reproduire en *fac-simile* la signature de Deburau : celle qu'il

donne ressemble peu à celles qui sont apposées sur la pièce entrée à Carnavalet. Elle n'en est pas moins authentique ; elle prouve seulement que, troublé par la magnificence de ce directeur qui allouait à son principal acteur 35 fr. par semaine, la main de l'illustre mime trembla, et qu'il traça deux écritures dissemblables.

Il est à présumer, puisqu'il y eut contrat fait en double et que la signature relevée par Jules Janin n'est pas semblable à celle que nous avons relevée sur le document de Carnavalet, que ce n'est pas celui de Carnavalet qui a été en la possession du savant critique. Ce dernier document est vraisemblablement le double resté entre les mains du directeur Bertrand ; Jules Janin ayant eu communication par Deburau lui-même de l'expédition du contrat que celui-ci avait dû conserver.

Pour donner à ses lecteurs l'impression qu'il était un chercheur avisé, Jules Janin raconte combien il lui fut malaisé de trouver le tarif des amendes : « Que de peines nous nous sommes données pour l'avoir, dit-il ; à la fin, heureux que nous sommes, nous l'avons découvert, ce tarif. Nous le connaissons enfin !... »

Bluff et rien de plus : le tarif des amendes fait suite, et sur la même feuille, à la formule de l'engagement. « Que de peines » quand on lit la page 1, de trouver ce qui est imprimé à la page 2 ! Mais le gros et pesant Jules Janin aimait volontiers et à peu de frais, se donner l'air essoufflé d'un monsieur qui n'a pas trouvé sans courir.

M.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Mars 1902.

38e Année — 31bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 962 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Armes et origine de la famille Saint-Rapt. — Quel est le pays d'origine et quelles sont les armes de la famille de *Saint-Rapt*. dont quelques membres vivent encore en Bourgogne ? Il me semble que cette famille est originaire du Velay ou de l'Auvergne. JEAN DE MAZILLE.

—

Le premier comédien décoré de la Légion d'honneur. — Ce me semble avoir été Dupuis. (Ne pas confondre avec Adolphe, ni avec José). Ce Dupuis, acteur au théâtre de Mme Saqui en 1834, fut décoré de la Légion d'honneur, le 25 juin 1849, « comme garde national. » Pourrait-on savoir pour quel fait d'armes ? Quelle est sa carrière artistique ? N'est-ce pas lui que l'on retrouve au théâtre du Cirque dans le *Diable d'argent*, vers 1857 ? H. LYONNET.

—

Antoine de Bourbon, comte de Moret. — Né de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, alors épouse de Cesy dit Chanvallon, que devient-il après la bataille de Castelnaudary ? Date de sa mort et lieu de son inhumation. ROBERT GÉRAL.

—

Mémoires de Lafon. — De 1830, époque de sa retraite, à 1846, date de sa mort, le tragédien Lafon, le rival de *Talma*, écrivit des *Mémoires*, restés inédits, mais dont Ch. Monselet a eu l'occasion de feuilleter le manuscrit.

Sait-on ce que sont devenus ces *Mémoires*, très dignes d'être publiés ?

GEORGES MONVAL.

—

Monita secreta. — Les *Monita secreta* attribués aux jésuites et publiés comme émanant de cette Compagnie, sont-ils réellement, authentiquement, œuvre de la célèbre Compagnie ? A. HAMON.

—

Madame Harel. — M. H. Welschinger, dans son livre sur le duc d'Enghien (page 300), prétend que madame Harel, femme du commandant, qui devait être pour une nuit le gardien du duc d'Enghien, à Vincennes, était la sœur de lait de la victime. « Il semble, écrit cet historien, que Dieu ait voulu accumuler dans ce drame les incidents les plus pathétiques. Cette femme, l'obligée des Condé, ne pourra rien pour le malheureux prince dont elle a partagé la première enfance ». M. H. Welschinger est le premier auteur qui ait parlé de cette émouvante coïncidence. Sur quels documents s'est-il appuyé ? Jacques Harel, capitaine de vétérans, né à Saint-Vast (Manche) le 31 janvier 1757, avait épousé, le 10 Fructidor an VII, Godefride-Julie Decoudé, née le 11 mars 1772. Les deux époux ont déclaré le jour même deux enfants MALES nés l'un le 19 prairial an IV, l'autre le 5 floréal an VI. Comment la famille Decoudé se trouvait-elle au service des princes de Condé ? Y a-t-il un rapport avec la femme du chef de bataillon Harel, nommé commandant d'armes du château de Vincennes le 4 germinal an IX et la ci-

toyenne Harel qui fouilla la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie, lors de son arrivée dans cette prison ? (Voir *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, par M. de Beauchesne, Paris, chez Plon et Nourrit. 1893 — tome II, page 116.)

Si c'était la même et unique personne, sa douleur nous toucherait moins dans la nuit du 20 mars 1804, et nous comprendrions pourquoi elle avait eu la pensée d'envoyer chercher deux bouteilles d'eau-de-vie pour les membres du conseil de guerre qui allaient juger un prince du sang. — (Déposition du sieur Germain, le 18 mars 1816, devant la commission présidée par le conseiller Laporte Lalannes, *Moniteur* du 30 mars 1816). — YVAN d'ASSOF.

—

Prérogatives et droits des officiers d'Académie et de l'Instruction publique. — La récente fournée des palmés, dite du *jour de l'an*, que les méchantes langues prétendent avoir été mise exprès à date rapprochée des élections, m'inspire la pensée suivante. Qui dit *officier*, dit une personne ayant une fonction, un emploi, des prérogatives dans la chose où elle a un *office*. Or, dans le ressort d'une Académie, quels sont les droits de celui qui porte le titre d'*officier d'Académie ?* A-t-il le pouvoir d'assister à des réunions spéciales ; peut-il être appelé à concourir d'une façon quelconque au but scientifique ou littéraire poursuivi par cette Académie ? Même question pour l'officier de l'I. P., dont le ressort est la France entière. Dans des solennités ou assises littéraires, scientifiques, émanant du gouvernement, les titulaires des palmes argentées et dorées ont-ils des places de plein droit, réservées ; ont-ils une préséance ? Si ce n'est qu'un vain hochet, pourquoi le mot *officier*, plutôt que *titulaire* ou *décoré des palmes d'Académie*, qui serait alors plus exact ? OROEL.

—

Forêt de Laigle. — Dans quelle province de la France était située la forêt de l'Aigle ou Laigle ? G. M.

—

Andorre. — Quels sont les meilleurs et plus récents ouvrages historiques, publiés sur ce petit état indépendant ? Noms du président, des viguiers actuels et de l'évêque Urgel, suzerain espagnol du pays Andorran ? CAM.

—

Loys de Poncher. — Le 22 septembre 1522, François I[er] vend aux enfants de défunt Loys de Poncher, seigneur de Maincy, à la faculté de rachat et réméré, les villes, terres et seigneuries de Moret et de Crécy, Bray-Comte-Robert et la Ferté-Aleps, Tourvant et Torcy.

Quels étaient ces enfants, noms, qualités et armoiries s'ils en avaient ? ROBERT GÉRAL.

—

M[me] de Bruno, parente de Lafontaine. — Augustin de Saint-Aubin, graveur, membre de l'Académie de peinture (1736-1807) qui venait de parler longuement de l'édition des *Fables* de Lafontaine, qu'il préparait avec Tilliard, écrivait à son neveu Germain-Augustin, le 4 février 1806 : « M[me] de Bruno est justement cousine de La Fontaine ». La lettre porte cette adresse : « A Monsieur Saint-Aubin, instituteur, rue Neuve, maison de M. Bruno, n° 73, vis à vis la halle, à Grenoble ». Qu'était-ce que cette famille de Bruno sur laquelle mes correspondants dauphinois n'ont jamais pu rien m'apprendre ? V. A.

—

Aglaé de Corday — Cette dame, auteur des *Fleurs Neustriennes*, était-elle de la famille de la fameuse Charlotte ? A S.

—

Lefebvre de Beauvray. — Dans la réponse à une question sur la paternité d'*Angola* qui a paru dans le n° du 28 février dernier, colonne 319, il est question des *Mémoires raisonnés* de Lefèvre de Beauvray, l'« aveugle de Popincourt », dont une analyse a paru dans la *Revue d'histoire littéraire*. L'éditeur de ces *Mémoires raisonnés* (pourquoi raisonnés ?) donne-t-il quelques renseignements biographiques sur l'aveugle qui en est l'auteur ? Je trouve dans mes notes que Claude-Rigobert Lefebvre (avec un *b*) de Beauvray, avocat au Parlement, demeurant rue de Popincourt, fut adjudicataire, le 24 novembre 1781, d'un terrain situé dans la même rue et licité entre les héritiers Moisy (*Insinuations de ventes*, reg. 138, fol. 131. Archives départementales

de la Seine). Ce personnage, selon toutes les apparences, est le même que l'auteur des *Mémoires*. Serait-il possible de savoir où se trouvait exactement le terrain qui lui fut adjugé en 1781, et aussi où se trouvait son domicile, puisque l'acte de vente le signale comme habitant la rue de Popincourt au moment de l'acquisition ? Les *Mémoires* doivent très probablement le dire. ADRIEN MARCEL.

—

Princeteau et Princetot. — Parmi les généraux appelés à juger le maréchal Bazaine, se trouvait le général d'artillerie Princeteau, qui avait été jadis officier d'ordonnance du roi Louis-Philippe. Or, dans le livre curieux du comte d'Hérisson, intitulé : *Autour d'une Révolution*, on lit, page 88, la phrase suivante :. . Elle (madame de Sainte-Croix) dirigeait, sous les auspices de Monsieur (le comte d'Artois), avec l'archevêque de Paris, l'intrigue qui devait placer la modeste du Cayla sur le sopha occupé par madame Princetot ».

La différence de l'orthographe des noms ne signifie rien ; et il est clair qu'entre cette dame, familière de Louis XVIII, et le futur officier d'ordonnance de Louis-Philippe, il a dû y avoir des affinités de parenté Mais à quel degré ? Voilà la question que je voudrais bien voir résolue par un de nos *curieux* chercheurs de l'*Intermédiaire*. JEAN DE MAZILLE.

—

Le fou des canonniers à Douai. — A la suite du géant Gayant et de sa famille composée de sa femme, de Jaco, Fillion et Binbin (Tiot-Tourni) ses enfants, figure le fou des canonniers, lors de la fête communale qui se célèbre à Douai chaque année, au commencement de juillet.

Depuis quelle époque le mannequin qui porte ce nom a-t-il été introduit dans cette procession qui date de 1480 et a donné lieu, lors du retour de la ville à l'obéissance de Louis XIV, aux lettres closes de juin 1771 ?

Ce fou est représenté par un homme suffisamment recouvert de carton pour former la tête et les parties postérieures d'un cheval, les quatre jambes supposées étant cachées par un long manteau qui touche presque la terre.

Ce cheval de bois ou d'osier figurait très anciennement en Ecosse dans les mascarades des jours de fête. On le retrouve dans une scène comique de la pièce des *Women Pleased* (les Femmes contentes) de Beaumont et Fletcher; M. Douce, savant anglais, a donné (*Douce's illustrations*, T. II) de grands détails sur ce cheval factice et ses exercices grotesques. E. M.

—

Les députés à l'assemblée des Etats du Dauphiné, en 1788. — Pourrait-on faire connaître le document où se trouve la liste des députés qui, composant l'assemblée des Etats du Dauphiné, se sont réunis au château de Vizille, le 21 juillet 1788 ?

UN DAUPHINOIS.

—

Intervention, achetée, de la Prusse dans les affaires intérieures de la France. — Je vois, dans le *Journal* de Gouverneur Morris, à la date du 6 mars 1792, qu'au dire de Woronzof, l'ambassadeur de Russie, les émigrés auraient offert le Palatinat avec l'*Alsace*, au roi de Prusse, s'il voulait intervenir dans les affaires intérieures de la France.

Evidemment, ce n'est pas la première fois qu'une telle accusation est portée à l'actif des fils égarés qui combattirent contre la mère-patrie. Mais les émigrés se sont toujours défendu d'avoir encouragé, chez les souverains de Prusse et d'Autriche, l'espoir d'un démembrement de la France.

Alors quel motif ou quelle preuve a pu déterminer un diplomate, tel que l'ambassadeur de Russie Woronzof à faire des confidences de cette nature à Gouverneur Morris ; à moins d'admettre que celui-ci, diplomate, lui aussi, et fort attaché à la monarchie de Louis XVI, n'ait imaginé ces propos ? PAUL EDMOND.

—

Le baptême du roi Louis-Philippe. — Mme de Genlis raconte, dans ses *Mémoires* (t. III, p. 133), que « l'aîné de ses élèves », — le futur roi des Français —, qui n'avait été qu'ondoyé, fut baptisé avec un grand cérémonial, dans la chapelle de Versailles « lorsqu'il eut atteint sa douzième année ». Comme ce prince était né le 6 octobre 1773, le baptême aurait donc eu lieu vers la fin de l'année 1785, où la mort de son grand-

père (18 novembre) lui fit changer son premier titre de duc de Valois contre celui de duc de Chartres, tandis que son père quittait ce dernier nom pour prendre celui de duc d'Orléans.

Eh bien, le « gouverneur » du nouveau baptisé l'a presque rajeuni de trois années, comme le prouve, d'une manière certaine, un livre contemporain de l'événement : l'*Almanach des Muses* pour l'année 1789, dont l'une des « pièces de poésie », signée *Picyre*, contient la dédicace suivante :

Vers
A M. le duc de Chartres
A l'occasion de son baptême, qui lui a été administré à Versailles, le lundi de la Pentecôte, 12 mai 1788.

L'auteur, voulant parler du parrain et de la marraine, dit au jeune Louis-Philippe :

Antoinette et Louis vous guident à l'autel, sans s'apercevoir que ce vers indiquerait plutôt un mariage qu'un baptême.

Et que penser des huit vers que voici ?

La loi qui recula cette cérémonie,
D'une grande leçon porte à mes yeux le sceau.
Que l'on donne au vulgaire un nom dès le [berceau,
Au nombre de ses jours se mesure sa vie ;
Mais un Prince ne vit que par ses nobles faits,
Favorisé du ciel dans la sphère où nous som- [mes,
Il ne compte parmi les hommes,
Que lorsqu'il peut, sur eux, épancher ses bien- [faits.

Evidemment, cette prétendue explication n'explique rien du tout.

On ne saurait non plus admettre celle de l'aventurière *Maria Stella* ; car, si ses *Mémoires* ont fait revivre la fameuse question *Chiappini* (Voir : *Vie publique et privée de Louis-Philippe*, par L. G. Michaud ; *Les d'Orléans*, par Gazeau de Vautibault, etc.), l'*Intermédiaire* en a fait bonne et pleine justice (T. G., 560).

C'est pourquoi je demande quelle fut la raison qui fit retarder le baptême du duc de Chartres jusqu'à l'âge de quatorze ans et sept mois révolus. T. R.

—

Abolition de la peine de mort en Autriche. — Personne n'ignore que Joseph, frère de Marie-Antoinette, devenu empereur d'Autriche à la mort de Marie-Thérèse, remplaça la peine de mort dans ses Etats par une série de pénalités que lui suggérait un humanitarisme, s'inspirant des doctrines de Fra Paolo Sarpi et de Beccaria.

Les condamnés, hommes et femmes, étaient tenus de balayer pendant trois jours les rues de Vienne, avec les habits dont ils étaient revêtus au moment de leur arrestation.

Puis on les rasait et on les enfermait dans une maison de correction avec le costume de la prison.

Combien de temps dura cette innovation ? Fut-elle d'ailleurs pratiquée sérieusement ? PAUL EDMOND.

—

Tristan l'Hermite et son roman de la Coromène. — Dans le curieux avertissement de l'*Imprimeur à qui lit*, placé en tête de l'édition de la comédie du *Parasite* de Tristan l'Hermite, le libraire Augustin Courbé écrit (1654) :

Mes Presses se préparent pour l'impression de son Roman de la Coromène, qui est une autre piece dont le Théatre s'estend sur toute la Mer Orientale, et dont les Personnages sont les plus grands Princes de l'Asie. Ceux qui sont versez dans l'Histoire n'y prendront pas vn médiocre plaisir, et mesmes les personnes qui n'auront fait lecture d'aucun Livre de voyage en ces quartiers, ne laisseront pas à mon avis, de gouster beaucoup de douceur à lire les merueilleuses auentures qui s'y troueront comme peintes de la plume de M. Tristan.

Un de nos érudits confrères pourrait-il nous dire ce qu'est devenu le manuscrit du roman de Tristan, roman qui ne paraît pas avoir jamais été publié ?

L'achevé d'imprimer du *Parasite* est du 10 juin 1654 ; Tristan mourut le 7 septembre 1655, et c'est Quinault, son ami et son élève, qui paraît avoir hérité de tous ses papiers, puisque ce fut lui qui se chargea de faire paraître l'ouvrage posthume intitulé *Osman*, le 1er février 1656.

Si, au contraire, la *Coromène* avait été achetée et payée par Courbé — ce qui est bien possible, étant connue la gêne continuelle dans laquelle vivait Tristan — le manuscrit fut-il cédé par le libraire à son confrère Joly qui acheta tout le fonds romanesque de Courbé en 1658 ou 1659 ? — Joly fut d'ailleurs complètement ruiné quelque temps après et la *Coromène* ne parut jamais. EDMOND-GIRARD.

Possibilité physique de la Résurrection. — De qui est le petit volume intitulé : *Essais sur la Providence et sur la possibilité physique de la Résurrection*, (traduits de l'anglais du Dr B....) publié à la Haye, chez Isaac Vaillant, en 1719 ? Il est rédigé sous forme de lettres : quatorze pour le premier essai, et deux pour le second ; aucune indication d'auteur ne se montre où que ce soit. V.

—

Cambisès. — Dans le poème didactique : *L'Art de prêcher*, par M. l'abbé de Villiers (Voir l'édition de ses poésies sous le titre de *Poésies de D***J****, Paris, Collombel, 1728, in-12, p. 55), on lit ces vers :

Plus exact qu'autrefois, notre siècle condamne
Ce mélange brillant de saint et de profane
Si chéri, si commun au siècle de Coton
Quand par un *Cambisès* commençait un sermon

Il y a bien une variante :

Si chéri, si commun au temps de Duperron

Mais Coton ou Duperron, cela ne m'explique pas le mot *Cambisès*. Quelqu'un pourrait-il le faire ? L. A.

—

Le marquis de Létorière. — A-t-on des documents sur le marquis de Létorière, le héros du roman d'Eugène Sue ? Ce personnage, originaire du Poitou, était issu d'une d'Olbreuse, famille qui existe en Poitou. L. T. TIDER.

—

Livres non datés. — Certains éditeurs, Quantin, Delagrave, etc. ne datent pas leurs publications. Pourquoi ?

J. ST.

—

Cossu. — D'où vient le mot *cossu* ?

Dr B.

—

Portrait de Raisin l'aîné. — Jal, dans son précieux *Dictionnaire critique*, dit, à la page 1035, avoir vu « un très joli portrait de Jacques Raisin », qu'il attribuait à Edelinck

Ce portrait n'existe point dans l'œuvre du célèbre graveur anversois.

Serait-il de l'un de ses frères, et, en dépit des armes qu'il surmonte et qui sont celles que le comédien avait acheté le droit de porter depuis 1696, est-ce bien le portrait authentique de Raisin l'aîné (1653-1702) dont le frère cadet, Jean-Baptiste, bien autrement célèbre (1655-1693), n'a jamais été gravé ?

GEORGES MONVAL.

—

La Réconciliation, dessin de Greuze. — Ce dessin, lavé à l'encre de Chine, est composé de six figures. Il a fait partie de la vente Walferden en 1860, où il portait le n° 76. Peut-on m'indiquer à quelle collection publique ou particulière il appartient aujourd'hui ?

BIBL. MAC.

—

L'anneau de mariage. — L'anneau de mariage porté par le mari a-t-il une signification religieuse ? R.

—

Date de la renommée du vin de Bordeaux. — J'ai lu quelque part que c'est au maréchal de Richelieu que le vin de Bordeaux doit sa réputation.

« On boit, disait-il, sur les bords de la Garonne, un petit vin fluet qui nous tient en parfaite humeur et que nous avons tort de laisser boire à nos laquais. »

Est-il vrai que c'est vers le milieu du XVIIIe siècle que les vins du Bordelais ont commencé à être mis en parallèle avec ceux de la Bourgogne et à leur faire concurrence ? UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Les Clodoches. — En 1865, on parla beaucoup des Clodoches. Dans une revue à grand spectacle du théâtre du Châtelet, le directeur Hostein avait intercalé, à la fin du quinzième tableau de la *Lanterne magique*, une danse ultra-fantaisiste exécutée par Clodoche, Flageolet, la Comète et la Normande; ces deux derniers habillés en femmes. Cette danse fit courir une partie de Paris. On disait alors que ces quatre danseurs n'étaient nullement des danseurs de profession, mais quatre ouvriers qui avaient imaginé ce cancan nouveau genre dans des bals masqués. Ils firent école, puisque le nom de *Clodoche* est resté pour désigner un danseur excentrique. Que sait-on de ces danseurs ? Se sont-ils produits autre part ? Que sont-ils devenus ? H. LYONNET.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

La pauvreté de Lamartine (XLV, 226, 357). — Nous avons placé sous les yeux de M. Emile Ollivier dont on sait le culte qu'il porte à Lamartine, la question posée. Il nous a fait l'honneur d'y répondre par la lettre suivante :

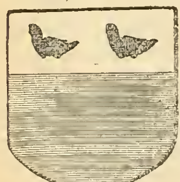
« Lamartine n'a jamais rien demandé à Napoléon III. C'est Napoléon III qui, spontanément ému devant ses grandes difficultés pécuniaires, lui fit offrir de purger ses dettes sur sa cassette particulière. Lamartine refusa ; alors le Corps législatif, sur la proposition de l'Empereur et sur le rapport d'Emile Ollivier, vota en 1867 une pension de 25.000 fr. par an dont le capital devrait être remis à ses héritiers, à sa mort ».

EMILE OLLIVIER.

—

Les armoiries de Victor Hugo (XLV, 329).

HUGO, EN LORRAINE ET EN BARROIS. — Vieille et illustre maison, dont la noblesse était assez franche pour pouvoir entrer à l'abbaye impériale de Remiremont. Charles-Louis, abbé d'Etival, fut évêque de Ptolemoaïde au dix-septième siècle.



La famille Hugo a gardé son blason lorrain ; elle porte : *d'azur, au chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable.*

P. c. c. A. PATAY.

*
* *

La famille Hugo de Lorraine dont le poète prétendait descendre, a été annoblie le 14 avril 1535 et fut confirmée noble en octobre 1537. Elle portait pour armes : *d'azur, à un chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable.*

Nicolas Hugo conseiller du Roy, procureur de la maitrise des eaux et forêts de Saint-Michel fit enregistrer ces armoiries à l'armorial de d'Hozier, Registre Lorraine, page 9, n° 48.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

—

Iconographie de la famille Béjart (XLV, 10, 213, 284). — Je ne connais d'autres armoiries à Armande Béjart que celles de son second mari Guérin d'Estriché : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants de même, et en pointe d'une gerbe d'or, accostée de deux tourterelles d'argent* ; *accolé d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois mollettes d'or, deux en chef et une en pointe.*

M. Th. Courtaux les trouvera dans l'*Armorial général de Paris*, 2° volume, f° 1000, au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.

Sont-ce les armes dont il veut parler?

GEORGES MONVAL.

—

Le budget de nos musées publics (XLV, 227). — M. de Malherbe, archiviste de l'Opéra, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Mon cher confrère,

Il n'est pas tout à fait exact de dire, comme on l'a déjà imprimé, que « le Musée de l'Opéra de Paris n'a que 1500 fr. de budget ».

D'abord, le budget est non pas celui du Musée seul, mais aussi celui de la Bibliothèque et des Archives.

Puis, la somme votée chaque année par les Chambres, et attribuée à ce triple service, est non de 1500 fr. mais de 6000 fr.

Seulement, car il y a un seulement qui demande des explications :

Sur ces 6000 fr. sont payés :

1 sous-bibliothécaire	1200 fr.
1 commis aux écritures	2000 fr.
1 garçon de bureau	1300 fr.
	4500 fr.

Je ne parle pas du traitement de l'archiviste, qui, lui, ne touche rien.

En outre, comme au jour de l'an une gratification de 100 fr. est accordée à deux des employés et que ces deux cents francs sont pris sur les fonds de la bibliothèque (ce qui peut sembler bizarre, mais ce qui est exact), il reste en tout et pour tout 1300 fr. afin de satisfaire aux charges courantes, c'est-à-dire reliures, acquisitions d'ouvrages et gravures, abonnements, etc. Autant dire que nous ne pouvons rien acheter de précieux avec une somme aussi minime.

Connaissant, par expérience, cette situation misérable à laquelle il remédiait en tirant le surplus de sa poche, M. Nuitter a légué à la bibliothèque qu'il avait fondée le tiers de sa

fortune, soit environ 300.000 fr. dont les intérêts fourniront à peu près l'equivalent de ce qu'il dépensait pour elle de son vivant.

Si ces 9000 livres de rente, plus les 1300 fr. mentionnés plus haut, nous sont acquis, c'est-à-dire si quelque député, en quête d'économies, n'a pas l'idée de supprimer les 6000 fr. de l'Etat pour leur substituer les 9000 fr. de M. Nuitter, alors la Bibliothèque, les Archives et le Musée de l'Opéra pourront vivre, sinon richement, du moins honorablement. Mais il faut toujours compter avec le hasard des fantaisies budgétaires ; aussi ne suis-je encore qu'à demi rassuré.

Votre correspondant a raison : le budget de nos musées français est ridicule et honteux, si on le compare à celui des musées d'Angleterre et d'Amérique. Toutefois, ce qu'il y a de bien caractéristique en l'espèce, c'est que l'Etat, si peu large quand il donne, devient fort exigeant quand il reçoit. Dernièrement, un particulier laisse à l'Etat ses collections et l'hôtel qui les renfermait, avec une rente de 12000 fr. pour l'entretien. On a refusé en déclarant qu'on ne pouvait entretenir un musée avec une pareille somme : cependant un tel musée pouvait ne pas être augmenté et garder le simple *statu quo*. Or la bibliothèque de l'Opéra a trouvé le moyen d'accroître ses richesses avec 1300 fr. par an, et l'Etat n'a jamais protesté que ce fût trop peu !

Agréez, cher confrère, l'assurance de mes sentiments amicaux et dévoués.

Ch. Malherbe.

*
* *

La situation des Musées de France est déplorable. Sans parler du Louvre, trop à l'étroit, — 3000 dessins à peine y sont exposés sur 40.000, — du Luxembourg, qui serait indigne de la République du Val d'Andorre ; de Cluny, l'écrin merveilleux, mais insuffisant pour les joyaux admirables qu'il renferme, — qui ne sait que les musées de province sont aussi mal installés que possible ? Il n'est pas besoin de désigner tel ou tel : les neuf dixièmes de ces musées ont reçu l'hospitalité de soupentes dans l'Hôtel-de-Ville, et ces soupentes suintent presque toujours l'humidité qui ronge les toiles et fait pousser la mousse sur les marbres !

Comment en serait-il autrement ? Les musées de France n'ont que *rarement* un budget supérieur à *mille francs* !

Pour ce qui est du Louvre, je ne saurais mieux faire qu'en vous communiquant la lettre que je viens de recevoir de M. H. Marcel, conseiller d'Etat, naguère encore membre du Conseil Supérieur des Beaux-Arts, et certainement l'un des rares hommes qui s'intéressent à l'Administration française des Beaux-Arts, car si tout le monde aujourd'hui peut — plus ou moins — discuter des œuvres d'art, il en est fort peu qui aient étudié de près l'administration même.

Voici cette lettre que M. H. Marcel m'écrit à propos d'un livre sur le *Droit d'entrée dans les Musées* : (1)

Monsieur,

Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre livre sur le droit d'entrée dans les musées. J'y ai trouvé des renseignements fort utiles. Aucune raison de principe ne s'oppose selon moi à l'innovation que vous appuyez. Mais elle ne me paraît pas offrir un bien vif intérêt au point de vue pratique. Nous voyons, en effet, que les musées payants de l'étranger, qui sont la minorité, Berlin, Vienne, le Prado, l'Ermitage, la Pinacothèque, Bruxelles, Amsterdam et la Haye étant gratuits, ne donnent en général qu'un produit modique. 40.000 fr., pour la National Galery, dont il s'agirait de copier plus ou moins le règlement. Supposons chez nous trois jours payants, au lieu de deux, un franc d'entrée au lieu de six francs, ce sera peut-être pour le Louvre une recette de soixante mille francs, car il faut tenir compte des cartes délivrées gratuitement dans la supputation du produit probable. Croyez-vous que cette ressource nouvelle imprimerait a ses acquisitions une activité sérieuse ? La pénurie de recrutement de nos Musées me semble imputable à des causes tout autres que l'insuffisance de leur budget. Il suffit de constater les splendides accroissements de la Galerie de Bruxelles, bien moins dotée que le Louvre, pour s'en convaincre.

Le vice est dans une mauvaise organisation du service des achats et la création de la caisse des Musees, loin de corriger le mal, l'a considérablement aggravé. C'est un fait qui défie toute contestation : les deux grands départements : peinture et sculpture ne s'alimentent plus depuis qu'on leur a attribué les ressources qu'ils réclamaient. Dans le cours de 1901, il a été acheté deux tableaux, pour moins de trente-cinq mille francs. Soit timidité chez les conservateurs. trop souvent rebutés dans leurs suggestions, soit excès de lenteur et absence de secret dans les opérations de la commission de la caisse des Musées, les plus précieuses occasions ont été manquées dans ces derniers temps. Nul

(1) Par M. Henry Lapauze, livre d'une documentation précise, et dont la critique a abondamment parlé ces jours-ci. (Société française d'imprimerie, Paris).

n'ignore comment nous a échappé le Jean Foucquet actuellement à Berlin, ni dans quelles circonstances Bruxelles s'est enrichi, à notre défaut, du triptyque d'Oultremont. Le fonctionnement du service laisse donc grandement à désirer ; si le temps me manque pour m'étendre sur cette fameuse situation, un mot suffit à en résumer les enseignements. Cinq années d'expérience ont fait, une fois de plus, la preuve que les corps délibérants, utiles pour le contrôle, sont totalement impropres à l'action directe. Le remède serait dans la restitution du droit de décision — sous une tutelle financière, consistant à départager leurs prétentions et à les maintenir ensuite dans la limite de leurs crédits respectifs — aux agents responsables, seuls informés de besoins, seuls instruits des occasions, seuls aptes à traiter sur l'heure et en silence. Ce sera un grand pas de fait, quand ce personnel convenablement remanié et rajeuni, aura été remis en possession de ses attributions naturelles. Peut-être alors le rôle historique, la fonction éducatrice des musées seront-ils compris d'une façon moins étroite, et ne s'obstinera-t-on plus à en thésauriser les ressources en vue d'introuvables chefs-d'œuvre, pour finir, comme le héron de la fable, par se contenter de rogatons.

Faites de ma lettre tel emploi que vous jugerez utile et recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Henry Marcel.

« Remanier et rajeunir » les cadres des Conservateurs du Musée du Louvre ! M. Marcel n'y va pas de main-morte : il transforme notre cher Musée d'un seul coup Agissez de même pour la province, et augmentez le budget des Musées : voilà la France pourvue des Musées auxquels elle a le droit de prétendre. Hélas ! ce n'est pas demain que nous verrons cela. Henry Lapauze.

*
* *

La question soulevée est intéressante, la réponse devrait venir de M. Roger-Marx. Sera-t-elle satisfaisante ? J'en doute. L'inventaire des richesses d'art de la France n'existe pas, non plus que cet état-civil des œuvres, demandé jadis par M. Veyrat, le distingué chef des Beaux-Arts à l'Hôtel de Ville. L'Etat achète, place ici ou là, déplace et replace, reçoit des legs, fait des échanges, avec des municipalités, avec des fabriques d'églises, envoie dans les bâtiments officiels, décore les ministères, les palais ; il y a des tableaux dont on ne peut retrouver trace, des statues dont on ne peut suivre les voyages invraisemblables.

Comme à la Bibliothèque nationale, il devrait y avoir, rue de Valois, un catalogue général de tous les Musées, si lointains fussent-ils, chaque œuvre d'art ayant sa fiche spéciale tenue soigneusement à jour ; ce serait une sécurité pour les artistes, un document précieux pour les amateurs et les écrivains, un livre d'or pour notre pays.

Maurice Guillemot.

—

Raparlier (XLIV, XLV, 61, 287). — Je n'ai plus l'ex libris Raparlier, il est peut-être dans la collection de la Bibliothèque nationale. S'il ne s'y trouve pas, j'en demanderai le calque à mon complaisant client qui déjà m'a donné la description des armoiries.

Je crois avoir eu autrefois quelques papiers du nom de Raparlier.

Je connaissais, comme beaucoup de monde, de réputation, le relieur Raparlier, vers 1880. Je n'en sais pas davantage. T.

*
* *

Je serais heureux de contribuer peut-être à rendre « heureux » notre honorable collaborateur M. A. Leclercq, en lui apprenant qu'il me souvient avoir eu à traiter, il y a quelque quarante ans au plus, étant médecin de feu le duc Prosper d'Arenberg, à Bruxelles, une jeune orpheline du nom de Raparlier, qui était attachée au service de la duchesse en qualité de lingère.

C'était une belle et gracieuse fille, brune, aux yeux noirs, présentant, ainsi qu'il s'en rencontre de nombreux exemples en Belgique, le type espagnol très caractérisé, avec une sorte de morbidesse étrange, qui frappait.

Je n'avais alors aucun motif de m'enquérir de son origine et je la perdis de vue sans jamais avoir su ce qu'elle était devenue ; mais peut-être cette note fournira-t-elle un indice utile aux chercheurs qui auraient le temps de rassembler des renseignements plus complets sur les « Raparlier ». Dr. v. d. C.

—

Est, est, est, (XL). — S'ensuit la légende explicative de cet adage sibyllin : Un évêque (c'est mieux qu'un simple chanoine !) Jean Fugger, voyageait en Italie. Comme il aimait le jus divin, il se faisait précéder sur la route par un do-

mestique ayant mission de goûter le vin dans toutes les hôtelleries devant lesquelles il passerait, signalant le meilleur par le mot *Est* — abréviation de *est bonus*, — tracé à la craie sur la porte du débit. Arrivé à Montefiascone, le muscat exquis du terroir parut au fourrier épiscopal tellement supérieur à tout ce qu'il avait dégusté jusque là que, dans son enthousiasme, il écrivit trois fois le mot *Est*. L'évêque s'arrêta ; but tant et tant qu'il rendit l'âme. Le fidèle serviteur enseve-lit la dépouille mortelle de son bon maitre, la déposa dans l'église de Saint-Flavien, et sur la tombe grava ces mots :

EST. EST. EST
PROPTER NIMIUM EST
JOANNES DE FUGGER
DOMINUS MEUS
MORTUUS EST

Depuis lors, ce vin délicieusement homicide ne fut plus connu que sous la désignation d'*Est*. Telle est la version la plus répandue ; mais il en est d'autres encore. La plus ancienne, qui ne désigne ni la personne ni le lieu, a été recueillie par Schrader, *Monum. Italiæ*, pag. 100. Dans le *Commentario storico-critico della città e cattedrale di Montefiascone* (M. F. 1841), De Angelis assure que le prélat, victime du triple *Est*, se nommait Deuc ; L. Pieri Buti, en sa *Storia della città di Montefiascone* (M. F. 1870) donne des renseignements différents : Pour lui le héros de la légende fut un baron allemand, entré en Italie à la suite de l'empereur Henri V, au commencement de l'an 1111, y décédé en 1113. En passant de vie à trépas, ce tudesque laissa à la ville son héritage, pour ses biens être employés en œuvres pies, avec obligation, toutefois, de répandre tous les ans, sur la tombe du donateur, le contenu d'une barrique de l'excellent vin qui l'avait mis en bière (pardon !).

Ce qui précède est librement traduit de *Chi l'ha detto* ? §. 1750. Si j'en crois Giuseppe Fumagalli, aimable auteur qui sait rendre séduisante l'érudition la plus aride, H. Lyonnet consultera avec fruit, au sujet de *Est*, le *Giornale di erudizione*, livraison du 15 janvier 1886 ; l'opuscule de Maineri, *Est ! Est ! Est ! o il Vescovo beone* (Roma, 1888) : ainsi que l'*Archivio per lo studio delle tradiz. popol.*, vol. VIII, 1889, pag. 299-300. A. S

—

Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte (XLV, 274). — Les pièces de monnaie « Napoléon Empereur. République Française » ont été frappées pendant un temps relativement assez long — je ne puis dire combien d'années, mais un confrère sera sans doute mieux renseigné — je puis indiquer seulement à M. Nauroy que j'ai trois pièces dans le genre de la sienne :

(A) Une d'or, tête non laurée regardant à droite « Napoléon Empereur » — « République Française », 40 francs (1 coq) an 13. A.

(B) Une d'argent « Napoléon Empereur » (tête laurée tournée à gauche, cou allongé par la naissance du dos et le haut de la poitrine ; — « République Française », 1 franc (1 gerbe) 1808. BB.

(C) Une d'argent « Napoléon Empereur » (tête non laurée tournée à gauche, cou allongé comme la précédente) « République Française » 5 francs (une vache) an 13. M.

Cette frappe a donc été en usage pendant quatre ans au moins.

A-t-elle commencé avant 1804 et duré après 1808 ? — Mes pièces sont-elles rares ? — J'ai ouï dire que celles marquées d'une vache étaient recherchées, est-ce vrai ? (Je dois ajouter, pour laisser plus de liberté aux réponses, que je n'ai pas l'intention de vendre mes pièces).

XVI B.

* * *

Les pièces de 5 francs portant d'un côté : *Napoléon empereur*, et de l'autre : *République française*, ne sont pas très rares. Au moment de la proclamation de l'Empire, on fit le portrait de Napoléon pour la frappe, et on se servit encore de l'ancien coin pour le revers, pendant quelque temps. X.

* * *

Jusqu'à l'année 1808, inclusivement, les monnaies ont porté à l'avers les mots « Napoléon empereur », et au revers les mots « République française ». On peut le constater sur les pièces de 5 francs, lesquelles sont encore en circulation légale. Les monnaies divisionnaires de la même époque, ayant été démonétisées, sont naturellement beaucoup plus rares, mais elles portaient les mêmes inscriptions. Elles se trouvent, en particulier,

sur une pièce de 50 centimes au millésime de 1808, qui est en ma possession.

V. A. T.

***

M. Nauroy, en recourant à la Table générale, pourra se convaincre qu'il a été parlé, d'ancienne date et abondamment dans l'*Intermédiaire*, des pièces portant, en exergue : « République Française. Napoléon empereur ».

C'est le cas de toutes les pièces françaises frappées dans un espace de près de cinq ans. Si les pièces d'un franc de cette période sont devenues assez rares, étant depuis longtemps démonétisées, celles de cinq francs en argent et de vingt francs en or se rencontrent encore de temps à autre dans la circulation. L'inscription était d'ailleurs une application directe du premier paragraphe de l'article 1er du Sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII : « Le Gouvernement de la République est confié à un empereur. » Ce n'est que graduellement que furent effacés les vestiges de la forme républicaine. Ce fut à partir du 1er janvier 1806 que les décrets et actes officiels cessèrent d'être datés de l'ère républicaine et portèrent la date du calendrier grégorien. Pour les monnaies, le changement fut opéré par un décret impérial du 22 octobre 1808, ainsi conçu : « Les monnaies qui seront fabriquées à compter du 1er janvier 1809 porteront pour légende, sur le revers de la pièce, les mots *Empire français* au lieu de ceux *République française*. » G. I.

—

Un insigne en cuivre (XLV, 274). — Larousse raconte qu'en 1416, il fut fondé, en Lorraine et Barrois, un *ordre de Saint-Hubert* ayant pour insigne une croix à quatre branches, émaillée de blanc et bordée d'or, que l'on portait à la boutonnière au moyen d'un ruban vert, ayant deux raies rouges de chaque côté. Cette croix ne ressemble en rien à l'insigne dont parle M. B. P.

Ce doit être un *insigne de confrérie de Saint-Hubert*.

Non loin de Remiremont (40 kilomètres) se trouvait l'abbaye d'Autrey (canton de Rambervillers, Vosges) fondée, au XIIe siècle, par Etienne de Bar, évêque de Metz. Ce monastère possédait une *phalange d'un doigt de saint Hubert*. D'Alsace, Lorraine, Suisse, on accourait à Autrey pour se guérir ou se préserver de la rage. L'*Abbaye de Saint-Hubert d'Ardennes* contesta l'authenticité de la relique d'Autrey ; il y eut procès qui dura trente années. Bref, un légat envoyé par le pape régla le conflit, et l'authenticité de « l'article du corps de saint Hubert » fut reconnue. Mais, fait à signaler, cette *phalange* d'un doigt du saint est la *seule relique qui reste de lui* ! Il n'existe plus, depuis des siècles, de reliques de saint Hubert dans la célèbre abbaye qui porte son nom.

On raconte qu'en 1568, les huguenots détruisirent le monastère de Saint-Hubert d'Ardennes. On avait eu le temps de cacher les précieux restes du saint, mais on les cacha si bien, que jamais on ne put les retrouver. Depuis trois siècles, on les cherche. On organisa un *appel à la prière* pour les retrouver, et le pape Pie IX accorda la bénédiction apostolique à toute personne priant pour découvrir cette cachette « qui est le secret de Dieu ». C'est pour cela qu'à Saint-Hubert d'Ardennes, *c'est par l'étole du saint* que l'on guérit la rage, tandis qu'à Autrey *c'était par la relique* elle-même.

On allait à Autrey, non seulement pour se guérir de la rage, mais aussi pour s'en préserver. *Des confréries* dans ce but furent organisées, et moyennant une redevance annuelle, on se plaçait — sa vie durant — *sous la sauvegarde de saint Hubert*. On y plaçait aussi les animaux, mais le propriétaire de ceux-ci devait appartenir à la *confrérie*.

Dans chaque groupe de population, la confrérie avait un délégué détenant : *les clefs* ou *cornets bénits de saint Hubert* pour marquer les bêtes placées ainsi sous la protection du saint.

Naturellement, le jour de la fête du saint, les confréries se rendaient processionnellement à Autrey, elles avaient, pour se distinguer, des bannières, des *insignes*...

Ne serait-ce pas un de *ces insignes* dont parle M. B. P ?

A. Fournier.

—

Ponthieu (XLV, 222). — Les renseignements suivants sont tirés d'un opuscule sans date, mais que je sais imprimé aux environs de 1825, intitulé : *Notice sur*

la Maison de Boubers-Abbeville-Tunc (*Ponthieu*).

Armes des anciens sires de Ponthieu · *d'or, à trois bandes de gueules.*

On y lit que la maison de *Boubers-Abbeville-Tunc* est l'une des branches cadettes des comtes de Ponthieu (anciens) issus de Walbert, chef du pays depuis nommé Ponthieu, et dont le nom est devenu par altérations dans l'idiôme *Boëberck, Bouberch* puis *Boubers*.

Cette brochure donne les plus curieux détails sur l'origine de cette famille, mêlée à tous les événements importants d'Abbeville et du Cambrésis. Elle se termine par un tableau que voici en partie, car il répond à la question posée :

RAGNACAIRE ROI DE CAMBRAI

Walberck, échappé au massacre ordonné par Clovis.

Ansbert	Walbert (*Hist. du Cambrésis p. 338*)
Arnould	
Angesise	Walbert comte d'Arques
Pépin d'Héristal	Walbert comte de Loon
Charles Martel	Walbert comte de Ponthieu.

Childebrand	Pépin le Bref	Berthe épouse Pépin le Bref
Nébelon		
Théodebert	Charlemagne	Berthe épouse Angilberte, comte de Ponthieu
Robert-le Fort		
Eudes	Hugues etc.	
Hugues le Grand		
Hugues Capet		
Giselle épouse Hugues II, comte de Ponthieu	Hugues épouse Giselle fille d'Hugues Capet. leur huitième descendant mâle Guillaume comte de Ponthieu épouse Ide, dame de Bouberch Abbeville.	

Leur septième descendant, Jean II Rorgon, connu sous le nom de Ringois d'Abbeville, époux Mahaut vicomtesse de Bernâtre. Leur fils Pierre est l'aïeul paternel des Boubers-Abbeville-Tunc représentés naguère par la vicomtesse du Maisniel de Saveuse.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Il y a une famille de Ponthieu, en Picardie, dont on peut trouver une généalogie dans la collection de Picardie, à la Bibliothèque nationale, manuscrit n° 131.

Il y a aussi une famille de Ponthieu dont la généalogie a éte imprimée à Bruxelles en 1843 ; cette généalogie a été faite par un M. Schaves

En Saintonge, on trouve une famille de Ponthieu, seigneurs du Breuil et de Pluvinaud, dont la généalogie se trouve au n° 32610 des manuscrits français p. 233, dans Borel d'Hauterive, année 1865, et dans le manuscrit 306 de la collection des volumes reliés.

Comte DE LAVERGNE.

—

Descendance de Mme de Sévigné (XLV, 275). — Il n'est pas rare de rencontrer dans le monde, des personnes qui se font gloire de descendre directement de la noble marquise.

Il en est une que je suis autorisé à désigner ici, à qui M. Leslie pourrait utilement s'adresser : Madame Forgue, femme de l'éminent professeur à la Faculté de médecine de Montpellier et fille de M. Dujardin-Baumetz, médecin inspecteur de l'armée.

Je suis assuré que l'intermédiairiste curieux trouverait à cette source une indication qu'il ne soupçonne pas JAPHET.

*
* *

Mme de Simiane a eu pour gendre un M. de Castellane. A-t-il eu des descendants ?

*
* *

La postérité de Mme de Sévigné est en effet nombreuse; j'ai essayé d'en débrouiller les écheveaux dans le *Curieux*, II. 151. Puis est venu le marquis de Saporta qui a traité le même sujet dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1887 et dans un volume, publié chez Perrin, intitulé : *La famille de Mme de Sévigné.* Peu de temps avant sa mort, le marquis de Saporta a cru devoir me faire des excuses de ne m'avoir pas cité, quoique m'ayant utilisé ; il le ferait, disait-il, dans une seconde édition, qu'il n'a pas eu le loisir de publier. NAUROY.

—

Gouy d'Arsy (Louis-Marthe, comte de) (XLV, 166, 294). — Louis-Marthe de Gouy, marquis d'Arsy, né en 1753, mort sur l'échafaud en 1794, colonel des dragons de la reine, grand bailli d'épée de Melun, député de Saint-Domingue aux Etats généraux, maréchal des camps et armées du roi, marié en 1780, à Anne-Amable Hue de Bayeux, dont deux fils qui suivent :

I. Ange-*Emmanuel*-Marie-Yves-François-de-Sales, marquis de Gouy d'Arsy, né en 1782, mort en 1861, maréchal des logis des mousquetaires noirs de la garde du roi en 1814, marié en 1806, à Amélie-Marie-Gabrielle de Vassan, dont une fille mariée au comte de Valperga-Santüs de Cuorgné, et un fils qui suit :

Athanase-Camille-Emmanuel *Théodoric* marquis de Gouy d'Arsy, mort en 1897, marié en 1839, à Charlotte-Ambroisine-Eugénie Hébert de Beauvoir, dont une fille Valentine, née en 1842, et un fils qui suit :

Marie-François-Régis-Théodoric-Antoine, comte de Gouy d'Arsy, né en 1840, marié en 1866 à Wilhelmine-Stéphanie-Marie-Rosalie-Jeanne-Jacobine-Minna de Lowenthal, sœur de la duchesse Decazes ; devenue veuve, elle épousa, en 1881, le marquis de Beauvoir. De son premier mariage sont nés deux fils : 1° Emmanuel, décédé en 1899 ; 2° Jean.

II. Marie-Yves-*Athanase*-François, comte de Gouy d'Arsy, deuxième fils, du marquis Louis-Marthe, né en 1785, épousa, en 1815, Henriette-Félicité-Emma Baude de la Vieuville, dont :

Marie-Amable-Alfred, comte de Gouy d'Arsy, né en 1816, décédé en 1890, (député en 1852) épousa en 1843, Françoise-Pauline le Couteulx de Canteleu, dont trois fils et deux filles : Alfred, Emmanuel, Eugène, Emma et Mathilde.

Armes : *Ecartelé : aux* 1 *et* 4, *d'argent, à l'aigle éployée de sable, armée, lampassée et couronnée de gueules* ; *aux* 2 *et* 3, *de gueules, à la bande d'or.*

Supports : *Un lion rampant à dextre, un lion passant à sénestre.*

Marie-Amable-Alfred, comte de Gouy d'Arsy, de son mariage avec Françoise-Pauline le Couteulx de Canteleu, eut cinq enfants :

1°. Marie-Daniel-Barthélemy-*Alfred*, comte de Gouy d'Arsy, né le 22 octobre 1843, décédé le 31 octobre 1890, épousa Stéphanie-Marie Abeille ; étant décédé sans laisser, je crois, de postérité, sa veuve se remaria au comte de la Redorte.

2° Marie-Mathilde-Augustine-*Emma*, née en 1845, décédée en 1853.

3° Marie-Yves-François-*Emmanuel*, né en 1847, décédé en 1853 ;

4° Marie-Laure Camille-Mathilde, née en 1851 ;

5° Louis-Marie-*Eugène*-Napoléon, né le 12 février 1851, décédé le 10 mai 1890 ; marié à une américaine dont j'ignore le nom ; il laissa un fils, François, né en 1883. A. B.

***

Les armoiries de cette famille, venue de l'Artois dans le Beauvoisis, étaient *écareelés, au 1 et au 4, d'argent, à l'aigle éployée de sable, lampassée et couronnée de gueules, à la bande d'or.* Supports : *Un lion rampant à dextre et un lion passant à sénestre.* Au sommet, une couronne de marquis.

Le comte de Gouy d'Arsy, nommé député de Saint-Domingue aux Etats-généraux de 1789, était alors grand-bailli d'épée de Melun et Moret, maire de Moret, commandant la garde nationale de Fontainebleau. Il présida l'assemblée de la noblesse du bailliage de Melun.

Son portrait a été gravé deux fois à cette époque : 1° dans la collection Levachez, in-4°, d'après un dessin de Delaplace ; 2°, dans la suite de Déjabin, in-8°, par Voyez le jeune, d'après un dessin de Moreau.

Au bas de ce dernier portrait figurent les armoiries.

Quant à la descendance du député de Saint-Domingue décapité en 1794, elle existe certainement encore, mais je n'ai pas de renseignements. T. L.

—

Familles Horngacher et Pinsart (XLV, 110, 296). — Je remercie M. R. de sa bienveillante indication, mais c'est aussi bien pour l'instruction de M. Maurice Horngacher que pour la mienne que j'ai posé la question. M. M. H croit que son aïeul, Jean-Philippe-Louis H. ne s'est marié qu'une fois, c'est-à-dire vers 1810, avec Françoise-Adélaïde-Caroline Morier Lafontaine, alors que se trouvent à Tournai-sur-Escaut, les actes suivants :

Le 14 mars 1792, a été baptisé à Saint-Quentin de Tournai, *Charles-Philippe-Victor*, né le 11 du courant, vers 4 heures de l'après-midi, en légitime mariage de Jean-Philippe DE CHATEAUVIEUX, natif de la paroisse de Saint-Quentin à Fribourg, et de Françoise *Pinsart*, native de Rhétel en Champagne, domiciliés en cette ville. Parrain : Alexandre, comte de Robersart. Marraine : Domitile Delbauve, native de la paroisse Saint-Jacques à

Valenciennes (signé) : Chevalier de Château, Vieux ; Comte de Robersart ; Domitile Delbauve ; De Chaux, prêtre. »

(Archives de l'Etat-civil de Tournai, Registre 308, page 248).

Le 18 août 1793, Je, soussigné, ai baptisé Jeanne-Sophie-Joseph *Chevali de Horngacher de château Vieux* (1), née en légitime mariage de Jean-Philippe Chevali. de Horngacher de Château Vieux, né à Genèvre, et de Marie-Françoise Pinsart, native de Rételle. Parrain : Jacques Joseph Dequennes, natif de Saint-Quentin. Marraine : Jeanne-Marguerite-Sophie Guielmenot, native de Nanci. Le parrain et la marraine ont déclaré ne savoir écrire et ont posé leurs marques. Le père absent. (signé) : J. F. M. Cuvillier, prêtre, par commission.

(Archives de l'état-civil de Tournai, paroisse de Sainte-Marguerite, Registre 148, page 140).

Jean-Philippe-Louis Horngacher, dit le chevalier de Châteauvieux (2) était officier au régiment suisse de Châteauvieux qui se révolta à Nancy contre ses chefs, et fut fêté à Paris, sur une motion de Collot d'Herbois. Sa fille Jeanne-Sophie-Joseph, mourut à Rumes-lez-Tournai le 24 août 1822, après y avoir épousé, le 12 août 1818, Pierre-Joseph Allard, propriétaire-cultivateur. Elle ne laissa qu'un enfant Marie-Anne Allard, née à Rumes le 11 juillet 1819, y décédée le 1er janvier 1852. Celle-ci fut la mère de feu ma femme et de Mme Jean-Baptiste Duplat, laquelle est mère de cinq enfants, nés à Taintegnies (Hainaut) où elle réside.

Le comte P. A. du Chastel.

—

Colin de Contrisson (XLV, 275). — D'après l'*Almanach royal* de 1778, l'évêque des Thermopyles (est-ce Colin de Contrisson ?) était abbé de Stulzbronn, au diocèse de Metz, et il jouissait, depuis 1740, de cette abbaye, qui rapportait 800 fr. T. L.

---

(1) Dans ce nom, le titre de *chevaler* que prenait le père est devenu *chevali*. par l'ignorance du prêtre baptisant.

(2) M. J. B. G. Galiffe, le dit mort en 181 (*Notice gén. sur les familles genevoises* t. IV p. 339) et M. M. Horngacher, le dit décédé vers 1820. Ni l'un ni l'autre ne donnent la date du mariage *Horngacher Morr*, ni la commune où il fut contracté.

Famille de Brandenstein (XLV, 277). — Caroline, baronne von Brandenstein, était née von Bassewitz, de la branche de Hohen-Lükow ; elle épousa Auguste-Georges von Brandenstein de la branche de Raniswölfsdorf, originaire du comté de Hanau-Münzenberg, laquelle est venue s'établir dans le duché de Meklembourg, au XVIIIe siècle. Auguste-Georges von Brandenstein fit l'acquisition des seigneuries de Ganzow et de Frauenmark dans le Meklembourg, hérita du majorat de Niendorf, fut inscrit, le 7 mai 1800, dans la noblesse de Meklembourg et obtint du grand duc Frédéric-François Ier la confirmation du titre de baron.

D'abord conseiller de la Régence, il fut, depuis, ministre et président du Conseil privé Il est mort en 1836, laissant de sa femme, née Caroline von Bassewitz, trois filles et quatre fils, dont l'aîné, le baron Joachim von Brandenstein, était né en 1790, ce qui nous fait croire que la question posée se rapporte à cette Caroline von Brandenstein, née von Bassewitz, d'autant que dans la généalogie de la maison de Brandenstein, qui se trouve dans Kneschke : *Adelslexicon*. t. II, p. 14-16, nous ne rencontrons pas d'autre Caroline von Brandenstein à l'époque de l'émigration.

L'ouvrage généalogique de Kneschke, aussi bien que la *Bibliographie générale allemande* ne nous donnent aucun détail sur cette dame. Duc Job.

***

On trouvera une généalogie imprimée de cette famille dans le grand ouvrage allemand : *Généalogies Wurtembergeoises* par Becke Kluchzner, in-folio.

Cte de Lavergne.

—

Bourbon-Condé — Caron de Rencurelle — Daneskjold-Lôwendahl (XLIV). — Voici quelques additions et rectifications aux réponses précédentes :

La mère du maréchal de Lowendahl s'appelait : Dorothée von Brockdorff, et non Brockaof, comme on l'a imprimé, elle est morte en 1706.

Barbe-Madeleine-Elisabeth de Szembek, maréchale de Lowendahl, n'a jamais été *repudiée* par son mari Branicki, comme le prétend Dussieux ; la répudiation n'a jamais existé ni dans les lois de la République de Pologne, ni dans les lois et la

pratique de l'Eglise catholique ; elle a été « divorcée ». ce qui est bien autre chose. Jern-Clément Gryf Branicki, comte de Ruszcza et Branica Grand Hetman de la couronne, Castellan de Cracovie, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'or, était le dernier de sa race ; étant déjà veuf de Catherine-Barbe, princesse Radziwill, morte le 15 décembre 1730, sans laisser d'enfants, il épousa Barbe-Madeleine, comtesse de Szembek, dont également il n'eut pas de postérité ; et voulant à tout prix avoir un héritier, il s'est divorcé d'avec elle et épousa en dernières noces Elisabeth Poniatowska, sœur du Roi. Il est mort sans laisser d'héritier ; son nom s'est éteint avec lui et son immense fortune passa aux collatéraux. Ses deux dernières femmes se sont remariées et ont laissé postérité.

Le maréchal de Lowendahl, n'a jamais été feld-maréchal Saxon, croyons-nous, car s'il l'avait été, il n'aurait pas pu entrer à l'armée française avec le rang de lieutenant-général, c'est-à-dire, avec un rang inférieur à celui qu'il aurait possédé à l'armée saxo-polonaise. Son rang de maréchal de France fut enregistré à la connétablie, le 15 janvier 1748.

Ce nom de Lowendahl est un nom danois et il ne change pas son orthographe danoise en Lowenthal dans la langue allemande. Il existe en Allemagne une très grande quantité de familles, portant le nom de Lowenthal qui n'ont absolument rien de commun avec les Lowendahl ; pour la plupart, ces familles Lowenthal sont d'origine sémite.

Duc Job.

—

Daiguy ou d'Aiguy : Armoiries (XLIII ; XLIV). — Je regrette de n'avoir pu répondre plus tôt à mon honorable confrère F. au sujet de cette famille et je regrette encore plus de ne pouvoir davantage lui donner, au moins à présent, des renseignements plus précis.

Néanmoins, d'après les notes manuscrites que je possède, puisées un peu partout, notes que je retrouve en partie confirmées dans le *Dictionnaire Historique et Héraldique de la noblesse française*, voici les membres de cette famille que je puis citer :

Messire Jehan d'Aiguy, qui figure parmi les hommes de la montre de l'Epinasse, en Languedoc, passée en 1387 sous Charles VI.

Charles d'Aiguy, capitaine de compagnie sous Henri III (1560).

Gilbert-Pierre d'Aiguy, capitaine sous Louis XIII et conseiller du roi en sa cour des Monnaies.

Anthoine d'Aiguy (1648-1740), lieutenant au régiment de Champagne.

Jean d'Aiguy, marquis de Crambes, gendarme du roi sous Louis XV (maison rouge) 1726-1812.

Jean-Baptiste, comte d'Aiguy, ancien gendarme du roi (1765-1798).

Bertrand d'Aiguy, marquis de Crambes (1801-1864), lieutenant-colonel d'état-major, chevalier de la Légion-d'honneur.

Raymond, comte d'Aiguy (1804-1874), conseiller à la cour d'appel de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, qui épousa en 1841 Sybilla Conradi d'origine suédoise, morte le 19 avril 1895, laissant un fils, le colonel comte d'Aiguy.

Caro-Joseph-Georges, comte d'Aiguy, colonel au 115e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, épousa, le 5 février 1874, Lucy-Marguerite-Adelaïde Guillaud de Lurieu, dont trois fils,

Armes : *d'argent, au faucon de sable essorant, emportant un oiseau de même, et fixant un soleil d'azur, mouvant de l'angle dextre de l'écu : au chef de gueules, chargé de sept étoiles d'or, posées 4 et 3.*

Les réponses de mes distingués collègues Th. Courtaux, R. des E. et Villeroy, viennent bien compléter la notice ci-dessus, (*Intermédiaire des chercheurs et curieux*), *7 avril 1901, p. 599*).

Les alliances directes de cette famille sont de la meilleure noblesse : De Gayrard, de Brie, de Larrouy, de La Fond, de Ravaille, de Salesse, de Rieupeyrou, Conradi, von Steuernagel, de Caucelle, etc.

Voilà tout ce que je possède et que je suis heureux de transmettre à mon honorable confrère F. Jusqu'à preuve du contraire, cela ne peut que confirmer la noblesse des d'Aiguy.

P. Albert Dubourg

(1) La comtesse d'Aiguy, femme de feu le colonel comte d'Aiguy, a épousé en seconde noces le baron Pierlot, chevalier de la Légion d'honneur, ministre plénipotentiaire, elle habite actuellement Paris, 22 rue Cassette.

La famille de la Baume de Montrevel (XLIV; XLV, 64, 123, 178). — Je remercie ceux qui ont, avec tant d'amabilité, simplifié mes recherches. Je tiens tous mes renseignements sur cette famille de mademoiselle de la Baume, 14 rue Marceau, et si monsieur XVI B habite Montpellier, je pourrai très facilement obtenir de mesdemoiselles de Labaume qu'elles lui communiquent la lettre originale où nous avons trouvé ce cachet qui n'a point laissé de traces dans les ouvrages consultés par mesdemoiselles de Labaume, les intermédiairistes et moi.

M. Roos.

—

Hennequin, Sanguin, Mezard, Gadolle, Paget, Durochat, Vien (XLV, 224, 352). — Pierre-Marie-Hippolyte Sanguin, marquis de Livry, capitaine de dragons, chevalier de la Légion d'honneur, décoré par Napoléon 1er, fit toutes les campagnes de l'Empire et fut laissé pour mort sur le champ de bataille de Leipzig.

Prisonnier de guerre en Hongrie pendant deux ans, il était aide de camp du général Packot qui lui laissa en mourant un diamant de 40 000 francs. Sous la Restauration, il fut aide de camp du général de division comte de Polignac, son oncle, et mourut *sans alliance* en 1847.

Il eut pour frère Charles-Antoine-Hippolyte, mort à Enghien en 1867, poète et auteur dramatique, qui avait épousé mademoiselle Oudot de Dainville, dont une fille unique devenue vicomtesse de Veye.

Ces détails se trouvent dans Poplimont, la *France Héraldique.*

Cte de Lavergne

—

Le général Verdière (XLV, 278). — Verdière, que certains biographes confondent à tort avec le général J. A. Verdier, se conduisit bravement à Salo, le 2 août 1796, contre l'autrichien Clausewitz. Appelé en l'an VI au commandement de Paris, avec le titre de général de brigade. Remplacé, en l'an VIII, par Junot, et nommé général de division, il passe à la 15e division (Amiens).

De l'an X jusqu'à sa disparition des cadres (1805), reste à la 22e division (Tours) sous le général Liébert, avec le simple titre de général de brigade. En 1804, il est commandant de la Légion d'honneur.

Une vieille tête de singe.

—

Marguerite Bellanger (XXXVII; XL; XLIII : XLV, 247). — Les recherches sur le lieu et la date de la mort de Marguerite Bellanger s'égaraient. Nous avons prié M. le maire de Villeneuve-sous-Dammartin de vouloir bien nous éclairer sur ce point. Nous recevons la réponse suivante :

Villeneuve, le 11 mars 1902

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous informer que Mme Kulbach, née Julie Lebœuf, est décédée à Villeneuve, le 23 novembre 1886, en son château qui appartient actuellement à M. Hutin, ingénieur.

Cette dame était-elle Marguerite Bellanger? Je ne puis rien vous affirmer à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de ma parfaite considération.

Pour le maire absent,
L'adjoint,
P. Boineau.

—

Mlle Agar (XLV, 1, 138, 183). — Après la mort de son mari, directeur du musée lapidaire à Alger, on a vendu aux enchères publiques tout ce qui avait appartenu à cette artiste. Cela faisait peine, on vendait à vil prix. Un portrait d'elle, sur toile, splendide, fut adjugé ainsi à un prix ridicule : il reviendra, dit-on, à la Comédie-Française.

A. T.

—

Druides et Menhirs (XLI). — Outre les publications émanées des sociétés savantes, on peut consulter sur la question, les historiens français : Anquetil, Dulaure, Lavallée, Henri Martin, Duruy, etc., etc. — Voir aussi : Diodore de Sicile, *Commentaires de Jules César*. Poésies bretonnes des ve et vie siècles, — Fléret, (œuvres, 8 vol. in-8° 1825-1850) Encyclopédie ;

Dictionnaires des origines, par Fr. Noël et E. Carpentier, 1834 ;

Dictionnaires des institutions, mœurs et coutumes de la France, par Chéruel, 1855 ;

Dictionnaire historique de Bouillet, *Encyclopédie* de Larousse ; — Nombreux articles dans le *Magasin pittoresque*

Hist. des druides et particulièrement de ceux de Calédonie, d'après M. Smith, suivie de recherches sur les antiquités des

arrondissements de Poligny et de Saint-Claude, et d'un mémoire sur les tourbières du Jura, par M. David de Saint-Georges. — Arbois, 1845, in-8°.

Important collège de Druides dans la région de Noblétable, (Loire), par le Dr Bertrand.

Article intéressant, inséré dans : *Association française pour l'avancement des sciences*, 26e session. Saint-Etienne 1897. — p. p. 999 à 1017.

Archéologie celtique et gauloise, mémoires et documents relatifs aux premiers temps de notre histoire nationale, par M. Alexandre Bertrand.

Au point de vue bibliographique, voir le *Dict. de Brunet*, etc., etc.

C. DE St-M.

—

Tumuli de Chandieu - Toussieu (XLV, 25, 67, 298). — Il existe, en effet, dans la commune de Saint-Pierre-de Chandieu, arrondissement de Vienne, deux tumuli qui, d'après la tradition, seraient l'œuvre des hommes de l'âge de la pierre.

Le tumulus du mollard de la plaine se composait de gros blocs de rochers plus ou moins plats et posés horizontalement sur un certain nombre de pierres, dressées verticalement pour servir de supports. Un de ces blocs a été conservé intact, mais les ossements ont été dispersés après la démolition du tertre élevé au dessus de la tombe du mollard.

Il est probable que les tumuli-dolmens de Chandieu, contiennent un certain nombre de squelettes renfermés dans des tombeaux de pierres recouverts d'un monticule de terre dont les dimensions varient selon l'importance de l'un ou l'autre monument élevés en l'honneur de chefs et autres grands personnages.

Autour de l'un de ces tumuli, on a découvert, en minant le sol, un tombeau de pierre; en enlevant la dalle, le squelette tomba en poussière. Mais il restait à côté de lui une longue épée en forme de croix, qui fut emportée et mise aux vieux fers, après avoir servi d'amusement aux enfants. On avait trouvé aussi du bronze dans le voisinage.

Une commission avait éte nommée. il y a quelques années, et des fonds votés pour opérer des fouilles aux tumuli de Chandieu. Mais, entre temps, les membres furent nommés hors de Lyon, excepté M. le professeur doyen de la Faculté des Sciences, et les fonds employés autre part.

Le tumulus ou molard de Chandieu fait partie de la section O, parcelle n° 223 du cadastre, altitude au sommet 351, est situé au village de Chandieu, jadis célèbre par la puissance des seigneurs ou barons de Chandieu, dont l'un, Antoine de la Roche de Chandieu, célèbre théologien protestant, fut l'ami et le directeur de celui qui devint plus tard Henri IV. Chandieu figure seul dans les environs de Vienne et de Lyon sur la carte de Cassini publiée en 1643.

Non loin du tumulus, se trouve une ancienne chapelle dédiée à saint Thomas, qui était le temple chrétien de l'antique paroisse de Chandieu, avant que le village actuel de saint Pierre-de-Chandieu, placé sous le vocable de saint Pierre soit devenu populeux et ait été choisi pour chef-lieu de la paroisse et de la commune.

Cette transformation a eu lieu vers le milieu du siècle dernier, après, du reste, la création de la ligne ferrée Lyon-Grenoble. et la Compagnie ayant déjà un Champdieu dans son réseau, pour éviter les erreurs de direction, ajouta au Chandieu du Dauphiné, le nom d'une commune voisine, Toussieu, laissant le Champdieu du Forez, qui a hérité depuis lors de toute la célébrité du Chandieu du Dauphiné, à tel point qu'à la Nationale, tout ce qui concerne le château de Chandieu, sa terre, ses seigneurs, se trouve non dans le carton du Dauphiné, mais dans celui du Forez. Or Chandieu (Loire) n'a jamais eu de château féodal, mais simplement une ancienne église. Certains dictionnaires font naitre les seigneurs de Chandieu dans le Champdieu du Forez, cependant leurs descendants savent parfaitement que la famille est du pays des Allobroges.

Mais nous travaillerons à rectifier toutes ces erreurs.

Le second tumulus de Chandieu porte le nom du lieu c'est-à-dire « Chatonday », classé au cadastre section O, parcelle n° 93, au territoire appelé encore « Cudon ». L'altitude à son sommet est de 332 m.

Ce tumulus n'a pas été violé ; des broussailles couvrent les pentes au nord,

à l'ouest, un fossé existe, autour de la butte notamment au sud ; le bord sud de la plate-forme a été planté en vigne

GOUDIN.

* * *

Monsieur le maire de Saint Pierre-de-Chandieu nous fait l'honneur de nous écrire que l'un de ces tumuli a été fouillé sans résultat.

—

Les Maures en Maurienne (XLIV ; XLV, 184,299). — Dans l'*Histoire généalogique des Tardieu*, que j'ai publiée, en 1893, j'ai raconté qu'une tradition prétend que cette famille, originaire du Haut-Dauphiné (où elle est connue dès 1095), descend des maures d'Espagne. La même tradition précise davantage, en ajoutant que les Tardieu remontent à un général musulman de Séville D'après l'histoire, les maures ont occupé la Maurienne et les Alpes (du Haut-Dauphiné), au VIIIe siècle. Les Tardieu se convertirent, vers cette époque, au christianisme, toujours d'après la tradition ; et c'est pour cela que la branche de Maleyssie porte pour devise : *Tard à Dieu, tout à Dieu*. Ajoutons qu'en Provence, une famille, fort ancienne, celle des Testanière, dont le nom est caractéristique, se prétend aussi descendue des maures qui avaient envahi la contrée.

AMBROISE TARDIEU.

—

Eglises communes aux catholiques et aux protestants (XLV, 55, 141, 184). — En 1865, il y en avait une semblable à la Nouvelle-Calédonie, dans un village formé de colons exclusivement allemands, qui appartiennent à ces deux cultes. (Voir Jules Garnier, *La Nouvelle-Calédonie*, 2e volume).

D^r B.

* * *

Le fait signalé par le collègue T. G. a cessé d'exister à Munster (Alsace). Il y a aujourd'hui église catholique et vaste temple protestant.

O. DE S.

—

Les clous de la Passion (XLIV ; XLV, 69, 186). — On peut consulter avec intérêt le bel ouvrage de M. Rohault de Fleury : *Sur les instruments de la passion*.

L'opinion probable qui prévaut aujourd'hui parmi les catholiques et les hagiographes est que Jésus-Christ fut attaché à la Croix par *quatre clous* et non par trois seulement. Quant aux nombreuses églises qui se glorifient de posséder l'un des clous qui servirent à crucifier le Sauveur, il n'en est pas une qui puisse prouver qu'elle possède en entier une de ces reliques authentiques. Le plus grand nombre possède des clous forgés longtemps après l'Invention, par sainte Hélène, des instruments de la Passion (*vers 318 ou 322*) et dans lesquels on a introduit un fragment du fer enlevé aux clous authentiques.

A. P.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV ; XLV ; 131, 302). — Je répondrai à M. Ln. G.: 1° M. Sébillot n'ayant apporté, comme quelques autres, que des traditions au sujet de ce droit seigneurial, j'ai fait remarquer qu'il ne fallait pas seulement des traditions ou des ouvrages de seconde main pour en prouver l'existence, en Bretagne spécialement, mais des titres originaux, et j'ai cité M. de la Borderie qui ne l'a jamais constatée, bien qu'il connût la Bretagne mieux que personne.

2° M. Ln G p nse que c'est prolonger éternellement une question jugée et nier l'évidence. Elle ne me semble pas si évidente ni si jugée que cela, puisqu'elle revient si souvent sur le tapis, notamment dans l'*Intermédiaire*. Je n'en veux pour preuve que les n°s 43, 44, 45, qui sont en tête des réponses de nos collaborateurs, et qui prouvent que la discussion dure depuis pas mal de temps, comme, au reste la question d'Eléonore Desmiers d'Olbreuse dont la descendance royale est périodiquement annoncée par les journaux, chaque année, comme une nouveauté.

3° Il m'est impossible de comprendre comment Jeanne d'Arc et Dolet ont été brûlés par suite des outrages des seigneurs, et quel rapport il y a entre leur condamnation et le sujet qui nous occupe.

LESLIE.

—

Franque (M. de) (XLV, 276). — Une très honorable famille « de Francquen » mais non « de Franque », dont plusieurs membres habitent Bruxelles et dont l'un, feu le major de Franquen, mort il y a quelques années, se distingua par son ardent dévouement patriotique, est, je crois, originaire de cette partie du Luxembourg Belge à laquelle appartient Lamorteau, petit village de l'arrondissement de Virton, qui ne compte guère, y compris

les hameaux de Reuvroy et d'Harmoncourt, qu'un peu plus de 800 habitants.

C'est l'un des coins perdus les plus calmes et les plus ignorés de cette pittoresque région à laquelle la douceur de son climat a fait donner le nom de « Provence Belge ».

Il n'est donc nullement invraisemblable que le malheureux Louis XVI fuyant la tourmente révolutionnaire qui enfanta la guillotine, ait cherché à s'y dérober, sur la généreuse invitation d'une famille dévouée. Dr v. d. C.

—

Conventionnels réfugiés et morts en Belgique (XLIV). — Une minime rectification à l'intéressante note de O. N., publiée dans le n° du 20 août 1901 : l'ancien conventionnel de Seine-et-Marne Cordier, né à Neauphle-le-Château le 5 septembre 1749, mort à Bruxelles en 1824, ne s'appelait pas Michel-Pascal, mais Michel-Martial.

Voici son acte de baptême :

« L'an 1749, le 5 septembre, a été baptisé sous condition, par moi, curé soussigné, Michel-Martial, né ce jourd'hui du légitime mariage de Jean Cordier tonnelier, et de Marie-Anne Bot, ses père et mère ; le parrain, Louis-Martial Gautier, et la marraine Marie-Anne-Gabriel Yvoré, qui ont signé avec moi, le père de l'enfant absent.

« Louis-Martial Gautier.

« Marie-Anne-Gabriel Yvoret.

« J.f.f. Gibbon, curé. »

Je n'ai pas son acte de décès ; mais partout où l'on a indiqué la date de sa mort, c'est le 24 octobre 1824 (et non 24 décembre). L. R.

—

Philippe-Egalité (T. G. 699 ; XLII). — Les papiers saisis chez Philippe-Egalité ont été légués à la bibliothèque de l'Institut, par notre regretté collaborateur, le comte Beugnot (*Figaro* de février 1902). NAUROY.

—

Chansons sur l'Angleterre et les Anglais (XLII ; XLIII ; XLIV). — Dans un livre tiré des cours qu'il a professés à la Sorbonne en 1870 et qu'il a publié sous ce titre : *La poésie patriotique en France au moyen âge* (Paris, Hachette, 1891, in-16, 499 p., 3 fr. 50). M. Ch. Lenient a donné cinq chapitres sur les poèmes et les écrits patriotiques inspirés par la guerre de Cent ans.

L'un d'eux est consacré tout entier à la littérature poétique qui se réfère à Jeanne d'Arc. O. DE STAR.

—

Le Réveil du Peuple (XLV, 114). — Un de nos intermédiairistes, M.V.A.T. demande qu'on lui complète la chanson anti-révolutionnaire : *Le Réveil du Peuple*, dont il donne le premier couplet.

Voici l'œuvre entière : elle eut un très grand succès après le neuf thermidor. on la chantait à l'Opéra, dans plusieurs théâtres et dans tous les salons. Son auteur, Souriguère de Saint-Marc, a fait jouer plusieurs tragédies qui n'obtinrent aucun succès. Il fonda le journal *Le Miroir* qui faisait une vive opposition au Directoire et lui procura d'être condamné à la déportation. Il se cacha et reparut après le dix-huit brumaire. Au retour des Bourbons, en 1814, Souriguère fit éditer un nouveau *Réveil du Peuple*; mais il n'obtint aucune vogue ; il fut noyé dans le flot des chansons qui se firent entendre à cette époque.

Souriguère est mort vers 1825, âgé d'environ cinquante-cinq ans. C'était un bordelais courageux et travailleur ; il a produit beaucoup, tout cela est oublié, et le *Réveil du Peuple* ne doit d'être cité quelquefois qu'à sa couleur réactionnaire et à son style boursouflé qui marquent une époque.

La musique est de Gaveaux ; elle n'est pas remarquable.

LE RÉVEIL DU PEUPLE

Peuple français, peuple de frères,
Peux-tu voir sans frémir d'horreur,
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la terreur ?
Tu souffres qu'une horde atroce
Et d'assassins et de brigands,
Souille de son souffle féroce
Le territoire des vivants.

Quelle est cette lenteur barbare ?
Hâte-toi, peuple souverain
De rendre aux monstres du Ténare
Tous ces buveurs de sang humain.
Guerre à tous les agents du crime,
Poursuivons-les jusqu'au trépas,
Partage l'horreur qui m'anime
Ils ne nous échapperont pas.

Ah ! qu'ils périssent ces infâmes
Et ces égorgeurs dévorants,

Qui portent au fond de leurs âmes
Le crime et l'amour des tyrans.
Manes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux,
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux.

Voyez déjà comme ils frémissent,
Ils n'osent fuir les scélérats,
Les traces du sang qu'ils vomissent
Bientôt décèleraient leurs pas.
Oui nous jurons sur votre tombe,
Par notre pays malheureux,
De ne faire qu'une hécatombe
De ces cannibales affreux.

Représentants d'un peuple juste,
O vous législateurs humains,
De qui la contenance auguste
Fait trembler nos vils assassins,
Suivez le cours de votre gloire,
Vos noms chers à l'humanité
Volent au temple de mémoire
Au sein de l'immortalité.

La nature avec vous conspire
Contre tous les conspirateurs ;
Partout la tyrannie expire,
Partout nos drapeaux sont vainqueurs.
Le Statouder a pris la fuite,
Nous abandonnant ses vaisseaux,
Et la terreur marche à sa suite,
Digne compagne des bourreaux,

Pendant que cette chanson était en plein succès, une autre se fit jour sous ce titre : *Le vrai réveil du Peuple* C'est un écho des derniers montagnards qui répond aux couplets de Souriguère. Son auteur n'est pas connu ; elle est curieuse. Si elle intéresse nos intermédiairistes, nous la leur donnerons. EUGÈNE BAILLET.

* * *

M. A. Patay nous adresse la même réponse — il donne avec la chanson le titre entier qui est le *Réveil du peuple contre les terroristes*, et la date de la réponse qui est de prairial, an 3.

M. P. du Gué nous signale que l'on trouve cette chanson dans les *Mémoires* du général d'Andigné avec « des détails assez curieux sur l'ivresse que soulevait après thermidor ce chant réactionnaire ».

—

Napoléon et Corneille (XLIV ; XV, 65, 194, 250). — Au cours des articles parus sous cette rubrique, il a été question, à plusieurs reprises, de la cousine de Corneille. On trouvera des détails extrêmement curieux sur cette parente du grand tragique dans *Choiseul et Voltaire* de M. Pierre Calmettes, Plon, éditeur.

—

Les Prussiens en Bretagne en 1815 (XLV, 278). — Le journal rédigé par Victor Mangin, dont la collection complète existe à la bibliothèque de Nantes, publie les documents officiels, concernant les réquisitions pour le logement et l'alimentation des troupes prussiennes qui arrivèrent à Nantes dans la première semaine de septembre 1815.

Dès le huit août, une proclamation chaleureuse de la municipalité invitait les habitants de Nantes à faire bon accueil aux troupes alliées.

Le comte de Tanentzien, général commandant le 6e corps d'armée prusienne, répondit le 1er septembre aux avances de la municipalité Nantaise, et adressa aux habitants de Nantes une proclamation très courtoise, pour leur faire comprendre que c'étaient des amis, et non des ennemis qui venaient leur rendre visite.

La vérité, c'est que dans ces conditions, les Prussiens devaient être bien accueillis dans le monde aristocratique ; on leur ouvrit tous les salons, et des bals magnifiques furent organisés en l'honneur des brillants officiers de l'état-major du comte de Tanentzien.

En 1870 vivaient encore à Redon de vénérables dames qui se rappelaient avoir fait leurs débuts dans le monde à un bal donné à Redon pour fêter l'arrivée des Prussiens en septembre 1815.

On ne se souciait pas de les y voir revenir en 1871, et les dames âgées qu avaient dansé un quadrille avec les Prussiens en 1815, remémoraient, non sans remords, ces souvenirs de leur jeunesse.

Les Prussiens restèrent plusieurs semaines à Nantes en 1815, y furent bien traités, et acquittèrent très exactement leurs notes chez les fournisseurs.

Personne n'en voulut à M. du Fou, maire de Nantes, d'avoir accepté les insignes de l'Aigle rouge de Prusse, en récompense du bon accueil fait aux troupes alliées par les habitants de Nantes.

Dans un grand nombre de villes des départements d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, on afficha les proclamations annonçant la visite des Prussiens pour le mois de septembre 1815, mais

ils ne firent pas un long séjour ailleurs qu'à Nantes et à Rennes.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

—

Historique du 1er régiment de cavalerie (XLIV ; XLV, 136). — Le questionneur L. V. demande à quelles actions prit part le 1er régiment de cavalerie dans le nord, de 1791 à 1795. Dans sa réponse, E. G. donne les noms de ses colonels ou chefs de brigade pendant le même laps de temps, mais il s'est dispensé de répondre au sujet des faits d'armes accomplis par ce régiment et qui méritent de figurer dans son historique. Je vais en partie combler cette lacune.

Le *Bulletin de la Convention nationale* du 6e jour de la 2e décade du 8e mois de l'an second, contient le rapport suivant du citoyen Maillard, chef de brigade, adressé aux représentants du peuple de l'armée du Nord, dans lequel il donne connaissance aux citoyens Choudieu et Richard de la conduite héroïque de plusieurs cavaliers de son régiment.

Lille, le 11 floréal, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Le chef de brigade du premier régiment de cavalerie, aux représentans du peuple près l'armée du Nord.

C'est avec plaisir, Citoyens représentans, que je vous rends compte que, dans l'affaire qui a eu lieu hier 10 courant, vers Moucron, deux détachements de 8 cavaliers chacun, commandés par les citoyens Laroche, maréchal-des-logis, et Roger, brigadier fourrier, ont chargé avec quelques tirailleurs belges, sur 7 pièces de canon et 8 caissons ; qu'ils ont arrêté, coupé les traits des chevaux, et assuré, par ce coup d'audace, cette prise lors de la retraite de l'ennemi ; qu'ils ont pris plusieurs chevaux, tué et fait prisonniers bon nombre d'esclaves.

Je vous invite au nom du corps que je commande, à ce que cette action, digne de vrais républicains, ne reste point inconnue, comme l'ont été plusieurs autres depuis le commencement de la guerre, entr'autres le courage intrépide que ce corps a montré à l'action du 18 mars 1793 (style esclave) où il a combattu au nombre de 245 hommes, un régiment de cuirassiers composé de 1000 à 1200 hommes, qu'il a défait à l'aide de deux escadrons du vingt-troisième régiment de cavalerie, et a eu la gloire de garder le champ de bataille jusqu'à 8 heures du matin parmi ses morts et ses blessés, presque entouré de l'ennemi, sans que le perfide Dumouriez ni autres généraux en aient jamais fait mention dans le temps qu'il commandait indignement les vrais Français.

Tous les généraux sous les ordres desquels ce régiment a servi, rendront justice à la bravoure et au républicanisme de ce corps, digne du rang qu'il occupe dans l'armée.

Salut et fraternité.

Signé, MAILLARD.

P. c. c. PAUL PINSON.

—

Anciens régiments et demi-brigades (XLV, 168, 308). Dans l'*Etat militaire* pour 1793 (Nomenclature des régiments d'infanterie), on trouve les mentions suivantes :

6e, ci-devant Armagnac.
9e, ci-devant Normandie.
37e ci-devant maréchal de Turenne.
83e, ci-devant Foix.

J'ajoute pour mémoire que l'on ne rencontrait pas le souvenir de la province de Normandie dans l'infanterie seulement. Le 19e régiment de cavalerie de ligne était le ci devant Royal-Normandie, et les chasseurs de la Normandie devenaient le 11e chasseurs.

Tel fut le point de départ. Je n'ai pas sous la main tout ce qu'il faudrait pour détailler avec précision le sort de ces divers régiments à travers les réorganisations ultérieures.

G. I.

* * *

Maréchal de Turenne — devient, le 1er janvier 1791, le 37e régimetn d'Infanterie. Son 1er bataillon est en 1793 à l'armée du Rhin. Désigné pour former le noyau de la 37e demi brigade de 1re formation, l'amalgame n'a pas lieu et ce n'est que le 21 février 1796 à l'armée de Rhin-et-Moselle, qu'il entre dans la composition de la 74e demi-brigade de 2e fortation.

Cette demi brigade est en Italie de 1799 à 1800 (Siège de Gènes). En 1802, ses 2e et 3e bataillons sont envoyés à Saint-Domingue et passent au service de la marine, tandis que le 1er bataillon est versé dans la 26e demi brigade. Le 2e bataillon du 37e forme, en 1794, le noyau de la 74e demi-brigade de 1re formation et de 94 à 96 est à l'armée de Rhin-et-Moselle.

Lors du 2e amalgame, la 74e sert à former la 109e qui, après avoir servi sur le Rhin, le Danube, en Suisse, disparaît en 1803. Ses 1er et 2e bataillons sont ver-

sés au 21e, le 3e bataillon, embarqué pour l'Inde, contribue, en 1804, à la formation du régiment de l'Ile de France.

Le dépôt du 37e entre le 21 novembre 1796 dans la 81e demi-brigade à l'armée des Côtes de l'Océan ; cette demi-brigade prend part aux deux expéditions d'Irlande et devient 81e régiment d'infanterie de ligne en 1803.

Normandie — devient 9e régiment d'infanterie le 1er janvier 1791. A un bataillon à Saint-Domingue, l'autre à l'armée du Rhin.

Le 1er bataillon forme, le 1er septembre 1793, le noyau de la 17e demi-brigade de 1re formation qui se trouve à la bataille de Fleurus.

Le 2e bataillon étant à Saint-Domingue, le 1er amalgame n'a pas lieu

En septembre 1796, le 2e bataillon du 9e et la 17e demi-brigade entrent dans la formation de la 46e demi-brigade de 2e formation.

Celle-ci, peu après, passe au service de l'artillerie de marine.

Foix — devient 83e régiment d'infanterie le 1er janvier 1791, Valmy, Jemmapes, Hondschoote, Nerwinden, Watignies.

Le 1er bataillon devait servir de noyau à la 153e demi-brigade de 1re formation mais l'amalgame n'a pas lieu, ce bataillon étant employé à la guerre de Vendée ; ce n'est que le 22 août 1796 qu'il entre à l'armée de l'Intérieur dans la composition de la 7e de 2e formation.

Cette demi-brigade sert, en 1800, à l'armée de Moreau, et va à Saint-Domingue (1801-1804) où elle devient 7e régiment d'infanterie de ligne.

Le 1er bataillon du 9e forme, le 29 avril 95, le noyau de la 154e de 1re formation qui, en février 1796, devient 10e demi-brigade légère à l'armée de Rhin-et-Moselle.

La 10e légère se trouve à Biberach 1796, Zurich 1799, Hohenlinden 1800

En 1803, elle devient 10e régiment d'infanterie légère.

Armagnac — devient 6e régiment d'infanterie le 1er janvier 1791.

Le 1er bataillon est fait prisonnier à Condé le 13 juillet 1793, aussi la 11e demi-brigade de 1re formation dont il devait être le noyau n'est pas constituée. Ce n'est que le 10 octobre 1796 qu'il sert à former à l'armée de l'Intérieur la 28e de 2e formation.

La 28e est en 1799-1800 à l'armée du Danube et du Rhin, passe en 1800 à l'armée de réserve et combat à Montebello.

Elle devient 28e régiment d'infanterie de ligne en 1803.

Le 2e bataillon forme, le 21 avril 94, la 12e demi-brigade de 1re formation (armée de l'Ouest et armée des Alpes) qui au 2e amalgame devient 81e. La 81e prend part aux deux expéditions d'Irlande et devient 81e régiment d'infanterie de ligne en 1803. E. G.

—

Papiers militaires du maréchal Sébastiani, des généraux Guilleminot, Kellerman, Pelet (XLV, 228, 354). — M. le comte Fleury a l'obligeance de nous faire connaître que les papiers de Sébastiani sont chez le duc de Praslin.

* * *

Général Pelet, né à Toulouse le 15 juillet 1777 (sa mère était Bertrande Sempé).

Il n'a pas laissé d'enfants : il s'était marié à Henriette d'Almarie, qui lui a survécu.

Lors de sa mort arrivée le 20 décembre 1858, on parait avoir mis les scellés avec soin dans ses deux domiciles : à Paris, 80, rue de l'Université, et dans sa propriété de Villenoy, près Meaux.

Tous les documents trouvés ont été versés au ministère de la guerre. Le bordereau indique comme pièces intéressantes trouvées à Paris : un rapport du général Cubières sur l'armée autrichienne en 1834 ; un agenda sur la campagne de 1814 écrit journellement par le général Pelet et les chasseurs de la vieille garde.

Le principal document trouvé à Meaux était : la correspondance — en plusieurs registres — du général Colaud et un journal des opérations de Masséna en 1799, et des quantités de cartes.

Le général Pelet avait fait un testament qui instituait sa femme légataire universel. Ce testament était déposé chez M. T. de Marsac, notaire à Paris. Si l'on désirait savoir quels sont actuellement les représentants de madame la baronne Pelet, on pourrait s'adresser à cette étude.

Général Guilleminot, né à Dunkerque le 2 mars 1774,† à Bade en 1840.

Lors de la mort du général Guilleminot, le c[t] la place de Paris (général Pajol) fit mettre les scellés sur les papiers du général Guilleminot et les fit inventorier. Ces papiers étaient du plus haut intérêt : . ils contenaient une dizaine de registres de la correspondance de Moreau, des dossiers de lettres des généraux de la République, principalement de Masséna, Joubert, Berthier, Championnet, Jourdan, Scherer, Marceau, Bernadotte.

Lorsque les représentants du ministère de la guerre voulurent prendre possession de ces documents, M. le comte Roger, député et gendre du général, s'y opposa au nom de tous les héritiers.

Le ministre en référa au chef du dépôt de la guerre qui était le général Pelet ; celui-ci fit valoir l'importance des documents,objets du litige,et insista pour que l'on intentât un procès aux héritiers Guilleminot. Le procès fut commencé, mais avant le prononcé du jugement une transaction se fit et les papiers furent remis au ministère de la guerre,le 18 septembre 1840.

L'année d'après, la fille de Moreau, la vicomtesse de Courval, écrivit au ministre, qui était le maréchal Soult, pour lui exposer qu'elle réclamait la propriété de tous les registres de correspondance de son père et des lettres à lui adressées ; que ces lettres et papiers avaient été confiés au général Guilleminot comme à un ami, et dans le but de lui faciliter un livre qu'il préparait sur Moreau ; que le général étant mort sur le point de terminer son travail, tous ses papiers devaient être restitués à la famille de Moreau à qui ils appartenaient et n'avaient jamais cessé d'appartenir ; qu'ils constituaient les seuls éléments que la famille de Moreau avait en main pour lutter contre les calomnies persistantes et qu'il était injuste de les priver des moyens de justifier la mémoire de Moreau.

Le maréchal Soult répondit qu'il rendrait les papiers, mais après en avoir fait faire des copies qui seraient conservées aux archives de la guerre.

Donc les papiers ci-dessus indiqués sont en originaux ou en copies authentiques au ministère.

Toutefois, il paraîtrait que les officiers chargés de mettre les scellés sur les papiers du général Guilleminot n'avaient pas tout mis sous bande,car le 9 janvier 1847, le dépôt de la guerre achetait en vente publique un lot de documents, principalement des cartes qu'on avait déclaré, lors des enchères, provenir du général Guilleminot.

J'ajoute que la comtesse Guilleminot, veuve du général,vivait encore en 1872, elle habitait à Paris rue d'Enghien, n° 17. Le comte Roger du Nord est mort à Paris en 1881, et quant à madame de Courval ; elle est représentée actuellement par la vicomtesse de Courval,née Ray, et par sa fille la princesse de Poix.

UN RAT D'ARCHIVES.

—

La mort de Rossel à Satory (XLIII ; XLIV ; XLV, 77, 195). — Il est bien vrai que l'offre de la vie fut faite à Rossel. On lui proposa la grâce, à la condition qu'il sortirait de France et n'y rentrerait jamais.Cette proposition, ce fut Thiers qui la lui fit faire.

Instruits de cette démarche, par l'avocat, qui la leur annonça, en anglais, au parloir, les parents de Rossel, présents à Versailles, furent aussitôt s'en entretenir avec les généraux Denfert et Charreton. Ceux-ci leur dirent : « que Rossel promette, le temps arrangera bien des choses ! »

A M[e] Larnac, qui fut son avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, Rossel répondait invariablement : « Si je promets, je tiendrai. Je ne veux pas promettre ». Les négociations sur ce point furent cependant assez actives : au dernier moment, Rossel eut peut-être accepté la grâce, mais il ne voulait pas se soumettre à l'humiliation de la dégradation. Il l'avait écrit à Thiers. C'est à la suite de cette lettre que le Président du pouvoir exécutif lui envoya, non subrepticement mais ouvertement, un général en civil, qui lui apporta les assurances de la plus profonde bienveillance.

Rossel a eu la faculté d'écrire jusqu'au dernier instant : les détails de cette entrevue, qui précéda de si peu sa mort, y sont consignés. X.

Etymologie du nom de Paris (XLIV ; XLV, 79). — Mon collaborateur Daron me permettra-t-il de lui faire remarquer que la découverte du tombeau de Chyndonax en 1591, n'est probablement qu'une mystification archéologique?

H. C. M.

*
* *

J'admire d'autant plus le courage de M. Daron à soutenir que les langues romanes ne viennent pas du latin que son opinion n'est partagée par personne. Comme cette affirmation est le fondement de sa thèse, voudrait-il bien me dire à quelle langue appartient le passage suivant ?

« O quam gloriosas memorias publico, « considerando quanto velas nobilissima « lingua lusitana ! Cum tuà facundia « excessivà mente nos provocas, excitas « inflammas. Quàm altas victorias, quàm « celebres triumphos speras, quam excel- « lentes fabricas fundas, quàm perversas « furias castigas, quàm feroces insolen- « tias rigorosamente domas, manifes- « tando de prosa, de metro, tantas élé- « gantias latinas ! ».

Tout le monde répondra : « c'est du « latin » — c'est vrai, mais c'est aussi du *portugais* !... PAUL ARGELÈS.

*
* *

En réalité, nous ne différons pas sensiblement de M. Daron, le savant philologue et le consciencieux helléniste. Seulement, nous pensons qu'il s'avance trop en voulant faire de la langue celtique la langue des Pélasges. Nous pensons plutôt que ces deux langues sont sœurs, filles d'une même langue orientale primitive.

Oui, la langue gauloise primitive renferme les mêmes radicaux que la langue des Pélages ; mais cela ne veut pas dire nécessairement que l'une dérive de l'autre, pas plus qu'une sœur n'est la fille de sa sœur aînée. M. Daron peut avoir raison ; mais nous croyons que la vérité est un peu diffrérente. La Gaule a été peuplée, en même temps que l'Italie et la Grèce, par des populations celtiques, à bien peu de chose près ; et toutes ces populations celtiques ont développé leur langage en même temps ; langage basé sur les mêmes radicaux orientaux, qui ont donné naissance à des dialectes différents L'histoire ancienne est la base sur laquelle nous nous fondons, pour parler ainsi. Dr BOUGON.

Armiger. — Scutarius — Scutifer (XLV, 220). — Au moyen-âge, *armiger* et *scutifer* veulent dire *écuyer*. J'ai trouvé cela dans une foule de chants ; *écuyer*, c'est-à-dire noble, gentilhomme de race. Godefroy, qualifié *armiger suus*, à l'égard de Nicolas, fils de Benoît, secrétaire du chapitre de l'église de Sainte-Marie de Rouen, me paraît vouloir dire *vassal* ; car il y avait des *petits* vassaux ayant eux-mêmes des arrière-vassaux.

AMBROISE TARDIEU.

—

Acheson (LLV, 281). — Ce doit être l'ancien mot français *ochoison* dont Godefroy enregistre quarante formes sans cependant donner celle-là.

Ochoison signifiait cause, motif, raison .... acte judiciaire, droit de revendication, querelle. La phrase citée veut dire que l'on peut faire paitre librement les bœufs sans s'exposer à des contraventions.

Quant à l'acception qu'a actuellement le mot *acheson* dans le patois du littoral de la Manche, elle correspondrait au sens occasion malheureuse, accident, qu'avait également le mot *ochoison*.

DE MORTAGNE.

—

Tibi (XLIV ; XLV, 200). — On appelle également *Tibv* une boisson hygiénique et une levure. P.

—

Lustucru et Hurluberlu (XLII ; XLIII ; XLIV). — *Hurluberlu* — La coiffure Hurluberlu est celle qui fut ensuite appelé « à la Maintenon » parce qu'on la voit sur les portraits de cette femme célèbre, lorsqu'elle commença à être remarquée par le roi. A. S

—

A la Gertrude, au Becquot, à la Bastienne (XLI). — Deux de ces coiffures me sont connues, la Gertrude et la Bastienne ; quant au Becquot, *nescio*. Elles datent du XVIIIe siècle et non du XVIIe, comme le croit notre confrère A. G. C.

La coiffure à la Bastienne, la plus ancienne, remonte à 1753. En cette année, le Théâtre-Italien, donna un opéra comique — auteurs Mme Favard et Harny — *Les amours de Bastien et de Bastienne*. Le succès de cette parodie du *Devin du village* mit à la mode les bonnets à la

paysanne, et les *chapeaux à la Bastienne* — coiffure de forme élégante, en paille de Toscane.

La Gertrude date de la naissance du premier dauphin, en 1781. La reine Marie-Antoinette, pour faire diminuer la hauteur des coiffures, arbora les *bonnets plats* dits à la Henri IV, *à la Gertrude*, etc. . (Voir *Intermédiaire* (XLI. 471) *Petite correspondance*. A. S.

—

Mangeurs de grenouilles (T. G., 400). — Au mois d'octobre 1865, j'avais demandé pourquoi les Anglais nous appellent « Mangeurs de grenouilles », et jusqu'à présent cette question est restée sans réponse (T. G., 400).

Or, on m'affirme aujourd'hui que c'est en souvenir de la *journée des harengs* (1429), où les Français voulurent empêcher les Anglais, assiégés dans Orléans, de recevoir un convoi de fromages. On était en carême, et nos compatriotes se contentèrent de grenouilles.

Qu'en pensent nos savants collaborateurs ? I. R.

—

Virescit vulnere virtus (XLIV ; XLV, 13, 174). — Cette sentence termine un ouvrage, que j'ai sous les yeux, malheureusement incomplet du titre et des pages 1 à 512. C'est une impression du XVIe siècle. in-8 carré, avec des gravures sur bois. La page 513 est tout entière occupée par une gravure représentant deux personnages : *Astronomia* et *Ptolemæus*. A la page 514 commence le *Liber VII, De principiis astronomiæ*. L'ouvrage se termine ainsi à la page 1097 : *Philosophiæ totius rationalis, moralis, et naturalis libri duodecim finiunt*..

Et en dessous comme épigraphe :

Virescit vulnere virtus

Connaîtrait-on le titre du volume, et le nom de l'auteur et de l'imprimeur ?

J. Lt.

—

Jean Briden, imprimeur (XLV, 275). — Dans son *Histoire corporative des artisans du Livre à Troyes*. (Troyes, 1900), M. Louis Morin (page 281) donne la copie de l'acte de réception de Jean Briden, comme imprimeur et libraire *à Troyes*, le 7 février 1696 ; page 65, il dit que « Jean Briden et Gilbert Pion, deux « troyens avaient eu chacun une imprimerie qui n'avait pas réussi », mais sans indiquer les localités. Enfin, page 227, M L. Morin cite un certain nombre de Troyens qui allèrent se fixer ailleurs, mais le nom de Jean Briden ne s'y trouve pas. César Birotteau.

—

Avenières (N.D.d') à Laval (XLV, 55, 294). — Monsieur Chatelar, chanoine honoraire, curé d'Avenières, veut bien nous donner les renseignements suivants :

Il existe deux histoires ou notices détaillées et assez érudites du Pélerinage d'Avenières : l'une par le R. P. Dom Piolin, bénédictin de la congrégation de France (Solesmes) intitulée :

Le Saint Pèlerinage de N. D. d'Avenières. Librairie Mary-Beauchêne, rue des Béliers, 2. Laval. Aujourd'hui librairie Chaillaud, in-18, 200 pages.

L'autre intitulée : *Avenières, Cher et Saint-Pèlerinage* par M. E. L. Couanier de Launay, librairie Chaillaud, rue des Beliers, 2, Laval, in-18, environ 100 pages. Celle-ci remonte plus haut dans les origines de Laval.

Les deux histoires se complètent l'une l'autre.

L'histoire de Dom Piolin, du moins la 1re édition, celle de 1864, ne relate pas la cérémonie de la consécration de l'église, qui a eu lieu le 14 septembre 1890. Elle ne relate pas non plus la cérémonie de l'érection de l'église d'Avenières en basilique mineure, qui a eu lieu le 10 juillet 1898.

Le bref du Pape est du 5 mars 1898.

M. E. L. Couanier de Launay parle de la consécration et non de l'érection Il est décédé avant cette dernière cérémonie.

On trouve ces deux histoires chez M. Chaillaud, libraire à Laval, rue des Béliers, 2.

Si l'histoire de Dom Piolin n'était pas en vente chez M. Chaillaud, on pourrait la trouver chez mesdemoiselles Landais, épicières, Place d'Avenières, à Laval. Je crois que le prix de chaque opuscule est de 0, 50, sans compter le port.

Il y a encore une notice sur Avenières dans le *Dictionnaire topographique et historique de la Mayenne*, 3 vol. petit in-4° à 2 colonnes, par M. l'abbé Augot. Ce dic-

tionnaire se publie actuellement. Il est à l'imprimerie Goupil, quai Jehan Fouquet à Laval. Les deux premiers volumes sont imprimés, le 3e sera imprimé fin de 1902.

L'église d'Avenières est classée parmi les monuments historiques.

On trouve, je crois, la description scientifique de cette église dans le Baron de Wismes (*Le Maine et l'Anjou*) édition illustrée.

—

Victor Hugo, traducteur de l'Enéide (XLV, 326). — Je lis dans *Victor Hugo avant 1830*, par Edmond Biré (Paris 1883) p. 85.

Les deux actes d'*Athélie* et les cinq actes d'*Irtamène* n'ont jamais vu le jour ; il n'en est pas de même des fragments de l'*Enéide* et des *Géorgiques* traduit par le jeune écolier. Ils ont été publiés en 1820 dans le *Conservateur littéraire*. Ces fragments sont au nombre de quatre : le *Vieillard du Galese* (*Georgiques* l. IV) l'épisode d'*Acheménide* (*Enéide* l VII) celui de *Caïn* (l. VIII) et l'*Antre des Cyclopes* (l. VIII).

Ces essais de Victor Hugo enfant témoignent déjà d'un rare talent de versificateur.

Rip-Rap.

*
* *

En poussant un peu plus loin ses recherches dans le *Lycée armoricain*, M. le Dr Cabanès y aurait trouvé deux autres fragments de l'*Enéide*, par Victor Hugo, *Achéménide* et l'*Antre des Cyclopes* (1823, 2me sem. p. 258 et p. 429). Il y aurait aussi trouvé une traduction de Lucain *César passe le Rubicon* (1824, 2e sem.) Ces différents essais de traduction avaient été déjà publiés en 1820 dans le *Conservateur littéraire*, revue bi-mensuelle, fondé en 1819, par les trois frères Hugo, et qui parut de décembre 1819 à mars 1821. Cette revue avait en outre publié le *Vieillard du Galèse* traduit des *Géorgiques* (liv. IV) toujours par V. Hugo. Cette dernière pièce a été reproduite par M. Ed. Biré dans *Victor Hugo avant 1830*, ouvrage bien précieux à consulter, malgré l'Hugophobie non dissumulée de l'auteur, quand il s'agit de rechercher des renseignements exacts sur la jeunesse du poète. Penguillou.

—

Le beau Brummel et Barbey d'Aurevilly (XLV, 105, 183). — Il serait intéressant de savoir quelle est la véritable édition originale de l'ouvrage de J. A. Barbey d'Aurevilly, intitulé : *Du Dandysme et de G. Brummel*.

Mon exemplaire est conforme à la description que M. Georges Vicaire a faite de cet ouvrage dans son *Manuel de l'amateur de livres du* XIXe *siècle* ; c'est un in-16 carré, imprimé à Caen par A. Hardel, et publié en 1845, chez B. Mancel, 66, rue Saint-Jean, en la même ville. D'après M. Vicaire, ce serait l'édition originale, tirée à 30 exemplaires seulement.

D'un autre côté, plusieurs catalogues et notamment celui de la vente Burty, rédigé par MM. Em. Paul, L. Huard et Guillemin, en 1891, indiquent comme étant l'édition originale du *Dandysme*, l'édition publiée à Paris, par J. Ledoyen, également en 1845, papier-vergé, in-16

Un des nombreux collaborateurs de l'*Intermédiaire* doit être à même de trancher la question. C. H. G.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G., 279 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL : XLI : XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 318). — C'est avec un grand étonnement que je lis, dans le livre très intéressant que M. Séché vient de publier sur Alfred de Vigny, une note, page 104, d'après laquelle Vigny n'aurait pas réimprimé ses poésies depuis 1829 de son vivant. Je connais :

1° L'édition de 1841, in-18, Charpentier, 29, rue de Seine, imp. Béthune et Plon, 244 pages. Charmante et rarissime. En ma possession.

2° L'édition de 1846, in-18, Charpentier (no 4216 du *Journal de la librairie*.)

3° L'édition de 1852, 6me édition, in-18, Charpentier, la couverture porte 8me édition (no 4438 du *Journal de la librairie*).

4° L'édition de 1853, in-8, librairie nouvelle, en ma possession.

Nauroy.

—

La Belle Maguelonne (XLV, 113). — Je prie le collaborateur A. G. C. de me permettre de lui offrir, par l'intermédiaire de l'administration de notre recueil, l'opuscule, dont suit le titre, de nature à l'intéresser :

Istoria memorabile e molto piacevole per ogni generoso e nobile cavaliere del valoroso Pietro di Provenza e della Bella Maghelona dove sono ampiamente le loro prodezze ed amori.

Torino. Presso Giacomo Arneodo libraio, via Torquato Tasso, N. 5.

A. S.

—

Commissaires de police littérateurs (T. G., 227 ; XLV, 318). En 1845, M. Lecat, commissaire de police à Bordeaux, reçut du roi Louis-Philippe un porte-crayon en or, pour le remercier d'une pièce de vers dans laquelle il avait célébré la visite à Bordeaux de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Nemours et le duc d'Aumale.

V. A. T.

—

La plus ancienne université de l'Europe (XLIV). — On lit dans les *Lettres choisies* de feu M. Guy Patin, docteur en médecine et professeur au Collège Royal, Rotterdam, 1725, tome second, p. 265 :

Nous avons ici une grosse querelle dans l'Université, du Recteur de la Faculté des Arts, contre les trois Facultez que l'on nomme Supérieures, sçavoir : la Théologie, le Droit Canon et la Médecine ; cette Faculte des Arts prétend avoir quatre voix, à cause qu'elle a quatre Procureurs, qui président à autant de Nations, sçavoir, à celle de France, Picardie, Normandie et Allemagne, laquelle contient tous les pays étrangers, l'affaire est prête d'être plaidée. Ceux de la Faculté des Arts ont fait un beau Factum, que l'on commence d'imprimer, je vous en envoyerai une copie, dans laquelle vous verrez de belles choses touchant l'Antiquité de l'Université de Paris, depuis Charlemagne, qui en fut le fondateur, jusqu'à présent et même de l'état des Ecoles publiques avant Charlemagne, le Factum sera gros. De Paris, le 24 May 1661.

Dr A. Lamoureux.

—

Pagination bizarre (XLV, 169, 317). — L'*Histoire de France*, par Ernest Lavisse (Hachette, in-8, en cours de publication) est paginée au bas et au milieu de la page. Est-ce un mode de pagination qui tendrait à s'établir ? Croit-on qu'il doive être encouragé ?

J. Lt.

* * *

Le beau livre de *la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée* publié par le capitaine d'Ollone en 1901, est paginé de la sorte.

Alpha.

* * *

Je m'étonne que personne n'ait cité la *Revue biblio-iconographique* parmi les publications paginées au bas des pages.

Ce mode de pagination est quelquefois employé lorsque d'autres indications figurent au haut des pages C'est le cas pour le *Répertoire des Travaux historiques*, publication du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui a paru de 1881 à 1883, et qui a été interrompue après trois années seulement d existence.

G O. B.

* * *

Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer dans l'*Intermédiaire*, c'est surtout à l'*étranger* que les éditeurs modernes ont une tendance à paginer les volumes en bas.

Deux ouvrages typiques sortis, depuis peu des presses d Edmond Deman, éditeur à Bruxelles, sont là pour en témoigner :

1° *Les Poésies de Stéphane Mallarmé*. Frontispice de F. Rops. Cet ouvrage est paginé en bas et à gauche. Bruxelles. 1899.

2° *Histoires Souveraines*, par Villiers de l'Isle-Adam, livre paginé en bas et au milieu. Bruxelles, 1899.

Louis Bigot.

—

Saint, peintre né à Caen (XLV, 280). « Saint, peintre en miniature, Paris rue Neuve du Luxembourg, 4, élève de MM. Regnault et Aubry, a constamment exposé au musée Royal, depuis le salon de 1804 jusqu'à celui de 1831 : un grand nombre de portraits en miniature, parmi lesquels nous citerons celui en pied du prince Boris de Kourakin, exposé en 1810 ; du général Compers (Compans) ; du comte Stanislas Kossakonski, en 1812 ; de Zimmerman, en 1814 ; du comte d'Artois, du duc de Grammont, du duc de Guiche, en 1817. M. Saint a obtenu, en 1806, une médaille de 2e classe, et en 1808, une de 1re. Il était peintre du roi, et chevalier de la Légion d'honneur. » (*Dictionnaire des artistes de l'Ecole française, au* XIXe *siècle* par Ch. Gabet).

D'après le livret des Salons, Saint demeurait, en 1804, rue Mazarine 22 ; en 1806, même rue, 52. A partir de 1808, rue Neuve du Luxembourg, 4.

Ch. Rev.

—

Vitrail de Jean Cousin à Fleurigny (XLV, 279). — Dans son *Etude sur Jean Cousin*, (Paris, 1872), Ambroise Firmin Didot décrit ce vitrail et renvoie à son sujet le lecteur à Félibien, page 702. 2 — Lenoir VI, pages 28 et 47 —,

Le Vieil, *Traité de la peinture sur verre* et Tarbé, *Almanach de Sens*, 1799, p. 42), il ajoute que ce vitrail a été reproduit en aquarelle, avec une parfaite exactitude, par M. Challard, artiste Sénonais, professeur de dessin au lycée de Sens, au neuvième de sa grandeur.

J.-C- WIGG.

—

Objets marqués d'un cœur (XLIV ; XLV, 212). — Dans notre communication (col. 213 de ce volume, ligne 14), lire 1573 et non 1753.

O. DE S.

—

Enseignes de commerçants en latin (XLV, 170). — Voulez-vous me permettre de vous signaler l'enseigne d'un pharmacien dont l'officine est située au coin de l'avenue de Châtillon et de la rue d'Alésia (XIVe arrondissement). Son nom est Buisson ; il a fait placer en lettres d'or sur le vasistas posé au-dessus de la porte d'entrée de sa boutique, les quatre mots latins suivants :

Dumus medetur non excoriat

Etant donné son nom, le jeu de mots m'a paru spirituel et digne d'être signalé à l'*Intermédiaire*.

A. M.

—

Gâteaux sacrés (XLIV ; XLV, 99, 155) — Comment la galette des rois, les pains d'épice, rentrent ils dans la catégorie des gâteaux sacrés ? C'est ce que je me m'explique guère !

M. Ln. G. étendra-t-il ses recherches aux rites de toutes les parties du monde, aux pâtisseries qui paraissaient dans les panégyries en l'honneur du dieu égyptien Chnouphis, à celles dont on couvrait la table des Incas, aux Fêtes du Soleil, à ces figures de pâte que tenta de substituer aux sacrifices sanglants d'animaux égorgés l'empereur chinois Kao-tsu, etc ?

Outre les azymes et les pains de proposition du culte israélite, notre collaborateur connaît sans doute les gâteaux θὺματα θύματα confiés, dans les Eleusinies, à la garde des Canéphores, la *mola salsa*, les *liba*, les *popana* des cérémonies païennes. Il a probablement consulté déjà, au sujet des coutumes religieuses des Eglises chrétiennes, des auteurs spéciaux tels que Bona, *De reb. liturg.* L. I, ch XXIII ; L. II, ch. IX, XVII, et Mabillon, *Dissert. de pane euchar. azymo ac fermentato*. Il a donc réuni de nombreuses notes sur les oblations (προσφοραί), les eulogies (ἀντίδωρον). etc. Il sait qu'elle est l'origine du pain de cène des Eglises protestantes comme la signification de la distribution de pain bénit qui s'est perpétuée dans l'Eglise grecque de même qu'en certains pays occidentaux et surtout en France.

L'usage de l'offrande du pain et du vin dont on prélevait une partie destinée à devenir la matière du saint sacrifice s'est maintenu aux messes de l'ordination des Evêques, de la bénédiction des Abbés et Abbesses, du sacre des rois, de la canonisation des saints. Pratiqué pendant longtemps aux messes des Morts, comme le fait remarquer D. Claude de Vert (*Explic. des cérém. de l'Egl.*, p. 117 et en note), il se retrouve, de nos jours, aux relevailles à l'occasion desquelles deux gâteaux ou deux petits pains sont présentés à bénir et déposés sur l'autel.

J'ai vu, il y a peu d'années encore, en des paroisses rurales, le sacristain ou clerc porter dans les maisons, le samedi saint, des pains à messe ayant reçu, au préalable, la bénédiction du prêtre. C'est aussi un des derniers vestiges des eulogies.

A l'époque de la représentation des Mystères et jusqu'au début du XVIIe siècle, dans quelques églises, le jour de la Pentecôte on laissait tomber du haut des voûtes sur les assistants, durant le chant de la prose, des oublies avec des étoupes enflammées ou des pétales de roses rouges rappelant l'apparition des langues de feu.

M. Ln. G. s'est-il reporté à ce que dit saint Epiphane (*Cont. hæres.*, *LXXVIII*) des Collyridiennes, cette secte de femmes qui, au IVe siècle, s'éleva en Thrace et en Arabie. Par un retour aux superstitions du paganisme, elles offraient à la Vierge Marie les gâteaux de froment réservés jadis à Cérès, les κολλυρίδα d'où est venu leur nom. A côté de ces hérétiques bizarres, le « bibliophile » des *Curiosités théologiques* (Paris, Garnier frères), a donné place, dans son recueil, aux Artoritytes dont les oblations se composaient de pain et de fromage, afin de se modeler sur celles des anciens patriarches ».

F. BL.

Notes, Trouvailles et Curiosités

L'acte d'abdication de Louis-Philippe (XLIII : XLIV ; XLV, 269). — Nous avons rapporté comment l'acte d'abdication de Louis-Philippe entra aux Archives nationales ; on en trouvera ci-dessous le fac-simile.

Ce fac-simile diffère un peu de celui que publia l'*Autographe* d'après un calque.

J'abdique cette Couronne
que la voix nationale m'avait
appellée à porter, en faveur
de mon petit fils le Comte de
Paris. Puisse t'il réussir
dans la grande tâche qui lui
échoit aujourd'hui

Louis Philippe

24 Fev.r 1848

Le billet de faveur.—Les directeurs de théâtre font, en ce moment, une campagne contre le billet de faveur : ils prétendent que le Tout-Paris qui peut payer veut aller au théâtre pour rien

Cette mode ne date pas d'aujourd'hui. Dans un vaudeville joué en l'an VIII (1800), *Le tableau des Sabines*, de Jouy, Longchamp et Dieu-la-Foy, on trouve ce couplet :

Rire gratis chez les Français
Est la mode dernière ;
Partout chacun se met en frais,
Exprès pour n'en pas faire.
On court, on obtient
Des billets pour rien.
Et par ce tour perfide,
La salle est souvent
Bien pleine et pourtant
La caisse est encore vide.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de M. le comte Beugnot, que l'*Intermédiaire* avait l'honneur de compter au nombre de ses plus éminents collaborateurs.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Mars 1902

38e Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 963 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Pensionnaires de la Comédie française de 1680 à 1800. — Existe-t-il une liste de ces pensionnaires, semblable à celle que M. G. Monval a bien voulu publier à cette place pour ceux de 1800 à 1900 ? H. Lyonnet.

—

Un manuscrit de Leibnitz. — On lit dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, tome 8 de l'édition in-8°, page 438, pièce 6976, à la fin d'une lettre adressée au consul Cambacérès, et datée de Namur, 16 thermidor an XI / 4 août 1803, le post-scriptum suivant :

Mortier m'envoie à l'instant même un manuscrit en latin de Leibnitz, adressé à Louis XIV, pour lui proposer la conquête de l'Egypte. Cet ouvrage est très curieux.

Ce manuscrit a-t-il été traduit, ainsi que Bonaparte en exprime l'intention dans une autre pièce, No 6981 ; et que sont devenus soit l'original, soit la traduction ? T. G.

Voir *Leibnitz et la conquête de l'Egypte* (XXXIX ; XL).

—

Un tableau de Mme Ancelot. — Sait-on où se trouve aujourd'hui la peinture de Mme Virginie Ancelot représentant *Une lecture de Monsieur Ancelot* ? Cette toile a-t-elle été gravée ? G. Monval.

—

La fille de Bernardin de Saint-Pierre. — J'ai dit, dans le *Curieux*, (I,

29), que la fille de Bernardin de Saint-Pierre, Virginie, avait épousé le baron de Gazan. Or je trouve dans l'admirable *Spécimen des nouveaux caractères de la fonderie et de l'imprimerie de P. Didot l'aîné*, 1819, in-8, chez P. Didot fils, rue du Pont de Lodi no 6, que je viens d'acheter, une épître de Pierre Didot « à M. Lacapelle, à l'occasion de son mariage avec ma cousine Virginie Bernardin de Saint-Pierre ». Virginie a-t-elle donc été mariée deux fois ? Nauroy.

—

Don Quichotte — édition allemande. — J'ai une collection de Don Quichotte dans toutes les langues, que je cherche à compléter. Brunet, dans son *Manuel du libraire*, dit : « M. Graesse cite la traduction suivante de *Don Quichotte*, en allemand par Parc-Bastel, 1621, in-12, en 22 strophes, réimprimée plusieurs fois.

Je cherche cette édition depuis longtemps, sans qu'on ait pu me dire si réellement elle existe. J'ai été à la Bibliothèque nationale, qui ne possède pas cet exemplaire. Comment m'assurer que la note de M. Graesse n'est pas faite par ouï-dire, et que réellement elle existe — et où — cette traduction allemande de Don Quichotte ? J. de B.

—

Un portrait du Régent et de madame de Parabère en « Adam et Eve ». — Le peintre J.-B. Santerre (1651-1715), auteur de la célèbre « Suzanne au bain » vulgarisée par la gravure de Porporati, esquissait un tableau d'Adam et

Eve, quand le Régent et la comtesse de Parabère firent irruption dans son atelier du Louvre. Le maître n'avait pas de modèle ; l'élève royal (le Régent fut l'élève en art de J.-B. Santerre) dépouillant.... toute étiquette, se mit aussitôt dans le costume d'Adam. Puis, nouveau Candaule, comme le dit Arsène Houssaye, (*La Régence*, page 219), heureux de dévoiler les beautés de sa maitresse, il exigea qu'à ses côtés Madeleine de la Vieuville posât dans le simple appareil sous lequel Nissya apparut à Gygès.

Il serait curieux de savoir l'origine de l'anecdote racontée par Arsène Houssaye, car un descendant du peintre Santerre possède l'esquisse « d'Adam et Eve ». Cette jolie composition est toujours restée dans la famille : la toile est authentique ; le châssis du temps porte en vieille écriture : « Le Régent et madame de Parabère par J.-B. Santerre ». Nous avons cherché à authentiquer les personnages. Nous nous sommes heurté à de nombreuses difficultés. D'abord les figures, quoique très poussées, sont de petites dimensions, (le tableau a 0m 54 de h. sur 0m38 larg.) Puis l'absence de tout costume surprend un peu... Nous connaissons le Régent ; ses portraits sont nombreux. Il en existe notamment un de J.-B. Santerre au musée de Versailles (attique nord n° 3701) allégorie dans laquelle le prince apparait guidé par la comtesse de Parabère en Minerve. Mais l'Adam n'a pas de perruque à marteau, pas d'armure ; le rapprochement des deux personnages ne permet pas de conclure à leur identité. L'Eve et la Minerve sont la même femme. Mais la Minerve de Versailles est-elle bien madame de Parabère ? Le musée de Caen possède un tableau de Blin de Fontenay (copie réduite par M. Naigeon, musée de Versailles, attique sud n° 4373) qui nous montre une comtesse de Parabère tout à fait différente de celle de l'allégorie. Je sais bien que l'attribution a été plus que contestée. Cependant laquelle est Madeleine de la Vieuville ?

J.-B. Santerre a fait, d'après son esquisse, deux tableaux d'Adam et Eve :

Un de 0 m 97 de h. sur 0 m 79 de l. ; sa trace est perdue depuis 1783, époque à laquelle il avait été acheté 1400 livres à la vente Blondel d'Azincourt ;

Et un second d'assez grande dimension, (H. 2 m 27 — L. 1m 76), qui se trouvait à Vienne en 1846, dans la collection particulière de l'empereur (Voir l'*Artiste*, 1846, page 42).

Il serait intéressant de savoir si le traits des deux illustres modèles ont été reproduits dans ces compositions.

IVAN D'ASSOF.

—

Armoiries à déterminer : d'azur, au trêfle de... — *D'azur, au trèfle..... au chef .. . chargé de 3 losanges d'or. Ecu, supporté par 2 oiseaux de proie.*

Ces armoiries avec quelques autres, se trouvent sur de magnifiques poutres sculptées, style Renaissance, situées à Dijon, dans une des pièces de la maison Bertaux.

Ces mêmes oiseaux, qui supportent l'écu, sont reproduits de loin en loin, mais avec des poses différentes, et alternent avec des fleurs, des bateaux, une tête de Christ, des joueurs de flûte et de tambour, des farandoles, etc.

Merci d'avance aux érudits qui répondront. S. D.

—

Armoiries d'évêques de Perpignan. — Je désirerais connaitre les armoiries de Mgr Gerbet, préconisé en 1854, mort en 1864 ; de Mgr Caraguel, mort en 1885, évèques de Perpignan.

LA COUSSIÈRE.

—

Ex-libris à déterminer — d'or à trois ? — *D'or, à 3.. posés 2 (affrontés) et 1 — l'écu surmonté d'un chapeau d'archevêque* — Devise : *Ordinate et Provide* —

Je ne possède qu'un calque sur lequel il est impossible de distinguer nettement les 3 animaux représentés. Ce sont peut-être des renards. C. B.

—

Un cachet Louis XV. — Je possède un cachet de l'époque Louis XV : deux écussons surmontés d'une couronne de marquis.

L'un des écussons — *3 têtes de béliers 2 et 1*, est évidemment — La Bélinaye.

L'autre porte : *de gueules, à une aigle à 2 têtes à ailes éployées, surmonté de 4 billettes, et surmontant 3 billettes.*

Quelque aimable lecteur pourrait peut-être nommer la famille à laquelle appartient ce second écusson. G. C P.

Gardes nobles des souverains en Angleterre. — Sous le règne d'Elisabeth, dans toutes les fêtes de la cour, la reine marchait entourée des gentilshommes pensionnaires. Plus tard, cette garde noble des souverains en Angleterre ne figura plus que dans les grandes cérémonies. On les a vus, par exemple, au couronnement de Georges IV. Je désirerais connaître les costumes que portaient ces gardes, et savoir s'ils doivent figurer dans le cortège du nouveau roi Edouard VII, lors de son prochain couronnement.

E. M.

—

Famille de Bourbon-Conty. — L'un des distingués généalogistes, correspondants habituels de l'*Intermédiaire*, pourrait-il donner quelques renseignements sur une amille au sujet de laquelle les différents armoriaux ou nobiliaires consultés sont absolument muets, et qui, cependant, a été admise à la cour, de 1818 à 1831 ? Il s'agit du marquis et du comte de Bourbon-Conty.

C'est d'abord le comte et le chevalier de Bourbon-Conty qui reçoivent, en même temps, le 9 février 1818, une invitation à dîner au Palais-Royal de la part du duc d'Orléans.

En 1819, le comte de Bourbon-Conty est invité par le même à dîner au palais de Neuilly. Même invitation en 1823 pour le chevalier de Bourbon-Conty.

1824. Le chevalier invité par le duc de Bourbon au Palais-Bourbon. Même invitation pour le marquis.

1825. James Dawes, écuyer du duc de Bourbon, invite le marquis de Bourbon-Conty à venir chasser et passer quelques jours à Chantilly avec le comte son frère.

1826 et 17 janvier 1828. Le comte de Bourbon-Conty est invité par la duchesse d'Orléans à venir passer la soirée au Palais-Royal.

1831. Même invitation au comte, de la part du roi et de la reine.

En 1823, le chevalier était invité à dîner chez le vicomte et la vicomtesse de Châteaubriand. Même année, invitation analogue chez le Garde des Sceaux.

Enfin, en 1827 ou 1828, la comtesse de Montjoie prévient M. le comte de Bourbon-Conty que S. A. R. Mademoiselle d'Orléans, *signera avec plaisir son contrat de mariage*, mercredi 23, à 3 heures, au Palais-Bourbon.

Et c'est tout.

Quels sont ces Bourbon-Conty reçus au Palais-Royal et et au Palais-Bourbon, dont on ne trouve pas d'autres traces ? Toutes les lettres d'invitation sont adressées rue des Champs-Elysées n° 3, et en effet un Almanach des adresses de 1827 mentionne, à cet endroit de Paris, un comte de Bourbon Conty.

Quels liens pouvaient rattacher cette famille à la branche princière des Condé ? Quelles étaient ses armes ?

d'AGNEL.

—

Un gentilhomme décapité à Etampes en juin 1610 — On lit dans les *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoile, édition Jouaust, ce qui suit :

En ce mois, ung. se disant gentilhomme eut la teste tranchée dans la ville d'Estampes, pour avoir outrageusement mesdit du feu Roy, de cestui-ci et de la Reine, et avoir voulu soutenir que la couronne appartenoit au prince de Condé et non à autre.

Les historiens Etampois que j'ai consultés ne faisant aucune mention de cette exécution et de l'Estoile se taisant sur le nom du gentilhomme décapité, quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me le faire connaître ?

PAUL PINSON.

—

Un Cavaignac pendu pour religion — Quelque temps après la Saint-Barthélemy, un gentilhomme protestant nommé Tauvenai de Brisquemant, fut pendu à Paris, avec un autre protestant du nom de Cavaignac. Ce dernier est-il un ancêtre de l'ancien ministre député de la Sarthe ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le citoyen Chantrier. — J'ai vu sur un portefeuille de fabrication orientale, brodé sur cuir rouge, comme on en trouve dans les bazars de la rue de Rivoli, l'inscription suivante : *Citoyen Chantrier*, Constantinople 1793. Connait-on ce Chantrier ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Comte de Saint-Germain. — Dans la *Revue Bleue* du 1er mars, M. Jules Bois, dans un article intitulé « *Le miracle moderne* » reproduit les troublantes prophéties du comte de Saint-Germain. Il donne bien, comme source de ses renseignements les « *Souvenirs de Marie-Antoinette* » par le comte d'Adhémar, mais ce seul titre

ne saurait satisfaire un critique désireux de s'instruire.

Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* a-t-il eu ces volumes sous la main ? quel est le nom de l'éditeur et l'année de la publication ?

Pourquoi ne trouve-t-on aucuns renseignements des ouvrages concernant ce personnage énigmatique, à notre Bibliothèque nationale ? C. B.

—

Les Karageorgewitsch. — L'échauffourée de Szabatz — qui ressemble bien à celle de Boulogne, nous ferait croire que dans un avenir plus ou moins éloigné, un changement de dynastie pourrait se produire en Serbie. Mais quels sont ces Karageorgewitsch ? d'où viennent-ils ? Nous nous rappelons avoir rencontré jadis deux frères de ce nom — Serait-ce un de ceux là qui est le prétendant actuel ? Quelque érudit confrère de l'*Intermédiaire* serait bien aimable de nous éclairer à ce sujet.

UN ABONNÉ

—

Ambroise. — Elève du Panorama dramatique, comique à Lyon, chanteur à l'Opéra-Comique, acteur aux Variétés, compère de Revue au Châtelet vers 1865, que devint cette artiste qui habitait Bois-Colombes ? La plupart des détails qui concernent sa biographie nous sont connus jusqu'à cette date, mais ensuite ?

H. LYONNET.

—

Comment prononcer *Et* à la fin d'un mot ?. — Dans presque toute la France, Paris excepté, on prononce *é* ; on dit *Poulé, Buffé, Piqué*, etc., pour poulet, buffet, piquet, etc. A Paris, on prononce *Poulê, Baffê, Piquê*. Larousse, Littré, etc., les grammairiens modernes, indiquent comme prononciation *Poulè, Buffè, Piquè*. D'après la méthode Regimbeau, on doit prononcer *et*, fin de mot, comme *est*. D'autre part, les dictionnaires de rimes, tout en admettant la ponctuation *e*, disent que *et* fin de mot, est bref. Si donc *et* est bref, on ne doit pas le prononcer *ê*, mais *é*, ce qui est d'ailleurs la prononciation de la majorité des Français. Pourquoi, dès lors, a-t-on orthographié la prononciation *è* ou *est*, et non *é*, dans les dictionnaires et les grammaires modernes ? Ce ne peut être pour des raisons étymologiques, car les mots terminés en *et* ont des étymologies différentes, les unes latines, d'autres anglaises, d'autres italiennes, et parmi ces dernières se trouve souvent le diminutif *etto*, qui est certainement ce qu'il doit y avoir de plus bref Ne serait-ce pas plutôt parce que les auteurs de nos grands dictionnaires et de nos grammaires, étaient des parisiens, soit de naissance, soit d'adoption ? O. D.

—

Malingeaye. — Quel est cet auteur inconnu qui a publié, en 1622, chez J. Bessin, à Paris, une plaquette en vers, rare et assez naïve, intitulé : *Le Berceau d'amour*, ode pour la naissance de Mlle de Rieux, dédiée à Catherine de Rosmadec dame de Châteauneuf, et a signé P. de Malingeaye ?

— LESLIE.

Lamennais : prononciation et orthographe. — Doit-on écrire La Mennais ou Lamennais, comme le portent les plaques de la rue de ce nom (VIIIe arrond^t^.)

On devrait prononcer Laménnais à cause de la double lettre. Les habitants de la rue et les cochers de fiacre disent : Lamennais avec un e muet.

— CURIOSUS.

Magasins charitables. — Je lis dans Sauval (*Histoire et Recherches des Antiquités de Paris*) :

Par l'expérience des Magasins charitables dont on trouva l'invention en 1651, qui avait remeublé tant d'églises, assisté tant d'ecclésiastiques, revêtu tant de pauvres, nourri tant de misérables, rétabli tant de familles désolées... »

Qu'était-ce que ces Magasins charitables ?

Où pourrait-on trouver des indications sur leur organisation ?

—

Portrait de Mlle Rousseil. — Qu'est devenu le portrait de Mlle Rousseil, dans le rôle de Cora, de *l'Article 47*, que le peintre Leyraud, prix de Rome, exposa au Salon de 1873 ? G. M.

—

Les livres sur Théodora. — Quels sont les grands prosateurs français (autres que les historiens) qui ont parlé de Théodora en bien ou en mal ? J'en connais deux : Montesquieu et Renan.

Existe-t-il des poésies françaises sur ce sujet ? Enfin, y a-t-il eu des pièces de théâtre, autres que *Théodora*. BYSANTINUS.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Armoiries de Victor Hugo (XLV, 329,395). — Victor Hugo, dans les *Misérables*, dit qu'il est parent de Charles-Louis Hugo, abbé d'Estival, évêque de Ptolémaïs, mort en 1729 Le *Discours de M. Nemo, prononcé à l'Académie française le jour de sa réception*, Paris 1876, dit, au contraire, que le poète n'avait aucun lien de parenté avec cette famille noble de Lorraine, que son aïeul, Joseph Hugo, était menuisier, etc. Où est la vérité ? Dans les *Misérables* ? ou dans le *Discours* qu'on attribue à Henri de Pêne ?

J. C. WIGG.

*
* *

Ce génie, qui était l'Orgueil fait homme, a eu la faiblesse d'écrire qu'il avait une origine aristocratique, qu'il comptait parmi ses aïeux un capitaine aux gardes, un évêque, une chanoinesse au chapitre noble de Remiremont. Or son grand-père était menuisier, son bisaïeul cultivateur.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Joseph-Léopold-Sigebert *Hugo*, anobli en 1811 par le roi d'Espagne, Joseph-Napoléon, qui le créa COMTE *de Collogudo, Cuentes y Siguenza*, porta pour armoiries dès cet anoblissement :

Ecartelé au 1er *d'azur, à l'épée en pal d'argent, la pointe en bas, montée d'or et accompagnée en chef de trois étoiles d'argent mal ordonnées* ; au 2e *de gueules au pont de trois arches d'argent, maçonné de sable, soutenu d'une rivière d'argent et brochant sur une forêt de même ;* au 3e *de gueules, à la couronne murale d'argent, crénelée de quatre pièces ;* au 4e *d'azur au cheval libre et cabré d'or.*

Ce lieutenant général français qui fut aussi chevalier de Saint-Louis sous la Restauration, est le père de Victor Hugo. Voyez pour la vraie généalogie du grand homme l'*Annuaire de la noblesse de France* pour 1886, pages 153 à 155.

Le cte P. A. DU CHASTEL.

*
* *

Victor Hugo n'a aucun lien de parenté avec l'illustre famille lorraine dont on a donné les armoiries. Les ascendants du poète, venus de Hollande au XVIIe siècle, s'établirent à Baudricourt (Vosges) ; le grand-père, menuisier à Nancy, était né à Baudricourt. Il y existe encore des parents cultivateurs (Voir *Les ancêtres de Victor Hugo* (XVII, 352).

Le général Sigisbert Hugo, qui avait pris le nom de Brutus en 1793 — suivit Joseph Bonaparte à Naples puis à Madrid; il devint gouverneur de plusieurs provinces, et aide-major général des armées en Espagne (Cf. XXI, 504). Le roi le fit comte de Cogoludo, et c'est probablement à cette époque qu'il reçut les armoiries suivantes: *Ecartelé : au 1, d'azur, à l'épée d'argent, la pointe en bas, accompagnée en chef de trois étoiles mal ordonnées du même ; au 2, de gueules, au pont de trois arches sur une rivière, le tout aussi d'argent, sommé d'un bouquet d'arbres de même ; au 3, de gueules, à la couronne murale d'argent ; au 4, d'azur, au cheval gai d'or.* Ce sont ces armoiries qui furent peintes dans la salle du conseil du manoir que M. de Bauchesne avait fait construire aux environs de Paris, armoiries décrites dans *la Presse* par Emile Deschamps en 1840, je crois, et que Pautet du Parois a recueillies dans son *Manuel complet du blason.*

A. S

*
* *

Notre regretté confrère Victor Bouton, peintre héraldique d'un grand talent, mort récemment à Paris dans un âge très avancé et qui a laissé un fils, également peintre héraldique de talent, ayant écrit à V. Hugo pour lui demander une description de ses armes, reçut de lui la réponse suivante :

Bruxelles, 14 juillet.

Monsieur,

Mon neveu Léopold Hugo, 8, rue de Ménars, à Paris, est en possession de tout ce qui est relatif à la question que vous me faites l'honneur de m'adresser.

Je vous remercie de tout ce que votre lettre a d'honorable et d'élevé, et je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

VICTOR HUGO

Cette lettre dont Victor Bouton a donné un fac-simile dans son *Hérault d'armes, Revue illustrée de la noblesse*, tome II,

Paris, in-4°, 1861-1863, porte le cachet de Waterloo, 14 juillet 1861. Le même volume contient des fac simile de lettres de Guizot et de Lamartine auxquels Victor Bouton s'était pareillement adressé pour avoir une description de leurs armes. La lettre de Lamartine est particulièrement intéressante. En voici le texte :

Paris, 11 juin 1861.

Monsieur,

Je ne comprends rien à la science héraldique, mais si vous désirez voir des cachets de famille, je les tiens à votre disposition tous les dimanches matin, seul jour de loisir pour moi. Mes vraies armes sont une plume ingrate brisée dans ma main par l'indifférence de ma patrie. LAMARTINE

THÉODORE COURTAUX.

—

Armoiries épiscopales (XLV, 220, 283, 340). — Je remercie beaucoup les deux aimables intermédiairistes qui ont bien voulu répondre à la question, et je dirai à M. Leslie que j'ai trouvé les armoiries de Mgr Nouvel simplement sur la couverture déchirée d'une brochure.

Sur cette question, s'en greffe une autre : quels sont les armes, noms, prénoms, lieux de naissances et décès, avec leurs dates et celles de leurs nominations, des abbés mitrés de la Pierre-qui-Vire, et des évêques de Quimper au XIXe siècle ?

LA COUSSIÈRE.

—

Armoiries sur la porte du château de Vaubelette (Var) (XLIII ; XLIV) — Le second écu : *d'azur, à une tour d'or, maçonnée, ouv. et ajourée de sable supp. un coq de même*, est bien le blason des *Gallifa d'Espagne*.

RAIMOND LOUIS.

—

Armoiries sur émail à déterminer (XLIII). — Les *Nomartin* de Franche-Comté et les *Van Sassenheim* de Hollande portent : *d'or, à quatre bandes de gueules*.

RAIMOND-LOUIS.

—

La décoration du Lis (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 171, 229). — Encore un spécimen de lettre accordant la décoration du lis. Cette lettre est entièrement imprimée, sauf la signature et l'adresse :

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que Sa Majesté, pleine de confiance dans votre dévouement et votre fidélité à sa personne, vous autorise à porter la décoration du Lis.

Le capitaine-lieutenant des grenadiers à cheval de la garde du Roi,

Le marquis de la Rochejaquelin.

M. Thibault, élève en pharmacie de Parthenay (Deux-Sèvres).

Cette lettre qui n'est pas datée, doit être du second semestre de 1814 ou du commencement de 1815, le marquis Louis de La Rochejaquelin ayant formé et commandé la compagnie des grenadiers à cheval de la maison du roi en 1814 ; en avril 1815 il partait à la tête de la dernière armée vendéenne et tombait mortellement frappé au Pont des Mathis le 4 juin 1815.

Les documents de l'espèce se retrouvent assez fréquemment, et le plus souvent les nouveaux chevaliers se contentaient de cette lettre d'avis ; quant au brevet in-8° gravé par Adam (il y en avait sur papier et sur parchemin) on ne le délivrait sans doute que sur demande spéciale ou sur la recommandation particulière d'un haut personnage. C'est le ministère de la guerre qui était chargé, en 1816, de la délivrance des brevets.

Voici une missive adressée par le ministre de la guerre à son collègue des affaires étrangères, le 26 janvier de cette année, pour donner satisfaction à un titulaire

Monsieur le duc, je m'empresse d'envoyer à Votre Excellence un brevet du Lys qu'elle m'a fait l'honneur de me demander pour M. le comte d'Olbreuse

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, votre très humble et très obéissant serviteur, Le duc de Feltre.

A S. Exc. M. le duc de Richelieu.

*
* *

D'après les ordres de Son Altesse Royale Monseigneur LE DUC DE BERRY, il est permis à Monsieur le *Baron de Breda* de porter la décoration de la Fleur de Lys.

CHer DE FONTANE.

Paris le *12 octobre 1814*.

Nota. — Les noms en italique sont manuscrits. A. SAF.

*
* *

M. de Pina a la bienveillance de nous communiquer le document suivant pour faire suite à ceux publiés. C'est une lettre adressée par le baron de Vitrolles, secrétaire du conseil, à son oncle M. l'abbé de Pina. Cette lettre est sur papier ministre, scellée à la cire rouge aux armes de

France; elle porte sur l'adresse un timbre gras aux trois fleurs de lis de la couronne royale, avec l'exergue : « Secrétaire des conseils ».

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que d'après la demande que vous en avez faite, Sa Majesté vous accorde la faveur de porter la fleur de lys en argent. Vous pourrez le faire sans avoir besoin de nouvelle autorisation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE BARON DE VITROLLES.

Paris le juillet 1814.

—

Ex-libris de Mgr de Brunet de Castelpers (XLV, 4). — Parmi les enfants de Joseph de Brunet de Castelpers, vicomte de Panat (✝ en 1739) et de Marie de Toulouse-Lautrec (✝ en 1745), le *Dict. de la Noblesse* de La Chesnaye des Bois mentionne deux de leurs fils qui entrèrent dans les ordres :

Jean-Elisabeth, élevé le 1er novembre 1739, à la dignité épiscopale, et Frédéric-Joseph.

D'un autre côté, je rencontre le nom de Jean-Simon-Armand Elisabeth de Brunet de Castelpers de Panat, du diocèse d'Alby, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, chanoine, abbé commendataire, successivement archidiacre du Petit-Caux et du Vexin-français (diocèse de Rouen). Ce dernier, qui fut, non pas archevêque de Rouen, mais vicaire-général de l'archevêque de Rouen depuis le 22 mars 1782, mourut-il à Munster en 1803, à la suite de l'émigration ? C'est ce que je n'ai pu vérifier. F. BL.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV ; XLV, 14, 119, 234, 346). — Noms féminins relevés au XIIe siècle : Adalvise, Hacrise, Adalaïs, Aalis, Alia, Hildeburge, Holdebierge, Basilie, Béatrix, Aimée, Judith, Ermengarde, Emmeline, Emma, Mathilde, Bathilde, Marie, Adélaïde, Adèlewise, Sinégonde, Jeanne, Humberge, Amicie, Elisabeth, Aliénor, Mahaut, (diminutif de Mathilde), Anne, Catherine, Clémence, Yolande, Yseult, Aldegonde, Cunégonde, Théoderade, Théodarde, Berthe, Gisèle, Grisélidis, Gertrude, Arégonde, Ingonde, Germaine, Nauthilde, Hunégonde, Mauduite, Maude, Madeleine, Madalinde, Ermantrude, Ermance, Erminie, Hermine, Irminie, Irma, Arcongothe, Erménégildis, Adalgise, Tiffanie, Thibaude, Rothrude, Adèle, Adeline, Hildegarde, Brunehilde, Fostrode, Marianne, Radegonde, Gomatrude, Milesende.

Noms de nobles dames romaines du Ve siècle :

Sabine, Annia, Faustine, Marcia, Sévéra, Sévérine, Antonia, Julie, Livie, Octavie, Mammée Julia Pia, Lucille, Salonine, Ofacille, Galiera, Crispine, Crispilla, Constantia, Hélène, Maguia Urbica, Mariana, Augusta, Victoria, Victorine-Pauline, Maria-Otarilla, Julia-Domna, Julia-Moesa, Attva, (mere d'Auguste), Agrippine, Théodora, Placidie, Pulchérie, Eudoxie, Marie, Galla, Honoria, Julia-Soemis, Bella, Plotine, Plautia, Claudia, Thermantia, Vérine, Ariane, Zénonide, Euphémie, Justine, Grata, Phlacille, Séréna, Pissamène, Lœta.

On trouve en outre, chez les gallo-romains, Geneviève, Protagie, Barbe, Barbara, Cécile, Hélène, etc., etc..

Dr B.

***

Une des filles du maréchal de Bourmont vint au monde dans une citadelle et reçut au baptême le nom de Cita.

Le comte de Montlivault, préfet de l'Isère sous la Restauration, donna à son second fils le prénon d'Isère. C. B.

***

La douloureuse catastrophe qui a couté la vie à l'excellent Quellien, le disciple aimé de Renan, vient de nous révéler que l'auteur des découvertes des trésors de Troie, M. Schielieman, a donné à son fils le nom d'Agamemnon et à sa fille celui d'Andromaque.

***

Neveu du contre amiral Cosmao Dumanoir, je crois devoir faire remarquer que la légende que mon regretté collègue G. Gondinet a attribuée aux Lorientais, repose sur un fait inexact. Le contre-amiral Cosmao n'avait que deux prénoms : Louis Aimé. Son frère, décédé capitaine de vaisseau en retraite, en avait quatre : François-Jean-Armand-Fidèle.

E. M.

—

Le Père Dulac (XLIV). — Dans une lettre écrite par M. de Cherbon à M. le Gras, le 28 novembre 1755, je détache le passage suivant :

Vostre garçon que j'ai vu passer icy m'a dit qu'il remenoit la jument de Monsieur *du Lacque ;* comme je prévoits que Monsieur de Muain aura besoin d'une autre monture permettez que je luy renouvelle ici les mêmes ordres de services.

Ce Monsieur *du Lacque* serait-il de la famille du célèbre jésuite ?

L. C. DE LA M.

—

Amelot de la Houssaye (XLV, 228). — D'après une note prise dans le manuscrit français n° 3615 des nouvelles acquisitions, la famille Amelot de la Houssaye serait bien une branche de la célèbre famille Amelot de Chaillou, marquis de Gournay, dont il existe de nombreuses généalogies, entre autres dans Potier de Courcy, tome 9, et dans les manuscrits français n° 32484, 32464, 32051 et 32788. Cte DE LAVERGNE.

*
* *

Au XVIIe siècle vivait un Nicolas Le Pelletier, seigneur de la Houssaye, conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes en 1660. Il faisait partie, en 1665, du troisième conseil établi pour la réformation de la justice, et l'avocat Auzanet le cite dans sa lettre du 1er décembre 1669, insérée à la suite du tome VI des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert* (Paris, Imprimerie impériale, 1869). Il mourut le 19 janvier 1674.

C'est vraisemblablement de son fils que Saint-Simon a tracé ce portrait peu aimable : « C'étoit un grand homme, très bien fait, de fort bonne mine, dont l'air et le ton étoient imposants. Mais à travers cette écorce et la réputation qu'il avoit usurpée, il montra bientôt le tuf.... Il s'attacha à l'abbé Dubois, et fut ainsi contrôleur général, où il prit beaucoup de morgue et d'insolence, et montra l'épaisseur de son esprit et de sa compréhension jusqu'à n'entendre pas la moindre affaire. » L'auteur des *Mémoires* nous apprend que ce Le Pelletier de la Houssaye était le frère de la femme d'Amelot, « si estimé dans ses ambassades. » Amelot, conseiller d'Etat, protégé par la princesse des Ursins, fut ambassadeur en Espagne et jouit d'un crédit qui fit trembler les ministres de France. Après sa disgrâce, il obtint, pour son fils, la charge de président à mortier.

D. A. LAMOUREUX.

Guy Peccate et Mme de Villedieu (XLV, 331). — Voici les renseignements demandés par M. L. C. de la M sur Mme de Villedieu :

Elle s'appelait Marie-Catherine-Hortense des Jardins, fille d'un prévôt de le ville d'Alençon, où elle naquit en 1640. Elle n'a jamais légitimement porté le nom de Villedieu. Ce nom était celui d'un capitaine d'infanterie qu'elle avait rencontré à Paris, après avoir été obligée de quitter Alençon à la suite d'une aventure avec un de ses cousins. — M. de Villedieu était marié ; il essaya vainement de faire casser son mariage, et vécut maritalement avec Mlle des Jardins, qui prit et porta son nom. M. de Villedieu ayant été tué à l'ennemi, sa pseudo-veuve, frappée d'ailleurs par la mort subite d'une de ses amies, se retira dans une maison religieuse, d'où elle fut congédiée lorsque son passé fut connu de la communauté. Après avoir vécu quelque temps chez sa sœur Mme de Saint-Romain, elle épousa secrètement le marquis de la Chasse, qui était marié déjà, mais avait congédié sa femme. Ils eurent un fils qui ne vécut qu'un an. M. de la Chasse mourut bientôt après cet enfant ; et Mlle des Jardins, fausse veuve pour la seconde fois, épousa, enfin légitimement, un de ses cousins, qui lui permit de porter le nom de Villedieu. Elle se retira plus tard à Clinchemare, petit village dans le Maine, où elle mourut en 1683, des suites, a-t-on dit, de son intempérance.

Les œuvres de Mme de Villedieu, en vers et en prose, ont été recueillies : 1702, 10 vol. in-12 ; 1721, 12 volumes in-12. Elles se composent des romans ci-après :

Les désordres de l'amour. — Le Portrait des faiblesses humaines. — Cléonia. — Carmente. — Les galantines grenadines. — Les amours des grands hommes. — Lysandre. — Les mémoires du sérail. — Les nouvelles africaines. — Les Exilés de la cour d'Auguste. — Les Annales galantes. Mme de Villedieu a aussi composé quelques ouvrages poétiques assez faibles, et deux tragédies, *Manlius Torquatus* et *Nitetis*, jouées en 1663.

Voici son portrait, rédigé par elle-même, et qui se trouve, comme les renseignements qui précèdent, dans la *Biographie*

des femmes célèbres de Prudhomme père (Paris, Lebigre, 1830) :

J'ai, dit-elle, la physionomie heureuse et spirituelle, les yeux noirs et petits, mais pleins de feu ; la bouche grande, mais les dents assez belles pour ne pas rendre son ouverture désagréable ; le teint aussi beau que peut l'être un reste de petite vérole maligne, le tour du visage ovale, les cheveux châtains. Mais j'ose dire que j'aurais bien plus d'avantage à montrer mon âme que mon corps, et mon esprit que mon visage ; car, sans vanité, je n'ai jamais eu d'inclination déréglée. Mon âme n'est agitée ni par l'ambition, ni par l'envie et sa tranquillité n'est jamais troublée que par la tendresse que j'ai pour mes amis ; j'ai plus de joie des biens qu'ils reçoivent que s'il m'étaient envoyés. Mais ma tendresse n'est pas aussi générale qu'elle est forte, car je ne la donne qu'à peu de gens ; et pour qu'un homme soit digne d'être mon ami, il faut que ses inclinations soient conformes aux miennes, et qu'il soit le plus discret homme de son siècle. Ce n'est pas que je donne grande matiere de discrétion, car j'ai de la vertu, et de cette vertu qui est également éloignée du scrupule et de l'emportement, dont la simplicité fait la force, et la nudité le plus grand ornement. J'ai une fort grande fierté ; mais comme elle ne sied bien qu'aux belles et que je ne suis pas de ce nombre, je tâche de mettre en sa place une douceur qui ne m'est pas si naturelle, mais qui m'est plus convenable. J'aime à railler, et ne me fâche jamais qu'on me raille, pourvu que je sois présente.

V. A. T.

—

Famille de Bardonenche (XLV, 109, 237, 295). — Cette famille du Dauphiné a eu les honneurs de la Cour, voir aux Archives nationales MM 815.

Sa généalogie se trouve aussi dans Guy Allard : dans d'Auriac, *Nobiliaire de France*, tome X ; dans Lancelot, manuscrit n° 21 à la Bib. nat ; dans Foras, *Nobiliaire de Savoie*, tome Ier. On trouve aussi dans la *France protestante* de Haas, des Bardonnenche, seigneurs de Champiney et de Tourannes.

Cte DE LAVERGNE.

—

La famille de la Baume de Montrevel (XLIV ; XLV, 64, 123, 178, 355, 413). — Cette famille, originaire de Bresse, n'est nullement parente de la famille La Baume-Suze originaire du Dauphiné, qui descend de Louis de La Baume, chevalier qui est nommé dans les comptes de Jean le Flamant, trésorier des guerres.

La Baume Suze porte : *d'or, à 3 chevrons de sable, au chef d'azur, chargé d'un lion issant d'or, couronné de même.*

(Voir *Nobiliaire* de la Chesnaye des Bois, édition de 1771, tome II, page 107, et le Cabinet des titres, Bibliotheque nationale. Baron DU ROURE DE PAULIN.

—

Familles Horngacher et Pinsart (XLV, 110, 296, 408). — ERRATA. Colonne 409, ligne 1, au lieu de, *Chevalier* lisez *Chevr* ; ligne 7, au lieu de *Cheval.*, lisez : *Chevali* ; ligne 9, au lieu de *Chevalier*, lisez : *Chevali*. Note 1, lisez : Dans ce nom, le titre de *Chevalier* que prenait le père est devenu *Chevali*. par l'ignorance du prêtre baptisant.

—

La mort de Geoffroy-Château (XLV, 331). — M. Geoffroy-Château nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

16 Mars 1902.

Paris, 69 Boulevard Haussmann.

Au journal l'*Intermédiaire*.

Je réponds ci-apres à la question posée par M. Paul Pinson, dans l'*Intermédiaire* du 10 mars 1902.

Mon grand-père Marc-*Antoine Geoffroy Château*, major du genie, est mort le 23 février 1806 (non le 27 fév.) à Augsbourg, du typhus contracté dans la campagne d'Austerlitz.

Ce fait ressort de traditions de famille et d'une lettre d'un de ses chefs (M. Flagelle) à sa veuve où des détails sont donnés sur les circonstances qui ont accompagné le décès.

Je me mets avec plaisir à la disposition de M. Paul Pinson pour tous les renseignements complémentaires dont il aurait besoin.

De mon côté, je serais obligé à M. Pinson de me faire savoir pourquoi il est curieux de savoir si mon grand-pere est mort de maladie ou s'il a été tué en duel.

Je n'ai pas besoin de dire combien j'ai à cœur tout ce qui touche à la memoire respectée de mon grand-pere dont je suis le seul petit-fils.

P. GEOFFROY-CHATEAU.

—

L'abbé Herluison (XLV, 110, 349) — Je trouve ce nom cité dans un ouvrage presque introuvable, intitulé *Histoire du mariage des Prêtres en France* » par M. Grégoire, ancien évêque de Blois. Paris Baudouin fr.-éd. 1826.

A la page 104, je relève cette citation :

Aux brochures contre le célibat ecclésiastique dont la France était inondée, des hommes religieux opposèrent de bons ouvrages..... Tel fut celui de Herluison, prêtre respectable du diocèse de Troyes, qui avait été frappé d'un interdit, sous prétexte de jansénisme.

Un nommé Dubourg, curé de Saint-Benoît-sur-Seine, diocèse de Troyes, s'était marié, et avait publié un pamphlet tissu de paralogismes contre le célibat Herluison s'empressa de le combattre, et publia : *Le Fanatisme et le libertinage confondus*, ou *Lettres sur le célibat des ministres de la religion*, ouvrage qui joignait à la solidité des raisonnements, le mérite de l'à-propos ?

JAPHET.

—

Priola (XLV, 331). — Il serait facile de retrouver, dans les archives du Conservatoire, l'état-civil de Mlle Priola, élève de Couderc ; elle fut engagée pour chanter dans les chœurs du *Rienzi*, de Wagner, que Pasdeloup fit connaître en avril 1869. Immédiatement engagée, elle créa au Théâtre-Lyrique, le rôle de la duchesse dans le *Don Quichotte* de Boulanger. Le vieil Auber avait jeté les yeux sur elle, et la désigna pour tenir le principal rôle de son opéra *Rêves d'amour*, 20 décembre 1869. Elle se fit encore remarquer dans *Fra-Diavolo*, mars 1870 ; l'*Ombre*, 7 juillet ; Philine de *Mignon* ; Rose Friquet des *Dragons de Villars*, le *Roi l'a dit*. Nous ignorons ce qu'est devenue cette artiste qui était alors toute jeune, intelligente, mais qui manquait d'originalité.

H. LYONNET.

***

Bien qu'étranger aux choses de théâtre, je crois me rappeler, pour l'avoir lu dans les journaux du temps :

1° Que Mlle *Priola*, chanteuse à l'Opéra-Comique vers 1872, fut engagée peu après à Marseille. Le parterre du Grand Théâtre l'ayant outrageusement et brutalement sifflée, la pauvre artiste mourut de désespoir peu de mois après.

2° Qu'elle avait modifié son nom pour entrer au théâtre, mais en le transformant *à peine*. Je ne me souviens plus du nom véritable, qu'on trouverait en feuilletant les collections du *Figaro*.

A. DE SAPORTA.

***

Cette artiste lyrique, prénommée Marguerite, chantait à l'Opéra-Comique en 1875. J'ai souvenance de l'avoir entendue en cette année dans l'*Ombre* de Flotow, avec Mme Galli-Marié et MM. Melchissedec et Lhérie. Plus tard, son engagement n'ayant pas été renouvelé au théâtre de la place Boieldieu, elle alla à Marseille et l'accueil que lui firent les descendants des Phocéens fut tellement barbare pour la femme, tellement injurieux pour l'artiste, que Priola, la mort dans l'âme, regagna sa chambre d'hôtel et, dans la nuit, se suicida.

Priola était-il un pseudonyme ? C'est ce que j'ignore.

A. S.

***

Voir la notice insérée dans le *Dictionnaire des Pseudonymes* de G. d'Heilly, édition de 1887, p. 360. Sur Mlle Priola née Poliart, fille de Poliart, connu au théâtre sous le nom de Dorlange, et qui a été longtemps régisseur général du théâtre des Folies-Dramatiques du boulevard du Temple.

Mlle Priola donnant une représentation de *Mignon* à Marseille, en 1876, fut sifflée en scène ; l'impression qu'elle éprouva lui causa un transport au cerveau dont elle mourut quelques jours après, à l'âge de 26 ans.

E J.

—

Demoiselle Compoint (XLIV ; XLV, 126). — Un des abonnés de l'*Intermédiaire* apparenté à la famille Compoint, serait obligé à l'auteur de la note parue dans le n° du 30 décembre 1901, de bien vouloir lui indiquer le titre exact de l'ouvrage dans lequel le nom de Mlle Compoint, dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, est cité.

V. J.

—

Papiers militaires du maréchal Sebastiani, des généraux Guilleminot, Kellerman, Pelet (XLV, 228, 354 426). — *Kellermann*. Le lieutenant général, comte, puis marquis, puis duc de Valmy, fils du maréchal du même nom, est mort sans enfants en 1835. A en croire certaines personne, il aurait été marié en 1800, mais on ne trouve aucune trace de cet acte.

A sa mort, les journaux annoncèrent que sa succession, faute d'héritiers, était dévolu au fisc : toujours est-il qu'il n'y a pas de trace de la mise sous scellés de ses papiers qui paraissent cependant être à la guerre : on y possède, en effet, aux archi-

ves historiques, plusieurs pièces de sa main trouvées chez lui à sa mort ; particulièrement : deux mémoires sur son rôle à Marengo. Les papiers de son père, le maréchal, sont chez la princesse Ginori, née Kellerman de Valmy, descendants directs du maréchal.

Voici quelques détails sur le mariage (?) de Kellerman. Il épousa, par *contrat*, Thérèse Gurdi, fille d'un banquier de Bologne, femme du comte Aldovrandi-Marescotti qui ne divorça que le 7 septembre 1800 à Milan ; le 9, elle épousa le général R. dont elle avait déjà deux fils.

Y eut-il séparation ? le mariage fut-il considéré comme nul ? Toujours est-il que Kellermann est partout signalé comme célibataire dans ses états de service Thérèse Gurdi est morte à Paris, 30 septembre 1844.

Ses enfants étaient morts avant 1835.

Maréchal Tiburce Sebastiani. Lors de sa mort, en 1851, les officiers chargés de mettre les scellés déclarèrent n'avoir rien trouvé.

Ses héritiers sont les Choiseul ; on peut donc demander des renseignements à M. Horace de Choiseul qui a été officier d'ordonnance du général Espinasse et depuis sous-secrétaire d'Etat.

Aux affaires étrangères, il y a de nombreux documents émanant du général Sebastiani ; on dit même que c'est en raison de ces documents que la commission des archives ne veut pas permettre la communication des papiers d'une date postérieure à 1830.

Les documents du ministère Sebastiani, en effet, auraient été faits en double : les uns disaient blancs, les autres noirs ; Louis-Philippe et son ministre, voulant faire de la politique personnelle, auraient communiqué aux chambres et au conseil, ceux qui étaient inventés tandis qu'ils auraient gardé secrets pour eux, ceux qui étaient vrais ; ayant intérêt à ce que personne ne sût ce qu'ils faisaient en tant que politique étrangère.

Un rat de bibliothèque.

—

Date de l'établissement de l'impôt du sel en France (XLIV ; XLV, 363) — Il faut consulter sur ce sujet la petite plaquette de M. Jules Lefizelier, *La Gabelle dans le Maine et l'Anjou*, Laval Moreau, 1869, in-8° de 30 p.

L. C. de la M.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV ; XLV, 131,302,418).— Nous demandons à notre confrère A. Repline de nous indiquer où se trouve le dénombrement dont il cite un passage.

La phrase qu'il reproduit ne prouve aucunement l'immoralité de ce qu'on appelle le *Droit du Seigneur*.

Le *Jus primæ nocti* n'était pas ce que M. Répline suppose.

« Il s'agissait, a dit Darsy, d'un acte de soumission par le vassal, envers le seigneur sur le fief duquel s'accomplit le mariage ».

Ce n'était au fond qu'une taxe et un symbole (Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Rapport du 18 août 1854). Quant au droit suzerain, on ne pourrait le constater plus fortement que par certaines démonstrations symboliques conformes aux usages du moyen-âge dans la plupart des contrats, et qui proclamaient la dépendance féodale non seulement des vassaux vivants, mais des vassaux à naître (*Passim*). Au nombre de ces démonstrations symboliques, on peut comprendre le *droit de culage* et le *droit de reprêt*, qui rappellent le Beilager allemand.

Talibert.

—

La fin de Marie de Villeprouvée. — Poing coupé (XLV, 276). — Lire le catalogue A. Saffroy, n° 32, article 22.850, on y verra une femme condamnée à avoir le poing coupé et être brûlée vive par dessus le marché, pour avoir empoisonné son mari, année 1782.

—

Droit d'aiguillettes (XLV, 329). — Je lis dans le *Vocabulaire du Haut-Maine* par C. R. de M. » Le Mans-Paris 1859, p. 59 :

Aiguillettes, s. f. plur. Pot-de-vin. Je me suis laissé dire que les garçons bouchers ou charcutiers fournissaient jadis les petites aiguilles de bois ou aiguillettes nécessaires pour dresser la viande, et que les gratifications qu'ils recevaient en retour en avaient pris le nom, qui s'était étendu à tous les genres de pourboire. C'est à prendre ou à laisser.

L. C. de la M.

*
* *

Le mot aiguillettes signifiait les étrennes

du jour de l'an, un cadeau quelconque, probablement en souvenir de l'exclamation « au gui l'an neuf » conservée plus ou moins altérée dans certaines provinces, en mémoire de la grande cérémonie de la cueillette du gui, qui inaugurait la nouvelle année chez les Carnutes. Aujourd'hui dans le Vendômois, les aiguillettes du jour de l'an sont devenues une sorte de pot de vin, d'arrhes données en plus du marché, comme garantie de la foi jurée.

C'est aussi un cadeau fait par l'acquéreur à la femme du vendeur, et même dissimulée sur un prix de vente pour frauder l'enregistrement. Ainsi on dit : Pierre a vendu sa maison à Jean pour six mille francs plus cinq cents francs d'aiguillettes.

C'est à peu près tout ce qui reste dans la région du culte du gui sacré et du souvenir des Druides.

La tradition du gui l'an neuf est généralement acceptée comme parfaitement authentique, cependant nous ne pouvons nous en faire l'écho. Car si le mot gui est celtique (et encore !) les mots an et neuf sont absolument romains, il est permis de trouver singulier que les Carnutes parlassent déjà le Français moderne.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Au moyen âge, on appelait *noueur d'aiguillettes*, le sorcier qui, par « sortilège et art magique », empêchait les nouveaux mariés de consommer le mariage. Il se servait pour cela, d'un fil de lin, de chanvre, de soie, qu'il *nouait* d'un ou plusieurs nœuds particuliers, au moment où le prêtre consacrait le mariage.

Bien entendu, les mariés cherchaient à se préserver *du sort* que pouvait leur jeter ainsi un jaloux, un ennemi. Une vieille chronique lorraine (XIIIe siècle), *Coupures de Bournon*, recommandait au moment où le prêtre unissait les jeunes fiancés, que « li jeune gars s'estreigne en tant que serre sa jouvencelle, en façon qu'estant agenoillé (agenouillés) près li dit prestre yceulx se touchent en telle façon que ne puisce estre passé li doigt en travers leurs hanches, genoux et coudes ».

A La Palisse (Allier) la jeune mariée se protégeait contre le noueur d'aiguillettes en mettant *un de ses bas à l'envers*, ou toute autre portion de ses vêtements. Quant au futur, il s'appliquait au creux de l'estomac un fragment de cire du cierge pascal.

Le chanoine Thiers (*Traité des superstitions*) reproduit d'autres *préservatifs* : porter le jour du mariage, l'une sur l'autre, deux chemises mises à l'envers ; percer un tonneau de vin blanc et faire couler la *première goutte au travers de l'anneau nuptial*... frotter avec de la *graisse de loup* les montants de la porte par laquelle la mariée doit passer pour se rendre au lit nuptial.

La plainte du curé de Jully reproduite par M. L. C fait allusion à des coutumes populaires qui avaient pour but de mettre obstacle à la consommation du mariage. Encore aujourd'hui dans certains villages lorrains, on barre avec des cordes, des rubans, la route que devra suivre une noce pour aller, après la célébration du mariage, au domicile du marié. *On obtient le passage, en faisant un cadeau.* Toujours on a cherché à empêcher les mariés d'aller coucher ensemble le soir de leurs noces et ceux-ci ont bien soin de tenir secret le lieu où ils iront passer la nuit.

De nos jours, tout cela n'est plus qu'une farce. Mais, jadis, c'étaient des coutumes très vivaces, toujours appliquées, que *l'on rachetait moyennant une offrande*, presque une redevance : c'était ce qu'on appelait l'*aiguillette*.

On voit que ce nom, rappelant les maléfices du sorcier, avait conservé son sens primitif : celui de mettre obstacle à la consommation du mariage ; on le faisait disparaître par un cadeau.

A l'origine, ce dernier était destiné à l'église ; plus tard les jeunes gens se l'approprièrent, et dans certains villages cette coutume était si bien passée dans les mœurs que vouloir s'y soustraire, provoquait une véritable émeute ayant pour but d'empêcher le mariage.

C'est ce qui arriva à Jully, où les « garçons de la paroisse de ce lieu, exigeant, dit le curé, certains droits qu'ils appellent aiguillettes de ceux qui se présentent pour recevoir la bénédiction nuptiale ».

Peut-être, M. L. C. retrouverait-il quelques traces de cette *aiguillette* en recherchant dans la population de Jully des souvenirs d'anciennes coutumes concernant les mariages.

Sûrement, il en trouvera dans les

Archives du parlement de Dijon, puisqu'il y eut procès, jugement et répression sur la plainte du curé de Jully.

Il est probable que le marié devait être étranger à la paroisse de Jully. Dans les Vosges, la coutume, lorsque le marié est d'un village autre que celui de la mariée, veut que le mariage se fasse dans l'église du lieu où habite la future, et le festin au domicile du futur. C'était au moment du départ que les garçons cherchaient à s'opposer à *l'enlèvement* de la eune fille. Il y a trente années, j'ai vu enlever les roues de la voiture de la mariée !

Jadis, le marié faisait *un cadeau* (une *aiguillette*) aux jeunes gens pour les consoler de l'enlèvement de la jeune fille ; aujourd'hui, c'est aux pauvres qu'il fait un don. A. FOURNIER.

—

La tombe de l'homme au Masque de fer (XLV, 330). — M. Paul-Yves Sébillot nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur,

J'ai le plaisir de pouvoir fournir quelques renseignements à la personne qui a posé la question : Où est la tombe de l'homme au Masque de fer ?

L'homme au Masque de fer a été enterré dans le cimetière Saint-Paul en 1703. Sa tombe, lors de la disparition du cimetière, se trouva comprise dans le jardin du n° 17 de la rue Beautreilly, pour peu de temps, car jardin et maison vont être démolis d'ici un mois. Dans ce jardin, abandonné, l'on voit çà et là quelques arbustes, des bancs de pierre, et, à l'angle gauche, sous un arbre séculaire, une colonne haute d'environ 1 mètre sur laquelle on voyait encore, l'année dernière, une statue représentant un ange.

Depuis, des gamins, « cet âge est sans pitié » l'ont brisée à coups de pierres.

Je n'y ai pas vu de tombeau portant d'inscription, et en se rendant rue Beautreillis on peut se rendre compte qu'il n'y a pas de pierre tombale, du moins à la surface du sol.

Il y a quelques années, le propriétaire du jardin fit relever la tombe qui s'affaissait, et les ouvriers curieux, piochèrent plus à fond et mirent à découvert un escalier, mais comme on leur avait défendu de pénétrer plus avant, dans la crainte d'être grondés, ils rebouchèrent le tout. On suppose que cet escalier conduisait à la Bastille. Depuis lors, nulle fouille n'est venu troubler le repos du malheureux qui fut l'homme au Masque de fer, et la démolition de l'hôtel et du jardin enlèveront peut-être à jamais aux curieux le plaisir de voir résolue cette énigme historique.

PAUL-YVES SÉBILLOT.

—

Gardes des plaisirs du Roi (XLII). — Le catalogue 120 de la librairie Ernest Dumont annonce, sous le n° 367, un « Brevet de Garde des plaisirs du Roi en la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye, à la résidence de Mesnil-Saint-Denis, *Versailles*, 12 fév. 1760, 1 p. petit in-folio, vélin, pièce signée par Louis de Noailles, duc d'Ayen, gouverneur de Saint-Germain ». F. BL.

—

Un contre-seing de la reine Marie-Antoinette (XLV. 49, 133, 190). — Dans les cartons de la *Maison de la Reine* aux Archives, la signature Marie-Antoinette est effacée sur la plupart des pièces qui s'y trouvent. Notre collaborateur M. en conclut que cet effacement a pu se produire dans le carton même des Archives, à une époque lointaine ; il n'incriminait ni la vigilance, ni le caractère de l'administration des Archives, par tous si hautement considérée.

Il a été toutefois un peu vite dans ses suppositions. Il n'y a rien de plus ordinaire que ces effacements de signature sur les *minutes* de la maison du Roi. Les pièces qu'il a vues n'ont rien d'officiel, et quant à l'auteur de ces traits rapides (et point du tout rageurs), je m'étonne qu'il ne l'ait pas remarqué dans le dossier même. *L'encre est exactement la même et du même bec de plume un peu large* que les signatures du vicomte de Talaru (1er maitre d'hôtel de la Reine), qui sont au bas de la plupart d'autres pièces des dossiers de 1781 et 1782.

Quant aux signatures que Talaru a barrées (probablement parce qu'un secrétaire quelconque s'était trop pressé de les indiquer), elles n'ont rien de commun avec la signature autographe de Marie-Antoinette.

Mais il faut insister sur ce point : sauf exception, il n'y a que des brouillons et des minutes dans ces dossiers, et pas *d'expéditions*. Ce sont celles-ci qu'il faudrait voir pour retrouver, si possible, la signature : *la Reine*, en admettant qu'elle existe. ***.

Fêtes de l'Enfance sous la Révolution (XLV, 332). — De 1793 à 1799, de nombreuses fêtes furent célébrées à Cherbourg, avec force discours et chants patriotiques appropriés aux circonstances. Elles avaient lieu dans le *Temple de la Raison* (ci-devant église de Sainte-Trinité) et sur les places publiques. Les procès-verbaux, relatant ces fêtes, sont conservés dans les archives de la ville, et la plupart donnent *in-extenso* les discours enflammés prononcés par des représentants du Peuple en mission.

29 septembre 1793 : Fête pour la célébration du *Mariage des villes avec les campagnes*.

10 juillet 1794 : Fête en l'honneur des victoires des armées françaises et spécialement celle de Grandville.

10 août 1794 : Célébration de la chute du dernier des despotes.

27 juillet 1795 : Célébration de l'anniversaire du 9 thermidor, renouvelée en 1796, 1797 et 1798. Le Directoire venait de prescrire une série de fêtes qui devaient être célébrées par toute la France. Le 30 mars 1796 (10 Germinal) : *grande Fête de la jeunesse*, renouvelée en 1797 et en 1798.

29 mai 1796 : Fête des *Victoires de la République*. Le Président, le citoyen Baudin, chante les 9 couplets d'un chant patriotique de sa composition.

28 juin (10 messidor) : Fête de l'*Agriculture*, renouvelée les années suivantes.

27 août (10 fructidor) : Fête des *Vieillards*, renouvelée les années suivantes

22 septembre (1er vendémiaire, an V) : Fête de la *République* dont font partie les instituteurs et les institutrices avec leurs élèves, renouvelée en 1797

29 avril 1797 (10 floréal) : Fête des *Epoux*.

20 mars 1798 (30 ventôse) : Fête de la *Souveraineté du Peuple*.

Le 29 avril (10 floréal), devait être célébrée la fête des *Epoux*, mais, en l'absence de jeunes époux, on acheva la fête des ENFANTS qui n'avaient pas reçu de prix le mois précédent, lors de la *Fête de la jeunesse*, par la double raison qu'ils n'avaient pas alors subi d'examen et qu'on n'avait pas de livres. Huit livres et seize accessits furent distribués. Donnés par les citoyens Vastel, Chantereyne et Noël, ces prix furent remis aux lauréats par le doyen des vieillards présents, puis, à cause du mauvais temps, on se rendit au Temple où le Président de la fête prononça un discours sur l'éducation.

29 mai 1798 (10 prairial) : Fête des *Victoires et de la Reconnaissance*; couronnes distribuées aux militaires qui avaient reçu des blessures.

Telles sont les principales fêtes ayant eu lieu à Cherbourg de 1793 à 1799, célébrées avec autant de solennité qu'on avait pu le faire, mais, dans les intervalles, il y en avait encore eu d'autres moins importantes. HENRI JOUAN.

* * *

Je lis dans l'*Histoire de l'Eglise du Mans durant la Révolution* t. II, p. 477 :

A Laval, à la fête de l'enfance, on avait rempli un tombereau d'enfants de l'hôpital Saint-Louis, qui paraissaient fort joyeux de figurer en cette cérémonie.

P. c. c. L. C. DE LA M.

* * *

R. Minon trouvera, dans la *Revue hebdomadaire* du 8 mars 1902, p. 188, des détails sur les fêtes de l'Enfance, instituées à Dijon en 1792.

ALEX. HEMMEL.

* * *

Voir *Les Fêtes Nationales à Paris*, par Edouard Drumont, grand in-4° illustré, Paris, Ludovic Baschet, 1879. A. S.

—

Le duc d'Enghien au fossé de Vincennes (XLV, 223, 364). — La relation complète des honneurs posthumes rendus à Vincennes, au duc d'Enghien le 20 mars 1816, en exécution des ordres du roi Louis XVIII, a été donnée dans le *Moniteur* du 30 mars 1816, avec le procès-verbal d'exhumation. M. Boulard, de l'Hérault, dans ses *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort du duc d'Enghien* (Paris, chez Audin, quai des Grands-Augustins, 1823. — Preuve n° 4, page 253), et, après lui, Nougarède du Fayet dans ses *Recherches historiques sur le procès et la condamnation du duc d'Enghien* (Comptoir des Imprimeurs Unis, Paris, 1844. — tome II, p. 300), ont reproduit l'article du *Moniteur*. En outre, les Archives de la Place de Vincennes contiennent les ordres réglant la marche du cortège et les détails de la cérémonie. Ces documents très complets, très précis, règlent la question.

Après la cérémonie expiatoire du 16 mars 1816, le cercueil du duc d'Enghien fut rapporté dans la Tour du Bois et placé dans la chambre, où le prince avait été interrogé par le major Dautancourt, rapporteur au conseil de guerre. Il y resta déposé jusqu'en 1821, attendant que le mausolée de Deseine, dans la Sainte-Chapelle, fut prêt à le recevoir. Le monument de Deseine a été enlevé du chœur de la Sainte Chapelle en 1852 et transporté dans le sacraire de gauche. Le cercueil de plomb, vu par Lady Morgan en 1817, se trouvait alors dans un cercueil de chêne recouvert de velours et orné de fleurs de lis d'argent. Actuellement une porte de bronze portant l'écusson des Condé, le cache aux regards indiscrets. Il nous a été donné de le voir : l'enveloppe extérieure tombe en poussière ; celle de plomb apparaît intacte, épousant la forme du crâne. C'est tout ce qui reste de l'appareil funéraire dont s'enquiert l'honorable correspondant de l'*Intermédiaire*.

La pierre, sur laquelle la tête du duc d'Enghien avait frappé suivant Lady Morgan, ou qui, d'après M. H Welschinger aurait été jeté sur le crâne retrouvé brisé, a disparu. L'appartement de Harel dans lequel s'est tenu le conseil de guerre de 1804, et qui servit plus tard de chapelle ardente, a été profondément modifié depuis l'époque de Nougarède du Fayet (1844). [Voir ce qu'en dit cet auteur : *Le duc d'Enghien*, t. 1. page 302]. Il est habité aujourd'hui par le chef de bataillon, directeur de la chefferie du génie de Vincennes. Il ne subsiste rien de l'ancien état des lieux. IVAN D'ASSOF.

—

Madame Harel (XLV, 386). — Ce n'est pas M. H. Welschinger, comme le croit M. Yvan d'Assof, qui, le premier, a parlé de madame Harel comme étant la sœur de lait du duc d'Enghien.

En effet, il en est déjà question dans les *Mémoires de Bourrienne*. t. V., p. 330 (édition de 1829) :

.... Le prince arriva (le 20 mars 1804) à sept heures du soir (récit de Harel à Bourrienne). Il mourait de faim et de soif ; il n'avait pas l'air triste. Il me demanda à manger et à se coucher après son repas. Sa chambre n'étant pas encore échauffée, je le reçus dans la mienne, et je lui fis chercher dans le village. Le prince se mit à table, et m'invita à manger avec lui. Il me fit alors une foule de questions sur Vincennes, sur ce qui s'y était passé, sur beaucoup de choses. Il me dit qu'il avait été élevé dans les environs de ce château ; il causa avec moi avec beaucoup d'aisance et de bonté... Ma femme, qui est malade, était couchée dans la même chambre, dans une alcove fermée par une grille ; elle entendit, sans être aperçue, toute cette conversation, et en éprouva une extrême émotion, *car elle reconnut le prince dont elle était sœur de lait*, et dont la famille lui faisait une pension avant la Révolution.

(Cette femme fut très dangereusement malade par suite de cet affreux événement. Note de Bourrienne).

P. c. c. : DÉSIRE LACROIX.

—

Descendance des grands hommes de la révolution (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 65). — A propos de Santerre, dont le rôle est souvent travesti, il est un livre à consulter, qu'on rencontre rarement aujourd'hui : c'est *Santerre, général de la Répub. franç., sa vie politique et privée*, écrite d'après des documents originaux laissés par lui, et les notes d'Augustin Santerre, son fils aîné, par A. Carro, rédacteur du *Journal de Seine-et-Marne* ; Paris, Ledoyen, (avril) 1847, 1 vol. in-8° de III, 399 p.

Augustin Santerre. fils, né à Paris en 1782, servit comme sous-lieutenant au corps des ingénieurs-géographes ; il s'établit brasseur à Meaux sous Louis-Philippe, son établissement périclita et il alla finir ses jours dans la capitale.

Outre sa lettre à Alexandre Dumas (qui a été vendue dans la collection Lajarriette), où il protestait, en 1847, contre les erreurs commises, à propos du général Santerre, dans *le Chevalier de Maison-rouge*. Santerre fils avait écrit aussi en mai 1847 à Lamartine, auteur des *Girondins*, qui lui adressa aussitôt la lettre suivante :

Monsieur, avant que vous m'eussiez fait l'honneur de m'écrire, j'avais acheté la vie du général Santerre que vous venez de publier, et j'y avais puisé beaucoup de lumières et de rectifications que je m'empresserai de faire dans mes éditions subséquentes.

Tous les faits que j'ai empruntés pour peindre cet homme si marquant dans la première révolution, sont pris dans les mémoires de l'époque que j'ai dû croire les plus impartiaux. Les mémoires sont les matériaux de l'histoire. Ceux que vous publiez seront em-

ployés à leur place dans le sincère désir de concilier la vérité historique avec les sentiments respectables de famille qui vivent en vous, et que je serais bien affligé d'avoir injustement blessés.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Mai 1847. LAMARTINE.

La lettre autographe dont nous reproduisons le texte, est conservée par M. J .. de Crécy-en-Brie, arrière petit-fils du général. L.-R.

—

Le roi Jérôme Bonaparte et la marquise (XLV, 333). — La marquise s'appelait Bartholini, c'était une marquise italienne, mariée morganatiquement au roi Jérome, à Florence. (Voir *Souvenirs d'un Aide de camp du roi Jérome* par le baron Du Casse, Savine-Stock éditeur).

AN DEN DIÉRÉ.

*
* *

Les deux marquises, dont parle Victor Hugo dans ses *Choses vues*, sont deux personnes absolument distinctes, et il ne faut pas les confondre.

Celle qu'il désigne par la lettre . H. en lui donnant le titre de marquise, qu'elle n'a jamais porté, ne saurait être que Mme Howard, une anglaise riche et très belle, qui fut la maîtresse du prince Louis-Napoléon, du temps qu'il résidait à Londres, et qui l'a suivi à Paris, lorsqu'il fut élu Président de la République.

Miss Elisabeth-Anne Haryett, dite madame Howard, reçut du Prince Président, en 1849, la belle propriété de Beauregard, sise dans la commune de la Celle Saint-Cloud, que le prince Louis-Napoléon avait payé, dit-on, cinq millions et qu'il a donnée à Mme Howard, en payement, disait-on, d'une somme considérable, qu'il lui devait, et en même temps il l'a titrée comtesse de Beauregard.

Après son mariage à lui, l'empereur lui fit épouser un Anglais, un certain M. Clarence Trelawney (Florence 1854) ; c'était un mariage « par ordre » et qui ne tarda pas à péricliter ; la comtesse de Beauregard reprit sa liberté et vint se fixer à Beauregard, qu'elle habita jusqu'à sa mort. Elle y est décédée le 19 août 1865, à l'âge de 41 ans.

Son fils, qu'elle eut de l'Empereur, né à Londres le 16 août 1842, portait le nom de Martyn-Constantin Haryett, du nom de sa mère, fut naturalisé français et prit depuis le titre de comte de Beauregard, sous lequel il fut connu, mais l'empereur ne voulut pas qu'il portât le nom de Beauregard, en disant qu'un jour il pourrait avoir des ennuis ou des désagréments même avec une ancienne famille de ce nom, et pour cette raison il l'échangea, par décret impérial du 9 janvier 1864, contre celui de comte de Béchevet, nom qui vient d'une ferme appartenant au domaine de Beauregard.

Le comte de Béchevet était attaché au ministère des Affaires étrangères ; il était souvent invité aux Tuileries, mais l'Impératrice ne pouvait pas le souffrir et le lui faisait voir.

Il épousa Marianne-Joséphine-Caroline Csuzy, une jeune hongroise d'une beauté absolument merveilleuse, originaire de Presbourg (Hongrie), dont il a trois enfants :

1° Richard, comte de Béchevet, né en 1871.

2° Anne, mariée, le 8 octobre, à Edouard de la Poix de Fréminville, officier d'infanterie.

3. Giselle-Charlotte, mariée, en décembre 1888, à Gaston-Marie-Ernest-Gustave Ratisbonne.

Ces trois enfants du comte de Béchevet sont les seuls descendants, croyons-nous, de l'empereur Napoléon III, car, si la mémoire ne nous fait pas défaut, ni le comte d'Orx, ni le comte de Labenne, ni M. Hadot n'ont laissé de postérité.

M. Charles Nauroy, dans son excellent ouvrage : *Le secret des Bonaparte*, p. 38, dit que madame Howard avait eu de l'empereur quatre enfants. Nous avons eu l'occasion de le demander à la comtesse de Béchevet (octobre 1895) qui, répondant à cette question nous dit que son mari était l'enfant unique de l'empereur et de Mme Howard, qu'elle ne lui a jamais connu ni de frère ni de sœur et qu'elle n'en avait jamais entendu parler ; d'ailleurs, que dans le testament de la comtesse de Beauregard, dont elle avait parfaitement connaissance, son mari est le seul héritier nommé.

Le comte de Béchevet morcela le domaine de Beauregard et le vendit en partie ; le château a été acheté par le baron Maurice Hirsch.

La seconde marquise, celle du roi Jé-

rôme, s'appelait la marquise Bartolini, née Justine Pecori, des comtes Pecori-Suarez-Giraldi, noble Florentine, veuve, depuis 1837, du marquis Bartolini-Baldelli,et que le roi Jérôme épousa religieusement à Florence en 1840. C'était ce qu'il est convenu d'appeler un mariage secret, mais le secret de ce mariage n'était guère bien gardé, car il est bientôt devenu de notoriété publique. Le roi Jérôme habita avec elle le palazzo Bartolini, où son fils, le prince Jérôme-Napoléon-Charles, est mort le 12 mai 1847. Bien que les preuves absolues de la conclusion de ce mariage manquent, il n'est pas permis de douter qu'il ait eu lieu. car la marquise Bartolini habitait avec le roi Jérôme dans toutes ses résidences et elle fut toujours regardée comme sa femme légitime. Arthur Kleinschmidt, dans son ouvrage sur la famille de Napoléon (*Die Eltern und Geschwister Napoléons*) prétend que ce mariage a eu lieu à Paris, le 19 janvier 1853 ; je croirais plutôt qu'à cette date, ce mariage aura été vraisemblablement régularisé au point de vue de la loi française. Dans tous les cas, le fait n'est pas connu, et dans le public on se doutait à peine de l'existence de la marquise Bartolini, qui vivait effacée, presque retirée, et que l'on désignait seulement par son titre ; on disait : la marquise, sans y ajouter le nom de son défunt mari, ce qui était, en quelque sorte, une reconnaissance tacite, croyons-nous, de son mariage avec le roi, mariage dont on connaissait parfaitement l'existence, mais dont on ne parlait pas.

Nous ne savons pas si la marquise est restée auprès du roi Jérôme jusqu'à sa mort, les mémoires du temps sont muets à ce sujet ; mais il est permis de croire qu'elle s'était retirée avant 1860 auprès de sa fille, à Florence, à la suite des intrigues montées contre elle, par certains personnages de l'entourage intime du roi Jérôme.

De son premier mariage, la marquise a eu un fils, décédé sans alliance en 1844, et une fille mariée au comte Arthur Mori-Ubaldini-Alberti, qui habite son palais Bartolini à Florence.

Une sœur de la marquise Bartolini, Marie-Anne Pecori, avait épousé le marquis Ferroni, dont elle est veuve.

La marquise Bartolini doit être morte à l'heure qu'il est, mais elle vivait encore en 1892-93.

On trouve des détails sur la marquise Bartolini et sur son mariage avec le roi Jérôme, dans beaucoup de mémoires et ouvrages généalogiques, entre autres : Léonce de Brotonne, *Les Bonaparte et leurs alliances*, p. 17 ; Du Casse, *Les rois frères de Napoléon*, p. 485 ; Nauroy, *Le secret des Bonaparte* ; Kamill von Behr. *Genealogie der in Europa regierenden Fürstenhauser*. Leipsig. 1854. Tab. 63 ; Arthur Kleinschmidt *Die Eltern und Geschwister Napoléons*. Berlin, 1878, p. 316.

Duc Job.

—

Victor Hugo et Louis Bonaparte (XLV, 333). — Dans les *Souvenirs du second Empire* (tome I. p. 76), A. Granier de Cassagnac, très lié avec le poète, raconte ainsi l'origine des démêlés entre ce dernier et le Prince-Président :

Lors de la formation du cabinet du 30 décembre 1848 présidé par M. Odilon Barrot, il fut question de Victor Hugo pour un portefeuille. Il refusa alors l'ambassade de Naples. On lui offrit celle de Madrid, qu'il eut probablement acceptée sans la résistance de quelques amis ; mais il resta candidat du Prince pour un ministère ultérieur.

Vint la fatale rupture du 20 octobre 1849.

. . . .

A l'Assemblée, au sujet d'une déclaration du Pape, dite *motu proprio*, Victor Hugo, sur le concours duquel le Prince avait compté, déconcerta ses plans en prenant une attitude hostile.

Spyridon Pappas.

***

Le nombre de visites que V. Hugo a faites au prince Louis Bonaparte, président de la République, a été consigné par V. Hugo dans la lettre suivante écrite par lui à Alphonse Karr, de Hauteville-House, le 30 mai 1869, lettre que l'auteur des *Guêpes* a livrée à la publicité et dont j'ai pris copie dans un journal de l'époque :

Hauteville-House, 20 mai 1869,

Mon cher Alphonse Karr

Cette lettre n'aura que la publicité que vous voudrez. Quant à moi, je n'en demande pas. Je ne me justifie jamais. C'est un renseignement de mon amitié à la vôtre ; rien de plus.

On me communique une page de vous, charmante du reste, où vous me montrez *très assidu à l'Elysée* jadis. Laissez-moi vous

dire, en toute cordialité, que c'est une erreur. Je suis allé à l'Elysée en tout *quatre fois*. Je pourrais citer les dates. A partir du désaveu de la *lettre à Edgard Ney*, je n'y ai plus mis les pieds.

En 1848, je n'étais que libéral ; c'est en 1849 que je suis devenu républicain. La vérité m'est apparue, vaincue. Après le 13 juin, quand j'ai vu la République à terre, son droit m'a frappé, et touché d'autant plus qu'elle était agonisante. C'est alors que je suis allé à elle ; je me suis rangé du côté du plus faible.

Je raconterai peut-être un jour cela. Ceux qui me reprochent de n'être pas un républicain de la veille ont raison ; je suis arrivé dans le parti républicain assez tard, juste à temps pour avoir ma part d'exil. Je l'ai. C'est bien.

Votre vieil ami,

VICTOR HUGO.

La première de ces quatre visites a été racontée, à son ordre chronologique, sous ce titre *Le premier dîner, 24 décembre 1848*, par V. Hugo, dans son livre intitulé *Choses vues*, mais point les trois autres, dont il est peut-être resté trace dans les carnets inédits du poète. Plus loin, dans le même livre, à la date de février 1849, V. Hugo raconte que Louis Bonaparte est venu plusieurs fois le voir à son domicile de la rue de la Tour d'Auvergne.

Le secrétaire de M. Boulay de la Meurthe a assuré à M. Paul Chesnay, beau-frère de V. Hugo, qu'il « existait des re« lations intimes entre le futur Napoléon « et le poète et qu'ils se voyaient chaque « jour, soit chez ce dernier, soit à l'Ely« sée ». La première de ces deux assertions seule nous paraît exacte.

THÉODORE COURTAUX.

—

A propos de la « Maison Victor Hugo » (XLV, 332). — Le *Bottin* a toujours paru dans les premiers mois de l'année dont il porte le millésime. Les adresses qu'il indique sont donc forcément celles de l'année précédente. — Or, le *Bottin* de 1833, dit M. Georges Colas, indique le n° 9 de la rue Jean Goujon comme adresse de Victor Hugo. C'est qu'en effet le poète habitait en *1832* l'ancien hôtel de Mortemart-Boisse. — Le même *Bottin*, dit toujours M. Georges Colas, donne seulement en *1834* la nouvelle adresse : place Royale, n° 6. C'est tout simplement, cher collaborateur, parce que le *Bottin* signale le changement de domicile opéré en *1833*.

Donc le *Bottin* donne absolument raison au comité des Inscriptions parisiennes. J'imagine d'ailleurs que ce comité a pu consulter aux archives de l'enregistrement le bail consenti à « notre poète national », ainsi que parle M. Georges Colas.

NOTHING.

—

L'alliance italienne en 1870 (XLV, 334). — On peut consulter à ce sujet une brochure du prince Napoléon intitulée : *les Alliances de l'Empire en 1869 et 1870* ; ainsi que les *Souvenirs diplomatiques* (1866-1870) de G. Rothan.

SPYRIDON PAPPAS.

—

Elections académiques (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXIX ; XLIV ; XLV, 154). — Il était naturel de nous adresser à M. Emile Ollivier, mieux instruit que quiconque sur l'origine de sa candidature à l'Académie. M. Ollivier a eu l'extrême bienveillance de nous répondre par cette note brève et précise :

« Ce n'est ni Montalembert ni Doucet qui ont eu l'idée de la candidature de M. Emile Ollivier à l'Académie. C'est Jules Sandeau et Augier qui lui en parlèrent la première fois dans un dîner, chez le prince Napoléon. Guizot, Thiers et Doucet le soutinrent énergiquement, et ce fut une des dernières recommandations de Montalembert mourant. »

EMILE OLLIVIER.

—

Livres à clef (T.G., 524 ; XLI ; XLII ; XLIII). — Les *Mémoires d'un jeune espagnol*, de Florian, sont à clé. L'édition originale, 1807, in-18, H. Nicolle, que j'ai sous les yeux, dit dans la préface, page VI :

Ces mémoires sont réellement l'histoire de la jeunesse de Florian... Florian, toujours plein de la littérature espagnole, a donné à des personnages réels des noms et des titres espagnols ; quelques-uns, peu importants, sont totalement déguisés, et c'est un voile qu'il eût été facile de lever si on l'avait cru utile ; d'autres sont de simples imitations, des anagrammes de noms français, et ce léger déguisement prouve qu'il ne tenait pas à ce que ces noms restassent inconnus ; ainsi... il fait mention de la terre de *Nioflor*, seule propriété de son grand-père, et il n'est personne qui ne voie que ce nom est une espèce d'anagramme de celui de *Florian*, que portait la

terre que sa famille possédait dans les Basses-Cévennes. Le nom de *Lope de Vega* .. ne déguise pas mieux celui de Voltaire dans son habitation de Ferney, que Florian nomme *Fernixo* ; et l'on sait que la tante de notre auteur était... propre nièce de Voltaire, dont l'autre nièce. sœur de cette tante, était Mme Denis, que Florian nomme... *Donna Nisa* ; l'abbé Marianno, frère de cette tante, est l'abbé *Mignot*... Il est aussi facile de reconnaître, dans la petite-filledu grand Calderon... la nièce de notre grand Corneille, que Voltaire avait en effet mariée.

Il n'est pas moins aisé de soulever le voile qui cache, sous le titre des nièces du poète Tegrés... les nièces de Gresset ; enfin les personnes, qui ont lu quelques traits de la vie de Florian, ne peuvent méconnaître dans *dom Juan*, ce prince, modèle de piété et de bienfaisance, qui ne cessa de le protéger et de l'aimer : le duc de Penthièvre une fois reconnu dans ce digne protecteur, le nom des princesses de sa maison, non moins célèbres par leurs vertus et leurs malheurs, n'est plus un mystère pour les lecteurs, qui les auraient sans doute reconnues au portrait simple et touchant de leur caractère. . Qui pourrait en effet méconnaître l'infortunée duchesse d'Orléans, à ce portrait naïf qu'il termine par cette phrase prophétique : « et l'on pouvait prévoir dès lors qu'elle deviendrait chère à toute l'Espagne ?»

La scène de tous les événements... étant transportée en Espagne, on sert bien que Madrid est là pour Paris, et l'Escurial pour Versailles (en note : on lit quelquefois dans le manuscrit, Paris au lieu de Madrid). Durango, où se tenait l'Ecole d'artillerie, désigne Bapaume.

Les dates sont exactes...

NAUROY.

—

Mystiques catholiques (XLIV; XLV, 266). — a. *Federico* au lieu de *Zederico*.

e. *Matilde o Historia Falada del tiempo delas Cruzadas*. L'original de madame Cottin, *version Espanola de Martinez del Ramero. Edicion illustrada de 300 gravados, 2 tomos 8°, Madrid 1847* ; autre édition : *Biblioteca ilustrada. fol. Madrid 1858*.

Il y a aussi de nombreuses autres éditions antérieures, que je n'ai pas présentes à la mémoire. KY.

—

Format Charpentier (XLV, 336). — Voir la série que j'ai commencée avec l'année sur *Les premiers Charpentier* dans la *Revue biblio-iconographique*.

NAUROY.

Chronogramme (XLV, 163). — Après les vers latins mnémotechniques dont les lettres numérales énoncent la date des Vêpres Siciliennes (1282), les vers français gravés au verso du grand médaillon d'or frappé à l'occasion de l'expulsion des Anglais, (1451) fournissent un chronogramme complètement analogue et non moins connu.

Ce médaillon existe en nature au cabinet des médailles, les vers sont reproduits, notamment au *Catalogue* Chabouillet, *art.* 2901, p. 475.

Peut-être serait-ce le lieu de citer ici l'inscription de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin donnée dans l'une des premières années du *Mag. pitt*. Ce sont encore des vers français, mais le chronogramme y prend un peu la forme d'un rébus. Il s'agit de la date de la construction du monument. LÉDA.

* * *

Le chronogramme du nom de l'antéchrist est 666, non plus en chiffres romains, mais en lettres grecques exprimant des nombres, d'une façon analogue aux chiffres romains.

Voir *Revue du monde invisible*, 15 janvier 1902, directeur Mgr Méric, 29, rue de Tournon. Dr B.

* * *

J'en trouve un dans Lamartinière, art. Lausanne, p. 83.

A l'occasion d'un concile tenu à Lausanne, en 1449, dans lequel le pape Félix V résigna sa dignité papale et la céda à Nicolas, on fit ce chronogramme :

LVX *f*VLXI*t* MV*ndo* FÉLIX *Cess*I*t* NICOLAO.

(*Lux fulxit mundo Felix cessit nicolao*). ce qui fait 1449. Lamartinière ajoute qu'on n'a point fait attention au D qui vaut CCCCC PAUL TONNEL.

* * *

On en trouve quelques-uns dans la *Bibliothèque de poche*. Vol. des *Curiosités littéraires* (p. 65 et suiv.) Paulin, 1845, in-18.

P. CORDIER.

* * *

Voici quelques autres chronogrammes les plus célèbres :

a) Sur un vitrail de l'église Saint-Pierre d'Aire (Pas-de-Calais).

Bis Septe (*m*) M *praebendas*
V *ba* L *d* VI*ne* DE D*isti* (*I*)
C'est-à-dire MLVVIIII (1064)

b) La date de la victoire de Philippe-le-

Bon duc de Bourgogne sur les Gantois à *Graves*.

PeCié *sans* CONSCIeNCe
est La MoRt *des Gantois* (1453)

d) La date de la bataille de Monthléry sous Louis XI en (1465).

A cheVaL a cheVaL gendarMes à cheVaL

e) Sur un hôtel, sis à Paris entre la Cour des Comptes et le quai de la Seine.

aV teMps dV Roi CharLes Le hVit
CelVI hoZteL fVt constrVit (1485)

f) La date de la naissance de Louis XIV

eXorIens DeLphIn aqVILa CorDIs qVe
LeonIs Congressv gaLLos spe
LaetI ItaqVe refeCIt
dont le total donne 1638

g) La date de la bataille de Lutzen, 1632

ChrIstVs DVX, ergo trIVMphVs

A. PARADAN.

—

Coisolage (XLV, 335). — N'était-ce pas une redevance en nature due au seigneur ? Notre vieux français *choisel, coisel* = meule, tas de foin, semble étayer cette hypothèse. D'autre part, nous rencontrons *coisier, coisser, (coisonum* dans Du Cange), d'où peut-être *coiselage* — qui signifie battre, fouler, et ce terme désignerait alors un droit identique au droit de parcours. N.

—

Haricots et « fayots » (XLV, 170, 312, 373). — L'*Intermédiaire* s'est occupé déjà de cette question à laquelle il a donné une série de réponses. Voir tome IV, *Fayolles et fayots*. J. LT.

—

Qu'est-ce qu'un soisson (XLIV ; XLV, 200, 373). - Cette appellation ne serait-elle pas la même que *sosson* ou *soçon* employée dans les Ardennes avec la signification d'ami, compagnon, camarade ? Cette dernière fut signalée (VIII, 194) — il y a vingt-sept ans ! — par Patchouna qui demandait : « Quelle est la véritable orthographe, quelle est l'étymologie de ce mot ? Je doute qu'il vienne du latin *socius* ; mais alors quelle est son origine ? »

Personne n'a répondu. A. S.

*
* *

Dans le centre de la France *soiter* (pron. *souâté*) veut dire s'entendre avec un voisin pour certains travaux, le prêt d'un cheval, d'une voiture. Un petit bordager qui n'a qu'un cheval demande à un ami de lui prêter le sien pour faire ses labours, à charge de revanche, on dit alors qu'ils soitent. La vraie orthographe qui se trouve dans les anciens textes est *soister*. On trouve, en effet, en vieux français : *soiste, soiesté*, société, association, et en bas latin : *soistura, soiestura*, même sens.

Soiston, celui qui soiste — Jean est le soiston de Pierre. MARTELLIÈRE.

—

Pion (XLV, 170, 372). — M. Sonpin demande, dans le n° de l'*Intermédiaire* du 10 février, pourquoi le maître d'étude est appelé *pion*. Pour répondre pertinemment à cette question, il est nécessaire que le mot *pion* soit, d'abord, bien défini dans ses différentes acceptions ; car notre vieille langue a *pion*, soldat de pied ; *pion*, ivrogne ; *pion*, étoupe ; *pion*, pièce du jeu d'échecs ; *pion*, grosse pivoine de jardin ; *pion*, bouvreuil. Or, l'étymologie seule peut expliquer toutes ces acceptions ; on va le voir.

1° *Pion*, soldat de pied. — Pour arriver vite à l'étymologie d'un mot, on doit examiner avec soin les formes qu'il a eues dans la vieille langue ; parce qu'elles conduisent sûrement à sa vraie souche. Quelles étaient donc les formes que *pion*, soldat de pied, avait dans notre vieux français ? Frédéric Godefroy les a relevées dans son dictionnaire où l'on trouve *pedon, peon, paon, peon, pion*. Passons en revue toutes ces formes. Qu'est-ce que *pedon* ? C'est le grec *pezon*, qui signifie précisément piéton, soldat de pied. Mais, dira-t-on, *pedon* n'est pas *pezon*. Si, c'est le même mot ; parce que le z et le d permutent, comme dentales ou lettres du même ordre.

Les Grecs disaient *z*ugos ou *d*ugos, et, dans le ieux français, on appelait la chèvre des montagnes *gade* et *gaze*, d'où vient *gazelle* ; et *gaze* est le grec *aza* ou *gaza*, chèvre sauvage. M*ad*eleine n'était-elle pas nommée aussi Ma*z*eleine ? Quant à *peon*, l'usage l'a formé de *pedon*, en affaiblissant le son de la lettre d, dans la prononciation, jusqu'à la rendre entièrement muette. C'est ainsi que la prononciation a fait encore de *Medericus, Mery*, et de *Landericus, Landry*, en mangeant le *de*. Et maintenant que nous savons que

pezon, *pedon* et *peon* ne sont qu'un seul et même mot, il nous sera très facile d'expliquer les formes *paon*, *poon*, *pion*. Nul n'ignore que toutes les voyelles permutent entre elles, suivant les dialectes ; c'est l'*ABC* de l'étymologie. Ainsi l'*e* de peon, par son changement en *a*, en *o* et en *i*, a donné les formes paon, poon, pion. Voici, comme exemples, des changements analogues survenus en d'autres mots : Diane était appelée, en Grèce, Artemis, dans un dialecte, et Artamis, dans un autre ; et, en France, on a fait de Meduana Mayenne et de pergamenum parchemin. Et les noms antiques de Kerkura et de Sikelia n'ont-ils pas été changés en Corcyre et Sicile ?

L'origine de *pion*, pièce du jeu d'échecs, est la même que celle de *pion*, fantassin, que nous venons d'établir, les *pions* du jeu d'échecs ayant été assimilés aux *pions* de l'armée. Cette assimilation tombe sous le sens. Cependant Littré dérive *pion*, pièce du jeu d'échecs, de *paon*, notre bel oiseau de basse-cour ! Il est vrai qu'il dérive aussi *pion*, fantassin, du latin *pes*, pied ! Cette étrange étymologie a tout contre elle : la *forme*, le *sens*, l'*historique*, la *filière*. Nous aimons mieux celle du bon Ménage, parce qu'elle est amusante : *Pedites*, *peditones*, *peones*, *piones*, *pions*.

2° *Pion*, ivrogne. — Dans notre vieille langue, *pier* signifiait boire et *piot* vin. Les lecteurs de Rabelais savent combien le *piot* était cher à ce grand génie. Mais ces mots *pier* et *piot*, d'où dérivent-ils ? Du verbe grec *pio*, je bois, qui est le primitif de *pino*. Sur la forme *pio*, on peut consulter le *Thesaurus* de Henri Etienne, tome 6, col, 1100. *Pion* n'est que le participe présent de ce verbe, et doit se traduire par *qui boit*.. On dit de même en français, pour un ivrogne : *c'est un homme qui boit*.

3° *Pion*, étoupe. — Bien souvent, une syllabe ou une lettre tombent, au commencement d'un mot, et cette chute ou ce retranchement, les grammairiens l'appellent, on le sait, une aphérèse. Eh bien ! c'est une aphérèse qui avait donné *pion*, étoupe, à notre vieille langue. Les Grecs, en effet, appelaient l'étoupe *stuppé* ou bien *stupion*, et c'est de cette dernière forme *stupion* qu'est sorti notre vocable *pion*, par la chute de *stu*, qui n'est pas accentué. Les Latins disaient aussi *conia* pour *ciconia* ; et, nous, du grec *hemicrania*, nous avons fait *migraine*, en laissant tomber la première syllabe *he*.

4° *Pion*, grosse pivoine de jardin. — D'après une antique tradition, les vertus médicinales de la *pivoine* furent découvertes par un certain *Pæon* ou *Pion*, et cette plante reçut de lui son nom de *pion*, *pioine* ou *pivoine*, et c'est la première de ces appellations, c'est-à-dire *pion* qui fut principalement usitée dans le moyen-âge.

Le bouvreuil fut aussi nommé *pion*, comme la *pivoine*, à cause de la couleur de son plumage, qui est d'un beau rouge et qui ressemble aux fleurs de cette plante. Le *rose-gorge*, pour ne citer que cet exemple, tire encore son nom, de même que le *pion*, bouvreuil, de la couleur d'une fleur.

A présent qu'on a vu l'origine de *pion*, dans toutes ces acceptions, et qu'on n'ignore pas, d'ailleurs, que *pion*, soldat de pied, signifiait aussi, dans le vieux français, comme *pezon*, en grec, un homme misérable, qui n'a ni bien, ni force, ni crédit, il est facile de satisfaire la curiosité de notre confrère et de lui répondre simplement que le mot *pion*, maitre d'étude, se prend toujours en mauvaise part, et qu'il signifie un pauvre jeune homme qui est le souffre-douleur des élèves qu'il doit surveiller.

On observera, sans doute, que cette courte étude, en rendant compte des divers sens d'un vocable de notre vieille langue, montre en même temps la profonde justesse de la remarque qu'a faite J.J. Ampère au chap. V de l'*Histoire littéraire de France avant Charlemagne* : « Plus on se rapproche des origines de notre langue, plus ses analogies avec le grec augmentent ». DARON.

—

Voilà bien du bruit pour une omelette (XLIV ; XLV, 44, 152). — Boileau admet l'anecdote de l'omelette il y fait allusion dans la satire des femmes ; voir Rozan : *Ignorances littéraires*.

BOOKWORM.

***

Ne pourrait-on me donner le texte du sonnet que composa Des Barreaux et qui fut l'objet de cette anecdote ? J. MIRON.

—

Un manuscrit d'auteur inconnu XLIII ; XLIV). — *Antoine Petit*, docteur médecin à Soissons, comme ses parents,

frères probablement, puisque les dessins de leur marque de livres sont les mêmes.

Il existe de même (l'ex-libris) en plusieurs états. On le trouvera également à la Bibliothèque nationale ou dans le commerce.

—

Souviens-toi du boulanger (XLIII ; XLV, 300). — M. Léon Cléry, dans le *Temps*, réfute la légende du boulanger François :

Tout ce qu'on trouve en feuilletant le registre des condamnés à mort à la date du mois de janvier 1507, dit-il, c'est la simple mention de l'exécution de Pierre Fusiol *forner* coupable d'assassinat sur la personne d'un de ses concitoyens ; mais pas trace de sa réhabilitation après la découverte de sa prétendue innocence.

D'où est venue la légende ? On ne sait ; et le n'est pas là un des moindres tours que la cittérature ait joués à l'histoire.

—

Madame de Sainte - Amaranthe (T. G. 813 ; XLV, 11, 150). – Madame de Labaume de Montrevel, née Caroline de Laplace, a fait éditer chez T.-J. Trouvé, imprimeur, rue Notre-Dame des Victoires N° 16, en 1827, un volume portant comme titre : *La famille de Sainte-Amaranthe ou le Règne de la terreur*. Elle affirme que c'est une histoire vraie dont elle tient les détails d'une parente de cette famille. Madame de Sainte-Amaranthe n'y est nullement dépeinte comme une aventurière. Madame de Labaume signait E. L. née C. L. (madame Eugène de L. née Caroline Laplace).

M. Roos.

—

Quels sont les littérateurs connus qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes ? (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 265). — De la *Revue du Nouveau Siècle* (Février 1902) :

L'*Intermédiaire* a ouvert une petite enquête permanente sur les auteurs qui n'ont pas écrit leurs livres eux-mêmes. Une femme vient de mourir qui fut le type de ces auteurs-là, Madame Rattazzi, jadis Solm, en dernier lieu, Rute. Son livre le plus grave *Ratazzi et son temps* a été rédigé par M. P. L.......y. La plupart de ses romans sont l'œuvre de Tony-Révillon, un mousquetaire à tête de poupard moustachu. A chacun de ses ouvrages on mettrait le nom d'un de ses amis, Fervacques, Arsène Houssaye, Alphonse Karr et dix autres. C'était tout de même une femme curieuse et qui avait été fort belle.

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIV). — *Nouvelle géographie de la France en vers techniques pour en faciliter l'étude à la jeunesse...*, par L. S. B***, citoyen français ; à Troyes, chez la citoyenne Oberhauser, institutrice, rue du Temple.. .., an III ; in-8° de 24 p. (Bibl. de Troyes).

Cet ouvrage donne la nomenclature, en 300 vers environ, des provinces, fleuves, rivières et villes de France ; des chiffres placés au dessus de chaque nom de ville renvoient à des notes indiquant l'aspect du pays et ses principaux produits naturels ou industriels.

Le département de l'Aube y est ainsi décrit en quatre vers :

.... Bar, près de Les-Ricey,
Sur le fleuve de Seine, Ervy près de Chesley,
Avec Nogent et Troyes, Arceys et Bar-sur-[Aube,
Forment les six districts du département [d'Aube.

Traité de grammaire pour les commerçants, en vers hexamètres : manuscrit latin in-4° de 91 ff. sur parchemin, d'une belle écriture du XIVe siècle. Au dernier feuillet on lit : « Iste liber est mihi lo Blanche succentori Ecclesie Trecensis », avec seing manuel. (Bibl. de Troyes, ms. 2604.)

L. M.

—

Pseudonymes (T. G., 736 ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII ; XLIV). — « Jacques Vincent », de son vrai nom... ?..., vient de faire paraître une auto-biographie suggestive, qui a été l'objet, dans le *Figaro* du 31 décembre ou du 2 janvier, d'un éloge fort intéressant et même enthousiaste. Serait-il possible de mettre son vrai nom sur le dos de cet auteur ?

Quel est le vrai nom de la femme, également auteur, qui a signé *Jean Pommerol* un roman subtil et vague, pour ne rien dire de plus, intitulé : *L'baleine du désert* ?

Il serait bien intéressant et commode pour les esprits curieux qui aiment à déchirer des voiles qui sont parfois si transparents qu'on les dirait créés pour être arrachés sans efforts, que dans chaque numéro de l'*Intermédiaire* un confrère, le même ou tous autres, nous apportât deux fois par mois un dévoilement, exact autant que discret, des au-

teurs des deux sexes qui font penser à la fraîche fiction de la Galathée antique, type et modèle supérieur des *pseudonymes* d'aujourd'hui *et se cupit ante* (postea) *citeri*... Cz.

—

Tirer les vers du nez (T. G., p. 920). — Cette locution se rencontre dans tous les Dictionnaires. La signification en est connue, mais l'origine reste à découvrir, malgré les savantes dissertations de Littré, Quitard, Nisard, etc. La longue note que Larousse consacre au mot *nez* (p. 971, col I) résume très bien ce qui en a été dit.

On lit, à la date du 6 décembre 1727, aux procès verbaux manuscrits de l'Académie des sciences, cette observation de Geoffroy le cadet, *sur un ver rendu par le nez* :

Une sœur de la communauté de Ste-Agnès, qui avoit des maux de tête très violents, des saignements de nez fréquents et considérables, qu'elle prévoyoit un quart d'heure avant l'écoulement, rendit, il y a quelques jours par le nez une petite *scolopendre* (nommée vulgairement perce-oreille), grêle et longue de deux pouces ou environ, vive et qu'on a conservé vivante pendant un tems. Elle se trouva très soulagée après la sortie de cet insecte, et sa santé s'est assez bien rétablie depuis.

On a quelques exemples d'un pareil fait dans les *Mémoires* ou dans l'*Histoire* de l'Academie. M. Winslow en rapporta un à peu près semblable il y a quelques années, avec cette différence que la *scolopendre* rendue par sa malade étoit un peu plus courte que celle-cy, plus large, et d'une couleur plus tannée.

La communauté de Sainte-Agnès, dont il est ici parlé, était établie sur la paroisse Saint-Eustache de Paris.

Quels sont les auteurs anciens, en dehors de ceux cités, qui ont fait usage de cette locution ? V. A.

—

Romance à retrouver (XLI ; XLII). — Voici, pour être agréable à C. de la Benotte qui attend depuis longtemps :

Notre-Dame de la Garde
Paroles de Eugène de Pradel.
Musique d'Edouard Bruguière.

I

Le vent mugit, l'orage gronde,
La foudre éclate avec fureur,
L'écueil perfide attend sous l'onde
La frêle barque du pêcheur.
Et tout tremblant le pauvre Pierre,
Quand le ciel menace ses jours,
Invoque ainsi dans sa prière
Notre-Dame de Bon Secours :
Bonne mère des matelots,
Que votre bonté nous garde,
Par pitié sauvez-nous des flots
Notre-Dame de la Garde
Par pitié, sauvez-nous des flots.

Chants et chansons populaires de la France. I, 258. Bib. nat. (Y^e^ 17920).
A. S.

—

Les tableaux perdus (XLIV, 105, 208). — Dresser un catalogue des tableaux perdus, puis un autre catalogue des œuvres d'art passées aux Etats-Unis d'Amérique, est un rêve irréalisable. Tout ce qu'on pourrait faire, c'est de signaler, à l'avenir, les pertes de tableaux à mesure qu'elles arrivent et les exportations en Amérique à mesure qu'elles se produisent ; et encore faudrait-il s'en tenir aux ouvrages importants.

Ce sont surtout les Américains qui pourraient contribuer à établir la liste d'exportation. XX.

—

Le peintre Heinsius (XLV, 166).

Le nom d'Heinsius — lisons-nous dans le journal du Loiret, n° du 14 avril 1892, article signé Hanelech et intitulé : *Artistes orléanais tombés dans l'oubli* — ce nom-là n'est pas nouveau pour beaucoup de nos compatriotes qui ont pu contempler plusieurs œuvres de cet artiste dans les collections orléanaises. Peut-être apprendront-ils avec satisfaction que Johann-Ernst Heinsius, d'origine allemande, premier peintre de Mesdames de France, se réfugia en 1793 à Orléans où pendant deux années il vécut du produit de quelques portraits à l'huile.

Ni cette date de 1793, ni cette limitation de séjour de 2 années ne nous paraissent exactes.

MM. Herluison et Paul Leroy, dans leurs *Notes pour servir à l'histoire de l'art dans l'Orléanais sous la Révolution et l'Empire* (Société des beaux arts du département année 1899), ont publié un document tiré des archives du Loiret et daté du 27 septembre 1811, qui prouve que, par lettre du 1er août précédent, le ministre de l'Intérieur avait promis à Heinsius un secours dont la délivrance ne devait lui être faite que lorsqu'il aurait quitté Paris et se serait rendu à Orléans. Peut être ces honorables auteurs ont-ils tort d'en con-

clure que l'artiste pouvait être dans une situation financière assez gênée, car il n'est pas dit que la subvention en question fût accordée pour faire face aux seuls frais du voyage. On pourrait plutôt se demander s'il n'y aurait pas dans cette mise en demeure de regagner Orléans une mesure de police prise contre un homme suspect de certains attachements ci-devant politiques.

En tout cas, il n'y a pas lieu de penser que l'année 1811 ait été le point de départ du séjour d'Heinsius à Orléans. Depuis bien longtemps c'était là que ce peintre travaillait. On conserve dans ma famille une jolie miniature signée et datée *Heinsius 1790*. Or la personne qui y est représentée a toujours habité notr ville. J'attache une certaine imp rtance à ce détail, ayant vu d'autres miniatures et peintures dont les sujets ne sont pas moins orléanais, mais dont la marque d'authenticité consiste dans la seule signature du nom Heinsius sans adjonction de l'élém nt chronologique. Toutefois, n'oublions pas de remarquer que dans notre musée de peinture on trouve (n° 169 du catalogue) un portrait en buste sur le châssis duquel se lit cette mention : « Peint en 1794 par Heinsius qui, pendant la Révolution, s'était retiré à Orléans ».

Le même catalogue attribue à cet ar tiste les prénoms Johann-Ernst, comme Siret le désigne sous ceux de Jean-Ernest. Cependant l'acte de décès de l'intéressé, dressé à Orléans le 21 mai 1812, surlendemain de sa mort, lui donne les prénoms Jean-Jules, que MM. Herluison et Leroy ont adoptés dans leurs recherches déjà signalées. De quel côté est la vérité ?

Observons encore que la pièce d'état-civil relate l'âge de 72 ans comme étant celui du défunt et que, dans un renvoi approuvé à la fin de la rédaction de l'acte, on lit « époux d'Elisabeth-de Brienne Robin ». Le prénom Elisabeth-de-Brienne est fortement caractéristique de la bienveillance particulière qui avait pu être accordée à cette personne lors de sa naissance par quelque membre de la puissante famille Loménie de Brienne.

Mais dans les tables de naissances des anciennes paroisses d'Orléans, nous n'apercevons pas plus d'Elisabeth-de-Brienne Robin que nous ne rencontrons de mariage Heinsius-Robin dans les tables de mariages de l'état-civil, soit antérieur, soit postérieur à 1790. Ce n'est donc point à Orléans même que l'on peut retrouver les traces de la personnalité de cette compagne du peintre.

Les notes publiées par MM. Herluison et Leroy, expliquent que le ménage Heinsius habitait rue Saint-Pierre, n° 6, sans doute dans ce même domicile qu'occupa ensuite le fils qui était installé en face l'église Saint-Pierre, au n° 5 de la même rue devenue rue du Lycée Il paraît que ce fils peignait le portrait miniature en profil pour 24 francs et en trois quarts pour 36 francs ; mais, si le résultat n'était pas satisfaisant comme ressemblance, il s'engageait à n'exiger aucune rétribution.

O. DE STAR.

—

Objets marqués d'un cœur (XLIV ; XLV, 212, 437). — Je possède l'empreinte d'un cachet qui figure un cœur à droite percé d'une flèche, au centre encore une flèche, à gauche une lance.

Devise : *Je mûre*.

Le cachet appartient à une famille de Tilbourg en Hollande. Signification ?

A L. C.

—

Hôpital de Saint-Jacques aux Pélerins (XLV, 279). — La question ne rentre-t-elle pas, par certains côtés, dans celle qui a déjà paru sous une forme plus générale dans l'*Intermédiaire*, avec le titre : Saint-Jacques et les hôpitaux (XLII, 265) ? En faisant réponse à cette dernière, j'avais précisément pris pour exemple Saint-Jacques de l'Hôpital, de Paris, et rapporté les deux inscriptions : *Nullos fundatores ostento*... et *Hôpital fondé en l'an de grâce M. III ce. XVII. par les Pélerins de Saint-Jacques pour recevoir leurs confrères*... etc.

« Autrefois, dit G. Brice, il était destiné pour loger les pélerins qui passaient pour aller à Saint-Jacques en Gallice ».

D'après Hurtaut et Magny (*Dict. hist. de la ville de Paris*), les biens et revenus de la confrérie, après avoir été partiellement appliqués aux Invalides, furent, en 1722, momentanément réunis à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et Saint-Lazare de Jérusalem. Douze ans plus tard, un arrêt du Conseil, confirmé par lettres patentes enregistrées au Parlement en date du 4 juin 1734, ordonna

la disjonction de cet hôpital d'avec l'ordre de Saint-Lazare et rétablit l'ancienne administration. F. BL.

—

Gâteaux sacrés (XLIV ; XLV, 99, 155, 437). — Voir dans le *Glossarium* de Ducange, *ad v. Corsned*, un long article sur l'épreuve judiciaire ainsi désignée qui devra trouver place dans une étude sur les gâteaux sacrés. F. BL.

* * *

Colonne 438 au lieu de (πρoσγεραι) lire (πρoσφοραι)

* * *

Il n'y a pas encore bien longtemps, à Anvers, au Carnaval, on se bombardait à coups de pépernotes. C'étaient des petites boules de pâte, assez dures, grosses comme des noisettes et enfarinées.

Le jet de ces projectiles n'était pas toujours inoffensif et force fut de l'interdire. E. T.

—

Les mouillettes de noces (XLIV ; XLV, 99). — La *Revue des Sociétés savantes* (VII[e] série, t. VI, p. 47) reproduit une communication de M. C. Fierville sur un *Manuel* pour l'administration des sacrements, manuscrit du XIV[e] siècle appartenant à la bibliothèque publique de Coutances et provenant de l'église d'Exeter, dont une citation pourra servir à fixer l'origine des « mouillettes de noces ».

La bénédiction du pain et du vin faisait alors, à l'église, partie des cérémonies du mariage, peut-être en souvenir des noces de Cana :

« Post missam benedicatur panis et
« vinum vel aliud quid potabile in vas-
« culo, et gustent (sponsus et sponsa) in
« nomine Domini, sacerdote dicente :
« Bene + dic, Domine, panem istum et
« hunc potum et hoc vasculum, sicut be-
« nedixisti quinque panes in deserto sex
« ydrias in Chana Galilee, ut sint sani
« et sobrii atque immaculati omnes gus-
« tantes ex eis, Salvator mundi, qui vivis
« et regnas, etc.

« Nocte vero sequente, cum sponsus et
« sponsa ad lectum perveniunt, accedat
« sacerdos et benedicat thalamum di-
« cens... »

Je retrouve, à peu de choses près, ces formules dans différents rituels des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles où la *benedictio thalami* est elle-même accompagnée d'une nouvelle bénédiction de pain et de vin.

Voici ce que disait M. J.-E. Decorde de ces pratiques tombées en désuétude :

Au commencement du siècle dernier, (il s'agit, bien entendu, du XVIII[e] siècle), le prêtre allait encore, le soir, bénir le lit des époux. Le rituel imprimé à Rouen en 1640 nous apprend que cette bénédiction était suivie, à cette époque, de la bénédiction du vin dans lequel le prêtre trempait deux bouchées de pain également bénit qu'il donnait aux époux. Cette dernière cérémonie avait lieu aussi après la messe du mariage, elle rappelait les agapes des premiers chrétiens, car tous les assistants mangeaient et buvaient comme les mariés. La bénédiction du lit nuptial a encore lieu à Dieppe. On ne bénit plus le pain, mais on présente toujours du gâteau et du vin. En plusieurs paroisses, le gâteau et le vin sont présentés sur une table placée devant l'église ou sous le porche.

Le Brun-Desmarettes dit que ces vestiges d'agapes étaient d'un usage général au commencement du siècle dernier. De nos jours, on voit encore une personne de la noce porter du gâteau et en offrir aux personnes qui se présentent en chemin.

(*Dict. du culte cathol.*, Paris Rouen, 1859). F. BL.

—

Procès aux animaux (XLIII ; XLIV ; XLV, 97, 269). — En janvier dernier, un collaborateur rappelait un anathème lancé sur les *hannetons*.

Voici aujourd'hui non plus un anathème, mais l'exclusion complète de ce monde infligée par Dieu lui-même aux *punaises*. Voici, en effet, ce que je lis dans les *Antiquités de Paris*, — livre du XVIII[e] siècle, mais sans date dans l'édition que je possède (livre II. *Titre de l'ordre des Chartreux*, p. 449) — par le P. Jacques de Breul, moine de Saint-Germain-des-Prés :

Dieu n'a point voulu qu'ils (les Chartreux) soient affligés et inquiétés de ces puantes bestioles appelées *punaises* et en a exempté toutes leurs cellules, desquelles autrement et difficilement ils se pourraient garantir, pour y avoir grande disposition à cause qu'ils couchent vêtus, n'uzent point de linge, changent peu souvent d'habits, ont leurs cellules faites de bois par dedans leurs lits, et fermées de bois au lieu de courtines et le souarre de leur lit qu'ils sont si peu curieux de changer, qu'il y en a qui ne le changent pas en vingt ans, une fois. Et Dieu, pour faire mieux paraître que ce n'est pas une propriété ou disposition naturelle des lieux, n'en a point exempté

les lieux où demeurent leurs serviteurs domestiques dans leurs couvents.

L. C. DE LA M.

—

A propos de Radica-Doodica (XLV, 336). — On lit dans le *Moyen de parvenir* de Béroalde de Verville :

Epicure. N'est-ce pas toi qui est un de ceux qui naquirent bessons s'entre levant par les épaules et qui avaient vécu soixante-sept ans ?

Coster — C'est là où il fallait prendre de quoi faire d'un diable deux, en les séparant et coupant ce qui les joignait par les épaules,etc., etc.

D'autre part, il existe un petit livret de 20 pages, in-8° publié à Paris, chez Vitray en 1605, sous le titre suivant : *Discours sur les jumelles joinctes qui sont nées à Paris, le 18 janvier 1605, en la rue de la Bucherie avec les causes et présages de tels enfantements prodigieux.*

Ce qui prouve que les « frères siamois », Millie-Christinie, et Doodica Radica ne sont pas choses nouvelles.

J.-C. WIGG.

—

Les orgues de Barbarie (T. G. 660 ; XLIV ; XLV,44). — L'orthographe du *Dictionnaire de l'Académie française* avec un B majuscule, semblerait imposer l'origine *Barbarie*. Il n'en résulterait pas toutefois que ces instruments ont été inventés dans les Etats barbaresques. On a pu les nommer ainsi, simplement parce qu'ils rappelaient, par leur singulière monotonie, la musique des Arabes d'Algérie et de Tunisie. En réalité, ces instruments paraissent d'origine allemande. On lit, dans le *Dictionnaire* de Furetière, de 1690 : « On fait en Allemagne de petits cabinets d'orgues qui jouent un certain nombre d'airs sans qu'on les touche, ni qu'on sache toucher l'orgue, mais seulement en tournant une manivelle, de même qu'à la vielle. » Le *Dictionnaire* de Trévoux reproduit ces indications. Les *Textes manuscrits des Collections du progrès* de la Bibliothèque de l'Arsenal mentionnent, dans une liste de dessins dignes d'attention au point de vue de l'histoire du progrès (M 260-23) : « L'orgue de Barbarie ou plutôt d'Allemagne, Lacroix, XVIIIe siècle, *Institutions*, p. 342. » Suivant la statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête de la Chambre de commerce de Paris pour 1860 (1864, p. 763), les orgues de Barbarie paraissent avoir pris naissance au XVIIIe siècle. (Ce serait au XVIIe siècle, d'après le texte de Furetière). Il resterait seulement à examiner si l'on ne devrait pas écrire *barbarie*, avec une minuscule, plutôt que *Barbarie* avec une majuscule.

ALPHONSE RENAUD.

—

Le gaz d'éclairage par le marc de raisin (XLV, 282). — La distillation de tous les végétaux, même du bois, donne du gaz d'éclairage, et pour résidu, du goudron ; comme le charbon.

A ce sujet, nous ferons remarquer une chose : pourquoi n'essaie-t-on pas de distiller aussi les argiles lignitifères du Noyonnais ? Si elles ne peuvent être utilisées pour le chauffage, dans la pratique, parce qu'elles se consument naturellement à l'air en se désséchant, elles pourraient donner du gaz d'éclairage, si on les distillait auparavant. Elles étaient jadis employées à un tout autre usage : leurs cendres, riches en potasse et en alumine, traitées par l'acide sulfurique, donnaient de l'alun, alors très employé dans le mordançage des étoffes, en teinturerie. En outre, elles pouvaient être utilisées, dans le pays, pour amender les terres, pauvres en argile ou en potasse.

Dr BOUGON.

—

Un curieux emploi des lettres de l'alphabet. Vers finissant par les lettres de l'alphabet (T. G. 35). — J'ai trouvé, dans un vieux journal, une pièce curieuse et assez joliment tournée : un quatrain pour l'origine de chaque lettre de l'alphabet ; en voici quelques échantillons ;

A. Par une chance sans égale,
L'A doit sa naissance à l'amour
Car chacun sait que certain jour,
Hercule *fit l'A*... près d'Omphale.

. . . .

C. Pour le C., pas besoin qu'on beugle
Quelque conte mal inventé.
Le premier cas de *C cité*
Appartient au premier aveugle.

. . . .

H. L'H ne fait plus question :
Son nom seul au Rhône l'attache
Puisqu'on appelle *père H.*
Son faubourg natal à Lyon

Y a-t-il une suite? Le nom de l'auteur?

GROS MALO.

Notes, Trouvailles et Curiosités

La balle d'un vainqueur de la Bastille. — Au cours d'une visite aux Archives municipales de Bordeaux, l'aimable archiviste de cette ville voulut bien mettre à notre disposition les registres de correspondance de la municipalité bordelaise à l'époque de la Révolution. La pièce du Théâtre Gémier donne quelque actualité à la lettre qui suit :

13 octobre 1790 (1)

A M. Turpin
Rue Saint-Honoré, Paris,

Nous avons reçu avec le plus grand plaisir la bale (sic) dont vous fûtes frappé à la main droite alors que votre courage vous porta à donner à la France le premier signal du patriotisme en attaquant la Bastille, nous vous remercions bien, monsieur, de l'hommage que vous nous faites de ce monument de votre bravoure, nous le conserverons très soigneusement.

Nous n'avons pas été moins sensibles à l'offre que vous nous faites de vos services dans la garde soldée alors qu'elle sera ultérieurement formée pour notre ville il nous sera bien agréable, monsieur, de vous y donner de l'emploi.

Nous sommes parfaitement (etc).

P. c. c. HENRI VIAL.

Le nom de Billaud-Varenne. — La plupart des ouvrages sur la révolution ont imprimé Billaud-Varennes et même Billault-Varennes ; aujourd'hui encore cette orthographe fautive se reproduit. Dans maints catalogues d'autographes cependant, Etienne Charavay, qui avait la signature sous les yeux, a rectifié, supprimé l'*s* finale, avec raison.

Le 15 septembre 1849, J Bellion, étudiant de Paris, place de la Sorbonne, 3, adressait à Léonard Gallois, aux bureaux du journal *La Réforme*, la réclamation suivante :

Monsieur, je viens réclamer de votre obligeance la rectification d'un erratum commis dans le feuilleton de la Réforme de ce jour sur le nom de Billaud-Varenne. Ma demande n'a pour but que de répondre à une calomnie répandue, depuis longtemps sur mon grand-oncle ; vous me pardonnerez ce qu'elle pourrait avoir de subtil.

Un vieux monsieur qui a jugé à propos de publier ses mémoires, il y a quelques années, a prétendu avec d'autres ennemis de la liberté, que Billaud s'était attribué le surnom de Varennes en commémoration du 20 juin 1791, jour où Louis XVI fut arrêté à Varennes, et il parle naïvement des ouvrages que Billaud a publiés avant 1791 et qui sont tous signés : Billaud-Varenne.

Apres une telle assertion, je ne reprocherai pas à ce sérieux écrivain d'ignorer qu'il existe dans les environs de La Rochelle un village appelé Varenne, où Billaud possédait une belle ferme, et que les paysans surnommèrent leur *bourgeois* Billaud-Varenne, pour le distinguer de ses deux frères, dont il était l'aîné.

Le nom de mon grand-oncle est donc Billaud-Varenne et non Billault-Varennes.

Veuillez etc... J. BELLION.

L. H. R.

Concierges et prisonniers. — Est-il bon ? est-il mauvais ? demandait Diderot de son personnage. Si nous nous le demandions du concierge, les deux petits documents publiés ci-dessous, par leur contradiction ne sauraient point nous tirer de notre perplexité. Les prisonniers du Temple se louent des leurs, les prisonniers de l'Hôtel de ville s'en plaignent.

*
* *

Ce document en faveur d'un concierge de l'ancien régime, est tiré du dossier de la famille Poussepin, (*Pièces originales* de la Bibliothèque nationale):

Nous soussignés, le sieur de Blanzac, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, le sieur de Poussepin de Montbrun, écuyer, et le sieur Simon, ancien capitaine d'infanterie, tous trois détenus prisonniers dans la prison du Temple, depuis plus de deux ans, certifions à tous qu'il appartient, que depuis que nous sommes constitués prisonniers esdittes prisons, nous n'avons reçus aucuns mauvais traitements de la part du s^r^ Berbaut, concierge, et que s'il y a eu quelques sortes d'altercations, elles ne sont provenues que de la part du s^r^ More, cy devant prisonnier en cette prison ; et que ne pouvant vivre sociablement avec aucun de nous, pas même avec le concierge, par sa mauvaise éducation et ses mauvais sentiments ; pourquoy tous ensemble, nous avons désirés qu'il soit transféré dans une autre prison, ce qui a été exécuté le 20 janvier dernier. En foy de quoy nous avons délivres le présent certificat pour servir a qui de raison audit s^r^ Bertaut, contre les tentatives qu'ose faire à sa réputation ledit s^r^ More cabaretier. Fait en la ditte prison du Temple,

(1) Archives municipales de Bordeaux. Reg. de Correspondance, 1790, p. 136.

à Paris, ce quatorze mars mil sept cent cinquante un (*Signatures*).

V. A.

***

Au cours de nos recherches, nous avons retrouvé cette lettre d'un prisonnier de « l'hostel de ville » de Paris, qui se plaint des procédés du concierge :

Monsieur,

Quoyque monsieur le procureur général ayet (*sic*) eu la bonté de m'envoyer un reglement pour les prisons cela n'a pas empesché que le concierge de l'hostel de ville n'ay refusé aujourd'huict l'entrée de la prison à mon épouse malgré toutes mes incommodités et maladies ; il me semble que nous sommes desja assés malheureux sans y ajouter de nouvelle peine ; j'ose esperer que vous y joindré votre ostorité pour ordonner dors ennavant quelle ayt du moins la liberte d'y entrer les faites et dimanches suivant le reglement sans estre obligée de suivre la caprise variable du concierge qui en agit comme sy cella venoit de luy. C'est la grace que ose esperer de vous.

Monsieur

Votre tres humble et très obeissant serviteur Moret prisonnier à l'hostel de ville le 16 juin 1718.

Adressée à « Monsieur Lucas Demun (*sic*) conseiller au parlement et commissaire des prisons de l'hostel de ville rue du renard, près Saint-Méry à Paris. »

L. C. DE LA M.

—

L'enseigne la plus loquace. — Le jury qui vient de se constituer, sous l'impulsion de M. Edouard Detaille, en vue de renover l'art de l'enseigne, s'occupera-t-il des enseignes déjà existantes et qui sont d'un véritable mérite ? Il en est une qui est digne de l'attention des littérateurs et des artistes, en ce sens qu'elle est exécutée en trompe-l'œil, avec une extraordinaire maestria, et qu'elle est dans le monde entier la plus bavarde de toutes celles connues.

Elle se trouve au 3 de la rue Jacob, sur un pan de mur, peinte sur toile marouflée; elle est dans un état de conservation qui fait honneur à son propriétaire, M. Maillard, patron du cabaret dont elle est l'enseigne. Elle représente un livre entierement ouvert, et dont les pages sont couvertes d'inscriptions. La page du milieu qui se détache et avance est d'une exécution fort curieuse.

Mais le plus curieux, c'est la quantité d'écritures qu'absorbe cette enseigne qui célèbre le culte bachique. Vers ou prose, parfaitement lisibles, on ne relève pas moins de *cent quatre-vingts lignes*.

Ce sont des éphémérides vinicoles, depuis Noé, jusqu'à Voiture chassé de la « Pomme de pin », par ce quatrain de Blot :

Va Voiture, tu dégénère,
Retire-toi, si tu m'en crois,
Tu ne vaudras jamais ton père
Tu ne vends du vin, ni n'en bois

A Saint-Amand, on a emprunté sa *Naissance de Pantagruel*, et sa *Vigne*, à Horace son ode XVIII, à Olivier de Basselin ses *Tonneaux*, à Panard sa *Morale du vieux Silène*, et ses *Buveurs dans l'embarras* :

Buvons, mes chers amis, buvons de celui-ci :
Je crois qu'il vaudra mieux que l'autre.
— Tout de bon ? — Franchement ! — Quelle erreur est la vôtre
Celui-ci vient de Baune et l'autre en vient aussi,
— Malgré cela, je le soutiens Grégoire
Le premier est moins bon que le dernier venu
Non, non le vin que l'on a bu
Ne vaut pas le vin qu'on va boire.

Cette enseigne a été peinte en 1866, par M. Delbeke, élève de Belloc, et de l'Ecole des Arts décoratifs. Il a exposé, de 1869 à 1880, puis s'est consacré à la décoration. Il vit encore. Il a toujonrs présent à la mémoire les félicitations qu'il reçut d'un passant, alors qu'il achevait son originale enseigne.

— C'est très intéressant et très artistique, dit le passant, avec un accent étranger, il n'y a qu'à Paris que l'on voit de ces choses-là.

Le passant était Kossuth, l'exilé hongrois.

Petite Correspondance

UN CURIEUX. — *Livres enchaînés*. La question a été posée, vol. XII. On pourrait la reprendre sous une autre forme.

IXELLES. — M. J. C. est un de vos collaboteurs.

DE. C. — *Une tempête sous un crâne*. Voir les *Misérables*, Livre VII, chap. III.

M. A. LECLERCQ.— M. A. Saffroy vous communique une photographie.

ALEX. — *Passage à tabac*. Question traitée, vol. XXXIV, col. 477, 708.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond

XLVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Avril 1902.

38e Année — 31bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 964 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

L'exhumation des restes de Louis XVI et le comédien Seveste. — Lorsqu'il fut question d'exhumer les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, on prit en considération la déclaration de Seveste, le père, acteur du Vaudeville. Cette déclaration facilita la découverte des royales reliques, et c'est pour le récompenser de cette action que le privilège des théâtres de la banlieue fut accordé aux frères Seveste, le 10 juin 1817.

Pourrait on savoir comment ce modeste comédien avait été mêlé aux tristes événements de 1793 ? H. LYONNET.

—

Papiers confiés à Prosper Mérimée par l'impératrice Eugénie. — Maxime Du Camp écrit dans ses *Souvenirs littéraires* (II, 244) :

Croirait on qu'il est des gens, que l'on pourrait nommer, — qui ont écrit et imprimé que l'impératrice Eugénie, ayant confié des papiers secrets à Prosper Mérimée, a fait incendier la rue de Lille [où il habitait] afin de les anéantir ? »

Où et quand a-t-on imprimé cela ?

Baron ALBERT LUMBROSO.

—

Le Coin de Rue. — En quelle année cette pièce fut-elle représentée ? On la donna sans doute dans un théâtre du boulevard Un collaborateur obligeant qui possèderait le livret pourrait-il me le communiquer ? Je lui en serais vivement reconnaissant.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Courrier de Londres. — Qui était ou quels étaient le rédacteur ou les rédacteurs du « *Courrier de Londres* » journal qui a commencé, je crois, en 1782 ?

FRISO.

—

L'impératrice et la chanson du Sire de Framboisy à l'Odéon. — Le docteur Prosper Ménière dans son intéressant journal que publie la *Revue hebdomadaire*, raconte, à la date du 12 février 1856, s'être entretenu avec le procureur général qui lui a dit :

Les bavards, les cancaniers ne se gênent pas pour susciter à la justice des embarras, en racontant des incidents inventés, par exemple la fameuse scène où l'Impératrice aurait été insultée à l'Odéon par le parterre qui aurait chanté la complainte du *Sire de Framboisy* « Tudieu, madame, que faites-vous ici ? » avec intention d'application blessante. *J'étais dans la salle, personne n'a soufflé mot*, et cependant on a dit partout que ces chants injurieux avaient été cause d'arrestations nombreuses, qu'un jeune étudiant avait été envoyé à Cayenne et autres monstruosités semblables.

J'ai entendu, dit le docteur, raconter la même chose par de prétendus témoins, alors étudiants au Quartier latin. Et voilà un procureur général qui déclare avoir été dans la salle, n'avoir rien entendu, qui nie les arrestations et les condamnations.

L'auteur du *Journal*, le docteur Ménière, ajoute :

Je tiens du chef d'orchestre et de Tisserant

que cette prétendue chanson est une invention ridicule, et voyez après cela quelle confiance on doit avoir en de telles anecdotes.

Voilà une légende enterrée ! Qui s'inscrit en faux contre l'enterrement ? M.

—

Quatre jetons à expliquer. — Il est souvent fort difficile de classer les anciens jetons, même quand ils portent le nom et les armes des personnages pour lesquels ils ont été frappés. Je pourrais en citer un très grand nombre qui déjouent les recherches les plus assidues et qui ne seraient interprétables qu'au moyen des documents conservés dans les archives provinciales, documents qui ne peuvent guère être consultés que par les chercheurs du pays. Je me contente pour aujourd'hui de faire appel aux lumières des érudits de l'*Intermédiaire* au sujet des quatre pièces suivantes qui font partie de ma collection :

1° Mr PIERRE DE BAISSIERE SEIGr. DE Ste SAIGVE &c Ecu ovale, entouré de rinceaux et de lambrequins, accosté de deux renommées, timbré d'un casque de face ayant pour cimier un dextrochère tenant un étendard carré où se voit la croix du revers ci-après. L'écu est *écartelé d'or, et de gueules, au chef denché de....*

R) FIXA. DEO. VNTRIN. VITA. VOLVNTAS. NOEN &c OE MEV SPES. Triangle enflammé sur un cercle également bordé de flammes, le tout brochant sur une croix dont l'une des branches, bordée d'un double rang de flammes, porte le nom de IESVS, et dont l'autre, dentée en scie, montre à son extrémité de gauche un B et à celle de droite un R (soit le rébus B scie R).

2° Un autre jeton a le même revers et appartient certainement au même personnage, mais la première face, au lieu d'offrir le nom et les armes indiqués ci-dessus, porte l'inscription et le type suivants : COMMVNIS VTILITAS SOCIETATIS VINCVLVM. Femme drapée à l'antique, assise à gauche, tenant de la main droite une corne d'abondance et s'appuyant de l'autre sur un écu ovale *d'or plein*. A l'exergue, la date 1675.

Ces deux jetons ont été très sommairement décrits, mais sans commentaires, sous les nos 343 et 344 de l'*Armorial du jetonophile* récemment publié par M. Florange.

3° RAOVL. DE. LA. FAYE ESCVYER. Sr. DE. MANDEGRIS. Ecu à bords découpés : *de..... à la fasce de..... accompagnée en chef d'une croix potencée et en pointe d'une tour.* Sur une banderole entourant le bas de l'écu, on lit: VBI FIDES IBI AMOR.

R) Deux mains jointes, accompagnées de quatre banderoles sur chacune desquelles se lit l'un des mots de la devise VBI FIDES IBI AMOR, le tout dans une couronne de feuillage tenant la place ordinaire de la légende (XVIe siècle)

4° Légende extérieure : CHARLES CHAVVYN DE FONTAINEBLEAV. Légende intérieure : CEDAT BELLONA MINERVAE. Ecu penché, entouré de lambrequins et sommé d'un buste de profil, coiffé d'un casque à crinière. Les armes sont *de... à la croix pommetée, cantonnée de quatre grappes de raisin.*

R) Légende absolument fruste et illisible. — Deux écus en losange, entourés de cordelières ; celui de gauche *losangé de....* ; celui de droite *de.... à deux bars ? adossés.* Dans le champ, en quatre lignes : IN MEMORIA AETERNA ERI PS. III (XVIIe siècle).

Cette pièce est très mal conservée et il se pourrait que, par ce fait, ma description fût un peu incomplète ou inexacte, mais son style et son haut relief semblent rappeler la fabrique des ateliers bruxellois de l'époque.

Pourrait-on me donner quelques indications sur les personnages qui ont fait frapper ces jetons et me dire dans quelles circonstances ils ont pu être émis ? A qui appartiennent les deux écus qui figurent au revers du jeton n° 4 ? Un confrère possesseur d'un meilleur exemplaire pourrait-il me faire connaitre la légende qui est effacée sur le mien ?

RENÉ DE STARN.

—

Correspondance de George Sand adressée à M. E. R. — Je sais qu'il existe une longue et curieuse correspondance de George Sand adressée à M. E. R., ami de Jules Sandeau Cette correspondance remonte à 1830, donc à une époque où l'auteur de *La petite Fadette* non seulement n'écrivait point encore, mais ne songeait même pas à écrire.

Ces lettres ont été pendant quelque temps entre les mains ou en possession de Mme Adam.

Qui est cet ami de Jules Sandeau, et qui possède actuellement cette correspondance adressée à M. E. R. ?

Merci d'avance. C. BOUVIER.

Un ouvrage de Sauval. — Sauval, d'après Pierre Dufour (*Mém. curieux sur l'hist. des mœurs et de la prostitution en France au* XVIIIe *siècle*, Bruxelles, 1861, t. 2, p. 278 et seq.) avait rassemblé les documents les plus authentiques sur l'histoire de la prostitution à Paris. Il appelait cette partie de son grand ouvrage ; le *Traité des B.....* ; et, toujours suivant P. Dufour, il en aurait fait des lectures dans les académies littéraires, chez Renaudot, chez Ménage, chez Costar.

Ce traité, ajoute P. Dufour, (p. 280) n'a pas été brulé : du moins, si l'original n'existait plus, on en conservait des copies dans le cabinet de quelques amateurs. Ces copies furent successivement détruites, et l'on n'en connaît plus qu'une seule qui est enfermée sous cent clefs dans la bibliothèque d'un académicien.

Sait-on si cette copie existe encore, et, dans l'affirmative, où elle se trouve ?

NOBODY.

—

D'Aumont. — J'ai déjà demandé, mais en vain, la date de décès du dernier membre de cette famille : Louis-Marie Joseph, duc d'Aumont et de Villequier, né à Paris le 19 octobre 1809. Il vivait encore au Caire en 1887. H. DE W.

—

Famille de Ghebhard. — On annonce les fiançailles du duc de Chaulnes avec Mlle de Gebhard, issue d'une famille d'origine hollandaise et fixée depuis longtemps en Amérique. Où pourrais-je trouver la généalogie de cette famille et qu'en sait-on ? H. DE W.

—

Les restes de Fouquet. — Les restes de Fouquet sont-ils demeurés à Pignerol ou ont-ils été, comme certains le prétendent, ramenés par la famille quelques années plus tard, pour être enterrés près des restes du père ? QUERENS.

—

Les Allemands à la cour de Russie. — Je lis dans les *Mémoires de Bonneval* qu'à la révolte qui marqua les débuts du règne de l'empereur Nicolas I, ce fut un Allemand qui conseilla à ce prince de la réprimer par des volées de mitraille.

Quel était cet allemand ?

SIR GRAPH.

Les Bailleul, s^{rs} de Fammechon en Picardie. — Quelles sont l'ascendance et la descendance directes de Messire *Anthoine de Bailleul sgr de Fammechon*, près d'Arras, en 1575 ? Armoiries et alliances de cette famille ? CAM.

—

Le Roy de Jumelles. — D'après l'*Almanach royal* de 1717, M. Le Roy de Jumelles, habitant à Paris rue Simon-le-Franc, était substitut à la Chambre de Justice. De qui était-il fils, et quels furent ses descendants directs ? CAM.

—

Bordeaux, chapitre de Saint-André. — En mes notes, je trouve celle qui suit ; je serais fort reconnaissant au lecteur qui m'indiquerait où je l'ai puisée :

Par bulle du 13 août, le pape Innocent autorise qu'on applique les terres, etc., du chapitre susdit en paiement de dettes la Bonifaci et a sos compagnons mercaders de Gena et a Jaques Gibert et a sos compagnons mercaders de Florença.

R. J. WHITWELL.

—

Commandeur de Buffévent. — Pourrait-on donner des renseignements sur le commandeur de Buffévent, maréchal de camp des armées du Roy de France qui eut, croyons-nous, une charge dans la maison du comte d'Artois. Il fit un séjour, comme émigré, à Lausanne, probablement dans les années 1791-1792.

Il était dans l'armée de Condé en 1794. C'est là que lui fut adressée une lettre par le duc de Berry, avec la suscription suivante : Monsieur le commandeur de Buffevent, maréchal de camp des armées du Roy à Constance, sur le lac.

Ensuite il émigra en Galicie chez le prince de Nassau-Siegen. Il se trouvait à Hussytation près Léopol, en 1798. En 1801, il est à Vienne, en Autriche.

Il était constamment avec « son amie » madame *de Vimeux*, laquelle avait un fils nommé Déodat.

En 1828, Déodat de Vimeux habitait 8, place Vendôme, Paris.

La famille Buffévent est, croyons-nous, originaire du Viennois, Il y avait aussi une famille Buffévent en Berry, mais il est plus probable que le Commandeur appartenait à la première. R.

Le voyageur Delegorgue. — Où, quand, et comment est mort le voyageur *A. Delegorgue* de Douai, célèbre par ses *Voyages dans l'Afrique australe de 1846 à 51 ?* IXELLES.

—

Norbert Billiart. — Pourrait-on fournir quelques renseignements sur cet avocat homme de lettres qui, en 1866, fut nommé directeur du *Moniteur universel* et des *Moniteurs* du soir et des communes ? A-t il produit quelque ouvrage ? X.

—

Alhaiza. — Je désirerais avoir quelques renseignements sur cette famille d'artistes dramatiques à la désinence portugaise. L'un d'eux était acteur à la Gaîté en 1861. Un autre — ou le même — fut longtemps directeur du théâtre du Parc à Bruxelles. Un autre périt victime d'un naufrage dans une traversée de l'Atlantique. En 1874, il y avait une demoiselle Eugénie Alhaiza au théâtre du Palais-Royal. Comment pourrait-on compléter ces indications biographiques par trop succinctes ? H. LYONNET.

—

Le théâtre, propriété de l'Etat.— Dans *Paris en 1860*, le Dr Véron prétend qu'à cette époque le théâtre d'Agde était le seul en province qui appartînt à l'Etat. Est-il encore sa propriété ? ALPHA.

—

Fantaisie d'imprimeur. — *L'Astronomicum Cæsareum*, de Petrus Apianus (Ingolstadt, 1540, gr. in-f., avec figures sur bois) offre cette particularité que la signature de l'imprimeur, à la fin du volume, est imprimée à rebours, et devrait, pour être lue facilement, être présentée à la glace. En voici la première ligne : *idæ ni Idatslognii mutca te mutcaf-factum et actum Ingolstadii in ædibus nostris anno a Christo nato sesquimillesimo quadragesimo mense Maio.*

Connaît-on d'autres exemples de pareille bizarrerie ? J. LT.

—

Gérard de Nerval. — Il y a quelque dix-huit ou vingt ans (peut être plus, pas beaucoup moins) quelqu'un émit l'idée d'un monument à Gérard de Nerval, le doux poète de *Sylvie*. Une souscription fut même ouverte. — Je ne dis pas couverte... la politique étant étrangère à l'événement !

Sait-on si cette intention a été abandonné à tout jamais ? Pourquoi ne la reprendrait-on pas? Le personnage mérite bien un peu de bronze. Le ville de Crépy-en-Valois pourrait s'y intéresser.

L. D.

—

Ovale, nouvelle acception. — On lit dans l'*Echo de Paris*, sous la signature de M. Lucien Muhlfeld :

Il est possible que la *Veine* soit une pièce plus voluptueuse, plus avenante, plus ovale.

Quel est, dans cette phrase, le sens le plus rapproché du mot « ovale » ? A-t-il déjà été employé de cette façon ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le mot trouillot. — Quelle est l'origine du mot trouillot, qui fait trouilloter, trouillotart ? Le retrouve-t-on encore dans certaines provinces ? H.

—

Avoir du culot. — Quelle est l'origine de cette expression ? Est-elle ancienne ? YSEM.

—

Les moulins à hosties. — Le thème du moulin à hosties, se rencontre souvent plus ou moins compliqué dans les verrières du XVIe siècle ; le plus curieux pour la multiplicité des détails, est peut-être celui, fort beau d'ailleurs de composition et de couleur, qui se voit dans une des grandes lancettes au chœur de la cathédrale de Berne. Mais je ne crois pas que le sujet ait été traité à fond par quelque écrivain d'art religieux ; peut-être Mgr Barbier de Montault qui a touché et avec science à tant de choses, a-t-il publié quelque traité perdu dans la masse de ses œuvres. En tous cas, le P. Cahier a tout au plus effleuré ce singulier symbole. Je m'adresse donc aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* pour tous renseignements documentaires, indications de sources et de monuments. Toute communication directe serait même la bienvenue et pourrait me parvenir par l'entremise de la direction. J'assimile aux moulins à hosties les pressoirs eucharistiques dont je connais au moins un exemple et fort beau dans les verrières de l'église de Conches (Eure). H. C. M.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Mémoires de Lafon (XLV ; 385). — La fille de Lafon avait épousé M. Marsaud, armateur à Bordeaux ; ils ont laissé deux filles, mesdames Ramat et Dessandier qui habitent Bordeaux. M. Ramat, excellent musicien, est encore je crois, professeur de chant. CHRISTAGÈNE.

***

Les très importants mémoires manuscrits de Lafon, sont entre les mains de sa petite-fille, madame Dessandier, château de Tayac, à Bayon (Gironde) Monsieur Monval peut lui écrire sous mes auspices.
PIERRE MELLER.

***

Une lettre de Lafon qui sera vendue par M. Charavay à l'hôtel Drouot, le jeudi 10 avril, donne des détails sur sa famille.

—

Le premier comédien décoré de la Légion d'honneur (XLV, 385). — Si le mot *comédien* est pris ici dans un sens général, si, par conséquent, danseurs et chanteurs peuvent être appelés *comédiens*, ce fut, autant qu'il m'en souvienne, un certain *Simon*, danseur à l'Opéra, qui fut décoré de la Légion d'honneur, comme garde national, défenseur de l'ordre dans une émeute populaire.

Ce n'est pas, du reste, la première fois que son nom est cité avec cette mention.
PAUL EDMOND.

***

L'acteur Dupuis, décoré le 25 juin 1849, comme garde national, n'est certainement pas le premier. J'ai connu M. François-Louis-Silvain Simon, artiste chorégraphe de l'Opéra, qui s'est retiré vers 1843 au faubourg de Crécy-en-Brie, où il avait acheté une propriété deux ans auparavant ; dès cette époque, M. Simon était chevalier de la Légion d'honneur.

Né le 11 avril 1800, cet artiste est décédé à Crécy le 30 novembre 1877. Une note nécrologique insérée dans le *Journal de Seine-et-Marne* du 2 décembre suivant, dit qu'il avait été décoré pour avoir lutté avec énergie contre un mouvement insurrectionnel ; ce serait donc aussi comme garde national que M. Simon obtint cette distinction du roi Louis-Philippe.

On aurait des renseignements précis à cet égard en consultant les archives de la Légion d'honneur. TH. L.

—

Les Prussiens en Bretagne en 1815 (XLV, 278, 422). — Les Prussiens, en 1815 arrivèrent à Rennes et à Nantes, et se disposaient à envahir toute la Bretagne. Les chefs des royalistes du Morbihan qui s'étaient soulevés pendant les Cent-Jours, députèrent au général prussien Saken pour lui dire que la Bretagne étant royaliste, l'occupation militaire du pays était inutile, et que, si les alliés persistaient dans leur résolution, ils étaient décidés à s'unir aux bonapartistes pour empêcher l'invasion du pays, les armes à la main. Saken ne résista pas à leur demande, et passa un traité avec eux, qui stipulait que la Bretagne ne serait pas militairement occupée Ainsi, les ennemis politiques de la veille étaient résolus à s'unir pour la défense du sol breton, tant le patriotisme et la patrie en danger sont de puissants réconciliateurs des factions opposées. PAUL-YVES SEBILLOT.

—

Jean Ango (XXXVII ; XXXVIII). — Sur la foi des deux chroniqueurs dieppois Asseline et Guibert, qui écrivaient l'un à la fin du XVIIe siècle, l'autre vers la fin du XVIIIe, tous les biographes d'Ango admettent qu'en 1535 le célèbre armateur parvint à l'apogée de sa fortune et de ses honneurs, quand il eut fait à François Ier, venu en Normandie pour passer la revue de la légion provinciale, une réception solennelle dans Dieppe. Les documents authentiques originaux confirment-ils cette tradition ? Et, d'un autre côté, des affirmations nouvelles, que renferme un ouvrage tout récent (*Ango et ses pilotes* par Eug. Guénin), sont-elles à l'abri de toute crititique ?

I. — François Ier ne paraît pas être venu à Dieppe en 1535 : partant du Havre et de Vatteville, il est à Caudebec le 16 mai, séjourne à Arques les 20, 21, 22 et 23, passe par Eu le 24, et arrive à Abbeville

le 28, d'après le *Catalogue de ses actes*.

C'est à l'année 1532 que l'on doit, ce me semble, rattacher les fêtes dont Ango aurait fait personnellement les frais. En effet, parti d'Abbeville le 8 janvier, le roi de France est à Dieppe les 13, 14, 15, 16, 19 et 20 du même mois ; il passe à Bacqueville le 21 (Bibl. nat. Fr. 4126), se dirigeant vers Rouen, où on le voit le 27.

A Dieppe, le prince était accompagné de sa cour et, entre autres personnages marquants, du Grand maître de France, Anne de Montmorency et de l'évêque de Narbonne, du Bellay (Bibl. nat. Fr. 3919).

Depuis, François 1er ne parut plus à Dieppe que le 20 octobre 1544, après avoir séjourné les 16 et 17 à Arques. En 1545, il vint de Saint-Wandrille le 8 août, de Bacqueville le 10, passer encore dans Arques les 12, 13, 17 et 18, puis se rendit à Longueville le 20 et à Saint-Saens le 21. Toujours d'après le *Catalogue* précité.

II. Comment Ango fut-il récompensé de la réception fastueuse de 1532 ?

Le 20 février suivant, pendant le séjour de François 1er à Rouen, le représentant du roi de Portugal versa enfin à l'armateur dieppois les 60,000 ducats promis, dès le 11 juillet 1531, pour le rachat de sa lettre de marque ; seule preuve, indirecte, du bon vouloir du prince français, car. des trois fonctions lucratives ou honorifiques remplies par Ango, celle de vicomte datait de 1515 et provenait de l'archevêché, celle de grènetier au grenier à sel lui avait été donnée par François 1er dès avant 1532 ; seule, la fonction de capitaine de Dieppe peut être considérée comme une récompense de la réception solennelle, récompense tardive, semble-t-il, car c'est le 4 juillet 1536 (Arch. S.-Inf. G. 913) que « noble homme Jehan Ango sgr de la Ryvière », est, pour la première fois, qualifié « lieutenant, en la ville et château de Dieppe, de haut et puissant sgr mons. l'amiral de France et cap. de la d. ville et château d'icelle ». En 1540, le 20 janvier (G. 960), un mandement de Thomas Maynet, lieutenant du sénéchal de l'archevêque, le dit même capitaine de la ville, mais c'était toujours « sous l'autorité de l'amiral, » (ainsi que le commandeur de Chaste le reconnut pour soi-même en 1585, G. 913).

Si ce titre de capitaine satisfit la vanité d'Ango, les sources de son opulence furent bientôt taries par deux édits de François 1er qui, en août 1537 et décembre 1538, interdirent brusquement toutes expéditions maritimes vers les contrées dont les Portugais se prétendaient seuls maîtres en vertu d'une bulle du pape Nicolas V ; et jamais Ango ne parvint à obtenir l'autorisation d'agir en vertu d'une seconde lettre de marque à lui accordée en 1544. Il ne paraît pas même avoir conservé, jusqu'à sa mort en 1551, les fonctions de capitaine : en effet, le titre de vicomte de Dieppe lui est seul attribué dans l'acte de baptême de son arrière petit-fils Jean de Bauquemare, dont il fut parrain à Saint-Lô de Rouen, le 8 septembre 1550 ; et cette unique qualité est pareillement indiquée par sa veuve Anne Guillebert, dans l'acte de baptême d'un autre petit-fils, du 31 août 1553 (A. Hellot, *Jean Ango et sa famille*) Peut-être, à l'avénement de Henri II en 1547, deux personnages tout puissants sous ce règne, Anne de Montmorency et Henri de Guise, avaient-ils trouvé le moyen de dépouiller de ses honneurs Ango déjà déchu de sa richesse.

Le premier n'avait jamais été favorable à l'armateur dieppois et je croirais volontiers que des difficultés s'élevèrent entre Ango et le second, son suzerain à cause du fief de Gerponville dont il va être parlé.

III. Ango possédait-il, soit en 1532, soit même en 1535, d'autres fiefs que la Rivière ?

Gerponville avec son annexe Saint-Laurent-de-Brèvedent, ne fut acquis par lui, de Louis Fretel, que le 27 août 1554, et il l'aliéna dès 1549. (A. Hellot. *Les comtes d'Eu et de Tancarville à Saint-Laurent-de-Brèvedent*, 1901, et on n'est en droit d'y ajouter que le quart de fief de Sainte-Marguerite-sur-Fauville et Saint-Pierre-Lavis (qui avait également appartenu aux Fretel) dont il donna aveu à la baronnie d'Hallebosc, le 17 octobre 1546 (*ibidem*).

Ango n'a jamais été seigneur ni d'un fief d'Haquenonville à Longueil, ni d'un fief des Maillets à Varengeville. D'ailleurs le seul fief qui ait porté le nom d'Haquenonville était sis à Anglesqueville-la-Braslong (*Registre des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caux en 1503*). Et quant aux Maillets, c'est une simple addition au nom du fief de la Rivière (la Rivière des

Maillets dans l'aveu de 1546, la Rivière les Maillets dans un aveu de 1611). Le Registre précité ne mentionne à Varengeville que 1° le fief de la Prévôté, au s^r^ d'Estouteville, 2° un demi-fief, à l'abbaye de Conches, et 3° le huitième de fief de la Machue, à Jean de Cuverville.

Ce dernier fief aurait-il été vendu à Jean Ango, qui aurait construit dessus, vers 1541, son célèbre manoir ? Ce qui est absolument certain, c'est que le fonds ne provenait pas des Longueil, gratifiés audacieusement de la seigneurie de Varengeville, par un généalogiste complaisant, François Blanchard, dans ses *Présidents au mortier du Parlement de Paris*, 1647, compilation aveuglément suivie par Asseline, Guibert et l'abbé Cochet.

IV. A l'aveu de 1546 est joint un sceau « armoyé des armes » d'Ango, et c'est le seul exemplaire que l'on en connaisse : *en chef un lion ou léopard passant et au dessous une étoile à cinq rais* (et non une molette, car il y manque le trou central) ; autour le prénom JEHAN ; le nom ANGO n'est plus lisible pour moi.

La signature d'Ango au bas de l'aveu se rapproche beaucoup de celle du bail de 1532 : son paraphe est plus compliqué sur les baux de 1520 et 1525 et l'écriture plus élégante (G. 958). A. E. H. T.

—

Les armoiries de Victor Hugo (XLV, 329, 395, 449). — Le poète affectait de se croire issu de la grande famille lorraine et devait en parler parfois à ceux de son entourage, car nous trouvons ceci dans une petite pièce de vers intitulée : LES BLASONS et qui lui est dédiée :

Vous avez pour blason, poète ineffaçable
Sur champ d'azur, je crois, trois merlettes de [sable.
Souvenir de famille et noblesse d'aïeux..
Lettres qu'avec leur sang ont écrites ces vieux...

Ces vers ne sont pas absolument lapidaires, mais ils ont cela de curieux que leur auteur s'est fait un nom dans un genre bien éloigné de la poésie et même de l'érudition,— la politique. Le poète qui a rimé 254 vers sur le blason n'est autre que l'auteur des *Montagnards*, le proscrit de Décembre, le proconsul de Marseille en 1870,— Alphonse Esquiros. A. F.

*
* *

L'illustre poète prétendait se rattacher à la famille du célèbre abbé d'Estival.

Je lui offris, quelques années avant sa mort, un imprimé de cet abbé et un ou deux autres articles complémentaires. Il me pria de les lui envoyer, ce que je fis, en les accompagnant d'une facture. N'ayant pas été recommandés, ils ne parvinrent pas au destinataire. A. S.

*
* *

M. La Coussière rendrait service à un de ses collègues en lui indiquant où, suivant lui, Victor Hugo a écrit « qu'il comptait parmi ses aïeux..... une chanoinesse au chapitre noble de Remiremont ».

Victor Hugo n'est-il pas confondu avec Châteaubriand qui a raconté dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe* que sa sœur Lucile avait été admise par le crédit de M. de Malesherbes au chapitre de Remiremont, dignité dont je n'ai pas d'ailleurs retrouvé la confirmation en consultant les archives et notamment les actes capitulaires de l'abbaye de Remiremont ?

B. P.

*
* *

Le général Hugo, fait comte par l'Empereur, a dû recevoir des armoiries annexées à son brevet, et dûment enregistrées à la grande chancellerie. En tout cas, il est permis de consulter le *Manuel du blason* de l'Encyclopédie Roret. On y trouvera (planche 10) le n° 453 (armoiries de Victor Hugo) figurant entre celles de Lamartine (452) et d'Alfred de Vigny (454). Je sais que cette planche contient également les blasons *fantaisistes* de Ch. Nodier, de Sainte-Beuve etc., etc Mais ceux de Lamartine et de Vigny sont, je crois, exacts. Comme les 4 quartiers de l'écusson de V. Hugo sont différents, il serait un peu long de les décrire ici.

JEAN DE MAZILLE.

—

Armoiries : Sur la « Barre » considérée à tort comme marque de bâtardise (XLV, 340). — Il règne à cet égard une certaine confusion qui provient sans doute de ce qu'on ne s'entend pas sur la signification précise des termes. On englobe ordinairement sous la désignation générique de « Barre » des pièces de blason absolument distinctes, ce sont :

1° La *Barre* proprement dite, pièce honorable qui occupe le tiers de la sur face de l'écu, soit l'espace compris entr

deux parallèles menées de part et d'autre et à égale distance de la diagonale joignant l'angle sénestre du chef à l'angle dextre de la pointe ;

2° La *Traverse*, ou *Contrecotice*, le *Bâton* ou *Filet en barre* qui n'occupent que du tiers au quart environ de la largeur de la Barre ;

3° Le *Bâton péri en Barre* qui est un bâton diminué des deux tiers dans sa longueur, de sorte que ses extrémités ne touchent pas le bord de l'écu.

Les différents auteurs que nous avons pu consulter admettent tous la Barre au nombre des pièces honorables du premier ordre, au même titre que la Bande, la Fasce, le Pal, etc , mais quelques-uns avec des réserves.

Le P. Anselme se contente de dire que « les Barres ou Contrebandes sont fort rares ès armoiries en France. »

Vulson de la Colombière dit à propos de la Bande et de la Barre : « Ce sont ces pièces honorables qui représentent le baudrier de cavalier, qui, le plus souvent, est du costé droit, et parfois du costé gauche comme la Barre, laquelle, pour ce sujet, est souvent prise pour dénoter bâtardise et propagation gauchère contraire à la légitime ». Mais il ne cite aucun exemple à l'appui de cette assertion que nous allons retrouver chez d'autres héraldistes.

Le P. Ménestrier ne fait aucune allusion à l'emploi de la Barre pour les armoiries des bâtards, ni de la défaveur qui semble s'y attacher. Il n'indique à cet usage que le *Filet en barre*.

Mais Baron (l'*Art héraldique*), tout en mentionnant la Barre au nombre des pièces honorables, affirme « qu'elle n'est point fréquente dans les armoiries, étant tenue pour marque de bâtardise. »

Louvan Géliot, en son *Indice-Armorial*, dit qu'on se sert communément de la Barre pour les bâtards aussi bien que du *bâton* ou *filet* mis *en contrebande* et que c'est de là qu'est venu le dicton : *Il est du côté gauche* ou *de contrebande* pour dire que quelqu'un est taxé de bâtardise.

De telles affirmations n'auraient de valeur que si elles étaient étayées par des exemples, et aucun des auteurs précédents n'en donne ; or dans un art, tout de convention, comme le blason, les formules ne sont rien si elles n'ont jamais reçu d'application.

Bien au contraire, les maisons portant une *Barre* dans leurs armes, comme pièce honorable, au même titre que la *Bande*, ne sont pas rares, sans être nombreuses :

De Courcy, prévôt de Paris sous Charles IV : *d'argent, à la barre engrelée de gueules ;*

Hennin de Bossut, en Flandre : *de gueules, à la barre d'or* ;

Wendecks, en Alsace : *d'azur, à la barre d'or, au canton dextre d'argent.*

Rappach, en Allemagne : *d'argent, à la barre de gueules ;*

Gaillard : *d'argent, à la barre de sinople* ;

La Cour de Longueville, en Normandie : *d'azur, à la barre d'or, accompagnée de deux besans de même* ;

Prientzenaw, en Bavière : *d'argent, à la barre de sable, chargée de trois fermaux ;*

Camelin, en Provence : *d'azur, au chameau d'argent, surmonté de trois étoiles d'or : écartelé de gueules, à deux barres* ;

Gras, Sr de Rousset en Provence : *d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à trois barres de même, brochant sur le tout ;*

Barruel, en Vivarais : *barré d'or et d'azur.*

Mais un exemple tout à fait caractéristique est celui qu'offrent les armes de la maison de Balincourt : *d'argent, à la barre d'azur, accostée de deux traverses de gueules.*

Ceci établit bien que non seulement la Barre, mais encore la Traverse elle-même, n'entraînaient pas forcément l'idée de bâtardise.

En réalité, la Barre n'a jamais été employée avec cette signification, et quant à la Traverse ou au Filet en barre spécialement, ils n'ont signifié bâtardise que lorsqu'ils étaient adoptés ou imposés comme *brisure*.

Et tout d'abord, la *brisure* n'est qu'un accessoire dans les armoiries ; elle n'en altère ni ne modifie la physionomie ou le caractère général ; elle n'a pour but que de signaler, par l'introduction dans l'écu d'une pièce de peu d'importance, ou par la suppression d'une ou

de plusieurs de celles qui y figurent déjà, qu'on se trouve là en présence d'une branche collatérale qu'il ne faut pas confondre avec la branche aînée qui seule, a droit aux armes *pleines*.

Les brisures ont été assez peu usitées, si ce n'est dans les familles souveraines ou princières. Cependant quelques maisons les ont adoptées. Ainsi la branche des Glandevès-Faucon en Provence, brisait les armes de Glandevès, qui sont *fascé d'or, et de gueules,— d'une étoile à six rais d'azur, au canton dextre du chef.*

On pourrait multiplier ces exemples.

En ce qui concerne les branches d'origine illégitime, les règles héraldiques avaient assigné à leurs brisures des dispositions particulières : les pièces qui les constituaient devaient toujours être placées du côté sénestre de l'écu, le côté dextre étant réservé aux cadets légitimes. D'où il suit que ces derniers ayant, dans un certain nombre de familles, adopté pour brisure la *Cotice* qui va du côté dextre au côté sénestre de l'écu, on fut conduit à imposer aux bâtards le *Filet en barre* qui a une direction opposée.

Ainsi le comte de Dunois, bâtard d'Orléans, souche de la maison de Longueville, portait en principe : *d'Orléans, à la traverse de sable*, qui fut plus tard changée par le roi Charles VII en une *cotice d'argent*.

Antoine de Bourgogne, fils naturel de Philippe-le-Bon et tige des seigneurs de Bèvres, portait *de Bourgogne, à la traverse de sable*.

On comprend facilement dès lors que la Barre ayant même direction que la Traverse, la présomption de bâtardise que celle-ci éveillait, se soit étendue jusqu'à elle par une assimilation regrettable, et que certains auteurs se soient laissés aller à ce préjugé.

La Traverse, malgré ses dimensions réduites, tenant dans l'écu une place encore trop apparente, fut remplacée dans la suite par le *Bâton péri en barre* qui occupe, en cœur, le tiers de la longueur de la Traverse.

Les Bourbon-Malause, issus de Jean II duc de Bourbon, portaient : *de France, au bâton péri en bande de gueules, l'écu surbrisé d'un bâton péri en barre, brochant sur celui de gueules.*

Charles d'Angoulême, fils de Charles IX et de Marie Touchet, portait : *de France, au bâton péri en barre d'or* ; mais son fils, le comte d'Alais, gouverneur de Provence, portait la brisure en bande.

Le duc du Maine et le comte de Toulouse, fils naturels de Louis XIV, avaient tous deux pour armes : *d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au bâton péri de gueules en barre.*

Enfin Jean-Philippe dit le chevalier d'Orléans, général des Galères, légitimé en 1706, portait, *d'Orléans au bâton péri en barre d'argent.*

De tout cela il résulte :

Que la « Barre » proprement dite n'a jamais été employée pour désigner des bâtards ; que si certains auteurs laissent entendre qu'elle a pu avoir cette destination, ils n'appuient leur opinion d'aucune preuve ; qu'au contraire un certain nombre de maisons nullement entachées de bâtardise, ont des « Barres » et même des « Traverses » dans leurs armes :

Que le « Bâton en barre » et le « Bâton péri en barre » ont été, presque uniquement, la marque des bâtards.

D'AGNEL.

—

Armoiries d'évêques de Perpignan (XLV, 444). — Les armoiries de Mgr Caraguel, évêque de Perpignan, mort en 1885, sont : *d'azur, à l'hostie rayonnante d'or, chargée de deux lis fleuris au naturel, tigés de même, le tout soutenu d'un croissant renversé d'argent* ; une couronne de douze étoiles aussi d'argent surmonte l'ensemble.

Sur un listel placé au-dessus du chapeau épiscopal on lit ces mots : *Signum magnum;* sous l'écusson flotte une banderole portant la devise : *Felix cœli porta.* HENRI TAUSIN.

***

Voici quelles étaient les armoiries de Mgr Gerbet, d'après Ladoue (Mgr Gerbet et l'Ecole Menaisienne ; tome II, page 333) : *d'argent, à deux palmes de sinople, passées en sautoir, accompagnées de quatre étoiles à cinq rais de gueules*, avec la devise : *Filii sanctorum sumus.* A. G.

—

Armes et origine de la famille Saint-Rapt (XLV, 385). — Il existe à Guérigny (Nièvre) et dans les environs un assez grand nombre de personnes des familles « de Saint-Rapt » et « Sainrapt ».

[J'ai entendu dire que les opinions politiques des unes et des autres avaient occasionné cette variante dans l'orthographe de leurs noms ?] Je puis citer, entre autres, M. de Saint-Rapt. maire d'Urzy (Nièvre), et M. Sainrapt (Annet) adjoint technique des constructions navales aux Forges nationales de La Chaussade. Monsieur Jean de Mazille pourrait s'adresser à l'un ou à l'autre pour avoir les renseignements qu'il désire. V. A. T.

*
* *

M de Saint-Rapt, agent-voyer chef d'arrondissement à Cosne (Nièvre) pourrait très probablement donner les renseignements demandés — sa famille doit être originaire de Saint-Pierre-le-Moutier ou de l'Allier. LN. G.

—

Décoration du Lis (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 171, 229, 451). — Voici encore un spécimen de lettre accordant le Lis. Ne désespérez pas d'arriver à la centaine. Je la trouve dans les papiers de mon bisaïeul :

DÉCORATION DU LYS Paris, le 5 octobre 1814.
n° 3426-2

M. Jean Bouhier médecin des hôpitaux militaires et maritimes.

J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur, que le Roi a daigné vous accorder la fleur de lys, vous êtes, en conséquence, autorisé à vous en décorer.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Cachet Le premier gentilhomme de la chambre du Roi,
Le duc D'AUMONT,

Les mots soulignés sont écrits à la main.

Une croix et son ruban sont épinglés sur la feuille

La signature *le duc d'Aumont* est fort lisible, le nom seul de mon bisaïeul est estropié, chose fréquente à l'époque.

LÉON BOUYER.

—

Virescit vulnere virtus (XLIV ; XLV, 13, 174, 431). — C'est la devise de Geronimo Bartolo, imprimeur à Pavie en 1562. J.-C. WIGG.

—

N. D. d'Avesnières à Laval (XLV, 55, 294, 432). — M. le curé d'Avesnières donne tout au long les citations que je n'avais fait qu'indiquer. A la fin de son article, il émet une supposition très justifiée La « description scientifique » de N. D d'Avesnières se trouve bien dans l'ouvrage du baron de Wismes. Une belle gravure même y est insérée, donnant l'église, avec ces renseignements : « Le baron de Wismes, del — Imp. Aug. Bry 114, Rue du Bac, Paris — A. Rouargue lith. ». L. C DE LA M.

—

Forêt de Laigle (XLV, 387) — e connais la forêt domaniale de *Laigue* (3865 hectares) au nord de Compiègne, entre l'Aisne et l'Oise. « la plus belle excursion à faire de Compiègne », dit Joanne. C. P.

*
* *

Il doit y en avoir d'autres ; mais trop souvent on a tort de confondre ce mot avec la forêt de *Laigue*, au nord de la forêt de Compiègne, dont le possesseur est justement appelé le marquis de l'Aigle. Le hasard n'en fait jamais d'autres ; toujours des rapprochements intempestifs, donnant lieu à des équivoques. Dr B.

*
* *

Cette forêt, où la famille des Aires de Laigle dont le chef était le marquis de Laigle-lez-Mortagne, département de l'Orne, possède de grandes propriétés, est contiguë à la forêt de Compiègne.

Le Comte P. A. DU CHASTEL.

—

La principauté de Sabourg ou Seborga (XLIV). — Le territoire de Sabourg, aujourd'hui Seborga, est situé en Italie et borné, au nord, par Perinaldo; à l'est, par San-Remo : au sud, par Bordighera ; à l'ouest, par Vintimille.

La principauté de Sabourg. — D'où vient ce titre de principauté ? les documents actuellement existants ne le disent pas — appartint à l'abbaye de Lérins jusqu'en 1720. Elle lui aurait été donnée par Guy, comte de Vintimille, en 954 ; mais on ne connaît de cette donation qu'une copie, n'offrant aucun caractère d'authenticité et datant du XVIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, dès le commencement du XIIIe siècle, les religieux y avaient un prieuré, dont les papiers sont conservés aux Archives des Alpes-Maritimes. Ce prieuré était fort peu important au point de vue territorial, puisqu'on ne l'affermait que quelques centaines de livres ; mais

à sa possession, sans que nous sachions d'où venait ce privilège souverain, était attaché le droit de battre monnaie.

Les monnaies de Sabourg -- nous copions quelques passages d'un bail du XVIIe siècle — « étaient des espèces d'or, grandes et petites, à destination des pays du Levant, frappées au coin et armes du monastère, du poids et bonté de celles qui y ont cours... sous le tiltre de sept deniers de fin pour le moins, et les espèces d'or, de dix-huit quarats de fin pour le moins ».

Comment ce privilège disparut-il ? L'abbé de Lérins avait eu l'imprudence d'arrenter la fabrication de ses monnaies à un protestant. Louis XIV en prit prétexte pour faire rendre, le 1er juillet 1686, par le Conseil d'Etat, un arrêt portant « très expresses inhibitions et défenses aux religieux de ne plus entreprendre de faire battre monnaie au lieu de Sabourg, sous les prétextes que ce puisse être ».

Privée de cette ressource, la principauté n'avait plus pour eux de raison d'être. L'abbé la vendit en 1728 au duc de Savoie, Amédée II, pour la somme de 142.000 livres.

Sur le monnayage de Sabourg, en dehors des Archives des Alpes-Maritimes (H. 961-977), on peut consulter principalement : *Il principato dè Seborga e la sua zecca*, par G. Rossi, dans l'*Archivio storico italiano*, 1871 : — *Mémoire sur la Principauté de Sabourg*, par Gallois Montbrun, dans les procès-verbaux de la 33e session *du Congrès scientifique* ; — *Numismatique du moyen âge et moderne* par A. Blanchet ; — *Histoire du monastère de Lérins* par l'abbé Allier ; — *La fin du monnayage des abbés de Lérins à Sabourg*, par Maurice Raimbault, Paris 1898, etc.

M. H. M. N.

—

Andorre (XLV, 387). — Les ouvrages historiques sur l'Andorre ne sont pas nombreux. J'indiquerai : *Andorre*, par Roussillon, ancien viguier, Toulouse 1823 ; — *Etudes géographiques sur la vallée d'Andorre*, par Bladé, Paris, 1875 ; on y trouve des renseignements historiques ; — *Histoire de la vallée d'Andorre*, par Sans, Toulouse, 1842 ; — *Historia de la republica de Andorra*, par Dalman, Barcelone, 1849 ; — *Origines historiques de la question d'Andorre*, par Baudon de Mony, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1885, p. 95-107. Il a été répondu à cette étude, si je ne me trompe, par M. Brutails, dans une Revue du Midi. — *La République d'Andorre et les droits de la France dans les vallées andorranes*, par Gamiers, dans le *Correspondant* de 1886, CVII, p. 277. — *Ariège, Andorre... contenant l'histoire de la Vallée d'Andorre* par Boucoiran, Paris. 1854.

Le viguier de France, est M. Charles Romeu, à Prades (Pyrén.-Orient.) Une personne fort au courant des questions andorranes est M. Brutails, archiviste départemental de la Gironde à Bordeaux, membre de la Cour supérieure d'Andorre.

LA COUSSIÈRE.

***

Dans l'*Almanach de Gotha*, il y a une notice historique et les noms du syndic, des viguiers et du juge des appellations.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Béatrix ou Béatrice ? (XLV, 334). — Béatrice est le nom français moderne ; tandis que Béatrix est le nom du moyen-âge ; comme Alix, d'ailleurs, au lieu d'Alice.

Dr B.

—

Loys de Poncher (XLV, 388). — Louis de Poncher, seigneur de Maincy, près Melun, dont les enfants obtinrent en 1522, de François 1er, la jouissance par engagement des seigneuries de Moret, Crecy, Brie Comte-Robert. La Ferté-Alais, Tournan et Torcy en-Brie, moyennant 40,000 livres, — était d'une famille de Touraine qui portait : *d'or, au chevron de gueules, chargé en chef d'une tête de Maure de sable, bandée d'argent, et accompagnée de trois coquilles de sable, posées 2 et 1*.

Les concessionnaires de ces terres royales n'en ont pas joui longtemps ; en 1528-1530, il y eut retrait et échange contre la vicomté d'Orbec avec tous droits en dépendant. (*Mémoriaux de la chambre des comptes*, PP. 119 ; 2 F. n° 208, f° 17).

D'ailleurs la maison de Poncher s'est elle-même éteinte en la personne d'Etienne Poncher, mort archevêque de Tours le 15 mars 1552.

Louis de Poncher, seigneur de Maincy, Lésigny, Nesles-la-Gilberde et Auger-

ville, était fils d'un grenetier du grenier à sel de Tours, et frère aîné d'un autre Etienne, qui fut évêque de Paris (1503), chancelier de France (1512), archevêque de Sens de 1519 à 1525, date de sa mort. Louis de Poncher a été commis au payement des Suisses (1493) et de l'extraordinaire des guerres (1496-1498), trésorier de France, général des finances, secrétaire du roi et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il avait épousé Roberte ou Robine Le Gendre, est mort le 6 octobre 1521 et a été enterré à Paris, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Je ne saurais citer ses fils, sauf l'aîné, François Poncher, qui devint évêque de Paris, sur la résignation de son oncle Etienne, quand celui-ci passa à l'archevêché de Sens. Aucun ne paraît avoir laissé de postérité mâle.

Une héritière s'allia aux Hurault de Vibraye ; c'est ainsi qu'on voit en 1560 Jacqueline Hurault (morte en 1589, veuve de François Robertet, baron de Brou, fils du ministre Florimond Robertet) qualifiée dame de Villemenon-en-Brie, de Chevannes et de Maincy. TH. L.

—

Jean de Jambes (XLIV ; XLV, 62, 122, 346). — Vers 1863, autant que mes souvenirs peuvent me le rappeler, sur la route de Saumur à Chinon, j'ai vu deux localités qui se touchent tellement que l'on dit dans le pays :

Entre Chambes et Monsoreau
Il ne paît ne vache ne veau.

Sur la porte de l'ancien château (?) de Chambes se trouve ou se trouvait un écusson effacé, je crois, au-dessus duquel on lisait ces mots : *Chambes crye.* et le reste effacé. Vte de CH.

—

Jean Briden imprimeur (XLV, 275, 431). — Il me paraît bien inutile d'indiquer à notre honorable collègue les renseignements sur les Briden, imprimeurs à Troyes, que lui ont certainement fournis le *Manuel du libraire*, verbo Larivey ou Alex. Assier dans sa *Bibliothèque bleue*, mais connaît-il, outre l'*Hist. corporative des artisans du livre à Troyes* de M. Louis Morin, un curieux article sur les *Almanachs populaires* publié encore par M. Louis Morin dans la *Revue des traditions populaires* du 4 avril 1895, p. 215, n° 2 ?

Là, il s'agit d'un Claude Briden, aussi imprimeur à Troyes, auquel Pierre de la Rivey a transmis son privilège pour faire imprimer, vendre et débiter dans tout le royaume l'almanach dont il est l'auteur et qui cède à son tour une part de ce privilège pour la seule circonscription du parlement de Rouen, par acte notarié du 19 juin 1630.

Le fait d'ailleurs n'était pas nouveau, car nous voyons, dès 1566, Notre Dame céder semblable droit, pour son almanach, à Jacques Kerver et Jean Brotot, libraires, à Lyon. Cf. Léo Desaivre, *Les Almanachs Poitevins aux types de Larivey, d'Argolyer de Milan Bull. de la soc des antiq.*, IX 1899, 2e trim. qui renvoie au *Manuel du libr.* verbo Nostradamus.

LÉDA.

—

Antoine de Bourbon, comte de Moret (XLV, 385) — Les uns le donnent comme ayant été tué au siège de Castelnaudary, en 1632, d'autres croient qu'il s'est retiré, sous le nom de frère Jean-Baptiste, dans un ermitage dans l'Anjou.

CÉSAR BIROTTEAU.

* * *

On a beaucoup écrit sur ce fils de Jacqueline de Bueil et de Henri IV. Voici au hasard de mes notes ce que j'ai pu réunir :

Il reçut, nous dit *Feller*, en 1632, au combat de Castelnaudary, un coup de mousquet dont il mourut, à ce que nous disent la plupart des historiens. D'autres prétendent qu'ils se retira en Portugal, en habit d'ermite; qu'ensuite il revint en France, et qu'il se cacha sous le nom de *frère Jean-Baptiste*, dans un ermitage en Anjou où il mourut très âgé en 1693. Ils ajoutent que Louis XIII, frappé des bruits qui couraient au sujet du comte de Moret et demander (*sic*) par l'intendant de Toulouse à l'ermite qui passait pour être ce comte, s'il l'était réellement ? Le solitaire répondit : « Je ne le nie, ni ne veux l'assurer ; tout ce que je demande, c'est qu'on me laisse comme je suis ». Cette réponse et d'autres circonstances répandent sur ce point d'histoire une obscurité que les critiques n'ont pu encore dissiper entièrement (1). Voyez la *Vie du frère Jean-Baptiste* par Grandel.

(1) Feller. *Biogr. Univers.* t. IX. p. 19. (Vo *Moret*). On sait que Moret est un bourg du Gastinais avec titre de comté dans le diocèse de Sens, et chef-lieu de canton en Seine-et-Marne.

L'opinion de Moreri (t. III, p. 658) est que le comte mourut à Castelnaudary.

Dans le 4e fascicule de la seconde année (1900) de la *Revue de la Haute-Auvergne*, je détache les lignes suivantes de M. P. Le Blanc :

« Parmi les plus connus (l'auteur étudie les ermitages avant la Révolution et se demande quels sont les ermites célèbres) nous citerons le frère Jean-Jacques, que quelques-uns ont cru être le comte de Moret, bâtard de Henri IV. Par le séjour qu'il fit dans le diocèse du Puy et par l'action qu'il eut sur le développement de la vie érémitique dans les régions avoisinantes, cet ermite nous intéresse plus particulièrement. Il prit l'habit à l'Ermitage Saint-Aquitesse, près Cahors, puis il se rendit à Saint-Banville, en Dauphiné, ou il résida plus de vingt ans. Il fut alors appelé dans le diocèse du Puy, pour y former les ermites que voulait y établir l'évêque, Henri de Maupas. Cet évêque approuva en 1653 cet Institut. En 1654, les ermites du diocèse du Puy, de Vienne, de Lyon tinrent une réunion où ils arrêtèrent de rétablir l'Ermitage du Mont-Cindre, près Lyon. Jean-Jacques y demeura huit ans, puis il entreprit de nombreux voyages. Enfin, las de cette vie errante, il résolut de se retirer dans une solitude profonde : il s'établit dans la lande des Gardelles, près de l'abbaye d'Asnières en Anjou. Il y bâtit un ermitage et une chapelle et il y mourut le 24 décembre 1691.

La plupart des historiens récents d'Henri IV passent sous silence la vie de ce fils illégitime dont la naissance, le 9 mai 1607, fâcha tant le futur roi Louis XIII (Cf. Introduction du *Journal de Jean Hervald*, Paris F. Didot, 1868, t. I, p. III - VI-VII, etc.) D'autres, sans vouloir être plus catégoriques, émettent les deux opinions : la mort à Castelnaudary ou la mort en Anjou en 1691. Je trouve même, dans le *Dictionnaire des Dictionnaires* de M. Guérin, la date 1692 (t. V, p. 246). Nous y reviendrons.

L. C. DE LA M.

*
* *

Sur ce sujet, il faut consulter la *Vie d'un solitaire inconnu, mort en Anjou en odeur de sainteté, le 24 décembre 1691*, par Joseph Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers et supérieur du grand séminaire de cette ville. Cet ouvrage a été édité à Paris, en 1699, par le sieur Coustelier, rue Saint-Jacques. L'auteur établit que le comte de Moret n'est autre que ce solitaire inconnu, et ses raisons ne sont point dépourvues de valeur.

F. UZUREAU.
Directeur de l'*Anjou historique*.

*
* *

Je lis dans *Souvenirs de l'abbaye de Signy* tirés des *Variétés Ardennaises* de Paul Laurent, archiviste des Ardennes :

Antoine de Bourbon, comte de Moret, 4e abbé commendataire.

Le successeur de Louis de Ruccellay fut Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel d'Henri IV et de Jacqueline du Bueil..... Antoine de Bourbon portait : *d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, au bâton de gueules, péri en barre*. Selon quelques historiens, il aurait été tué au combat de Castelnaudary, le 1er septembre 1632 ; d'autres prétendent qu'après cette bataille, il se retira à l'ermitage des Gardelles, en Anjou, où il serait mort le 24 décembre 1691. Toujours est-il qu'en 1633, Richelieu était abbé commendataire de Signy.

Je sais, d'autre part, qu'il est question du comte de Moret dans les *Mémoires* de Tallemant et dans ceux de Saint-Simon.

Mais, n'ayant pas ces ouvrages sous la main, il m'est impossible d'en indiquer les passages qui seraient de nature à intéresser Robert Géral. X.

—

Mme de Bruno, parente de La Fontaine (XLV, 388). — Voici quelques indications sur la famille de Bruno. Je serais moi-même bien aise d'en savoir plus long et surtout je prie M. V. A. de m'indiquer, s'il le sait, la parenté des Bruno avec La Fontaine.

Le baron de Bruno épousa, à la fin du XVIIIe siècle ou au commencement du XIXe, Hyacinthe de Folard, fille d'Hubert de Folard (qui fut ministre plénipotentiaire et ambassadeur sous Louis XV ou Louis XVI), et d'Agnès de Mantica, issue de la haute noblesse romaine

Le baron de Bruno était général, on pourra donc retrouver au ministère des détails sur lui. Mme de Bruno a vécu très vieille, et n'est morte que dans la dernière moitié du XIXe siècle. Elle a laissé pour enfants: 1° Le baron de Bruno, époux de Mlle de Malaret. S. P., 2° N. de Bruno dont les enfants sont: Mme de Villequetout et Mme de Sery et 3° une fille, Mme Le Moyne, dont le fils a épousé en 2es noces la duchesse de Persigny.

Je vois, dans un catalogue de libraire, un ouvrage manuscrit dont l'auteur est :

« Louis de Bruno né aux Indes-Orientales sur les rives du Gange » (*sic*) et dédié à Mme d'Arcy née de Folard (et sœur de Mme de Bruno). — Je regrette de n'être pas plus précis. Mais j'espère que ces détails pourront mettre notre confrère sur une bonne piste. LESLIE.

—

Le marquis Baudran de Parabère (XLV, 166). — C'est Baudéan de Parabère qu'il faut lire.

—

Amelot de la Houssaye (XLV, 228, 455). — L'abbé Amelot, curé de Saint-Jean de-la-Ruelle, près Orléans, mort en 1900, avait présenté, en 1895, au concours quinquennal d'archéologie et d'histoire de l'Orléanais, un mémoire généalogique intitulé : *Famille Amelot et ascendants maternels de la branche Amelot d'Orléans.*

Ce travail avait obtenu une médaille d'argent, mais il est resté inédit. On n'en trouve trace au *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (t. X, p. 41-44) qu'autant que le rapporteur du concours en a donné un rapide aperçu. On y lit notamment ;

La branche orléanaise donnera le fameux Amelot de la Houssaye, diplomate et historien de la fin du XVIIe siècle. Le rameau parisien (avec son ambassadeur à Madrid, son archevêque de Tours, son évêque de Vannes, ses ministres des rois Louis XV et Louis XVI) intéressera notre histoire provinciale à un titre beaucoup plus indirect, puisqu'il fut transplanté en dehors du sol de ses ancêtres dès le règne de François Ier.

Ainsi est affirmée la communauté d'origine des Amelot de la Houssaye et des Amelot de Gournay, de Chaillou, etc. J'ai ouï dire que les Amelot de Chaillou contestaient l'exactitude des prétentions exposées par le modeste curé orléanais pour rattacher sa famille à la leur. Je ne saurais me faire juge dans la question, j'ai lu jadis le travail de l'abbé Amelot, mais il y a si longtemps déjà !

Qu'est devenu ce manuscrit qui serait intéressant sans doute pour le collègue XYZ ? Je l'ignore, mais il y a tout lieu de penser que Mlle Amelot, sœur et héritière de l'ancien curé de Saint Jean de-la-Ruelle, demeurant à Orléans, cloître Saint-Aignan, n° 4, en est aujourd'hui la détentrice. Je ne sais rien de plus, même en faisant appel aux souvenirs du rapporteur du concours de 1895.

O. DE STAR.

—

Comte de Suzor (XLV, 5, 125). — — De Suzor-Persin, famille établie en Gascogne, Touraine, Martinique, et en Russie.

Titres possédés par cette famille :

Marquis de Persin, de Montgaillard et de la Valette ; comtes de Suzor ; seigneurs de la Barthe, de Boloys, de Canmort, de Cazaux, etc, etc.

Cette illustre et ancienne maison est connue en Gascogne dès le milieu du XIIIe siècle, et semble être sortie de celle de Percy, laquelle est venue du Danemark en Normandie, lors de l'expédition de Rollon (876-911).

Elle a produit un grand nombre de personnages de marque.

La branche actuellement établie en Russie a pour auteur :

Jean-Baptiste-Etienne de Persin, comte de Suzor, né à Orléans le 24 octobre 1779, qui épousa, au mois de juin 1800, noble demoiselle Marie-Perpetre Bonnin de Montrevaux, dont il laissa deux enfants :

1. Marie-Jenny-Stephane de Persin, mariée à M. Anselme Griffon de Pleineville.

2. Jean-Baptiste-Jules de Persin, comte de Suzor, né 30 mai 1801, chef actuel de nom et d'armes de la maison des marquis de Persin : conseiller d'Etat au service de S. M. l'Empereur de Russie ; commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas, d'Albert l'Ours d'Anhalt, du Lion et du Soleil de Perse, chevalier de l'ordre de Saint-Anne de Russie et du Sauveur de Grèce, etc.

Il a épousé, en premières noces, Clémentine Loliot de Bougainville, dont il a eu deux enfants :

1. Jules-Ludovic Persin de Suzor, capitaine au IIe régiment de grenadiers, de l'ex-garde Impériale de France, chevalier de la Légion d'honneur, lequel a épousé Cécile, marquise de Condom.

2. Marie-Léon Persin de Suzor, propriétaire.

En secondes noces, le comte Jean-Baptiste de Suzor, a épousé Marie-Laurence-Stephanie de Livi.., baronne en Bavière, dont il a eu trois enfants.

3. Georges-Etienne Persin de Suzor, lieutenant au 2e régiment de l'ex-garde

Impériale de France, tué à l'ennemi le 16 août 1870.

4. Paul-Jules Persin de Suzor, architecte, marié, en 1869, à Sophie de Brulloff.

5. Juliette-Stéphanie Persin de Suzor, mariée au chevalier Lamperti.

Cette note se trouve textuellement dans une généalogie fort longue et très détaillée de la famille Persin de Suzor, comprise dans l'ouvrage de L. de Magny, *Nobiliaire universel de France*. t. XII bis. Paris, 1877.

Nous y renvoyons notre correspondant, car un extrait plus détaillé de cette généalogie dépasserait les cadres de notre publication. Q.

—

Lefebvre de Beauvray (XLV, 388). — Le nom en est indifféremment orthographié *Lefèvre* et *Lefebvre* dans les différentes biographies qui ont consacré un article à l'Aveugle de Popincourt. C'est le même personnage que celui dont parle M. Adrien Marcel ; et l'auteur de l'étude parue dans la *Revue d'histoire littéraire* l'a intitulée les *Mémoires raisonnés* de Lefebvre de Beauvray, parce que celui-ci a désigné lui-même de ce nom son journal quotidien. C'est d'après ce manuscrit — en quelque sorte une autobiographie — que l'auteur de la *Revue d'histoire littéraire* a écrit la vie de l'avocat au Parlement. Lefebvre de Beauvray demeurait en effet rue Popincourt, dans le voisinage de l'église des Annonciades, alors désaffectée et à la veille d'être démolie ; mais, suivant l'usage du temps, il ne précise pas exactement la topographie de son domicile. ALPHA.

—

Le général Albermarle prisonnier (XXXIX ; XLIII ; XLV, 354). — Lire Albemarle au lieu d'Albermarle.

—

Un duc souverain de Bouillon en 1815 (XLV, 109, 284). — L'*Etat-général des revenus de S. A. Mgr. le duc de Bouillon tels qu'ils seront au 1er janvier 1759*, a été partiellement publié par M. Izarn (*Notice hist. sur la commune de Saint Germain lès-Evreux*. Pièces justif., LXXXVIII.

On trouvera dans cet ouvrage, p. 267 et s., quelques indications sur ce qu'il advint, pendant la Révolution, l'Empire et les premières années de la Restauration, du domaine de Navarre et des autres biens patrimoniaux des ducs de Bouillon. V. aussi d'Avannes, *Esquisses sur Navarre*, p. 447 et s. F. BL.

—

Princeteau et Princetot (XLV, 389). — Le nom est Princeteau et la famille existe encore à Libourne (Gironde). Le général Princeteau était le fils de Mme Princeteau, la favorite de Louis XVIII, dont le mobilier, aux armes royales, et la correspondance, signée Louis, existent toujours dans la famille. Voir *Les favorites de Louis XVIII* dans mes *Derniers Bourbons*. NAUROY.

***

Je n'ai jamais vu ce nom orthographié *Princetot*. Depuis le XVIIe siècle que je l'ai rencontré dans les registres paroissiaux de Bordeaux et d'Ambarès, je l'ai toujours trouvé orthographié *Princeteau* et *Princiteau*. Cette famille occupait dans la paroisse d'Ambarès (à environ 12 kilomètres, nord-ouest de Bordeaux) une situation des plus modestes au XVIIIe siècle, elle se composait de vignerons, de laboureurs, d'artisans. L'un d'eux, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, devint maître de la poste d'Ambarès, fit fortune, acquit de nombreuses terres, ce qui le fit surnommer le *Prince des Vignes* Un autre, Mathieu Princeteau, cordonnier, rendait hommage au roi, le 9 mai 1768, pour la maison noble de Biscaye, à Ambarès. Un troisième, Pierre, « vivant de son revenu » était reçu bourgeois de Bordeaux le 24 avril 1773 ; c'est peut être le même qui, étant juge garde de la monnaie et conseiller du roi, épousait, le 27 septembre 1782, dans l'église Saint Michel de Bordeaux, Elisabeth Thibeau, fille du greffier en chef des requêtes du palais.

De l'un de ceux-là, descendait Théodore Princeteau chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur général des contributions indirectes marié, en 1805, avec Maria-Zélia Decazes, l'amie de Louis XVIII et sœur du duc Decazes. De cette union est né Charles-Edouard Princeteau, le 18 janvier 1807, un des généraux les plus remarquables de son époque ; il est mort en 1876, sans avoir laissé d'enfants. Ses

sœurs ont épousé l'une le général Hatry, l'autre M. Béraud.

Théodore Princeteau avait un frère, Pierre, marié à Joséphine Fontemoing, l'une des plus anciennes familles de Libourne dont, entre autres enfants, Charles-Joseph-John, 1804-1875, un des avocats les plus distingués du barreau de Bordeaux, député de la Gironde en 1871, questeur de la Chambre, père de M. Paul Princeteau, chef du parti légitimiste dans la Gironde. PIERRE MELLER.

***

Maria-Zélia Decazes, sœur du futur duc Decazes, avait épousé en 1806, à Libourne, M. Princeteau, propriétaire de cette ville. Jeune et belle, bonne, douce et modeste, elle partagea la faveur de son frère, présida à ses réceptions et eut l'amitié de Louis XVIII ; elle n'en profita pas pour sa fortune, quoiqu'on donnât dans le palais, à cette amitié royale, des interprétations odieuses (voir Lamartine, *Histoire de la Restauration*, VI, 111-113). Elle avait, dit Capefigue (*Madame du Cayla*, p. 89), « un teint brun et mat... un esprit lettré, une inaltérable douceur, une voix presque mélodieuse », abandonnée par son mari elle vivait encore en 1850. Lors du renouvellement de la ferme des jeux, on avait offert à Decazes 2 millions pour lui et 15.000 francs de rente pour Mme Princeteau, sa sœur. « Ce ministre refusa tout avec une grande délicatesse, disant que c'était une saloperie ». (*Journal du maréchal de Castellane*, II, 158).

Le capitaine Princetau, fils de cette dame, était aide de camp du lieutenant général vicomte de la Hitte en 1843 et 1846. H. DE W.

—

Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot (XLIV). — Le dernier mot sur Bernardin de Saint-Pierre a été dit dans le volume intéressant intitulé : *Etude sur la vie et les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre, thèse présentée à la faculté des lettres de Paris*, par Fernand Nauroy, maître de conférences à la Faculté des lettres d'Aix, 1892, in-8, Hachette, imp. Paul Brodard à Coulommiers, IX et 675 pages. L'auteur a eu communication de la correspondance avec Félicité Didot.

NAUROY.

Les frères d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire (XLV, 50, 180, 295). — Le vieil Etampois a commis une erreur en prétendant que la sœur d'Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire est restée célibataire. Thérèse Geoffroy a épousé M. Meusnier, dont elle a eu trois enfants : un fils mort juge de paix à Clermont et deux filles devenues mesdames Piharet et Sergent.

D'autre part, il s'est également trompé ainsi que M. Achille Benoit, car Geoffroy Maisonrouge a eu trois enfants et non deux, dont l'aîné, Alphonse, qui était officier, est mort à Mayence en 1814.

Je profite de cette occasion pour demander à mon tour la filiation du grand naturaliste dont les petits-enfants, parait-il, sont nombreux. PAUL PINSON.

—

Soliman Lieutaud (XLII ; XLIII). — D'après une lettre autographe de l'excellent iconophile, il est né le 7 février 1795. Cette lettre, que j'ai sous les yeux, ne dit pas où ? Elle est datée du 9 février 1850 et la signature suivie de ces mots : graveur, rue Pavée-Saint-André, n° 11, à Paris.

Il parait que sa famille, d'origine provençale, était passée vers 1793 en Normandie, où serait né Soliman.

M. Ambroise Tardieu, toujours bien renseigné, a fourni sur lui de très-intéressants détails ; mais on attend encore l'indication exacte du lieu de naissance. L.-R.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV ; XLV, 131, 302, 418, 462). — On trouve un peu tout ce que l'on veut dans les « traditions populaires », et je crois que, sous ce rapport, les récits très intéressants de M. Sebillot lui-même peuvent être sujets à quelques réserves.

Ainsi, je découvrais dernièrement, dans un de ses ouvrages, que, suivant une traditition dinannaise, un malheureux comte de Pontbriand, de mes ancêtres, serait, jadis, revenu d'outre-tombe pour faire savoir qu'il brûlait en enfer.

Or, moi qui suis du pays — et de la famille par dessus le marché —, un peu chercheur même à l'occasion, je n'ai jamais eu la moindre connaissance que le personnage en question — qui n'a cependant rien de préhistorique puisqu'il est mort il y a deux cents ans à peine — ait

laissé dans le peuple un souvenir quelconque ; mais, par contre, cinq ou six écrivains *ecclésiastiques*, dont plusieurs contemporains, parlent de lui unanimement comme d'un homme éminemment recommandable et instruit, ce qui tendrait à faire suspecter légèrement la dite *tradition*.

N'en serait-il pas de même de certaines autres ? V[te] DU BREIL DE PONTBRIAND.

—

Droit d'aiguillettes (XLV, 329, 462). — *Epingles*, somme allouée en plus d'un prix, pour achat d'une terre, d'un veau, etc. en Bourgogne. A. S.

* * *

On en trouvera une curieuse explication dans les *Essais* de Montaigne, Liv. I., Chap. XX. CHRISTAGÈNE.

—

Cage du cardinal La Balue (XLV, 163, 202). — Comment doit-on écrire le nom de ce cardinal ? Lalanne *Dictionnaire Historique*, le nomme Balue (Jean) ; le *Petit Larousse* l'appelle Balue (cardinal de la) et la T. G. (479). La Balue. De ces trois manières d'écrire, quelle est la bonne ? A. S.

—

Un attentat contre François II, roi de France (XLIII ; XLV, 249). — Voir l'intéressante étude, complète et documentée, du D[r] Potiquet : *Les végétations adénoïdes dans l'histoire. La Maladie et la mort de François II, roi de France*, avec portraits et vignettes dans le texte. Paris, Rueff et C[ie], 1893, in-12, 103 p.

Les conclusions de l'auteur sont ainsi formulées:

Végétations adénoïdes compliquées d'une inflammation suppurée de l'oreille gauche, voilà comment on peut étiqueter la maladie de François II. Cette conclusion ne peut, cela va sans dire, être aussi ferme que s'il s'agissait d'un vivant confié à nos mains ; mais elle nous paraît atteindre le plus haut degré de certitude auquel peuvent prétendre des diagnostics rétrospectifs..........................

. . . .

Méningo-encéphalite consécutive à une inflammation suppurée de l'oreille, telle fut très vraisemblablement la cause de la mort du petit roi. Que les joies du mariage, pour lui prématurées, et les fatigues de la chasse, à laquelle la cour des Valois s'adonnait avec passion, aient contribué à hâter sa fin, il serait téméraire d'y contredire absolument. Il mourut de Marie Stuart, dit bien ce duc d'Albe qui, comme on sait, s'entendait aussi à faire mourir les gens de façon moins gaie. Peut-être, en effet, celle dont les contemporains célèbrent la beauté, poussa-t-elle inconsciemment, par ses ardeurs sensuelles, le petit roi vers la tombe. Qu'on se figure, en outre, ce mol adolescent allant « journellement à cheval ou à la Vollerie, ou après les lièvres, ou au jeu de paulme, ou à la grosse chasse », et, comme le duc d'Albe encore qui fit, en 1559, un séjour à la cour de France, on jugera cette dépense physique exagérée pour un organisme de peu de vigueur. Mais quelle qu'ait pu être l'influence de ce double surmenage, le petit roi François mourut plus positivement de quelque chose de moins plaisant que Marie Stuart, des suites d'une inflammation suppurée de l'oreille gauche.

On pourra aussi prendre connaissance de deux articles de la *Chronique Médicale*, 1[er] décembre 1898 et 1[er] janvier 1899, sur les *Végétations adénoïdes*, du D[r] W. Meyer, de Copenhague, avec réponse du D[r] Potiquet, où il est question de Charles-Quint et de François II. SABAUDUS.

—

La tombe de l'homme au Masque de fer (XLV, 330, 465). — Sur quoi se base-t-on pour prétendre que le souterrain de la rue Beautreillis, communiquant soi-disant avec la Bastille, ait servi de sépulture à Marchioli ? Est-ce une tradition ? Rien dans le journal de Du Junca ne permet de croire que le convoi des prisonniers passât sous terre. Quelqu'un a-t-il jamais vu sur cette tombe un nom ou un emblème permettant une identification quelconque.

N'est-il pas plus probable que quand le problème de l'homme au Masque de fer fut soulevé, longtemps après sa mort, on manquait déjà de moyens pour retrouver sa sépulture dans ce cimetière si encombré ? QUERENS.

—

Concierges et prisonniers (XLV, 494) — Sous ce titre, l'*Intermédiaire* a publié une lettre d'un « prisonnier de l'hostel de ville de Paris. » — Quels étaient les délinquants qui subissaient leur peine dans la prison de l'Hôtel de Ville ? Où se trouvait cette prison ? Possède-t-on quelques renseignements sur les règlements et le régime intérieur ?

NOBODY.

—

Les députés à l'assemblée des Etats du Dauphiné, en 1788 (XLV, 390). — Le *procès-verbal de l'assemblée*

des trois ordres de la province de Dauphiné, tenue le 21 juillet 1788, au château de Vizille, lieu de résidence des anciens Dauphins,a été imprimé en 1788.

Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy ont publié, d'après ce procès-verbal, la liste des représentants de la noblesse présents à cette assemblée, à la page 21 de leur brochure intitulée : *Catalogue des gentilshommes de Dauphiné qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789,*Paris, in-8°, Dentu, 1867.

On peut aussi consulter sur le même sujet : *Procès-verbaux des assemblées générales des trois ordres et des états provinciaux du Dauphiné tenus à Romans en 1788, réimprimés, à l'occasion du centenaire de la Révolution française avec une introduction par André Lebon.*Lyon,Mongin,1888, in-4°.

Cette publication est une réimpression de la brochure suivante : *Procés-verbal de l'assemblée générale des trois òrdres de Dauphiné tenue à Romans, par permission du roi, le 10 septembre 1788.* Imprimé à Grenoble, chez J.-M. Cuchet, 1788.

Les originaux des procès-verbaux susdits de l'assemblée de Romans se trouvent aux Archives Nationales, dans la série B. III [56]. THÉODORE COURTAUX.

—

Carabiniers (XLV, 168, 309, 365). — Les compagnies de carabiniers des armées de la République étaient peut être des soldats armés de carabines ; en tout cas, c'étaient des soldats d'infanterie faisant partie des régiments, au même titre que les grenadiers et les voltigeurs — compagnies d'élite de nos régiments de ligne, il y a 40 ans. X.

—

Quelles sont les femmes connues qui ont été fustigées sous la Révolution (XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV).

Le croirais-tu, nos soldats, pour se divertir, se mettaient à fouetter nos ouvrières et nos paysannes.Ces petits jeux causaient plus de haine que des batail es.

Lettres de Bancelin, président du district de Segré, à Mame d'Angers, ceci par l'abbé Deniau dans son *Histoire de la Vendée*, t. V, p. 202).

P. DU GUÉ.

Le Juvenal des Ursins disparu en 1871 (XLIII ; XLV, 366). — Le *Bulletin du Bibliophile* de 1871 et 1872 s'occupa à maintes reprises et fort longuement de cette question.

SIR GRAPH.

—

Les œuvres de Laville de Mirmont (XLV, 169) — Dans le *Théâtre à Bordeaux* par H. Minier, et J. Delpit, on voit le relevé des pièces de théâtre écrites par Alexandre-Jean-Joseph de la Ville de Mirmont. On peut encore consulter la *France littéraire.* Sa tragédie d'*Artaxercès*, jouée sur le théâtre de Bordeaux, a été publiée en 1810(Bordeaux Lawalle,in-8°); la *Saint-Georges* (en collaboration avec Martignac) et *Chilpéric I* également représentée dans cette ville, ont été également publiés.

Parmi ses autres pièces, on peut citer : *Alexandre et Appelle*, le *Folliculaire*, joué en 1820, le *Roman* en 1825, l'*Intrigue et l'Amour*, *Charles IV*, joué à Paris au théâtre-Français en 1826, le *Libéré*. Le baron B. pour de plus amples renseignements, pourrait s'adresser au petit-fils de l'auteur dramatique, M. H. de la Ville de Mirmont, l'érudit et distingué professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, adjoint au maire.

PIERRE MELLER.

*
* *

L'orthographe exacte de ce nom d'auteur est Laville de Miremont. A S.

—

La Béquille du père Barnaba (XLV, 226). — La chanson de la béquille date très certainement du XVIIe siècle. Boisjourdain l'affirme ainsi dans son *Mélange* :

Il y avait plus de cinquante ans que l'on chantait parmi le peuple la chanson de la *Béquille du père Barnaba*, faite à l'occasion d'un capucin qui avait été chez les filles et y avait laissé sa béquille lorsqu'elle se répandit parmi les gens du monde et devint à la mode.

Ce fut vers le mois d'octobre 1737 qu'un nommé Charpentier, musicien de l'Opéra, en fit connaitre l'air, qu'il avait apris d'une chanteuse dans les rues à qui il paya à boire pour qu'elle le lui chantât. On parodia dans le temps l'opéra de *Castor et Pollux* sur cet air. . Tout était à la *Béquille*. Les Etrennes de 1737 furent toutes chargées de béquilles les couvertures d'almanachs, les tabatières et

jusqu'aux morceaux de pains d'épices portaient un capucin tenant une béquille.

Voici même, à ce propos, une anecdote que nous trouvons dans un *gazetin* inédit sur les canonisations de Vincent de Paul :

12 octobre 1737. La curiosité fait courir en foule aujourd'hui le peuple à l'église Saint-Lazare à cause des cérémonies qu'on y fait pour saint Vincent de Paul. Les vendeurs de chanson sur l'air du *Père Barnaba*, avec leurs instruments de musique, en font un grand débit à la porte de cette église.

Les libertins disent qu'il y a trois ans qu'on fût pour canoniser ce nouveau saint ; mais que, comme il jurait infiniment, l'affaire fut remise.

— d'E.

Comte de Saint Germain (XLV, 446). — Les *Mémoires sur Marie-Antoinette* sont de la comtesse d'Adhémar. — Paris — L. Mame — 1836, 4 vol. in-8

Quérard attribue ces mémoires à Lamothe-Langon. Ils n'ont aucune valeur historique. Les *Prophéties troublantes* du comte de Saint-Germain perdent ce caractère pour qui a lu les quatre volumes en question.

Quant au comte de Saint-Germain, « il apparut à la cour en 1743...D'où sortait-il ? C'est ce que jamais on n'a pu savoir ».

— O. N.

Les Errata des grands dictionnaires (T. G., 279 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 318, 434). — Est-ce bien Philippe-Emmanuel de Coulanges, le maître des requêtes et chansonnier, marié à Marie-Angélique Dugué et mort en 1716, que Mme de Sévigné appelait « le bien bon » ?

Je croyais qu'elle nommait le chansonnier « le petit Coulanges », et que « le bien bon » était l'oncle et tuteur de la spirituelle marquise,— l'abbé Christophe de Coulanges, mort en 1687 après avoir joui pendant une soixantaine d'années de l'abbaye de Livry, — entre Chelles et Paris C'est en effet ce que dit M. de Guilhermy (*Inscript. de la France*, *diocèse de Paris*. I, 758) :

Lorsque la jeune Marie de Rabutin-Chantal se trouva orpheline, son oncle Christophe de Coulanges lui servit de tuteur. Plus tard, quand la mort du Mis de Sévigné l'eût laissée veuve, elle revint avec son fils et sa fille chercher un refuge auprès de cet oncle, dont elle a recommandé le souvenir à la postérité sous le nom charmant de *bien bon*.

Th. L.

***

L'auteur de ce remarquable ouvrage, *Alfred de Vigny et son temps*, qui vient de paraître et dont critiques et lettrés font si grand cas, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

On me communique la note de M. Nauroy parue dans l'*Intermédiaire* du 20 mars sur mon livre intitulé : *Alfred de Vigny et son temps*.

En disant, page 104 de ce livre, que « la pièce du Bal, après avoir été retranchée de l'édition des *Poèmes* de 1826, reprit sa place entre le *Cor* et le *Trappiste*, dans celle de 1829, la DERNIÈRE que Vigny ait donnée de son vivant, je n'ai point entendu parler des réimpressions qui suivirent et que je connais parfaitement, mais de la DERNIÈRE ÉDITION ORIGINALE des *Poèmes*.

Il est acquis, en effet, que M. Nauroy trouvera le fait constaté dans la brochure de M. Eugène Asse sur les *éditions originales des poésies de Vigny* (p. 126), il est acquis, dis-je, que depuis l'année 1829 jusqu'à sa mort, le poète d'*Eloa* publia seulement des poèmes détachés, qui, à l'exception de deux, ne furent réunis en volume qu'après sa mort.

L'édition de 1829, bien que la troisième en date, puisqu'elle parut après celles de 1822 et de 1826, a tout le caractère d'une édition *originale*, puisque l'auteur y réunit pour la première fois presque toutes les poésies, contenant 18 pièces, dont 8 empruntées au recueil de 1822, 6 au recueil de 1826, reproduit tout entier, et qu'il y ajouta : le *Bain d'une dame romaine, Eloa, Madame de Soubise* et la *Frégate la Sérieuse*.

Voila tout ce que j'ai voulu dire dans la note de la page 104 de mon livre, qui a attiré l'attention de M. Nauroy. J'avoue que j'aurais pu le faire d'une manière plus explicite.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Léon Séché.

—

Vers attribués à Victor Hugo (XLIII ; XLIV ; XLV, 86). — *Les Annales politiques et littéraires* du 23 mars 1902 publient la lettre suivante adressée à Sergines :

Monsieur,

Ma mère, Mme Anaïs Ségalas, n'a jamais eu de collaboration. Donc la poésie à une tête de mort est d'elle seule.

M. Paul Meurice, trouvant ma réclamation

juste, m'a promis de rayer la poésie dans la seconde édition de l'ouvrage de Victor Hugo.

Je lui demande un errata dans la première et à vous l'insertion de ma lettre.

Je remercie M. Fauqueux, que je ne connais pas, d'avoir réclamé. Je vous avais déjà écrit.

Agréez mes remerciements anticipés.

BERTHE SÉGALAS.
THÉODORE COURTAUX.

—

Pagination bizarre (XLV, 169, 317, 435). — Il est bien naturel qu'un livre de Stéphane Mallarmé porte ainsi la pagination dans le bas ; je me rappelle qu'une après-midi d'été, en sa villégiature de Valvins, devant le perron fleuri de sa maisonnette, le Maître me donna l'explication suivante : « ...Il faut au dessus du texte un grand espace absolument vide pour que le lecteur puisse s'isoler ; un titre, un numéro distrairaient sa pensée, arrêteraient un instant son attention, distendraient le fil de sa compréhension ; qu'importe la pagination puisque le sens se suit, que la phrase se continue : ce sont là signes spéciaux indispensables pour le brochage, mais inutiles pour nous qui communions directement avec l'auteur. Autour du texte on doit laisser une grande marge qui sépare du monde extérieur, qui limite et qui enferme, ainsi que fait le cadre pour le tableau ; aux heures de création, dans l'afflux du rhythme, nous ne songeons pas à numéroter nos feuillets ; celui à qui nous transmettons notre âme ne doit point avoir non plus telles préoccupations mesquines. » MAURICE GUILLEMOT.

***

Il vient de me tomber entre les mains un livre, qui est loin de n'être bizarre que par sa seule pagination : « *Histoire du Monde, son évolution et sa civilisation*, par Etienne Guyard — Paris 1894 — Société d'éditions scientifiques, in-8° de 690 et IX pages ». L'auteur ayant pris soin de noter soigneusement dans une préface et une postface les singularités typographiques de son œuvre, je cite textuellement :

1°. — N'étant pas figé dans les limites d'un programme, n'ayant pas de lisières, l'auteur a pu faire son livre complètement à sa guise, par exemple le faire imprimer en sens inverse..... » Effectivement, le livre est non pas imprimé ; mais mis en page de droite à gauche, paginé de même en haut et au coin extérieur.

2°. — Ce volume de 700 pages in-8° raisin, imprimés en caractères n° 10, en lignes serrées sans blancs inutiles, sur un papier mince et solide, contient plus du double de matière que la plupart des livres de même format. Ces détails ont leur importance, car..... les compagnies de navigation anglaises et américaines prennent généralement, pour les longs parcours, 50 centimes par livre anglaise, pour l'excédent de bagage.

3° — L'auteur déclare qu'il n'y a pas d'errata, malgré de nombreuses fautes, car, entre autres raisons, « dans les mots scientifiques, ceux qui savent les corrigeront, ceux qui passent par dessus, cela n'a qu'une importance minime. »

4°. — Nous avons fait imprimer notre livre sur papier rose, afin que le lecteur puisse voir tout en rose.

Je n'ai entre les mains que le premier volume, l'auteur en annonce cinq traitant des sujets les plus variés, tels qu'histoire universelle et embryogénie, etc. J'ignore s'ils ont paru, n'ayant pas, je l'avoue, l'intention d'y souscrire.

Connaît-on beaucoup de livres de cet... « acabit » ? EL KANTARA.

***

Trois volumes de poésies, publiés chez Germain et Grassin imprimeurs à Angers, sont numérotés au bas des pages : ce sont : *Giboulées* (1892), *Mésanges* (1896) et *Rimes Provinciales* (1899).

L'auteur, M. X. de la Perraudière, questionné au sujet de cette anomalie apparente, donne l'explication suivante qui me semble absolument logique. L'usage général étant de ne pas numéroter la page commençant par un titre, un recueil de courtes pièces de vers serait exposé à n'avoir pas dix pages numérotées sur cent ; il était donc *nécessaire* de paginer ces ouvrages par le bas, sinon, la table des matières devenait impossible. CHEBRAC.

—

Livres non datés (XLV, 393) — Pourquoi certains éditeurs ne datent-ils plus leurs publications ? M. Albert Cim, dans son ouvrage : *Une bibliothèque, l'Art d'acheter les livres, de les classer, de les conserver et de s'en servir* (chapitre IV, l'*Impression*), donne en ces termes le motif de cette fâcheuse et déloyale omission :

Aujourd'hui nombre d'éditeurs ont pris l'habitude de ne plus indiquer le *millésime* (c'est-à-dire l'année de la publication) sur le titre du volume. C'est afin de ne pas démoder l'ouvrage : de cette façon, un *Guide dans Paris*, paru en 1890, peut encore être vendu

comme neuf en 1900, et vingt, trente et quarante ans plus tard. Mais on devine l'embarras du lecteur, lorsqu'il se trouve en présence de phrases contenant un adverbe de temps ou une allusion à la date de la publication dudit ouvrage : « On voit aujourd'hui telle chose à tel endroit.... » Quand, aujourd'hui ? « Il y a un demi-siècle la mode ne permettait pas... » De quelle année le faire partir, ce demi-siècle ?

A. C.

—

Inadvertances de divers auteurs — (T. G., 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 38, 86, 370). — Dans son article du *Temps* du 23 janvier, M. Gaston Deschamps parle de la cérémonie de Victor Hugo au Panthéon :

« Les toques rouges, jaunes, violettes « ou noires feront pâlir les fresques de Pu- « vis de Chavannes et même les ma- « rouflages de Cabanel ».

Donc M. Deschamps croit qu'au Panthéon il y a des *fresques* et des *marouflages* alors que toutes les peintures sont sur toile.

A la fête de la Sorbonne, à l'occasion de Victor Hugo, M. Recoulg, président de l'Association des étudiants, a dit :

« Dans le temple de la nouvelle Sor- « bonne, sous la fresque admirable de « Puvis de Chavannes ».

Pourquoi s'obstiner à ne pas appeler les choses par leurs noms ?

Puvis de Chavannes n'a jamais peint à fresque, ni au Panthéon, ni à la Sorbonne ni ailleurs.

Appeler *fresque* une peinture sur toile, c'est induire en erreur ceux qui ignorent les plus simples notions de la technique de la peinture et il faut encore qu'ils soient nombreux.

Autre abus de langage :

Presque tous les écrivains, et notamment M. Couyba dans son rapport sur le budget des Beaux-Arts présenté à la Chambre des députés, appellent *Ecole de Rome*, l'Académie de France à Rome.

Quelle que soit la signification qu'on donne au mot *Ecole*, l'expression ne peut s'appliquer à notre Académie, et de plus elle est de nature à tromper sur l'objet de l'institution.

A la Villa Médicis, il n'y a pas d'enseignement.

Les pensionnaires ne sont pas tenus de travailler dans un style plus que dans un autre, c'est-à-dire dans le sens des écoles italiennes, françaises ou autres ; chacun reste libre de suivre son goût.

Le mot école est donc absolument impropre et cependant plus on va, plus on le rencontre.

GERSPACH.

—

Ouvrage sur les décrotteurs (XLIV ; XLV, 88). — Ma communication a un rapport bien indirect, j'ai trouvé une petite pièce de théâtre qui traite des amours d'un décrotteur ; les *Fureurs de l'amour*, tragédie burlesque en sept scènes et en vers ; par Philidor R. représentée pour la première fois à Paris sur le Théâtre des Jeunes artistes, le 21 prairial de l'an VI.

Personnages :
Brancas, restaurateur.
Zéphirine, marchande de Plaisir.
Fano, décrotteur.
Montmort, cuisinier
A la fin ils meurent tous.

BOOKWORM.

—

Armiger. — Scutarius. — Scutifer (XLV, 220, 430). — Voyez *Dictionnairi* de Du Cange au mot *Armiger*. Il s'étend très longuement sur le sens de cette expression. — En Poitou, au moyen âge et dans des temps plus rapprochés de la Révolution, le gardien des armoires à Archives, dans les couvents, était désigné sous le nom d'*Armayer*.

* * *

Le mot *Armiger* tendait à exprimer quelque chose de plus, ou mieux de moins, que la qualité d'écuyer.

L'*Armiger* était un fournisseur de matériel de guerre, une manière d'intendant militaire. Voici un exemple, au hasard, daté du mardi après la Sainte-Luce, 1263 :

« Omnibus hæc visuris ego Simon de « Cauda, miles Castellanus de Podio Lau- « rentii, salutem in Domino, noveritis me « recepisse a Guillelmo de Averniao, *ar- « migero*, sex porcos in sale, quatuor « arbalistas de cornu » etc... etc.

(Bibl. nat., fonds Doat, N° 81).

Suivent toutes les fournitures nécessaires à une forteresse de ce temps que l'on venait de reconstruire.

C. P. V.

—

Cossu (XLV, 393). — Littré, dans son dictionnaire, en fait venir l'étymologie

du bourguignon cosse, *champ cossu*, champ qui a beaucoup de cosses de pois, et figurément, *ein paysan cossu*, un paysan qui a de bonnes récoltes, beaucoup de bien.

A. L.

*
* *

L'origine de ce vocable est discutée. Trévoux et Littré sont d'avis que cossu vient de cosse, qu'on dit qu'un propriétaire, un paysan est cossu quand il possède des terres sur lesquelles poussent beaucoup de pois et autres légumes à cosses. C'est aussi, avec des circonlocutions destinées à atténuer ce que cette etymologie peut avoir de paradoxal, le sentiment de Schiller (*Dict. d'étymologie*). Il ne serait pas non plus éloigné de croire que cossu vient de *corsu*, dérivé *corpus*, corps, et signifierait, par suite, qui a du corps. L'opinion la plus curieuse et la moins accréditée, je crois, en vue de la révélation de laquelle uniquement j'ai pris la plume, car le mot est bien connu, pour le plus grand avantage des lecteurs de l'*Intermédiaire*, est celle-ci : Un des membres de la *gens Cornelia* reçut le surnom de Cossus parce qu'il était gros et replet à l'égal de la chenille qui porte ce nom (espèce d'artisan). Comme il était, de plus, fort riche, *cossus* devint le qualificatif d'homme bien en chair et pécunieux. CURIOSUS.

—

Mangeurs de grenouilles (XLV, 431). — Les Anglais ne mangent ni escargots, ni *grenouilles, frogeater* est donc une injure, assez anodine du reste, à notre endroit. Si mes souvenirs ne me trompent pas — chose pardonnable à 65 ans — cette épithète ne nous serait même advenue que de seconde main et aurait été tout d'abord appliquée aux Hollandais pour lesquels elle est, en effet, plus rationnelle à cause de leurs marais. Où l'ai-je pris, Dieu seul le saura sans doute, et cependant il me semble bien que je ne suis pas informé depuis beaucoup de temps.

Les Anglais s'en tiennent-ils à *frogeatel* aujourd'hui ? Dinant vers 1868 à Londres chez l'honorable M. Stevenson — du Roll's house — j'eus dans ce moment de grande liberté qui suit le départ des dames, l'idée assez singulière de lui demander d'où provenait le surnom de John Bull donné aux Anglais. Il me répondit d'un air assez surpris qu'il l'ignorait complètement, mais qu'à tout Français employant le terme, l'Anglais répondait infailliblement, Français *crapaud*; ce qu'il ne put m'expliquer davantage.

LÉDA.

*
* *

Il faut croire que ce surnom — assez inoffensif au surplus — infligé aux Français par les Anglais, leur venait à la bouche à propos de tout. Je possède une caricature anglaise, en couleur (0.22 sur 0.32), du XVIIIe siècle, qui représente le comte d'Estaing en grand costume d'amiral, assis et occupé à manger des grenouilles vivantes, dont il a un plein panier entre les jambes.

De chaque côté, il est flanqué d'un personnage debout. C'est, à droite, un marmiton qui lui présente une terrine portant ces mots sur les bords : *Fricassée of Frogs* ; et à gauche, une soubrette qui lui tend un bol avec cette indication : *Soup meager*.

La suscription de cette estampe, que je crois assez rare, est celle-ci : *De Estaing at Spa, or the French Admiral in all his Glory*. On lit au bas de la planche : Colley inv[t] et del[t]. Pul by E. Hedges, April 1.1781 N° 92 Royal Exch. Cornhill.

Il n'est pas difficile de trouver la raison d'être de cette gravure allégorique, si l'on veut se rappeler qu'elle parut peu après la bataille navale que gagna l'amiral d'Estaing contre les Anglais, en 1779, près la Grenade (Petites Antilles). C'est la vengeance inoffensive des vaincus, humiliés par cet échec. Mais ce qui reste mystérieux pour moi, c'est l'idée qui a déterminé le dessinateur à placer sa scène à Spa. Il n'est en effet, fait aucune mention du séjour ou du passage du célèbre amiral, dans la ville d'eau belge.

ALBIN BODY.

—

La musique de Lulli (XLV, 336). — J'ai vu au château d'Aubiat (Puy-de-Dôme) dans la magnifique bibliothèque de livres curieux, surtout sur le blason, la généalogie, les histoires locales, l'archéologie, les arts, etc., un recueil du temps du roi Louis XIV d'airs à boire et d'airs pour violon, dus au célèbre Lulli. Ce recueil, volume, in-4°, dont je n'ai pas le titre exact sous la main, doit être très rare. On pourra écrire à M. le comte

de Bonnevie, château d'Aubiat, par Aigueperse (Puy-de-Dôme).

AMBROISE TARDIEU.

—

Saint, peintre né à Caen (XLV, 280, 436). — Soliman Lieutaud, dans une *Liste de quelques portraits*, imprimée à titre de remerciement pour les personnes qui lui avaient offert leurs portraits ou ceux de leur famille (sans date, Laon, impr. Fleury, 16 p. in-8°) a mentionné une eau-forte in-f°, par Collas, datée de 1846 et représentant Daniel Saint, peintre en miniature, successivement peintre de Napoléon 1er, de Louis XVIII et de Charles X.

D'après Soliman, cet artiste, qu'évidemment il avait connu, serait né à Saint-Lô (Manche) et mort dans la même ville le 23 mai 1847, dans sa 69e année.

TH. L.

* * *

Il ne pourrait y avoir qu'un rapport de parenté entre le peintre né à Caen qui vivait en 1690 et le miniaturiste dont le Louvre possède des œuvres, lequel est né à Saint-Lô en 1778 et mort dans la même ville en 1847. J.-C. WIGG.

—

Le budget de nos musées publics (XLV, 227, 396). — M. Ambroise Tardieu réclame contre l'insuffisance des ressources des Musées français, et à propos du Musée d'Alger, très mal logé ; il demande si on connait d'autres Musées en France dans ce cas et quels sont leurs budgets ?

A cette question, M. H. Lapauze répond le 20 mars :

Qui ne sait que les musées de province, écrit-il, sont aussi mal installés que possible? Il n'est pas besoin de désigner tel ou tel : les neuf dixièmes de ces musées ont reçu l'hospitalité de l'Hôtel de Ville en ces soupentes suintant l'humidité qui ronge les toiles et fait pousser la mousse sur les marbres.

M. H. Lapauze affirme là un fait grave ; mais s'il veut donner du poids à son assertion, il est nécessaire qu'il cite les musées — au nombre de neuf sur dix — qui sont dans cet état.

M. Ambroise Tardieu demande quels sont les budgets des musées ?

Je ne puis, d'ici, répondre à la question, mais voici les sources d'information :

— Le budget général des dépenses de l'Etat.

— Des recettes des musées ayant une personnalité civile.

— La répartition des crédits accordés aux monuments historiques dont dépend Cluny, aux manufactures des Gobelins et de Sèvres.

— Les crédits votés par les conseils généraux et les conseils municipaux.

Si l'on veut tirer au clair cette affaire des crédits, il faut nécessairement citer des chiffres ; de simples affirmations sans preuves ne suffisent pas.

J'ai été étonné que dans sa lettre insérée également dans l'*Intermédiaire* du 20 mars, M. Henri Marcel cite, au point de vue des entrées payantes ou gratuites, Berlin, Vienne, le Prado, l'Ermitage, la Pinacothèque (laquelle ?), Bruxelles, Amsterdam, et la Haye et qu'il ne dise mot des Musées royaux et des établissements assimilés de l'Italie, ni des Musées civiques de ce pays dont plusieurs sont très importants.

L'Italie est cependant le pays par excellence des musées à tourniquets avec des jours libres et des permissions gratuites, et je crois que son exemple pourrait être plus utilement cité que celui des autres contrées.

Il y a 38 ans que l'expérience a été commencée partiellement, il y a 26 ans qu'une loi générale a été votée pour les établissements royaux.

Les recettes ont donné des résultats inespérés et en augmentation constante. Tout le monde est satisfait, le public aussi bien que le Trésor.

Je suis partisan de la taxe et je bats la caisse depuis bien longtemps.

Pour les détails, voir le *Temps* du 15 juin 1894, 24 décembre 1901, 17 janvier 1902. GERSPACH.

* * *

D'érudits collègues parlent avec des regrets légitimes de ce qu'on ne peut pas faire, faute d'argent. Me sera-t-il permis de parler de ce qu'on pourrait faire — du moins je le crois — avec le budget actuel ? Bien entendu, nous restons toujours dans le chapitre des *desirata*. En voici trois ; j'en ai pâti bien souvent, tout le monde en pâtit chaque jour ; je les signale, à tout hasard :

1° Si d'aventure, vous trouvant au Louvre en visite de promenade ou d'étude, vous ne savez, malgré vos recherches,

où rencontrer telle toile ou telle catégorie d'objets, n'ayez point la candeur de vous adresser à l'un des nombreux bicornes disséminés dans les salles. Tous ces braves et placides surveillants vivent dans une méconnaissance absolue, rigoureuse, de la Maison.

2° Toujours aux tableaux : Si, désireux de vous livrer à un travail un peu sérieux, il vous prend fantaisie d'acheter le catalogue, j'entends le catalogue détaillé, préparez bravement votre pièce de cent sous ou bien alors il faudra vous contenter de la simple brochure à 1 fr. 20, où vous ne trouverez qu'une nomenclature sèche et brève, sans plus.

Quand on compare à cela ce qui se voit dans certains musées de l'étranger, à la National Gallery de Londres, par exemple, où pour 1 fr. 25 on a le catalogue le plus complet, le plus documenté (de 630 pages) il faut bien convenir qu'un tel état de choses n'est pas à l'honneur de notre pays.

3° A la sculpture antique, c'est encore mieux : il n'y a pas de catalogue détaillé; complet, le tome 1er seul existe, et ce tome unique porte la signature de M. Frohner, l'apostille de M. de Nieuwerkerke, surintendant des beaux arts, et la date de 1869! Ceci n'est pas une plaisanterie, c'est l'exacte vérité : c'est-à-dire que depuis trente-trois ans les conservateurs de la Maison n'ont pas trouvé le moyen d'établir un catalogue complet. Cela fait songer au dictionnaire de l'Académie..

L'*Intermédiaire* n'étant pas un journal de polémique, je m'abstiens de tout commentaire, et je me risque simplement à demander si c'est la question d'argent qui s'oppose *seule* : 1° à ce que les surveillants du Louvre, sans être recrutés parmi les membres de l'Institut, soient un peu moins... ignorants ; 2° à ce que le pauvre public désireux de s'instruire puisse trouver au Louvre des catalogues complets à des prix abordables ?

L. BAILLET.

—

Anneau de mariage (XLV, 394). — L'anneau de mariage porté par le mari n'a certainement aucune signification religieuse. Du reste, des deux anneaux, celui que doit porter la femme, seul, reçoit une bénédiction spéciale :

« Benedic. Domine, annulum hunc.... ut *quæ illum gestaverit*, fidelitatem integram suo sponso tenens, in pace et voluntate tua permaneat.... »

Si, cependant, on voulait lui attribuer quelque symbole pieux, on pourrait lui donner celui que l'Eglise donne à l'anneau de l'épouse : emblème de fidélité et d'amour inaltérable. Ainsi l'avait compris saint Louis qui, sur sa bague, avait fait inscrire « hors cet anel pourrions trouver amour. »

Bibliogr. Victor Gay. *Glossaire archéologique* 1er fascicule p. 35. Martigny. *Dic. des antiquités chrétiennes*, éd. 1877, aux mots *Anneau* et *Mariage*. Abbé Duchesne. *Origines du culte chrétien*, p. 413. *Archæl Journ.* t. XV. p. 270. Lami de *Erudit Apost*, p. 268, etc. L. C. DE LA M.

—

Date de la renommée du vin de Bordeaux (XLV, 394). — Cela date de loin ! Non seulement le vin de Bordeaux était renommé sous les gallo-romains, comparativement avec le vin de la Moselle ; mais encore Sidoine Apollinaire célèbre le crû de Médoc ; gendre de l'empereur Avitus, il était en position de connaitre les goûts des hautes classes de la société de son époque. Dr BOUGON.

* * *

Ils commençaient déjà à être connus dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; et j'ai vu quelque part une lettre d'un La Rochefoucauld qui annonçait la vente et l'expédition de ses vins de Bordeaux en Angleterre. ALPHA.

* * *

Un de mes amis très intimes a publié, en 1873, chez Bachelin-Deflorenne, un petit livre sur les *vins de Bordeaux* avec préface poétique de Charles Monselet. Il y a inséré cette citation extraite du *Parfait Vigneron* par l'abbé Rozier, le comte Chaptal, Parmentier et Dussieu, 1811 :

Le maréchal de Richelieu avait contribué au gain de la bataille de Fontenoy et revenait vainqueur de la campagne de Mahon. Favori de Louis XV, envié des grands et gâté par les femmes de la cour, il jouissait dans le monde non pas d'une considération importante, mais de cette célébrité à laquelle on n'est point insensible quand on n'est pas philosophe. Mme de Pompadour qui avait assez d'esprit pour sentir la nécessité d'attacher quelque éclat à la position très élevée mais pas honorable qu'elle occupait à la Cour, conçut le projet de faire épouser sa fille made-

moiselle Lenormand, au duc de Fronsac, fils de Richelieu. Le maréchal refusa cette alliance avec une hauteur dont la favorite résolut de tirer vengeance. Richelieu n'était pas un ennemi ordinaire; cependant, elle réussit à l'éloigner de la Cour. Il reçut, avec le brevet de Commandant de Guienne, l'ordre d'aller établir sa résidence à Bordeaux.

On l'y reçut avec les plus grands honneurs. Son palais devint bientôt le rendez-vous habituel de tout ce qui renfermait cette belle cité d'hommes riches ou bien élevés, de femmes aimables ou jolies. De Gascq, président au Parlement et grand propriétaire de vignobles, y fut accueilli un des premiers avec une sorte de distinction, parce que sa manière d'être et ses inclinations se rapprochaient beaucoup de celles du maréchal, dont il devint bientôt l'ami particulier. Dans les fêtes, qu'il donnait à ce Commandant de la Guienne, auquel il ne manquait que le titre de roi, car il en avait tout le faste et presque toute la puissance, de Gascq ne manquait jamais de donner aux meilleurs vins de Bordeaux qu'il faisait servir les noms des crûs où il était propriétaire. Ce petit manège assez commun aux possesseurs de denrées de cette nature, lui reussit tellement que bientôt, le maréchal ne voulut plus, pour ainsi dire, offrir à ses convives en vins de Bordeaux que ceux du président, et sitôt que les circonstances lui permirent son retour à Paris, il voulut que ses caves y fussent abondamment pourvues du même vin.

Richelieu, si près de la Cour, n'osa pas y étaler le faste de la vice-royauté qu'il avait exercé en Guienne, mais sa réputation d'homme d'esprit et de bon goût, d'heureux capitaine, d'ancien favori du roi et de courtisan plus adroit que servile, lui conserva dans le monde, une prépondérance marquée sur les grands hommes de son rang, qui avaient aussi la manie de vouloir être imités. Les vins de Bordeaux continuèrent à être servis à la table du maréchal avec une sorte de prédilection. A la cour comme à la ville, le nombre de ses imitateurs fut bientôt incalculable selon l'usage pour tout ce qui est de mode dans la plupart des grandes villes de provinces. De là l'étonnante consommation qui est faite depuis, et qui se fait encore dans l'intérieur de la France, des vins de Bordeaux, ou réputés de Bordeaux.

Vicomte DE CH.

*
* *

La renommée des vins de Bordeaux date de l'époque gallo-romaine. Le poète Ausone qui vivait au VIe siècle de notre ère, était un des plus grands propriétaires de vignobles du Bordelais ; il a chanté plusieurs fois, dans ses vers, les vins des bords de la Garonne.

Les vins les plus anciennement connus sont ceux des terrains de graviers qui avoisinent Bordeaux, et qu'on a appelés vins de *graves* ; ils étaient faits avec le vieux cépage romain, *vitis biturica* qu'on nomme maintenant la *vidure*.

Pendant tout le moyen âge, ces vignobles ont été cultivés avec soin ; leur produit était très apprécié. On l'offrait en présent aux princes étrangers quand ils passaient à Bordeaux. Les rois d'Angleterre, pendant qu'ils possédaient la Guyenne, les buvaient à leur cour de Londres. Quelques-uns de ces crus portent encore le nom des riches propriétaires de cette époque : tel *le Pape Clément*, dans la commune de Pessac, universellement renommé, qui appartenait, au XIVe siècle, à Bertrand de Goth, archevêque de Bordeux, et pape sous le nom de Clément V.

La Mission, domaine d'une congrégation religieuse, a également une très ancienne origine.

Plus tard, au XVIe siècle, les vins de *graves* sont encore plus goûtés, Michel Montaigne, qui, en sa qualité de maire de Bordeaux, avait eu l'occasion d'en offrir à de hauts personnages, le constate dans ses écrits.

On voit, en 1485, un propriétaire, à Pessac, (*graves*) vendre son vin à raison de 12 livres tournois le tonneau de quatre barriques, soit 659 francs de notre valeur actuelle ; la même année, un riche marchand de la rue de la Rousselle, achetait 15 tonneaux de vin à raison de 18 livres 13 sous tournois le tonneau, soit 1,025 francs de notre monnaie.

C'est vers cette époque que les vins du Médoc commencèrent à être connus, mais on leur préférait toujours les vins de *graves*.

A la fin du XVIe siècle, le prix augmente encore ; Madeleine de Foix, dame de Civrac, vend son vin 140 livres le tonneau, soit plus de 3.000 francs de notre monnaie.

Au XVIIe siècle, les Anglais achetaient beaucoup de vins à Bordeaux ; en 1663, on leur expédie plus de dix mille tonneaux, en 1672, 22.000 tonneaux. Leur cru préféré était celui de Haut-Brion, à Pessac : un cabaret très fréquenté à Lon-

dres avait pris le nom de *Pontac*, le nom du propriétaire de Haut Brion, Swift un de ses habitués racontait qu'il avait payé jusqu'à sept schellings le flacon.

Shakespeare nous représente Falstaff portant dans son ventre toute la cargaison d'un navire chargé de vins de Bordeaux.

En 1647, d'après un prix courant officiel, les vins de Graves et Médoc se vendaient 78 à 100 livres, soit 625 à 800 francs et les vins blancs de Barsac de 84 à 100 livres, soit 670 à 800 francs.

On voit par cet exposé rapide (je conseille à mon confrère de lire l'*Histoire du commerce de Bordeaux* de Malvezin) que ce n'est pas « le petit vin fluet » recommandé par le maréchal de Richelieu, à la fin du XVIII[e] siècle, qui a fait la réputation de notre boisson si recherchée.

PIERRE MELLER.

* * *

L'inspection des livres de comptes tenus au XVIII[e] siècle par les sommeliers permettrait de répondre avec certitude à la question. A défaut de ce document, nous avons sous la main, un registre des dépenses faites par les étrangers, dans un des principaux hôtels de Spa. Et qui dit Spa, dit la ville à la vogue souveraine, aux années qui précédèrent quatre-vingt-treize. Elle a pour clientèle tout le beau monde cosmopolite ; ses listes de visiteurs en font foi.

Mais disons d'abord qu'au premier quart du siècle, le vin de Bourgogne est à peu près le seul consommé. Exceptionnellement, on voit demander du vin de Languedoc. La Moselle, le Champagne figurent aussi sur les tables. Il n'est pas fait mention du vin de Bordeaux. A partir de de 1760, il apparaît ; mais c'est surtout vers 1780, qu'il dispute au vin de Bourgogne, les faveurs du public.

Le vin de la domesticité et de la petite bourgeoisie, est celui de Bar et de Pontac. Parmi les vins de crus estimés, nous y lisons les noms de Bergerac, Champrosé, Ermitage, Côte-Rôtie, Œil-de-Perdrix, Frontignan. Comme vins étrangers, le Rhin, Moselle, Malaga, Madère, Tokay. Nous ne citons pas le Champagne mousseux dont le nom revient fréquemment.

ALBIN BODY.

Notes, Trouvailles et Curiosités

L'insurrection fédéraliste à Marseille et en Provence (1793). — L'histoire de cette insurrection n'a pas encore été faite sérieusement. Les documents abondent cependant aux Archives des Bouches-du-Rhône, surtout dans la section conservée au Palais de Justice d'Aix. Ceux que nous publions ci-après fournissent de curieuses informations sur l'état des esprits en Provence. Les principaux centres avaient adhéré au mouvement marseillais. Aix préconisait les mesures violentes. Tarascon acclamait les Marseillais avec un entrain digne des ancêtres de Tartarin. A Orange, par contre, les partisans de la Convention étaient restés dominants. Les lettres ci-dessous en sont autant de preuves.

L. G. P.

Copie de la lettre écrite par le comité général des sections d'Aix le 18 juin an II de la R. F. et envoyée à celui de Marseille par un courrier extraordinaire.

Deux commissaires de la Convention nationale, les citoyens Antiboul et Bô viennent d'arriver en cette ville, citoyens frères et amis. Nous nous sommes rappelés que Barbaroux est en état d'arrestation, et nous avons pensé que nous ne devions pas les laisser partir d'ici sans vous avoir consulté. Nous leur avons donné une garde de sûreté jusqu'au retour du porteur de la présente réponse précise : si vous désires que les commissaires aillent à Marseille ; si vous ne répondez pas positivement, nous les laisserons continuer leur route. Ils sont destinés pour le département de la Corse. Ils nous ont dit qu'ils n'avaient pas passé par Lyon, et qu'ils avaient eu ordre de passer par le département de la Lozère, attendu les troubles du département. Ils comptent d'aller s'embarquer à Toulon. Expédition très prompte ; surtout réponse positive.

Signé : les membres composant le comité de sûreté des six sections d'Aix. Rampal, président et Bouteille, secrétaire.

P. S. Ils sont porteurs d'un passe port de la Convention Nationale qui n'a été visé qu'à Lambesc.

Le Comité général des 32 sections de Marseille a répondu à la lettre ci-dessus et a prié le comité général des sections d'Aix de faire transférer ici les deux commissaires conventionaux. Il se propose avec l'autorisation des sections de les garder ici en otage et de leur faire subir le même traitement que celui qui est réservé aux 32 représentants du peu-

ple qui ont été mis en état d'arrestation par ordre de la Convention Nationale.

Pinatel, secretaire ; P. Peloux, président ; Castelanet, secrétaire.

Copie d'une lettre écrite à la section VIII par le citoyen Rayand, commissaire de ladite section auprès des communes du département :

Tarascon, le 14 juin 1793, l'an II de la R. F.

Citoyens, mes commettans,

La ville de Tarascon, après avoir été si longtemps oprimée, jouit enfin de la liberté : les maratistes ont tous été désarmés. Le tout s'est passé dans le plus grand calme, les sections ont déclaré que la municipalité avait perdu la confiance du peuple, motivée (*sic*) sur divers chefs ; et d'après leur vœu l'administration du district a prononcé la cassation de la municipalité ; l'on a nommé douze membres pour exercer provisoirement les fonctions municipales. Il est arrivé aujourd'huy 13 du courant un détachement de la garde nationale de Beaucaire, et le département du Gard a donné ordre aux districts de la dite ville de requérir la force armée sur la demande de Tarascon. Ici tout va le mieux du monde. Il y a divers petits villages qui sont récalcitrans, entre autres celui de Mouriés ou le ci-devant Servane s'est mis à la tête d'une cinquantaine de paysans à qui il a fait entendre que Marseille étoit en contre-révolution et qu'on y abattroit dans peu quatre mille têtes. Il y a encore dans votre sein bien d'intrigants qui correspondent avec ceux de cette contrée. Soyez dans la plus active surveillance. Ce qui s'est passé ici a bien effrayé des méchants. Nombre d'entre eux se sont soustraits par la fuite au glaive de la loi, à la réserve de deux membres. La municipalité de Boulbon a décampé. La grande majorité des municipalités sont maratistes et ont été nommées le sabre à la main. Il nous vient de toutes parts des réclamations à ce sujet. L'on nous demande aussi des forces pour que les bons citoyens de ces petits villages puissent émettre librement leurs vœux. La nature de nos pouvoirs ne nous permet pas de connaître tous les faits, et nous renvoions le tout aux districts avec lesquels nous sommes avec la plus parfaite intelligence Nous venons d'apprendre que les Avignonais ont fait partir hier au soir 200 hommes qui se sont portés sur le village de Bédarrides pour s'opposer à la tenue des sections. L'on dit même qu'à leur arrivée on a perdu deux citoyens. Je ne vous garantis pas l'authenticité de ce dernier fait. J'ai oublié de vous dire que le ci-devant Servane a mis en fuite divers bons citoyens qui s'étoient réunis en section. Il dit publiquement que l'on ne doit pas obéir à l'arrêté du département en date du 22 may dernier ; qu'il repoussera la force par la force. Il est bon de vous dire que cinquante hommes suffisent pour arrêter le fanfaron et pour établir la tranquillité à Mouriés. Une députation de ce village de Mouriés vient de nous énoncer tous ces délits et réclame une force armée et notre présence. Nous nous consulterons avec l'administration du district de Tarascon et si le péril est imminent, cette administration requerra une force armée nous sommes toujours sans nouvelles de Marseille. Veuillez bien, chers commettans, ne pas m'oublier. Croyez qu'il ne dépendra de moi à correspondre de la confiance (*sic*) dont vous m'en avez honoré. Toutes mes facultés morales et physiques vous sont dévolues.

L'on a découvert plusieurs vols que les soi-disant patriotes avoient faits. L'on a trouvé chez un certain nommé Balaqui, dit Savon, divers effets des Pénitens. La nation aura la plus petite portion : les braves gens se partagent toutes les dépouilles.

Je suis impatient de ne point recevoir de vos chères nouvelles. Je ne sais à quoi attribuer ce silence. Voici pour la seconde fois que j'ai l'honneur de vous écrire, sans recevoir aucune de vos réponses. Mes collègues ont été flattés et ont eu la douce consolation d'en recevoir. Cela m'affecte bien, il me paraît que vous m'avez oublié et que je suis regardé comme un fils naturel. Veuillez bien ne pas me tenir plus longtemps à m'instruire de vos conseils. J'attens de votre sagesse et de votre zèle pour le bien public cette grâce.

J'ai appris qu'on avait fermé le club des amis de la République de Nimes. Ici à Beaucaire l'on fait parvenir deux cartes de cette Société ou il y avait sur les deux faces les deux portraits de Marat et de Robespierre avec deux lettres M. R. et quatre fleurs de lis aux quatre coins. Ici à Tarascon on en a trouvé avec les mots écrits sur une face « sans culotte » tout court. Société de la montagne de Roque Mourette. C'était le signal de reconnoissance des assassins intrigants qui s'étaient coalisés avec les brigands de Beaucaire pour exécuter les victimes du complot contre les honnêtes gens des deux villes.

Je suis de cœur et d'âme

Votre dévoué concitoyen

Signé : Rayand fils

Pour copie conforme à l'original

Bonsignour, secrétaire de la 8e section

(sign. autogr.)

14 juin 1793.

Orange le 19 juin 1793 l'an 2 de la R. F.

Citoyens frères et amis,

Arrivés depuis avant hier au soir à Orange, nous nous empressons de vous faire part du résultat de nos opérations dans cette ville. Nous nous sommes portes hier matin au district à l'effet de faire enregistrer nos pouvoirs et nous reconnaître Nous avons éprouvé de la part des administrateurs quelque difficulté ;

et ce n'a été qu'après avoir tenu conseil pour savoir si l'on nous regarderait comme commissaires ou non, que sur les 4 heures du soir le district a enregistré nos pouvoirs ainsi que la municipalité. Celle-ci a fait à l'instant une proclamation pour faire assembler les sections, et nous devons rendre justice au zèle que la municipalité a montré en cette occasion. Nous devons vous dire qu'au moment où nous nous sommes présentés au district, un quidam, ci-devant municipal, qui avait donné sa démission pour marcher à la tête des 6.000 hommes que le département avait levés, se permit de dire qu'il était surpris que le département pût tolérer de pareilles missions, que c'était manger les deniers de l'état très mal à propos. Sur les 6 heures du soir, quelques municipaux nous dirent qu'aussitôt que les sections seroient assemblées, ils viendroient nous prendre pour nous y conduire. Sur les 10 heures du soir un homme se présente et nous dit que si nous voulons visiter les sections, il nous y conduira ; qu'elles sont réunies en un seul endroit, c. à. d au club.

Surpris de cette conduite de la part des sections et du mépris formel qu'elles faisoient non à nous, mais à nos commettans, nous nous rendîmes quoique ça à l'assemblée. Y étant arrivés, nous vîmes avec étonnement que l'assemblée n'étoit guère nombreuse ; qu'elle ne contenait guère plus que les membres de la Société populaire. En entrant on ne daigna pas même nous faire passage pour pénétrer devant le bureau ; nous demandâmes à quelqu'un de l'assemblée si c'était le club ou la section qui étoit assemblée ; il répondit que c'était le club. Reconnoissant alors le piège et voyant que cela s'accordait parfaitement avec ce qu'on nous avait dit qu'on ne vouloit point de sections, nous prîmes le parti le plus sage : nous dîmes à l'assemblée qu'en venant à Orange notre mission était d'organiser les sections, si elles ne l'étaient pas, ou les visiter si elles l'étaient ; que nous avions cru, en nous rendant à l'assemblée, trouver le peuple réuni, mais que ne voyant guère que l'assemblée de la Société, notre visite était nulle, et que nous allions nous retirer : ce que nous avons fait à l'instant. Il faut vous observer que nous avons trouvé dans cette assemblée des gens armés de sabots et de bâtons, et que nous avons reconnu positivement que c'étoit le club et non la section

De retour chez nous, le maire et le procureur de la commune vinrent nous témoigner leur regret de n'avoir pu réussir dans leur proclamation, et nous promirent qu'ils prendroient toutes les mesures possibles à l'effet que les sections soient de nouveau convoquées. En attendant, nous nous sommes décidés d'aller visiter les autres communes du district persuadés que nous perdrions notre temps à Orange. Nous vous prions de nous faire part de vos intentions là dessus, et de suspendre toute correspondance, soit avec le district, soit avec la municipalité, jusqu'à ce que nous vous donnions des renseignements sur leur conduite ultérieure.

Relativement à ce que nous attendons de vos ordres, nous vous observerons que vous devez adressez vos plis « à Avignon poste restante. » Sans quoy il pourrait se faire qu'on ne nous les remît pas et que nous ne sachions ce que nous avons à faire dans un pais où ne regne pas la bonne foy.

Nous sommes très cordialement

Les commissaires des 32 sections de la ville de Marseille, délégués près les districts d'Apt et d'Orange : Miron, Beillon fils, Durour, Méjean, Pezer, J.-J. Francon.

—

Le repos obligatoire Jacobin. — La question du travail du dimanche et du repos hebdomadaire qui se pose depuis les derniers votes parlementaires, donne un caractère d'actualité à cette motion qui se rencontre dans le *Registre des délibérations de la société des Amis de la Constitution de la ville d'Artonne*, registre entre les mains de la famille Rouher, et que M. Fernand Martin vient de faire imprimer.

Séance du 25 ventôse de l'an 2e de la République une et indivisible.

Décade. Un membre a dit qu'il était fatigant de voir que les ouvriers de la commune n'étaient point à la hauteur de la Révolution, observaient encore par un repos d'habitude et de fainéantise le cy-devant dimanche, de sorte que la loy à cet égard était méconnue ; que, pour les détourner de ce jour de fainéantise, il fallait changer l'ordre des marchés, il fallait que chaque membre observât et fît observer chez lui strictement le repos consacré à la décade et travailler les jours appelés cy-devant dimanches.

Un autre membre a dit que la douceur était le meilleur dans la circonstance, chacun étant libre de ses actions et de son culte, et que puisque plus on prendrait de précautions pour obliger les citoyens ouvriers et autres à travailler le cy devant dimanche, moins on réussirait ; que le meilleur party encore une fois était celuy de la douceur, l'instruction et l'exemple.

En conséquence, la Société a arrêté que tous ses membres demeurent invités à observer et faire observer chez eux strictement le jour de la décade et à donner l'exemple du travail le jour cy-devant du dimanche.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond

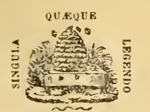
XLVe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Avril 1902.

38e Année — 31bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

N° 965 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Il se faut entr'aider



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Boisgontier. — Ceux de ma génération se souviennent encore d'une actrice des Variétés, très gaie, très drôle, qui jouait sous ce nom et qu'on appelait familièrement *Bois Bois* dans les coulisses où elle était très aimée de ses camarades. On m'apprend que Mlle Boisgontier vit toujours et qu'elle est — octogénaire aujourd'hui — sœur tourière dans un couvent.

Est-ce vrai ? Dans quel couvent ? Où ? Quelqu'un le sait-il ? Ego.

—

Chanoinesses du Chapitre d'Alix — Quelqu'un de nos aimables confrères pourrait-il m'indiquer si les archives de ce chapitre noble existent encore, où elles sont, et si les preuves des chanoinesses ont été conservées? Merci d'avance.

Leslie.

—

Colbert et les pots de vin. — Dans son *Théâtre français sous Louis XIV* Eugène Despois, (p. 30) imprime : « Colbert, le grand Colbert lui-même recevait des pots-de-vin. »

C'est un peu court. Il faudrait préciser. Quelque confrère voudrait-il s'en charger ? J.

—

L'amiral du Plessis-Richelieu. — Au mois de novembre dernier, un M. du Plessis-Richelieu jeune officier de la marine danoise, a été élevé, par S. M. le roi de Siam, au grade de contre-amiral et aide de camp général de la flotte siamoise, sous le nom de Prayah Tchonlayudh. Plusieurs journaux ont annoncé à tort que c'était le duc actuel de Richelieu qui avait été investi de cet honneur. Sait-on quelle est la parenté de l'amiral siamois avec la famille du cardinal ? H. de W.

—

Victor Hugo, par Théophile Gautier. — J'ai acheté et j'ai lu, comme l'a fait sans doute plus d'un de nos confrères, le volume intitulé *Victor Hugo*, par Théophile Gautier et j'y ai vainement cherché les pages *inédites* annoncées par les réclames. J'y ai trouvé des morceaux admirables, sans doute, mais que connaissent tous les lecteurs de *l'Histoire de l'art dramatique en France*, de l'*Histoire du romantisme* et des divers recueils posthumes publiés par la librairie Charpentier. Je doute fort que M. de Lovenjoul ait été consulté sur ce choix et je serais heureux d'avoir son avis à cet égard.

A propos de ces réimpressions partielles et à peu près inutiles, quand donc se formera-t-il un groupe de souscripteurs suffisant pour couvrir les frais d'une édition intégrale des Chroniques dramatiques et des Salons du maître ? Le projet a été maintes fois agité et il a toujours échoué, malgré l'appât de la correspondance inédite de Gautier que M. de Lovenjoul a réunie et qui constituerait une prime incomparable offerte à ses frères en gautiérisme. Faut-il donc considérer la proposition comme définitivement enterrée et devrons-nous répéter en pareille occur-

rence l'amère et profonde boutade de Thoré-Bürger : « Les morts ennuient les vivants ».
MARPHURIUS.

—

Cachet à devise. — A qui appartient ou appartenait la devise ci dessous, qui se trouve sur un vieux cachet que j'ai en ma possession ?

Un amour (?) ailé tenant d'une main un arc sur lequel il s'appuie, et de l'autre main une lanterne, avec ces mots en exergue :

NI LE BRVIT NI LESCLAT.

VIERZON.

—

Demi-cheval (Question héraldique) — Comment dessiner le blason suivant : Thébaldi à Rome, *d'argent, au demi-cheval de gueules.*

(Segoing. *Trésor héraldique*, Paris, Clouzier, 1657, page 242).

Je ne sais de quelle façon interpréter cette expression *demi-cheval* ; est-ce un cheval naissant issant ou séparé en deux, selon la ligne du parti ou du coupé ?

Merci d'avance aux savants héraldistes collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui voudront bien me renseigner. TABAC.

—

Une médaille frappée en 1656 — A quelle occasion peut avoir été frappée la médaille en bronze ci-après ?

Face : Figure de femme assise, drapée à l'antique ; la main gauche appuyée sur un bouclier, la main droite tenant un rameau. — Au dessous, les trois lettres P.P.P. surmontées, chacune, d'une petite couronne fermée. — Au bas, le millésime — 1656.

Revers : Un cavalier, armé de toutes pièces, tenant, de même, un rameau dans la main droite, et se détachant d'une troupe d'autres cavaliers, sommairement dessinés. — Au-dessous, le millésime — 1656.

Devises en exergue :

Face : *Urbs nescia vinci.*

Revers : *Ad utrumque paratus.*

La tranche de la médaille est filetée.
M. P.

—

Jetons Louis XIII et Lespy du Saussay. — J'avoue ma complète ignorance au sujet de ces jetons dont le premier me paraît incompréhensible.

1° Cuivre : module du double tournois. diam. 20 m/m.

LOYS. XIII. R. DE. FRAN. ET NAVA. A

Buste lauré de Louis XIII avec collerette, à droite.

Revers : PHILI
PPE. DE
PARIS
1607.

Ces 4 lignes dans un cercle entouré d'une couronne formée de deux branches d'olivier.

Le nom de Loys XIII est parfaitement lisible Quel est ce Philippe de Paris en 1607 ?

2° Jeton en cuivre : diamètre 28 m/m.

Légende : = *Malo mori quam fœdari.*

Dans le champ une hermine ? — poursuivie par 2 chasseurs et 2 chiens et acculée sur le bord d'un fossé.

Revers. — *François de Lespy du Saussay.*

Ecusson ovale dans un cartouche : *d'hermines, au chef chargé d'une aigle issante à 2 têtes nimbées.*

L'écusson timbré d'une tête d'ange avec ailes déployées.

La devise *malo mori* etc...., les hermines des armoiries et l'hermine poursuivie, tout indiquerait une pièce bretonne, et cependant la famille du Saussay n'est citée dans aucun armorial breton.

— LESLIE.

Les descendances princières. — Quelles sont les familles, françaises ou étrangères, nobles ou bourgeoises, actuellement existantes, pouvant authentiquement prétendre à une descendance royale ou princière, par ligne masculine ou féminine ? Il y a là matière à une intéressante étude et à une statistique suggestive ! CAM.

—

Le prénom de Brangon. — Dans la Marche, il y a des hommes qui portent le prénom de *Brangon* Ce prénom a-t-il été rencontré ailleurs, dans des chartes, ou documents quelconques?
AMBROISE TARDIEU.

—

Les descendants de Mahuet — M. Louis Joseph Mahuet, contrôleur principal des droits réunis, a épousé, en 1806, Renée-Adélaïde-Florence Macquart de Rullecourt, née en 1774. Quels sont ces descendants ? Où demeurent-ils ?
H. D. A.

Marie-Antoinette et la du Barry. — Dans le numéro du *Journal* du 9 Décembre dernier, on trouve un article de M. Jean de Bonnefon intitulé : *La Muette de Passy*, dans lequel j'ai relevé la phrase suivante :

Quand Marie-Antoinette revint en France elle coucha à la Muette, avant de se rendre aux Tuileries. Louis XV lui fit présenter la du Barry, et la fiancée du dauphin de France soupa avec la maîtresse de son père.

Or, Louis XV, alors, n'était encore que le beau-grand-père de Marie-Antoinette.

Mais ne chicanons point là-dessus.

Il s'agit de savoir si, au château de la Muette,ou ailleurs, la du Barry fut présentée à Marie-Antoinette. Si j'ai bonne mémoire,les Goncourt,dans leur ouvrage, *La du Barry*,disent que cette présentation ardemment désirée par la du Barry, tentée, au moins une fois, à Versailles, n'eut jamais lieu.

Où est la vérité ? J. MIRON.

—

Le noble Dillen. — L'Electeur de Wurtemberg que Napoléon Ier devait faire roi, avait renouvelé, dans un sens différent, les exploits du premier acte de la *Grande Duchesse*. Il avait remarqué un de ses palefreniers ; il le nomma successivement piqueur, puis écuyer, officier, baron et finalement comte.

C'est au comte Dillen (qui se nommait en réalité Dillenius) que l'Electeur confia les fonctions de vice-grand écuyer et de commandant de la cavalerie de la garde.

Voilà ce que nous savons jusqu'en 1806, jusqu'au moment ou Napoléon Ier rechercha l'alliance de l'Electeur, alliance dont il ne tira du reste aucun profit, que des avantages d'amour-propre.

Pourrait on savoir ce que devint ce comte Dillen, quelle fut la fin d'une carrière si glorieusement commencée ?

J.....

—

Les descendants de Vezien de Champagne.— M Etienne-Julien Vezien de Champagne, chevalier de la Légion d'honneur,a épousé dans la première partie du XIXe siècle mademoiselle de Couhé-Lusignan, fille du chevalier Réné-Benjamin de Couhé-Lusignan,ancien lieutenant-colonel, mort le 15 juillet 1815, et marié en 1798 à Thérèse Marie-Félicité Macquart de Rullecourt, née en 1771.

Quels sont ses descendants ? Où demeurent-ils ? H. D. A.

—

Baron de Bruxelles. — Quels furent les noms, armoiries et descendance d'un baron de Bruxelles, qui habitait vers 1620 près du Mans, et qui avait épousé Louise, fille d'un premier mariage de l'avocat général Louis Servin ?

HACHE.

—

Mlle de Taisy. — Peut-on me donner quelques renseignements sur la carrière — les débuts et la retraite — d'une cantatrice qui eut son rang à l'Opéra, à Paris, de 1855 à 1860 environ ? Qu'est-elle devenue ? On me dit qu'elle était la fille du capitaine Francois, auteur de très intéressants *Mémoires* militaires inédits.

EGO.

—

Diane et saint Hubert. — Quelles sont les analogies qui peuvent exister entre le culte de Diane chez les payens, et la légende de saint Hubert chez les chrétiens ? UN CURIEUX.

—

Outrages commis sur le cadavre de Charlotte Corday. — D'aucuns assurent que lorsque Charlotte Corday fut exécutée, le valet de Sanson, nommé Legros, souffleta le visage de l'héroïne devant le peuple, qui protesta d'horreur. On affirme également que son corps, avant d'être inhumé, fut transporté à l'hôpital de la Charité pour être soumis à la visite de deux médecins chargés de vérifier si elle était vierge, ce qui aurait été constaté affirmativement par un procès-verbal.

Ces faits sont-ils prouvés ? Si oui, quel est le scélérat qui a donné l'ordre de commettre une aussi ignoble profanation ?

—

Un ordre d'armée du général Dumonceau. — Le maréchal Dumonceau, commandant le camp de Mézières, au moment du retour de l'ile d'Elbe, fit paraître un ordre d'armée, dans lequel il s'exprime d'une manière sévère sur le compte de la maison d'Orange.

Cet ordre est, à cette heure, fort difficile à retrouver — Il est probable que par suite de la sévérité des jugements il émet, on a pu avoir intérêt à le faire

disparaître — Peut-être en existe-t-il des copies.

Je remercie d'avance ceux de mes collègues de l'*Intermédiaire* qui pourront et voudront bien me répondre.

ALFRED RITLENG.

—

La colonne de Rosbach. — Dans son dernier volume *Napoléon et la Paix*, (p. 616), M. Arthur Lévy raconte, que le 18 octobre 1806, Napoléon 1er se dirigeant sur Berlin, traversa le champ de bataille de Rosbach. Il donna l'ordre de transporter à Paris la colonne commémorative de la défaite des Français.

C'était une simple colonne de pierre, une compagnie de sapeurs se mit en devoir de la démolir et de la charger sur trois chariots. Par un singulier hasard, elle fut égarée en chemin. On s'apprêtait, pour apaiser la colère de l'empereur, a en construire une fausse, lorsqu'on retrouva la fameuse colonne à Brest, venue là on ne sait comment.

Il serait intéressant de savoir ce que cette colonne est devenue après son voyage à Brest ? J.....

—

Militaires professionnels. — Actuellement, l'expression « Militaire professionnel » ou « Professionnel militaire » est courante. Si notre mémoire ne défaille point, il n'en était pas de même autrefois. Connaît-on l'époque à laquelle elle est devenue habituelle, banale, et comment elle est devenue telle ?

AN DEN DIÉRÉ.

—

Happechairs et menottes. — Autrefois, en Flandre, un instrument qui portait le nom de *happechair* servait aux bas officiers de police pour appréhender un malfaiteur dangereux ou pour séparer les combattants dans une rixe. Il se composait d'une longue hampe et d'un appareil en fer ayant à peu près la forme d'une lyre dont les deux branches portaient des tiges mobiles montées sur ressorts. Celles-ci s'ouvraient pour recevoir la jambe du délinquant que l'on voulait appréhender et sur laquelle on lançait le happe-chair. L'archer pouvait ainsi, grâce à la longueur de la hampe, maintenir à distance et mater facilement le malfaiteur qui essayait de lui résister. Cet instrument, introduit en Flandre par les Espagnols, a donné naissance au mot flamand, *hapscher* sobriquet des archers des baillis de certaines villes. Aujourd'hui encore, le peuple de Bruges appelle communément les agents de police des *Hapsaerders*.

Je désirerais savoir si le happechair a été employé dans d'autres provinces que la Flandre et à quelle époque il a cessé d'être en usage.

Il me semble avoir été usité concurremment avec les menottes, qui, s'il faut s'en rapporter aux exemples donnés par Littré, ne remontent qu'au XVIIe siècle.

E. M.

—

Comment doit-on prononcer le nom de la rue Taitbout. — J'entends autour de moi beaucoup de personnes qui prononcent ce mot, comme si la première syllabe était suivie d'un e muet (Taite-bout).

Il me semble que cette manière de faire est en opposition avec l'usage adopté pour les mots de notre langue ayant une désinence semblable.

Ainsi : attrait, bienfait, extrait, fait, lait, portrait, refait, souhait, trait, se prononcent comme s'ils étaient terminés par un e surmonté d'un accent grave, et, même devant une voyelle, le t ne se lie que dans les trois seuls mots : Attrait, bienfait et fait. Mêmes principes d'ailleurs pour les mots analogues en oit ou oid : détroit, droit, doigt ; endroit, exploit, froid, surcroît, toit. Ils se prononcent comme s'ils se terminaient par oi. Les seuls mots : droit, endroit, exploit font la liaison du t final devant une voyelle. QUŒRENS.

—

Desbarreaux, poète libertin et libre-penseur. — Cette question ayant été incidemment introduite dans les réponses du dernier numéro, et, en même temps, incorrectement posée, il y a lieu de la présenter à nouveau.

Au sujet du poète Desbarreaux dont il a déjà été question, on lit dans le dictionnaire du savant abbé Ladvocat (Paris 1777), tome 1er page 170 :

Desbarreaux se rendit fameux par ses chansons, et sa belle humeur ; mais ses qualités étaient gâtées par un esprit d'irréligion. Il se convertit avant sa mort, et se retira à Châlon-sur-Saône, où il mourut en 1673. Le beau et pieux sonnet qu'il fit à sa conversion, est connu de tout le monde.

Or, ayant la conviction que depuis

l'époque où Ladvocat écrivait son dictionnaire, l'oubli s'est fait sur le sonnet et sur l'auteur, je demande l'aide des intermédiairistes pour remettre en lumière le susdit sonnet.

Je désirerais aussi savoir si l'œuvre de Desbarreaux a été recueillie, et sous quel titre. J. MIRON.

—

Les couplets de J.-B. Rousseau. — Les vers *impurs, satiriques et diffamatoires*, pour lesquels J.-B. Rousseau fut condamné, le 7 avril 1712, au bannissement perpétuel, (quelques juges avaient opiné pour la pendaison), ont-ils jamais été publiés in-extenso ?

Larousse en cite une partie et déclare le reste *inimprimable.*

Mais depuis cette déclaration du bon Larousse, le papier est devenu moins bégueule et peut-être aujourd'hui supporterait-il cette impression.

Nous sommes d'ailleurs dans la délicieuse période électorale ; ces vers ne détonneraient peut-être pas beaucoup avec la prose courante. L'*Intermédiaire* pourrait-il prendre sur lui de les publier ? Ils sont très peu connus et, quelque affreux qu'ils soient, ils appartiennent en définitive à notre histoire littéraire. A.F.

—

Le journal « Le Central. » — Quand cet organe des anciens élèves de l'Ecole centrale a-t-il commencé à paraître ? J.-C. WIGG.

—

L'auteur des Antiquités du Bosphore Cimmérien. — Je voudrais bien savoir le nom du savant, qui a publié sur ce sujet, en 1855, à Saint-Pétersbourg, 3 vol. in-fol. avec planches. et qui n'a pas mis son nom sur le titre ? A la fin de la préface, se trouve un fac-simile de sa signature, mais elle est illisible ; elle est d'ailleurs écrite en russe, tandis que le livre est imprimé à la fois en russe et en français ; la signature est suivie des titres de « conseiller d'Etat actuel bibliothécaire de Leurs Majestés Impériales ».

Je suis allé à la bibliothèque de l'Institut, qui possède l'ouvrage, mais je n'ai pu obtenir aucun renseignement sur le nom de l'auteur. Dr RIRE.

—

Le peintre Van Wert. — Pourrait-on me donner quelques renseignements circonstanciés sur le peintre Van Wert qui vivait au commencement du XVIIIe siècle ? L. V.

—

Dupain-Triel, graveur. — Cet artiste a gravé les figures de l'*Art de lever les plans*, de Dupain de Montesson (son parent ?) Paris 3e édition 1792. Connait-on quelques renseignements sur lui ? J.-C. WIGG.

—

Bons et Mauvais — l'an gui l'an neuf. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur ces fêtes ? Je ne puis me rappeler les ouvrages où elles ont été décrites. En dépouillant plusieurs archives notariales, j'ai retrouvé, presque chaque année, la mention d'une réunion des *bons et des mauvais*, et aussi une souscription pour la fête de *languilanneuf* (sic) et cela même en 1791. L. C. DE LA M.

—

Jeu de quilles au bâton. — En 1782, Lefèvre de Caumartin, seigneur engagiste de Moret possédait, de ce fait notamment, le bénéfice du droit de « jeu de quilles au bâton », affermé 12 livres — Quel était donc ce jeu ? ROBERT GÉRAL.

—

Les saints guérisseurs et producteurs de maladies. — Au moyen âge et plus tard encore, on a beaucoup cru aux saints guérisseurs ; chaque saint ayant sa spécialité.

S'il faut en croire Rabelais, la fonction de ces saints ne consistait pas seulement à guérir les maladies, mais aussi à infliger cette maladie à ceux dont ils n'étaient pas contents (*Gargantua*, ch. XLV).

Henri Estienne, au chapitre XXXVIII de son *Apologie d'Hérodote*, émet la même opinion.

Mais le railleur Rabelais, le huguenot Henri Estienne sont un peu suspects.

Est-ce que vraiment les « prescheurs » du XVIe siècle et des siècles précédents ont enseigné cette doctrine des saints à la foi producteurs et guérisseurs des maladies qui leur étaient attribués ? Et où trouverait-on des textes et documents précis sur cette question ? G. M. S. B.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Un cachet Louis XV (XLV, 444). — Ce sont les armes d'Anne Servanne de Miniac qui épousa, vers 1761, Charles de la Belinaye, à Miniac près Dol, en Bretagne. LESLIE.

Correspondance de George Sand adressée à M. E. R. (XLV, 500). — Cette correspondance doit se trouver entre les mains des héritiers du destinataire. Des fragments en ont été publiés dans le *Figaro* du 2 novembre 1896. Elle ne commence qu'à partir du moment où George Sand, installée à Paris, s'occupait déjà de travaux littéraires, et débutait, comme journaliste, dans le *Figaro*, de M. de Latouche.

Vicomte DE SPŒLBERCH DE LOVENJOUL.

Un tableau de Perrin (XLII ; XLV, 283). — Mélingue n'était pas lié avec Ledru-Rollin : il avait entrepris sa statue parmi celles de plusieurs hommes du jour, Châteaubriand, Lamartine, etc.

Ledru-Rollin était venu poser deux ou trois fois dans l'atelier de l'artiste, à Belleville ; il n'en fallut pas davantage aux bons voisins pour répandre le bruit que le modèle était caché chez le sculpteur.

D'où plusieurs perquisitions infructueuses, en dédommagement desquelles Ledru-Rollin offrit à Mélingue *Corneille chez le Savetier* qu'il avait acquis depuis peu.

Un autre tableau d'Emile Perrin, *la Messe de l'Empereur à Plombières*, peint vers 1854, et contenant, entre autres, les portraits de M. Mocquart, des généraux Lepic et Fleury, fut offert par Napoléon III à la ville de Plombières.

Où se trouve aujourd'hui ce tableau, qui semble avoir été relégué depuis 1871 ? GEORGES MONVAL.

Les Karageorgéwitch (XLV, 447). — L'échauffourée de Szabatz rappelle certainement celle de Boulogne, seulement elle a été moins bien organisée et a duré encore moins de temps. C'était plutôt l'œuvre isolée et personnelle d'un fou, qui y a trouvé la mort, et rien ne nous donne le droit de supposer qu'elle avait été entreprise à l'instigation des Karageorgéwitch, qui, d'ailleurs, ont vivement protesté contre cette supposition.

Cependant, malgré ces protestations, il ne serait guère étonnant que, dans un temps plus ou moins prochain, les Karageorgéwitch ne fissent une tentative pour soulever la Serbie contre les Obrénowitch. Il est dans les traditions de ces deux familles — notez bien que je ne dis pas de ces deux dynasties — de se supplanter et de s'assassiner à tour de rôle ; c'est ainsi que cela se passe depuis que la Serbie a reconquis son indépendance.

Les origines de ces deux familles sont semblables ; chacune d'elles a pour premier ancêtre un obscur éleveur de pourceaux.

Un pâtre, éleveur de cochons, nommé Petar (Pierre) — on ne lui connaissait pas d'autre nom — pauvre paysan du village de Wischewtzy, canton de Kragonïewatz, eut pour fils Georges, né en 1768 ou 1770, mais plus vraisemblablement le 21 décembre 1762 ; c'est la date que nous donne Hiort Lorenzen. Ce fils faisait le métier de pâtre, comme son père ; un jour qu'il était à garder les pourceaux paternels, les chiens d'un turc, qui passait par là, malmenèrent le troupeau. Georges s'emporta et tua le turc ; il fallait fuir la justice. Alors prenant avec lui sa femme, car il était déjà marié, son père et sa mère, il s'apprêta à passer la frontière hongroise, mais son père se refusant à s'expatrier et à le suivre à Syrmie, il le tua de sa propre main de crainte d'être par lui dénoncé et vendu aux Turcs. Chemin faisant, il tua trois Albanais et s'en alla au monastère de Krouchevo en Hongrie, où il installa les siens et prit pour lui l'emploi de garde forestier.

Il ne garda pas longtemps cet emploi car en février 1788, il s'enrôla dans l'armée en Autriche, qui à ce moment était en guerre avec la Turquie, devint sous-officier, tua son capitaine et fut obligé de déserter à la suite de ce méfait.

Il s'enfuit dans la montagne et se fit heïdouck, c'est à-dire brigand ; il faisait le coup de feu contre les Turcs et, à l'occasion, contre les chrétiens ! et continua cette industrie jusqu'à la paix de Sistova (1791) ; alors il rentra en Serbie, s'établit avec sa famille au village de Topola et s'occupa de l'élevage et du commerce de bestiaux...

Mais quand éclata, à Belgrade, l'insurrection des janissaires, Georges en profita pour former un corps de Serbes révoltés contre la Turquie, fort de 30 000 hommes, le réunit sous son commandement et demanda au gouvernement turc de reconnaître la Serbie comme principauté indépendante ; la Turquie refusa, bien entendu, et Georges lui déclara la guerre.

C'est à ce moment, paraît-il, qu'il fut désigné par le surnom de Cserni-Georges, et en turc : Kara Djiordje, c'est-à-dire « Georges le Noir » ; on croit généralement que ce surnom lui fut donné, parce qu'il était noir de peau et de cheveux ; mais Constantin Wurzbach, dans un très bon article biographique de Kara-Georges (*Biographisches Lexicon des Kaiserthums Oesterreich. Wien 1863. T. X. 463-464*) dit que mot : Kara signifie également, dans la langue turque, pris au figuré, *méchant* et que ce surnom lui fut donné en souvenir de l'assassinat qu'il avait commis sur la personne de son père ; depuis, ce surnom lui resta et dans la suite devint un nom de famille. Ses descendants sont nommés : Kara Georgéwitch, c'est-à-dire fils ou enfants de Kara-Georges.

En 1796, Kara-Georges fit publiquement amende honorable dans une église pour le meurtre de son père et fut absous du crime de parricide.

Depuis lors, sa vie ne fut qu'une longue lutte contre les Turcs ; il fut souvent heureux dans ses expéditions ; victorieux à Nisch et à Szabatz, il remporta une victoire éclatante sur les bords de la Drina et de Morava.

Le 1er février 1804, nommé, à Orachatz, chef des insurgés serbes et hospodar de la Serbie, il mit le siège devant Belgrade et, en 1805, fut proclamé définitivement par la Skoupchtina réunie à Semendria, chef de la nation.

En 1807, il s'empara de Belgrade et, appuyé par la Russie, fut proclamé prince souverain héréditaire de Serbie. Reconnu en cette qualité par la Turquie, il en obtint bientôt après la reconnaissance de l'indépendance de son pays. Le nouveau souverain se rendit alors à Pétersbourg pour se faire reconnaître prince régnant par la Russie, il fut très bien reçu par l'empereur Alexandre Ier, qui lui donna le rang de lieutenant général dans l'armée russe.

De 1809 à 1811 il continua ses exploits et tenta de réunir à la Serbie l'Albanie et la Bosnie ; mais il essuya des revers, fut battu par les Turcs en 1813 et prit la fuite. Refugié d'abord à Semlin en Hongrie, il s'établit ensuite à Chotim, ville de la Bessarabie russe, puis retourna en Autriche où il fut interné à Graz, mais relâché peu de temps après.

Sur ces entrefaites, Milosch Obren, un des chefs des insurgés, s'était mis à la tête du mouvement national et fut proclamé prince de Serbie et chef de la nation (1817).

Kara-Georges voulut alors tenter de reconquérir le pouvoir ; au mois de juin 1817, il rentra clandestinement en Serbie et alla trouver un de ses anciens lieutenants appelé Vouïtsa Voukitchevitch, qui le cacha dans une ferme à Jasssénitza et en même temps signala son retour aux autorités serbes. Obéissant à un ordre venu de Belgrade et donné par le prince Milosch Obren, Vouïtsa l'assassina de sa main, pendant son sommeil, dans la nuit du 24 au 25 juin 1817. Cet assassinat est rapporté d'ailleurs par Milosch Obren lui-même, dans son autobiographie extrêmement curieuse, que l'on conserve à la bibliothèque de Belgrade. Milosch le raconte avec une naïveté et une sérénité d'âme étonnantes : « Dès que j'appris, dit-il, le retour de « Kara-Georges, je donnai l'ordre à « Vouïtsa, le Knez de Palanka, de m'en- « voyer immédiatement sa tête — ce qui « fut fait ».

Ainsi finit l'existence de Kara-Georges qui, de simple gardeur de pourceaux et de brigand, parricide et assassin, était parvenu a la souveraineté de son pays, qu'il libéra d'ailleurs de la domination turque. Dans ses luttes contre la Turquie et la réorganisation de son pays, il déploya une énergie extrême, qui souvent alla jusqu'à la férocité ; il n'avait pas d'égard pour ses proches, ainsi fit-il pendre sous ses yeux et sans jugement Marinko, son frère unique, coupable de viol sur une jeunefille,

Dans sa vie privée, il conserva toujours les habitures du paysan serbe, consacrant aux travaux des champs et à l'élevage des bestiaux, les loisirs que lui laissaient les affaires d'Etat. Il laissa une fortune très considérable à ses héritiers établis en Autriche.

Au moment de l'assassinat de Kara Georges, sa famille résidait en Hongrie ; elle se composait de la mère, de quatre filles et de deux fils, dont l'aîné Alexis Cserni ou Kara Georgéwitch, né en 1801, mourut en 1830, laissant un fils unique nommé Georges.

Le puîné des fils, Alexandre, qui avait dix ans lors de l'assassinat de son père, prit, quelques années après, du service dans l'armée russe où il resta jusqu'au grade de capitaine d'état-major. En 1839, il revint, avec l'autorisation du prince régnant Michel Obrénowitch, en Serbie, et fut nommé, en 1840, membre du tribunal de Belgrade ; en 1841, il entra dans l'armée serbe et fut nommé aide-de camp du prince régnant Michel.

Le 11 septembre 1842, à la suite d'une révolution qui avait détrôné le prince Michel Obrénowitch (8 septembre), et malgré une vive opposition de la Russie, il fut proclamé par la Skoupchtina assemblée à Topchidéré, prince régnant de Serbie, et reconnu dans cette dignité par la Porte, le 5 juin 1843.

Il régna paisiblement et sans éclat jusqu'en 1857 ; à ce moment, une vaste conspiration fut ourdie contre sa personne. Il la déjoua, mais ses ennemis ne désarmèrent pas ; il fut déposé le 21 décembre 1858, et le vieux Milosch Obren, âgé alors de 80 ans, ressaisit le pouvoir.

A partir de ce moment, le prince Alexandre Kara-Georgéwitch vécut dans ses propriétés en Hongrie et en Roumanie ; on n'entendit plus parler de lui jusqu'en 1868. Le 10 juin de cette année, le prince Michel Obrénowitch ayant été assassiné à son tour à Topchidéré, par les frères Radowanowitch, le prince Alexandre fut accusé d'avoir trempé dans cet assassinat. Impliqué dans le procès qui s'en suivit, le tribunal de Belgrade le condamna par contumace à 20 années d'emprisonnement, comme instigateur de ce crime ; l'Autriche refusa son extradition et le fit passer en justice à Pesth où il fut acquitté pour manque de preuves

Voilà l'aperçu succinct du rôle qu'ont joué dans l'histoire de la Serbie, les deux Kara-Georgéwitch, qui ont régné sur ce pays. On possède l'histoire très complète de ces règnes ; la bibliographie historique serbe est riche. Nous y renvoyons nos lecteurs, car un récit plus détaillé dépasserait les bornes de la réponse, bien assez longue déjà.

Il s'agit maintenant d'indiquer quels sont actuellement les membres de cette famille, qui, à un moment donné, pourraient prétendre au trône de la Serbie. Il nous paraît préférable de donner plutôt la nomenclature de la descendance entière de Kara-Georges, d'autant que, s'il faut en croire ce qu'on en dit, une scission se serait produite dans cette famille, et que deux branches distinctes établissent chacune leurs droits éventuels.

Une des branches, l'aînée par ordre de primogéniture, est représentée par deux frères : les princes Alexis et Bojidar Kara-Georgéwitch, fort répandus dans le grand monde parisien où ils sont très honorablement connus, et non mariés tous les deux, qui sont les petits-fils d'Alexis Georgéwitch Cserni ou Kara Georgéwitch mort en 1830, fils aîné de Kara Georges, et la seconde branche est représentée par le prince Pierre Karageorgéwitch né en 1844, fils aîné d'Alexandre, second prince régnant de Serbie ; il est veuf de Zorka, princesse de Monténégro, et père de trois enfants.

La généalogie de cette famille est difficile à établir, car ni l'*Almanach* de Gotha, ni les autres ouvrages et annuaires généalogiques n'en font mention ; seul Hiort Lorenzen la donne dans son *Livre d'or des Souverains*, Paris 1895. N'ayant pas d'autres sources, nous ne pouvons pas la contrôler et par conséquent en garantir l'absolue authenticité.

Petar (Pierre), assassiné par son fils Georges, avait deux fils : Marinko, que son frère Georges fit pendre, et Georges.

Georges Cserni ou Kara-Georges, né en 1762 et assassiné par Vouïtsa, le 25 juin 1817, prince souverain héréditaire de Serbie, de 1808 à 1813, fut marié à Hélène, née en 1765, morte le 8 février 1842, fille de Nikola Knez d'Obor, dont 6 enfants :

1. Sava, née en 1793, morte 1867, ma-

riée au voïvode Antoine Pliakitch, mort en 1832.

2. Sarah, née en 1795, morte en 1852, mariée 1° au voïvode Nicolas Kara-Markowitch ✝ 1816 ; 2° à Tocha Bojanowitch ✝ 1850 ;

3. Pola, née en 1797, ✝ 1812, mariée au voïvode Jovitza Milovanowitch ;

4. Stamenka, née en 1799 ✝ 1875, mariée 1° à Demeter Ristitch ✝ en 1834 ; 2° au voïvode Ilija Crapïtch ✝ 1845 ;

5. Alexis Cserni, né en 1801, ✝ 1830, marié à Marie Trokine, morte en 1827, dont un fils unique :

Georges, né en 1827, mort le 4 août 1884, marié, le 28 avril 1856, à Sarah, fille de Micha Anastasévitch, major serbe, dont 2 fils :

a) Alexis prince Kara-Georgéwitch, né le 10 juin 1859 ;

b) Bojidar, prince Kara-Georgéwitch, né le 30 décembre 1861.

6. Alexandre Ier Kara Georgéwitch, deuxième prince régnant de Serbie, né le 29 septembre 1806, prince régnant de 1842 au 24 décembre 1858, mort à Temesvàr, le 3 mai 1885, marié, le 20 mai 1830, à Persida Nenadovitch, née le 2 février 1813, ✝ 29 mars 1873, fille du sénateur et voïvode Jephrem Nenadovitch, dont enfants :

1. Polyxène, née le 20 janvier 1832, ✝ 13 octobre 1877, mariée, le 9 octobre 1849, à Constantin Comnène ;

2. Cléopâtre, née 4 sept. 1834, ✝ 1 juin 1855, mariée, le 27 janvier 1855, à Milan-A. Petroniévitch ;

3. Alexis, né le 11 mars 1836, ✝ 9 avril 1841 ;

4. Svétozar, né le 5 janvier 1842, ✝ 20 octobre 1847 ;

5. Pierre, prince Karageorgéwitch, né le 11 juillet 1844, marié, le 11 août 1883, à Zorka Ljubitza, princesse de Monténégro, fille de Nicolas Ier, prince régnant de Monténégro, née le 23 décembre 1864, morte le 15 décembre 1890, dont quatre enfants :

a) Hélène, née le 4 novembre 1884 ;

b) Milena, née le 16 avril 1886, morte le 21 décembre 1887 ;

c) Georges, prince Kara Georgéwitch, né le 8 septembre 1887 ;

d) Alexandre, prince Kara Georgéwitch, né le 16 décembre 1888 ;

6. Hélène, née le 18 octobre 1846, morte le 26 juillet 1867, mariée, le 20 juin 1867, à Georges S. Simitch ;

7. André, né le 3 septembre 1848, mort le 30 juin 1864 ;

8. Elisabeth, née le 15 février 1850, morte le 20 mai de la même année ;

9. Georges, né le 10 janvier 1857, mort le 24 décembre 1888 ;

10. Arsène, prince Karageorgéwitch, né le 16 avril 1859, officier au régiment des chevaliers gardes de la Garde Impériale russe, marié, le 1er mai 1892, à Aurore Demidow, fille de Paul Demidow, prince de San Donato, dont un fils : Paul, né le 15 avril 1892.

Mais il est probable qu'il y a d'autres enfants, nés depuis. Duc Job.

***

Les Karageorgewitsch sont les descendants de Kara-Georges, le héros national, le Bolivar de la Serbie dont il fut, après la victoire, le premier chef sous le titre de « commandant des Serbes ».

Le principat de Kara-Georges, poursuivi glorieusement pendant une dizaine d'années, se termina de la façon la plus fâcheuse. Menacé par les Turcs à la suite d'une campagne malheureuse, le libérateur de 1804 abandonna son armée pour se refugier en Autriche. La Serbie retomba sous le joug, mais pour peu de temps. Sous l'impulsion d'un ancien lieutenant de Kara-Georges, Miloch Obrenowitch, comme lui paysan devenu soldat, une seconde insurrection obligea la Porte à rendre au pays un semblant de liberté.

Proclamé prince par ses compatriotes et reconnu comme tel par le suzerain, Miloch ne cessa de lutter, pendant un long règne, pour l'autonomie complète de sa patrie. Ses efforts furent couronnés de succès. En 1830 la Serbie devint, en fait, indépendante, n'étant plus rattachée à la Porte que par un faible lien de vassalité. Miloch ne fut pas moins chassé, en 1837, par ses sujets que son despotisme avait excédés.

Il fut remplacé par son fils Michel qui lui-même dut s'enfuir en 1841 ou 1842. Ce fut un Kara-Georgewich, Alexandre, petit-fils de Kara-Georges, qui fut appelé au pouvoir et s'y maintint jusqu'à la révolution qui le détrôna en 1858 pour rappeler le vieux Miloch. Depuis cette époque, la dynastie des Obrenowistch occupe le trône, princier puis royal, de Serbie, mais

la dynastie rivale a encore, parait-il, des partisans. G. G.

—

Armoiries d'évêques de Perpignan (XLV, 444, 514). — Dans la grande galerie du palais épiscopal de Perpignan, se trouvent tous les portraits des évêques, dont Mgr Caraguel ; et lors d'une visite faite à Monseigneur Gaussail, successeur de Mgr Caraguel, je me rappelle y avoir vu le portrait de ce dernier avec ses armoiries dans le cadre ; il n'y a donc qu'à écrire au vicaire général de Perpignan qui en enverra la description.

ECIRUAM LACSAP.

—

Armoiries épiscopales (XLV, 220, 283, 340, 451). — 1° *Claude André* (1802-1804). — sans armoiries ; son sceau porte simplement C. A.

2° *Pierre Dombideau de Crouseilhes* (1805-1823) : *d'argent, à l'arbre terrassé de sinople, le tronc chargé d'un léopard lionné de gueules, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

3° *Jean Marie de Poulpiquet de Brescanvel* (1824-1840) : *d'azur, à 3 pies de mer, becquées et membrées de gueules.*

4° *Joseph Graveran* (1840-1855) : *de sinoples à la croix alésée d'or.* Devise : *Verbum in crucis Dei virtus.*

5° *Nicolas Sergent* (1855-1870) : *d'azur, à une sainte vierge d'argent, rayonnante d'or, à l'orle d'etoiles de même.* Devise : *Ave maris stella.*

6° *Anselme Nouvel* (1870-1887) : mi parti au 1er les armes de saint Benoit, au 2e, *d'argent, au pin terrassé d'azur, supporté par deux cerfs affrontés de gueules.* Devise : *In visceribus Jesu Christi.*

7° *Jacques Théodore La Marche* (1887-1892) : *d'azur, à la croix d'or, au chef de Bretagne.* Devise : *Doue hag ar vro.* (Dieu et Patrie).

8° *Henri Valleau* (1892 - 1897) : *d'azur, à la barque grèée d'argent, voguant sur une mer agitée de sinople, vers une étoile rayonnante d'or, au franc- canton d'hermines.* Devise : *In te Domine speravi.*

9° *François Virgile Dubillard* (1899), actuellement vivant : *d'azur, à 3 épis d'or, à la feuille ployée d'argent. — Qui seminat in benedictionibus. Deus adjuvat me.*

Je ne connais pas les abbés de la Pierre-qui-Vire. C'est une fondation nouvelle.

LESLIE.

Armoiries de Victor Hugo (XLV, 329, 395, 449, 509). — Ce n'est pas Victor Hugo qui a écrit « qu'il comptait parmi ses aïeux... une chanoinesse au chapitre noble de Remiremont », mais Mme V. Hugo au chapitre Ier de son livre intitulé *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, et c'est tout comme, car ce livre a été évidemment écrit en collaboration de V. Hugo qui a dû en approuver les épreuves. Mme V. Hugo et son illustre mari étaient évidemment de bonne foi : on se plaît généralement à admettre ce qui nous flatte et l'homonymie a toujours été la source d'innombrables erreurs généalogiques. La véritable généalogie de la famille de V. Hugo n'a été publiée qu'après sa mort (22 mai 1885), dans le *Figaro*, si j'ai bonne mémoire. D'ailleurs, Mme V. Hugo, dans le passage en question, ne dit pas positivement que son mari compte parmi ces ascendants les différents personnages du nom de Hugo qu'elle énumère ; elle le donne seulement à entendre.

TH. COURTAUX.

—

Un insigne en cuivre (XLV, 274, 403). — L'insigne que décrit M. B. P. est celui de l'Ordre de Saint-Hubert institué pour les membres de la Société de vénerie du Haut-Condroz, au Pays de Liège, vers les dernières années du XVIIIe siècle.

Cette société déjà ancienne, reconstituée en 1778, et qui comptait parmi ses membres, les seigneurs de Goër, les comtes de Ficquelmont, de Berlaymont, de Berlo, de Croix, le marquis d'Aoust, etc., etc., avait ses statuts, ses dignitaires. Elle tenait ses réunions au château d'Haltine (comté de Namur), aux châteaux d'Arville et de Leve.

Les barons de Goër eurent des alliances avec les familles d'Aubrebis de Saint-Mars, Sr d'Herbigny, Lisgarde et Wassigny : ainsi qu'avec les de Couronel comte de Villercal, sgrs de Bertincourt.

J'ai donné l'histoire de cette société de chasses sous le titre : *Une société cynégétique en Condroz au XVIIIe siècle.* Liège, 1883, où se trouve reproduit l'insigne en question.

ALBIN BODY.

—

Médailliers (XLIV). — Je profite de cette question à laquelle d'ailleurs il a été répondu, pour en poser une autre qui,

à mon avis complètera utilement la première :

Existe-t-il un moyen d'empêcher les pièces d'argent de se couvrir, dans l'intérieur des médailliers,de cette couche noire qui s'y dépose si rapidement ? Et si le moyen préventif n'existe pas, comment faut-il s'y prendre pour nettoyer les pièces ainsi noircies ? Cette dernière question s'applique surtout aux pièces *fleur de coin* que le moindre frottement risque de déflorer. H. D.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV ; XLV, 14, 119, 234, 346, 453). — Le fils de M. le comte de Tessé, lieutenant général du roi au Maine depuis 1680, reçut à son baptême les noms de René-*Mans*, et voici ce qu'écrivait le comte aux échevins en priant le corps de ville d'être parrain de son fils :

.... La Providence m'ayant donné un fils,j'ai cru qu'elle le destinait à vous être offert dès sa naissance, et que le nom que je vous prie donner au nom de la ville et de la province, le fera souvenir un jour que comme le baptême est la première liaison du chrétien avec Dieu, la seconde est celle qu'on prend avec ceux qui vous ont donné ce premier nom.(15 Nov. 1681).

(Extrait des registres de l'Hôtel de Ville du Mans 1553-1784, dans l'*Annuaire de la Sarthe*, 1835, p. 110).

Hauréau donne ce nom de *Mans* au comte de Tessé lui-même (*Hist. littéraire du Maine* t. V. p. 38).

L. C. DE LA M.

***

Noms gallo-romains du IVe et du Ve siècle, pris simplement dans Ausone et Sidoine Apollinaire : Ausone, Posthume, Ælien, Victorin, Lœlien, Argicien, Cécilien, Emilie Corinthie (surnommée la Maure, à cause de son teint basané) Syagre, Protagie, Céline, Cécinie (mère de saint Remi), Emile, Magne, Arbore, Emilie, Hilaria, Dryadie, Eonie, Jules, Mélanie, Maxime, Pompone, Avit, Avitien, Hilaire, Cécilien l'astrologue, Macrin, Sidonie, Luciole, Apollinaire, Divitien, Tibère, Victor, Minervien, Minervine, Sabine, Martial, Jucundus (Joconde), Attusie, Lucain Talisius (homme grave, ami de la retraite et de la vie des champs), Eurone, Herculan, Ponce, Mérope, Paulin, Gratien Valentinien, Lactance, Fronton, Titien, Pétrone, Anicius Probus, Ursule, Clodius, Hermogénien, Axius Théodose, Théon, Tétrade, Talasse, Sanctus, Pudentilla, Véria Licéria, Mégentira, Hespérius, Symmaque, Pastor, Attale, Pacœtus Drépane, Libère, Philomuse le grammairien, Rufus le rhéteur, Numia et Attusia ses belles-sœurs, sa tante Cataphronia et sa tante Vénéria, Idalie sa cousine, Urbica femme de Julien Censor. Dynamius et Glabrion de Bordeaux, Victorius, Sédatus, Marcel et Exupère. Léonce le grammairien, le plus innocent des hommes, était surnommé le Lascif ! En ce temps-là les grammairiens s'amusaient bien à Bordeaux, et y dinaient encore mieux. Le cru du Médoc y était tout particulièrement signalé déjà.

Dr B.

—

Béatrix ou Béatrice ? (XLV, 334, 518).— Mais ! *Beatrix* , sans accent aigu, est latin ; *Beatrice*, en quatre syllabes, est italien, et *Béatrice*, avec l'accent et en trois syllabes, est français. C'est une question de goût que le choix de l'une de ces trois formes.

SAINT-MÉDARD.

—

Famille de Bourbon-Conty (XLV, 445) — Dans toutes les généalogies de la maison de Bourbon, il est fait mention du marquis et du chevalier de Bourbon-Conti, enfants naturels de Louis-François de Bourbon, prince de Conti ; mais il m'a été impossible de trouver le nom de leur mère. Etait ce Mme d'Arthy, ou la comtesse de Boufflers, ou Mlle Auguste, de l'Opéra, ou Mme Lebrun, la femme du fameux Pons-Denis Ecouchard le Brun ?

Ces deux enfants du prince Conti furent reconnus par un codicille du 31 juillet 1776, sous les noms de François-Claude-Fauste, marquis de Bourbon-Rémoville, et Marie-François-Félix, chevalier de Bourbon-Hattonville.

Par lettres patentes du 17 novembre 1815, régistrées à la cour royale de Paris le 11 décembre suivant, Louis XVIII les confirma dans leurs noms et titres et les autorisa à se faire appeler le marquis de Bourbon-Conti et le chevalier de Bourbon-Conti.

L'ainé, qui était né le 21 mars 1771, mourut le 8 juin 1833. Je n'ai pu savoir s'il avait été marié et s'il laissa postérité légitime ou non.

Le cadet, né le 22 décembre 1772, mourut sans postérité le 6 juin 1840.

Il avait épousé (contrat signé du roi le 20 avril 1828) Herminie de la Brousse-Verteillac, qui se remaria au duc de Doudeauville et mourut le 5 octobre 1864. SEPT MONTS.

* * *

Le marquis et le comte de Bourbon-Conti étaient les enfants naturels du dernier prince de Conti ; je me suis occupé d'eux dans le *Curieux*. NAUROY.

* * *

M. d'Agnel n'a pas eu plus de chance que moi ; j'ai vainement cherché la filiation de cette branche Conti. Pourtant, voici une petite note qui permettra peut-être à notre collaborateur de poursuivre ses recherches.

Marie-François-Félix, comte de Bourbon-Conti, fils naturel du dernier prince de Conti, mourut le 6 juin 1840, et sa veuve, dame Henriette de la Brousse de Verteillac, se remaria le 18 août 1841, avec M. le duc de Doudeauville, dont elle n'eut pas d'enfants. Elle mourut à Paris le 30 janvier 1881, à 83 ans. Elle était la tante de Mme la duchesse de Rohan, née Verteillac.

Le dernier prince de Conti, connu d'abord sous le nom de comte de la Marche, s'appelait Louis-François-Joseph. Né le 1er septembre 1734, il mourut exilé à Barcelone, le 10 mars 1814. Le prince de Conti avait épousé, en 1759, Fortunée-Marie d'Este-Modène, morte à Venise le 21 septembre 1803, mais, à partir de 1775, ce ménage était séparé. Exilé le 18 fructidor de l'an III, le prince de Conti se fit accompagner par son amie, dame Françoise-Huguette de Changey, comtesse douairière de Chantemesle, fille du marquis de Changey, gouverneur du château de Dijon, et de Mlle Moreau d'Antraigues. Il épousa cette amie, en 1803 ou 1804, et la fit sa légataire universelle, mais la Restauration n'ayant pas reconnu la validité de ce mariage religieux (de conscience), Mme de Chantemesle refusa la succession du prince, ne gardant que quelques souvenirs sans valeur vénale, elle se retira au château de Changey, où elle mourut fort âgée et toujours altière (Cte Ducos *La mère du duc d'Enghien*, Paris, Plon 1900, page 382).

Mme de Chantemesle serait-elle la mère du comte de Bourbon-Conti ?

Comte SIGISMOND PUSLOWSKI.

—

Antoine de Bourbon, comte de Moret (XLV, 385, 520). — Il avait étudié chez les oratoriens du Mans aujourd'hui le lycée (Cf. D. Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. VI, p. 102).

M. Célestin Port, dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, (t. II, 1876, pp. 405-406) au mot *Jean-Baptiste*, a traité tout au long la question qui intéresse M. Robert Géral. Selon cet auteur, l'histoire du comte de Moret serait plutôt du domaine de la légende que de celui de l'histoire. L. C. DE LA M.

—

Madame Cromot de Fougy XLIV). — D'après les *Mémoires d'Auger*, publiés par la *Revue Rétrospective*, et tirés à part, ce serait « une jeune et jolie créole, Mlle Pajol, mariée à M. de Fougy, second fils de Cromot, surintendant des finances de Monsieur, comte de Provence, et qui avait succédé à son père quelques années avant la Révolution.... » pages 8, 10, et s., 256 et 323).

Les *Mémoires de Dufort-Cheverny* donnent quelques détails sur la famille *Pajot* ou *Pajol* et racontent la disparition du père de cette dame pendant la Révolution.

Forneron, dans son *Hist. des Emigrés*, le cite également. P. CORDIER.

—

La fille de Bernardin de Saint-Pierre (XLV, 441). — Certainement, Virginie de Saint-Pierre, née à Essonnes, le 29 août 1794, a été mariée deux fois : 1° le 21 juin 1819, à Gaspard-Victor Lacapelle, ancien capitaine de dragons, qui est mort à Paris, en janvier 1821 ; 2° le 22 octobre 1822, à Marie-Joseph Gazan, alors lieutenant-colonel, aide-major de la place de Paris, plus tard général, baron et grand-officier de la Légion d'honneur.

A propos de la famille du célèbre auteur de *Paul et Virginie*, un aimable confrère pourrait-il faire connaître le lieu et la date exacte du second mariage de la veuve de Bernardin de Saint-Pierre, née Désirée de Pelleporc, avec Aimé-Martin ? T. L.

L'Emilie de Demoustier (XLIV ; XLV, 62). — D'après M. Félix Duquesnel (*Gaulois* du 22 mars 1902), cette personne serait, non pas Mlle Laville-Leroux, devenue Mme Benoist, mais bien Emilie Contat :

Laquelle des deux sœurs, Louise ou Emilie, me demanderez-vous ? L'auteur vous permet de choisir, car la figure est toute de fantaisie... c'est un symbole !

Mettons que ce soit Louise, je ne saurais me résoudre à voir flotter, dans l'aventure, *l'aimable Emilie, à laquelle le galant Desmoutiers* (sic) *adressa plus tard* (et même avant) *ses mignardises de confiserie poétique.*

A. R.

—

Famille Batocorski (*Batowski*) (XLIV). — Le nom étant mal orthographié ou plutôt tout à fait déformé, il n'est pas étonnant que la question soit demeurée sans réponse jusqu'à ce jour.

Alexandre-Auguste-Joseph, comte *Batowski*, chevalier de l'ordre de Guillaume, capitaine commandant d'escadron au 1er régiment de cuirassiers belges, né à Paris, le 19 avril 1804, mourut en 1848. Il était fils d'Alexandre-Joseph-Benoît, comte Batowski, grand veneur de Lithuanie et de Pologne, grand'croix de l'ordre de Stanislas, chevalier de Malte, officier de la Légion d'honneur, etc, et de Louise-Jeanne-Joséphine Walckiers, morte à Paris, le 20 février 1825. Il épousa à Taintegnies (Hainaut), le 3 août 1840, Célénie-Hyacinthe-Hubertine *le Clément de Saint-Marcq et de Taintegnies*, née à Ere-lez-Tournai, le 12 février 1821, morte à Spa, le 20 juin 1871. De ce mariage naquirent :

1° Dorothée-Alexandrine-Louise-Amélie *Batowska*, née au château de Taintegnies, le 13 avril 1841 ;

2° Alexandre-Edouard-Louis, comte *Batowski*, né au château de Taintegnies, le 8 juillet 1843 ;

3° Stéphanie-Ferdinande-Célénie-Louise *Batowska*, née au château de Taintegnies, le 27 mars 1845.

Le comte P. A. du Chastel.

—

Louis-Marthe, comte de Gouy d'Arsy (XLV, 166, 294, 406) — Louis-Marie-Eugène-Napoléon, cité, comme étant né le 22 février 1851, décédé à Spa, le 9 mai 1890, n'avait pas épousé une américaine, mais bien une anglaise, Mlle Mabell-Marie-Françoise Chapman, fille de David-Ward Chapman et de Caroline Phelips. Albin Body.

—

Demoiselle Compoint (XLIV ; XLV, 126, 460). — La famille Compoint, originaire de Montmartre, s'est fixée à Saint-Ouen (Seine) vers la fin du XVIIIe siècle.

Très nombreuse aujourd'hui, elle est représentée par plusieurs branches, dont les plus connues sont : la branche Guillaume Compoint, la branche Vincent Compoint, la branche Denis Compoint.

M. Guillaume Compoint père, le chef de la branche qui porte son nom, est un véritable patriarche. Il est âgé aujourd'hui de 80 ans, ce qui ne l'empêche pas de se porter comme un jeune homme et de diriger, lui-même, sa culture. Car tous les Compoint sont cultivateurs et vignerons, et ils s'en flattent. En somme, ils ont raison, puisque c'est la terre et le vin qui les ont rendus millionnaires.

Le fils aîné de M. Guillaume Compoint — Guillaume également — (dans la famille Compoint le fils aîné porte toujours le nom du père) représente à Saint-Ouen l'esprit moderne et scientifique dans la culture. Tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture française connaissent son nom. Premier chauffeur d'asperges de France (il est fournisseur de l'Elysée et... de la cour de Russie), il a obtenu des médailles d'or ou des prix d'honneur à toutes les expositions françaises et étrangères. Il est chevalier du Mérite agricole.

A une autre fois, les détails sur la vie de Mlle Louise Compoint, amie et demoiselle d'honneur de l'impératrice Joséphine, qui était née à Montmartre avant l'émigration des Compoint à Saint-Ouen.

V. J.

—

Norbert Billiart (XLV, 503). — Ce publiciste nous a laissé : *L'Empereur et le soldat*, in-8, 1868, Plon, — 0.50 c.

La Royauté sans le Roi, réponse aux habiles. In-12, 1883, Dentu — 1 fr.

Raimond Louis.

* * *

Né à Nemours le 27 mai 1826, il est mort à Beuzeval le 20 juillet 1889. Il fut reçu avocat à la Cour d'Appel de Paris le 27 novembre 1847 et fut à la fin de l'Empire, directeur du *Journal officiel*.

Il a rédigé une revue mensuelle intitu-

lée le *Monde Judiciaire*, qui a paru dans le format in-18, de novembre 1861 à septembre 1866. On cite encore de lui le *Groupe de l'Empereur à l'Exposition Universelle*, Paris, Plon, 1867, in-8 16 pages: *l'Empereur et le soldat* 1868, in-8; *la Royauté sans le Roi*, réponse aux habiles, Paris, Dentu, 1883, in-18, 44 p.

G. O. B.

—

Priola (XLV, 331, 459). — Marguerite-Marie-Sophie Polliart, dite, au théâtre, Priola, morte à Marseille le 27 octobre 1876, était née à Paris le 2 octobre 1849. Elle avait obtenu au Conservatoire une première médaille de solfège en 1867, en 1868 un premier accessit de chant, et elle y était encore lorsqu'elle se montra, au Théâtre-Lyrique, dans le petit rôle du Messager de *Rienzi*. Brune, élégante, sans être jolie elle était charmante et d'une physionomie tout empreinte de grâce pudique.

Engagée presque aussitôt à l'Opéra-Comique, elle y débutait d'une façon presque brillante, puis obtenait un succès de bon aloi dans une reprise de *Fra Diavolo* faite à son intention, créait ensuite les rôles principaux de *Rêves d'amour*, d'Auber et du *Florentin* de M. Lenepveu, se montrant enfin dans divers ouvrages du répertoire, notamment dans *Mignon* (Philine).

Quittant l'Opéra-Comique en 1874, elle fut engagée à la Monnaie de Bruxelles, où elle obtint de grands succès. Mais l'année suivante elle dut se condamner à un repos absolu et se réfugier à Nice pour cause de santé. Elle était mal rétablie lorsqu'elle accepta un engagement pour Marseille. On a beaucoup exagéré ce qui s'était passé en cette ville à son sujet, grâce à une dépêche du *Gaulois* qui annonçait qu'on l'avait sifflée à outrance et qu'elle était morte de douleur. J'avais parlé de cet incident dans un journal, et un de mes amis de Marseille m'écrivait à ce propos les lignes suivantes : — «... La légende publiée par les journaux de Paris sur la regrettée Mlle Priola, est parfaitement inexacte. Cette pauvre jeune femme est arrivée ici dans un état de santé déjà très chancelant, et ce ne sont nullement « les sauvages sifflets » des Marseillais qui l'ont tuée. La vérité est que Mlle Priola était très souffrante quand elle a chanté *Mignon*. Sa voix ne sortait pas, et ses efforts faisaient mal à voir. Quelques personnes l'ont applaudie par sympathie et ont provoqué des chuts, qui se sont d'ailleurs produits sous une forme peu violente ; mais on n'a pas été jusqu'au sifflet. On avait été précédemment très poli pour elle aux autres représentations, bien qu'elle ne fût que l'ombre d'elle même. Qu'elle ait ressenti un véritable chagrin de sa situation, c'est incontestable ; mais que ce chagrin ait été la cause de sa mort, et qu'il ait été provoqué par des grossièretés, ce n'est pas exact. La fin de cette malheureuse jeune femme n'en a pas moins été rapide et douloureuse. »

Tous les journaux de Marseille s'exprimaient dans le même sens, en protestant avec unanimité, dans un langage plein de mesure à la fois et de fermeté, contre les termes de la dépêche du *Gaulois* et contre son exagération : « Tous ici, disait le *Journal de Marseille*, nous sommes heureux de constater cet accord ; hier la *Gazette du Midi*, l'*Egalité*, le *Peuple* et le *Journal de Marseille*, ce matin le *Petit Marseillais* et le *Journal du Midi*, nous avons été unanimes à déplorer ces exagérations basées sur un récit malheureusement erroné. Et le plus triste, c'est qu'en dépit des protestations de tous, dans quinze ans, dans vingt ans, toujours on nous jettera à la face cet outrage immérité : c'est vous qui avez tué Priola.

« Et maintenant, pour dire toute notre pensée, oui, Mlle Priola est morte de douleur ; mais ce qui l'a tuée, ce ne sont pas les deux ou trois chuts très modérés, qui ne se sont plus renouvelés après l'annonce du régisseur déclarant que cette représentation ne compterait pas pour ses débuts. Ce qui l'a tuée, c'est la crainte de ne plus recouvrer sa voix d'autrefois. Ce qui l'a tuée, c'est de ne plus être réengagée à l'Opéra-Comique, c'est de se voir obligée de chanter à Bruxelles (une déchéance pour elle), à Genève et enfin à Marseille, en un mot de « courir la province », comme on dit. Vous voyez donc bien que ce ne sont pas les Marseillais qui ont tué Mlle Priola. Son insuccès de Marseille n'a été que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, et nous le déplorons tout aussi amèrement que vous. »

Telle est la vérité sur ce qu'on pourrait appeler « le cas de Mlle Priola ».

ARTHUR POUGIN.

—

Lamennais (XLVI, 448). — Lamennais doit s'écrire en un seul mot. C'est ainsi que l'écrivait son neveu, M. Blaize, éditeur de ses œuvres et des *Lettres inédites*.

A. G.

—

Félix Bouvier (XLIII). — Le citoyen Félix Bouvier, nommé en février 1848 commandant du palais du Louvre, était à cette époque capitaine au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique (Zéphyrs), depuis le 20 octobre 1845. Il y avait été sous les ordres du commandant Charras qui, devenu colonel et secrétaire général du ministère de la guerre après la Révolution du 24 février 1848, se souvint de son ancien capitaine et lui fit accorder le poste de confiance de surveillant du Musée national du Louvre.

Le capitaine Félix-Lucien Bouvier, né à Livourne (Italie) en Toscane, le 16 juillet 1808, fut naturellement tenu en disgrâce par l'Empire. Il passa dans l'état-major des places en 1854, en Algérie, à Saïda, devint commandant du fort de Joux et fut retraité en cette qualité, le 1er juillet 1864.

Il est le père de l'historien Félix Bouvier né à Montbarrey (Jura) près Dôle, le 9 octobre 1850.

B. P.

—

Le Voyageur Delogorgue (XLV, 503). — Delegorgue, Adolphe-Louis-Joseph, voyageur naturaliste, est né le 14 novembre 1814, au village de Courcelles, près de Douai. Après cinq années de navigation comme marin, tant dans le nord de l'Europe qu'au Sénégal et aux Antilles, il revint à Douai pour y rétablir sa santé. A peine remis, il voulut entreprendre un voyage d'exploration, et le 10 mai 1838, il quittait Douai pour aller à Bordeaux s'embarquer pour le cap de Bonne-Espérance. Il ne revint en France qu'à la fin de 1844, rapportant avec lui de belles et riches collections et ne tarda pas à publier la relation de son voyage. (*Voyage dans l'Afrique centrale, exécuté de 1838 à 1444 avec dessin et carte*, par Adolphe Delegorgue, de Douai — Paris, A. René, 2 vol. in-8°, 1847).

Il se décida, en 1850, à entreprendre une nouvelle excursion dans l'Afrique occidentale et, au commencement de mai, il s'embarqua sur le *Juste*. Quelques semaines après, le 30 mai, il succombait à une inflammation du pylore, dans les bras de son ami le capitaine Lieffendach. Le navire était loin de terre et son corps que l'on ne pouvait conserver, fut lancé à la mer.

E. M.

***

Dans le compte rendu d'une conférence faite à la Société de géographie de Douai, le 6 décembre 1891, par M. Frison, professeur à l'école normale de Douai, on lit :

Delegorgue qui dès l'âge de 23 ans, commençait ses explorations, est mort à 35 ans, dans la force de l'âge, sans avoir pu remplir tout son mérite. Il périt en mer, pendant la traversée de Gorée à Grand Bassam, d'un accès de fièvre pernicieuse, le 30 mai 1850, à bord du navire le *Juste*, au moment où il allait entreprendre dans la Guinée Septentrionale de nouvelles explorations qui auraient ajouté à sa réputation et à sa gloire.

G. M. S. B.

—

Noms véritables des communautés, congrégations et ordres religieux (XLV, 55, 359). (*suite*).

II *Congrégations de femmes* (1)

1°) *Annonciades*. — Nom porté par plusieurs ordres institués en l'honneur du Mystère de l'Annonciation de la Vierge.

a) Religieuses de l'Annonciade, ou Annonciades célestes encore appelées Filles bleues, fondées en 1604, par Marie-Victoire Fernaro.

b) Annonciades de Bourges (religieuses de l'Annonciade) établies à Bourges par sainte Jeanne de Valois, femme de Louis XII, 1498 « en l'honneur du plus grand des mystères de la religion catholique, c'est-à-dire de l'Annonciation ». (Dareste, *Hist. de Fr.* t. III, p 370. *Nouv. Larr. illustré.* vo Jeanne ; P. Louis Doni d'Attichy : *Vie de Jeanne de France*, Paris 1664 ; Pierre de Mareuil : *Vie de J. e F.* 1741).

c) Religieuses Annonciades du Saint-Esprit, instituées en 1636, à Paris. Elles furent supprimées en 1782.

(1) Nous rappelons que nous n'avons nullement la prétention d'être complet. Au reste nous reviendrons peut-être plus d'une fois sur cette question. *L. C. de la M.*

2°) *Augustines*. — Religieuses qui suivent la règle de saint Augustin. Leur nombre est considérable. Tout d'abord on distingue les religieuses et les sœurs Augustines. Leur fondation remonte au XIIe siècle. Elles sont parfois désignées sous le nom de « Filles ermites de Saint-Augustin ».

Branches spéciales. — Sœurs de la vierge ; sœurs de Sainte-Marthe ; sœurs déchaussées ; sœurs de la Recollection ; sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve ; sœurs hospitalières de Saint-Augustin ; chanoinesses régulières de Saint-Augustin ; sœurs de Sainte-Marie ; Ursulines Augustines;sœurs de la Miséricorde de Jésus; Augustines anglaises : Augustines de la charité de Notre-Dame ; Augustines de l'intérieur de Marie ; Aug. de N.-D. de la Miséricorde ; religieuses Aug. du Précieux sang ; sœurs Aug. du Sacré-Cœur ; dames Aug. du Sacré-Cœur de Marie (grande maison de la rue de la Santé) etc.

3°) *Agricoles* (sœurs). — Religieuses de la Sainte-Famille ; aux diocèses d'Auch et de Bordeaux (*Le clergé Français*, 1901).

2° *Assomptionnistes*. — Le mystère de l'Assomption a été honoré par plusieurs congrégations :

a) Religieuses de l'Assomption, fondées par la femme de Etienne Haudry. au VIIIe siècle, et restaurées par Mgr Affre, au XIXe siècle.

b) Les Petites sœurs de l'Assomption, second ordre des Assomptionnistes (Voyez ce mot aux congrégations d'hommes).

c) Oblates de l'Assomption de Nimes et de Paris, fondées par le P. d'Alzon, au Vigan.

d) Sœurs de Notre-Dame de l'Assomption de Clermont.

3°) *Auxiliatrices*. — Les dames Auxiliatrices des âmes du purgatoire, qui visitent les malades pauvres, etc. ; les Auxiliatrices de N.-D de l'Immaculée Conception ; et les Tertiaires de N.-D. de la Salette, sont souvent désignées sous ce nom.

4° *Ave* (Religieuses de l') Congrégation des Filles de Notre-Dame (fondation de la Bienheureuse de Lestonnac XVIIIe) établie à La Flèche (Sarthe).

5°) *Ave Maria*. (Sœurs Clarisses de l') 28 Maisons en France. Leur premier couvent fut fondé à Paris. Elles furent supprimées en 1790.

On appelle encore les religieuses « Servites » (Cf. ce mot) sœurs de l'Ave Maria.

6°) *Adoration*. (Sœurs de l') fondées par Mme de Combé, au XVIIe s. (Dr H. Brück *Hist. de l'Égl.* t. II, p. 252) Voyez 9°).

7°) *Amour divin* (Filles de l') fondées en Autriche (Vering, *Arch für Kath.* K. R. et s. t. XV, p. 412).

8°) *Assistance des pauvres âmes* (Sœurs de l') fondées par Eugénie de Smet, qui mourut en 1871. (Dr Brück, *loc. cit.* p. 490).

9°) *Bon Pasteur* (Dames du) instituées en Hollande en 1636, par Mme de Combé (Voyez n° 6).

Plusieurs autres congrégations portent ce nom : les sœurs de Jésus-Christ Bon Pasteur, et de Marie Immaculée ; de N.-D. de Charité du Bon-Pasteur ; de N.-D. de Charité du Refuge du B. P. (voyez 12°) de N.-D. de la Miséricorde du B. P. ; de la Providence du B. P. ; de Saint-Joseph du B. P. etc.

10° *Bon Sauveur* (Sœurs du) fondées à Caen par Anne Leroy, en 1720 (Louis Enault : *De Paris à Caen* ; Paris, Haçhette, s. d. p. 246).

11° *Bon Secours* (Sœurs du) Plusieurs congrégations :

a) *Sœurs du Bon Secours*, fondées en 1810 dans l'Auvergne.

b) Sœurs du Bon Secours de N.-D. auxiliatrice.

c) Sœurs de N.-D. de Bon S. (XIXe siècle.

d) Petites sœurs de Bon Secours.

e) Sœurs de Saint-Joseph de B -S.

9° *Bénédictines*. — Outre le grand ordre rétabli à Solesmes par Mlle Bruyère et Dom Guéranger au milieu du XIXe siècle, on distingue encore :

a) Les Bénédictines de l'Adoration Perpétuelle du Saint Sacrement fondées au XVIIe siècle par Catherine de Bard.

b) Les religieuses bénédictines du Calvaire, fondées en 1614 par le P. Joseph du Tremblai. (*Vie du Père Joseph*, 2 vol. in-12).

c) Religieuses bénédictines de l'Immaculée Conception.

d) Religieuses bénédictines du Saint-Cœur de Marie.

e) Bénédictines du Saint-Désir, de Saint-Jacques, du Saint Sacrement.

10°) *Bernardines* « religieuses de l'ordre de Saint-Benoist reformées par saint Bernard » (Trévoux). On compte aujourd'hui : Les Benardines de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement ; les Bernardines de N.-D. de Flines, les Bernardines du N.-D. de la Plaine.

11°) *Béguines.* — Association de religieuses qui ressemble à un Tiers ordre. Sa fondation remonte au XIIe siècle. par saint Lambert le *Bègue*, prêtre de Liège + 1187.(Mosheim de Beghardis et Beguinabusé dit Martini, Leipsig. 1790.Hefele, *Concil. génér.* VI, 408 et sq).

12°) *Dames Blanches.* — Nom donné aux sœurs de Saint-Michel ou de N.-D. de charité du Refuge, fondées par le P. Eudes, à Caen, en 1641. Le P. Eudes les appelle souvent dans ses lettres « sœurs ou Filles du Sacré-Cœur de Marie ». *Le Vénér. Jean Eudes,* par le R. P. Le Doré, Paris, Haton, p. 12).

Plusieurs religieuses ont reçu ce nom en raison de leur costume : les Réparatrices, les sœurs de l'Adoration, les Dominicaines, les sœurs du Saint-Esprit, les relig. de Picpus (Voyez Cong. d'hommes.

13°)*Brigittines.*— Ordre du Très Saint-Rédempteur ou du Saint-Sauveur fondé par sainte Brigitte de Suède en 1363. (Feller *Biog. Univer.*, t. II, p. 560 —Moreri. Le grand *Dict. Histor.*, t. I, p. 562, etc.).

14°) *Calvairiennes.* — (Voyez Bénédictines).

15°) *Carmélites.* — (Voyez Carmes, congrég. d'hommes ; furent reformées par sainte Thérèse au XVIe siècle, avec l'aide de saint Jean de la Croix, aussi de l'ordre des Carmes.

16°) *Capucines.* — Religieuses franciscaines où nous distinguons les religieuses Capucines, et les Capucines de la Pénitence. (Voyez *Le Clergé Français*).

17° *Charité* (Filles de la). — Fondées par saint Vincent de Paul, et Mademoiselle Le Gras au XVII siècle, nommées *Sœurs grises* (Abelly *Vie de saint Vincent de Paul,* Paris 1664 ; Stolberg, *Leben des h. Vincenz,* Munster 1819 ; Busz Eremites, *der Orden der Barmh*, Schwestern, 1845, etc.).

18°) *Charles* (*Saint*). — Voyez, Saint Charles.

19°) *Clarisses.* — Cet ordre institué par sainte Claire sous le nom d'ordre *delle Povere Donne, des Pauvres femmes,* au XIIIe siècle, porta, depuis, le nom de sa fondatrice *Ordre de Sainte-Claire,* ou *Clarisses.* C'est le second ordre franciscain (Demore. *Vie de sainte Claire d'Assise*). Il s'est subdivisé en sœurs de Sainte-Claire, en sœurs Clarisses de l'Ave Maria. (Voyez n° 5°), en Clarisses Colletines (reforme de sainte Collette XVe siècle ; Pierre de Vaux : *Vie de sainte Collette*, Paris 1771, in-12).

Damianistes. — Branche franciscaine des Clarisses.

Delivrande (Sœurs de la). — *a*) Sœurs de N.-D. de la Délivrande, en Savoie.

b) Sœurs de la Charité dont la maison mère est à la Délivrande, au diocèse de Bayeux.

Dominicaines. — Second ordre des Frères Prêcheurs ou sœurs Prêcheresses fondés en 1206, dans le diocèse de Toulouse, par saint Dominique (Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, Paris 1841 ; Drane. *Hist. de saint Dominique*, Paris 1893).

Les religieuses tertiaires (*Sœurs de la Milice du Christ* en premier lieu, XIIIe siècle, puis *sœurs de la Pénitence de Saint-Dominique* etc.), sont subdivisées en un trop grand nombre de congrégations pour que nous en parlions.

Dom Bosco (Sœurs de). — Sœurs de Marie Auxiliatrice. (Voyez Salesiens).

Feuillantines ou *Feuillantes.* — Religieuses de l'ordre de Citeaux, reformées par D. Jean de la Barrière, abbé de Feuillans, au diocèse de Rieux, 1587. (Feller, *Biogr. Univ.*, t. II, p. 84). L'ordre s'appela d'abord *Ordre de Saint-Bernard de la Pénitence de N.-D. de Citeaux,* puis *Congrégation de N.-D. de Feuillans* (Sainte-Marthe, *Gallia christ* ; Moreri *Dict.* t. I, p. 410 ; *Le Nouveau Larousse illustré*). Elles furent supprimées à la Révolution.

(*A suivre*).

—

Druides et Menhirs (XLI ; XLV ; 414). — Au point de vue bibliographique, ce n'est pas le *Manuel* de Brunet qui doit être consulté pour être bien rensei-

gné sur les ouvrages qui traitent des Druides et des monuments celtiques, mais bien la *Bibliographie générale des Gaules*, par M. Ch. Emile Ruelle, publiée en 1880-1888 et formant quatre fascicules in-8°, à 2 colonnes. PAUL PINSON.

—

L'âme de la femme (T. G., 38). — Mais, observera-t-on, le sujet paraît avoir été suffisamment traité !... Que direz-vous alors quand vous saurez que, traité dans sept volumes, il comprend dix-sept communications ? Vous en conclurez sans doute que la question doit être surabondamment éclaircie !..... Eh bien ! j'ai lu ces dix-sept communications et je n'ai pas été plus avancé qu'auparavant. L'une ne dit rien, l'autre renvoie à des numéros de l'*Intermédiaire* qui n'existent pas, une troisième donne une fausse date que tout naturellement dans une quatrième, on déclare ne pas avoir trouvée, une cinquième parle d'autre chose et ainsi de suite. Réparation d'honneur toutefois pour la dix-septième qui renvoie à un numéro du *Polybiblion*. Tout le monde n'a pas dans sa bibliothèque les collections de cet intéressant journal. On court à la Bibliothèque nationale. Vous savez tous comme il est facile de s'y renseigner, rapidement surtout quand, à la porte, on a laissé ce ver rongeur bicéphale qui s'appelle une voiture à l'heure. On se rabat alors sur une bonne bibliothèque de province où l'on vous exhume de la poussière, le *Polybiblion* demandé qui vous renvoie à la *Revue des questions historiques*, laquelle vous renvoie à la *Patrologie* de l'abbé Migne, à l'*Histoire ecclésiastique* en 36 volumes de l'abbé Fleury, au *Dictionnaire des superstitions* de je ne sais plus quel autre abbé. Enfin, au milieu de ce dédale, on fait un heureux faux pas qui, vous jetant sur *Grégoire de Tours*, vous fournit la solution du problème en *six lignes*.

Vous comprendrez que je suis autorisé, après cela, à crier à l'auteur de la dix-septième communication comme faisait cet autre « fallait donc le dire tout de suite ».

D'autant que l'erreur va poursuivant son chemin et que, tous les jours, après Laurent de l'Ardèche, Aimé Martin, Vacherot, Gréard, etc., on répète par paroles et par écrits, de par le monde, *qu'un concile a discuté la question de savoir si la femme avait une âme*. D'aucuns ajoutent même que ce concile la leur *aurait refusée*. C'est le concile de Trente, disent les uns, c'est celui de Nicée, disent les autres. — Eh ! bien, non, c'est le deuxième concile de Mâcon en 585, mais il ne dit rien de ce qu'on lui attribue :

1° On n'a pas parlé de l'âme de la femme ; une voix isolée a demandé si l'appellation *homme* s'appliquait à elle, ce qui était intéressant à savoir, Jésus-Christ étant appelé « le fils de l'homme » bien que né d'une vierge et conçu par l'opération du Saint-Esprit.

2° Cette question n'a pas fait l'objet d'une délibération et ne figure pas aux actes du concile ; c'est une simple observation personnelle rapportée par Grégoire de Tours qui, dans son *Historia Francorum*, livre VIII, chapitre 20, s'exprime ainsi :

Il y eut dans ce concile un évêque qui disait que la femme ne pouvait être appelée *homme*. (*Extitit enim in hac synodo quidam ex episcopis qui dicebat mulierem hominem non posse vocitari*).

Mais il s'inclina devant l'opinion des autres évêques s'appuyant sur l'ancien testament qui dit que Dieu créa l'homme mâle et femelle et les appela Adam, c'est-à-dire : homme de la terre, appliquant l'appellation aussi bien au mari qu'à la femme (*sic utique vocans mulierem ceu virum, utrumque enim hominem dixit*). Et c'est pour cela que Jésus-Christ est appelé fils de l'homme, parce qu'il est le fils d'une vierge, c'est-à-dire d'une femme (*quod sit filius virginis id est mulieris*) à laquelle il dit lorsqu'il changea l'eau en vin : Qu'y a-t-il de commun entre moi et toi, femme ? etc. Et la cause fut reconnue jugée à la suite d'autres et nombreux témoignages (*Multis et aliis testimoniis hæc causa convicta quievit*)

La légende du concile discutant la question de savoir si la *femme a une âme* peut donc aller rejoindre celle de Voltaire se déchirant les intestins parce qu'on lui refusait les derniers sacrements, celle de Salomon de Caus à Bicêtre et celle de Galilée appuyant le système de Copernic sur les textes de la Bible. Mais les faits ne m'ont pas paru être assez en évidence pour que je crusse inutile de les rappeler.

PAUL ARGELÈS.

—

Droit d'aiguillettes (XLV, 329, 462, 529). — L'expression *Au gui l'an neuf* est une invention absurde d'historiens igno-

rants qui interprétèrent ainsi le vieux mot *aguilaneu*, *guilaneu*, etc. Ce mot est une corruption de *candelarum*, autrement la *chandeleur*, — et n'a aucun rapport avec le *gui*. Il serait temps de ne plus toujours répéter les mêmes *ana* philologiques.

R. G.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV ; XLV, 131, 302, 418, 462, 528). — Dans ma réponse à M. P. du Gué, je n'ai pas prétendu, ainsi qu'il semble le croire, donner la valeur de preuves historiques aux traditions que j'ai citées ; mais seulement montrer, sans entrer dans le vif de la question, que le droit du seigneur avait laissé, contrairement à son affirmation, des traces dans les souvenirs populaires, et je donnais, purement et simplement, cinq exemples empruntés à divers auteurs (j'aurais pu allonger la liste) qui prouvent qu'en Normandie, en Picardie et en Haute-Bretagne les conteurs populaires parlent encore de ce droit féodal.

Quant au comte de Pontbriand, j'ai rapporté ce que disent de lui, non pas une, mais plusieurs traditions dinannaises, qui viennent de sources différentes. C'est en traitant la légende du philanthrope Marot de la Garaye, qui n'a pas moins de dix versions, que j'ai été amené à parler de lui. Dans le préambule qui la précède (*Légendes locales de la Haute-Bretagne* t. II, p. 184), j'ai, je crois suffisamment expliqué que je réunissais ces divers récits, surtout comme exemple typique des déformations que les légendes peuvent faire subir aux gestes de personnages parfaitement authentiques ; j'ajoutais, en ce qui concerne Marot de la Garaye, que s'il avait, pendant sa jeunesse, mené une vie assez joyeuse, il n'avait pas été comme le célèbre pénitent Kériolet, cité, pour son impiété notoire, et qu'il n'avait pas, comme lui, commis des actes qui, deux siècles plus tard, l'auraient exposé aux rigueurs de la justice. Dans mes notes des pp. 188 et 190, je montre que, en ce qui concerne le comte de Pontbriand, la tradition commet une erreur matérielle en le faisant mourir subitement au milieu d'un bal (p. 189) ou périr d'un accident de chasse (p. 188), alors qu'il mourut après quelques jours de maladie. J'aurais pu ajouter, comme souvenir personnel, que vers 1860, lorsque j'étais élève au collège communal de Dinan, et que nous passions dans l'avenue de la Garaye, on parlait de l'apparition de son beau-frère, et qu'à la même époque, la bonne d'un de mes condisciples, qui, les jours de sortie, nous y menait en promenade, nous a plusieurs fois raconté la légende quand nous nous trouvions près de l'endroit où l'apparition passait pour avoir eu lieu.

Que M. du Breil de Pontbriand n'ait jamais rencontré dans la tradition de son voisinage le moindre souvenir de son parent, cela n'a rien qui doive surprendre ; j'ai habité, à diverses reprises, pendant plus de vingt ans, un château de l'Ille-et-Vilaine, en faisant des enquêtes de folk-lore dans les environs, sans avoir recueilli de légendes sur ses anciens habitants, et j'étais persuadé qu'il n'y en avait plus, lorsqu'il y a deux ans, on m'en raconta plusieurs, que j'ai trouvées assez intéressantes pour les reproduire dans la série des petites légendes locales de la *Revue des Traditions populaires*.

PAUL SÉBILLOT.

—

La reine d'Angleterre Elisabeth s'est-elle mariée ? (XLV, 332). — La reine, dont les caprices et les aventures amoureuses défrayèrent la chronique scandaleuse des cours, n'oublia jamais les intérêts supérieurs de la raison d'Etat, et sut toujours maintenir ses entraînements dans les limites des nécessités de la politique et de la sûreté du royaume. La faveur inouïe de Leicester put, il est vrai, égarer longtemps l'opinion publique sur les véritables intentions de la reine, et en imposer pour un mariage secret. Une discussion soulevée au Parlement de 1571, donna lieu de croire que Leicester pensait à faire reconnaitre comme héritier du trône, un enfant qu'il eût supposé né de la reine et de lui. Une visite prolongée d'Elisabeth chez son favori, au cours de l'été de 1575, sembla légitimer tous les soupçons et toutes les craintes ; et il est certain qu'à cette époque, l'entourage immédiat de la reine était sérieusement préoccupé de l'éventualité d'un mariage de la souveraine avec Leicester.

Le médiocre et patient Burghley, qui, au dessous de chaque résolution à prendre, écrivait soigneusement le pour et le con-

tre, rejetait, par six raisons, le mariage de la reine avec son favori : parmi ces raisons, le docteur Nares (vol. II, 495) cite la célèbre accusation portée contre Leicester : *Thea he is infamed by the death of his wife*. Leicester avait-il bien sérieusement songé lui-même à cette union ? Il est permis d'en douter.

« En 1578, écrit Prévost-Paradol, l'on apprit avec horreur qu'un mariage secret venait de l'unir à la veuve du comte d'Essex. » Toutes les précautions avaient été prises pour que ce mariage fût entouré des garanties les plus sérieuses ; le père de la veuve, peu confiant, à juste titre, exigea un acte notarié et une deuxième célébration du mariage, en sa présence : *Quamvis enim secreto, illam in uxorem duxisse perhiberetur, Franciscus tamen Knolles, Læticiæ pater, qui vagos Leicestri amores noverat, credere noluit, veritus ne filiæ illuderet, nisi ipse præsens cum paucis testibus et notario publico matrimonii fœdus conjungi videret*. Camden.

L'auteur de *Elisabeth et Henri IV* ajoute :

Esisabeth l'emprisonna, puis son ressentiment se détourna pour ne jamais s'éteindre sur la nouvelle épouse de Leicester. Ce fut une des plus difficiles et des plus inutiles victoires du comte d'Essex que de décider Elisabeth, bien des années plus tard, à recevoir une seule fois sa mère, veuve de Leicester.

Dr A. Lamoureux.

—

Un attentat contre François II, roi de France (XLIII ; XLV, 249,529). — Sur cette question, on consultera utilement *La psychologie des derniers Valois* par le Dr E. Dusolier, in-8, Storck éditeur à Lyon 1895. L'auteur confirme la thèse du Dr Potiquet. A. Hamon.

—

La tombe de l'Homme au masque de fer (XLV, 330, 465, 530). — Il faudrait pourtant ramener la question sur un terrain solide.

On sait maintenant (Voy. Frunck-Brentano, Fernand Bournon, etc.) qu'il n'y a jamais eu de *masque de fer*, mais que deux prisonniers de la Bastille restés inconnus, ont constamment porté un masque de *velours noir*. Le prétendu *masque de fer* — d'où vient cette désignation spéciale ? — a été enterré *ostensiblement* sous le nom de M. de Marchiel, dans le cimetière de l'église Saint-Louis, le 20 novembre 1703, (Note du journal de Junca). Mais si la tradition d'un souterrain faisant communiquer la Bastille avec ce cimetière paraît des plus fausses, il n'en est peut-être pas de même relativement à la présence de la sépulture du Masque de fer dans la portion du cimetière de l'église Saint-Louis actuellement comprise dans le jardin du n° 17 de la rue Beautreillis, car cette tradition a toujours cours dans ce quartier et de plus, bien souvent, des Anglais de passage à Paris vont encore visiter la prétendue sépulture. Léda.

* * *

L'escalier conduisant à la Bastille, n'est qu'une simple supposition, fausse, peut-être, comme tant d'autres faites autour du mystérieux problème de l'homme au Masque de fer. L'escalier, dont quelques marches seulement ont pour un instant été mises à découvert, conduit peut-être tout simplement à un caveau funéraire où reposerait de son dernier sommeil le malheureux prisonnier masqué. Des fouilles seules pourraient trancher la question. On n'a non plus aucune preuve réelle que ce soit dans le jardin de la rue Beautreillis que se trouve la tombe de l'homme au Masque de fer ; c'est cependant une tradition fort accréditée, et le lieu de sa sépulture est moins connu des Parisiens que des Anglais qui, lorsqu'ils se rendent à Paris, vont très souvent le visiter.

Querens demande si on a jamais vu sur la tombe un nom ou emblème quelconque permettant une identification. Aujourd'hui, ainsi que je l'ai annoncé dans ma communication parue dans l'*Intermédiaire* du 30 mars, il n'y a pas d'indice à ce sujet.

Peut-être trouverait-on quelque renseignement dans le registre des inhumations du cimetière Saint-Paul (si toutefois ce registre existe) concernant l'endroit où l'on enterrait les prisonniers, et en particulier s'il s'y trouve un passage se rapportant d'une façon spéciale à la tombe du Masque de fer.

Enfin, répondant à la dernière question de Querens, je terminerai en disant que ce ne fut pas relativement très longtemps après la mort du prisonnier, survenue en

1703, que l'on s'occupa de son identité. La première mention que l'on en retrouve, date de 1745 (donc quarante-deux ans après la mort du Masque de fer) dans un ouvrage anonyme intitulé *Mémoires secrets*

Quelques années après la publication des *Mémoires secrets*, Voltaire vers 1752 dans son *Siècle de Louis XIV* (édition Belin 1881, page 365) raconte l'anecdote, déclarant que l'Homme au masque de Fer a été enterré « la nuit dans la paroisse Saint-Paul » ; et Voltaire est le premier, je crois, à parler de la légende de l'assiette d'argent portant des caractères mystérieux et lancée à travers le soupirail de la prison.

Quant au souterrain, M. Max Reynaud, dans un article du « Journal » du 15 avril relatif à la tombe du Masque de Fer en dit ceci :

Enfin, un souterrain communiquerait avec l'église Saint-Paul, toute proche, à deux mètres à peine. Il était, d'ailleurs, assez fréquent voici une centaine d'années, de voir les églises ainsi environnées de souterrains.

Paul-Yves Sébillot.

—

Louis XIII en décembre 1615 (XLIV ; XLV, 132). — Le roi fit son entrée à Bordeaux avec Anne d'Autriche qu'il venait d'épouser, le 14 novembre 1615 ; ils y restèrent jusqu'au 17 décembre. Pendant leur séjour, les plus grandes fêtes furent célébrées dans la capitale de la Guyenne, « surpassant toutes les autres qui furent jamais faites dans ladite ville. » Ce fut d'abord une réception magnifique le jour de leur arrivée ; puis une visite à l'hôtel de ville où les salles étaient richement tapissées. Dans l'une d'elles, on avait apprêté sur une table « une collation de confitures rares et exquises y ayant quatre plats partout l'un sur l'autre ».

On raconte qu'un de ces plats représentait en sucre le temple de Salomon et que lorsqu'on l'eut fait passer devant le roi, tous les seigneurs de sa suite « se jettèrent si avidement qu'ils renversèrent plats et tables et cassèrent presque tous lesdits plats et bassins qui estoient de vaisselle de Fayance ; se jettèrent sur les planches, pour amasser les dites confitures.... »

Jusqu'au 17 décembre, on organisa presque tous les jours de grandes réjouissances ; des feux d'artifice, des combats entre des Pygmées et des Landais, montés sur des échasses, des fêtes sur la Garonne. Tel fut l'emploi du temps de Louis XIII pendant cette première moitié du mois de décembre 1615.

Pierre Meller.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV à XLV, 65, 470). — M. L.-R. rappelle à propos du général Santerre, les, lettres de protestation adressées par Auguste Santerre à l'auteur du *Chevalier de Maison-Rouge* et à l'historien des *Girondins*, au sujet du rôle prêté à son père par ces écrivains dans les événements de 1793.

La lettre adressée à Alexandre Dumas en 1847 a été suivie d'une autre dont le journal le *Siècle* était le destinataire et qui mérite d'être reproduite.

Elle est d'ailleurs suffisamment explicative (le roman de Dumas ayant paru en 1845 dans la *Démocratie pacifique* et en 1845-1846 chez l'éditeur Alexandre Cadot) pour se passer de commentaires :

Monsieur le Rédacteur,

Le journal le *Siècle* donne en ce moment, comme supplément à son journal, le roman de M. Alexandre Dumas, intitulé : *Le Chevalier de Maison-Rouge*, qui reçoit ainsi une nouvelle et très grande publicité. Ce roman contient et ne manquera pas d'accréditer les erreurs les plus monstrueuses sur le compte du général Santerre. Que M. Dumas ait commis ces erreurs avant la publication de la *Vie de Santerre*, publication faite au mois d'avril dernier chez le librairie Ledoyen, galerie du Palais-Royal, 31, on peut le concevoir jusqu'à un certain point; mais aujourd'hui, Monsieur, je ne puis ne point protester contre le rôle grossier et ridicule que M. Dumas fait jouer, notamment dans la journée du 31 mai 1793, au général Santerre qui n'était pas, qui ne pouvait être à Paris à cette époque. Le général avait résigné ses fonctions de commandant en chef le 3 mai, il les avait définitivement quittées le 17, et était parti de Paris le 19 du même mois pour la Vendée. Tous ces faits sont attestés par le *Moniteur*. J'ajouterai qu'avant son départ le général Santerre avait proposé pour le remplacer dans le commandement en chef de la Garde nationale M. Mathis, homme de mœurs douces et d'une excellente réputation, mais que Marat et Robespierre firent nommer Henriot, leur protégé. (Voir le *Moniteur*).

M. Dumas ne doit point ignorer que deux notes, pages 203 et 366 de la *Vie de Santerre*

contiennent une réfutation sans réplique de ces erreurs. Il y est bien démontré que le général parti pour la Vendée le 19 mai 1793, n'a pu dans le même temps être le gardien de Marie-Antoinette, ni au Temple, ni à la Conciergerie, et qu'à l'époque du supplice de cette Reine infortunée, il était absent de Paris depuis cinq mois et demi.

Puisqu'une publicité nouvelle et beaucoup plus étendue vient aggraver le premier tort de M. Dumas envers la mémoire de mon père, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien insérer cette réclamation.

Agréez, Monsieur, l'expression de toute la considération avec laquelle je suis votre humble serviteur,

Aug^te Santerre fils aîné,
Ancien officier d'Etat-major,
rue Fontaine-au-Roi, n° 4,
Paris, le 11 octobre 1847.

P. c. c. à la lettre autographe.

C. H. G.

—

Papiers militaires du maréchal Sébastiani, des généraux Guilleminot, Kellerman, Pelet (XLV, 228, 354, 426, 460). — A propos du général Kellerman, de son union en Italie le 9 septembre 1800, et en France le 20 nivôse an IX (10 janvier 1802), avec Thérèse Guadi et non Gurdi, de ses enfants, Félix Auguste et Hippolyte nés avant le mariage et François-Edmond né après, j'ai donné dans l'*Intermédiaire* du 20 novembre 1898 (XXXVIII col. 713 à 717) tous les renseignements inconnus jusqu'alors. Les époux vécurent séparés au moins à partir de 1812. Obtinrent-ils le divorce ? C'est ce que je demandais. Je réclamais aussi des renseignements précis sur les deux premiers enfants nés avant le mariage et je les réclame de nouveau tout particulièrement au collaborateur « Un Rat de bibliothèque ».

Quant à François-Edmond, il fut duc de Valmy et se maria, le 30 mai 1840, avec Hersilie-Sophie-Caroline Muguet de Varange, veuve d'Henri-Roger de Cahusac, comte de Caux. Ln G.

—

Le général de Verdière (XLV, 278, 413). — La « Vieille tête de singe » qui a bien voulu répondre à ma question, serait bien aimable de me faire connaître le lieu et la date de la naissance et de la mort du général Verdière, et de m'expliquer pourquoi ce divisionnaire a servi sous les ordres du général Liében, avec le titre de général de brigade.

Un ancien Cul de Singe.

—

Le général d'Autencourt (XLIII). — Le général baron Dautancourt ou d'Autancourt (et non d'Autencourt) général de brigade en 1813, ancien colonel des Lanciers de la Vieille Garde Impériale, né à Montigny-sous-Marle (Aisne) le 28 février 1771, mourut en effet à Nevers, le 2 janvier 1832.

Il a laissé un fils, Pierre-Jules, qui mourut à Paris, lieutenant-colonel du génie en activité, le 17 septembre 1865, à 53 ans. Il avait été élève de l'Ecole Polytechnique, de 1832 à 1834. Il a laissé une veuve habitant Paris, 23, rue de l'Université.

B. P.

—

Les violations du secret des lettres et le cabinet noir (T. G. 156 ; XLII ; XLIV ; XLIV ; 71, 139, 255, 305)

La circulaire suivante apporte sa contribution à la question posée :

Postes et Messageries
République française
Alençon, le Neuf Messidor 5e année Républicaine

Le commissaire du Pouvoir exécutif près l'Administration centrale du Département de l'Orne.

Aux citoyens composant l'Admon.

Citoyens,

Le ministre de la police générale m'adresse l'arrêté du directoire Exécutif du 4 de ce mois qui rapporte celui du 27 Nivose an 4e lequel ordonnait L'ouverture dans les Bureaux de postes les plus limitrophes des communes dominées par les Chouans de tous paquets et lettres venant de ces communes ou destinés pour elles.

Les motifs qui déterminent cette mesure extraordinaire, n'existant plus, l'amour de la liberté et de la république vous portera sûrement, citoyens, à faire jouir vos administrés des douceurs et des Bienfaits de la Constitution de L'an Trois.

Salut et Fraternité.
Thoumas.

P. c. c. Saffroy.

—

Victor Hugo et Louis-Bonaparte (XLV, 333, 474). — Je me rappelle avoir entendu raconter par mon père l'anecdote suivante, qu'il tenait de M. Vavin, qui fut maire du XIe arrondissement:

M. Vavin faisait partie d'une commis-

sionavec Victor Hugo, et avant que la séance fût ouverte il dit à Victor Hugo : « Je croyais que vous deviez entrer dans le nouveau ministère ». — « Oui, répondit le poète, la proposition m'en a été faite ; mais croiriez vous qu'on m'a offert le ministère de l'Instruction publique, le ministère des Bambins ? J'ai refusé. J'aurais accepté le ministère des Affaires étrangères ; là on gouverne l'Europe ».

Dr Rire.

*
* *

Charles d'Héricault, s'exprime ainsi, dans ses *Souvenirs inédits* :

Le célèbre pamphlet d'Hugo, *Napoléon le Petit*, poussa quelques-uns de nos amis au bonapartisme, et peu d'entre nous résistèrent au dégoût que cette prose inspira. Nous savions tous qu'Hugo avait fait ses efforts pour être admis dans l'intimité du président et devenir un de ses ministres. Nous étions renseignés sur ses palinodies que nousjugions répugnantes ; nous connaissions les hommes dont parlait le pamphlet ; les événements qu'il racontait, nous les avions suivis de l'œil.

En voyant ces mensonges... nous fûmes portés à réfléchir et à adoucir notre indignation. C'est ainsi que, parmi les gens de bonne foi, une sorte de réaction commença grâce aux bouffonnes faussetés de l'illustre poète,trompé, battu et furieux.

P. c. c. Gaétan le Soucheveur.

—

Acheson (XLV, 281, 430). — Du grec ὀχεῖν porter,*souffrir*,voiturer ; d'où le sens d'accident, occasion malheureuse, dans le patois du littoral.

Dr B.

—

Qu'est-cequ'unsoisson(XLIV ; XLV, 200,373, 479).— L'ancien français avait :

Soçon — compagnon, associé, camarade. — *Soçonne* (féminin)

Soceable — amical, agréable, bon.

Soces — association de plusieurs familles qui cuisent au four ensemble.

Sociatif — favorable.

Sociation — association.

Socienne — femme associée dans une fournée.

Socier — associer.

Soïsté — société, métayage.

Soiture — ce qu'un homme peut faucher en un jour.

R. G.

—

Le mot trouillot (XLV, 504). — Je déclare humblement ne connaître ni *trouillot* ni *trouillotard*, et ne pas le regretter d'ailleurs. Quant à *trouille* et *trouilloter*, ce sont pour moi, qui m'intéresse au bas langage, des connaissances de vieille date.

Trouille, synonyme de peur, mot populacier d'un usage journalier, est une réminiscence de notre vieux français *trouille*, flatuosité, et il convient vraisemblablement de voir dans ce mot une onomatopée.On trouve dans la *Nef des folles*, ouvrage singulier qui eut, dit Brunet, une grande vogue au moment de son apparition, à la fin du xve siècle, cette phrase : « Qui va quérir gresse au cul « d'un âne, n'y trouve que *trouille*, pets « et estrons ».

Trouilloter, c'est, dans la langue du peuple,sentir mauvais,exhaler des vents : *trullare*, comme disaient les Latins.

Gustave Fustier.

*
* *

« Trouille, *s. f.* Personne grosse et courte ».

(C. R. de M. *Vocabulaire du Haut-Maine*,p 456). *P. c. c.* L.C. de la M.

*
* *

Terme de gronderie familière dont se servent,dans notre Morvan, nos ménagères pour réprimander ceux de leurs bambins qui vont trop souvent mettre la main au bassin pour puiser de l'eau dans le seau, pour trouiller, c'est-à-dire pour troubler l'eau à boire et s'abreuver à chaque instant. Je pensais que cette expression pouvait bien signifier : trouble-eau ou mieux *troubiau*, comme on dit chez nous, mais je remarque que dans la basse latinité, et même dans Cicéron, le mot *trulla* est employé justement pour désigner la cuiller à manche, c'est-à-dire le bassin qui sert à puiser l'eau dans le seau. Le *trouillot*, c'est donc celui qui se sert de la *trulla*, du bassin à boire, d'où trouiller, trouilloter pour désigner l'action d'user trop souvent du bassin à puiser l'eau.

Ln. G.

—

Comment prononcer Et à lafin d'un mot ? (XLV, 447) — Cette question est susceptible de réveiller le vieux conflit entre le Nord et le Midi, entre la langue d'oc et la langue d'oil. Le correspondant qui l'a posée ne peut ignorer que, suivant les manuels, « le berceau » de la véritable langue française a été l'Ile-de-France. La prononciation de cette région s'est imposée de siècle en siècle. C'est le

privilège des capitales sur les provinces. L'usage, en matière linguistique, est d'ailleurs le grand maître. Il n'y a qu'à s'incliner. C'est avec raison que nos principaux dictionnaires indiquent la meilleure prononciation de *et* comme *è* ouvert, à la fin des mots. Rien n'est insupportable pour une oreille quelque peu délicate d'entendre les Méridionaux prononcer un joué pour jouet, discré pour discret.

Nos conservatoires de déclamation sont précisément jaloux de conserver à cette intonation toutes ses nuances. On ne souffrirait pas, à Paris, un acteur qui aurait une prononciation défectueuse de et ; ce qui ne choque pas au dessous de Lyon devient ridicule dans le Nord. Qu'on ne cherche pas là une intervention des étymologies. Au surplus, je me permettrai de signaler à M. O. D. l'utilité qu'il pourrait retirer de la lecture de l'excellent petit ouvrage intitulé : *La prononciation Française et la Diction* par Cauvet. (Ollendorff. Ed. 1881). JAPHET.

Voir aussi. *Dictionnaire de la Prononciation Française*, par Louis Favre Paris, Firmin-Didot. *s. d.*

—

Les orgues de Barbarie (T. G. 660 ; XLIV ; XLV, 44. 491). — Le *B* majuscule est légitime, *Barbarie* étant ici la corruption, par étymologie populaire, de *Barberi*, nom d'un fabricant de Modène.

— R. G.

Monita Secreta (T.G. 602; XLV,386). — Cet ouvrage, faussement attribué à un membre de la compagnie de Jésus, a été fréquemment réimprimé par les adversaires des Jésuites. Barbier, dans son dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes (1), (3e édition t. VII, col. 1316) reconnait que c'est un ouvrage apocryphe et son témoignage ne peut être suspecté. G. O. B.

***

Ce libelle est une œuvre apocryphe, écrite par un nommé Jérôme Jaworowski, polonais, ex-père de la Société de Jésus, chassé de la Compagnie en 1611. — Mytius, le grand bibliographe allemand, donne ce nom à l'auteur du libelle, dans le second volume de sa *Bibliographia anonymorum*. — Dès son apparition, l'épiscopat polonais a condamné et l'ouvrage et son auteur. DUC JOB.

(1) 3e édition, t. VII, col. 1316.

***

Voir la réponse faite à cette question dans l'*Intermédiaire*. X, 413. P. CORDIER.

—

Courrier de Londres (XLV, 498) — Le *Courrier de Londres* fut fondé vers 1793, à Londres, par l'abbé Joseph de Calonne. En 1796, M. de Montlosier venu de Hambourg en devint le principal rédacteur, puis l'acheta pour en faire l'organe des royalistes libéraux.

Quand Bonaparte, sur la prière de Talleyrand et de Fouché, permit au célèbre publiciste de rentrer en France, le journal prit le titre de *Courrier de Londres et de Paris*, mais il fut supprimé après quelques numéros (26 juin au 4 septembre 1802, 36 nos in-folio).

RAIMOND LOUIS.

Même réponse O. N.

—

Tablettes romaines (XLIV). — Outre l'édition de Bruxelles de cet ouvrage, il en existe une autre sous la même date 1824, Paris, in-8, avec ce titre : *Tablettes romaines*, contenant des faits, des anecdotes et des observations sur les mœurs, les usages, les cérémonies, le gouvernement de Rome, par un français qui a récemment séjourné dans cette ville.

On connait encore, du même auteur, l'ouvrage suivant : *Tablettes autrichiennes*, contenant des faits, des anecdotes et des observations sur les mœurs, les usages des Autrichiens et la Chronique secrète des cours d'Allemagne. — Bruxelles, 1830, in-16. Avec un portrait de Metternich.

L'auteur de ces diverses *Tablettes* est-il le même Santo-Domingo qui publia l'*Esprit des Papes*, Paris, 1839, in-8 ?

J. LT.

—

Le Coin de rue (XLV, 497). — Cette pièce est un vaudeville en un acte, de Brazier et Dumersan, qui figure au Répertoire du Théâtre des Variétés, dans l'*Almanach des Spectacles* pour 1822, publié chez J. N. Barba, libraire, au Palais-Royal, Galerie du Théâtre-Français, n° 51 ; mais elle doit remonter à une date antérieure à 1822. C. H. G.

—

Descente de Jean Bart sur la côte de Northumberland (XL), Voir : *Jean Bart's Descent on the Coast of* CUMBERLAND

in 1691 » par William Weaver Tomlinson (27 sept. 1899) dans le *Archæologia Æliana* (1900) vol. XXII, 15-19.

Q. V.

—

Langues riches (T. G. 493). — Quant à l'anglais, les calculs intéressants du collègue M. Rartropère (XXXIV, 310) doivent être un peu corrigés.

Le *New English Dictionary on historical principles* de l'Université d'Oxford, rédigé par MM. J. A. H. Murray et H. Bradley est publié (ce 1er octobre) jusqu'à la fin de la lettre *K*. C'est-à-dire le cinquième des dix volumes que l'ouvrage contiendra, et quelque peu plus que la moitié du vocabulaire. Disons que les mots jusqu'à *J* forment la vraie moitié. Dans cette moitié, alors, se trouvent enregistrés :

76.139 mots anglais de la langue vivante, plus 24.493 hors d'usage, et 3221 mots étrangers pas encore assimilés par l'anglais, en somme une petite affaire de 103,973 mots.

Ainsi on peut calculer qu'aujourd'hui l'écrivain anglais a assez grand choix entre les 152.000 mots de la langue vivante. Toutefois ça ne doit pas troubler la grande ombre de Shakespeare, qui a écrit pour toujours et pour le monde entier avec seulement 12,000 mots.

R. J. WHITWELL.

—

A l'origine de toutes les grandes fortunes, il y a des choses qui font frémir (XLI). — En un article de M. Félix Duquesnel, paru dans le *Petit Journal* ou le *Gaulois*, à propos de la mort de Cecil Rhodes, cette phrase est attribuée à Bourdaloue. Que pense de cette attribution notre honoré confrère Chérot ?

A. F.

—

Les craques de Fontainebleau (XLV, 282). — Enfant d'Avon, petit village qui n'est séparé du château royal que par la longueur du Parc, je proteste énergiquement contre le sobriquet donné à mes compatriotes par un bibliothécaire grincheux.

Si cette réputation de hâblerie existe réellement, elle doit être commune à tous les pays de forêt, où le chasseur abonde. On sait ce que sont partout les récits de chasse, et tous les Tartarins ne sont pas... de Fontainebleau.

GEORGES MONVAL.

—

Avoir du culot (XLV, 504). — Comme le disait tout dernièrement M. Edouard Drumont (*Libre Parole*, 9 avril 1902):

Avoir du culot, c'est tout autre chose que d'avoir de l'aplomb ou du toupet. Il y a de la hardiesse dans l'aplomb ; il y a de l'impertinence dans le toupet. Dans le *culot* il y a surtout de l'impudence et de la grossièreté.

Je ne crois pas que cette expression triviale ait plus d'une quinzaine d'années d'existence. Elle n'est, en tout cas, mentionnée ni par Delvau, ni par Larchey, ni par Rigaud. Elle n'est point davantage dans l'ouvrage de Virmaitre. Le Dictionnaire qui pour la première fois l'enregistra est celui de Delesalle paru en 1896 et je ne trouve pas dans mes notes d'exemple de ce mot antérieur à 1894.

Quant à l'origine de cette expression, il faut la chercher dans le monde des fumeurs. On sait ce que c'est qu'une pipe *culottée* :c'est une pipe qui a vu le feu, qui est aguerrie, s'il est permis de s'exprimer ainsi De cette idée on passe, la transition est facile, à celle de hardiesse, d'aplomb, de cynisme.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Une rime à triomphe (XXXVIII). — J'ai lu dans un journal, la note suivante qui répond en partie à cette vieille question :

. . . .

Littérateur et poète à ses heures, Philippe Berthelot est l'auteur du célèbre sonnet en *omphe* qui fit jadis tant de bruit dans les cénacles. On sait que depuis toujours le mot triomphe passait pour n'avoir pas de rime. Philippe Berthelot en a trouvé quatorze et composé le sonnet suivant, dédié à M. José-Maria de Hérédia :

ALEXANDRE A PERSÉPOLIS

330. av. J.-C.

Au delà de l'Araxe où bourdonne le gromphe,
Il regardait, sans voir, l'orgueilleux Basileus,
Près du rose granit que poudroyait le leuss,
La blanche floraison des étoiles du romphe.

Accoudé sur l'Homère au coffret chrysogomphe,
Revois-tu ta patrie, ô jeune fils de Zeus,
La plaine ensoleillée où roule l'Ænipeus
Et le marbre doré des murailles de Gomphe.

Non ! le roi qu'a troublé l'ivresse de l'arack,
Sur la terrasse où croît un grêle azedarac,
Vers le ciel, ébloui du vol vibrant du gomphe,

Levant ses yeux rougis par l'orgie et le vin,
Sentait monter en lui comme un amer levain
L'invincible dégoût de l'éternel triomphe.

Avec somphe et monogomphe, employés par Richepin, nous avons là sept rimes à triomphe, et M. Ph. Berthelot en a trouvé quatorze, disait le journal ; quelles sont les autres ? A. FRÉCHAS.

—

Concerts dits spirituels (T.G. 229 ; XLV, 153). — Sur la très belle et très intéressante institution du Concert spirituel, on trouve un historique et des détails très exacts dans le livre suivant : *Les Concerts en France*, par Michel Brenet (Fischbacher, 1900, in-12). C'est ce qu'on peut rencontrer de plus étendu, sinon de plus complet, sous ce rapport. Quant à la série des programmes, on comprendra qu'elle est impossible à réunir si l'on songe que le Concert spirituel vécut de 1725 à 1791, et qu'il donnait environ vingt-cinq séances par année (voir les dates régulières dans mon *Dictionnaire du théâtre*). En dehors des renseignements fournis à ce sujet dans le livre signalé ci-dessus, il faudrait, ce qui n'est pas une mince besogne, dépouiller pendant cette période tout le *Mercure de France*, qui rendait compte avec beaucoup de soin de toutes les séances du Concert spirituel. On aurait chance alors de reconstituer le répertoire complet de cet établissement, qui occupe une place très importante dans l'histoire de la musique en France. A. P.

—

Iconographie de la famille Béjart (XLV, 10, 213, 284, 396). — Oui, c'est à cet enregistrement dans l'*Armorial général de France*, registre II de Paris, p. 1000, que je faisais allusion. Mais ces armes ne sont pas seulement celles de Guérin d'Estriché, second mari d'Armande Béjart, mais encore, à partir du mot *accolé*, elles d'Armande Béjart, comme on peut s'en convaincre par le double blason colorié correspondant à cette description. Voici la copie textuelle de cet enregistrement pour lequel les deux époux payèrent 40 livres (c'est-à-dire 20 livres chacun), somme inscrite en marge :

François Guérin, COMÉDIEN, officier du Roy, et Armande Gresinde Claire Elisabeth Béjart, son épouse, COMÉDIENNE, VEUVE DU CÉLÈBRE COMÉDIEN JEAN BATISTE POQUELIN DIT MOLIÈRE portent *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissans de même et en pointe d'une gerbe d'or, accostée de deux tourterelles d'argent* ; acolé *d'azur, à la face d'argent, accompagnée de trois mollettes d'or, deux en chef et une en pointe.*

(Bibl. nat. mss français 32217, p. 1000, bureau de la rue de Tournon, et 32251, p. 2135).

Les mots ci-dessus en PETITES CAPITALES sont des surcharges de la main de Charles d'Hozier, juge d'armes de France, garde dudit Armorial et l'un des principaux collaborateurs de Théophraste Renaudot à la *Gazette de France*. Le double blason colorié porte seulement en marge : *Isaac François Guérin, officier du Roi, et Armande Gresinde Claire Elisabeth Béjart, son épouse.*

Il existe aux Mss de la Bibl. nat., dans les *Pièces originales*, registres 2307, cote 52141, n° 11, et 1429, cote 32356, n°s 148 et 150, trois quittances de rente données et signées par Armande Béjart, les 31 déc. 1679, 26 mars 1688, et 8 sept. 1692. La seconde de ces trois quittances est particulièrement intéressante ; en voici le texte :

Isaac François Guérin, officier du Roy, et damoiselle Armande Gresinde Claire Elizabeth Béjard, sa femme, de luy autorizée à l'effet qui ensuit, auparavant veuve de Jean Baptiste Pocquelin s^r de Molière, valet de chambre du Roy, tant en leurs noms que comme tuteurs conjoinctement de damoiselle Marie Magdelaine Esprit de Molière, fille mineure, confesse avoir receu de maistre (*en blanc*) la somme de soixante quinze livres pour le premier quartier de l'année mil six cent soixante (*sic*) a cause de trois cens livres de rente constituez le vingt un octobre mil cinq cens soixante huit sur le clergé de France. Dont etc. Quittant etc. Fait et passé à Paris, ès estudes l'an mil six cens quatre vingt huit, le vingt six jour de mars, et ont signé (*Signé*) IZAAC FRANÇOIS GUERIN ARMANDE GRESINDE CLAIRE ELISABET BÉJART BEAUFORT. BÉCHET.

Dans la quittance du 31 déc. 1679, Molière est appelé : *Jean Baptiste Pocquelin, sr. de Molière, vivant valet de chambre et tapissier du Roy.*

THÉODORE COURTAUX.

—

Gâteaux sacrés (XLIV ; XLV, 99, 155, 437, 489). — Les anciens comptes de

fabriques pourront être de quelque secours et feront connaître diverses coutumes qui se rattachent à la question. Dans le n° de juillet 1891, la *Revue cath. de Normandie* publiait un article de M. L. Huet : « Les anciens registres de paroisses. Saint-Etienne-le-Vieux de Caen. » J'en détache ce paragraphe : « Au nombre des usages curieux de la paroisse, signalons « le « pain de la charité qui se donne et dis- « tribue annuellement à la feste de Pasque « aux communians » et les pains d'obits que recevaient à chaque service les officiers et le plus proche héritier du fondateur. Une rente de froment que l'on versait à *Carême prenant* servait à fournir le premier. Le prix des seconds s'élevait de 1 à 3 sols par pain :

Aux archives de la Seine-Inférieure, en parcourant, à l'occasion d'autres recherches, un registre de comptes de la paroisse N.-D.-de-la-Ronde, de Rouen, (1541-1579) j'avais remarqué dans un même article de dépenses la mention de « pain à administrer » et de « gros pain pour les enfans ». Quel était l'emploi de ce gros pain qui était évidemment du pain commun et ordinaire par opposition à celui qui servait à l'autel ? Un sermonnaire du temps va nous le dire à propos de la cérémonie du *Mandatum* dans laquelle, à l'exemple de Jésus-Christ avant le repas où il institua l'Eucharistie, et en signe extérieur d'humilité, le célébrant lavait les pieds de douze pauvres ou de douze enfants qui recevaient ensuite un présent, plus souvent, du pain et du vin bénits à leur intention : « On beneist le pain qu'on appelle de la Cene, qui est pour les enfans et ceux qui ne sont pas capables de la communion ou qui diffèrent à un autre temps à communier, afin qu'il leur souvienne de la premiere institution du Sacrement qui fut faite à tel jour en mémoire de la mort de Iesus-Christ. Et combien que ce ne soit pas le sainct Sacrement du corps de Iesus-Christ, il se doit prendre toutes fois en mémoire de sa mort. Comme le pain beneist qu'on donne tous les dimanches au lieu de la communion qui se faisoit en la primitive Eglise tous les dimanches de l'année afin que nous ayons souvenance de la mort du fils de Dieu, et que nous soyons records de la charité chrestienne... »

F. BL.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une lettre de Voltaire. — M. André Mévil nous communique une lettre autographe de Voltaire qui a appartenu au cabinet de Feuillet de Conches.

Elle est intéressante en ce qu'elle donne bien la physionomie belliqueuse de la France, à l'avènement de Louis XV, alors qu'à la veille de Fontenoy la gloire n'a encore que des sourires pour le jeune monarque. Cette vive épitre nous fait assister aux préparatifs d'armement, et à la réorganisation fiévreuse de l'armée, au rétablissement de la discipline, prélude obligé des victoires :

Paris, ce 12 décembre 1743.

Mon cher et respectable correspondant, il vous arrivera un gros paquet pour sa majesté la reine mère avant que j'aye reçu les faveurs qui passent par vos mains. Ce paquet est à votre adresse ; il part demain vendredy par la poste. M. de la Reynière fermier général des postes de France s'en est chargé et se charge encore de celuy que vous voulez bien me faire tenir ; vous n'avez qu'à ajouter à vos bontés celle de mettre sur le paquet une enveloppe *à M. de la Reynière fermier général des postes de France*, recommander l'envoy à votre comptoir de la Haye et être sûr qu'il arrivera à bon port. J'ay été malade je n'ay pu faire le grimoire en question, tout ce que je peux vous mander, c'est qu'en vérité on ne peut pas faire meilleure contenance que nous, n'y de plus grands préparatifs de tous côtés. Toutes nos places en Alsace en Lorraine en Flandre regorgent de provisions et de munitions de guerre. On demande beaucoup d'argent à la noblesse ; et elle en donne sans le moindre murmure et sans que la nouvelle cuisine en souffre.

Le roy travaille tous les jours, et les ministres jour et nuit. Ceux qui doivent fournir les vivres à notre armée d'Italie sont déjà partis. Nous ne forçons point les matelots à s'enroller comme on en use en Angleterre. Aussi ne portons-nous pas le titre de puissances maritimes, mais au défaut du titre, la France va mettre en mer quarante deux vaisseaux de ligne, et quatre cents vaisseaux de transport au premier ordre. En un mot il n'y a pas d'apparence que le colonel Mentzel vienne de sitôt souper à Paris, à moins qu'il n'y vienne prisonnier de guerre. On a suspendu à Madrid la permission qu'on avoit donnée pour l'Amérique, par là il me semble qu'on doit apaiser la jalousie des nations voisines en même temps qu'on se prépare à repousser leurs efforts. Voyla donc tout le monde bien armé pour la paix ; car c'est là ce que toute

l'Europe désire et doit désirer. Chacun dit je la veux honorable et sûre ; eh bourreaux qui vous en empêcher. On sera obligé de la faire dans cinq ans sur le même pied qu'on l'auroit faitte il y a cinq mois, *Interea quidquid delirant reges plectuntur achivi*. Nous allons revoir icy Léonard. M de Vanhoy a quitté sa belle maison et est devenu mon voisin dans mon faux bourg Saint-Honoré. il me paraît un homme très instruit, et un très bon citoyen. Nous attendons le général saxon qui abandonne pour nous la Russie. Si vous voulez aussi nous envoyer quelques-uns de vos généraux prussiens, nous gagnerons des batailles. Est-ce un autrichien qui sera encore évêque de Liège, comme ils en ont choisi un à Spire? Très peu m'importe, mais ce qui m'importe beaucoup c'est que vous m'aimiez toujours, Madame du Chatelet vous fait mille compliments. Souvenez-vous de moy dans le temple de l'amour ; adieu homme toujours aimable etque j'aimerai toujours. V.

—

Un décret de 1289 sur la liberté individuelle. — Dans un discours prononcé par M. Jules Claretie à la réunion de la Société de l'Histoire de la Révolution française, au mois de mars dernier, l'orateur s'exprime ainsi :

On en revient plus que jamais à l'histoire de la Révolution où se trouve l'origine de tous les problèmes politiques et sociaux d'aujourd'hui.

Je crois que l'on se fait, en France, des illusions sur les actes de la Révolution, non point sur leurs résultats bienfaisants, mais sur l'origine des principes qui les ont dictés.

Par exemple, on ignore très généralement un décret de la Seigneurie de la République de Florence, proclamé le 6 août 1289 :

La République considérant que la liberté est un droit imprescriptible de la nature, qu'elle ne peut dépendre de l'arbitraire d'autrui, que cette liberté, doit non seulement être maintenue, mais étendue sur les territoires florentins décrète l'abolition de toute espèce de servitude temporaire ou à vie.

L'expression *servitude* était alors synonyme d'*esclavage*.

En lisant ce décret ne se croirait-on pas en France, à l'Assemblée nationale en 1789 et même à la Convention? GERSPACH.
(Florence)

—

Condorcet, mineur émancipé à 14 ans. — Le marquis de Condorcet, qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et membre de l'Académie française, est né — d'après les biographies — à Ribemont (Aisne) le 17 septembre 1743.

Aux archives du département de l'Aisne, on trouve (B. 24) 1° le contrat de mariage de son père, Antoine de Caritat de Condorcet, capitaine au régiment de Barbançon-cavalerie, avec Marie-Madeleine Gaudry, veuve de Vallerand-Philippe-Etienne de Saint-Félix, capitaine au régiment de Brissac-cavalerie ; — 2° (B. 9) l'acte qui institua, le 3 décembre 1743, Marie-Madeleine Gaudry garde-noble de son fils, Marie-Jean-Antoine-Nicolas de Condorcet, âgé d'environ 2 mois 1/2 ; 3° l'acte d'émancipation de ce fils, daté du 17 novembre 1757.

Ainsi, le savant qui périt comme on sait à Bourg-la-Reine, le 28 mars 1794, avait été émancipé à 14 ans, — ce qui est évidemment un cas assez rare. T. L.

—

NÉCROLOGIE

Nous avons le plus vif regret d'annoncer la mort de deux de nos très anciens collaborateurs : M. Lorédan Larchey et M. Gustave Isambert.

M. LORÉDAN LARCHEY, fils du général d'artillerie Larchey, quitta de bonne heure l'armée pour les chartes ; bibliothécaire à l'Arsenal et à la Mazarine, il s'appliqua particulièrement à la science des mots et des noms. Il écrivit sur les excentricités du langage, sur l'argot, sur les proverbes, sur l'esprit français.

Il publia les *Cahiers du capitaine Coignet*, les *Notes de Voyer d'Argenson*. Sa précieuse collaboration à l'*Intermédiaire* n'avait été interrompue que par la maladie, et l'attention sympathique que ce vétéran de la littérature apportait à nos efforts n'était pas la moindre de nos récompenses.

La collaboration de M. GUSTAVE ISAMBERT, n'était ni moins fidèle, ni moins assidue. Il s'intéressait surtout aux problèmes historiques et littéraires. L'homme politique n'avait jamais entamé chez lui le lettré commentateur des *Lettres de Mademoiselle de Lespinasse* et du *Neveu de Rameau*. Et nul recueil ne le savait mieux que celui-ci, où sous la signature G. I. (qu'il nous est permis de dévoiler) tant de fois cet homme aimable, cet écrivain distingué, a apporté à nos travaux le concours de sa claire érudition. V.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond

XLVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Avril 1902

38ᵉ Année — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nº 966 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Mademoiselle Gauthier de la Comédie Française. — Connaît-on un portrait de mademoiselle Gauthier de la Comédie-Française, maîtresse du maréchal de Saxe et de Quinault Dufresne, qui acheva sa vie au Carmel de Lyon ?

Le Viel.

Relique et tableaux de Port-Royal. — Je serais désireux de connaître la destinée des objets ci-après, qui ornaient l'abbaye de Port-Royal :

1° L'*urne des noces de Cana*. — Qu'est devenue cette urne d'albâtre oriental, qui passait pour avoir servi aux Noces de Cana, et que Guilhermy affirme avoir vue, abandonnée dans un magasin de l'administration des Musées nationaux ? Cet objet précieux avait été enlevé de l'abbaye avec les deux toiles ci-après, chefs-d'œuvre de Philippe de Champaigne :

2° *La guérison miraculeuse de la fille du grand artiste.*

3° *La Cène de N. S.* — peinte par le maître, pour la chapelle du dit monastère.

P. L. V.

Armes de maître Raguideau — On désire, pour un travail urgent, les armes de Mᵉ Raguideau, notaire de Napoléon 1ᵉʳ.

R.

Souvenirs de Mᵐᵉ de Sartrouville. — Le *Monde illustré* du 22 avril 1899, contient le récit de la manière dont Mᵐᵉ Lætitia apprit la mort de Napoléon.

Ce récit est extrait des souvenirs de Mᵐᵉ de Sartrouville, lectrice de la mère de l'Empereur. Quelques chapitres de ces souvenirs ont été publiés, en décembre 1839, dans le *Capitole*, journal quotidien qui a paru à Paris du 15 juin au 3 décembre 1840.

Peut-on me donner quelques renseignements biographiques sur Mᵐᵉ de Sartrouville ? Ses souvenirs ont-ils été publiés en volumes ? Ont-ils été reproduits, soit entièrement, soit par extrait, dans une autre publication que le *Capitole* ?

F.

Oie de fenaigle. — Dans une lettre de Balzac il se trouve indiqué que cette missive doit faire l'office d'« *une oie de fenaigle*, » en rappelant à son destinataire une invitation acceptée. D'où provient ce mot, *fenaigle*, clairement écrit sur l'autographe ? Aucun dictionnaire ne le renseigne à ma connaissance. Se rencontrerait-il dans les œuvres de Charles Nodier ? La lettre peut se rapporter à cette origine. Ou bien ce terme proviendrait-il des *Contes drôlatiques* de Balzac ? Je serais heureux d'être fixé à ce sujet.

Vicomte de Spœlberch de Lovenjoul.

Dineur, secrétaire de Bailly. — Louis-Joseph Dineur, né à Mons en 1769, époux de dˡˡᵉ Macheray, fut secrétaire de Bailly, maire de Paris, en 1790, devint administrateur du département de Rhin-et-Moselle, en l'an VIII, sous-préfet de

Napoléon-Vendée en 1815, et fut pensionné l'année suivante. Sa dernière adresse, retrouvée au ministère de l'intérieur, était à la date du 29 juillet 1851, « rue des Montagnes, 11, aux Charmes ». Où et quand est-il mort ? Existe-t-il une descendance de son fils et de sa fille, nés tous deux à Coblentz, en 1799 et 1804 ? Son acte de décès n'est pas aux archives de la Seine. V. ADVIELLE.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à un porc de sable. — Je prie mes aimables confrères versés dans l'art héraldique de me dire à quelles familles appartiennent les armoiries suivantes :

D'azur, à un lion d'or, armé et lampassé de gueules à un lambel de gueules à 4 pendants, une fleur de lis d'or entre chaque pendant. Chapeau d'évêque.

Coupé senestre : *d'azur, à deux fasces d'or, à 8 rayons, deux en chefs, une en pointe.* Dextre : *d'azur, à un porc de sable, chargé d'un pal d'argent. Lambel de gueules à quatre pendants, entre les pendants, trois fleurs de lis d'or.*

Je joins à ma question un croquis grossier des armoiries ci-dessus pour être communiqué aux gens à ce connaissant. MARTELLIÈRE.

—

Cuivre d'ex-libris. — *De... à la fasce de... accompagnée de trois croissants de...* l'écu sommé d'un casque taré de face, accompagné de ses lambrequins, le tout sur une draperie supportée en chef par trois aigles, laissant voir dans le bas une ville fortifiée (?) sur une rivière, traversée d'un pont de trois arches aussi fortifié. Seigneurie à décrire... SAFFROY.

—

Famille de Caldaguès. — On désirerait connaître le nom et les armes de l'épouse de Joseph-François de Caldaguès, seigneur de Ferval, mousquetaire du Roi, et l'un de ses chevau-légers, fils, selon toute apparence, de Jean-François et de Marie de Bouchard. Quelles étaient les armes des Bouchard ?

DYNADAM D'ESTRANGORE.

—

Famille d'Ivory. — Connait-on les père et mère d'Henri-Claude d'Yvory, sgr de Saint-Morel et Corbon, capitaine d'infanterie, et de Marguerite-Marie Wautrin de Cordoze, mariés en 1744 ? Leurs armoiries respectives ?

DYNADAM D'ESTRANGORE.

—

Un savant magistrat au Parlement de Flandre. — Lorsque Louis XIV, en 1668, institua le Parlement de Flandre qui prit le nom de *Conseil souverain*, il en établit le siège à Tournai qui faisait alors partie du territoire français, et ce n'est qu'en 1714 qu'il fut transféré à Douai.

Le quatrième Procureur général fut M. de Baralle, qui occupa ce poste depuis l'année 1691 jusqu'au transfèrement, c'est à dire pendant vingt-trois ans. Ce magistrat peu connu était un lettré et un grand savant dans les matières canoniques, et le droit ecclésiastique et ce qui le prouve, c'est que nous avons de lui une partie d'un commentaire manuscrit sur les articles du Concile de Trente où il fait preuve de la plus grande érudition. Malheureusement, le volume que nous possédons (in-folio de 423 pages) ne contient que la session 25 du Concile, c'est-à-dire la dernière qui traite des abbayes.

Ce savant magistrat dont le nom ne figure dans aucun dictionnaire biographique, que nous sachions, n'a rien fait imprimer, car la *France littéraire* de Quérard est muette à son sujet.

Sachant que notre éminent et érudit confrère, M. Benjamin Rivière, bibliothécaire de la ville de Douai, dont les nombreux travaux historiques et bibliographiques sur la Flandre sont bien connus et appréciés par les Athéniens du nord (?) nous nous adressons principalement à lui pour connaître ce qu'il sait du Procureur général de Baralle, aussi bien au sujet de sa famille qui doit être d'origine flamande que des écrits qu'il a laissés. Dans le cas où le savant M. Rivière ne pourrait nous renseigner, nous pensons que d'autres collaborateurs flamands ou belges sauront le suppléer.

PAUL PINSON.

—

La princesse Catherine Radziwill. — Le journal le *Matin* a publié un intéressant article de M. de Blowitz, sur la princesse Catherine de Radziwill à propos de la mort de Cécil Rhodes. La princesse Catherine Radziwill est-elle l'arrière-petite fille de la princesse Daschkoff, amie

de Catherine II de Russie, qui aida cette impératrice à faire son coup d'Etat ?

Dans les premiers moments de la Révolution, la princesse Daschkoff avait, avec Catherine, revêtu l'uniforme des gardes et marché à leur tête. Elle avait tout sacrifié à l'élévation de son amie, jusqu'à céder à l'amour du comte Panin, pour qui elle avait une grande répugnance. Pour récompenser les services de la princesse Daschkoff, Catherine la nomma membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Ce fut la seule femme qui eut ce titre.

Nous prions notre érudit collègue le duc Job de vouloir bien nous donner des renseignements sur les alliances de la famille Radziwill avec la princesse Dashkoff, née Woronzoff. V. VINCENT.

La mort de Guillotin. — On rencontre fréquemment des gens qui croient que Guillotin est mort sur l'échafaud, victime de cette guillotine à laquelle on a donné son nom. Le peuple aime assez à se figurer que les inventeurs d'un instrument de supplice ou les promoteurs d'une mesure draconienne ont vu leur œuvre tourner contre eux-mêmes.

Pour Guillotin, l'erreur est double. Mais cette croyance erronée, assez répandue dans le peuple, que Guillotin a eu la tête tranchée par la guillotine, se trouve-t-elle écrite, imprimée quelque part dans un texte précis ? A. M.

La secte des frères Bonjour. —
1° On désirerait une biographie complète des frères Bonjour, des renseignements sur leur secte et ses pratiques.

2° Cette secte existe t-elle encore, et quelles sont les dernières circonstances où il en a été fait mention ?

3° Existe-t il dans l'histoire des exemples de sectes analogues ?

SOPHOS.

Le peintre Dominique Doncre. — Dominique Doncre, né à Zeghers-Cappel (Nord), en 1743, fixé à Arras vers 1770, y est décédé en 1820. Il avait épousé par contrat passé « devant les féodaux d'Hainaut, le 6 novembre 1784 » (en un lieu resté indéterminé), Mlle Dineur, née à Mons (Belgique), morte à Arras en 1821. Leur fortune est revenue à la famille Dineur dont la descendance n'a pu être retrouvée.

Les personnes qui auraient des renseignements particuliers sur le peintre Doncre, ses papiers et correspondances, de ses toiles restées ignorées, sont priées de vouloir bien me les communiquer ou signaler, pour une Notice sur cet artiste qui va être imprimée. Il y des toiles et dessins de lui en diverses parties de la France et même à l'étranger.

VICTOR ADVIELLE.

« Dictionnaire du langage populaire de Paris comparé dans ses rapports avec l'ancienne langue française. » — Tel est le titre exact d'un ouvrage incomplet, sans titre, faux titre et sans nom d'auteur, que j'ai acheté dernièrement chez M. Champion, libraire. Ce livre est évidemment de M. Agnel qui fit, il y a quelques années, paraître cet opuscule : *De l'influence du langage populaire.* Une note insérée à la page 130 de ce *Dictionnaire* prouve d'ailleurs qu'il convient de l'attribuer à M. Agnel mort, je crois, l'année dernière.

En se reportant aux sources indiquées par l'auteur, ce *Dictionnaire* n'a pu être imprimé au plus tôt qu'en 1878 ou 1879.

Mon exemplaire, incomplet, comme je l'ai dit, de format in-8°, ne comprend que les dix premières feuilles et s'arrête au mot « Coltin ».

M. Champion qui fut en relations avec M. Agnel et dont il fit la vente, ne connaît que l'exemplaire défectueux qu'il m'a cédé ; plusieurs libraires interrogés n'ont jamais vu le *Dictionnaire* dont ils ignoraient même l'existence.

L'ouvrage a t-il paru complet, est-il resté inachevé, n'en a t-il été imprimé que dix feuilles, qui l'imprima et quel fut l'éditeur? Autant de questions que je serais très reconnaissant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* de bien vouloir m'aider à élucider. GUSTAVE FUSTIER.

Pierre l'Ermite. — C'est le pseudonyme d'un chroniqueur du journal la *Croix* qui a publié déjà un certain nombre de volumes illustrés par Lemot : *Restez chez vous* ! *Lisez moi ça* ! *Et ça* ? *Et de quatre*, etc. Pourrait-on me dire le véritable nom ? EGO.

Un quatrain de Victor Hugo sur la viande de cheval. — J'ai ouï dire que, pendant le siège de Paris, V. Hugo invita un jour Mme Judith Gautier, à venir partager son dîner, presque uniquement composé de viande de cheval, et que Mme Judith Gautier, n'ayant pu se rendre à l'invitation du poète, reçut de lui le quatrain suivant :

Si vous étiez venue, ô belle que j'admire,
Je vous aurais offert un repas sans rival :
J'aurais tué Pégase et je l'aurais fait cuire
Afin de vous servir une aile de cheval.

A la page 32 du *Victor Hugo en images*, publié par la librairie Larousse, à l'occasion du centenaire du grand poète, le quatrain ci-dessus a été donné de la façon suivante :

Belle dont le regard éblouit, charme, embrase,
Je prétends vous offrir un festin sans rival.
Si vous venez demain, je fais rôtir Pégase
Afin de vous offrir une aile de cheval.

Si Mme Judith Gautier a vraiment reçu ces vers gastronomiques, j'ose la prier de vouloir bien nous dire de ces deux versions quelle est la bonne. Il est à remarquer que, dans la seconde, le mot *offrir* est répété deux fois, imperfection indigne de V. Hugo.

Théodore Courtaux.

—

Voyage d'exploration autour du monde. — Au commencement du XVIIIe siècle, Piécourt, armateur à Dunkerque, loua au gouvernement royal trois frégates dont l'une, de 700 tonneaux, reçut le nom de la *Découverte*. Confiés à des officiers du Roi, ces bâtiments entreprirent un voyage d'exploration autour du monde. Partis de Dunkerque en 1707, ils ne revinrent au Havre qu'en 1716. La *Découverte* était commandée par M. Bocage de Bléville, propriétaire en Normandie du domaine habité temporairement, il y a quelques années, par l'impératrice d'Autriche. Je désirerais avoir des détails sur ce long voyage d'exploration. Malgré mes recherches, je n'ai rien trouvé à son sujet aux Archives nationales (anciennes archives de la marine, série : Campagnes) Il est probable qu'un de nos collaborateurs habitant Paris pourra être plus heureux.

E. M.

Où se trouve le portrait du chimiste Berzelius. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il répondre à la question suivante ?

Dulong, physicien et chimiste, membre de l'Institut, mort en 1838, a eu deux fils.

L'un de ses fils, officier du génie, a fait la guerre de Crimée. C'était un dessinateur habile qui collaborait à l'*Illustration*.

Il a eu l'occasion de faire le portrait de l'illustre chimiste Berzélius, qui est considéré comme le plus ressemblant.

On voudrait savoir où se trouve maintenant ce portrait.

L.

—

Joutes solennelles entre bourgeois au XIVe siècle. — L'existence de ces joutes a été révélée par un manuscrit unique, conservé à la bibliothèque municipale de Rouen, et dont une édition partielle a été donnée par M. A. Hellot en 1884, dans les Memoires de la Société de l'histoire de Paris, sous le titre de *Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339*. A-t-on, depuis lors, trouvé de nouveaux documents sur ces fêtes de la bourgeoisie, soit à Paris, soit à Rouen, Amiens, Saint-Quentin, Reims, Compiègne, Meaux, Mantes, Corbeil, Pontoise, Saint-Pourçain, Valenciennes, Senlis, Etampes, ou autres villes, dont certains habitants prirent part aux joutes de 1329, 1330 et 1331 ?

H. A.

—

Empereurs de Corée, d'Annam. — Le mot empereur désignait, et désigne encore, un souverain qui commande à d'autres, qui a des tributaires, qui règne sur plusieurs pays. Exemple : Empereur romain, empereur d'Allemagne, d'Autriche, le roi d'Angleterre, empereur des Indes. Pourquoi alors donner, comme un journal illustré le faisait dernièrement, le titre d'*empereur* au souverain de la Corée qui était tributaire de l'empereur de Chine il y a peu d'années ? De même au souverain de l'Annam qui, avant la conquête française, payait une sorte de tribut à la Chine ?

De même qu'on abuse du mot empereur, de même on abuse de celui de *roi* pour des peuplades nègres ; *prince* ou même *chef* conviendraient bien suffisamment.

Oroel.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Les armoiries de Victor Hugo (XLV, 329, 395, 449, 509, 572) — C'est dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* que M. B. P. trouvera, dès les premières pages, mention d'Anne-Marie Hugo, chanoinesse de Remiremont, à côté de Charles-Louis, abbé d'Estival, évêque de Ptolémaïde... Sur les prétentions tenaces du poète à se rattacher à cette famille noble, on ne trouvera rien de plus complet que le chapitre Ier de *Victor Hugo avant 1830*, par Edmond Biré (Paris, Perrin, 1902, un vol. in-12).

Puisque j'ai indiqué à notre collègue où Victor Hugo a cité dans son ascendance une chanoinesse de Remiremont, voudrait-il être assez bon pour me renseigner à son tour sur le passage des *Mémoires d'Outre-Tombe* où Châteaubriand raconte que sa sœur Lucile a été *admise* au chapitre de Remiremont ? Je n'ai trouvé que le passage suivant : (p. 135 du tome Ier dernière édition Garnier).

« Il (M. de Malesherbes) poussait plus que mon frère même à sa translation (de Lucile) du chapitre d'Argentière à celui de Remiremont où l'on exigeait les preuves rigoureuses et difficile des seize quartiers ».

Or, cela dit bien que des démarches furent faites par la famille de Châteaubriand et appuyées par M. de Malesherbes, mais ne dit point du tout qu'elles aient abouti.

Que si madame Lucile n'est point entrée au chapitre de Remiremont, cela ne prouverait pas une insuffisance de preuves, et le défaut de temps peut bien en être la seule cause, car les démarches étaient longues et difficiles. On était déjà à la veille de la Révolution et madame Lucile ne devait pas tarder à entrer, en sa qualité de noble, non point dans un chapitre, mais dans une prison. Arrêtée vers la fin de 1793, elle ne fut libérée que le 15 brumaire an 3 (5 novembre 1794); mariée, le 2 août 1796, avec M. de Caud, ancien officier, veuve le 16 mars 1797, elle est morte en 1804.

En tout cas, Chateaubriand n'avait pas besoin, pour étayer sa noblesse, d'*inventer* une parente chanoinesse de Remiremont. PENGUILLOU.

Les nouvelles armoiries d'Italie (XLIV; XLV, 115). — Ces armoiries, figurées sur les nouveaux timbres-poste et sur les nouvelles monnaies d'or italiennes, sont les anciennes armes de la Maison de Savoie, simplement rénovées : de *Savoie ancien* (ou Maurienne) : *d'or, à l'aigle de sable*, (*alias* membrée, becquée et lampassée de gueules), chargée en cœur de *Savoie moderne* : *de gueules à la croix d'argent.*

Elles ont figuré longtemps, (jusqu'en 1861), sur le tout des grandes armoiries des ducs de Savoie et des rois de Sardaigne, contenant les quartiers de prétention, d'origine et de possession : Jérusalem, Chypre, Saxe, Chablais, Aoste, Piémont, Genevois, Montferrat, Saluces, Gênes, Nice, Sardaigne, etc., etc., avec de nombreuses variantes de nombre et de disposition, suivant les époques et les souverains.

Les armes : *Savoie ancien* : *d'or à l'aigle de sable*, etc, ont été employées seules au début de l'usage des armoiries. Puis, on y trouve, en cœur, le *Savoie moderne* : *de gueules, à la croix d'argent*, comme on le constate, par exemple, dans un sceau de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, suspendu à un acte de 1325, la croix de Savoie étant traversée par une barre d'azur, comme brisure.

C'est, en un mot, *l'aigle héraldique de Savoie*, dénomination que je crois juste, en raison de sa consécration séculaire, classique en quelque sorte, que j'ai adoptée pour mon compte personnel et que je suis fort heureux de retrouver, en pays d'héraldistes, dans une description des nouvelles monnaies d'or italiennes : *Revue Suisse de numismatique*, tome X, Genève, 1901, p. 930. Revers : *L'aigle héraldique de Savoie* entourée par le collier de l'Annonciade, etc. etc.

De plus, j'apprends, à l'instant, par l'obligeance de M. le baron A. Manno, commissaire du Roi au Conseil héraldique du royaume d'Italie, que l'expression : *Aigle héraldique de Savoie* (*aquila araldica di Savoia*) est employée officiellement dans

le décret royal relatif aux nouveaux timbres et aux nouvelles monnaies.

J'insiste sur cette dénomination *d'aigle héraldique de Savoie* et sur sa réelle importance historique, pour réduire à sa juste valeur une assertion quelque peu risquée, ou tendancieuse, d'un article du *Gaulois*, du 5 novembre 1901. dans lequel il est dit que « le comte de Savoie Amédée IV prit même l'aigle à deux têtes pour *marquer son vasselage à l'égard de l'empire.* »

L'emploi de l'aigle à une tête, ou à deux têtes (dite eployée), ne signifie pas absolument une idée de vasselage dans le sens où l'auteur de l'article pourrait vouloir l'entendre : question de vérité et de nuance. Cette figure héraldique, très répandue dans tous les pays, a été employée souvent d'une manière un peu fantaisiste au début des armoiries. La plupart des familles gibelines portaient une aigle en chef dans leurs armes, question de sympathie ou de parti. Sur les huit fils du comte Thomas I[er] de Savoie, Humbert et Guillaume prennent *l'aigle* ; Amédée, Aymon, Pierre et Philippe prennent la *croix* ; Thomas II (comte de Flandre et de Hainaut par sa femme) ; un *lion* ; et Boniface, archevêque de Cantorbéry : une *crosse pastorale en pal.* Ce ne sont pas des brisures, mais bien des armes pleines, insignes d'un fief. On trouve de vraies brisures dans les armes d'Edouard et d'Aymon, fils d'Amédée V, lorsque ceux-ci, du vivant de leur père, chargeaient les armes pleines, c'est-à-dire l'aigle, d'un lambel de trois ou de cinq pendants (A. Manno : *Origine e vicende dello Stemma Sabaudo*, Turin, 1876, 8°, p. 11).

Palliot (*La vraye et parfaite science des armoiries*, Paris 1660, in fol., p. 54), nous donne même pour la Savoie, une figure d'aigle à deux têtes, portant en cœur les armes de Saxe ancien, d'après Pingon, et une figure d'aigle à une seule tête, portant en cœur de Saxe moderne, d'après Guillaume Paradin, le tout se reportant à une époque où les armoiries n'existaient pas et dans le but de caresser la chimère de l'origine saxonne.

On peut voir dans Guichenon une grande variété de figures, parfois peu exactes.

M. de Barthélemy (*Essai sur l'origine des armoiries et sur l'importance de leur étude au point de vue de la critique historique. Mém. Soc. Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers. 1872), a parlé du blason d'Amédée II (mort à Nicosie en 1148). écartelé de Savoie ancien et de Savoie moderne, qui existe dans la salle des croisades, du Musée de Versailles, en constatant cet anachronisme d'armoiries affectées à une époque *préhéraldique*. Il nous donne une dissertation des plus intéressantes sur la variété des armoiries des princes de Savoie et, à l'encontre de Guichenon, il adopte volontiers l'idée du P. Monod, qui voit, dans *la croix dite de Savoie*, non l'hommage rendu par les chevaliers de Saint-Jean de Rhodes, à Amédée V, en 1315, mais le *blason du comté de Piémont*, inféodé par l'empereur, en 1252, avec Turin, en faveur du comte Thomas de Savoie.

A. Manno (loc. cit., p. 10) cite, d'après Promis et Cibrario : *Sigilli dei principi di Savoia*, Turin, 1834, in-4°, un sceau du comte Philippe, en 1278, où se trouve figuré un cavalier portant un écu à l'aigle à deux têtes. Mais sur le contre-sceau annexé, on voit l'aigle ordinaire de Maurienne, à une seule tête. On ne doit voir là pas autre chose qu'un rappel de la dignité de vicaire impérial.

On a dit aussi que la croix de Savoie avait été prise, postérieurement à l'aigle, par les princes de Savoie comme devise guelfe. La critique historique ne justifie pas cette opinion, citée pour mémoire.

A tout cela, on peut opposer ce que dit l'éminent historien piémontais L. Cibrario, dans ses *Recherches sur l'histoire et sur l'ancienne constitution de la monarchie de Savoie*, traduction A. Boullée, Paris, 1833, 8°, p. 34 et 107.

(Page 34) Ceux qui entreprennent de s'appliquer à l'étude des affaires de notre pays manquent d'un guide qui dirige leurs pas dès leur début même dans la carrière qu'ils se proposent de parcourir. Les anciens ouvrages publiés sur l'histoire générale de la maison royale, sont pour la plupart, d'un lourd et indigeste volume, et, indépendamment de ce que, par la succession des temps, ils sont devenus nécessairement incomplets, ils fourmillent d'erreurs. Les ouvrages modernes, en grande partie, reproduisent et exagèrent ces inexactitudes. *Voilà pour les écrits de nos compatriotes.*

Quant aux écrivains étrangers, l'ignorance qu'ils apportent à discourir sur nous

et sur nos affaires est généralement bien plus choquante encore.

. . . .

. . . .

(Page 107)...La haute extraction des souverains de ce royaume, la position de leurs Etats, qui est telle qu'ils semblent apporter à leurs dominateurs les clefs de l'Italie, position pleine d'avantages et de dangers, éminemment propre à tenir en éveil leur valeur et leur sagacité ; *l'office de vicaire impérial*, auquel étaient attachées une autorité sans bornes et une juridiction étendue ; le soin qu'ils mettaient à ne point s'engager dans les *querelles entre les Guelfes et les Gibelins*, afin de laisser à chaque parti l'espoir de les attirer à lui ; enfin, la douceur et la modération de leur gouvernement furent les principaux fondements de leur élévation progressive.

. . . .

. . . .

Ailleurs (*Origine e progressi delle istituzioni della monarchia di Savoia*, Florence, 1869, 8°, p. 27, L. Cibrario dit :

Le comte Thomas, avec l'office de vicaire de l'Empire, s'appropria une dignité, une splendeur, un pouvoir tels qu'il prima les autres princes en représentant la majesté des Césars, parlant, prévoyant et jugeant en leur nom. Il donna ainsi un grand relief à cette primauté tout en donnant prise à une erreur commune. (*Crebbe in tal modo riputazione al suo principalo, servendo ad un errore comune*). Mais il n'oublia pas qu'il était le vrai souverain et que l'hommage dû à un prince éloigné, revêtu de la pourpre des Césars, n'était qu'une fiction légale et rien de plus.

Guichenon donne un chapitre intéressant sur la souveraineté des ducs de Savoie et le vicariat de l'Empire (*Histoire généalogique de la R. Maison de Savoye*, Lyon, 1660, In-fol. tome I, p. 80-83).

Le livre de Spener (*Historia insignium illustrium*, Francfort, 1680, in-fol, 327-342) renferme une longue dissertation historique et héraldique sur la maison de Savoie, sur les faits déjà connus.

Cette ignorance des choses de Savoie, dont parle Cibrario, a pris souvent, en France une tournure malveillante, agressive, même chez des hommes occupant de hautes situations, témoin *M.* Thiers, avec ses *Princes-Loups de Savoie* (rappelant les *louveteaux* du cardinal d'Ossat), qui s'est attiré une belle et véhémente leçon d'histoire de notre regretté Jules Philippe (*Les Princes-Loups de Savoie. Lettre à M. Thiers* ; Annecy, 1867. In-8°, 22 p.) Après lui et d'autres, M. Emile Ollivier ne s'est-il pas cru obligé de rappeler, dernièrement encore, l'attention sur sa personnalité en déversant une bave rancunière dans les colonnes d'un journal italien qui eût pu être mieux inspiré que de s'adresser à lui pour traiter du rétablissement des rapports affectueux entre la France et l'Italie. (Voir reproduction dans le journal : *Le Matin*, 5 avril 1901).

Les fonctionnaires marchaient à l'exemple des hommes d'Etat. On rit encore aujourd'hui, en Savoie, de ceux qui, apportant dans leurs malles des dictionnaires et des manuels de conversations franco-italiens, demandaient quelle langue on parlait, avant 1860, dans le pays de Claude de Seyssel, de François de Sales et de Vaugelas, ces éducateurs de la langue française.

On peut se demander ce que vient faire ici cette digression, si elle est bien en sa place. Je me le suis demandé aussi, et toutes réflexions faites, elle m'a paru nécessaire, peut-être, en raison de la teneur de l'article du journal *Le Gaulois* pour aussi :

D'un mot mis en sa place enseigner le pouvoir.

et rétablir les choses en ce que je crois être leur état le plus probablement vrai, au point de vue historique et héraldique. Je suis mû par un sentiment bien sincèrement amical de franchise savoyarde, de susceptibilité, si l'on veut, (notre défaut national), de ne pas voir toujours traiter, en France, l'histoire de mon pays d'origine et celle des pays voisins, comme Gœthe a dit justement qu'on le faisait de la géographie.

En demandant mille pardons à nos lecteurs, je reviens avec bonheur à la question suscitée par le nouveau timbre-poste d'Italie. Je dirai tout de suite à l'aimable confrère Palliot-le-Jeune que l'attribution qu'il donne à l'aigle de sable, en champ d'argent chargé en cœur de Savoie moderne, comme armes de Sicile, est vraie, mais seulement pour la période de 1713 à 1718, pendant laquelle le duc de Savoie, Victor-Amédée II, porta le titre de roi de Sicile en vertu du traité d'Utrecht, comme il le dit. La Sicile fut ensuite échangée contre la Sardaigne, en vertu du traité de la quadruple alliance (Lon-

dres 2 août 1718; Angleterre, Empire, Hollande et France contre l'Espagne), avec prise de possession effective de la Sardaigne. en 1720 seulement.

Le baron A. Manno nous dit à ce sujet (loc. cit., p. 26).

Les variations des armes de Savoie vont de pair avec celles de la monarchie. Quand Victor-Amédée ceignit vraiment la couronne fermée et lorsqu'il fut couronné roi de Sicile, il ordonna une nouvelle *réduction* des armes. Sur le grand écartelé des armes de prétention d'origine et de possession, il fit placer sur le tout. un écu d'*argent, à l'aigle de sable*, par lequel il entendait figurer le nouveau royaume de Sicile, cette aigle chargée en cœur d'un écu de gueules à la croix d'argent (Savoie moderne). Puis, quand, à son grand regret, il fut obligé d'échanger la Sicile contre la Sardaigne, il conserva l'écusson avec l'aigle, *mais il changea le métal du champ, qu'il fit d'or*, figurant ainsi les armes de Savoie ancien (le Savoie moderne restant à la même place). Enfin, pour la possession de la Sardaigne, il plaça, au point d'honneur, un écu ovale aux armes du nouveau royaume.

Victor-Amédée II revenait donc aux armes employées avant 1700, comme par exemple celles où son effigie est jointe sur des monnaies, à celle de sa mère, la duchesse Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, alors régente, mais avec l'addition des armes de Sardaigne, au point d'honneur, c'est-à-dire au-dessus du « sur le tout de Savoie ancien (*d'or à l'aigle de sable*) » chargé en cœur de Savoie moderne. Ces armes ont été adoptées par ses successeurs, avec des variantes de quartiers. et de disposition jusqu'en 1842, époque à laquelle Charles-Albert substitua la seule croix de Savoie sur les équipements militaires, à l'aigle et aux armoiries écartelées. Le grand écusson de Savoie, avec tous les quartiers fut conservé, — pour le grand sceau de l'Etat, — jusqu'à la proclamation du royaume d'Italie (mars 1861).

Comme exemple de variantes, on trouve des armes avec le « Savoie ancien » placé dans un des quartiers inférieurs de l'écu ou enté en pointe. Le « sur le tout » est alors soit « Savoie moderne » avec la « Sardaigne » au point d'honneur, soit Sar«daigne » avec Savoie moderne en cœur.

La période du royaume de Sicile-Savoie (1713-1718) n'a pu, naturellement, laisser beaucoup de traces au point de vue héraldique, en ne tenant compte, bien entendu, que des documents permettant d'établir que le blanc figurant l'argent des armes de Sicile, par opposition à l'or du Savoie ancien, est bien voulu, selon les règles héraldiques et ne résulte pas d'une erreur ou d'une impossibilité matérielle de gravure. J'ai fait de très nombreuses recherches sur cet espace de cinq années et, avec les moyens dont j'ai pu disposer, je n'ai pas encore pu mettre la main sur un document présentant les conditions de détail requises : dessins, cartes, monnaies, médailles, portraits armoriés, armoriaux, reproduction d'armoiries sculptées. etc. la plupart éléments défectueux par état même.

L'ouvrage de Bresler : *Les Souverains du monde, etc., etc.* Edition de La Haye, 1721. In-12, tome III, p. 65 et 82, donne l'article suivant :

Le Roi de Sicile, duc de Savoye, Victor-Amédée II, né le 14 mai 1666, couronné roi de Sicile à Palerme le 26 décembre 1713, etc., Il porte écartelé (suit la liste des quartiers connus)...sur le tout *d'argent, à l'aigle esploïée* (sic) *de sable* qui est de Sicile, et sur le tout du tout : *de gueules, à la croix pleine d'argent*, qui est de Savoye

Mais la figure ne représente nullement. le sur le tout indiqué, et désiré, c'est-à-dire l'aigle de Sicile ; elle donne comme sur le tout le « Savoie moderne » Quant à l'expression « *esploïée* », on sait qu'elle désigne l'aigle à deux têtes ; ce n'est pas le cas ici.

L'édition du même ouvrage de Bresler, de 1734, Paris, Cavelier, p. 12, tome IV, p. 81 et 101, donne les « armes du roi de Sardaigne et duc de Savoye », Charles-Emmanuel III, né le 17 avril 1701. Il porte écartelé.

... Avec la variante : en pointe de l'écu. *d'or, à l'aigle de sable*, qui est du comté de Maurienne (ou Savoie ancien) et sur le tout *d'argent à la croix de gueules cantonnée de quatre têtes de maures à la bande d'argent* (tortillées), qui est du roïaume de Sardaigne, et sur le tout du tout, *de gueules à la croix d'argent*, qui sont les armes propres de Savoye.

Dans cette édition, la figuration est exacte.

Les armoiries figurées sur le nouveau timbre-poste italien de 1901 peuvent prêter à une confusion des armes de Savoie ancien : *d'or, à l'aigle de sable*, avec celles de Sicile : *d'argent, à la même aigle*, mais le numismate philatéliste Palliot-le-

Jeune pensera, comme moi, que le blanc du dessin. — le vide, — l'espace libre, je répète pour bien appuyer, ne doit pas être confondu, dans une figuration sur timbres-poste ou sur monnaies, avec le champ d'argent d'un dessin régulier d'armoiries, de dimensions convenables, exécuté dans les règles héraldiques. Les hachures verticales (gueules) de l'écusson en cœur de l'aigle sont cependant assez nettement dessinées. Le pointillé, caractéristique de l'or, offre-t-il donc une difficulté d'exécution ou de conservation sur les timbres-poste et sur les monnaies ? Cette question technique m'échappe,

La fantaisie, qui a pris une certaine part dans la création de ce nouveau modèle, a fait mettre sur la tête de l'aigle, une couronne royale. à la moderne, dans le timbre de 1 centime et une couronne à l'antique, dans les timbres de 2 et de 5 centimes.

Il faut écarter toute idée de figuration, dans le timbre italien de 1901, des armes de la Sicile actuelle.

Je conclus donc, comme au début de cet article, en disant que les armoiries figurées sur le nouveau timbre italien et sur les monnaies d'or signifient : *de Savoie ancien, chargé en cœur de Savoie moderne.*

Je serai très reconnaissant à Palliot-le-Jeune et à nos collègues de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me signaler, à l'occasion, un bon spécimen régulier de la variante : Royaume de Sicile-Savoie : 1713-1718, qui manque à ma collection *Sabaudia*, SABAUDUS.

—

Abbés « Nullius » (T. G. 19) Je lis dans *Monaco, ses origines, et son histoire*... par Gustave Saige, Paris, Hachette 1897, page 494 :

Parmi les institutions qui affirmaient le caractère nouveau de la Principauté, il en était une qui fixait davantage l'attention du prince Charles et à laquelle il continua, pendant tout le cours de son règne, d'accorder une place prépondérante dans ses préoccupations, c'était la question de l'autonomie de Monaco au point de vue religieux.

... Depuis les temps les plus anciens, Monaco dépendait du diocèse de Nice ; de longues et habiles négociations furent entreprises à Rome pour en amener la séparation et la création pour la Principauté d'une circonscription distincte et indépendante.

Il ne fut pas alors jugé qu'il y eût lieu de créer un évêché ; l'état de la population à cette époque (1868), et sa répartition sur un territoire aussi restreint, ne parurent pas comporter une pareille institution. On s'arrêta à la combinaison d'un diocèse relevant directement du Saint-Siège, par la fondation d'une abbaye *nullius diocœsis* ; un abbé mitré, investi de la plénitude épiscopale, fut placé à sa tête et cette abbaye fut donnée aux Bénédictins de la réforme de Subiaco....

—

Jean Ango (XXXVII ; XXXVIII ; XLV, 506). — Lire « critique » au lieu de crititique, col. 506, — Et « 27 août 1544 », au lieu de 27 août 1554, col. 508.

A. E. H. T.

—

Famille de Luchet de Durfort (XLV, 5, 124, 178, 235, 349). — Il y a plusieurs familles du nom de Luchet, ou qui en prennent le nom. Les Luchet de Saintonge portaient : *d'argent, au lion couronné de gueules* ; c'est de ceux-là qu'était le marquis de Luchet, Jean-Pierre-Louis, le fécond littérateur, né à Saintes en 1739, qu'on fait orléanais, mort à Paris en 1792. Son frère Pierre, chevalier, puis marquis de Luchet après la mort de son aîné, né à Saintes le 22 octobre 1746, qui, émigré, servit dans la compagnie du comte de Montausier, à Munster, revint en France et mourut à Orléans, le 27 septembre 1810, de là la confusion faite avec son frère aîné. C'est à Orléans aussi que décéda, le 16 février 1832, sa veuve, Louise-Catherine de Bourron, créole de Saint-Domingue. Ce Pierre paraît être le dernier représentant mâle de l'ancienne maison de Luchet.

Quant aux Bernard, famille d'Angoumois ils ont pris leur nom de Luchet d'un fief de la paroisse de Lignières, arrondissement de Cognac. Le Luchet de la famille saintongeoise est dans la paroisse du Chay, arrondissement de Saintes. C'est le grand-père du membre correspondant de l'Institut, Lecoq de Boisbaudran, qui épousa Mlle Bernard de Luchet. A.

* *
*

Le recueil intitulé : *Hommes illustres de l'Orléanais*, t. I, p. 150 (Orléans 1852, in-8°) m'ayant complètement induit en erreur sur le lieu de la naissance du marquis de Luchet, comme le prouvent (XLV, 235-237), deux de nos collègues, *Un abonné*

voudra bien se tourner du côté de Saintes pour savoir si le marquis de Luchet avait des origines protestantes. Pour ce qui est des écrits de ce personnage sur Orléans et sur Jeanne d'Arc, voici les curieux détails et incidents dont parle V. R. (Vergnaud-Romagnési), dans cette même notice. Puisse le dit V. R., être cette fois mieux informé! Je copie textuellement :

Après avoir réuni des matériaux pour écrire une histoire de l'Orléanais, le marquis de Luchet fit part de son projet au duc d'Orléans et au corps de la ville. Les maires et échevins lui promirent 6.000 francs d'indemnité, si son ouvrage avait seulement trois volumes in-4°, et 8.000 francs s'il en avait cinq. Le duc d'Orléans s'engagea aussi à lui remettre une indemnité de deux à trois mille francs.

Le premier volume, quoique sous la rubrique d'Amsterdam, parut à Paris en 1766. Le public l'accueillit bien, mais le corps de ville goûta peu *le ton frondeur, critique et impie de ce livre*, dit un écrivain du temps. *Il était encore trop tôt pour parler le langage de la raison*, a écrit un autre auteur ; *le clergé surtout*, ajoute-t-il, *s'éleva contre le peu de respect qu'il montre pour lui, et contre les doutes élevés sur la mission divine de Jeanne d'Arc.*

Le duc d'Orléans engagea l'auteur à ne point continuer ses publications et lui donna à cet effet 2.000 francs, en retirant du commerce le plus d'exemplaires possible ; d'un autre côté, le corps de ville se dégagea en lui payant 3,000 francs. La seule trace de ces faits traditionnels existe dans une quittance conservée aux archives de l'Hôtel de-Ville et assez singulière pour être publiée ici, pour la première fois, nous le croyons :

« Je soussigné, reconnais avoir reçu de MM. les maires et échevins de la ville d'Orléans la somme de 1500 livres, qui, avec une pareille somme de 1500 livres que j'ai déjà reçue, en deux fois, des dits sieurs, fait celle de 3.000 livres, dont je me contente, au lieu de 6,000 livres qui devaient m'être payées par la ville d'Orléans, en exécution d'une délibération en date du 10 janvier 1704, laquelle demeure nulle et de nul effet.

A Paris, le 10 janvier 1766. Signé : le marquis de Luchet ».

Le seul volume qui ait paru est aujourd'hui très rare et bon à consulter, surtout pour les pièces justificatives qui sont à la fin.

La même année, 1766, parut une critique sévère et trop passionnée de cet ouvrage. M. de Luchet y répondit en 1767, et il nous a été impossible, jusqu'ici de nous procurer cet écrit, très mordant, disent les contemporains.

Mais, en 1776, M. de Luchet fit imprimer un in-8° de 131 pages, extrêmement rare maintenant et intitulé : *Dissertation sur Jeanne d'Arc*, etc; il est sans nom d'imprimeur et sans permis d'imprimer. Plusieurs des historiens de Jeanne d'Arc, et notamment M. Lebrun des Charmettes, en ont eu connaissance.

Le premier et seul volume de M. de Luchet se termine à peu près à la mort de Jeanne d'Arc ; le second était composé, mais il a été brûlé après sa mort, ainsi que des fragments du troisième.

C'est là tout ce que renferme l'article paru dans les *Hommes illustres de l'Orléanais*. Rien de plus, si ce n'est que le marquis de Luchet avait fait de très bonnes études, excellait dans l'art de l'escrime et au jeu de paume, insérait dans des recueils du temps les études d'histoire et les essais littéraires qu'il composait au cours de ses loisirs. Nous n'ajouterons que deux remarques :

La critique de l'*Histoire de l'Orléanais* à laquelle il est fait allusion plus haut, se trouve à la Bibliothèque publique d'Orléans dans un volume in-12 formé par la réunion de diverses pièces et brochures (E. 4420). Due à la plume de Daniel-Charles Jousse, elle est intitulée : *Lettre d'un Orléanais à un de ses amis sur la nouvelle Histoire de l'Orléanais* par M. le marquis de Luchet (Bruxelles, et se vend à Paris, 1766).

On trouve aussi à la bibliothèque d'Orléans dans un autre recueil in-12, coté E. 4134, la *Dissertation sur Jeanne d'Arc vulgairement nommée la Pucelle d'Orléans*. C'est une charge à fond de train contre le rôle providentiel de l'héroïne, un persiflage insultant à l'adresse de ceux qui veulent croire à sa mission, un travail de très faible valeur au point de vue historique.

Boucicaut y vient figurer au lieu et place du maréchal de Boussac (p. 13). Jeanne d'Arc y est représentée (p. 15) dans une chaude affaire qui se serait passée sous les murs d'Orléans le 27 mars 1429 ; or, à cette date-là, la Pucelle était encore à Poitiers ou à Chinon. Mais l'esprit philosophique de l'auteur se flatte d'avoir atteint un grand et noble but, quand il a montré Jeanne d'Arc comme « plus à plaindre qu'à admirer », ou comme « n'ayant mérité ni les louanges dont on ne cesse de la combler, ni le supplice dont on l'a flétrie » (p. 130).

O. DE STAR.

—

Famille de Bourbon-Conty (XLV, 445, 574,). — Louis-François de Bour-

bon-Conti, mort en 1776, avait eu d'Elisabeth d'Orléans, sa femme, morte en 1736, un fils unique, Louis-François 1734-1807, le dernier des Bourbons-Conti légitime, mort sans enfants. Mais Louis-François, le père, avait eu, à un âge très avancé, deux fils naturels reconnus par le testament de leur père daté de 1776. L'un d'eux, Claude-François né en 1771, était connu sous le nom de Removille : l'autre, Félix-François, né en 1772, sous le nom d'Hattonville. Ce dernier se maria avec Herminie de la Brousse-Verteillac qui, devenue veuve le 6 juin 1840, épousa Louis-François-Sosthène de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville.

PIERRE MULLER.

—

Lefebvre de Beauvray (XLV, 388, 525). — Si M. Adrien Marcel, un amateur qui connait mieux l'histoire de Paris, et particulièrement celle du faubourg Saint-Antoine, que certains professionnels de notre connaissance, demande des renseignements sur Lefebvre de Beauvray ; s'il n'a rien trouvé sur le personnage (en dehors des renseignements donnés par M. Paul d'Estrée dans son étude sur le manuscrit des *Mémoires raisonnés*), c'est une preuve pour nous que la recherche de ces documents n'était pas facile.

Nous savons que l'aveugle abandonna le faubourg Saint-Marcel où il habitait, rue Française, pour aller demeurer en 1761, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, c'est là que Claude-Rigobert Lefebvre, fils de défunt Rigobert Lefebvre, procureur au Parlement, et de dame Marguerite-Germaine Laudot, épousa en 1766, le 9 avril, demoiselle Marie-Marguerite De la Bonne, fille mineure du sieur Jean-Baptiste De la Bonne, marchand-mercier, et de défunte Marie-Marguerite de Beaulieu. etc. (1)

L'avocat aveugle quitta le quartier du Temple en 1772, il vint habiter le faubourg Saint-Antoine ; en effet, nous le voyons acquérir, au moyen d'une sentence de licitation, en date du 8 juin 1771, une maison avec jardin ayant appartenu à Denis Pillet, jardinier-fleuriste : c'est pourquoi il habitait déjà Popincourt,

(1) Arch. de la Seine. Etat-civil reconstitué.

lorsque, pour agrandir son domaine, il se fit adjuger, moyennant 7850 livres, un terrain, même rue, dont l'acquisition est signalée par l'auteur de la question. En 1791, le 9 juillet, Lefebvre de Beauvray et sa femme vendirent leur propriété devant Trubert, notaire, à Paris, à Augustin Oudart, expert vérificateur en écritures. (1)

La demeure de l'aveugle est aujourd'hui représentée par l'impasse Popincourt, située au n° 34 de la rue du même nom, le terrain sur lequel on perça cette impasse fut vendu, en 1838, par M. Mongeot, à cinq propriétaires (2), l'un d'eux, M. Rotté, eut l'initiative de ce percement. En compagnie de M. Coyecque, sous-archiviste de la Seine, dont la compétence en topographie parisienne est indiscutable, nous avons fait à l'immeuble précité une visite toute récente : à travers les replâtrages successifs, on retrouve les restes d'un pavillon adossé à un mur de fond ; ce pavillon est construit sur une terrasse à laquelle on accède par un escalier d'une vingtaine de marches. Contemporains du chroniqueur (3), le petit bâtiment, et surtout l'escalier, sont les seuls témoins qui permettent l'identification.

Lorsque M. A. Marcel passera rue de Popincourt, il remarquera les vestiges que nous lui signalons et il reconnaîtra « le pavillon dépendant du petit domaine situé rue de Popincourt près celle des Amandiers, appartenant à l'auteur de ces Mémoires et dont il s'occupe et fait valoir une partie » (4). Il est bien dénaturé aujourd'hui, et les arbres fruitiers du petit parc de l'aveugle sont allés rejoindre les vieilles lunes ! Cependant, ce qui reste des bâtiments primitifs nous a permis de retrouver d'une façon certaine, l'emplace-

(1) Ibid. Insinuations de ventes et lettres de ratification d'hypothèques n° 525, (9 juillet 1791).

(2) ibid. Papiers Lazare (Rue de Popincourt).

(3) On voit parfaitement cet escalier sur le plan de Jaillot, 1775, il est visible également sur les plans cadastraux anciens et modernes.

(4) Mémoires de Lefebvre de Beauvray. Bibl. Nat. mss. fr. 10364. 1re partie, f° 184.

ment exact de l'habitation de Lefebvre de Beauvray (1).

H. VIAL ET G. CAPON.

—

Quand et comment mourut Volange ? (XLIII ; XLV, 181, 247, 292). — Ce n'est pas seulement en septembre et octobre 1806 que Volange est venu jouer dans Seine-et-Marne et particulièrement à Melun — où il avait paru 20 ans auparavant.

Une lettre autographe de Talma à son père, datée du 1er mai 1786, nous apprend que Volange était parti de Melun le 17 avril précédent pour aller donner six représentations à Genève. A son retour à Paris, il devait se rendre à Londres, pour jouer le 15 mai, avec Talma, qui ne débuta au Théâtre-Français qu'à la fin de l'année suivante.

Cette lettre de Talma faisait partie de la collection d'autographes Alfred Bovet, vendue par Et. Charavay en 1885.

L. R.

—

Le « chevalier de Berny » calligraphe (XLIV). — Non, le fondeur de caractères *de Berny*, qui signait à tort *Deberny*, n'appartenait pas à la famille du calligraphe. Je l'ai dit dans la notice que j'ai consacrée à ce dernier. V. A.

—

Famille de Ghebhard (XLV, 501). — Il existe, à Düsseldorf, des membres d'une famille de Gebhardt, dont un habite Rosenstrasse n° 41. Cette famille est peut-être la même que celle qui intéresse M. H. de W.

DYNADAM D'ESTRANGORE.

(1) Nous avons extrait des mémoires de Lefebvre de Beauvray et publié les passages relatifs à la région du faubourg Saint-Antoine sous le titre de *Journal d'un bourgeois de Popincourt, avocat au Parlement*, cette publication avait été commencée en 1898 dans le bulletin historique « Le Faubourg Saint-Antoine ». Ce journal considérablement augmenté et annoté, paraît depuis décembre 1901, dans la *Correspondance historique et archéologique* dirigée par MM. F. Bournon et F. Mazerolle. Le journal est précédé d'une notice biographique sur l'auteur du manuscrit et sera suivi d'une monographie de la rue de Popincourt et d'un plan de restitution.

Chanson du Solitaire (XLIII : XLIV, 151, 535). — L'auteur du roman *le Solitaire*, Victor Prévost, était bien *vicomte* d'Arlincourt ; fils d'un fermier général qui périt sous la Terreur, il signait habituellement « Victe d'Arlincourt » et non V. (Victor). Ses autographes ne sont pas rares.

D'une famille picarde, sa noblesse était ancienne, dit M. G. Héquet (*Biographie* Didot), car un de ses aïeux figure comme ambassadeur dans l'histoire du xve siècle.

Le titre de vicomte est d'ailleurs donné à l'auteur du *Solitaire* et de quelques autres productions assez singulières parfois, dans plusieurs actes authentiques : sous Napoléon, quand il fut nommé écuyer de madame-mère, puis auditeur au conseil d'Etat, — en 1814 lorsque Louis XVIII le fit maître des requêtes, et enfin lorsque Charles X le nomma gentilhomme honoraire de sa chambre.

Un membre de la même famille qui ne prenait aucun titre, est Charles-Antoine Prévost d'Arlincourt, marié à Josephine-Hippolyte de Nadal, lesquels achetèrent, le 18 juillet 1816, du général Hulin, le domaine des Agneaux, à Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne). Charles-Antoine est décédé à Paris le 11 décembre 1856, sans ascendant ni descendant, laissant pour donataire universelle sa veuve, décédée à son tour à Paris le 26 mars 1869. Les héritiers à cette date étaient : Caroline-Lætitia Prévost d'Arlincourt, veuve d'Augustin-Jules Guyot d'Arlincourt, comme usufruitière, et Ludovic d'Arlincourt, fils, nu-propriétaire. L.-R.

—

Naissance du duc de Morny (XL ; XLI ; XLIV)

On vient de célébrer à Madrid le mariage de Pura Marin avec don José Osorio y Morny, fils aîné du comte de la Corzina et de la regrettée comtesse, née de Morny, et héritier de l'illustre famille de Alcanices, dont le chef actuel est le duc de Sesto, marquis de Alcanices.

(*Figaro* du 6 février 1902).

NAUROY.

—

Familles anciennes (XLIII). — Les Vaudetar, marquis de Bournonville et de Persan, seigneurs de Pouilly-le Fort, près Melun, dès le commencement du xive siècle, avaient de nombreuses terres nobles dans la Brie, — à Boissise, Condé, Mou-

try, Charmentray, etc. : ils ont été vidames de Meaux, en qualité de seigneurs de Trilbardou.

On conserve aux Archives de Seine-et-Marne (série E, nos 305 et suiv.) d'assez nombreux documents relatifs à cette famille et à ses possessions.

Armes : *fascé d'argent et d'azur de six pièces.* T. L.

—

D'Aumont (XLV, 501). — Le duc d'Aumont, né en 1810, figurait sur l'*Annuaire de la Noblesse* de Borel d'Hauterive en 1881. Il n'est plus porté dans celui de 1882 ; il a donc dû mourir en 1881.

P. M.

—

Norbert Billiart (XLV, 503). — Cet avocat était né à Nemours (Seine-et-Marne), le 17 mai 1826, et avait fait ses premières études au collège de Melun. Il a fondé, en 1862, le *Monde judiciaire,* revue mensuelle, portraits et notes d'audiences, — qui cessa de paraître en septembre 1866, quand Billiart est devenu directeur du *Moniteur.*

Ce publiciste peu connu est mort à Beuzeval, le 19 juillet 1889. Th. L.

—

Marguerite Bellanger (XXXVII, XL ; XLIII ; XLV, 247, 414).— Je lis, dans une chronique théâtrale de 1877, ce fait divers, d'ailleurs démenti le lendemain : « Plusieurs journaux assurent que Mlle M. Bellanger, après avoir vendu sa propriété située près de Saumur, chercherait à rentrer dans un grand théâtre, pour y créer, dans une féerie, un rôle de fée. On sait que Mlle M. Bellanger appartenait jadis au théâtre des Folies-Dramatiques et qu'elle avait quitté la scène à la suite de ses relations avec Napoléon III et M Devienne. Rip-Rap.

* * *

Les historiens de l'avenir, continuateurs de Varillas et de Brantôme, et qui conteront la vie des dames galantes du XVIIIe siècle, ne manqueront pas de documents concernant Marguerite Bellanger.

Les historiens d'à-présent ne doivent pas étendre si loin l'horizon de leurs recherches, et il vaut mieux pour eux, continuer la controverse sur le droit du seigneur, ou sur les légendes qui imputent au roi François Ier des amours avec la comtesse de Châteaubriand, et avec la belle Féronnière.

On peut de même, sans réticences, raconter toutes les circonstances qui motivèrent cette belle et fière réponse du président Séguier ? « Je rends « des arrêts et je rends pas de services. »

Ces choses font partie du domaine serein de l'histoire.

Au contraire, certains épisodes se rattachant au second Empire, sont des événements trop récents pour donner lieu à des recherches historiques exemptes de partialité. Ce ne serait pas faire de l'histoire, mais de la politique, que d'utiliser divers papiers divulgués au lendemain de la révolution du Quatre-Septembre.

Prouvent-ils que le ménage impérial vit sa paix momentanément troublée ? La magistrature fit-elle bien ou mal en se mêlant de ces querelles ? Enfin régna-t-il en France deux souveraines dans les années qui précédèrent la chute de l'Empire ? Nous nous garderons bien de résoudre ces questions, et nous ne sommes pas documentés pour le faire ; mais si Marguerite Bellanger fut la souveraine de la main gauche, le souverain ne pouvait, dit-on, faire un meilleur choix, pour donner la succession des Pompadour et du Barry. « Elle était fort distinguée, et « cependant on ne la distinguait pas. Le « nez droit, l'œil intelligent, elle répondait « à cette définition de Balzac, qui se « connaissait en femme.

« Jamais la chronique la plus indis- « crète n'a conté, à propos de la Margot, « les fortunes disparues, les fils de famille « ruinés, les duels tapageurs qui sont « l'accompagnement obligé des liaisons « féminines ».

Nous extrayons ces lignes d'un petit opuscule, pétillant d'esprit, ayant pour titre : *Souvenirs d'un vieux Nantais.*

Marguerite Bellanger était donc connue à Nantes, ce qui n'est pas étonnant, car elle y avait fait ses débuts dans la carrière scabreuse de la galanterie.

Elle occupait, vers 1856, une modeste chambre dans un garni de la rue Rubens. Elle voulut goûter aux plaisirs de Paris, et rêva de devenir lorette à la Chaussée d'Antin.

On sait comment ce rêve devint bientôt une réalité, et les marchandes à la toi-

lette qui lui fournirent les fonds et lui ouvrirent un crédit sur leurs livres, ne placèrent pas leur argent à la grosse aventure, Margot fit la fortune de ses couturières. En 1859, au faîte des grandeurs, elle voulut donner une fête à Nantes et revoir les bons amis qui l'avaient aidée quand elle était dans la gêne. La réception eut lieu à l'hôtel de France où la jeunesse dorée s'était donné rendez-vous. Le monde des cours y était aussi bien représenté que la société du quartier Graslin.

En 1886, tous les jeunes crevés, fin second Empire, sans être trop vieux, étaient assagis. Pères de famille, obligés de donner le bon exemple à leurs fils adolescents, ils ne pouvaient afficher leurs anciennes relations avec les courtisanes de haute volée.

Bien peu nombreux furent les Nantais qui reçurent le billet de faire part pour assister aux convoi, service et enterrement de

MADAME KULBACH
NÉE JULIE LEBŒUF
décédée le 23 novembre 1886 en son château de Villeneuve-sous-Dammartin

Cette lettre de faire part n'est introuvable ni à Paris ni à Nantes et prouve que l'acte de décès reproduit dans l'*Intermédiaire* est bien applicable à Marguerite Bellanger.

J. DE T.

—

Nice et le département des Alpes-Maritimes (T. G. 638 XXXVIII). — *Organisation du département des Alpes-Maritimes en 1793.* En 1793, le département des Alpes-Maritimes comprenait les arrondissements actuels de Nice et de Puget-Théniers, la principauté de Monaco et les communes, aujourd'hui italiennes, de la Briga et de Tende.

En 1806, (décret du 1er vendémiaire an XIV), les cantons de San-Remo, Vintimille, Bordighera, Triora, Pigna, Perinaldo lui furent annexés, et il eut jusqu'en 1814 l'organisation suivante :

Arrondissement de Nice, formé des cantons d'Aspremont, la Briga, l'Oscarène, Menton, Monaco, Nice-Est, Nice-Ouest, Roquebillière, Saint-Sauveur, Saorge, Sospel, Utelle, Villefranche.

Arrondissement de San-Remo, formé des cantons de Bordighera, Dolceacqua, Pigna, San-Remo, Taggia, Triora, Vintimille.

Arrondissement de Puget-Théniers, formé des cantons de Beuil, Saint-Etienne, Gilette, Guillaumes, Puget-Théniers, Roquesteron, Villars.

La question de Nice au Congrès de Vienne. Au congrès de Vienne, les diplomates français réclamèrent la cession de la Savoie et du comté de Nice, en vertu du traité de paix que le roi Charles-Emmanuel IV avait signé à Paris le 15 mai 1796 et qui portait à l'article III : « Le roi de Sardaigne renoncera purement et simplement à perpétuité pour lui et ses successeurs, en faveur de la République française, à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur la Savoie, les comtés de Nice, de Tende et de Beuil ».

Ces diplomates s'appuyaient en outre sur les assurances que les Alliés avaient données à la France de la rendre plus grande qu'elle ne l'était avant la Révolution.

Le Congrès était sur le point de céder aux réclamations de nos diplomates quand le czar Alexandre, sur la demande d'un Niçois, le général Michaud, son aide-de-camp, insista, au nom de l'équilibre européen, pour que ces provinces restassent au roi de Sardaigne. Après deux jours de discussion, il obtint gain de cause, et l'article III du traité du 31 mai 1814, fut ainsi libellé :

« Du côté de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, l'ancienne frontière sera rétablie ainsi qu'elle était le 1er janvier 1792, en commençant de la mer du Nord entre Dunkerque et Newport jusqu'à la Méditerranée, entre Cagnes et Nice ».

Si des faits précis n'établissent pas qu'il y avait alors un courant français dans le comté de Nice, tout porte à le supposer, puisque, en 1793, Nice avait été annexée sur sa demande à la République et qu'en 1860 c'est un vote unanime (26.033 oui contre 159 non) qui consacra sa réunion définitive à la France.

La question de la frontière des Alpes en 1860. Après la guerre d'Italie, Tende et Briga, qui faisaient partie du comté de Nice, votèrent comme les autres communes de la province leur réunion à l'empire français. Mais Victor-Emmanuel demanda à garder ces deux villes, qui lui restèrent

ainsi que certaines régions montagneuses des vallées de la Tinée et de la Vésubie.

Le correspondant de l'*Intermédiaire* désirerait savoir s'il s'agissait réellement, en les lui laissant, de ménager les chasses royales. Nous n'avons pas été mêlé aux négociations ; mais nous pouvons affirmer qu'au moment même où elles venaient d'aboutir, l'affaire des chasses passait, dans les cercles français, pour avoir été un argument décisif, et nous l'avons vue relatée dans les notes consignées au jour le jour par une personne qui approchait de très près les négociateurs.

Organisation du département des Alpes-Maritimes en 1860. Pourquoi a-t-on démembré, en 1860, le département du Var pour adjoindre l'arrondissement de Grasse au nouveau département des Alpes-Maritimes ? C'est pour lui donner plus d'importance territoriale et, malgré cela, il est encore un des plus petits de France.

L'annexion de Grasse aux Alpes-Maritimes se fit sans que ses habitants l'eussent sollicitée et sans qu'on eût demandé leur avis. Cet avis, d'ailleurs, nous a dit un Grassois, qui joua un certain rôle à cette époque, eût été probablement défavorable à en juger par la manière dont cette mesure administrative fut accueillie de l'autre côté du Var. On la considéra généralement comme un malheur pour Grasse, qui ne pouvait, pensait-on, manquer d'être absorbée par Nice, place commerciale importante, grand marché d'huile et chef-lieu de département. On ajoutait que les foires et marchés hebdomadaires de cette ville allaient perdre un grand nombre de leurs pourvoyeurs, de même que ses magasins seraient délaissés pour ceux de Nice, etc. Il faut reconnaître qu'à bien des points de vue les craintes des Grassois se sont réalisées : mais il leur reste l'industrie des parfums où ils défient, aujourd'hui comme avant 1860, toute concurrence,

M. H. M. N.

*
* *

Pour l'incorporation au département nouvellement créé (1860) des villes « dites libres » de Menton et Roquebrune, voir *Monaco, ses origines et son histoire*, par Gustave Saige correspondant de l'Institut, Paris Hachette 1897, pages 473 et seqq. Une personne en situation d'être bien informée, nous a assuré qu'il s'en fallut de peu que Monaco ne fût aussi annexé à la France. Les commissaires chargés de l'organisation des Alpes-Maritimes reçurent, en effet, des offres d'un limonadier du lieu se faisant fort de provoquer et de faire aboutir en quelques heures un mouvement séparatiste en faveur de la France. Les commissaires ne prirent pas cette ouverture en considération et nous croyons savoir que leur attitude, si correcte pourtant, ne fut pas absolument approuvée aux Tuileries, où l'on aurait vu sans déplaisir la principauté réunie à l'Empire.

A. S.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII; XLIV ; XLV, 131, 302, 418, 462, 528, 589).— Prière de vouloir bien corriger une faute de lecture ou d'impression qui m'a fait dire (col. 529, ligne 6) : « éminemment recommandable et *instruit* », au lieu de « recommandable et *vertueux* ». L'*instruction*, en effet, n'aurait rien à voir avec l'enfer ou le paradis.

J'ajoute à ma remarque sur les *traditions* populaires que certaines pourraient bien avoir été créées un peu artificiellement. Ainsi, en fait de droits seigneuriaux, je n'ai, pour mon compte, jamais rien rencontré qui rappelle celui que discute l'*Intermédiaire*, mais plusieurs autres sont d'une évocation assez courante — particulièrement en temps d'élections. Il en est un surtout épouvantable, qui fait prime, au moins dans ma contrée, où il est devenu presque de foi que tout vassal, au bon vieux temps, était astreint à ne porter pour chaussures que des sabots du poids de quinze livres, pas une de plus, pas une de moins !

Vte du Breil de Pontbriand.

*
* *

Au Congrès d'histoire en 1900, M. E. de Hinojosa, professeur à l'Université de Madrid, a fait une communication sur l'existence de *Jus primæ noctis* en Catalogne. On la trouvera pages 224-226 des *Annales Internationales d'histoire* (Congrès de Paris 1900), 2me section, *Histoire comparée des Institutions et du droit*, in-8, librairie Armand Colin, Paris 1902. Il ressort de cette communication : 1° que

l'article IX de la sentence arbitrale de 1486 mentionnant ce droit de cuissage est authentique ; 2° que ce droit est aussi mentionné dans le projet d'accords entre seigneurs et paysans en 1462 ; 3° que les seigneurs, en réponse aux paysans, nient les faits et le droit même et « pour le cas où il était prouvé, promettent de ne plus commettre à l'avenir, l'abus en question » ; 4° d'après les paysans même, il s'agit d'un abus plus que d'un droit, abus engendré et soutenu par la violence, la force des seigneurs.

Il nous parait donc que, en fait, sinon en droit, le *Jus primæ noctis* a existé au moyen âge. A. HAMON.

—

Une chaufferette féodale heureusement supprimée (T. G. 198). — **Un joli droit du seigneur** (T. G 290). — Et maintenant que nos excellents confrères s'en sont donné à cœur joie de répondre par la tangente à la question, parfaitement définie, posée le 7 avril 1901, j'apporte une réponse topique à Th. Gonse et, tout ensemble, à nos anciens collaborateurs F. Ming (septembre 1866 !) et Quinnet (juin 1889).

Je serai bref, parce qu'il convient d'avoir le triomphe modeste (XLIII, 678), et que, d'ailleurs, j'ai l'intention de soumettre au public, en dehors de l'*Intermédiaire*, et pour ne pas encombrer ses colonnes, les pièces produites par la petite enquête à laquelle je me suis livré.

On lit dans le *Dictionnaire géographique* de Girault de Saint-Fargeau, article Montjoie (Doubs) :

Le nom des seigneurs de Montjoie rappelle les souvenirs les plus atroces de la féodalité et qu'on serait tenté aujourd'hui de révoquer en doute, *s'ils ne se trouvaient consignés dans un procès célèbre* : lorsque dans l'hiver les comtes de Montjoie et de Meiches étaient à la chasse, ils avaient le droit de faire éventrer deux de leurs serfs pour réchauffer leurs pieds dans les entrailles fumantes.

C'est une affirmation cela ! Ce procès célèbre a dû laisser des traces, et comme il s'est évidemment plaidé devant une des juridictions plus tard comprises dans le ressort du parlement de Dôle-Besançon, je pris la liberté de m'adresser à des Franc-Comtois marquants, élèves de l'école des Chartes. De leurs réponses, je citerai celle que M. Jules Gauthier, archiviste paléographe, conservateur des archives du Doubs, m'a fait l'honneur de m'adresser :

Besançon, 23 février 1902.

Monsieur,

Je connais depuis longtemps l'épisode du *cerf* de Montjoie pris pour un *serf*, mais de cette histoire il n'est pas possible de rencontrer le moindre document judiciaire, du moins dans le dépôt des archives du Doubs, où je l'ai guetté avec soin depuis 30 ans. — Le point de départ de cette légende est un racontar qu'un certain Lapoule, député à l'Assemblée nationale, communiqua dans la séance historique de l'abandon des droits féodaux, et voilà tout.

Veuillez agréer..... JULES GAUTHIER.

Il y a racontar ! Quant au *procès célèbre* : néant ! Est-ce qu'après cela la cause n'est pas entendue ? CLOUD.

—

Le véritable sexe du chevalier d'Eon (T. G., 317 ; XLV, 305). — J'ai tendance à croire que ce personnage était mal conformé à sa naissance, et qu'il y eut doute sur son sexe. L'acte de baptême porte, en effet : *Charles-Geneviève*. J'ajoute que j'ai vu des lettres où sa mère l'appelait tantôt : « ma chère fille », tantôt « mon cher fils ». Quelle faute on a commise de ne pas acheter tous ces papiers en bloc !

Il y eut jadis un pays où il suffisait aux filles de sauter en rond — pour devenir garçons : d'Eon est peut-être passé par là ? V. A.

—

Concierges et prisonniers (XLV, 494, 530). — A mon tour, il me serait agréable et utile d'avoir des détails biographiques (leur état-civil surtout) sur Lavaquerie et Benoît, qui, pendant la Révolution, furent concierges des prisons de l'Abbaye et du Luxembourg, à Paris.

V. A.

—

Papiers militaires du maréchal Sébastiani, des généraux Guilleminot, Kellerman, Pelet (XLV, 228, 354, 426, 460, 595). — Je n'apprendrai rien à personne en disant que les *Dictionnaires biographiques* sont ordinairement pleins d'erreurs ; il est donc utile de rectifier et de préciser les renseignements biographiques erronés, chaque fois que l'occasion s'en présente.

Qu'on me permette de faire remarquer que le général Pelet, ancien député, ancien pair de France, sénateur, directeur

du Dépôt de la guerre, conseiller général de Seine-et-Marne, de 1845 à 1859, avait épousé, en 1822, Anne-Marguerite-Henriette-Eudoxie d'Amalric (et non d'Almarie), laquelle, née à Paris le 10 juillet 1804, est morte en la même ville, le 15 mars 1866 et a été inhumée le 19 à Villeroy, près Meaux, où elle possédait une maison de campagne depuis 1827.

X.

—

La mort mystérieuse du bailli de Suffren (T. G., 858).— Selon Jal (*Dict. critique de biographie et d'histoire* et *Scènes de la vie maritime)* et Charles Cunat *(Vie du bailli de Suffren)*. qui, l'un et l'autre, recueillirent, en 1832 et 1845, le témoignage de Dehodencq, dernier officier de bouche du bailli, Suffren serait mort des suites d'une blessure reçue dans un duel avec M. de Mirepoix. En 1866, M. Louis de Villeperdrix et, en 1870, le marquis des Isnards-Suze, tous deux arrière-petits neveux de Suffren, mirent en doute ce témoignage de l'ancien serviteur du bailli et affirmèrent que le héros du Cap, de Trinquemalé et de Gondelour, celui au sujet duquel Napoléon s'écriait à Sainte-Hélène : « *Pourquoi cet homme n'a-t-il pas vécu jusqu'à moi, ou pourquoi n'en ai-je pas trouvé un de sa trempe ?* » était mort, non des suites de ce duel, mais d'une saignée intempestive qui lui aurait été faite par le médecin du Roi ou par celui des Dames de France que ces dernières lui auraient adressé.

Le comte Edgar de Balincourt, ancien officier supérieur de cavalerie, membre de l'Académie de Nîmes, vient de publier, sous ce titre : *La mort du bailli de Suffren d'après ses historiens et d'après sa famille*, Nîmes, imprimerie Gervais-Bedot, rue de la Madeleine, 21, une brochure in-8° de 27 pages, dans laquelle il a développé ces deux versions avec un grand luxe de détails, de nature à intéresser vivement les chercheurs de morts mystérieuses de personnages célèbres. Tout en critiquant le témoignage de Dehodencq, M. de Balincourt n'a pu se prononcer, faute de documents décisifs. La question, en conséquence, demeure ouverte et mérite d'être de nouveau sérieusement étudiée, après examen de la brochure que nous signalons. THÉODORE COURTAUX.

Les chansons d'Auguste Romieu (XLV, 58, 210). — Pour répondre aux diverses demandes qui m'ont été faites, j'ai à reproduire la chanson d'Auguste Romieu sur une orgie supposée du pape, mais comme il s'agit d'un document qui a plus de soixante-dix ans de date, la chose ne saurait aller sans un peu de commentaire. Lorsque ces couplets ironiques parurent pour la première fois, Paris était divisé en deux camps : les dévots, (on ne disait pas encore les cléricaux), et les voltairiens. D'un côté,se voyaient Charles X,son nombreux clergé, les jésuites de Saint-Acheul, de Mont-Rouge ; de l'autre, la presse libérale, déjà fort puissante, allant du *Constitutionnel* au *Figaro*, un journal satirique, au plus grand deux fois comme la main et qui était surmonté d'une vignette dans laquelle le Barbier de Séville poursuivait à coups de bâton Basile, costumé en disciple de Loyola. — *Ah ! Basile, mon mignon, en voilà du bois vert !*

Tout récemment venu de Bretagne, Auguste Romieu était du nombre des beaux d'esprits qui alimentaient la petite feuille d'épigrammes, finement trempée de venin révolutionnaire. Fils de famille, étant assez à l'aise pour mener la vie des oisifs, il partageait ses loisirs entre les charges d'atelier qui l'ont rendu si populaire et les dîners du Palais-Royal avec les sybarites de ce temps. Ce fut dans l'un de ces festins qu'un soir, au dessert, il leur chanta le petit poème bachique que je suis invité à tirer du bric-à-brac du passé, fantaisie alors concevable et qui scandaliserait aujourd'hui le propre parti de l'auteur.

Une dernière annotation. Pour rendre ces hardiesses plus acceptables, l'auteur visait un Souverain Pontife qui paraissait avoir été formé par la malignité du destin tout exprès pour autoriser l'éclosion de cette œuvre de haute ironie. Au moine austère et superbe, à cet ancien évêque républicain d'Imola, dont le pinceau de Louis David a immortalisé la sereine figure et qu'Alfred de Vigny, un autre peintre, nous a montré, dans l'entrevue de Fontainebleau, tenant tête avec tant de noblesse et de spirituelle moquerie au dominateur de l'Europe (*Tragediante !*

Comediante !), succédait un pape d'une tout autre trempe.

Cet excellent Grégoire XVI, véritable italien d'origine payenne, peut-être grecque, semblait sorti du sol de Sybaris. Le fait est qu'il aurait volontiers rappelé plusieurs de ses devanciers, qui, un peu avant, un peu après la Renaissance, ont fait du Vatican un séjour pas trop sévère (L'histoire, véridique ou arrangée, je ne saurais dire au juste, raconte que l'un d'eux, à table, fêtant les membres du Sacré-Collège, ordonnait à l'échanson de remplir les coupes de vin de Syracuse, en disant à ses éminents convives, après avoir forgé un bel adverbe latin : *Bibamus papaliter*). Mais arrêtons-nous au chef de la chrétienté qui florissait à Rome du temps de Romieu. Tout le monde d'alors se répétait avec admiration un joli trait de galanterie. Sa Sainteté avait invité une grande dame de Florence, une belle princesse, à s'asseoir à sa table en compagnie du cardinal Camerlingue. A un certain moment du dessert, le prélat fit remarquer au Souverain Pontife la croix d'or enrichie de diamants qui brillait au cou très-décolleté, de la princesse. — *E piu bello il calvario che la croce* ! répondit Grégoire XVI en souriant et lâchant une bordée de son cigare, car il fumait. (*Le calvaire est encore plus beau que la croix*).

Ainsi donc, et il n'y a pas à le damner pour ça, le vicaire de Dieu sur la terre était légèrement mondain, fin gastronome, aimant les joyeux propos après boire. Notre littérature de France, toujours débridée, ne lui était pas non plus indifférente. Toutes les fois qu'un pélerin de chez nous se faisait présenter à son palais pour baiser sa mule, il l'interpellait invariablement par le même point d'interrogation : — *Heureux homme! Ainsi, vous arrivez de Paris ? Et comment se porte le seigneur Paul de Kock ?* — Il est certain qu'il avait dégusté dans l'original les œuvres du conteur grivois et, notamment le *Cocu* et la *Pucelle de Belleville*. — Comment, je vous le demande, un tel gallophile n'aurait-il pas attiré l'attention de nos aimables drilles de 1829 et, en particulier, celle du joyeux farceur qui prenait plaisir à rire de tout ?

PHILIBERT AUDEBRAND.

***

Voici maintenant, *in-extenso*, sans retranchements ni variante, la chanson de ce Sicambre bouffon, qui, après avoir brûlé ce qu'il a chanté, chantera ce qu'il a brûlé, en composant le *Spectre Rouge*.

LE PAPE EST GRIS

Air : *Le diable est mort* (BÉRANGER)

Au Vatican, mes très chers frères,
Apprenez, qu'hier, on soupa ;
Le Pape y but quatre grands verres
D'un vin gascon qui le tapa.
Ses yeux roulaient dans leur orbite
Et tous les cardinaux surpris,
Disaient : « Montez de l'eau bénite ! »
« Le Pape est gris
« Le Pape est gris,
« Le Pape est gris,
« Est gris ! »

***

« — Paix ! dit-il en brisant son verre ;
Messieurs, notre rôle est fini.
J'adresse, ce soir, à la Terre
Ma bulle : *In cœna Domini.*
L'ancienne digne d'un Vandale,
N'excite plus que le mépris.
La mienne sera libérale.
— Le Pape est gris ! (*ter*)

***

« — Que le peuple de la Romagne
De la dîme soit allégé,
Que l'on écrive au roi d'Espagne
(Ferdinand VII).
De vendre les biens du clergé.
Je fais ici défense expresse
D'abuser des faibles esprits
Je ne veux plus que l'on confesse :
« — Le Pape est gris ! (*ter*).

***

« — Le Purgatoire est une attrape.
Humains, n'y soyez plus trompés.
Ce sont vos cierges, foi de pape,
Qui payent mes petits soupés.
Pourquoi tant nous graisser la patte ?
Si vous saviez combien je ris
Quand on vient baiser ma savate !
« — Le Pape est gris ! (*ter*).

***

« Ganganelli fut un brave homme.
Je veux valoir ce gaillard-là.
Dès demain, je veux purger Rome
Du noir troupeau de Loyola.
Carmes, capucins, que l'on parle !
Du Forum les droits sont repris.
Dès demain, je donne une Charte,
« — Le Pape est gris (*ter*).

***

« — Non, non, plus même de couronne,
Des deux clés je suis dégoûté.
Je vais en France, où l'on raisonne,
Et j'y veux être député.

Des abus qu'à Paris l'on fauche
Pour qu'il n'en reste aucun débris,
J'irai m'asseoir au côté gauche. »
« — Le Pape est gris ! (*ter*).

***

En disant ces mots, le Saint-Père
Voulut sortir et trébucha ;
Puis, il tomba, le nez par terre ;
Et, puis, enfin, on le coucha.
Ce matin, sur deux cents visites,
Il n'a reçu, j'en suis surpris,
Que le général des Jésuites :
Il n'est plus gris ! Il n'est plus gris !
Hélas, le pape n'est plus gris !

Auguste Romieu.

***

Post-scriptum. — Ceux qui pratiquent la philosophie de l'histoire, fondée par Vico, ne manqueront pas de s'arrêter aux deux derniers couplets. En 1829, l'existence des R. P. Jésuites en France était, comme de nos jours, une âpre question. En la traitant en railleur, le futur préfet de Louis-Philippe obéissait à la mode du temps. A la même époque, M. de Montlosier, pair de France, reproduisait son fameux *Mémoire à consulter* et un écrivain d'un très vif esprit, H. de Latouche, celui qui a ressuscité André Chénier, faisait paraître son mordant pamphlet : *Clément XIV et Carlo Bertinazzi*, Correspondance entre un pape et un carlin de la Comédie italienne, suivie du procès-verbal où il est démontré que, pour avoir supprimé l'ordre des Jésuites, Ganganelli a été empoisonné dans une hostie. C'est sur ce dogme sacré que le chansonnier a bâti sa satire. Mais plus tard, il s'est rattrapé en demandant à Napoléon III de châtier la Révolution. Y a t-il une philosophie de l'histoire ? P. A.

—

Les Jaunes (XLV, 228). — Cette appellation vient de la couleur de la fleur qui leur sert d'insigne. Je crois que l'adoption de cette fleur jaune (*immortelle*, mais les *rouges* disent par ironie *pissenlit*) résulte de ce qui se passait aux enterrements, où les rouges arboraient l'immortelle rouge, et... les autres, l'immortelle ordinaire, c'est-à-dire la jaune.

Bibl. Mac.

***

La réponse à cette question se trouve dans le discours prononcé par M. Gaston Japy au banquet des *Syndicats jaunes*, qui a eu lieu au Salon des Familles, avenue de Saint-Mandé, le 15 février dernier.

Les syndicats jaunes, a dit l'orateur, se séparent des syndicats rouges, mettant de côté la violence et les utopies, pour marcher dans la voie de la paix sociale et du vrai progrès ; que les patrons deviennent jaunes, puisque cette couleur devient celle de l'Union, qu'ils fassent de leurs ouvriers des associés dans la mesure du possible.

Le nom de Jaunes que l'on vous a donné par dérision, est devenu, grâce à votre énergie et à votre bon sens, un nom glorieux que vous pouvez porter fièrement.

T. R.

—

Origine du mot « chic » (T. G. 204). — La Vieille dame à la tête de bois, expression irrévérencieuse par laquelle, nous apprend Firmin Maillard, nos voisins d'outre-Manche désignent l'Académie française — la Vieille dame, vient d'accorder des lettres de grande naturalisation au mot archi-français « chic ». A ce sujet, les papiers publics ont recherché les origines du mot et se sont arrêtés à cette opinion que l'expression provenait de l'atelier de David où travaillait un rapin de grand talent nommé Chique, que le peintre ordinaire de S. M. Robespierre et du citoyen Napoléon tenait en singulière estime et donnait toujours en exemple aux jeunes gens qui suivaient ses leçons. Or, cette opinion, émise en 1864, en un article, *Curiosités historiques et littérature*, paru dans le *Grand Journal*, a été réfutée peu après, dans l'*Union des arts* par Albert de la Fizelière, qui donne sagement pour racine au mot *chic*, l'espagnol *chico*, *chicito*, petit, gentil. Ce qui prouve que les grands journaux agiraient sagement en se référant parfois, je devrais dire souvent, à cette encyclopédie parfaite qu'est l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. A. F.

—

Le voyageur Delegorgue (XLV, 503, 581). — Cette question a été posée le 10 janvier 1898, et le 30 mars de la même année, le collaborateur qui signe « Un jeune Chercheur » a répondu ce qui suit : « Consulter Frixois, Adolphe Delegorgue, explorateur douaisien (*Union géographique du Nord*, 1891, p. 289) ».

Je remarque que plusieurs de nos confrères, dans leurs réponses, se bornent à faire connaître au questionneur le titre de l'ouvrage où il pourra trouver la solution

de sa question. Mais cette manière de faire ne lui donne aucunement satisfaction, car en province il est difficile de pouvoir se renseigner à la source indiquée. Ainsi le collaborateur M. Nauroy emploie souvent ce moyen en renvoyant à ses ouvrages qui sont tirés à peu d'exemplaires et qu'on trouve difficilement dans le commerce.

P. PONSIN.

—

Fauconnerie (XL; XLI; XLII; XLIV). — V. *Voyages autour du monde* : 1862 ? Chasse au faucon en Perse, p. 114. — Chasse du sanglier par l'aigle noir, 1863, Sarkha p. 351. — Chasse au faucon hobereau, émerillon, Chine, 1864 : p. 98. — Chasse au faucon, Perse, 1885 ; p 98. — *Grav.* — Départ pour la chasse, Perse, 1872, p. 113. — Gazelle forcée par un faucon, p. 116. — Cavalier Kourde à la chasse. p. 119. — Fauconnier Kourde, p. 120. — 1863 ? Les chasses Baldwin. 40 gravures, 369, 416. — Départ pour la chasse, Inde 1873, 169. — Retour de la chasse, 1874 ? p, 297. — Chasseur Kourde, 1876 ; p. 371. — Retour de la chasse 1876 ? p 357. — Chasseur d'autrefois, Bihé 1881 ? p. 41. — Aux Antilopes, Sahara, 41. — 1885 ! Fauconnier de Gourek 101. Départ pour la chasse 1885 ? p. 123.

C. DE S^t-M.

—

Le Palais-Royal (XL ; XLI ; XLII). — M. Paul Delalain, à qui l'on devait déjà des travaux intéressants, notamment le *Catalogue de la bibliothèque technique du cercle de la Librairie* (1895, in-8), a reconstitué une partie du Palais-Royal sous la Révolution, avec les adresses exactes, dans son beau volume : *L'imprimerie et la librairie à Paris de 1789 à 1813, renseignements recueillis, classés et accompagnés d'une introduction avec trois fragments du plan de Paris en 1810*, 1899, in-8, Delalain frères, 115, boulevard Saint-Germain. LX —360 pages et tables, tiré à 400. On trouvera là les adresses de Bonneville, Cherubini, Méhul, Kreutzer et Boïeldieu, Duplessi-Bertaux, Fabre d'Eglantine, Gaucher, Gorsas, Gossec, Loizerolles, Louvet et Mme Louvet, Michelet le père, Momoro, Ange Pitou, Pougens, Quenedey, Williams (H. M.), Billaud *de* Varenne.

Que si maintenant un lecteur plus curieux, il y en a, veut savoir ce qu'était le Palais-Royal sous une autre révolution, celle de 1848, qu'il ouvre un petit livre devenu bien rare : *Les clubs et les clubistes, histoire complète, critique et anecdotique des clubs et des comités électoraux fondés à Paris depuis la révolution de 1848*, par Alphonse Lucas, 1851, in-18, E. Dentu, Palais-National 13, galerie d'Orléans (c'est là qu'est né Faucou), imp. Bonaventure et Ducessois, quai des Augustins 55 près le Pont-Neuf, 271 pages. Il y est même question du Mapah, « celui qui fut Ganneau ».

NAUROY.

—

Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot (XLIV ; XLV, 527). — L'*Intermédiaire* du 10 avril m'a fait dire une inexactitude : l'auteur de la thèse, sur Bernardin de Saint-Pierre s'appelle *Maury*.

NAUROY.

—

Pagination bizarre (XLV, 169, 317, 435, 535). — Mon petit livre *La Bibliothèque de Napoléon à Sainte-Hélène*, gentiment imprimé à Gand, chez Siffer, en 1894, est paginé par le bas. Le livre du savant professeur en l'Université de Gand, M. Alphonse Roersch, sur Loaeus, (même imprimerie, 1898) a une semblable pagination.

Enfin, je signale comme étant dépourvue de pagination la jolie et rare plaquette, en vers, de V. Marano Attanasio, qui a pour titre : *Fiori sparti* (*Catania*, 1894, in-18).

V. A.

***

A signaler le *Recueil des inscriptions parisiennes*, publié par P. Le Vayer, Paris, Imprimerie Nouvelle, 1881, in-8° colombier, avec planche. Cette publication est paginée au bas, en raison des indications figurant au haut des pages.

***

Chez Hachette, les volumes: *Le plus beau royaume sous le ciel* par Onésime Reclus ; l'*Afrique Australe* par Elisée et Onésime Reclus ; L'*Empire du Milieu* par Elisée et Onésime Reclus sont paginés au bas des pages. Ce genre de pagination n'est pas aussi rare que nos collègues semblent le croire. Depuis 10 ans, elle tend à se répandre.

A. HAMON.

***

A propos de la pagination au bas

des pages, voici ce qu'écrit notre confrère Albert Cim, dans son volume *Une Bibliothèque, l'art d'acheter les livres, de les classer, de les conserver et de s'en servir* :

Folioter un livre au bas des pages est une détestable méthode, qui déroute l'œil, entrave les recherches et ne peut s'expliquer que par la manie de vouloir faire moins bien pour faire autrement. Quand vous feuilletez un livre dans le sens ordinaire, c'est-à-dire en rejetant les pages de droite sur les pages de gauche, c'est principalement sur les angles, angle inférieur ou angle supérieur de droite, que repose votre main. Si vous vous servez de la main droite, tous vos doigts, — sauf le pouce, lorsque vous agissez sur l'angle supérieur, — restent en dehors de la page, appuyés sur la tranche, et ils ne cachent, par conséquent, aucune ligne du texte. Il n'en est plus de même si c'est votre main gauche qui opère, et c'est surtout sur l'angle inférieur de la page qu'il lui est commode de se poser pour effectuer son mouvement : dans ce cas, les doigts de cette main masquent l'extrémité des dernières lignes, et à plus forte raison, ce qui est au-dessous d'elles, ce chiffre que vous cherchez et que votre œil est d'ailleurs accoutumé à trouver au sommet de la page. Il est donc, de toute évidence, bien préférable de laisser les folios à leur ancienne place, à ce sommet, et il ne faut pas plus les mettre au bas de la page que sur les côtés. Bientôt sans doute nous verrons des éditeurs, encore plus ingénieux et plus avides de se distinguer, commencer un dictionnaire par la lettre F. ou G. au lieu de la lettre A, qu'il est bien temps de détrôner ; imprimer une page dans un sens et la suivante dans le sens contraire ; etc. : lorsqu'on est en si beau chemin, pourquoi s'arrêter ?

Il serait bon, afin aussi de faciliter les recherches et d'aider le plus possible les lecteurs et travailleurs, de numéroter, comme le font les imprimeurs anglais, toutes les pages, les *belles pages*, — c'est-à-dire les pages impaires, les pages de droite ou recto, débutant par un titre de chapitre, — comme les autres. Je n'ignore pas que MM. les typographes estiment que ce foliotage intégral serait tout à fait disgracieux sur les belles pages et jurerait à l'œil. C'est possible. Mais il y a une chose bien plus désagréable encore, bien autrement incommode et fâcheuse, pour ne pas dire absurde, c'est de voir des volumes entiers (composés de chapitres n'ayant que quelques lignes, ou de menues pièces de vers, de quatrains, de sonnets, etc., commençant et finissant tous en *belle page*, et dont le verso est, par conséquent, une page blanche ou *fausse page* ne possédant pas un seul folio, sans pagination du commencement jusqu'à la fin. Allez donc faire une recherche et vous retrouver dans ce labyrinthe !

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G. 718 ; XXXV, XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 38.86, 370, 537). — Les vers faux rentrent-ils dans les inadvertances ? En voici deux de treize pieds, commis tous deux par Alfred de Musset, vous deux dans le premier chant de *Namouna* :

Jamais confessionnal ne vit de chapelet... [(XLVII)
Il fallait me lever pour prendre un diction-[naire... (LXXIV)

Et un vers sans rime correspondante, c'est sans doute une inadvertance aussi ? Encore Alfred de Musset dans *La Coupe et les lèvres* (act. II, scène 4) :

Frank qui vécut vingt ans comme un hardi [chasseur.

Sainte-Beuve avait relevé cette négligence dans son article de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1833. Musset, très lié avec Sainte-Beuve à cette époque, a dû lire l'article, mais il n'a pas fait la correction.

C'est une inadvertance, après avoir annoncé que l'on fera, dans une édition définitive, un changement, de ne pas le faire. Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 25 août 1833, Alfred de Musset publiait *Rolla*, et à la fin de la *Revue*, il insérait cette note :

« Page 381, vers 6 :

« Son nom était Marie, et non pas Marion.

« Au moment de la publication de ces « feuilles, un ami me fait apercevoir que « ce vers appartient à peu de choses près « à un drame représenté à l'Odéon et à la « Porte Saint Martin » (La *Marion Delorme* de Victor Hugo avait paru à la Porte Saint-Martin le 11 avril 1831). « Le lecteur me pardonnera une erreur de mémoire, qui sera *remplacée* » (sans doute pour ; *réparée*) « dans le recueil dont le « poème fait partie.

« Alfred de Musset ».

La rectification n'a pas été faite, et le vers cité plus haut, lequel rappelle en effet la célèbre apostrophe de Didier : *Marie? ou Marion* ? est resté tel quel.

Enfin, si c'est une inadvertance d'annoncer une œuvre qui ne parait pas, je signale que la couverture de la *Revue des*

Deux Mondes du 1er juillet 1848 annonçait, parmi d'autres œuvres qu'elle devait publier « prochainement... » : *La Montre, proverbe, par M. Alfred de Musset* ». Il n'y a aucun des proverbes d'A. de M. qui porte ce titre. H. M.

—

Le Coin de rue (XLV, 497, 600). — M. Eugène Héros, l'un des auteurs applaudis de *Family-Hôtel*, a écrit une notice très complète sur le théâtre du Palais-Royal (Au théâtre du Palais-Royal, Paris, 1901). On y rencontre cette note :

« Lhéritier débuta dans le *Coin de rue* »

Et — même brochure — dans la liste complète des pièces représentées depuis le 6 juin 1831, jusqu'au 15 juin 1901, on trouve cette mention :

— Le *Coin de rue*, Reprise, Vaudeville en 1 acte de MM. Dumersan et Brazier (3 sept. 1831) créé aux Variétés, 24 janvier 1820. (MM. Palaiseau, Lhéritier).

M.

* * *

Ce vaudeville en un acte, de Brazier et Dumersan, fait partie du répertoire de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (propriété de l'agence Amédée Guyot) dont était contrôleur général, notre regretté confrère Edouard Pélicier. Je suppose que M. G. Fustier pourra prendre communication du livret au siège de la Société, rue Hippolyte-Lebas, 8.

Voici le titre exact : *Le Coin de Rue ou le Rempailleur de chaises*, comédie grivoise en un acte, mêlée de couplets, par MM. Brazier et Dumersan, représentée, pour la première fois, à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 24 janvier 1820. — Barba éditeur, 1820. [Bibl. nat. Y. Th 3627].

Je crois bien que le vaudeville final — «Ce qu'on affiche, Ce qu'on n'affiche pas!» — a été recueilli dans les *Chansons populaires de France*. A. S.

—

Livres perdus introuvables ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique (XLIV ; XLV, 86, 209). — Dans la série exceptionnellement riche que je possède d'almanachs et annuaires sur le théâtre et la musique se trouve une suite de trois petits volumes, ou plutôt plaquettes in-32 portant ce titre : *L'agenda historique et chronologique des théâtres de Paris* (Paris, Flahaut, 1735, 1736, 1737). C'est là, bien évidemment, le premier échantillon d'un almanach consacré au théâtre. puisqu'il a précédé de plus de quinze ans le célèbre almanach, publié pendant quarante ans, par le libraire Duchesne et intitulé *Les spectacles de Paris*. Cet *Agenda*, dont les auteurs, que je n'ai pas eu de peine à découvrir d'une façon certaine, sont les frères Parfait, les fameux annalistes de théâtre, a-t-il été publié pendant plus de trois années ? Je ne le crois pas, sans pouvoir rien garantir à cet égard. Mais ce qui est bizarre, c'est que mon exemplaire est unique et le seul connu jusqu'ici. Je n'en ai trouvé d'autre ni à la Bibliothèque nationale, ni à l'Arsenal, ni à l'Opéra, ni au Conservatoire. Soleinne ne connaissait pas cet *Agenda*, et je n'en ai trouvé trace dans aucun catalogue d'amateur ou de libraire, soit en France, soit à l'étranger. J'ai acheté ces trois petits volumes il y a une trentaine d'années, au prix de 25 francs, à la vente de la bibliothèque de Favart fils, où le représentant du baron Taylor me les a disputés avec acharnement. Favart y avait joint cette petite note manuscrite, que je reproduis fidèlement : — « Ces petits almanachs ont cela de curieux qu'ils sont antérieurs d'une quinzaine d'années au recueil publié par Duchesne et qui a eu près de 50 ans d'existence, lequel est estimé pour les recherches que l'on y peut faire. J'ignore si ces almanachs sont les premiers qui ayent paru, j'ignore encore si ce sont les premiers essais de l'abbé de la Porte ou s'ils lui ont seulement fourni l'idée première de son Almanach des Spectacles de Paris. Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'ai pu recueillir, malgré toutes mes peines, que les années 1735, 1736, 1737, ce qui prouve que ces petits livres sont fort rares. »

Si rares en effet, que, je l'ai dit, on n'en connait pas d'autre exemplaire. Il est regrettable que Favart n'ait pas eu l'idée de dire, dans sa note, où et quand il les avait acquis. Toujours est-il que leur rareté m'induisit à en faire, en 1876, une réimpression en *fac-simile*, aussi exacte que possible, en poussant l'exactitude jusqu'à reproduire les fautes d'impression. Cette réimpression, faite seulement à cent exemplaires et que je fis précéder d'une préface, est devenue rare elle-même aujourd'hui, et atteint presque le prix que m'a coûté mon exemplaire ori-

ginal. Quant à celui-ci, j'ai fait habiller mes trois petits volumes en maroquin plein, et ils constituent l'un des joyaux de ma bibliothèque. ARTHUR POUGIN.

—

Chronogramme (XLV, 163, 476). — S'il est très facile de reconstituer le *liennes*, il l'est beaucoup moins de tenter cette opération sur quelques autres des exemples cités p.478 et 479. La mort des Gantois (1483) est assez facile à retrouver, mais je n'ai pu me tirer des autres formules données par A. Paradan et Paul Tonnel.

Le concile de Lausanne donne 1348 et non 1449

Cela provient peut-être de ce que dans l'impression des formules il y a eu quelques erreurs de composition. Cz.

—

Oiseau de Chypre (XLIV; XLV, 263). — Voir T. G., 210 qui renvoie à IV et à XVII. — Il me parait qu'en ce dernier volume, col. 507 et seqq., Ego. E. G a répondu de la manière la plus concluante. F.

—

Le peintre H. P. Darlau (XLIV). Sur P. Danloux, C. de la Benotte peut consulter l'*Intermédiaire* (II, 38, 370) *P. Danloux aux Salons de 1791 et 1806.* A. F.

—

Les tableaux perdus (XLIV ; XLV, 486). — Dresser un catalogue des tableaux perdus, puis un autre catalogue des œuvres d'art passées en Amérique, n'est nullement « un rêve irréalisable », comme notre confrère XX. l'affirme (XLV, 486). Ces catalogues seront forcément incomplets, mais l'existence d'un catalogue donnant tout de même beaucoup de renseignements, serait fort utile dans un cas, comme dans l'autre.

Ceux qui s'occupent des choses d'art n'ignorent pas que nous possédons des notes très précises et indubitables sur beaucoup d'œuvres d'art qui ont été détruites, surtout par le feu, ou qui ont disparu sans laisser de trace.

Certains chefs d'œuvre nous sont même connus par des copies faites avant leur destruction. D'autre part, certaines œuvres sont tellement cachées, qu'on les considère comme perdues jusqu'au jour où elles font inopinément leur réapparition. Je possède, par exemple, grâce à l'obligeance d'un grand marchand de tableaux étranger, une belle photographie d'une toile absolument inconnue de Greuze. Ce tableau a été commandé à l'artiste par un grand seigneur russe; il ne représente qu'une figure nue de jeune fille, mais il est néanmoins tellement « galant », comme on disait autrefois, qu'il serait difficile à accrocher, même dans une garçonnière. Ce chef-d'œuvre de Greuze est resté caché dans le palais de son premier possesseur. La femme d'un de ses petits fils l'ayant découvert par hasard, il y a vingt ans, le fit vendre pour débarrasser la « Sainte-Russie » de cette « ordure », qui fut cependant payée vingt mille francs et revendue après une forte majoration de ce prix. Comment cataloguer des tableaux se trouvant dans une situation analogue, si le hasard ne livre pas leur secret à un homme compétent ?

Mais, je le répète, un catalogue des œuvres d'art, disparues ou détruites dû à la collaboration des érudits spéciaux de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angletere, d'Espagne et de plusieurs autres pays qui possèdent des collections d'œuvres d art, serait d'une grande utilité et aussi beaucoup plus volumineux qu'on ne pense. Reste à trouver un « amateur éclairé » qui mettrait à la disposition d'une commission à former, les moyens de réunir les éléments d'un catalogue de cette nature et de le publier.

Pour les œuvres d'art de valeur se trouvant actuellement aux Etats-Unis, la chose est beaucoup plus simple. Jusqu'en 1850, leur exportation était presque nulle ; il ne s'agit donc que d'un demi-siècle sur lequel nous possédons presque tous les documents nécessaires et sur lequel nous pouvons même consulter des témoins assez nombreux.

Rien de plus facile d'abord que de réunir les catalogues des collections publiques qui abritent déjà un nombre appréciable d'œuvres d'art importantes. Quant aux collections particulières, leurs propriétaires sont pour la plupart d'une grande libéralité — nous n'en citons aucun pour ne pas avoir l'air de faire de la réclame

pour une collection ou pour l'autre — ils enverraient volontiers leurs catalogues à des écrivains autorisés. On risquerait tout au plus d'y rencontrer des Corot, des Troyon, voire même des Jules Dupré peu authentiques, sans compter les maîtres d'autrefois, en partie absolument inauthenthiques. Quant au reste, plusieurs grands marchands de Paris et de Londres — ils sont assez connus dans le monde de la curiosité pour qu'il ne soit pas nécessaire de les nommer — pourraient facilement fournir des renseignements exacts puisés dans leurs livres de commerce.

La tâche de dresser un catalogue de cette nature n'est donc nullement au-dessus des forces d'un travailleur compétent; publié en français et en anglais, ce catalogue couvrirait même largement ses frais et trouverait facilement un éditeur. Il serait fort utile, malgré le fait inévitable qu'il contiendrait beaucoup d'attributions erronées et quelques lacunes.

O. Berggruen.

—

Un portrait d'Arnauld de Pompoux, par Philippe de Champaigne (XLIII). — Il est certain que Ph. de Champaigne a peint le portrait du grand Arnauld puisqu'on en a des reproductions gravées par Drevet, par Edelinck, par Lochon et autres, avec l'indication : d'après Champaigne. Mais où se trouve le portrait original ? Sans doute à Lyon, car il a figuré à l'Exposition des portraits nationaux, organisée au Trocadéro en 1878, et cette toile appartenait alors à M. Augustin Poulot (de Lyon).

C'était une petite toile ovale, de 0, 40 sur 0, 30.

Le portrait de la sœur d'Antoine Arnault, la mère Angélique, abbesse de Port-Royal, a été peint aussi par le même artiste. La toile est plus grande (0,70 sur 0,58) et datée de 1648 ; elle a figuré à la même exposition et appartenait au duc d'Aumale.

Th. L.

—

Peintres à identifier (XLIII; XLIV ; XLV, 211). — Le peintre François Marot, fils de Jean-Baptiste, peintre du roi, épousa à 35 ans, Marie-Louise Bidault, le 3 septembre 1703, à Paris, et en eut au moins dix enfants. Il obtint le même titre que son père, fut admis à l'Académie de peinture, où il professa, et il est mort à 58 ans, rue Guénégaud, le 3 décembre 1719. — Voir Jal· *dictionnaire critique*, p. 840.

Il était né dans la capitale en 1667, et appartenait à la même famille que le poète Clément Marot ; il avait eu pour maitre Charles de La Fosse, avec lequel il rivalisa. D'Argenville en parle dans sa *Vie des peintres*, et fait connaitre qu'il existe dans l'église Notre Dame de Paris, plusieurs toiles de François Marot attestant son habileté dans les sujets religieux.

L.-R.

—

Eglises communes aux catholiques et aux protestants (XLV, 55, 141, 184, 357, 417). — Le temple de Kehl (ville) dans le grand duché de Bade est aussi affecté au culte catholique.

Je ne sais si cela a changé et si on a bâti une église catholique à Kehl, mais les deux cultes étaient encore célébrés dans le même temple en 1893.

En Alsace, dans presque toutes les grandes casernes bâties depuis la guerre, il y a une chapelle où les deux cultes sont célébrés.

C. Bouvier.

—

Les mines d'or et d'argent en Egypte (XLIV). — Leur revenu annuel montait, d'après Diodore de Sicile, (I. 49), à 32 millions de mines. Mais, à côté de la mine qui valait à Athènes 69 francs, le *Dictionnaire* de Larousse signale l'ancienne mine attique qui valait 17 fr. 50 (v° Mine, p. 279, col. 2), et la traduction de Diodore de Sicile par Ferd. Hœfer porte que les 32 millions de mines représentaient un peu plus de 193. 180 000 francs (1865. t. I. p. 60), ce qui réduirait la valeur de la mine d'Egypte ou d'Abdère à 6 fr. 04 environ. Question peut-être insoluble

Alphonse Renaud.

—

Les moulins à hosties (XLV, 504) — Je lis dans Martigny (*Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, édit. 1877, p. 564) :

«..... Les novices triaient le froment sur une table, grain par grain ; on les lavait ensuite et on les étendait sur une nappe blanche pour les faire sécher au soleil. Celui qui les portait au *moulin* lavait les meules, se revêtait d'une aube et mettait un amict sur sa tête ».

Il faut consulter sur cette question Dom Claude de Vert : *Dissertat. sur le mots messe et communion*, p. 162; Dom Martène: *De Antiquis monacorum ritibus* II,8 ;

Cardinal Bona : *De la liturgie*; le P. Sirmond : *Disquisitio de azymo, semperne in altaris usufruerit apud Latinos*, Paris 1651; J. Corblet : *Histoire dogmat. liturg. et archéol. de l'Eucharistie*. Paris. Palmé passim; Martigny *op cit* aux mots *lance, pain eucharistique, vin eucharistique*; Pierre Le Brun: *Explication littér. Histor. et dogm. des prières et des cérémonies de la messe*. Paris 1716. pp. 225-298, etc.

Les nombreuses archives notariales et fabriciennes que j'ai consultées, mentionnent des « fer à pain chanté », des achats de « flour à faire le pain pour amenister les paroissiens... » ; des rentes sur des moulins épiscopaux, etc. Si le collaborateur M. H. C. M. désire, sur ce dernier sujet, plus amples renseignements, je me tiens à sa disposition « par l'entremise de la direction ».

Au dernier congrès eucharistique, tenu à Angers en septembre 1901, M. l'abbé Piat, du diocèse de Paris, nous a entretenu de l'œuvre de la validité des matières servant au sacrifice, dont le but est précisément de ranimer les antiques traditions des moines. (Deuxième journée, 2e section : *Culte Eucharistique* ; préambule).

L. C. DE LA M.

—

Les gâteaux sacrés (XLIV; XLV, 99, 155, 437, 489, 604). — Merci aux aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui ont bien voulu répondre à ma question, et en particulier à M. R. qui me paraît la posséder à fond.

Oui, je voudrais l'étendre à toutes les religions, à tous les cultes, car, plus je l'étudie, plus elle m'attire ; mais voilà que les hivers pèsent sur ma tête et je crains bien d'avoir à m'arrêter au milieu du chemin.

Nos pains d'épice pour répondre à la question qui nous est posée, me paraissent être des pains, des gâteaux spéciaux et par leur forme et par leur composition, qu'on consacrait aux dieux et qui étaient faits soit à leur ressemblance, soit à celle de leurs attributs.

Chaque dieu, en un mot, avait son pain d'épice. Ceux consacrés à Apollon avaient la forme de flèches, d'arcs, de lyres. Les Athéniens offraient à Hécate des gâteaux en forme de bœuf, cette déesse étant la protectrice des animaux.

Les Juifs captifs en Egypte offraient à la reine des cieux, des gâteaux cornus, et nous avons encore dans le Berry des cornebœufs. Nos pains bénits, enduits de jaunes d'œufs et de safran pour les dorer, rappellent par leur forme les cornes du bœuf et celles de la Lune et, le plus souvent, une belle figure de soleil s'épanouit au milieu.

Le gâteau des Rois offert au bon Saturne a la forme d'une couronne ou d'un anneau.

Rappelons en passant que les pains d'épice ont, en général, des vertus rafraîchissantes, le miel, la farine de froment et le lait qui en font la base étant les vrais remèdes de longue vie.

Nos foires aux pains d'épice, comme il s'en tient encore à Paris, à Dijon, à Autun, etc., et dans lesquelles on vend ces si mirifiques gâteaux de toutes formes qui font le bonheur des enfants, me paraissent donc avoir succédé aux fêtes de quelque dieu et n'être, elles aussi, que des fêtes cultuelles dont nous tâcherons de retrouver l'origine et le dieu en l'honneur duquel on les célébrait.

LN. G.

—

Mangeurs de grenouilles (T. G. 400 ; XLV. 431, 539). — En nous appelant mangeurs de grenouilles, les Anglais sont quelque peu en contradiction avec eux-mêmes puisqu'ils prétendent que si nous ne possédons pas l'Australie, c'est que, en 1802, le capitaine Boudin, qui avait tout ce qu'il fallait pour s'en emparer, eut tellement peur du croassement des grenouilles australiennes, qu'il fit appareiller ses navires et s'enfuit au large.

La plaisanterie est, paraît-il, historique dans le Royaume-Uni.

Or, généralement, on n'a pas peur de ce que l'on aime et si nous mangeons les grenouilles c'est qu'elles ne nous effraient pas trop ; c'est du moins ce que Jules Verne fait répondre, dans *les Enfants du capitaine Grant*, à son sympathique personnage le Dr Paganel, auquel un Anglais apprenait cette croyance britannique.

L. L.

—

Vin et pain de répétition (XLV, 282). — Ce vin et ce pain ne constituaient-ils pas les éléments d'un lunch primitif, servi par la direction aux artistes qui venaient répéter la pièce ? Je me souviens d'avoir, étant enfant, fait partie des chan-

teurs qui devaient exécuter, en l'église paroissiale, une grand'messe en musique. Or, tous les soirs de répétition, dans la sacristie, on versait du vin aux hommes faits et, malgré les défenses absolues des parents, les soprani impubères arrivaient parfois à se faire servir à boire comme à des hommes, ce qui les mettait en liesse. Jugez donc ! le vin défendu !

A. S.

***

Au XVII[e] siècle, où l'on changeait souvent l'affiche et où les nouveautés étaient parfois montées en huit jours, les répétitions étaient longues et fréquentes, et, pour ne pas les interrompre, les comédiens avaient l'habitude de faire un léger goûter, frugale collation de « quantité de pain trempé dans le vin ».

C'était fournir aux mauvais plaisants l'occasion de les assimiler aux perroquets, qui, au dire du docteur Sganarelle, apprennent à parler en mangeant de cela.

Cette petite dépense journalière rentrait dans les frais *ordinaires*, évalués à 55 livres chez Molière.

C'est par exception qu'on la trouve mentionnée dans le Registre de La Thorillière, à titre de supplément :

« Du Dimanche 22 Avril 1663, pour du vin au record des danseurs (répétition des *Fâcheux*), 1 liv. 10 s.

— Dimanche 29, pour du vin à Crosnier et autres frais. 1 liv. 6 s.

— Mardi 22 mai, à Crosnier pour la collation en repassant. 2 liv. 9 s.

— Le 28 décembre, pour du Muscat. » 3 livres.

GEORGES MONVAL.

—

Les chiffres fatidiques (XLIII ; XLIV). — V. Hugo, dont il est tant question en ce moment, croyait à l'influence du *nombre 13*. Voici ce qu'en dit M. Gaston Méry, dans l'*Echo du Merveilleux* :

V. Hugo croyait aux mystérieuses puissances de l'au-delà, à la fatalité du nombre 13, par exemple. Il y a, dans le second volume de *Choses vues*, des pages saisissantes à ce sujet. La place manque malheureusement pour les citer. Victor Hugo avait la hantise de ce chiffre 13.

A la date du 5 janvier 187., il note sur son journal intime : *Nous étions treize à table.* Le 12 janvier, il fait la même remarque. Le 13 février, il quitte Paris et arrive à Bordeaux où il loge *13*, rue Saint-Maur. Il remarque qu'ils étaient *treize* dans le wagon-salon.

Le *13 mars*, il écrit :

Cette nuit, je ne dormais pas, je songeais aux nombres, ce qui était la rêverie de Pythagore. Je pensais à tous ces 13 bizarrement accumulés et mêlés à ce que nous faisions depuis le 1[er] janvier, et je me disais encore que je quitterais cette maison où je suis le *13 mars*... »

Or, ce jour-là, *le 13 mars*, Charles Hugo mourut subitement.

Il faut lire ces notes au complet. Elles font frémir.

J'avais pour ma part relevé un certain nombre de faits curieux qui semblent prouver que ce nombre 13 rappelait des dates néfastes aux Bourbons de la branche aînée et de la branche cadette — Je n'en citerai que deux aujourd'hui — Le *13 février* 1820, le duc de Berry est assassiné par Louvel. Le *13 juillet* 1842, le duc d'Orléans tombe sur le chemin de la Révolte et se fracasse le crâne.

A. P.

—

A propos de Radica-Doodica (XLV, 336, 491). — Nous pourrions citer des cas du même genre, bien antérieurs à l'an 1600 ! Ils sont, en effet, assez nombreux. On connaît un *pygopage* de l'an 1100, qui vécut une trentaine d'années en Angleterre. Il y a peu de temps, on a découvert, dans des manuscrits arabes de la bibliothèque de Gotha, la mention d'un xiphopage, vivant, qui vécut 34 ans.

Ce n'est pas cela que nous demandons. Nous recherchons le nom du xiphopage, qui fut OPÉRÉ *avant l'an 1000* ! Les monstres doubles du genre de Radica-Doodica étaient parfaitement connus dans l'antiquité. Une quinzaine ont vécu ; nous en avons la liste.

MARCEL BAUDOIN.

—

Venir sur le tantôt (XLIII). — Cette expression nous vient directement de la Franche-Comté : et nous pourrions citer plusieurs familles bourgeoises et autres, originaires de ce pays, qui l'employaient à Paris dans ces derniers temps ; notamment le D[r] Millardet, originaire de Mantoche, où résidait aussi autrefois M. le président Grévy, originaire du même pays.

Dans l'Eure, on trouve aussi une expression singulière : du quart d'heure pour dire tout à l'heure ; asteur (à cette heure), comme on dit en picard. D[r] BOUGON.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Procès-verbal de réception d'un maître orfèvre, à Troyes en 1765.

Document inédit communiqué par M. Martellière

L'an mil sept cent le mecredy dixneuvième jour du mois de juin, heure de cinq de relevée en l'hôtel de la Monnoye de Troyes, par devant nous Charles n^es^ Lefebure assisté de Me Roch de Chaune Maron procureur au baâge et siège préal de troyes que nous avons commis pour greffier, attendu l'absence de notre greffier ordinaire et duquel nous avons pris et reçu le serment au cas requis et accoutumé.

Est comparu Jacques Houzelot compagnon orphèvre dem^t^ à Troyes assisté de m^es^ Jean Lemouine et Jacques Serqueil m^e^ garde des orphèvres de cette ville.

Lequel nous a dit qu'ayant fait son apprentissage de l'art et profession d'orphèvre en la maison du s^r^ Claude Charles Cochois marchand orphèvre en cette ville suivant son brevet d'apprentissage passés devant les not^es^ à Troyes, le trente août mil sept cent cinquante trois, registré en notre greffe le trente et un du même mois, et le consentement des m^es^ Orphèvres de cette ville de ce jourd'huy et ayant depuis son apprentissage fait, travaillé en différentes villes du Royaume, et désirant se faire recevoir m^e^ Orphèvre pour en exercer l'art et prpfession en ladite ville de Troyes, il en a obtenu l'agrément cy-dessus datté et nous auroit à cet effet présenté requête sur laquelle et sur les conclusions du p^r^ du Roy, substitué par m^e^ Philippe Tampon controlleur contre garde de lad. Monnoye, nous aurions ordonné que ce jourd'huy le dit Houzelot se retireroit dans la boutique dud. s. Cochois un des Mes Orphèvres de la comm^té^ de Troyes à l'effet de faire en notre présence, celle du substitut du p^r^ du Roy et celle des dits Serqueil et Lemouine m^es^ gardes de lad : comme une cuiller d'argent pour chef-d'œuvre suivant notre procès-verbal de ce jourd'huy, et enoncées en lad. requête qu'il nous a représentée et nous plaise le recevoir Me Orphèvre, en conséquence lui permettre d'en exercer l'art et professiondans lad. ville de Troyes, d'y avoir boutique ouverte et la tenir comme les autres m^e^Orphèvres la tiennent. Sur quoy, nous, après avoir oui lesd^t^ s^r^ Serqueil et Lemouine et après avoir par eux examinè laditte cuiller d'argent à nous représentée par le s^r^ Houzelot, ils nous ont rapporté par serment que nous avons d'eux pris et reçu au cas requis et accoutumé que lad^t^ cuiller d'argent est celle que ledit Houzelot à ce jourd'huy fait dans la boutique du s^r^ Cochois en notre présence, celle du substitut du p^r^ du Roy et la leur, et qu'elle est faitte suivant les règles de l'art de l'Orphèverie ; et après avoir examiné led. Houzelot sur ledit art et sur les alliages et qu'il nous a paru capable, et ouï pareillement le substitut du p^r^ du Roy auquel le tout a été communiqué, en ses conclusions, faisant droit à la réquisition du s^r^ Jacques Houzelot nous l avons reçu m^e^ Orphèvre. En conséquance luy avons permis et permettons d'en exercer l'art et professions dans lad. ville de Troyes et y tenir boutique comme les autres m^e^ Orphèvre de lad. ville, à la charge par luy d'ouvrir boutique dans six mois, faute de quoy il demeurera déchu de laditte maitrise, comme aussi de contribuer aux charges de laditte communauté à compter des présentes.

L'effet de quoy nous avons pris et reçu de luy le serment au cas requis et accoutumé par lequel il a promis d'exercer le dit art en sa conscience, d'observer les ordonnances et règlements qui le concernent et de nous avertir des contraventions qu'il connoitra y être faittes.

Donnons acte au dit Houzelot de la représentation qu'il nous a faitte du poinçon duquel il se servira pour en marquer ses ouvrages d'or et d'argent qui a pour empreinte un I et un H surmonté d'une couronne et audessous des dittes lettres une fleure de lis, pour être insculptée sur la planche de cuivre étant en notre greffe et ses poids et balances pour être vérifiées, comme aussi nous y avons fait acte de ce que le dit poinçon a été présentement insculpté sur lad. planche et sur la lame de cuivre servant pour cet effet aux m^es^ Orphèvres de la comm^e^ de Troyes et de ce que ces poids et balances

ont éte vérifiées avec les poids de la cour déposés en cette momoye se sont trouves justes et que le dit poinçon et balances ainsi que ces pièces lui ont été rendues en notre présence et celui du p' du Roy

Donnons pareillement acte de ce que le dit Houzelot nous a présenté pour caution la personne de M. Jean Serqueil p^re^ curé de Belignicour y dem^t^, de présent à Troyes et pour certificateur celle de s^r^ Jacque n^os^ Sain marchand chandellier à Troyes, et de ce que les d^ts^ s^r^ Serqueil et Sain ont fait les soumissions des dits cautionements et certifications et se sont obligés solidairement esdits et dits nous pour le dit Houzelot jusqu'à la concurrence de dix macs d'argent à quoy nous les avons de leur consentement condamnés et le dit. Houzelot de les acquitter, et avons le tout fait et rédigé etc.

Signé : JACQUES SERQUEIL, JEAN N. SAYYN ROUDOT, LE MOINE, BOEYEY, HOUZELOT, LEFÉBURES, DESFORGES COCHOIS, LEMOYNE LAINE, TAMPON ET MARON avec paraphe.

—

Les nymphes du Palais-Royal en 1791. — Le document inédit que nous publions cidessous, est extrait des Archives de la Préfecture de police. Il est curieux en ce sens qu'il nous fait saisir sur le vif le procédé des marchandes de mode pour affriander la clientèle. Le trousseau suggestif que la demoiselle Testard a donné à ses deux demoiselles de boutique Louise et Séraphine, et le choix quelle a fait de leurs minois fripons, indiquent suffisamment à quel commerce elle les destinait. Il faut croire qu'ainsi équipées elles ne trouvèrent que trop vite le client qui les enleva, puisqu'elles disparurent avec un équipement de galanterie dont on lira, non sans intérêt, le devis aimable et complet.

L'an mil sept cent quatre vingt onze le neuf mai six heures du soir est comparue devant nous commissaire de police de la section du Palais-Royal, ville de Paris, demoiselle Caroline Joseph Testard, marchande mercière demeurant au Palais-Royal 165. Laquelle nous a dit et déclaré qu'elle avait pris chez elle deux filles de boutique l'une nommée Séraphine, et l'autre Louise Boutet. La première âgée d'environ dix-sept ans, taille de quatre pieds neuf à dix pouces, cheveux blonds, yeux petits, nez retroussé ou camard, bouche un peu grande et la dent découverte. La seconde âgée d'environ seize ans, taille d'environ quatre pieds et demi cheveux et sourcils bruns foncé yeux noirs vifs et bien fendus, nez écrasé, bouche petite figure agréable, que la dite déclarante leur a confié savoir :

A la dite Séraphine, souliers, bas de cotton, chemise de toille coton, à coulisse et garnie d'un tour de mousseline brodée, jupon de dessous en taffetas rose, double bleu, jupon de mousselinette anglaise bazinée rayée à petits bouquets. le caracot pareil, fichude linon anglais rayé blanc et à grains d'orge, bonet de satin rose orne de blonde, et une paire de poches de toiles coton blanches.

Et à la dite demoiselle Louise Boutet une paire de bas decotton, un jupon de dessous de taffetas rose, sur lequel un autre jupon de taffetas brun rayé, caracot pareil plissé par devant formant la chemise, un fichu de linon uni, bonnet de satin blanc orné de gaze et dentelle en or, chemise toille de coton a coulisse et garnie de d. mousseline festonnée et brodée, une bague formant le cœur avec une inscription portant ces mots : *Prix d'amour*, la dite bague en roses, et ouvrant par dessous, une autre bague en forme de navette en or, camée y représentant une Vénus caressant l'amour, et un médaillon d'un côté duquel il y est représenté une nymphe les bras étendus tenant une guirlande.

Tous lesquels habits linge et effets de la dite d^lle^ declarante a confié aux dites demoiselle Séraphine et Boutet qui les lui ont emportés abusantes de la confiance de la dite déclarante, de tout quoi elle a cru devoir nous venir faire la présente déclaration pour lui serviret valloir ce que de raison et, a signé avec nous après lecture faite...

TESTAR.

DEROY-LONGEAIS.

TOUBLANC.

—

PETITE CORRESPONDANCE

A.— Il a été fait une importante communication sur le saint suiare de Turin à l'Académie des Sciences et à l'Académie des Inscriptions. L'authenticité de la relique, soutenue avec beaucoup d'autorité par M. le professeur Vignon, a contre elle l'opinion des Bollandistes, de l'abbé Chevalier. qui a écrit sur ce sujet une brochure importante, et de nombreux érudits. Toutefois, la contreverse mérite d'être soutenue et nous signalons avec empressement l'ouvrage qui doit incessamment paraître sur cette relique à la librairie Masson.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Mai 1902

38e Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 967 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Gavarni mathématicien. — Nous connaissions la passion de Gavarni pour les mathématiques. La *Revue Hebdomadaire* vient, d'ailleurs, dans son numéro du 26 avril dernier (p. 146), de consacrer quelques lignes à ce côté intéressant du caractere du célèbre caricaturiste.

Mais pourrait-on nous dire ce qu'il y a d'exact dans l'information suivante que nous trouvons dans un « Courrier de Paris » du *Monde Illustré* de l'année 1865 (9me année n° 424, p. 323) où il est dit à propos d'une séance à l'Institut :

Un estimable académicien, M. Bertrand, demande la parole :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau la solution d'une des questions les plus ardues des sciences mathématiques ; c'est *la généralisation de la série des sinus en fonction de l'arc*. Cette solution a été trouvée par M. Gavarni... »?

A. de B.

—

La collaboration de Réaumur aux « Lettres à un Américain. » — Existe-t-il des documents prouvant, de façon incontestable, la collaboration de Réaumur aux *Lettres à un Américain*, de l'abbé de Lignac ? T.

—

Les papiers de Bailly. — Où sont conservés les papiers personnels et la correspondance privée de Sylvain Bailly, maire de Paris ? T.

Dubois, abbé de Saint-Riquier. — Le P. Bliard et d'autres biographes du cardinal Dubois disent tous que ce personnage fut abbé de Saint-Riquier en Picardie. Or, nous n'avons pu le retrouver parmi les abbés de ce monastère.

D'où vient cette erreur ? Dubois a-t-il été réellement pourvu de ce bénéfice ?

Firmin.

—

Fournier, le faiseur de rois. — Après que le roi Gustave IV de Suède fut déchu et remplacé par son oncle le duc de Sudermanie, celui-ci qui n'avait pas d'enfant, adopta le prince d'Augustembourg, frère du roi de Norvège. Le prince mourut et on accusa de sa mort M. de Fersen, l'ancien ami de Marie-Antoinette. De Fersen était probablement innocent de ce crime ? mais il n'en fut pas moins massacré par la foule le jour de l'enterrement du prince d'Augustembourg. Il fallut chercher un nouvel héritier ; la diète se prononça en faveur du maréchal Bernadotte qui devint ainsi présomptif de Suède sous le nom de Charles Jean. Parmi les émissaires que Bernadotte avait envoyés à Stockholm se trouvait un nommé Fournier fils d'un maitre des eaux et forêts de Grenoble et ancien consul de France à Gothembourg. Ce Fournier enleva l'élection de Bernadotte par ses manœuvres et le maréchal français lui dut certainement sa couronne.

Sait-on ce que Fournier devint après cette aventure ? J...

Armoiries à déterminer : d'azur à un porc de sable (XLV, 611). — Au lieu de coupé — lire « parti » — après les mots *à 2 fasces d'or*, ajouter *: à trois étoiles d'or* oubliés par l'imprimeur.

MARTELLIÈRE.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à deux lions couronnés... — Je désirerais savoir à quelle famille appartiennent ces armoiries :

D'azur, à deux lions couronnés passant l'un sur l'autre.

Couronne ducale surmontée d'un lion ailé.

L'écu est posé sur la croix de l'ordre du Saint-Esprit. B. DE C.

—

Auxeuil-Denis. — Quelle est la localité du district de Versailles qui, sous la Révolution, portait le nom de *Auxeuil-Denis* ? H. T.

—

Planteroze. — Je désirerais connaître quelques détails sur cette famille rouennaise venue dans le Maine pendant quelques années (Armoiries, renseignements biographiques et bibliographiques).

Merci d'avance aux chercheurs qui voudront bien répondre.

L. C. DE LA M.

—

Bigot. — François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, de 1748 à 1760, a-t-il laissé quelque portrait authentique que l'on puisse retrouver quelque part, en France ou ailleurs ? STADACONA.

—

Rossignol, maître des comptes. — Je vois dans un ancien recueil d'arrêts le nom de Rossignol, « maître des comptes », cité ailleurs sous le nom de Rossignol de Balagny.

Connaît-on la descendance, l'histoire et le blason de ce personnage qui paraît avoir vécu dans le Sénonais ? JAPHET.

—

Louis Coquelet. — Je désirerais des renseignements sur Louis Coquelet ; il a dû jouer un certain rôle pendant la Révolution française et aurait été guillotiné de ce chef.

Il était, je crois, homme de lettres et en rapport avec les personnages les plus importants de son époque.

Etait-il le fils ou le descendant d'un autre Louis Coquelet, qui vécut de 1676 à 1754 ? C. B.

—

Montcalm. — Louis-Joseph, marquis de M. qui séjourna dans la Nouvelle-France et y laissa ses os après avoir combattu vaillamment contre les armées anglaises, naquit à Candiac, près la ville de Nimes. Quelques années avant sa mort, il avait fait son testament qui fut probablement déposé en l'étude d'un notaire de sa famille, vers l'année 1756.

Ce testament existe-t-il encore ? Où le trouver ? QUÉBEC.

—

Le marquis de Molin, ambassadeur. — Où trouver des renseignements sur ce personnage politique, qui fut ambassadeur d'Espagne, en France, sous Louis-Philippe ? peut-être avant, peut-être depuis. On ne saurait être plus mal documenté pour faciliter les recherches obligeantes des confrères ..D'où ma question ?

Une assez vague tradition — si les traditions étaient précises, ce ne serait plus des traditions — fait sortir cette famille de France et de Normandie. Un Molin ou Mollin fut aux croisades, laquelle ? On n'en sait rien. Il existe un répertoire des blasons des familles, ayant pris part aux croisades, au musée de Versailles, peints sur les murs et aux plafonds de quelques salles. Ces inscriptions, comprenant noms et blasons, ont été subordonnées à la production de certaines preuves. Mais il y a eu dans ce travail, qui remonte à Louis-Philippe, un assez grand nombre d'erreurs et d'oublis.

Le nom et les armoiries de Mollin sont-ils parmi ces blasons ? En plus, quelles sont ces armoiries, que j'ignore ?

Après les croisades, une branche de cette famille vint s'établir à Venise : il est certain qu'il y a dans cette ville un palais Molin. Une autre branche se fixa en Suisse, une autre, je ne sais où, et enfin celle d'Espagne, d'où descendait l'ambassadeur ci-dessus. Dans les annales de la Suisse politique et militaire, le nom de Molin ou Mollin revient souvent, honorablement qualifié.

Il en serait de cette famille comme de quelques autres que le hasard des alliances, du service militaire, l'amour des aventures, les questions d'exil et de for-

tune ont rendues vraiment cosmopolites.

Sans beaucoup chercher, on en pourrait citer, et non des moins illustres, en France et à l'étranger.

LA ROUVEYROLLE.

—

Le père de l'écrivain Edmond Duranty. — J'ai lu quelque part que le père de l'auteur du *Théâtre des marionnettes*, Edmond Duranty, mort à la maison Dubois, le 9 avril 1880, était Prosper Mérimée. Cette assertion est-elle vraie ?

PAUL PINSON.

—

Enrichissement de Mme de Maintenon. — A quelles sommes s'élevèrent les libéralités faites par le roi à cette femme célèbre et à ses parents, soit en biens immeubles, soit en argent ? Comment cette fortune a-t-elle été partagée ? A qui appartient son ancien domaine de Maintenon ? FIRMIN.

—

Favorites de Louis XIV. — Quelles furent les favorites du Grand Roi, soit avant soit après son union avec Mme de Maintenon ? Pourrait-on avoir un tableau résumé des largesses faites à ces personnes ou aux leurs ? FIRMIN.

—

L'Arc de Triomphe et le 5 mai. — Maurice Barrès, dans les *Déracinés*, dit que le 5 mai, jour où Napoléon mourut à Sainte-Hélène, le soleil, à son coucher, vu de la Terrasse des Tuileries, s'encadre exactement dans la porte de l'Arc de Triomphe de l'Etoile et l'entoure d'un rayonnement éblouissant.

Il me semblait que cette position ne se voyait que le 2 décembre. S. D.

—

Généraux Duval et Monnet. — Quels documents inédits possède-t-on sur le général de brigade François-Raymond Duval (1756-1832) et le général de division Louis-Claude Monnet (1766-1819) ?

RAIMOND-LOUIS.

—

Les jeux de Bourse de Bernadotte. — Dans une lettre du comte de Semonville au lieutenant général de Suremain, en date du 25 mai 1816 (Appendice des *Mémoires de Suremain*), on lit un passage d'où il résulterait que Napoléon Ier parlant de Bernadotte aurait dit au comte de Semonville :

Bernadotte ! comment voulez-vous que je ne le regarde pas comme le dernier des misérables ? — Lisez. Depuis un mois nous étions rapprochés, il s'était jeté à mes pieds par l'intermédiaire de Joseph, j'ai payé près de quatre cent mille francs pour le sauver d'une affaire honteuse de Bourse...

Connaît-on d'autres documents plus sûrs au sujet de cette affaire. Une lettre du comte de Semonville, c'est assurément quelque chose, mais ce n'est pas assez.

J...

—

Le père de Gustave IV. — Il est aujourd'hui avéré que Gustave IV, le fils de Gustave III de Suède, était le fils illégitime du roi de Suède assassiné par Ankarstrœm (15 mars 1792), et de la reine Sophie-Madeleine (de Danemark).

Ce point d'histoire est reconnu par ceux qui ont vécu en Suède au commencement du siècle, et les *Mémoires du général Suremain*, qui viennent d'être publiés, ne laissent aucun doute à cet égard.

Mais quel était le vrai père ?

C'est ce qu'il serait curieux d'établir si ce n'est pas trop difficile. J...

—

Paroles sur les bûchers. — Où, quand et par qui ont été prononcées ces paroles, que j'ai relues plus d'une fois, sur les bûchers de l'inquisition « ils ne sont pas si bien éteints qu'il n'en reste quelque étincelle qui puisse les rallumer ». C'est, m'a-t-on dit, à la conférence de Chiry (?) qu'elles auraient été prononcées.

LN. G.

—

Fils d'archevêques. — Pourquoi cette appellation donnée aux fils d'amiraux ? S. D.

—

Battu du diable. — Saint-Simon (t. XI, p. 54, édition Boislisle) dit que Tallard était sans cesse « battu du diable » par son ambition. Quel est le sens et l'origine de cette expression que Littré ne donne pas ? FIRMIN.

—

« Phanatique vaillantiste. » — Vaillant fut un fanatique, sa bombe tragique a fait école, mais sans effet rétroactif.

Que veut donc dire l'expression ci-des-

sus, cueillie dans une lettre inédite de la marquise de Simiane (Pauline de Grignan), datée d'Aix, 21 octobre 1731 à 1737. Il y a plusieurs lettres :

Nous avons icy des événemens tragiques : M. Giniès (?) employé ici commis de la banque Villemont (?) dévot janséniste, mais en dernier lieu phanatique vaillantiste, a esté arresté et mené au fort St-Nicolas à Marseille ; c'estoit nostre amy et nous desplorons sa folie et ses tristes suites.

Cz.

—

Le mot Schappe. — Il existe dans le Sud-Est une importante industrie franco-suisse, dont la raison sociale, s'intitule « Société industrielle pour la *Schappe* ». Le siège de cette société est à Bâle

Quelques rares dictionnaires français donnent bien approximativement la définition du mot *schappe* (peignage du déchet de soie), mais on ne trouve nulle part l'étymologie et l'histoire de ce terme. La racine est allemande d'apparence.

Les directeurs ou administrateurs français et suisses de la « Société industrielle pour la *Schappe* » ne paraissent pas eux-mêmes renseignés à ce sujet.

On serait infiniment reconnaissant à quelque intermédiairiste philologue d'étudier cette question, absolument nouvelle et peu connue : d'où vient exactement le mot français SCHAPPE ?

L. BIGOT.

—

Le mot machicoulis. — D'où vient le mot machicoulis ?

Dr BOUGON.

—

Barbier di Denys, du procès Lafarge. — Quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire*, peut-il fournir des renseignements sur la fin du nommé Barbier dit Denys, qui a joué un rôle important dans le procès de Mme Lafarge, en 1840 ?

L. C.

—

Portrait du maréchal de Belle-Ile par Rigault. — Je désirerais savoir où est actuellement ce portrait dont l'existence parait prouvée

A. R.

—

Lacordaire. — Les lectures de Mounet Sully, au cours des intéressantes conférences de M. Léo Claretie, ont remis Lacordaire à la mode. Je désirerais savoir où je trouverai, sur ce dominicain, des anecdotes typiques et des détails précis.

ANAGNOSTE.

—

Le chant de l'Internationale. — Quel est l'auteur des paroles et de la musique de ce chant révolutionnaire, impie et antipatriotique que les collectivistes veulent substituer à l'immortelle *Marseillaise* ?

PAUL PINSON.

—

Le peintre Borel. — Outre les sujets galants qui formaient sa spécialité, Antoine Borel, peintre et graveur de la seconde moitié du XVIIIe siècle, aborda les sujets politiques : c'est à lui qu'on doit le frontispice de l'*Almanach du père Gérard*, *les Dernières paroles et la mort de Mirabeau*, etc.

Est-ce bien à Paris qu'il est né en 1743, comme l'affirme la biographie Nagler ?

Je voudrais aussi quelques renseignements sur sa famille, sur ses amis : Etait-il parent de Fauche-Borel, l'éditeur de Neufchâtel ? Est-ce par celui-ci qu'il connut Mirabeau, dont il a aussi portraicturé la maîtresse, Mme de Monnier, dans le tome II de la traduction des *Elégies* de Tibulle, parue en 1795, mais composée par Mirabeau en 1780, pendant sa détention à Vincennes ? S'il en est ainsi, l'authenticité de ce portrait de la célèbre Sophie paraît sinon démontrée, du moins probable ! Et c'est le point qui m'intéresse.

Z. Y. X.

—

La réforme de l'orthographe. — On sait que le ministre de l'Instruction publique, M. Leygues, a fait insérer, il y a quelques mois, au *Journal officiel*, la nomenclature des mots susceptibles d'être écrits suivant une règle autre que celle établie jusqu'ici par les grammairiens. Cette réforme, qui devait être mise à exécution dans les lycées, collèges et écoles primaires, voire même dans les compositions du baccalauréat à partir de l'année scolaire 1901-1902, fut acceptée par les uns et repoussée par les autres comme étant inopportune et dangereuse.

Comme on n'en entend plus parler, pourrait-on me faire connaître si les prescriptions du ministre ont été mises en vigueur ?

P. SONPIN.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Réaumur, physicien et naturaliste Français (T. G. 755). — *Existe-t-il encore des lettres inédites de ce savant, outre celles publiées en 1886, par M. Muret?* — J'ai vainement cherché dans l'*Intermédiaire* et ailleurs, une réponse à cette question.

Permettez-moi d'apprendre à celui qui vous a posé cette question, et à tous ceux que cela pourrait intéresser, que je possède 82 lettres inédites de Réaumur, adressées de *1740 à 1757*, à mon ancêtre le naturaliste Trembley.

Je les ai retrouvées, l'année dernière, dans les greniers de la maison de campagne qu'occupait Trembley, dans les environs de Genève.

Je prépare en ce moment la publication de ces lettres.

Je saisis cette occasion de demander aux chercheurs si l'un d'eux pourrait me donner des détails sur les séjours que faisait Réaumur dans le Poitou, pendant les mois de septembre et octobre.

Maurice Trembley.

—

Victor Hugo, par Théophile Gautier (XLV, 554). — Je n'ai pris aucune part à l'élaboration du *Victor Hugo* de Théophile Gautier, et je n'ai pas plus été consulté relativement à son contenu, que je n'ai été instruit à l'avance de sa publication. Bref, je n'ai connu l'ouvrage qu'après sa mise en vente.

Avec Marphorius, je déplore l'apparition de ce pitoyable livre, annoncé comme devant renfermer des *Etudes critiques inédites* de Théophile Gautier, alors qu'il ne s'y trouve pas une seule ligne qui n'ait été publiée antérieurement! J'ai d'ailleurs relevé sur le champ une partie des erreurs dont il fourmille, dans un petit travail qui sera inséré dans le n° de mai du *Bulletin du bibliophile*.

Je me borne donc à dire ici que j'y ai relu, avec grand étonnement, trois lettres dont je possède les autographes, *empruntées*, ainsi que d'autres pages, à mon *Histoire des œuvres de Théophile Gautier*, le tout sans nulle indication d'origine et sans qu'aucun avis du fait m'eût été donné. En revanche, on a oublié d'y réimprimer : *Dessins de Victor Hugo*, c'est-à-dire le principal travail de Théophile Gautier sur Victor Hugo! J'avais pourtant pris soin, autrefois, de le comprendre dans les *Souvenirs de théâtre, d'art et de critique* de l'auteur, réunis et publiés par moi.

En résumé, l'ouvrage, composé uniquement de réimpressions, presque toutes on ne peut plus connues, est tout à fait indigne, *en tant que livre*, des deux poètes dont les noms brillent sur sa couverture. De plus, les innombrables fautes de tous genres qu'il renferme, en font une véritable publication de pacotille.

C'est dire qu'elle ne mérite, à aucun degré, l'attention des lettrés, ni des admirateurs de Théophile Gautier. De son vivant, le maître écrivain n'eût certes jamais autorisé la mise au jour d'un pareil résidu tiré de ses œuvres.

Quant à la réimpression en volumes, — complète et sans coupures, — de tous ses feuilletons dramatiques et de ses Salons de peinture, j'ignore si elle sera jamais exécutée : Elle formerait cependant un répertoire unique au monde, d'un intérêt capital pour tous les lecteurs, et absolument indispensable aux spécialistes désireux de bien connaître l'histoire du théâtre et des arts en France, au dix-neuvième siècle.

Ce qui fit toujours défaut aux combinaisons antérieurement ébauchées, ce fut une direction sérieuse, et la réunion d'un groupe de fervents assez nombreux pour pouvoir suffire à la réalisation de l'entreprise, en même temps qu'à son administration matérielle. D'ailleurs, ces vagues tentatives se bornèrent jusqu'ici à de simples pourparlers, d'où ne résulta jamais le moindre commencement d'exécution

Si je ne me trompe, il est cependant question d'un nouvel échange de vues entre plusieurs *gautiéristes* distingués, très désireux d'aboutir définitivement. Puissent-ils être plus heureux que leurs devanciers, et arriver enfin à un résultat qui honorerait à la fois la littérature française et la France elle-même!

Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul.

Les armoiries de Victor Hugo (XLV, 329, 395, 449, 509, 572, 617, —). Dans l'*Intermédiaire* du 10 avril dernier, col. 510, sous la signature de M. Jean de Mazille, on assure que le général Hugo, père du grand poète, aurait été « fait comte par l'Empereur ». C'est là une opinion assez répandue pour valoir rectification ; elle s'appuie, notamment, sur l'ordonnance de 1845, qui, en élevant Victor Hugo à la pairie, lui *suppose* le titre de « vicomte » (Abel Hugo étant l'aîné de Victor). On peut ajouter que le *Moniteur* du 31 janvier 1828, en annonçant le décès du général, désigne celui-ci comme « comte ».

Mais il n'y a là que de simples présomptions ; l'article du *Moniteur* de 1828 se trouve dans la partie *non officielle.* et avait été, manifestement, fourni par la famille. Quant à l'ordonnance de 1845, elle croyait régulier l'usage d'un titre dont la possession légitime n'avait pas été vérifiée : or, le caractère de légitimité n'existait pas.

En effet, Hugo avait été fait général et comte *espagnol*, par Joseph Bonaparte ; son grade militaire lui fut conféré en France, le 11 septembre 1813 ; mais la destination honorique n'a *jamais* été reconnue ou confirmée, ni sous l'Empire, ni sous la Restauration, comme on peut le vérifier par les documents ci-après :

1° Archives nationales, C. C. 240 à 255 (Lettres patentes impériales accordant des titres nobiliaires) ;

2° Tables du *Bulletin des lois*, Appendice concernant les qualités aristocratiques ;

3° *Annuaires militaires* de 1814-15, 1816 et 1828 (les seuls où figure le général Hugo) ;

4° *Moniteur universel*, n^{os} des 19 février 1815, 15 février 1819, 5 juin 1825 (mention du général Hugo, comme élevé au grade d'officier, dans la Légion d'honneur, réintégré dans le cadre de disponibilité et promu lieutenant général).

ALFRED DES CILLEULS.

*
* *

Il me semble difficile, quoi qu'en pense M. Th. Courtaux, de croire à l'entière bonne foi de Victor Hugo. Depuis 1831 jusqu'à sa mort, le Maître n'a point cessé d'étaler partout ses prétentions nobiliaires, alors qu'en 1846 déjà M. Jean Cayon ; dans son *Histoire de Nancy*, signalait l'origine roturière du poète.

Au surplus, la discussion peut être close. Tout a été dit là-dessus par M. Edmond Biré, dans *Victor Hugo avant 1830* ; par M. Léon Séché dans *les Origines maternelles de Victor Hugo*, un excellent article publié le 13 février dernier dans la *Revue bleue* ; et par les intermédiairistes eux-mêmes.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Une médaille frappée en 1656 (XLV, 555). — *Urbs nescia vinci* et les trois P. se rapportent a la ville de Péronne.

R. L.

*
* *

La médaille ou plutôt le jeton frappé en 1656, appartient à Péronne et est décrit et reproduit dans mon travail intitulé : *Souvenirs numismatiques du tir français avant 1789* (Paris 1899, chez l'auteur).

J. FLORANGE.

*
* *

Cette médaille est commémorative du siège de la ville de Péronne, en 1536 ; elle fut frappée en or sur l'ordre de Louis XIV.

En 1860, M. Villemant, alors maire de Péronne, en fit exécuter un certain nombre d'exemplaires en argent et en bronze.

Voir : J. Dournel. *Histoire générale de Péronne*. 1879, grand in-8, pages 328, 329 et 502 à 505.

HENRI TAUSIN.

—

Jetons Louis XIII et Lespy du Saussay (XLV, 555). — Le jeton de François de Lespy du Saussay, vicaire général sous André du Saussay, évêque de Toul (1649-1675), descendant d'une famille parisienne, a été publié par M. Ch. Robert. dans ses *Mélanges*, p. 124.

J F.

—

La décoration du Lis (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 171, 229, 451. 515). — Voici deux nouveaux documents qui s'ajouteront à la collection, déjà importante, publiée par l'*Intermédiaire*, au sujet de la décoration du *Lis*.

La seconde pièce semble infirmer l'assertion parue dans l'*Intermédiaire* du 20 février 1902, d'après laquelle le *Lis* au

rait été conféré par des membres de la famille royale. C'est le Roi qui accorde la Fleur de Lis, 15 septembre 1814. Le duc de Berry n'intervient que pour une sorte de présentation préalable, 5 septembre, dix jours avant.

A moins qu'il n'existât entre les personnages de la cour, au lendemain de leur rentrée en France, (avril 1814), comme une émulation à décorer d'anciens soldats, estimés et influents dans leur commune, qu'ils espéraient rallier à la cause royale.

M. J. le décoré, était un ancien soldat de l'armée du Rhin, pensionné pour blessure reçue à la défense des lignes de Wissembourg, (octobre 1793), devenu manufacturier et conseiller municipal.

Le signataire de la lettre du 15 septembre 1814, est le célèbre François Hüe, officier de la chambre du roi. Enfermé au Temple avec Louis XVI, il lui avait témoigné un dévoûment sans bornes. Il devint un des principaux personnages de la cour de Louis XVIII ; premier valet de chambre et trésorier général de la maison militaire et du domaine, d'après les biographies. M. J.

1re pièce Copies

D'après les ordres de Son Altesse Royale, Monseigneur le *Duc de Berry*, il est permis à monsieur M. J. militaire pensionné, de porter la décoration de la Fleur de Lys.

Cher de FONTANES.

Paris, le 5 septembre 1814.

—

2me pièce

Décoration du Lys

N° 11.886 Paris, le 15 septembre 1814

Monsieur M. J.
Conseiller Municipal
à Cavaillon

J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur, que le Roi a daigné vous accorder la Fleur de Lys. Vous êtes, en conséquence, autorisé à vous en décorer.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Cachet aux fleurs de Lys

Le premier valet de chambre du Roi.

HÜE.

* * *

On la distribua en 1814 à bon nombre de professeurs, car la lettre d'avis que nous reproduisons ici est imprimée à leur intention et ne comporte, remplies à la main, que la date, la signature et l'adresse :

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Paris, le 13 août 1814.

Monsieur, *S. A. R. Monsieur* voulant récompenser les sentiments d'attachement et de fidélité que vous professez pour le Roi et sa famille, et le soin que vous prenez de les inspirer à la jeunesse qui vous est confiée, vous autorise à porter la décoration du Lis.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération.

Le pair de France, Grand maître de l'Université, FONTANES.

A M. Lafabrie, professeur à la faculté de médecine de Montpellier. L. R.

* * *

Thomas-Jean-Marie du Couëdic « fut autorisé à porter la décoration de la fleur de lis ; cette autorisation lui fut donnée le 10 juillet 1814 ; elle est signée par le comte de la Ferronays, d'après les ordres de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry.

(*Les du Couëdic de Kergoaler*, par le comte E de M. Ixelles 1900, p. 21.

L. C. DE LA M.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV ; XLV, 14, 119, 234, 346, 573, 573). — Tandis que les noms masculins empruntés aux grandes fêtes de l'église : *Noël, Toussaint, Pascal, Epiphane* ont survécu, le temps a plongé dans l'oubli ceux de femmes, *Epiphanie, Assomption, Pentecôte,* très usités au XVIe siècle aux Pays-Bas. La forme *Tiéphaine* pour Epiphane, existait pourtant autrefois.

Dans le même ordre d'idée, on retrouve en Espagne les noms fréquents de *Annonciade, Incarnacion, Assumption, Mercédès.*

Avant l'introduction de la Réforme à Genève, on y baptisait les enfants de : *Suaire, Croix, Sépulcre, Juge, Apôtre, Evangéliste.* ALBIN BODY.

* * *

1698, M. le comte de Tessé propose à la ville de lui faire nommer M. le marquis de Tessé son fils, sur les fonds du Baptême.

(Extraits des Délibérations de l'Hôtel-de-Ville du Mans, dans l'*Annuaire de la Sarthe*, 1835, p. 124

1736, M. le comte de Tessé par sa lettre datée de Vernie, le 11 octobre 1738, invite le corps de ville à donner le nom à M. de Tessé, son petit-fils, nouveau-né. Députation à Vernie pour le remercier et accepter cet honneur.

M. le marquis de Tessé, père de l'enfant, adresse aussi une lettre datée de Paris le 20 octobre pour ce même objet.

(Ibid. p. 156)

1750, M. de la Tour du Pin, gouverneur, écrit au bureau de ville, pour le prier d'être

parrain de l'enfant dont madame la gouvernante est enceinte.

...... Naissance du fils de M. le gouverneur ; on tire le canon ; la ville est parrain.

(Ibid. p. 165). L. C. DE LA M.

* * *

Au *sixième* et au *dix-huitième siècles* par comparaison (pris dans saint Grégoire de Tours) : Richaire, Richer, Riché, Régnier, Ricquet, Richet, Riche, Richarius, Richar, Richard et saint Ricquier, Rik-her.

Rictius Vérus, Rictig wæros, Rictiovaire, Rictius Varus ; Willachaire, Willy ou Guillé, Gillé, Gellé et Williers Remigius, Remwig, Rémy, Remi, Remigia, Rémie. Chariovalde, Hariobaude, Harriot, Harbaud. W*a*rnachaire, Warnher, Warnier, Garnier; Guarnier, W*e*rnachaire Wernher, Wernier, Vernier, Guerrier. Charibert ou Chérébert. Héribert, Herbert, Herbet, Léotmer ou Léomer, Léotmir, Lemir abbé Lemire, Bella belle comme Bel, le dieu soleil des Gaulois : belle comme le divin soleil. Bellên, brillant Bel, le Phœbus Apollon des Gaulois, Charigisile, Arégésile ; Arégisile masc. de Gisèle Saint Céran, comme saint Cyr, de cer, cir, sir, seir, sar, brillant. Uhltrogothe, féminin de Ultan de Gothie, Ultran, Ulter. Austrogothe, Austrésile de Gothie, Oster, la dame terrible ; comme Uhlter est le redoutable défenseur, et Uhlan, Uhlric, chef défenseur.

Aquilin (l'aigle), latinisation d'Aétius αετος. Eust*a*che et Eust*o*chos, de σταχις et στοχας, qui moissonne de beaux épis, et l'autre le diseur de bonne aventure, mot à mot : qui devine bien. La Gaule en etait pleine, de ces charlatans.

Burgondofare, la brillante Burgonde (vierge de la fin du VIe siècle) plutôt que de leur tribu. Chainemonde, Hennemonde, Annemonde ; comme on a Hennequin et Hannequin, suivant les dialectes, anglo-saxon ou franc où l'*a* se prononce *é* : Anna, Henné et cuen *quéen*, quin. Alcuin, *et non alboin*, al-cuen, quéen, le divin cuens, comte ou chef ; comme Hannequin, chef rempli de la divine grâce.

Dr BOUGON.

* * *

Un député de Seine-et-Marne à la Convention, — Tellier, avocat à Melun — avait pour prénoms : Amant-Constant.

Un vieil horloger établi à Crécy, où il est mort vers 1850, avait donné à ses enfants des noms tirés du célèbre livre de Fénelon : il y avait Ulysse, Mentor, Eucharis, — et je crois bien que Télémaque vit encore.

A l'époque romantique, on vit imposer aux filles des prénoms en a : C'était Julia, Clara, Amyntha, Louisa, Amanda, Maria, Flora, etc., et la mode s'est conservée assez longtemps. L. R.

—

Les descendances princières (XLV, 556). — Ce travail a été entrepris et en partie exécuté, pour la France, sous ce titre *Le sang Royal de France*, dans *l'Armorial Français, revue mensuelle publiée sous la direction de M. S. de Morthomier* (pseudonyme d'A. de Sarrebourse d'Audeville), Paris, 75, rue de Rennes, in-8°, janv. 1889-mai 1895. Cette revue, interrompue par la mort prématurée et bien regrettable du directeur, se trouve à la Bibliothèque nationale.

TH. COURTAUX.

* * *

On lit dans les *Mémoires* du cardinal de Richelieu (année 1631) que lors de la révolte de Gaston d'Orléans contre son frère Louis XIII, on répandit contre le cardinal une foule de libelles. Entre autres accusations, on disait qu'ayant fait faire sa généalogie (par André du Chesne) qui le faisait descendre par les femmes de Louis le Gros, il émettait par là des prétentions au trône de France.

Il répondit ceci : « Quant à la généalogie, il faut être bien dénué de sujets d'accusation pour lui imputer celui-là à crime, car il n'est pas le centième dans le royaume, qui sont descendus par les femmes de la maison royale, et ne peuvent pour cela avoir des prétentions à la couronne qui, comme chacun sait, ne tombe point en quenouille. »

Il existe encore certainement nombre de ces familles nobles ou roturières, mais celles qui peuvent prouver une ascendance royale ou princière par les femmes, sur documents authentiques, doivent être assez rares.

Si notre honorable confrère CAM veut me faire l'honneur de me donner son adresse, je pourrai, peut être, lui fournir quelques indications qui l'intéresseraient.

Vicomte DE CH.

Je ne sais plus où j'ai lu cet aphorisme : « En cherchant bien, tout le monde descend d'un roi et d'un pendu ». Cette pensée est plus profonde que l'on ne croit.

La liste des pendus, n'en parlons pas. Celle des descendants des rois... mais les colonnes de l'*Intermédiaire* vont être encombrées ! Il peut y avoir en France, 10 000 familles nobles, ou réputées telles, or, sur ce nombre, 4000, 5000 peut-être, ont du sang royal dans les veines. Et les familles bourgeoises ! Je regrette que la question ait été posée et je n'ose, pour ma part, citer de 50 à 100 familles descendant de rois de France. C'est Louis-le-Gros qui sera l'aïeul le plus fréquemment nommé dans les réponses, qui rentreraient bien plutôt dans le cadre de la *Revue des Questions Héraldiques*.

LA COUSSIÈRE.

—

Un petit neveu de la Pucelle (T. G. 737 ; XLIII ; XLIV ; XLV, 25, 248). — Il n'y a pas encore bien longtemps que je connais l'existence de la docte polémique engagée dans l'*Intermédiaire*, au sujet de la descendance de Pierre d'Arc. Grâce à l'amabilité de M. le Directeur, je possède maintenant les diverses pièces du débat et je me permets d'intervenir, puisque mon nom et ma personne y sont mis en cause plusieurs fois.

Je remercie tout d'abord M. Eugène Grécourt d'avoir traduit ma *Requête* à la barre de l'*Intermédiaire*, et M. O. de Star de l'avoir discutée avec une compétence qui n'a d'égale que sa courtoisie. Tous deux ont servi mon but qui s'élève bien au-dessus d'une préoccupation personnelle pour obtenir que l'on rende, dans la nomenclature de la famille de la Pucelle, la place légitime à laquelle la famille Macquart a le droit de prétendre.

Sur le conseil de mes amis, je me suis donc déterminé à entreprendre une démarche, pénible à plus d'un point de vue, mais de nature certainement à faire connaitre cette branche généalogique et à provoquer l'examen sérieux et la discussion de ses titres.

(1) M. Henri Debout ayant désiré que cette communication fût insérée en entier et en une seule fois, pour ne pas empiéter sur les autres articles, nous avons porté le présent numéro à 32 pages.

Je m'en repens aujourd'hui moins que jamais, puisque j'ai trouvé ainsi l'occasion de prendre les lecteurs de l'*Intermédiaire* comme juges de cet intéressant débat.

Je le diviserai afin d'y amener plus de clarté :

1° — Il y a à examiner la généalogie que j'ai publiée, à faire constater sa parfaite authenticité ;

2° — Il faut étudier particulièrement son point de contact avec la famille de Jeanne d'Arc ;

3° — Subsidiairement, il importe de traiter d'une façon assez ample la question de la descendance de Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle.

1° — Le système généalogique que j'ai produit contient 16 degrés. — Jacques d'Arc, père de la Vénérable Jeanne d'Arc, y figure au degré I et j'y arrive au XVIe degré.

Au degré III, Jehanne d'Arc du Lys, petite-fille de Jacques d'Arc, épouse Philippe Macquart, d'où une série de générations de Macquart.

Au degré X, Marie-Josèphe Macquart épouse Luc-Alphonse Harduin.

Au degré XII, leur petite-fille, Barbe-Angélique-Louise Harduin, épouse mon trisaïeul maternel Jean-Baptiste-Marie de Songnis.

— Voici maintenant l'énumération des pièces apportées à l'appui de cette généalogie :

A — Dix huit actes d'état-civil remontant sans interruption du degré XVI au degré VII ; la série se termine par un acte de mariage du 11 mai 1621 et l'attestation que les registres de Catholicité de Merville ne remontent pas au-delà du commencement du XVIIe siècle ;

B — Un livre de famille d'une branche cadette des Macquart. Ce manuscrit retrouvé chez un de mes parents relate les principaux événements de la famille avec leur date exacte. Il établit nos affirmations généalogiques du degré V au degré X, en parfait accord d'ailleurs avec les actes de l'état-civil pour les degrés où il se trouve en concurrence avec eux ;

C — Le *Mémoire des Preuves servant à établir la filiation et la noblesse de Messire Philippe-Charles-Félix Macquart, baron de Rullecourt, chevalier, seigneur de Dain*

ville. Saint-Côme, Lagendronnière, etc., colonel d'une légion au service de Pologne, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Lazare.

Ce *Mémoire* apparait, à qui l'étudie de près, une œuvre de bonne foi et de valeur probante : En effet toutes les pièces qui y sont présentées comme extraites de registres de Catholicité, ont été retrouvées par moi, telles qu'elles y sont indiquées ; toutes les données relatives au seizième siècle ont été vérifiées exactes, grâce au livre de famille dont je viens de parler ; enfin, parmi les actes cités pour le quinzième siècle, deux ont pu être produits par moi en leur entier, et deux autres sont cités par Lottin. La première impression de ces témoignages convergents est évidemment la sincérité de l'œuvre entière

J'ajoute que ce *Mémoire* n'a été imprimé que postérieurement à l'examen des pièces qu'il contient, par la chambre des comptes de Paris qui les a admises, et postérieurement aussi à leur publication par La Chesnaye des Bois qui en a certifié l'authenticité par une note spéciale ajoutée à la généalogie des Macquart, note que l'on ne retrouve pas à la suite de ses autres généalogies.

De la véracité de ce *Mémoires des preuves* et de sa force probante, je ne voudrais pas conclure que l'analyse de chaque document y est toujours faite d'une façon absolument compétente. Tous les archéologues savent que le XVIIIe siècle ne brille pas par l'exactitude à ce point de vue, mais, bien que ce ne soit là, à mon avis, qu'un à peu près dont la science paléographique actuelle ne se contenterait pas, ce qu'on y trouve est suffisant pour établir les grandes lignes des actes présentés. Une seule de ces pièces ne semble pas avoir trait directement à la généalogie Macquart, encore qu'elle soit parfaitement authentique ; c'est un échange entre Catherine du Lys, épouse de Georges Haldat, et Demenge Macquart. Evidemment cet acte prouve des rapports entre les deux familles et est un des papiers de famille conservés par les Macquart ; mais j'ai eu tort de le citer à la suite du baron de Rullecourt, car il n'établit pas une filiation dans notre généalogie, bien qu'il nous révèle un fait dont des conclusions importantes seront peut-être tirées plus tard par les généalogistes de la famille d'Arc.

Je ne m'étends pas plus longuement ici sur le *Mémoire des preuves*, car nous le retrouverons au point suivant pour tout ce qui ne fait pas double emploi avec mes documents personnels cités plus haut.

***

2° — Point de contact de la généalogie Macquart avec la famille de Jeanne d'Arc.

L'affirmation du *Mémoire des Preuves* est très catégorique. Le baron de Rullecourt y écrit ces lignes au dixième degré d'ascendance :

Philippe Macquart, écuyer, seigneur de Dainville, au Duché de Lorraine, fils de Jean et de Françoise de Mitry, épousa en 1456, Jehanne du Lys, fille de Messire Pierre d'Arc, dit le chevalier du Lys et de Jeanne de Proville (1), et nièce de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans si connue par les importants services qu'elle rendit à la France.

Voici maintenant la liste des pièces citées par le baron de Rullecourt pour prouver cette alliance :

1) Le contrat de mariage de Philippe Macquart en date du 8 juin 1456, prouvant qu'il était fils de Jean et de Françoise de Mitry, petit-fils de Philippe et arrière petit-fils de Raoul Macquart, et qu'il épousa Jeanne du Lys;

2) La transaction de son fils François, en date du 25 janvier 1503 (avec son beau-frère, Jean de Rodoan, dit le 3me degré) : elle prouve aussi qu'il avait épousé Jeanne du Lys ;

3) Le testament de son père en date du 12 avril 1459 ; il établit que ce Philippe Macquart était fils de Jean et de Françoise de Mitry, petit-fils de Philippe et de Jeanne d'Asnières et arrière-petit-fils de Raoul et d'Elisende, et qu'il avait épousé Jeanne du Lys;

4) Le contrat de mariage de son petit-fils Nicolas en date du 26 juin 1536 ; c'est une preuve encore du mariage de Philippe et de Jeanne du Lys, qui, au dire du baron de Rullecourt, devenue centenaire, vit encore à cette époque ;

5) Copie figurative de la pierre sépulcrale de Jean Macquart existante à Mer-

(1) On lira dans ma troisième partie une note relative à Jeanne de Proville. (*aliàs* Prouville).

ville (en 1778) ; les inscriptions de ce monument funèbre établissent que ce Jean Macquart était fils de Nicolas et de Marie d'Englebert, qu'il mourut dans ses charges et qualités le 8 juillet 1626 ; cette pierre prouve aussi (par les quartiers héraldiques y figurés) qu'il avait pour mère une Englebert, pour grand'mère une Rodoan, pour bisaieule une du Lys et pour trisaïeule une Mitry.

D'une façon générale, je ne crois pas que l'on puisse douter de l'existence de toutes ces pièces qui ont été réunies pour être produites en justice et qui l'ont été en effet et avec un heureux résultat, qui ont fait de plus l'objet d'une correspondance, (conservée aux archives de M. Macquart de Terline et publiée par M. de la Giclais), entre plusieurs personnages loin d'être toujours en parfait accord entre eux. De telle sorte, que bien que je n'aie pu encore découvrir le dossier original (que je ne désespère nullement de trouver), je peux considérer cette analyse de documents comme ayant, telle qu'elle est conçue, une valeur historique vraie

De plus, si le n° 4 n'a laissé aucune autre trace que son inscription dans le *Mémoire des preuves du baron de Rullecourt*, il n'en est pas de même des quatre autres pièces dont je viens de parler.

La pierre tombale de Jean Macquart est restée dressée sur les murs de l'église de Merville, jusqu'à l'époque du dernier incendie de cette église en 1881, et j'ai entendu souvent mes grands parents redire que ces documents de pierre attestaient l'ancienne et illustre noblesse des Macquart : malheureusement, ne connaissant pas exactement à cette époque de quelle façon notre famille se rattachait à celle des Macquart, je n'ai jamais songé à me rendre à Merville pour relever moi-même ce petit travail d'épigraphie ; mais plus d'un passant a pu examiner ce témoignage lapidaire pendant les deux cent cinquante années qu'il a existé.

Le contrat de mariage de Philippe Macquart et Jeanne du Lys, ainsi que la transaction de François Macquart avec Jean de Rodoan, ont été connus de Denys Lottin, soit en eux-mêmes, soit par une analyse abrégée, soit par inscription sur un registre public ou privé. On connait les citations de Lottin ; l'*Intermédiaire* du 15 juin 1901 les a publiées *in-extenso*, puis discutées. Je ne les reproduis pas ; je constate seulement deux divergences entre Lottin et le *Mémoire des preuves*, une pour chacun des deux actes, à savoir : pour le contrat de mariage une date différente de celle du baron de Rullecourt : le 22 mars 1456, au lieu du 8 juin 1456, et pour la transaction l'attribution de l'échange à une génération antérieure à celle qui l'a exécuté, mais avec une date identique à celle donnée par le baron de Rullecourt.

Ce n'est pas la place ici de discuter la valeur de l'un et de l'autre témoignage ni d'établir ou de combattre l'autorité historique de Lottin ; je ne les appelle ici qu'en attestation de l'existence de ces documents, et leurs divergences elles-mêmes me fournissent un argument, car il est bien évident qu'il n'existe pas entre eux d'entente quelconque et que de plus ils n'ont très probablement pas eu devant les yeux les mêmes copies de ces actes. J'ajoute seulement qu'étant donné tout ce que j'ai dit précédemment du *Mémoire des preuves*, c'est sa version qui, jusqu'à plus ample informé, doit être acceptée de préférence à celle de Lottin.

Quant à la pièce 3) la correspondance publiée par monsieur de la Giclais montre par quelle suite de circonstances l'original de ce testament étant entre les mains des magistrats de la Cour des comptes, une copie en parvint entre les mains de M. Macquart de Terline ; c'est cette copie que j'ai produite moi-même et sa lecture montre bien une pièce du xv[e] siècle suffisant à elle seule à établir le mariage de Philippe Macquart avec Jehanne du Lys, mais ne donnant pas les noms des père et mère de cette dernière :

La conclusion de mon second point peut être tirée dès maintenant, puisque je ne fais qu'un exposé sommaire.

Il est *certain* que Philippe Macquart a épousé, en 1456, Jeanne du Lys, de la famille de Jeanne d'Arc et portant ses armoiries ; mais, étant donné que l'affirmation de la descendance de cette Jeanne du Lys, de Pierre d'Arc lui-même, ne nous vient pas du témoignage direct d'actes connus de nous *in-extenso*, mais seulement des analyses de ces pièces faites par le baron de Rullécourt et Denys Lottin, je reconnais qu'une erreur est

possible dans cette attribution et je ne considère la descendance de Jehanne du Lys de Pierre d'Arc que comme *probable.* Il me reste à examiner si cette probabilité se butte à une impossibilité historique établie par des documents authentiques et interprétés dans la portée exacte de leurs termes, et c'est l'objet de la troisième des questions que je me suis posées.

3° — Je quitte enfin les questions généalogiques et personnelles pour entrer sur le terrain si contesté de la descendance de Pierre d'Arc. Je ne puis, à mon vif regret, que donner ici un aperçu et quelques grandes lignes de la démonstration qui sera, Dieu aidant, à établir *in-extenso* ultérieurement Elles suffiront, toutefois, je l'espère, à indiquer aux savants lecteurs de l'*Intermédiaire* la voie dans laquelle je marche, et à leur montrer une face nouvelle de cette question tant débattue.

Je ferai d'abord en quelques lignes l'historique de cette discussion généalogique :

Au commencement du XVII[e] siècle, Charles du Lys attribue à Pierre d'Arc un seul mariage d'où seraient nés quatre enfants : deux fils et deux filles.

Le 6 avril 1877, M. Boucher de Molandon déclare que Pierre d'Arc a contracté un unique mariage dont est né un seul fils mort sans héritier direct.

Peu de temps après, MM. de Bouteiller et de Braux publient une généalogie d'après laquelle Pierre d'Arc se serait marié deux fois et aurait eu de son premier mariage un seul fils mort plus tard sans enfants et de son second mariage un fils et trois filles.

Aucun de ces systèmes n'est complètement vrai, et le vice des deux plus modernes vient de ce qu'ils ont pris comme point de départ et base de critique le premier qui est tout à fait, je pense, une œuvre d'imagination ne reposant sur aucune donnée historique certaine (1)

MM. de Bouteiller et de Braux, malgré leur grande science généalogique et leurs patientes recherches, ne sont pas arrivés, dans leur magistral ouvrage, et cela se comprend parfaitement, à concilier les découvertes historiques récentes avec des éléments absolument dépourvus de vérité généalogique ; mais M. Boucher de Molandon, après avoir constaté l'impossibilité du système de Charles du Lys, a eu le grand tort de conclure trop vite qu'il n'y avait rien à mettre à la place, tandis que MM. de Bouteiller et de Braux ont eu la sagesse de laisser la question ouverte et de ne pas prétendre la trancher avec des éléments insuffisants.

Pour ma part, le résultat de mes études est celui-ci :

Pierre d'Arc s'est marié deux fois ; son premier mariage le laissa veuf aux environs de 1436. — Il eut de cette union (1) deux filles dont je retrouve la trace, et peut-être aussi d'autres enfants Son second mariage fut contracté avec Jeanne Baudot de Domrémy, peu de temps après son veuvage, et de sa seconde femme il n'eut qu'un seul fils, Jehan du Lys, mort lui-même sans enfants.

Je ne fais qu'indiquer les preuves qui établissent ce système : elles seront développées ultérieurement, je l'ai dit.

1° Il y a d'abord un argument général de tradition. Je prétends que si Pierre d'Arc n'avait jamais contracté qu'un seul mariage avec Jeanne Baudot dont serait né un seul fils mort sans enfants en 1501, les habitants d'Orléans, où cette famille avait vécu soixante ans et plus, n'auraient jamais, lors de l'enquête de 1551, (cinquante ans juste après la mort de l'unique

(1) Je crois savoir qu'un éminent archéologue publiera bientôt des pièces très curieuses éclairant d'un jour tout nouveau cette affirmation relative au système de Charles du Lys.

(1) Le nom de cette première femme est-il Jeanne de Proville ? Si la lecture et l'analyse des pièces qu'il possédait ont été faites avec compétence par le baron de Rullecourt, il faut répondre affirmativement à cette question.

Si, au contraire, négligeant cette analyse, le baron de Rullecourt s'est laissé guider pour fixer ce nom par la généalogie de Charles du Lys, la question reste pendante. M. Boucher de Molandon prétend que les noms de Jeanne Baudot et de Jeanne de Proville désignent un seul et même personnage. Cela n'est pas impossible, c'est vrai, mais n'est pas jusqu'à présent démontré d'une façon indiscutable ; en tout cas cela n'infirmerait en rien ma thèse, mais prouverait seulement que nous ne connaissons pas le nom de la première femme de Pierre d'Arc.

rejeton) laissé passer sans protester la fable d'une descendance de Pierre d'Arc. De plus, Charles du Lys arrivant un siècle après l'extinction de cette famille, se serait couvert de ridicule en prétendant relever ce que tout le monde savait éteint; car, comme le reconnaît M. Boucher de Molandon, la famille d'Arc était, dans le pays, de notoriété publique, et avait pris contact avec tout ce qui existait de corps constitués à Orléans. On peut donc conclure sans témérité qu'il y avait dans cette ville une tradition favorable à l'existence d'une descendance de Pierre d'Arc non éteinte à cette époque.

2° — La seconde preuve est tirée des lettres du duc d'Orléans en date du 28 juillet 1443, concédant à Pierre d'Arc, à sa seconde femme et à leur fils Jean, la donation à vie de l'Isle-aux-Bœufs

Qu'on veuille bien méditer ces lignes textuelles de l'acte ; M. Boucher de Molandon les cite par deux fois dans son livre, p. 18 et p. 27 :

..... *Avons reçu l'humble supplication de notre bien-aimé Messire Pierre du Lis, chevalier contenant que........ par fortune des dictes guerres a été prisonnier des diz ennemis, et à cette cause vendu les héritages de sa femme et perdu tous ses biens, tellement que à peine a de quoy vivre ne avoir la vie de sa femme et de ses enfants....*

De cette citation il faut conclure sans hésiter qu'en 1443, Pierre d'Arc avait déjà plusieurs enfants ; mais l'enquête de 1502 nous montre, avec une invincible clarté, que de son mariage avec Jeanne Baudot, Pierre n'eut jamais qu'un fils Jean, et cette femme ainsi que son fils sont nommés tous deux dans l'acte que nous citons. Pierre d'Arc avait donc déjà des enfants avant de contracter son second mariage, puisqu'il lui en reste plusieurs à nourrir en 1443 ; il avait donc été précédemment marié !

J'ajoute une autre remarque. A mon avis, mais ce n'est pas une certitude, « les héritages de sa femme » vendus par Pierre d'Arc, étaient vraisemblablement ceux de sa première femme et non ceux de sa seconde femme, car en tenant compte de l'âge et des affirmations de deux témoins de l'enquête de 1502, honorable homme Jean Thieret et Jacob Brenet, il semble un peu difficile d'admettre que les parents de Jeanne Baudot fussent déjà morts tous deux en 1443.

3° Une indication en faveur de nos affirmations résulte des arguments eux-mêmes invoquées par monsieur Boucher de Molandon pour prouver que Pierre d'Arc n'a pas laissé d'autres enfants que Jehan du Lys mort sans postérité, c'est-à-dire l'histoire de la succession de ce dernier et l'enquête de 1502.

En étudiant ces deux faits, on a trop oublié de se reporter à la législation de l'époque sur le droit de succession et on en a tiré des conclusions analogues à celles que l'on serait en droit de tirer actuellement si des incidents de ce genre étaient relevés.

Pour ne pas nous étendre ici, nous ne rappellerons que deux choses à propos de l'ancien droit coutumier :

1° Un héritier qui ne se présentait pas pour recueillir la succession pouvait être évincé sans formalités spéciales, par un autre se présentant personnellement, ce dernier ne fût-il que parent plus éloigné.

2° A défaut d'enfants nés du défunt, les biens de famille retournaient à leur provenance ; ceux du père aux héritiers du côté paternel et les biens de la mère à ceux du côté maternel, sans qu'il puisse y avoir substitution des uns aux autres.

Les biens paternels et les biens maternels formaient donc comme deux héritages distincts dont le sort était entièrement séparé et qui pouvaient faire l'objet de procédures absolument différentes.

Ces principes posés, on comprendra plus facilement les observations suivantes.

L'histoire de la succession de Jehan du Lys dit *de la Pucelle*, loin de nuire à notre thèse, ne fait que la confirmer.

A propos de la main mise par le procureur du roi sur les biens du défunt, on a redit maintes fois que cette procédure avait été suivie parce que les biens étaient vacants et qu'il y avait recherche d'héritiers ; mais a-t on bien réfléchi que cette recherche ne pouvait tomber sur Marguerite de Brunet la cousine germaine, qui hérita trois mois plus tard ; son domaine, en effet, était contigu à celui du défunt, sa parenté avec lui était publiquement connue et elle était de plus, d'après les coutumes du royaume, parfaitement apte à lui succéder directement, et sans

saisie du procureur du roi, si ses droits avaient été les plus proches sans conteste. Au contraire, la saisie indique que la justice d'Orléans estimait qu'il y avait à rechercher d'autres héritiers absents et probablement plus proches que Marguerite. La sentence du 3 octobre 1501 prouve simplement que les enfants du premier mariage de Pierre d'Arc ne se présentèrent pas (1) et sa teneur ne reprend pas complètement les termes de la requête de Marguerite de Brunet, mais dit simplement...... « disons que ladite Damoiselle « a bien et suffisamment informé du con« tenu de la dite requête, et qu'elle est cou« sine germaine et prochaine parente et « lignagère dudit défunt Jehan du Lys et « par ce habile à jouir de sa succes« sion.... » Ce texte n'affirme rien que ce soit contre l'existence possible d'héritiers plus proches mais absents.

Cette sentence commentée par Charles du Lys, avocat général à la cour des aides, cent ans après qu'elle eut été rendue, ne l'arrête en rien, lui, juriste éminent, dans ses prétentions à la descendance d'un prétendu fils de Pierre d'Arc. Donc elle ne formait pas cet argument péremptoire que le dix-neuvième siècle a cru y trouver, contre l'existence d'une descendance d'un premier mariage de Pierre d'Arc.

L'enquête elle-même de 1502, uniquement faite pour établir qu'il subsiste des héritiers du côté maternel et sans aucune préoccupation de la branche paternelle, m'est favorable, comme on va le voir.

Noble homme Claude du Lys y déclare en effet qu'il a entendu dire « par plusieurs « et diverses fois audit feu sieur Pierre du « Lis et à la dite dame Jehanne, sa femme, « que Katherine femme Joffroy Tallevart « était sœur germaine d'icelle dame « Jehanne, sa femme, et que si icelle sa « femme allait de vie à trépas sans hoirs « de son corps, la femme du dit Joffroy « Tallevart ou ses enfants seraient ses hé« ritiers. »

Or il est bien évident que cet ordre de succession est absolument légal, naturel, indiscutable. Donc ou bien cette affirmation est une répétition sans portée et sans sens déterminé, ou bien elle tend à indiquer qu'il existait d'autres héritiers de Pierre d'Arc dont sa femme pouvait avoir à se méfier ; de tels héritiers ne pouvaient être que des enfants d'un premier lit.

D'ailleurs, toute cette enquête de 1502 ne contient pas un mot d'où l'on serait autorisé de conclure qu'il n'existait pas un premier mariage de Pierre d'Arc. Si elle est muette au sujet de cette première union, c'est qu'elle roule, je l'ai dit, sur un point absolument différent, et se localise, comme toutes les enquêtes de ce genre, à la question posée.

4° Les enquêtes de 1551, tant vantées parfois par M. Boucher de Molandon et si nettement rejetées par lui en d'autres circonstances, sont formelles sur le point qui nous occupe. Les déposants y déclarent que Pierre d'Arc eut au moins deux filles qui contractèrent de beaux mariages. Or, encore une fois, le second mariage n'eut qu'un fils sans héritier direct ; donc il y avait un premier mariage. Cette conclusion ne peut être évitée, et nos adversaires sont obligés de déclarer que les témoins se trompent sur ce point important, ce qui est une allégation bien grave.

5° Enfin, il y a les affirmations formelles et réitérées de Jean Hordal qui, le plus instruit à son époque de la généalogie de Pierre d'Arc, déclare nettement qu'il s'est marié deux fois et une première fois notamment en Lorraine avant qu'il prit la femme dont il eut le fils qui vécut et mourut à Orléans : « Monsieur le grand Doyen de « Toul, mon cousin et autres, m'ont as« suré ledict Pierre d'Arc avoir été marié « en Lorraine..... dont est sorti ladicte « Hauvy..... mariée audict feu Estienne « Hordal.... et la mère de ladicte Hauvy « étant morte, ledict Pierre aurait convolé « en France à de secondes noces, dont

(1) Ou bien séparés par de longues distances ils n'apprirent pas sa mort en temps opportun ; ou mieux étant très au courant de ses faits et gestes et sachant qu'il avait disposé du plus clair de ses biens par des donations entre vifs, ils ne voulurent pas se donner le ridicule de se rendre à Orléans pour toucher chacun quelques pièces d'argent, seuls restes qu'ils y eussent trouvés de l'héritage de leur oncle consanguin. — Ce fut, on le sait, l'aventure de leurs cousins du côté maternel, dont les droits ne pouvaient être périmés par ceux des héritiers du côté paternel, et qui se dérangèrent de bien loin pour venir toucher à Orléans une bien petite somme. (V. Boucher de Molandon, *passim*).

« MM. du Lis, vos prédécesseurs, sont ex-« traits.... » Ainsi s'exprime Jean Hordal, dans sa lettre du 25 mars 1610, à Charles du Lis. Je ne fais de lui que cette seule citation, parce qu'on la lit, p. 101, dans le beau livre de M. Boucher de Molandon : *La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais*. C'est d'ailleurs dans ce même livre que l'on trouvera tous les textes que j'ai cités dans cette courte dissertation ; il m'a semblé préférable de m'en tenir aujourd'hui à ce seul ouvrage, suffisant à mon but, afin qu'il soit plus facile de contrôler mes dires.

Les arguments présentés ici, on a pu le voir, ne valident pas les prétentions de toutes les familles qui déclarent descendre de Pierre d'Arc, frère de la Pucelle ; il ne m'a été possible au contraire de contrôler cette descendance que pour les Macquart et les Hordal, car toute affirmation demande une preuve, et c'est ce qui me parait manquer dans les autres cas. Je suis toutefois convaincu que toutes les familles auxquelles je fais allusion sont alliées réellement à celle de Jeanne d'Arc, mais par des liens que je n'ai pas tous retrouvés.

Je dirai en passant que je crois notamment à l'existence d'un autre Pierre d'Arc, homonyme de celui que l'on connait et qui pourrait être soit fils du premier mariage, soit neveu, soit cousin de Pierre d'Arc frère de la Pucelle.

La conclusion générale que je me permets de tirer, c'est que la généalogie de la famille d'Arc est à remanier avec la double préoccupation de s'affranchir des préjugés admis jusqu'ici et de remonter toujours aux sources historiques elles mêmes. HENRI DEBOUT.

—

Antoine de Bourbon, comte de Moret (XLV, 385, 520 576). — Ce fils légitimé de Henri IV, né en 1607, prit part à la lutte engagée entre les troupes commandées par Montmorency et le duc d'Orléans, contre l'armée royale et trouva la mort, le 1er septembre 1636, sous les murs de Castelnaudary, pendant le combat où Schomberg défit les rebelles et s'empara de Montmorency. Antoine de Bourbon était âgé de 25 ans. Quelques écrivains ont avancé que blessé seulement il disparut et se fit ermite. J'ai lu dans la *Mosaïque de l'Ouest*, je crois, une historiette au sujet de ce prince dont l'ermitage aurait existé dans l'Anjou ou le Maine. Mais tout ça, c'est de la fantaisie, et je crois que sa mort à Castelnaudary est certaine. A. S.

—

Ponthieu (XLV, 222, 404). — Un Laurent *de* ou *du Ponthieu*, habitait Tournai en 1602. Sa femme s'appelait Antoinette *Berthe* ou *Berth*. Ce *de* ou *du Ponthieu* appartient à la famille *du Ponthieu*, originaire de *Picardie*, je crois. Quelque intermédiairiste ne saurait-il me donner quelque éclaircissement. Je lui en saurai gré. A. LE CLERCQ.

—

Rolland, chef des chanteurs montagnards (T. G. 781). — Alfred-Hector Roland (non Rolland) naquit à Paris (non à Bagnères-de-Bigorre), le 22 janvier 1796. Attaché à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, ce fut seulement en 1832 qu'il arriva à Bagnères en qualité de vérificateur de seconde classe. Atteint d'aphonie depuis plusieurs années, l'usage de l'eau de la source dite de Salies lui rendit la voix. Dans sa reconnaissance, comme il était excellent musicien et un peu poète, « il se mit à composer des chants pyrénéens en forme de tyrolienne, avec solos et chœurs, en l'honneur du pays. »

Puis Roland fonda et entretint de ses deniers un Conservatoire dans lequel il réunit cent élèves, choisis parmi les plus belles voix de cette contrée où toutes les voix sont belles, dont il devint le directeur et l'unique professeur de solfège et de chant. Quand il sentit ses élèves suffisamment instruits, il les produisit en public, notamment en l'église paroissiale Saint-Vincent où, le 25 octobre 1833, fut bénite la bannière dont il dota ses chanteurs et pour laquelle il composa *l'Hymne à la Sainte-Bannière*, une des plus belles productions de Roland.

L'enthousiasme des Bagnérais fut extrême, mais le directeur-professeur voulut présenter ses élèves aux dilettanti des grandes villes du Midi ; il les conduisit à Toulouse où il organisa « un concert monstre » (juillet 1835). Le succès ayant dépassé ses espérances, il donna de semblables concerts à Pau, à Bayonne... Il choisit alors les quarante meilleurs sujets parmi les membres de

son Conservatoire ; envoya sa démission au ministre compétent et, le 18 avril 1838, à la tête des *Quarante Chanteurs Montagnards*, entreprit la tournée artistique qui, à son insu, devait durer seize années !

La troupe se dirigea, par étapes, vers Paris. Elle y arriva seulement le 23 mai de l'année suivante, ayant récolté sur sa route une ample moisson de lauriers. De Paris, les Montagnards allèrent à Londres ; ils visitèrent ensuite toutes les contrées de l'Europe, s'arrêtèrent à Rome, où ils se firent entendre en l'insigne basilique Saint Pierre ; passèrent à Malte et de là en Egypte ; chantèrent la *Marseillaise* au sommet de la grande Pyramide ; arrivèrent enfin à Jérusalem, et firent entendre, trois fois, au Saint-Sépulcre, la messe royale de Jérusalem. Leur bannière y fut solennellement bénite, devant une assemblée considérable qui, tout entière, salua les chanteurs du cri de « Vive la France ! » . Revenant alors sur leurs pas et traversant la Grèce, la Turquie .., les Montagnards rentrèrent en France ; mais l'accord parfait était rompu ; la zizanie se joignit au cortège et à Paris, en 1854, la dislocation eut lieu. Tandis que les élèves retournaient vers les Pyrénées, le maître se réfugia dans les Alpes, à Grenoble, où la mort vint le prendre, en 1874.

Deux ans après, Bagnères qui se souvenait, donna le nom de Roland à l'une de ses rues, et en 1894 le buste du maestro, placé sur un piédestal en marbre du pays, fut érigé sur la promenade des Coustous, avec cette laconique inscription, gravée au dessous de l'emblème héraldique bagnerais :

ALFRED ROLAND
1796-1874.

Les détails forcément écourtés qui précèdent, proviennent du beau volume gr. 8° de xv 394 pages, illustré de nombreuses gravures sur bois et de portraits du musicien poète, suivi des chants montagnards, dont plusieurs sont populaires de la Garonne à l'Adour, — que M. l'abbé B. Menvielle vient de publier (1) pour la plus grande gloire de celui qui a porté si loin le bon renom artistique de la France en général et de Bagnères en particulier. On ne saurait assez recommander aux artistes et aux curieux, la lecture de ces pages pleines de renseignements inédits du plus pittoresque intérêt.

EFFEM.

(1) ALFRED ROLAND *et les Quarante Chanteurs Montagnards*. Toulouse, Edouard Privat, 1901. Prix 3 fr. 50.

—

Lamennais (XLV, 448, 581) — Je ne puis admettre l'orthographe défendue par notre collaborateur A.G., bien qu'elle soit la plus généralement adoptée. L'auteur des *Paroles d'un croyant* signait « f. de la Mennais», le M étant la seule majuscule.

A titre d'exemple, je me bornerai à citer la lettre reproduite en fac-similé dans l'admirable *Catalogue de la collection d'autographes de M. Alfred Bovet*, publié en 1887, par Etienne Charavay (n° 811, page 293).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

L'amiral du Plessis - Richelieu (XLV, 553). — Le commandant Dartige du Fournet dans un récit de la campagne du Siam de 1893, cite déjà un « Armand du Plessis de Richelieu, commodore commandant la marine siamoise » (*Journal d'un commandant de la Comète* paru dans la *Revue Hebdomadaire*, n° du 5 décembre 1896, page 637.

Les cartes de visite de ce personnage remises aux officiers de l'expédition française les intriguèrent vivement, mais il semble, d'après le récit du commandant du Fournet, qu'on fut vite convaincu que le commodore en question avait pris ce nom par pure fantaisie.

Le jeune officier de *la marine danoise* du même nom, que M. H.de W.nous signale comme ayant été élevé récemment au grade de contre amiral de la flotte *siamoise*, doit être le fils du susdit commodore. Ce n'est sans doute qu'à titre étranger qu'il figure dans le corps d'officiers de la marine du Danemark, ayant probablement fait ses études dans ce pays.

A. DE B.

*
* *

Cet amiral siamois dont il est question, pourrait bien être un fils du commodore Armand du Plessis de Richelieu, qui, en 1893, était commandant en chef de la flotte siamoise et qui prétendait descendre en ligne directe de la famille de l'illustre card nal. D'après son dire, une branche cadette de la famille

du Plessis de Richelieu serait restée protestante et, après la révocation de l'édit de Nantes, aurait émigré au Cap où elle existerait encore de nos jours.

Telle serait l'origine de la famille de l'amiral siamois ; il est cependant bien certain que parmi les huguenots réfugiés dans le sud de l'Afrique se trouvait un du Plessis, mais il n'est nullement établi que les du Plessis du Transvaal, soient des du Plessis-Richelieu ; le commodore Armand du Plessis faisait suivre son nom, du nom de Richelieu, car il faut avouer que cela sonne bien ! En 1893, la presse s'est beaucoup occupée de ce personnage siamois et il serait facile de retrouver ce qui en a été dit.

Duc Job.

—

Norbert Billart (XLV, 503, 578, 633). — Il était directeur du « Moniteur » sous l'Empire.

M. Norbert-Billard n'a jamais rien écrit, au moins on ne trouve, dans les fiches de la Bibliothèque nationale, aucune œuvre à son nom.

Après l'Empire, il s'occupa de peinture et principalement de portraits : il était très lié avec l'orfèvre Falize, dont il exposa, vers 1887, le portrait au Salon.

Un Rat de bibliothèque.

—

Priola (XLV, 331, 459, 579). — Voici un renseignement qui complètera l'intéressante notice de M. Arthur Pougin.

Mlle Priola fit partie, comme première chanteuse légère, de la troupe du Théâtre royal de la Monnaie, à Bruxelles, durant la campagne 1874-75, la dernière de la direction Campo-Casso. Ses appointements mensuels étaient de 5,625 francs, dépassant ceux de tous ses camarades. Et, résumant les comptes-rendus des journaux bruxellois, M. Jacques Isnardon lui consacre ces lignes dans son livre : *Le Théâtre de la Monnaie depuis sa fondation jusqu'à nos jours* (Bruxelles, 1890, page 542-543) :

L'année théâtrale s'ouvrit sous les plus heureux auspices. Non seulement le public se rendait avec empressement aux invitations de l'affiche, mais il applaudissait chaque soir, avec une *furia* extraordinaire, pièces et interprètes. Ovation pour Mlle Priola, charmante cantatrice qui arrivait de l'Opéra-Comique, et qui alla, quelques années plus tard, mourir à Marseille, d'une maladie contractée depuis longtemps et dont l'issue fut peut-être avancée par des débuts malheureux, ce qui fit dire que les Marseillais l'avaient tuée.

Les choses ont été remises exactement au point par M. Pougin.

A. Boghaert-Vaché.

* * *

Parmi les créations faites à l'Opéra Comique par cette charmante artiste, il convient de ne pas oublier le rôle de Maritana dans le *Don César de Bazan* de Massenet (Paris 1873 ou 1874). Segnès.

—

Mlle de Taisy (XLV, 558). — Ce n'est pas de 1855 à 1860, mais de 1860 environ à 1867, que Mlle de Taisy appartint à l'Opéra, où elle tint l'emploi des secondes chanteuses légères. Elle joua, entre autres rôles, le Page des *Huguenots*, et créa, en 1863, le rôle travesti de Grillo dans *la Mule de Pedro*, petit opéra de Victor Massé qui n'eut point de succès. C'était une jeune femme aimable, distinguée, qui ne manquait point de qualités vocales et scéniques. Elle épousa, étant à l'Opéra, un jeune avocat (d'Amiens, je crois), M. Th. Yvert, homme distingué, qui s'occupa un instant de critique musicale. Elle quitta l'Opéra vers 1867, et mourut jeune, peu d'années après son mariage. A. P.

—

Alhaiza (XLV, 503). — Deux frères ont porté ce nom au théâtre : Charles et Marcellin.

Charles, après avoir joué les jeunes premiers en province, débuta, vers 1859, au théâtre de la Gaieté, sous la direction de M. Harmant, qui avait été son directeur à Angers. Il obtint quelques succès, puis organisa pour l'Amérique une troupe dont faisait partie son frère Marcellin.

On n'a pas oublié le naufrage de l'*Evening Star*, dans lequel périrent les malheureux comédiens se rendant de New-York à la Nouvelle-Orléans. Charles, leur directeur, ne dut son salut qu'à cette circonstance qu'il avait pris la route de terre pour gagner du temps. Marcellin périt avec ses camarades (octobre 1866); son frère devint directeur du Théâtre du Parc à Bruxelles, et la Société des artistes dramatiques compte encore dans ce pays deux membres de la famille, M. Paul

Alhaiza (Alfred-Alexandre) et Mlle Gabrielle Alhaiza.

GEORGES MONVAL.

—

Boisgontier (XLV, 553). — Cette actrice est morte folle, il y a une vingtaine d'années au moins.

HUMMEL.

***

Geneviève-Elisa Boisgontier (1817-1877) était fille d'une marchande de quatre-saisons.

Elle avait débuté en 1837 au théâtre Saint-Antoine dans *Zizine* ou *l'École de Déclamation*; elle se fit de suite remarquer par son jeu franc, son insouciance joviale. La débutante était alors jolie, mais ce fut surtout son embonpoint qui lui fit plus tard sa réputation. Nous signalerons son passage à l'Ambigu 1840, aux Variétés 1841-1844. Les critiques du temps s'accordent à vanter son entrain, son habileté à chanter le couplet. Puis mademoiselle Boisgontier s'éloigna de la scène pendant quelques années. En 1849, elle reparut aux Variétés. C'est la belle époque des *Beautés de la cour*, du *Supplice de Tantale*, des *Souvenirs de jeunesse*, des *Mystères de l'été* (1853, son grand succès), des *Noces de Merluchet*. En 1857, elle est aux Folies dramatiques, en 1858 au Palais Royal et aux Variétés. Puis la salle des Variétés ayant été fermée pendant l'été de 1861, Mlle Boisgontier passa au théâtre Déjazet où brillait alors l'illustre Frétillon. Elle ne devait plus quitter cette excellente femme, partageant avec elle tous les succès. On la vit alors dans les *Premières armes de Richelieu*, les *Chevaliers du Pince-nez*, le *Mari d'une étoile*, les *Prés Saint-Gervais*, les *Mystères de l'été* (reprise), les *Pantins éternels* (1863), les *Enfants terribles* (1865).

M. Alph. Lemonnier a raconté récemment dans les *Petits mystères de la vie théâtrale* (p. 50) comment Boisgontier, pauvre toute sa vie, était devenue, un jour, la maîtresse d'un gentilhomme mystérieux. Mais cette existence princière dura peu. Le faux gentilhomme, ex-caissier des jésuites, à qui il avait détourné en deux ans près de trois millions, se fit sauter la cervelle chez elle au moment où on venait l'arrêter.

Boisbois, comme on l'appelait, alla aussi en Russie; elle en revint malade, paralysée. Laissons la parole à M. E Gouget, le secrétaire-rapporteur de l'Association des artistes dramatiques (Séance du 25 juin 1877):

Le 2 janvier 1877, mourait à la maison de santé de Picpus, dirigée par M. le Dr Couderc, une de nos sociétaires, Mlle Boisgontier. Les présages sinistres d'une maladie terrible ne lui laissant plus la possibilité de continuer en Russie l'engagement qui l'y avait appelée, elle revint en France où commencèrent pour elle des années de souffrance, des années de torture.

D'abord les artistes français du théâtre Michel de Saint-Pétersbourg secoururent leur camarade Puis M. le baron Taylor lui fit obtenir 500 fr. (rente annuelle) du ministère des Beaux-Arts. M Alfred Stevens recueillit 200 fr. et les lui porta fin décembre 1876: « Je ne verrai pas l'année 1877, lui répondit la pauvre femme qui se préparait à mourir saintement. Gardez cette somme quelques jours encore, ajouta-t-elle, et si Dieu, comme je l'espère, me rappelle à lui, offrez, je vous prie, cet argent à l'Association des artistes dramatiques qui a eu soin de moi dans mon affreuse maladie.»

Ainsi fut fait, puisque Mlle Boisgontier mourut le 2 janvier. Une cinquantaine de personnes accompagnèrent le corps à sa dernière demeure.

H. LYONNET.

—

Diane et saint Hubert (XLV, 558). — D'une part, on sait que les gallo-romains (et non les Druides, qui existaient seulement avant la conquête romaine) avaient le culte mixte de Diane-Arduina, la déesse ou le génie protecteur de la forêt des Ardennes. D'un autre côté, plusieurs de nos forêts, à la venue du christianisme en Gaule, notamment à partir des successeurs de Constantin, virent des saints remplacer les dieux gallo-romains de nos cantons forestiers. C'est ainsi que le grand saint Hubert devint le patron de la chasse, dans la forêt des Ardennes, à la place de la déesse mixte du culte gallo-romain, et d'Arduina la déesse gauloise.

Mais nous avons eu aussi, dans notre vaste forêt de Cuise, un second saint Hubert, qui vivait à la même époque, à Brétigny, dans le Noyonnais, près de la villa royale de Kiersy, le Kiersy où rési-

dait la cour de France, le jour de la naissance de Charlemagne, qui fut le séjour préféré des rois de nos deux premières races, tant pour la chasse que pour la célébration des fêtes de Pâques,

Notre saint Hubert de Brétigny est une véritable doublure du grand saint Hubert des Ardennes. C'est le patron de la forêt de Cuise, forêt qui comprenait alors toutes les forêts qui s'étendent au nord de celle de Compiègne, jusqu'à la forêt de Coucy inclusivement; dont le nom de Cotiacum tient justement au radical cotis,cuise, (de *cotia*, latinisation du celtique coët, bois, lieu des bois, la forêt par excellence).

Kiersy, de Kaerquès-y, veut dire lieu des chênes, lieu des beaux arbres en gaulois : Kaerquisiacus, lieu des beaux arbres.

Kiersy se trouvait ainsi au milieu de la grande forêt de Cuise,ainsi que Brétigny avec son saint Hubert converti par saint Game, abbé du Monastère. Dr BOUGON.

—

L'âme de la femme (T. G., 38; XLV, 587). — A l'analyse sans réplique de notre collaborateur Paul Argelès, on peut ajouter, pour épuiser la réfutation de la ridicule légende, l'appendice sur « le concile de Mâcon » inséré par MM. René Colaert, membre de la Chambre des représentants de Belgique, et René Henry, rédacteur au *Journal de Bruxelles*, dans leur très intéressant volume *la Femme électeur*. (Bruxelles, 1901).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Goûts littéraires de Dunois (XLIII). — Beaucoup d'historiens ont fait allusion aux goûts littéraires de ce prince de la maison d'Orléans. Un choniqueur local du XVIIIe siècle, l'abbé Bordas, dans son *Histoire sommaire du Dunois et de sa capitale*, s'exprime ainsi :

Dès que la nouvelle de la mort du comte de Dunois fut sçüe à Paris, l'Université qu'il avait favorisée et avec qu'il avoit eu des rapports honorables pour sa mémoire,lui décerna des prières par un acte du 26 novembre 1468 (1), datte qui constate la vérité de celle où j'ay placé la mort de ce comte.

Ce Prince, protecteur des lettres, avoit assigné, par son testament, deux cents livres à la mesme Université pour entretenir six écolliers jusques à fin de leur théologie.

Dr A. LAMOUREUX.

(1) M. s.s. du Collège de Louis-le-Grand

La tombe de l'homme au Masque de fer (XLV, 330, 465, 530, 591). — Il est aujourd'hui admis que l'un des deux masques de fer ou plutôt de velours a été inhumé le 20 nov. 1703, dans le cimetière Saint-Paul, sous le nom de M. de Marchiel, corruption de Mattioli, Marchioli, Marchieli. Est-ce bien exact ? Il a existé en Cambrésis une famille du nom de Marchiel. Voir les ouvrages de Le Carpentier sur le Cambrésis et Bibl. nat. *Dossiers Bleus* 425, cote 11375. D'autre part, le *Dictionnaire des postes* indique dans la Vendée un hameau de 40 habit. du nom de Marchiel, en la commune de Saint-Cyr-en-Talmondais. Il serait intéressant de savoir à qui appartenait cette terre antérieurement à 1703. Il y a peut-être là une nouvelle piste à suivre.

TH. COURTAUX.

* * *

Dans la citation de l'article du « Journal » il y a que l'église Saint-Paul se trouve à *deux mètres à peine* de la tombe.

L'article porte : à deux *cents* mètres à peine, et ce mot sauté, qui a son importance,vaut bien,je crois, cette rectification.

PAUL-YVES SÉBILLOT.

—

Outrages commis sur le cadavre de Charlotte Corday (XLV, 558). — J'extrais, à ce sujet, le passage suivant du *Dictionnaire de la Révolution française* de Boursin et Challamel (article Charlotte Corday, page 126) :

Quand sa tête tomba, l'exécuteur Legros la saisit par les cheveux et la souffleta à plusieurs reprises, le peuple montra son indignation de cet acte de sauvagerie et quelques jours après, Legros passa en jugement et fut condamné à plusieurs jours de prison.

D'autre part, je trouve dans une *Histoire de France* publiant des passages de l'*Histoire de la Révolution* de Michelet, ces quelques lignes :

Au moment ou la tête tomba, un charpentier maratiste qui servait d'aide au bourreau, l'empoigna brutalement, et, la montrant au peuple, eut la férocité indigne de la souffleter. Un frisson d'horreur, un murmure parcourut la place. On crut voir la tête rougir, simple effet d'optique peut-être ; la foule, troublée à ce moment, avait dans les yeux les rouges rayons du soleil qui perçait les arbres des Champs-Elysées. La Commune de Paris et le tribunal donnèrent satisfaction au sentiment public en mettant l'homme en prison

Je n'ai pas trouvé mention, dans ces deux ouvrages, des constatations médicales dont il est parlé dans la question. Quelque collaborateur plus heureux pourra, peut-être, fournir des renseignements à ce sujet.

PAUL-YVES SÉBILLOT.

—

Le 7 avril dernier, M. Edmond Seligman a publié, dans le *Temps*, un article dont les derniers paragraphes apportent, en ce qui concerne le soufflet, la preuve demandée :

Charlotte Corday fut exécutée le 17 juillet 1793. Elle monta à l'échafaud vêtue de la chemise rouge que portaient les assassins, en vertu des lois pénales votées par la Constituante. L'un des bourreaux, en montrant sa tête au peuple, la souffleta. Cette ignominie appela une protestation, jusqu'ici inconnue, mais qui se trouve dans les papiers de Fouquier-Tinville. Le 18 juillet 1793, un conventionnel dont la mémoire n'est cependant pas des plus pures, adressait au président du tribunal révolutionnaire une verbeuse épître dont voici les principaux passages :

« Citoyen,

« Chez les peuples anciens qui se sont distingués par une sage législation, les criminels condamnés au supplice devenaient respectables au moment où ils subissaient leur supplice. Les Anglais, nos voisins, qui nous ont donné des exemples à suivre dans la législation criminelle, ont interdit à l'exécuteur la faculté de poser les mains sur l'homme condamné qu'on lui livre...

« Le peuple de Paris qu'on calomnie tant a bien aussi ce caractère, et si un sentiment quelconque l'attire aux tribunaux ou sur le passage des condamnés ou au pied de l'échafaud, un silence majestueux, qui n'est interrompu que par le cri de : « Vive la République ! » à l'instant où il voit tomber la tête d'un conspirateur, annonce bien qu'il sait respecter l'être que la loi va frapper. Conservons-lui cette sensibilité qui l'honore ; car c'est pour la ménager que les législateurs ont aboli la torture ou les supplices affreux de la roue et des bûchers.

« Mais, hier, celui qui est chargé de la douloureuse fonction d'exécuter ces jugements se livra en présence du peuple à des excès répréhensibles sur les restes du monstre qui a arraché la vie à un des représentants de la nation française .. Pourquoi le citoyen chargé de l'exécution de la loi s'est-il permis de provoquer le peuple à des excès en ajoutant au supplice des outrages qu'on ne peut lui pardonner ?

« Je demande au tribunal qu'il répare l'outrage fait à la nature, à la philosophie, par celui des exécuteurs qui, conformément à la loi, a montré au peuple la tête de la fille Corday, mais qui s'est permis de la couvrir de soufflets. Cette action, qui serait repoussante de la part d'un autre citoyen, a paru criminelle à beaucoup dans celui qui doit exécuter religieusement vos jugements et la loi. Je demande donc qu'il soit censuré en présence du peuple, à l'une de vos audiences, et que vous lui enjoigniez d'être plus circonspect.

« Votre concitoyen,

« SERGENT,

« Député à la Convention nationale ».

Mais le comité de sûreté générale pensait qu'on avait déjà fait « trop de publicité autour de cette femme extraordinaire qui n'a déjà inspiré que trop d'intérêt aux malveillants ». Le tribunal jugea inutile de créer, autour de sa mémoire, un nouvel incident.

Quant à la visite médicale *post mortem*, on relira avec intérêt ce qui en a été dit dans l'*Intermédiaire* même (XVII, 102, 179, 268 ; XXIV, 950 ; XXV, 134) Je ne crois pas que la question ait été complètement élucidée depuis.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

Dans le n° 209 des *Révolutions de Paris*, Prudhomme raconte que l'exécuteur ou son valet, après avoir montré au peuple la tête de Charlotte Corday, eut l'infamie de lui donner deux ou trois soufflets ». Ce fait semble indiscutable, puisque le valet Legros fut condamné à la prison pour s'en être rendu coupable.

Prudhomme ne parle pas des constatations médicales.

Chéron de Villiers, dans son ouvrage *Marie Anne-Charlotte de Corday d'Armont*, dit :

Deux médecins furent commis aux constatations. Leur procès-verbal ou du moins une copie authentique existait, il y a quelques années, dans une collection curieuse appartenant à un médecin distingué.

Si cette pièce existe encore, elle prouve l'ignoble profanation, peut-être aussi donne-t-elle le nom du scélérat qui a donné les ordres. Mais qu'est devenue cette copie authentique ? O. N.

—

Le vandalisme révolutionnaire (XLV, 334). — Cette intéressante question nécessiterait non pas des pages, mais des volumes ; car, malheureusement, l'année 1793 et les suivantes ont porté un coup mortel à bien des monuments précieux à divers titres. Je me borne, ici, à

quelques détails rapides, concernant l'Auvergne. La petite ville d'Herment, (Puy-de-Dôme) était la capitale d'une vaste baronnie avant 1789 Elle possédait un château féodal très fort et remarquable. Il fut incendié en 1592, par les Ligueurs ; mais le donjon carré qui était d'une hauteur prodigieuse, existait encore en 1799, lorsqu'il fut vendu, par la fille du dernier baron d'Herment (Mlle de Bosredont), à M. Pellissière, médecin de cette ville. La commune d'Herment avait donné mission à M. Pellissière d'acheter ce donjon pour elle ; mais le mandataire infidèle fit passer la vente à son nom, pour 600 francs ; et, avec la pierre de taille, dont était construit en entier ce donjon, fit bâtir sa maison à Herment. Ceci eut lieu en 1803, date où le curieux donjon fut démoli par ce *vandale* ; mais ce ne fut pas sans les protestations de la commune d'Herment qui voulait absolument conserver ce remarquable donjon. Actuellement, il en reste à peine quelques pierres.

En 1794, le célèbre conventionnel Couthon ordonna la démolition de tous les clochers des églises du département du Puy-de-Dôme. C'est alors que furent abattus les clochers de presque toutes nos églises de ce département, notamment ceux d'Herment (dont le merveilleux clocher n'a jamais été relevé faute d'argent) ; de Royat (reconstruit depuis) ; de Notre Dame-du-Port, à Clermont-Ferrand, etc., etc.

Pendant la période révolutionnaire, la rage se porta sur les malheureuses armoiries en pierre qui ornaient nos demeures, nos fontaines. La plupart des ogives des portes d'habitation avaient des armoiries ; mais en 1793 et 1794, le ciseau des maçons ou le marteau des forgerons firent disparaître, par ordre, ces emblèmes, comme rappelant la féodalité. On fit même la chasse aux plaques de cheminée fleurdelisées ; mais les propriétaires tournaient les ornements de ces plaques du côté du mur, et beaucoup furent ainsi conservées.

M. César Birotteau désirerait savoir quelles sont les cathédrales qui ont partagé le sort de celle de Cambrai. pendant la Terreur. Eh bien, la cathédrale de Clermont-Ferrand, l'un des plus beaux édifices de la France du XIIIe siècle, faillit être démolie ! Elle l'eût été, sûrement sans la présence d'esprit d'un honorable citoyen de Clermont-Ferrand qui fit remarquer que l'on ne saurait où placer ses inombrables matériaux, et qu'au surplus ce monument, vaste et superbe, pourrait servir pour les clubs divers. Toutefois, le marteau brisa toutes les statues des principales portes d'entrée. A Clermont-Ferrand, encore, deux églises, celle de Saint-Pierre et celle de Saint-Genès, furent démolies par la Révolution. Elles n'ont pas été rebâties.

AMBROISE TARDIEU.

Voir les tomes II, III et XXXI de l'*Intermédiaire*.

—

Papiers militaires du maréchal Sébastiani, des généraux Guilleminot, Kellerman, Pelet (XLV, 228. 354, 426, 460, 595, 640). — La *Nouvelle Revue retrospective* dirigée par M. Paul Cottin a publié un certain nombre de lettres du général Kellermann à Thérèse Guadi qu'il avait épousée par contrat. Elles ont été choisies dans une liasse de ses lettres achetées par moi chez Mathias, libraire.

On a vendu aussi, il y a quelques années, des papiers provenant du maréchal Kellermann et relatifs à des inspections de régiments et à ses divers commandements sous la Révolution et l'Empire. Il s'en est rencontré un amas considérable et nous en possédons un choix assez curieux. Les Cahiers de la correspondance de service du général Dautancourt pendant la Révolution et l'Empire se sont trouvés dans le commerce également, il y a quelques années. Nous avons pu en acquérir quelques-uns où se trouvent de curieux détails. COTTREAU.

—

Madame Harel (XLV, 386, 469). — J'avais demandé à l'*Intermédiaire* sur quels documents M. H. Welschinger s'était appuyé pour écrire dans son *Duc d'Enghien* le récit de la rencontre dramatique du prince et de sa sœur de lait, Mme Harel, femme du commandant d'armes du château de Vincennes, chargé de la garde du prisonnier pendant la nuit fatale du 20 au 21 mars 1804. Je croyais que l'érudit historien avait, le premier, relevé cette dramatique coïncidence. Je me trompais : M. Désiré Lacroix m'a fait l'honneur de

me répondre (*Intermédiaire* XLV, 469) qu'il était question de ce détail émouvant dans les *Mémoires* de Bourienne.

Les témoignages de Bourienne sont si sujets à caution que je n'avais pas porté une attention suffisante au récit recueilli par cet auteur, de la bouche même de Harel, le lendemain de la mort du duc d'Enghien. En relisant aujourd'hui cette narration, je me demande quel degré de confiance elle mérite. Elle devrait être fort précise, étant donnée sa source, et pourtant, elle fourmille d'inexactitudes. Ce document n'ayant qu'une page et demie, (*Mémoires de Bourienne*. Nouvelle édition Carpentier. Pages 236 et 237), je peux l'analyser brièvement. M. H. Welschinger s'étant servi de quelques-uns de ses passages, je me permettrai de réfuter les autres en m'appuyant sur sa haute autorité :

— Avant hier soir, dit Harel d'après Bourienne, quand le prince est arrivé, on vint me demander si j'avais de quoi loger mon prisonnier. — Je répondis que non, qu'il n'y avait que mon logement et la chambre du conseil.

« Dès le 17 Mars, écrit M. Welschinger. (*Le duc d'Enghien*, page 207), Réal avait, sur l'ordre du premier consul, demandé à Harel quelles personnes habitaient le château » Les états envoyés par le gouverneur sont aux archives nationales. (F. — 6393 N° 7940) ; ils signalent des logements vacants dans le pavillon du Roi et dans celui de la Reine. Le gouverneur fut appelé par Réal pour donner des renseignements complémentaires. Ce n'est donc pas après l'arrivée du Prince qu'on lui demanda « s'il avait de quoi loger un prisonnier. »

— Le prince arriva à 7 heures du soir.

« La chaise de poste qui renfermait le duc d'Enghien, arrivée à 3 h. 1/2 du soir à la barrière de Paris, conduite d'abord au quai Malaquais, entra sous le pont levis du château de Vincennes, le 20 mars à 5 h. 1/2 du soir. (M. H. Welschinger, page 318). »

— Le prince se mit à table et m'invita à manger.

Cette invitation dont ne parle aucun auteur contemporain, est bien invraisemblable. Le prince avait conservé dans son malheur un tel souci de sa dignité que voyant sur la table des couverts d'étain, il n'avait pas voulu s'asseoir : Harel avait été obligé d'envoyer chercher des couverts d'argent. (Déposition d'Hippolyte Turquin qui porta le souper au prince. Nougarède du Fayet, tome I, page 309).

— Le prince eut hâte de se coucher ; il en avait besoin, mais avant qu'il eût pu s'endormir, les juges le firent amener dans la chambre du conseil.

Le duc d'Enghien fut amené, non dans la chambre du conseil, mais dans une pièce de l'appartement de Harel par ordre du rapporteur Dautancourt.

Ceci n'est qu'un détail secondaire. Ce qui suit est plus important :

— Lorsqu'on vint chercher le prince pour lui lire la sentence, dit Bourienne, il était profondément endormi. Peu de moments après, on les conduisit au supplice.

Le prince dormait lorsque Dautancourt vint le chercher la première fois pour l'interroger. (M. H. Welschinger, page 322). Mais après sa comparution devant le conseil, il causait tranquillement avec le lieutenant Noirot de la gendarmerie d'élite quand Harel, une lanterne à la main, entra dans sa chambre, suivi par le brigadier Aufort. Il invita le prince à le suivre sans lui donner d'autres explications. (M. H. Welschinger, page 336). La sentence ne fut connue de la victime que sur le lieu même de l'exécution. Elle fut lue par l'adjudant Pelé à la lueur d'une lanterne. (M. H. Welschinger, page 337).

Bourienne ajoute après le récit de Harel :

Il était six heures du matin au moment fatal.

C'est la version du duc de Rovigo, intéressé à dire que l'exécution avait eu lieu de jour. — M. H. Welschinger cite une lettre du général Hulin, président du conseil de guerre, datée de Vincennes, 30 ventôse an XII (21 mars 1804) qui ne laisse aucun doute sur l'heure de l'exécution : 3 heures du matin (M. H. Welschinger, page 339).

Ainsi, c'est dans un témoignage fourmillant de telles inexactitudes qu'on trouve que Mme Harel était la sœur de lait de la victime ? Le renseignement doit être contrôlé sérieusement. — Quelqu'un des aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer une source plus autorisée ? IVAN D'ASSOF.

—

Etymologie du nom de Paris (XLIV ; XLV, 79, 429). — M. Paul Argelès

croyait que M. Daron était seul à avoir l'opinion que les langues romanes ne dérivent pas du latin. Il a pu déjà voir, dans le nº même où il faisait sa critique, que l'érudit Dr Bougon niait aussi la dérivation latine. Mais il y a eu et il y a bien des gens qui soutiennent cette opinion, sans me compter ou en me comptant. Je ne cite qu'un petit nombre d'auteurs et d'ouvrages :

Pierquin de Gembloux : *Histoire Littéraire, Philologique et Bibliographique des Patois.* — Eugène van Bemmel : *De la Langue et de la Poésie Provençales* (Bruxelles, 1846). — A Granier de Cassagnac : *Antiquité des Patois* (Dentu 1859) ; *Origine de la langue française* (Didot. 1872). — *La Vérité sur la langue d'O.* (Toulouse Douladoure 1873). — Alphonse Duboïs : *Fragments Philologiques* (Villeneuve-d'Agénois, C. Leygues). — Bergues-Lagarde : *Ibères et Gascons.* — Charles Lassalle : *La Clef de la Géographie Universelle montrant les racines linguistiques et géographiques sur lesquelles est basée la toponymie primitive* (Leroux, 1887). — Abbé Espagnolle : *Origine du Français* (Delagrave, 1888). — Alcée Durrieux : *Dictionnaire étymologique de la langue gasconne* (Auch, Gaston Foix 1899-1901), — Aimé Vingtrinier : *Etudes Populaires sur la Bresse et le Bugey* (Lyon, Storck 1902).

A partir d'ici, M. Argelès est mis hors de cause personnellement. Il me fournit simplement l'occasion d'attaquer la stupidité de l'erreur latine répandue dans le public.

Les Romains, qui étaient une *peuplade*, ont, paraît-il, modifié, remplacé, supplanté des millions d'hommes et peuplé des millions de kilomètres carrés. C'est inouï, c'est fou, c'est matériellement archi-impossible, cela ne supporte pas la réflexion, et voilà cependant la bourde colossale que nous enseigne la science officielle, gravement.

Non seulement, on n'a jamais parlé latin dans le midi de la Gaule, mais *même en Italie*. Le latin est la langue de Rome seule, et fut seulement une langue de lettrés dans le midi de la Gaule comme ailleurs. *Le Latium qui touchait Rome, ne parlait pas latin*. Et encore actuellement, dans les Calabres, le peuple parle grec, le dialecte ionien. Il ne s'agit pas d'ergoter, de discuter, de faire des tirades sentimentales. Est-il vrai, oui ou non, que l'Italie ne parlait pas latin ? Si c'est vrai, toutes les merveilleuses dissertations des latinistes tombent à plat, et la question est tranchée par ce fait capital et primordial.

Par qui la langue de Rome eût-elle été importée dans les Gaules ? Par les légions d'occupation romaine. C'est à mourir de rire. Il y avait *un soldat italien sur mille*, pour le reste composé de ce que les Romains appelaient des barbares ; encore ces soldats italiens ne parlaient-ils pas tous latin, puisqu'ils n'étaient pas tous de Rome, qu'ils étaient la plupart Italiotes, c'est-à-dire ne parlant pas la langue romaine. Du reste, les Italiotes furent même exempts du service militaire, depuis l'empereur Auguste. Le latin fut la langue officielle de l'occupation, naturellement : les actes administratifs de nos conquêtes, s'ils sont traduit en tonkinois ou en malgache, ne sont pas faits, que je sache, en une autre langue que la langue française.

D'ailleurs, *tous* les soldats romains eussent-ils parlé latin, ce qui est entièrement faux, je le répète, cela n'aurait pas changé le langage de la Gaule. Jamais une modification linguistique n'a pu être obtenue par le mince ruban d'une armée victorieuse, ni la domination établie, ceci est un axiome. Jamais dans un pays conquis, civilisé ou *non*, et surtout un grand pays, la langue autochtone n'a été supplantée par le langage des vainqueurs. Actuellement, même avec l'instruction diffusée et obligatoire, on n'arrive pas à abolir la langue autochtone qui demeure, à laquelle se superpose seulement la langue étrangère : voyez l'Algérie, la vallée d'Aoste, la Pologne, l'Alsace-Lorraine, la Finlande, la Flandre, le Midi de la France. Dans le midi, la Croisade des Albigeois, qui sous couleur religieuse fut surtout une croisade politique, la guerre du Nord barbare et féodal contre le Midi libertaire et policé, imposa la langue d'oc aux populations méridionales. Mais *six cents ans après*, la langue d'oc, la langue autochtone est parfaitement vivante.

Les plus fanatiques partisans de la déri-

vation latine déclarent eux-mêmes que le latin proprement dit, la langue officielle des lettrés, ne put avoir aucune influence sur la formation de la langue romane. Or j'ai démontré que l'on ne parla jamais populairement un prétendu latin corrompu.

Je rappelle que si ce que je dis dans les paragraphes précédents est vrai, la folie de la dérivation latine est jugée. J'attends que l'on démontre la fausseté des faits *historiques* que je viens d'exposer. Avant cela, aucune critique ne pourra être prise en considération.

Mais je peux fournir d'autres preuves, *dont chacune est décisive à elle seule*, que la langue de la Gaule ne dérivait pas du latin.

Dans ses *Commentaires*, César nous déclare qu'il trouva la plus grande analogie entre l'idiome du Vivarais, du Velay, de l'Auvergne et la langue latine, *comme si cette dernière en dérivait.*

César a-t-il écrit cela ou ne l'a-t-il pas écrit ?

Je crois bien, que César pouvait être frappé de l'analogie ! Le midi de la Gaule était Celte comme la majeure partie de l'Italie ; et dans les deux contrées, sur le fonds celte vint se greffer la langue orientale des Pélasges. En Italie, elle se mélangea avec le langage des Umbriens (Umbri), des Celtes qui étaient une des races les plus anciennes et le peuple le plus répandu de l'Italie ; c'étaient les descendants des « veteres Galli », comme nous le déclarent les vieux auteurs latins.

La Gaule fut évangélisée par des apôtres grecs qui parlaient en grec au peuple.

Cela est il vrai ou cela est-il faux ?

Le langage des apôtres grecs se rapprochait beaucoup de celui des populations qu'ils visitaient. Le grec et les langues du midi de l'Europe étaient à l'égard l'une des autres comme le tronc et les rameaux d'un arbre. Si le langage des apôtres et des peuples prêchés n'était pas identique, il leur était aussi facile de s'entendre, qu'actuellement un Gascon et un Provençal parlant des dialectes différents d'une même langue, et il fut très aisé aux apôtres de s'assimiler complètement l'idiome des peuples qu'ils évangélisaient.

Les Druides employaient les *caractères grecs. Les Celtes avaient des dieux hellènes* ; ils honoraient Hercule, et les noms de leurs dieux sont purement grecs : Teutatès, Abelios, Ogmios, Ermès.

Cela est-il vrai ou cela est-il faux ?

Les traditions, les mœurs, les coutumes, les jeux du midi de la France sont grecs et non pas romains. Le droit méridional lui-même n'est pas romain, mais grec, ainsi que l'a *démontré* le légiste Alcée Durrieux.

Cela est-il vrai ou cela est-il faux ?

Je puis fournir une série de documents et de citations de *langue employée*, du Ier au IXe siècle, montrant la *chaîne ininterrompue* de la langue du Midi de la Gaule, de cette langue que n'avait nullement remplacé le latin, et qui fut plus tard la langue d'oc. Ces documents allongeraient beaucoup trop mon article. J'en citerai seulement deux.

Au début du IIIe siècle, Ulpien cite le gaulois comme langue bien existante : « Fidei commissa quocùmque sermone relinqui possunt non solùm *latina* vel *græca* sed etiam *punica* vel *gallicana.* » A la fin du du IVe siècle, Sulpice Sévère constate l'existence de la langue gauloise : « Vel *celtice*, aut si *mavis, gallice* loquere ».

Cela est il vrai ou cela est-il faux ?

Donc, quatre siècles après la conquête romaine, la langue de la Gaule ne disparaissait pas, elle restait parfaitement vivante. Les savants partisans de la dérivation latine sont tous d'accord pour vous dire que les Romains ne comptaient plus en Gaule à la fin du IVe siècle. Alors ? Si le latin n'avait pas détrôné la langue autochtone, à la fin du IVe siècle, ce n'est pas après, où les Romains n'avaient plus d'influence, qu'il a pu le faire.

Un des plus sots arguments qu'emploient les partisans de la dérivation latine, et qu'ils croient triomphant, est celui de la ressemblance du latin et des langues romanes Et après ? Oui, ces langues se ressemblent, mais non pas comme une mère et des filles, mais comme des sœurs. Ils n'ont jamais songé à cela ; c'était *trop naturel, trop simple.* Le latin, comme les langues appelées plus tard romanes, fut formé à de lointaines époques, et *parallèlement*, du mélange du dialecte autochtone avec la langue des Pélasges, dont le grec est le prototype. Les Pelasges franchirent les colonnes d'Hercule ; ils allèrent jusqu'en Bretagne et *jusqu'au*

Mexique. Les invasions renouvelées et *pacifiques* des Pélasges, venus d'Orient, ont peuplé la Grèce, l'Italie, le Midi de la Gaule et l'Espagne. Leur langue se mélangea, en le dominant, à l'idiome autochtone de chacune de ces contrées ; c'est ce qui explique la parenté de ces quatre langues, grec, italien, occitan, espagnol, et comment l'on retrouve chez elles une majorité de mêmes *racines* de mots.

Au Ier siècle avant J.-C., Denis d'Halicarnasse fait remarquer que le premier langage des Romains se rapprochait surtout du grec.

Denis d'Halicarnasse a-t il écrit cela ou ne l'a t-il pas écrit ?

Au Ier siècle de notre ère, Quintilien dit que le latin vient du grec, et qu'il est surtout très ressemblant avec l'éolien : « Nomina latina ex Græcis orta sunt plurima, præcipuæ œliocâ ratione cui noster sermo est simillimus. » (*De Institutione Oratoria*, lib. I, cap. VI).

Quintilien a-t-il écrit cela ou ne l'a-t-il pas écrit ?

Mais, à la vérité, je ne serais pas surpris de voir ces messieurs de la dérivation latine, prétendre en savoir davantage que les vieux grammairiens qui étudiaient leur propre langue à une époque où il était beaucoup plus facile de dégager les origines et les parentés linguistiques. B.-F.

Bons et Mauvais — l'an gui l'an neuf (XLV, 562, 588). — Il est incompréhensible que Littré et Larousse, après Ménage et le Dictionnaire de Trévoux, nous rééditent cette expression absurde *au gui l'an neuf* pour expliquer le véritable vieux mot *aguilaneu*

Autant expliquer une potion opiacée par une potion *à pioncer*, une inflammation *du péritoine* par une inflammation du père *Antoine* et *l'occiput* par *l'os qui pue*. Ce serait de la même force.

Toutefois je ne puis admettre que le mot soit une corruption de *candelarum*, autrement *chandeleur*, ce qui paraît aussi forcé que l'étymologie donnée par La Curne *ad viscum annus novus*, et ce qui est contraire aux faits. Godefroy cite le fragment suivant d'une lettre de grâce de 1473 :

Le suppleant oyt des chalumeaulx ou menestriers qui alloient par illecques près quérant Aguilleneu le dernier jour de décembre.

On trouve dans une autre lettre de grâce de 1472 :

Le jeudi vigile de la circoncision, plusieurs compaignons faisoient grant chère pour l'honneur de la feste que l'on appelle aguillaneu.

De nombreux autres passages prouvent que le mot, bien qu'étant devenu ensuite d'un sens plus général, s'appliquait au renouvellement de l'année.

Il a affecté les formes *aguilaneu*, *aguilanneuf*, *aguilanleuf*, *haguilenleu*, *haguilenneuf* On trouve enfin dans un document de 1474 :

Vous m'avez promis me donner mes *Haguilennes* ne me escondissez pas.

En *Beauce* et en *Perche* « aguilain » a encore le sens « d'étrennes ». Dans le centre de la France *guilané*, signifie une aumône spéciale aux premiers jours de l'année. Enfin l'espagnol a *aguinaldo* et *aguilando* pour désigner les cadeaux du jour de l'an. *Diez* déclare l'étymologie inconnue, *Godefroy*, du reste, se garde bien de son côté de reproduire la pantalonnade d'usage.

L'abbé Espagnolle, l'un des officiers sans troupes de l'école gallo-hellénique triomphe de ce qu'il appelle l'école néolatine en faisant un bruit énorme à propos de l'erreur de La Curne. « Vous voyez bien, dit-il, que le français vient du grec : anquilenneu c'est ἀγχι-λ'-εν-νεος, c'est-à-dire : voici le nouvel an » ou plus exactement « l'an nouveau ». Ce à quoi il ajoute force gorges chaudes à l'adresse des néolatins leur demandant comment ils ont pu trouver dans *ad viscum annus novus*, l'article *le* de *l'an neuf*.... Eh bien ! et lui ? Où a-t il jamais vu intercaler un λ avec apostrophe devant un mot grec pour figurer l'article ? Le défaut de ces hellénistes est de tout vouloir résoudre par le grec, langue qui se plie à toutes les exigences par sa souplesse.

J'ai prouvé, dans ce journal, qu'on pouvait trouver l'origine la plus colorée d'atticisme aux plus grosses énormités de Zola. Dans la matière qui nous occupe, l'erreur est d'autant plus facile que le grec est frère du celtique Admettez que les couches inférieures de la population gauloise ont continué à employer des mots celtiques, mais elles n'ont jamais parlé grec et surtout ne confondez pas les

Celtes avec les Pélasges. Ne vous laissez pas prendre à de fausses apparences et au lieu d'avoir toujours recours à la langue hellénique que vous possédez à fond, cherchez dans le celtique et ne vous trompez pas de porte. Ceci dit, car on ne peut trop le répéter, que remarquons-nous dans notre mot *aguilaneu* ? un commencement et une fin qui se modifient et un centre *guil* qui reste inaltérable avec un *l* que ni le latin ni le grec ne peuvent expliquer. Or que signifie *gvvyl* en celtique? *fête* — le vieux gallois disait *gvvylavvst* pour *premier août*, *fête d'août*, le breton a encore *gvvel* pour *fête*. D'un autre côté le celtique a, par opposition à *Ellynedd* « l'an passé », *Eleni* « cette année » l'année nouvelle, en Cornouaille *hellene*. Le celtique a encore *ac*, *hag vvng* avec le sens de *proche*, *voici* ! comme le grec ἀγχι et comme lui *neu neuez*, sanscrit *navya* qui ressemble toujours bien au grec νεος.

N'est-il donc pas plausible de voir l'origine de notre mot dans *acgvvyllcneu* «voici la fête ou le premier de cette année nouvelle » en tenant compte d'une contraction presque de règle en celtique où *treuz-pluvecq* « traversin » se contracte en *tespleg-govvaele deur* « ruisseau » en *goaere* etc. Maintenant, qu'à un moment donné, on ait transformé le mot en « au gui l'an neuf » ce n'est pas plus étonnant que de voir *verdet gris* devenu *vert de gris*, et *réticule* devenu *ridicule*.

PAUL ARGELÈS.

—

Happechairs et menottes (XLV, 559) — Le « happe-chair » a été en usage en Allemagne au cours du XVIIIe siècle. Dans mon livre sur *Les Universités allemandes* (Paris, 1883, p. 233), se trouve le passage suivant :

En raison de leurs duels nombreux ou des agressions qu'ils dirigeaient sans motif contre quiconque, les étudiants étaient fréquemment poursuivis et traqués par les gens de police. Ceux-ci, les *mufles* (*Schnurren*) comme on les appelait, étaient armés de pièges à ressort (*Fangiesen*) et de bâtons (*Springstœcke*). Le *Fangesten* était en quelque sorte une paire de longues tenailles, au moyen desquelles l'étudiant pouvait être saisi et maintenu de loin, sans être directement à portée du policier ; quand l'étudiant s'enfuyait sans que les gens lancés à sa poursuite pussent l'atteindre, on lui jetait le *Springstock* dans les jambes, pour l'empêtrer et le faire choir.

Dr R. BLANCHARD.

—

Livres non datés (XLV, 393, 536). — M. J. St. remarque que certains éditeurs ne datent pas leurs publications, et il demande pourquoi ?

On ne voit à faire qu'une réponse bien simple : c'est pour que ces livres non datés paraissent être des nouveautés — pour la masse des acheteurs — plusieurs années encore après leur apparition.

X..

—

Livres à clef (T. G. 524 ; XXXVIII ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLV, 476). — Les deux chefs-d'œuvre de la littérature anglaise, *Robinson Crusoé* et *Gulliver*, sont à clé.

Robinson Crusoé a existé ; il s'appelait Alexandre Selkirk et mourut en 1723 (Walter Scott. *Biographie littéraire des romanciers célèbres* tome II, de la traduction in-18 des *Œuvres complètes de sir Walter Scott*, imprimé par H. Fournier, rue de Seine n° 14 ; mon exemplaire, incomplet des titres et faux-titres, paraît faire partie de l'édition de 1826 en 84 volumes in-12). Selkirk a fait l'objet d'un roman de Saintine, *Seul* ! publié chez Hachette il y a un demi-siècle, in-18.

Gulliver est une satire peu voilée de la société anglaise contemporaine de son auteur Swift.

« Le voyage à Lilliput est une allusion à la cour et à la politique de l'Angleterre : sir Robert Walpole est peint dans le personnage du premier ministre Flimnap.

« La chute du grand-trésorier de Lilliput, qui tombe de la corde sur laquelle il dansait et qui se casse la jambe en touchant un des coussins du roi, fait allusion à la démission de Walpole en 1717, qui ne fut pas acceptée par les sollicitations de la duchesse de Kendal en sa faveur. Le ridicule jeté sur les ordres de chevalerie par le tableau des nobles Lilliputiens qui sautent par-dessus un bâton pour obtenir un fil bleu, rouge, ou vert, est un trait lancé contre Walpole qui, pour multiplier les honneurs et les récompenses, rétablit l'ordre du Bain, comme un premier degré à celui de la Jarretière.

« Les factions des tories et des whigs sont désignées par les factions des

talons hauts et des *talons plats* ; les *petits boutiens* et les *gros-boutiens* sont les papistes et les protestants. Le prince de Galles, qui traitait également bien les tories et les wihgs. rit de bon cœur de la condescendance de l'héritier présomptif qui portait un talon haut et un talon plat. Blefuscu, où l'ingratitude de la cour lilliputienne force Gulliver à chercher un asile pour n'avoir pas les yeux crevés, est la France où l'ingratitude de la cour d'Angleterre força le duc d'Ormond et lord Bolingbroke de se réfugier. Les personnes qui connaissent l'histoire secrète du règne de Georges Ier saisiront facilement les autres allusions. Le scandale que cause Gulliver par sa manière d'éteindre l'incendie du palais impérial fait allusion à la disgrâce de la reine Anne que l'auteur encourut pour avoir composé le *Conte du tonneau*, dont on se ressouvint pour lui faire un crime, tandis que l'on avait oublié le service que cet ouvrage avait rendu au haut Clergé.

« Il y a quelques passages sur la cour de Brobdingnag que l'on a supposés applicables aux filles d'honneur.

« Arbuthnot, qui était un savant, n'approuvait point le *Voyage à Laputa*, dans lequel il voyait probablement un ridicule jeté sur la Société royale. Il est certain qu'on y trouve quelques allusions aux philosophes les plus estimés du temps. On prétend même qu'il y a un trait dirigé contre sir Isaac Newton. On suppose que le tailleur qui, après avoir calculé la taille de Gulliver, lui rapporte des habits très-mal faits et qui ne vont point à sa taille, fait allusion à une erreur de l'imprimeur qui, en ajoutant un chiffre à un calcul astronomique de Newton sur la distance, qui sépare le soleil de la terre, l'avait augmenté à un degré incalculable.»

(Walter Scott, *Notice biographique et littéraire sur Jonathan Swift*, en tête des *Voyages de Gulliver dans des contrées lointaines*, par Swift, traduction nouvelle, 1841, in-18, Garnier frères Palais-Royal. H. Fournier aîné 7 rue Saint Benoit). Chez nous Swift a été l'objet d'un roman intéressant de Léon de Wailly, *Stella et Vanessa*. publié il y a cinquante ans chez Hachette, in-18.

NAUROY.

A l'origine de toutes les grandes fortunes il y a des choses qui font frémir (XLI ; XLV, 601). — Bourdaloue presque socialiste.....

Prenons les maisons et les familles distinguées par les richesses et l'abondance des biens ; je dis celles qui se piquent le plus d'être honorablement établies, celles où il parait d'abord de la probité et même de la religion. Si vous remontez jusqu'à la source d'où cette opulence est venue, à peine en trouverez-vous où l'on ne découvre, dans l'origine et dans le principe, des choses *qui* font *trembler* .....

Bourdaloue, *Sermon sur la charité envers les prisonniers*. JEAN DE MAZILLE.

* * *

Gracieusement invité par mon honorable confrère A. F., à répondre, pour Bourdaloue, d'une phrase qui lui aurait été attribuée dans un article sur Cecil Rhodes : *A l'origine de toutes les grandes fortunes, il y a des choses qui font frémir*, je m'empresse d'en reconnaitre l'exactitude à peu près textuelle et d'en indiquer la source. Seulement, comme avec deux lignes d'un prédicateur, surtout d'un prédicateur tel que Bourdaloue qui excelle plus à développer qu'à condenser ses idées, je demande qu'on veuille bien ne le juger que sur le contexte, et je cite tout le paragraphe.

Il se trouve dans le *Sermon sur les richesses*, c'est-à-dire le *Sermon pour le jeudi de la seconde semaine de carême*. et dans l'édition *princeps* (Paris. Rigaud, 1707, in-8°) au *caresme*, tome II, page 5.

C'est le début même de la première partie du discours :

Il estoit difficile que saint Jérosme, malgré toute son authorité, évitast la cenfure des riches du fiecle, quand il a dit généralement, et fans nulle modification, que tout homme riche eft, ou injufte dans fa perfonne, ou héritier de l'injuftice et de l'iniquité d'autruy : *Omnis dives, aut iniquus eft aut heres iniqui*. Cette propofition a paru dure et odieufe ; quelques-uns mesmes l'ont condamnée comme indifcrette et fauffe ; mais je doute qu'en la condamnant, ils l'euffent approfondie avec des lumières auffi pures et un fens auffi folide et auffi exact que ce Pere, dont un des caractères particuliers a esté la fcience et l'ufage du monde. Or plus on entre dans le fecret e dans la connoiffance du monde, plus on demeure perfuadé que ce faint Docteur a dû parler de la forte, et qu'en effet il y a peu de riches innocens, peu dont la confcience

doive estre tranquille, peu qui foient exempts de la malédiction où il femble que cette propofition les envelope. J'en appelle à vostre expérience. Parcourez les maifons et les familles diftinguées par les richeffes et par l'abondance des biens : je dis celles qui fe piquent le plus d'estre honorablement establies, celles où il parois d'ailleurs de la probité et mêmes de la religion : fi vous remontez jufqu'à la fource d'où cette opulence eft venue, *à peine en trouverez-vous où l'on ne découvre dans l'origine et dans le principe, des chofes qui font trembler.*

La proposition est moins générale dans la bouche de Bourdaloue que sous la plume du journaliste au *Gaulois* ou au *petit Journal*, c'est toute la différence.

Ajouterai-je que ce texte de Bourdaloue récemment cité, mais sans référence, par M Victor du Bled, dans sa *Société française du* XVIe *au* XXe *siècle* (2e série, p. 96), a valu au prédicateur, de la part du spirituel auteur, le reproche de *faux socialisme*.

S'il m'était permis d'user ici encore du droit de réponse, je renverrais au *Bourdaloue* de l'abbé Pauthe (Paris, 1900, in-8°). Le chapitre XI, intitulé *Le système politique et social de Bourdaloue* expose les principes généraux de celui qui a été rangé avec saint Chrysostome et d'autres parmi les *Prédicateurs de l'aumône*, mais non parmi les précurseurs du socialisme.

HENRI CHÉROT.

—

Cambisès (XLV, 393). — Quelques orateurs ecclésiastiques auront commencé leurs sermons par une allusion au très profane et païen *Cambisès* ou *Cambyse*, roi des Perses.

Le Cte P. A. DU CHASTEL.

—

Desbarreaux, poète libertin et libre-penseur (XLV, 560).

De toutes ses poésies, lit-on dans Michaud, qui passèrent pour de petites pièces de vers agréables dans le goût de Sarazin et de Chapelle, il ne nous reste que le célèbre sonnet : « Grand Dieu ! tes jugements sont remplis d'équité ! »

On prétend que l'ayant fait malade, il le désavoua lorsque sa santé fut rétablie. Voltaire va plus loin : « Il est faux, dit-il, que ce sonnet, aussi médiocre que fameux, soit de des Barreaux, il est de l'abbé de Lavau ; j'en ai eu la preuve dans une lettre de Lavau à l'abbé Servien. »

A. S

* * *

Voici la pièce :

Grand Dieu ! tes jugements sont remplis d'équité,
Toujours tu prends plaisir à nous être propice ;
Mais j'ai tant fait de mal que jamais ta bonté
Ne peut me pardonner sans choquer ta justice.

Oui, mon Dieu, la grandeur de mon impiété
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du supplice ;
Ton intérêt s'oppose à ma félicité,
Et ta clémence même attend que je périsse.

Contente ton désir puisqu'il t'est glorieux,
Offense-toi des pleurs qui coulent de mes yeux ;
Tonne, frappe, il est temps ; rends-moi guerre pour guerre,
J'adore en périssant la raison qui t'aigrit ;
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre
Qui ne soit tout couvert du sang de Jésus-Christ ?

P. C. C.

* * *

Non, l'œuvre de Jacques Vallée, seigneur des Barreaux, n'a point été recueillie ; à peine sait-on qu'elle se composait de chansons licencieuses, de vers impies, et peut-être d'une pièce de théâtre. Notre poète doit toute sa notoriété au sonnet « de repentance ».

A BOGHAERT-VACHÉ.

* * *

Jacques Vallée, seigneur des Barreaux, n'est point si profondément oublié que le prétend l'intermédiairiste J. Miron, témoin les notices que lui consacrent presque toutes les biographies et particulièrement le long article de l'*Encyclopédie* Larousse. Quant à son célèbre sonnet « La Pénitence » on le trouve un peu partout et jusque dans les anthologies des pensionnats.

G. L.

—

Les œuvres de Laville de Mirmont (XLV, 169, 532). — Le collaborateur A S. se trompe. L'orthographe du nom de cet auteur et ancien inspecteur général des maisons centrales de détention et prisons du royaume est : de la Ville de Mirmont. Je possède de cet écrivain une lettre autographe, datée du 23 octobre 1817, adressée à Bordeaux, à son ami M. Soulié, qui est signée ainsi : « Alexandre de la Ville de Mirmont ».

PAUL PINSON.

—

Une tragédie de Talma (XLII). — *Gunide* n'est pas inédite, *Gunide* n'est pas de Talma, comme le prétend, devant les

tribunaux, la veuve du général Brunon.

Cette tragédie fut imprimée, du vivant de Talma, dans les *Poésies diverses* de J. F. M. (Jacques-François Mutel de Boucheville), de l'imprimerie de Morteux, à Bernay, et à Paris, chez Guilleminot, 1807 et 1809, 2 vol in-8°.

C'est dans le tome II, p. 45 à 115, que se trouve la litigieuse tragédie en trois actes et 10 personnages ; Gunide, princesse de Danemark ; Amida, Odorie, Sitrix, Etelbert, Vuligat, Gutrum, Ivart, le Grand-Prêtre, et une nombreuse figuration.

Trois mille francs, ce manuscrit ? On voit bien que les juges de la première chambre ne l'ont pas lu ! En conscience, cela vaut trois francs, le prix des *Œuvres* du conseiller Mutel, quand on les trouve.

GEORGES MONVAL.

—

L'auteur des « Antiquités du Bosphore Cimmérien » (XLV.561). — Cet ouvrage dont le titre complet est celui-ci : *Les Antiquités du Bosphore cimmérien conservées au Musée Impérial de Saint Pétersbourg*, et qui fut publié à Saint-Pétersbourg en 1854 (2 vol. gr. in-fol.) est l'œuvre du comte Alexis Ouvaroff, fils du ministre de l'instruction publique, comte Serge Ouvaroff (1786-1855). Le comte Alexis, né à Saint-Pétersbourg en 1824, fut le fondateur et le président de la Société d'archéologie de Moscou, membre honoraire de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il a publié : *Recherches sur les Antiquités de la Russie méridionale et des côtes de la Mer Noire*, in-fol. avec pl. 1855 1860. 40 fr. — Le texte du premier ouvrage cité est précédé d'une préface signée Jill (Gilles)

RAIMOND-LOUIS.

* * *

L'auteur de cet ouvrage, mort depuis peu d'années, s'appelait M. F. Gilles, il était français ou suisse d'origine, et il a passé sa vie entière à la cour de Russie, d'abord comme instituteur des enfants de l'Empereur, puis comme bibliothécaire de la Bibliothèque privée, et enfin comme directeur d'une section du Musée de l'Ermitage. Il était très savant et a rendu d'immenses services aux collections et aux trésors d'art que renferme ce musée.

L'ouvrage dont il est question, n'est qu'un catalogue raisonné des objets trouvés dans les fouilles pratiquées dans le Bosphore Cimmérien et dans la Chersonèse Taurique ; il comporte trois volumes ornés de belles planches gravées ; il a été édité par ordre de l'empereur à Pétersbourg, en 1864. Nous sommes allé voir l'exemplaire de la bibliothèque de l'Institut et nous donnons ce renseignement de visu.

DUC JOB.

* * *

Le Catalogue des Russica de la bibliothèque Impériale publique de Saint-Pétersbourg, 1873, dit à propos de ce livre :

833. *Antiquités du Bosphore Cimmérien conservées au Musée Impérial de l'Ermitage.* Ouvrage publié par ordre de S. M. l'Empereur (par F. Gilles). Vol. 1-2 français et russe, Saint-Pétersbourg, 1854, fol (pas 1855)

F. Gilles doit être, je suppose, l'auteur de l'ouvrage. Un catalogue de Baer à Francfort cote cet ouvrage 800 marcs, publié à 200 exemplaires.

KY.

* * *

Pour connaître les auteurs de ce travail, il suffisait d'ouvrir la dernière édition du *Dictionnaire des anonymes* de Barbier ou celle du *Manuel* de Brunet, V° *Antiquités*. Le texte en russe et en français a été rédigé par le comte Ouvarof et la dédicace est signée par F. Gilles, conseiller d'Etat actuel, bibliothécaire de l'Empereur, qui a publié un catalogue sommaire de ces mêmes antiquités, dans un volume collectif intitulé : *Musée de l'Ermitage impérial. Notice sur la formation de ce musée et Descriptions des diverses collections qu'il renferme, avec une Introduction historique sur l'Ermitage de Catherine II.* Saint-Pétersbourg, impr. de l'Académie impériale des sciences, 1860, in 8°.

M. TX.

—

Dupain-Triel, graveur (XLV, 562). — Ce Dupain-Triel est le frère du géographe Dupain-Montesson. Né le 26 novembre 1722 à Paris, il passa sa jeunesse à publier quelques vers, puis se tourna vers l'étude des mathématiques. Devenu ingénieur géographe du Roi et de Monsieur, il travailla durant quinze ans (jusqu'en 1780) à l'*Atlas minéralogique* de Guettard. Les travaux géographiques l'occupèrent de 1780 à 1790. En 1792, sur

la proposition de Lavoisier, on lui accorda une récompense nationale de 10.000 fr. On ignore l'époque de sa mort survenue après 1804, date de son dernier ouvrage.

On trouvera dans Quérard *(France litt.)* une liste détaillée de ses ouvrages.

RAIMOND-LOUIS.

—

Les moulins à hosties (XLV, 504. 656). — Un livre que j'ai présentement sous les yeux : *Le Symbolique des animaux dans l'architecture ecclésiastique*, écrit en anglais par E. P. Evans, me dit qu'il y a, à l'abbaye de Vézelai, en Bourgogne, un relief qui représente deux hommes qui font marcher un moulin : l'un verse du grain dans la trémie, et l'autre qui tourne la manivelle, reçoit la farine dans un sac. Aussi, dit le même témoin, il y a des moulins dans le vitrage des cathédrales de Bourges et de Cantorbery, comme il y en avait jadis à l'abbaye de Saint-Denis. A l'église de Saint-Nicole, à Gœttingen, on conserve un tableau de 1424, où paraissent les douze apôtres, travaillant sur deux moulins.

SAINT-MÉDARD.

—

Les saints guérisseurs et producteurs de maladies (XLV, 562). — I M. Jean-Baptiste Thiers, dans son *Traité des superstitions* (Paris, Dezallier 1779-) traite ce sujet avec sa connaissance habituelle des Pères et des conciles. Après avoir mentionné plusieurs saints guérisseurs (pp. 427-429) il conclut :

Mais ils estoient des saints ; mais ils se servoient de ce privilège tantost d'une façon et tantost d'une autre ; mais ils s'en servoient par l'ordre de Dieu ; mais en s'en servant ils n'abusoient ni des paroles de l'Écriture sainte si de celles des divins offices ; mais en s'en servant ils ne s'attachoient point scrupuleusement et superstitieusement à certaines personnes, à certaines heures, à certains mots, à certaines années, à certaines circonstances .... (p. 419).

Puis donc que Dieu ne donne que très rarement aux hommes la grâce de guérir les maladies et que d'ailleurs les hommes ne la peuvent avoir ni à cause de leur espèce, ni a cause de leur individu, on doit extrêmement se défier de ceux qui se vantent de l'avoir de l'une ou de l'autre manière, et tenir leurs guérisons pour suspectes. (p. 431).

L. C. DE LA M.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Théroigne de Méricourt. — Mme Sarah-Bernhard va représenter une pièce en cinq actes de M. Paul Hervieu sur la fameuse héroïne révolutionnaire. C'est pour donner un intérêt d'actualité a l'article suivant que nous adresse M. Clément Lyon.

* * *

Les biographes français l'ont erronément appelée *Théroigne*, suivant en cela l'orthographe phonétique du vrai nom de cette famille toute liégeoise encore existante en Belgique qui est : *Terwagne* ou *Therwe gne*. Son père figure, dans un grand nombre d'actes, sous le nom de *Terwagne*, qui est la seule véritable orthographe. *Terwagne* est le nom d'une petite localité de la province de Liège, située à 32 kilomètres de cette ville et à 14 de Huy ; c'est aussi celui d'une dépendance de la commune de Celles-lez-Waremme, en Hesbaye (province de Liège). (1) L'héroïne de la révolution portait donc un nom rappelant une origine locale liégeoise. Marcourt, près de Laroche, sur l'Ourthe, où elle est née, relevait aussi, avant 1794, de la principauté de Liège (1); de là, les surnoms de la *belle étrangère*, de la *belle liégeoise* que le peuple de Paris accola à son nom patronymique après la prise de la Bastille, à laquelle elle participa bruyamment (14 juillet 1789).

Jamais elle ne porta, accolé à son nom patronymique, celui de son village natal : Marcourt. Un des collaborateurs de la *Nouvelle Biographie générale publiée sous la direction du Dr Hooffer* (Paris T. Didot et Cie MDCCCLXXVII), E. Regnard, dans sa substantielle notice sur la Belle Liégeoise, écrit en note : « On ignore à quelle époque elle reçut le nom de *Méricourt* qu'elle ne se donna, du reste, jamais elle-même, ainsi qu'en font foi les papiers qu'on a retrouvés d'elle. » Il commence cependant sa biographie par ces mots : « Terwagne dite *Théroigne de Méricourt ou plutôt de Marcourt* ».

C'est au commencement de 1789 qu'on la

(1) Et d'une dépendance du village de Furnaux (province de Namur).

trouve à Paris ; jusqu'alors, elle se nomme *Therwagne*, ou Théroigne tout court.

On ignore donc à quelle époque à son nom patronymique fut ajouté celui de : *Méricourt*, qui est le nom d'une localité française, c'est-à-dire wallonne.

Examinons ce point de plus près :

Le nom de Méricourt, qui, selon moi, n'a rien de commun, ni de près, ni de loin, avec celui de *Marcourt* (village natal de Terwagne), fut celui d'écrivains français, dont l'un vivait de son temps ; le second écrivait ses batailleuses biographies à l'époque de notre jeunesse ; il l'avait choisi comme nom littéraire. Eugène de Mirecourt, (du nom de son village natal) ayant reçu des siens un nom trop vulgaire : *Jacquot*, il le quitta comme Molière, qui s'appelait Poquelin ; Voltaire, Arouet ; Jules Simon, Jules Suisse, etc. Ne nous attardons pas au nom d'Eugène de Mericourt, qui n'est pas : de *Mericourt*, il n'a que faire en la circonstance, ce biographe n'étant d ailleurs pas un contemporain de la Terwagne.

Un autre écrivain vivant à Paris en pleine révolution a porté ce nom *de Méricourt*, c'est *Waroquier de Méricourt*, l'auteur du *Dictionnaire militaire de la France* contenant les noms, surnoms, et qualités, ensemble les dates de tous les grades, actions, sièges, campagnes et blessures de MM. les officiers au service de Sa Majesté (A Paris, chez l'auteur 1784-1790, in-8° relié en veau) De son vrai nom Louis-Charles de Waroquier, né en 1757 à Saint-Affrique, issu d'une famille noble, s'est appelé tantôt : de Waroquier de Combles et tantôt de *Waroquier de Méricourt*, pour rappeler quelque terre, sans doute.

Disons quelques mots de sa vie : d'abord lieutenant dans les grenadiers royaux de Picardie, il devint, aux mauvais jours, major dans la Garde Nationale parisienne. « Ses principes faisant ombrage aux Jacobins, dit F. X, de Feller, dans sa *Biographie Universelle* (Paris, 1850, t. 8, p. 384), il fut arrêté pendant la Terreur, enfermé aux Carmes, traduit à la barre du Tribunal criminel révolutionnaire et condamné à mort le 23 juillet 1794, comme complice de la prétendue conspiration ourdie dans la prison où il était détenu. » Il a publié plusieurs ouvrages sur le blason et la science héraldique et des mémoires sur l'origine de quelques maisons de France : Waroquier de Méricourt n'a-t-il pas été un des courtisans de Terwagne et ne serait-ce pas de cette liaison qu'elle aurait retenu ce nom d'une terre appartenant à ce gentilhomme ? Je n'en sais rien. Je pose la question à des intermédiairistes mieux documentés que moi sur la vie de ce Waroquier.

La famille de Terwagne, j'en ai acquis la preuve en enquêtant sur elle à Marcourt même, n'avait que des ressources limitées ; or, en octobre 1790, Terwagne est connue à Paris depuis à peine deux ans et on lui attribue déjà une des grosses fortunes de la capitale ? Comment l'avait-elle acquise ? Ses mœurs étaient-elles si pures ? Sa beauté n'était-elle pas captivante ? « Elle avait, écrit Georges Duval, une taille fine qu'on eût pu tenir dans les dix doigts... Si ses traits n'étaient pas tout à fait aussi réguliers que ceux de la Vénus de Praxitèle, en revanche, elle avait un minois chiffonné, un air mutin qui lui allait à ravir, un de ces nez retroussés qui changent la face des empires... » Et Regnard, qui rapporte cette appréciation, termine cependant ainsi sa biographie :

Sa vie privée n'est pas connue. On a prétendu qu'elle poussait la réserve de son sexe à l'excès et que les plaisanteries les plus innocentes la faisaient rougir ; *mais que cette beauté si scrupuleuse n'était autre chose qu'une fille entretenue, abandonnée par un amant qu'elle avait ruiné.*

La réputation qu'elle a laissée dans son pays natal n'est pas plus à sa louange. Dans sa *Biographie liégoise*, un écrivain français, marié et momentanément fixé à Liège, le comte de Becdelièvre (Liège 1837, t. II, p. 558), dit :

Par suite d'une première faiblesse dans son village, elle s'enfuit de la maison paternelle et vint à Paris, où, LIVRÉE AUX PLUS GRANDS DÉSORDRES, *elle ruina plusieurs courtisans.* Sa dernière conquête fut le financier de Percaus, qui, dès l'an 1788, la délaissa.

J'ai dit qu'en octobre 1790, elle avait déjà amassé une grosse fortune ; elle ne l'a pu évidemment que par le déréglement de ses mœurs.

Elle menait à Paris une vie de luxe, dit E. Regnard, en note, possédant alors un revenu de 12. 000 livres, dont 6. 000 inscrites sur

l'Etat, un riche mobilier, une bibliothèque de 3.000 volumes, etc.

La preuve de cette fortune ressort encore d'une lettre du 18 octobre 1790, qu'elle adressa de Liège, où elle était revenue pour quelque temps, — elle passa alors à Marcourt, — au banquier Perregaux, lettre qui a été publiée dans le *Bulletin du Bibliophile Belge* (t. VII, p 461), dans laquelle elle lui accuse réception de la procédure du Châtelet qui avait ordonné son arrestation, qu'elle évita par la fuite au pays natal, et le prie de remettre douze louis à son frère.

Enfin, jusqu'à plus ample informé, j'estime que le nom de Méricourt dont on a prolongé son nom patronymique, lui aura été donné par suite d'une de ses relations amoureuses. Il y a tout au moins une piste à suivre dans cette direction.

Il existe encore aujourd'hui des de Méricourt en France ; ainsi il y a quelques mois, je lisais dans les journaux que le docteur Le Roy de Méricourt, membre de l'Académie de médecine, médecin-chef de la marine en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, était mort à Paris.

CLÉMENT LYON.

—

Le costume ecclésiastique en 1814. — Il a été beaucoup question, en ces dernières années, d'arrêtés d'ailleurs reconnus illégaux par la jurisprudence, de maires de certaines municipalités interdisant dans leur circonscription le port de la soutane, c'est-à-dire du costume ecclésiastique des prêtres ou des religieux catholiques. Voici un document de l'année 1814 se rattachant a cet objet. Je le trouve dans le n° 169 des 18-19 juillet de cette année du *Journal de Liège* politique, commercial et littéraire de J. F. Desoer :

On mande de Rome que Son Em. le cardinal Jules Marie de la Somaglia, vicaire général, y a fait publier un édit daté du 13 juin, conçu en ces termes :

— C'est avec la plus vive douleur que nous avons été forcés de voir beaucoup d'ecclésiastique, même de ceux élevés au grade sublime du sacerdoce, oublier leurs devoirs et leur dignité, au point de quitter, dans les tristes circonstances des années précédentes, cet habit qui leur est si nécessairement prescrit pour les rendre respectables dans leur extérieur et pour conserver en eux-mêmes l'esprit de leur état.

Voulant, en conséquence des devoirs de notre charge, ramener la décence parmi les ministres du sanctuaire, nous ordonnons que tous les ecclésiastiques, même les simples tonsurés, aillent vêtus d'une manière convenable et conformément aux dispositions portées par les saints canons ; défendant expressément l'usage abusivement introduit du chapeau rond, et des cordons et nœuds de rubans aux souliers ; ordonnant que dorénavant tous portent le costume ecclésiastique ordinaire et des boucles ; que tous aient le petit collet et une tonsure bien visible ; que si, contre notre attente, il y a quelqu'un d'eux qui refuse d'exécuter promptement et exactement ce que nous venons de prescrire, il subira la peine qu'il aura méritée suivant les précédentes ordonnances ; et les clercs qui, n'étant encore que dans les ordres mineurs, contreviendraient à notre présent édit, ne seront jamais promus aux ordres sacrés.

C. L.

—

NÉCROLOGIE

Nous apprenons au dernier moment la mort d'un de nos plus anciens correspondants, le père Carlos Sommervogel. Depuis nombre d'années, il nous envoyait, sous le pseudonyme de *Pierre Clauer*, des réponses où il révélait l'étendue et l'exactitude de son savoir bibliographique. Toute sa vie fut consacrée à la science du livre, et jamais, quelles que fussent ses occupations de prêtre et de religieux, il ne cessa de travailler aux grands répertoires qui ont fait de lui l'un des principaux bibliographes du XIXe siècle. Qu'il suffise de citer son monumental ouvrage intitulé : *la Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*. Paris, Picard, 9 vol. in-4°. — Carlos Sommervogel, né le 8 janvier 1834, à Strasbourg, entré chez les Jésuites le 2 février 1853, s'est éteint subitement à Paris, le 4 mai. C'était un travailleur infatigable et un aimable érudit.

—

Petite Correspondance

A. G. C. — M. Jules Lermina, consulté, nous adresse à votre intention la réponse suivante : « — Non, il n'y a pas eu et il n'y aura pas de nouvelle édition de mon dictionnaire — ni de supplément. »

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Mai 1902

38e Année — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider*

N° 968 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Couvent de Saint-Omer. — Existe-t-il une monographie des Religieuses du tiers-ordre de Saint-Dominique fondé sur le cimetière de Sainte-Marguerite à Saint-Omer ?

Leur obituaire (1712-1808) a-t-il été publié ? G. Monval.

—

Pieds Remués. — Une ordonnance prévôtale du chapitre cathédral du Mans enjoint au syndic paroissial de Saint-Aubin-lès-le Mans de faire trouver tous les nouveaux mariés et *Pieds Remués* établis depuis un an dans la paroisse et de les amener à la porte de l'église pour la garder pendant la nuit du 26 janvier (vigile de Saint-Julien patron diocésain). Les dits mariés et *Pieds Remués* devront s'y rendre « à peine de trois livres d'amende... » (Arch. de la Sarthe).

Qu'entend-on ici par *pieds remués* ?

L. C. de la M.

—

Joseph de Lorraine et Juste de Beauvais. — Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, né le... (?) mort en 1739, pour lequel le duc de Lorraine rétablit, en 1718, le titre de prince de Guise, eut un fils qui mourut en 1747, sans avoir été marié.

Eut-il aussi une ou plusieurs filles ?

La duchesse de Guise qui fut la seconde femme du maréchal duc de Richelieu s célèbre sous Louis XV, n'était-elle pas sa fille ? En eut-il d'autres et que devinrent-elles ? Seraient-elles mortes célibataires ou mariées, et alors avec qui ? Indiquer leurs alliances et descendances.

2° Charles-Juste de Beauvais, maréchal de France, né à Lunéville, le 10 septembre 1720, mort le 2 mai 1793, était-il parent des précédents ? directement ou autrement ? S'est-il marié ? et alors avec qui ? Indiquer ses alliances et descendance.

Quelles sources pourrait-on consulter pour être renseigné sur ces deux points ?

P. L.

—

Le président Harlay. — Ce personnage qui fut à la tête du Parlement de Paris à la fin du XVIIe siècle, a-t-il été représenté par la peinture et la sculpture de son temps ? Où se trouverait ce portrait ou ce buste ?

Quels sont les ouvrages imprimés dus à sa plume ?

Le recueil de ses bons mots *Harleana* que nous avons en vain recherché a-t-il été réellement publié ? Firmin.

—

M. de Folard, ambassadeur sous Louis XV. — Pour faire suite, bien qu'indirectement, à la question posée sur mad. de Bruno, fille du chevalier de Folard ambassadeur de Louis XV en Bavière, j'ajouterai qu'elle était sa 6e fille : les cinq premières étaient par rang d'âge la comtesse de Hareau, mesdames de Vernety,

d'Arcy, de Crémayel et de Boubers, la plus jeune Adelaïde, ne se maria pas. Il avait eu deux fils qui moururent jeunes.

Je voudrais bien savoir quels sont ceux des descendants de ces dames qui possèdent le portrait de ce M. de Folard qui fut un des diplomates les plus distingués de son temps et rendit de signalés services à la France dans les questions si délicates avec les puissances allemandes au milieu du XVI[e] siècle. M. de Folard mourut en 1802, âgé de 93 ans. à Saint-Germain. Il était le neveu du célèbre chevalier de Folard, mort en 1752, le commentateur de Polybe, l'ami de Charles XII, et qui fait honneur à la ville d'Avignon.

Je demanderai au sujet de la famille de Folard si elle est encore représentée à Saint-Omer où, il y a 40 ans, vivaient deux vieux chevaliers de Saint-Louis, dont l'un était maire de cette ville et commandeur de la Légion d'honneur. Je serais bien obligé à un collègue de l'*Intermédiaire* s'il pouvait m'indiquer la descendance de ces anciens officiers.

PAUL DE FAUCHER.

Armoiries de sinople au compas (?) de... — Un aimable confrère voudrait-il bien m'aider à retrouver à quelle famille pouvait appartenir un cachet sur lequel sont gravées, entourées d'un cartouche Louis XV, les armoiries suivantes : Parti : *au 1 : de sinople au compas (?) de... posé en fasce, accompagné de 3 larmes de... ... posées 2 et 1 ; au chef d'azur chargé de 2 étoiles de...... en chef et d'un croissant de. ..... en pointe* ;

Au 2 : d'azur, à l'arbre (chêne, sapin ?) de....... sénestré d'un lion contre rampant de........, armé et lampassé de......, : le tout soutenu d'une terrasse de sinople. Couronne de marquis. BRONDINEUF.

Les armes d'Etienne Beaufils. — On demande d'indiquer, s'il est possible, les armes de Messire Etienne Beaufils écuyer, conseiller secrétaire du roy maison couronne de France et de ses finances, conseiller au conseil de M[gr] le duc d'Orléans, s[gr] de Beauvoir et Saint-Germain en Viry (Nivernais) etc. Il vivait en 1737 et demeurait à Paris rue Saint-Benoist, paroisse Saint-Sulpice. T.

Médaille de Crimée. — Après la guerre de Crimée (1854-56) le Sultan a fait frapper des médailles commémoratives. — Ces médailles sont en argent, du même module que la médaille anglaise dite médaille de Crimée (36 m/m) et portent à l'avers le signe du Sultan au centre d'une couronne, au revers un canon surmonté d'un trophée formé des drapeaux des quatre nations alliées (Angleterre, France, Italie, Turquie),

Je connais de cette médaille deux variétés différentes, se distinguant par la disposition des drapeaux. — Dans la variété I, le drapeau *sarde* se trouve à droite du drapeau turc. C'est le modèle de beaucoup le plus répandu, et destiné, dit-on, au contingent sarde. — La seconde médaille infiniment plus rare, et sur laquelle le drapeau *français* se trouve à droite du drapeau turc, serait le modèle destiné et distribué aux soldats français.

Quelque correspondant compétent de l'*Intermédiaire* pourrait-il répondre aux questions suivantes :

1° Cette médaille a-t-elle été distribuée officiellement ?

2° En a-t-on réellement distribué deux, ou même trois modèles, le premier aux troupes sardes, le second aux troupes françaises, et le troisième, que je n'ai jamais vu, aux troupes anglaises ?

3° Toutes celles que j'ai rencontrées étaient sans bélière, et percées seulement d'un trou par lequel on avait passé un double anneau permettant de les suspendre à un ruban. Ce mode de suspension paraissant peu conforme aux usages officiels, faut-il la considérer comme une simple médaille historique transformée en décorations par la fantaisie de leurs propriétaires, ou bien s'agit-il d'une décoration militaire proprement dite, destinée à être portée à un ruban ?

4° Dans ce cas, quelle serait la couleur de ce ruban, et comment se fait-il que le modèle dit « sarde » soit relativement abondant, malgre l'insignifiance du contingent sarde, tandis que le modèle « français » soit presque introuvable, alors que le grand nombre de soldats français ayant pris part à la campagne aurait dû amener un résultat précisément contraire ? H.

Cambourg et Cambout. — L'*Etat présent de la Noblesse française* de Bachelin Deflorenne (1887) dit que l'on croit que la famille de Cambourg est un rameau de celle de Cambout de Coislin, fort anciennement séparé, et que ces deux familles ont les mêmes armoiries.

Pourrait-on dire à quelle époque elles se sont séparées ? Existe-t il dans quelque dépôt d'archives, des preuves ?

A. S.

Famille de Guibert. — Je serais reconnaissant à celui de nos confrères qui voudrait bien me dire si l'académicien Guibert (1743-1790) élu à l'Académie en 1786, à la place de Thomas, et célèbre par la passion qu'il inspira à Mlle de Lespinasse, a laissé de son mariage avec Mlle de Courcelles, des enfants, et quelle a été sa postérité.

A.

—

Chevalier de Sainte-Croix. — Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner des renseignements relatifs à cette note que je trouve dans Barjavel (*Dictionnaire historique*... de Vaucluse) :

. . 1770. C'est l'année où il (le baron de Sainte-Croix) fit imprimer dans le plus grand secret, à Grenoble, un mémoire (3 feuilles d'impression) en faveur du défenseur de Belle-Ile dont le duc d'Aiguillon avait attaqué la considération. *Il n'existe peut-être de cet écrit qu'un seul exemplaire,* c'est celui que l'on a trouvé dans les papiers de l'auteur après sa mort. Le manuscrit original que possèdent à Paris *Messieurs Delille, petits-fils de l'auteur,* renferme de plus des pièces justificatives, entre autres les lettres mêmes du duc d'Aiguillon au chevalier de Sainte-Croix. La famille de Sainte-Croix n'osa point le mettre au jour dans le temps où le duc jouissait de toute la faveur et le neveu du héros fut lui-même d'avis de supprimer les pages qu'il avait composées .

Qu'est devenu l'exemplaire ? Qu'est devenu le manuscrit ? Les divers historiens qui combattent autour du duc d'Aiguillon, ou pour ou contre lui, ne pourraient-ils m'éclairer ?

René Villès.

—

Mac Dermott. — Que sait on à propos de l'irlandais Mac Dermott, cet ami de Mme Campan qui, tout près d'elle, à Saint-Germain, fonda *le collège Irlandais,* dans l'ancien couvent des Ursulines, sous le Directoire ? Il eut pour élève le prince Eugène. Est-ce lui qui, sous la Terreur, fut enfermé à la Bourbe ? Sur le registre d'écrou se lisent ces lignes : « Thomas Mac Dermott, âgé de 42 ans, natif du comté de Roscomon, en Irlande, demeurant à Paris rue du faubourg du Temple n° 32. En liberté le 22 vendémiaire ».

C. de la Benotte.

—

Marie-Augustine Chérié. — Je demande à ceux de nos confrères qui s'occupent du théâtre ou de biographie, s'ils connaissent Marie-Louise-Augustine Cherié qui fut, dit-on, actrice et actrice de la Comédie française ? Elle est morte à Paris « enclos du temple de la Raison » dans le courant d'août 1794. C'est tout ce que je sais d'elle , c'est peu. Je désirerais plus de détails et ce qu'était « l'enclos du temple de la Raison ».

A.

—

Famille de Munster. — La famille du prince de Munster, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris, n'est-elle pas originaire des Pays-Bas ?

Je serais bien reconnaissant à l'aimable collègue qui voudrait s'occuper de la question.

Il existait au XVIIe siècle, dans le pays de Liège, une famille importante de ce nom.

Jean de Heigne.

—

Deux descendantes de Corneille. — Le 6 juin 1816, on donna, dans la salle de l'Opéra, une représentation, avec le concours de la Comédie française, au bénéfice de Mlle Corneille Jeanne-Marie, tandis qu'une autre (?) Corneille jouait le rôle de Chimène dans le *Cid,* et assez mal, dit-on.

Cette dernière doit être celle qui débuta à l'Odéon en 1819, sans plus de succès d'ailleurs. A quel degré ces deux demoiselles descendaient-elles de Pierre Corneille ?

H. Lyonnet.

—

Triste fin d'un petit-fils de Chérubini. — Sous ce titre, le *Petit Journal* publie cette communication datée de Marseille, 21 avril 1902 :

Il vient de mourir à l'hospice de Martigues un pauvre diable qui, si l'on en croit les papiers trouvés sur lui et ses propre

déclarations, serait un descendant direct du célèbre musicien Chérubini, qui mourut à Paris en 1840. Cet individu, arrivé tout récemment à Martigues, tomba malade presque aussitôt. Comme il affirmait être sans ressources et n'avoir plus de famille, le docteur Barberi le fit admettre à l'hôpital où il ne tarda pas du reste à succomber.

En arrivant dans cet établissement, il était nanti de papiers au nom d'Henri Chérubini, fils d'Alphonse, âgé de cinquante-huit ans. Avant de mourir, il prétendit être le petit-fils de l'éminent musicien et certaines pièces d'identité délivrées par la ville de Moissac, qu'il avait conservées, semblaient donner créance à ses affirmations.

Le malheureux avait exercé à Paris la profession d'artiste dramatique.

Le fait de cette descendance et de cette misère est-il exact ? Que connait-on de la famille de ce grand artiste musicien ? M. Arthur Pougin pourra sans doute nous édifier ?

Cie DE BOSQUETVILLE DE BEAUSAINT.

—

Lœillard d'Avrigny. — Y a-t-il encore des descendants de ce littérateur ? Qui avait-il épousé ? Où trouver des détails sur lui, en dehors du Dictionnaire de Larousse ? N'a-t-il pas laissé des Mémoires ou souvenirs manuscrits ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Un rapport de Samson. — Il s'agit de Samson, sociétaire de la Comédie française et membre du Comité de l'Association des Artistes dramatiques. On lit dans son rapport de l'année 1848 (Société des artistes) :

Une sociétaire de la Comédie française avait, en mourant, recommandé sa fille à ses camarades qui n'avaient point failli à leur pieuse mission : parvenue à l'âge de sept ans, l'enfant devait entrer dans la maison nationale de Saint-Denis ; ce n'était point une faveur ; c'était un droit acquis par les services militaires de son père, et Madame la duchessse d'Orléans avait promis de fournir le trousseau exigé par les statuts de la maison.

Mais le 24 février (1848) rendit l'enfant une seconde fois orpheline... Deux sociétaires du Théâtre de la République, membres de votre Comité, racontèrent à leurs collègues ce que je vous raconte en ce moment : 100 fr. furent aussitôt votés sans discussion ; mais un de nos collègues, M. Bouffé, prenant en considération notre situation financière, voulut se charger du quart de la somme accordée, et les 300 fr., complément nécessaire, furent ajoutés par la Comédie française.

Quel est le nom de cette sociétaire, mère de l'enfant ?

H. LYONNET.

—

Femmes marins. — Dans les *Souvenirs d'un amiral* (Paris, Hachette et Cie, 1872, t. I, p. 259), le vieil amiral Jurien de la Gravière, l'un des plus beaux types de nos anciens marins, raconte que sur l'un des bateaux qui allèrent, en 1791, à la recherche de La Peyrouse, la *Recherche*, on fit embarquer, comme maître commis aux vivres, une *femme déguisée en homme*. Elle fit toute cette campagne, qui fut si pénible, sans se trahir, mais mourut en Océanie.

Il doit être possible, dans les bureaux du Ministère de la Marine, de retrouver le nom de cette jeune fille, puisqu'elle fut inscrite régulièrement à Brest sur les registres de bord. Qui pourrait nous donner ce nom ?

On sait que Bougainville, quand il fit le tour du monde, eut, de même, à bord de sa frégate, *la Boudeuse*, une femme déguisée en homme. Sait-on le nom de cette femme ? Où trouver des données à ce propos ?

Comme nous nous proposons de publier sous peu une plaquette sur ce sujet, intitulée : *les Femmes Marins célèbres*, nous serions très heureux de recevoir les renseignements ci-dessus le plus tôt possible.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Le cabaret de la Cornemuse. — Lorsque Dancourt (Florent Carton dit) 1661-1725, l'auteur dramatique, ne réussissait point, il allait, entraîné par les amis de sa femme qui craignait la mauvaise humeur de son mari, chez Chéret, à l'enseigne de *la Cornemuse*, noyer son chagrin dans les pots. Un jour que l'on répétait une de ses pièces, sur laquelle il comptait beaucoup, il demanda à sa fille *Mimi* de lui donner son avis — « Ah ! mon papa, répondit celle-ci, vous irez souper à *la Cornemuse* ».

Où se trouvait ce cabaret ?

H. LYONNET.

La maison de Mlle de Lespinasse. — Je serais reconnaissant au confrère qui me dirait quel était le numéro exact de la rue qu'habitait, à Paris, Mlle de Lespinasse. Certains auteurs prétendent que sa maison était rue Saint-Dominique, d'autres rue de Bellechasse. N'y aurait-il pas moyen d'être éclairé à ce sujet ? Eugène Asse et Gustave Isambert, éditeurs de ses lettres, sont morts. Mais peut-être quelque autre « ophélète » pourra t-il me renseigner. A.

—

Sur la Brinvilliers.—Quelqu'un d'ici a-t-il des lueurs sur l'authenticité du *Calepin d'amour* de cette femme sans préjugés que vient de publier M. Paul Olivier, avec une préface de Richepin ? J'avoue, pour ma part, éprouver quelques doutes, le style me paraissant bien vingtième siècle, en dépit d'archaïsmes voulus qui en font ressortir la modernité, comme des mouches la blancheur d'un visage.

Je n'ai trouvé qu'une présomption d'authenticité, dans une note. Le texte parle d'un livre de la bibliothèque de la marquise, le *Coupe Cul de la Mélancolie*, et M. Paul Olivier met en bas de la page ou à peu près : « Je n'ai pu savoir ce qu'est ce livre ». Or si M. Olivier avait fabriqué lui-même le texte, il ne pourrait ignorer en citant le *Coupe-Cul*.. que c'est, le titre sous lequel a été publiée une édition du *Moyen de parvenir* de Beroalde de Verville. A moins qu'il ait feint cette ignorance. Mais alors ce serait bien fort ? M. P.

—

Titre d'un recueil de Barbey d'Aurevilly. — Dans le *Gil Blas* du 25 avril, M. Jean-Bernard parle d'un « recueil » de Barbey d'Aurevilly, intitulé: *Le mal que les académiciens ont dit de l'Académie.* Ne confond-il pas avec les *Médaillons de l'Académie*, c'est-à-dire avec le mal dit d'eux par lui, Barbey d'Aurevilly ? L. R.

—

L'académie des ignorants. — J'ai entendu parler, il y a quelques jours, d'une Société ou *Académie des Ignorants* qui aurait existé dans le premier quart du XIXe siècle et aurait même publié plusieurs volumes.

Où pourrait-on trouver des renseignements à ce sujet ? V. T.

—

Un passage des Burgraves à expliquer. — Dans les *Burgraves* deuxième partie, le défi d'Otbert à Hatto contient les vers suivants :

Hatto, je te défie, à pied, sur la pelouse,
Auprès de la Wieper, à trois milles d'ici,
A toute arme, en champ clos, sans délai sans [merci,
Sans quartier, *réservés d'armet et de bavière.*

Que signifie *réservés d'armet et de bavière* ?

L'armet, c'est le casque ; la *bavière*, la mentonnière.

Mais *réservés* ? A. F.

—

Fichtre et Frontin. — Pourrais-je savoir quels écrivains se cachaient sous les pseudonymes de *Fichtre* et *Frontin* dans le *Réveil*, en 1883-84 ? M. Edmond Lepelletier, qui dirigeait alors ce quotidien, pourrait-il me renseigner ? J.

—

Proverbes français. — Quels recueils de proverbes faudrait-il consulter pour un travail sérieux de comparaison entre les proverbes de diverses nations ? L. R.

—

Ah ! zut alors si ta sœur est malade. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il, non seulement compléter le couplet suivant, mais faire connaitre où l'on pourrait trouver cette chanson en entier, et donner en même temps quelques renseignements biographiques sur son auteur?

Te v'là, Pingouin, j'suis heureux d'ta rencontre.
Il est deux heures et le soleil se montre.
Viens-tu, là-bas,
Boire un peu d'jus d'chass'las ?
Non, n'y a pas moyen d'fair' not'petit tour [de ballade
Vrai, n'y a pas moyen
Dieu, que j'suis vexé, nom d'un chien,
Hier, en dînant, ma sœur a trop mangé [d'salade,
Le marchand d'potion
Dit que c'est une indigestion
Ah ! zut alors, si ta sœur est malade.

P. Y.

Réponses

—

Gavarni, mathématicien (XLV, 665). — M. Pierre Gavarni, fils de l'illustre dessinateur, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Jeudi 8 mai 1902.

Je m'empresse de répondre à la question posée par votre collaborateur.

L'information donnée par le *Monde Illustré* de l'année 1865 est parfaitement exacte.

La note présentée par M. Bertrand, qui servait de parrain à mon père en cette circonstance, a été insérée au *Bulletin de l'Académie des sciences* du 22 mai 1865, bulletin que j'ai conservé et qui porte la signature de mon père.

Cette communication à l'Académie devait, dans la pensée de mon père, être suivie de beaucoup d'autres. Mais sa maladie, et sa mort, survenue en 1866, empêchèrent la réalisation de ces projets.

Veuillez, cher monsieur, agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

PIERRE GAVARNI.

—

Un quatrain de Victor Hugo sur la viande de cheval (XLV, 615). — Madame Judith Gautier nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur,

C'est la première version du quatrain qui est exacte ; la seconde a sans doute été citée de mémoire.

Victor Hugo a improvisé ces vers, à table ; mais j'en ai l'autographe qu'il m'a donné plus tard.

JUDITH GAUTIER.

—

Portrait de mademoiselle Gautier (XLIV). — **Mademoiselle Gauthier de la Comédie française** (XLV, 609). — Marie-Gautier, qui fut sept ans sociétaire de la Comédie au XVIIIe siècle, écrivait son nom sans *h*, comme Théophile Gautier.

Du même âge qu'Adrienne Le Couvreur (nées toutes deux en avril 1692), elle se vit, dès ses débuts, éclipsée par la nouvelle tragédienne. Elle avait, d'autre part, espéré se faire épouser par son camarade Dufresne, qui lui préféra Mlle De Seine. Déçue dans son art et dans son amour, elle quitta le théâtre et le monde, et se réfugia aux Carmélites de Lyon, où *Sœur Augustine de la Miséricorde* vécut trente-deux ans dans la paix et l'oubli, de 1725 à 1757.

Mlle Gautier passait pour avoir été la maîtresse du duc de Wurtemberg, Charles Alexandre ; mais où M. Le Viel a-t-il trouvé que Maurice de Saxe aurait été son amant ?

Baron, dont elle avait été l'élève, possédait un portrait peint de Mlle Gautier, que j'ai signalé en publiant, dans l'*Artiste*, l'inventaire de ses tableaux : le peintre n'est pas nommé.

Hubert Drouais fit aussi son portrait, qui fut exposé, au Salon de 1737, au-dessous du portrait de Mlle De Seine-Dufresne, son heureuse rivale, par Aved.

Ce dernier nous a été conservé par la gravure, tandis qu'on ne connaît aucun portrait gravé de la tragédienne carmélite, qui avait elle-même un fort joli talent de peintre en miniature.

GEORGES MONVAL.

—

Empereurs de Corée, d'Annam... (XLV, 616). — Je ne puis répondre à la question en ce qui concerne le souverain de la Corée. Quant à l'Annam, quelques lignes d'histoire sont nécessaires.

Après dix siècles d'occupation chinoise (jusqu'en 931) et quelques invasions chinoises vite repoussées (la dernière date de 1412), le royaume d'Annam fut constitué. Mais des luttes intérieures aboutirent à la création d'un royaume du Tonkin (dynastie des Lê) et d'un autre en Annam (dynastie des Nguyèn). En 1770, la révolte des Tay Shôn renverse ces souverains.

Grâce à quelques secours et quelques officiers venus de France et de Pondichéry avec l'évêque d'Adran (1788), Nguyên Anh reconquit la Cochinchine (1789) Hué (1801), Hanoï alors dénommé Kéchô (1802). Il prit alors le titre de *Gia Long*, (souveraine extension) pour nom de règne et de *Hoang Dê* (empereur).

Ses sucesseurs conquirent le Cambodge dont le souverain fut leur vassal. De même les Müong et les tribus de la rive gauche du Mékhong étaient tributaires de l'Annam.

Les révoltes du Tonkin, provoquées par les descendants des Lê, amenèrent la Chine à envahir de nouveau le Tonkin au moment où nous sommes intervenus. *Mais jamais dans les traités relatifs à la Cochinchine, à l'Annam et au Tonkin, il*

ne fut fait mention de la Chine comme puissance suzeraine. Les Annamites avaient trop lutté pour chasser les Chinois, pour en accepter le joug, même nominal.

Les empereurs d'Annam continuèrent après Gia Long à porter le titre de *Dai Nam Hoang Dê* (empereur des pays d'Annam).

Leur vassalité est donc très douteuse. Luro, dans son fameux livre *Le pays d'Annam*, n'en fait pas mention. Mais il est certain que tous les quatre ans les derniers souverains envoyèrent une ambassade, par voie de terre, en Chine, et y portèrent des présents. Les ambassadeurs revenaient avec les cadeaux.

Tels sont les faits. Il nous semble donc que la Chine se targuait d'un droit très fictif. EUGÈNE IUNG.

—

Armes de maître Raguideau (XLV, 609). — Ce notaire de l'empereur ne fut pas anobli par Napoléon Ier. Son nom ne figure même pas parmi ceux des membres de la Légion d'honneur. Mais nous avons trouvé dans l'Armorial ms de 1696, vol. IX, (Bretagne) trois individus du nom de Raguideau, dont les armoiries ont été enregistrées ; savoir :

Page 146 : Louis Raguideau prestre recteur et doyen de la parr. de Carentoire (sic).

De sable, à une corne d'argent, chargée d'une rose de gueules, accompagnée en pointe de deux étoiles d'or, et un chef de même, chargé de trois mouchetures d'hermines de sable.

Page 466 : Pierre Raguideau de Lespinay : *D'azur, à une fasce d'argent, chargée d'un rat d'eau de sable, et accompagnée de trois guy de chesne d'or, deux en chef et un en pointe.*

Ce sont armes données d'office par les scribes de d'Hozier ; tout y est : le *rat*, le *guy* et l'*eau* ; le rebus est complet.

Page 559 : Jean Raquideau (la table donne bien Raguideau par un g) sénéchal de Carhaix : *D'argent, à un dauphin renversé et coupé de gueules et d'azur.*

A. S...e

—

Décoration du Lis (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 171, 229, 451, 515, 676). — Les canonniers de la Garde nationale de Valenciennes ont reçu *en bloc*, après le blocus de 1814, cette décoration, qui semble, presque, n'avoir été, pour cette époque, que ce que sont aujourd'hui les médailles commémoratives.

Le général comte Maison, Pair de France, commandant en chef la 1re division militaire et les troupes, écrivait au maire de Valenciennes, le 22 juin 1814, la lettre suivante :

Ayant rendu compte à S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry de la bonne conduite et du dévouement des Canonniers de la Garde Urbaine de la Place de Valenciennes, et sollicité pour eux la décoration du Lys, S.A.R. a bien voulu la leur accorder.

En conséquence, les canonniers de la Garde Urbaine de Valenciennes sont autorisés à porter la décoration du Lys, comme marque honorable de l'attachement qu'ils professent à S. M. Louis XVIII et à son Auguste Famille. J. LT.

—

Les nouvelles armoiries d'Italie (XLIV ; XLV, 115, 618). — On trouve une représentation très correcte du blason de Victor Amédée *Roy de Sicile*, duc de Savoye dans les planches de la *Méthode facile pour apprendre le blason*. A Paris, chez Gallays, 1728. Bien que cette date soit postérieure à la perte du royaume de Sicile par la maison de Savoie, le tout porte bien comme le titre et la légende « de Sicile chargé en cœur de Savoie », avec émaux et couleurs.

Je communiquerais volontiers à Sabaudus cet ouvrage que j'ai apporté en Savoie, quoique fonctionnaire de France ancienne. J'ai aussi les blasons des souverains et plénipotentiaires réunis à Utrecht en 1712, l'écu de Savoie porte sur le tout : de Savoie moderne sans aigle.

SUS.

—

N. D. d'Avénières à Laval (XLV, 55, 294, 432, 515). — On pourra encore trouver quelques détails dans la petite revue mensuelle illustrée, imprimée à Paris (Libr.-impr. réunies, 2, rue Mignon) *Petits édifices historiques* recueillis par A. Raguenet, architecte, avec notices explicatives facilitant l'étude des styles, année 1895. 8e numéro, tout entier.

L. C. DE LA M.

—

Auxeuil-Denis (XLV, 667). — Je viens de consulter l'*Index des noms révolutionnaires des Communes de France*, par M. de Figuères, ainsi que l'extrait spécial aux départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne : *Débaptisations*

révolutionnaires des Communes et n'ai rien trouvé qui puisse donner satisfaction à H. T. Notre confrère sera peut-être renseigné en s'adressant directement à M. Couard-Lhuis, archiviste-paléographe à Versailles, qui est la science et l'obligeance même, A. S...e

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV ; XLV, 14, 119, 234, 346, 453, 573, 678). — *Erratum*, col, 679, ligne 11. Au lieu de Rictig, lire Ricsig, force insigne : Rictius vient de ricsig, comme Coucy vient de Cotiacum. C'est le génie de la langue latine, qui donne à *ti* la prononciation *ci*, dans une foule de *cas semblables*.

Dr B.

***

Voici quelques noms de baptême, modernes, peu communs, relevés sur des registres de l'état civil, dans un canton rural de Normandie :

Noms d'hommes — Alfrène, Ananias, Apollonius, Aquillos, Ausbert, Delphyre, Esture, Gérasime, Hésiphérin, Hyldevert, Irénée, Lin, Pacifique, Phantalix, Philadelphe, Sophrone, Syr, Ustache, Vandrille, Zorobabal.

Noms de femmes. — Almasie, Cédalisse, Célerine, Circée, Dellefonce, Dosithée, Eliburge, Elmasie, Estoline, Isaïde, Julmée, Ludivine, Olimpiade, Oreillia, Poléxine, Pollinaire, Pucine, Radulphine. Spasie, Vénérande.

PIETRO.

—

Béatrix ou Béatrice ? (XLV, 334, 518, 574). — A la réponse de Saint-Médard, il n'y a rien à opposer.

Je le prierai cependant de vouloir bien scander le vers suivant, que j'improvise pour la circonstance en comptant Béatrice pour *trois* syllabes :

Béatrice le croit, Béatrice a raison.

SEGNÈS.

—

Famille d'Ivory (XLV, 611). — Les d'Ivory portaient : *de sable, à 3 besans d'argent.*

D'après Caumartin, Jean d'Ivory, originaire de Salins, vint s'établir en Champagne par son mariage avec Simonne de Vaux, dame d'Ecordal, près d'Attigny, en 1476.

On trouve cependant trace de cette famille dans la région champenoise à une date antérieure. Il existe à Signy-l'Abbaye (Ardennes) une pierre tombale portant le nom de Guillaume d'Ivory, seigneur d'Haudrecy, né en Bourgogne et décédé en 1490. Il est à noter que les armes figurées sur cette pierre sont bien celles des d'Ivory, mais brisées d'un lambel.

Beaucoup d'ouvrages, ayant trait à l'histoire des localités ardennaises, contiennent des renseignements généalogiques sur cette famille. Nous nous mettons volontiers à la disposition de M. Dynadam d'Estrangore pour lui en communiquer quelques extraits, au cas où il n'en aurait pas connaissance. X.

***

La famille d'Ivory est originaire de Franche-Comté. Ses membres figurent dans les archives de cette province aux XIIIe et XIVe siècle, mais sa généalogie n'est parfaitement établie que depuis « Jean d'Ivory, écuyer seigneur d'Ecordal, époux de Simone de Vaux » en 1476. Ses armoiries sont : *de sable, à 3 besants d'argent.*

Cette famille d'Ivory existe encore et pourrait fournir tous renseignements demandés sur ses ancêtres. Si Dynadam voulait m'écrire directement, je le mettrais en relation avec la dite famille.

B. DE M.

—

Le comte de Saint-Germain (XLV, 446, 533). — Le fameux comte de Saint-Germain se nommait Samuel Samer, juif, né à Francfort le 12 (ou 13) octobre 1715, d'un juif pauvre et d'une grande dame. La ville de Schleswick lui doit plusieurs fabriques. MOSKWA.

—

Marquise de Chabanais (XLII ; XLIII). — Marie-Jeanne Colbert de Croissy est qualifiée, en 1750, épouse séparée de biens de François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, maréchal des camps et armées, lieutenant général en Bretagne, dame de Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine, Egrenay, etc., (aujourd'hui Seine-et-Marne).

Cette dame avait épousé le marquis de Chabanais le 23 janvier 1731 ; elle céda ses biens de Combs-la-Ville, Vaux-la-Reine et Egrenay à Pâris de Montmartel, qui les incorpora dans son marquisat de Brunoy, érigé par lettres patentes d'octobre 1757.

Claude-Théophile-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, fils aîné, né en 1735, ancien capitaine des gendarmes d'ordonnance du roi, maréchal des camps et armées, est mort à Fontenay-Trésigny, le 10 décembre 1789. Il était locataire du château de ce lieu, appartenant à M. de Noailles d'Ayen, et laissait pour héritier un fils mineur, Alexandre-Louis-Gilbert Colbert-Chabanais, né en 1781.

Th. L.

—

Mme de Bruno, parente de La Fontaine (XLV, 388, 522). — La famille de Bruno a subsisté pendant plus de 700 ans à Saint-Geoire-en-Valdaine, chef-lieu de canton du département de l'Isère.

Le plus ancien membre connu est Antoine de Bruno cité par le président de Boissieu dans son *Traité des fiefs* (chap. 24, p. 250). Il fut présent en 1203 à l'acte de vente que passa Guillemot de Clermont à l'archevêque de Vienne et à son chapitre, de tout ce qu'il possédait en la terre de Clermont et en la terre de Saint-Geoire en Verdenne.

La généalogie de cette famille, dont le nom ne s'est éteint qu'en 1890 (au moins dans la branche établie à Saint-Geoire), a été imprimée, il y a quelques années, dans un *Nobiliaire*, de format in-4°, que je ne puis préciser davantage n'ayant entre les mains qu'un extrait, mais qu'il sera facile de retrouver par ceux que cette question ntéresse Cet extrait est conforme, dans ises grandes lignes, aux notes manuscrites que je possède dans mes archives sur la plupart des familles dauphinoises ; il est trop long pour être reproduit ici et, du reste, rien n'y met sur la trace de la parenté des Bruno avec les La Fontaine, parenté dont la tradition s'est cependant conservée chez les descendants de Mme de Bruno dont parle Augustin de Saint-Aubin et à qui cette parenté était due, suivant toute vraisemblance.

Cette dame de Bruno habitait à Grenoble la rue Neuve, aujourd'hui appelée rue du Lycée ; sa maison, située en face de la halle, porte actuellement le n° 50.

Elle se nommait Isabelle-Nicole Pouchot et était née, le 28 août 1757, de Paul Pouchot de Solières et de dame Nicole du Tremblay. Elle avait épousé, le 11 mars 1785, Joseph de Bruno de Saint-Sévenon, qui fut député de la noblesse de l'élection de Grenoble à l'assemblée de Romans, tenue en septembre 1788, et qui mourut à Grenoble, le 23 décembre 1830.

De ce mariage sont issus onze enfants :

1° *Joséphine*, mariée le 6 juin 1808 à Ferdinand Blanc-Montbrun de la Rolière, morte à Livron, le 9 mai 1820 ;

2° *Joseph-Nicolas*, lieutenant-colonel d'Etat-major, mort célibataire à Saint-Geoire, en 1860 ;

3° et 4° deux filles mortes en bas-âge ;

5° *Laurent*, dont l'article suit ;

6° *Mélanie*, qui épousa M. Jouguet, officier de cuirassiers en retraite à Grenoble, et qui est la grand'mère du général de division Michal ;

7° *Armand*, entré en 1810 à l'Ecole polytechnique, à l'âge de 17 ans, et qui a pris sa retraite en 1830 comme capitaine du Génie, à la suite d'une violente secousse produite par l'explosion d'une mine. Il est mort à Saint-Geoire en 1831 ;

8° et 9° un fils et une fille morts jeunes ;

10° *Adèle*, mariée à M. Bonnot de Mably, conseiller à la cour royale de Grenoble ;

11° *Félix*, ingénieur des mines, mort dans l'Amérique du Sud.

Isabelle-Nicole de Bruno (*qu'on appelait ordinairement Elizabeth*) mourut à Grenoble le 28 mars 1829 ; elle avait pour oncle Joseph Pouchot de Solières, qui fut élu évêque du diocèse de Grenoble en 1791, et pour sœur Jeanne-Armande Pouchot, qui épousa en 1res noces Annibal Aubert du Bayet illustré plus tard par l'héroïque défense de Mayenne, et en 2e noces le lieutenant général comte Carra de Saint-Cyr.

Son fils, Laurent de Bruno, dont il a été question plus haut, naquit à Grenoble le 1er décembre 1790, il prit sa retraite en 1844, comme colonel d'infanterie et commandeur de la Légion d'honneur, et mourut en 1861.

Le colonel Laurent de Bruno a eu de son mariage avec Mlle Clémanson :

1° Félix né le 6 octobre 1841, mort célibataire à Saint-Geoire en 1890, dans le domaine de son oncle Joseph dont il avait hérité et qui avait désiré le marier avec Mlle Virginie Dode de la Brunerie, ma belle-sœur.

2° Aline, mariée au comte du Seutre de Vignemont. Veuve aujourd'hui, elle habite le château de Lyde, près de Bordeaux, et a deux fils dont l'un, Albert, a épousé récemment ma nièce, Mlle Marthe de Rochas d'Aiglun.

Les armes de Bruno, enregistrées en vertu de l'édit de 1696 (généralité de Grenoble f° 30), sont : *d'azur, à une tête de lièvre coupée d'argent.*

La famille de Bruno dont il est question à la page 522 n'a aucun rapport connu avec les Bruno du Dauphiné. Elle portait pour armes : *D'or et d'azur écartelé en sautoir au lion rampant du même.*

Albert de Rochas.

—

Famille de Caldaguès (XLV, 611). — Joseph-François de Caldaguès, capitaine des grenadiers au régiment de Forest, en 1780, était le fils aîné de Messire Jean-André de Caldaguès, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, lieutenant et commandant pour le roi, de Bergues-Saint-Winnoc et de ..... Il avait trois frères : 1° Charles-Antoine de Caldaguès, capitaine au régiment de Forest ; 2° Raymond de Caldaguès, lieutenant au régiment de Soissonnois ; 3° Joseph-François de Caldaguès, lieutenant en premier au régiment de Forest, et quatre sœurs : 1° Barbe de Caldaguès, épouse de M. de Robert, ingénieur du Roi avec brevet de major (1780) ; 2° Marie-Françoise de Caldaguès, épouse de Jean-Baptiste Han, demeurant à Bergues ; 3° Marie-Louise-Barbe de Caldaguès, épouse de Louis Gabriel du Blanc, lieutenant-colonel, décédée le 25 juin 1822. Messire Jean-André de Caldaguès ci-dessus nommé, était le beau-frère de M. de Saint-Remy, sœur de sa femme.

Autres parents à Valenciennes :

Le comte Despienne, fils du cousin germain de Barbe de Caldaguès, épouse de M. de Robert ; Mme de la Coste, sœur du précédent. Tous deux avaient pour grand' mère Mme de Saint-Remy, sœur de l'épouse de Jean-André de Caldaguès. Barbe de Caldagues avait une autre sœur, Mme la comtesse de Remont, habitant la Champagne, qui avait trois enfants : un fils qui servait dans la maison du Roi, et deux filles, dont l'une avait épousé le comte de Lantage. Le comte de Remont, fils de la comtesse de Remont, ci-dessus nommée, résidait à Charleville et possédait la terre de La Grange-au-Bois, près de cette ville.

Talibert.

—

Le marquis de Létorière (XLV, 393). — Le nom patronymique de cette famille du Poitou est Janvre. Voir le *Dictionnaire des familles du Poitou* de MM. Beauchet-Filleau, à ce dernier nom et à celui de Desmier d'Olbreuse.

Th. Courtaux.

*
* *

J'ignore si la famille d'Olbreuse est en possession du titre de Létorière, mais la famille d'Olbreuse est célèbre à un autre titre.

Les d'Olbreuse forment une des branches de la famille Desmier, du Poitou ; cette famille compte une autre branche, celle des d'Archial, dont le comte d'Archial, ancien officier de cavalerie, petit-fils du maréchal Gérard, est actuellement le représentant.

La branche d'Olbreuse a encore comme héritière une vieille dame qui habite Poitiers, et qui de temps en temps écrit au roi Edouard VII pour lui rappeler sa parenté, et en bon parent le roi Edouard s'empresse de lui répondre.

Eléonore d'Olbreuse, demoiselle d'honneur de la princesse de Tarente (La Trémoille), épousa en effet un Brunswick dont une des filles épousa Georges Ier d'Angleterre et l'autre, l'Electeur de Brandebourg, dont descend en ligne directe Guillaume II.

Voir Descendance poitevine du tsar.

Un Rat de Bibliothèque.

—

Réaumur, physicien et naturaliste français (T. G. 755 ; XLV, 673). — René-Antoine Ferchault ou Ferchaud, *de cujus agitur*, était sieur de Réaumur, commune de la Vendée, canton de Pouzauges, arr. de Fontenay-le-Comte ; il naquit à La Rochelle, le 28 févr. 1683, d'un conseiller au présidial de cette ville, et mourut en sa terre de la Bermondière au Maine, le 17 octobre 1757. Les aveux rendus par les Ferchaud pour leur terre de Réaumur se trouvent aux Archives nationales, sous les cotes P. 437 2, nos 267, 268 ; P. 437, nos 207 et suivants ; P. 438 3, nos 426, 427 et 1658 bis. J'engage M. Tremblay à consulter aussi, à la Bibliothèque nationale, au mot Ferchault, les *Pièces originales* 1124 et les

Dossiers Bleus 265, ainsi que l'*Armorial général de France* de 1696, registres de Poitiers et de Tours.

TH. COURTAUX

—

D'Aumont (XLV, 501, 633). — Pour les dates, consulter le 1er volume du *Dictionnaire des Familles titrées, anoblies, ou honorées de la pairie sous la Restauration*, par le vicomte A. Révérend, 8°.

L'histoire de la fin de cette grande famille est encore à écrire, mais elle ne serait peut-être pas très édifiante.

Le dernier duc d'Aumont est mort au Caire, où il jouait encore le personnage d'un grand seigneur de l'ancien régime. Son héritage a passé tout entier, dit-on, dans les mains de son intendant, ou maître d'hôtel.

J'ai longtemps cherché et je ne sais pas encore ce que sont devenues les archives anciennes des d'Aumont, dont le prince de Monaco ne possède qu'une faible partie.

DONT CARE.

—

Baron de Bruxelles (XLV, 558). — Lisez : Baron de *Brunelles*.

—

Famille de Ghebbard (XLV, 501, 631). — Il y avait autrefois à Saint-Pétersbourg une dame Ghebbard, hollandaise de la province de Groningen, qui portait toujours le costume national ; elle appartenait à la petite bourgeoisie.

Elle a dû être très belle parce qu'elle a été protégée par l'empereur Nicolas Ier. C'est elle qui a fondé le jardin zoologique ; plus jeune, elle épousa un danseur de corde, du nom de Rost, qui a admirablement bien entretenu le jardin zoologique, un jardin très populaire. Il existe encore, mais a passé dans d'autres mains.

MOSKWA.

—

Comte de Suzor (XLV, 5, 125, 524). — Il est impossible d'accepter le *Nobiliaire Universel de France* du vicomte de Magny comme une autorité irréfutable. Il faut d'autres preuves plus sérieuses de la validité du titre de comte de la famille (de) Suzor. Je possède une grande partie de ce *Nobiliaire* et aussi la généalogie citée par Q. des (comtes de) Suzor mais je n'en reconnais pas l'authenticité.

Le *Bulletin de la Société Héraldique de France*, une des œuvres généalogiques les plus dignes de foi dit :

Un auteur contemporain aux connaissances héraldiques de qui nous rendons justice, d'autant plus volontiers que nous sommes obligés de ranger ses ouvrages généalogiques parmi les plus mauvais qui aient jamais été publiés.

Nous répétons la question posée dans l'*Intermédiaire* cité plus haut.

N. P.

—

La princesse Catherine Radziwill (XLV, 612). — Cette dame doit être l'épouse séparée du prince Guillaume Radziwill, et son nom serait alors CATHERINE, *comtesse* RZEWUSKA. Voyez l'*Almanach de Gotha* pour 1901, page 411, où elle est mentionnée comme demeurant à Londres, alors que son mari résidait à Varsovie.

Le Cte P. A. DU CHASTEL.

—

Famille de Bourbon-Conty (XLV, 445, 574, 628). — Je ne puis que remercier les obligeants collaborateurs de l'*Intermédiaire* des détails qu'ils ont bien voulu donner sur les Bourbon-Conty.

Parmi les lettres retrouvées provenant de cette famille, il en est une qui établirait qu'avant d'épouser Mlle de la Brousse de Verteillac, le comte de Bourbon-Conty aurait été fiancé à une autre jeune fille et que cette union dut être empêchée par suite de circonstances qu'il serait intéressant de connaître. Voici cette lettre :

Ce 22 juillet 1827.

Ce n'est qu'hier, Monsieur, que la voyageuse est partie. Son passe-port qui avait dû être visé avec celui de Lady Malet ne l'ayant été que depuis l'arrivée du vieux domestique de M. Seymour, a retardé le voyage de plusieurs jours. Cette pauvre enfant me fait vraiment peine, elle s'est mise dans une position bien délicate et bien embarrassante.

J'ai reçu une lettre de M. S.... très sensée. Il voudrait le bonheur de sa fille : il est tres peiné de vous savoir mécontent d'elle et par contre coup il en est aussi mécontent. Je ne sais si le mariage se fera, mais j'espère, monsieur, que vous ne serez pas toujours fâché contre cette pauvre enfant, quoiqu'elle ait bien des torts envers vous. Surtout n'accusez pas son cœur que je crois toujours bon.

Il est bien tems, monsieur, de vous demander des nouvelles de votre rhume que la pous-

sière d'un long voyage n'a sûrement pas amélioré. Je désire vivement apprendre que vous en êtes quitte.

J'oubliais de vous dire, monsieur, que sans parler de vos lettres j'ai encore insisté sur vos intentions, dans ma dernière.

Agréez, etc. Signé M. Sa [*illisible.*]

Bien qu'il ne soit pas possible de déchiffrer la signature de cette lettre, il est évident qu'elle émane d'une femme du monde assez distinguée, *complaisante* d'une jeune personne qui accepte et refuse la main du comte de Bourbon. Quel est le nom de cette jeune fille et comment lady Malet et lord Seymour se trouvent-ils mêlés à toute cette affaire ?

D'autre part, on a vu que le comte de Bourbon-Conty avait été avisé par un billet de la comtesse de Montjoye que Mlle d'Orléans signerait son contrat de mariage. Or, M. Sept-Monts nous apprend que ce fut le roi Charles X qui lui fit cet honneur. A la suite de quelles circonstances ?

Voilà autant de points qu'il serait intéressant de voir élucider.

Enfin, M. Nauroy serait-il assez bon pour donner communication des articles qu'il a publiés dans *le Curieux* au sujet des Bourbon Conty ? D'AGNEL.

—

Alhaiza (XLV, 503, 698). — M. Paul Alhaiza, né à Paris, débuta au théâtre de la Porte-Saint-Martin, après avoir passé, chose assez fréquente, par le séminaire. On le vit tour à tour à l'Ambigu, à la Gaîté, à l'Odéon, au Gymnase. Il partit ensuite pour l'Amérique du Sud, puis devint un des directeurs de l'Opéra de la Nouvelle-Orléans. Revenu en Europe, il fut engagé par M. Candeilh, directeur du théâtre du Parc à Bruxelles. Il quitta la capitale belge pour aller diriger le théâtre municipal de Lille, mais il y revint plus tard, et fut successivement directeur du théâtre Molière et du théâtre du Parc. Il a pris sa retraite il y a quelques années.

A. B. V.

* * *

Le directeur de la *Rénovation*, organe de la doctrine sociétaire, M. Alhaiza, publie dans son journal cette étymologie :

« ALHAIZA (nom basque). En français, nous dirions *Laroche*. »

Rossignol, maître des comptes (XLV, 607). — Cette famille était représentée à Sens en 1870. Mes renseignements ne dépassent pas cette date.

O. T.

—

Mlle de Taisy (XLV, 558, 698). — En 1875 — je suis sûr de la date, c'était l'année de la grande inondation de la Garonne, — Mme de Taisy était en représentations au théâtre du Capitole à Toulouse. Un professeur à l'Ecole de droit, eut l'idée d'offrir à la cantatrice une couronne, et je reçus du promoteur une demande de souscription. Donc, Mme de Taysy vivait encore 8 ans après sa sortie de l'Opéra.

A. R. F.

—

Le Saint Suaire de Turin (XLV, 664). — Cette relique célèbre se trouve actuellement à l'évêché de Turin, dans un coffret de fer fermé à clef. Les uns pensent qu'elle est authentique et a été rapportée d'Orient ; les autres, qu'elle a été fabriquée par un peintre du XIVe siècle. En 1898, au moment de l'Exposition sacrée de Turin, elle a été, pour la quatrième fois, extraite de son coffret, par autorisation du roi d'Italie, et habilement photographiée par le chevalier Pia. Il en est fait mention pour la première fois en 1353 ; à cette date, Geoffroy de Charny, seigneur de Lirey au diocèse de Troyes, en fit don à l'église collégiale de Lirey. Une bulle de Clément VII, datée d'Avignon, 1390, la qualifie *une simple représentation par peinture* et non le suaire authentique qui, par les soins de Nicomède et de Joseph d'Arimathie, enveloppa le corps de Jésus (saint Jean, XIX, 39-41).

En 1356, Henri de Poitiers, évêque de Troyes, fit examiner la relique par plusieurs théologiens éclairés qui partagèrent l'opinion de Clément VII et finirent même, dit-on, par obtenir l'aveu du peintre, auteur de l'image du Christ figurée sur le linceul. Henri de Poitiers interdit, en conséquence, l'ostension de la relique. En 1389, Pierre de Thury, légat de Clément VII en France, rendit un indult autorisant l'exposition, dans l'église de Lirey, de la *représentation* du suaire. L'évêque de Troyes, qui était alors Pierre d'Arcis, sous prétexte que cette sentence avait été obtenue subrepticement, défendit à tous ses prêtres de parler du suaire et enjoi-

gnit au doyen de Lirey de ne le montrer à qui que ce fût. Clément VII trancha le différend en autorisant les chanoines de Lirey à exposer la relique, mais sans aucune solennité. En 1418, pour le soustraire à la guerre civile qui désolait alors la Champagne, les chanoines de Lirey confièrent le suaire à Humbert de la Roche, seigneur de Lirey, qui le conserva par devers lui. La relique passa ensuite en la possession du duc de Savoie, Louis Ier (1453). Elle resta à Chambéry jusqu'en 1578, date à laquelle elle fut transférée à Turin, où lleest actuellement conservée.

Nous emprutons ces détails à une remarquable *Etude critique sur l'origine du Saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, que le savant auteur du *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, l'abbé Ulysse Chevalier, a publiée à Paris, chez Picard, 1900, in-8° de 59-LX p., et dont un excellent compte-rendu a été donné par Charles - Félix Bellet, protonotaire apostolique, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Grenoble* du 23 août 1900.

D'après l'abbé Chevalier, le suaire en question serait simplement une peinture du XIVe siècle, qui ressemble singulièrement aux statues du christ de cette époque qui ornent nos cathédrales. La question paraissait tranchée, malgré les objections de Mgr Colomiatti, provicaire généra de Turin, et d'Arthur Loth. Mais voilà que M. Vignon, docteur ès-sciences, attaché à la Sorbonne, vient de publier à Paris, chez Masson, un livre intitulé : *Le linceul du Christ* et dans lequel il conclut que le suaire de Turin est authentique. La photographie faite en 1898 lui ayant paru un négatif, c'est-à dire une image inversée, il en fit une photographie et obtint un positif dans lequel on aperçoit très distinctement tous les détails, non seulement du corps du Christ, mais encore des taches de sang correspondant aux blessures que Jésus reçut de ses bourreaux pendant sa douloureuse passion. M Vignon attribue les empreintes à la sudation ainsi qu'aux aromates dans lesquels le Christ a été enseveli. Que pense l'abbé Chevalier des conclusions de M. Vignon ? Nous prenons la liberté de le lui demander, dans la certitude où nous sommes que sa réponse serait des plus intéressantes pour les très nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

THÉODORE COURTAUX.

*
* *

Un de nos collaborateurs pourrait-il nous renseigner sur des documents autres que ceux cités par M. Paul Vignon dans son livre : *Le linceul du Christ*, en ce qui concerne le temps qui s'est écoulé depuis la Passion jusqu'en 1353 ?

Voilà, en effet, un objet sur lequel, de son aveu, on n'a aucun renseignement pendant plus de treize cents ans et dont il prétend établir scientifiquement l'identité !! C'est ainsi que se pose la question... C'est à faire reculer l'historien et le savant le plus hardi ; M Paul Vignon n'a pas reculé devant tant de hardiesse ; voyons en quelques lignes, pour préciser l'utilité de notre question, si ses efforts ont été couronnés de succès.

M. Paul Vignon nous indique, dans des pages fort intéressantes, que le carbonate d'ammoniaque émané d'un corps peut produire, sur un linge imprégné d'aloès, l'effet que produiraient les rayons lumineux partis de ce corps, sur une plaque photographique et y laisser une image négative, étant bien entendu que ce phénomène ne s'opère pas par simple contact, mais aussi par dégradations résultant du plus ou moins de distance existant entre les parties évaporantes et l'étoffe qui les recouvre. Voilà qui est bien.

C'est entendu, c'est ainsi que s'est formée l'image du *Saint Suaire* de Turin. Du coup, nous sommes dispensés de suivre l'auteur dans sa charge à fond de train contre ceux qui y voient l'œuvre d'un peintre faussaire. M. Paul Vignon, qui emploie à les contredire les neuf dixièmes de son ouvrage. nous parait s'en donner à cœur joie en enfonçant, tout le temps, une porte ouverte... Soyons juste, — la porte par lui ouverte.

Etant démontré que l'image produite sur le suaire l'a été par la présence d'un corps dégageant de l'ammoniaque, de l'urée, tout ce qu'on voudra sous l'influence d'une sueur pathologique, comment prouver que le corps du Christ a pu seul donner ce résultat ? Il s'est écoulé bien du temps depuis la mort du Sauveur jusqu'en 1350, et dans cet intervalle on ne connaissait ni le carbonate d'ammoniaque ni l'aloétine, mais que de choses on faisait par simple expérience ! On respirait et on digérait sans connaître les

théories de la respiration et de la digestion.

La police, d'un autre côté, n'était pas parfaite, il y avait bien de certaines gens qui abusaient de la crédulité publique, en faisant passer pour miraculeux des faits inexpliqués par la science, mais découverts empiriquement !...

Est-il dès lors matériellement, disons scientifiquement, impossible que pendant treize cents ans à un endroit quelconque, quelqu'un ayant dépouillé de son suaire une personne fraîchement ensevelie dans les conditions données (soit pour voler des objets précieux dans un tombeau ou pour toute autre cause) se soit aperçu de l'existence du phénomène ? Que le phénomène connu, on l'ait renouvelé ? que dès lors l'idée de faire une fausse relique soit née, qu'on l'ait exploitée au moyen d'un crime (l'histoire prouve que c'eût été la moindre des choses) ou même que les procédés relatifs à l'imitation de la passion aient été employés immédiatement après la mort ? Notez que le faussaire ne s'expliquant pas les causes du phénomènes aura scrupuleusement tâché de rester dans des conditions identiques. Notez, de plus, comme le dit lui-même M. Vignon, qu'il n'aura rien négligé pour se rapprocher de la vérité. J'ajoute que je n'ai rien à prouver, que la preuve incombe à celui-ci, que cette preuve ne peut résulter que de l'impossibilité matérielle de l'hypothèse qui précède, et que s'il ne prouve pas cette impossibilité matérielle, il n'a pas prouvé scientifiquement que le Suaire soit celui du Christ plutôt que d'un autre.

Je vois plus loin, et devant le débordement de fausses reliques qui ont inondé le monde, j'ajoute que cette hypothèse est la vraisemblance même et M. Vignon, reconnaîtra que le procédé étant expérimenté, le résultat était facile à atteindre et ne soulevait plus les difficultés de la peinture. Non content de s'appuyer sur la science, M. Vignon s'appuie sur les évangiles. Le malheur, c'est qu'ils sont contraires à sa thèse.

« Il est certain, dit-il, que Joseph d'A-
« rimathie et Nicodème n'eurent pas le
« temps de procéder à un ensevelissement
« régulier, ils *durent* laisser le corps dans
« un état provisoire et remettre au sur-
« lendemain pour la suite des opéra-
« tions ».

Savez-vous pourquoi M. Vignon prend tout cela sous son bonnet ? C'est parce que, comme il le reconnaît, l'usage était de *laver* le corps. . adieu les traces de sang ! de *l'enduire*... de l'entourer de *bandelettes*, alors plus de sueur ni de carbonate d'ammoniaque ! Et le linge qui n'est pas passé à l'*aloès !* Aussi quand saint Marc dit, chap. 16ᵉ, verset 1 « que
« Marie-Madeleine et Marie mère de Jac-
« ques et Salomé achetèrent des aroma-
« tes afin que venant, elles l'*enduisissent* »,
M. Vignon essaie de le mettre en contradiction avec saint Jean, mais comme la *Vulgate* emploie alors le mot *ligaverunt* et qu'il ne veut pas que le linceul soit trop serré, il détourne ce mot de son vrai sens.

Cependant saint Jean arrive au sépulcre le jour de Pâques et voit les bandelettes qui entouraient Jésus : ὀθόνια, comme elles auraient empêché l'expérience, on en fait du *menu linge*, puis on arrive insensiblement à en faire des *coussins*. Et on ajoute, après avoir supprimé toutes les formalités qui étaient de règles et sont relatées dans les textes :

« On peut dire en somme que la cou-
« tume juive a été observée dans son prin-
« cipe puisqu'on a employé un linceul
« ainsi qu'une mixture de myrrhe et d'a-
« loès ». Il faut avouer que pour *cette fois* la coutume juive n'aurait pas été observée *juridiquement*. Eh bien ! et le Suaire ? Quand a-t-il révélé l'image ? On a dû le conserver précieusement ou il a été détruit ? Est-il vraisemblable que ni les évangiles, ni les actes n'en disent mot et qu'on n'en entende plus parler d'une façon certaine qu'en 1353 ?

PAUL ARGELÈS.

—

Fauconnerie (XL ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLV, 647). — Le 18 août 1891, le *Petit Journal* apprenait à ses lecteurs, que la reine d'Angleterre s'était enfin décidée à supprimer la charge du Master of the Hawks ou grand maître des faucons de la cour. Le duc de Saint-Albans touchait, en sa qualité de fauconnier, 25,000 francs par an. Ce grand seigneur reçut, comme indemnité de sa charge, la bagatelle de 500.000 fr.

Si, comme le prétend le *Petit Journal*, on n'a jamais chassé dans la forêt de Windsor depuis deux cents ans, l'art de

fauconnerie n'a pas été délaissé cependant en Angleterre. De nos jours, en effet, il y est encore pratiqué par quelques fervents adeptes, avec une rare perfection.

C. DE St-M.

—

Colbert et les pots de vin (XLV, 553). — Dans l'ouvrage bien documenté de M. Pierre Clément sur l'*Histoire de Colbert*, on trouve, t II, p 479-481, les lignes qui suivent :

On a évalué les biens de Colbert à plus de 10 millions du temps. Il devait être en effet prodigieusement riche, puisque, avec neuf enfants, il donnait à l'un d'eux une dot de 400.000 livres. L'inventaire fait à sa mort, et qui existe encore, prouve qu'il laissa une fortune immense en terres, en rentes constituées, sans compter les tableaux de maîtres, les objets d'art, les diamants. Faut-il s'en étonner ? Outre les appointements de ses places et une gratification annuelle s'élevant ensemble, non compris son traitement de secrétaire d'Etat de la marine, à 55.000 livres, Colbert obtint à plusieurs reprises des gratifications extraordinaires très considérables. Il touchait enfin des Etats de Bourgogne une somme de 6.000 livres, *en raison des services qu'il pouvait rendre à la province.*

Un vote de cette assemblée, en 1671, établit le fait péremptoirement : « Sur lesquelles 26.000 livres, y est-il dit, il sera donné 6.000 livres à M. de Pontchartrain, ainsi qu'elles ont été payées à MM. Colbert et Le Pelletier »... On a blâmé Colbert d'avoir sollicité de plusieurs papes les dispenses de bulles au moment même où il excitait les évêques contre eux. Le reproche est fondé. Les sollicitations de ce genre étaient, il est vrai, habituelles de la part des ministres et des grands. Colbert usa à son tour sans scrupule du crédit qu'il avait à la cour de Rome pour s'exonérer des contributions qu'elle levait sur les titulaires d'évêchés, d'abbayes, et l'on a de lui à ce sujet maintes lettres de demande et de remerciement aux papes et aux cardinaux influents.

PAUL ARDASCHEFF.

—

Un savant magistrat au Parlement de Flandre (XLV, 612). — La famille de Baralle est sortie du village de son nom qui se trouve dans le canton de Marquion, de l'arrondissement d'Arras. Elle s'est répandue dans le Cambraisis et le Hainaut. En 1636, Nicolas de Baralle, époux de Jeanne Desemitte, était domicilié à Silly-lez Enghien (Archives de Tournai, échevinage de Saint-Brice, actes de 1636). Il faudrait compulser les archives de l'état-civil de Cambrai pour dresser la généalogie des de Baralle, dont de nombreuses traces doivent se trouver aussi dans les actes d'intérêt privé des archives municipales de la même ville. C'est le procureur général, Ladislas de Baralle, qui fit construire en la rue Saint Martin à Tournai, le superbe hôtel qui fut à M. Louis Crombez, écuyer, jadis bourgmestre de Tournai, et qui est occupé aujourd'hui (1902) par M. Louis Duquesne, écuyer, commissaire d'arrondissement. On trouve à la page 166 du tome I des *Notices généalogiques tournaisiennes*, à la Bibliothèque nationale de France, quelques renseignements sur la descendance directe du procureur général qui s'est alliée aux familles de Hercq, de Franqueville et Mallet de Chauny. La famille de Baralle posséda la seigneurie de Wavrechin-sous-Faulx.

Le comte P. A. DU CHASTEL.

*
* *

L'ouvrage: *Notes historiques relatives aux offices et aux officiers de la cour de Parlement de Flandres, Douai*. Imp. Deregnaucourt, 1809, in-4° de 168 p., donne à l'article Baralle (De) p. 12.

Ladislas de Baralle, originaire de Cambrai, était subdélégué de l'Intendant en cette ville. Il a été reçu conseiller à la Cour le 7 Décembre 1688, et Procureur Général du Roi près icelle le 23 juin 1691. Il en cessa les fonctions à sa mort, arrivée en 1714. Jeanne-Joseph, sa fille, épousa Jean-Baptiste de Francqueville-Défontaine, conseiller-secrétaire du Roi, père de Jacques-Ladislas de Francqueville.

M. Pinson pourrait consulter, s'il le veut, le catalogue des manuscrits de Douai, formant le t. VI du Catalogue général des Bibliothèques publiques des départements, publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique (série in-4°) Paris 1878. Sous les nos 662, 663 et 664 il trouvera : 1° *Jurisprudence de Flandre....*, contenant des mémoires, dissertations etc., de MM. J.-Bte de Blye..... Ladislas de Baralle.

2° *Abrégé du traité des matières ecclésiastiques selon les usages de Flandres*, par M. de Baralle.... Texte I. Des Eglises paroissiales ; Le Concile de Trente sess. 24, 403 pages avec notes historiques sur ce manuscrit ;

3° *Recueils d'arrêts* par M. de Baralle conseiller au parlement de Tournay ; de

puis procureur général du même Parlement, 1688-1691.

Ces arrêts ont été imprimés, mais incomplètement, dans le *Recueil d'arrêts du Parlement de Flandres*. Lille. Henry 1773, t. II.

Enfin, l'ouvrage de M. Pillot : *Histoire du Parlement de Flandres*. Douai 1849, 2 vol. in-8° parle certainement de M. de Baralle. Un Jeune Chercheur.

—

Les violations du secret des lettres et le cabinet noir (T. G., 165 ; XLIV ; XLV, 72, 139, 255, 305, 596). — Beaumarchais, qui haïssait les policiers de son temps, était très expérimenté et savait, comme dit le bon La Fontaine, que la méfiance est mère de la sûreté.

L'auteur de *Figaro* avertissait ses contemporains de ne pas confier à la poste des confidences compromettantes, et se méfier des gens qui pratiquent l'art du ramollissement des cachets.

Sous le règne de Louis XV, on fit à Paris un abus monstrueux du fameux cabinet noir qui violait le secret des correspondances privées.

Cette mauvaise institution fonctionna aussi dans la province de Bretagne ; on s'en servit quelquefois pour tracasser les jésuites, mais surtout les jansénistes.

Ces voies inconnues du vulgaire, valurent des lettres de cachet à plusieurs ecclésiastiques soupçonnés de pratiquer les mauvaises doctrines.

Marion, curé de Gétigné, le curé de Saint-Mars de Coutais, Nison, chanoine de Clisson, Fourré, Jean Clenet, Jean Letout et plusieurs autres prêtres jansénistes furent compromis, par la saisie qu'on fit de leurs correspondances (1747).

Un célèbre janséniste, l'historien Travers, adressa ses doléances au parlement de Rennes.

Les magistrats de l'ancien régime ne manquèrent pas sans doute, d'intercéder en sa faveur, et de protester contre des pratiques déplorables, et dont la justice ne pouvait ni ne devait tenir compte dans ses arrêts.

L'abbé Travers obtint au moins la faveur d'un doux exil chez les cordeliers de Savenay, d'où il écrivait à Rivière-Deshéros, son neveu :

Je n'ose vous dire beaucoup de choses, mais sachez que je me porte bien, sans autre incommodité que la pituite, je m'arrange tant bien que mal avec les cordeliers, et je mange quelquefois à leur réfectoire pour leur faire plaisir...

La morale que l'on pourrait tirer de ces miettes d'histoire, et des communications envoyées par les correspondants de l'*Intermédiaire*, c'est que de tout temps, sous tous les régimes, on a usé du cabinet noir.

Condamné à mort en 1793, il fut au nombre des condamnés qu'on épargna, on l'agrandit même et on le développa.

Joseph de Trémaudan.

—

Le noble Dillen (XLV, 557). — Il y a peut-être lieu de préciser et d'amplifier les données de M J...

L'*Almanach* de Gotha comtal pour 1899 dit que la famille des comtes Dillen-(— Spiering depuis 1869), est originaire du Würtemberg. Noblesse du Saint-Empire, Vienne 16 février 1801, baron Würtembergeois, 1er janvier 1806 ; comte Würtembergeois, du 6 novembre 1811.

Ky.

***

La biographie de ce personnage est fort connue, elle est, pour ainsi dire, intimement liée à celle de Frédéric Ier, roi de Würtemberg, et on la trouve dans beaucoup d'ouvrages d'histoire. Ed. Vehse, dans son *Histoire des Cours d'Allemagne*, nous donne sur lui des détails graveleux et cite une phrase dite par Napoléon à son sujet, expression brutale mais fort curieuse, que nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici.

Voici quelques détails biographiques et généalogiques sur ce personnage et sa famille.

Charles-Louis-Emmanuel Dillenius est né en 1777 ; sa famille, jadis établie en Belgique, étant devenue protestante, émigra en Allemagne ; dans l'origine elle portait le nom de Dillen, lequel, dans la suite, fut latinisé et changé en Dillenius, vraisemblablement par un membre de cette famille qui aurait été pasteur de l'Eglise protestante, car au XVIe et XVIIe siècle les pasteurs protestants avaient pris l'habitude de donner à leur nom de famille une consonnance et une terminaison latines Cependant la famille est redevenue catholique et elle est catholique de nos jours.

En 1799, Charles Dillenius, âgé alors de 22 ans, obtint les lettres de noblesse de l'Empire germanique (Reichsadelstand) de l'empereur François II. sous le nom : von Dillen. Il fut créé baron dans le royaume de Würtemberg, (diplôme du 6 novembre 1810) et un an après, le 6 novembre 1811, comte du royaume de Würtemberg.

Ses deux frères, officiers aux gardes du roi Frédéric, ne furent pas titrés, mais furent anoblis par le roi, le 1er janvier 1806.

On sait le rôle qu'il a joué à la cour de Stuttgard ; il a commencé par être employé subalterne aux écuries royales, mais il monta en grade avec une vitesse surprenante et scandaleuse. Commandant du régiment de cavalerie de la garde royale, bientôt après lieutenant général premier aide de camp général du roi, vice grand écuyer, grand maitre de la maison du roi et intendant supérieur de la cour. Cette dernière charge lui donnait l'administration absolue de la cour, à l'exception de celle des théâtres royaux, qu'il partageait avec M. de Mandelsloh, ministre des finances et le secrétaire d'Etat, baron de Vellnagel ; ce détail est curieux et fait croire que le roi se souciait peu de lui rendre trop facile l'accès des coulisses.

Si l'on y ajoute un nombre respectable de cordons et de décorations dont il fut affublé, on aura une preuve de plus, que la vertu et les mérites sont toujours récompensés.

Les honneurs ne lui suffisant pas, il se garda de négliger le côté pratique qu'il était à même de tirer de sa situation ; en peu d'années, il devint l'homme le plus riche du royaume Le roi lui fit la donation du château de Dazingen et ensuite du domaine de Rübgarten, aux environs de Tübingen, qui étaient des propriétés magnifiques et d'un très grand rapport.

Il conserva tous ses emplois et charges jusqu'à la mort du roi, en 1816, après quoi il se retira dans son château de Dazingen. où il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort survenue 25 ans après celle du roi, c'est-à-dire en 1841. Il n'avait conservé de tous ses honneurs que le rang de lieutenant général et le titre honorifique de grand maître de la cour en retraite. Il ne figure point dans la liste des charges de la cour du roi Guillaume Ier.

Il s'était marié en 1806, à Louise, baronne Schott von Schottenshtein, née en 1782, dont il n'a laissé qu'un fils unique :

Frédéric, comte de Dillen, née en 1807, mort le 29 avril 1888, chambellan de la cour de Würtemberg, lequel fut marié en 1831, avec Ida, baronne von Spiening, née en 1812. De ce mariage il eut deux fils qui ont obtenu, le 12 février 1869, l'autorisation d'ajouter à leur nom paternel, celui de leur mère, qui fut la dernière de cette famille noble, et portent depuis le nom de comtes de Dillen-Spiering, sous lequel cette famille est très honorablement connue. Duc Job.

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV ; XLV, 131, 302, 418, 462, 528, 589, 638, 639). — Abandonnant mon pauvre parent au triste sort auquel l'ont voué les récits de M. Paul Sébillot, malgré l'autorité respectable du P. Trotier, de l'abbé Caron, de l'abbé Cathenos, du P. Chapotin, etc., je me permettrai de dire un mot d'une autre *légende* ou *tradition* recueillie par le même auteur.

Celle-ci porte, si je me souviens bien (car je n'ai pas sous les yeux le numéro de l'*Intermédiaire* où il en était question) que les moines du Guildo (canton de Matignon, Côtes-du-Nord) auraient été en droit — ne se faisant pas faute d'en user — de réclamer que toute nouvelle mariée de leurs alentours passât au couvent la première nuit de ses noces.

Or, je viens d'avoir l'occasion de faire sur les lieux un bout d'enquête, j'ai interrogé le maire de la commune et autres personnes parmi les doyens de l'endroit ; toutes ne m'ont répondu qu'en me témoignant le plus complet ébahissement ; toutes ignoraient absolument la *légende*. Il faut croire qu'elle s'est évanouie, et même depuis assez longtemps.

Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le *prieuré des Carmes* du Guildo n'a été fondé qu'en 1620 par Jean d'Avaugour, seigneur du Bois de la Motte et baron du Guildo ; la *légende* ne peut donc remonter plus haut, et ce serait en plein XVIIe, voire XVIIIe siècle, que passerait pour avoir été exercé par les susdits moines un droit qui rentrerait alors dans l'histoire presque contemporaine.

Autre raison d'étonnement non moindre, c'est que le prieuré dont il s'agit n'était qu'une simple maison conventuelle, sans domaine ni juridiction auxquels pût être attaché un droit féodal quelconque.

La légende du Guildo serait-elle donc du genre de celle des sabots de quinze livres?

Vicomte du Breil de Pontbriand.

—

Papiers militaires du maréchal Sébastiani, des généraux Guilleminot, Kellerman, Pelet, (XLV, 228,354, 426, 460, 595, 640, 706). — Puisque les intermédiairistes s'intéressent à la descendance du général Kellermann, comte puis marquis, puis duc de Valmy, voici une lettre qui les édifiera sur les sentiments du général pour ses enfants.

Je crois qu'il est inutile d'ajouter aucun commentaire. Si toutefois on n'est pas très au courant de la situation de la famille Kellermann, on se reportera aux quatre ou cinq derniers n°s de l'*Intermédiaire.*

Un rat de bibliothèque.

Paris 1er septembre.

Mon cher ami, votre lettre m'a sensiblement touché, en renouvelant les réflexions que j'ai souvent faites sur le malheur de votre position je vous ai promis de faire ce qui dépendrait de moi pour l'adoucir. Je n'en suis pas la première cause, je vous l'ai suffisamment expliqué. Je répare les torts d'une autre envers vous. Il fait pour vous ce que je ferais pour un enfant naturel sur lequel je n'aurais aucun doute. Je fais plus je fais taire tous les mouvements impétueux qui s'élèvent dans mon cœur. Je ne vois que le malheur de votre situation. Je vous adopte dans mon cœur, je le fais librement, de ma propre volonté. Vous ne dépendrez jamais de personne de mon vivant, si ce n'est de moi, et après moi, je vous laisserai suffisamment pour que vous n'ayez pas besoin d'avoir recours à qui que ce soit. Ce sera à vous a faire le reste : Sans doute votre situation et pénible, elle le serait davantage avec un autre, mais mon nom, mon appui, un éloignement momentané, une bonne conduite, des talents, des succès affaibliront le 1er effet, et l'exemple de quelques enfants MM. de Girardin, de Ségur et beaucoup d'autres doit vous consoler. Quant à des mortifications on ne vous en fera pas éprouver ou vous saurez les punir dans ceux dont vous n'aurez pu vous concilier l'estime ou le respect.

Cessez donc de vous affliger d'une situation inévitable ; occupez vous sérieusement de la réparer de concert avec moi. Ne croyez pas cependant que je crois obéir à la nature et m'acquitter envers elle en agissant ainsi avec vous. La conduite de celle qui vous a donné le jour me dégage de toute obligation de ce genre.

N'enviez donc pas le sort de votre frère, il n'est pas encore irrévocablement fixé, une question d'aussi haut intérêt quand elle n'est pas décidée dans le *forum intérieur*, par la nature d'abord, ne peut l'être aussi légèrement par les tribunaux. Il faut que la décision rendue en sa faveur soit sanctionnée par la cour royale, mais elle ne peut plus l'être par mon cœur. En vain les tribunaux auront réglé que le fils d'une malheureuse est le mien. Je puis m'y résigner, mais non m'en applaudir.

Je reconnais le mérite les qualités d'Edmond je puis lui vouer, comme à vous, un attachement volontaire, mais j'aime mieux que mon nom s'anéantisse avec moi que d'être forcé de le laisser à celui dans lequel je ne sais quel sang coule. Cela est malheureux pour lui, mais cela l'est-il moins pour moi. Surtout quand je songe aux nouveaux rapports que cette décision établit entre cette femme et ma famille et aux droits qu'elle aurait, si elle survivoit à son fils. Vous avez l'âme honnête, mon ami, et vous ne pouvez encore concevoir ces choses-là Vous en détournez même les yeux. J'ai du m'ouvrir avec vous et ma lettre à Edmond, le mois dernier, a du le préparer à se soumettre à la cour, une question qu'on a décidée en mon absence.

La famille va se réunir et prendre une résolution sur cette affaire : Vous apprendrez qu'une femme ne peut pas toujours impunément se livrer aux désordres et que souvent par mauvaise conduite tue ses enfants, soit devant la loi soit dans le cœur de celui qui se croyait leur père. Je vous envoye l'*Emile* de Rousseau, lisez-le dans vos loisirs, et fixez surtout votre attention sur le livre 3 tome 3°.

Edmond m'écrit que sa mère est dans la gêne, qu'elle aille en Italie y réclamer sa fortune, qu'elle fasse valoir ses droits, il faut bien qu'on l'entretienne ou qu'on la paye. Je n'ai rien à elle. C'est bien assez que je me charge des enfants qu'elle a faits et qu'elle s'applaudisse du bonheur qu'elle leur a procuré.

Adieu, je vous embrasse avec amitié.

Marquis de Valmy.

—

Victor Emmanuel et l'incendie du palais Pitti (XLIV). — A cette question précise : Est-il exact que M. Costa de Beauregard ait écrit sur l'incendie du palais Pitti dans lequel Victor Emmanuel enfant aurait failli périr ou

aurait péri ? il a été répondu : 1° que l'incendie eut lieu, mais au Poggio Impériale et non au palais Pitti ; 2° qu'il est bien vrai que M. Costa de Beauregard en a parlé dans le *Correspondant* 1888, et dans son livre *La Jeunesse du roi Charles-Albert*. Paris, chez Plon, 1889. (page 21).

Peut-être pour plus de clarté faudrait-il revenir sur cette légende qui a des partisans en Italie, laquelle veut qu'à l'enfant brûlé de la reine, on ait substitué l'enfant de la nourrice, qui aurait régné sous le nom de Victor-Emmanuel.

M. Costa de Beauregard en a signalé la trace dans le journal de Sylvain [Sylvain Costa, né à Beauregard, en 1783, est mort à Turin en 1834, major général, premier écuyer du roi Charles-Albert, grand de cour, il était le troisième fils du marquis de Costa].

J'ai cru, écrivait Sylvain, que le beau dévouement de la Russie, de l'Angleterre, de la France, à nos intérêts, allait devenir inutile. Nos deux petits princes, né et à naître ont pensé s'en aller de compagnie dans un monde meilleur.

Le feu a pris au berceau du petit Victor : sans le dévouement de sa nourrice, il eût bien certainement péri. Celle-ci est brûlée jusqu'aux os. L'accident a eu lieu sous les yeux de la princesse. Si elle n'a pas fait une fausse couche, si nous en sommes quittes pour la peur, c'est un miracle.

M. Costa de Beauregard ajoute :

L'honnête Sylvain, bien certainement, n'eût pas ainsi crié au miracle si l'accident avait eu les suites que lui prête la légende, car la légende raconte que ce jour-là l'enfant royal fut brûlé dans son berceau. Elle dit encore qu'un autre enfant, celui de la nourrice, fut substitué au petit mort et que l'enfant substitué a régné sous le nom de Victor-Emmanuel.

Entre Charles-Albert et son successeur, les dissemblances morales et physiques furent infinies, il est vrai. Il est vrai aussi que le roi traita toujours son fils avec une sévérité qui marquait un invincible éloignement. Il est vrai encore que l'homme qui avait à Turin toute la confiance de Charles-Albert, ne contredisait pas l'histoire de la substitution. Il est vrai enfin que le baron Ricasoli risqua un jour ce mot : « Il n'y a plus qu'un vieux jardinier qui ait été témoin de ce qui s'est passé lors de l'incendie. » Mais sont-ce là des preuves ?

Comment admettre que la princesse, cette vraie sainte, se soit prêtée à une substitution ? Comment admettre que cette substitution se soit faite à l'insu de cette vraie mère ? Et puis comment, surveillé par le duc de Metternich et par le duc de Modène, le prince eût-il risqué de leur fournir contre lui une arme aussi terrible, à la veille du Congrès ?

Dans la correspondance de Charles-Albert avec Sonnaz, il y a trace de cet événement :

J'éprouve, écrit Charles-Albert, une bien vive satisfaction à vous donner des nouvelles de Victor. Il est presque absolument guéri, et si le temps l'eût permis, il serait sorti déjà. Madame Zanotti (la nourrice) va aussi bien qu'il est possible de le désirer, elle est hors de danger. Elle souffre avec une résignation édifiante.

Cette espérance devait faire place à une cruelle réalité. Le 15 octobre 1882, nouvelle lettre pour annoncer que la nourrice est morte.

Cette pauvre femme se nommait Zanotti Rasca. Charles-Albert fit une pension à son mari et pourvut généreusement à l'avenir des enfants qu'elle laissait. On plaça, en 1860, au Poggio Impériale, dans la chambre où avait eu lieu l'événement, une plaque commémorative avec cette inscription :

ICI VICTOR-EMMANUEL DE SAVOIE ENCORE ENFANT
MENACÉ DE PÉRIR DANS UN INCENDIE
FUT SAUVÉ PAR LE GÉNÉREUX DÉVOUEMENT DE SA
NOURRICE
QUI
EN SE SACRIFIANT
ASSURA
LES FUTURES DESTINÉES DE L'ITALIE.

Ajoutons que nous savons, d'une manière positive, que pour M. Costa de Beauregard, historien de la maison de Savoie, consulté récemment à nouveau, la légende ne mérite aucun crédit — encore qu'il existe une correspondance privée, signée de noms connus, où le sentiment contraire semble se faire jour. M.

—

La secte des frères Bonjour (XLV, 613). — Elle est éteinte aujourd'hui. On consultera avec fruit les trois opuscules suivants qui résument fort bien la question :

1° *Documents pour l'histoire des fareinistes*, par Claude Perroud. Bourg, 1873, in-8° de 31 pp.

2° *Le Fareinisme*, par Ch. Jarrin. Bourg, 1881, in-8° de 103 pp.

3° *Les Fareinistes et leur livre*, par Ernest

Quentin-Bauchart, Paris, 1900, in-8° de 17 pp.

On pourra consulter également le curieux petit volume : *Notion de l'œuvre des convulsions et des secours sur tout par rapport à ce qu'elle est dans nos provinces du Lyonnois, Forez, Mâconnais, etc., à l'occasion du crucifiement public de Fareins*, s. l. n. d. (Lyon, *circo* 1790) petit in-8° de 304 pp. ; il y est question de faits se rapportant à la secte des frères Bonjour.

L. G. Lugd.

* * *

Sophos trouvera des renseignements dans les ouvrages suivants :

Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain, par Depéry. Bourg, 1840, 2 vol. in 8°, tome III, p. 126-129.

Curiosités historiques de l'Ain, par Philibert Le Duc. Bourg. 1877-1878, 3 vol. in-12 ; tome II, p. 674 et tome III. p. 467.

Dictionn. biograph. des personnages notables du département de l'Ain. Galerie Civile, etc., par C.-J. Dufay. Bourg, 1883, gr. in-8°, p. 106.

Bibliographie de l'Ain, par A. Sirand. Bourg, 1851, in-8° (passim).

Délibération des habitans de la paroisse de Fareins en Dombes, du 27 Sept. 1789, et Mémoire pour les Officiers du dit lieu, etc. Lyon, 1790, in-8°.

Le crucifiement de Fareins en Dombes, par A. Sirand. Bourg, 1861, in 8°.

A nos frères séparés de Fareins, par l'abbé Dubouis, curé de Fareins. Lyon, 1864, in-24

Lettre de M. Jules Bonjour à M. le curé de Fareins. Ribemont, 25 mars 1874 (Lettre autographiée du petit-fils du principal fondateur de la secte, reproduite par M. Philibert Le Duc (*op. cit.*) et mentionnée ici pour la date).

Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 1873, p. 105.

Histoire des Sectes religieuses, par l'abbé Grégoire. 1814, 6 vol in-8°. (Farinistes).

Statistique générale de la France. Département de l'Ain, par Bossi, préfet. Paris, 1808, in-4°, p. 401.

Cette secte, dont les chefs étaient Claude et François Bonjour, curé et vicaire de la paroisse de Fareins, sur la Saône, près Trévoux (Ain), en 1775, prit naissance en 1783. Elle dérivait du jansénisme, affectait certaines tendances que l'on appellerait aujourd'hui socialistes, et elle empruntait les pratiques mystérieuses et extravagantes des *Secouristes* ou convulsionnaires de Saint-Médard.

Recrutée surtout parmi les femmes, elle comptait des obsédées, des hallucinées, des inspirées, des possédées, des prophètesses, des faiseuses de miracles. Plusieurs de ces fanatiques donnaient, pendant les exercices religieux, le spectacle de contorsions étranges et de postures indécentes.

Le thaumaturge François Bonjour ne réussissait pas toujours dans ses miracles ; mais alors le manque de foi du malade sauvait toujours sa réputation.

Il pratiquait la flagellation, à tort et à travers, dans l'obscurité, et les pénitentes exprimaient leur satisfaction par des cris de joie, appelant l'exécuteur *mon petit papa*.

Un petit couteau, *à manche rouge*, devenu célèbre dans l'histoire de la secte, et qui, sans doute, était d'une construction particulière, — dans le genre de ceux qui sont décrits dans *la Magie blanche dévoilée*, — était enfoncé jusqu'au manche dans la jambe d'une jeune fille, ce qui, au lieu de lui faire du mal, la guérit d'une douleur.

Une adepte fut même crucifiée. M. Philibert Le Duc reproduit le procès-verbal du greffe de l'archevêché de Lyon (20 déc. 1787).

Les autorités civiles et ecclésiastiques eurent à intervenir dans les agissements de cette secte qui subsistait dans plusieurs communes de la Dombes et du Beaujolais.

L'exposé des doctrines et les cantiques fareinistes sont reproduits par M. Philibert Le Duc.

Les frères Bonjour sont morts, l'un à Lausanne, l'autre aux environs de Paris, en exil et à la suite d'épreuves diverses.

M. Depéry (1840) et M. Dufay (1883) disent que la secte s'éteint de jour en jour ; mais M. Philibert Le Duc (1877-1878), relevant une erreur et une contradiction de l'omniscient Larousse, (aux articles *Bonjour* et *Fareinisme*), constate que les adeptes sont encore nombreux à Fareins ; plus de trois cents sur une popu-

lation de 1200 habitants. D'après le préfet Bossi, cette secte était encore composée, en 1803, de plus du tiers des habitants de Fareins, et il n'était aucune commune voisine qui ne comptât quelque adepte. A cette époque, les fareinistes paraissaient avoir cessé de s'assembler et on les distinguait moins par des rites ou des usages particuliers que par l'absence de toutes cérémonies religieuses publiques. SABAUDUS.

—

Le mot schappe (XLV, 671). — Comme le dit si bien l'auteur, ce mot veut dire peignage des déchets de soie. C'est la germanisation du même radical, que celui d'où est dérivé le français chapelure et même chapon ; de *capulare*, tailler, trancher, scalp, scalper ; de σχαπτω, σχαλλω couper, tailler, râcler. De là, Schappe, raclure de soie.. Dr BOUGON.

—

« Phanatique vaillantiste » (XLV, 670). — Vaillant (Pierre), curé dans le diocèse de Troyes, dont le jansénisme avait dérangé le cerveau, s'imagina être le prophète Elie et fut le créateur d'une secte dite des Elysiens, dont les nombreux adhérents rivalisèrent par leurs extravagances avec les convulsionnaires. Il me parait probable que le Giniès de la marquise de Simiane était un sectateur du curé Vaillant, qui commença ses folies en 1734. A. F.

—

Péquin (XLV, 60, 257, 374). — J'ai malheureusement oublié de marquer la page des *Mémoires d'un frotteur (Chroniques des Tuileries et du Luxembourg*, par Touchard-Lafosse, 1841, tome V) où j'ai trouvé le mot : péquin, et je n'ai guère le temps de faire cette recherche, mais je tiens le volume à la disposition de M. Gustave Fustier et serai très heureux de le lui prêter. S'il le désire donc, il voudra bien se procurer mon adresse à l'*Intermédiaire* et nous nous entendrons directement ensemble à ce sujet. C. DE LA BENOTTE.

—

Happechairs et menottes (XLV, 559, 715). — J'ignorais le nom de l'instrument que décrit fort exactement notre confrère E. M., mais depuis longtemps j'en connais un spécimen intéressant, au musée de Lille. PIETRO.

Oie de fenaigle (XLV, 610). — *Fenaigle*; en latin *Fœniculum*, *Fenouil*, plante apéritive servant aux assaisonnements culinaires. *Oie de fenaigle* peut donc signifier *oie apéritive*,, rappelant une invitation à dîner.

Le Cte P. A. DU CHASTEL.

—

Qu'est-ce qu'un Soisson (XLIV ; XLV, 200, 373, 479, 597). — Singulière coïncidence : Dans certaines régions du Berry, on appelle *haricotiers* les petits propriétaires ruraux qui, pour certains travaux faits avec leurs voisins, mettent en commun leur matériel agricole, leurs bêtes de somme et leur labeur personnel. PIETRO.

—

Comment prononcer *Et* à la fin d'un mot ? (XLV, 447, 598). — Je suis parfaitement de l'avis de M. Japhet, lorsqu'il dit que l'usage, en matière linguistique, est d'ailleurs le grand maître. C'est précisément pour cela que j'ai posé ma question ; l'usage de la majorité des Français est, pour *et* fin de mot, de prononcer *é* ; il n'y a pas que le Midi qui prononce ainsi : la Touraine, qui passe à juste titre pour le pays où l'on parle le plus purement le français, prononce *poulé*, *buffé*, *cabiné*, etc. ; les pays voisins, l'Anjou, le Maine, tout l'ouest et le centre de la France, font de même ; il n'y a guère qu'à Paris où l'on prononce *è*, ou plutôt *ê*, et cela non seulement pour *et* fin de mot, mais aussi pour *ait*. Dans le lycée de province où j'ai fait mes études, on nous faisait prononcer l'imparfait du verbe aimer : *j'aimé*, *tu aimé*, il *aimé* ; à Paris, on dit *il aimê* ; de même pour *lait* : à Paris on prononce du *lê* et partout ailleurs du *lé*. La prononciation parisienne n'a d'ailleurs jamais passé pour être pure ; elle choque autant les oreilles d'un habitant de l'ouest ou du centre, que celle des méridionaux peut choquer les oreilles parisiennes.

Lorsque la langue française s'est formée, Paris n'était capitale que de l'Ile de France, les autres provinces avaient chacune la leur, et lorsque précisément la langue s'est perfectionnée et apurée, les véritables capitales étaient la Touraine et le Blaisois, où nos rois résidaient alors et où l'on parle encore le français le plus pur ; il y a un accent parisien, il n'y a pas d'accent tou-

rangeau. Et comment admettre que la prononciation de la région parisienne se soit imposée de siècle en siècle, en voyant combien elle diffère encore de celles des autres régions ? L'opinion des manuels est donc, sur ce point, fort discutable, et si les conservatoires de déclamation qui obligent les acteurs à prononcer *et* long, étaient tout autre part qu'à Paris, il est plus que probable qu'ils exigeraient qu'on le prononçât bref.

En résumé, est-ce une raison suffisante, parce que Paris prononce *et* long, pour obliger le restant du pays qui le prononce et l'a toujours prononcé bref, à faire de même ? Agir ainsi, n'est-ce pas dénaturer la langue, en allant contre l'usage le plus général, lequel doit faire loi ? O. D.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 38, 86,370,537,650). — M. H. M. nous apprend que la *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet 1848 annonçait la publication d'un proverbe de Musset intitulé *La Montre*. « Il n'y a, dit M. H. M. aucun proverbe d'A. de Musset qui porte ce titre. »

La Montre doit être, est certainement l'*Habit Vert*, un acte représenté aux Variétés,et signé d'Alfred de Musset et Emile Augier. Cette montre se retrouve « matériellement » dans l'habit vert.

JULES CL-IE.

*
* *

Monsieur Caponi (*Folchetto*) a écrit ici même, l'an passé, que je m'étais trompé en affirmant qu'il y a eu en Italie les *noirs* (cléricaux), les *rouges* (républicains) et les *bleus* (royalistes). Il disait que les *bleus* sont totalement inconnus en Italie, et que vivant à Rome il était singulier qu'une semblable erreur me fût tombée sous la plume. Je n'ai pu me documenter qu'à présent. Voici pourquoi je réponds avec un tel retard. Donc les *royalistes* sont bien des *bleus*, et on les appelle ainsi non-seulement pour la couleur de la livrée royale, quand les domestiques et les cochers ne sont pas habillés en *gala*, mais aussi parce que la cocarde royaliste sous le règne de Charles-Albert, roi de Sardaigne, était *bleue* (*azzurra* en italien).

En voici la preuve Une célèbre chanson patriotique intitulée *Le riforme*, écrite en novembre 1847 par mon vénéré ami le professeur Joseph Bertoldi, tellement populaire en 1848 qu'on la chantait à Turin dans les rues, débutait par ces vers :

Con l'AZZURRA COCCARDA sul petto,
Con italici palpiti in core,
Come figli di un padre diletto.
Carlo Alberto, veniamo al tuo piè ;
Egridamo, esultanti d'amore :
Viva il Re, viva il Re, viva il Re !

Le vieux poète a maintenant 81 ans ; le roi Victor Emmanuel III vient de le nommer chevalier de l'ordre du Mérite civil de Savoie (la plus haute distinction en Italie, après l'Annonciade).

Sa célèbre poésie, a paru dans un volume publié pour le cinquantenaire du *Statuto*, en 1898, à Florence, chez Barbèra, sous ce titre : *Prima e dopo dello statuto.*

Concluons : si la cocarde des royalistes était *bleue*, il était naturel d'appeler *les bleus* les partisans du roi. Et après tout, se souvenait-on peut-être un peu en Piémont, des *chouans*, défenseurs de la Monarchie française, et les *bleus*.

Baron ALBERT LUMBROSO.

*
* *

La paresse de l'huile allant avec lenteur,
Du plus tardif génie attend la pesanteur
Mais la fresque est pressante et veut sans com-
[plaisance
Qu'un peintre s'accommode à son impatience,
La traite à sa manière et d'un travail soudain
Saisisse le moment qu'elle donne à sa main.
La sévère rigueur de ce moment qui passe
Aux erreurs d'un pinceau ne fait aucune grâce.
Avec elle, il n'est point de retour à tenter
Et tout, au premier coup, se doit exécuter.

Ces vers sont extraits de la poésie, peu connue, de Molière, *La gloire du Val-de-Grâce* ; ils ont été cités récemment par M. Legouvé dans un article du *Temps.*

Molière, qui n'était pas du métier, est excusable d'avoir ignoré qu'une fresque peut être retouchée.

Que de fois n'ai-je pas eu l'occasion de reconnaître que généralement les peintres français, même ceux qui ont vécu en Italie, et que les écrivains d'art sont dans la même ignorance.

Lorsqu'une fresque est terminée et que l'enduit frais sur lequel elle est peinte est absolument sec, le peintre peut reprendre les parties dont il n'est pas satisfait.

Il emploie pour cela des couleurs autrement préparées que pour son premier travail, on les appelle *a tempera* ; avec

ces couleurs, il peint sur le mur sec, c'est-à-dire à son aise.

La pratique de la *tempera* est très ancienne : je l'ai constatée dans l'église Santa Maria Antiqua, au Forum romain, déblayée en 1900, et dont les peintures murales, sont, d'une façon incontestable, du VIIIe siècle.

Elle a persisté jusqu'à notre temps.

GERSPACH.

—

Célibat ecclésiastique (XLI ; XLII ; XLIV). — Il faut ajouter à mes listes précédentes concernant le célibat ecclésiastique les ouvrages et opuscules suivants qui ont échappé à mes recherches faites très consciencieusement. Mais tous les érudits savent qu'il n'existe pas de bibliographie complète, même sur le sujet le plus minime, et le bibliographe qui aurait la prétention d'avoir tout enregistré sur une partie, quelle qu'elle soit, serait l'objet de la risée des savants.

Le vœu de la nature, ou la nécessité de marier les prêtres. Cahier du clergé du baillage de S..., 1789, in-8°.

Le fanatisme du libertinage confondu, ou lettres sur le célibat des ministres de l'Eglise, par l'abbé Herluison. Paris, Leclerc, 1792, in-8°.

Ode sur le mariage des prêtres. A Rethel, chez Guinard, s. d., petit in-8° de 24 p.

Nouvelles observations sur l'affaire Dumonteil, par Bonnet, Paris, 1831, in-8°.

De la confession et du célibat des prêtres, ou la politique du Pape, par Francisque Bouvet. Paris, 1845, in-8°.

Le mariage, la séparation et le divorce considérés au point de vue du droit civil, du droit ecclésiastique de la morale, suivi d'une étude sur le mariage civil des prêtres, par J. Tissot. Paris, 1868, in-8°.

PAUL PINSON.

—

Les œuvres de Laville de Mirmont (XLV, 169, 532, 720). — Si j'ai erré, c'est que j'ai été mal renseigné par un guide que je devais croire sûr. Je prie M. Paul Pinson d'ouvrir le *Dictionnaire historique* de L. Lalanne, page 1102 ; il y verra la cause de mon erreur. C'est un Erratum dont je lui suis fort obligé. Je viens de corriger Lalanne.

A. F.

Livres perdus, introuvables, ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique (XLIV ; XLV, 86, 209, 651). — Quel est le titre complet de l'ouvrage suivant, qui nous semble introuvable, l'*Honneur breton* par Dom Lenoir de Lanchalle. Il a dû paraître au XVIIIe siècle. La Bibliothèque nationale ne le possède pas. Nous serions heureux de l'avoir en communication.

UN BRETON

—

Le Coin de rue (XLV, 497, 600, 651). — Il y a deux pièces de ce titre, représentées l'une et l'autre au théâtre des Variétés

La première, qui portait, pour sous-titre : *Godenot drapier et lingère*, comédie en 1 acte, de Mayeur de Saint-Paul, représentée le 12 mai 1802, n'a pas été imprimée.

La seconde, vaudeville en 1 acte, de Du Mersan et Brazier, portait pour sous-titre : *Le Rempailleur de chaises.* Représentée le 24 janvier 1820, elle fut imprimée la même année et parut chez Barba, in-8°.

Il est probable que le successeur actuel en possède quelques exemplaires.

GEORGES MONVAL.

—

Pierre l'Ermite (XLV, 614). — Sans vouloir dévoiler le pseudonyme du distingué collaborateur de la *Croix*, on peut dire que c'est celui d'un vicaire de l'une des plus importantes paroisses de Paris, lauréat de l'Académie, critique d'art et lui-même très artiste. A. P.

***

Monsieur l'abbé Loutil, vicaire à Saint-Roch depuis 1894, est le « chroniqueur » qui a publié *Restez chez vous !.... etc...*

L. C. DE LA M.

—

Les chansons d'Auguste Romieu (XLV, 58, 210, 642). — Je demande à M. Audebrand la permission de lui dire que le mot attribué par lui à Grégoire XVI, d'après — je le sais — de nombreux faiseurs d'ana : *Come sta il signor Paolo de Kock*, est absolument controuvé. Le fait m'a été affirmé, à Rome, vers 1862, par le comte de Maguelonne, directeur de la *Correspondance de Rome* : Grégoire XVI ne savait pas le français et les romans de Paul de Kock n'avaient pas encore été traduits en italien.

A. R.

***

M. Philibert Audebrand voudrait-il avoir l'amabilité de nous dire sur quels témoignages, autres que l'inconvenante chanson de Romieu, il s'appuie en présentant Grégoire XVI sous les traits d'un joyeux sybarite, c'est-à-dire d'un pontife indigne de la tiare? — Je ne prétends pas que tous les papes aient été des saints; mais notre érudit confrère serait peut-être assez embarrassé pour établir historiquement, dans le sens où il paraît l'entendre, que *plusieurs* des pontifes romains de l'époque de la Renaissance avaient fait du Vatican « un séjour pas trop sévère ». Il le serait encore davantage pour nous prouver l'authenticité de l'anecdote grivoise qu'il a puisée je ne sais trop où, sur le compte d'un pape qui a laissé une grande réputation d'austérité.

ALBERT RENARD.

***

La chanson de Romieu a été publiée dans *Chansonnier du gastronome de* 1831, page 81. A. P.

—

L'amour et la colonne Vendôme (XLII; XLIII; XLIV). — On voit à la Monnaie, un admirable modèle en bronze de la colonne Vendôme, exécuté par Brenet, sculpteur-graveur. Ce modèle, qui a demandé quinze année de travail, mérite, par sa précision et sa perfection, l'estime des artistes. (Lazare). NAUROY.

—

Chronogramme (XLV, 163, 478, 653). — Il me paraît très étonnant que Cz. ne puisse pas se tirer de la formule que j'ai donnée, d'après La Martinière. Il ajoute que le concile de Lausanne donne 1348 et non 1449, et à mon tour, je ne puis pas trouver ce chiffre de 1348 et je persiste à trouver celui de 1449. Que Cz. refasse donc son calcul avec soin, ce qui n'est ni long, ni difficile, et il me donnera raison. P. TONNEL.

—

Œufs d'oiseaux (XLIII). — L'abbé Denis-Joseph Manesse, médecin et naturaliste, né à Landrecies (Nord) le 4 janvier 1763, mort au château de Soupire, dans le Soissonnais, le 24 septembre 1820, a publié quelques écrits sur l'histoire naturelle; il avait réuni une collection de nids et d'œufs, et préparé un recueil sous le titre: l'*Oologie* ou description des nids et des œufs d'un grand nombre d'oiseaux d'Europe, avec leurs mœurs et leurs habitudes. Ce recueil comprenant 2 vol. de texte manuscrit, plus 40 planches de dessins, devait être publié, et déjà quelques planches avaient été gravées, quand la Révolution éclata et fit abandonner le projet de publication.

La collection et le manuscrit de Manesse doivent se trouver à la bibliothèque du Jardin des Plantes. TH. L.

—

Relique et tableaux de Port-Royal (XLV, 609). — Une autre urne des noces de Cana se trouve au musée d'Angers, après avoir figuré longtemps dans le trésor de l'une de ses églises. Le livret la donne comme provenant de René d'Anjou. LÉDA.

—

Eglises communes aux catholiques et aux protestants (XLV, 55, 141, 184, 357, 417, 656). — Pendant l'invasion de 1870, j'ai vu, à différentes fois, les pasteurs protestants qui suivaient l'armée allemande, célébrer leurs offices dans les églises catholiques.

S'il existe encore en Suisse quelques édifices religieux soumis au *simultaneum*, il n'y en a plus guère en Alsace depuis l'annexion. Là, comme en France, les protestants ont réussi petit à petit à s'assurer des édifices particuliers pour la célébration de leur culte.

A Remiremont, depuis bon nombre d'années et encore actuellement, les offices protestants sont célébrés dans une salle du bâtiment départemental affecté au tribunal civil. YSEM.

***

Au mois de février 1835, il y avait, dans les environs de Maestricht, sur la rive droite de la Meuse, quatre communes, où se trouvaient des familles protestantes: Meersen, Beek, Heerlen, Galoppe. Dans ces communes, un seul temple sert pour les deux communions et cet usage remonte à l'an 1650.

Cet usage est connu sous le nom de: *simultaneum*. Cette situation a été changée en 1836, la Chambre des députés ayant voté fr. 15.000 pour l'édification de quatre temples protestants.

A. LE CLERCQ.

Portrait de Raisin l'aîné (XLV, 393). — Ce n'est pas du même Raisin que je voudrais parler, mais d'un ancien avocat assez célèbre de ce nom, habitant un pays étranger voisin de la France, et à qui son esprit caustique avait valu le nom de *Verjus*. Il plaidait une fois contre un original fort riche, mais doué d'un très mauvais caractère, et médiocrement estimé. Cet original, plutôt que de payer un compte à un de ses fournisseurs, s'était laissé saisir. On avait décroché, pour la forme, deux mauvais tableaux dans son antichambre. La saisie n'arrêta pas le procès, et l'avocat Raisin, qui plaidait pour le fournisseur et avait une dent contre l'adversaire de son client, se fit un malin plaisir de raconter la scène ; il montra la partie adverse s'entêtant et laissant son créancier mettre la main sur ses « portraits de famille. »

Qu'on juge de l'hilarité du tribunal et du public, lorsqu'on lut peu de temps après, à la barre, le procès-verbal de la saisie. Les deux toiles représentaient des ânes à l'abreuvoir et des brigands calabrais arrêtant une diligence ! A. B.

—

Iconographie de la famille Béjart (XLV, 10, 213, 284, 396, 603). — Une découverte extrêmement curieuse a été faite, le 26 août 1859, dans l'étude de M. Siméon, notaire à Paris. En fouillant les vieux cartons de son prédécesseur, M. Lefer, Me Siméon découvrit un acte passé le 16 avril 1670, par lequel les *Comédiens du roi* constituaient au profit d'un de leurs camarades, Louis Béjart, une pension viagère de 1000 livres avec charge par leurs successeurs, de continuer le paiement de la dite pension.

L'acte a été passé au Palais-Royal, où était alors la salle du Théâtre-Français, sur l'emplacement occupé depuis par l'Opéra. Il est écrit sur parchemin, et semblait, a l'époque de sa découverte, n'avoir pas été touché depuis sa rédaction, car la poudre d'or dont l'écriture a été recouverte était encore adhérente à chacune des lignes.

Mais ce qu'il y avait de plus précieux dans cette trouvaille, déjà si intéressante par elle-même, c'est la série des signatures dont elle est revêtue. Les voici :

Jean-Baptiste Poquelin de Molière, qui a signé J.-B.-P. Molière ; Claire-Grésinde Béjart, sa femme ; Madeleine Béjart ; Edme Villequin, sieur de Brie ; Catherine Le Clerc sa femme ; Geneviève Béjart de la Villanbrun ; Charles Varlet de la Grange ; Philibert Gassaud, vicomte Ducroisy ; François Lenoir de la Thorillière ; André Hubert.

Louis Béjart est mort en 1678, il n'a donc joui de sa pension que pendant huit ans. Notons en passant que la somme de 1000 livres était considérable pour le temps.

Qu'est devenu le document précieux découvert en 1859 ? La Comédie française, à cette époque, d'après le journal *Le Constitutionnel*, avait été en instance près de l'autorité compétente, pour obtenir de placer cette pièce intéressante dans ses archives.

C DE SAINT MARC.

—

Le peintre Borel (XLV, 672). — L'ouvrage de M. Portalis : *Les dessinateurs d'illustrations au XVIIIe siècle* : p. 17, dit :

L'écho de la grande voix de Mirabeau retentissait encore ; un libraire pensa que la traduction des Elégies de Tibulle qu'il avait faite dans les loisirs que lui laissait son séjour au donjon de Vincennes et qui était restée manuscrite serait bien accueillie. On en commanda les dessins à Borel ; traités avec ce même crayon lascif qui avait tracé les groupes de l'Aretin français, ils en rappellent les poses amoureuses. Un joli portrait de Mirabeau orne avec celui de Sophie de Ruffen, à laquelle il destinait sa traduction, cet agréable ouvrage.

L'article consacré à Borel le donne comme né à Paris en 1743. Son père était un peintre de portraits.

GM. S.B.

—

Où se trouve le portrait du chimiste Berzélius ? (XLV, 616) — Je possède un portrait à mi-corps de Jacques Berzelius, dessiné par Henrik Stromer, où l'illustre chimiste suédois est représenté d'après l'excellent tableau peint par O. J. Sodermark, en habit d'académicien, avec l'écharpe de commandeur-grand'croix de l'Etoile polaire et qui porte au bas sa signature.

Ce portrait, que m'enviait beaucoup mon savant compatriote et ami le chimiste Jean Stas, a été édité à Stockholm vers 1850:

Stockholm tryckt nos Stromen ed Hårdh.

Jons Jakob Berzélius, né en 1779, dans un pauvre village de l'Ostgothland près de Lingkôping où son père était maître d'école, fit de très bonnes études de médecine, qu'il pratiqua avant de devenir professeur à l'Université de Stockholm. Il publia un *Traité de Chimie* qui, traduit dans toutes les langues de l'Europe, fut, pendant plus d'un quart de siècle, le traité classique par excellence.

Berzélius était l'un des 18 de la fameuse Académie de Suède et membre de plus de 80 Académies ou Sociétés savantes.

Il fut créé baron en 1836, le jour de son mariage avec la fille du conseiller aulique Poppius et mourut sans postérité le 7 août 1848.

Son génie scientifique, son esprit, d'une lucidité et d'une pénétration extraordinaires, étaient aussi remarquables que son endurance au travail, et il n'est aucune branche dans le vaste domaine de la chimie, à laquelle Berzélius n'ait apporté des lumières.

Sa statue en bronze exécutée par Svarnstrom a été inaugurée en 1858, sur l'une des places publiques de Stockholm.

Dr V. D. CORPUT.

* * *

Un portrait de Berzélius a été donné par l'*Illustration* peu après sa mort, c'est-à-dire en 1848, mais je ne puis rien dire de plus. — LÉDA

Un portrait d'Arnauld de Pomponne par Philippe de Champaigne (XLIII ; XLV, 655). — Le questionneur aura profit à parcourir l'article Champaigne dans le *Catalogue général des photographies* de la maison Braun, Clément et Cie, 1896. Il y trouvera l'indication d'un certain nombre de portraits des Arnauld, y compris celui qui a été exposé aux « Portraits Nationaux » en 1878.

M. le général de Colbert possède au château du Saussay, près Bellencourt (Seine-et-Oise) plusieurs autres portraits des Arnauld par Philippe de Champaigne.

DONT CARE.

—

Puits dans la cathédrale de Langres (XLIV XLV, 377). — Les puits sacrés dans les églises constituent une particularité qui est encore assez fréquente. Voir dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XXIX, p. 257 une *Etude sur les puits d'église* par M. Mallet ; dans la même revue, t. XXXII p. 282, un passage de Mgr Barbier de Montaut sur le puits de la collégiale de Saint-Nicolas à Bari et une longue note signalant les puits de l'abbaye de Lobbes, de Saint-Martin de Tours, etc., etc. — Je me rappelle avoir vu en 1880, dans la cathédrale de Nîmes, alors en pleins travaux de restauration, un puits qui venait d'être découvert et qui a sans doute été religieusement conservé. — A la cathédrale de Chartres, M. Merlet a tout récemment retrouvé le célèbre puits des Saints Forts qui avait été vainement recherché en 1849. (Voir ; *Société archéologique d'Eure-et-Loir*. Procès-verbaux, t. XI, p. 43-49).

Dans l'église de Gamache (époque romane) un puits sacré a été découvert en 1877 (*Revue de l'art chrétien*, t. XXXIV p. 116). A Orléans, existait avant la Révolétion, une église dite de N.-D. -des-Forges ou de Saint-Victor qui avait dans ses dépendances un puits fort honoré que l'on appelait le puits de saint Léger. Ebroïn, maire du palais sous le roi Thierry, y avait fait jeter, disait-on, le corps de saint Léger, évêque d'Autun. On attribuait à ses eaux la vertu de guérir la fièvre et l'hydropisie. L'église de Saint-Sigismond (canton de Patay. Loiret) conserve toujours le puits historique dans lequel Clodomir, roi d'Orléans, fit précipiter le prince bourguignon prisonnier. Décidément on employait assez couramment, dans les temps barbares, ce genre d'immersion comme moyen de se débarrasser de ses adversaires.

O. DE STAR.

—

Date de la renommée du vin de Bordeaux (XLV, 394, 544). — Je reçois de mon ami M. Braquehaye, le savant historiographe des ducs d'Epernon et ancien directeur des Beaux-Arts à Bordeaux, les deux lettres suivantes qui donnent des renseignements très intéressants sur l'histoire des vins de Bordeaux.

PIERRE MELLER.

* * *

à Monsieur Pierre Meller.

Cher collègue et ami.

Permettez-moi de compléter la réponse que vous avez faite à une question posée par l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*

sur la date de la réputation des vins de Bordeaux.

Vos affirmations sont justes, elles sont d'accord avec Ausone, avec Francisque Michel, Malvezin, Jullian, et bien d'autres. Les vins de Bordeaux étaient réputés pendant la domination romaine ; ils l'étaient aussi pendant le moyenâge comme *vins de Graves*, c'est-à-dire de la banlieue de Bordeaux.

Mais il me semble que la question a été mal posée, car il faudrait d'abord s'entendre sur ce qu'on entend par la réputation des vins de Bordeaux.

Sous les Romains, il s'agissait de vins additionnés de miel, ce sont ceux-là que chante Ausone.

Pendant le moyen âge, les vins de Bordeaux étaient les vins de cargaison que les flottes d'Angleterre et de Flandre enlevaient chaque année, en novembre. Ce sont les vins que les bourgeois de Bordeaux avaient le privilège exclusif de vendre, aux étrangers et dans les tavernes, *avant tous autres, de la Toussaint à Noël*. C'étaient des vins nouveaux, sortant de la cuve.

S'il est question de vins fins et vieux, comme nous les estimons aujourd'hui, il faut reporter leur réputation à une date postérieure à 1600, c'est-à-dire après l'invention et l'usage courant des bouteilles, sans lesquelles nos vins ne peuvent pas développer leurs qualités supérieures.

Enfin, si l'on veut parler, non seulement des vins de Graves, c'est-à-dire de la banlieue de Bordeaux, mais aussi des vins de Médoc, il faut absolument retarder la date des productions excellentes jusqu'après 1650, au moins, c'est-à-dire jusqu'à ce que le jardinier du duc d'Epernon, Jacques de Limoges, devenu fermier du château de Beychevelles en 1634, ait créé les vins fins du canton de Pauillac, par les soins éclairés qu'il apporta à la viticulture et au choix des cépages. Du séjour de Jacques de Limoges, près de Pauillac, date la qualité supérieure des vins du Médoc.

Depuis 25 ans, je compulse les minutes des notaires des ducs d'Epernon, à Cadillac, à Saint-Laurent et à Bordeaux, ainsi que tous les papiers relatifs à cette illustre famille. Je ne puis pas, dans cette note, fournir les preuves que j'ai publiées, mais je dois affirmer que c'est à Jean-Louis de la Vallette que nous devons les vins fins de Médoc, et à son fils, Bernard, 2e duc d'Epernon, que nous devons leur réputation.

Le 1er duc a fait dessécher les marais et fait planter en vignes de choix, par les anciens jardiniers de Fontainebleau, les trois quarts du Médoc qui lui appartenaient. Son fils, Bernard, 2e duc, habitait Beychevelles dont il fit rebâtir le château en 1644. Il fit connaître les vins qu'il récoltait, à sa table de Beychevelles et à celle de l'Hôtel d'Epernon, à Paris, c'est-à-dire qu'il les fit apprécier par ses amis d'abord, puis par la Cour ellemême.

La réputation définitive des grands vins de Médoc ne s'établit qu'à la longue et surtout par le classement des crus qu'en fit le commerce.

A vous cordialement.

BRAQUEHAYE

*
**

A Monsieur Pierre Meller,

Cher collègue et ami,

J'ajoute deux extraits de mémoires relatifs à la réputation des vins de Bordeaux que j'ai publiés en 1885 et cette année encore.

En 1885, j'écrivais : « Les vins fins de Médoc et les vins blancs de Barsac sont dus au duc d'Epernon et à son maître jardinier, Jacques de Limoges, telle est l'opinion que nous voulons établir. En d'autres termes, nous voulons prouver qu'avant 1650 ces vins n'existaient pas comme vins fins, qu'ils n'étaient pas cités, enfin qu'aussitôt que les vignobles si réputés qu'on voit de Lesparre à Castelnau et de Rions, Cérons, Sainte-Croix du Mont à Langon, furent créés, la réputation des grands vins de Bordeaux fut acquise et appuyée sur des prix très élevés.

Quelque hardie que cette proposition puisse paraître, nous soutiendrons jusqu'à preuve du contraire, que c'est à Jean-Louis de Nogaret, duc d'Epernon, tant honni, tant calomnié, tant poursuivi par des haines implacables jusqu'à sa mort, jusque dans les siens, jusque dans l'histoire, que c'est à cette grande victime de l'injustice des hommes que notre département doit sa richesse, doit sa gloire, doit son nom fêté dans tout l'Univers ».

Cette année, en avril 1902, j'ai lu aux Réunions des sociétés savantes, à Paris, un mémoire dont j'extrais les lignes suivantes :

« Le premier duc d'Epernon Jean-Louis de Nogaret a été méconnu, quoiqu'il eût une réelle valeur et qu'il eût fait la richesse du pays qui forme aujourd'hui le département de la Gironde.

C'est à lui que nous devons l'assainissement des marais pestilentiels du Médoc. Il a rendu ce pays non seulement habitable, mais il l'a *planté en vignes et y a installé ses vignerons* qui avaient été ceux de Catherine et de Marie de Médicis, créant ainsi nos grands vins du Médoc.

Il a répandu, autour du château de Cadillac, les meilleurs fruits, les meilleures céréales, les meilleurs légumes : pêches de Preignac, pommes, cerises, blés et foins de Bénauge, petits pois de Cérons, artichauts de Macau, raisins de Barsac, etc. mais il a surtout créé dans son château princier de Cadil-

lac, près de cette grande école d'agriculture, un centre artistique important dont bénéficia Bordeaux et le pays tout entier».

Je désire que ces notes, qui ne contredisent en rien votre communication sur la réputation des vins de Bordeaux, vous soient agréables à lire.

Bien à vous cordialement.

BRAQUEHAYE.

—

Jeu de quilles au bâton (XLV, 562). — Ne serait-ce pas le même que ce vieux jeu picard de Fichetincu, qui consiste à ficher en terre sa quille pointue par en bas (que chaque joueur tient à la main); en essayant, par la même occasion, d'abattre la quille de son adversaire, fichée préalablement en terre?

C'est à la fois un jeu de force et d'adresse. Dr BOUGON.

—

Procès aux animaux (XLIII; XLIV; XLV, 97, 269, 490). En feuilletant les *Mémoires de la Société Royale des antiquaires de France*, j'ai retrouvé plusieurs procès faits, dans le Maine, aux animaux (Cf. t. VIII. passim).

1456. Le bailli de Jean d'Averton, seigneur de Bélin, condamna une *truie* à être pendue pour avoir dévoré un enfant.

1611. Une *chèvre* est mise en jugement à Laval.

1614. C'est le tour d'une *ânesse* au Mans.

1624. Le bailly de Bonnétable instruit le procès d'une *jument*.

Les *Mémoires* ne nous disent point la cause ni la peine du jugement pour ces trois animaux. Il est à présumer qu'ils furent condamnés à mort, puisque les affaires avaient été portées au Parlement

D'autres lieux semblent, du reste, avoir été le théâtre de semblables exécutions. A Courgains, par exemple (Sarthe) le Mont. de la Garde est ordinairement désigné sous le nom de *Gibet à la Truie*. Sur sa *Carte du diocèse du Mans*, Jaillot figure, à Souvigné-sur-Sarthe, des fourches patibulaires avec l'inscription : *à la Truie*.

L. C. DE LA M.

—

Les mouillettes de noce (XLIV; XLV, 99, 489) — En feuilletant une revue locale, la *Province du Maine*, je trouve au tome I, p. 253 (1893):

Il existait autrefois à Saint-Mars-la-Bruyère un assez curieux usage. Chaque année, à la fête de Noël, les jeunes gens de la paroisse s'assemblaient « à l'issue de la messe du point du jour » et portaient les nouveaux mariés à la taverne. Cette coutume engendrait naturellement des désordres plus ou moins graves ».

Et l'auteur de la note donne le récit d'une discussion sanglante dont il a pris les renseignements aux Arch. nat. J. J. 218, fol. 103 V° n° 182.

L. C. DE LA M.

—

Les moulins à hosties (XLV, 504, 656, 723). — Je remercie M.L.C. de la M. de ses indications bibliographiques et autres, comme de son offre obligeante d'entrer en rapport direct avec moi par l'entremise de la direction. Mais, tout en retenant les très intéressantes communications faites, je dois dire que mon objet n'est pas la poursuite de renseignements sur les procédés matériels de confectionner les hosties. Je désire avoir des indications sur ces représentations symboliques où l'art du verrier nous a montré le Christ engagé dans un moulin d'où s'échappent des hosties, transformation du corps divin, ou dans un pressoir qui au lieu de vin laisse couler le sang divin. C'est sur ces représentations assez bizarres où se donna carrière le goût mystique du moyen âge finissant et de la Renaissance, que je souhaiterais d'avoir des détails iconographiques et autres. H. C. M.

NÉCROLOGIE

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Maurice Clouard qui fut parmi nos collaborateurs.

Il nous écrivait, il y a un an, que miné par la maladie, il devait suspendre sa collaboration. M. Maurice Clouard s'était occupé surtout de l'œuvre d'Alfred de Musset.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond,

XLV° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Mai 1902

38° Année
—
31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 969
—
31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

L'ancien ministre Pinard était-il poète ? — Flaubert attribue à ce magistrat distingué, des poésies très légères. Ce fait a-t-il quelque authenticité ? Est-ce simplement un bruit auquel Flaubert a immédiatement ajouté foi, dans sa rancune durable contre l'avocat impérial qui avait requis contre lui, au cours du procès de madame Bovary ? FIRMIN.

—

La dernière amie de Murger. — A la fin de *l'Histoire de Murger et de trois buveurs d'eau*, on a publié des lettres de Murger à sa mignonne, qui sont charmantes de tendresse et d'affection. La *mignonne* s'appelait Anaïs, mais on ne connait rien de sa vie. Pourrait-on savoir son nom de famille et ce qu'elle est devenue après la mort de l'écrivain, auquel elle inspira de si jolies lettres ? R. B.

—

Pose de première pierre. — Le hasard des fouilles ou des démolitions amène quelquefois la découverte de médailles ou de procès-verbaux déposés au moment de la pose de la première pierre d'édifices détruits. Possède-t-on des données sur l'origine des cérémonies de pose de première pierre ? Existe-t-il dans les traditions, quelques règles observées, pour le choix de l'emplacement de la première pierre, sur le plan de l'édifice ? Y a-t il une orientation ? Ou bien la première pierre est-elle posée arbitrairement en un point quelconque du plan ?

L'on conçoit sans peine combien il serait intéressant, lorsque l'on trouve des vestiges au cours de fouilles, de pouvoir se guider sur une indication fixe pour la recherche des pièces officielles qui sont habituellement mises dans les matériaux au commencement de l'édification.

P. TESSON.

—

De Loynes de la Potinière. — Conseiller-Auditeur à la Chambre des Comptes depuis 1766, M. Deloynes de la Potinière possédait, en 1783, la plus complète collection d'*Almanachs des Spectacles* qu'il fût alors possible de former.

Sait-on ce qu'elle est devenue, et existe-t-il un catalogue imprimé de la bibliothèque de cet amateur, qui habitait encore le Cloître Notre-Dame en 1790 ?

GEORGES MONVAL.

—

Madame de Thuisy. — L'*Intermédiaire* pourrait-il me dire quelles femmes, au XVIII° siècle, ont porté ce nom ? J'ai rencontré au cours de recherches que je fais sur la société française d'alors « Mme de Thuisy » (sans autre commentaire). Je serais très obligé aux confrères qui me donneraient à ce sujet quelques indications ou qui publieraient dans nos colonnes le tableau généalogique de la famille de Thuisy jusqu'à nos jours, avec le plus de dates possible. Si l'on connait sur le personnage en question quelques détails

ou particularités, prière de vouloir bien m'en faire part. A.

—

Motifs d'enseigne devenus meubles de blason. — On s'occupe beaucoup en ce moment du concours d'enseignes, idée heureuse du Maître peintre Detaille. On sait que les nobles qui ne craignaient pas de se mésallier en épousant les filles des riches commerçants, ajoutaient parfois à leur blason l'enseigne de leur beau-père. C'est ainsi que les mains apaumées des Potier ducs de Gesvres, n'étaient autres que les *gants* qui servaient d'insignes à leur aïeul, un marchand pelletier.

Le contrôleur général Philibert Ory avait joint à ses armes *le lion grimpant* de son grand-père, qui était libraire.

Connait-on d'autres exemples ? Pour mon compte, quand j'ai exécuté l'ex-libris de M. Paul Vibert, j'ai fait entrer dans la composition les armes de la famille Vibert-Coutant, d'ancienne bourgeoisie parisienne, et, pour ce faire je suis allé à la B. N. où j'ai trouvé : Pièces originales n° 917. n, 20, 244, Coutan, *Louis Coutan.* Mrachand épicier bourgeois de Paris ; porte : *d'argent à un chiffre de marchand composé du 4 de chiffre, atriplés, traversés, de gueules, mouvant d'un cœur, vuide de même dans lequel sont renfermés un L et un C d'azur séparez par un filet en pal de gueules, le tout supporté par deux V entrelassez de même.*

Je désire connaître des exemples d'enseignes, ou de marques de fabrique devenues meubles de blasons.

HENRY-ANDRÉ.

—

Abbaye de Cercamp-sur-Canche (Pas-de-Calais). — En vue d'un travail sur les seigneurs de Rumilly, en Artois, nous serions très reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait nous indiquer le dépôt où est conservée la charte originale de fondation, en 1137, de l'abbaye de Cercamp-sur-Canche, ancien diocèse d'Amiens, par Hugues de Camp d'Avesnes, comte de Saint-Pol.

Ce document n'existe ni aux archives départementales à Arras, ni aux Archives nationales à Paris. Il fut passé en présence de Gadifer, chevalier, seigneur de Rumilly, qui y apposa son scel équestre, qu'il nous importerait de faire graver ; il n'a pas été reproduit par M. Demay dans son inventaire des sceaux de Flandre, d'Artois et de Picardie.

D'après une note imprimée, la charte de 1137 existe dans l'*Obituaire de l'abbaye de Cercamp* qu'il s'agirait de retrouver quelque part. DE ROISY.

—

Statue de la sainte Vierge à Menton. — Dans la rue Longue, une des plus intéressantes de la vieille ville du moyen âge, en face de la vaste maison au portail décoré d'une plaque de marbre blanc portant sculptés deux écus armoriés, demeure familiale des Galliani de Saint-Ambroise, qui ont donné un gouverneur général à la principauté et des officiers supérieurs à la marine italienne, est un monumental escalier à deux rampes menant à la place de l'Eglise. Ce nom vient à la place de l'église paroissiale Saint-Michel y élevée. La façade, du XVI° siècle, est ornée d'un groupe de l'archange terrassant le mauvais. Il sourit agréablement, ce mauvais ; il a l'air bon diable, et ne parait pas autrement désespéré de sa défaite.

A l'intérieur, troisième chapelle de gauche, on remarque une statue de marbre représentant la sainte Vierge recouverte d'un ample manteau à plis, qui lui cache le bras droit. Sur le bras gauche, Marie porte l'enfant Jésus tenant un monde dans sa main. La tête de la mère est couronnée de la tiare papale et sur le manteau, s'étalent, — toujours sculptés dans le Carare, — deux grands colliers d'ordres chevaleresques, savoir (sauf erreur) : 1. l'Ordre savoyard de l'Annonciade ; 2. l'Ordre suédois des Séraphins.

L'année dernière, cette tiare, ces colliers m'avaient frappé. J'aurais voulu savoir ; la seule réponse obtenue fut que la chapelle appartenait à la famille de Monléon dont les armoiries, croix latine et lion, ornent le rétable.— Ces mêmes armoiries figurent au fronton de l'ancien hôtel de ville, place de la République.

Dans mon désir d'apprendre la raison de ces attributs peu communs et que je n'avais encore vus sur aucune représentation de la Vierge, je m'adressai à Mgr

Barbier de Montaut auquel, hélas ! la mort ne laissa pas le temps de me répondre. Cette année, ni à Menton ni à Nice, je n'ai été plus heureux. Il me reste donc — ultime ressource — à recourir à l'extrême obligeance de nos savants collaborateurs qui, j'en ai la certitude, voudront bien me venir en aide. A. S.

—

La femme du baron Laurent de Marbeuf. — En post-scriptum à sa chronique du *Temps*, M. Gaston Deschamps écrit ces lignes:

Un de nos lecteurs, M. François de Morati-Gentile, avocat à Alexandrie d'Egypte, m'écrit à propos d'un fait que j'ai relaté dans la *Vie littéraire* du 27 avril. Je parlais des préfets qui avaient reçu la consigne de marier les héritières riches et jolies avec les amis du gouvernement, et je disais notamment ceci :

« ... Une lyonnaise, quasiment promise au prince Jules de Polignac, fut épousée par le baron Laurent François-Marie de Marbeuf, parent de l'archevêque de Lyon. »

Ce détail est rapporté par Taine (*Les Origines de la France contemporaine*, t. X, p. 171).

M. de Morati-Gentile,qui étudie l'histoire de la Corse,son pays natal,et qui, par conséquent, s'intéresse à la famille du marquis René de Marbeuf, premier gouverneur et organisateur de l'île, désirerait savoir le nom de la jeune fille qui fut ainsi éloignée de Polignac et mariée au baron Laurent de Marbeuf, né à Bastia en 1786, colonel de cavalerie, aide de camp de l'empereur, tué au combat de Krasnoïé en 1812. Je transmets cette question aux biographes et aux chercheurs et curieux. G. D.

A la grande publicité de notre confrere, joignons la nôtre, directe et spéciale. Puissions-nous ainsi aider M. Morati-Gentile à trouver le renseignement qu'il désire.

—

Camilla Collet. — Camilla Wergeland, appelée plus tard Camilla Collet, fut au siècle dernier, la promotrice du mouvement féministe en Norwège. Ses ouvrages sont encore très recherchés, particulièrement *les Filles du préfet*, et *la Comédie de l'amour*.

Camilla Collet eut une vie très tourmentée, sa liaison avec le poète Welhaven dont elle était très éprise, lui causa plus de chagrins que de joies.

Welhaven était un homme violent,d'un abord difficile et d'une rare élégance naturelle.

Les relations qui s'établirent entre eux furent très familières, mais le poète n'aurait aimé Camilla que comme un camarade, il ne lui trouvait pas assez d'abandon, ni de simplicité ; il la sentait toujours loin de lui, prête à s'envoler ; c'est ce qu'il lui écrivait.

Cette interprétation de ses sentiments mit Camilla Collet au désespoir : les dernières années de sa vie furent tres malheureuses.

Un de nos savants collègues pourrait-il nous donner quelques renseignements sur Camilla Collet ?

Madame V. VINCENT.

—

Le marquis de Saint-Mars. — Une famille de *Saint-Mars*, originaire de Bourgogne, portait pour armoiries : *d'azur, au lion couché et ailé d'or.*

Le marquis de Saint-Mars, représentant de ce nom, chevalier de la Légion d'honneur,conseiller général du Loiret, résidant en son château de Chambaudouin, canton d'Outerville, est décédé il y a une quinzaine d'années, vers 1885.

Où trouver la généalogie de ce personnage et tous autres renseignements l'intéressant, ainsi que sa famille ? A-t-il des descendants ou des collatéraux ?

P. V.

—

M. Gustave Humbert. — L'ancien ministre, né à Metz en 1822, était-il allié à un degré quelconque avec le général Humbert chargé du commandement de 1500 français qui envahirent l'Irlande en 1798? Le général Humbert était également Lorrain, étant né à Rouvrois (Meuse) en 1755. C. P.

—

Le manuscrit du sergent Bourgogne. — M. Paul Cottin a publié dans la *Nouvelle revue rétrospective* les « Mémoires du sergent Bourgogne. » Le manuscrit de ces mémoires est à la bibliotheque de Valenciennes. Donc, de ce côté, point de doutes : on a un texte. Mais ce texte, que vaut-il ? Il est attachant, entraînant, pittoresque ; seulement on le dit apocryphe. Ce récit admirable serait une supercherie littéraire et historique. Bourgogne aurait conté de chic et grâce à des emprunts. J'ai recueilli cette opinion auprès d'hommes qui se refusaient à publier leurs arguments,

mais qui, volontiers, les donnaient. Connait-on la méthode de travail du sergent Bourgogne ? Sait-on de quelle manière fut établi son manuscrit ? A. B. X.

—

Une maîtresse du général Bonaparte. — En 1831, le savant naturaliste Etienne Geoffroy Saint-Hilaire écrivait à M. L. Raybaud, rédacteur de la relation de l'expédition d'Egypte, que Bonaparte lui déclara à son départ du Caire pour se rendre en France, qu'il ne devint militaire qu'à son corps défendant, mais qu'il voulait dans sa jeunesse être un Newton. Il termine sa lettre en lui donnant de curieux détails sur les adieux de Bonaparte à Mme Torry, sa maîtresse, venue vers lui sous le déguisement d'un hussard.

Que sait-on sur cette dame Torry ?

PAUL PINSON.

—

Les « Grotesque Disguises » de Gavarni.— Sous ce titre, en janvier 1829, Gavarni publia simultanément à Londres (chez Léran, 26, Hay Market) et à Paris (chez Giraldon-Bovinet, 26, passage Vivienne), une très curieuse suite de douze lithographies coloriées, qui est devenue rarissime, puisqu'elle manque à notre Bibliothèque nationale, qu'on n'en connait pas un seul exemplaire complet, et que, malgré toutes leurs recherches, MM. Armilhault et Bocher, dans le Supplément de leur excellent *Catalogue de l'œuvre de Gavarni*, n'ont pu décrire que huit des douze planches, savoir :

1. *Magot.* — 2. *Bergère des Pyrénées.* — 4. *Juif.* — 5. *Marchand de consolation.* — 9. *Fétiche.* — 10. *Sultane.* — 11. *Peri.* — 12. *Cage à mensonges*, (manquent 3, 6, 7 et 8).

L'exemplaire que j'ai sous les yeux composé de 10 planches, ne contient pas le nº 2, mais en revanche il comprend les nºs 3,6 et 7, dont voici les sujets :

3. Wizard. *Enchanteur.* Personnage vêtu d'un peplum rose, sur lequel se détache, en majuscules blanches, le nom répété de GAVARNI, et d'un cache-nez noir ; coiffé d'un foulard d'où surgissent deux plumes ; de la main droite il tient un bâton de chef d'orchestre, de la gauche un chat en guise de violon. A quel personnage du temps fait allusion cet Orphée burlesque ?

6. Rats bune menger. *Marchand de mort aux rats.* — Assis sur un tambour, il tient sur ses genoux sa boîte de marchandise ; sur sa tête, un chat accroupi dans un foulard rouge (un autre chat est dans une cage) ; de la main droite il tient un bâton auquel est suspendu un chapelet de rats morts.

7. Paper costume. *Costume de papier* —Sorte de matamore entièrement vêtu de papier : son chapeau et ses bottes sont en carton ; de la main gauche, il tient un couteau à papier.

Resterait, pour être complet, à connaître le sujet du nº 8, et, s'il se peut, sa description ? GEORGES MONVAL.

—

Portrait de Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, de l'Académie française. — Dans un catalogue de 1889, M. Roblin, marchand d'estampes, annonçait un dessin au crayon de ce personnage, par Porreau, en ajoutant que son portrait n'avait pas été gravé.

Je crois bien avoir vu annoncer des portraits gravés du comte de Clermont ; pourrait-on en citer ? X.

—

Portrait de L.-A.-P. de Bourbon-Busset. — Louis-Antoine-Paul de Bourbon, vicomte de Bourbon-Busset, né au château de Busset le 11 novembre 1753, mort le 9 février 1802, fut mestre de camp du régiment d'Artois cavalerie, le dernier commandant en chef de la province de Bourgogne, le dernier élu général de la noblesse aux Etats de la même province et premier gentilhomme en survivance de la chambre du comte d'Artois.

Pourrait-on indiquer s'il existe quelque part un portrait de ce personnage qui remplit avec la plus grande distinction les différentes fonctions dont il fut investi ? D.

—

A long story. — Je possède une petite peinture à la sépia intitulée *A long story* et datée de *1803*.

Neuf personnages sont assemblés : sept sont assis, un autre est debout, tous semblent écouter avec grand ennui, ne

bâillant, en se bouchant les oreilles un des leurs qui gesticule violemment.

Quel n'a pas été mon étonnement, dernièrement, en retrouvant au cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale, (série T.f. nº 21) une gravure de ce tableau intitulée *Le plan de campagne de 1806 ou les délibérations des politiques anglais sur la guerre*. En plus se trouve, sur la table, une carte portant ces mots : *plan de Berlin*.

Est-ce que je possèderais l'œuvre originale d'après laquelle aurait été faite cette gravure ? Mais pourquoi ces titres si différents et ces deux dates ? Quel serait l'auteur de cette œuvre ? Mes confrères m'obligeraient infiniment en répondant à mes questions. C. DE LA BENOTTE.

—

Une phrase de Balzac. — On lit à la page 9me de *la Maison du chat qui pelote* (édition Furne) :

« La famille (de M. Guillaume, marchand de draps en gros, rue Saint-Denis), après des mois d'attente se décidait à user de son *droit à demander, en louant une loge, une pièce à laquelle Paris ne pensait plus.* »

Lisez cette phrase à haute voix, et les plus intrépides balzaciens seront forcés de reconnaître qu'elle n'est ni claire, ni précise, ni euphonique.

Ce n'est donc pas pour sa beauté que je la cite, mais pour savoir à quel usage elle se réfère, à quel *droit* elle fait allusion.

En d'autres t rmes, dans quels théâtres sous le premier Empire, pouvait-on, en louant une loge, demander — et surtout obtenir — le spectacle d'une pièce qui n'était plus au répertoire ?

GEORGES MONVAL.

—

Adolphe Boucher — Quel était cet Adolphe Boucher, rédacteur au *Siècle* en 1837, et dont j'ai retrouvé tout récemment un lot de lettres vraiment intéressantes ? Aux aimables chercheurs qui me donneront des détails bibliographiques et biographiques j'adresse, d'avance, mes remerciements. L. C. DE LA M.

—

Un mot à attribuer. — L'histoire dit que « l'un des Quarante » s'arrêtant un jour à une exposition de peinture devant un affreux paysage, s'écria, en réponse à un interlocuteur qui lui demandait sans doute des renseignements sur l'auteur : « La nature lui résistait : il l'a assassinée ! » A qui ce mot est-il attribué ? A.

—

Chansons militaires d'autrefois. — Où trouverait-on des chansons anciennes relatives exclusivement à l'armée et à la vie du soldat français, XVIe, XVIIe. XVIIIe siècles ? Existe-t-il des recueils de ce genre ? UN CENTURION.

—

L'origine d'une scie. — La fameuse scie : « Tu t'en vas et tu nous quittes ; tu nous quittes et tu t'en vas », est chantée sur l'air d'un cantique en usage dans les missions données par les RR. PP. Capucins et dont voici le premier couplet :

Au sang qu'un Dieu va répandre
Ah ! mêlez du moins vos pleurs
Chrétiens qui venez entendre,
Le récit de ses douleurs.
Puisque c'est pour nos offenses
Que ce Dieu souffre aujourd'hui,
Animés par ses souffrances
Vivez et mourez pour lui.

On désirerait savoir quand et comment l'idée est venue de cette parodie frisant l'impiété, et, s'il est possible, quel en est l'auteur. RUSTICUS.

—

La montagne Pelée et la déesse Pelée. — La montagne Pelée a trop fait parler d'elle, pour qu'on ignore que c'est le nom du volcan, au nord de la Martinique, qui a créé jadis l'île tout entière Or le plus grand volcan du monde aux îles Havaï est consacré à la déesse Pelée ; et on appelle *cheveux de Pelée* les filaments vitrifiés, minces comme nos fils de la Vierge, qui voltigent autour de son cratère.

Dans ces conditions, on demande si, par hasard, le nom de la montagne de la Martinique n'aurait pas un tout autre sens, que celui de montagne déboisée à son sommet ? D'autant plus que l'on prétendait le contraire, il y a 20 ans, dans la *Revue scientifique*, en disant que cette montagne était couverte d'une masse uniforme de verdure, depuis le haut jusqu'en bas, et n'était pas pelée du tout.

Dr BOUGON.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Armoiries de Victor Hugo (XLV, 329, 395, 449, 509, 572, 617, 675). — A propos de la noblesse du grand poète, je me permets de signaler une intéressante pièce, dont j'ai donné le libellé dans le Bulletin de la Société « *Le Vieux Papier* » (n° du 1er mars 1901).

C'est une lettre de faire part, datée du 21 octobre 1828, et ainsi conçue :

Madame la Baronne Victor Hugo est heureusement accouchée d'un garçon.

Monsieur le Baron Victor Hugo a l'honneur de vous en faire part.

La mère et l'enfant se portent bien.

La date ci-dessus est à rapprocher de celle du 31 janvier 1828 indiquée par l'*Intermédiaire* comme étant celle du numéro du *Moniteur* où est annoncée la mort du général Hugo père de Victor, avec mention de son titre de comte.

H. VIVAREZ.

—

Armoiries : Sur la « Barre » considérée à tort comme marque de bâtardise (XLV, 340, 510). — Dans notre article sur la véritable signification de la « Barre » en armoiries, nous avons attribué pour armes à la maison de Balincourt : *d'argent, à la barre d'azur, accostée de deux traverses de gueules* A ce sujet, M le comte Testu de Balincourt veut bien nous faire remarquer que les différentes branches de sa famille ont constamment porté depuis le début du XVIe siècle : *d'or, à trois lions léopardés de sable, celui du milieu contrepassant.* La chose n'est pas contestable et nous devons même ajouter que nous étions parfaitement au courant de ce détail en écrivant notre article.

L'exemple que nous avons cité et qui corroborait si bien notre opinion, a été pris dans l'ART HÉRALDIQUE de Baron, édition revue par A. Playne, — Paris, 1717, et donné par cet auteur sans autre explication, comme s'appliquant à la famille de *Balincourt.*

Nous avions immédiatement présumé que Playne avait pu confondre les Balincourt avec d'autres familles de noms à peu près semblables — les *Baliencourt* ou les *Bélaincourt* — ou bien que les armes dont il s'agit étaient celles d'une famille, distincte de celle des Testu, et ayant possédé, avant ou après cette dernière, la terre de Balincourt. Mais, malgré nos recherches, nous n'avons pu arriver à découvrir son nom patronymique Il serait nécessaire, à cet effet, de consulter les armoriaux particuliers de l'Ile-de France ou de la Picardie, que nous n'avons pas à notre disposition. Nous demandons à ceux de nos confrères, qui seraient à même de le faire, de vouloir bien rechercher quels sont l s noms exacts de la maison qui a pour armes : *d'argent, à la barre d'azur, accostée de deux traverses de gueules.*

D'AGNEL.

—

Médaille de Crimée (XLV, 732).— En réponse à la question posée par l'*Intermédiaire*, je ne puis mieux faire que d'envoyer cet extrait du troisième volume du *Maréchal Canrobert, souvenir d'un siècle*, encore inédit.

La reine d'Angleterre avait fait frapper une médaille commémorative de la campagne ; elle devait être portée à la mode anglaise comme la médaille de la guerre de la Péninsule, c'est-à-dire que des craps traversant le ruban indiquaient le nom de chaque bataille à laquelle on avait pris part.

La reine d'Angleterre offrit au gouvernement français de donner cette médaille à nos combattants de Crimée, puis dans la suite elle l'offrit au gouvernement sarde qui l'accepta aussi. Cette médaille ne fut distribuée qu'aux soldats qui avaient pris part à la campagne avant la prise, de Sébastopol. Ainsi, la division Chasseloup-Laubat qui était arrivée relever la garde impériale et les 4 régiments qui firent leur rentrée à Paris le 29 décembre 1855, ne la reçut pas, quoiqu'ils eussent eu à supporter l'épidémie de typhus. Cette exclusion dont elle fut frappée avait été décidée par le maréchal Vaillant, ministre de la guerre

Le gouvernement sarde voulut à son tour donner aux soldats de ses alliés un

souvenir, il fit frapper une médaille dont 1.200 furent attribuées au gouvernement français et distribuées suivant une liste de proposition établie par le maréchal Pélissier (1). La médaille était personnelle et devait porter à son revers le nom et les prénoms de son titulaire.

A leur tour les bons turcs ont fait frapper une médaille écrit le maréchal Pélissier au maréchal Vaillant (2) à laquelle on semble n'avoir fait qu'un médiocre accueil. Cette circonstance les a fait s'arrêter dans leur opération ; mais ils voudraient trouver emploi de 1.200 ou 1.500 de ces médailles qui ont vu le jour.

« — Ils ont fait à cet égard des instances auprès de M. Thouvenel qui a désiré me voir lui venir en aide. Personnellement j'y étais disposé, mais franchement je ne vois pas l'utilité de ces médailles et de leur apparition dans nos rangs.. — »

Le maréchal Vaillant de répondre :

Notre gouvernement a jugé qu'on ne pouvait pas encore donner une médaille à nos soldats et le gouvernement anglais a été du même avis pour les siens

J'ai donc pensé que ces excellents Turcs en seraient pour leurs frais. On les traite un peu légèrement : voilà où conduit la faiblesse !

Ils ont fait trembler toute l'Europe ; ils assiégeaient Vienne en 1683 (Je ne crois pas me tromper. Louis XIV crut alors devoir laisser respirer la maison d'Autriche si fort menacée par les infidèles. Le roi de Pologne sauva l'Autriche et peut-être toute la Chrétienté...

En reconnaissance de cet immense service, la Chrétienté a démembré la Pologne, puis les Turcs se sont affaiblis et pour ainsi dire évanouis ! Grandes leçons pour les nations qui se laisseraient aller à des idées de reconnaissance, tandis que l'égoïsme est et doit être leur seule loi ! Grande leçon pour les peuples qui seraient tentées d'essayer de nouveau des Républiques ou des Monarchies électives !

Pardon de cette digression à propos de nos bons amis les Turcs...

Cette lettre que n'eussent pas désavouée Palmerston et Bismarck est le témoignage le plus éclatant de l'absence de tout caractère chez le maréchal Vaillant.

Lors de la guerre d'Italie, Napoléon III fit de lui son confident et l'associa seul à ses projets pendant plus de six mois avant ses autres ministres, et le maréchal, quoique blâmant profondément cette entreprise, n'osa jamais faire une objection pour mettre son souverain en garde contre ses propres désirs.

Une observation eût pu lui causer un ennui, ce que son scepticisme et son insouciance évitaient à tout prix. Ainsi son grand bon sens et sa valeur se trouvaient être frappés de nullité. (1)

GERMAIN BAPST.

(1) Lettre du maréchal Vaillant au maréchal Pélissier du 20 juin 1856 et du général Durando au duc de Guiche du 7 juin 1856.

(2) 23 mai 1856.

* * *

Si j'ai cru bien comprendre, la médaille décernée aux Sardes, porte à droite du drapeau turc, le pavillon sarde ; celle distribuée aux Français porte le pavillon français à droite du drapeau turc.

En ce cas, j'ai en ma possession la même médaille, portant sur le revers les drapeaux en cet ordre de *gauche* à *droite* : français, turc, anglais et sarde.

Ce serait, selon mon aimable correspondant, celle distribuée aux soldats anglais, qu'il n'a jamais vue et que je tiens à sa disposition.

Je ne connais aucun autre détail à ce sujet. SPYRIDON PAPPAS.

—

Armoiries à déterminer : d'azur, à deux lions couronnés (XLV, 667). — *Les armes d'azur, à deux lions léopardés et couronnés d'or, passant l'un sur l'autre,* appartiennent à la famille d'Argenson.

Ses armes étaient :

d'azur, à deux lions léopardés et couronnés d'or passant l'un sur l'autre, l'écu timbré d'une couronne ducale sommée elle-même d'un lion ailé et couronné de gueules, symbole de l'évangéliste saint Marc, patron de la République de Venise dont ce lion tenant de la patte dextre de devant une épée nue, la pointe en haut, et soutenant de la gauche un livre ouvert constituait les armes.

Deux anges sur la dalmatique desquels se trouvent les deux lions couronnés servent de support à l'écu.

Le lion ailé dont l'écu est sommé a été ajouté aux armes de d'Argenson par suite de la concession qui en fut faite par la sérénissime seigneurie à René Voyer d'Argenson, ambassadeur à Venise de 1651 à 1656 après son père.

(1) Voir aussi sur les médailles turques le *Times* du 9 janvier.

La sérénissime seigneurie fut aussi la marraine de son fils *Marc*-René Voyer d'Argenson. I. T.

—

Décoration du Lis (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 171, 229, 451, 515, 676, 741). — Je possède, dans ma collection, une petite feuille de papier à lettre, portant au haut l'écusson à trois fleurs de lis surmonté de la couronne royale, sur laquelle feuille est imprimée la formule suivante :

S. A R[le]
Monseigneur le Duc d'Angoulême
A accordé la décoration du Lis
à M. . . . .
A. . . . le. . . 1814.

Les blancs de cet imprimé contiennent le nom de :

M. Guillier de Latousche (Camille)
Etudiant au Lycée

Il est daté d'Angers le 10 août 1814 et porte la signature Vicomte Descan (?)

H. Vivarez.

* * *

Voici la copie de deux documents concernant la décoration du Lis. Ils me semblent de nature à bien établir dans quelles conditions cette décoration était accordée.

Dans le cas présent, elle le fut comme l'indiquent les documents en question, sur la présentation de la duchesse d'Orléans, mais par le roi.

Le destinataire de cette décoration était un jeune homme de 16 ans terminant ses études au petit séminaire de Nevers, dont la verve poétique était assez grande. Ardent royaliste, il était l'auteur d'un certain nombre de chansons en rapport avec ses sentiments politiques, chansons qui eurent quelque succes et mirent son nom en évidence. Présenté à la duchesse d'Orléans, celle-ci lui fit l'accueil le plus bienveillant.

Décoration du lys Paris le 7 mars 1815
n° 43 132
M. Teste (Pierre)
élève à Nevers.

J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur, que le Roi a daigné vous accorder la Fleur de Lys ; vous êtes en conséquence autorisé à vous en décorer.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le premier valet de chambre du roi.
Le Ch[er] de Chamilly.

N° 834 S. A. S. madame la duchesse douairère d'Orléans me charge Monsieur de vous transmettre la décoration que Sa Majesté a bien voulu vous accorder sur la demande qu'elle en a fait avec l'intérêt que S. A. S. vous a témoigné.

Agréez monsieur l'assurance des sentiments de votre serviteur. Rozet de Fernon.

Chef du Conseil et Surintendant des finances de S. A. S.

Paris, le 10 mars 1815.

Le chevalier de Chamilly (1759-1827) prisonnier sous la Terreur, prem ier valet de chambre de Louis XVIII, était le fils de Clande Charles Lorimier d'Estoges de Chamilly (172-1794), premier valet de chambre de Louis XVI, dont il partagea volontairement la captivité au Temple ; il fut ensuite décapité. T.

—

Ponthieu (XLV, 222, 404, 694). — Le nom de Ponthieu, nom de famille, est tellement commun en Picardie, où il y a un canton de ce nom ayant pour centre Nouvion en Ponthieu, qu'il serait difficile de trouver un Picard, qui n'ait un Ponthieu parmi ses parents, ses amis ou ses connaissances.

A ce propos, nous ferons remarquer que l'on se trompe absolument, en faisant dériver ce nom du grec ποντος mer, sous ce fallacieux prétexte qu'il y avait autrefois, près de là, le Marquantaire ou canton maritime (Mar-Kant-Wœr, en gaulois). En effet :

De même que Pontivy veut dire lieu du pont d'Ives, de même Ponthuon signifie pont d'Huon ou Hugon, et Ponthieu, pont d'Huë ou Hugue ; les noms d Huon et d'Huë étant encore portés par des familles très honorables. On a de même le Mont-Huon, au Tréport, et M. Huë, ancien notaire en Picardie.

En province, on s'est appelé Ponthieu et Duponthieu, comme on s'est appelé Santerre et Dussanterre ; des noms du Ponthieu et du Santerre, deux des cantons de l'Amiénois. Ponthieu ne vient pas plus du grec πovτoς, avec son *th*, que Santerre ne dérive du latin *sana terra*, comme on l'a dit et imprimé à tort : ce sont là deux noms d'origine gauloise et franco-gauloise. La finale des mots Santerre et Marquenterre ne signifie pas terre, mais est une finale gauloise des noms de Santwœr et Markantwœr.

On devrait les écrire Santaire et Marquantuaire.

Le Santaire est le Cantuaire opposé au Markantuaire ou canton maritime, c'est le canton de l'intérieur, par rapport à l'Amiénois qui est situé entre les deux.

On a le même nom en Angleterre, dans le Kant, avec Canterbury, Kantwœrbérig, forteresse des guerriers du canton maritime. Dr Bougon.

—

Famille de Caldaguès (XLV, 611, 747).— Nous avons eu au Maine plusieurs familles de Bouchard.

1.) Bouchard (Jean) avocat à Angers, et Olivier Bouchard avocat au siège présidial d'Angers en 1508, portaient : *d'azur, à une étoile d'argent* qui sont les armes de de Champigny du nom de Bochard, à la réserve des trois roses (*Histoire de Sablé*).

2.) Le marquis de Bouchard, du nom de Maillé en Anjou 1664 (*Suite à l'Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans*, p. 70.)

3.) Bouchard de la Poserie, en Anjou, seigneurs du Coudrai, Laigné, Athée portaient en 1455 : *d'azur à 3 lions d'argent l'un sur l'autre* d'après le *Dictionn. de la noblesse* de La Chesnaye des Bois, *et 3 léopards* d'après le *Dict. des origines et des généalogies* de Saint-Allais.

D'autres Bouchard de la Potherie, seigneurs de Laigné près Château-Gontier assistent à l'assemblée de la noblesse d'Anjou en 1789 et blasonnent : *d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de 4 coquilles de même.* La Poserie blasonne : *de gueules, à la croix d'or*. (Cauvin : *Essai sur l'Armor. de l'Ancien dioc. du Mans*, p. 36).

4.) René Bouchard, garde du corps du roi ; sa veuve domiciliée à Saint-Calais est taxée au rôle de l'arrière-ban en 1676 (Cauvin, ibid. p. 36)

5.) Bouchard de Courtremblay (Gervais et Guerin son fils) seigneurs de Connerré en 1145.

6.) Richard Bouchard se croise en 1372 contre les infidèles et blasonne : *d'or, et de vair de 6 pièces.*

(*Suite à l'Essai sur l'Armor.* cit. p. 389). L. C. de la M.

—

Famille de Munster (XLV, 734). — La famille Münster von Derneburg appartient à l'ancienne noblesse féodale de Westphalie et est actuellement fixée dans l'ancien royaume de Hanovre. Le titre de prince prussien ne date que de 1899. Quelques détails sur cette famille de trouvent dans l'*Almanach de Gotha 1902*, page 391.

La rédaction de cet almanach (s'adresser à l'éditeur Justus Perthes, à Gotha, Allemagne) fournira certainement tous les détails que M de Heigne pourrait désirer. O. Berggruen.

***

La famille de Munster, à laquelle appartenait l'ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris, est originaire de Westphalie, où sont situés tous ses vieux domaines patrimoniaux et où elle est connue depuis le neuvième siècle. On trouve tous les renseignements généalogiques nécessaires sur ses trois branches (*Langelage, Meinhövel* et *Ledenburg* (dans le *Historisch-heraldisches Handbuch zum genealogischen Taschenbuct der grafichen Haüser* (annexe de l'*Almanach de Gotha* comtal), publié à Gotha, par Perthes en 1855, p. 534 et suiv. — Paul.

Dubois, abbé de Saint-Riquier (XLV, 666). — Saint-Simon qui porte le revenu du Cal Dubois à plus de deux millions et énumère les bénéfices dont il jouissait, cite les abbayes de Nogent-sous-Coucy, Saint-Just, Airvaux, Bourgueil, Bergues-Saint-Vinox et Cercamp, mais ne parle pas de Saint-Riquier. X.

—

Fournier, le faiseur de rois (XLV, 666). — On retrouverait facilement, je pense, les traces de ce Fournier, dans les archives du ministère des affaires étrangères, puisqu'on y conserve les états de service des personnes ayant fait partie du personnel diplomatique et consulaire ; ces états de service permettraient de reconstituer sa biographie. Mais, a-t-il été consul de France à Goteborg ? — Pour ma part, j'ai des doutes à ce sujet, car l'*Almanach impérial* de 1805 à 1811 indique le poste de consul à Goteborg comme vacant. D'un autre côté, s'il avait joué un rôle quelconque dans l'élection de Bernadotte, on doit avoir conservé quelques-uns de ses rapports aux Archives nationales, ce qui serait également facile à vérifier.

Quant à moi, je n'ai jamais rencontré

le nom de ce personnage, comme ayant joué un rôle prépondérant dans l'élection de Bernadotte et j'ai toujours entendu dire en Suède et lu dans divers ouvrages sur cette époque, que le grand électeur de Bernadotte était un jeune lieutenant appelé Karl-Oto, baron Moerner af Morlanda, issu d'une des grandes familles du royaume, qui avait, pour ainsi dire, inventé la candidature de Bernadotte et qui s'en fit le champion ardent et enthousiaste. La part qu'il a prise à son élection est fort connue et les façons arbitraires et despotiques qu'il a déployées dans ses négociations, avaient encouru le blâme universel. Pour s'en disculper, il a consigné, dans un écrit publié sous le titre : *Récit de l'origine du choix du Prince royal à Oerebro en 1810*, les détails les plus minutieux sur la marche de ces élections et sur la part qu'il y avait prise personnellement. C'est encore lui qui fut chargé par le roi Charles XIII de porter à Bernadotte, à Paris, la nouvelle du résultat des élections.

Jeune — il était né en 1781 — appartenant à une grande famille du pays, fort ambitieux, Moerner se figura que lorsque Bernadotte serait monté sur ce trône qu'il lui devait en partie, il devrait être, lui, en récompense des services rendus, appelé à jouer un des premiers rôles à la nouvelle cour ; mais il ne connaissait pas le caractère du Prince royal, il ne savait pas que l'ingratitude était le fond de ce caractère. Craignant vraisemblablement que les prétentions et les exigeances de Moerner ne fussent par trop grandes, le roi le tint toujours à l'écart et ce ne fut qu'en 1829, c'est-à-dire après onze ans de règne, qu'il le pourvut d'un emploi subalterne en le nommant inspecteur des douanes.

Lentement et péniblement, il arriva au grade de colonel et mourut à Stokcholm en 1863, dans la retraite, ayant survécu de vingt et un ans au roi, lequel lui devait en quelque sorte sa couronne et qui ne le paya que d'ingratitude. Duc Job.

*
* *

Je ne sais si effectivement Bernadotte dut la couronne de Suède, en partie au moins, aux manœuvres de Fournier.

Un dossier dont j'ai eu récemment connaissance, ne contient rien à ce sujet, mais fournit sur la vie de ce personnage entre 1786 et 1814 les indications suivantes :

J. A. E. Fournier, de Grenoble (c'est ainsi qu'il se désigne lui-même, sans qu'on puisse savoir à quels noms propres correspondent les trois lettres initiales qui précèdent toujours son nom de famille) vint s'établir à Gothembourg (Göteborg) en 1786, profitant du traité de commerce de 1784 entre la France et la Suède pour y fonder une maison de commerce.

A diverses reprises pendant notre Révolution, le Consulat et le commencement de l'Empire, en l'absence des titulaires du consulat de France dans ce port, il les remplaça à titre honoraire, sans traitement ni indemnité. Il se trouvait dans cette situation lorsque Napoléon rompit les relations avec la Suède en 1804 et que tous nos agents furent rappelés. Une lettre signée de Talleyrand, ministre des Relations Extérieures et adressée nominativement à Fournier, lui ordonna péremptoirement de quitter Gothembourg et de rentrer en France.

Bien que n'étant au fond qu'un simple particulier, celui-ci crut devoir obéir à cet ordre, laissant l'administration de sa maison de commerce à un fondé de pouvoirs. A son passage à Hambourg, il apprit que sa maison avait été brûlée dans un incendie qui détruisit une grande partie de Gothembourg.

Une fois à Paris, installé avec sa famille rue de la Victoire, 56 (le numérotage des maisons a été modifié depuis), il semble qu'il obtint du Ministère une indemnité de voyage et une espèce de traitement de congé. Mais pendant son absence, l'état de ses affaires avait gravement périclité à Gothembourg, par la faute, paraît-il, de son agent, et il fut mis en une sorte de faillite. Pour régler sa situation, il aurait fait une courte excursion en Suède en 1809 ou au commencement de 1810 ; en tout cas, il n'y resta pas longtemps et revint avant avril 1810, sans avoir complètement et heureusement terminé sa liquidation.

Fortement appuyé par la maréchale Lannes, par le général Rapp, etc. il sollicita, à la reprise des relations avec la Suède, le consulat, effectif cette fois, de Gothembourg. Il fut sur le point de l'obtenir, mais le ministre ajourna cette nomi-

nation jusqu'au règlement définitif et honorable de ses affaires.

En 1812, il reçut de ses créanciers complète décharge ; malheureusement, les affaires politiques si graves de l'époque empêchèrent encore la réalisation de ses espérances.

En mai 1814, au retour des Bourbons, et le prince de Bénévent étant redevenu ministre des Affaires étrangères, il renouvela ses sollicitations, s'appuyant sur un certificat de satisfaction que lui avait autrefois décerné Talleyrand lui-même. Cette demande paraît avoir été classée, car Fournier ne fut pas nommé Consul de France à Gothembourg et le dossier que j'ai eu sous les yeux s'arrête là. Je ne puis donc faire savoir à M. J... le sort ultérieur de ce personnage, mais j'avoue que je ne crois pas beaucoup à l'influence déterminante de Fournier sur l'adoption de Bernadotte par le dernier roi de Suède de la dynastie de Holstein. Le court voyage qu'il fit à Gothembourg entre 1809 et 1810 et sa situation plutôt douteuse alors ne permettent guère de croire qu'il ait pu « enlever l'élection ». G. R.

—

La fille de Bernardin de Saint-Pierre (XLV, 441, 576). — M. le lieutenant-colonel Largemain a publié, dans la *Revue d'Histoire littéraire*, du 15 octobre 1896, d'après les papiers provenant de la succession du lieutenant général baron de Gazan, époux de Virginie de Saint-Pierre, entre autres documents intéressants concernant Bernardin de Saint-Pierre, une note sur sa descendance, d'où il ressort que Virginie, née le 29 août 1794, de son premier mariage avec Félicité Didot, a épousé en premières noces, à Paris, le 21 juin 1819, M de La Capelle, ancien capitaine de dragons, dont elle n'a pas eu d'enfants. Devenue veuve en 1821, elle a convolé en secondes noces, le 22 octobre 1822, avec le baron de Gazan, alors lieutenant colonel major de la place de Paris. Elle est décédée le 26 avril 1842, sans laisser de postérité.

M. de La Capelle, son premier mari, était fils de Joseph de La Capelle, avocat, et de Anne-Sophie-Josèphe Chodron, qui appartenait à une ancienne famille de la ville de Toul. CARISATIS.

Lamennais (XLV, 448, 581, 696). — Mon père possède un ouvrage intitulé : *Bibliothèque d'Apollodore, traduction nouvelle, par E. Clavier 1805*, ayant appartenu à mon illustre compatriote. Au verso de la première page, se trouvent ces mots écrits par Lamennais :

« *Ex-libris F. De la Mennais* ».

Avec un F, un D et un M majuscules. Il ressort donc de ce nouvel argument et de celui donné par M. Boghaert-Vaché, (*Intermédiaire* du 10 mai) que l'on doit écrire De la Mennais en trois mots, et que le célèbre philosophe malouin signait soit: *f. de la Mennais* soit *F. De la Mennais* avec une ou trois majuscules.

Ceci tranche, je crois, la question de la véritable orthographe du nom de La Mennais d'une manière définitive.

Il serait intéressant de savoir si La Mennais signait indifféremment de ces deux façons ou s'il en adopta une de préférence pendant telle ou telle période de sa vie ? Quelque chercheur ou amateur d'autographes pourrait, peut-être ? nous l'apprendre. PAUL-YVES SÉBILLOT.

*
* *

Sur un exemplaire en ma possession de *Vita del B. Alphonso Rodriguez*, Rome 1825, 4o, je lis l'inscription autographe : ex-libris F. La Mennais, en deux mots et sans particule. J. C. WIGG.

—

Descente de Jean Bart sur la côte du Northumberland (XL ; XLV, 600). Je serais reconnaissant au collègue Q. V. de me faire savoir où je pourrais consulter l'*Archæologia Æliana* (1900, vol. XXII). Ce recueil ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale de Paris. Si ce volume n'est pas en librairie, serait-il possible d'avoir une copie de l'article relatif à Jean Bart, qui, d'après notre collaborateur, est assez court? E. M.

—

La tombe de l'homme au Masque de fer (XLV, 330, 465, 530, 591, 702). — « Il serait intéressant de savoir, écrit notre collègue Th. Courtaux, à qui appartenait cette terre [Marchiel, commune de Saint-Cyr en Talmondais, Vendée] antérieurement à 1703. Il y a peut-être là une nouvelle piste à suivre ».

Nous pouvons renseigner notre con-

frère, grâce à notre récente mission archéologique en Vendée, du moins en partie.

Le village de Marchieuil est un lieu très ancien, et a été habité successivement à l'époque néolithique (haches polies), à l'âge du bronze (haches), à l'époque gauloise (monnaies), à l'époque gallo-romaine (tuiles à rebord).

En celtique, ou plutôt gaelique, son nom signifie « Bois Mouillé ». En 1080, on disait « Marchivol », en latin Marcheolum (1175) ; mais, dès 1182, on trouve le mot de Marchieil, d'où Marchiol (1244). En 1182, Guillaume d'Aspremont, seigneur de Poiroux et de Saint-Cyr, donna une partie du domaine à la célèbre abbaye de Saint-Jean d'Orbestier. En 1260, Pierre Garny, de Saint-Cyr, y construisit un village. Le logis de Marchieuil, aujourd'hui habitation bourgeoise, a été une ancienne dépendance de l'abbaye.

Ces renseignements, empruntés à une brochure de l'ancien maire de Saint-Cyr en Talmondais, le célèbre archéologue vendéen, B. Fillon, ne résolvent pas la question posée ; mais ils suffisent à montrer que ce n'est probablement pas de ce côté qu'il faut rechercher le Masque de fer. Le *Marchieuil* vendéen (et non pas *Marchiel*, comme l'écrit le *Dict des postes*), a été un *lieu-dit* type, et n'est pas, croyons-nous, devenu nom de famille en Vendée, ou plutôt à Saint-Cyr.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Favorites de Louis XIV (XLV, 669). — Parmi les favorites de Louis XIV, l'une des moins connues est madame de Ludre, chanoinesse de Poussay, née en 1648 Après avoir été dame d'honneur de la princesse Palatine qui écrit ceci le 5 septembre 1718 « Le roi ne s'était pas soucié de cette belle, tant qu'elle fut auprès de la reine ; il en devint épris lorsqu'elle fut auprès de moi. Son règne a duré deux ans ».

La faveur de madame de Ludre dura de 1674 au début de 1677 ; Benserade qui était très lié avec elle a fait, dans ses rondeaux, de nombreuses allusions, aux amours de la chanoinesse avec Louis XIV ; il la désigne sous le nom d'Io et d'Isis. — En 1677, elle fut même sur le point de supplanter madame de Montespan, pendant que celle-ci était loin de la cour en couches de Mademoiselle de Blois.

Lorsque le roi se sépara de madame de Ludre, il lui envoya 100,000 écus qu'elle refusa ; mais trois ans après, en 1680, elle accepta 250,000 livres pour payer ses dettes.

Voici les vers qu'on fit courir après la disgrâce de madame de Ludre :

La Vallière était du commun,
La Montespan de la noblesse,
La Ludre était chanoinesse,
Toutes trois ne sont que pour un :
C'est le plus grand des potentats
Qui veut avoir les trois Etats.

JEAN LHOMER.

—

Marie-Antoinette et la Du Barry (XLV, 557). — D'après le manuscrit des Nouvelles à la main sur la comtesse Du Barry, publié par Emile Cantrel en 1861 (Plon, in-8°), Mme Du Barry aurait en effet soupé à la Muette, où Louis XV l'a présentée à la Dauphine, qui lui fit compliment. (Lettre du 25 mai 1770).

Reste à savoir quel degré d'authenticité présentent ces Nouvelles à la main ?

X.

—

Mirabeau et Mme de Lamballe (XLV, 165). — Mario Proth, dans son introduction aux « Lettres d'amour de Mirabeau » prétend, que, pendant ses trois années de détention au donjon de Vincennes (1777-1780). « le grand orateur ne vécut pas seul, et que deux femmes, celle du gouverneur, dit-on, et une princesse française, victime prédestinée de la Révolution, illuminèrent tour à tour de leur tendresse la cellule de Gabriel ». Un intermédiairiste désirerait savoir à quelle source Mario Proth a puisé cette information ? J'ai cherché vainement la provenance de ce renseignement. Sans contester l'authenticité d'un fait que je n'ai pu vérifier, j'éprouve cependant un certain scepticisme à son égard.

La vie de Mirabeau pendant ses trois années de détention nous est connue. Le grand orateur a beaucoup écrit dans le Donjon. Ses lettres, ses ouvrages nous édifient sur ce que nous appelons son état d'âme. « Les lettres de cachet » nous montrent le régime auquel étaient soumis les prisonniers, la « règle » à laquelle ils devaient se plier. Or les visites étaient inter-

dites. M. de Rougemont gouverneur particulier du Donjon, était un geôlier inflexible et Mirabeau s'est plaint en termes acerbes de la dureté avec laquelle il appliquait la « règle », — Boucher, chargé de la police de la librairie, et surtout Lenoir lieutenant de police, donnèrent bien au prisonnier quelques facilités : comme celles d'avoir un miroir et d'écrire. Ces magistrats se chargèrent même de faire parvenir à son amie Mme de Monnier, ces épitres souvent licencieuses, que nous connaissons sous le titre de « Lettres à Sophie », et de conserver les manuscrits de deux livres de mauvais lieux. « produits d'une fièvre surexcitée par la claustration » ; mais ils n'accordèrent pas, je crois, de permis de visite. — M de Rougemont n'était pas homme à enfreindre la consigne, et à autoriser sa propre femme et la princesse de Lamballe à voir le prisonnier.

Mirabeau, pendant sa détention, semble donc n'avoir reçu de consolation féminine, que « par la fenêtre » de sa cellule. Je citerai à ce propos deux passages caractéristiques de ses lettres à Boucher, extraits de l'ouvrage de M. de Loménie : « Les Mirabeau » (T. III. p. 310).

« Depuis l'époque où j'ai pris les eaux, j'ai la liberté des galeries, il y a dix-huit mois ». (Les galeries, qui existent encore, ne sont qu'un passage couvert couronnant le mur d'enceinte du Donjon). « Qu'on ose dire que j'ai jamais agacé quelqu'un ou parlé à qui que ce soit dans les derniers temps. Il y a un mois environ, Mme de Ruault, belle sœur de M. de Rougemont, m'adressa un compliment sur ma voix et ma manière de chanter. Je répondis comme je devais. Le temps commençait à s'adoucir ; je décalfeutrai ma fenêtre à peine, que j'avais calfeutrée pour l'hiver, et dont le pène, tandis que tout le reste est à châssis clos, dit assez qu'elle est faite pour être ouverte ou fermée à volonté, et je chantai plus souvent; Mme de Ruault entremêlait quelques sons ; ainsi commença une correspondance de choses indifférentes avec une personne, qui ne pouvait être suspecte à M. de Rougemont. Il ne dit mot.

« Peu de jours après, Mme la comtesse de Sparre me prit pour le marquis de Beauvau (le marquis de Beauvau était prisonnier en même temps que Mirabeau au Donjon), preuve évidente que l'on ne me voit que fort peu. M. de Rougemont le sut, et pour cette fois il parla. Je lui dis la vérité Il me demanda de ne plus parler à Mme de Sparre. Je lui promis d'autant plus volontiers qu'elle m'amenait des femmes pour me voir, comme une bête curieuse, et par cela m'avait déplu. » (Lettre inédite à Boucher du 1er avril 1780)

M. de Rougemont prétendant interdire à son prisonnier de chanter, comme acte contraire à la police de la prison, Mirabeau écrit de nouveau à Boucher : « J'ai dit que *j'avais chanté, que je chantais et que je chanterai jusqu'à la mort exclusivement :* Il est vrai que plusieurs dames se mettent à la fenêtre pour m'entendre, mais ce n'est pas ma faute, si j'ai une jolie voix, et le magistrat qui a bien voulu m'offrir toutes sortes d'instruments de musique n'a pas apparemment prétendu m'interdire l'usage de mon organe. » Lettre à Boucher du 12 avril 1780).

La cellule du grand orateur se trouvait à cette époque au 3e étage du Donjon dans la tourelle S. E. et non dans l'échauguette S. O. des galeries, comme l'a écrit M. de Loménie ; l'examen des lieux rendant impossible cette supposition. De la fenêtre du 3e étage on peut parler très facilement aux personnes qui se trouvent dans le Pavillon du Roi. Or Mme de Sparre, comme l'indiquent les Etats de logements conservés aux Archives nat. (o, 1888) habitait dans ce pavillon l'appartement du 1er étage faisant face au Donjon, appartement destiné aux enfants de France sous Louis XIV et dans lequel Mlle La Vallière eut sa chambre, la même qui servit plus tard de prison au duc d'Enghien. Mme de Sparre pouvait correspondre avec le prisonnier quand il était dans sa cellule ; elle le pouvait, plus aisément encore, quand il se promenait dans la galerie, dont les fenêtres étaient à la même hauteur que celles de sa chambre, et vis-à-vis de ces dernières séparées seulement par le fossé large d'une vingtaine de mètres.

Si la prison de Mirabeau « fut illuminée par une tendresse » de femme, elle ne semble l'avoir été que par un rayonnement extérieur, et dans ces conditions, nous

nous demandons aussi à quelle source Mario Proth a puisé ses renseignements ?

IVAN D'ASSOF.

—

Outrages commis sur le cadavre de Charlotte Corday (XLV, 558, 702). — J'ai publié *in-extenso*, dès 1897 (et il était resté jusqu'alors inédit), dans mon *Cabinet secret de l'Histoire*, 2e série, 4e édition, p. 174, le document que, d'après le *Temps*, l'*Intermédiaire* reproduit.

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* trouveront dans le même volume une étude sur « le Soufflet de Charlotte Corday » et une « sur l'Autopsie de Charlotte Corday » qui répondent à leurs *desiderata*.

Dr CABANÈS.

* * *

Le *Cabinet secret de l'histoire* a publié la lettre de Sergent-Marceau précédée de cette note :

« La lettre inédite de Sergent-Marceau, publiée ci-après, que nous devons à l'obligeance de M. Bégis, montre bien que l'acte du bourreau n'avait pas reçu l'approbation générale ».

Au dire de Michelet, ce fut un sieur Legros, aide du bourreau, « charpentier maratiste » qui souffleta la tête coupée.

Des contemporains ont nié le fait sur lequel plane une certaine obscurité ; cependant la lettre de Sergent-Marceau semble formelle. Elle prouve au moins que le jour même de l'exécution le bruit qu'un soufflet fut donné a été répandu.

L. V.

S'est-on assuré de la virginité de Charlotte Corday à l'autopsie ?

D'après M. le docteur Cabanès, le procès-verbal de l'autopsie a échappé jusqu'ici à toutes les recherches. Or, à défaut de cette pièce, on n'a que des présomptions.

Il n'est pas fait allusion à cette investigation dans les papiers laissés par Vatel ; on n'y trouve que cette note :

Tradition conservée par les élèves de David, attestée par l'anecdote de M. Delescluze, des « Débats ».

« M. Delescluze a toujours mis en doute que Ch. Corday fût blonde, et il donnait pour preuve la visite faite sur son corps par les élèves de l'atelier de David, qui en recherchant si elle était restée vierge, auraient remarqué. .. ». (Voir la note du *Cabinet secret de l'histoire*, tome II, page 481.

On aurait peine à croire à une aussi odieuse profanation du fait de médecins qui toutefois pouvaient se targuer de leur compétence et invoquer leur droit de total examen, mais des étrangers à l'art médical, sans mandat et sans lumières techniques, à quels sentiments inavouables auraient-ils obéi en se penchant sur ce corps de femme décapitée ! On voudrait repousser cette légende comme une abomination toute gratuite ; mais les anti-maratistes l'ont eux-mêmes propagée. Enfin c'est pour donner crédit à ces lignes de l'*Almanach des honnêtes gens* qu'on aurait pu croire tendancieuses :

Lorsqu'elle a été exécutée, David, membre de la Convention nationale, accompagné de quelques-uns de ses collègues et d'un chirurgien, fit la visite du cadavre de cette malheureuse fille, croyant y trouver des traces de libertinage, mais il fut trompé dans son espoir, il se convainquit qu'elle était vierge.

Ce qui pourrait donner à penser — à défaut de documents probants — que cette conviction de la virginité de Charlotte Corday s'est faite *de visu*, c'est qu'elle a été colportée avec une sorte de dépit par les ennemis les plus notoires de l'héroïne.

Dr L.

—

Duels à Lille au sujet de Talma (XLIII).—La date de 1816 relevée par les signataires des articles parus aux colonnes 454 et 736, est erronée. J'ai personnellement connu des contemporains de l'événement qui fait l'objet de la question posée colonne 336.

C'est le *24 avril 1817*, ainsi que le rapporte monsieur Léon Lefebvre, que se sont produits, dans la salle du Théâtre de Lille, les désordres qui ont amené les duels avec les officiers des Chasseurs de la garnison, et le premier numéro qui en fait mention dans le journal de l'*Echo du Nord* n'a paru que le 15 août 1819, c'est-à-dire plus de deux ans après. La collection du journal se trouve à la bibliothèque publique de Lille où l'on peut s'en assurer.

L'ABBÉ MOHL.

—

Les Jaunes (XLV, 228, 645). — A propos de l'appellation de « Jaunes » donnée actuellement à certains groupes ouvriers, nous trouvons qu'on désignait

à la fin du XVIIIe siècle par l'épithète de « jaunes » certaines familles nobles dont les membres étaient exclus de l'ordre de Malte en raison de l'origine juive de quelqu'un de leurs ancêtres paternels ou maternels. Mirabeau parlant de La Valette, son rival, qui briguait en même temps que lui la main de Mlle de Marignane, « s'était répandu en propos sur sa naissance, son personnel, sa fortune » disait : « Je prouve que La Valette n'a *pas même l'honneur d'être jaune* car il n'est pas gentilhomme et qu'il aura à peine douze mille livres de rente. » et Passage inédit des mémoires de Mirabeau, cité par M. de Loménie dans *Les Mirabeau*, t. 3 page 85).

Pourquoi cette appellation ?

IVAN D'ASSOF.

*
* *

Sait-on que les jaunes ont un chant dont les paroles sont de leur secrétaire général, M. Lanoir, en collaboration avec M. Blétry, et dont la musique est de Cazeneuve?

C'est une réponse à l'*Internationale*.

Amis, assez de colères,
Marchons tous la main dans la main;
Aimons et vivons en frères,
Entends-moi, tu n'auras plus faim.
L'usine est pour nous la table,
La garantie d'un labeur,
Ceux qui crient que c'est une étable
Sont artisans de tes malheurs
La vraie lutte finale
C'est la concorde et l'union ;
Terminez la bataille
Dans la Paix, la Raison.

—

Le chant de l'Internationale — (XLV, 672). — Le chant révolutionnaire l'*Internationale* auquel la période électorale vient de donner un regain de nouveauté est de Eugène Pottier ; la musique de Degeyten.

Et la *Carmagnole ?* J'ai lu quelque part que les auteurs en étaient restés inconnus. Ce fait est-il exact ?

PAUL YVES SÉBILLOT.

*
* *

L'auteur du chant l'*Internationale* se nommait Eugène Pottier, élu à la Commune par le 2e arrondissement, où il fit fonction de maire. Il était totalement oublié et vivait dans la détresse, quand l'idée lui vint, en 1886, de prendre part à un concours de chansons ouvert par la *Lice chansonnière*.

Gustave Nadaud présidait celui-là. Sa chanson couronnée était d'une facture si puissante qu'elle révélait un maître du couplet. Mais sa signature Pottier ne disait rien à personne Cependant, Nadaud se souvint que, dans les goguettes, en 1848, il avait connu un chansonnier de ce nom, que son talent l'avait frappé, mais que, depuis, il l'avait demandé vainement à tous les échos. Si c'était lui ?

On prévint l'heureux vainqueur. Il se présenta un vieillard, pauvre, simple et timide : c'était bien le vieux Pottier, celui que les camarades jadis appelaient Popo. Il avait été de la Commune : il s'était enfui, il avait traîné loin de tous, sa misère farouche. Mais il avait conservé intact et vif le goût de la chanson.

Gustave Nadaud était loin de partager les idées révolutionnaires de Pottier, il était conservateur résolument ; mais dévoué, généreux, toujours prêt à secourir l'infortune, et jamais empêché de saluer le talent où il le reconnaissait. Il pensa qu'il était bien de réunir en un volume les chansons philosophiques du vieux Pottier. Il fit les frais du recueil, qui parut en 1884, chez Oriol, sous ce titre bizarre : *Quel est le fou ?* avec une préface de Gustave Nadaud.

Un peu avant sa mort, il fut fait une nouvelle publication de ses œuvres plus complète ; par les soins d'un comité dont faisaient partie MM. Malon, Vaughan, Urbain et le Dr Goupil.

Dans une lettre inédite, je trouve ces détails :

Il s'agit d'un des nôtres, il s'agit d'un vieillard. Eugène Pottier a 72 ans. Il a été frappé deux fois de paralysie, il est fort souffrant, il va s'affaiblissant chaque jour

Il n'a d'autres ressources qu'une pension viagere de 125 francs par mois. Apres lui, ce sera pour les siens la plus profonde détresse.

Dr GOUPIL.

L'éditeur fut, cette fois, Dentu (Paris 1887). Le volume porta ce titre « *Chants révolutionnaires* publiés par les soins des anciens collègues de Eugène Pottier à la Commune de Paris ».

La préface fut de M. Henri Rochefort.

On y joignit celle de Gustave Nadaud et l'extrait d'un article de Vallès.

Cette édition contient l'*Internationale* dédiée « au citoyen Lefrançais, membre de la Commune ». La pièce est datée de juin 1871.

On ne connait pas le véritable auteur de la musique qui est attribuée à Degeyten. On a fait de ce chant une sorte de cantique funèbre, bien loin de l'allégresse du *Ça ira* qui était une contre-danse, et de la *Carmagnole*, dont les motifs musicaux sont joyeux.

Pottier mourut, ignorant la fortune que les groupes révolutionnaires donneraient à sa chanson. G.

—

Acheson (XLV, 281, 430, 597). — *Acheson* et *achoison* sont des corruptions d'*occasion* pris dans le sens de *vexation*, *difficulté*.

On trouve dans la chanson du châtelain de Coucy citée par D. Carpentier :

Je chantasse volontiers liement
Si j'en trovasse en mon cœur l'*acheson*

Acheson et *achoison* ont donné *achesonner* et *achoisonner*.

Ci a moult tout se hommes laidement demenez
De plais et d'achesons damagiés et grévés
(Chron. des ducs de Normandie)
Dame ne doit ost, ne chevauchie desormais,
et li Roy ne la puet achoisonner. —
(Stab Sti-Ludovici).

L'origine du mot est le bas latin *acheso* qu'on trouve dans Du Cange.

On trouve dans une charte de Mathieu de Montmorency en 1205 :

Jacimus in perpetuum liberos et immunes ab omnibus malis consuetudinibus et malis achesonibus et omnibus corveis.

Du Cange renvoie à *occasio* qui, dans sa quatrième acception, est défini comme *acheso* : *Lis injuste intentata*. On trouve aussi le verbe *occasionare* avec le sens de *occasionibus seu præstationibus gravare*.

On lit, en effet, dans le *Statutum Eduardi II* :

It a quod ipsi vigilatores non occasionentur seu in aliquo graventur.

Et dans deux chartes de 1230 et 1268 :

Je promet à bonne foi que je ne les semondrai en ost ne en chevauchie par aus *oquisener* mais que par mon besoin....

Ne doit li une partie les hostes ne les gens de l'autre *aquisonner* a tort ne mener ne faire mener hors loi ne hors raison.

L'expression : *Les beuffs peuvent pestre sans acheson* trouve son explication dans ce qui précède. PAUL ARGELÈS.

—

Le mot « Arietes » (XLIV; XLV, 312, 372). — A propos du mot *brebis*, je viens de retrouver dans le *Cartulaire de l'abbaye Saint-Vincent du Mans* (édit R Charles et S. M. d'Elbenne) col. 56, un curieux exemple.

Vers 1100, un guerrier du nom de Landrieus fait don à l'abbaye de « XII denrios de censu » à prendre « de vinea juxta *Pei la berliz* ».

L. C DE LA M

—

Le mot Schappe (XLV, 671, 769). — *Schappe* signifiant peignage de déchet de soie a son équivalent en allemand dans *schaft* de *schaben*, gratter, racler, ratisser, anglais *shave*, islandais *skapt*, suédois *skap*, le grec donne σκαπτω, le latin *scabo*. Tous ces mots ont la même origine que le sanscrit *skhabh* devenu *skabh*, le premier des deux thèmes se rapprochant plus des langues germanique et le second des langues greco-latines. L'état actuel du mot me parait militer en faveur de son origine germanique.

PAUL ARGELÈS.

—

Etymologie du nom de Paris (XLIV; XLV, 79. 429. 708). — Dans la même colonne de l'*Intermédiaire* du 20 mars, trois de nos collaborateurs me questionnent indirectement, à propos de mon dernier article sur l'origine du nom de Paris.

H. C. M. me fait remarquer que le tombeau de Chyndonax, dont j'ai parlé dans cet article, n'est peut-être qu'une mystification archéologique. J'avoue naïvement qu'aucun doute ne s'était élevé dans mon esprit sur la vérité de cette découverte ; mais maintenant je suis très perplexe, en songeant que les archéologues sont capables, comme d'autres savants, de commettre de petites perfidies. Aussi, je me demande avec inquiétude et je demande aussi à notre collaborateur H. C. M. si *Dumont d'Urville* a vraiment découvert, en 1820, dans une île de l'Archipel, la statue qui porte le nom de *Vénus de Milo*, ou si l'on s'est joué de notre crédulité ; car, enfin, cette célèbre statue pourrait bien être une mystification ar-

chéologique, si le tombeau de Chyndonax en est une.

Après H. C. M. vient M. Paul Argelès. Il commence par déclarer « qu'il admire d'autant plus mon courage à soutenir que les langues romanes ne viennent pas du latin, que mon opinion n'est partagée par personne ». Je ferai, d'abord, observer à M. Paul Argelès que je n'ai pas une simple *opinion* sur cette question importante, mais bien une *certitude* entière, absolue; car je suis aussi certain de cette proposition « Les langues italienne, espagnole et française sont d'origine grecque » que de celle-ci « Les trois angles d'un triangle valent deux droits ». J'ajouterai, ensuite, que M. Paul Argelès se répète, qu'il m'avait déjà reproché, il y a plus d'un an, d'être seul, de mon opinion, ou de n'avoir, tout au plus, que M. l'abbé Espagnolle pour soldat.

Or, comme la réponse que je lui fis alors est encore bonne aujourd'hui, je vais me contenter de la lui remettre sous les yeux et de lui en rafraîchir la mémoire. « M. Paul Argelès croit que je suis seul, en France, avec M l'abbé Espagnolle, à soutenir la grécité de notre langue. Oh ! nous sommes bien plus de deux ; nous sommes légion.

Mais le nombre, ici, ne fait rien à la chose. Un homme seul peut avoir raison contre cent, contre mille, contre tout le monde ; témoin Galilée, témoin Christophe Colomb. La vérité ne se décide pas à la majorité, comme les affaires politiques, à la Chambre et au Sénat. Mais n'aurions-nous pas avec nous le nombre qu'il nous resterait, du moins, des hommes avec lesquels il faut compter. Henri Etienne et la plupart des savants du XVIe siècle, qui étaient tous de grands hellénistes, et, partant, des juges très compétents, ont toujours affirmé la grécité du français. Leur témoignage peut-il être récusé à la légère, au pied levé ?

Granier de Cassagnac, dans un ouvrage très documenté et qui attend encore sa réfutation, n'a-t-il pas fait voir avec la dernière évidence l'inanité du néo-latinisme ? M J. Lefebvre, en deux savants articles, parus dans la *Nouvelle Revue*, et M Hins, dans une étude très érudite, publiée dans la *Revue de linguistique*, ne lui ont-ils pas porté aussi de rudes coups, qui ont fait du bruit ? »

M Paul Argelès peut donc voir derechef que nous ne sommes pas seul à soutenir que le néo-latinisme n'est qu'un assemblage de vérités et d'erreurs, savamment érigé en système, et dont la plupart des partisans sont d'innocentes dupes.

On dirait que notre confrère commence à le soupçonner; car nous remarquons qu'il ne discute plus nos étymologies, mais qu'il s'échappe habilement par la tangente. Ainsi, au sujet de notre dernier article sur l'orgine du nom de Paris, où il est surtout question de la présence du grec pélasgique ou dorien dans notre vieille langue, il n'émet aucun avis, ne relève rien, ne conteste aucune de nos allégations, mais citant, pour ainsi dire, ex-abrupto, un passage d'un auteur qu'il ne nomme pas, il nous demande de vouloir bien déclarer à quelle langue appartient cette citation ; puis, prévenant aussitôt notre réponse, il nous apprend lui même que ce morceau est latin et portugais tout ensemble. Mais où donc tend cette procédure ? Nous n'avons, certes, jamais prétendu qu'il n'y avait pas de latin dans les *langues sœurs* ; mais nous avons dit et redit que le fond en était pélasgique, et que, par conséquent, elles n'avaient pas été formées des débris de la langue romaine, comme l'enseigne l'école néo-latine

Que M. Paul Argelès prenne un lexique portugais, qu'il examine, par exemple, tous les vocables commençant par la lettre *g*, il n'en trouvera pas, croyons-nous plus de cent d'origine latine sur plus de deux mille que renferme cette lettre. D'où viennent tous les autres ? Du grec. Mais, à bien considérer les choses, c'est moins dans le nombre que dans la qualité des mots d'une langue qu'il faut chercher son origine. Les mots indifférents d'un idiome cedent facilement leur place à des mots étrangers ; tandis que les vocables qu'on peut appeler *essentiels*, comme *père*, *mère*, *frère*, *sœur*, etc. ne disparaissent jamais d'une langue qu'avec le peuple qui la par le Or, comment dit-on, aujourd'hui, en portugais, père, mère, frère, sœur, oncle et tante ? — *Paï*, *maï*, ou *papaï*, *mamaï*, *irmao*, *irma*, *tio*, *tia*. Comment appelle-t-on encore le petit-fils, la petite-fille, la

nourrice, le nourrisson ? — *Neto, neta, ama, nene*. Et un monsieur, une dame ? — *Senhor, Senhora*, comme en espagnol.

Tous ces mots que nous relevons ici se trouvent dans le grec archaïque, c'est-à-dire dans la langue des vieux pélasges. Nous demanderons encore à M. Paul Argelès si *cara* (visage), *olho* (œil), *anca* (flanc), *algo* (peine), *bica* (tuyau), *boas* (trompette), *canastra* (corbeille), *estemma* (couronne), *eurema* (expédient), *ceeiro* (porcher), *drupa* (enveloppe), *faca* (couteau), *catheto* (perpendiculaire) sont de descendance latine. Il nous répondra certainement que ces mots sont grecs. Nous insisterons alors et nous le prierons de nous dire si ces mots importants et des milliers d'autres de même origine composant le fond de l'idiome portugais, il n'est pas obligé de conclure avec nous que cet idiome est grec, qu'il s'est seulement approprié, comme l'ont fait l'italien, l'espagnol et le français, un grand nombre de vocables latins, mais que cette appropriation n'a nullement détruit ni altéré son caractère et son génie national.

J'ai le ferme espoir que M. Paul Argelès sera bientôt d'accord avec moi sur cette importante question ; mais, aujourd'hui, je suis plus près de m'entendre avec M. le docteur Bougon,

Il a examiné, je crois, sans parti pris, les preuves que j'ai données de la grécité des *langues-sœurs*, et il convient que je n'ai pas tort d'affirmer qu'elles ne sont point d'origine latine ; mais il pense que je m'avance trop en voulant faire de la langue celtique la langue des Pélasges.

Voici ma réponse :

A peine l'histoire commence-t-elle à jeter quelques faibles lueurs sur la Gaule qu'elle nous y fait voir les *Celtes*, qui en furent certainement les premiers habitants, car aucun historien, que je sache, n'a jamais parlé d'un autre peuple qui ait occupé cette région avant eux, ni d'un conquérant quelconque qui les en ait jamais chassés.

Ephore, historien grec très recommandable, qui écrivait, vers l'an 330 avant l'ère chrétienne, nous apprend que les *Celtes* occupèrent l'occident de l'Europe, dans les temps primitifs, et, depuis Ephore, tous les historiens grecs et romains nous ont toujours montré les *Celtes* dans la Gaule. Il y a eu, sans doute, des tribus guerrières qui l'ont quelquefois envahie, comme les Burgondes et les Normands, mais ces tribus ont été insensiblement absorbées par les anciens habitants ; d'autres y ont fait des irruptions soudaines et semé beaucoup de ruines, mais en passant ; en sorte que la nation celte ou gauloise est demeurée toujours chez elle sur le sol qu'elle avait occupé à une époque préhistorique. Voilà un premier fait ; il y en a un autre qui doit fixer plus vivement notre attention. Comme on n'entendait, autrefois, dans toute l'Hellade que le son harmonieux du verbe hellénique, de même, une oreille attentive n'entend aujourd'hui dans les patois de la Gaule que les dialectes de la langue des vieux Pélasges. Or, comme on a dit, avec raison, que les langues étaient les archives des peuples qui n'ont pas d'histoire, il semble qu'on peut conclure de ces deux faits que les Celtes étaient des tribus pélasgiques, même sans tenir compte du précieux témoignage de Petit Radel. On sait que ce savant modeste prouva, en 1802, devant l'Institut, que tous les monuments, appelés Cyclopéens, qu'on trouve en Occident, jusqu'au fond de l'Espagne, étaient l'œuvre des Pélages, et la révélation de Petit-Radel, acceptée par la docte compagnie, comme une vérité historique, n'a jamais été démentie.

Cependant, M. le docteur Bougon répugne à croire que les Celtes fussent des Pélasges ; il veut faire des Celtes et des Pélasges deux peuples distincts, qui avaient à peu près la même langue. Mais ignore-t-il que la parenté de langue implique la parenté de race ? Quoi qu'il en soit, l'opinion de notre collaborateur ne dérange point ma thèse, et s'il vient à prouver que les Celtes n'étaient point Pélasges, je n'en serai point marri. Je voudrais seulement que M. le docteur Bougon ne me fît pas dire ce que je n'ai jamais dit, à savoir que la langue des Celtes dérivait de celle des Pélasges. Je n'ai jamais parlé de cette dérivation, ou je l'ai fait en rêvant ; mais j'ai affirmé, parce que notre vieille langue m'y autorisait, que les Celtes étaient des tribus pélasgiques, et que leur idiome était, par conséquent, la vieille langue grecque, antérieure à la langue dite hellénique.

DARON.

Comment prononcer *Et* à la fin d'un mot? (XLV, 447, 598, 770). — C'est évidemment *è* la bonne prononciation, comme on l'enseigne au Conservatoire, et c'est aussi, quoi qu'on en dise, la plus répandue dans l'ensemble de la France. Le contraire n'est qu'une des nombreuses fantaisies des patois locaux Il est vrai que ce ne sont pas seulement les méridionaux qui prononcent *joué* et *discré*, pour *jouet* et *discret*. On observe même des variations de ce genre dans un même département, de village à village. Aux environs immédiats de Melun, on entend dire *bouqué*, *plumé*, pour *bouquet*, *plumet* ; *c'est fé* pour *c'est fait*, un *balé* pour un *balai* ; à Meaux, à Coulommiers, à Provins, cette prononciation défectueuse ne se fait pas sentir. Par contre, on vous dira : *blel*, *couvel*, pour *blé*, *couvée* ; *Pierrelet* pour *Pierrelez* (nom de lieu) et même *Goua* pour *Gouaix*.

X.

—

Prix des autographes. La valeur du manuscrit de la « Nouvelle Héloïse » il y a un siècle (XLV, 215). M. R. Bonnet a recherché dans l'*Amateur d'autographes* du 15 mai 1902, ce qu'est devenu le manuscrit de J.-J. Rousseau dont une lettre inédite de Capperonier, publiée par l'*Intermédiaire*, a donné l'estimation officielle. Il publie l'intéressant article suivant :

Nous avons pensé qu'il y aurait quelque intérêt à connaître ce qu'était devenu ce manuscrit de la *Nouvelle Héloïse* et au cours de nos recherches nous avons recueilli les renseignements qui suivent. J.-J. Rousseau copia de sa main deux exemplaires de la *Nouvelle Héloïse* ; l'un pour la maréchale de Luxembourg, l'autre pour Madame d'Houdetot. Si l'on en croit une notice manuscrite de M. G. Morin, conservée à la Bibliothèque de la Chambre des députés, qui nous a été communiquée avec infiniment de bonne grâce par le bibliothécaire, M. A. Chervet, le manuscrit donné à Madame d'Houdetot était encore conservé dans la famille de cette aimable femme en 1851.

Le manuscrit de madame de Luxembourg est maintenant à la bibliothèque de la Chambre des députés. Il se compose de six volumes reliés en maroquin bleu, dorés sur tranches. Les volumes sont illustrés avec les dessins originaux de Gravelot. Les deux préfaces manquent et le texte manuscrit, quoique sans aucune rature, diffère sensiblement du texte imprimé.

La Bibliothèque de la Chambre des députés détient deux autres manuscrits de la *Nouvelle Héloïse* : 1° Un recueil de brouillons, couverts de ratures, qui donne, avec beaucoup de lacunes, le texte primitif ; 2° Un exemplaire en deux volumes in-4, relié en maroquin rouge. Dans cet exemplaire les ratures sont moins fréquentes, mais ce n'est pas encore le texte définitif. Les trois premières parties manquent. Le premier volume contient la 4me partie et le deuxième les deux dernières.

Si l'on considère que le manuscrit ayant appartenu à madame de Luxembourg, est en six volumes, il est peu probable que le manuscrit en deux volumes, dont parle Capperonnier, ait pu contenir le texte intégral de la *Nouvelle Héloïse*. Ceci admis, il est plausible de croire que le manuscrit en deux volumes in-4, proposé à la Bibliothèque nationale soit le même que celui qui est conservé à la Bibliothèque du Palais-Bourbon :

En feuilletant d'anciens catalogues d'autographes nous avons relevé la trace de quelques fragments du premier manuscrit de la *Nouvelle Héloïse* :

1. Rousseau (J.-J.). Pièce autographe avec ratures et additions, 1 p. in-4.

Fragment de la *Nouvelle Héloïse*. (Pièce n° 228 du catalogue 227 de la maison G. Charavay ; 40 fr.)

2. Rousseau (J.-J.). manuscrit autographe, 24 p. in-4.

Lettre deuxième de Saint-Preux à Milord Edouard. (Pièce n° 1276 de la vente Fossé-Darcosse. (Téchener expert, 1861 ; vendu 101 fr.)

3° Rousseau (J.-J.). Pièce autographe, 4 p. in-4 à mi-marge.

Lettre de Mme d'Orbe à Mme de Wolmar sur le caractère, goûts et mœurs des habitants de Genève. — On y rencontre un grand nombre de ratures et de passages rayés et inédits. (Pièce n° 837 de la vente de M. J. L.*, de Nancy (Laverdet, expert, 25 janvier 1855 ; vendue 20 fr.)

4. Rousseau (J.-J.), manuscrit autographe, 24 p. gr. in-4.

Lettre dix-huitième de Julie à son ami, troisième partie de la *Nouvelle Héloïse*. (Pièce n° 420 de la vente du 5 février 1855). (Jacques Charavay, expert ; vendu 105 fr.)

5. Rousseau (J.-J.), manuscrit autographe, 85 p. in-4.

Précieux manuscrit contenant des minutes de lettres de Saint-Preux à Julie. « Il comprend les lettres n°s 2, 14, 20, 21, 22, 9 de la 2e partie, 5 de la 2e partie et une lettre qui porte cette mention : *Imparfaite et peut être à retrancher.* » (La note du catalogue doit

comporter une faute d'impression) — (Pièce n° 618 de la vente Dubrunfaut du 22 décembre 1886). (Et. Charavay expert ; vendu 2550 fr.)

L'*Intermédiaire* s'est occupé à plusieurs reprises des manuscrits de J.-J. Rousseau.

Le 25 mai 1870, col. 316, on lit que le manuscrit de la *Nouvelle Héloïse* a été donné au Corps législatif par Thérèse Levasseur, la veuve de Rousseau (1). Le 10 juin 1870, col. 348-349, M. Feuillet de Conches confirme cette nouvelle et dit que la même bibliothèque a reçu à la même époque le manuscrit de l'*Emile*, du *Devin du village* et des *Confessions*. On ne dit pas quand et comment.

Dans le même *Intermédiaire* du 20 novembre 1893, col. 569, un « Génevois » dit que la plupart des manuscrits des œuvres de Rousseau sont conservés à la Bibliothèque de Genève. Ils lui auraient été légués en 1835, par Mme Streckeisen-Moulton. Le legs comprenait l'*Emile*, la *Nouvelle Héloïse*, le *Vicaire savoyard*.

Au sujet de ce legs de Mme Streckeisen-Moulton, qui portait à cinq le nombre des manuscrits connus de la *Nouvelle Héloïse*, nous avons reçu la lettre suivante de M. Aubert, conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Genève :

(1) Thérèse Levasseur fit hommage à la Convention, dans la séance du 5 vendémiaire an III (26 septembre 1794), de deux plis contenant des manuscrits de J.-J. Rousseau. Les plis étaient cachetés et leur auteur avait écrit sur l'enveloppe qu'on ne devait les ouvrir qu'en 1801. Barère fit observer qu'on pouvait rompre le cachet immédiatement parce que Rousseau n'avait mis cette restriction que pour attendre une époque où le progrès des lumières permît de sentir la force des vérité contenues dans les manuscrits, mais que la Révolution avait tellement accéléré le perfectionnement de l'esprit humain qu'on ne l'aurait pas été davantage en 1901, avec la marche ordinaire des événements. La Convention décréta l'ouverture du paquet et demanda au Comité de salut public de faire un rapport. Le lendemain, 6 vendémiaire, Lakanal annonça à la Convention que les plis contenaient un des manuscrits des *Confessions*, plus complet que celui qui avait servi à la première édition (*Moniteur*, t. 22. p. 83, 1re col.) un autre manuscrit des *Confessions*, remis par Rousseau à Condillac, était déposé, dit-on, chez Lemaire, notaire à Beaugency. On n'a pas retrouvé la trace de ce manuscrit qui ne paraît pas être celui offert par Thérèse Levasseur. (*Moniteur*. t. 12, p. 79, 2me col).

Genève, 20 mars 1902.

« Monsieur,

« En réponse à votre lettre du 12 courant je viens vous informer que notre bibliothèque ne possède pas le manuscrit de la *Nouvelle Héloïse* donné par Mme Strockeisen-Moulton, mais bien un exemplaire de l'édition d'Amsterdam, M.-M. Rey, 1769, avec des corrections et certaines additions de la main de Rousseau. Je regrette de n'avoir pas à ma disposition l'*Intermédiaire* pour prendre connaissance de la note que vous mentionnez. L'exemplaire de la *Nouvelle Héloïse* annoté a été donné à la Bibliothèque publique de Genève en 1876, par le Dr J.-C. Coindet. »

H. V. AUBERT.

On peut consulter au sujet de l'historique des manuscrits de J.-J. Rousseau : *Cousin* : *Journal des Savants* (septembre et novembre 1848). — *Badin* : *Nouvelle Revue* (25 novembre 1888). Les renseignements de M. Badin sont puisés entièrement, sans indication de source, dans le travail manuscrit conservé à la Bibliothèque du Palais-Bourbon que nous avons cité plus haut. — L'*Atheneum français*, 24 décembre 1855, p. 1130, signale l'existence de nombreux manuscrits à la Bibliothèque de Neuchatel.

R BONNET.

—

Le président Harlay (XLV, 730). — « C'est dommage, écrit Saint-Simon, cité par Littré. c'est dommage qu'on n'ait pas fait un Harleana de tous les dits qui caractérisaient ce cynique ». Donc, le recueil tant cherché par Firmin n'existe pas !

—

A l'origine de toutes les grandes fortunes il y a des choses qui font frémir (XLI ; XLV, 601, 718). — Je viens de parcourir, ligne par ligne, l'*Instruction*, et non le *Sermon* de Bourdaloue intitulée : *Exhortations sur la charité envers les prisonniers*, dans les *Exortations et instructions chrétiennes*, édition *princeps* (Paris, Rigaud, 1721, in-8°, t. I. pp. 61-91, et j'ai eu le regret de n'y pas rencontrer le texte qui devait avoir et a sa place naturelle ailleurs, dans le sermon *sur les Richesses*.

C.

—

Mystiques catholiques (XLIV ; XLV, 266, 477). — Je viens, bien en retard, faire observer à notre confrère, M. Raoul Emerson Bassett, que, dans l'*Intermédiaire* du 20 février dernier, il a mal interprété le passage de la vie de sainte Thérèse elar

tif au *Sapo Milagroso*. A cette époque, c'est-à-dire en 1537, Thérèse de Ahumada était religieuse, et fervente religieuse, depuis plus de trois ans. Elle n'avait donc pas à « abandonner les plaisirs et les vanités du monde pour se consacrer au service de Dieu ».

De plus, ce n'était nullement un « amoureux » qui lui rendait visite, lors de l'apparition du mystérieux crapaud ; mais bien, elle le dit elle-même, une personne de « grand mérite » qu'on l'avait pressée de recevoir.— Plus tard, l'illustre sainte se reprochait amèrement, comme une perte de temps, les conversations, toujours honnêtes et édifiantes d'ailleurs, qu'elle avait souvent tenues, dans le parloir du monastère de l'Incarnation, avec l'élite de la population d'Avila, qu'attirait son incomparable amabilité.

ALBERT RENARD.

—

Lacordaire (XLV, 671). — Anagnoste trouvera ce qu'il cherche dans les ouvrages suivants : Lacordaire, *Lettres à des jeunes gens*, 1862 ; *Lettres à la comtesse de la Tour du Pin* 1863 ; *Correspondance avec Mme Swetchine*, 1864 ; *Lettres à Mme de Prailly*, 1865 ; *Correspondance inédite*, 1870 ; *Œuvres complètes*, 1872 ; *Lettres à Foisset*, 1886 ; *Lettres Nouvelles*, 1895 ; *Lettres à la Princesse Borghèse*, dans le *Correspondant* de 1897 ; *Lettres à un ami du séminaire*, 1898. A lire aussi, dans *Volupté* de Sainte-Beuve, le chapitre XXIII sur la vie au séminaire : c'est Lacordaire qui l'a entièrement écrit.

Parmi les nombreux travaux qui lui ont été consacrés, il faut citer : Montalembert, *Le P. Lacordaire*, 1862 ; Foisset, une précieuse et précise *Vie de Lacordaire* 1870 ; le R. P. Chocarne, le *R. P. H. D. Lacordaire*, 1873, très complet ; Ricard, *Lacordaire*, 1883 ; P. Fesch, *Lacordaire journaliste, 1830-1848*, publié en 1897, étude, suivie d'un choix d'articles de l'*Avenir*; ceux-ci n'ont jamais été réunis ; comte d'Haussonville de l'Académie française, *Lacordaire*, 1898, d'une lecture charmante ; des articles documentés ont paru dans la *Revue du Clergé français*, dans la *Revue chrétienne*. La bibliographie et l'iconographie du P. Lacordaire sont encore à faire. En voilà quelques éléments. LÉO CLARETIE.

*
* *

J'ai publié mes souvenirs sur le célèbre dominicain, dans la *Revue des questions héraldiques, archéologiques et historiques* du 25 juillet 1900, sous ce titre : *Deux lettres inédites du P. Lacordaire*. Anagnoste trouvera, à la fin de cet article, un trait d'éloquence du grand prédicateur, que je rapporte *de auditu* TH. COURTAUX.

*
* *

La meilleure *Vie du P. Lacordaire* est celle qu'a publiée M. Foisset, 2 volumes, chez Lecoffre fils et Cie. A. E.

—

Les livres sur Théodora (XLV, 448). — Dans le 963e numéro de l'*Intermédiaire*, Bysantinus sollicite des renseignements sur Théodora. Je puis lui en fournir un qui ne laisse pas d'avoir son intérêt. En 1877, M. A. Debidour a publié la thèse qu'il a soutenue devant la Faculté de Paris : *De Theodora Justiniani Augusti Uxore*. Facultati Litterarum Parisiensi. — Lutetiæ ; apud Thorin, bibliopolam, Via dicta Medicis, 7.

J'ai relevé, dans le chapitre II de cet opuscule de soixante-dix pages (*de moribus Theodoræ*) cette particularité que l'auteur se refuse formellement à admettre, que l'impératrice fût de mœurs légères, comme il est couramment admis, parce que son mari Justinien, qui joignait à une grande dignité et une parfaite réserve une intelligence peu commune, se fût facilement édifié sur ses désordres.

Nous avons cependant vu bien souvent des gens très fins roulés par des coquines, et ce n'est pas une raison parce qu'on est empereur pour qu'on ne soit pas ce que vous savez... V. J. du D.

—

Apothicaires et pharmaciens (XL ; XLI ; XLII). — J'ai posé dans l'*Intermédiaire*, en 1899, sous cette rubrique, deux autres questions auxquelles on n'a pas pu répondre encore. Notre confrère M. G. Servandy pourrait-il me dire quelle est l'anecdote à laquelle il fait allusion dans le n. du 7 janvier 1900 ? Il me rendrait service

J.

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; LX ; LXI ; LXII ; LXIII ; XLIV ; XLV, 24). — On peut ajouter encore aux noms déjà publiés, ceux de :

Costel (J-Bte-Louis) né à Meaux le 11 7bre 1729, mort à Paris le 26 février 1800. Etabli pharmacien rue de la Vrillière, il professa la chimie au collège de pharmacie et se fit connaître par plusieurs découvertes et par des publications scientifiques.

Opoix (Christophe), né à Provins le 28 février 1744, mort le 12 août 1840. Etabli pharmacien dans sa ville natale, il a été député de Seine-et Marne à la Convention, a publié plusieurs *Mémoires scientifiques*, une *Histoire de Provins*, un *Traité des Eaux minérales*, la *Minéralogie de Provins et des environs*, etc. L.R.

—

Commissaires de police littérateurs (T. G. 227 ; XLV, 318, 435). — M. Mairelle, commissaire de police à Meulan (S.-et-O.), mort en fonctions en 1868, était un poète distingué. J'ai de lui une pièce de vers imprimée qui a pour titre : *Les pensées du Tasse dans sa prison*, qui est remarquable.

En 1876, me trouvant à Avranches, j'ai visité un petit musée gallo-romain appartenant à M. Lebœuf, commissaire de police en cette ville, qu'il avait installé avec l'agrément du maire dans une salle de l'Hôtel de Ville. Presque toutes les pièces en très grand nombre de ce musée provenaient de fouilles faites sous les auspices et aux frais du propriétaire dans les nombreuses localités où ses fonctions l'avaient appelé. Il a publié sur ses découvertes quelques opuscules dont les titres m'échappent.

Un autre archéologue d'un très grand mérite, M. Tomasi, d'abord commissaire de police à Etampes et ensuite à Versailles, a fait paraître plusieurs brochures archéologiques, entre autres une *Notice sur les temps préhistoriques et de l'homme primitif à Etampes*, 1886, in-12.

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

***

A ajouter à la liste le nom de Béraud, auteur d'un ouvrage assez rare aujourd'hui publié en 1839, sous ce titre : *Les Filles publiques de Paris et la police qui les régit*.

Mais comment a-t-on pu jusqu'ici oublier M. Gustave Macé, l'ancien chef du service de la sûreté dont les ouvrages documentaires sont si précieux ?

On pourra aussi parcourir une étude parue dans le *Livre* (*Bibliographie rétrospective* ; année 1885, p. 97), sous ce titre : *La Police par les Policiers, notes bibliographiques pour servir à l'histoire de la Police,* par G. F. Vidocq, fils, bibliographe. GUSTAVE FUSTIER.

—

Livres perdus, introuvables ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique (XLIV ; XLV, 86, 209, 651, 774). — Sous un titre à peu près identique, M. Armand Delpit publie, depuis le mois de janvier, dans le *Bulletin de la Société* : *Le Vieux Papier* un travail qui paraît assez considérable, puisque au milieu de la lettre B. il en est au 183e des ouvrages cités. J.-C. WIGG.

***

M. Arthur Pougin nous rappelle avec satisfaction qu'il est l'heureux possesseur de l'unique exemplaire connu de l'*Agenda historique et chronologique des Théâtres de Paris* pour les années 1735, 1736 et 1737, et il ajoute : « C'est là, *évidemment*, le premier échantillon d'almanach consacré au théâtre ».

Or, nous avons la preuve qu'un *Almanach des théâtres* existait dès 1732, puisqu'il figure à la scène v d'une petite comédie de Boissy, *les Etrennes* ou *la Bagatelle*, représentée avec succès par les comédiens italiens au mois de janvier 1733. Le chevalier Colifichet présente le petit livre au baron, au comte, au marquis, et leur en nomme même l'auteur :

L'ouvrage est excellent, et l'auteur est PARFAIT.

Quelque « exceptionnellement riche » que soit la collection de M. Pougin, elle ne possède pas cet *Almanach* pour 1732, 1733 et 1734.

En connaît-on un exemplaire ? N'est-il pas annoncé dans les catalogues du libraire Flahaut ? Enfin, n'en pourrait-on retrouver le privilège ?

Je souhaite à M. Pougin de pouvoir joindre encore aux « joyaux » de sa bibliothèque un autre *Agenda* entièrement gravé à l'usage des seuls comédiens français (1753) qui n'avait jamais été signalé jusqu'ici. Le seul exemplaire connu » paru dernièrement à la vente des livres

de Got et a été adjugé à un jeune amateur étranger, pour le chiffre assez coquet de vingt-cinq louis. GEORGES MONVAL.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G. 279; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 318, 434, 533.) — Voici une erreur qui est de taille !

Dans le *Grand Dictionnaire Larousse*, au mot *Troie (la Destruction de)* on analyse un poëme grec paru sous ce titre et dont l'auteur est l'Alexandrin Tryphiodore.

Ce petit poëme, dit le *Grand Dictionnaire*, doit sa notoriété à ce que Virgile s'en est inspiré dans son deuxième chant de l'*Enéide*.

Le fond du poëme est l'épisode du cheval de bois et la prise de la ville.

Après en avoir fait le résumé, l'auteur insiste encore sur cette idée que ce poëme n'est pas sans valeur puisque Virgile a daigné l'imiter et en a *même traduit plusieurs vers presque littéralement*.

Or, Tryphiodore vivait dans le ve ou le vi^e^ siècle de notre ère, c'est-à-dire cinq ou six cents ans après Virgile. A. A.

—

Un quatrain de Victor Hugo sur la viande de cheval (XLV, 615, 739). — Après le quatrain, un distique, mais sans garantie :

Mon dîner me terrasse et même me harcèle,
J'ai mangé du cheval et je songe à la selle.

Le cheval de Troie :

Fatalis machina muris,

ne serait-il qu'un symbole ? LÉDA.

—

Portrait du maréchal de Belle-Isle, par Rigault (XLV, 671). — Ce portrait existe ; sans aller loin, on peut en trouver la gravure au cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale. Quant au tableau, il a été exposé en 1900, à l'Exposition des armées de terre et de mer. Le catalogue officiel rédigé par Germain Bapst ne le mentionne pas, sans doute par omission involontaire.

Ce tableau, dans un cadre superbe, représentait le maréchal jusqu'aux genoux ; il appartenait à M. Haro, qui l'a vendu depuis.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

Où se trouve le portrait du chimiste Berzélius ? (XLV, 616, 778) — Un portrait de Berzélius se trouve à la page 29 du tome XVIII (année 1850) du *Magasin Pittoresque*. Ce portrait est accompagné d'une notice détaillée.

V. A. T.

—

Un portrait d'Arnauld de Pomponne par Philippe de Champaigne (XLIII ; XLV, 655, 779). — Le même artiste exécuta la gravure qui devait figurer dans le livre du célèbre Arnauld « De la Fréquente Communion » « à Paris chez Antoine Viré, imprimeur ord^re^ du Roy et du clergé, 1648. P. Champaigne in F. Poilly scul. » Belle gravure sur cuivre : Le maître des noces ordonne de jeter aux ténèbres extérieures l'invité qui n'a pas revêtu la robe nuptiale « sancta sanctis ».

L. C. DE LA M.

—

Dupain-Triel, graveur (XLV, 562, 722). — Jean-Louis Dupain-Triel, né à Paris le 26 novembre 1722, mort en 1805, était ingénieur-géographe comme son frère aîné Dupain-Montesson, qui enseigna le levé de plans au duc de Berry (Louis XVI).

On trouve des articles sommaires, sur ces deux géomètres et géographes, avec l'indication de leurs ouvrages, dans la *France littéraire* de J. S. Ersch, dans les *Siècles littéraires* de Desessarts et dans la *Nouvelle biographie* Didot-Hoëfer.

J'ai sous les yeux 1° un traité du 10 nivose an IV, par lequel Jean-Louis Dupain-Triel, demeurant à Paris, cloître N. D. N° 1er, s'associe avec Dieudonné Thibault, rue Saint-Honoré, 69, pour l'annonce, l'exécution et le débit d'un *Atlas du commerce* ; 2e une lettre adressée le 16 fructidor an VIII, par Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, au citoyen Crétet, conseiller d'Etat, pour lui transmettre une pétition de Dupain-Triel, ingénieur-géographe, qui sollicitait une augmentation de traitement sur les fonds de la navigation, afin d'achever le *Dictionnaire hydrographique* qu'il avait entrepris.

A une époque antérieure, on voit Dupain-Triel qualifié ingénieur géographe du roi et de Monsieur, et son frère, ingénieur-géographe des camps et armées du roi. TH. L.

Contre l'architecture gothique (XLV, 56, 212, 378). — On lit dans les *Caractères* de la Bruyère (*Des ouvrages de l'esprit*) :

On a dû faire du stile ce qu'on a fait de l'architecture ; on a entièrement abandonné l'ordre gothique que la barbarie avoit introduit pour les palais et pour les temples ; on a rappelé le dorique, l'ionique et le corynthien ; ce qu'on ne voyoit plus que dans les ruines de l'ancienne Rome et de la vieille Grèce, devenu moderne, éclate dans nos portiques et dans nos péristilles.

A. LAMOUREUX.

—

Les tables des salles à manger XVIIIe siècle (XLIV ; XLV, 94). — Les anciens inventaires des mobiliers des maisons nobles et bourgeoises prouvent que si nos ancêtres dressaient habituellement, pour le moment des repas, des tables sur des tréteaux, ils connaissaient aussi ce que nous appelons actuellement des tables de salle à manger. Dans le savant ouvrage du marquis de Belleval : *les Derniers Valois*, il est fait mention à propos de l'inventaire des meubles de François de Going, seigneur d'Oradour sur Glanne, d'une table « sur traiteaulx » et au milieu de la salle basse, d'une table « carrée double » recouverte d'un tapis vert. Dans la « salle » du manoir de Rouvroy, on trouve au centre de la pièce « une grande table de bois de poirier, montée sur deux tréteaux de fer et couverte d'un tapis de drap vert ». Dans la grande salle du château de Folleville (Somme) il y a trois grandes tables et deux petites, deux à rallonge, une qui se tire, une qui se plie » Au château de Longvillers, « l'ameublement sobre et sévère de la salle » comprend une table carrée « qui se tire », et une autre table carrée « en forme d'ung bureau de bois de chesne ».

Ces descriptions qui sont contemporaines des guerres de religion donnent une idée exacte de l'ameublement des salles hautes et basses des manoirs et des habitations bourgeoises sous les derniers Valois.

Elles montrent en outre que les tables à coulisse ou à rallonge ne sont pas d'une invention récente.

A. LAMOUREUX.

—

Le budget de nos musées publics (XLV, 227, 396, 541). — La question d'un droit d'entrée à établir pour les musées de la République française est trop complexe pour qu'elle puisse être traitée sous tous ses aspects dans un article de l'*Intermédiaire*. Je demande seulement la permission de constater que les plus importants musées de peinture d'Europe : ceux de Londres (1), de Saint-Pétersbourg, de Madrid(2), de Munich et de Berlin, quoique appartenant à des Etats monarchiques, sont gratuitement et fort libéralement ouverts à tout le monde. L'exemple de l'Italie doit être écarté en principe, car dans ce pays béni « l'industrie de l'étranger », comme on dit en Allemagne, est la plus florissante de toutes les industries nationales, et les trésors d'art des temps passés sont exploités sous ce point de vue par l'État (3) autant que par la plupart des municipalités.

Moins importante, mais non moins intéressante est la question des catalogues, soulevée par M L. Baillet. Inutile d'insister sur l'insuffisance des catalogues du musée du Louvre ; elle est déplorée par tout le monde depuis le jour où les musées étrangers ont commencé à publier des catalo-

(1) Le *sixpence* (60 centimes) qu'on demande à Londres dans l'après-midi de jeudi et de vendredi, nommés *students days* (jours d'étude) n'a pas le caractère d'une taxe. Cette modeste somme doit protéger les copistes contre l'affluence des visiteurs, car à la Galerie nationale les copistes ne peuvent pas travailler tous les jours comme au Louvre, et n'y sont admis que deux fois par semaine, aux jours indiqués.

(2) La demi-piécette (à peine 50 centimes) qu'il faut payer au musée du Prado, n'a pas non plus le caractère d'une taxe, mais doit protéger le beau monde contre la présence de hidalgos nobles, mais dépenaillés, dont la toilette laisserait trop à désirer. A Madrid une demi-piécette est une somme qu'un homme du peuple, voire même de la petite bourgeoisie, ne dépenserait jamais pour voir des tableaux.

(3) Depuis quelques années, cette exploitation des musées par l'Etat est d'ailleurs bienfaisante. Citons, par exemple, la récente acquisition de la fameuse collection Borghèse qui vient d'être ouverte au public. Elle n'a été payée que trois millions de francs, à peine un dixième de la somme qu'elle produirait certainement en vente publique, mais l'Etat n'a pas fait une bonne affaire, car le droit d'entrée d'un franc qui est actuellement perçu ne fournira probablement pas les 115 000 francs que le capital déboursé rapporterait en rente italienne, sans compter les frais de l'entretien et de la surveillance.

gues presque impeccables,à des prix dérisoires. M. Baillet cite avec raison le catalogue de la *National Gallery* de Londres, dont la petite édition ne coûte que 1 fr. 25 et donne tous les renseignements qu'un visiteur désireux de s'instruire puisse demander à un ouvrage de cette nature. Mais il y a mieux. La petite édition du catalogue du musée de peinture de Dresde qui ne coûte pas beaucoup plus — exactement 1 fr.95 — donne encore plus de matière imprimée et par dessus le marché une centaine d'illustrations,petites mais suffisantes, des tableaux principaux. Ces illustrations sont d'une très grande utilité,surtout pour le visiteur étranger, auquel le catalogue acheté pour quelques sous devient une source de souvenirs aussi précieux que vivants.

Mais comment font-ils à l'étranger ? me demandera-t-on. La réponse est fort simple : l'administration des musées fait imprimer des catalogues à ses frais et les vend à son profit. Les frais de la rédaction sont nuls, car chaque directeur tient à honneur de faire ce travail avec l'aide de ses adjoints. Restent les frais de l'impression et du papier. Or, la vente des catalogues est tellement considérable à cause de leur valeur scientifique et de leur bon marché, qu'elle produit des bénéfices appréciables.

On n'a qu'à regarder le nombre des éditions des catalogues de Londres, de Berlin, de Munich et de Dresde pour évaluer le chiffre total des tirages successifs. Ce renouvellement continuel des éditions permet aussi d'utiliser, pour chacune, les derniers résultats des recherches, de rectifier les attributions des tableaux, les notices biographiques des artistes, etc. Que l'administration du Louvre adopte ce système, que les conservateurs et leurs adjoints travaillent à la rédaction des nouveaux catalogues pendant deux ou trois ans, que l'excellente *Société des amis du Louvre* avance les frais du premier établissement des catalogues, qu'on pourrait alors vendre à des prix très réduits, et on n'aura rien à envier à l'étranger. En fort peu de temps les frais seront couverts et la vente des catalogues deviendra une source intarissable de profits annuels assez importants. De bons catalogues illustrés augmenteront de beaucoup la possibilité, pour le commun des visiteurs français et étrangers,d'enrichir leurs connaissances en matière d'art, et cette considération prime, selon notre humble avis, toutes les autres, surtout dans un pays démocratique.

Il serait excessif, par contre, d'exiger que les surveillants du Louvre soient en mesure de donner aux visiteurs tous les renseignements demandés ; il suffit qu'ils sachent indiquer aux visiteurs dépaysés dans les vastes salles les tableaux célèbres ou favoris. Notre expérience, hélas ! déjà assez longue, nous permet d'affirmer que tous les « bicornes », même les jeunes, possèdent cette connaissance sommaire et que plusieurs d'entre eux connaissent à fond leur département et n'écorchent même pas les noms des vieux maîtres étrangers. C'est tout ce qu'on peut demander raisonnablement. O. BERGGRUEN.

—

Les saints guérisseurs et producteurs de maladies (XLV, 562). — C'est une doctrine constante de l'Eglise que les saints *quels qu'ils soient* invoqués avec foi, peuvent guérir les maladies : *Crede et salvus eris !*

En même temps, tous les saints, peuvent, par contre, causer une infirmité quelconque à ceux qui les méprisent. Lisez, par exemple, les œuvres de saint Grégoire de Tours, évêque de cette ville à 34 ans, pendant 20 ans et demi,mort à la fin du VIe siècle. Voulez-vous un exemple ? Un pied de vigne chargé de raisins appétissants poussait contre le mur d'une église, dont il encadrait gracieusement une fenêtre. Le fou du roi Chilpéric, malgré l'ordre de son maître, essaya d'y porter la main pour en manger.

Aussitôt sa main fut paralysée. Le fait fut constaté par tout le monde, car saint Grégoire, qui le rapporte, était son contemporain, et personne ne s'est insurgé contre ses écrits. Saint Martin invoqué, le patron de cette église lui rendit l'usage de sa main guérie.

Voilà le fait. Nous l'expliquons par la suggestion ; mais l'église aussi, puisqu'elle dit : Votre foi vous a sauvé.

Dr BOUGON.

* * *

Que les saints guérisseurs et miracleurs puissent envoyer les maladies dont ils ont le pouvoir de nous guérir, c'est une des

bases mêmes de la foi. Les saints ne sont que les exécuteurs de la volonté de Dieu et n'agissent que par lui.

Or Dieu, et les livres saints en apportent à chaque instant le témoignage, envoie aux humains tels maux que bon lui semble et les en guérit par l'intercession de ses saints, chacun suivant sa spécialité, et on a dressé un tableau très complet de ce qu'on nomme les maladies à saints.

Voir à ce sujet, le très intéressant livre de M. Dubroc de Ségange, sur les saints guérisseurs. Tout le monde sait que les enfants atteints d'une méningite, par exemple, sont dits tenus par la patte de saint Martin.

J'ai eu le plaisir de relater tout cela dans une petite étude sur ces bons saints miracleurs et guérisseurs, que j'espère compléter prochainement. L. G.

—

Jeu de quilles au bâton (XLV, 562, 783). — On sait que jadis les jeux étaient proscrits avec sévérité; le jeu de quilles se trouve interdit, ainsi que d'autres jeux de hasard, dans une ordonnance de Charles V, du 13 avril 1369, qui punit les contrevenants de 40 sols parisis d'amende.

Dans les provinces voisines de Paris, le joueur lançait à distance un bâton sur les quilles, comme ailleurs on lançait une boule.

Quand le pouvoir se départit de sa sévérité, les seigneurs se réservèrent le privilège d'autoriser les jeux sur la place publique de leur village, moyennant une redevance. Le jeu de quilles au bâton devint ainsi un droit seigneurial, très répandu aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles dans l'Ile-de-France et certainement ailleurs.

Les quilles, dit Delettre (*Histoire du Montois*) ont été une passion de nos habitants jusqu'en 1810; on y jouait dans chaque localité les dimanches, aux jours de fêtes patronales et aux foires, et l'on y perdit quelquefois beaucoup d'argent. Le droit d'y faire jouer était loué par les seigneurs de Donnemaire à un fermier principal; celui-ci sous-louait son droit pour le village de Cessoy, le 16 mai 1774, par acte notarié passé devant Opoix, moyennant un loyer annuel de 3 livres 12 sols.

C'est ainsi qu'en 1750, l'auteur du *Glorieux*, Néricault-Destouches, de l'Académie française, étant gouverneur de Melun, donnait à bail l'exercice « du droit royal de jeu de quilles au bâton dans cette ville, qui dépendait de son gouvernement ». (Arch. de Seine-et-Marne; E, 1318).

Trente ans plus tard, le duc de Penthièvre affermait encore un semblable droit dans la ville de Brie-Comte Robert, dont il fut le dernier seigneur.

TH. L.

—

Gâteaux sacrés (XLIV, XLV, 99, 155, 437, 489, 604). — I. L'auteur de l'article paru le 20 avril 1902, semble ignorer la présence des *eulogies* dans la liturgie latine. Pour quiconque a parcouru les écrits des Pères, les usages anciens et les papiers ecclésiastiques, cette présence n'est pas douteuse,

Dès l'origine de l'Eglise nous dit l'abbé Martigny (*Dict. des antiq. chrétiennes*, pp. 264 et sq) l'usage s'établit de bénir à la fin de la messe, ceux des pains offerts par les fidèles, qui n'avaient pas été consacrés... Le célébrant, après avoir béni ces pains, les distribuait, en signe de communion fraternelle, à ceux qui n'avaient point participé aux saints mystères. On les appelait pour cela *eulogies*, ou en grec ἀντίδωρον c'est-à-dire *compensation* parce qu'ils les prenaient à la place de l'Eucharistie.

Saint Augustin nous dit qu'on donnait ce pain eulogique aux catéchumènes «... *et quod accipiunt quamvis non sit corpus christi sanctum est tamen.* (*De peccat. mérit* II, 26 *De peccator remiss* c. XXVI) Parfois les évêques s'envoyaient entre eux un pain spécial, bénit... (*Paulin Epist.* I, ad Fer; Grég. Naz. *Orat* XIX. *In laud. Patr.*) que les grecs appellent εὐλογίας et les latins *benedictions eulogies, panes pro eulogia.*

II. Au VIe siècle le mot *eulogie* a divers sens, tantôt religieux, tantôt, rarement cependant, profanes. C'est ainsi que nous voyons Chilpéric manger avec Grégoire de Tours un pain bénit spécialement par l'évêque *accepto pane gratias deo agentes et regi porreximus, haustoque mero vale dicentes discessimus.* (Grég. Turon., *Hist. Franc.*, lib, VI, apud *scriptol. gallic. et francis*, t II, p. 268; Aug. Thierry. *Récits des temps mérovingiens.* pp. 303-304).

Peu à peu l'usage s'établit chez les écrivains ecclésiastiques, d'étendre ce mot à toute espèce de présent gratuit ou consacré par un droit quelconque.

III. De ces eulogies il nous reste le *pain bénit*, puis, jusqu'au XVIIe siècle le *vin* eulogique conservé encore aux cérémonies d'ordination dans quelques diocèses (Le Mans, v. g,) et chez les bénédictins de Solesmes aux cérémonies de profession.

L'antiquité du « pain à benoister » comme disent nos archives religieuses, est incontestable. J'ai entre les mains la copie d'un acte où les Religieux de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, reconnaissent percevoir, dans une paroisse rurale du diocèse, deux parts dans les oblations et dans les pains *consuetudinariis*, ce qui paraît signifier les pains ou offrandes qui les remplaçaient (1400). Ce n'est pas le lieu de faire l'historique du pain distribué aux fidèles qui ne communient pas afin qu'ils soient *fide et charitate conjuncti* nous dit un rituel de 1680.

Je terminerai seulement par un mot sur le vin de Pâques. Ce « vin à accomunier » était distribué aux fidèles qui avaient fait la communion pascale. On le voit encore distribué à Noël et aux grandes fêtes chrétiennes. Des fondations, des donations en assurent la perpétuité. Cette distribution cessa au XVIIe siècle à la suite de quelques abus. Les rentes furent dès lors employées pour le vin de messe lui-même.

IV. On se demande encore (col. 605) ce qu'est le « pain à administrer » et on le confond, je crois, avec l'eulogie du Jeudi Saint ..

Le pain à administrer était notre pain d'autel actuel. J'en ai pour preuve plusieurs documents : Dans un compte de 1449, je lis :

«... item pour la flour à faire le pain pour amenister les paroissiens aud. jour de Pasques.. 10 sols... »

Ailleurs :

... rente d'un demi boisseau de fleur de froment rente assise sur... pour faire le pain à administrer è Pâques. 1511.

Le jour de sépulture ou de service solennel, le pain bénit était aussi distribué aux assistants. Ordinairement, ce pain était demandé par le défunt dans son testament. Quelquefois la famille, les amis, le payaient aussi. L. C. DE LA M.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La mentalité d'Auguste Comte. — Nous publions plus loin une lettre qui émane de l'un des exécuteurs testamentaires du fondateur de la religion positiviste. Par suite de circonstances particulières, elle est restée inédite. Elle a été écrite il y a cinq ans. Un journaliste avait exposé les différentes phases d'une polémique sur l'état mental d'Auguste Comte, qui jeune, dans un excès de mélancolie, s'était jeté à l'eau, et qui, amoureux, avait perdu la raison deux fois : une première fois parce que l'avait trompé la fille soumise, rencontrée une nuit, au Palais-Royal, et dont il avait eu l'imprudence de faire son épouse légitime ; la seconde fois parce que la femme que son cœur avait élue, Clotilde de Vaux, repoussait ce que dans son amour il y avait de sensualité. La première attaque l'avait conduit chez Esquirol qui l'avait déclaré incurable ; la seconde fois, moins dangereusement atteint, il n'eut pas à interrompre l'établissement laborieux de sa religion de l'humanité.

Pour un certain nombre d'aliénistes, il n'était pas douteux qu'il offrait tous les symptômes de la dégénérescence ; (Voir sur ce sujet les travaux de la *Chronique médicale*). Ce fut l'exposé de cette affirmation qui décida le docteur Audiffrent à prendre la parole. Il adressa la lettre qu'on va lire au journal où l'article avait été publié. Malgré l'intérêt qu'elle offrait, en raison du signataire et des faits alors peu connus qu'elle révélait, des théories qu'elle exposait, elle fut ajournée faute de place. L'actualité passa ; elle resta dans les dossiers où, cherchant des documents, à l'occasion de l'inauguration du monument d'Auguste Comte, qui a eu lieu le 17 mai dernier, nous avons été assez heureux de la retrouver :

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vivre dans l'intimité d'Auguste Comte, que j'ai connu en 1842, étant élève à l'Ecole polytechnique et que j'ai assisté à ses derniers moments. C'est un médecin, qui s'occupe d'aliénation qui vous écrit et qui, en cette qualité, a étudié la folie. La maladie qualifiée d'aliénation mentale, par le plus grand nombre des médecins actuels, est une maladie toute morale. Les fous raisonnent

avec autant de logique, de rigueur que nous tous, dans le thème qu'ils ont choisi. Auguste Comte, comme plusieurs grands esprits de son temps, passant sur des préjugés respectables, avait cru pouvoir élever jusqu'à lui une femme profondément déchue. Il alla jusqu'à lui donner son nom. Après quelques semaines de mariage, il était lâché par la femme, (suivant l'expression du jour) qui allait courir après un ancien amant. La folie fut la conséquence de l'ébranlement moral qui en résulta. La triste révélation de sa mésaventure conjugale survint au milieu d'un accès de travail. Après un an de traitement empirique, comme tous les traitements que sont encore réduits à instituer les aliénistes, l'unité était rétablie dans ce cerveau perturbé, et c'est devant le même auditoire qui l'avait entouré avant la crise qu'il reprenait le plan d'une exposition antérieure. Cet auditoire était composé des plus grandes célébrités scientifiques du temps ; Humbolt, Blainville, Broussais, Navier, etc. Arago s'était fait excuser.

On parle d'un second accès d'aliénation que présenta la vie du grand philosophe, lorsqu'il eut terminé sa première œuvre, toute philosophique. Rien n'est moins fondé que cette affirmation. M. Comte, toujours très avide d'affection, avait fait la connaissance d'une jeune dame fort distinguée, que le malheur avait frappée comme lui. De cette connaissance résulta une profonde affection. La loyauté de sa nouvelle amie l'obligea à lui faire connaître que son cœur n'était pas assez libre pour le lui offrir. L'ébranlement qui suivit cette révélation, fut profond, et il lui fallut tout son courage pour s'en remettre et pour entreprendre la conquête d'un cœur, qui devait plus tard lui être donné.

Voilà, monsieur, des détails que vous ne connaissez pas sans doute et qui me paraissent nécessaires pour résoudre la question posée dans votre journal. Je dois ajouter que j'ai connu la famille d'Auguste Comte et qu'aucun de ses membres ne m'a présenté aucun signe de dérangement cérébral. Le génie, dit-on, communément confine à la folie. C'est presque un blasphème que l'on prononce. Homère, Dante, Shakespeare, Corneille et autres, les hommes qui marchaient à quelques générations en avant de leur siècle, n'ont-ils pas présenté dans leur existence la plus heureuse pondération ? Dans nos temps modernes, Copernic, Kepler, Galilée, Lamarck, par la hardiesse de leurs conceptions, n'ont ils pas passé pour frisant la folie ? Pour ceux qui ont étudié cet étrange phénomène, avec tous les renseignements que peut désormais fournir la science de l'homme, sa caractéristique consiste en un excès de *subjectivité*. La saine raison réside dans un sage équilibre entre l'observation et la méditation. Quand celle ci, troublée par une passion dominante, ne peut plus rectifier les erreurs de la contemplation, on est alors vraiment fou.

Permettez-moi, monsieur, d'ajouter que jamais cerveau ne m'a paru plus pondéré que celui du fondateur de la religion de l'Humanité. Sa correspondance privée, à défaut de ses œuvres, en fournit la preuve. Il n'a erré que lorsque les renseignements lui ont manqué. Qui a pu qualifier de folie son introduction à la synthèse subjective ? Ceux, encore mal préparés scientifiquement, qui n'ont pu suivre le maître jusqu'au couronnement de l'édifice, où la poésie, *toujours vraie*, vient remplir les lacunes de la science.

C'est à propos de l'annonce d'une prochaine publication qu'on s'occupe aujourd'hui d'Auguste Comte et souvent très irrévérencieusement. Je dois vous dire qu'il n'a laissé aucun mémoire à publier, qu'en son testament il a indiqué ce qu'on pouvait publier de ses papiers et cela a été fait. Rien ne pouvait être livré à l'impression sans le consentement de l'ensemble de ses exécuteurs testamentaires. Si celui qui a reçu l'unique mission de présider à leurs opérations, se permettait de passer outre, ce serait par abus et il s'exposerait à une action judiciaire.

Voilà, monsieur, ce qu'en ma double qualité de disciple et d'exécuteur testamentaire d'un maître vénéré, je m'autorise à vous communiquer.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Docteur AUDIFFRENT,

l'un des exécuteurs testamentaires d'Auguste Comte.

Marseille, 20 février 1897.

—

La garde nationale du VIe arrondissement pendant le Siège. — La Société historique du VIe arrondissement de Paris a entrepris de recueillir les souvenirs de la garde nationale de ce quartier, notamment en ce qui concerne son rôle pendant le Siège de 1870-71. Elle serait reconnaissante aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient faire connaître des documents, renseignements, ou souvenirs personnels se rattachant aux divers bataillons du VIe arrondissement qui portaient en 1880, sauf erreur, les nos 18, 19, 20, 21, 83, 85 et 115, et se rattachaient tous au 8me secteur ?

H. FROMAGEOT.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Juin 1902

38ᵉ Année — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nᵒ 970 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Armoiries de provinces et de l'Anjou. — Désirant connaître les armoiries de l'Anjou, je viens aussi demander pourquoi toutes nos anciennes provinces de France n'ont pas des armoiries propres, et pourquoi on leur attribue souvent celles de leurs seigneurs, grands feudataires ? La Bretagne, la Guyenne, le Béarn ont des armes propres. Mais le Poitou, l'Anjou, le Languedoc, le Roussillon, etc ? La Coussière.

—

Loys Corbet, écuyer, Sgr de la Sessonnière, en Bas-Poitou. — Nous trouvons ce nom dans une enquête qui fut faite à propos de la succession des héritiers La Trémoille. Un intermédiairiste pourrait il me fournir quelques renseignements sur la famille Corbet, sur laquelle le précieux dictionnaire de MM. Beauchet-Filleau ne dit rien ? Quelles étaient ses armoiries ? Le susdit Loys Corbet vivait à la fin du xvᵉ siècle.

L. de la Godrie.

—

Nouveaux catholiques. — Je trouve dans un livre de raison cette note :

J'ai balié au sieur Brun clavaire de la répartition faite sur les nouveaux catholiques d'Uzès, le 10 novembre dernier, huit livres pour mon entière cote dont il m'a fait la quittance le 27 août 1699.

Je demande quel était cet impôt ?

B. de C.

—

Heuillet, tambour au pont de Lodi, en 1796 — Il existe une eau-forte en hauteur qui représente en ovale le portrait du commandant Heuillet, en tenue, avec les croix de la Légion d'honneur, de Saint-Louis et une autre que nous ne pouvons définir ; au-dessous, en frise, l'attaque du pont de Lodi ; au 1ᵉʳ plan un tambour battant la charge et au dessous : Heuillet battant la charge,au pont de Lodi en 1796.

Nous savons que cette eau-forte moderne a été exécutée pour un dictionnaire départemental des hommes qui ont illustré, croyons-nous, le département de la Haute-Garonne ou un département limitrophe. Nous savons positivement que Heuillet,alors jeune tambour,se distingua au pont de Lodi ; son fils fut officier d'état-major et est décédé aujourd'hui.

Pourrait-on retrouver le tambour Heuillet et nous dire son histoire ? Nous n'avons pas le titre du dictionnaire où il figure et ne le possédons pas. Quelque intermédiairiste pourrait-il donner sa biographie ? Cottreau.

—

Cordier de Launay. — Intendant de la généralité de Caen au commencement de la Révolution, il émigra et passa en Russie, où il devint conseiller d'Eta . Il est mort à Saint-Pétersbourg, en 1826. On a de lui une traduction de l'*Iliade* et quelques autres ouvrages.

Où pourrais-je me procurer des rensei-

gnements plus détaillés sur ce personnage ? PAUL ARDASCHEFF.

—

Famille de la Varangerie. — J'ai trouvé dans les Archives de l'état civil de Rumes-lez-Tournai, cet acte de baptême :

« 13 août 1778, baptême d'Angélique-Constance-Philippine de la Varangerie, fille de Noble homme Claude-Adrien comte de la Varangerie, de Richemont, du Gravier, patron de la chapelle de Saint-Michel de Valonnes (1), de la paroisse de Colomby en Basse Normandie, etc., et de Noble Dame Angélique-Marie-Christophe-Louise de Piennes.

« Parrain : Maistre Philippe Macau, curé de Rumes.

« Marraine : Marie-Jeanne-Louise de Collardin, veuve de Noble homme Claude-Bonaventure, marquis de Piennes. »

J'aimerais à connaître les armoiries de cette famille de la Varangerie dont le nom ne se trouve ni dans l'*Armorial de* Rietstap, ni dans l'*Indicateur de l'Armorial général de France* publié par Louis Paris.

Le comte P. A. DU CHASTEL.

—

Famille Beufvier ou Bœufvé. — On sait que cette famille est ancienne et qu'elle a joué un rôle important dans le passé. D'après M P. Beauchet-Filleau, elle comptait trois branches. La 1re, dite de Laudraire ; la 2e, qui est la plus importante, est désignée sous le nom de Palignies ou de Paliniers et compte plusieurs prêtres, deux chevaliers de Malte et quatre grands sénéchaux du Poitou. Parmi ces derniers, il est juste de mentionner mre Anastase-Alexis-Eulalie Beufvier, qui avait le titre de marquis et présida, en 1789, l'assemblée des trois ordres du Poitou. Enfin la 3e branche, dite de La Louerie, qui donna le jour, notamment au chevalier de Beufvier, officier remarquable de l'armée vendéenne, dont la mère s'appelait dame Renée-Monique de Baudry-d'Asson.

Cette famille Beufvier est-elle réellement éteinte ? Dernièrement, en lisant le compte-rendu des fêtes données aux Etats-Unis, à propos de l'inauguration d'une statue élevée en l'honneur de Rochambeau, j'ai été surpris de rencontrer le nom de Bœufvé, parmi les personnages consulaires qui là-bas représentent les intérêts de la France.

Pourrait-on me dire si ce M. Bœufvé, dont le nom serait un peu modifié, est un descendant de l'illustre famille de Beufvier, autrefois si célèbre dans le Poitou ?

L. DE LA GODRIE.

—

Modification dans le nom. — Quelqu'un peut-il reprendre le nom de ses ancêtres et l'ajouter au sien, même lorsque ce nom n'a pas été porté depuis une quarantaine d'années par suite de négligence d'un aïeul à joindre, comme c'est l'usage, ce nom, qu'il tenait de sa femme, au sien ?

Quelles sont les formalités à remplir ? Y a-t-il une somme fixe à verser en conséquence ? Y a-t-il quelque impossibilité à prévoir ? UN ÉTRANGER ABONNÉ.

—

Saint Liesne. — Que sait-on de ce bienheureux, honoré en l'église de l'abbaye Saint-Père de Melun, et dont nous n'avons trouvé le nom dans aucune des Vies des saints que nous avons pu consulter ?

A. S.

—

Sexe douteux de Saint-Simon. — On a découvert dans les archives du château de Dampierre, suivant les Editeurs du journal de Dangeau, une lettre ancienne relatant que jusqu'à l'âge de 14 ans on ne put savoir quel était le sexe de Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*.

Ce fait qui parait fabuleux, a-t il été révélé ailleurs ? FIRMIN.

—

Despeignes, artiste peintre. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il fournir quelques renseignements sur un peintre du commencement du XVIIIe siècle, du nom de Despeignes, dont on trouve, dans une église de la Brie, un grand tableau du *Martyre de saint Etienne* daté de 1723 ?

Le tableau, d'après une inscription qui se trouve au bas, aurait été offert par le chevalier Gauthier d'Agoty, qui était sans doute l'ami du peintre. T. L.

(1) Valonnes pour Valagnes.

Le voisin de Bailly à Chaillot. — Dans des lettres inédites datées de sa maison de Chaillot et que j'ai sous les yeux, J. Sylvain Bailly parle souvent d'un voisin malade. Quel pouvait être le nom de ce voisin ? M. T.

—

L'art religieux du XIIIe siècle en France. — Le très remarquable volume qu'Emile Male publia sous ce titre, et que vient de rééditer la librairie Armand Colin, donne de nombreuses reproductions des plus belles statues ou des plus beaux bas-reliefs de cette époque ; mais il est tout à fait regrettable qu'aucun moulage n'ait encore été pris de ces œuvres, qui permette de les faire connaître et apprécier.

Le musée d'art religieux du Trocadéro s'en est-il occupé ? La nouvelle *Société d'art religieux* y pense-t-elle ? On voudrait obtenir quelques renseignements précis. P.

—

Socrate sculpteur. — Socrate, fils de Sophronicus, sculpteur, et de Panagerète, fit dans sa jeunesse le métier de son père. Il exécuta notamment un Mercure et trois Grâces pour le château d'Athènes. Il fit aussi le buste d'Alcibiade, qui existe encore actuellement.

Un auteur, américain, dit-on, qui aurait nom Bacon-Tacon (nous n'oserions l'affirmer) écrivit, il y a de nombreuses années, un livre donnant la description exacte et la gravure de différentes statues, entre autres du buste d'Alcibiade.

Il existe certainement au moins un exemplaire de cet ouvrage dont nous aimerions connaître le titre et l'origine, et que nous serions heureux de consulter.

Nous demandons également qu'on veuille bien nous signaler les auteurs anciens ou modernes ayant écrit sur les œuvres de sculpture de Socrate en général et spécialement au sujet du buste d'Alcibiade. PAROS.

—

Fustel de Coulanges. — J'ai retrouvé dernièrement un certain nombre de lettres signées *le chevalier Fustel de Coulanges*, et datées de 1817. Leur auteur était alors tout jeune officier à l'île de Rhé, et paraît avoir servi pendant les Cent-Jours, parmi les volontaires royaux de Bretagne. Pourrait-on me dire s'il s'agit du père de l'éminent écrivain ?

P. DU GUÉ.

—

Bibliothèque de Madame Elisabeth. — Don du roi, ou achat de ses deniers personnels, Madame Elisabeth avait, à Montreuil près Paris, un établissement champêtre, ferme ou chalet, où elle résidait souvent en compagnie de ses dames d'honneur. C'est dans la vacherie de Montreuil qu'est née la touchante histoire du « Pauvre Jacques », qui donna lieu à la non moins touchante romance qui chanta ses amours sur un mode mineur.

Cet amoureux vacher épousa, grâce à la bonté charitable de la grande dame de Montreuil, sa blonde fiancée, et ils sont enterrés quelque part en Suisse, sous une pierre où l'on épèle : *Ci-gît le Pauvre Jacques de Madame Elisabeth de France*, etc.

Il y avait à Montreuil une bibliothèque, et le hasard m'a mis en présence des *Lettres de Mme de Sévigné*, 8 vol. in-12, reliés en mar., portant sur les plats l'écusson en losange, des filles de France, et sur l'écusson le nom de *Montreuil*.

Sur les gardes, un ex-libris, que j'ai sous les yeux : un cuir à godron triangulaire surmonté d'une couronne à cinq fleurons, des guirlandes de fleurs descendent des deux côtés, et sur le cuir, l'écusson de France en losange. Au dessous : *Bibliothèque de Madame Elisabeth*. Un cadre avec 4 fleurs de lis aux angles, sertit le motif (75^mm/64^mm). Cette bibliothèque est-elle connue ? Son catalogue existe-t-il ? Les livres qui en proviennent sont-ils haut cotés ? Cz.

Ruines existant dans la commune de Domats (Yonne). — Quelque obligeant confrère pourrait-il me mettre sur la voie de souvenirs historiques ou d'anciennes traditions se rapportant à la commune de Domats (Yonne) où se trouvent un lieu-dit appelé le vieux château ; un autre nommé la Cour des Vallées ; la prison de Mellereau ; le Metz l'abbesse ?

Je serais heureux de savoir s'il existe un ouvrage d'érudition archéologique sur la contrée. FULBERT HARDIN.

Costume des intendants des provinces. — Quel était le costume officiel de ces fonctionnaires de l'ancien régime ?

PAUL A.

—

Emigrés. — Quels sont les meilleurs et les plus récents ouvrages sur les émigrés français sous la Révolution ?

PAUL A.

—

Bibliothèque historique. — J'ai acheté récemment douze volumes in-8° d'un ouvrage intitulé « *Bibliothèque historique ou recueil de matériaux pour servir à l'histoire du temps.* » Ces volumes sont datés les uns de 1818, les autres de 1819. Imprimés chez C. F. Patris, rue de la Colombe N° 4 en la cité, ils étaient édités chez Delaunay, Palais-Royal, galeries de bois ; Pelicier, première cour du Palais-Royal, n° 10 ; Lecomte et Durey, libraires, quai des Augustins.

Quelqu'un de nos confrères pourrait-il me dire si ces 12 volumes constituent tout l'ouvrage, ou s'il y en a eu de subséquents ?

V. A. T.

—

Mort de Balzac. — Est-il mort, comme l'avance Flaubert dans sa correspondance, du chagrin que lui causait son épouse ? Si le fait est vrai, quels événements avaient divisé ce ménage ?

FIRMIN.

—

Impavide. — M. Alfred Duquet, dans la *Patrie* du 21 mai 1902, et M. Octave Mirbeau, dans le *Journal* du 25 du même mois, se sont servis du mot *impavide*, s'inspirant de l'*impavidum ferient ruinæ*. Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire si ce mot a été déjà employé par d'autres écrivains français ?

E. G.

—

Le préfixe mocque, dans les noms de lieux. — Il existe dans le département du Loiret plusieurs localités dénommées Mocqueberry, Mocpois, Mocquelle, Mocquesouris.

Dans Seine-et-Marne, il existe aussi un Mocpois et un Mocsouris. Ce nom de Mocsouris se trouve aussi dans la Sarthe et trois fois dans Seine-et-Oise. Quelle peut être la signification de ces noms de lieux ?

MARTELLIÈRE.

Pissotte. — Connaît-on l'origine de ce nom de lieu dit ? Peu commune, cette appellation qu'on ne trouve qu'une fois, en Bretagne, sert encore à désigner un territoire compris au bas de la pointe de l'Epine et en avant de Vincennes. Un chanoine de Saint-Jacques l'Hôpital était curé de Notre-Dame de la Pissotte du Bois de Vincennes en 1593. Dans le travail topographique que Géraud a joint à la réimpression de la Taille de Paris, sous Philippe-le-Bel, l'on trouve aussi ce nom de Pissotte donné à la région au milieu de laquelle se trouve la rue des Fontaines, auprès du Temple.

C'est donc une appellation très ancienne sur l'origine de laquelle un intermédiairiste philologue voudra bien me renseigner.

L. TESSON.

—

Rabibocher. — Ce mot est cité dans tous les dictionnaires d'argot. C'est un terme employé par les enfants qui jouent aux billes : il est passé dans le langage familier courant. Il est employé partout. Quelle est son étymologie ? A quelle époque remonte-t-il ?

LN. G.

—

La grécomanie. — Dans quel ouvrage sur le Directoire pourrai-je trouver d'amples détails sur la *grécomanie* (engoûment pour la Grèce) de la société du temps.

Les frères de Goncourt n'y font qu'une rapide allusion.

ETÉOCLE.

—

Les précurseurs de M. Tarde. — Nous lisons dans le livre sur *La culture des idées*, de M. Remy de Gourmont (*Société du Mercure de France*, 1900), p. 123 : *On a dit*, il y a déjà longtemps, bien avant que M. Tarde ait développé sa philosophie sociale : L'imitation régit le monde des hommes, comme l'attraction celui des choses, *Omne simile claudicat* : ordinairement, l'imitation n'est pas mutuelle, comme l'attraction universelle, c'est-à dire la gravitation. *Qui* avait fait cette comparaison, bien avant M. Tarde ?

7 VI 2 H-I.

—

Fualdès. — M. Fualdès, candidat dans l'Aveyron, est-il un des descendants de Fualdès, l'ancien magistrat, assassiné à Rodez ?

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Chanoinesses du chapitre d'Alix (XLV, 553). — Dans le manuscrit 398 de la Bibliothèque de Lyon se trouve la copie d'un arrêt du conseil d'Etat du 26 avril 1778, ordonnant que l'inventaire de tous les biens, titres, papiers de l'abbaye d'Alix soit dressé par les prieures et chanoinesses de ce chapitre noble, mais rien de plus.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

Iconographie de la famille Béjart (XLV, 10, 213, 284, 396, 603.777). — Si, le 26 août 1859, Me Siméon crut *découvrir* dans son minutier le contrat de pension accordée à Louis Béjard, signalé par La Grange en son *Registre*, sous la date du 16 avril 1670, l'honorable successeur de Me Levasseur (notaire rue Saint-Honoré, près de la barrière des Sergents) ignorait que la minute de cet acte avait été, seize ans plus tôt, communiquée par son prédécesseur, Me Lefer, à M. Taschereau, copiée par ce dernier et publiée en tête de la troisième édition de son *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, en janvier 1844.

Comment, d'autre part, le *Constitutionnel* a-t-il pu prêter à la Comédie française l'idée de faire entrer dans ses Archives une minute qui, sous aucun prétexte et pour qui que ce soit, ne peut — ne doit — sortir de l'étude qui en a la garde ?

Tout ce que pouvait faire mon prédécesseur, Léon Guillard, c'était en demander une expédition authentique. Notre ami commun Jules Bonnassies ne lui en a pas laissé le loisir : l'actif chercheur a pris un calque des onze signatures et les a reproduites en fac simile dans la première livraison de sa trop éphémère revue mensuelle le *Théâtre* (n° 1, du 1er décembre 1874).

Quant à la pièce originale, elle est toujours conservée dans l'étude, transférée du voisinage de Saint-Roch à la rue de Richelieu, n° 85, et dont le titulaire actuel est Me Paul Girardin.

On y pourra constater que Philibert Gassot, *sieur* du Croisy, n'y est nullement qualifié *vicomte*. La vicomté de Jodelet et le marquisat de Mascarille s'éteignent avec les chandelles des *Précieuses* : ce n'est point là style de notaire.

GEORGES MONVAL.

M. Gustave Humbert (XLV, 790). — L'ancien ministre n'était pas parent du général Humbert, dont j'aurais aimé à me dire l'allié. Le mère de l'ancien ministre était sœur de ma grand'mère maternelle ; elle avait eu quatre fils, ainsi que l'expliquait *le Lorrain* ces jours derniers. Un d'eux a été l'un des derniers députés de l'Alsace-Lorraine, j'en ai parlé ici même, un autre a été l'ancien ministre qui se déracina vers trente ans, ce qui explique que je n'ai jamais eu aucun rapport avec lui et sa postérité. NAUROY.

La femme du baron Laurent de Marbeuf (XLV, 789). — Laurent-Marie François de Marbœuf, né à Bastia le 26 mai 1786, est le fils du comte de Marbœuf qui fut gouverneur de Corse et protégea Napoléon. On sait que devenu empereur, Napoléon, jusqu'à son dernier jour, conserva une profonde reconnaissance pour ceux qui lui avaient rendu service dans sa jeunesse.

Aussi quand le fils de son ancien protecteur fut en âge de servir, il le fit entrer à Fontainebleau, où il devint caporal le 1er floréal an 12. Sous-lieutenant, puis lieutenant au 25e dragons, il fut nommé capitaine et officier d'ordonnance de l'empereur (et non pas aide de camp, comme le dit M. Gaston Deschamps) le 29 octobre 1808 Depuis, chef d'escadrons aux chasseurs à cheval de la garde, il passa colonel du 6e chevaux légers (le régiment qui avait le collet et les revers amaranthe) le 14 octobre 1812.

Il fut blessé le 14 août 1812 au combat de Krasnoë ; transporté à Mariempol, il y mourut le 25 novembre 1812 « des suites de ses blessures », disent ses états de services. Cette assertion est basée sur cet extrait d'une lettre de son major qui

commandait le dépôt de son régiment resté en France :

« Une lettre que je viens de recevoir du baron de Marbœuf m'annonce qu'il est blessé et dans l'impossibilité de pouvoir prendre de longtemps le commandement de son régiment ».

Cependant sa veuve demandait en 1813 son acte de décès, l'administration ne pouvait le lui fournir.

L'insistance de sa veuve venait de ce que l'on a toujours cru, dans sa famille, qu'il avait été assassiné par son ordonnance qui lui avait volé 40.000 fr. en or, qu'il avait dans sa ceinture.

Laurent de Marbœuf avait épousé, en mai 1811, Pierrette Deglat de la tour Dubost, fille de Pierre Deglat et de Antoinette Gauthier de la Tournelle. Pierre Deglat était le fils d'un financier de Lyon qui s'était enrichi dans les fermes. Il avait un superbe hôtel à Lyon, et possédait aussi la terre et le château du Plessis (6 000 hectares), dans Saône-et-Loire, arr. d'Autun.

Napoléon ayant su que Mlle Deglat était fille unique et royalement riche, fit arranger le mariage par les soins de Duroc et du préfet du Rhône (lettre de Duroc du 4 mai 1811).

Madame de Marbœuf mourut peu de temps après son mari : sa fortune alla pour une partie aux Latournelle et pour l'autre au Barbentane-Beauregard.

Il y avait à l'Exposition militaire en 1900 une miniature du colonel de Marbœuf, n° 306 du Catalogue.

GERMAIN BAPST.

***

M. de Morati-Gentile (ou Gentili ?), qui étudie l'histoire de la Corse, son pays natal, trouvera dans *Napoléon inconnu*, de Frédéric Masson, t. I p. 44, dans les *Mémoires du baron de Meneval*, t. 3, p. 54, et *Madame Mère*, du baron Larrey, de précieux renseignements sur la famille de Marbœuf

Napoléon n'oublia jamais la protection dont lui et sa famille avaient été l'objet de la part du comte de Marbœuf. Quand Mme veuve de Marbœuf présenta son fils à l'empereur en 1805, ce fils avait vingt ans. Napoléon l'admit au nombre de ses officiers d'ordonnance, puis il lui écrivit cette lettre si empreinte de témoignage de reconnaissance :

Paris, 18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

Monsieur de Marbœuf, officier au 25e régiment de dragons, je vous ai accordé, votre vie durant, une pension de six mille francs sur le trésor de la Couronne et j'ai ordonné à M. de Fleurieu, mon intendant, de vous en expédier le brevet. Je donne ordre qu'il vous soit remis sur les dépenses courantes de ma cassette particulière, douze mille francs pour votre équipement. Mon intention est de vous donner, dans toutes les circonstances, des preuves de l'intérêt que je vous porte par le bon souvenir des services que j'ai reçus de Monsieur votre père, dont la mémoire m'est chère. Je me confie dans l'espérance que vous marcherez sur ses traces. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

NAPOLÉON.

(*Correspondance*, pièce 8408)

M. de Marbœuf se maria à Mlle d'Eglat, d'une famille très riche de Lyon ; et, à l'occasion de ce mariage, l'empereur lui donna en majorat, l'hôtel Montesson, une des plus belles demeures de la rue du Mont-Blanc à Paris (appelée depuis rue de la Chaussée d'Antin).

M. de Marbœuf fut tué dans une des charges de cavalerie exécutée au combat de Krasnoï le 18 novembre 1812. Mme de Marbœuf, inconsolable de la mort de son fils, se retira, a-t-on dit, dans la Congrégation du Sacré-Cœur où elle mourut en 1839, âgée de 76 ans.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Les nouvelles armoiries d'Italie (XLIV ; XLV, 115, 618, 742). — Dans l'*Histoire généalogique de la maison de France*, etc. par Scevole et Louis de Sainte-Marthe etc. 2 vol. in-4° à Paris chez Abraham Pacard, rue Saint-Jacques, MCXIX, page 68, à l'article Louis VI Le Gros en parlant de sa femme Alix de Savoie, fille de Humbert aux blanches mains : *Philibert Pingon en la généalogie des Ducs de Savoie dit que cette Princesse portoit pour armoiries my-party de France et de Savoye qui estoit lors d'or à l'Aigle de sable à deux testes, membré et becqué de gueules ayant sur la poitrine un escu de gueules au cheval rampant d'argent ; qui sont aussi les armoiries anciennes de la maison de Saxe de laquelle celle de Savoye se dit estre issue* — Je reconnais que les frères Sainte-Marthe sont quelquefois un peu fantaisistes dans leurs attributions d'armoiries, néanmoins le renseignement était bon à noter.

Autre :

Dans l'ouvrage intitulé : *Les Souverains du monde*, 4 vol. in-12, Paris, chez Guillaume Cavelier fils, rue Saint-Jacques à la fleur de lis MDCCXVIII, ouvrage traduit de l'allemand. — Au tome III page 88, armoiries du roi de Sicile, Victor-Amédée II :

Il porte : *écartelé au 1 du royaume de Cypre qui est écartelé au 1 de Jérusalem, d'argent à la croix potencée d'or accompagnée de quatre croisettes coupées de même. Au 2 de Lusignan burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules couronné lampassé et armé d'or, la queue fourchée et passée en sautoir brochant sur le tout. Au 3 d'Arménie d'or au lion de gueules, armé et couronné d'or lampassé d'azur. Au 4, de Luxembourg d'argent au lion de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir, couronné et armé d'or lampassé d'azur.* Au second grand quartier *de pourpre au cheval gai, effaré et contourné d'argent qui est haute Saxe, parti de Saxe moderne, qui est fascé d'or et de sable de huit pièces à la couronne de roue fleuronnée de sinople posée en bande brochant sur le tout, la pointe de ce quartier entée en forme de triangle d'argent à 3 bouterolles d'épée de gueules qui est d'Angrie.* Au 3e grand quartier : *d'argent au lion de sable lampassé et armé de gueules, l'écu semé de billettes de sable* qui est Chablay, parti d'Aouste *qui est de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules.* Au 4e grand quartier *cinq points d'échiquier d'or équipolez à quatre points d'azur* qui est Genève, parti de Montferrat *d'argent au chef de gueules.* Sur le tout *d'argent à l'aigle esploïée de sable* qui est de Sicile : et sur le tout *de gueules à la croix pleine d'argent qui est de Savoye.*

Cet écu est gravé sur une planche, avec d'autres à la fin du IVe vol.

Je ne sais quelles sont les armoiries indiquées par Guichenon; M. de Bourrousse de Laffore ne donne que l'écu *de gueules à la croix d'argent.* Vte de Ch.

—

La Basilicate (XXXIX). — Les écrivains byzantins donnaient le titre de βασιλευς à l'empereur (et au roi de Perse), le titre de ρηξ aux rois de l'Occident : E. A *Sophocles, Greek Lexicon of the roman and byzantine periods*, New-York and Leipzig, 1888. H.

Décoration du Lis (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 171, 229, 451, 515, 676, 741, 799).

Ministère, Paris le 2 août 1814
de la Guerre.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Sa Majesté, pleine de confiance dans votre fidélité et votre dévouement à sa personne, vous autorise à porter la décoration du Lis.

Le Ministre secrétaire d'Etat de la Guerre.
Comte Dupont.

Par le ministre, le Maréchal de Camp, Baron d'Hawesse.

Secrétaire général du ministère.
Legendre (?)

M. Gaston rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 16.

Cette pièce, sauf la date, les signatures, le nom et l'adresse, est entièrement lithographiée. Le destinataire Gaston Bassompierre, âgé alors de 28 ans, était artiste peintre, élève de David, et fut nommé deux ans plus tard, professeur de dessin au Collège royal militaire (aujourd'hui Prytanée) de La Flèche.

La facilité et la prodigalité avec lesquelles on accordait et on donnait, même à ceux qui ne la sollicitaient pas, cette décoration du Lis, semble indiquer qu'elle avait été créée par le nouveau gouvernement principalement pour recruter des sympathies, et augmenter l'attachement des partisans déjà acquis. O. D.

***

La signature au bas d'un brevet du Lis obtenu par la protection de la duchesse douairière d'Orléans, a été mal lue. L'homme de confiance de la duchesse se nommait Rouzet de Folmont et non Rozet de Fernon — Rouzet n'est mort qu'en 1820 — Voir t. XXXVIII ; XL ; XLI ; XLII : XLIV et XLV. col 35 et 199. *La veuve de Philippe Egalité s'est elle remariée ?*

—

Bigot (XLV, 667). — Plusieurs familles de ce nom au Maine :

1°) Jean Bigot, sénéchal du Maine (1231-1242).

2°) Famille le Bigot (Passais, Bretagne, Bigot des Parquelles, B. du Boulay ; B. des Fontaines, etc.)

3°) Antoine Bigot de Gastines inscrit sur le registre de l'arrière-ban du Maine (1689) :

D'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois trèfles de sinople 2.1.

Cauvin : *Essai sur l'Armorial du diocèse du Mans, p. 30.* L. C. DE LA M.

—

Rossignol, maître des comptes (XLV, 667, 752). — Il existe de nombreuses généalogies de familles Rossignol. Parmi elles, on peut voir, au manuscrit français 32484, page 70, une descendance des Rossignol, seigneurs de Juvisy et Balagny.

J'ai vu un beau faire-part de mort daté de 1769, de Charles-Louis Rossignol de Balagny, sieur des Bergeries, conseiller honoraire en la grande chambre du Parlement de Paris.

L'invitation à l'enterrement et au service est faite de la part du président Rossignol, son neveu, pour six heures du soir, à l'église Saint-Eustache, lieu *de sa sépulture*. Une demoiselle Rossignol de Balagny s'est mariée, au siècle dernier, avec un maître des requêtes du nom de Brochet de Verigny.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

* * *

Rossignol : *d'argent, à six rossignols de gueules, posés 2.1.2.1.*

Cauvin. *Essai sur l'Armorial du diocèse du Mans* (d'après un Armorial manuscrit de la Mayenne). p. 208.

L. C. DE LA M.

—

Planteroze (XLV, 667). — On peut trouver une généalogie de la famille Planterose dans le manuscrit français 33237 pages 259 et 260. Un François de Planterose fut anobli comme directeur de la Nouvelle Compagnie du Sénégal en 1719. Ce Planterose avait pour armoiries :

De sinople, à un rosier d'argent, chargé de boutons de gueules, tigés et foliés de sinople. Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Joseph de Lorraine et Juste de Beauvais (1) (XLV, 729). — On doit trouver aisément les renseignements demandés ; l'*Histoire des grands officiers de la Couronne* les donne certainement.

Je n'ai sous la main qu'une note d'après laquelle Charles-Juste, prince de Beauvau et de Craon, maréchal de France, épousa Marie-Charlotte-Sylvie de Rohan-Chabot, née le 12 décembre 1729, mariée en premières noces, le 7 septembre 1749, à Jean-Baptiste de Clermont d'Amboise, marquis de Revel, décédée le 26 mars 1807.

P. DU GUÉ.

* * *

Anne-Marie-Joseph (Antoine-Marie-Joseph d'après Saint-Simon) de Lorraine, comte d'Harcourt, de Clermont, de Montlaur et de Saint-Romaix, marquis de Maubec, baron d'Aubenas, de Montbonnet et d'Ayguse, seigneur de Montpezat, de Mirmande et de Grateloup, né le 30 avril 1679, mort à Paris le 29 avril 1739. En 1718, il acheta quelques terres en Lorraine, auxquelles le duc de Lorraine en ajouta d'autres et érigea le tout en comté, sous le nom de Guise-sur-Moselle.

Anne-Marie-Joseph prit le nom de prince de Guise ; il épousa, le 2 juillet 1705, Marie-Louise-Christine, fille et héritière de Gaspard-Jeannin de Castille, marquis de Montjeu, et de Louise-Diane Dauvet des Marets. Elle mourut le 11 janvier 1736, au château de Saint-Blaise, faubourg d'Autun, et eut sa sépulture dans l'église principale d'Autun. De ce mariage vinrent :

1° Louis-Marie-Léopold, dit le prince de Guise, brigadier des armées du roi, né le 17 décembre 1720, mort en Italie le 20 juin 1747.

2° Louise-Henriette-François, morte, le 31 mars 1737 âgée de 30 ans, mariée le 21 mars 1725 à Emmanuel-Théodose, duc de Bouillon

3° Elisabeth Sophie, morte à Paris le 2 août 1740, mariée au château de Montjeu en Bourgogne le 7 avril 1734, au duc de Richelieu,

Charles-Juste de Beauvais, maréchal de France, était le fils du baron de Beauvais qui avait « la capitainerie des plaines d'autour de Paris » (*sic*, d'après Saint-Simon).

Ce baron de Beauvais était lui même le fils de Pierre de Beauvais, seigneur de Gentilly (*d'azur, à un cœur d'or, soutenu, d'un croissant d'argent, et surmonté d'une nuée du même*) et de Catherine Henriette Bellier, première femme de chambre d'Anne d'Autriche, et pour laquelle, d'après Saint-Simon, Louis XIV brûla de ses premiers feux.

(1) L'auteur de la question avait écrit « de Beauvau » et non « de Beauvais ».

Jeanne-Baptiste de Beauvais, sœur du baron de Beauvais, morte le 30 avril 1663, âgée de 27 ans, épousa, le 6 novembre 1652, Jean-Baptiste-Amador Vignerod du Plessis, marquis de Richelieu, tige des ducs d'Aiguillon.

La parenté entre Joseph de Lorraine et Juste de Beauvais ressortira plus clairement du tableau ci-dessous.

François II, marquis de Pontcourlay.

Armand-Jean duc de Richelieu	Jean-Baptiste-Amador, marquis de Richelieu, marié à Jeanne-Baptiste de Beauvais, tante de Juste de Beauvais maréchal de France.
Louis-François-Armand, maréchal duc de Richelieu, marié en 2es noces à Elisabeth-Sophie de Lorraine, fille de Joseph de Lorraine prince de Guise.	

SEPTMONTS.

* * *

I. Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, de Clermont, de Montlaur et de Saint-Romaix, prince de Guise-sur-Moselle, né le 30 avril 1679, mort le 27 avril 1739, était fils d'Alphonse-Henri de Lorraine, prince d'Harcourt, comte de Montlaur et de Saint-Romaix, marquis de Maubec, baron d'Aubenas et de Montbonnet, seigneur de Montpezat, et de Françoise de Brancas.

Monsieur P. L. semble confondre la principauté de Guise-sur-Moselle (créée et non *rétablie* par le duc de Lorraine, en 1718, en faveur de son cousin d'Harcourt) avec le duché de Guise (sur l'Oise). Cette dernière seigneurerie, qui donna son nom aux illustres cadets de Lorraine, était un comté qui, en 1333, avait été apporté en dot à Raoul, duc de Lorraine, par Marie de Blois, et qui fut érigé en duché par le roi François Ier en 1527.

Le titre de *duc de Guise* s'éteignit en 1688 avec Marie de Lorraine, dite Mlle de Guise, fille de Charles Ier duc de Guise et de Henriette-Catherine de Joyeuse. Mlle de Guise hérita du titre ducal à la mort de son petit-neveu, François-Joseph, duc de Guise, d'Alençon, de Joyeuse et d'Angoulême, prince de Joinville, dernier mâle de la branche de Guise, décédé à l'âge de cinq ans, le 16 mars 1675. Elle mourut elle-même, le 3 mars 1688, et ses immenses biens passèrent aux Condé, ses plus proches parents, par suite du mariage (24 juillet 1605), de sa tante Louise-Marguerite de Lorraine avec François de Bourbon-Condé, prince de Conti.

De son mariage (2 juillet 1705) avec Marie-Louise-Christine Jeannin de Castille, Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, eut quatre enfants :

1° Louise-Henriette-Françoise, née en 1707, morte le 31 mars 1737. Elle épousa, le 21 mars 1725, Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, pair et grand chambellan de France.

De ce mariage naquit une fille, Marie-Sophie-Charlotte de la Tour d'Auvergne, que nous retrouverons plus loin.

2° Marie-Elisabeth-Sophie, née en 1710, morte le 2 août 1749, qui épousa, le 7 avril 1734, Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France, veuf d'une première femme.

Marie-Elisabeth-Sophie eut du maréchal de Richelieu une fille unique : Sophie-Louise-Armande Septimanie de Vignerot du Plessis de Richelieu, mariée à Casimir Auguste, comte d'Egmont-Pignatelli, prince du Saint-Empire, des princes de Clèves, ducs de Gueldre et Juliers, grand d'Espagne, veuf en 1res noces de Blanche-Alphonsine de Saint-Séverin-d'Aragon-Borgia-Guzman-Tolède et Cordoue.

Aucun enfant ne naquit du mariage Egmont-Richelieu.

3° Louis, comte d'Harcourt, colonel d'un régiment d'infanterie, né le 17 décembre 1720, mort le 20 juin 1747, non marié

4° N. né en janvier 1721, mort au mois de mai suivant.

II. Charles Just de Beauvau (et non *Beauvais*) marquis d'Haroué, prince de Beauvau-Craon et du Saint-Empire, grand Espagne de la 1re classe, d'abord colonel du régiment des Gardes Lorraines, lieutenant-général, chevalier des Ordres du Roi, membre de l'Académie française en 1771, gouverneur de Provence en 1782, maréchal de France en 1783, né à Lunéville le 10 novembre (et non septembre) 1720, mort à Saint-Germain-en-Laye le 21 mai

1793. Il était fils de Marc de Beauvau, prince de Craon et du Saint-Empire, conseiller d'Etat et grand écuyer de Lorraine et de Anne-Marguerite de Ligniville, dame d'honneur de la duchesse de Lorraine. Il épousa :

1° le 3 avril 1745, Marie-Sophie-Charlotte de la Tour d'Auvergne, née le 20 décembre 1729, morte en 1760, fille d'Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry et de Louise-Henriette-Françoise de Lorraine-Harcourt (voir la 1re partie de la réponse).

2° en mars 1764, Marie-Sylvie de Rohan-Chabot, née le 12 décembre 1729, morte en 1807, fille de Guy-Auguste, comte de Chabot et d'Yvonne-Sylvie du Breuil de Rais ; veuve en 1res noces de Jean-Baptiste Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Revel, mort le 18 septembre 1761.

Le prince de Beauvau n'eut pas d'enfant de son second mariage. Du premier il eut une fille unique :

Anne-Louise-Marie, née le 1er avril 1750, mariée le 9 septembre 1767 à Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles, prince de Poix. H. C. L.

***

Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte Harcourt, de Clermont de Montlaur de Saint-Romaix, marquis de Maubec, etc. né 30 avril 1679 † 29 avril 1739, acheta en 1718 des terres en Lorraine, que le duc de Lorraine érigea non pas en principauté, mais en comté sous le nom de Guise-sur-Moselle. Le duché de Guise qui était de création française, appartenait alors au prince de Condé pour lequel il fut érigé en duché en 1704. Cela n'empêcha pas le prince Joseph de se faire appeler le prince de Guise, tandis que son titre légal était prince Joseph de Lorraine, comte de Guise-sur-Moselle. De son mariage avec Marie-Louise-Christine Jeannin de Castille, fille et héritière du marquis de Montjeu, conseiller au parlement de Metz, et de Louise-Diane Dauvet des Marets. Le prince Joseph eut plusieurs enfants :

A. François-Paul-Alphonse, né 11 avril 1716 † 1721.

B. Louis-Marie-Léopold, dit le prince de Guise, né 17 décembre 1720 † 20 juin 1747, à l'armée d'Italie où on le trouva dans sa tente, tué d'un coup de pistolet.

C. Louise-Henriette-Françoise de Lorraine † 31 mars 1737 à 30 ans, sans laisser d'enfants du duc de Bouillon dont elle fut la 4me femme.

D. Elisabeth-Sophie de Lorraine, née 1720 † août 1740, seconde femme du duc de Richelieu, depuis maréchal de France, dont elle eut deux enfants. La fameuse Septimanie de Richelieu, l'Egérie de Gustave III roi de Suède, qui fut la seconde femme du comte d'Egmont de la maison Pignatelli Bisaccia, et le duc de Fronsac père du duc de Richelieu, célèbre ministre de la Restauration, de la marquise de Montcalm et de madame de Jumilhac dont les descendants ont hérité du titre de duc de Richelieu.

Monsieur G. L. a commis une petite erreur en parlant d'un maréchal de France du nom de Beauvais.

Un Richelieu épousa bien, au grand désespoir de sa famille, Jeanne-Baptiste de Beauvais, femme de chambre de la reine, qui fut la grand'mère du duc d'Aiguillon ; mais les Beauvais restèrent ce qu'ils étaient... rien. Il ne faut pas les confondre (1) avec la maison de Beauvau. Isabelle de Beauvau avait épousé Jean de Bourbon, comte de Vendôme, trisayeul du roi Henri IV. Le maréchal dont il est question est Charles-Just, prince de Beauvau-Craon et du Saint-Empire, membre de l'Académie française C'était un homme fort austère qui cessa de recevoir sa sœur la maréchale de Mirepoix, parce qu'elle était devenue l'amie de Mme de Pompadour. Madame de Mirepoix avait épousé en 1res noces Jacques-Henri de Lorraine, prince de Lixin, mais le fier lorrain ayant considéré le mariage de sa cousine avec le duc de Richelieu comme une grande mésalliance, avait succombé en 1734 dans un duel avec ce futur maréchal. Le maréchal de Beauvau fut marié deux fois : il épousa 1° Marie-Sophie-Charlotte de la Tour d'Auvergne. 2° Marie-Charlotte-Sylvie de Rohan-Chabot. Il eut une fille unique de sa première femme, et la maria à Louis-Philippe-Marc - Antoine de Noailles-Mouchy, prince de Poix.

Madame Standish née Noailles, a publié en 1872 les souvenirs de son arrière-grand-père le maréchal prince de Beauvau et ceux de sa seconde femme. La vicomtesse

(1) Nous avons dit que c'était une erreur d'impression.

de Noailles a écrit la vie de la princesse de Poix née Beauvau. Malheureusement cet ouvrage que Sainte-Beuve considérait comme un petit chef-d'œuvre est introuvable, je le cherche vainement depuis trente ans.

M. Potier de Courcy, dans sa continuation du P. Anselme, donne la généalogie de la maison de Beauvau, ainsi que celle des Noailles descendants de la princesse de Poix. Pour la maison de Lorraine, la branche française étant éteinte, il faut glaner dans les annuaires français, allemands et italiens des XVIIIe et XIXe siècles, pour compléter la généalogie incomplète dressée par M. de Koch et publiée par Schoell. Comte SIGISMOND PUSLOWSKI.

—

M. de Folard, ambassadeur sous Louis XV (XLV, 730). — Le chevalier Hubert de Folard, neveu du tacticien, — envoyé extraordinaire de la cour de Louis XV en Bavière, a vécu pendant un temps au château de Cramayel (à 2 lieues de Melun) chez une de ses filles, Marie-Josèphe Folard, mariée, quelques années avant la Révolution, à Jean-François Fontaine, marquis de Cramayel, lequel fut introducteur des ambassadeurs et préfet du palais sous Napoléon Ier.

M. de Cramayel est mort en 1826 ; son château fut démoli vers la même époque. Les titres de propriété et d'autres papiers qui s'y trouvaient mêlés ont été abandonnés et vendus avec le mobilier. J'ai pu voir et consulter ces papiers chez un habitant de la commune de Moissy-Cramayel, qui s'en trouvait détenteur ; il y avait des résidus (minutes et réponses) de la correspondance diplomatique d'Hubert Folard ; mais une partie de ces archives avait été déjà dispersée, et ce qui en restait fut acquis en bloc, il y a dix ans, par un amateur.

M. Fontaine de Cramayel et Marie-Josèphe Folard avaient eu plusieurs enfants ; l'un des fils a été général et sénateur sous le second empire, et la petite ferme de Cramayel (à Moissy) appartient encore à M. le marquis de Cramayel, petit-fils sans doute, et qui doit habiter Paris.

En s'adressant à lui, peut-être saurait-on où est conservé le portrait du diplomate Folard.

Sans doute, on apprendrait aussi ce que purent devenir le tableau représentant M. et Mme Fontaine de Cramayel, exposé au Salon de 1809 par le peintre Louis Ducis, et le portrait en pied du marquis de Cramayel, dessin exposé en 1810 par Nic-Henri-Jacob, élève de David.

T. L.

—

De Loynes de la Potinière XLV), 786). — Cette famille existe encore. Sa généalogie, qui doit se trouver à la Bibliothèque nationale, a été publiée en 1896, à Orléans ; Herluison, libraire-éditeur, in-4° ; anonyme de 290 pages.

TH. C.

—

Soliman Lieutaud (XLII ; XLIII ; XLV, 528). — Né à Gouville (Seine Inférieure) le 7 février 1795, mort à Paris le 25 décembre 1879. Savant iconographe et iconophile.

Fils de Jean-François Lieutaud, négociant à Marseille qui, en 1793, put se cacher dans la Normandie et y résida.

A. TARDIEU.

—

Lœillard d'Avrigny (XLV, 735) — Charles-Joseph Lœillard d'Avrigny, né le 27 octobre 1758, à la Martinique, baptisé le 27 novembre, en l'église paroissiale de Notre-Dame du Bon Port du mouillage de Saint-Pierre, fut marié, le 3 juillet 1790, à Marie-Josèphe-Reine Renaut, à Sainte-Marie du Temple à Paris. Ils eurent un fils, Adolphe-Emilien-Charles, né à Paris le 25 septembre 1791 et baptisé à Saint-Eustache.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

*
* *

J'ignore s'il y a des descendants de ce littérateur médiocre, poète sans valeur, mais enragé faiseur de vers, qui, comme on l'a dit, « a trouvé des chants pour toutes les époques et des éloges pour tous les gouvernements ». En effet, après avoir publié de nombreuses poésies pour glorifier la République, il n'hésita pas,

devenu chef de bureau au ministère de la marine sous l'Empire, à célébrer les exploits de la grande armée, le mariage de Napoléon et la naissance du roi de Rome, et n'eut pas plus d'embarras à chanter les bienfaits des Bourbons lorsqu'à la Restauration ceux-ci en eurent fait un censeur royal. J'ignore aussi s'il a laissé des Mémoires ou souvenirs manuscrits. Mais je sais du moins qu'il épousa une jeune femme charmante, l'aînée des trois sœurs Renaud, trois cantatrices délicieuses qui appartinrent ensemble à la Comédie-Italienne et dont la voix était telle qu'on les appelait « une couvée de rossignols ». Les deux sœurs cadettes s'appelaient Rose et Sophie ; quant à la première, elle ne fut jamais désignée que sous le nom de « Mlle Renaud l'aînée, » et toutes mes recherches ne m'ont jamais pu faire découvrir son prénom.

D'Avrigny épousa Mlle Renaud, séduit par le charme et la beauté de sa voix. Il prenait le titre de chevalier l'Œillard d'Avrigny, et sa femme, jouant sur la première partie de son nom, l'appelait en plaisantant « le chevalier deux liards », pour montrer que ce titre modeste n'était accompagné que d'une fortune plus modeste encore. Dans ses *Souvenirs d'un sexagénaire*, Arnault, l'auteur dramatique, parle ainsi de l'un et de l'autre :

D'Avrigny avait épousé Mlle Renaud, sœur de Rose, et l'aînée d'une famille qui à elle seule composait une troupe complète d'opera-comique. Séduit par l'admirable voix de Mlle Renaud, d'Avrigny l'épousa ; mais dès qu'il l'eut épousée, il ne lui permit plus de chanter, même pour lui. Mme d'Avrigny se soumit à tout. C'était une femme d'une douceur incomparable et d'une modestie que ses succès au théâtre n'avaient pas même altérée. Son calme imperturbable contrastait singulièrement avec l'impétuosité de son mari, l'un des hommes les plus violents qu'on pût rencontrer, mais bon diable d'ailleurs.

Mlle Renaud l'aînée avait débuté à la Comédie italienne, le 9 mai 1785, dans *la Fausse Magie*. Elle cessa d'appartenir à ce théâtre en 1791, ce qui ferait supposer, d'après l'assertion d'Arnault, que c'est en cette année qu'elle épousa d'Avrigny. Mais cette assertion est trop absolue, car l'aimable artiste fit sa rentrée deux ans après, le 22 juillet 1793, dans Rosine du *Barbier de Séville*, sous son nouveau nom, en supprimant l'apostrophe, devenue dangereuse alors, et en l'écrivant Davrigny.

Quant à d'Avrigny lui-même, on sait qu'il fit représenter en 1810, à la Comédie française, une tragédie de *Jeanne d'Arc*, à laquelle l'admirable interprétation de Mlle Duchesnois procura un semblant de succès. Mais on est assez peu renseigné sur ses commencements dramatiques. C'est à la Comédie italienne (théâtre Favart) qu'il se produisit d'abord et donna ses premiers ouvrages, sous la forme lyrique. Voici la liste de ceux que j'ai retrouvés : *les Brouilleries*, opéra-comique en 3 actes, musique de Berton, 1er mars 1789 ; *les Portraits*, 2 actes, musique de Parenti, 20 novembre 1790 ; *Doria* ou *la Tyrannie détruite*, 3 actes, en société avec Legouvé, musique de Méhul, 12 mars 1795 ; *la Supercherie par amour* ou *le Fils supposé*, 3 actes, musique de Jadin, 12 mai 1795 ; *le Mariage de la veille*, un acte, musique de Jadin, 2 janvier 1796.

ARTHUR POUGIN.

—

Famille de Guibert (XLV, 733). — J'ai connu à Lyon, il y a une vingtaine d'années, un M. de Guibert, adjudant de dragons, appartenant à un régiment en garnison dans cette ville. J'ai revu ce nom d'autrefois, porté par un ou plusieurs officiers, mais je ne puis affirmer qu'ils descendissent de l'ami de Mlle de Lespinasse.

Cz.

* * *

Le comte Jacques-Antoine-Hippolyte de Guibert, maréchal de camp, membre de l'Académie française, né à Montauban, paroisse Saint-Jacques, le 11 novembre 1743, est mort le 6 mai 1790, laissant une veuve de 32 ans, qui consacra sa vie à la publication des œuvres de son mari.

Cette dame, née Boutinon de Courcelles, qu'il avait épousée le 1er juin 1775 au château de Courcelles le-Roi, près de Gien, était la petite fille de l'acteur-auteur Carton d'Ancourt. Elle est décédée à Paris, âgée de 68 ans, en 1826.

Les époux Hipp. de Guibert n'eurent qu'une fille, Appoline-Charlotte, née en 1776, morte en 1852, après avoir été mariée à son cousin le comte François-René de Villeneuve de Chenonceaux, qui fut fait sénateur le 31 décembre 1852.

Le fils de ce dernier, Septime, comte

de Villeneuve, a épousé Mlle Sain de Bois-le-Comte. TH. L.

*
* *

François Apolline, comte de Guibert, maréchal des camps et armées du roi membre de l'Académie française, 6 mai 1790 à 47 ans, épousa Alexandrine-Louise Boutinon des Hayes de Courcelles, dont il eut une fille Apolline-Charlotte-Adélaïde de Guibert, née 15 décembre 1776, mariée à François-René Vallet de Villeneuve, sénateur 1852, sous le nom de comte de Villeneuve, fils de Pierre Armand Vallet de Villeneuve. écuyer con, seiller du roi et de Madeleine-Suzanne Dupin de Francueil Monsieur René de Villeneuve, cousin et tuteur de Georges Sand, eut une fille, la comtesse de La Roche-Aymon, mère, entre autres, de la princesse Galitzine, grand-mère de la feue duchesse de Chaulnes née Galitzine, arrière grand-mère du duc de Chaulnes actuel et de Mme la duchesse d'Uzès M. Potier de Courcy, dans sa continuation du P Anselme, nomme les membres vivants de la maison de la Roche-Aymon qui descendent de Mme Vallet de Villeneuve, née Guibert Mon ami le prince Borys Galitzine possède la correspondance de son grand-père Villeneuve avec Georges Sand, mais monsieur Maurice Sand s'est opposé à la publication de ces lettres, qui feraient paraitre sa mère, sous un jour moins républicain, qu'il n'est convenu .. il a également parlé de parenté posthume, avec plus d'esprit que de vérité, puisque, malgré l'extrême différence d'opinions et de manière de vivre, M. de Villeneuve, Mme de la Roche-Aymon et la princesse Galitzine n'ont pas cessé d'avoir des relations avec George Sand, comme le prouve cette correspondance amicale de famille.

Comte SIGISMOND PUSLOWSKI.

—

Réaumur, physicien et naturaliste français (T. G. 755 ; XLV, 673, 748) — On peut, en toute confiance, demander des renseignements à l'érudit curé de la paroisse, M. l'abbé Pajot, à Réaumur, par Pouzauges, (Vendée). L. DE LA GODRIE.

—

Lamennais : prononciation et orthographe (XLV, 448, 581, 696, 806. — Je possède quelques lettres autographes de la Mennais (1825-1831) ; elles sont signées : *f. de la Mennais*. Le nom en trois mots, avec une seule majuscule: simple minuscule pour l'initiale du prénom, en quoi je ne peux m'empêcher de voir une faute, ou au moins une licence, au regard des règles orthographiques ; licence assez commune, il est vrai, qui dénote, dit-on, en graphologie, une grande modestie. Je ne sais si c'était bien le cas.

P. DU GUÉ.

—

La mentalité d'Auguste Comte (XLV, 838). — Si Comte a commis une lourde faute en se mariant, il ne faudrait pas toujours la lui reprocher ; le plus grand philosophe du XIXe siècle, auquel on vient d'élever le beau monument de la place de la Sorbonne, a droit à des égards.

L'acte de mariage de Comte a été publié dans le *Curieux* et reproduit par la *Revue occidentale*, organe officiel du positivisme ; Mme Comte y est qualifiée « ouvrière en linge, demeurant à Paris chez sa mère, rue Saint-Honoré, n° 193 » ; les témoins furent Duhamel (dont le neveu Joseph Bertrand devait plus tard attaquer Comte après sa mort), Olinde Rodrigue le saint-simonien, Cerclet qui fut gérant du *National* sous Armand Carrel

Madame Comte a survécu 20 ans à son mari : elle est morte en 1877 ; depuis 20 ans elle vivait du fruit d'une souscription faite en sa faveur par les soins de Littré. Paix à sa cendre. NAUROY.

*
* *

Avec mon excellent et distingué confrère, le Dr Constant Hillemand, rédacteur en chef de la *Revue occidentale*, j'ai écrit, il y a quelques années, un article sur la *Folie d'Auguste Comte*, que notre collaborateur pourra, s'il lui plaît, retrouver dans la *Chronique médicale*, n° du 15 janvier 1897.

J'ajouterai que depuis lors, le Dr G. Dumas, agrégé de philosophie, a publié une série d'articles, dans la *Revue de Paris* (1) et la *Revue philosophique* (2) sur la crise cérébrale d'Auguste Comte.

Dr CABANÈS.

(1) N° du 15 Septembre 1897.
(2) 1898, p. 33.

Triste fin d'un petit-fils de Cherubini (XLV, 734). — Le *Petit Journal*, dans son numéro du 3 mai 1902, a publié, sur le prétendu descendant direct du grand musicien, un second article rectificatif du premier et dont voici le texte :

Nous avons raconté l'autre jour qu'un individu était mort à Marseille, à l'hospice de Martigues, qu'on croyait être un descendant du célèbre musicien Cherubini. De la petite enquête à laquelle nous nous sommes livré, il résulte que cette filiation n'était qu'une légende.

En effet, Cherubini, mort en 1842, a laissé trois enfants, un fils et deux filles.

Le fils du compositeur, Salvador Cherubini, mort en 1869, avait eu trois fils, dont un est mort en bas âge. Les deux autres étaient : M. Maxime Cherubini, qui est mort en 1890, et M. Louis Cherubini, l'aîné, qui est mort en 1892. Ils n'étaient mariés ni l'un ni l'autre.

Actuellement, les seuls descendants directs de Cherubini sont : M. Rosellini, son petit-fils, capitaine de vaisseau dans la marine royale italienne, et son arrière-petite-fille. Mme P.-A. Cot, née Duret.

Le portrait de Cherubini par Ingres est au Louvre. Ce chef-d'œuvre, malheureusement, a beaucoup souffert de très nombreuses craquelures que nous avons constatées avant la guerre de 1870, alors que ce tableau était au musée du Luxembourg, et dont nous ignorons la cause exacte.

Th. Courtaux.

*
* *

J'ai publié dans le *Curieux* les actes de décès et de mariage de Cherubini, j'ajoutais : « De ce mariage sont issus :

1° Un fils, Salvador-Louis, né à Paris rue Bergère, au Conservatoire le 29 brumaire an X, sous-chef à la liste civile, puis inspecteur des beaux-arts, mort à Neuilly, boulevard Maillot N° 46, le 22 juillet 1869, marié à Paris (IIIe arrondissement) le 17 décembre 1844, à Caroline-Marie-Virginie Marcotte de Quivières, née à Landerneau (Finistère) le 2 février 1818

2° Une fille, la veuve Tureas, morte à Paris le 25 mars 1875, à 80 ans, qui avait eu un fils, Alfred Turcas, mort à Paris le 4 juin 1873. à 46 ans, et une fille, Mme veuve Francisque Duret.

Salvador-Louis Cherubini a eu pour enfants au moins :

1° André-Marie Edmond, mort à Cannes le 21 mars 1862, à 12 ans.

2° Louis.

3° Maxime-Alexandre-Marie, né à Paris le 30 octobre 1854, demeurant rue Tronchet N° 4 (*Annuaire du grand monde parisien*, 1884, p. 41).

Nauroy.

*
* *

J'avais trouvé, dans les journaux italiens, la nouvelle de la mort d'un prétendu petit-fils de Cherubini, et je ne l'avais point publiée, parce que je considérais le personnage comme un farceur.

Lorsque je publiai, il y a une quinzaine d'années, une étude importante sur Cherubini, je me trouvai en relations suivies et en correspondance active avec sa fille, Mme Rosellini, veuve d'un archéologue distingué, qui habitait Florence et qui est morte aujourd'hui, et avec sa petite-fille, Mme Clémentine Duret, fille de Tureas et veuve du statuaire membre de l'Institut, morte aussi depuis deux ou trois ans et qui habitait alors 1, quai d'Orsay. Je sus, par l'une et par l'autre, qu'un petit-fils de Cherubini, marié (dont je reçus la carte à cette époque), existait à Paris, mais je n'eus jamais connaissance d'un autre descendant, porteur du nom, habitant l'Italie. Il est bon de remarquer d'ailleurs que le nom de Cherubini, pas plus que celui d'autres musiciens renommés, tels que Rossini, Pacini, Bellini, n'est absolument rare en Italie. L'individu dont il est question pouvait donc s'appeler réellement Chérubini (sans accent) et ne point appartenir à la famille du célèbre compositeur.

Arthur Pougin.

—

Hégésippe Moreau (XLIV ; XLV, 22) — Sur cette question « Quand se fera le monument destiné à la tombe du poète ? » on a lu la réponse très précise de notre collaborateur M. Eugène Baillet. A ce propos, qu'on nous permette de nous demander où se trouvera un éditeur assez intelligent pour publier l'histoire de la goguette que cet excellent chansonnier a vécue ?

M. Junius-Joyeux. secrétaire-trésorier du comité Hégésippe Moreau, et directeur d'un très curieux petit journal le *Siècle typographique*, fait suivre la note de M. Baillet dans l'*Intermédiaire* de ces quelques lignes :

Je crois nécessaire de donner des explications complémentaires de nature à éclairer ceux de nos nouveaux lecteurs qui ne sont pas au courant de la souscription organisée dans le but d'ériger ce monument, dont notre estimable collègue Eugène Baillet rappelle le souvenir par la lettre que l'on vient de lire (1), tandis que plusieurs souscripteurs nous ont exprimé le désir de voir le buste du poète occuper une modeste place dans le jardin du Luxembourg, au milieu de cette bouillante et studieuse jeunesse du quartier des Ecoles.

Tout d'abord, la souscription a produit plus de 1,000 francs ; aujourd'hui elle atteint environ 1,600 francs.

Ensuite, chaque année, un groupe d'amis du *Souvenir Hégésippe Moreau*, va simplement déposer des fleurs sur la tombe du poète, mais sans prononcer de discours.

Encore un dernier effort ! Le Comité est décidé à le tenter et espère — avec l'aide de ses amis — pouvoir arrondir la somme.

Nous en recauserons !

Pour terminer, j'ajoute que la souscription sera close prochainement par une représentation, le Comité s'étant assuré le généreux concours de nos meilleures interprétations théâtrales.

Voilà, pour l'instant, tout ce que le *Siècle typographique*, fondé sous l'égide du doux poète, peut annoncer à ses sympathiques lecteurs et amis.

—

La dernière amie de Murger (XLV,785). — Anaïs — la personne à qui sont adressées les lettres de Marlotte n'est pas Mimi. En réalité, Mimi est un composé de plusieurs souvenirs. Schaunard s'est expliqué là-dessus, dans ses mémoires. Il n'a pas donné de nom de famille.

La première Mimi — l'idéale Mimi, fut une cousine de Murger, appelée Angèle — amour tout platonique. Elle est aussi l'Hélène des *Buveurs d'eau*.

Angèle avait une amie, Marie (qui devint Mme Duchampy dans les *Scènes de la vie de jeunesse* et qui prête en partie ses traits à la Mimi, de la *Vie de Bohême*. Elle était mariée.

La troisième Mimi était une petite parisienne, un peu volage, qui partagea la chambre de l'écrivain, la célèbre chambre de la rue des Canettes. Elle mourut phthisique, c'est à cette Mimi que s'applique l'histoire du *Manchon de Francine* ; mais il s'agissait d'une robe de drap dont la pauvre fille rêva jusqu'à sa mort.

La quatrième Mimi, prénommée Juliette, était une blonde, délicate, de maintien réservé, que faisait tousser la fumée des pipes. Elle aussi mourut de la poitrine.

La personne appelée Anaïs, qui reçut les derniers billets datés de Marlotte, était Anaïs Latrasse. J'ignore sa fin.

***

Dans ses derniers numéros, la *Revue d'Europe* a publié plusieurs articles sur les amies de Murger On y trouvera tous les renseignements demandés. ISKATEL.

***

Elle est née à Château-Thierry et se nomme Anaïs Boyer. Mariée très jeune à un castro-théodoricien d'âge mûr, mademoiselle Boyer devint madame Latrasse, Cette union ne paraît pas avoir été heureuse, car peu de temps après le conjugo, les époux se séparèrent à l'amiable et la jeune femme vint habiter Paris Comment elle fit la connaissance de Murger ? je l'ignore ; mais je sais que si les deux amis passaient ensemble la moitié de l'année à Marlotte, où ils prenaient pension chez le père Anthony, à Paris, ils avaient par crainte du mari, leurs domiciles séparés. Murger demeurait rue Vintimille, Anaïs rue Neuve-Coquenard, et plus tard rue Notre-Dame de Lorette.

Anaïs était — est toujours, j'espère — une femme très fine, très intelligente, de beaucoup d'esprit et d'une instruction au-dessus de l'ordinaire. Après la mort du poète, elle donna des leçons particulières de grammaire, de littérature, d'histoire et, je crois bien, de langue italienne. Mais ce n'est pas en courant le cachet qu'on amasse des rentes et, vers 1876, nous trouvons madame veuve A. Latrasse, assistée de sa mère, établie marchande de curiosités et d'objets d'art, rue Taitbout, 37. Plus tard encore, à la mort de madame Boyer, sans doute, Anaïs alla demeurer à Asnières où elle résida deux ou trois ans. Présentement si, comme je le souhaite, madame Latrasse habite encore notre boule terraquée, on la retrouverait, peut-être, non loin des rives de la Marne, dans le voisinage de Nogent. Mais je n'affirme pas ! A. S...E

(1) La lettre à l'*Intermédiaire* XLV, 122.

Alhaiza (XLV, 503, 698, 751). — Je remercie M. G. Monval de me rappeler que Marcelin Alhaiza périt dans le naufrage de l'*Evening Star* en 1866. C'était aussi ma conviction. Mais le rapport d'Eug. Moreau à la Société des Artistes dramatiques (1867) dit formellement : « Marcelin Alhaiza *mort à Paris* au moment où il allait reprendre cette fatale direction continuée par son frère Paul », (à la Nouvelle-Orléans). Il n'aurait donc pas fait partie du naufrage ?

H. LYONNET.

—

Il y a une quinzaine d'années, alors que M Paul Alhaiza était directeur du Grand Théâtre de Lille, il desservait en même temps celui de Douai. Par sa morgue hautaine, ses manières cassantes, il fut peu sympathique aux Athéniens du Nord.

Il m'a été raconté que ce directeur de théâtre n'avait cure des règlements de police qu'il considérait comme ne pouvant l'atteindre, sa haute personnalité, selon lui, étant au-dessus de ces vétilles.

P. IPSONN.

* * *

Un artiste du nom d'Alaiza fut attaché au théâtre de Dijon, en qualité de baryton, je crois, vers 1854 C'était autant qu'il m'en souvienne, un homme de belle prestance, très conciencieux et d'un vrai talent ; on lui reprochait cependant de manquer un peu de goût. Les personnes qui le connaissaient en parlaient de plus comme d'un homme de bonne compagnie et d'esprit orné.

H. C. M.

—

Roland, chef des chanteurs montagnards (T. G. 781 ; XLV, 694). — Encore un souvenir d'enfance dont l'évocation m'est chère... *Meminisse juvabit.*

Roland et les 40 enfants de Bagnères traversèrent le Poitou dans l'hiver de 1843-4. Pour éviter les transports alors fort onéreux de ville à ville, la petite cohorte voyageait par petites étapes comme jadis *le théâtre de Molière*, sans en avoir cependant le modeste carrosse, son unique fourgon rappelait plutôt le chariot de Thespis et beaucoup d'artistes cheminaient à pied.

On comprend qu'en de telles conditions, l'inclémence du ciel et l'état des chemins n'étaient pas sans influence sur l'arrivée à l'étape du soir, encore fallait-i satisfaire avant tout aux exigences de la faim, de là ces concerts retardés si désastreux pour la bourse commune.

En rase campagne, on n'avait guère à compter que sur la quête d'une messe en musique. Le déjeuner pris, on repartait ; dût-il tomber des hallebardes. Il fallait se conformer aux engagements du lendemain.

Eh ! bien, il arrivait que cette ressource si précaire manquait de par le refus du curé ! Cela se vit tout au moins à Champdeniers (Deux-Sèvres) où cet acte d'intolérance nous valut un concert à une heure où notre paisible population se livrait d'ordinaire depuis longtemps aux douceurs du sommeil.

Je n'avais pas alors plus de sept ans, mais un tel spectacle était trop insolite dans notre petit chef-lieu de canton pour qu'on refusât de m'y conduire. Il fut donné dans la grande salle de l'auberge des Trois Pigeons, où les montagnards étaient descendus. Roland, en redingote noire, dirigeait ses artistes en costume national. Son titre d'ancien receveur de l'Enregistrement m'est parfaitement resté dans la mémoire. On lui donnait alors cinquante ans et son faciès rappelait très bien les portraits reproduits par l'abbé Menvielle.

Des airs chantés, je n'avais, on le pense, guère cure, mais je me souviens très bien d'une symphonie où chaque artiste imitait avec sa voix — fort bien, du reste — un instrument de musique. Roland faisait le *violon*.

On se sépara si enchantés les uns des autres que le lendemain nous nous retrouvâmes tous à la messe en musique donnée à Secondigny en Gâtine.

On s'y transporta comme on put, qui à pied, qui en cabriolet, voire même en charrette, la diligence de Niort étant alors le seul 4 roues de la localité.

LÉDA.

—

Le Saint Suaire de Turin (XLV, 664, 752) -- Il était difficile que la question du Saint Suaire ne sollicitât pas quelques-uns des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, et pour ma part je suis heureux de voir entrer dans la lice des érudits tels que M. Paul Argelès.

Après avoir pris connaissance des con-

clusions, un peu nouvelles et affirmatives, convenons-en, de M. Paul Vignon, j'ai recouru tout d'abord aux textes évangéliques et voici ce que j'ai trouvé :

MATTH. XXVII 59 — *Et accepto corpore, Joseph involuit illum in sindone munda.*

MARC. XV, 46 — *Joseph autem mercatus sindonem, et deponens eum involuit sindone....*

LUC. XXIII, 53 — *Et depositum involuit sindone.*

JOANN. XIX, 40 — *Acceperunt ergo corpus Jesu, et ligaverunt illud linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.*

XX, 5 — *Et cum se inclinasset, vidit posita linteamina, non tamen introivit.*

6. *Venit ergo Simon Petrus sequens eum, et introivit in monumentum, et vidit lintemina posita.*

7. *Et sudarium, quod fuerat super caput eius, non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum.*

Je remarque tout d'abord que les trois synoptiques parlent d'un linceul, *sindon*, Jean de bandelettes, *linteamina*, et d'un suaire enveloppant le visage, *sudarium*. Il y a là une certaine opposition entre les témoignages, mais plus apparente que réelle si on admet que *sindon* a été mis par les synoptiques pour synonyme de *sudarium*. Je crois que le récit auquel il se faut attacher est celui de Jean, comme donnant plus de détails précis et surtout à cause du — *sicut mos est Judæis sepelire.* Il est bien entendu que je prends les récits évangéliques tels quels et ne soulève ici aucune question d'authenticité. Le corps du Christ devait donc se présenter dans le tombeau, lié de bandelettes, tel qu'apparaît debout celui de Lazare ressuscité, dans la fresque de Giotto, à l'église Santa-Maria del'Arena, à Padoue. Je ne vois pas que l'ensevelissement ait été incomplet ; il faut bien entendre d'ailleurs que cet embaumement à l'extérieur préservait pour très peu de temps le corps de la décomposition. Après quatre jours, celui de Lazare en était déjà atteint. — *Jam fœtet, quatriduanus est enim ?*. — JOANN. XI, 39.

La conclusion me paraît s'imposer d'elle-même ; sans entrer dans les discussions de chimie auxquelles se livre M. Paul Vignon et qui ne sont pas de ma compétence, sans toucher à la question très peu claire, selon moi, du négatif ou du positif photographique, il me semble évident :

D'abord que le corps du Christ n'aurait pu laisser une empreinte exacte de lui-même sur le linceul puisqu'il était étroitement enveloppé des bandelettes d'embaumement. Tout au plus, en admettant que celles-ci imprégnées de substances plus ou moins dissoutes par la sueur d'agonie, auraient imprimé une trace sur le linceul, cette image confuse serait celle non d'un corps, mais d'une sorte de gaîne ne donnant que vaguement les contours d'un être humain. D'ailleurs resterait encore à expliquer la présence d'un linceul là où il semble n'y avoir qu'un *sudarium* enveloppant ou recouvrant la tête.

J'ai parlé tout à l'heure de la fresque célèbre de Giotto à Santa-Maria del'Arena ; eh bien le ressuscité y apparaît seulement lié de bandelettes et sans suaire. Les peintures admirables de l'Arena, qui sont, si je ne me trompe, des toutes premières années du XIVe siècle, présentent ce caractère qui fait de Giotto le grand initiateur de l'art moderne, elles sont à la foi idéales et vraies d'une vérité vivante. Il est certain que Giotto a présenté son Lazare conformément à la tradition juive en fait d'embaumement et de sépulture, et appliqué le, *sicut mos est Judæis sepelire* de saint Jean.

A une des dernières séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Léopold Delisle a été interrogé sur la question du Saint Suaire telle qu'elle se pose après l'entrée en scène de M. Paul Vignon. Je ne crois pas qu'à cette date l'ouvrage de celui-ci eût été déjà publié, mais ses conclusions pour l'affirmative avaient été déjà formulées dans un recueil illustré, *Les Lectures pour tous* M. Delisle a répondu qu'après avoir pris connaissance de la polémique engagée et des conclusions de M. Vignon, les arguments donnés par M. l'abbe Chevalier et les Bollandistes, conservaient toute leur force à ses yeux.

Ces arguments purement historiques sont en effet des plus sérieux et je n'y reviendrai pas. Je dirai toutefois que je les ai entendu discuter par un érudit dont j'ai l'honneur d'être l'ami, le R. P. L... S. J. qui est originaire du diocèse de Troyes et connait parfaitement la question des origines. Eh

bien, le P. L.... doute beaucoup et les arguments scientifiques dont, d'ailleurs, il est parfaitement en état d'apprécier la valeur, ne sauraient infirmer, selon lui, les témoignages documentaires. Ici il y a pour lui une question non de foi, mais de bonne foi.

J'ajoute enfin une dernière observation ; Sainte-Beuve faisait remarquer un jour qu'il faut se défier *a priori* du document trop probant, qui arrive juste à son heure pour peser d'un poids décisif dans une discussion ouverte.

Eh bien, il me semble que l'image très noble, très belle assurément, révélée par la photographie, donne trop ce qu'on attendait ; est trop celle du Christ beau, doux et d'une infinie tristesse, tel que l'a consacré l'art chrétien d'après la lettre de Lentulus que personne n'oserait déclarer aujourd'hui n'être pas un document apocryphe forgé plusieurs siècles après le passage du Christ sur la terre. Je sais bien quelles sont les transformations que la mort fait subir à l'être, quelle majesté suprême et apaisée elle répand sur les traits d'un cadavre. Mais tant de douceur et de calme est-il vraiment compatible avec les tortures prolongées pendant plusieurs heures, d'un supplice tel que celui de la croix ? Je pense à l'effrayant Christ mort d'Holbein, au musée de Bâle.

En terminant cette note destinée à passer sous les yeux de lecteurs et lectrices aux opinions les plus diverses, les plus opposées, allant de la foi pure et simple au scepticisme le plus complet, peut être même au delà, ai-je besoin de protester que je cherche ici seulement la vérité, ou pour mieux dire la probabilité dans une question qui relève seulement de l'histoire et de la science et où j'estime qu'il ne faut apporter aucune préoccupation dogmatique et d'édification. Ce n'est pas moi qui ai soulevé le débat dans l'*Intermédiaire*, mais puisque d'autres l'ont fait, je les y suis volontiers et suis heureux de le voir porté à la libre tribune de ce journal.

H. C. M.

*
* *

M. Paul Argelès a péremptoirement démontré que l'authenticité de cette pièce était loin d'avoir été prouvée, et M. Théodore Courtaux, plus sévère encore, nous apprend, d'après M. l'abbé Ulysse Chevalier, qu'en 1390 le pape Clément VII considérait cette étoffe comme *une simple représentation par peinture*.

Aux raisons logiques invoquées par l'un et par l'autre de nos collègues, me permettra t-on de joindre une raison de sentiment, une raison à côté, si l'on veut, mais tout de même une espèce de raison ?

L'empreinte du Suaire de Turin nous montre que les clous ont traversé les *poignets* et non les *mains*. Or, depuis que des chrétiens peignent ou sculptent des crucifix, — sauf peut-être quelques très rares exceptions, — ils clouent la paume des mains. Si le Christ avait été fixé à la croix par les poignets, comment une tradition aussi contraire à la réalité se seraitelle établie ? Et — ceci soit dit surtout pour les catholiques sincèrement croyants, — comment expliquer que le Christ, dans ses apparitions aux saints, ait toujours porté à la paume de ses mains les stigmates ? Comment expliquer que saint François d'Assise, que les autres stigmatisés n'aient jamais été stigmatisés aux poignets ? — Auto suggestion, alors ? — Et l'Evangile ne dit-il pas lui-même : .. « *in manibus fixuram clavorum*. .» (Jean, xx, 25) et «..... *vide manus meus*. » (Jean, xx, 27) ?. C'est bien de la main qu'il s'agit. Le mot est répété deux fois et il n'est pas question du poignet.

Voilà bien des raisons, à ce qu'il me semble, bien des raisons capables de refroidir l'enthousiasme un peu irréfléchi qu'a fait naître la découverte photographique de M. le chevalier Pia

G. DE FONTENAY.

*
* *

Erratum : 756, 32ᵉ ligne, au lieu de « Il « faut avouer que pour cette fois la cou- « tume juive n'aurait pas été observée « *juridiquement* », lire « n'aurait pas été « observée *judaïquement* ».

*
* *

Au musée Guimet, l'explorateur des tombeaux d'Antinoé, expose un voile qui couvrait le visage d'un mort. Sur ce voile la figure s'est dessinée dans le tombeau, ou plutôt a laissé une empreinte qui permet de retrouver vaguement la place des yeux, du nez et de la bouche.

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIX ; XLV, 131, 302, 418, 462, 528, 589, 638, 639, 762). — Il y a plus de vingt ans que j'ai entendu le blason des moines du Guildo ; à cette époque, on me l'a dit, avec l'explication que j'ai donnée en 1888 dans le *Blason populaire de la Haute-Bretagne*, à Matignon et à Saint-Cast, communes voisines de Créhen, où se trouve l'ancien couvent des Carmes. Les blasons des diverses provinces publiés depuis offrent des parallèles de ce sobriquet ; c'est ainsi qu'en Picardie, on appelait les habitants de Saint-Fuscien *Ches fils de moine* (ALCIUS LEDIEU. *Traditions populaires de Demuin* 1892, p. 231. En Franche-Comté, on donnait ce même nom de Fils de Moines aux gens de Prétin, mainmortables du prieuré de Château-sur-Salins, auquel était accordé, dit-on, le droit de cuissage. (CHARLES BEAUQUIER. *Blason populaire de la Franche-Comté* 1897, p. 27). Il est fort possible qu'à l'heure actuelle le sobriquet des habitants du Guildo soit en voie d'effacement, car les traditions populaires évoluent comme toutes les choses de ce monde. Il n'y aurait rien de surprenant qu'il ne soit plus connu au Guildo même ; les gens du pays ignorent quelquefois le blason, usité pourtant dans le voisinage, dont ils sont l'objet. C'est ainsi que jusqu'à un séjour à Saint-Cast en 1879 et 1880, je n'avais pas entendu deux dictons satiriques que l'on y appliquait à mon pays natal : les avares de Matignon, et

Matignon,
Petite ville et mauvais renom.

Je sais, aussi bien que M. de Pontbriant, que la fondation du couvent des Carmes est relativement moderne ; mais il a pu hériter d'un sobriquet appliqué auparavant à un couvent du voisinage. Ces exemples de translation sont familiers à tous ceux qui se sont occupés de folklore et le peuple prend bien d'autres libertés avec la chronologie et avec l'histoire ; au XVIIIe siècle, C. Robin, docteur en théologie, visitant des ruines aux environs d'Angers, entendait dire aux bonnes gens que c'était là où le roi César allait à la messe, et ceux d'entre eux qui se piquaient d'être un peu plus savants, disaient que César était un huguenot, qui vivait cent ans avant Jésus-Christ, et que c'était là son temple ; et il ajoute fort judicieusement : C'est ainsi que les erreurs populaires se mêlent aux faits les plus certains comme la rouille se mêle aux matériaux les plus purs. (*Le Mont Glonne*. Paris 1774, t. II, p. 95).

Je répète ici que je n'ai pas prétendu attribuer, ainsi qu'on a semblé vouloir me le faire dire, la valeur de preuves historiques aux passages que j'ai cités : mais seulement répondre à l'affirmation de M. P. du Gué, XLIV, col. 181, que le « droit du seigneur n'avait pas laissé de traces dans la tradition populaire » ; or on l'y retrouve non seulement en Bretagne, mais en Picardie, en Franche-Comté, en Normandie ; etc.; il figure même dans la légende dorée populaire : d'après un passage tiré, il est vrai, d'un roman, celui de *Mauprat*, sainte Solange de Berry, aurait été décapitée pour n'avoir pas voulu s'y soumettre.

Dans cette province, il portait le nom de *droit* joli, et Laisnel de la Salle, dans ses *Légendes et croyances du Centre*, t. II, p. 68, ajoute, d'après Raynal *Histoire du Berry*, t. II, p. 210, qu'un simple curé berrichon, auquel on le déniait, osa le revendiquer en plein XVIe siècle, par devant la cour de l'archevêque de Bourges : *Ego vidi*, rapporte, à ce propos Nicolas Bohier, auteur d'un commentaire sur l'ancienne coutume de Bourges, *ego vidi in curia Bituricenci coram metropolitano, processum appellationis in quo Rector seu curatus pariochialis prætendebat ex consuetudine primam habere carnalem sponsæ cognitionem, quæ consuetudo fuit annulata et in emendas condemnatus.*

A la suite de cette citation, Laisnel de la Salle ajoute, sans indiquer les sources (que sans doute des intermédiairistes pourront trouver ou controuver), que les abbés de Saint-Théodard en Quercy, les évêques d'Amiens, les bénédictins de Nevers, les chanoines de Lyon et de Marseille, etc., exerçaient le droit joli. Les abbés de Saint-Théodard entre autres usaient de ce droit avec si peu de retenue, que leurs tenanciers prièrent le comte de Toulouse de les protéger, mais le comte n'ayant point le pouvoir de restreindre les droits des abbés, conseilla à leurs vassaux de quitter les terres de l'abbaye et de venir s'établir dans le voisinage d'une de ses forteresses, ce que firent ces pauvres diables, et ce fut leur première colonie

qui jeta les premiers fondements de la ville de Montauban (LAISNEL DE LA SALLE, t. II, p. 68). PAUL SÉBILLOT.

—

Le véritable sexe du chevalier d'Eon (T. G., 317 ; XLV, 305, 640). — Sait-on que c'est à Versailles que le chevalier d'Eon a dû se transformer en femme? Et ce en vertu d'un ordre du comte de Vergennes lui défendant de par le Roi de continuer à porter des habits masculins? Le chevalier d'Eon avait demandé à la justice anglaise la nullité des paris engagés sur son sexe pour des sommes considérables, et le 2 juillet 1777 un arrêt de la Cour du banc du Roi lui fit perdre ce procès en déclarant que l'ex-dragon, l'ex-ministre plénipotentiaire était une fille, *puisque le roi de France l'avait dit.*

En effet, Louis XVI avait supprimé cet émissaire secret de son grand-père à Londres et scandalisé de ce qu'il croyait un déguisement avait déclaré qu'il ne rentrerait en France que sous des vêtements féminins (Voir l'intéressante brochure de M. Paul Fromageot. Paul éditeur 100, faubourg Saint-Honoré).

Quand on songe que moins d'un siècle après ces événements, Mlle de Savalette de Lange mourait à Versailles en... se révélant... un homme, on se demande si ce n'est pas là une spécialité de la ville du grand roi où les femmes du reste ont toujours joué un si grand rôle !

PAUL ARGELÈS.

—

Les députés à l'assemblée des Etats du Dauphiné en 1788 (XLV, 390, 530). — Le collègue dauphinois trouvera la liste demandée et autres documents sur cette époque dans une plaquette intitulée :

Documents historiques sur les origines de la révolution dauphinoise de 1788 publiés sous les auspices de la municipalité (de Grenoble) *à l'occasion des fêtes du centenaire 1888* — (Grenoble, imprimerie Breynat et Cie, 8 rue Hector Berlioz — 1888).

La liste des députés par professions se trouve au chapitre ve page 42 d'abord, puis celle du château de Vizille à la page 76 chap. XIII. Si le Dauphinois ne pouvait se procurer cette plaquette, on la mettra volontiers à sa disposition, à charge de retour à son propriétaire.

SAINT-PRIVAT.

Une maîtresse du général Bonaparte (XLV, 791). — J'ai publié jadis dans la *Revue hebdomadaire* un article sur *Bonaparte et les savants : le génie scientifique de Napoléon*, qui pourrait intéresser le questionneur, si j'ai bien compris toute la portée de sa question.

Dr CABANÈS.

—

Femmes marins (XLV, 736) — La femme qui, déguisée en homme, accompagnait le naturaliste *Commerson* à bord de la *Boudeuse* commandée par Bougainville, s'appelait, d'après le testament de ce savant, Jeanne *Baret*, dite *Bonnefoy*. D'après celui qu'elle fit elle-même après la mort de son maître, en 1775, à Châtillon-les-Dombes, elle prit le surnom de *Mercéder*, veuve *Barnier* (Antoine), dite de *Bare*. Elle avait environ 25 ans au moment de son embarquement.

M. Marcel Baudoin pourra consulter à ce sujet la relation du voyage de Bougainville, et surtout le martyrologe et la biographie de Commerson par M. le Dr de *Montessus*. Cette plaquette, excessivement curieuse et intéressante, a été extraite des Bulletins de la Société des sciences naturelles, de Saône-et-Loire, dont le siège est à Châlon-sur-Saône.

Imprimerie et Lithographie de Marceau, Châlon-s-S. 1889. JEAN DE MAZILLE.

* * *

M. Marcel Baudoin demande quel est le nom de la femme ayant fait le tour du monde avec Bougainville, lors de son beau voyage de découvertes (1766-1769), non sur la *Boudeuse*, comme le dit M. M. B., mais sur la flûte l'*Etoile* qui accompagnait cette frégate. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le récit de Bougainville qui montait la *Boudeuse* :

...... Quelques affaires m'avaient appelé à bord de l'*Etoile*, et j'eus l'occasion d'y vérifier un fait assez singulier. Depuis quelque temps il courait un bruit dans les deux navires que le domestique de M. de Commerçon, nommé *Baré*, était une femme. Sa structure, le son de sa voix, son menton sans barbe, son attention scrupuleuse à ne jamais changer de linge, ni faire ses nécessités devant qui que ce fût, plusieurs autres indices avaient fait naître et accréditaient le soupçon. Cependant comment reconnaître une femme dans cet infatigable Baré, botaniste déjà fort exercé, que nous avions vu suivre son maître dans toutes ses herborisations, au milieu des neiges et sur

les monts glacés du détroit de Magellan, et porter même dans les marches pénibles les provisions de bouche, les armes et les cahiers de plantes avec un courage et une force qui lui avaient mérité du naturaliste le surnom de sa *bête de somme* ? Il fallut qu'une scène qui se passa à Taïti, en avril 1768, changeât le soupçon en certitude. M. de Commerçon y descendit pour herboriser. A peine Baré, qui le suivait avec les cahiers sous son bras, eut mis pied à terre, que les Taïtiens l'entourent, crient que c'est une femme et veulent lui faire les honneurs de l'île. Le chevalier de Bournand, qui était de garde à terre, fut obligé de venir à son secours et de l'escorter jusqu'au bateau. Depuis ce temps, il était assez difficile d'empêcher que les matelots n'alarmassent quelquefois sa pudeur. Quand je fus à bord de l'*Etoile*, Baré, les yeux baignés de larmes, m'avoua qu'elle était fille : elle me dit qu'à Rochefort, elle avait trompé son maître en se présentant à lui sous des habits d'hommes au moment même de son embarquement ; qu'elle avait déjà servi comme laquais un Génevois, à Paris, que, née en Bourgogne et orpheline, la perte d'un procès l'avait réduite à la misère, et lui avait fait prendre le parti de déguiser son sexe, qu'au reste elle savait en s'embarquant qu'il s'agissait de faire le tour du monde et que ce voyage piquait sa curiosité. Elle sera la première femme qui l'aura effectue, et je lui dois la justice qu'elle s'est toujours conduite à bord avec la plus scrupuleuse sagesse. Elle n'est ni laide, ni jolie, et n'a pas plus de vingt-six ou vingt-sept ans. Il faut convenir que si les deux vaisseaux eussent fait naufrage sur quelque île déserte de ce vaste océan, la chance eût été fort singulière pour Baré ».

Henri Jouan.

—

Est, est, est ! (XL ; XLV, 400). — *Fumagalli* (qui explique le « Est « par « est bonus », ou plutôt « bonum », sec. vinum) me paraît être dans le vrai, quand il ne s'agit que du sens que le héros de la légende et son serviteur auraient *eux-mêmes* attribué à ce mot. Mais, comme tous ses devanciers en exégèse, il méconnaît, je pense, l'intention, l'origine et la portée de l'*inscription*. Comme plus tard la particule « Sic » (le « si » italien ; voir le livre d'*Abélard* « Sic et Non »), le verbe « est » ne représente pour le latin médiéval que notre *Oui*. Exemple : Ev. selon saint *Mathieu*, V, 37 : « Sit autem sermo vester, *est, est* : non, non ». Dans ce même verset, je crois avoir trouvé le mot de notre énigme ; car n'avons-nous pas là le double « Est » ? Mais d'où viendrait l'Est *triple* ? Eh bien ! comme tout le monde sait, le verset continue : « quod autem *his abundantius* est, a *malo* est » (« propter *nimium* Est dominus meus *mortuus* est »). Il va de soi que l'ironie de cette épitaphe satirique serait encore plus grande, si le mot emprunté au sermon sur la Montagne était le texte sépulcral, comme le veut « la version la plus répandue. » d'un chanoine, voire d'un évêque.

6 VI 2. HH

—

Péquin (XLV, 60, 257, 347, 769). — J'ai lu quelque part, il y a fort longtemps, une étymologie du mot péquin, mais j'ai absolument oublié où ça se trouvait.

Le mot péquin remonterait aux soldats romains, les prétoriens dans leur profond mépris pour les bourgeois, les traitaient de péquins, en latin, bien entendu. « *Arcessite pagani* » arrière péquins.

Les *pagani*, c'étaient les habitants des *Pagi*, des bourgs, en un mot les bourgeois.

Cette étymologie n'est pas beaucoup plus fantaisiste que tant d'autres ; je la cite à titre de curiosité.

Martellière.

—

Le mot « Arietes » (XLIV ; XLV, 312, 372, 816) — Attention ! XII deniers de cens à prendre sur la vigne qui est près de Berlieu, Berlius, la *Berliz*, ne veut pas dire près de la brebis ! Dr B.

—

Etymologie du nom de Paris (XLIV ; XLV, 79, 429, 708, 816). — Que Dumont d'Urville ait transporté sur un vaisseau de l'Etat, la Vénus de Milo en France, je ne saurais y contredire. Quant à l'avoir découverte, nego ! Cet honneur revient à M. de Marcellus et je ne vois pas pourquoi on le lui contesterait ! E.

* * *

Au fond, M. Daron et moi nous ne différons que sur des nuances dans l'interprétation des mots. La Grèce, l'Italie, la Gaule, ont été toutes les trois peuplées de populations orientales, à langage celtique, et envahies ensuite par des populations d'origine germanique ou germano Celtique : de là, tant de mots communs dans les trois langues ; sans compter en outre que les Grecs ont colonisé, sous le nom de

Grande-Grèce, toute la partie méridionale et centrale de l'Italie, avec le sud de la Gaule et de l'Espagne. Dans ces conditions, on voit qu'il y a un double motif pour que nous ayons, en France, des milliers de mots semblables au grec. Il y en a même un troisième : l'envahissement de la Gaule par les Romains, pendant 5 siècles, a encore introduit chez nous, avec la langue latine, tous les radicaux grecs qui s'y trouvent contenus.

Il en résulte qu'il serait téméraire aujourd'hui d'affirmer que les mots français, identiques au grec, dérivent du grec directement, plutôt que du celtique, ou même du latin.

Ainsi le domaine du Mège (nom du château de Coucy, sous Clovis) a le même radical que μεγας ; que le celtique *mag*, forteresse ; et que le latin *magnus*, ou que le français magistrat. Ne serait-il pas absurde de dire que le Mège vient de μεγας, plutôt que du celtique *mag*, forteresse ?

Cette différence de prononciation, dans le Laonnois, le Soissonnais et les provinces voisines, qui a fait dire M*è*g au lieu de M*a*g, se retrouve encore dans le patois local du pays ; où on dis*a*it Ad*o*lbert, au lieu d'Ad*a*lbert, Théod*o*b*o*ld, au lieu de Théod*e*b*a*ld, etc. (Voir la liste des 74 premiers évêques de Soissons, par un Soissonnais du XVIe siècle.

Le patois local a tellement défiguré la prononciation des radicaux de leurs noms, qu'il est le premier à dire « qu'il serait difficile de les donner en français ; » aussi les donne-t-il en latin ! C'est ainsi qu'Hebbodon est devenu Hebdo, par élision ou par vice de prononciation ; alors que le radical est Ed-bold ! Dr B.

*
* *

Voyons, est-ce que nos chers collaborateurs de l'*Intermédiaire* n'ont pas quelquefois la fibre un peu nerveuse ? J'ai indiqué à M. Daron que la découverte du tombeau de Chyndonax avait été peut-être une mystification archéologique, et mon contradicteur de me répondre avec une nuance de persiflage, dont je ne m'offense, d'ailleurs, en aucune façon, que cela étant, il s'en va douter de la découverte de la Vénus de Milo.

C'est fort joli, mais de l'esprit n'est pas toujours une raison. Qu'à la fin du XVIe siècle, on ait découvert à Dijon un sarcophage, soit, on en a découvert bien d'autres avant et après, mais pour ce qui est de l'authenticité de l'inscription, c'est une autre affaire et je ne crois pas qu'il se trouverait actuellement à Dijon, un érudit pour l'affirmer. J'ajoute que les faux monuments et les fausses inscriptions de ce genre sont nombreux en France, et que la critique ne peut s'exercer honnêtement sur une découverte vieille de trois siècles, alors surtout que les originaux ont depuis longtemps disparu.

H. C. M.

—

Pion (XLV, 170, 372, 480) — L'aisance de M. Daron à manier les étymologies grecques m'a enthousiasmé. Moi aussi, je veux devenir étymologiste ! Alors j'ai saisi mon dictionnaire grec et, le feuilletant fiévreusement, en moins d'un quart d'heure, j'ai fait une récolte abondante. *Pion* vient très bien de *pedzôn* (j'emploierai l'alphabet français pour frapper plus sûrement les imaginations) ; quant au latin *pedonem*, c'est une invention des chartistes, gens, on le sait, peu scrupuleux. *Gazelle* aussi est grec ; l'arabe *ghaza* aussi est grec : tout est grec. Je le sais maintenant, et je me fais fort de tirer de n'importe quel mot grec, n'importe quel mot français.

Mais voici ce que j'ai trouvé, je le répète, *en moins d'un quart d'heure*, ce qui prouve bien la fécondité de la méthode de M. Daron :

1° *Amour*. — Les latinistes proposent *amorem* (italien *amore*). A quoi bon, puis que le grec vous donne à choisir entre : *amoiros*, infortuné (les amants se plaignent toujours) ; *amora*, pain d'épice (l'amour non satisfait fait maigrir et *jaunir*) ; *amoria*, contiguité (cela est troublant) ; *amotos*, insatiable (l'amour est insatiable). Sous ce dernier mot, je change le *t* en *r* et j'obtiens *amoros*, qui me tenterait, si je n'avais *amora*. Je penche pour *amora*, à cause du pittoresque.

2° Entre deux, sans la chercher, je trouve l'étymologie de *morgue*, attitude hautaine. C'est le grec *amorghé*, marc d'olives et aussi nom d'une plante d'où l'on tirait une belle couleur écarlate. La relation est

évidente entre ces deux idées : *rouge*, *orgueil*. Aucun doute.

3° *Homme*. — On a proposé le latin *hominem*. Cela irait à peu près, si nous n'avions le grec *homos*, semblable. Ne disons-nous pas, pour les hommes, nos *semblables ?* Irréfutable.

4° *Femme*. — Pourquoi *femina*, quand le grec fournit *phémi*, parler, en dorien : *phami ?* Parler n'est-il point de l'essence de la femme ? Nous avons en grec une forme encore plus précise, le dorien (le précieux dorien) *phama*, renommée. Inutile d'insister.

5° *Pain*. — Ici il n'y a qu'à transcrire, *pas*, *pan*, tout, Le pain contient toute la nourriture, toute la vie.

6° *Vin*. — Pour celui-là, il faut employer la grande méthode des substitutions de lettres. *Vin*, c'est le grec *dipsân*, être altéré. On obtient *vin* : 1° par la suppression de *di* ; 2° par le changement de *ps* en *v* ; 3° par la mutation de *â* en *i*. C'est lumineux. N'insistons pas.

7° *Beurre*. — Ce mot vient tout droit de *bora*, nourriture. En effet, les premiers hommes vivaient de beurre, de fromage, etc. Personne ne contestera cela.

8° *Bouture* — Cette trouvaille, fruit du hasard, sera jugée très heureuse, je l'espère. Le grec *bouturon* veut dire *de beurre*. Or, cela ne convient-il pas à merveille aux *boutures*, lesquelles sont tendres comme du beurre ?

9° *Pomme* — Tous les gens sérieux y reconnaîtront immédiatement le grec *pôma*, boisson. Que fait on avec les pommes ? Du cidre. Alors ?

10° *Rue*.— Voici une jolie étymologie. *Rue*, c'est le grec *rhuéô*. couler. La foule coule le long des rues comme l'eau entre les berges d'un fleuve.

Nous réservons le reste de nos découvertes pour un grand *Dictionnaire étymologique* qui paraîtra prochainement. C'est l'affaire de trois semaines.

R. DE GOURMONT.

—

La montagne Pelée et la déesse Peléo (XLV, 794). — Je ferai remarquer au Dr Bougon que la farouche déesse qui habite l'immense cratère du Kilanea, dans l'île Hawaï (îles Sandwich, Océanie) et à laquelle les indigènes, tout chrétiens qu'ils sont, rendent encore plus ou moins hommage, ne s'appelle pas *Pelée*, mais *Pele*, prononcé comme s'il y avait un accent aigu sur chaque *e* ; c'est ainsi que les Hawaiiens, qui savent tous lire et écrire, écrivent ce nom.

— HENRI JOUAN.

Livres perdus, introuvables, ou dont on ne connaît qu'un unique exemplaire (XLIV ; XLV, 86, 209.651, 774, 828). — En voici un de date relativement récente, que les libraires ne paraissent pas connaître et qui semble en train de passer dans la catégorie des ouvrages qu'on ne retrouve plus.

C'est un volume intitulé : *Marie Amélie de Bourbon*, notes historiques et biographiques, accompagnées de neuf autographes (en fac simile).

Cet ouvrage a été publié, en 1868, sans nom d'auteur, à la librairie centrale, rue Christine, 9. (in-18, 140 pages).

J'ai plusieurs fois demandé à mes collègues de l'*Intermédiaire* quel était l'auteur de cette publication. Aucun n'a pu me répondre.

Et, chose plus singulière, pas un des écrivains qui se sont occupés soit de la monarchie de juillet, soit de quelques membres de la famille d'Orléans, n'a pu me donner de satisfaction à ce sujet.

Ce n'est qu'à la longue, et au moment où j'avais presque renoncé à la solution cherchée, que j'ai découvert le nom de l'auteur ignoré de mon volume, et qui n'est autre que *Châlons d'Argé*, publiciste bien oublié maintenant, et sur lequel un de nos co-intermédiairistes a bien voulu, il y a quelque temps, me fournir des détails précieux.

Quant à l'ouvrage lui même, on perdrait, je crois, ses peines, à en chercher des exemplaires. Ils ont, je crois disparu de la circulation, et je sais tel membre de la famille d'Orléans qui n'en a pas connaissance.

Il s'en trouve cependant un à la Bibliothèque nationale, — un second, sur grand papier, au musée Condé, — le troisième, entre les mains du soussigné ; — et c'est tout, ce me semble.

J'ajoute qu'à mon exemplaire, est joint un billet authentique de la main de Marie-Amélie, qui est également une rareté ; rareté moins grande, cependant, que celle de l'ouvrage.

Car, tandis qu'il n'est pas sans exemple qu'on se soit procuré des autographes

de Marie-Amélie, je suis assez bien informé pour pouvoir écrire ici que le livre qui lui fut consacré, — au grand jour, pourtant, en 1868, — n'existe, pour ainsi dire, plus, à l'heure qu'il est.

L. DE LEIRIS.

—

Les livres sur Théodora (XLV, 448,826). — Henri Houssaye a publié en 1890, chez Calmann-Lévy, une triple étude, fort remarquable, comme tout ce qui sort de la plume de ce jeune écrivain, sur *Aspasie, Cléopâtre et Théodora*.

Les 97 pages consacrées à Théodora, sont précisément dédiées à Victorien Sardou, et dignes d'être lues d'un bout à l'autre.

L. DE LEIRIS.

—

Un quatrain de Victor Hugo sur la viande de cheval (XLV, 615,739 829). — On pourrait reproduire ici, en regard de ce quatrain, cet autre, du même auteur, et datant de cette même époque de l'*Année terrible* :

Je lègue à Paris, non ma cendre,
Mais mon bifteck, morceau de roi.
Femmes, si vous mangez de moi,
Vous verrez comme je suis tendre !

Ce « *Testament* » du Maître-poète nous fut envoyé, par ballon monté, dans toute sa nouveauté, durant les derniers jours du siège de Paris, en 1871, à titre de Souvenir de bibliophile, par l'un des internés d'alors, notre ami et compatriote d'Issoudun, M. le baron Maurice de La Châtre, l'homme de lettres bien connu.

Nous en avons pris la copie sur son autographe même.

ULRIC R-D.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665; XXXV ; XXXVI : XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIV ; XLV, 484). — Monsieur Ulric R.-D. a signalé dans l'*Intermédiaire* du 20 janvier 1899, p. 72. *Le Catéchisme en vers de M. d'Heauville, abbé de Chantemerle. Lyon 1682.*

Je viens de mettre la main sur un exemplaire de la première édition de ce petit Opuscule. En voici la description in-extenso :

Au titre : *Catéchisme en vers, dédié à Monseigneur le Dauphin, par M. d'Heauville, abbé de Chantemerle.*

Une jolie Vignette des armes du Dauphin gravée sur cuivre précède l'indication : *A Paris, chez Frédéric Léonard, Impr. du Roy, rue Saint-Jacques, aux armes de Venise MDCLXIX Avec Privilège et Approbation.*

Suivent 12 feuillets non chiffrés, contenant : l'Epitre dédicatoire et l'avis au lecteur. Ensuite 131 pages pour le catéchisme et à la fin 9 feuillets non chiffrés contenant : La permission de Monseigneur l'Archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, l'approbation de Messeigneurs les Evêques d'Angoulême, de Bayeux et de Coutances ; l'Approbation des Docteurs et Curés de Paris et l'extrait du Privilège du Roy, terminé par ces mots : *Achevé d'imprimer pour la première fois le 30 janvier 1669.*

Ce petit volume in-32 jésus, rogné 76×132, reliure en veau, de l'époque, doit être de la plus insigne rareté.

Il était dans la bibliothèque Terlindon vendue à Bruxelles le 15 avril 1902 et jours suivants.

CHARLES DE PRINS.

*
* *

J'ajoute à la liste publiée par l'*Intermédiaire* l'ouvrage suivant :

Le roman Comique, mis en vers par M. Tellier d'Orvilliers. Paris, Christophe David, rue de la Boucherie près la rue Severin, au nom de Jésus. MDCCXXXIII avec Approbation et Privilège, 2 vol. in-8°.

J'ai vu un exemplaire broché, non rogné, non coupé, chez un bouquiniste.

KAREL VANLEUVEN.

—

Ah ! zut alors si ta sœur est malade (XLV, 738). — Cette chanson, contemporaine de la chanson : *J'ai un pied qui r'mue*, a dû être composée vers 1864 et doit se trouver encore chez les éditeurs de l'époque. Le premier couplet était :

Te v'là, Pingouin, qu'j'suis heureux de ta [rencontre,
J'allais te chercher,
Qu'é qu't'as à pleur'nicher ?
Il est deux heures et le soleil se montre,
Viens tu là-bas
Boire un p'tit coup d'chass'las ?
Vrai n'y a pas moyen d'faire not'petit tour de [ballade,

J'cours chez l'pharmacien,
Dieu que j'suis vexé nom d'un chien.
Hier en dînant ma sœur a trop mangé d'salade,
L'marchand d'potion
Dit qu'c'est une indigestion.
Ah ! zut alors si ta sœur est malade.
Tra la la.....

O. D.

—

Chansons militaires d'autrefois (XLV, 794). — Je crois me souvenir qu'Henri-Léonard Bordier, archiviste, mort en 1888, a publié le *Chansonnier huguenot.* TH. COURTAUX.

—

Un tableau de Perrin (XLII ; XLV, 283, 563). — Le tableau : *La messe de l'empereur à Plombières* est placé dans le salon de l'établissement thermal dit de Stanislas, à Plombières. O. DE S.

—

Relique et tableaux de Port-Royal (XLV, 609, 776). *L'urne des noces de Cana* est au Louvre, parmi les antiquités hébraïques. Alexandre Lenoir, qui l'avait recueillie, en avait fait la sommaire description suivante dans son projet de catalogue du musée des Petits-Augustins :

Vase d'albâtre oriental de deux pieds de haut sur vingt pouces de diamètre ; vers le milieu de sa panse dont la forme est aplatie il est garni de deux anses prises dans le bloc, au bas desquelles se trouvent des caractères orientaux.

Ce vase d'une forme lourde est cependant intéressant pour les artistes, afin de leur donner une idée du peu d'avancement des sciences dans quelques contrées voisines de l'Europe.

Si l'on en veut croire la tradition de Port-Royal, ce vaisseau a servi aux noces de Cana. Il est vrai que dans tous les temps il a fallu un miracle pour s'en servir, car il pèse au moins cinq cents livres.

L'une des belles boiseries anciennes conservées dans l'église de Port-Royal représente ce vase.

La *Cène* de Philippe de Champaigne et la *Guérison de la fille* du grand peintre, ont été sauvées par Leno r, qui les a versées au Muséum. La Cène est aujourd hui au musée du Louvre (n° 77 cat. de Frédéric Villot, édit. de 1878).

L. TESSON.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Editions des Essais de Montaigne de 1588 et de 1580. — *Rectification des erreurs de pagination insuffisamment et inexactement signalées jusqu'à ce jour.*

Un peu bibliophile, mais peu versé dans la bibliographie, je m'étonnerais moi même d'avoir pensé à rédiger une notice sur une question de pagination, s'il ne s'agissait de Montaigne, c'est-à-dire d'un des plus chers et plus fidèles compagnons de mon âge mûr. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à penser que le plus mince détail bibliographique nouveau, en ce qui concerne les *Essais*, doit être noté et peut, un jour ou l'autre, jeter un peu de lumière sur des points plus importants. Tous les bibliographes des éditions originales des *Essais* consignent en effet avec soin leurs remarques sur la pagination des exemplaires qu'ils décrivent. Ils notent, par exemple, que l'édition de 1588 comprend *496* folios ; et que le tome II de l'édition de 1580 a 650 pages chiffrées plus deux pages non chiffrées, etc.

Si on ne croit donc pas inutile de signaler des chiffres, a fortiori n'est-il pas inutile, s'ils ne sont pas exacts, d'indiquer sans intérêt les chiffres vrais ; et si, pour expliquer certaines anomalies de la pagination des *Essais*, on a fourni une interprétation erronée ou insuffisante, il est utile de lui substituer l'explication vraie.

Voici la chose en quelques mots :

1° *EDITION DE 1588*. Chacun sait que la pagination des exemplaires de cette édition est très irrégulière. Mais tous les bibliographes ont cru que le chiffre *496*, que porte le dernier folio du volume, représente bien le nombre réel des folios qui le composent.

Eh bien ! il n'en est rien. Les exemplaires de l'édition de 1588 contiennent *504* folios, c'est-à-dire 8 folios, soit 16 pages de plus que le chiffre marqué au dernier folio. Voici comment je m'en suis

(1) Je signale ici une curieuse coïncidence. Ce chiffre de 496 semble poursuivre Montaigne : La première édition du premier ouvrage publié par lui, la traduction de la théologie de Raymond Sebon en 1569 contient 496 folios, et le tome 1er de la première édition des *Essais* contient 496 pages.

aperçu. Chacun sait que cette édition de 1588 porte la mention : *Cinquième édition*, que cependant on ne connaît que trois éditions antérieures (1580, 1582, 1587), et qu'on a proposé plusieurs hypothèses pour expliquer cette anomalie.

J'ai aussi, depuis longtemps, fait la mienne, et pour des raisons diverses, j'ai supposé qu'il pourrait bien y avoir eu deux tirages en une même année. Mais, soit de l'édition de 1587, soit, plus vraisemblablement, de celle de 1588, chacun de ces tirages ayant été compté inexactement et volontairement comme une édition différente, et cela pour des raisons que Montaigne et son éditeur ont seuls connues. Et je me demandais si, en collationnant et comparant entre eux un certain nombre d'exemplaires de cette édition de 1588, on ne trouverait pas dans le texte quelques particularités et différences confirmant cette supposition.

Aussi, dès que j'ai été en possession de mon exemplaire, et que j'ai pu l'examiner à loisir, je me suis rappelé cette supposition, qui d'ailleurs, j'ai hâte de le dire, est restée après comme avant une simple supposition ; — et, me proposant de comparer plus tard mon exemplaire au plus grand nombre possible d'exemplaires de la même édition, la première chose à faire pour prendre progressivement connaissance détaillée du mien, c'était tout d'abord de suivre folio par folio les erreurs dans le chiffrage de ces folios (1), de les rectifier au fur et à mesure, en traçant au crayon le chiffre vrai de chaque folio à côté du chiffre faux imprimé.

Jusqu'au folio 38, la pagination est régulière. Mais, à partir du folio *39*, qui est chiffré *29*, on trouve, jusqu'au folio *177*, 28 autres erreurs de pagination, par cote inexacte des folios, telles que 50 au lieu de *60*, 53 au lieu de 83, 97 au lieu de 84, 363..... 368 au lieu de 163 .. 168, 376.. au lieu de 176. Jusqu'au folio *169*, ces erreurs n'ont aucune signification particulière, n'étant que de simples fautes d'impression par substitutions incohérentes d'un chiffre à un autre dans les nombres de 2 ou 3 chiffres.

(1) Il n'est question ici que de *folios* et non de pages parce que le *recto* seul est paginé.

Mais à partir de ce folio 169 (*faussement chiffré 569*), un fait nouveau apparaît. Après avoir rectifié ce folio et les suivants c'est-à-dire les folios 169 à 176, on retrouve encore huit autres folios portant ces mêmes chiffres 169, 170 171, 172, 173, 174, 175, 176 ; et ces huit folios n'ont de commun avec les huit précédents que la seule pagination et ne sont nullement la répétition du texte précédent qu'ils continuent au contraire très régulièrement. Puis, à partir de cette seconde série de huit folios, c'est-à-dire après le folio faussement chiffré 177, et qui est en réalité le folio 185, il n'y a plus, jusqu'à la fin du livre (sauf deux ou trois exceptions insignifiantes) qu'une seule et unique erreur, mais qui se retrouve à chacun des folios : la pagination est régulière, en ce qui concerne la progression des chiffres, mais tous les folios portent un chiffre inférieur de 8 unités à leur chiffre réel ; en sorte que le dernier folio, qui est coté *496*, est en réalité le folio *504*.

Cette constatation a été contrôlée et vérifiée au moyen des *signatures*, qui donnent cinq alphabets complets de 23 lettres répétées 4 fois, soit 460 folios, plus onze lettres d'un sixième alphabet également répétées 4 fois, soit 44 folios, ce qui fait bien un total de 504 *folios* ; et il n'y a dans le volume, aucune répétition ni interversion de texte. M. Honoré Champion, l'aimable libraire chez qui j'avais acquis mon exemplaire, m'a complaisamment aidé à le constater. Comparant mon exemplaire à tous ceux (au nombre de dix) (1) que j'ai pu collationner, ou que des amis ont bien vo lu collationner, j'ai pu constater que tous les exemplaires ont réellement 504 *folios* et que toutes les autres particularités de pagination s'y retrouvent identiques. Dans tous, également, la table des chapitres renvoie à la

(1) Ce sont les exemplaires suivants : un exemplaire de M. Henri Monod, les trois exemplaires de la *Bibliothèque nationale* (dont deux proviennent de la collection Payen), un exemplaire de M. Reinold Dezeimeris, trois exemplaires chez des libraires de Paris, puis le fameux exemplaire de la bibliothèque de Bordeaux, qui était le propre exemplaire de Montaigne, couvert d'additions et de corrections en vue de l'édition suivante ; enfin mon exemplaire.

pagination rectifiée et vraie, jusqu'au ch. 12 du livre II inclusivement, tandis qu'à partir du ch 13, elle renvoie à la pagination non rectifiée ; ce qui prouve que les éditeurs n'ignoraient pas que la pagination chiffrée était inexacte, mais qu'ils n'ont voulu rectifier la table que jusqu'au folio 183, (verso), cette rectification n'étant plus nécessaire pour les chapitres suivants, si l'on se décidait à maintenir le chiffre inexact de *496* au dernier folio.

La pagination fausse du dernier folio du livre est assurément toute naturelle, puisqu'elle est la conséquence d'une première erreur qui s'est continuée depuis le folio 185 jusqu'à la fin du livre. Mais il pourrait être intéressant de savoir quelle est la cause de la répétition des 8 chiffres 169-177 sur deux cahiers de huit folios de cet in-quarto. Remarquons d'abord que chacune de ces deux séries consécutives de 8 folios correspond exactement à deux feuilles d'impression complètes ; les 8 folios qui portent à juste titre les chiffres 169-177 correspondent aux feuilles Vv, Vvii, Vviii, Vvvi, Xx, Xxii, Xxiii, Xxiv, et les folios qui portent faussement les mêmes chiffres, correspondent aux feuilles Yyi, Yyii, Yyiii, Yyiv, Zzi, Zzii, Zziii, Zziv. La répétition de ces huit chiffres 169-177, d'une feuille à l'autre peut s'expliquer de plusieurs manières. Elle peut provenir simplement d'une erreur des ouvriers dont on s'est aperçu trop tard pour pouvoir la réparer sans recommencer tout le travail de l'impression. Mais, dans ce cas, pourquoi n'aurait-on pas signalé cette inexactitude et celles qui en sont la conséquence, par un *errata*, alors que dans l'édition de 1580, on avait pris soin d'ajouter un *errata*, d'ailleurs fort incomplet ?

Bien d'autres explications qu'il est inutile de mentionner ici, se présentent à l'esprit, et elles n'ont d'ailleurs aucun intérêt, si l'on suppose qu'il s'agit d'erreurs involontaires. Mais elles en auraient davantage si on admettait que sur l'ordre de Montaigne, des remaniements ont eu lieu dans tous les exemplaires de cette édition, à quelques mois d'intervalle ; que ces remaniements ont donné lieu à deux tirages ou brochages différents, qu'on aurait eu des raisons de présenter à un moment donné et respectivement comme deux éditions distinctes.

Tant qu'on n'aura pas trouvé un exemplaire qui différerait des dix exemplaires que je viens de collationner, et qui, je le répète, sont tous identiques, il n'y aura pas lieu, je le reconnais, de s'arrêter sur cette supposition et, à plus forte raison, à l'examen des motifs, tirés peut-être des événements politiques de la terrible année 1588, qui auraient pu déterminer Montaigne, qui a passé à Paris et dans les environs une grande partie de cette année, à agir ainsi. (C'est l'année où Montaigne a été mis à la Bastille par les Guise, et en a été retiré par Catherine de Médicis ; c'est l'année des Etats de Blois et de l'assassinat des deux Guise, etc).

EDITION DE 1580.— J'ai hâte de terminer cette notice déjà trop longue, en indiquant dans l'édition princeps (1580) une erreur semblable à celle que je viens de signaler dans celle de 1588, en ce qui concerne le nombre réel des pages. Le tome I de cette première édition présente bien le nombre de pages indiquées par le chiffre du dernier folio. Mais il n'en est pas de même du tome II ; la dernière page chiffrée est cotée *650*, ce qui ferait un total de *652* pages avec les deux pages d'*errata* non chiffrées, et de *653* avec le verso non imprimé de la dernière de ces pages. Or, en réalité, la page cotée *650* doit être cotée 653, et le nombre des pages est de 655 en comptant les 2 pages d'*errata*, et de *656* en comptant le dernier verso.

M. Jules Le Petit (1) s'est bien aperçu qu'il y avait dans ce tome II, plusieurs erreurs de pagination qui font que le chiffre *650* ne peut être exact. Mais il n'a pas recherché le nombre réel des pages et n'a rien rectifié.

M. Emile Picot (2) a bien aperçu également l'inexactitude du chiffre *650*, qui, remarque-t-il, ne peut être vrai, puisqu'il est marqué sur un *recto* et non sur un verso. Mais, au lieu de rectifier l'erreur, il la complique en en fournissant une explication erronée. « Par suite, dit-il,

(1) *Bibliographie des éditions originales*, Paris 1888.

(2) Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu le baron James de Rothschild, tome I, Paris 1884.

d'une faute d'impression, la page *638* est cotée 639 et l'erreur se continuant jusqu'à la fin du volume, la dernière page est chiffrée *650* au lieu de *649* ». L'auteur continue à croire, par conséquent, que le livre ne contient *que 650 pages*, en comprenant le verso de la dernière page chiffrée, verso qui est occupé par la première page de l'*errata*, ce qui, en ajoutant le *recto* suivant qui contient la fin de l'*errata*, ferait, si tout était paginé, *651 pages* chiffrées ; alors que, en réalité, la page *650*, je le répète, est la page 653. Son erreur vient de ce que, pour expliquer le faux chiffre *650* sur un recto, l'auteur de la notice est remonté de page en page, et qu'ayant trouvé, à la page *638*, une erreur qui expliquait celles des pages suivantes, il s'est arrêté là.

S'il avait poursuivi son examen, il aurait vu que l'erreur remonte beaucoup plus loin ; que cette page 638 est en réalité la page *642*, etc. etc., et qu'enfin si, laissant de côté les chiffres de la pagination qui présentent des erreurs plus nombreuses encore que celles de l'édition de 1588, on procède à la seule vérification rationnelle qu'il y ait à faire, la vérification des feuilles par les lettrines du bas des pages qui constituent la signature, on constate qu'il y a réellement *41* feuilles d'imprimerie, soit *656* pages, puisqu'il s'agit d'un in-8 (655 de texte, en comprenant l'*errata*, et un verso non imprimé). Et c'est bien, en effet, encore ce chiffre que l'on retrouve en refaisant, le crayon à la main, la notation des pages depuis la page 1 jusqu'à la fin.

Ceci prouve, pour le dire en passant, combien on a tort de négliger si souvent la vérification par les signatures. On devrait, en ce qui concerne les livres anciens et rares pour lesquels on croit devoir signaler la pagination défectueuse et désigner le chiffre de la dernière page chiffrée, on devrait, ce me semble, faire cette mention dans la forme suivante, ou dans une forme analogue :

La dernière page chiffrée porte tel numéro ; ce chiffre est exact, bien que le chiffrage d'un grand nombre de pages soit défectueux ; ou bien : ce chiffre est inexact, par suite de nombreuses fautes de pagination, et la vérification et la numération des pages par la signature établissent que le nombre réel des pages est de tant.

Dr A. ARMAINGAUD.

—

Les médecins et la conscription en l'an VII

(Lettre inédite du professeur Gouan à Bouchet) (1)

Au citoyen Bouché
élève national de l'écolle de santé de Montpellier, chès le citoyen Bouchel, négociant à Avignon.

Montpellier, 19 brumaire an VII

Je vous écris deux mots, mon très féal, non pour vous reprocher d'avoir souvent annoncé votre retour avec Roche, mais de n'avoir pas fait des demandes sur le sort des élèves. Vous sçaurés donc que l'Ecolle écrivit au ministre et lui observa que les élèves d'un ou deux ans avaient été mis en réquisition pour les hopitaux, qu'ils furent employés dans les armées en 1re, 2e et 3e classe; que lors, de l'expédition de Bonneparte, il en est parti d'ici une soixantaine, et que si dans ce moment, on les envoyait comme soldats, les hopitaux seraient sans officiers. il a répondu que ni nos élèves, ni ceux de l'école polytechnique (quoyque destinés à la marine, au génie, à l'artillerie), aucun citoyen n'était exempt de la conscription, mais que tous les élèves, qui avaient déjà été employés dans les hospices militaires et qui avaient été *licenciés*, seraient appelés à leur poste selon le besoin. Voilà, mon cher, la nouvelle consolante que j'ai voulu vous donner de suite. D'après cela à votre conscription, ajoutes-y *Elève de l'écolle de santé de Montpellier, cy-devant employé dans l'hopital militaire*, ... licencié......

GOUAN. (2)

PETITE CORRESPONDANCE

F. L. A. H. M. — La liste des maisons de retraite privée est bien longue pour être dressée ici.

B. — Le monument de Crécy sera élevé à Jean de Luxembourg.

(1) B. Nat. Nouv. Acq. France, 6572, fol. 169. Papiers Amoreux, t. III. Correspondance de Bouchet.

(2) Professeur de botanique à l'école de médecine de Montpellier.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond,

XLVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Juin 1902

38ᵉ Année — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nᵒ 971 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

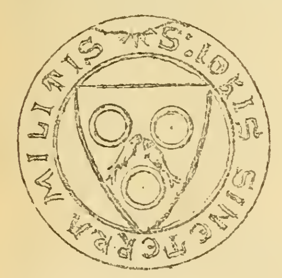
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Sceau moyen âge à déterminer. — Quelque aimable collègue pourrait-il me dire à qui a pu appartenir le sceau suivant. en bronze, trouvé, il y a quelques années, à Baugy, près d'Orléans ? Ecu *de... à trois annelets 2 et 1*. Entre les annelets



deux poissons posés l'un en bande et l'autre en barre. Les émaux ne sont pas indiqués. Légende : Etoile 5, *iobis sine terra militis.*

Cette plaque de bronze parait avoir porté une bélière.

Martellière.

—

Bûchers des suppliciés. — Quelles étaient, au moyen âge, la disposition et la forme des bûchers des suppliciés, condamnés au feu ?

De quels matériaux : bois, fagots, bûches, bourrées, soufre, poix.... étaient-ils composés? Quel en était l'arrangement ? Comment le supplicié y était-il soit projeté, soit lié et attaché? Quel temps durait le supplice et en quel état se trouvait le supplicié après cette combustion ?

Un intermédiairiste obligeant pourrait-il fournir des renseignements sur ce sujet en se basant surtout sur des textes anciens, particulièrement du moyen âge.

Quels sont les ouvrages anciens ou modernes qui auraient traité plus spécialement des supplices du feu et des bûchers en France ou à l'étranger, au moyen âge et dans les temps modernes ? P.

—

Louis-Philippe émigré. — Est-il bien exact que. sous le nom de Chabaud-Latour, Louis-Philippe ait été, pendant l'année 1793, professeur au collège de Reichenau en Suisse, et que sous ce nom il ait été nommé député à l'assemblée de Coire ? César Birotteau.

—

Le monument de Waterloo. — L'anniversaire de Waterloo et l'exécution du monument du Souvenir nous rappellent une souscription ouverte sous Louis-Philippe. Le maréchal Soult était à la tête du Comité : le roi avait promis sa souscription. Les fonds ont-ils été réunis ? Qu'en a-t-on fait ? A. B. X

—

Armoiries : à un arbre de..... — Pourrait-on déterminer les deux armoiries suivantes trouvées dans une église, dans le canton du Valais, (Suisse), datant de 1640-1690, et appartenant probable-

ment à une famille italienne du Piémont. Ces armoiries sont sculptées en bois et les métaux et émaux ne sont pas indiqués.

I *De — à une arbre de — accompagnée de trois étoiles de — dont une en chef*; l'arbre avec une hachure, le tout surmonté d'une couronne de marquis.

II *De — à un coupe ou vase de — accompagné de deux poissons (dauphins) de — montants*; le tout surmonté d'une couronne de marquis.

Est-ce que les premières armoiries pourraient appartenir aux comtes Carminali di Brambilla, marquis d'Ivrea?

VALAISAN.

—

Armoiries du chevalier Claret de Fleurieu. — Dans le brevet d'armoiries que Napoléon donna à son ministe de Fleurieu, le blason colorié n'est pas conforme à la description. Le texte ne donne pas une figure du chef ou un franc-quartier. Je demande que l'on me donne les descriptions ou figures des armoriaux spéciaux contenant ce nouveau titre. Quelques héraldistes de l'*Intermédiaire* seront assez aimables de me fournir ce détail ; je les en remercie à l'avance.

A. S.

—

Mirambeau (Charente-Inférieure). — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur l'origine de ce chef lieu de canton et sur la famille qui le posséda en fief. (Donner les armes autant que possible).

BEX.

—

Un marquis de Louvois. — Quel fut celui des marquis de Louvois, et quels en *sont les prénoms*, qui fut membre de la commission des théâtres royaux? En quelle année? Puis en quel domicicile mourut-il?

Il racontait lui-même, à ce que rapporte Lefeuve, « que son seul titre à « cette position, était dû à ce que pen- « dant la grande Révolution il s'était vu « réduit, pour vivre, à s'offrir comme « aide-machiniste au chef du matériel de « l'Opéra, qui l'avait accueilli sur sa bonne « mine», et le petit-fils du grand ministre s'était initié de la sorte à tous les rouages du théâtre.

G.

—

Les pistolets de Piètre de Pargny. — Je trouve dans le testament d'un M. Trudon de Roissy, fait en 1778, cette clause :

Je donne et lègue à M. Piètre de Pargny..... ma paire de pistolets à secret, armoiriée de mes armes.

Existe-t-il encore des descendants de ce Piètre de Pargny, qui était procureur à la Chambre des Comptes? et l'un quelconque de ces descendants serait-il en possession de ces pistolets?

T. DES O.

—

Bernardin de Saint-Pierre ou Saint-Pierre (Bernardin de). — Comment faut-il enregistrer, dans une table des matières ou dans un dictionnaire historique, le nom de l'auteur de *Paul et Virginie*? A la lettre B, comme le fait Larousse : Bernardin de Saint-Pierre? ou à la lettre S, ainsi qu'on le trouve dans le *Dictionnaire* de Ludovic Lalanne : Saint-Pierre (Jacques-Henri-Bernardin de)? En d'autres termes, Bernardin est-il un nom ou un prénom? Qu'en pensent nos excellents confrères havrais?

F.

—

Siège de Savannah, 1779. — Où trouver des renseignements sur le siège de Savannah, par d'Estaing en 1779? Y a-t-il une vie de d'Estaing et par quel auteur? Le livre de M. Choteau, *Les français en Amérique*, donne des détails intéressants mais qu'on voudrait plus complets.

Cz.

—

L'empoisonnement des fontaines. — Où trouver une étude d'ensemble sur l'affaire des empoisonnements de fontaines en 1390, qui est mentionné en divers endroits du registre criminel du Châtelet?

A. LAMOUREUX.

—

Subdélégués des intendances en 1789. — Il serait intéressant d'établir une liste des subdélégués de toutes les intendances en 1789.

PAUL A.

—

Le café de Benachy. — Sait-on où était situé ce café, dont il est question dans *le Nouveau Démocrite* ou les *Délassements d'Esprit* (par Boyer de Ruvière). Paris, M. Brunet, 1701, in-12?

G. MONVAL.

—

Un voyageur bourguignon du seizième siècle. — Le livre qui, le premier en date, fut consacré spécialement aux eaux minérales de Spa, est dû au mé-

decin Gilbert Lymborh, ou plutôt Gilbert Fusch. Il parut en 1559. Il se termine par une « table des fontaines acides les plus cogneues sourdans dans la forest d'Ardenne», à la fin de laquelle l'auteur ajoute cette remarque :

Nous avons dit que nous ferions seulement mention de fontaines acides qui se trouvent par toute ceste contrée. toutes fois outre celles que nous avons recité, mon signeur le Docteur Iean Metel Bourguignon, Jurisconsulte très diligent et très docte, nous a communiqué celles icy suivantes, lesquelles il se dit avec grande diligence avoir cogneües des païsans dudit lieu.

Quelque intermédiairiste dijonais pourrait-il nous fournir des renseignements sur Jean Metel, et si l'on possède de lui quelque relation de son voyage, imprimée ou manuscrite ? ALBIN BODY.

—

Le peintre Boucher accusé de proxénétisme. — Lavallée, dans son *Voyage dans le département de Seine-et Oise*, publié en 1792, rapporte que le peintre Boucher, de complicité avec une revendeuse à la toilette, s'introduisit dans la maison d'un officier qu'il savait absent ainsi que sa femme, laquelle avait une jeune fille de 16 ans fort jolie, qu'elle avait eue pendant que son mari faisait campagne, mais dont il se croyait le père, l'enleva et la conduisit à Versailles, au Parc aux Cerfs. Il est vrai que la conduite de ce peintre lascif a toujours laissé beaucoup à désirer sous le rapport des mœurs, mais est-il croyable qu'il ait fait le métier de racoleur de jeunes filles pour les livrer à la lubricité de Louis XV ?

Sait-on s'il existe quelque document de nature à établir cette accusation ?
PAUL PINSON.

—

Une édition de « Candide ». — Je possède un exemplaire de *Candide ou l'Optimisme — Traduit de l'allemand de Monsieur le docteur Ralph — par M. de V. 1669* — sans lieu ni nom d'éditeur — deux parties en un seul volume : la deuxième partie, précédée d'un avant-propos, ne figure pas dans les éditions des œuvres de Voltaire.

Je n'ignore pas que l'on a donné, de *Candide*, deux suites considérées comme apocryphes, aussi ne m'expliquai-je pas comment, du vivant de Voltaire, on a pu publier, sous son pseudonyme et ses initiales, et son *Candide* classique, et une suite dont il ne serait pas l'auteur.

Quelque intermédiairiste voltairien pourrait-il me renseigner à ce sujet ?

Cette édition de *Candide* est-elle curieuse ? J. FLEURICHAND.

—

Les mémoires de Cambacérès. — Les mémoires inédits de Cambacérès ont été utilisés par deux historiens au moins. Thiers, qui cependant n'a guère l'habitude de citer ses sources, renvoie plusieurs fois à ces Mémoires dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*. M. Vandal en fait quelques citations, dans ses articles sur les débuts du Consulat (*Revue des Deux-Mondes*, année 1900-1901). Il nous apprend même que ces Mémoires sont intitulés *Eclaircissements*. C'est dans les archives de M. le comte de Cambacérès que M. Vandal a pu les consulter. Mais on dit que ces archives n'en possèdent qu'une partie, et que plusieurs cahiers des *Eclaircissements* sont entre les mains de Mme la duchesse d'Albuféra.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces assertions?
UN IGNORANT.

—

La romance de Galathée. — Quelques journaux prétendent que les paroles de la romance célèbre :

Ah ! verse, verse, verse encore

dans *Galathée*, sont de M. Gustave Humbert, jadis garde des sceaux. Comment se justifie cette curieuse assertion ? M.

—

Un quatrain à retrouver. — L'an dernier, dans une revue aujourd'hui disparue : *Le Fureteur*, je posais la question suivante : « Un oratorien, un laïque, aurait publié un quatrain, vers 1805, contre Napoléon. De ce quatrain je n'ai pu trouver que deux rimes : « Napoléon » et « guenon ». Ce dernier terme désigne Joséphine. Pourrait-on, dans les journaux ou les mémoires du temps, trouver davantage ? »

A cette question, restée sans réponse et que je pose à nouveau aux zélés « fureteurs » de l'*Intermédiaire*, j'ajoute les mêmes détails qu'alors :

« Ce quatrain parvenu aux oreilles de Napoléon l'excita au dernier point. Il fit venir Fouché, le ministre de sa police lui montra le quatrain. Celui ci ignorait son

existence et promit de trouver le coupable...

« Sur ces entrefaites, notre oratorien, un habitué des salons de Fouché, rendit visite au ministre. Il fut question du quatrain. Etant gascon (né près d'Agen en 1765) l'oratorien dissimula le mieux qu'il put son jeu. Il raconta depuis l'aventure à ses amis ». L. C. DE LA M.

—

Menteli, le sauvage de l'arsenal. — Dans quel ouvrage Charles Nodier a-t-il parlé de ce savant, si détaché, parait-il, des choses de la vie et qui se noya accidentellement en allant puiser de l'eau dans la Seine, le 22 décembre 1836 ? D'autres que Nodier en ont-ils parlé ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les sept péchés capitaux. — Leur bibliographie. — J'ignore l'origine de cette classification des « gros péchés », et celle, moins connue et probablement plus tardive, des « péchés véniels ». Il n'est pas besoin de recourir aux lumières des docteurs en théologie pour la connaître, au moins telle que l'Eglise l'enseigne.

Mais ce qui sera peut-être moins facile à éclaircir, et ce pourquoi je recours aux lumières toujours allumées et de plus en plus nombreuses de la plus obligeante collection de curieux qui fût jamais, — je parle de mes chers confrères de l'*Intermédiaire* — c'est le nom des auteurs, c'est le titre des livres, c'est l'indication des sources, qui ont écrit, qui ont été publiés, qui sont mentionnées dans les ouvrages qui ont trait directement ou incidemment aux *Sept péchés capitaux*

L'un de ces péchés, celui qui a ce privilège, de pouvoir être commis sans remords après le devoir accompli, est depuis longtemps l'objet de mes délices... et de mes recherches. Il a suscité, au XVIIe siècle, un rare et curieux traité. Je n'en dis point davantage ; ma reconnaissance est acquise à qui voudra bien m'éclairer

Cz.

—

Un barbarisme à repousser. — Nos journaux emploient de plus en plus l'expression *entrer en collision*.

Cette expression, d'importation récente, a été empruntée à certains journaux rédigés dans un anglais peu correct et me semble absolument choquante. Pourquoi ne pas dire tout simplement en français qu'un navire *s'est abordé*, ou bien qu'il a *eu une collision* avec un autre navire ?

Pourquoi nous habituer à faire usage de phrases aussi barbares ?

NORDMAND.

—

Collection Monnier. — Qui se cachait sous le pseudonyme de *Une jolie fille*, auteur des *Pommes d'Eve*, des *Histoires débraillées*, des *Femmes à la mer* ?

Qui signait comtesse J. de B. le *Mariage de Paulin* ?

De qui le *Livre de Poche ?*

De qui le *Conseil municipal* ?

BOOKWORM.

—

Famille de Vaux. — Remerciements anticipés à ceux de nos confrères qui me donneront des renseignements généalogiques sur cette famille, surtout entre 1850 et 1900. Il y a aujourd'hui cinq ou six barons de ce nom ; je ne sais s'ils sont parents Ne pas confondre avec les de Vaux-Saint-Cyr, ni avec les de la Vaulx.

Un baron de Vaux a été journaliste dans ces dernières années ; mais les dictionnaires sont muets à son sujet. Quand est-il né ? Quand est-il mort ? A-t-il laissé une postérité ? Il y a eu aussi un baron Carra de Vaux et un Jourda de Vaux et un Almir de Vaux. Je serais heureux que l'on m'aidât à mettre un peu d'ordre dans tout ceci. A.

—

Recherches sur l'ancienneté du papier. — On peut, à mon avis, déduire de plusieurs faits que le papier à écrire *composé de matières végétales broyées et réduites en pâte* est beaucoup plus ancien qu'on ne l'a généralement admis. Il remonterait au moins à l'époque romaine. Je me suis expliqué, à ce sujet, en 1894, dans l'une des parties imprimées de mes *Collections du progrès* (p. 145), et je désirerais savoir si cette opinion a été soutenue ou combattue, soit dans des publications, soit dans des congrès.

ALPHONSE RENAUD.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Théroigne de Méricourt (T. G. 879 ; XLV, 724). — M. Léopold Lacour nous fait l'honneur de nous adresser les deux lettres suivantes :

Lundi 2 juin 1902.

Monsieur le Directeur,

Je n'ai pas sous les yeux le numéro de l'*Intermédiaire* où M. Clément Lyon a donné quelques pages sur Théroigne de Méricourt. Mais je viens de lire, dans le *Mercure de France*, des extraits de cette petite étude.

Et vous me permettrez de le dire : je m'étonne qu'un chercheur, un curieux, s'occupant aujourd'hui de Théroigne, répète sur elle des légendes dont la critique historique a fait justice.

Exemples :

1° M. Clément Lyon veut que Théroigne ait été surnommée *la belle Liégoise* par le peuple de Paris, « après la prise de la Bastille, à laquelle elle participa bruyamment ». Or, dans ma longue et minutieuse biographie de l'amazone, j'ai démontré que celle-ci ne joua pas le moindre rôle dans la journée du 14 juillet 1789. Elle n'est nommée dans aucun des récits contemporains. La légende de sa participation à la prise de la Bastille date de 1836, et fut créée par le célèbre mystificateur Lamothe-Langon dans une prétendue *Correspondance de la jolie Liégeoise*, supercherie littéraire dont malheureusement s'inspira Lamartine.

2° M. Clément Lyon prétend qu'en *octobre 1790*, Théroigne possédait « une des grosses fortunes de la capitale ». Or, en *octobre* 1790, Théroigne n'était plus à Paris ; et elle était ruinée. M. Clément Lyon appuie son dire d'un témoignage singulièrement curieux ; d'un *On lui attribue*... qui rendrait faciles toutes les assertions en histoire. *On* ! Quelle autorité !... Les preuves de la ruine de Théroigne — avant même la Révolution — sont d'un caractère fort différent ; ainsi la liste, de ses emprunts au Mont de-Piété de Paris en 1789 et dans les premiers mois de 1790. Ainsi encore, sa correspondance avec le financier Perregaux. — L'ancienne fille entretenue n'avait pas les vertus de la fourmi.

3° Comment, aujourd'hui, quelqu'un peut-encore faire état de compilations sans nul esprit critique, telles que les *Souvenirs de la Terreur* de Georges Duval (1841-1842), la *Biographie Liégeoise* de M. de Becdelièvre (pour ce qui concerne Théroigne), et les propos de Regnard ?

Les notes de M. Clément Lyon sur la fameuse héroïne révolutionnaire me sont une occasion nouvelle de constater, avec un peu de chagrin, la presque inutilité des travaux historiques scientifiquement faits. Les légendes qu'un historien se donne la peine d'examiner et qu'il croit avoir détruites, comme celles dont je me suis occupé dans mes *Trois femmes de la Révolution*, résistent victorieusement. Du moins, quelques personnes à peine savent qu'on ne devrait plus en tenir compte.

Ajouterai-je cette dernière remarque touchant le nom de Théroigne : que ce ne fut pas une traduction phonétique du nom de *Terwagne*, par les biographes de l'amazone, mais par elle-même, toutes ses lettres connues étant signées Théroigne ?

Son vrai nom fut découvert en 1851 par M. Warlomont, et les Goncourt le révélèrent aux lecteurs français en 1850, dans *Portraits intimes du* XVIIIe *siècle*.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le Directeur, de ne pas refuser à ces rectifications l'hospitalité de votre excellent périodique, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments bien distingués. LÉOPOLD LACOUR.

***

Mercredi 4 juin 1902.

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de m'avoir envoyé le numéro de l'*Intermédiaire* où se trouve l'article de M. Clément Lyon sur Théroigne.

Mais la lecture de cet article ne m'oblige à retrancher de ma première lettre qu'une observation. Je vois que M. Clément Lyon savait parfaitement qu'en octobre 1790, Théroigne était en Belgique. Il mentionne une lettre qu'elle adressa de Liège à Perregaux, le 10 octobre de cette année-là ; et je suis heureux de le constater.

Seulement, la lettre n'établit pas qu'à cette date Théroigne eut la « grosse fortune » dont parle M. Lyon. Le 26 août précédent, elle écrivait à Perregaux que décrétée de prise de corps, par le Châtelet, elle craignait que sa *rente sur le roi* ne pût être *confisquée* ; et elle ajoutait : « Je serais sensible à cette perte *parce qu'il ne me reste pas autre chose pour vivre* ». Or, cette rente sur le roi était une rente de 3,200 livres, provenant d'un placement de 40,000 livres à 8 pour cent, qu'elle avait fait en 1788.

Une autre rente (de 5000 livres), que le marquis de Persan lui avait constituée en 1785, par acte notarié, était devenue, pour

ainsi dire, un mythe. Théroigne était déjà presque ruinée en mai 1789. C'est à M. Demarteau, dans une étude publiée en 1882, qu'on doit la connaissance des emprunts de Théroigne au Mont-de-Piété de Paris en 1789-1790; emprunts qui la dépouillèrent de ses diamants et de son argenterie.

Du moins, quand elle partit pour la Belgique (mai 1790), elle n'avait plus en diamants, qu'un collier, et elle dut l'engager au Mont-de-Piété de Liège.

Si M. Clément Lyon avait parcouru, je ne dis pas ma longue étude, mais les travaux antérieurs des Goncourt et de M. Marcellin Pellet, il n'aurait pas parlé de la « grosse fortune » de l'ancienne courtisane, en 1790.

Qu'établit la lettre du 16 octobre 1790? Que Perregaux devait envoyer à Théroigne *quatre louis par mois* ! c'est-à-dire 48 louis en un an !

Les beaux revenus !

.... Et toutes les autres observations de ma première lettre subsistent.

Et même la lecture de l'article de M. Clément Lyon m'a prouvé que non seulement il n'avait lu, en effet, ni l'étude des Goncourt (1856) ni le petit volume de M. Marcellin Pellet (1886); mais qu'il ignorait aussi l'ouvrage, très important, de M. Strobl-Ravelsberg : *les Confessions de Théroigne de Méricourt*; *Extrait du procès-verbal inédit de son arrestation au pays de Liège, qui fut dressé à Koufstein (Tyrol) en 1791*.

Cet ouvrage de M. Strobl-Ravelsberg (1892) a l'énorme défaut de ressembler à un roman ; c'est, en réalité, un ouvrage historique très sûr et qui m'a permis de renouveler en partie la biographie de Théroigne. Car M. Strobl-Ravelsberg n'a rien inventé; il a pris tous les éléments de son récit aux Archives impériales et royales de Vienne, qu'aucun historien de Théroigne n'avait eu l'idée d'interroger et qui possèdent, sur l'amazone, le plus opulent dossier, tout entier officiel.

Un point dont je ne m'étais pas occupé dans ma première lettre est de savoir d'où vint le nom *de Méricourt* accolé à celui de Théroigne.

M. Clément Lyon reconnaît que Théroigne ne prit jamais ce nom de Méricourt, mais il ne croit pas que le nom en question ait « rien de commun avec celui de Marcourt » village du pays de Liège, où naquit Théroigne. Et ne le croyant pas, il indique une hypothèse, assurément ingénieuse, mais toute gratuite, celle d'une liaison de la courtisane, ou de la patriote, (courtisane avant 1789, patriote ensuite), avec un écrivain, Waroquier de Méricourt. Aucun texte n'autorise — jusqu'à présent du moins — le soupçon que Théroigne ait même simplement connu ce personnage.

Et puis, comment écrire : « Ne serait-ce pas de cette liaison qu'elle aurait *retenu* ce nom d'une terre appartenant à ce gentilhomme ? » Comment écrire cela, quand on vient d'avouer qu'elle ne porta jamais le dit nom.

Le certain, c'est qu'on le lui donna dès 1790 (V. *les Actes des Apôtres*, et mon volume, p. 170-171, et p. 207-217). Pourquoi? Je ne sais, mais bien probablement, parce qu'elle dit à quelqu'un qu'elle était de *Marcourt* et qu'on put entendre *Méricourt*, car elle prononçait mal le français ; elle avait gardé un fort accent de terroir. D'ailleurs, Marcourt est un dérivé de *Mercurius* (*Mercure*). J'ai consulté un écrivain belge, M. Louis Frank, qui m'écrivit : « Le nom de ce village dérive d'un temple de *Mercure* que les Romains y avaient établi... A Marcourt naquit le général des jésuites *Evrard Mercurianus*, mort en 1580 ; ceci vous explique l'origine du nom de Méricourt ».

Oui, *de Marcourt*, ou *de Méricourt*, c'est, philologiquement, le même mot.

Mais en voilà bien long, monsieur le directeur ; excusez-moi et croyez à mes sentiments très distingués.

LÉOPOLD LACOUR.

—

Hachures sur les armoiries (XLIII). — Les armoiries sculptées sont très nombreuses à Florence sur les édifices publics et les palais particuliers. Plus de 500 sont, d'après une loi qui remonte à la République, frappées de servitude publique ; le propriétaire ne peut en disposer.

De plus, il y a une quantité bien plus grande de petites armoiries posées contre les maisons en signe de propriété.

Aucunes armoiries anciennes — il en est qui remontent au XIVe siècle — ou modernes, ne porte des hachures distinctives des couleurs.

GERSPACH.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV; XLV, 13). — A ajouter à la liste la devise des sires de Villars (Savoie-Bresse) :

Point de plus, peu de pairs, prou de pires, (*Mémoires historiques de la maison de Savoie*, etc. ; du marquis Henri Costa de Beauregard ; Turin, 1816, tome I, p. 215).

La variante :

Prou de pis, peu de pairs, point de plus,

appartient à ô' Kourk de Gonsen (seigneur de Gonsen) en Flandre (Chassant et Tausin : *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, Paris, 1878, in-12, tome I, p. 265).

Gourdon de Genouillac (*Les mystères du Blason*, etc., Paris, 1868, in-12, p. 104) donne la même devise avec le nom ô' Kouke de Gousen.

SABAUDUS.

—

Perrecy-les-Forges (prieuré) (XLII ; XLIII). — Je réponds à M. S. (XLIII, 107). La réforme de Perrecy dut, comme le dit la *Géographie de Crozat*, être semblable à celle de la Trappe. Le prieur commendataire, Louis Berrier, abbé de N.-D. du Tronchet, chanoine de N.-Dame de Paris, fondateur du prieuré de Torcy (Seine-et-Marne), qui introduisit la dite réforme, était, en effet, l'ami du célèbre Jean de Rancé duquel il avait reçu une portion du bras de saint Benoit, dont fut enrichi le prieuré de Notre-Dame et Saint-Louis de Torcy. A. S...e

—

N. D. d'Avenières à Laval (XLV, 55, 294, 432, 515, 742). — Je trouve une page sur l'histoire d'Avenières dans *La Province du Maine*, t. VI. (1898), pp. 235-236 — signée A. A.

L. C. DE LA M.

—

Origine du nom de Perrache, à Lyon (XLV, 221, 376). — La réponse de Pierre Virès donne la biographie intéressante de Michel Perrache, le créateur du quartier de Lyon qui porte justement son nom. Mais elle ne répond pas à la question sur le « maréchal Perrache d'Ampus », et je désespérais d'identifier ce personnage militaire avec un être réel, lorsqu'en ouvrant l'édition des *Poésies de Malherbe* (Pierre Jannet, 1867, 1 vol. in-12), à la page 1, je trouve un sonnet dédié au capitaine I. Perrache, où le poète le compare à Hercule, et continue ainsi :

Le Berlan seulement fut exempt de sa guerre,
Perrache, qui s'émeut d'une sainte colère,
Attaque le combat et remporte l'honneur, etc.

Une note dit que ce sonnet fut découvert par Ed. Fournier dans la préface du livre fort rare : *Le Triomphe du Berlan* par le capitaine I. Perrache, Paris, 1585.

Serait-ce là le futur maréchal Perrache? Et qui pourrait me dire ce que c'est que le « Berlan » et son triomphe » ?

Ce Perrache, Monsieur, fut un fort savant [homme.
Etait-il de Lyon, ou bien fut-il de Rome ?

Les listes des maréchaux de France que j'ai pu consulter ne portent pas le nom de Perrache, mais ce nom est encore représenté à Lyon : tout récemment, M. A. Perrache vient de souscrire généreusement pour les sinistrés de la Martinique.

Cz.

—

Réaumur, physicien et naturaliste français (T. G. 755 ; XLV, 673. 748, 865). — René-Antoine Ferchaut (*d'argent, au lion de sinople, lampassé de gueules*) hérita du château de la Bermondière, en Saint-Julien du Terroux (Mayenne), à la mort de son ami intime Pierre de Jarrosson, écuyer, secrétaire du roi, avocat en parlement (1755) dont il était le légataire universel. On sait que Ferchaut mourut d'apoplexie ou d'une chute de cheval en revenant du village de la Redoutière, en 1757. A sa mort, la Bermondière revint à une demoiselle Dumontier de Marsilly, qui eut plusieurs procès à soutenir. Ce château est aujourd'hui la propriété de M. le comte du Plessis d'Argentré. L'abbé Hébert du Val en donne une description dans son *Voyage aux bains de Bagnolles* (1767).

Bibliog. Cauvin. *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*, p. 90. (1840). A. Angot. *Dict. Hist. et Biogr. de la Mayenne* t. I. p. 228. *Revue du Maine*, t. XXII, p. 72, etc. L. C. DE LA M.

—

Mac Dermott (XLV, 733). — Je sais que l'ami de Mme Campan se nommait Patrice Mac Dermott. Celui qui fut enfermé à la Bourbe avait nom Thomas Mac Dermott. Enfin voici un troisième Mac Dermott : le père Barthélemy Mac Dermott, capucin irlandais qui avait séjourné dans la maison de son ordre à Bar-sur-Aube. Aumônier de l'ambassade de France en Angleterre, il rendit de grands services au comte de Lamotte-Valois, lors de l'affaire du Collier. V. l'*Affaire du Collier* de M. Funck Brentano, p. 185.

Tous trois étaient Irlandais. Y avait-il entre eux des liens de parenté ?

C. DE LA BENOTTE.

Famille de Bourbon-Conty (XLV, 445, 574, 628, 750). — On lit dans le *Curieux*, II, 202 :

« Les enfants naturels de l'*avant-dernier* prince de Conti. Louis-François, avant-dernier prince de Conti, mort en 1776, a eu quatre enfants naturels.

« D'une femme, dont le nom n'a pas transpiré, il a eu deux fils qualifiés d'élèves de la marine dans deux actes de 1787 (*Archives nationales*) L'aîné, François-Claude-Fauste, porta dans sa jeunesse le nom de la terre de Removille (Vosges) qui lui avait été donnée par le prince ; le second, Marie-François-Félix, porta dans sa jeunesse le nom de la terre d'Hattonville (Seine-et-Oise), don du même. Tous deux furent reconnus par testament du prince reçu par Duclos-Dufresnoy et Deherain, notaires à Paris le 31 juillet 1776 ; des lettres de leur frère légitime, le dernier prince de Conti, des 25 avril 1804 et 4 août 1807, déposées le 16 février 1815 aux minutes de Me Denis, notaire à Paris, confirmèrent cette reconnaissance ainsi qu'une ordonnance royale du 17 novembre 1815.

Voici l'acte de décès de l'aîné :

Dixième mairie.

Acte de décès du dix juin mil huit cent trente-trois à neuf heures et demie du matin. Le jour d'avant-hier à deux heures après-midi est décédé en son domicile rue Saint-Dominique-Saint-Germain 54. M François Claude Fauste marquis de Bourbon Conty, âgé de soixante-deux ans, né à Paris, ancien colonel, chevalier de plusieurs ordres, célibataire, fils de feu son altesse royale Louis-François de Bourbon prince de Conty. Constaté par nous Auguste Bessas Lamégie adjoint .. sur la déclaration de M. Marie-François-Félix comte de Bourbon Conty, ancien colonel, chevalier de plusieurs ordres, demeurant rue et n° susdits, âgé de soixante ans, frère du défunt, et de M. Achille Nicolas René Tourin, notaire à Paris, y demeurant rue de Grenelle Saint-Germain 3, âgé de quarante-trois ans... Signé : Comte de Bourbon Conty, Tourin, et Bessas Lamégie.

Voici l'acte de naissance du plus jeune :

Extrait du registre des actes de naissance de l'an 1772.

Paroisse Saint-Laurent.

Le vingt deux décembre mil sept cent soixante douze fut baptisé Marie-François Félix né de ce jour fils d'un père et d'une mère inconnus rue Saint-Martin de cette paroisse. Le parrain Jean Joachim Champenois étudiant en droit demeurant susdits lieu et paroisse. La marraine Marguerite Aimée Choiselat fille majeure demeurant aussi susdits lieu et paroisse. Lesquels ont signé Choiselat, Champenois, Robin vicaire.

Par ordonnance du roi et par arrêts de la cour royale de Paris, transcrits sur les registres des actes de naissance de la 5e mairie de Paris à la date du 21 mars 1824, le sieur Marie-François-Félix, enfant naturel de Mgr Louis-François de Bourbon prince de Conti, est autorisé de porter à l'avenir le nom de chevalier de Bourbon Conti.

Ministère de la Justice
et
des cultes,
Division du Sceau.

Paris le 16 août 1879.

Il résulte des recherches faites aux archives de mon département, que, par ordonnance du 17 novembre 1815, le chevalier d'Hattonville Marie-François-Félix a été autorisé à porter le titre et le nom de chevalier de Bourbon Conty. Quant au titre de comte M. de Bourbon Conty n'a aucun droit de le porter. Ce titre ne lui a été accordé par ordonnance du 29 avril 1824 que sous la condition que les lettres patentes constitutives lui seraient délivrées dans les deux mois. Lesdites lettres patentes n'ayant pas été délivrées, l'ordonnance est demeurée sans effet.

Le garde des sceaux
Ministre de la Justice
Par autorisation
Le chef de division du sceau
Gaultier de Biauzat

Voici l'acte de mariage de Marie-François-Félix :

L'an mil huit cent vingt-huit le dix-sept avril en la mairie du dixième arrondissement. Acte de mariage de Marie-François-Félix chevalier de Bourbon Conty maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de l'ordre de Charles III d'Espagne, demeurant à Paris rue des Champs-Elysées n° 3, né aussi à Paris paroisse Saint-Laurent le vingt-deux décembre mil sept cent soixante douze, fils de Mgr Louis-François de Bourbon prince de Conty et de mère non dénommée ; et de Louise Angélique Hermine de Labrousse de Verteillac, sans profession, demeurant à Paris rue des Saints-Pères n° 5, née aussi à Paris premier arrondissement le vingt neuf prairial an cinq (dix-sept juin mil sept cent quatre-vingt-dix-sept), fille de François Gabriel Thibaut de Labrousse de Verteillac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur officier supérieur de cavalerie en retraite, et de Jeanne Charlotte Elisabeth d'Appelle Voisin de la Roche Dumaine son épouse.

Voici l'acte de décès de Marie-François-Félix :

Dixième mairie.

Acte de décès du dix-sept juin mil-huit cent quarante à trois heures un quart après-midi.

Cejourd'hui à neuf heures du matin est décédé en son domicile rue de Varennes 17, M. Marie François Félix comte de Bourbon Conty, âgé de près de soixante-huit ans, propriétaire, chevalier de plusieurs ordres, né à Paris marié à dame Angélique Herminie de la Brousse de Verteillac (1) propriétaire ; constaté par nous Achille Nicolas René Tourin adjoint... sur la déclaration de César Augustin de la Brousse de Verteillac capitaine d'artillerie demeurant rue et n° susdits âgé de quarante et un ans beau-frère du défunt. et de Charles de Raimond comte de Modene demeurant rue de Sèvres n° 23 âgé de soixante-trois ans cousin germain du défunt Signé : comte de Verteillac, comte de Modène et Tourin.

L'avant-dernier prince de Conti a eu deux fils de Coraline Véronèze, des Italiens « qui vient de mourir » dit Bachaumont, XX, 87, à la date du 14 février 1782 ; elle portait le tjtre de marquise de Silly, du marquisat que lui avait acheté le prince.

L'aîné de ses deux fils, Louis-François, porta d'abord le nom de marquis de Silly, puis celui de chevalier de Vauréal ; il mourut chevalier de Malte à Melun en août 1785.

Le second, Guillaume-Pierre-Antoine, né à Paris le 20 décembre 1774, porta d'abord le nom d'abbé Vénicourt, puis celui de Gatayes ; il devint guitariste, harpiste et compositeur, et mourut à Paris en octobre 1846 (Fétis et son supplément) il avait épousé Maria Margarita Desvillers, d'où :

1° Joseph-Léon ci-après ;

2° Edouard, vivant en 1831 ;

3° Félix-Eugène, né à Paris le 12 mai 1812.

Joseph-Léon Gatayes, né à Paris rue du Pot-de-fer le 25 décembre 1804, mort à Paris avenue de Malakoff n° 90 le 1er février 1877, a été le compositeur bien connu des journalistes ; il avait épousé à Paris (1er arrondissement), le 3 janvier 1833, Octavie Newton, née à Londres le 7 octobre 1803, d'où :

1° Laure-Mathilde, née à Passy avenue de Saint-Cloud n° 10, le 6 novembre 1834 ;

2° Coraly-Cornélia, née à Paris rue de Ponthieu n° 16, le 27 janvier 1840.

NAUROY.

(1) Remariée le 10 août 1841 à Louis-François Sosthène de la Rochefoucauld-Doudeauville, morte le 30 janvier 1881.

L'amiral du Plessis-Richelieu (XLV, 553, 696). — Je trouve dans la *Kreüzzeitung* du 4 août 1893, une note sur le commodore Armand du Plessis de Richelieu, commandant de la flotte siamoise, que je joins à celle que j'ai fournie dernièrement à l'*Intermédiaire*. D'après ce journal, il serait d'origine danoise, fils d'un pasteur protestant danois. Il a servi dans la marine danoise, qu'il a quittée avec le grade de lieutenant de la réserve. Il prit alors du service dans une société maritime : *Forende Dampskibs Selskab*, dont le siège est à Kopenhague et fit partie de l'équipage d'un bâtiment de cette compagnie. Il fut chargé de ramener au Siam un yacht, que le souverain de ce pays avait fait construire ; il en fut nommé commandant, resta au Siam, et bientôt après, promu commodore et commandant de la flotte siamoise. Ce n'est qu'alors qu'il ajouta le nom de Richelieu, à son nom de Duplessis, qu'il avait porté jusqu'alors. Il revint à Kopenhague quelque temps après, pour y épouser une jeune danoise ; ce qui expliquerait pourquoi son fils avait été officier dans la marine danoise. Le commodore a des parents et des amis qui habitent la ville de Riga en Russie. Duc JOB.

Un petit neveu de la Pucelle (T. G. 737 ; XLIII ; XLIV ; XLV, 25, 248, 681). — Tous ceux qui s'intéressent à la question généalogique des du Lis, se féliciteront de voir l'intervention de M. le chanoine Debout se manifester directement dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. N'ayant pas de parti pris au sujet de ce petit procès d'histoire, nous nous plaisons à reconnaître tout de suite les mérites de l'argumentation qui vient d'être présentée.

D'ailleurs nous n'avons pas l'intention de discuter une seule des assertious contenues au cours de la première partie de cette consciencieuse étude. Et puis, re-

marquons-le bien, M. le chanoine Debout, après avoir exposé avec talent sa thèse généalogique, fait preuve d'une rare modération en n'indiquant qu'à titre de probabilité l'opinion qui pose Jeanne du Lis, femme de Philippe Macquart, comme étant fille de Pierre d'Arc, frère de la Pucelle. Ceci est, en effet, un cas particulier que peuvent seuls discuter ceux qui ont en mains des pièces *ad hoc*.

Rassurons simplement l'auteur sur un point de détail de bien minime importance, mais pour lequel il a été induit en erreur. Non, il n'existe point de divergence, entre Lottin et le *Mémoire des preuves* du baron de Rullecourt, touchant la date du contrat de mariage de 1456, pour cette bonne raison que, sur le mois et le quantième du mois de l'alliance Macquart du Lis, il n'y a rien à trouver dans Lottin. Celui-ci n'indique pas le 22 mars à propos du contrat en question, mais s'il inscrit cette date en marge de la page 310 de son tome I, c'est pour l'attribuer à un tout autre événement : l'interrogatoire subi par les témoins orléanais pendant la procédure de réhabilitation de la Pucelle.

Il nous faut aussi revenir sur un argument que, dans notre précédente communication (XLV, 27), nous avons présenté comme défavorable à la cause défendue par M. le chanoine Debout. Or, nous estimons nous-même que notre interprétation a été exprimée en termes trop absolus. Assurément Pierre du Lis se trouvait dans l'impossibilité légale d'abandonner l'Ile-aux-Bœufs, à titre de dot à cette fille qu'il aurait mariée en 1456 à Philippe Macquart. Mais ce n'est pas cela non plus que Lottin a écrit dans ses *Recherches historiques sur Orléans* (I, p 311). Nous avons forcé le sens de sa phrase, puisqu'il avance simplement que Pierre donna « à sa fille, en dot, *les revenus* de plusieurs biens, entre autres l'Ile-aux-Bœufs ». Sans doute le gendre eût pu objecter que la dot lui semblait d'un avenir très aléatoire, car à la mort de Pierre du Lis les revenus de l'Ile-aux Bœufs devaient cesser d'être servis à la bénéficiaire, pour devenir le profit personnel de Jean du Lis, conformément à l'esprit du contrat de 1443. C'est évidemment ce qui s'est passé, comme en témoignent les textes de 1477 rapportés par le même Lottin (*Ibid*. p. 311). Néanmoins Pierre du Lis avait bien le droit, sa vie durant, de disposer en toute liberté des *revenus* d'une terre qu'il tenait en usufruit. Avec ces revenus, il pouvait donc former les éléments d'une dot qui, à la mort du constituant, cessait de produire ses effets.

Abordons maintenant l'objet principal qui a été mis ici en discussion : Pierre du Lis a-t-il eu d'autres descendants que son fils Jean, mort sans postérité en 1501 ? Là-dessus plusieurs remarques nous restent à faire et ces remarques se présenteront en sens très contradictoires. Aussi bien n'avons-nous pas la prétention d'infirmer la valeur d'ensemble qu'offre la dissertation de M. le chanoine Debout. Bien loin de là, puisqu'on pourra peut-être s'étonner de nous voir combattre — à certains égards — contre notre première manière de voir. Trois points de vue différents nous arrêteront :

1° *L'argument général de tradition*. (Cf. *Intermédiaire*, XLV, 688). Il paraît être de bien faible valeur.

Charles du Lis, parlant un peu plus d'un siècle après que le nom des du Lis s'était éteint sur les rives de la Loire, aurait-il risqué de rencontrer beaucoup de contradicteurs parmi les Orléanais, si ses allégations, d'ailleurs de bonne foi, fussent allées à l'encontre de la réalité des faits passés ? Il est permis d'en douter, Cent ans annihilent bien des souvenirs, si même ils ne les travestissent pas complètement. Et, dans l'espèce, nous voyons qu'un espace de temps à peu près égal avait suffi à Vaucouleurs pour troubler à fond toutes les traditions relatives à une famille pourtant illustre au premier chef en ces parages. Il y avait 95 ans que les grandes enquêtes pour la réhabilitation étaient terminées, lorsqu'en 1551 s'ouvrirent à Caen, Vaucouleurs, Blois et Orléans les informations faites à la requête des Le Fournier (de Normandie) pour établir leurs liens de parenté avec la Pucelle. Que voit-on alors se produire du côté de la Meuse, en ces lieux où la mémoire de Jeanne d'Arc et des siens semblait devoir être le plus fidèlement conservée ? On y entend des déclarations de témoins remplies des détails les plus embrouillés et les plus inexacts. Ceux qui prennent la parole, confondent les lieux, les personnes et les choses (Boucher de

Molandon. *La famille de Jeanne d'Arc*. Mémoires de la Soc. arch. de l'Orléanais t. XVII, p. 139). Qui nous dit d'ailleurs qu'à Orléans cette enquête ait produit des résultats aussi favorables que l'eussent souhaité les Le Fournier soi disant descendants de Pierre du Lis ? Nul ne le sait aujourd'hui, puisque les pièces de l'information faite à Orléans et à Blois nous font défaut ; celles de Caen et de Vaucouleurs nous étant seules parvenues (Boucher de Molandon, *Ibid.* p 141).

2° *Preuve tirée des lettres du 29 juillet 1443*, (Cf. *Intermédiaire*, XLV, 689). Par ces lettres le duc d'Orléans concédait le domaine de l'Ile-aux-Bœufs à Pierre du Lis et à son fils pour la durée de leur vie. Il *y* a dans ce document une mention très significative qui a pu échapper à B. de Molandon et que relève fort judicieusement M. le chanoine Debout, Messire Pierre du Lis, *y* est-il dit, « à peine a de quoy vive ne avoir la vie de sa femme et de ses enfants.,. » Ainsi c'est tout ce qu'il y a de plus précis ; en 1743 Pierre avait plusieurs enfants. D'un autre côté l'enquête de 1502 nous montre *avec une invincible clarté que, de son mariage avec Jeanne Baudot, il n'eut jamais qu'un fils, Jean*. Donc il avait eu des enfants d'un premier mariage, puisqu'il lui en reste plusieurs à nourrir en 1443. Telle est l'argumentation employée.

Nous croyons cependant que ce raisonnement peut tomber très à faux. On lit bien dans l'enquête de 1502 que « le dit sire Pierre et dame Jehanne n'avoient, synon ung fiis, nommé petit Jehan du Lys, qui estoit peu de chose. B. de Molandon, tout le premier, a conclu de ce dire si catégorique que Jean du Lys avait été *l'unique* enfant de Pierre du Lis et de Jeanne Baudot (*La famille de Jeanne d'Arc. Ibid.* p. 77). Or le document n'affirme rien de semblable. Les témoins qui interviennent dans l'enquête de 1502 se contentent de parler du seul enfant dont l'existence passée présente alors un intérêt réel au point de vue de la question successorale. Mais il est impossible de trouver dans leurs dépositions la preuve que Jean du Lis n'aurait jamais eu de frères et de sœurs germains. Au contraire, en 1443, lorsque le duc d'Orléans concédait à Pierre du Lis et à son fils Jean le domaine de l'Ile-aux-Bœufs, il pouvait très bien exister plusieurs enfants nés, comme Jean, du mariage de ce même Pierre et de Jeanne Baudot, enfants qui, par la suite, moururent probablement en bas âge, presque sûrement sans alliances et certainement sans postérité durable, puisqu'ils n'ont laissé aucune trace de leurs personnalités dans les documents qui nous sont parvenus.

S'étonnerait-on de ce que ces enfants n'aient pas figuré nominativement, comme leur frère Jean, dans l'acte de concession du domaine ducal ? Non, sans doute, car il faut tenir compte du caractère si limitatif que devait avoir, dans ses conséquences à venir, cette gratification du prince. Pour que la terre, concédée à titre précaire, revînt ultérieurement, sans aucune difficulté ni complications de procédures, à l'auteur de la donation ou à ses ayants-droit, il était prudent de restreindre le nombre des bénéficiaires, de telle sorte que toute reversibilité d'une tête sur l'autre fût évitée, tout partage entre collatéraux interdit.

Même observation pourrait être faite à propos de l'acte du 31 janvier 1432 par lequel le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans concède la métairie de Bagneaux à Pierre du Lis, à sa femme et à son fils Jean (B de Molandon. *Op, cit*, p. 21). Si cette pièce d'archives n'attribue pas d'autres enfants à Pierre du Lis et à sa femme, s'en suit-il qu'à pareille date Jean fût un fils unique ? Nullement, pensons-nous.

Mais le passage de l'acte de 1443 sur lequel nous venons de raisonner, demande à être cité un peu plus au long, car il contient un autre détail dont M le chanoine Debout a tenté de tirer de graves conclusions. Pierre du Lys, *y* est-il dit, « a vendu *les héritages de sa femme* et perdu tous ses biens, tellement qu'à peine a de quoy vivre, ne avoir *la vie de sa femme* et de ses enfants... » Les mots *héritages de sa femme* peuvent-ils être entendus des biens d'une première épouse de Pierre du Lis, alors que dans la suite de la même phrase *la vie de sa femme* s'applique, bien entendu, à Jeanne Baudot, la mère de Jean du Lis ? En vérité cette interprétation de texte parait bien recherchée, pour ne pas dire inadmissible. Il ne s'agit pas d'observer qu'en 1443 les parents de Jeanne Baudot devaient vraisemblablement être vivants.

Admettons en tout cas qu'ils le fussent. Il ne s'en suivrait pas que Pierre du Lis n'ait pu dire en pareille occurrence qu'il avait vendu *les héritages de sa femme.* Oui, sans doute, il les avait vendus, comme un mari qui, aliénant *la dot* de sa femme, vend bien effectivement *les héritages* que celle-ci lui a apportés ; mais cela ne signifie point que la même femme, ayant encore père et mère, ait perdu tout ce qui jamais devait lui revenir. Donc, en 1443, il pouvait rester tout à la fois à Jeanne Baudot et des parents et des espérances de patrimoine.

3° *L'histoire de la succession de Jean du Lis, 1501-1502.* —(Cf. *Intermédiaire*, XLV, 690). Ici, convenons-en, la dialectique de M. le chanoine Debout mérite d'être prise en très sérieuse considération. Deux points surtout nous ont frappés.

D'abord Marguerite du Lis qui « a donné à entendre qu'elle estoit cousine germaine du dit deffunt Jehan du Lis, et *sa plus prochaine* parente et lignagère », n'est plus qualifiée dans les conclusions prises par le prévôt d'Orléans que « cousine germaine et *prochaine* parente et lignagère du dit défunt » (B. de Molandon. *Op. cit.*, p. 56-57.) Il y a une différence sensible entre les deux termes, et, comme le fait observer M. le chanoine Debout, le dernier texte « n'affirme rien que ce soit contre l'existence possible d'héritiers *plus proches*, mais absents ».

En second lieu, il peut se faire, suivant une judicieuse observation, que M. le chanoine Debout se contente de rejeter en note au bas d'une page, il peut se faire que les héritiers plus proches (s'il en existait) se soient abstenus de faire valoir leurs droits, étant tous très au courant des faits et gestes de Jean du Lis et sachant qu'il avait disposé (B. de Molandon *Op. cit.* p. 55) du plus clair de ses biens, par des donations entre vifs. Non, ils ne voulurent pas se donner le ridicule de venir à Orléans pour disputer à Messire de Brunet, veuf de Marguerite du Lis, les quelques pièces d'argent qui fussent revenues à chacun d'eux. Telle mésaventure arriva pourtant à ces pauvres héritiers du côté maternel qui arrivèrent de Marcey-sur-Meuse pour éprouver une vraie déception. Encore ces Tallevart, représentants de la mère de Jean du Lis, n'étaient-ils que deux cousins germains (Cf. Doinel. *La maison de la famille de Pierre d'Arc, frère de la Pucelle.* Mém. de la Soc. arch. de l'Orléanais, t. XV, page 523) à se partager le maigre reliquat qui leur fut octroyé. Tout au contraire, du côté paternel, les frère et sœurs ou les neveux et nièces de Jean du Lis eussent formé un groupe fort considérable, si l'on s'en rapporte aux tables généalogiques que donnent MM. de Braux et de Bouteiller (*La famille de Jeanne d'Arc*, p. 104. et suiv.) et qui seraient encore susceptibles d'être aujourd'hui augmentées d'une branche de plus, celle des Macquart du Lis.

Ces considérations sont certes très suggestives. Et si l'on part de cette hypothèse — possible après tout — que le chevalier Pierre, frère de Jeanne d'Arc, avait laissé plusieurs enfants issus d'un premier mariage, on en arrive à se poser la question que voici : Tous ces du Lis, mariés aux Villebresme, Hordal, Haldat, et Macquart, n'étaient-ils pas en dissentiments de famille avec leur frère consanguin, Jean, le fils de Jeanne Baudot ? On s'expliquerait par là que ce dernier eût pris, de son vivant, des dispositions telles qu'il ne pût rien être revendiqué après sa mort, du fait de ces nombreuses lignées de collatéraux.

En effet, il ne paraît pas probable que Jean du Lis ait laissé un seul immeuble qui pût, à son endroit, être réputé bien patrimonial ou acquêt personnel. (Transaction du 5 septembre 1502 entre les Tallevart et Antoine de Brunet. Cf Doinel. *Op. cit.*, p. 523). La métairie et le fief de Bagneaux n'avaient été accordés par le chapitre cathédral d'Orléans, que pour leur vie durant, à Pierre du Lis, à sa femme et à leur fils Jean (B. de Molandon. *Op. cit*, p. 21) ; l'Ile-aux-Bœufs devait légalement faire retour au domaine du duché (*Id. Ibid.*, p. 27) ; la maison sise en la ville d'Orléans était reprise, quoique tardivement (1505), par le couvent de Saint-Euverte (Doinel. *Op. cit.*, p. 513) ; les château et fief de Villiers en Sologne n'étaient plus, depuis 1497, qu'un usufruit (B. de Molandon. *Op. cit.*, p. 53); enfin la petite seigneurie du Mont, sur la paroisse Saint-Denis-en-Val, près Orléans, avait été aliénée de bonne heure par Jean du Lis, au profit de sa cousine de

Brunet (Marguerite du Lis) qui en avait reçu antérieurement la jouissance gratuite depuis l'époque de son mariage jusques au lendemain de la mort de son généreux oncle, Pierre du Lis (B. de Molandon, *Op. cit.*, p. 33).

Que pouvaient donc se disputer les Tallevart et les de Brunet, sinon quelques biens meubles sans notable importance ? L'abstention des frère et sœurs germains ou de leurs ayants droit s'expliquerait alors à merveille devant le caractère négatif d'une pareille succession

Car il n'y a pas à dire que les de Brunet détenaient encore, au 25 août 1525, la métairie de Bagneaux (Doinel. *Op cit.*, p. 211). Que si ce domaine était passé des mains de Jean du Lis dans celles de son cousin Antoine de Brunet, c'est parce qu'un acte de nouvelle concession — non point le fait de l'hérédité — avait établi cette mise en jouissance essentiellement exclusive de tout droit de propriété.

Et quand, le 21 octobre 1501, incessamment après la mort de Jean du Lis, le même Antoine de Brunet se fait octroyer le titre de sieur de l'Ile-aux-Bœufs et baille ce domaine pour une durée d'un an au laboureur qui s'y trouve déjà installé d'ancienne date (Doinel *Op. cit.*, p. 206), nous avons tout lieu de supposer que ce fut là une situation qui ne se prolongea guère sans que les officiers de l'apanage ducal y aient mis promptement bon ordre. De cet acte du 21 octobre 1501, M. Doinel (*Op. cit*, p. 193) tire donc beaucoup trop vite une conclusion, à savoir que l'Ile-aux-Bœufs resta dans la famille de Brunet jusqu'en 1524 (1527 suivant B. de Molandon *Op. cit.*, p. 55, note 1), époque où elle fut de nouveau réunie au domaine pour être donnée aux frères Bourgeois (Burgensis) par François Ier. Il serait fort possible au contraire que le sieur de Brunet, veuf de Marguerite du Lis, se soit vu remplacé tout de suite par ce François Macquart que l'on nous montre (*Intermédiaire* 684 et 686 ; rectification de l'assertion de Lottin, t. I, p. 352) comme fils de Philippe Macquart et de Jeanne du Lis, et par conséquent petit-fils de Pierre du Lis, par le fait d'un premier mariage de celui-ci. Puis le 25 janvier 1503 — ou peut-être 1502, car du vieux ou du nouveau style chronologique, le bon Lottin en ses *Recherches historiques sur Orléans* n'avait pas toujours cure — François Macquart aurait obtenu du domaine ducal l'autorisation de céder son titre de concession à Jean de Rodoan, frère de sa femme, une lorraine qui ne se souciait pas de résider dans les brouillards de la Loire.

Et c'est bien de ces mêmes brouillards, c'est-à-dire des archives départementales sinon communales d'Orléans, qu'il s'agirait de tirer aujourd'hui les parchemins datés de 1501 à 1524 (alias 1527) et dans lesquels figureraient ces noms : Macquart et Rodoan ; car le jour où les dires trop incomplets de Lottin et du baron de Rullecourt auraient reçu ce précieux contrôle, déjà nous nous trouverions en présence d'un fait nouveau.

Ajoutons encore que cette vérification, nous avions pensé qu'elle aurait pu être faite dans les titres du château de l'Ile que semble viser B. de Molandon (*Op. cit.*, p. 55, note 1) lorsqu'il nous affirme que l'Ile-aux-Bœufs passa en diverses mains de 1501 à 1527. Malheureusement le propriétaire actuel de la terre de Melleray — terre dont le vieux castel de l'Ile est une dépendance — vient de nous certifier qu'après B. de Molandon, d'autres amateurs moins scrupuleux à qui il avait permis de visiter ses dossiers en avaient distrait tous les documents qui pourraient avoir aujourd'hui tant d'intérêt pour nous.

Mais concluons en deux mots : M. le chanoine Debout ne nous a pas prouvé que Pierre du Lis avait laissé une postérité issue d'un mariage qu'il aurait contracté antérieurement à son alliance avec Jeanne Baudot ; il a toutefois démontré, à l'encontre de B. de Molandon, que les textes ne s'opposaient pas absolument à ce que cela eût été. O. DE STAR.

P.-S. — La date d'attribution de l'Ile-aux-Bœufs aux frères Burgensis est bien 1527 et non pas 1524. En effet, dans le *Catalogue des actes de François Ier* nous lisons :

« N° 26551. Lettres de cession à François et Raoul Burgensis de l'Ile-aux-Bœufs à Orléans, moyennant 6 livres parisis par an, payables à la recette ordinaire du lieu.

« *Inventaire des anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris. — Ancien mém. coté 2 E, commençant en 1527 et*

finissant en 1529. — Arch. nat., PP. 111 et PP. 119, fol. 1.

Le texte de ces nouvelles lettres de cession ferait-il mention du nom des précédents concessionnaires ? Ce serait chose utile à constater.

—

Favorites de Louis XIV (XLV, 669,807). — On trouve dans les lettres de Mme de Sévigné plusieurs passages relatifs à Mme de Ludre (elle écrit toujours *de Ludres)* :

Lettre du 13 mars 1671 à Mme de Grignan :

« Il y a huit jours que mesdames de Ludres, Coëtlogon et la petite de Rouvroi furent mordues d'une petite chienne qui était à Théobon ; cette petite chienne est morte enragée ; de sorte que Ludres, Coëtlogon et Rouvroi, sont parties ce matin pour aller à Dieppe, et se faire jeter trois fois dans la mer. Ce voyage est triste ; Benserade en était au désespoir ..... Ne trouvez-vous point que Ludres ressemble à Andromède ? Pour moi, je la vois attachée au rocher, et Tréville *[Henri-Joseph de Peyre, comte de Tréville]* sur un cheval ailé qui tue le monstre. Ah! Zésu, matame te Grignan, l'étranze sose t'être zettée toute nue dans la mer. »

(Manière de prononcer de Mme de Ludres).

Lettre du 1er avril 1671 à la même.

« Elle a été plongée dans la mer, la mer l'a vue toute nue, et sa fierté en est augmentée ; j'entends la fierté de la mer, car pour la belle, elle en est fort humiliée. »

Lettre du 29 juillet 1671 à la même.

« On me mande que le comte d'Ayen épouse mademoiselle de Bournonville : *matame te Ludres* en est enrazée. »

Lettre du 11 juin 1877, à la même.

Mme de Sévigné raconte l'impertinence avec laquelle la sœur de Mme de Montespan « donna des traits de haut en bas sur la pauvre Io », qui cependant avait chargé Mme de Sévigné de ses compliments pour la nouvelle favorite. « Représentez-vous « tout ce qu'un orgueil peu généreux peut « faire dire dans le triomphe, et vous en « approcherez. On dit que la petite » (Mme de Ludre) « reprendra son train « ordinaire chez Madame ».

Les lettres des 4 et 6 septembre 1677 à Mme de Grignan rapportent deux réparties assez spirituelles de la délaissée.

Enfin, le 2 octobre 1680, Mme de Sévigné écrit à sa fille :

Vous savez bien que madame de Ludres, lasse de bouder sans qu'on y prît garde, a enfin obtenu de son orgueil, si bien réglé, de prendre du roi deux mille écus de pension et vingt-cinq mille francs pour payer ses pauvres créanciers, qui, n'ayant point été outragés, souhaitaient fort d'être payés grossièrement et sans rancune. On dit qu'elle est toujours belle.

V. A. T.

—

Mirabeau et madame de Lamballe (XLV, 165,808). — C'est Mirabeau lui-même qui s'est vanté d'avoir inspiré à madame de Lamballe un intérêt plus qu'amical et reçu ses visites à Vincennes. Sur cette audacieuse hâblerie, seulement signalée dans *Les Mirabeau* (t. III, p 353), voir les « Lettres de Mirabeau à Mademoiselle Dauvers » publiées avec un avant-propos et un épilogue, par M. Dauphin Meunier dans la revue *Minerva* (numéros du 1er mars au 1er mai 1902.) Quant à madame de Ruault, belle-sœur de M. de Rougemont, commandant du donjon de Vincennes, rien n'indique que Mirabeau, tant qu'il a été enfermé au donjon, ait reçu ses consolations autrement que par la fenêtre, comme dit M. Yvan d'Assof.

A mon tour, je me permets de demander à M. Yvan d'Assof sur quoi il se fonde pour soutenir que la cellule de Mirabeau était dans la tourelle S. E. du donjon, alors que Mirabeau lui-même a écrit (Voir Lettre insérée dans les notes du 2me volume du *Livre des lettres de cachet*, p. 70 de l'édition originale) qu'elle était *dans l'enceinte extérieure.*

Ailleurs, Mirabeau répète « qu'il y a trois cellules, dans l'enceinte élevée au dessus de la crête des fossés » (*Les Mirabeau*, tome III, p. 306 :

Si les échauguettes elles-mêmes paraissent trop petites pour avoir pu servir de logements de prisonniers, on peut admettre des cellules, aujourd'hui disparues dans ce qui reste de cette enceinte.

On voit encore Mirabeau, dans une lettre à Boucher du 4 novembre 1779, protester contre l'intention de M. de Rougemont de lui donner une chambre « qui est dans la grosse tour » et à une hauteur double et même triple de sa chambre actuelle.

CHARLES DE LOMÉNIE.

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII , XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 65, 470, 594). — Joudan, dit *Coupe-tête*, qui fut envoyé à Avignon pendant la Terreur, et y fit procéder à de nombreuses exécutions, notamment au massacre des prêtres de la Glacière, se serait marié, dit-on, dans cette ville, et aurait fait souche.

Connaît-on ses descendants actuels ?

FORSASA.

—

La femme du baron Laurent de Marbeuf (XLV,789,850).— Le document suivant qui est extrait de l'*Amateur d'autographes* (1898, n° 12) indique que le mariage de cette riche héritière a donné lieu à de laborieuses négociations. Cette jeune personne qui était destinée à ne faire qu'un mariage de raison... d'Etat, fut d'abord promise à M. de Durfort qui n'était pas de la première jeunesse. Heureusement que la police impériale veillait et qu'elle avait sur l'avenir de la fiancée des projets moins désastreux. Les négociations donnèrent lieu à la correspondance suivante qui justifie pleinement l'observation de Taine.

POLICE GÉNÉRALE Paris, 26 février 1811.
CABINET
DU MINISTRE

J'ai reçu, Monsieur le Comte, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous me prévenez de l'intention que vous avez d'unir M. de Durfort à Mademoiselle Delglat, riche héritière de Lyon.

Sans doute, dans un temps ordinaire et plus éloigné des troubles politiques dont nous sortons, cette union ne souffrirait aucune difficulté ; mais vous, Monsieur le Comte, qui avez traversé tous les événements de notre révolution, vous concevrez aisément l'intérêt que je prends, comme ministre, à l'alliance de Mlle Delglat avec M. de Durfort. Si la jeune personne était majeure ou avait connu M. de Durfort, cela pourrait lui être favorable, mais outre que ce n'est qu'un arrangement entre les parents qui n'ont point consulté la disproportion d'âge et l'importance qu'on pouvait y attacher, il y a encore une autre considération plus grande qui est celle-ci : M. de Durfort, très estimable sans doute, et issu d'une famille distinguée dans notre histoire, était susceptible sous la dernière dynastie de s'allier à tous les grands partis de France. Ces temps-là sont changés. La dynastie que nous servons a ses créatures et ses familles à former, et il n'y a plus en France, aujourd'hui, assez de partis de l'importance de celui de Mademoiselle Delglat, pour qu'on ne les réserve pas pour les serviteurs de l'Empereur. La famille des Durfort a besoin de donner à la dynastie nouvelle les mêmes gages que les nouvelles familles qu'elle a créées, et la souche de ce nom est plutôt, sous ce rapport, dans le jeune Durfort qui est au service que dans celui qui ne peut plus y entrer. D'après ce principe, vous concevez, Monsieur le Comte, le motif qui m'a déterminé à réitérer à M le Préfet du Rhône, l'ordre de ne laisser contracter aucun acte qui lierait Mademoiselle Delglat et sa fortune et ce sera un service à rendre à M. de Durfort que de l'engager à renoncer de bon e grâce à ce mariage.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Comte, l'expression sincère de mes regrets et l'assurance que j'ai de vous dédommager.

Le duc DE ROVIGO.

A Monsieur le comte de Beurnonville, sénateur.

*
* *

M. Gaston Deschamps, dans le *Temps*, a cru pouvoir dire d'après les renseignements qui lui vinrent, que le baron de Marbeuf mourut célibataire. Il sait maintenant que ce personnage s'est marié en 1811 : il connait la riche héritière lyonnaise dont parle Taine, — qui ne s'est pas trompé. Elle a été l'enjeu de bien des combinaisons matrimoniales, si, non seulement promise à M. de Durfort, elle le fut aussi à M. de Polignac, pour finalement épouser M. de Marbeuf.

—

La veuve de Philippe-Egalité s'est-elle remariée ? (XXXVII ; XL ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLV, 35 . — Le catalogue Gougy de mai 1902 mentionne :

797. Rouzet de Folmoy (faute d'impression pour Folmon) (J.M). Explication de l'énigme du roman intitulé : *Histoire de la conspiration de Louis-Philippe Joseph d'Orléans premier prince du sang, à Verehdishtad* (*sic*), s.d. 4 vol. in-8, 150 francs. Cette réponse fut imprimée aux frais de la duchesse d'Orléans ; tiré à petit nombre, le livre ne fut pas mis dans le commerce.

NAUROY.

—

Les Jaunes (XLV, 228, 645, 812). — Pourquoi cette appellation donnée en Provence à certaines familles nobles dont les membres étaient exclus de l'ordre de Malte en raison de l'origine juive de quelqu'un de leurs ancêtres, même maternels ?— Par souvenir, je pense, de la couleur distinctive qu'à certaines époques du moyen âge

les Juifs ont été obligés à porter à la coiffure ou au vêtement. CH. DE LOMÉNIE

—

Etymologies incertaines (XLIII ; XLIV ; XLV, 310). — *Carabin* : Le *Dictionnaire* de Trévoux dit : « Carabin de Saint-Côme. Terme bas et populaire qui signifie un frater, un serviteur chirurgien.

Frater. Terme dont se servent les barbiers ou chirurgiens pour nommer leurs garçons, ou compagnons de boutique. »

BOOKWORM.

—

Le mot « Arietes » (XLIV, XLV, 312, 372, 816, 882). — Le mot est en usage en Italie pour désigner le bélier ; depuis le XIVe siècle il s'applique aussi à la machine de guerre appellée en France, un Bélier, dont la fonction était d'abattre les murailles.

Au mois de mai dernier, on a donné à Florence des fêtes renouvelées des anciennes coutumes ; il y a eu la *Giostra dell' Ariete*.

Le but de cette joute est de frapper d'un coup de lance une tête de bélier, montée sur pivot. GERSPACH.

—

Pieds Remués (XLV, 729). — Le texte indiqué prouve qu'il s'agit d'une corvée imposée aux plus jeunes, du moins, comme séjour (garde de l'Église par les nouveaux mariés et *Pieds remués* établis depuis un an dans la paroisse).

Le mot *pied* dans le vieux français était employé pour *homme, personne*.

« Il n'est pas de doubte que si aulcun « signe de recreandrie ou de peur y eussent veu, luy eussent couru sus, ne jamais « pied n'en feust échappé » (Livre des faits du maréchal Boucicaut).

« Tuz viengent à mei si que uns piez « ne remaigne » (Leroux de Lincy. Rois p. 184). On trouve déjà dans du Cange : « *Pedes* homo inferioris ordinis, plebeius qui equiti et nobili opponitur ».

Quant à *remués*, il peut s'entendre dans deux sens. Ou bien il indique les gens *fixés* récemment dans la commune. C'est ainsi qu'on trouve dans Gentillet (Bureau du concile de Trente) 1586 « Parvint au « siège épiscopal Grégoire XII qui *remua* « son siège à Rome quittant Avignon... Le « dit jour venu les prélats de Trente attendaient le retour des Italiens qui s'es- « toient *remuez* à Bologne ».

Il y avait aussi le droit de *remuage remuagium* « pretium quod domino solvitur « pro mutatione prædii cum alteri cedi- « tur » — Droit dû au seigneur quand le fonds change de propriétaire.

Les *Pieds remués* sont vraisemblablement les gens récemment transportés dans la commune ou y ayant opéré le *remuage* en remplaçant de précédents propriétaires.

PAUL ARGELÈS

—

Giclage (XLV, 170). — Très employé dans le Morvan doit s'écrire, jigler ; c'est lancer un jet de liquide avec un instrument ad hoc, une seringue, une pompe, etc. On donna même le nom gigle à une sorte de petite seringue que les enfants fabriquent avec un morceau de bois de sureau dont on a enlevé la moelle pour y faire le vide et qui sert de corps de pompe — du latin *ejaculare*, d'où oraison jaculatoire. LN. G.

* * *

Gicler ou jicler se dit couramment dans la région lyonnaise. Ce mot très expressif exprime le jaillissement par une fente ou trou. Une bouteille de limonade *jicle*, un tuyau de conduite d'eau perforé *gicle*, une seringue fait *jicler*. Il n'est pas un gone de Lyon qui ne puisse répondre à cette question soulevée par un procès en Beauce. A. D.

* * *

Ce mot n'est pas français C'est un « provincialisme » très répandu venant du verbe gigler, lancer avec force un liquide, comme un *jet* (Haute-Bretagne, Maine, Centre).

Ille-et-Vilaine : *giler* (A. Leroux, *Marche du patois actuel* (1886) *dans l'ancien pays de la Mée* ; Coulabin, *Locutions populaires de Rennes*) ; Montesson : *Vocabulaire du Haut-Maine* ; Jaubert : *gigler, jiller, zigler*, jaillir ; Bos (*Gloss. de la langue d'oïl*) : *gigler*, lancer de l'eau ; Raphaël de Noter (*Dict. français-argot*).

CHARLEC.

* * *

C'est un néologisme qui tend à entrer dans l'usage courant, mais qui paraît, jusqu'ici, ne s'employer que lorsqu'on parle du sang qui jaillit. En voici un exemple tiré d'une pièce de M. Edmond Haraucourt, intitulée : *Le Serrurier*, et

insérée dans les *Annales politiques et littéraires* du 19 janvier 1902 :

Le méchant serrurier qui lime

. . . .

Il croit faire *gieler* du sang,
Quant il fait jaillir la limaille,
Et s'éjouit en fourbissant......

Lorédan Larchey, dans son *Supplément* aux 9e et 10e éditions du *Dictionnaire d'argot*, donne le mot *gicler* : « GICLER : jaillir. Doit s'écrire *jigler*. Vieux mot encore usité dans nos patois. On y retrouve le *jaculare* latin. »

J. LT.

***

Les mots *gigler* et *regigler* sont en usage dans les campagnes de la Brie et évidemment ailleurs. Ils se disent de l'eau, de la boue, qui jaillit sous une impulsion quelconque et éclabousse.

T. L.

***

Voir dans Littré — Giclet, nom vulgaire du *Momordica elaterium*, Etymologie. L'ancien verbe gicler qui signifie lancer.

Gicler existe encore dans le patois poitevin ; — il exprime une expansion subite de liquide qui jaillit de tous côtés.

Exemple. — J'ai mis mon pé dans ine casse et o m'a giclé à la figure.

P. V. DE SAINT-MARC.

—

Le mot *giclage* lui-même ne se trouve dans aucun glossaire. Mais il dérive tout naturellement de *gicler* ou *jicler*, d'où les dérivés : *gicle, giclée, giclette, jicle, chicle, chicler, jiler, giller, giscla, jhiscla*, et le composé *regicler*, usités dans la Suisse Romande, la Savoie, le Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Languedoc, la Provence, le Maine.

Cette locution *gicler*, des plus expressives, que ne remplace parfaitement aucun verbe français, s'emploie dans le sens de faire jaillir, saillir, d'éclabousser, de projeter de l'eau avec une seringue. Exemples : *faire gicler de l'eau au visage ;* — *faire gicler de la boue* ; — *le sang giclait de la veine* ; — *une giclée de mortier suffit contre ce mur* ; — *une mauvaise plume gicle* (crache), etc.

Je n'ai entendu employer le mot *gicler* qu'une seule fois à Paris, par un passant sur lequel un arroseur des rues avait fait *gicler* de l'eau, par inadvertance, avec sa lance d'arrosage, d'un coup de doigt mal dirigé, détail que j'ajoute, en pléonasme, pour bien marquer une nuance significative. La victime de l'accident, une fois l'émotion du moment passée, m'assura que le mot *gicler* est bien « français », dans le langage familier et populaire toutefois. J'en doute un peu, pour les contrées autres que les précédemment citées, et je comprends l'étonnement et la curiosité de M. G. Servandy, que je m'empresse de satisfaire, autant que possible, avec cette petite contribution. Le mot *giclage*, employé par mon éminent collègue M. Ogier, est des plus expressifs, comme je l'ai dit, dans le rapport légal cité.

On trouvera des détails sur les divers vocables ci-dessus dans les ouvrages suivants :

[Gaudy-Lefort] *Glossaire genevois ou Recueil étymologique des termes dont se compose le dialecte de Genève*, avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville. Genève, 1820, in-8, p. 95.

Jean Humbert. *Nouveau Glossaire genevois*, Genève, 1852, 2 vol. in-12, tome Ier, page 230.

P. M. Callet. *Glossaire Vaudois*. Lausanne, 1862. In-12, p. 126.

L. Grangier. *Glossaire Fribourgeois*. Fribourg, 1864. In-12, p. 111.

Dartois. *Importance de l'étude des patois en général. Coup d'œil spécial sur ceux de la Franche-Comté*. Besançon, 1850. In-8, p. 155.

J. B. Onofrio. *Essai d'un Glossaire des Patois* de Lyonnais, Forez et Beaujolais. Lyon, 1864, in-8, p. 229.

Ch. Meniere. *Glossaire étymologique et comparatif du patois angevin* ancien et moderne. Angers, 1881, in-8, p. 191 et 222.

Ed. Brissaud. *Histoire des expressions populaires relatives à l'anatomie, à la physiologie et à la médecine*. Paris, 1888, in-12, p. 173.

SABAUDUS.

***

Aux environs de Joigny, on dit gigler, envoyer de l'eau, du vin contre quelqu'un. « Il m'a fait gigler l'eau de la pompe ». Donc gigler est français.

SAFF.

***

Littré (v. *Giclet*) dit que *gicler* est un

ancien verbe français ayant le sens de *lancer*.

Sous la forme *giscler*, *gisclage*, ce radical est très usité dans la *langue parlée* marseillaise, mais avec le sens de *jaillir* et non de *lancer*, même sens qu'il a dans le passage cité.

Ce qui le fait vivre dans la langue parlée à Marseille, c'est qu'il vit en provençal. Je copie dans le *Dictionnaire* d'Achard :

GISCLAR, v. n., jaillir, rejaillir. On le dit de l'eau et de tout autre liquide.(*Dictionnaire de la Provence*...1785, tome II, p. 368.

L'étymologie est probablement : *jaculare*.

De quelle région est M. Ogier l'expert cité ? Il a dû apporter de son pays, ce mot qui s'est perdu à Paris, je crois.

EUMÉE.

* * *

L'origine de ce mot doit se trouver dans le verbe du patois gâtinais (fraction du dialecte français) « gigueler » qu'il faut traduire par « jaillir ».

Les enfants, dans nos campagnes, fabriquent encore des « gigueloires » (petites seringues en bois de sureau dont le piston consiste en une tige de bois munie d'un tampon de filasse), instrument pour faire jaillir un liquide.

D'où « giguelage, giclage — action de gigueler ». ROBERT GÉRAL.

* * *

Du verbe *gicler* « jaillir », Lorédan Larchey donne comme étymologie le latin *jaculare* ? Après une gutturale, *a* devient *ie* comme dans *canem* donnant *chien*; après un *p*, il devient *y* comme dans *Clipyacum* donnant *Clichy*.

Tout ce qu'on peut dire de cette étymologie, c'est le mot italien « se non è vero, è ben trovato », PAUL ARGELÈS.

* * *

Le mot n'est pas nouveau ; les paysans du centre de la France emploient couramment *gigler*, *gicler* au sens de jaillir, lancer, éclabousser (V. *Le Glossaire* du comte Jaubert). Les Bourguignons et les Champenois ont aussi le verbe *gicler*. Dans le Haut-Maine une *giloire* est une seringue et *giler* a le sens de jaillir en filet. (V. Nisard : *Curiosités de l'étymologie franc.* p. 292) Le paysan bourguignon dit aussi *chicclai*, faire jaillir, un *chicclo*, pour lui, est un jeu et ses enfants appellent *chiccle* la petite seringue de bois dont ils se servent pour lancer un liquide quelconque. C'est leur *giloire* à eux.

A noter également le provençal *giscle*, pousse.

Gicler doit venir du latin *jaculare*. L'allemand a *sickern*, couler avec force ; l'hébreu donne *sbagal*, *sbigal*, et le sanscrit, *xip*, lancer.

Sans être d'un usage très répandu, ce verbe gigler est parfaitement connu du peuple, qui l'emploie assez souvent, et je me rappelle encore la querelle que firent à M. Richepin certains journaux littéraires pour avoir introduit ce mot dans sa *Macbeth* représentée en 1884.

GUSTAVE FUSTIER.

* * *

Le mot est nouveau, sans doute, mais on ne peut en dire autant de *gicler*, dont il est le dérivé évident, et qui devait un jour ou l'autre donner naissance à un substantif de cette sorte,

Littré donne pour étymologie du nom de plante *giclet* « l'ancien verbe *gicler* qui signifie lancer »

D'où vient *gicler* ? C'est le décalque roman du latin *jaculari*, et le seul, puisque *jaillir*, d'après le *Dictionnaire* de Hatzfeld, ne peut plus revendiquer cette origine

Le mot *gicler* est surtout d'usage populaire. On l'emploie couramment et, avec le sens non de lancer, mais de jaillir, dans la Côte-d'Or, la Bresse, le Chalonnais (A. Perrault-Dabot, *Le Patois bourguignon*, Dijon, 1897). Mot bien fait du reste : il est pittoresque, et conforme en gros aux lois de la dérivation romane. *Giller*, usité dans l'Yonne, et *jigbier*, dans le Morvan (ouv. cité), sont plus réguliers encore, la seconde syllabe de *gicler* accusant une retouche savante et artificielle.

A Dijon, on use d'un autre dérivé du même verbe : *giclot*, qui désigne proprement la chose qui *gicle* ». La remarque est de M. Cunisset-Carnot (*Vocables dijonnais*, Dijon, 1889), qui ajoute :

Gicler est du bas français d'un peu partout ; il commence à faire son apparition chez les romanciers qui ne redoutent pas les mots pittoresques. Daudet l'a employé dans l'*Evangéliste*. Mais je crois que *giclot* est et demeure bourguignon ».

J. B. D.

* * *

Le verbe *gicler* (dans la Sarthe on dit *giler*) est synonyme de jaillir ; il s'emploie

plus particulièrement pour indiquer le jaillissement subit et violent d'un filet de liquide ; on dit : il *a fait gîler de l'eau avec sa seringue* ; *il m'a fait gîler du jus de raisin dans l'œil*. Le mot *giclage* est le substantif du verbe *gicler* ; mais je n'ai jamais entendu prononcer le mot *gilage*, ni même le mot *giclage*, dans les pays où l'on prononce *gîler*.

Pour une projection de liquide moins violente et en masse, on dit *cottir* ; c'est le synonyme d'éclabousser ; *il a fait cottir de la boue sur mon pantalon*. Ce sont des mots du vieux langage français. Le verbe *gicler* ou *gîler*, reste vraisemblament de *jaculare*. O. D.

—

Comment prononcer *Et* à la fin d'un mot ? (XLV, 447,598,770,821).— Il est bien certain que ce n'est pas à Paris qu'il faut aller chercher la bonne prononciation. On ne s'explique pas la manie de certains Parisiens d'allonger les syllabes brèves : Du lê, pour du lait, Rôlin, pour Rollin, mâçon, mâçonnerie, pour maçon, maçonnerie, etc.

Mais est-ce bien dans la Touraine et dans le Blaisois qu'il faut aller chercher le beau langage, et surtout la belle prononciation ? *Mouè, j'sais de Blouée du pay' ou qu'on pale ben* ! C'est la prononciation de : Moi, je suis de Blois, du pays où l'on parle bien.

Dans la Touraine et en particulier dans le Chinonais on avait l'habitude de prononcer le T final : on disait du lait', un poulet', un pot', un sot'. Peut-être qu'avec les progrès de l'instruction ces grotesques prononciations ont disparu, mais elles existaient encore il y a un demi-siècle.

Je n'ai nullement l'intention de ridiculiser les provinces dont je viens de parler; je dois dire même que j'aime singulièrement le Blaisois et la Touraine et que j'ai la plus vive sympathie pour leurs habitants. C'est une simple constatation.

Il est peut-être inexact de dire que c'est dans ces régions que l'on parle le français le plus pur, il serait plus vrai de dire qu'il n'y a pas de patois spécial au pays et qu'on y parle encore le français de la cour des Valois. Parlez le français de Rabelais aux paysans des environs de Blois, ils vous comprendront facilement ; mais ne le parlez pas aux professeurs, ils vous demanderaient si c'est du sanskrit.

MARTELLIÈRE.

***

Le confrère O D. est-il bien sûr de la prononciation qu'il attribue pour cette syllabe à nos provinces de l'Ouest ? J'y ai toujours, ce me semble, entendu prononcer *et* final avec le son de l'*e* ouvert bref pour le singulier, et de l'*e* ouvert long pour le pluriel : *sujet*, *sujè* : *sujets*, *sujê* ; et pour les imparfaits ; *j'aimais*, *j'aimè* ; il *aimait*, il *aimè*.

Même dans une partie de la Haute-Bretagne, on donne souvent — cela certainement à tort — le son ouvert bref à l'*e* fermé : du *blet*, ou du *blè*, pour du *blé*, et, dans certains cantons, on va jusqu'à le prononcer presque muet, en disant : du *ble*, avec un son analogue à celui de *ue* dans *que*. P. DU GUÉ.

***

C'est à Paris que nous avons entendu des gens de la province, exagérant encore les belles manières des Parisiens, dire : du *lâ* et du pou*lâ* ; pour dire tout simplement du lait et du poulet. C'est ce qu'on appelle vulgairement de l'afféterie, ou un langage à prononciation affectée : *Ne quid nimis* ! Dr B.

***

Que M. O.D. me permette de n'être pas de son avis quand il estime que la majorité des Français prononce *é*, et qu'il n'y a qu'à Paris qu'on dit *du lait* tandis qu'ailleurs, on prononce *du lé*. Je ne suis pas éloigné de croire que c'est tout le contraire qui est vrai ; mon opinion est fondée sur des observations faites en parcourant des provinces diverses et en vivant au régiment, au milieu de soldats originaires des villes et des campagnes, du nord et du midi, de l'est et de l'ouest.

La prononciation d'ailleurs est tellement variable que, dans le même département, — vers Melun, — on prononce *é* même le mot *est*, tandis que vers Coulommiers, non seulement les mots terminés en *et* se prononcent *è*, mais on entendra dire : « Vous *viendrais* quand vous *vourais* », pour *viendrez* et *voudrez*.

Il est difficile d'admettre que la bonne prononciation de la finale *et* soit l'*é* fermé et qu'on doive dire *bonné*, *valé*, *lé*, au lieu de *bonnet*, *valet*, *lait*. Qu'on ouvre un livre de poésies, d'œuvres dramatiques où

la consonnance est de rigueur, on verra par les rimes quelle est la vraie façon de dire, employée par le plus grand nombre :

Vous êtes assurée ici d'un plein secret,
Et le mal n'est jamais que l'éclat qu'on en [fait.

dit Tartuffe ; croit-on que Molière prononçait *secré* et *fé* ?

Est-ce que Sébastien Zamet ou Guillaume Colletet se faisaient appeler Zamé et Colleté par leurs contemporains ? En tout cas, on trouve dans une épigramme le nom de *Colletet* rimant avec *empruntait*. Et Loret, l'auteur de la *Muze historique*, qui ne cherchait pas beaucoup ses rimes, accommode son propre nom avec « esprit follet », « très humble valet », et avec « portrait ».

Boileau, qui y regardait de plus près, fait rimer *cornet* et *secret* avec *sept* (satires 4 et 8) ; dans sa satire sur les femmes et dans la 6e satire, *volet* rime avec *pistolet*, *collet* avec *valet*, — tous mots qui ne laissent guère supposer la prononciation en é fermé.

On a cité particulièrement le midi comme attaché à cette prononciation; cependant le poète Soumet (de Castelnaudary) fait rimer *couplets* avec *voulais*.

Mais dans ce midi, où toutes les lettres sonnent, dit-on Larroumé, Loubé ? C'est au contraire Larroumette et Loubette...

Laissons donc à chaque province son accent : reconnaissons que Paris ne prononce pas trop mal et que le plus grand nombre des habitants de France fait cortège à la capitale en disant Loubèt. Le gavroche lui-même, si on lui demandait son avis, répondrait : des navèts !

Dans cette question qui n'a, après tout, qu'un intérêt relatif, je crois bien que c'est Gavroche qui a raison.

L. DE C.

*
* *

Le correspondant X, qui a bien voulu répondre aussi à ma question, dit que c'est *évidemment è* la bonne prononciation Mais pourquoi *évidemment* ? Cela peut paraître évident à un parisien, mais pour moi qui ai vécu nombre d'années, non seulement à Paris, mais ailleurs aussi, cette évidence ne saurait exister, tant que l'on ne m'aura pas donné d'autres raisons que celles invoquées jusqu'ici, et qui peuvent se résumer ainsi : Paris capitale imposant son *accent* au restant du pays, et les conservatoires de déclamation de Paris, enseignant cet accent.

En somme, la seule raison que l'on pût accepter, ce serait que la majorité des Français prononce comme Paris, mais je maintiens que c'est tout le contraire et que les arguments que l'auteur de la dernière réponse a tirés du département de Seine-et-Marne, ne sauraient être décisifs, par la raison que ce département faisait partie de l'Ile-de-France et appartient à la région parisienne. S'il veut bien parcourir le pays qui s'étend au sud de la Loire depuis ce fleuve jusqu'aux Pyrénées et à la Méditerranée au sud, et aux Alpes à l'est ; et en outre visiter la Touraine, le Maine, le Perche, l'Anjou et les régions circonvoisines, il pourra voir que partout là on prononce *é*, même dans les départements où n'existe aucun patois (comme l'Indre-et-Loire, par exemple) et sans qu'on y trouve les variations de village à village qu'il signale pour Seine-et-Marne. Les régions que j'indique l'emportent, ce me semble, en superficie et en population sur le restant du territoire français, et si je ne parle pas des départements de l'est et du nord, c'est parce que je ne les ai pas assez fréquentés, mais il est bien probable que tous ne prononcent pas *è*.

Si j'insiste sur cette question, c'est parce qu'il me semble du plus haut intérêt de réagir contre ces tendances modernes qui consistent à vouloir tout changer et tout modifier sans nécessité, pour souvent faire plus mal que ce qui existait. Il est certain que l'on ne prononce déjà plus comme il y a cinquante ans, et que grâce à l'enseignement officiel qui tend à monopoliser l'instruction en France, on imposera à tous les Français l'accent parisien, parce que c'est de Paris que partent les manuels d'enseignement et que ce sont les professeurs parisiens qui dictent les lois de celui-ci. N'a-t-on pas aussi changé les noms de certaines lettres de l'alphabet, sous prétexte qu'elles ne se prononçaient pas comme elles se nomment ? Aujourd'hui, *b* s'appelle *beu*, *e* s'appelle *eu*. Il y a dans une lettre deux choses : 1° son nom ; 2° sa prononciation, laquelle peut varier. Au point de vue de l'érudition, est-ce un progrès et est-il permis de confondre entre elles ces deux choses, sous le prétexte que c'est plus

commode ainsi pour le maître et pour l'élève ? Il n'est pas toujours bon de supprimer ce qui gêne, car supprimer ou changer équivalent souvent à détériorer. Voyez-vous à un vase ancien qui aurait deux anses, en casser une, sous prétexte qu'il est incommode ou inutile d'en avoir deux ? De là à vouloir détruire l'orthographe, il n'y avait qu'un pas à faire, et vous savez qu'on l'a fait. O. D.

—

La grécomanie XLV, 848. — Etéocle trouvera de nombreux détails sur l'engouement pour la Grèce à l'époque du Directoire dans l'ouvrage remarquable de Louis Bertrand, *la Fin du classicisme et le retour à l'antique*.....(Paris, Hachette, 1897). Voir en particulier le chapitre VIII et les notes. Si ces renseignements ne lui suffisent pas, nous pourrons lui indiquer plusieurs autres ouvrages où la même question est traitée. C HERRIOT.

—

Enigmes nouvelles et anciennes (XXI, 338 ; dans la T. G., 315, la question est oubliée). — Voici enfin, à cette question posée par moi-même, il y a 14 ans, une réponse au moins préliminaire : c'est *Grillparzer* qui, en 1860, a écrit l'aphorisme : « Nos explications de la Nature ne font que réduire une chose inintelligible et rare à une autre chose, commune, mais non moins inintelligible » (*Œuvres complètes*. XII, 271). Mais qui est le *véritable* auteur de cette pensée ? et qui lui a donné la forme usuelle ?
— H-H.

Titres d'un recueil de Barbey d'Aurevilly (XLV, 737). — Dans la hâte des improvisations quotidiennes il nous arrive souvent — hélas ! — de confondre un titre avec un autre ; mais en ce qui concerne Barbey d'Aurevilly, je n'ai pas erré. Les *Médaillons de l'Académie* contiennent le mot que Barbey a écrit des académiciens de son temps. Dans le Recueil dont j'ai parlé dans la chronique du *Gil-Blas*, il s'agit des mots que les académiciens ont écrit de l'Académie ; ce n'est pas la même chose.

JEAN-BERNARD.

—

Une phrase de Balzac (XLV, 793). — La règle immuable en matière de location de places ou de loges au théâtre, a été, de tout temps, basée sur une sorte de contrat passé entre le directeur et le spectateur. Celui-ci, dès qu'il a payé sa place, a rempli ses obligations. Quant au directeur, il est engagé soit par les affiches qu'il a fait apposer, soit par tout autre moyen de publicité.

Le directeur doit donner ce qu'il a promis et le spectateur ne peut rien exiger de plus.

Le directeur peut, par conséquent, refuser toute demande de représentation de pièces, d'interprétation d'œuvres quelconques n'ayant pas été annoncées à l'avance.

De son côté, le spectateur peut s'opposer à ce qu'une modification quelconque soit apportée à la composition du spectacle annoncé quant à la pièce elle-même ou aux acteurs qui doivent l'interpréter.

Si l'administration du théâtre ne remplit pas ses engagements, le spectateur ne peut évidemment l'y contraindre. Il n'a que le droit de se faire rembourser et au besoin de réclamer des dommages-intérêts.

Voilà la jurisprudence telle qu'elle a toujours été appliquée et qui est encore en vigueur aujourd'hui.

La phrase de Balzac à laquelle fait allusion M. Georges Monval, est donc incompréhensible ou contient une inexactitude flagrante, à moins que Balzac ait voulu faire allusion aux théâtres de l'Opéra, de la Comédie-Française ou de l'Opéra-Comique.

Aux termes de l'art. 4 du décret du 8 juin 1806, les répertoires de ces théâtres étaient alors arrêtés par le ministre de l'Intérieur ; dans ces conditions, il suffisait de s'abonner à un de ces théâtres pour avoir le droit d'exiger la représentation d'une des pièces figurant au répertoire ou, en cas de refus ou d'empêchement, le paiement d'une indemnité.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Les chansons d'Auguste Romieu (XLV, 58, 210, 642, 774). — *Grégoire XVI*. — Dans le dernier n° du 20 mai, col. 775, M. Albert Renard prie M. Philibert Audebrand de dire sur quels témoignages il s'appuie en présentant Grégoire XVI sous les traits d'un joyeux sybarite.

« Joyeux sybarite » ! est peut-être excessif. En attendant la réponse de M. Au-

debrand, je demande la permission de consigner ici un de mes vieux souvenirs.

C'était en 1841 ou 1842 ; le professeur Roux, la grande célébrité chirurgicale de l'époque, fit un voyage en Italie ; il était à la veille de se remarier.

Prévenu de son passage à Rome, le pape voulut avoir son avis à propos d'un lupus nasal, qui l'obligeait à se faire modeler une narine en cire chaque fois qu'il devait paraître en public Entre autres conseils, le professeur Roux, bien renseigné sur le régime habituel de Sa Sainteté, lui dit : « Saint Père, il faut couper votre vin. »

Le pape lui fit promettre de venir le voir à son retour. Roux n'y manqua pas, et, comme les choses étaient dans le même état : « Ah ! Saint Père, dit-il, vous n'avez pas coupé votre vin » — Mais si, mais si, répondit Sa Sainteté, j'y mets toujours un peu de vin blanc ! »

(Entendu de la bouche même du célèbre chirurgien, alors que j'étais *roupiau* dans son service, salle Saint-Jean, à l'Hôtel-Dieu. ALEX. HEMMEL.

*
* *

Un petit bout de réponse, en passant. Dans l'origine, il s'agissait des chansons d'il y a 80 ans. J'avais dit que pour réparer les brèches faites à la population de notre France par les saignées du premier empire, la Restauration avait dû logiquement encourager la vie gastronomique, prélude obligé du jeu des amours réparateurs. A ce sujet, j'ai eu à parler d'une chanson bachique d'Auguste Romieu. Vous savez, ne fût-ce que par ouï-dire, le boute-en-train que c'était. Louis-Philippe en a fait un préfet, Napoléon III un directeur des Beaux-Arts et le parti conservateur l'a poussé à écrire le *Spectre rouge*, un violent pamphlet dans lequel il démontre que tous les républicains sont d'abominables canailles. Terminer ses jours par cette œuvre, c'était d'une belle âme, bien digne d'aller tout droit en paradis. Mais avant, quand il était jeune, après mille et une fredaines qui ont rendu son nom fameux parmi ceux de ma génération, ce nouveau converti avait ciselé des couplets sur le pape Grégoire XVI, alors régnant, et dans lesquels il le représentait tout à la fois comme un turlupin de cabaret et comme un libéral de 1830. Cette chanson, vingt de nos lecteurs me la demandaient. J'ai dû répondre.

Je l'ai donc donnée *in-extenso*, sans y rien changer, mais, à la vérité, en y cousant un peu de commentaire afin d'en faire bien comprendre le sens. Sur ce, plusieurs de nos honorables intermédiairistes de me prendre à partie. Me voilà mis sur la sellette, — « Vous rapportez des faits, vous citez des mots. Où sont vos preuves ? » — Chers confrères, admettons d'abord un premier point : c'est que je n'ai rien inventé. Etant très friand de tout ce qui touche aux petits côtés de l'histoire, je me suis borné à glaner les épis, les bleuets et les nielles que j'ai rencontrés sur mon chemin, soit en feuilletant les livres, soit en lisant les journaux, soit en prêtant l'oreille à ce qui se propage dans le fond commun des conversations courantes. Il me semble que ceux qui ont composé les Annales du monde, à commencer par Hérodote pour finir à Tallemant des Réaux ou à Bachaumont, n'ont jamais procédé autrement. Mes honorables contradicteurs nient ce que j'ai avancé, mais, à mon tour, usant d'un des procédés de la dialectique, je retourne l'argument et je leur dis : — « Vous niez ! Où sont vos preuves ? » — On voit que si les choses étaient posées de cette façon, la discussion prendrait de vastes développements et que ce serait à n'en plus finir.

Un de ces messieurs, fort poli, d'ailleurs, s'arrête spécialement à ce que j'ai dit sur ce qui se passait au Vatican un peu avant, un peu pendant et un peu après la Renaissance. Eh bien, j'ai dit et je ne crains pas de répéter que la vie qu'on a menée en ces temps-là dans le sacré palais a été fort débridée. — « Mes preuves ? » dira-t on. — Eh ? mais, il en existe un amoncellement. Cent mille documents, l'Histoire proprement dite, la Chronique des Conclaves, si curieuse à parcourir, les Mémoires, les Biographies, les Correspondances, les Pamphlets, les Archives, les Légendes, les Souvenirs et les Proverbes du peuple, trésor des bibliothèques, formeraient un monument dépassant certainement la tour Eiffel en hauteur. Vous pensez bien que je ne vais pas me jeter de gaieté de cœur à la nage dans cet océan de bibliographie.

Je me contenterai, si vous le voulez bien, de quelques épisodes connus comme Barrabas dans la passion. C'est, en premier lieu, le trait de ce cardinal, président du sacré Collège, qui, ayant à consacrer le pape nouvellement élu, lui disait à demi-voix : « Tu es un butor, un ivrogne, un débauché et un âne. Tiens-toi bien : je vais t'adorer ». Ce fait-là, je ne l'ai pas imaginé, non plus ; vous n'ignorez pas qu'il court partout. On en cite un autre, d'une nature plus délicate et dans la contexture duquel il y a beaucoup d'esprit. Un pape de cette ère, dont il serait facile de retrouver le nom, donne audience à un évêque de France qui arrive à Rome. Selon l'usage d'alors, l'entretien a lieu en latin. En entendant parler le nouveau venu, le Souverain Pontife, qui n'aime pas notre pays, joue sur les mots et s'écrie : *Gallus cantat.* (Le Français ou Coq chante). Tout aussitôt, donnant la réplique, le prélat riposte en rappelant ironiquement une scène de la Passion et un texte de l'Evangile. *Utinam usque ad cantum galli Petrus desiperet.* « Plaise à Dieu que d'ici au chant du coq, (Pierre), le pape arrive à se repentir ». — Sur les bancs de l'école, la chose est tenue pour très-piquante et elle l'est effectivement.

Mais pour exprimer ce qui se passait à Rome, dans les hautes régions du sacerdoce, aux époques dont il est question, il y a mieux que des anecdotes ; il y a plus fort que des mots historiques, témoignage dont on peut toujours contester l'exactitude il existe un monument impérissable, une œuvre magnifique du génie italien. Je veux parler du *Jugement dernier*. Géomètre, architecte, poète, peintre, sculpteur, Michel-Ange est le plus grand artiste de la Renaissance et de tous les temps. Ce géant de l'art est surtout remarquable par la sincérité de ses œuvres. En composant son immortel tableau, il s'est étudié à y faire voir les vices de son époque. Au milieu des figures de damnés qu'il y exhibe, on aperçoit, en robe de pourpre, un cardinal luxurieux, un candidat à la papauté, dont, sous forme de châtiment, les parties sexuelles sont dévorées par un renard. Que veut dire cette satire si elle ne s'appliquait pas aux habitués du Vatican ? Ce sublime Buonarotti, dont l'âme était si pure, poursuivait donc ainsi de sa colère le haut clergé, et notez bien qu'il ne pouvait le faire qu'avec l'agrément de Léon X, dont il avait pour ainsi dire fait son collaborateur, puisque le Saint-Père se tenait en permanence auprès de lui pendant qu'il travaillait à son chef-d'œuvre.

Qu'on me permette d'introduire ici une courte parenthèse. Il m'a été posé des questions. J'y réponds de mon mieux, mais je prie ceux qui me font l'honneur de me lire de vouloir bien admettre que je n'ai pas la folle pensée de pratiquer un dénigrement de parti pris à l'endroit de la papauté. L'histoire m'a appris que cette théocratie fondée sur l'élection a été durant des siècles, une très utile et très noble institution. Elle a servi souverainement la cause de l'humanité, surtout lors de l'invasion des Barbares. Elle a anobli les classes populaires en les appelant au pouvoir et en leur faisant réprimer l'insolence des grands de la terre. (Voir l'épisode du fils d'un tonnelier de Florence dont j'ai forcément à me rappeler le nom, tous les jours, et, en ce moment même, en signant cet article). Elle a couronné d'un laurier d'or les grands poètes, au Capitole. Elle a suscité des hommes de génie, d'habiles politiques et, plus spécialement, d'ardents protecteurs des sciences, des lettres et des arts. Oui, tout cela est vrai, mais il est vrai aussi qu'elle a fait naitre et encensé des artisans de simonie, des monstres d'orgueil, de débauche et même des incestes et à propos de l'interpellation qui m'est faite, c'est ce qu'il y avait à rappeler.

Ah ! mes chers confrères, les papes de la Renaissance, ceux de Rome et ceux d'Avignon, vous ne viendrez pas soutenir que s'efforçant d'imiter la vertu de leur divin maître, ils ont cherché à vivre en ascètes ! Toute l'Italie, encore pleine de souvenirs, tout le midi de la France vous rediraient en riant les échos de ces existences voluptueuses. N'avez-vous donc pas lu la mercuriale qu'adressait au pape de son temps saint François d'Assise, le fondateur des ordres mineurs ? « Faux vicaire du fils du Charpentier, ton maître est né sur la paille, dans une étable. Il n'avait pas une pierre où reposer sa tête. Il marchait nu-pieds, en haillons, suivi de disciples aussi pauvres que lui. Il ne savait pas, le matin, comment il souperait

le soir. Toi, tu es logé dans un palais. Tu dors sur le duvet du cygne. Tu te repais de mets exquis. Tu bois les vins fins dans une coupe d'or. Tu es servi par vingt esclaves et porté dans une litière par des hommes, que tu transformes en chevaux. Crois-tu que ce train-là soit agréable à Dieu ? »

Ce que les papes coûtaient à la chrétienté, leurs luxueuses dépenses, on sait où cela les a menés. Si Luther, Henri VIII, Calvin, Ziska et les autres hérésiarques du xvie siècle se sont levés contre eux et ont arraché soixante-dix millions d'âmes à leur obédience, ça été en grande partie à cause de leur désordre, d'où devait sortir le commerce des indulgences. Pétrarque lui-même, l'un de leurs favoris, les a accusés d'avoir trop cultivé les Sept péchés capitaux. Quand j'appuie sur ce point, me demandera-t-on des preuves ?

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

La dernière amie de Murger (XLV, 785, 869). — Les articles de la *Revue d'Europe* ne contiennent que peu de renseignements inédits. Par une erreur de composition sans doute, Anaïs Latrasse est désignée sous le nom d'Anaïs S.

Ce fut en août 1851 qu'Anaïs Latrasse rencontra Murger. Ils ont habité ensemble, 80 rue de Clichy, 11, rue Véron, à Montmartre.

Le terme de janvier 1861 les vit emménager 16 rue Neuve-des-Martyrs.

—

Commissaires de police littérateurs (T. G. 227 ; XLV, 318, 435, 827). — M. Louis Hamon, commissaire de police à Paris et en retraite maintenant, a écrit : *Légende-Histoire*, volume, Paris 1891 ; donné en prix par la ville de Paris ; *Trente ans après*, souvenirs de Bretagne, Rennes, 1892 ; *Police et criminalité*, vol. in-18 chez Flammarion éditeur, Paris, sans date (1900). Ce volume présente un intérêt documentaire. Nous croyons que M. Louis Hamon, né à Rennes, était aussi poète et qu'il publia des poésies en des revues. Quoique portant le même nom que M. Louis Hamon, et breton comme lui, je ne lui suis allié à aucun degré. A. HAMON.

—

Tranquille... comme Baptiste (T. G 890 ; XLIII; XLIV). — Je crois bien que les Goncourt ont erré dans leur explication. En effet, il est dit, en notre recueil même, (VII, 314 — 10 juin 1874), que cette locution remonte aux premières années de la première république « c'est-à-dire à l'époque où *Baptiste* (cadet), célèbre comédien qui, par son calme seul, provoquait le fou rire, se faisait applaudir de tout Paris au théâtre Montansier ».

A. S.

—

Portrait de Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, de l'Académie française (XLV, 792). — Non seulement le dessin de Porreau d'après Drouet, a été gravé dans la série de portraits inédits ou rares publiée par Vignères ; mais il a été gravé un portrait semblable par Péronard, en bistre.

De plus, il existe du même personnage une planche in-f°, par Nanteuil, et peut-être d'autres du xviiie siècle. T.L.

—

Le peintre Heinsius (XLV, 166, 486). — Une erreur de date à rectifier : La miniature signalée précédemment, col. 487, ne porte pas *Heinsius 1790*, mais *Heinsius pinxit 1792*.

Par ailleurs, nous venons de retrouver la trace du passage de Heinsius à Orléans dès 1791, attendu que le premier nom qui va figurer ci-après, rappelle une famille qui appartenait alors à cette même ville :

« Société des amis des arts d'Orléans — Exposition rétrospective du portrait — 8 au 16 mai 1895. — Catalogue. — N° 131. Porcher (M) et Porcher, son fils. Deux miniatures, dessus et dessous d'une bonbonnière signées *Heinsius pinxit 1791* ».

Ce catalogue porte aussi au n° 108 « Mme Fougeron, née Thévenot ». C'est encore le portrait d'une dame d'Orléans, par le même artiste. Mais la signature (sans date) n'a pas été mentionnée par les organisateurs de l'exposition ; elle a dû leur échapper, tellement elle est peu perceptible. O. DE STAR.

—

Hôpital de Saint-Jacques aux Pèlerins (XLV, 279, 488). — L'hôpital de Saint-Jacques et l'hôpital Sainte-Catherine avaient de commun le principe d'aide et d'assistance aux pèlerins. Le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle ; patron des militaires, avait été dans les temps très anciens le motif de la fondation d'une

confrérie. L'on possède un contrat de rente passé en 1298 entre Guillaume de Charny et Jehanne sa femme, et la confrérie de Saint-Jacques, conférant une fondation de 10 sous parisis pour la célébration d'un service annuel, à l'église Saint-Eustache, après le décès des fondateurs. Au mois de juillet 1315, Louis X délivrait des lettres patentes permettant à la confrérie de se réunir à la maison des Quinze-Vingts. En 1319, l'official de Paris autorisait les confrères de Saint-Jacques à faire des quêtes pour la construction de leur hôpital. Le 4 mai 1325, le pape Jean XXII autorisait les confrères de Saint-Jacques à recevoir dans leur confrérie ceux qui, malades ou affaiblis par l'âge et n'ayant pu faire en personne le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, le feraient faire par d'autres ou donneraient à l'hôpital une somme équivalente aux frais du voyage qu'ils ne pouvaient faire. Confirmation de cette bulle était donnée le 16 juillet 1385, par Clément VII, qui accordait en même temps des indulgences. Un contrat du 26 mai 1326 donne une indication assez précise sur la date de la construction de l'hôpital de Saint-Jacques. Ce jour, Pierre de Vaux, prêtre « trésorier de lospital monseigneur Saint-Jacques des pèlerins, *nouvellement* fondé à Paris emprez la porte Sainct-Denis » et trois chapelains du dit hôpital s'engagent à célébrer, chaque mardi, une messe pour le salut de l'âme de feu Gille de Chevreuse, « jadis, fripier et bourgeois de Paris ».

Tous les revenus et les biens de la confrérie avaient été réunis à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem par arrêt de la chambre royale en date du 5 mai 1676. Des lettres patentes du 15 avril 1736 désunissaient les biens de l'église et hôpital de Saint-Jacques, de l'ordre de Saint-Lazare.

En 1781, l'hôpital Saint-Jacques était réuni aux Enfants trouvés ; les administrateurs de ce dernier établissement avaient dessein d'y placer les enfants atteints de maladie contagieuse. L'administration des Hospices vendit en 24 lots de 1813 à 1821, ce qui avait été l'hôpital Saint-Jacques des Pèlerins et dont l'emplacement s'étendait de la rue Mondétour à la rue Saint-Denis, entre la rue Etienne Marcel et la rue du Cygne.

L'hôpital de Sainte-Catherine était un établissement destiné en principe à recevoir des filles et femmes, venues de loin, en pèlerinage, à l'église Sainte-Opportune ; c'était, à l'origine, une sorte d'hôtellerie à l'usage des personnes du sexe féminin ; l'on se rend compte de la nécessité d'une maison de cette nature, en considérant qu'autrefois, les pèlerinages étaient comme réglementés, et que des paroisses, même très éloignées du lieu, étaient engagées par la tradition ou la réciprocité, à organiser chaque année à des époques fixées, des caravanes de pèlerins. Il n'y a pas besoin de remonter au delà d'un demi-siècle pour retrouver ces coutumes même à Paris, où notamment le pèlerinage à la châsse de Sainte-Geneviève, dans l'église Saint-Etienne-du-Mont était remarquable précisément par le grand nombre des groupes venus de toute l'Ile-de-France.

La réputation de la maison de Sainte-Catherine lui amena une clientèle de femmes, qui, seules à Paris, où elles étaient venues pour affaires ou bien où elles étaient de passage, trouvaient là un asile dont la sécurité s'appréciait d'autant plus que les troubles publics ou le défaut de surveillance de la ville en rendaient le séjour dangereux.

Les Catherinettes ont été très populaires à Paris, à cause précisément du service considérable qu'elles rendaient à la population féminine, et leur établissement devint des plus florissants de la capitale. En dehors de l'hospitalité qu'elles donnaient aux femmes seules sur le pavé de Paris, les Catherinettes avaient la charge d'ensevelir les corps des noyés de la Morgue du Grand-Châtelet ; cette mission peu agréable et coûteuse par elle-même fut la cause de faveurs très appréciables dont la maison fut pourvue ; néanmoins le désordre y pénétra peu à peu et l'on dut y introduire la réforme. A la Révolution les dettes étaient importantes, malgré les ressources plus que suffisantes que possédait l'hôpital de Sainte-Catherine. Les Catherinettes avaient considéré leur maison comme une ruche dans laquelle elles se développaient, oubliant le but et le principe de leur institution. De là des abus et la ruine de la maison qui était acculée à la liquidation, lorsque la Révolution éclata. Brièle, archiviste de l'assistance publique, a, sous forme de préface

à la publication de l'inventaire de titres de l'hôpital Sainte-Catherine (Paris, Imprimerie nationale 1889) écrit une précieuse monographie qui fourmille de documents et de renseignements précieux sur la vie de Paris, du XIIe au XIXe siècle.

Malheureusement, les archives de l'hôpital Sainte-Catherine, qui étaient importantes et bien classées, ont été consumées en 1871 — et les chercheurs ont ainsi perdu les moyens d'approfondir les connaissances d'érudition sur cet établissement qui, en résumé, et dans des conditions correspondantes aux besoins de l'époque, fut l'un des premiers asiles de nuit de Paris. L. TESSON.

—

Les tables des salles à manger XVIIIe siècle (XLIV ; XLV, 94, 831). — J'ai donné dans «*Le meuble en France au* XVIe *siècle*, in 4°, Paris 1887 » de nombreux extraits d'inventaires du temps, ainsi que les dessins de plusieurs modèles.

Mais, ni au moyen âge, ni à la Renaissance on ne trouve la table *à manger proprement dite.* Elle sert tour à tour pour les repas, pour le jeu, etc., qu'elle soit ronde ou rectangulaire, mobile sur des tréteaux ou fixée sur des pieds, à rallonges ou à rabattants, c'est toujours un meuble à plusieurs fins Les vignettes et les dessins contemporains le montrent clairement

Ducerceau a gravé bon nombre de tables « qui se tirent » et nos collections publiques ou privées en possèdent plusieurs d'un excellent travail. Les rallonges portent sur des coulisses qui se manœuvrent aux moyens de leviers, dissimulés comme les rallonges elles-mêmes sous le plateau ; elles se tirent et rentrent à volonté.

Mais, je le répète, les modèles comme ceux indiqués par notre confrère, sont des tables *à tout faire* ; il n'y en a pas d'autres, à ma connaissance.

La spécialisation du mobilier ne commence guère avant le XVIIIe siècle

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Gâteaux sacrés (XLIV ; XLV, 99, 155, 437, 489, 604 657, 836). — Lippomano ambassadeur de Venise à la cour des derniers Valois, écrivait à propos des cérémonies du culte en France : « Tous les jours de fêtes, on fait un grand pain rond et doré, qui coûte quelquefois douze à quinze écus ; après l'avoir fait bénir, on le rompt en petits morceaux et on le distribue aux fidèles ».

Aux enterrements : « Si le mort appartient à une grande famille, ou bien si c'est une personne marquante, on en donne avis au curé de la paroisse. Alors six, huit et même douze membres des confréries religieuses, vêtus de longs habits noirs, avec un capuchon sur les épaules, parcourent les rues en agitant une clochette et en criant le nom du défunt, afin que les fidèles se rassemblent pour accompagner le corps à l'église. Le matin, on chante la messe et les offices des morts.

Au moment de l'offrande, à la grand' messe, trois de ses confrères apportent à l'autel, le premier un flambeau, l'autre deux ou trois pains de froment, le troisième un vase rempli de vin. Puis les parents vienent un à un offrir un petit cierge ». A. LAMOUREUX.

—

Procès aux animaux (XLIII ; XLIV ; XLV, 97, 269, 490, 783). — On pourrait citer beaucoup de ces procès d'autrefois et dans toutes les régions de la France.

Saint-Foix (*Essais sur Paris*) mentionne en 1316 un procès fait à un taureau, par les juges du comté de Valois, pour avoir tué un homme d'un coup de corne ; le taureau fut condamné à être pendu et la sentence a été confirmée par arrêt du parlement.

On voit dans l'Histoire de Dijon qu'un jugement rendu dans cette ville en 1540, condamna aussi à la pendaison un porc qui avait dévoré un enfant.

A cette époque, on constituait sérieusement des avocats pour défendre les animaux malfaisants qu'on poursuivait, les insectes pui ravageaient les récoltes, et l'on plaidait contradictoirement. (*Journal de Verdun*).

On sait aussi que souvent le clergé intervenait à l'encontre des chenilles, rats, mulots, urbecs, causant des dégâts dans les champs ; il ordonnait des processions et exorcisait la vermine. L'histoire de Provins en fournit maints exemples ; — le dernier peut-être, mentionné par Felix Bourquelot, date de mai 1699, — au temps de Bossuet et de Fénelon ! X.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Editions des Essais de Montaigne de 1588 et de 1589 (XLV,890). — Dans l'article du docteur Armaingaud, il s'est glissé deux ereurs qu'il faut rétablir en lisant ainsi les deux paragraphes fautifs.

Colonne 890, paragraphe 3 :

Si on ne croit donc pas inutile de signaler les chiffres, à fortiori n'est-il pas *sans intérêt* s'ils ne sont pas exacts, d'indiquer les chiffres vrais.

Colonne 891, paragraphe 2 :

J'ai supposé qu'il pourrait bien y avoir eu deux tirages, en une même année, soit de l'édition de 1587, soit, plus vraisemblablement, de celle de 1588.

—

Un anniversaire : la fuite à Varennes. — La date du 20 juin rappelle l'un des événements révolutionnaires les plus dramatiques : la fuite de Louis XVI. Le roi s'était justifié, avant son départ, dans un long mémoire dont les Archives Nationales croient posséder l'original. C'est une erreur relative : la pièce des Archives est la minute : l'article ci dessous, extrait de l'*Amateur d'autographes*, va nous apprendre où est véritablement l'original.

Quand Louis XVI se vit débordé par les événements et qu'il se rendit compte qu'il était le prisonnier de l'Assemblée nationale et de la Commune de Paris bien plus que le roi des Français, il se résolut à la fuite. Avant de partir il rédigea un long manuscrit qui contenait la justification de sa conduite et l'énumération des griefs qu'il avait contre l'Assemblée et les sociétés populaires : c'est le document connu sous le nom de *Déclaration adressée à tous les Français*, que le Roi fit remettre sur le bureau de l'Assemblée nationale par les soins de Arnaud de Laporte, l'intendant de sa liste civile, le 21 juin 1791.

Jusqu'ici on croyait que la pièce exposée au Musée des Archives nationales (n° 1218 du catalogue in-4), était la pièce remise par M. de Laporte, mais, une découverte que nous avons faite dans notre propre fonds, et un examen attentit de la pièce conservée aux Archives nous ont amené à dire que les Archives n'avaient que la minute de la Déclaration de Louis XVI et de sérieuses recherches, pour lesquelles nous avons eu l'inappréciable appui de M. Aulard, professeur d'histoire de la Révolution française, à l'Université de Paris, nous ont convaincu que nous avions l'original.

C'est un manuscrit de 16 pages in-4, daté du 20 juin 1791 et signé deux fois par le Roi et paraphé à chaque page par le président en exercice de l'Assemblée nationale, Alexandre de Beauharnais, le premier mari de Joséphine.

Notre manuscrit répond à toutes les exigences de la critique. Il est incontestablement de la main de Louis XVI, l'identité de son écriture est absolue avec celle des documents les plus authentiques, son texte, sauf deux ou trois mots, est conforme au Procès-verbal de l'Assemblée, il est paraphé à chaque page par le Président de l'Assemblée et de plus il a un bon air de sincérité, que les plus petits détails attestent.

La pièce des Archives nationales ne répond pas du tout à la description de l'original de la déclaration donnée dans le *Procès-verbal*. Elle n'est pas, notamment, signée par le Roi, elle n'est pas paraphée par le Président de l'Assemblée nationale, mais, par contre, elle porte la signature des commissaires de la Convention qui ont inventorié les documents de l'Armoire de fer des Tuileries (Roland, Roussel, Laloy). La pièce des Archives vient de l'armoire de fer, son texte diffère du texte imprimé. Ce n'est donc qu'une minute conservée dans les papiers du Roi, et, malgré l'étonnement que l'on peut éprouver de voir surgir un document historique de cette importance, tout nous a prouvé que nous avions bien l'original de la Déclaration de Louis XVI aux Français. Nous avons rédigé une petite notice descriptive de cette précieuse pièce ; nous l'enverrons volontiers aux amateurs qu'elle peut interesser.

C'est une pièce capitale pour l'histoire de France et nous ne croyons pas que l'on ait jamais vu dans la circulation un document historique aussi important.

Il arrive trop souvent que les étrangers attachent plus de prix que nous mêmes à nos propres souvenirs historiques, mais, cette fois, il s'est trouvé un amateur français qui a voulu que ce témoin de notre histoire restât en France. M. le Marquis de l'Aigle est maintenant le détenteur de la *Déclaration de Louis XVI aux Francais*.

—

Les étudiants à la première de « Gaëtana ». — Le 3 janvier 1862, l'Odéon donnait un drame d'Edmond About: *Gaëtana*. Ce drame était quelconque ; mais la personnalité de l'écrivain, railleur, spirituel et sceptique, avait ameuté contre lui les haines des différents partis. On reprochait au libéral ses complaisances pour le pouvoir; on voulait lui faire expier une croix qu'il devait à sa collaboration au *Constitutionnel*

L'œuvre apportée à l'Odéon avait dû

d'abord être donnée aux Français, mais impatient, supportant mal les ajournements, About la retira pour la porter à l'Odéon, où elle fut montée avec éclat. Une cabale était organisée par les étudiants, maitres du parterre. Le soir de la première les sifflets éclatèrent en tempête. La police intervint : on arrêta une douzaine de mutins. A la seconde, même charivari, en dépit des agents qui occupaient une partie de la salle. Par les moyens les plus malicieux on interrompit encore la représentation. Après la quatrième, il fallut retirer la pièce de l'affiche.

Au lendemain du scandale, — sans s'expliquer sur les motifs — en imputant toutefois leur colère à la platitude de l'œuvre, les jeunes gens du quartier adressèrent, au directeur de l'Odéon, cette lettre collective restée inédite, et que M Noël Charavay mettait récemment en vente :

Paris, 6 janvier 1862

Monsieur le Directeur de l'Odéon,

Nous venons de faire tomber la pièce de M. About ; nos sifflets ne s'adressaient, et nous l'avons prouvé, ni aux artistes qui ont été admirables, ni à votre direction que nous ne rendrons pas responsables d'une erreur.

Mais nous n'oublions pas la promesse que vous nous avez faite de reprendre les *Funérailles de l'honneur* : nous voudrions espérer encore la reprise d'*Hamlet* avec Rouvière.

Nous osons, Monsieur, vous demander ces deux ouvrages : vous verrez que la Jeunesse qui flétrira toujours les pièces plates et absurdes, applaudira avec un enthousiasme égal, des chefs-d'œuvre animés par de grandes et généreuses idées.

Daignez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Sur le manuscrit original nous avons pu déchiffrer les signatures de Millot, Milliard, Emile Maison, Napias, Dousset, Daurigny, Ferront, Grude, Charles Scholl, Lanusse, de Lestang, Gustave Isambert, J. Lefebvre, Dautrecourt, Lussay, Larochelle, Georges Clémenceau, Rousseau, Boyer, Albert Fermé, etc.

Ce dernier signataire étant collaborateur à l'*Intermédiaire*, nous lui avons mis cette lettre sous les yeux en lui demandant par qui et comment la lettre fut conçue, rédigée et envoyée.

M. Albert Fermé a bien voulu nous adresser la réponse suivante :

Marseille 25 mai 1902.

Mon cher confrère,

Je n'ai jamais eu connaissance de la lettre au directeur de l'Odéon dont vous m'adressez la copie, et ce n'est point moi qui ai apposé ma signature au bas. Quelque camarade sans doute aura ajouté cette signature à la sienne. Bien qu'on ne fût pas encore à la Chambre, on pratiquait déjà le vote pour le compte des absents.

Je n'ai pas même assisté à une représentation de *Gaëtana*. J'étais à cette date secrétaire d'un avocat à la Cour de Cassation et j'habitais loin du quartier. J'étais l'ami de plusieurs des signataires, dont je reconnais les noms :

Gustave Millot, étudiant en médecine et critique d'art, décédé.

Milliard, employé du Télégraphe et poète, grand faiseur de sonnets décédé.

Henri Napias, étudiant en médecine, mort, il y a quelques années, directeur de l'Assistance publique.

Emile Maison, garibaldien, homme de lettres.

Léon Gambini, artiste lyrique.

Gustave Isambert, étudiant en droit, journaliste et député décédé récemment, notre collaborateur.

Louis Tappie, étudiant en droit, mort il y a une douzaine d'années, avocat général à la Cour d'Appel de Paris.

Georges Clémenceau, étudiant en médecine et le journaliste que l'on connaît.

Je regrette, mon cher confrère, de ne pouvoir vous adresser de plus amples renseignements.

Bien à vous,

A. Fermé.

La vie a plus tard rapproché bien des siffleurs et le sifflé. Ils ont dû se rappeler cette heure de la vie en souriant. Aux fines lèvres du railleur qu'était l'auteur de *Gaëtana*, a dû venir le mot de Renan : « Nous vivons sur des malentendus ».

M.

NÉCROLOGIE

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. S Pattey, qui fut administrateur de l'*Intermédiaire*.

Nous adressons à la famille l'expression de nos sympathies émues.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON. St-Amand-Mont-Rond.

XLVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Juin 1902

38ᵉ Année — 31ᵇⁱˢ r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 972 — 31ᵇⁱˢ, r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Ex-libris à déterminer : d'azur au franc quartier. — Je possède la dernière édition donnée par Montesquieu : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et sur leur décadence*, dont l'exemplaire porte à l'intérieur un ancien ex-libris gravé : *d'azur, au franc quartier d'hermines* ; l'écusson est surmonté d'une couronne de marquis.

Quel était le propriétaire de ce volume ?

Paul Pinson.

—

Descendance de Christophe Colomb. — Quel est le nom patronymique du duc de Veraguas, descendant et héritier des titres de Christophe Colomb ? A quelles familles ce titre a-t-il appartenu ? Il était possédé au XVIIIᵉ siècle par les Fitz James, ducs d'Albe et de Berwick. Par suite de quelles circonstances ce duché a-t-il passé à une autre famille, alors que le duché femelle d'Albe restait aux Fitz James ? Je serais reconnaissant à l'aimable collègue qui pourrait me renseigner sur ce point.

A. E.

—

Sénateur à déterminer. — On lit dans « *Le maréchal Canrobert, Souvenirs d'un siècle* », de Germain Bapst, (tome II, p. 272) :

Les compatriotes du maréchal de Saint-Arnaud ont retiré à une rue son nom, pour y substituer celui d'un pleutre qui est demeuré célèbre, surtout pour avoir accepté du Premier Consul, dans une même journée, un coup de pied dans le ventre le matin, et un siège au Sénat le soir.

De quel sénateur s'agit-il ?

L. H.

—

Qui est Sacrobille ? — J'ai sous les yeux une brochure intitulée : *Lettre trouvée par Benjamin Sacrobille, chiffonnier sous le n° 47, laquelle lui a paru relater des particularités et arrangemens curieux et intéressans touchant la première représentation de la pièce de comédie ayant pour titre* Hernani. Paris, Barba, 1830, imp. de A. Barbier, in-8 de 16 p.p., couverture imprimée en caractères gras, avec un encadrement noir.

Cette brochure émane évidemment du camp romantique, mais quel en est l'auteur ? Elle dévoile le projet, formé par les « amis des sainès doctrines », de fournir, « aux honnêtes préposés de police », « un prétexte plausible pour arrêter le scandale » et « faire tomber la toile ». Un écho de ce bruit se retrouve dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* (t. II, p. 310).

Le dépôt légal a été fait le 24 février 1830, c'est-à-dire la veille même de la première représentation du drame de Victor Hugo, qualifié ici de *comédie* et reçu au Théâtre-Français, le 5 octobre 1829, comme une *tragédie*.

Ego.

—

Les médecins qui ont fait volontairement le sacrifice de leur vie à la science. — Le Docteur Garnault, auteur d'un important travail sur la tuber-

culose bovine (1), a voulu courageusement faire la preuve des faits qu'il avance : il s'est inoculé la tuberculose bovine dans l'espoir de pouvoir démontrer qu'elle n'est pas transmissible à l'homme. Cette expérience qui peut lui coûter la vie, si ses prémisses ne sont pas fondées, est d'un intérêt considérable.

Serait-il permis, au seul point de vue de la comparaison, de rechercher, dans nos colonnes, quels furent les prédécesseurs du docteur Garnault dans cette voie ? Quels médecins, à la nouvelle idole, sacrifièrent volontairement leur vie pour dérober un secret nécessaire au soulagement de l'humanité ? D^r L.

—

Armoiries sur un cachet de cire. — A qui appartiennent les armoiries reproduites ci-dessous, aussi fidèlement que possible, d'après un cachet de cire grandi ?



Ecartelé aux 1 et 4 d'argent à la fasce ondée d'azur, accompagnée en chef de trois merlettes rangées de..... aux 2 et 3 de gueules à la croix clèchée de.., accompagnée de 4 glands de chêne de.... sur le tout d'azur à la montagne de trois coupeaux de.. sommée d'un oiseau de......

C. DE LA BENOTTE.

—

Ex-libris à attribuer (Armoiries). — 1° *De sable à six besants d'or 3. 2. 1. timbré d'une couronne de comte.*

Sous l'écu, une banderole portant ces mots : *Ut Serviam.*

Ces armoiries se trouvent sur un charmant ex-libris très finement gravé par...

2. *De gueules au chevron d'or accompagné de trois petits cors posés deux en chef, un en pointe.* Devise : *Stella lucidior auro.*

Cimier : Une tête d'ange surmontée d'une étoile.

3. *D'argent à la bande de gueules chargée de trois têtes de griffons de..... Surmontée d'un chardon arraché de.... accompagnée en pointe d'une rose arrachée de....* Timbré d'une couronne de comte. Au bas de l'écu, une croix d'ordre.

4. *De gueules à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or posées deux en chef, une en pointe. Au chef d'or chargé d'un lion d'azur.*

Devise : *Super stelarum verticem sublimatur.*

5. *Mi parti de sinople et d'or chargé d'une grande étoile à huit rais mi-parti d'or et de sinople,* les émaux alternés. Timbré d'un chapeau d'évêque.

Devise : *Supra Astra Sophia.*

Je serai très reconnaissant aux collaborateurs, héraldistes, bibliophiles, qui pourront me renseigner sur les propriétaires de ces ex-libris. L'ABBÉ MOHL.

—

Transmission des titres de noblesse. — Sauf de rares exceptions, les titres de noblesse régulièrement concédés en France ne l'ont été qu'en faveur du bénéficiaire et de ses descendants mâles, par ordre de primogéniture. Je ne connais d'exception d'ordre général que l'ordonnance de Louis XVIII donnant aux fils aînés des pairs de France le titre immédiatement inférieur et à *tous* leurs autres fils le titre suivant.

Sur quoi se basent certaines familles pour donner à l'aîné de 4 frères le titre de marquis, au 2e celui de comte, au 3e celui de vicomte et au dernier celui de baron ?

La grandesse d'Espagne est transmissible, je crois, sans exception, dans la ligne féminine. Quelle est la règle de transmission ? Il me semble avoir entendu dire, à l'occasion de la grandesse du prince de Robecq (Montmorency), qu'elle fut revendiquée par la nièce ou le neveu de ce dernier, mais qu'elle fut attribuée à un Brissac qui était séparé du premier bénéfi-

(1) Le *professeur Koch et le péril de la tuberculose bovine*. 1 volume de 1100 pages in-8° avec figures, publiés par l'*Institut international de la bibliographie*, 93, boulevard Saint-Germain.

ciaire par un moins grand nombre de degrés que le premier impétrant. A E.

—

L'Atlantide. — Où, dans quel ouvrage, M. de Lapparent exprime-t-il sa croyance en l'existence de l'Atlantide, ce continent qu'on nous a toujours dit avoir pris naissance dans l'imagination de Platon ? CLET.

—

Grâce accordée par Louis XIII à Dourdan. — Jacques Delescornay, conseiller du roi, raconte dans ses *Mémoires de la ville de Dourdan* (Paris 1624) qu'il présenta au Roy une requête en grâce au nom de Louise Crestot, veuve de feu Régnault Cochet, condamnée par arrêt du présidial de Chartres à être pendue pour avoir ameuté le peuple de cette dernière ville et délivré trois prisonniers, parmi lesquels était son neveu, Jacques Poirier, au moment où on les conduisait à la potence.

Où pourrais-je trouver des renseignements complémentaires sur cette affaire ?

En quelle année furent octroyées ces lettres de grâce par le roi, qui chassait alors aux environs de Dourdan ?

Un chroniqueur du temps (F. D. C. Lyonnois, *Histoire générale des Larrons*, Rouen 1639) raconte l'histoire d'un faux monnayeur, nommé Despréau, condamné à être pendu et étranglé, avec deux de ses complices qui fut délivré au pied du gibet, à Chartres, par une femme du peuple. S'agit-il de la même affaire ?

A. LAMOUREUX.

—

La reddition d'Arenberg s/ Ruhr — C'est dans la Guerre de Sept ans, sous Louis XV. Voici ce que je lis dans l'*Histoire du 2e hussards* (l'ancien Chamborant).

La dissémination des troupes laissait des vides qui devaient donner à l'ennemi la tentation d'enlever les postes les plus exposés. En effet, au commencement du printemps 1762, le général en chef Ferdinand de Brunswick, avec lord marquis John Marniers de Gramby, se porta sur Arenberg s/ Ruhr, Westphalie. A la première nouvelle de sa marche, un détachement, dont fit partie Chamborant, fut envoyé vers la Ruhr pour tâcher de sauver la place menacée. Il était trop tard ; la ville s'était rendue presque sans résistance (mars 1762) avant l'arrivée du secours.

La garnison était-elle le Rouergue-infanterie, aujourd'hui le 58e régiment de ligne ? Par qui était-il commandé, et dans quelles circonstances la reddition a-t-elle eu lieu ?

L'officier supérieur qui le commandait n'avait-il pas dans son régiment ses deux fils ? V. DE VERCHÈRE.

—

Les Treize. — A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon décréta une amnistie générale en faveur des fonctionnaires qui avaient accueilli les Bourbons « à bras ouverts ». Il en excepta treize, considérés comme des traîtres de plus grande envergure, parmi lesquels figuraient Lainé, président de la Chambre des députés, et le maire de Bordeaux, Lynch. Quels étaient les onze autres ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le tableau des partis. — A-t-on songé à dresser, au point de vue historique, une liste des partis actuels désignés par leurs nuances. Toute polémique écartée, bien entendu, comment fixer ce tableau avec exactitude ? XXX.

—

Les papiers des Tuileries. — Le *Journal officiel de la Commune*, réimpression, page 655, publie cette note :

On trouve dans les papiers impériaux un certain nombre de lettres constatant l'envoi à l'empereur ou à quelqu'un de ses amis de documents graves qui naturellement ont dû être anéantis aussitôt que reçus.

Des particuliers, des fonctionnaires publics surtout, ont cru pouvoir se rendre agréables par de tels cadeaux.

Mais aujourd'hui que l'empire n'est plus là, il serait indispensable que les auteurs de ces envois, qui certainement en ont gardé copie, voulussent bien nous rendre ces pièces qui semblent précieuses, et qu'ils ont soustraites à l'histoire.

Voici une lettre signée de M. Francisque Michel, correspondant de l'Institut, professeur de Faculté.

Cette lettre porte en marge : *14 nov. 60. Remercier. Il n'y a pas lieu de publier.*

« Invité à rechercher les lettres de S. M. l'Empereur Napoléon Ier qui peuvent exister dans la Grande-Bretagne, j'ai déjà fait plusieurs communications à la commission chargée de publier la correspondance de ce grand homme, et je prépare un nouvel envoi ; mais au nombre des pièces que j'ai recueillies, il se trouve une lettre du général en chef de l'armée d'Egypte qui renferme des détails *d'une telle nature*, que je n'ai pas cru devoir la join-

dre aux autres papiers émanés de la même source.

« Souffrez, Monsieur, que je vous l'adresse sous enveloppe cachetée, avec prière de vouloir bien la mettre sous les yeux de S. M. l'Empereur, qui en ordonnera le renvoi à la commission, si elle le juge convenable.

« Peut-être la lettre dont j'envoie copie est-elle connue, peut-être même a-t-elle été publiée ? mais, pour vérifier ce double point il m'eût fallu interroger des personnes versées dans l'histoire contemporaine, et je ne veux parler de ma découverte à âme qui vive.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec une haute considération, votre très humble et très obéissant serviteur ».

FRANCISQUE MICHEL.
Correspondant de l'Institut de France, professeur de Faculté, etc.

« Bordeaux, rue de la Trésorerie, 122.
« 8 novembre 1860 ».

Qu'est-il advenu de la lettre signalée par M. Francisque Michel ? A-t-elle été publiée ? Y.

Le sportsman Saint-Alary. — En 1856, j'avais pour capitaine commandant au 2e escadron du 7e régiment de hussards, qui était alors détaché à Orléansville, M. Saint-Alary, qui mourut quelque temps après notre arrivée, de la rupture d'un anévrisme, laissant une veuve et deux enfants.

Le vainqueur du Grand Prix de Paris appartient-il à la famille de cet officier ?

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

Famille de Sers. — Je remercie à l'avance les confrères qui me donneraient des renseignements généalogiques sur la famille de Sers, entre 1850 et 1900. Je sais qu'il y a eu un marquis de ce nom, député, dont la fille, Mlle Suzanne de Sers, a épousé en 1887 (au mois d'octobre, je crois) au château de Madon, le vicomte Edmond de Marsan, fils d'un conseiller général. Le vicomte Edmond de Marsan était alors lieutenant d'artillerie. Le *Tout-Paris* de 1897 cite le marquis de Sers, 41, rue Pierre-Charron et château de Madon, par Chailles (Loir-et-Cher) et le comte et la comtesse (née Niven) de Sers, 58, rue Galilée. A.

Jean-Jacques Rousseau et Voltaire. — Le cercle artistique et littéraire de Bruxelles nous adresse la lettre suivante :

Bruxelles, le 16 juin 1902.
Waux-Hall au Parc.

Monsieur le Directeur,

Jean-Jacques Rousseau et Voltaire, les deux précurseurs de la Révolution, étaient également populaires en France par leurs écrits ; or les succès littéraires ne sont pas sans résultats financiers ; les livres ont enrichi Voltaire qui vivait en grand seigneur et les œuvres de Jean-Jacques, aussi populaires que celles de Voltaire, n'ont rien rapporté à leur auteur qui vivait pauvrement dans une mansarde en copiant de la musique.

Tout le monde les connaît, chacun en parle et très peu de gens savent la position de fortune de ces deux grands écrivains. Cela vaut cependant la peine d'être su.

En d'autres termes, pourquoi l'un fut-il un richard et l'autre un pauvre diable quand les livres de tous les deux se vendaient par toute la France ? Il y a là un irritant mystère, que nous vous prions de vouloir bien éclaircir.

DES MEMBRES DU CERCLE.

Bibliophile à déterminer. — On rencontre souvent chez les bouquinistes, des brochures de quelques pages, des extraits de volumes ou de journaux recouverts d'un papier gris collé sous des gardes de papier vergé. Ces couvertures portent, au coin supérieur gauche du plat recto, un cartouche Louis XV imprimé, et dont l'intérieur paraît destiné à contenir le titre de l'opuscule. Quel est le bibliophile qui faisait ainsi habiller ces petites plaquettes ? J.C. WIGG.

Préférer — Causer. — Je trouve quelquefois, sous la plume d'écrivains paraissant d'ailleurs savoir leur langue, des phrases comme celles-ci :

Il préféra mourir plutôt que vivre *ou* plutôt que de vivre déshonoré.

J'avais besoin de lui causer.

Est-il correct (je ne dis pas seulement grammatical, car il y a des expressions non grammaticales qui s'introduisent dans la langue et y acquièrent le droit de cité) de dire « préférer une chose plutôt qu'une autre » et « causer à quelqu'un ? » Je ne le crois pas.

CHARLES YALC.

Petosse. — Il existe en Vendée, arrondissement de Fontenay-le-Comte, et canton de l'Hermenault, une commune de

ce nom, qu'un vieux dicton désigne comme le lieu « où l'on ferre les chats ».

Nous serions heureux qu'un intermédiairiste philologue pût nous renseigner sur l'étymologie de ce nom et sur l'origine de ce dicton.

Petosse, d'après le Pouillé de l'évêché de Luçon de M. l'abbé Aillery, est nommé:

1003. *Pedaticus* (charte de donation à Maillezais).

1236. *Pertucise* (cart. du Bon-Pasteur).

1239. *De Petutiis* (charte)

XIVe siècle *Petotive* (Pouillé du g^d Gauthier).

—

Edgar Poe. — Serait-il possible de savoir où a paru, traduite pour la première fois en français, l'histoire des *Assassinats de la rue Morgue* ?

L. R.

—

Anecdotes sur George Sand. — Mes meilleurs remerciements aux collaborateurs qui me donneront les titres d'ouvrages contenant des anecdotes sur George Sand. C. BOUVIER.

—

Un notaire marchand d'estampes. — En 1777, un lamaneur de Dieppe nommé Boussard, ayant sauvé au péril de sa vie un grand nombre de personnes, fut présenté à Louis XVI qui le fit déjeûner à sa table.

Cet épisode fait l'objet, sous le titre *La bienfaisance du roi* (Bienfaisance de Boussard serait plus exact !) d'une gravure due à J.-C. Levasseur. Cette gravure se vendait chez lui, rue de Grammont, vis-à-vis la rue de Ménars, et chez Hamel, *notaire*, rue Neuve Saint-Merry.

A-t-on d'autres exemples d'objets quelconques en vente courante chez des notaires. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le graveur Nicoletto Rosex di Modeni. — Brulliot, dans son dictionnaire des monogrammes, parle de cet artiste connu par quelques estampes, et donne ses marques, extrêmement variées et originales. Il dit qu'on ne sait rien de sa vie: est-ce exact ? Le hasard m'a mis en possession d'un travail en cuivre argenté, avec sujet en relief, que j'attribue sans hésiter à *Modeni*, il a été fait au commencement du XVIe siècle, et il est d'un fini précieux.

Cela montre l'artiste sous un autre jour; et, en plus, une inscription gravée au bas du sujet nous donnerait le véritable nom de l'artiste: il se nommerait *Moderni* et non *Modeni*; quelques rapprochements avec les marques de Brulliot me confirment dans cette opinion.

L'artiste ne serait plus alors assimilé à un habitant de *Modène* ; d'ailleurs, je ne vois pas dans les célébrités de cette ville le nom de notre artiste cité ; sans doute il y aurait laissé quelques traces, car il vivait vers 1500 ou 1520.

Je prie mes confrères de l'*Intermédiaire* de vouloir bien me donner toutes les notes qu'ils auraient pu relever sur ce graveur dans les ouvrages spéciaux d'orfèvrerie ou d'art. H. H.

—

Le dessinateur M. Abel Faivre. — M. Abel Faivre, qui montre tant d'esprit dans ses charges et notamment sur les médecins, n'a-t-il pas lui-même étudié la médecine ? L. M.

—

L'abaissement des côtes de France. — « L'abaissement continu et régulier de nos côtes, écrit M. Auguste Dorchain dans les *Annales politiques et littéraires* du 8 juin, peut nous faire tenir pour certain que Paris, qui n'est plus qu'à vingt-six mètres au-dessus du niveau de la mer, sera englouti. ..»

Cependant, il y a quelques années, étant en excursion au bord de la Manche, j'eus l'occasion de me trouver, au Mont-Saint-Michel, avec un savant dont la fonction consistait à faire au pied du mont des observations hydrographiques, et ce fonctionnaire me dit ceci, ou à peu près : Il y a trente ans que je suis chargé de ce service et n'ai jamais eu à constater le moindre changement de niveau.

Entre cette remarque venant d'une source autorisée et l'affirmation pessimiste de M. Dorchain, où est la vérité ?

— G. SCOTT.

La prononciation de la lettre *r* par les Incroyables. — Quelle est, au théâtre, la véritable tradition pour la prononciation de la lettre *r* dans les pièces où il y a des *Incroyables* ? J'ai entendu en province dire : *paole d'bonneu*, et je crois que c'est une erreur. Qu'en pense notre érudit collègue M. Monval ?

Vte DE CH.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Le Saint Suaire de Turin (XLV, 664, 752, 872). — Plus fameuse au xxe siècle que dans les précédents, cette relique demande actuellement d'être examinée par des spécialistes, au triple point de vue, historique, scripturaire et scientifique. Incompétent à l'égard des derniers, je vais résumer, pour complaire à M. Théod. Courtaux, ce qu'on sait de son histoire.

Constatons d'abord ce fait, que personne n'a cherché à élucider et sur lequel les partisans de l'authenticité font volontiers le silence : le Nouveau Testament et la Patrologie tout entière sont muets touchant une empreinte que le Christ mort aurait laissé sur son linceul. Mais il y a mieux que cet argument négatif, qui tire cependant une force invincible de son universalité. Au chap. II de son livre : *De viris illustribus*, saint Jérôme cite cette phrase de l'Evangile aux Hébreux, traduit par lui de l'araméen : *Dominus autem, cum dedisset sindonem servo sacerdotis, ivit ad Jacobum et apparuit ei.*

La portée de ce texte est indépendante de l'exactitude du fait de la donation par le Seigneur de son Suaire au serviteur du grand prêtre. Il en ressort que l'existence d'un suaire à figure était inconnue à la fin du IIe siècle, époque de la composition de cet Evangile, et en 392, date du *De viris illustribus*. Saint Jérôme, que l'Eglise a toujours considéré comme le plus grand interprète des Ecritures et qui connaissait à fond les antiquités ecclésiastiques, ne pouvait ignorer un fait de cette importance et il avait l'occasion de le signaler : s'il l'a tu, nous avons le droit de le tenir pour controuvé.

Dans son pamphlet contre les chrétiens, écrit entre 160 et 170, le philosophe Celse les avait accusés « d'adorer un homme petit, laid et de basse extraction, comme on dit ». En le réfutant, vers l'an 249, Origène fit remarquer que ni les Evangiles, ni les Apôtres n'avaient indiqué que Jésus eût manqué de beauté : le passage d'Isaïe, visé par Celse, ne doit pas être pris au sens physique. Les Ecritures, ajoute-t-il, ne marquent pas clairement que Jésus ait été de petite taille (l. VI, n. 75-6). Au second siècle donc on disait que le Christ avait été petit et laid, et au troisième le docteur Alexandrin se retranchait derrière le silence du Nouveau Testament, sans invoquer l'image du Suaire qu'il ignorait.

Au commencement du ve siècle, saint Augustin n'en savait pas davantage ; on peut l'inférer en toute certitude de ces paroles de son traité *De Trinitate* (l. VIII, c. IV. n. 17) : *Ipsius dominicæ facies carnis innumerabilium cogitationum diversitate variatur et fingitur, quæ tamen una erat, quæcumque erat.* Il n'y avait donc pas de type traditionnel de la figure de Jésus, que l'image du Suaire aurait fourni et que le docteur d'Hippone ignorait à son tour.

Saint Jérôme encore, après avoir raconté dans une de ses lettres que les juifs vénéraient le Saint des Saints, ajoute : *Nonne tibi venerabilius videtur sepulchrum Domini ? quod quotiescunque ingredimur, toties jacere in Syndone cernimus Salvatorem et paululum ibidem commorantes rursum videmus angelum sedere ad pedes ejus, et ad caput Sudarium convolutum.* Outre que ce texte (que vient de me signaler obligeamment M. Franck Puau) ne fait aucune allusion à un Suaire à image, il distingue le *Sindon* du corps, du *Sudarium* de la tête, lequel aurait dû recevoir avant lui l'impression de la figure.

Du dernier tiers du VIIe siècle à l'année 1451, j'ai découvert au plus 14 textes, qui concernent les uns le suaire de la tête, les autres le linceul ou les linges : il est difficile, pour ne pas dire impossible, de suivre ces reliques dans leurs pérégrinations. Les partisans de l'authenticité du Suaire de Turin veulent l'identifier avec celui du monastère des Blachernes qui, au rapport du chroniqueur Robert de Clary (1203), disparut lors de la prise de Constantinople par les croisés. Inutile de reproduire, même en abrégé, la série d'*hypothèses* à l'aide desquelles on voudrait faire croire qu'il remontait aux premiers âges de l'Eglise et parvint en Champagne au XIIIe siècle. Il est faux de dire qu'il paraît à Lirey en 1353 : dans les huit documents primordiaux concernant la fondation de

cette collégiale, il n'est pas une seule fois question de cette relique. Je crois bien cependant qu'elle lui fut donnée par son fondateur, Geoffroy I de Charny. D'où venait-elle ? Au dire de Geoffroy II, son père l'avait reçue en cadeau ; Marguerite, sa fille, affirma, par contre, que son grand-père en avait fait la conquête. Les premiers possesseurs (non légendaires) n'étaient donc pas fixés exactement sur son origine ou voulaient dissimuler sa fabrication récente.

L'ostension du Suaire par les chanoines de Lirey attira bientôt de partout les foules et les aumônes. L'évêque de Troyes, Henri de Poitiers, dont on avait oublié de demander l'autorisation, fut ému de l'ancienneté extraordinaire qu'on attribuait dans le public à ce Suaire : il fit examiner la question par des théologiens et constata que le doyen de la collégiale, pour accroître l'empressement des fidèles, avait fait colporter le récit de faux miracles, soi-disant obtenus par des gens soudoyés ; on finit d'ailleurs par obtenir la confession du peintre qui avait artistement confectionné le Suaire : *Reperit fraudem et quomodo pannus ille artificialiter depictus fuerat, et probatum fuit etiam per artificem qui illum depinxerat.* L'évêque interdit donc l'exhibition de la fausse relique. Elle fut enlevée du trésor de l'église, et remise sans doute au donateur.

En 1389, Geoffroy II obtint du cardinal Pierre de Thury, envoyé comme légat à Charles VI, l'autorisation de replacer son Suaire dans l'église de Lirey et de l'y exposer de nouveau à la vénération des fidèles ; il se pourvut en outre de lettres confirmatives du roi. Le nouvel évêque de Troyes, Pierre d'Arcis s'émut à son tour des ostensions trop solennelles de la relique. En plein synode, il défendit à ses prêtres de parler du Suaire de Lirey et interdit aux chanoines, sous peine d'excommunication, de le montrer. Le doyen en appela au Saint-Siège et continua les expositions. Clément VII ayant confirmé l'indult de son légat et imposé silence à l'évêque, celui-ci réunit une commission de théologiens et rédigea un mémoire explicite sur la question : le Suaire de Lirey n'est pas le vrai Suaire de Jésus-Christ, mais seulement une image ou représentation, peinte de main d'homme ; en outre les cérémonies qui en accompagnent l'ostension exposent les âmes faibles et ignorantes au péril d'idolâtrie. Capital dans la question, ce mémoire est d'une authenticité à défier toute contradiction : j'en ai retrouvé la minute, distraite jadis des archives de l'évêché de Troyes. Il porte en lui-même des preuves intrinsèques de sa véracité : je l'ai prouvé abondamment. Portée au pape par les intéressés, l'affaire fut tranchée, le 6 janvier 1390, par une série de bulles, dont j'ai publié les textes intégralement. La principale, *ad perpetuam rei memoriam*, après avoir relaté les faits précédents, autorise l'ostension du Suaire, mais interdit les cérémonies incriminées par l'évêque ; de plus, celui qui fera l'exposition devra proclamer à haute et intelligible voix que cette image ou représentation n'est pas le vrai Suaire de N.-S.-J.-C., mais seulement une peinture, un tableau qui le figure ou représente. Cette série de pièces contradictoires fixe avec certitude sur la nature de cette relique. D'ailleurs, les chanoines de Lirey se bornaient à réclamer la liberté de l'exposer dans leur église, mais ne soutinrent jamais que ce fût l'original. Ils laissaient aux *zelanti* le soin d'en répandre l'affirmation.

Durant 28 ans il n'est plus question du Suaire. En 1418, les chanoines de Lirey jugèrent prudent de mettre en sûreté les joyaux de leur collégiale et les confièrent à Humbert de la Roche, seigneur de Villersexel et de Lirey, gendre de Geoffroy II. Le 6 juillet, il leur délivra un reçu, où figure : Ung drap ou quel est la figure ou representation du Suaire Nostre Seigneur Jesucrist, lequel est en ung coffre armoyé des armes de Charny ». Ces termes sont très formels et ne permettent aucune échappatoire : pour le petit-fils du donateur et pour les chanoines, le Suaire de Lirey était donc bien une copie et non l'original. Inutile de raconter avec quelle mauvaise foi la veuve d'Humbert, Marguerite de Charny, resta en possession du Suaire, malgré les réclamations des chanoines portées devant toutes les juridictions. Elle ne cessa de le colporter en divers lieux, bénéficiant sur son passage de la générosité des fidèles. En 1449, elle était à Chimay, en Hainaut Au dire d'un chroniqueur contemporain, Corneille Zantfliet, elle y fit l'exhibition d'un linceul, sur lequel était admirablemen

peinte la forme du corps de N.-S.-J. C., avec les moindres traits des membres, les plaies du côté, des mains et des pieds sanguinolentes, comme si les blessures étaient récentes. L'évêque de Liège, Jean de Heinsberg, s'émut aussi des bruits qui se colportaient au sujet de cette relique et chargea l'abbé d'Aulne avec un chanoine de faire une enquête. Marguerite finit par leur montrer trois bulles de Clément VII et un indult du légat, qui témoignaient expressément que ce linceul n'était pas le vrai Suaire de J.-C., mais une représentation ou figure.

La veuve d'Humbert continua ses pérégrinations : le 13 sept. 1452, elle était à Germoles (Saône-et-Loire). Elle se dirigeait vers la Savoie. L'année suivante, peut-être le 22 mars, à Chambéry, elle fit don de sa relique, moyennant compensation, au duc Louis et à sa femme, Anne de Lusignan. Déposé d'abord dans l'église des Franciscains, puis dans la somptueuse chapelle construite par Amédée IX dans la forteresse de Chambéry, le Suaire fut désormais perdu pour les chanoines de Lirey, à qui les indemnités promises ne furent jamais payées. Inutile de suivre les vicissitudes de la relique jusqu'à nos jours. Notons cependant que les bulles relatives à la fondation de la Sainte-Chapelle de Chambéry ne la mentionnent pas : elle figure dans un inventaire de 1483 et comme authentique dans l'acte de sa translation en 1502.

Acceptée comme original par les uns, qualifiée de peinture par les autres, cette relique devrait avoir une double histoire, une double série de documents en opposition mutuelle : il n'en est rien. Depuis longtemps j'ai mis mes contradicteurs au défi de produire une ligne en leur faveur remontant au-delà du XVe siècle. Il y a même ceci d'absolument topique : d'un ou deux documents, mentionnés dans ma première brochure de 1898, je suis arrivé à une quarantaine, sans qu'aucun des nouveaux venus ait contredit les précédents.

On a traité le peintre de *faussaire* : ce mot est ici hors de propos, non moins que celui de *copie* appliqué à son œuvre. L'artiste à qui est dû le Suaire de Lirey n'a pas eu d'original sous les yeux : il a peint un souvenir de l'ensevelissement du Christ, tel qu'on en faisait pour le mystère de la Passion ou de la Résurrection ; rien ne prouve qu'il ait voulu faire passer son œuvre pour le linceul authentique qui aurait enveloppé le corps du Christ.

Je laisse à des physiciens de mérite le soin de traiter la question scientifique qui est proprement le point spécial du livre de M. Vignon. En attendant, je recommande la réfutation que vient d'en faire « un savant ecclésiastique belge » dans *le XXe Siècle*, journal de Bruxelles, n° du 7 juin. ULYSSE CHEVALIER

*
* *

Comme variété dans cette question d'actualité, on peut rappeler qu'en 1702, le 18 juin, le fameux café Procope, (rue Neuve-des-Fossés St-Germain, actuellement rue de l'Ancienne-Comédie), une illustration qui date aujourd'hui de deux siècles, était tenu par celui qui lui a légué son nom : Francesco Procopio Coltelli, et avait pour enseigne : *Au Saint-Suaire de Turin*. « C'était là une singulière enseigne pour une maison comme celle de Procope ! » nous dit A. Jal, dans son *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*. Paris, 1867, gr in-8, pages 445-448, à l'article COUTEAUX (les Procope COLTELLI, dits Couteaux)

Le comte Clément de Ris mentionne aussi cette singularité dans son article : *Les Enseignes de Paris*, paru dans les *Mélanges de Littérature et d'histoire, publiés par la Société des Bibliophiles français*. Paris, 4 vol. in-8 ; tome IV, 1877, page 40. SABAUDUS.

*
* *

On lit dans le compte rendu de l'*Académie des sciences* d'après le *Temps :*

On se rappelle la communication faite par M. Delage, professeur à la Sorbonne, sur l'image de la face et l'empreinte du corps du Christ que M. Vignon, docteur ès-sciences et préparateur à la Faculté des sciences de Paris, a relevées sur le suaire de Turin.

Nos lecteurs se souviennent que nous l'avons mentionnée ici dans tous ses détails.

M. Delage revient sur cette question et annonce à l'Académie qu'un savant belge, M. Vanwelt, désireux de voir si la chose était possible, est arrivé à reproduire l'image du corps émettant des vapeurs ammoniacales sur des linges enduits de substances d'aloès.

On sait que ce corps parfumé entrait dans les procédés d'ensevelissement en usage dans l'antiquité.

Ces images seraient également d'une netteté

parfaite. La communication de M. Delage se borne à cette constatation.

Ajoutons que M. Vignon a déclaré que le tissu exposé au musée Guimet porte l'empreinte directe d'un visage qui a fait tache, mais non une image obtenue par les procédés qu'il indique.

On ne saurait donc tirer une conclusion favorable à la démonstration de M. Vignon de l'empreinte qu'a rapportée M. Gayet.

L. V.

—

Armoiries de provinces et de l'Anjou (XLV, 841). — L'usage des armoiries ne datant que du dernier quart du XII[e] siècle (1175 à 1200), il en résulte que toutes les provinces ou contrées de la France dont les dynasties féodales primitives se sont éteintes dans les premières années du XIII[e] siècle, ne peuvent posséder d'armoiries originales leur appartenant en propre Aussi toutes, les armoiries connues de provinces sont celles de leurs seigneurs antérieurs à 1200 (1). L'*Anjou*, selon RIETSTAP, doit porter : *coupé d'argent sur gueules ; à l'escarboucle pommeté et fleuronné d'or brochant sur le coupé.* Le C[te] P. A. DU CHASTEL.

* * *

Les armoiries de la province d'Anjou étaient d'*azur, à trois fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules.*

Anciennement l'écu portait un semé de fleurs de lys et c'est pour ce motif que la bordure de gueules ne constituait point des armes fausses, car le champ étant un semé pouvait recevoir indifféremment métal ou couleur.

Telles furent les armoiries de cette province tout au moins depuis sa réunion à la couronne de France. T.

* * *

Armes de l'Anjou. — *D'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules.*

Armes du Poitou. -- *De gueules, chargé de cinq tours ou châteaux d'or.*

F. UZUREAU.

* * *

Cette question mériterait une étude plus approfondie qu'une réponse hâtive faite de souvenirs. J'y reviendrai peut-être.

Les provinces n'avaient pas d'armoiries particulières et nul besoin ne s'en faisait sentir tant qu'elles eurent des grands seigneurs, ducs ou comtes, pour les gouverner. Tout autre écu que celui du maître eût été blessant. Même en retournant sous l'autorité royale, elles conservèrent les armes que leurs princes avaient rendues illustres ; de ce cas sont : la Bourgogne, la Bretagne, la Guyenne, le Béarn, le Languedoc, etc.

Le Dauphiné prit les armes portées par le Dauphin, fils aîné du roi de France, c'est-à-dire un écartelé de France et des Dauphins du Viennois. Je ne vois guère que l'Orléanais qui eut des armes ne rappelant en rien celles de ses anciens seigneurs et qui se blasonnent : *De gueules, à trois besants d'argent, posés en pal.*

Lors de la grande réforme fiscale de 1696, la province d'Anjou n'eut pas de blason à exciper aux commis de M[e] Vanier qui ne se tinrent pas pour battus et lui imposèrent d'office, moyennant beaux deniers : *De gueules, à une barre d'argent, écartelé d'argent à une bande de gueules.*

Le Poitou se trouvait dans le même cas, mais, plus heureux que l'Anjou, il put échapper à la mesure.

PALLIOT LE JEUNE.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à deux lions couronnés (XLV, 667, 798). — Si les lions sont d'*or* et couronnés d'*argent*, ces armes s'appliqueraient aux *Montaigu* de Bretagne. Mais pourquoi la couronne ducale ? OROEL.

—

La décoration du Lis (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV, 171, 229, 451, 676, 741, 799, 854), — N'en déplaise à mon honorable contradicteur, la signature qui se trouve au bas de la lettre d'envoi de la décoration du Lys à M. Teste, Pierre, par le chef du conseil et surintendant de la duchesse douairière d'Orléans est bien *Rozet* et non Rouzet, et il ne semble pas que le complément de cette signature soit *de Folmon* mais, peut-être, pourrait-on lire Folnon ou Felnon.

Le calque de cette signature a été joint à cette réponse. T.

—

Mirambeau (Charente-Inférieure (XLV, 899). — 19 août 1682. Feu messire Henry Descodeca de Boisse, cheva-

(1) Les provinces formées de petites principautés réunies, telles que l'Ile-de-France, le Berri, la Picardie, l'Orléanais, ne peuvent avoir d'armoiries primitives.

lier, marquis de Mirambeau et de Pardaillan ; dame Elisabeth de Brétinaud, sa veuve, tutrice et curatrice de leurs enfants. (Archives Nationales. TT. 253, n° 15.). L'Historiographe.

—

Saint Liesne (XLV, 844). — Ce saint n'était pas seulement honoré à l'abbaye Saint-Père,de Melun ; il y avait dans cette ville même, avant la Révolution, une paroisse de Saint-Liesne, et aujourd'hui ce nom est resté à la rue dans laquelle se trouvait l'église. Une source voisine de l'église,dont les eaux guérissaient, dit-on de la fièvre, était l'objet d'un pèlerinage le jour de la fête du saint, 12 novembre.

Rouillard, le vieil historien de Melun, en parle comme d'un confesseur, — Beatus Leonius — qui aurait été inhumé en cette ville au XIIe siècle, mais dont on ne connait guère la vie. X.

* * *

M. l'abbé Rousseau,aumônier du Lycée de la Roche-sur-Yon,a publié une très intéressante monographie qui a pour titre : *La Roche sur-Yon, ses origines ; Saint Lienne et son prieuré*. La Roche-sur-Yon. Imprimerie Raoul Yvonnet, 1898. Dr M.

* * *

Saint Liène,confesseur mort à Melun au VIe siècle. Sa fête est célébrée le 12 mars. Il ne faut pas le confondre avec saint Liène (Leonius) mort à Poitiers vers 400, dont la fête est célébrée le 1er fév. (Acta SS. Bolland.(1658) feb. 1. 91. 2). Bucc.

—

Famille de la Varangerie (XLV, 843). — On trouvera dans la collection des volumes reliés n° 274 (Biblioth. nationale) quatre degrés de la famille normande Le Conte de la Varangerie, dont les armoiries sont : *d'argent,à 3 cœurs de gueules,2 et 1,et en cœur un écusson d'azur, à la face d'or,chargée de trois nelles de sable.*

Cte de Lavergne.

—

Cordier de Launay (XLV, 842). — Il existe une famille Cordier de Montreuil Launay, seigneurs de La Verrière ; on peut trouver sa généalogie dans le manuscrit français n° 32138, dans les pièces originales n° 854, dans les nouvelles acquisitions françaises n° 5388, page 442 bis.

Riffé, dans ses *Généalogies berrichonnes*, article Gassot, page 56 et article Bengy page 125, en parle.

Il en est aussi fait mention dans les Archives communales de la ville de Metz n° 984 bis. Cte de Lavergne.

—

Famille de Luchet et de Durfort (XLV, 5, 124, 178, 235, 349, 626). — Je serai bien reconnaissant au correspondant qui signe H. dans le n° du 30 avril, page 626, de compléter les renseignements relatifs à la question ci-dessus, mais exclusivement ceux concernant la famille de l'Angoumois : les de Bernard de Luchet ; autrement, me dire où il s'est si bien documenté afin de me permettre d'en faire autant. J'ai des papiers importants : parchemins etc., et serai enchanté d'établir une généalogie assez parfaite de cette famille dont les descendants existent encore à l'étranger et qui ont eu pour dernier représentant un de Bernard de Luchet né en 1769, au château de Luchet (Cognac) de Jacques de Bernard de Luchet et de Anne-Françoise Gynyot de Girondain. Ce dernier nom est-il encore porté ?

M. Lecoq de Boisbaudran,dont la grand' mère était une demoiselle de Luchet, voudrait il aussi condescendre à me renseigner sur l'existence probable des descendants de la dite famille de Luchet ? Un Abonné.

—

Beufvier ou Bœuvfé (XLV, 843). — J'ai connu à Draveil (S.-et-O.) Hélène de Raichecourt, comtesse de Beufvrier religieuse, supérieure des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, morte à 92 ans, filleule de madame Elisabeth. Elle avait des neveux. On aurait des renseignements Draveil.

Emmanuel Cassier.

—

De Loynes de la Potinière (XLV, 786, 862). — La généalogie de cette famille ne donne aucun détail sur l'érudition du personnage en question. Elle nous apprend seulement que François-Joseph de Loynes, chevalier, seigneur de la Potinière, naquit à Paris, le 21 janvier 1735, du mariage de François-Joseph de L. seigneur de Champjard, des Fossés, etc., et de Marie-Claude Camusat de Riancey.

Il succéda à son père dans la charge de Conseiller-auditeur à la Cour des Comp-

les, le 29 décembre 1762. Il mourut à Troyes, le 23 février 1798.

LA COUSSIÈRE.

—

Mme Cromot de Fougy (XLIV; XLV, 376).— La famille Cromot est originaire de Bourgogne ; elle possédait le fief de Vassy près Avallon ; plusieurs de ses membres firent enregistrer leurs armes à l'*Armorial général* de 1696. Je n'ai pas d'autre renseignement.

D'après le *Dictionnaire des Postes*, il n'existe qu'un Fougy, commune de Bourg-Saint-Léonard (Orne). Cette famille serait donc passée en Normandie au XVIIIe siècle.

D. DES E.

—

Lamennais, prononciation et orthographe (XLV, 448, 581, 696, 806, 865). — Je possède un petit recueil de trois pièces relatives au plaidoyer de l'avocat-général Talon sur la bulle du pape Innocent XI (1688), en tête duquel l'auteur des *Paroles d'un Croyant* a écrit d'une main très ferme :

« Ex-libris f. La Mennais ».

G. MONVAL.

* * *

Lamennais signa d'abord : l'*abbé de la Mennais*, puis : *de la Mennais* et enfin : *Lamennais*, je ne me souviens pas avoir recontré : *de Lamennais*. Il semble que lorsque l'illustre écrivain adopta l'orthographe Lamennais, il abandonna la particule. Dans le fonds de M. Noël Charavay, j'ai trouvé les deux formes citées ci-dessus avec les dates suivantes :

10 avril 1822 : F. de la Mennais ;
3 juillet 1828 : F. de la Mennais ;
23 juin 1834 : F. de la Mennais ;
9 décembre 1836 : F Lamennais ;
22 mars 1837 : F. Lamennais ;
5 mai 1843 : F. Lamennais ;
25 mars 1853 : F. Lamennais.

Jusqu'au 4 janvier 1837 on a des lettres de Lamennais à Ange Blaise signées F. M. à partir du 3 octobre 1837 il signe F. L.

Ce serait donc entre 1834 et 1836 que Lamennais changea l'orthographe de son nom ; il hésita un peu plus longtemps pour la signature abrégée En suivant attentivement sa correspondance, on trouverait peut-être le moment précis et la raison de ce changement d'orthographe.

R. B.

La dernière amie de Murger (XLV, 785, 869, 943). — J'ignore si, après la mort de l'époux, les deux amis vécurent maritalement *à Paris*, Je mets fortement en doute le domicile en commun de la rue Véron. Anaïs, il est vrai, a demeuré là., mais en 1875 ou 76 et Murger était mort en 1861. — Il mourut même le 28 janvier, ce qui rend bien improbable l'emménagement du 15 janvier rue Neuve-des-Martyrs. — Le poète était d'ailleurs en ce moment l'hôte forcé du docteur Dubois.., ou de ses successeurs.

Un article de Ch. Chincholle sur Anaïs a dû paraître dans le *Figaro* de 1880.

A, S...E.

—

Duels à Lille au sujet de Talma (XLIII : XLV, 812). —Toutes les opinions étant libres, je ne saurais m'opposer à ce que M. Pinson soit persuadé de la reculade du major de Charette devant les provocations des libéraux lillois ; — moi qui tiens le nom de Charette comme synonyme d'extrême bravoure, je demande à notre confrère la permission de n'en pas croire un mot. Mais si beaucoup de libéraux applaudissaient Talma, en ces temps éloignés, parce qu'il avait été l'ami de Napoléon, il devait bien être permis aux royalistes de ne considérer en Talma que l'acteur et de témoigner le peu d'estime qu'ils avaient pour son talent. Car il paraît que le grand tragédien n'avait plus alors que peu de chose, de ce qui avait fait ses succès d'antan. A preuve, je donnerai l'avis d'un écrivain qui ne fut jamais grand royaliste et qui jugeant l'acteur et non l'ami de « l'autre » n'était pas tendre pour Talma. C'est Paul-Louis Courrier écrivant à sa femme en juillet *1818*, (je souligne la date) :

... On donnait Andromaque. Je n'ai vu rien au monde de si pittoyable. Tout était révoltant : Andromaque avait dix huit ans, et Oreste soixante. Tantôt il hurle, il beugle, tantôt il parle tout bas et semble dire : *Nicole, apportez-moi mes pantoufles*. Tout cela est entremêlé de coups de poing, et de gestes de laquais dans les endroits de la plus noble poésie.

Je t'assure que celui de la Gaieté, qu'on nomme le Talma des Boulevards, vaut beaucoup mieux que son modèle. Talma était fagotté on ne peut pas plus mal ; des draperies si lourdes et si embarrassantes qu'il ne pouvait faire un pas : un gros ventre, un dos

rond, une vieille figure ; c'était un amoureux à faire compassion. Tu sais que je n'ai point de prévention ; je ne demande pas mieux que de m'amuser. Je crois d'ailleurs que le parterre, tout enthousiasmé qu'il était, ne s'amusait pas mieux que moi...

A. S... E.

* * *

Talma est revenu au théâtre de Lille en 1825 : du 10 au 14 mai, il joua dans *Hamlet* de Ducis ; *Regulus* d'Arnaud fils ; *Britannicus* de Racine et deux fois *Sylla* de Jouy. Ces représentations excitèrent au plus haut point l'enthousiasme des Lillois.

L'*Echo du Nord*, en rendant compte de ces inoubliables soirées dans son numéro du 16 mai, rappela la première visite de Talma au théâtre de Lille en 1817 et les incidents regrettables qui signalèrent alors sa présence.

L'abbé Mohl.

—

Modifications dans le nom (XLV ; 844). — Aux termes de la loi du 6 fructidor an II, aucun citoyen ne peut porter de nom, ni de prénoms *autres que ceux exprimés dans son acte de naissance*. Il est également défendu d'ajouter aucun surnom à son nom propre, à moins qu'il n'ait servi à distinguer les membres d'une même famille, sans rappeler des qualifications féodales ou nobiliaires.

Les questions de changement ou de modification de noms, (soit par addition, soit par substitution) sont réglées par la loi du 11 germinal an XI.

Les demandes *motivées* doivent être adressées au Ministère de la Justice et précédées d'une publication : 1° dans le *Journal Officiel* ; 2° dans un journal de l'arrondissement *de la naissance* du demandeur désigné pour recevoir les annonces légales ; 3° dans le journal de l'arrondissement *de la résidence* désigné pour recevoir les annonces légales (Art. 9 du Décret du 8 janvier 1859).

La demande doit être rédigée, en double exemplaire, sur papier timbré, et on doit y annexer : 1° l'acte de naissance de l'intéressé ; 2° un numéro légalisé de chacun des journaux dans lesquels l'insertion a été faite ; 3° les pièces justificatives des motifs invoqués.

Le montant des droits de sceau à percevoir pour chaque demande s'élève à 650 fr. 25. Ils sont versés entre les mains des référendaires au Sceau de France qui sont autorisés, en outre, à présenter les demandes et à agir comme mandataires et conseillers des pétitionnaires.

Le décret est rendu dans la forme ordinaire, c'est-à dire, le Conseil d'Etat entendu, et il est inséré au *Bulletin des Lois*. *Il n'est exécutoire qu'un an après la date de cette insertion*, et pendant le cours de cette année, toute personne sera admise à présenter requête au contentieux du Conseil d'Etat pour obtenir la révocation du décret autorisant le changement de nom.

Eugène Grécourt.

—

Le cabaret de la Cornemuse. (XLV, 969). — L'établissement de Chéret était situé rue des Prouvaires, dans le voisinage des Halles.

Sa grande vogue va de 1690 à 1710. Il est parlé de *la Cornemuse* dans la comédie des *Souffleurs*, de Chillac, (1694)) et dans celle de *Madame Artus*, de Dancourt (1708). Cinquante ans plus tôt, le cabaret fameux dans le quartier était *le Cormier*, près Saint-Eustache.

Georges Monval.

—

Une Lance Gay (T. G. 492). — Dans un fort ancien n° de l'*Intermédiaire*, un collaborateur avait demandé l'explication du mot *lance gaie* ou *lance gaye*.

L'année suivante (1865) d'assez nombreuses réponses furent publiées, mais elles n'étaient pas très affirmatives, et enfin, plusieurs années après (1870), l'auteur même de la question se déclare satisfait d'une explication très simple qu'il avait lui-même rencontrée : il ne s'agissait, paraît-il, que d'une abréviation et on devait, d'après lui, lire lance garnie.

A mon tour, je ne suis pas persuadé et je demande ce que veut dire exactement cette expression sur laquelle mon attention a été appelée de nouveau par ce passage des *Commentaires de Montluc* :

« Auquel lieu se rompirent beaucoup de lances, plus des nostres toutes fois que des leurs, parce qu'en ce temps-là les Espagnols ne portoient que des lances gayes, longues et ferrées par les deux bouts ».

Pietro.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV ; XLV, 131, 302, 418, 462, 589, 639, 762, 877). — Pour en finir avec cette éternelle

question posée par l'*Intermédiaire* du *Droit du seigneur*, qu'il nous soit permis de transcrire une lettre, écrite sur cette question par M. Lepage, l'éminent archiviste de la Meurthe, en 1854, au journal nancéien l'*Esperance*. (Journal de la Société d'Archéologie lorraine, 1854).

Monsieur le Rédacteur,

. . . .
. . . .

Je me suis livré à de minutieuses recherches dans le désir, je ne dirai pas de découvrir la chose, mais de satisfaire ma curiosité et d'éclairer ma conscience d'historien.

Eh bien, je le répète, je n'ai RIEN trouvé, et je suis sûr que personne, pas plus que moi, n'a RIEN trouvé à cet égard.....

Pour des choses de cette nature ; pour des choses qui font honte à l'humanité, il ne suffit pas d'affirmations ; il faut des arguments péremptoires, des documents incontestables, et *je défie d'en produire*. HENRI LEPAGE.

Si l'*Intermédiaire* continuait à soutenir la thèse absurde du *Droit du seigneur*, auquel aucun historien sérieux ne croit, il nuirait au juste crédit dont il jouit (1).

TALIBERT.

***

Plusieurs notes, en tous points excellentes, publiées sous les numéros ci-dessus rappelés ont fortement ébranlé, sinon complètement détruit, la fameuse légende du *jus primæ noctis*, dite droit du seigneur.

La mine des recherches a été bien fouillée par les collaborateurs de l'*Intermédiaire* ; elle n'est point épuisée, tant s'en faut.

Les amateurs de curiosités historiques pourraient découvrir des choses intéressantes, si on poussait plus loin les éclaircissements en ce qui concerne les devoirs imposés aux nouveaux mariés au temps de la féodalité.

Dans la paroisse de Redon, (évêché de Vannes) le seigneur abbé des Bénédictins avait privilège que tout manant marié en l'an, devait, le jour de foire de la mi-août, se présenter après le guet, devant les officiers de justice de l'abbaye et leur payer six deniers, et apporter pour le seigneur abbé deux pots de vin du plus excellent vin du pays d'Anjou ou de Gascogne (Aveu de Seoti 1580).

En Basse-Bretagne, dans les paroisses autour de Brest, le jour de l'assemblée dite le pardon, les mariées de l'année étaient invitées au château, où le seigneur du village recevait leurs révérences.

Pendant ce temps, leurs époux étaient dans l'obligation de prouver qu'ils étaient bons marins.

A cet effet, ils allaient, en plongeant, arracher une poignée de goëmon à un rocher situé à plus de cent mètres du rivage.

Ces coutumes étaient originales, et bien exemptes d'immoralité. Toutefois, en donnant une entorse au texte des aveux où ils sont relatés, et en traduisant mal le vieux français, on peut facilement dénaturer les devoirs de la vassale envers son seigneur. C'est ce que fit un versificateur de mauvaise foi, qui rimait au temps de Charles X.

Sous le gouvernement clérical du roi très chrétien, on laissait passer beaucoup de pamphlets, caricatures et chansons tournant en dérision les moines et les couvents. Le poète dont nous parlons avait découvert une charte relatant les droits et devoirs de l'abbesse de Chelles envers les seigneurs de Montfermeil. L'aveu disait simplement ceci : que le seigneur devait prêter serment ès mains de l'abbesse, le corps ceint d'une corde.

Le texte ne mentionnant pas que la corde serait passée autour des vêtements, le versificateur trop ingénieux forgea cette bourde :

Voir monseigneur béni par une femme
Ce ne sont là que des faits tout chenus ;
Monsieur, ici, venait devant madame
Nu comme un ver entendre un oremus.

Voilà comment on bâtit une légende et elle devient le chiendent de l'histoire, aussi dure à déraciner que cette mauvaise herbe.

Ainsi, les abus réels dont on peut faire griefs à l'ancien régime ont été grossis de griefs imaginaires.

La justice d'antan était impuissante à réprimer tous les abus de la puissance féodale, c'est un point d'histoire qui ne peut être controversé ; mais c'est une absur-

(1) Que notre distingué collaborateur nous permette de dire que l'*Intermédiaire* ne soutient aucune thèse: En publiant les arguments des historiens ses collaborateurs, pour et contre, comme ils lui sont venus, et sans en rien retrancher, il a établi son impartialité. Le propre de nos controverses depuis près de quarante ans, c'est d'être absolument libres et jamais closes.

dité de prétendre que des droits comme le droit de jambage, ou ceux faussement attribués à l'abbesse de Montfermeil, aient été élevés à la hauteur d'un princi e ou d'une institution. JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

*
* *

M. Sebillot pense que le couvent des Carmes du Guildo, s'il était innocent lui-même, *a pu* hériter de la mauvaise réputation de quelqu'autre.

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

Je n'en sais rien. Mais je suis bien aise de voir au moins blanchie la mémoire de mes voisins du Guildo.

Du reste, M. Sebillot lui-même me confirme dans l'idée que j'émettais tout d'abord, qu'on trouve un peu tout ce qu'on veut dans les *traditions* populaires.

Il m'apprend, par exemple, que sa pauvre ville natale de Matignon serait affligée de ce *blason* :

Matignon
Petite ville et *mauvais* renom.

Moi qui avais toujours entendu dire :

Matignon
Petite ville et *grand* renom !

V[te] DU BREIL DE PONTBRIAND.

—

Bûchers des suppliciés (XLV, 897). — Dans son *Histoire de la littérature française du moyen âge aux temps modernes* (Delalain, 1852) E. Geruzez cite une description très précise du bûcher de Jeanne d'Arc, qui se trouve dans l'épopée *la Pucelle* de Chapelain :

Fils de notaire, dit Géruzez, Chapelain aurait été incomparable dans la profession de son père. Ses descriptions sont des inventaires et des états de lieux ; je n'en veux qu'un exemple, mais il sera frappant. Il s'agit du bûcher préparé pour Jeanne d'Arc. Je fais grâce au lecteur de la première couche de souches enduites de poix, sur laquelle les exécuteurs placent

Une seconde couche,
Et la souche d'en haut croise la basse souche;
Mais pour donner au feu plus de force et plus [d'air,
Le bois en chaque couche est demi-large et [clair.
A la couche seconde une troisième est jointe ;
Qui, plus courte, la croise, et commence la [pointe ;
Plusieurs de suite en suite à ces trois s'ajou- [tant
Toujours de plus en plus vont en pointe [montant.

V. A. T.

*
* *

Il n'y avait pas de règles précises. Cela dépend des temps et des pays. Ainsi, pour les fagots, il y a fagot et fagot, comme dit si bien Molière. Dans les Vosges, ce sont des fagots de sapin ou de pin ; ailleurs ce sont des fagots de plantations de chênes sur les montagnes ; ailleurs ce sont des fagots de rameaux de toute espèce de bois, et principalement de bouleau, de noisetier, d'épine noire, etc, etc.

— D[r] B.

Fils de saint Louis, montez au ciel (T. G. 349 ; XL ; XLII). — Alfred de Vigny écrit en 1827 dans ses *Réflexions sur la vérité dans l'art :*

Si le respect d'un événement sacré ne me retenait, je rappellerais qu'un prêtre a cru devoir désavouer publiquement un mot sublime qui restera comme le plus beau qui ait été prononcé sur un échafaud : *Fils de saint Louis, montez au ciel.* Lorsque je connus tout dernièrement son auteur véritable, je m'affligeai d'abord de la perte de mon illusion...

NAUROY.

—

Favorites de Louis XIV (XLV, 669, 807, 923). — Le collaborateur Firmin trouvera dans l'ouvrage de Saint-Edme (Bourg) : *Amours et galanteries des rois de France*, t. II, p. 149-341, la liste des favorites de Louis XIV, et tous les renseignements dont il peut avoir besoin au sujet des largesses qui ont pu leur être faites par le roi soleil P. SONPIN.

—

Siège de Savannah, 1779 (XLV, 900). — On trouvera des renseignements assez complets sur cet épisode de la guerre d'Amérique dans les *Batailles navales de la France* par O. Troude (Challamel, 1867), tome II, pages 41 et suivantes :

Il serait trop long de reproduire tout ce passage. Disons seulement que d'Estaing, vice-amiral, ayant sous ses ordres le comte de Barras de Saint-Laurent, chef d'escadre, commandait à 2 vaisseaux de 80, 9 de 74, 1 de 70, 7 de 64, 1 de 50, 7 frégates, 2 corvettes, 2 flûtes, 1 cotre et 1 goëlette ; 3000 hommes de troupes de la Martinique et de Saint-Domingue avaient été embarqués sur cette escadre, qui appareilla du Cap-Français le 16 août et mouilla le 31 devant la rivière de Savannah pour appuyer les opérations des

Américains. Malgré des coups de vent qui occasionnèrent diverses avaries, les Français purent, du 9 au 16 septembre, débarquer leurs troupes ; le gouverneur anglais de Savannah demanda un armistice, pendant lequel il put faire entrer des renforts ; de ce moment, il rejeta toutes les propositions On débarqua les canons et munitions et on ouvrit le feu, le 4 octobre. Un assaut tenté le 9 octobre ne réussit pas. D'Estaing fut grièvement blessé, et dut se résoudre à battre en retraite et à rembarquer les troupes.

V. A. T.

=

L'emplacement de la guillotine en 1793 (T G. 408). — Tout le monde écrit et répète que l'exécution (de Louis XVI) a eu lieu au centre de la place qu'on nomme si bizarrement la place de la Concorde. Cela est tout simplement impossible. A l'endroit où s'élève l'obélisque de Louqsor, existait une grande statue équestre de Louis XV, en bronze. Ce monument fut détruit dès le début de la Révolution de 89, et à sa place, on a élevé une immense statue de la liberté qui y est restée jusqu'à la fin du siècle. Il n'y avait donc pas de place pour la guillotine, et celle-ci fut dressée entre les deux groupes de Marly.

Le 21 janvier, dit M. le chancelier (Pasquier) nous habitions une maison située tout près d'ici, à l'angle de la Madeleine...

Je puis donc parler de cette affreuse affaire, j'ai raconté, comme témoin oculaire, un fait que personne ne parait avoir vu, car tous les historiens de cette époque ont omis une circonstance importante. Il semble qu'un aussi grand crime est déjà passé à l'état de légende, la rumeur publique ne s'occupe que du fait en lui-même, sans tenir compte du lieu, du moment, des détails caractéristiques. Plus tard, ce fut, en effet, auprès de la statue de la Liberté, placée au milieu de la place de la Révolution, que furent immolées tant d'autres victimes. Remarquez bien que jamais Mad[e] la Dauphine, la fille de Louis XVI, duchesse d'Angoulême, n'a voulu passer par les Champs-Elysées entre les groupes de Marly, elle prenait toujours le cours la Reine ou le faubourg St-Honoré.

(Journal du docteur Prosper Ménière (3 octobre 1858). *Revue hebdomadaire*, 14 juin 1902.

P. c. c. P. CORDIER.

Une maîtresse du général Bonaparte (XLV, 791, 880). — Dans les nombreuses recherches que j'ai dû faire lorsque j'étais attaché à la *Commission de la Correspondance de Napoléon I[er]*, je n'ai jamais rencontré une indication quelconque relative à une M[me] Torry.

En Egypte, Bonaparte a eu pour maîtresse M[me] Fourès, femme légitime d'un lieutenant du 22[me] régiment de chasseurs. Cette liaison était publiquement connue.

J'ai eu à ce sujet entre les mains un dossier des plus intéressants ; j'avais des notes provenant des Archives de l'empire (Notes de police, de Fouché) copie de plusieurs lettres de Bonaparte à son retour d'Egypte, concernant M[me] Fourès. Bref, j'avais réuni assez de documents pour faire une plaquette intéressante ; cette publication était même annoncée sous le titre de *Bonaparte et M[me] F...*, pour paraître au mois d'août 1870, chez Frédéric-Henri, Galerie d'Orléans, au Palais-Royal. La guerre étant survenue, je ne pouvais guère m'occuper de publication : le manuscrit resta dans mon bureau de la bibliothèque du Louvre où j'étais alors bibliothécaire ; avec toutes les richesses que renfermait cette bibliothèque, il fut consumé par l'incendie du mois de mai 1871. Quels souvenirs !

Si M. Paul Pinson s'intéresse à M[me] Fourès, surnommée *Clioupâte* par les soldats de Bonaparte, il trouvera sur elle d'intéressants détails dans les *Mémoires* de Bourienne, dans *Napoléon et les femmes* de M Frédéric Masson et aux Archives nationales dans les dossiers de la *Police générale*.

DÉSIRÉ LACROIX.

* * *

La femme du baron Laurent de Marbeuf (XLV, 789, 850, 925). — M. Gaston Deschamps, dans sa chronique littéraire du *Temps*, reproduit la curieuse lettre du duc de Rovigo, retrouvée par M. Raoul Bonnet dans le riche cabinet d'autographes de M. Noël Charavay, et publiée dans nos colonnes. Il la fait suivre de cette spirituelle observation:

Quel admirable sujet de roman ou de comédie ! Il résulte de ces faits : 1° que Taine ne s'est pas trompé au tome X des *Origines* et que ses renseignements sont puisés à bonne source : 2° que les préfets de l'empire intervenaient parfois dans les familles, comme le

soubrettes dans les comédies de Molière, afin d'écarter Arnolphe et de favoriser Clitandre.

—

Les généraux Duval et Monnet (XLV, 669). — Ces deux généraux étaient beaux frères. Le général Duval eut un fils général qui eut lui-même un fils officier supérieur, qui vivait encore à Cannes en 1895. Duval n'a guère marqué que parce qu'il remit l'île d'Elbe à Napoléon en 1814.

Monnet commandait à Walcheren et y capitula. Si M. Raymond Louis était un peu plus précis, on pourrait lui donner peut-être des renseignements de nature à lui être utile.

A tout hasard, voici une lettre du général Duval au maréchal Soult, elle donne quelques détails sur la situation :

A S. E. le duc de Dalmatie, ministre de la guerre 30 Xbre 1814

Monseigneur,

Je supplie V. E. de permettre les félicitations que je prends la liberté de lui adresser pour son avènement au ministère. Avec l'armée je partage l'opinion générale qui est que vous rendrez justice aux braves qui depuis 21 ans ont combattu pour la plus grande gloire de la France, dans cette croyance j'ose exposer à V. E. que je m'étais attendu à voir se réaliser les promesses solennelles de votre prédécesseur M. le comte Dupont.

Mgr, à l'arrivée de Napoléon en Elbe, j'étais chargé de la défense de Porto-Ferrajo, place forte et très importante, d'après les ordres du gouvernement je lui remis et la place et mon service, mais il désira que je continuasse mon commandement jusqu'à mon départ pour la France, ce qui eut lieu pendant 19 jours que je restai avec lui.

Ce fut pendant ce laps de temps que l'Empereur me fit faire des offres des plus avantageuses pour me retenir à son service, je puis dire que toutes tendaient au bien-être de ma nombreuse famille. Je répondis que dès le 26 avril, j'avais donné mon adhésion au nouvel ordre de choses et envoyé mon serment de fidélité à Louis XVIII. Rentré en France, je fis *mon rapport* à M. le comte Dupont qui me promit solennellement que je serais employé Confiant dans sa promesse je quittai Paris où mon infortune ne me permettait plus que j'y séjournasse.

Il y a 22 ans que je suis maréchal de camp. J'ai reçu 9 blessures graves. Jamais l'Empereur ne me rendit co-partageant dans les immenses récompenses qu'il accordait à ses armées. Je n'avais pas le bonheur de lui plaire.

Je suis père de 9 enfants tous à ma charge, leur mère, une sœur et deux neveux, et pour procurer du pain, des vêtements et de l'éducation à une si nombreuse famille je n'ai d'autre ressource que ma demi-solde. J'avais espéré que ma conduite franche et loyale m'aurait mérité du nouveau gouvernement une tout autre récompense. Je vous demande d'être employé au commandement d'un département et de jouir de ma solde entière.

Je supplie aussi V. E. d'avoir égard à la demande que je lui fais d'être promu commandant de la Légion d'honneur.

J'ai l'honneur etc. DUVAL.

Dans une autre lettre au même maréchal, des demandes identiques avec cette péroraison :

V. E. daignera les (demandes) prendre en considération comme une consolation à l'injustice qui me laissa dépenser 21 ans toujours au grade de maréchal de camp, sans titre, ni dotation, décoré de la croix simple, tandis que tous mes aides de camp sont lieutenants généraux, barons ou comtes, etc. Qu'ont-ils fait plus que moi ? Rien, mais ils n'étaient pas haïs du chef du gouvernement.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Péquin (XLV, 60, 257, 347, 769, 862). — « La multitude des valets d'armée qui encombraient les légions du Bas-Empire, se désignait sous le nom de *Pequini* (ce mot ne se trouve pas dans le *Dictionnaire* de Danet). Cette expression, étant devenue un terme de mépris, s'est transmise comme telle à travers le Moyen âge. On trouve le mot *Pequini* avec cette signification, à chaque page des *Capitulaires* de Charlemagne » (*Petit Figaro*, 22 avril 1870)

N'ayant pas sous la main les *Capitulaires*, je n'ai pu vérifier l'explication du *Figaro*.

Autre étymologie. Dans le *Nuevo Diccionario portatif*, Espanol-Frances, (Paris, 1823), on trouve : *Piqueno, na*, adj. petit, jeune, et ensuite : *Pequin*, s. m. *Péquin*, sans autre explication. Ce qui donnerait à croire que ce sont nos soldats qui auraient importé ce mot en France, à la suite des longues guerres de la Péninsule...

JEAN DE MAZILLE.

—

« Casuel » pour fragile (XLIII). — Si l'on fait état de l'exemple des grands écrivains, qui fixent l'usage et donnent

droit de cité aux locutions populaires, mal accueillies souvent par les grammairiens, il n'est pas inutile de rappeler que Michelet employa le terme casuel dans l'acception de fragile ; avec quel relief, du reste et quelle vigueur, le mot tranche dans son récit : *(Hist. de France*, L. V. ch. XXII).

Un petit vieillard chagrin, Italien avant tout, prince avant tout, oncle avant tout, qui emploie vite le peu de temps qu'il a à acquérir un morceau de terre pour le Saint-Siège ou ses neveux.....

Richelieu vit ces misères à fond, de part en part.

Il vit cette politique tremblotante, qui ne tirait plus de force de la religion, mais d'un reflet de royauté. L'Autrichien, l'Espagnol, exhaussaient et surexhaussaient, pour leur intérêt propre, la casuelle idole qui ne se sentait pas bien en sûreté sur leurs épaules et s'effrayait de la hauteur.

A. LAMOUREUX.

—

Impavide (XLV, 847). — Ce mot a été certainement employé avant la date du 21 mai 1902. On le trouve dans une polémique soulevée, il y a deux ou trois ans, à propos de la magistrature, (*Eclair*, *Temps*, etc) ; et la polémique porte précisément sur ce mot, qualifiant l'attitude que certains des antagonistes exigeaient des magistrats

*
* *

MM. Duquet et Mirbeau ne sont pas les seuls qui aient employé ce néologisme. Il est assez courant sous la plume de nos journalistes et je regrette de n'en pas avoir pris d'exemples, heureux que j'aurais été de satisfaire au désir de notre confrère.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Les livres sans faute (XLV, 58, 150, 318). — M. Nauroy considère comme une faute dans mon *Manuel* [et non *Guide*, ce qui, de sa part, en est une] *de l'Amateur de livres du XIX*e *siècle*, d'avoir « fait écrire par Balzac *La Femme de soixante ans* ». M. Nauroy me paraît posséder très médiocrement son Balzac ; s'il avait cultivé davantage l'œuvre de l'illustre romancier, il aurait su que l'auteur de *La femme de trente ans* a également écrit *La femme de soixante ans* et que l'édition que je cite (Paris, G. Roux et Cassanet, 1847, 3 vol. in-8) existe bel et bien. Sans même lire Balzac, s'il avait seulement consulté l'*Histoire de ses œuvres* (2e édition, pp. 153-154) par M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, l'éminent balzacien, M. Nauroy aurait pu se convaincre de la réalité du fait et s'éviter cette... faute.

La femme de soixante ans a été réimprimée en 1854 sous le titre de *Madame de la Chanterie* chez L. de Potter en un volume in-octavo. GEORGES VICAIRE.

—

Un ouvrage de Sauval (XLV, 501). — L'*Histoire des B...* comprend deux parties. La première concernant la cour a été imprimée sous le titre des *Galanteries des rois de France* ; la deuxième concernant la prostitution à Paris a été publiée sous ce titre : *La Chronique scandaleuse de Paris ou Histoire des mauvais lieux*, Bruxelles, J.-J. Gay, libraire-éditeur, in-8° 1883.

J'ignore où se trouve la copie dont parle Nobody, mais je sais qu'il en existe une à la Nationale (mss. fonds français n° 13635) et une autre à la Bibliothèque de Rouen, fonds Leber,

EDMOND BEAUREPAIRE.

—

Livres perdus, introuvables, ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique (XLIV ; XLV, 26, 209, 651, 774, 828, 886). — Je possède le rarissime livre anonyme sur *Marie Amélie de Bourbon*, avec ses neuf fac-simile d'autographes de *Louis-Philippe — Marie-Amélie — Princesse Hélène d'Orléans — Princesse Marie d'Orléans — S. M. Léopold II, Roi des Belges — Madame la Duchesse de Nemours — M. le Duc de Nemours*.

Puisque notre co-abonné, M. L. de Leiris, connait de précieux détails sur l'auteur, le publiciste *Châlons d'Argé*, je lui serais très reconnaissant de vouloir bien m'en faire part. T. RAULIN.

*
* *

Je crains que notre confrère, M. de Leiris, ne s'abuse quelque peu sur la rareté de son volume *Marie-Amélie de Bourbon*, in-8° avec neuf fac simile, plus un portrait sur acier (dont il ne parle pas).

J'ai rencontré plusieurs fois le dit volume dans mes voyages sur les quais, et j'en possède un exemplaire.

J.-C. WIGG.

*
* *

Marie-Amélie, étude historique et bibliographique. Paris, librairie centrale, 9, rue Christine, 1868, un vol. in-18, 140 pages,

Je crois que M. L. de Leiris s'illusionne, en pensant que cette étude, qu'il attribue à *Châlons d'Argé*, soit d'une grande rareté. Je l'ai vue offerte assez fréquemment dans les catalogues mensuels des libraires, et j'en possède un exemplaire que je n'ai payé que 3 francs. Il contient bien les neuf autographes (en fac-simile) placés à la suite de la page 140. Savoir :

1° Lettre de Louis Philippe.

2° Lettre de la princesse Hélène d'Orléans.

3° Lettre de Léopold II, roi des Belges.

4° Billet de Marie-Amélie.

5° Lettre de Mme La Duchesse de Nemours.

6° Lettre de la même.

7° Lettre de la princesse Marie d'Orléans.

8° Lettre de M. Le duc de Nemours, enfant.

9° Souscription d'une enveloppe ayant contenu une pièce de 5 francs (qui a été donnée à Paris par le roi, en souvenir du premier dîner pris ensemble, 1er janvier 1844, médaille de souvenir).

Victor Déséglise.

*
* *

A ajouter à la liste des livres perdus et introuvables :

Des catholiques se prêteront-ils à l'exécution des Ordonnances du 16 juin 1828 ? septembre 1828, in-8° de 32 pages.

J'ai l'épreuve, sur papier gris, en 3e d'auteur de cet opuscule, au titre duquel on a écrit : Il n'existe que quelques *épreuves* de cette brochure dont l'imp..... » Je me suis assuré que la Bibl. nat. n'en a pas d'exemplaire, même en épreuve, et pourtant il est dit, en une note manuscrite de la page 18 : « cette brochure n'aurait été distribuée qu'à des personnes choisies ».

La dite brochure débute ainsi : « Peu d'hommes savent supporter la contradiction et le langage naïf de la franchise ». A la Préface : « Le *Mémoire des Evêques* nous était inconnu lorsque nous avons pris la plume ».

Qui en est l'auteur ? Un des « chrétiens » qui, accusés de « mollesse » par « l'impiété », essayaient de lutter et de soumettre leurs « idées au jugement des hommes sages et instruits, et surtout au jugement du S. Siège ».

Je crois avoir recueilli cette rare brochure à Arras, dans ma jeunesse. Elle ne figure point parmi les *déclarations d'imprimer* du temps, qui sont conservées aux Archives départementales.

V. Advielle.

—

Un passage des Burgraves à expliquer (XLV, 738).

Hatto je te défie, à pied, sur la pelouse
Auprès de la Wieper, à trois milles d'ici,
A toute arme, en champ clos, sans délai, sans [merci,
Sans quartier, reservés d'armet et de bavière.

Ce qui saute d'abord aux yeux, c'est que « réservés » est un participe passé pluriel masculin. Or, sauf « trois milles d'ici » pluriel féminin, il n'y a pas d'autre pluriel auquel il puisse se rapporter. D'un autre côté, étant pluriel, il ne peut être adverbe. Il faut donc grammaticalement le rapporter aux trois singuliers, « délai, merci, quartier », ce qui signifierait, « sans le temps de mettre le casque etc, sans faire grâce pour le casque, et, sans accepter la protection du casque », etc.

Et cependant, la première impression est tout autre et semble indiquer, au contraire, qu'exception sera faite pour le casque et la mentonnière. *Reservés* s'applique-t-il aux deux champions ? Ce serait une ellipse des plus hardies D'autre part, on est pas réservé de quelque chose, on se réserve quelque chose. Il eût été si simple de mettre alors :

Sans quartier, réservant l'armet et la bavière

Peut être trop simple pour un poète d'autant qu'il cherche l'*archaïsme*.

Mais l'*archaïsme* ne dispense pas du sens commun. Pouvons-nous admettre que *réservés* est un substantif ? qu'on a en matière de combat de chevalerie des *réservés* comme en matière de chasse des *tirés*, les deux façons de substantiver des participes passés auraient une certaine analogie.

« Réservés d'armet et de bavière » viendrait alors comme ablatif absolu pour « avec réserve d'armet et de bavière. »

Reste une dernière explication possible.

N'y a-t-il pas une simple erreur de typographie que tout le monde aura laissé passe et ne doit-on pas lire :

Sans quartier, réserve et d'armet et de bavière

Je sais bien que la césure tombe après la conjonction, mais celle-ci est répétée deux fois et notre illustre poète s'en est permis bien d'autres. N'est-ce pas une façon comme une autre de rompre la monotonie de l'aléxandrin ?

PAUL ARGELÈS.

***

Réservés d'armet et de bavière. Du Cange traduit bavière par : visière en avant du casque ou armet ; et non par bavette ou mentonière. Ce petit détail a son importance, car il explique la pensée de l'auteur : Nous combattrons en champ clos, sans casque et sans visière ; c'est-à-dire à visage découvert. Mot à mot : *réserve faite* d'armet et de bavière

Il est souvent dangereux de s'arrêter au sens littéral, parce que les mots ont souvent changé de sens, avec le temps. C'est ainsi que nos Lètes Bataves, n'étaient pas des Bataves, mais des Francs. Oui, des Francs Saliens, venus de la Batavie qu'ils avaient envahie en 293 ; ce qui n'est plus du tout la même chose.

Dr BOUGON.

—

Les chansons d'Auguste Romieu (XLV, 58, 210, 642, 774, 938). — A propos de chansons, on a parlé de la vie de ce parfait réactionnaire : *parfait* n'est pas excessif, puisqu'il eut de l'esprit et une absence absolue de convictions. Ses haines étaient toutes de surface, même contre les hannetons, qu'il décima. On n'a pas cité un détail curieux de sa biographie. Dans le *Spectre Rouge*, violent pamphlet écrit par un sceptique, qui faisait de l'indignation à froid et surexcitait des passions sanguinaires qu'il ne partageait pas. Romieu écrivait : « Il faut le canon pour nous sauver, dût-il venir de Russie » Ce vœu philanthropique fut entendu par le destin. Le fils Romieu, officier de l'armée française, fit la campagne de Crimée. Un boulet russe le coupa en deux sous les murs de Sébastopol.

M. P.

***

Je n'ai pas l'intention d'intervenir à fond dans le débat soulevé à propos du pape Grégoire XVI, et me borne à dire que l'ensemble des témoignages représente plutôt l'ancien camaldule comme un homme vivant au Vatican avec une simplicité toute monacale. Qu'avec cela il ait été gai, même de cette gaité un peu grosse que j'ai maintes fois rencontrée chez des ecclésiastiques d'une vie absolument irréprochable et frugale, c'est possible ; mais il faudrait d'autres arguments que des anecdotes sans vraisemblance pour me convaincre que le prédécesseur de Pie IX fut le viveur gourmand que nous montre M. Philibert Audebrand. Jusqu'à preuve contraire, et je serai rigoureux là-dessus, je mettrai donc les allégations produites dans le même sac que la légende des béquilles de Sixte-Quint, un des poncifs les plus chers à certaine école d'histoire au rabais. M. Philibert Audebrand fait un peu trop bon marché de ce principe que la preuve incombe non à celui qui nie, mais à celui qui affirme.

Et puis vraiment il faudrait mieux surveiller sa plume, par exemple, ne pas faire figurer Jean Ziska mort en 1424, parmi les réformateurs du XVIe siècle ; enfin ne pas mettre un cardinal en robe de pourpre dans le *Jugement dernier* de Michel-Ange. M. Philibert Audebrand oublie que Michel-Ange avait peint ses personnages, élus et damnés, absolument nus ; c'est Paul IV, 1555-1559, qui chargea Daniel de Volterre de les vêtir. Mais les draperies que leur donna celui-ci sont des vêtements abstraits n'ayant rien de commun avec un costume réel, pas plus avec une robe de cardinal qu'avec un pourpoint.

H. C. M.

—

Titre d'un recueil de Barbey d'Aurevilly (XLV, 737, 937). — M. Jean-Bernard serait bien aimable d'indiquer où se trouve ce Recueil « qu'avait composé Barbey d'Aurevilly ». L. R.

Dans la dernière réponse de M. Jean-Bernard, lire le *mal* au lieu de le *mot*.

—

Un quatrain de Victor Hugo sur la viande de cheval (XLV, 615, 739, 829, 887). — Le sujet peut s'étendre; Victor Hugo a pris soin — et il a fort bien fait — de nous conserver lui-même la plupart de ces petits vers, où son grand esprit s'amusait.

Dans ses notes courantes, pendant le siège de Paris, on lit, page 306 :

« 30 décembre (1870)... Hier, j'ai mangé du rat, et j'ai eu pour hoquet ce quatrain :

O mesdames les hétaïres,
Dans vos greniers, je me nourris ;
Moi qui mourais de vos sourires,
Je vais vivre de vos souris.

Ne discutons pas la qualité. Passons. Nous trouvons, page 308, cette note :

1er janvier 1871... Décidément, je digère mal le cheval. J'en mange pourtant. Il me donne des tranchées. Je m'en suis vengé, au dessert, par ce distique :

Mon dîner m'inquiète et même me harcèle,
J'ai mangé du cheval et je songe à la selle.

C'est ce qu'on peut appeler une vengeance cavalière !

A la page, en face, on lit :

6 janvier. Au dessert, hier, j'ai offert des bonbons aux femmes et j'ai dit :

Grâce à Boissier, chères colombes,
Heureux, à vos pieds nous tombons,
Car on prend les forts par les bombes
Et les faibles par les bonbons.

Mais le cheval ne lui allait guère : il lui revenait... et il y revient le 2 février d'une façon qui fera sans doute sourire M. Léda :

De ces bons animaux
La viande me fait mal.
J'aime tant les chevaux
Que je hais le cheval.

En y ajoutant le distique, adressé si gracieusement à Mme Judith Gautier, la série est complète.

A moins que....

GROS MALO.

—

Prix des autographes. La valeur du manuscrit de la « Nouvelle Héloïse » il y a un siècle (XLV, 215, 821). — La Bibliothèque de Neuchâtel (Suisse) possède beaucoup de manuscrits de J. J. Rousseau, entre autres *les Confessions complètes* (catalogue, trois volumes), La liste des ouvrages manuscrits de J.-J. Rousseau occupe deux ou trois pages, et la bibliographie une vingtaine de pages.

C BOUVIER.

—

Procès aux animaux (XLIII ; XLIV ; XLV, 97, 269, 490, 783). — La *Voix du Peuple*, de Reims, nous pose la question suivante :

A Gourgains, dans la Sarthe, le Mont de la Garde est ordinairement désigné sous le nom de Gibet à la Truie. Sur la *Carte du Diocèse du Mans*, figurent à Souvigné-sur-Sarthe des fourches patibulaires avec l'incription : A la Truie.

Au fait, cela n'a guère d'importance, puisque, innocents ou coupables, les animaux de race porcine sont tous destinés à la mort. Il serait seulement intéressant de savoir s'il était permis de manger du boudin d'un porc flétri par un arrêt de justice ou excommunié.

Voilà une demande curieuse, à laquelle l'*Intermédiaire* nous ferait plaisir de fournir une réponse.

*
* *

A joindre au dossier la pièce suivante, en patois poitevin :

Rolea divisi in beacol de peces ou l'universeou poetevinea fat pre dialoge ; *suivi de precès criminel d'in marcassin.*

Niort, 1879. in-12. (Catalogue de la Librairie Lebodo frères, à Tours, mai 1902, N° 200).

Réimpression conforme à l'édition de 1660. SAB

—

Emigrés (XLV, 847). — Pour satisfaire à la demande du collaborateur Paul A. je m'empresse de lui faire connaître qu'à mon avis, les ouvrages les meilleurs et les plus récents sur les émigrés français sous la Révolution, sont les suivants dont l'auteur est M. Ernest Daudet :

Histoire de l'émigration. Les Bourbons et la Russie pendant la Révolution française, d'après des documents inédits. Paris, s. d., in-8°.

Histoire de l'émigration, Coblentz, 1789, 1793, *d'après des documents inédits*, *suivie de lettres*. Paris, s. d. in-8°.

Histoire de l'émigration. Les émigrés et la seconde coalition. (1797-1800). Paris, s. d., in-8°. PAUL PINSON.

*
* *

H. Forneron. *Histoire Générale des Emigrés pendant la Révolution Française*, 1884. — Cte de Puymaigre. *Souvenirs sur l'Emigration*, 1884 — Ernest Daudet. *Histoire de l'Emigration*, 3 vol. 1889. — André Lebon. *L'Angleterre et l'Emigration Française de 1794 à 1801*, 1884. — Cte de Sainte-Colombe, *Catalogue des Emigrés Français à Fribourg, en Suisse, de 1789 à 1798*, 1884.

— On trouvera dans les ouvrages de MM. Daudet et Lebon des renseignements bibliographiques plus détaillés. BUCC.

—

Charbonnier est maître chez soi (XLV, 281). — La question de M. Pin-

son me surprend. Ce proverbe est de beaucoup antérieur aux jansénistes. L'historiette du charbonnier et de François Ier est dans le *Dictionnaire* de Trévoux, elle est aussi dans le *Dictionnaire* de Littré ; et, si j'en crois ce dernier, Montluc en ses *Mémoires* y a fait allusion.

J'aurais dû commencer par là ! Je viens de consulter le *Musée de la conversation* et, page 85, j'ai trouvé un maître article de notre éminent collaborateur, M. Roger Alexandre, qui prouve, par avance, à M. Pinson, que les jansénistes sont tout à fait « étrangers à l'évenement ».

A. S...E.

—

L'origine d'une scie (XLV, 794).— La scie « tu t'en vas et tu nous quittes » se chante en effet sur le même air que le cantique « Au sang qu'un Dieu va repandre », cantique datant, je crois, du temps des missions de la Restauration.

Mais l'air du cantique lui-même n'est que celui d'une romance du XVIIIe siècle, restée populaire « Que ne suis-je la fougère. »

A l'époque des fameuses missions, on avait adapté aux cantiques faits sur commande des airs populaires et connus. Naturellement les libres-penseurs d'alors crièrent fort au scandale.

Il était en effet assez étrange d'entendre « Quand l'eau sainte du Baptême » chanté sur l'air : « Nous n'avons qu'un temps à vivre », et « Esprit saint descendez en nous » sur la « Marche des Tartares » qui, paraît-il, n'avait absolument rien de religieux ; mais qui connaît aujourd'hui la marche des Tartares ? Vous pouvez prendre la Clef du Caveau, et vous y trouverez presque tous les timbres des cantiques.

Le procédé, du reste, n'avait rien de nouveau ; en effet tous les vieux Noëls étaient chantés sur des vieux airs de chansons à boire, ou amoureuses. Bien rares ceux qui étaient faits sur un branle nouveau.

On a bien essayé de changer tout cela, les Enfants de Marie ou autres Sociétés de jeune filles font de longues répétitions pour arriver à chanter faux les cantiques nouveaux, mais le bon populaire tient à ses antiques refrains, et ne peut que difficilement se faire aux élucubrations du *musicien* (?) le père Lambillote.

Il existe bien d'autres parodies de cantiques, notamment celle de « Heureux le cœur fidèle où règne la ferveur », mais il me paraît difficile de la reproduire.

MARTELLIÈRE.

***

La scie doit dater des environs de 1865. Dans notre prime enfance, notre nourrice nous faisait pleurer en chantant le cantique avec son air et ses mots lugubres, pendant que nos parents étaient aux offices. Aussi est-ce avec une vive surprise que nous l'avons retrouvé à Paris, 15 ans plus tard, en allant à Vaugirard. *Judas* et *le jardin solitaire* nous avaient ému pour toujours ; ainsi que : *Son cœur veut et ne veut pas, la mort, le sang et les pleurs.*

Les enfants de 6 mois s'endorment en sanglotant, quand ils entendent chanter un air si triste ! C'est notre premier chant connu en mode mineur.

Dr B.

—

Bibliothèque historique (XLV, 857). — Ce recueil qui est l'œuvre de Chevalier, Reynaud et Cauchois Lemaire, parut de mars 1818 à avril 1820 Il se compose de 14 vol. in-8°, le dernier qui finit à la 2e livr. peut être complété par des opuscules satiriques qui parurent lors de l'interdiction de la *Bibliothèque* par la censure.

BUCC.

—

Un tableau de Perrin (XVII ; XLV, 283, 563, 889). — Le tableau de la Messe de l'Empereur, à Plombières, placé dans le salon des bains Stanislas, a 2 mètres de long sur 1 m. 40 de haut.

L'empereur, jeune de visage, en habit et le chapeau à la main, est debout devant un prie-Dieu. Derrière lui, à quelques pas, se tiennent également debout deux personnages dont le premier rappelle vaguement Mérimée. — Je ne me rappelle pas que Mérimée ait accompagné l'Empereur à Plombières. — Le second personnage, jeune, en habit boutonné, a un peu des traits de Napoléon Ier.

L'autel très élevé est dressé sous les beaux ombrages de la promenade.

Un grand nombre de dames en crinolines, un très petit nombre d'hommes, sont assis dans des attitudes familières qui n'impliquent aucun recueillement ; sur les côtés un bataillon avec son drapeau, le colonel et les sapeurs, forme une sorte de cadre.

Le tableau est encore d'une grande fraîcheur ; les couleurs des toilettes ont conservé tout leur éclat ; le décor des arbres est médiocre. V. J. du D.

—

Le budget de nos musées publics (XLV, 227, 396, 541, 831) — La plupart de nos Musées de province progressent peu, parce que les municipalités négligent de stimuler le zèle des artistes et des collectionneurs ; sous le régime sarde, les notaires étaient tenus de demander aux personnes dont ils rédigeaient le testament, si elles entendaient laisser quelque argent aux hôpitaux de Saint-Maurice et Lazare. Pourquoi, à la mort d'un collectionneur, le maire ne ferait-il point une démarche auprès des héritiers ? Souvent on ne donne pas, dans la seule crainte d'être mal accueilli. V. A.

***

La question se complique, et si on continue, elle ne sera pas éclairée, au contraire.

Du budget, on est arrivé aux entrées payantes et aux catalogues. Au lieu de tout mêler, il serait plus logique de prendre nettement chaque question séparément.

Aussi pour mon compte, et je lui en demande pardon, je ne comprends pas bien l'article de M. O. Berggruen dans l'*Intermédiaire* du 30 mars.

M. O. B. cite dans les musées gratuits Londres, Saint-Pétersbourg, Madrid, Munich, Berlin.

Et aussitôt après, il dit, dans une note, qu'à Londres, on paie six pences deux fois par semaine et à Madrid une demi-piécette. Il ajoute que ces impôts n'ont pas le caractère d'une taxe !

Alors on peut se demander en quoi consiste une taxe ! La quotité importe peu du moment où on paie, le musée ne peut plus être classé dans les gratuits.

M. O. B. dit aussi que dans les musées étrangers, l'administration fait imprimer et vendre les catalogues à ses risques et périls.

Que dans certains musées les choses se passent ainsi, c'est connu, mais pourquoi généraliser ?

Je connais un grand nombre de musées importants où l'administration ne s'occupe nullement du catalogue ; c'est un conservateur ou un érudit quelconque qui le rédige et le vend à son compte ; et l'affaire n'est pas toujours bonne. J'en sais qui ont été onéreuses à leurs auteurs.

M. O. B. écrit : « Inutile d'insister sur « l'insuffisance des catalogues du musée « du Louvre, elle est déplorée par tout le « monde ».

Non, pas par tout le monde.

Je trouve que le *Catalogue sommaire des Peintures du Louvre* vendu 1 fr. 20 est bien fait et pas cher.

M. O. B. dit que la Galerie Borghèse a été vendue à l'Etat 3 millions de lires et qu'elle vient d'être ouverte au public.

La Galerie a toujours été ouverte au public ; elle a été payée 3 millions 600,000 lires.

M. O. B ajoute que l'Italie n'a pas fait là une bonne affaire car la recette sera inférieure à l'intérêt de l'argent.

Mais cela prouve justement que l'Italie n'est pas telle que la représente M. O. B dans le même article : « L'exemple de « l'Italie doit être écarté en principe, car « dans ce pays béni où l'industrie de « l'étranger », comme on dit en Alle- « magne, est la plus florissante de toutes « les industries nationales et les trésors « d'art du temps passé sont exploités à ce « point de vue par l'Etat autant que par « la plupart des municipalités ».

Il n'y a nulle exploitation dans la perception de la taxe en Italie : le trésor de l'Etat n'en profite pas, les recettes étant aux termes de la loi, affectées exclusivement aux achats, en plus du crédit normal des acquisitions. Ces recettes sont pour les établissements royaux de 500,000 lires par an ; pour avoir un compte juste il faudrait ajouter les chiffres des musées pontificaux et municipaux.

Reprenons donc les choses *ab ovo* si c'est possible, et suivons un ordre logique en évitant les généralités, les exagérations et les hypothèses.

1° Budget de nos musées publics.

2° Entrées payantes.

3° Catalogues.

Jusqu'à présent les diverses questions parues dans l'*Intermédiaire* sur ces trois points, sont restées sans solution.

Gerspach.

—

Où se trouve le portrait du chimiste Berzélius (XLV, 616, 778, 830). — Le portrait du célèbre chimiste sué-

dois a été gravé dans une suite de portraits de savants publiée sous la direction d'Ambroise Tardieu ; on l'a gravé aussi d'après un buste, d'après Kruger et d'après Robert Boyle : tous sont de format in-8° et d'un prix fort modeste.

Il existe un autre portrait, très belle lithogravure in-f°, par Maurin, qui a figuré au catalogue n° 21 de Godefroy Mayer, md d'Estampes, rue Pigalle, où elle était cotée 8 fr. ; les exemplaires de cette lithogravure ne sont pas très communs, cependant on en trouve de temps à autre à un prix moins élevé. T. L.

Colonne 778, dernière ligne, lire 1850 au lieu de 1840.

—

Le peintre Borel (XLV, 692, 728). — Le libraire bibliophile Théophile Belin a fait une publication magnifique des *Amours de Psychè et de Cupidon*, ornée de 26 figures de Borel, préparées en vue d'une édition qui ne fut pas faite du vivant de l'artiste. Il n'a rien perdu pour attendre ; le livre que Belin a réalisé est un chef-d'œuvre, en son genre unique puisqu'il est à la fois d'hier et d'aujourd'hui — d'hier pour les planches et d'aujourd'hui pour leur exécution.

L'édition est précédée d'une préface de M. Jules Claretie qui porte surtout une appréciation sur l'œuvre, et d'un avant-propos anonyme (il est d'un critique d'art très sagace) plus explicite sur la personnalité de l'artiste, qui cependant se borne à dire : qu'Antoine Borel parisien, né en 1743, est fils d'un peintre de portraits.

Ce charmant artiste mériterait qu'on le connût un peu mieux : le livre des *Amours de Psyché*, ce livre qui exhume vingt-six dessins inédits, jette sur son nom, une lumière qui invite aux recherches. B.

—

Portrait du maréchal de Belle-Isle, par Rigault (XLV, 671, 829). — Le portrait qui a figuré en 1900 à l'Exposition des armées de terre et de mer, peint par Hyacinthe Rigaud (et non Rigault), doit être la même toile qui a été vendue en janvier 1850 dans la collection du général comte Despinoy. D'après le catalogue de cette vente (n° 851), c'est un tableau de 0.73 sur 0.64 ; le maréchal est représenté de trois-quarts, avec armure, ruban bleu et perruque poudrée, — sur fond vert.

Ce portrait a été plusieurs fois gravé, ainsi que ceux qu'avaient peints de Sève, La Tour et Anne Nivelon. Ce dernier est au château de Versailles.

La gravure du portrait du maréchal de Belle-Isle qui paraît la plus recherchée par les amateurs, est celle de Moitte, d'après La Tour. X.

—

Les tables de salles à manger au XVIIIme siècle (XLIV ; XLV, 94, 831). — On trouve dans un inventaire du château de Viviers, dressé après le décès de J. P. de Martin, seigneur de Roquecourbe, arrivé le 15 juillet 1635 :

... estant montés à la salle du dict chasteau, y avons trouvé une table portative boys noyer de cinq palmes et demy de long, avec ses trecteaux faicts de menuiserie, couverte d'un tapis, etc...

Il y a encore des tables « portatives » dans d'autres chambres. Passons sous les combles :

... et estant allés au galetas du dict chasteau, y a esté trouvé une table à montée qui estoit faicte à l'antique et à relonges, les pieds de laquelle sont en partie pourris et rompus, estant de bois de chêne...

Il est probable que cette table « si montée et à rallonges » avait longtemps servi comme table à manger dans « la salle » et datait de fort loin. Elle usée, on en était revenu à la table « portative ».

— Y avait-il donc des tables qui ne l'étaient pas ? — Oui.

J'ai vu autrefois dans certaines vieilles maisons, au milieu de la salle principale ou de la cuisine, une table fixe reposant sur une manière de caisse à plusieurs faces au lieu de pieds. Parfois, cette caisse n'était autre que la margelle d'un puits.

Le dessus de la table était formé par deux ais, l'un cloué à la caisse ; l'autre articulé, jouant sur des charnières, permettait l'accès du puits. Ce n'était plus un meuble. Voilà bien pourquoi, sans doute, les anciens inventaires ne mentionnent pas toujours une table dans les cuisines, chose indispensable pourtant. Ainsi du nôtre. C. P. V.

—

Socrate sculpteur (XLV, 845). — Notre confrère Paros dit que Bacon-Tacon était américain. C'est une erreur. Pierre-

Jean-Jacques Bacon-Tacon est né à Oyonnax (Ain) le 18 juillet 1738. Parmi ses nombreux ouvrages figure le *Discours sur les mœurs*, de l'avocat général Servan, qu'il fit imprimer sous son nom en l'an III (Peu scrupuleux en tout, il fit partie de la police de sûreté jusqu'au 18 brumaire), mais je n'y trouve le titre d'aucun ouvrage archéologique autre que *Nouvelle histoire numismatique de différents peuples*. 1792,

Bacon-Tacon possédant un ex-libris ainsi conçu : *Ex bibliotheca antiquissimæ familiæ Bacon-Tacon.*

J.-C. Wigg.

—

Pose de première pierre (XLV, 785). — I. La première pierre d'une église est le symbole de Jésus-Christ. Les liturgies latine et orientale le proclament hautement par le rite prescrit à la bénédiction de cette pierre. A quelle époque remonte ce rite ? Lors de la fondation de la basilique vaticane, Constantin jeta douze paniers de terre en l'honneur des douze apôtres, à l'endroit où serait la première pierre. C'était là une prise de possession en quelque sorte. Saint-Sylvestre institua à cette époque le rite solennel de la consécration des églises, mais nous ne rencontrons aucune mention de la bénédiction de la première pierre.

Il faut arriver à Justinien pour posséder quelques détails. (Justinien *Novelles* 67, 131). Certes, l'Eglise n'employait pas pour cette cérémonie la magnificence des dédicaces. Au reste, ces dernières cérémonies elles-mêmes se résumaient, aux IVe et Ve siècles, à une assistance plus nombreuse d'évêques et à une première célébration des offices divins. (Duchesne. *Origines du culte chrétien*, p. 386).

La première pierre avait-elle besoin, d'ailleurs, d'être bénite, alors que la « déposition » d'un martyr ou d'un personnage vénérable avait déjà sanctifié le lieu sur lequel on voulait construire une église ? Seule, l'église, elle-même, une fois construite, demandait une consécration spéciale.

II. Au XIIIe siècle, Guillaume Durand. évêque de Mende, s'exprime ainsi : « Or, voici comment on doit construire une église : Après avoir préparé la place des fondements, selon cette parole : la maison du Seigneur est bien fondée sur la pierre ferme », l'évêque ou le prêtre qui en a obtenu la permission doit y répandre de l'eau bénite pour chasser de ce lieu les fantômes et les démons, et placer dans la fondation la *première pierre*, sur laquelle on aura gravé et fait le signe de la croix » (*Rational ou Manuel des Divins offices*, traduction de M. Ch. Barthélemy, t. I, p. 16).

Ces derniers mots nous font soupçonner tout le cérémonial de cette construction. Elle était déjà indiquée dans une recommandation que faisait en 1078, Arnault. évêque du Mans (+ 1081 -cf-*Arch. Histor. du Maine*. II. Actus Pontificum Cin in urbe degentium. traduction des abbés Busson et Ledru, pp. 374 et sq.,) à Foulques, doyen de l'église du Mans, de se rendre à Sablé avec Hilbert, moine de Saint-Martin. A ce moine, il a remis l'eau bénite par l'évêque, la pierre pour l'autel et la croix de fer. Il demande donc à Foulques de répandre l'eau épiscopale dans l'endroit qui lui sera désigné et d'y planter la croix pour construire un oratoire. (Baluze. *Miscell*, VI, 565).

Reconstituons donc cette cérémonie : quand un endroit, autre qu'un sépulcre vénéré, a été choisi pour une construction religieuse, l'évêque ou un prêtre par lui délégué, asperge le lieu de l'eau spéciale et bénite par l'évêque (sur cette eau. Cf. Mgr Gaume. *L'eau bénite au* XIXe *siècle*, pp. 130. sq) ; puis il plante sur une pierre la croix de fer, probablement aussi bénite par l'évêque. Le tout est accompagné de prières dans lesquelles l'Eglise rappelle les principaux passages des Livres saints où la *pierre angulaire* « Ipso summo angulari lapide Christo Jesu » est plus particulièrement indiquée.

III. Avec le temps, cette cérémonie, tout en restant à peu près la même, s'augmente de chants nouveaux et divers. J'ai sous les yeux deux *rituels* : un de 1680 et l'autre de 1775. Voici, en substance, ce qu'ils disent. Le prêtre qui en a reçu la permission de son évêque, plantera, la veille de cette bénédiction, une croix de bois à l'endroit où doit être le grand autel.

Le lendemain il bénira et posera dans les fondements la première pierre, qui doit être carrée, solide, taillée en angles et sur laquelle il devra graver au ciseau quatre croix. On emploie l'eau bénite ordinaire et l'on chante les psaumes 83 et

126 entrelacés d'antiennes et d'oraisons. Les rituels actuels ont conservé, à quelques détails prés, les mêmes rites.

IV. Chez les Grecs, la cérémonie existe plus solennelle encore, Siméon de Thessalonique écrit : « L'évêque prenant les trois pierres marquées de la croix, les dispose dans la forme crucifère pour montrer qu'il a placé comme fondement le Christ, pierre immobile. Au milieu de ces pierres et au fond d'une petite fosse semblable à un sépulcre, il place une lampe remplie d'huile et allumée..... » (Goar. *Euchologion, sive Rituale Græcorum.* Paris, 1647, in-f°, p. 609). *Bibliogr.* Outre les livres mentionnés, cf. Martigny. *Dictionnaire des antiquités Chrétiennes.* possim. Abbé Godard. *Cours d'archéologie sacrée.* 1851. *Rational ou Manuel des Divins offices.* 5 volumes (cité). *Patrologie latine* t. CLXXI, col. 731, 733, 736, 739, 744, 748. Cardinal Bona : *de la Liturgie* t. I. p. 247, etc.

L. C. DE LA M.

—

Puits dans les églises (XLIV ; XLV, 377, 779). — Dans l'église de Cheffoi (Vendée) — reconstruite à la fin du XIIIe siècle — on a découvert un puits, creusé devant le grand autel, tout près de la sainte table. M. l'abbé Jules Rossignol, curé actuel de la paroisse, a eu l'heureuse idée de le conserver et d'y adjoindre le groupe de Notre Seigneur et de la Samaritaine.

Dans l'ancienne église de Challans (Vendée) dont certaine partie datait du XIe siècle, il y avait aussi un puits, qui se trouva, par suite de reconstructions successives, dans l'un des couloirs de la sacristie. — Dans l'église d'Antigny (Vendée), le puits a été comblé au XIVe siècle, mais on en voit encore la trace, aux jours de pluie, du côté de l'épître auprès du pilier du transept.

L. DE LA GODRIE.

***

Dans le numéro de janvier de la *Revue de l'Art chrétien* se trouve une étude intéressante sur le culte des saints sous terre et par eau. La particularité des puits voisinant les églises y est spécialement étudiée. (Janv. 1902). L. C DE LA M.

***

Il n'a pas encore été parlé du puits existant dans l'église du village de Saint-Apollinaire, situé à 5 kilomètres de Dijon. Voici ce qu'on lit dans le *Guide illustré des chemins de fer du Sud-Est de la France.* Notice de Dijon à Champlitte, rédigée par M. Gascon, de Fontaine-Française :

L'église actuelle, en ce qui concerne les ouvrages de maçonnerie, date des XIe et XIIe siècles... Dans cette église se trouve un puits de forme ovale recouvert d'une dalle au niveau du pavage. Un joli édicule en pierre blanche en marque la place.

Courtépée, dans sa *Description du Duché de Bourgogne*, en parle ainsi :

On y voit encore avec étonnement un puits aussi profond qu'artistement travaillé. L'eau en est si salutaire qu'elle a passé longtemps parmi les peuples pour miraculeuse. On y recourait spécialement pour les coliques.

DUCLOS DES ERABLES.

—

Les moulins à hosties (XLV, 504, 656, 723, 784). — A consulter pour les représentations symboliques dont parle H. C. M. et notamment en ce qui touche le pressoir mystique : « *Représentations allégoriques de la Sainte Eucharistie* par M. l'abbé Marsaux, curé doyen à Chambly ; — Bar-le-Duc, 1889, in-8° de 27 p. X.

—

Clodoches (Les) (XLV, 394). — En 1866 ou 67, à Toulouse, au théâtre Montcavrel, j'ai vu les Clodoches. Pour les exhiber, Montcavrel avait monté un vieux vaudeville : *Le bal du Sauvage*, et c'est à la fin de la pièce que les quatre fantoches dansaient leur quadrille.

Des deux « cavaliers », l'un était déguisé en anglais comique, avec deux grandes dents appuyant sur la lèvre inférieure, l'autre, en pompier grotesque. On les disait, en effet, ouvriers parisiens des faubourgs.

Consulter les journaux illustrés de l'époque. S.

***

L'un des fameux danseurs du Châtelet, si amusants et si désopilants, est mort phtisique il y a quelques années, au dire des journaux à cette époque. A. S.

***

M. Henry Lionnet pourra consulter un article du *Temps* de M. Adolphe Brisson, dont je n'ai pas la date.

Il pourra consulter également *Paris dansant* de M. Georges Montorgueil, (Belin, éditeur), page 104. L. C.

***

Le nom de Clodoches a été donné à un

groupe de danseurs excentriques qui ont fait florès sous l'Empire. *Clodoche* était la déformation du prénom de l'un d'entre eux : Clodomir Ricart. De Clodomir, on fit Clodoche, qui était plus coulant à l'oreille et de rime plus riche à bamboche et Rigolboche.

Les études de Clodomir Ricart ne le destinaient pas au genre d'exercices qu'il devait illustrer ; c'était un brave ouvrier du faubourg Antoine, un sculpteur fanatique de bal, comme on l'était alors. Musclé d'acier, trépidant d'instinct, sans résistance aux appels d'un piston, il n'était danseur plus fidèle dans les bals de quartier.

Ses camarades d'atelier étaient ses compagnons de plaisir : Alexis Bouvier, ciseleur, qui serait plus tard le romancier populaire de la *Belle Grêlée* : Luc, sculpteur aussi, qui deviendrait le Luce des Folies-Dramatiques, enfin un marchand de chaussures et un cordier du faubourg Saint-Denis. Clodomir rencontra Rigolboche, idole du Paris fêtard qui, aux soupers de la Maison d'or, le présenta à ses richissimes amis. C'étaient gens ne boudant pas le plaisir, ils apprécièrent à son prix le joyeux fantoche. Par eux, sa renommée toute faubourienne s'insinua à l'Opéra ; une nuit, en 1856, que le carnaval lui donna le génie du travestissement propre à de tels ébats, Clodoche amena ses amis éprouvés dans les bastringues ; un nommé Liard, depuis notable commerçant, faisait la Normande ; Michallet, retiré plus tard, au Hâvre, faisait la Comète, et Flageollet, Lord de son vrai nom, le Pompier.

On ne danse pas toujours ; Lord s'est retiré sur les bords de la Marne, non loin de Clodomir, caressant en paix un magot bien gagné.

Dans le même lieu, vieux assagi, revenu des plaisirs de ce monde, Clodoche vit encore. A Chennevières, dans un paysage qui ressemble à un décor d'opéra-comique, il s'est bâti une maisonnette que Scribe ne désavouerait pas. Il en a fait une auberge à l'enseigne du *Vieux Clodoche*. Les rires des canotiers connaisseurs en belles filles la remplissent, les dimanches d'été. Sa vieillesse s'écoule, heureuse et paisible, dans la grande salle du rez-de-chaussée, tapissée des reliques de sa défunte gloire : estampes de l'époque, lithographies qui l'exaltèrent, photographies des grands hommes qui le tutoyèrent, camaraderie lointaine d'un succès qui l'égala aux plus illustres.

Il lui arrive parfois de se dérouiller, tout seul, par amour de l'art, en lançant son pied, jadis si agile, dans les solives de son plafond, mais sa servante le rappelle à la réalité :

M'sieu Clodoche, v'là encore, que vous faites le jeune homme, vous allez vous décrocher qué chose ! Y.

—

L'Académie des ignorants (XLV, 737) — *L'Académie des Ignorants* a-t-elle existé réellement ou bien son nom n'est-il qu'une facétie inventée par quelque écrivain rieur ?

Quoi qu'il en soit, en 1825, M. le chevalier de Fonvielle prenait le titre de secrétaire perpétuel de cette académie en publiant une brochure intitulée : *Trois fables extraites du portefeuille de l'Académie des Ignorants, Paris, Boucher*, 1825, in 8° de 38 pages. En 1828, il publiait *Lucifer ou la Contre-Révolution, extrait des mémoires et du portefeuille de l'Académie des Ignorants*. Paris, 1828, in-8°.

Le chevalier de Fonvielle, écrivassier gascon, auteur d'un *Voyage en Espagne en 1798*, de *Fables*, de *Pièces de Théâtre* et de *Mémoires*, paraît être l'éditeur responsable et peut-être l'*unique* membre de l'*Académie des ignorants* dont il a publié, seul, à ce que nous croyons, des mémoires paraissant périodiquement par livraisons de 1823 à 1828.

Ces mémoires étaient divisés en deux sections : la première, dévouée à la politique sous le titre de *Parachute monarchique*, et la 2e consacrée à la littérature sous la dénomination de *Mercure Royal*.

(Cette partie paraît avoir été cédée, en 1825, à un autre éditeur),

Fonvielle avait alors (1825) 66 ans et demeurait rue Richer, n° 5. Il mourut en juin 1837, à 78 ans, dans un état voisin de l'indigence, après avoir eu, sous l'Empire, l'ancienne maison de campagne de Mme de Montesson, à Pantin, qui fut pillée le 30 mars 1814, par les Cosaques.

(*Les Sociétés Badines, bachiques, littéraires et chantantes*. Arthur Dinaux. T. II. page 412). *P. c. c.* EUGÈNE GRÉCOURT.

* * *

On lit dans l'*Avertissement* (page VI) du tome III de la *Bibliographie des Travaux*

historiques et archéologiques par Robert de Lasteyrie :

Le chevalier de Fonvielle fut le fondateur et probablement le seul membre de cette prétendue Académie, dont il se disait le secrétaire perpétuel.

Elle — ou plutôt il — a publié deux recueils intitulés le *Parachute monarchique*, et le *Mercure royal*, ce dernier comprend deux volumes. Le premier seul est dit « publié par l'Académie des Ignorants », mais le second renferme un rapport de M. de Fonvielle sur un concours probablement imaginaire ouvert par cette compagnie.

(1) Bibl. nat., V. 15312.

(2) *Mercure royal, ouvrage consacré à la littérature, publié par l'Académie des Ignorants* tome I (Paris, 1820.)

—

Images mortuaires (XLII ; XLIII). — Les gravures du genre de celles signalées ont été en usage dans quelques provinces de France, aux derniers siècles ; bien entendu, cet usage était réservé à des familles aisées, disposées à en supporter les frais, car il n'est pas question ici des billets de part mortuaires qui étaient alors de grands placards, portant en tête un dessin ou des emblèmes funèbres, grossièrement gravés sur bois, et reproduits par les imprimeurs sur toutes les lettres de cette nature.

On a exécuté aussi autrefois des images en taille douce comme souvenir des mariages ; les exemplaires en sont beaucoup plus rares.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, c'étaient de petites œuvres d'art spécialement gravées pour la circonstance, comme on en exécutait pour orner certaines thèses.

Dans une vente d'autographes faite à Paris le 21 janvier 1856 par l'expert Laverdet, on a vu passer 1° la carte de mariage du graveur Claude Audran, qui épousa Olympe Fretelan à Lyon, en l'église Saint-Nisier, le 1er juillet 1629 ; 2° la carte de mariage de Germain Audran avec Jeanne Fizeron, célébré aussi à Lyon, en l'église Sainte-Croix, le 17 décembre 1654.

Ces deux pièces étaient sur parchemin ; la première, ornée d'un entourage de fleurs coloriées, avait une inscription en lettres d'or ; la seconde présentait une série de sujets religieux gravés habilement, avec le certificat de mariage au milieu. L. R.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Les nymphes du Palais-Royal. Puisqu'il a été question ici des nymphes du Palais-Royal, nous croyons intéressant de signaler une très curieuse pétition adressée en 1824, au Ministère de l'Intérieur, par les commerçants du Palais-Royal, au sujet de l'envahissement des galeries et du jardin par les filles galantes de l'époque.

Cette pétition ne parait pas avoir été connue des historiens du Palais-Royal, c'est pourquoi nous la reproduisons ci-dessous, in extenso :

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Monseigneur,

Les soussignés, marchands au Palais-Royal, locataires des Galeries de pierre, ont l'honneur de vous exposer qu'ils réclament l'expulsion des filles publiques, ou du moins l'interdiction à ces mêmes filles, de la promenade dans les galeries.

On a longtemps déclamé, on crie encore tous les jours contre l'immoralité du Palais-Royal : le nom de ce beau palais porte avec lui sa sentence, et sa réputation de recéler le vice est, par malheur, si généralement établie dans tous les pays du monde que c'est une chose qui semble d'abord devoir exciter le sourire, que d'entendre une voix pure s'élever pour repousser cette immoralité.

Mais si le Palais-Royal (et dans cette dénomination on n'entend parler ici que du Jardin et des Galeries), si le Palais-Royal, disons-nous, a pu mériter longtemps la triste annotation à l'encre rouge, le sceau fatal de la réprobation universelle, nous permettra-t-on de rechercher à quelles époques, quelles causes lui ont acquis cette célébrité scandaleuse, si ces causes subsistent encore, et s'il est juste que l'opinion continue de flétrir un si beau monument des arts et de l'industrie française, un monument dont la capitale du monde civilisé devrait bien plutôt s'enorgueillir.

Certes le Palais-Royal, encore bien jeune au moment où la Révolution française éclata, devint à cette époque le foyer de l'insurrection, le cirque où s'exercèrent de nombreux athlètes qui voulaient renverser la monarchie, mais si ses voûtes répétèrent des accens qui n'étaient pas ceux de la liberté, si ses arbres couvrirent des actions condamnables, n'est-ce pas à ce point de réunion qu'il offre de toutes parts, n'est-ce pas à son opportunité centrale d'alors (qu'on nous passe cette expression), que l'on doit attribuer la trop célèbre préférence, sous le cachet de laquelle sa réputation a volé jusqu'au bout de l'univers.

Ce point une fois établi, le Palais-Royal en lui-même peut-il être, à toujours, comptable des excès dont il a été témoin dans un temps de débordement général ? Les tranquilles commerçans qui l'habitent ne peuvent-ils pas protester contre les indignités qui ont été commises ? Et pourrait-on n'ajouter pas foi à leur protestation si naturelle lorsqu'on ne peut nier que le commerce ne pouvant subsister sans la paix et le bon ordre, tout commerçant ne soit essentiellement ami du bon ordre et de la paix.

En vain objectera-t on que le Palais-Royal a continué d'être l'antre infernal de la roulette, le repaire du crime, l'asile en un mot de la débauche et du déshonneur... Ah ! Monseigneur ! combien de voix suppliantes se sont élevées depuis la Restauration pour vous demander la suppression des jeux ?... Combien de mères de famille ont tendu vers vous leurs mains humides de larmes, ont frappé vos oreilles de leurs cris de désespoir, vous conjurant de fermer ce gouffre ignoble qui a dévoré le patrimoine de leurs enfans, l'honneur de leurs maris ?

Pourquoi, sous le gouvernement de Louis XVIII, souffre-t-on encore une monstruosité pareille ? Comment l'autorité peut-elle couvrir de son indifférence le vampire affreux qui suce le sang de l'ouvrier ?

Monseigneur ! ces derniers vestiges de la barbarie, hâtez-vous de les faire disparaître...!

Otez au Palais-Royal les maisons de jeu, transportez les dans un quartier éloigné, s'il faut que la cupidité ait son temple : défendez aux filles publiques leur indécente promenade en les renfermant dans leur parc où sauront bien les trouver ceux qui les recherchent.

Que devient alors le Palais-Royal ? Un magnifique bazar où toutes les richesses du monde viennent s'accumuler ; le lieu le plus commerçant de la capitale à cause de l'affluence des étrangers, et qui le deviendra encore davantage lorsque les épouses et les mères de famille pourront s'y présenter sans crainte de livrer aux yeux de leurs enfans l'image de la prostitution.

Alors, on ne croira plus à l'immoralité du Palais-Royal, car tout ce qu'il y avait d'immoral aura disparu. Le Palais-Royal sera un lieu purement commerçant, les marchands y trouveront un avantage immense, cette considération en vaut bien une autre, l'administration surtout échappera au reproche qui ne paraît que trop spécieux de spéculer sur les maisons de jeu, etc.

Alors, nos enfants ne seront plus témoins de ces scènes scandaleuses occasionnées par la présence des filles publiques... la fiancée modeste pourra accompagner sa mère dans le choix des emplettes nuptiales... le Palais-Royal, enfin, ne sera plus inabordable pour une foule de personnes, nous ne dirons pas austères, mais seulement amies de la décence.

Alors, Monseigneur, ce vaste établissement vous devra sa régénération, car vous l'aurez réconcilié avec la religion et les mœurs ; il vous devra une vie, une activité nouvelles et ce ne sera pas le seul bienfait dont les Parisiens auront à remercier Votre Excellence.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monseigneur,
De Votre Excellence,
Les très humbles et très obéissants serviteurs.

Suivent les signatures : GAUDAIS, Fabricant de plaqué, n° 118. BOIN, marchand de cristaux, n° 120. OLIVIER, bijoutier, n° 119. BRIDOUX, n° 5. etc.

De nombreuses pétitions de même nature avaient déjà été adressées antérieurement — et depuis la création du Palais-Royal — aux pouvoirs publics. Mais chaque fois que l'autorité était intervenue et avait chassé les filles du Palais, les mêmes commerçants qui réclamaient cette expulsion, constatant qu'elle était plus nuisible qu'utile à leurs intérêts, s'empressaient de protester.

C'est ce que ne manquèrent pas de faire les auteurs de la supplique ci dessus. Dès qu'ils eurent obtenu satisfaction, ils qualifièrent d'arbitraires les mesures prises par la police, et qu'ils avaient préconisées pous assainir le Palais-Royal.

Ces mesures ayant provoqué un ralentissement sensible du mouvement commercial, la vertueuse indignation des défenseurs de la morale outragée se transforma subitement en une indignation non moins grande contre les atteintes portées à la liberté de la prostitution.

C'est une comédie qui, d'ailleurs, s'est renouvelée assez fréquemment depuis.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre collaborateur, M. Léon Duvauchel, le très personnel conteur des mœurs picardes, l'auteur de *La Moussière* et de *L'Hortillonne*. Il suivait passionnément, de sa retraite de Saint-Jean-aux-Bois, d'où il a daté de si belles œuvres parfumées de la sève des forêts, le mouvement littéraire. Il avait été l'initiateur du groupement des *Parisiens de Paris*.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

Table des Matières

A

B

D

E

F

G

H

I

J

N

O

P

Q

R

S

T

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie DANIEL-CHAMBON.

